BV
290
.M376
1
1878
v.1

CLÉMENT MAROT

ET

LE PSAUTIER HUGUENOT.

CLÉMENT MAROT

ET

LE PSAUTIER HUGUENOT,

ÉTUDE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, MUSICALE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

CONTENANT

LES MÉLODIES PRIMITIVES DES PSAUMES

ET DES SPÉCIMENS D'HARMONIE

DE CLÉMENT JANNEQUIN, BOURGEOIS, J. LOUIS, JAMBE-DE-FER, GOUDIMEL, CRASSOT, SUREAU, SERVIN, ROLAND DE LATTRE, CLAUDIN LE JEUNE, MARESCHALL, SWEELINCK, STOBÉE, ETC.

PAR

O. DOUEN.

TOME PREMIER.

Le plus doux travail de ma vie,
Guidant mon espérance aux cieux.

(CLAUDE GOUDIMEL, Dédicace du dernier livre de son dernier Psautier.)

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

À L'IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/clmentmarote01doue

JE DÉDIE CES PAGES

EN TÉMOIGNAGE D'AFFECTION

À LA MÉMOIRE DE MES EXCELLENTS AMIS

TOUS DEUX MEMBRES FONDATEURS

DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME*

EUGÈNE HAAG

L'OBLIGEANT ET CONSCIENCIEUX ÉRUDIT

L'UN DES AUTEURS DE *LA FRANCE PROTESTANTE*

QUI A RESSUSCITÉ UN MONDE

ATH. COQUEREL FILS

L'HOMME AU COEUR LARGE ET DÉVOUÉ

LE PUISSANT ORATEUR, L'ÉMINENT AUTEUR

DE *JEAN CALAS*

DES *BEAUX-ARTS EN ITALIE*

DES *LIBBES PAROLES D'UN ASSIÉGÉ*, ETC., ETC.

AU JUGEMENT ÉCLAIRÉ DUQUEL

LA PARTIE LITTÉRAIRE DE CET OUVRAGE

A ÉTÉ SOUMISE

O. D.

PRÉFACE.

Nous ne dissimulerons point les humbles commencements du grand travail dont nous offrons le premier volume au public. Au début de l'année 1869, nous ne songions ni à une histoire du Psautier, ni à une biographie de Marot, et nous songions moins encore à préparer les deux à la fois. La pensée de cette double tâche nous eût, à coup sûr, fort effrayé. Il s'agissait de donner à la Société de chant sacré fondée par Ath. Coquerel fils une harmonie des psaumes qui fût de la même époque et du même style que les mélodies. Sollicité par des souvenirs d'enfance, et choqué de l'étrangeté que présente l'harmonie moderne appliquée à nos vieux airs, nous avions maintes fois songé à remettre en usage les trois parties d'accompagnement du XVIe siècle. Rien ne semblait plus simple et plus aisé : il n'y avait qu'à prendre un Goudimel et à en faire des extraits.

Mais où le prendre? Le Goudimel en contrepoint simple et en harmonie consonnante ne se trouvait ni à la Bibliothèque nationale, ni à la bibliothèque Mazarine, ni à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ni à celle de l'Arsenal, ni à celle de l'Université, ni à celle de l'Institut, ni à celle du Protestantisme, ni à celle de l'Oratoire. Cette difficulté imprévue aiguillonna notre curiosité. L'œuvre capitale d'un artiste si célèbre et d'un martyr avait-elle donc disparu? En examinant tous les Psautiers de la Bibliothèque nationale, nous finîmes par découvrir celui de Lobwasser, qui, pour transporter au delà du Rhin l'harmonie de Goudimel, a traduit en allemand les psaumes de Marot et de Bèze. Mais, d'un côté, rien ne garantissait l'exactitude de Lobwasser, et, de l'autre, il résultait

de nos informations que M. Henry Lutteroth, ancien rédacteur du *Semeur*, et M. Fétis, historien de la musique et directeur du Conservatoire de Bruxelles, devaient ou pouvaient posséder l'introuvable Goudimel. Deux exemplaires du précieux livre figurent, en effet, parmi les trésors qui nous ont été communiqués au château de Bourneville (Aisne) et à Bruxelles. Après avoir dûment collationné nos copies, nous y voulûmes joindre une courte notice et des spécimens de quelques autres harmonies du XVIe et du XVIIe siècle. Heureusement, nous ne connaissions pas encore les trois ou quatre écrits qui auraient facilité la composition de cette notice, et peut-être mis fin à nos recherches : nous avons dû conquérir lambeau par lambeau un savoir dont l'imperfection nous poussait toujours en avant. Quand les essais de J. de Pours (1666), Baulacre (1745), Dangirard (1768), Riggenbach (1870), nous tombèrent enfin sous la main, ils ne ralentirent pas notre ardeur, parce que nous les avions dépassés sur certains points, et que nous étions résolu à aller jusqu'au bout. Voilà pour l'histoire du Psautier.

On ne pouvait l'écrire sans chercher une solution à ces deux problèmes : Comment le plus spirituel écrivain d'une cour frivole et corrompue a-t-il été amené à traduire les psaumes, et pourquoi les huguenots, si austères dans leur culte, ont-ils chanté sans scrupule les vers d'un traducteur dont les mœurs sont décriées parmi leurs descendants? — Ici nous eûmes à lutter contre des préventions invétérées, qui ne tardèrent pas cependant à se dissiper. Marot nous apparut non comme un sceptique et un libertin, victime de la vengeance de la toute-puissante Diane de Poitiers, mais comme une sorte d'apôtre de la foi nouvelle, justement accusé d'hérésie, et menacé du bûcher pour le plus grand des crimes : la traduction de l'Écriture sainte en langue vulgaire. Outrageusement calomnié par les ennemis des lumières et du progrès, l'homme de cœur qui avait sacrifié à la Réforme sa famille et sa patrie, pour aller mourir en exil, mais dont la fière indépendance n'avait su se plier au despotisme de Calvin, n'a guère reçu jusqu'ici des protes-

tants qu'injustice et ingratitude, en échange des immenses services qu'il a rendus à leur Église. Cédant au charme de ce libre et gracieux esprit, dont la piété originale, à la fois tendre, virile et tolérante, nous a subjugué, nous avons retracé sa vie et tenté la réhabilitation du poëte dont les psaumes, aujourd'hui trop dédaignés, firent la gloire et les malheurs. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'aucune étude de ce genre n'existait en notre langue.

L'histoire du Psautier comble une autre lacune plus regrettable encore; car cette histoire, absolument ignorée jusqu'à ces dernières années, est fort glorieuse pour la France. On sait, depuis la publication du beau livre de M. Bovet, que, grâce à ses admirables mélodies et aux harmonies qu'y ont mises Goudimel et Claudin le Jeune, le Psautier huguenot, traduit en vingt-deux langues (trente fois en hollandais et presque autant de fois en allemand), a fait le tour du monde et régné deux siècles au sein de toutes les Églises réformées. L'Allemagne, qui s'enorgueillit aujourd'hui de ses cantiques, a été notre tributaire, et nous a emprunté notre Psautier avec enthousiasme, à la grande colère des luthériens rigides, qui se montraient presque aussi acharnés que les ultramontains contre la *sirène du calvinisme*.

Au moment où paraissait le savant ouvrage de notre devancier (1872), nous l'avons loué comme il le méritait, et nous avons pris l'engagement de n'en pas refaire certains chapitres, que nous considérions comme d'ores et déjà faits et bien faits : ceux qui traitent de la revision du Psautier par Conrart, Pictet, etc., et particulièrement le chapitre relatif aux innombrables traductions anglaises, allemandes, espagnoles, etc. Le lecteur est donc prié de recourir à M. Bovet pour ce qui concerne l'*histoire des transformations du Psautier;* car tel serait le vrai titre de son livre, et tel fut, il a bien voulu nous l'écrire, son sujet primitif et de prédilection. De même, dans la partie bibliographique, nous avons omis les éditions déjà citées par M. Bovet, sauf celles du XVIe siècle, de beaucoup les plus importantes, et qu'on ne saurait décrire avec trop

de soin. Nous n'avons voulu ni enrichir notre travail aux dépens d'autrui, ni l'étendre outre mesure, d'autant plus que nous ne pouvions espérer de donner ainsi une bibliographie à peu près complète.

M. Bovet a laissé dans l'ombre la figure sympathique de Marot, et ne s'est pas occupé de la partie musicale, assurément la plus intéressante au point de vue de l'art. Des fouilles continuées durant six années dans ce domaine inexploré devaient nécessairement aboutir à plus d'une précieuse découverte. Nous n'avons négligé aucun des musiciens, protestants ou non, qui ont touché à notre Psautier, et tenant entre nos mains les rarissimes débris de partitions dispersées dans l'Europe entière, nous avons cru indispensable d'en publier au moins une ou deux de chaque auteur. Plusieurs sont restées incomplètes malgré nos persévérants efforts, et, pour faire un tout de quelques autres, nous avons été obligé d'en prendre le ténor à Munich ou à Vienne, le contralto à Strasbourg ou à Bourneville, et la basse à Genève ou à Paris.

Il fallait le concours de personnes compétentes pour que des investigations de cette nature eussent chance de succès ; aussi n'avons-nous pas craint de multiplier les demandes de renseignements. « Napoléon, a dit M. Ernest Bouton, vit tomber devant lui la pierre qui scellait le tombeau de Charlemagne; il n'eût peut-être pas décidé un bibliomane à lui montrer un ouvrage de Claude le Jeune. » Les bibliophiles auxquels nous nous sommes adressé ne méritent pas, nous sommes heureux de le dire, cette réputation de Cerbère. Nous avons été accueilli partout avec courtoisie et obligeance, et s'il y eut quelque résistance à vaincre en un ou deux endroits, nous avons finalement réussi à obtenir tous les Psautiers, sans exception, dont nous connaissions l'existence. Nos collaborateurs ont donc été nombreux, surtout pour la partie purement bibliographique, et nous nous plaisons à remercier encore une fois de leur empressement tous ceux qui ont répondu à l'appel inséré par nous dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme*. On trouvera

plus loin les noms de la plupart d'entre eux, car nous avons eu soin de n'employer aucun document sans en marquer la provenance.

Nous devons des remerciements particuliers à un jeune compositeur de talent, M. Charles-Léon Hess, auteur (non responsable, car il n'a pas corrigé les épreuves) de la réduction pour le piano des morceaux que nous publions. Nous avons également été fort sensible aux services de divers genres que nous ont rendus nos collègues de la *Société d'histoire*, MM. Jules Bonnet, Henri Bordier, feu Ath. Coquerel fils, le comte Jules Delaborde, Alfred Franklin, Ch. Frossard, M. J. Gaufrès, Guill. Guizot, W. Martin, Ch. Read, et surtout le président de cette société, M. le baron F. de Schickler, qui, après avoir été notre intermédiaire auprès de plusieurs bibliothèques de l'étranger, a pris la peine de lire notre manuscrit et de nous transmettre des observations et des critiques que nous avons mises à profit. Nous citerons encore avec reconnaissance, parmi les personnes qui nous ont prêté une aide bienveillante, MM. Bourgault-Ducoudray et Jules Clamageran; MM. Olgar Thierry, Lavoix fils, Olivier Barbier, et feu Richard, de la Bibliothèque nationale; M. Ferdinand Denis, de la bibliothèque Sainte-Geneviève (nous regrettons d'ignorer les noms de bien d'autres bibliothécaires obligeants); MM. Maurice Vernes, professeur à la faculté de théologie protestante, Charles Sagnier de Nîmes, et le comte d'Adhémar; MM. les pasteurs Charruaud et Maillard du Poitou, Arnaud de Crest, Bernus d'Ormont-Dessus, Guillermet et Chantre de Genève, Mounier d'Amsterdam, Collins de Rotterdam, Leblois de Strasbourg et feu Montandon; MM. Herminjard et Amédée Roget de Genève; MM. les professeurs Édouard Reuss et Baum de Strasbourg; M. le professeur Riggenbach de Bâle; MM. Georges Perrot, de l'Institut, Ernest Renan, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, Edmond Schérer, sénateur, William Waddington, de l'Institut, dans l'intervalle de ses deux ministères; enfin, les éminents bibliophiles qui nous ont fait part de leurs richesses : MM. Gaiffe, Lutteroth, feu Fétis,

Alfred André, Weckerlin, Félix Bovet de Neuchâtel, Georg Becker de Lancy, près Genève, Haye d'Amsterdam, le docteur Birke, de la Bibliothèque impériale de Vienne, et Julius Jos. Maier, de la Bibliothèque royale de Munich.

En même temps qu'elles donnaient du prix à notre travail, les quatre cents pages de musique qu'il renferme devaient en rendre la publication fort coûteuse, et partant difficile et problématique. A la terrible question : Qui éditera un livre si dispendieux ? qu'on nous posa bien des fois quand nous énumérions nos trouvailles, nous répondions invariablement : Il importe d'abord que l'œuvre soit aussi complète que possible. Cependant une crainte mal refoulée grandissait en nous, à mesure que les pages s'amoncelaient et que nous approchions de la dernière. Le moment vint où il fallut se mettre en quête d'un éditeur. C'est alors que des amis, augurant mal des négociations entamées, nous suggérèrent l'idée d'écrire à la Commission des impressions gratuites de l'Imprimerie nationale. Cette commission, composée de membres des diverses sections de l'Institut[1], fit examiner le manuscrit, et le 8 juin 1875, sur le rapport présenté par M. Charles Blanc, elle émit à l'unanimité le vœu, bientôt ratifié par un décret du Président de la République, que l'ouvrage intitulé *Clément Marot et le Psautier huguenot* fût imprimé aux frais de l'État. Une distinction si flatteuse, qu'il osait à peine espérer, a touché l'auteur plus qu'il ne le saurait dire, et il en conserve, dans le deuil et sous les coups réitérés de l'épreuve, la plus vive et la plus respectueuse gratitude.

Paris, 17 août 1878. O. D.

[1] M. le Garde des sceaux, ministre de la justice (Dufaure), président; M. le Directeur de l'Imprimerie nationale (Hauréau), vice-président; MM. Mohl, Naudet, De Saulcy, Désiré Nisard, le marquis de la Grange, Dumas, Ch. de Rémusat (décédé quelques jours avant la séance), Ch. Blanc, Hermite, Egger, et De Picamilh, Sous-Directeur de l'Imprimerie nationale, secrétaire.

CLÉMENT MAROT

ET

LE PSAUTIER HUGUENOT.

I

ROLE DU PSAUTIER DANS L'ÉGLISE RÉFORMÉE.

Le Psautier y règne exclusivement près de trois siècles. — Les martyrs le citent en prose (Jean Leclerc, Wolfgang Schuch), le chantent en vers en marchant au supplice. — Florim. de Rémond. — *Les gens entrez sont en ton heritage.* — Jean Rabec. — Les colporteurs. — Anne du Bourg. — Massacre de Vassy. — Le psaume des batailles. — D'Aubigné. — Henri IV. — Coligny. — Les soldats catholiques chantent les psaumes pour tendre des piéges aux réformés. — Catherine, sœur de Henri IV, les fait chanter au Louvre. — Édits contre le chant des psaumes. — Anecdote de Jean Rou. — Les protestants chantent ceux de Godeau. — Perquisitions pour enlever les psautiers. — Une complainte du désert. — Les chants du désert. — La princesse palatine et le peintre Rousseau. — La glorieuse rentrée des Vaudois. — Les psaumes chantés dans les cachots. — Les camisards. — Les derniers pasteurs martyrs. — Louis Gibert.

Le Psautier renferme-t-il tout ce qu'y virent nos ancêtres? — Ce qu'ils y croyaient sous-entendu. — Notion du Dieu juif passée dans le protestantisme. — Les imprécations des psalmistes. — Calvin. — Influence de la philosophie du XVIIIe siècle. — Samuel Vincent. — Le *Réveil.* — Décadence du Psautier. — Les cantiques modernes.

Rajeunis au XVIe siècle, les antiques chants d'Israël redevinrent l'âme et la vie d'un peuple, et enfantèrent les prodiges de l'épopée huguenote, non moins glorieuse et presque aussi navrante que celle du peuple hébreu. Dès 1531, chanter des psaumes, c'était être hérétique; au siècle suivant, un pieux évêque, Godeau, écrivait[1] : « Savoir les psaumes par cœur est, parmi les protestants, comme une marque de leur communion; et, à nostre grande honte, aux villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend

[1] Préface de sa *Paraphrase des psaumes.*

retentir dans la bouche des artisans et, à la campagne, dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques, ou sont muets, ou chantent des chansons déshonnestes. » Dans aucune Église le Psautier n'a occupé une aussi grande place, ni exercé autant d'influence que dans l'Église réformée, sur laquelle il a régné près de trois siècles. Tandis que l'Église luthérienne et l'Église anglicane eurent dès l'origine des hymnes à côté des psaumes, ce n'est qu'au XVIIIe siècle que Benedict Pictet [1] ajouta au Psautier réformé quelques cantiques pour les jours de fête, et ce n'est qu'au XIXe qu'on essaya de substituer des cantiques modernes aux vieux psaumes de Marot et de Bèze, encore seuls chantés aujourd'hui dans bien des églises.

Le protestantisme français a beaucoup écrit et beaucoup lu aux XVIe et XVIIe siècles; mais sa piété, son ardeur, sa force, sa consolation, il les a puisées surtout dans le Psautier : les huguenots s'étaient si bien assimilé la substance du livre vénéré, que la trace s'en retrouve à chaque page de leur histoire.

Il n'était pas encore traduit en vers, à peine l'était-il en prose [2], que nous le voyons citer sur le bûcher par le premier de nos martyrs, le cardeur Jean Leclerc, de Meaux, puissant ouvrier de la Réforme, ardent jusqu'au fanatisme, supplicié à Metz en 1524 [3]. Avant de le brûler, on lui coupa le poing, on lui tenailla les bras, le nez et les mamelles, et durant ces horribles tourments, il «*prononça comme en chantant* ces versets du

[1] Avant la traduction des psaumes de Marot, on chantait des chansons extraites de la sainte Écriture; à côté des psaumes de Marot, on eut des cantiques puisés à la même source et qui ne pénétrèrent pas dans le culte : *Les Proverbes et l'Ecclésiaste mis en cantiques* (Lausanne, Jean Rivery, 1556), par Accasse d'Albiac, dit du Plessis, très-probablement assassiné à Tours dans les massacres de 1562; — *Divers cantiques esleus et extraits entre les plus notables du Vieil et Nouveau Testament*, par le même (Genève), Jean Crespin, 1558, réimprimés à Lyon par Jean Cariot, 1560, *ensemble les cantiques de Mat. Cordier et autres autheurs nommez en leur lieu.* Théod. de Bèze publia aussi, en 1595, sa traduction des *Saints cantiques recueillis tant du Vieil que du Nouveau Testament;* mais tout cela fut vite oublié.

[2] La première édition de Lefèvre d'Étaples avait paru à Paris, chez Simon de Colines, en 1523, sous le titre suivant : *Les choses contennes en ce present livre : une epistre comment on doit prier Dieu : le Psautier de David, etc.* — Brunet cite encore l'édition suivante : *Ici commence le Psautier de David, contenant cent et cinquante pseaulmes avecq leurs titres leallement translate de latin en franchois. Finit le Pseaultier de David. Deo gratias. Impressum Parrhisiis anno Domini 1513, per Thomam Kees Wesaliensem. Et venundantur in civitate Tornensi, in-8°.*

[3] Metz, naguère ignoblement livrée, ne faisait pas alors partie de la France, mais Leclerc était Français; il avait déjà été marqué du fer rouge à Meaux, pour crime d'hérésie.

psaume CXV : *Leurs idoles sont or et argent, ouvrage de main d'homme,* etc. et mourut ainsi, priant Dieu jusqu'au dernier soupir [1]. »

Wolfgang Schuch, réformateur de la Lorraine, fut brûlé vif à Nancy (1525), en récitant le psaume LI.

Bientôt les supplices devinrent innombrables, et, dès 1542, les victimes purent emprunter à la traduction de Marot des accents pour exprimer leur confiance en Dieu ou l'indignation que leur inspirait l'impitoyable cruauté de leurs persécuteurs.

En quittant la prison pour aller au bûcher (1542), le prédicateur Aymon de la Voye entonna le psaume CXIV :

Quand Israël hors d'Égypte sortit, etc.

« continuant en ceste constance admirable iusques à ce qu'il fust estranglé et puis bruslé [2]. »

Les martyrs chantaient d'un cœur héroïque jusqu'au milieu des flammes, et, au spectacle de ces hommes et de ces femmes qui mouraient par conscience quand ils pouvaient d'un mot sauver leur vie, les catholiques se laissaient émouvoir et embrassaient la foi persécutée. Les supplices étaient plus nuisibles qu'utiles, dit un apostat qui ne s'était pas senti le courage du martyre, et plus propres à allumer le feu de l'hérésie qu'à l'éteindre. « Comme les catholiques, poursuit Florim. de Rémond [3], voyoient les simples femmelettes chercher les tourmens pour faire preuve de leur foy, et allant à la mort ne crier que le Christ, le Sauveur, chanter quelques psaumes; les jeunes vierges marcher plus gayement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial; les hommes s'esiouir voyant les terribles et effroyables apprests et outils de mort..., et my bruslez et rostis contempler du haut des buschers d'un courage inuaincu les coups de tenailles receus, porter un visage et maintien ioyeux entre les crochets des bourreaux, estre comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref, mourir en riant..., les cœurs mesmes pleuroient avec les yeux. »

On essaya du bâillon; mais la corde brûlait, et le chant recommençait.

[1] *Martyrologe de Crespin*, fol. 86. — *La France protestante* et M. Guizot (*l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, Paris, 1874, III, 175) font *chanter* ce psaume à Leclerc, avant qu'il fût mis en vers. Crespin, imprimeur des psaumes de Marot, ne pouvait commettre un pareil anachronisme.

[2] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, Anvers, 1580, in-8°, I, 28.

[3] *Histoire de la naissance, progrez et decadence de l'heresie*. Rouen, 1623, in-4°, p. 864.

Le clergé, qui voulait la mort sans phrase, fit décréter que l'on couperait la langue des victimes avant de les conduire au supplice.

Quand cinquante-sept protestants de Meaux, arrêtés dans une assemblée, furent menés au cachot d'où quatorze d'entre eux ne devaient sortir que pour monter sur le bûcher (1546), leurs frères, loin de se cacher, chantèrent sur leur passage le psaume LXXIX :

Les gens entrez sont en ton heritage,
Ils ont pollu, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple sainct, Ierusalem destruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont reduite.
Ils ont baillé les corps
De tes seruiteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre,
La chair des bien-viuans
Aux animaux suyuans
Bois et pleine champestre.

Le jour du supplice, ce fut le même chant que répétèrent les quatorze, jusqu'au moment où le bourreau leur coupa la langue :

Veuilles de toutes pars
Des tiens le sang espars
Venger en nos presences.

Des prisonniers le gemissement vienne
Iusques au ciel, en la presence tienne;
Les condamnez et ceux qui ia se meurent,
Fay que viuans par ton pouuoir demeurent.
A nos voisins aussi,
En leur sein endurci,
Sept fois veuilles leur rendre
Le blasme et deshonneur
Que contre toy, Seigneur,
Ont osé entreprendre.

Pour couvrir cette plainte implacable, qui demandait à Dieu vengeance, les prêtres et les moines essayèrent vainement d'entonner un *O salutaris hostia.*

Le latin n'avait pas la sauvage énergie du français; et ceux qui chantaient en langue inconnue n'allaient pas mourir, c'étaient les persécuteurs : leur chant resta sans écho [1].

Un nommé Nicolas, martyr au pays du Hainaut (1548), répondit, sur le bûcher, aux Cordeliers qui l'accablaient d'injures après l'avoir accablé d'obsessions, par ce verset du psaume VI [2] :

Sus, sus, arriere iniques,
Deslogez, tyranniques,
De moy tous à la fois;
Car le Dieu debonnaire
De ma plainte ordinaire
A bien ouy la voix.

Macé Moreau, martyr à Troyes (1550), allant au bûcher, « chanta un psaume et le continua touiours iusques à ce qu'il fust surpris du feu, au milieu duquel il rendit une ame bienheureuse au Seigneur [3]. »

Pierre Milet, Champenois, guindé en l'air au-dessus du feu (1550), entonna le psaume LI :

Misericorde au poure vicieux,
Dieu tout puissant, selon ta grand'clemence
Vse à ce coup de ta bonté immense
Pour effacer mon faict pernicieux.

En 1552, cinq jeunes gens, qui avaient fait leurs études théologiques à Lausanne, rentraient en France pour y prêcher la Réforme; ils furent arrêtés non loin de Lyon et condamnés à mort. Le 16 mai 1553, ils chantèrent, dans la funèbre charrette, le psaume IX :

De tout mon cœur t'exalteray,
Seigneur, etc.

Étienne Gravot, de Gien-sur-Loire, et ses deux compagnons de supplice (1553) chantèrent à haute voix le cantique de Siméon [4] :

Or laisses, Createur,
En paix ton seruiteur,

[1] Crespin, fol. 170.
[2] *Id.* fol. 183.
[3] Crespin, fol. 187.
[4] *Id.* fol. 253.

En suyuant ta promesse,
Puisque mes yeux ont eu
Ce credit d'auoir veu
De ton salut l'adresse.

Les martyrs Jean Filleul et Julien l'Éveillé (1555) chantèrent le psaume VI et le cantique de Siméon, jusqu'à ce que l'ablation de la langue les réduisît au silence[1].

Jean Bertrand, brûlé à Blois (1556), mourut en chantant le psaume XXV et le psaume LXXXVI; Baudechon, brûlé vif à Lille, entonna le psaume XVI[2].

On ne lira point sans une vive émotion le récit qu'a fait Crespin[3] du martyre de Jean Rabec, à Angers (1556) :

Le bourreau le print et l'attacha à une claye au cul d'une charette, en piteux spectacle. Et Rabec, dressant les yeux au ciel, prioit Dieu, et ne cessa jusqu'à ce qu'il fust arriué au lieu du supplice, iettant force sang par la bouche et fort desfiguré à cause de ce sang. Estant deuestu, fut enuironné de paille deuant et derrière, et force souffre ietté sur sa chair. Esleué en l'air, il commença le pseaume LXXIX :

Les gens entrez sont en ton heritage,

voire intelligiblement, combien qu'il eust la langue couppée, pour n'auoir voulu prononcer Jesus Maria... Et ainsi estant eslené comme dit est, demeura plus de demy quart d'heure sans que le feu fust allumé, continuant son pseaume, et inuoquant à son aide Jesus Christ par plusieurs fois... Le feu estant mis, Rabec encore poursuiuit le pseaume et fut abbaissé, puis esleué par plusieurs fois, au gré et souhait des moines disant au bourreau : hausse et baisse, iusques à ce qu'il ait prié la vierge Marie, de sorte que, les entrailles estant ià à demi sorties, encores parloit il, n'ayant quasi plus figure d'homme, lorsqu'il fut du tout deualé sur le bois, et ainsi rendit l'ame à son Createur.

La même année, on vit le parlement de Toulouse quitter la procession à laquelle il assistait, entrer dans la sacristie de l'église Saint-Étienne et, séance tenante, condamner au feu le nommé Blondel, qui venait d'entonner « un cantique *profane* de Clément Marot, ayant un air menaçant et inconvenant contre le très-vénérable officiant et prédicateur[4]. »

(1) Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, 95.

(2) Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 39.

(3) Fol. 378.

(4) Ce martyr est inconnu à Crespin. Voir *la France protestante*, article *Blondel Octavien*, et *Bulletin*, VII, 14 (pour abréger, nous désignons ainsi le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*).

Les colporteurs « s'escartoient partout, dit Florimond de Rémond [1], pour debiter ces Bibles, Catechismes, Boucliers, Marmites, Anatomies et autres tels livres, surtout les petits Psalmes, quand ils furent rimez, dorez, lavez et reglez... Aucuns d'entr'eux se faisoient colporteurs de petits affiquets pour les dames, cachans au fond de leur balle ces petits livrets, dont ils faisoient present aux filles, mais c'estoit à la desrobee, comme d'une chose qu'ils tenoient bien rare, pour en donner le goust meilleur. Ces postillons et courtiers de si mauvaise marchandise deviennent bien souvent la proye des flammes, auxquelles on les jettoit, surpris sur le fait. » L'histoire a conservé les noms de plusieurs de ces martyrs : Archambault Séraphin, Philippe et Jacques Cène, établis à Genève et rentrés en France pour y répandre des Bibles, furent brûlés à Dijon, le 3 septembre 1557 [2]; Nicolas Guenon et Marin Marie, coupables du même crime, furent exécutés le 2 août 1559 [3].

Les cent vingt prisonniers des deux sexes enfermés au Châtelet, pour avoir assisté, le 4 septembre 1557, à une assemblée près de la Sorbonne, se consolaient par le chant des psaumes, commettant sous les verrous le même méfait qui les y avait amenés [4].

Parmi ces prisonniers se trouvait la noble martyre Philippe de Luns : la cause principale de son supplice fut que ses voisins déposèrent « que sans cesse il y auoit en sa maison (faubourg Saint-Germain-des-Prés) gens chantant les psaumes; que deux ou trois fois on auoit vu sortir nombre infini de personnes de là-dedans [5]. »

Martin Rousseau, de Boutigny, compagnon orfévre, Gilles le Court, de Lyon, écolier, et Philippe Parmentier, cordonnier, emprisonnés pour avoir chanté des psaumes et condamnés à être brûlés vifs (1559), entonnèrent, en se rendant à la place Maubert [6] :

Or laisses, Createur...

Jean Herwin, qui refusa de quitter la prison avec ses compagnons de captivité, craignant que sa fuite ne fût imputée aux réformés de la ville,

[1] *Histoire de l'hérésie*, liv. VII, p. 874.

[2] Drion, *Hist. chron. de l'Égl. protest.* I, 58.

[3] *Bulletin*, II, 382.

[4] A. Coquerel fils, *Histoire de l'Eglise de Paris*, I, 20.

[5] Crottet, *Petite chronique protestante*, p. 170.

[6] Crespin, fol. 469, et Drion, *Histoire chronologique*, I, 64.

chanta le psaume cxxx en allant au supplice, et quelques chansons spirituelles que lui-même s'était faites, dit Crespin (4 novembre 1560).

Anne du Bourg, le conseiller d'État que Henri II jura de voir brûler de ses yeux, parce qu'il avait opposé aux impudicités de la cour et aux adultères royaux la conduite de ceux qui invoquaient Jésus-Christ au milieu des flammes, fut d'abord conduit à la Bastille. De peur que ses amis n'entreprissent de le délivrer, «on le restraignoit en une cage (de fer), en laquelle il auoit tous les malaises, comme on peut penser. Ce nonobstant, il se resiouissoit tousiours, et glorifioit Dieu, ores empoignant son luth pour luy chanter psalmes, ores le louant de sa voix [1].» Dieu, qu'il invoquait sans cesse, lui fit la grâce de mourir sans avoir trahi sa conscience.

Presque tous les martyrs chantaient; quelques-uns blasphémaient contre la messe; la plupart s'en tenaient aux sentiments divers exprimés dans les psaumes, où les invocations à la vengeance sont plus fréquentes que les appels au pardon et à la mansuétude.

Les enfants eux-mêmes chantaient avec non moins d'ardeur : «Chaque jour, à l'heure de la récréation, dit M. E. Gaullieur [2], les élèves du collége de Guyenne (à Bordeaux) se réunissaient dans la grande cour et entonnaient en chœur les psaumes de Clément Marot, en dépit d'un arrêt du parlement, qui en interdisait le chant. Les gens du dehors se groupaient dans la rue, tout contre la porte d'entrée, pour écouter ces voix enfantines qui chantaient la gloire de Dieu, non point en latin d'église, mais dans cette jeune et magnifique langue française, qui, depuis un demi-siècle à peine, commençait à se débarrasser des vieilles formes qui l'entravaient. Les protestants, accourus de tous les points de la ville, ne tardèrent pas à faire chorus, et un beau jour, le 14 avril (1561), les portes cédèrent à la pression de la foule; quatre ou cinq cents huguenots, pénétrant dans la cour, se réunirent aux écoliers, et tous en chœur, animés d'un enthousiasme que les persécutions et les supplices expliquent assez, entonnèrent les louanges du Seigneur.»

Le fanatisme s'irritait des lenteurs des tribunaux qui tardaient trop à supprimer les chanteurs de psaumes, devenus de jour en jour plus nombreux, malgré des supplices sans cesse renouvelés; aussi, quand on vit,

[1] Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France... sous François II*, édition de 1576, in-8°, p. 120. — [2] *Histoire du collége de Guyenne.*

suivant l'expression du jésuite Maimbourg, l'hérésie triomphante entrer dans le palais des rois (1561). l'immense armée des prêtres et des moines ne garda plus de mesure; elle échauffa la populace qui vivait des aumônes des couvents, prêcha le meurtre et le massacre en grand. De là les tueries de Vassy, Sancerre, Bourges, etc.

Mille ou douze cents protestants, assemblés sous la foi de l'édit de janvier, chantaient paisiblement les psaumes dans une grange [1] de Vassy (1562), quand survint avec sa troupe le duc de Guise, leur implacable adversaire.

La porte ayant esté forcée, la tuerie commença, frappant, ces tigres et lions plus qu'enragés, au travers de ces pauvres brebis, qui ne faisoient aucune résistance, y estant le duc de Guise, l'épée nue... Le cardinal de Guise, pendant ce carnage, s'estoit tenu sur le cimetière, auquel le duc son frère apporta une grosse Bible dont on se servoit dans les prédications, disant : Lisez, mon frère, le titre des lettres de ces huguenots. Le cardinal, la voyant, lui dit : C'est la sainte Écriture; de quoi le duc se sentant confus : Comment, sang Dieu, dit-il, la sainte Écriture? il y a quinze cents ans et plus que la sainte Écriture est faite, et il n'y a qu'un an que ces livres sont imprimés! Par la mort Dieu, tout n'en vaut rien [2]!

Trente-neuf ou quarante personnes furent tuées sur place: cent dix-huit autres furent blessées, et l'on compta, pour le moins, quarante-deux veuves chargées d'orphelins. — Ce fut le signal de nombreux massacres, fort bien nommés par M. Michelet la Saint-Barthélemy de 1562, plus meurtrière que celle de 1572.

A Orange, des forcenés introduisirent des feuillets de Bibles et de Psautiers dans la bouche et les plaies des victimes en leur criant : Mangez-en tout votre saoûl; dites à votre Dieu de venir vous secourir [3].

Les disciples de la Réforme s'étaient laissé conduire au supplice comme des agneaux, aussi longtemps qu'on avait observé à leur égard les formes ou les apparences de la justice; mais quand des assassins se précipitèrent partout sur eux, le couteau à la main, qui eût « pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras, le fer au fer, et de prendre d'une

[1] Elle a été brûlée, il y a quelques années, mais on lit encore sur un angle de la muraille : *Passage du Prêche, grange où eut lieu le massacre le 1er mars 1562.*

[2] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, 454.

[3] *La France protestante*, III, 217.

fureur sans justice la contagion d'une juste fureur, » ainsi que s'exprime d'Aubigné, dans son *Histoire universelle?*

Au moment où éclata cette légitime résistance, la marseillaise huguenote venait d'apparaître [1] :

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place
Le camp des ennemis espars,
Et ses haineux, de toutes pars,
Fuir deuant sa face.

Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esuanouir
Vng amas de fumée.
Comme la cire aupres du feu,
Ainsi des meschans deuant Dieu
La force est consumée.

Ie defendray mon peuple esleu,
Dit le Seigneur, car il m'a pleu;
De Basan l'orgueilleuse
Sain et sauf tirer ie le veux,
Dehors du gouffre dangereux
De la mer perilleuse.

Si que ton pied baigné sera
Dans le sang qui regorgera
De la tuerie extresme;
Et tes chiens le sang lecheront
De tes ennemis, qui cherront,
Voire de leur chef mesme.

Le psaume LXXVI fut aussi chanté sur les champs de bataille, par des

[1] M. Puaux cite, dans son *Histoire de la réformation française*, I, 376, « ce chant national du protestantisme français, » et l'attribue à Marot, nouveau Tyrtée, qui « trouva dans son cœur de poète des accents qui consolèrent l'Église sous la croix et doublèrent plus tard son courage sur les champs de bataille. » Il se trouve, malheureusement, que le psaume LXVIII n'a pas été traduit par Marot, mais par Bèze.

soldats qui, soir et matin, écoutaient la prière prononcée par un pasteur, et communiaient même parmi les horreurs des guerres de religion [1] :

On a pillé comme endormis
Ces cœurs tant braues et hautains;
Ces preuz et vaillans ennemis
N'ont jamais seu trouuer leurs mains;
Vng seul mot qu'en ire tu iettes
Endormit cheuaux et charrettes.

Tu es terrible et plein d'effroy,
Toy, di-ie, et non autre qui soit;
Et qui durera deuant toy,
Dès que ton courroux s'apperçoit?
Du ciel a tonné ta sentence,
Terre en trembla et tint silence.

A Coutras [2], « avant d'engager le combat, les soldats réformés fléchirent le genou et se mirent à prier; quelques compagnies entonnèrent le douzième verset du psaume CXVIII :

La voici l'heureuse iournée
Que Dieu a faite à plein desir,
Par nous soit ioye demenée
Et prenons en elle plaisir.
O Dieu eternel, ie te prie,
Ie te prie, ton Roy maintien;
O Dieu, ie te prie et reprie,
Sauue ton Roy et l'entretien.

« Surpris par ce spectacle, quelques courtisans qui entouraient le duc

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, II, 247.

M. Gaiffe possède une plaquette rarissime, intitulée : *Prières ordinaires des soldats de l'armée conduite par M. le prince de Condé, accommodées selon l'occurrence du temps. Dédiées aux soldats du camp de l'Église de Lyon.* Lyon, 1563, in-12.

[2] L'usage de s'exciter au combat par des chants belliqueux est universel; il est plus rare de voir les chants religieux jouer le même rôle. Toutefois, à la bataille de Bouvines (1214), le chapelain du roi Philippe-Auguste entonna un psaume dès le commencement de la lutte, et continua, avec un de ses clercs, de le chanter jusqu'à ce que la bataille fût gagnée; puis il en entonna un autre comme action de grâces.

de Joyeuse, et dont les armes resplendissaient d'or et de pierres précieuses, s'écrièrent à haute voix : Par la mort ! ils tremblent, les poltrons, ils se confessent. — Monsieur, dit un officier plus expérimenté, en s'adressant au duc : Quand les huguenots font cette mine, ils sont prêts à se bien battre [1]. »

Non-seulement d'austères capitaines, de grands patriotes et hommes de guerre, comme Coligny [2] et Lanoue, s'apprêtaient à faire leur devoir sur le champ de bataille en ordonnant à leur ministre [3] de faire la prière et d'entonner le psaume ; ils savaient encore trouver dans les hymnes sacrées tous les encouragements et les consolations qui s'appliquaient à leur situation du moment.

Dans ses innombrables combats et coups de main, au milieu des plus grands périls, le fameux Agrippa d'Aubigné avait recours à la prière et au Psautier : « Nostre auanturé (il parle de lui-même) sans espoir et sans conseil, aiant acheué un mot de prière et le second couplet du psaume CXLII, arrive (seul) entre ces deux troupes (d'ennemis), qui faisoient près de quarante hommes [4]. » Et il échappe ! Mais aussi comme le couplet était admirablement choisi :

Quoy qu'en moy de douleur espris
S'enueloppent tous mes esprits,
Tu sais l'endroit par où ie doy
Sortir des lieux où ie me voy !

Henri IV lui-même, dont la religion fut si superficielle, s'était nourri du Psautier dans sa jeunesse. Retenu prisonnier à la cour de Catherine de Médicis, entouré de gardiens qui avaient pris part à la Saint-Barthé-

[1] Crottet, *Petite chronique protestante*, 370.

[2] Il ne se mettait point à table, même à l'armée, sans avoir chanté debout un psaume et écouté la bénédiction. Durant les premières guerres de religion, lisons-nous dans les *Mémoires de Lanoue*, édition de 1786, p. 114, « au soir et au matin, à l'assiette et lèvement des gardes, les prières publiques se faisoient et le chant des psaumes retentissoit en l'air. » On n'entendait pas un blasphème, on ne voyait ni un jeu de dés, ni un fourrageur dans les camps. Coligny pensait que cela ne durerait pas et disait : « De jeune hermite, vieux diable. » Il n'avait que trop raison.

[3] Th. de Bèze fut le premier et le plus célèbre aumônier des troupes huguenotes. Après le massacre de Vassy, il suivit à Orléans le prince de Condé, qui venait de prendre les armes ; il assista à la bataille de Dreux.

[4] *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, édition Lalanne, p. 318. — Deux heures avant sa mort, d'Aubigné répétait encore : *La voici l'heureuse journée.* (Puaux, *Histoire de la réf. française*, V, 224.)

lemy, il déplorait l'absence de ses fidèles amis, en chantant à demi-voix, dans son lit et avec force soupirs, cette strophe du psaume LXXXVIII [1] :

Tu as escarté loin de moy
Ma compagnie plus priuée,
Si que ma personne est priuée
De tous amis en cest esmoy;
Car au milieu de mon angoisse
Ie ne vois nul qui me cognoisse.

A la bataille de Moncontour (1569), qui fut un vrai désastre pour le parti réformé, Coligny perdit ses munitions, ses canons, ses bagages, et son armée massacrée fut réduite de 25,000 à 6 ou 8,000 hommes. Comme on l'emportait dans une litière, à demi étouffé par le sang de trois blessures qui coulait sous sa visière, « Lestrange, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis, passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces paroles :

Si est-ce que Dieu est tres doux.

Là-dessus, ils se dirent adieu, bien unis de pensées, sans en pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé à ses privés que ce petit mot d'ami l'avait relevé et remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir [2]. » — Ce petit mot d'ami, si puissant pour réconforter le cœur du grand homme, c'était le début du psaume LXXIII :

Si est-ce que Dieu est tres doux
A son Israël, voire à tous
Qui gardent en toute droiture
Leur conscience entiere et pure.

« Toutes et quantes fois, dit Robert Estienne, que ie redny en memoire la guerre que i'ay eue auec la Sorbonne par l'espace de vingt ans ou enuiron, ie ne me puis assez esmerueiller comment une si petite et si caduque personne comme ie suis a eu force pour la soustenir. Et toutes

[1] *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, p. 187.
[2] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, l. V. — De Félice, *Histoire des protestants*, 191.

les fois qu'il me souuient de ma deliurance, ceste voix par laquelle la redemption de l'Eglise est celebrée au pseaulme CXXVI resonne en mon cœur, *Quand le Seigneur a faict retourner les captifs de Sion, nous auons esté comme ceulx qui songent* [1]. »

Par ce perpétuel usage que les huguenots faisaient de leur Psautier, on peut juger de la véhémence du sentiment qu'ils éprouvaient en le voyant brûler par la main du bourreau [2].

Le chant des psaumes était si bien le signe ou le *schibboleth* auquel les huguenots se reconnaissaient [3], que leurs adversaires s'en servirent plus d'une fois pour leur tendre des piéges et les attirer dans des guets-apens. Au siége de Rouen (1563), une compagnie de catholiques à cheval essaya de surprendre une des portes de la ville en s'en approchant au chant des psaumes.

Un moine débauché, nommé Richelieu, envoyé à Tours avec une troupe de soldats pour en chasser les protestants, eut recours au même stratagème.

Fasché de ne pouuoir trouuer occasion de commencer la meslée, s'aduisa un soir enuiron la minuict de s'aller pourmener par la ville auecques ses soldats, et se mit à chanter des psalmes à haute voix (pensant faire sortir quelques-uns de la religion hors des maisons pour le seconder), afin d'auoir l'occasion qu'il cherchoit. Mais il ne fut suiuy que de deux ou trois valets de boutique, qui alloient aussi chantans de loin apres luy. Quoy voyant, et qu'il perdoit temps, il commença des chansons dissolues et pleines d'iniures contre la maiesté du roy et de la royne mere et de ceux de Guise... Et le lendemain fut trouuer son cardinal, lequel le presenta au roy et à sa mere pour leur faire entendre que ceux de la ville de Tours auoyent esté si impudens que de faire leurs assemblees de nuict, sans estre aucunement retenus par la presence du roy, et qu'apres auoir chanté leurs psalmes, ils auoyent fini leurs synagogues par plusieurs chansons infames et qui touchoient l'honneur de Sa Maiesté, des roynes, mere et femme [4].

Les Montalbanais, assiégés par Louis XIII (1621), furent avertis de la

[1] *Les censures des theologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulsement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne...* 1552, in-8°.

[2] *Plaintes des Églises réformées*, adressées au roi en 1597. — Dès le 4 décembre 1549, un couturier, nommé Jacques Duval, avait été brûlé vif à Paris, avec un exemplaire des *Chansons spirituelles*, non moins abhorrées que les psaumes (H. Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. XXX).

[3] Polenz, *Geschichte des französischen Calvinismus*, II, 634.

[4] Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France*, p. 335.

prochaine levée du siége par un soldat protestant des troupes royales, qui jouait sur la flûte le commencement du psaume LXVIII [1].

En 1598, les psaumes, que la cour de François Ier et de Henri II avait autrefois gaiement fredonnés, firent leur rentrée au Louvre, mais avec plus de gravité. Catherine, sœur de Henri IV, y fit célébrer le culte, comme avait fait autrefois Marguerite de Navarre; on y chanta le psaume XXIV :

La terre au Seigneur appartient.

Cette psalmodie choqua vivement le clergé, qui obtint du roi que le chant fût interdit aux assemblées du Louvre. Un jour qu'on avait attendu fort longtemps Madame pour commencer le culte, d'Aubigné, qui la savait chez le roi, entra dans la chambre. « Qu'y a-t-il, dit Sa Majesté? — Sire, c'est qu'il y a longtemps qu'on attend Madame. — Eh bien! dit le roi, qu'on chante pour se désennuyer. D'Aubigné, ravi d'avoir un tour à faire au roi, l'alla dire à l'assemblée, qui, étant nombreuse, fit un grand bruit en chantant. — Qu'est-ce? dit le roi. On le lui expliqua. — Mon Dieu, dit-il à sa sœur, allez vite, mais qu'on ne chante plus [2]. »

Après la prise d'armes du XVIe siècle, qui eût dû n'avoir d'autre but que la conquête de la liberté religieuse, et qui fut souillée par les passions et les ambitions d'une noblesse corrompue, cette liberté, si péniblement obtenue sous Henri IV, fut singulièrement restreinte par Louis XIII, en attendant qu'elle succombât sous la tempête dévastatrice des édits et des arrêts de Louis XIV. On en voulait surtout au chant des psaumes.

En 1612, le baron de Vatan, condamné à mort et enfermé à la Conciergerie, obtint l'autorisation « de faire venir un ministre dans la prison pour le consoler. Les réformez, ou prisonniers, ou qui s'y trouvèrent pour l'accompagner, voulurent chanter quelques versets de psaumes. Mais les prisonniers catholiques, et les autres qui étoient venus là par curiosité, s'y opposèrent hautement; et Fuzil, curé de la paroisse de Saint-Barthélemy, qui s'y étoit fourré pour épier l'occasion de faire quelque coup digne de son zèle, fut un des plus ardens et des plus hardis. Le prétexte fut que l'édit permettoit bien de consoler les prisonniers, mais non pas de faire l'exercice de la religion dans les prisons, beaucoup moins dans un lieu

(1) Élie Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, II, 377.

(2) *Les historiettes de Tallemant des Réaux*, I, 17.

comme celuy où on se trouvoit alors, qui étoit la chapelle de la Conciergerie. Les réformez obéirent, et le tumulte cessa[1]. »

Dès 1623, il fut défendu de chanter des psaumes dans les rues et dans les boutiques, et, en 1657, autour des feux de joie ou à l'exécution des criminels. En 1658, arrêt du conseil privé pour interdire de chanter hors des temples, la psalmodie huguenote donnant du scandale aux catholiques; en 1659, défense de chanter chez soi de manière à être entendu du dehors; le 3 décembre 1661, défense de chanter par tout le royaume, même dans les maisons particulières, sous peine de 500 livres d'amende; confirmation du même arrêt le 28 janvier 1662; en 1664, ordre de cesser le chant dans les temples durant le passage des processions.

Si nos pères, dit Jean Rou[2], eussent chanté des airs profanes et impudiques, on ne leur auroit rien fait, comme encore aujourd'hui on en chante en toute liberté dans les maisons et dans les carrefours parmi nos adversaires; mais si on surprend quelque homme de bien qui chante les louanges de Dieu, telles qu'elles ont été dictées par le Saint-Esprit, c'est assez pour le mettre en justice et le faire pourrir dans un cul de basse-fosse. Cette rigueur ne s'étoit pas jusqu'ici exercée si hautement à Paris qu'elle l'est depuis longtemps dans les provinces, mais il est aujourd'hui d'une notoriété publique qu'on a défendu depuis un an[3] le chant des psaumes en bateau et en carrosse sur le chemin de Charenton...

Je ne puis sur ce sujet m'empêcher de faire le récit de ce qui se passa, il y a quelques années, dans une petite ville, dont j'ai oublié le nom. Le bailli, sollicité par un curé séditieux, envoya faire défense à un serrurier de la religion, qui demeuroit vis-à-vis de l'église, de plus chanter des psaumes dans sa boutique; le service de la messe, au sentiment du bon prêtre, étoit troublé tous les matins par ce chant importun, et il ne l'étoit pas par les perpétuels coups de marteau du cyclope, et par le ratissement aigu de sa lime: comme le serrurier ne se pressa pas d'obéir aux premiers ordres, on réitéra la défense, qui lui fut même signifiée par un sergent dans toutes les formes de la justice, et parce qu'il falloit que le sergent écrivît sur son exploit la réponse de l'assigné, le pauvre homme représenta qu'il n'avoit rien à répondre. — Mais il faut bien que je mette quelque chose, dit le pousse-cul. — Ho! bien, dit le serrurier, mettez donc :

Iamais ne cesseray
De magnifier le Seigneur,
En ma bouche auray son honneur
Tant que vivant seray.

[1] Élie Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, II, 79. — [2] *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg*. — [3] Ordonnance du 9 mai 1681.

Ces insatiables chanteurs de psaumes s'ingéniaient à échapper aux prescriptions des arrêts, sans cesser pour cela leur psalmodie; à défaut des psaumes de Marot et de Bèze, qu'ils ne pouvaient plus chanter dans leurs maisons, ils se procurèrent une traduction catholique, celle de l'évêque Godeau, pour laquelle le roi Louis XIII avait composé quelques mélodies, et ils se mirent à chanter ces psaumes, qui n'étaient pas défendus et qu'on ne pouvait guère décemment défendre. Mais le jésuitisme aussi est ingénieux et vient à bout de tout. Au lieu de la défense pure et simple de chanter les psaumes, par où l'on entendait ceux de Marot, la chambre de Grenoble ajouta, dans son arrêt du 12 février 1659, les mots *en françois,* qui permettaient d'atteindre tous les chanteurs, et rangeaient les psaumes orthodoxes dans la même catégorie que les psaumes prétendus hérétiques. Ce n'était, il est vrai, qu'un arrêt provisoire, et les parties pouvaient se pourvoir devant le conseil privé; mais celui-ci ne répondait jamais dans les cas analogues, de sorte qu'un simple règlement devenait par le fait une défense définitive [1].

« Je ne m'arrêterai point, dit Élie Benoît [2], retraçant les persécutions de l'année 1665, à parler des diverses condamnations prononcées contre ceux qu'on accusoit de chanter des psaumes. Il n'y avoit point de lieu du royaume où on n'en vît quelque exemple tous les jours; quelques-uns même de ceux qu'on mettoit à l'amende pour ce pretendu crime avoient la hardiesse de declarer qu'ils ne laisseroient pas de contrevenir à cette defense... On dit qu'il y en eut d'assez resolus, en divers lieux, pour consigner le double de l'amende à quoi ils etoient condamnez, en declarant que c'etoit pour l'amende de la nouvelle contravention, où ils tomberoient au premier jour. »

En 1686, Teissier, de Durfort, condamné à être pendu, pour le crime d'avoir assisté à une assemblée, chanta sur l'échelle le psaume XXXI [3] :

Mon ame en tes mains ie viens rendre,
Car tu m'as racheté,
O Dieu de verité.

La même année, le cadavre de Paul Chenevix, doyen des conseillers

(1) *Histoire de l'édit de Nantes*, III, 278.
(2) *Ibid.* IV, 31.
(3) Jurieu, *Lettres pastorales adressées aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone*, 2e édition, Rotterdam, 1686, in-12, I, 81.

du parlement de Metz, fut traîné sur la claie, puis jeté à la voirie, pour refus d'abjuration; ses coreligionnaires, au nombre d'environ 400 personnes, recueillirent pieusement ses restes et leur rendirent les derniers devoirs en chantant le psaume LXXIX[1] :

Ils ont ieté les corps
De tes seruiteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre.

Quand le clergé tout-puissant eut banni tous les pasteurs pour avoir plus facilement raison de leurs ouailles, à quoi fit-il surtout la guerre? A la Bible et au Psautier, qui tenaient lieu de pasteur et d'assemblée. Ordre de remettre aux autorités les livres proscrits, sous des peines très-sévères[2]. Le huguenot du XVIIe siècle, non moins attaché à son Psautier que celui du XVIe, glorieusement désobéit au roi, cacha sa Bible, enterra son Psautier[3] au pied d'un arbre, pour les retrouver en des jours meilleurs. La maréchaussée se mit en quête et fit des perquisitions pour saisir les volumes condamnés et les livrer au bourreau, sans préjudice des délinquants, qu'elle traînait en prison et devant des juges, qui n'osaient obéir aux dernières inspirations d'une conscience depuis longtemps faussée ou muette.

Que de fois les fidèles désolés oublièrent tous leurs maux, pour ne se souvenir que du deuil de l'Église et redire en pleurant ces paroles du psaume XLII, qu'ils n'osaient plus chanter :

Iour et nuit pour ma viande
De pleurs me vay soustenant,
Quand ie voy qu'on me demande :
Où est ton Dieu maintenant?
Ie fons en me souuenant
Qu'en troupe i'alloy menant,
Priant, chantant, grosse bande,
Faire au temple son offrande!

[1] Aurieu, *Lettres pastorales*, I, 191.

[2] Au commencement du XVIIIe siècle, le protestant possesseur d'une Bible était encore passible de bannissement pour trois ans et de la confiscation d'au moins le tiers de ses biens. (Ordonnance du 24 avril 1729.)

[3] Les deux volumes étaient souvent réunis en un seul, même dans le format de poche; on en déchirait le titre pour qu'ils fussent moins faciles à reconnaître.

Rien ne pouvait abattre l'indomptable foi huguenote, qui trouvait, dans l'excès même des souffrances, un motif d'espérance et de résignation à la volonté divine. Ainsi s'exprimait l'auteur de la plus touchante des complaintes du désert, composée en 1698 (*Bulletin*, I, 316) :

Nos pauures tribus fugitiues,
Tes autels partout renuersez,
Tous tes flambeaux éteints, tes troupeaux dispersez,
Tant de milliers d'ames captiues,
Des consciences dans l'effroy,
Des sentimens forcés, des cœurs dans les allarmes,
Des yeux tousiours baignés de larmes,
Sont des voix qui crient à toy.

Nos filles dans les monastères,
Nos prisonniers dans les cachots,
Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots,
Nos confesseurs sur les galères,
Nos malades persécutez,
Nos mourans exposez à plus d'une furie,
Nos morts traisnez à la voirie,
Te disent nos calamitez...

Où sont donc tes faueurs diuines?
Nous quittent-elles sans retour?
Elles seront, o Dieu, l'objet de notre amour,
Quel fléau que tu nous destines.
Oui tousiours en les implorant
Nous irons à tes pieds attendre le supplice:
S'il faut périr sous ta justice,
Nous périrons en l'adorant.

Ton courroux veut-il nous éteindre?
Nous nous retirons dans ton sein.
De nous exterminer formes-tu le dessein?
Nous formons celui de te craindre.
Malgré nos maux, malgré la mort,
Nous bénirons les traits que ta main nous appreste:
Ce sont les coups d'une tempeste,
Mais ils ramènent dans le port...

Bientôt cependant les protestants qui avaient abjuré dans les tourments des dragonnades s'enhardirent, se rassemblèrent la nuit dans les bois, les cavernes, pour écouter l'un d'eux lisant un sermon, ou quelque pasteur rentré en France au péril de ses jours. Alors les Psautiers furent déterrés et l'on chanta, au risque des galères, des psaumes pendant des heures entières et à gorge déployée, non du bout des lèvres, comme font nos églises de grande ville. Le lieu du rendez-vous n'était pas toujours exactement connu [1]; il pouvait changer au dernier moment; c'était le chant des psaumes qui dirigeait les pas des retardataires ou des mal renseignés, tout en excitant leur ardeur. Voici ce que le pasteur du désert Antoine Court rapporte d'une tournée faite dans le Midi, en 1728, et durant laquelle il tint un grand nombre d'assemblées : « Une pluie très-forte, qui nous surprit en chemin, fit décamper tous ceux qui s'étaient rendus sur la place de bonne heure. Les fidèles qui étaient avec moi, et qui n'étaient pas en petit nombre, ne perdirent pas courage. Nous nous rendîmes sur le lieu malgré la pluie : avant que d'y arriver, nous rencontrâmes une troupe de gens qui s'en retournaient chez eux, et qui nous apprirent que tous avaient déserté; nous ramenâmes ceux-ci et nous rappelâmes par le chant d'un psaume les moins éloignés [2]. »

Malheureusement les mêmes chants guidaient aussi parfois des prêtres fanatiques, qui, à la tête des troupes, fondaient tout à coup sur l'assemblée et en faisaient un horrible massacre [3].

Cependant ces nocturnes assemblées du désert, les dangers que l'on y courait, le courage avec lequel on les bravait, avaient un attrait grandiose, indéfinissable, la poésie de la souffrance et de l'héroïsme : des villages entiers embrassèrent la foi proscrite, peu après la Révocation [4].

Des rochers des Cévennes répercutant l'horrible fusillade, passons au château de Versailles, où furent signés tant d'arrêts meurtriers contre la religion qui déplaisait à Sa Majesté; nous y retrouverons, mais également enveloppés d'ombre et de mystère, le même zèle protestant, le même

[1] Les protestants qui, par suite de quelque faute, avaient encouru les peines portées par la discipline ecclésiastique, n'étaient pas prévenus du jour ni du lieu de l'assemblée où l'on jouait sa vie et celle de sa famille.

[2] Charles Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, I, 180.

[3] Nous en avons cité un émouvant exemple, p. 105 de notre *Histoire des Églises réformées de l'Aisne*.

[4] *Ibid.* p. 108.

amour du Psautier. La princesse palatine, Madame, mère du Régent, convertie de force et amenée de force en France pour épouser le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, ne se bornait pas à dire de Mme de Maintenon: « Si elle étoit morte il y a trente ans, tous les pauvres réformés seroient encore en France, et leur temple de Charenton n'auroit pas été rasé. La *vieille sorcière* a été, avec le jésuite le père La Chaise, la cause de tout cela; à eux deux ils ont produit tout le mal. » Elle écrivait à sa sœur : « Vous auriez tort de croire que je ne chante jamais les psaumes ou les cantiques luthériens; je les chante souvent et je les trouve fort consolants. Il faut que je vous conte ce qui m'est arrivé à cet égard. Je ne savois pas que M. Rousseau [1], qui a peint l'Orangerie de Versailles, étoit un réformé; il étoit à travailler sur un échafaudage, et moi, me croyant seule dans la galerie, je me mis à chanter le sixième psaume. J'avois à peine achevé le premier verset [2], que je vois quelqu'un descendre en toute hâte de l'échafaudage et tomber à mes pieds, c'étoit Rousseau; je crus qu'il étoit devenu fou. Bon Dieu! lui dis-je, qu'avez-vous, Rousseau? Il me répondit: Est-il possible, Madame, que vous vous souveniez encore de nos psaumes et que vous les chantiez? Que le bon Dieu vous bénisse et vous maintienne dans ces bons sentiments! Il avoit les larmes aux yeux [3]. »

On chantait aussi dans les Alpes, dans les hautes vallées du Piémont. Le fanatisme avait chassé de leur patrie et dépossédé de leurs biens tous les protestants vaudois. Sept cents d'entre eux accomplirent, au milieu de périls indescriptibles, leur *glorieuse rentrée* dans les champs paternels, les armes à la main, sous la conduite du pasteur et colonel Arnaud (1689). Ils arrivent à travers les glaciers, meurtris, mourant de faim, accablés de fatigues et de privations, près d'un de leurs temples transformé en église catholique; ils s'empressent de faire disparaître tout l'appareil du culte

[1] Jacques Rousseau, né en 1630, mort à Londres en 1693. En 1681, il fut exclu de l'Académie royale de peinture, comme huguenot, avec huit autres protestants. (Voir *la France protestante*, article *Rousseau*.)

[2] *Ne vueille pas, o Sire,*
Me reprendre en ton ire,
Moy qui t'ay irrité;
N'en ta fureur terrible,
Me punir de l'horrible
Torment qu'ay merite.

[3] *Bulletin*, VIII, 362. Madame écrivait encore, le 22 janvier 1697, avec une tolérance et une largeur de vues fort peu goûtées de son temps : « Les trois religions chrétiennes n'en formeraient qu'une seule, si l'on suivait mon avis; on ne s'informerait pas de ce que croient les gens, mais s'ils vivent conformément à l'Évangile, et on prêcherait contre ceux qui mènent une mauvaise conduite. . . , il y aurait alors plus d'harmonie qu'il n'y en a à présent. »

ennemi, puis, déposant les armes, ils entonnent avec des larmes amères et des soupirs de reconnaissance, le psaume du Refuge, c'est-à-dire le LXXIV[1] :

Faut-il, o Dieu, que nous soyons espars,
Et que, sans fin, ta colere enflammée
Iette sur nous une espaisse fumée,
Sur nous, Seigneur, le troupeau de tes parcs?

puis le psaume CXXIX :

Dès ma ieunesse ils m'ont fait mille maux;
Dès ma ieunesse, Israël le peut dire,
Mes ennemis m'ont liuré mille assauts;
Iamais pourtant ils n'ont pu me detruire.

Cependant les galères, les prisons, les couvents, regorgeaient de prisonniers, dont le seul crime était d'avoir rendu à Dieu le culte qui déplaisait à Sa Majesté, martyrs de la conscience et du devoir. Le Châtelet, la Bastille, les donjons de Vincennes, des îles Sainte-Marguerite, de Guise, de Ham, de Pont-de-l'Arche, la tour de Constance, le château d'Y, le château Trompette, les fosses de Bourgoing, etc., et jusqu'aux prisons de Saint-Domingue et de la Martinique, tout retentissait du chant des psaumes. Que de cruels traitements pour faire cesser ces chants des malheureux prisonniers[2], qui n'avaient point d'autre moyen de communication! On se reconnaissait à la voix, et l'on chantait des strophes dont le voisin s'ingéniait à découvrir le sens mystérieux. Que de fois aussi suffit-il que telle mélodie bien connue vînt frapper l'oreille de quelque victime des obsessions du convertisseur, pour l'empêcher de succomber!

Le prêtre ou moine convertisseur, même quand il s'appelait François de Sales ou Fénelon[3], était toujours précédé ou suivi du bourreau; aussi

[1] Monastier, *Histoire des Vaudois*, II, 126. C'est le même psaume que, trois ans auparavant, les Vaudois bannis avaient chanté en arrivant à Genève, après avoir traversé les Alpes en hiver et jonché les routes de leurs cadavres. Ils chantaient d'une voix lamentable, et tous les Génevois pleuraient et chantaient avec eux.

[2] «Sa Majesté ne veut pas, écrivait le secrétaire d'État au geôlier des pasteurs du désert enfermés aux îles Sainte-Marguerite, que vous leurs fassiez, à l'avenir, de pareilles duretés; et s'ils continuent à psalmodier malgré vos défenses, vous devez vous borner à les mettre dans des cachots d'où on ne puisse les entendre.» (*Bulletin*, IX, 188.)

[3] Voir notre *Intolérance de Fénelon*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872.

n'obtenait-il que des succès passagers; à peine la torture avait-elle cessé, que l'abjuration qu'elle avait arrachée était rétractée. Il n'en était pas de même des conversions volontaires inspirées par le spectacle de la constance des victimes; des galériens convertirent leurs camarades de chaîne et leur inoculèrent l'amour du Psautier. « Je m'embarquai, dit l'un de ces anciens catholiques envoyé aux galères pour désertion[1], sans avoir rien que mon psaume (Psautier), lequel je sauvai par la grâce du bon Dieu, car on m'avait enlevé mon Nouveau Testament et quelques autres livres de dévotion, et qui me servira à chanter les louanges de ce bon Père des miséricordes. »

Plus tard, quand la violence atteignit ou dépassa les dernières limites, quand, à l'angle de chaque chemin des Cévennes, on vit le cadavre d'un protestant, pendu à un arbre, se balancer dans les airs, l'effervescence religieuse fut à son comble, et engendra cette étrange maladie nerveuse qu'on a constatée chez toutes les sectes persécutées (chrétiens du 1er siècle, montanistes, anabaptistes, puritains, quakers, jansénistes, rœstar's suédois, etc.). Alors on vit l'apogée de la puissance religieuse et judaïque du Psautier : « Nous volions, dit Durand Fage[2], l'un des prophètes cévenols, quand nous entendions le chant de ces divins cantiques; nous sentions au dedans de nous une ardeur qui nous animoit, un désir qui nous transportoit; cela ne se peut exprimer. Quelque grande que fût quelquefois notre lassitude, nous n'y pensions plus dès que le chant des psaumes frappoit nos oreilles : nous devenions légers. C'est une de ces choses qu'il faut avoir éprouvées pour les connoître. »

Hommes, femmes, enfants[3], protestants, catholiques même, tombèrent dans l'extase, eurent des visions, se mirent à exhorter, à chanter, à *prophétiser;* ils entendirent les anges psalmodier dans le ciel les vers de Marot et de Bèze[4]. Puis tout ce peuple prit les armes contre ses bourreaux; les troupes les mieux aguerries du grand roi, commandées par les

[1] *Bulletin*, 2e série, III, 341.

[2] *Théâtre sacré des Cévennes.*

[3] D'immenses troupes d'enfants furent conduites en prison; ils chantaient des psaumes le long de la route et jusque dans les cachots.

Deux cents d'un seul village furent envoyés aux galères.

[4] Déjà en 1683, après le martyre de Homel, qui avait courageusement prêché la résistance, le bruit s'était répandu « que son âme en quittant son corps avait fait entendre dans les airs des cantiques à la religion, et même le bourreau assurait l'avoir entendu. » (Charles Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, I, 76.)

plus brillants officiers, furent culbutées, mises en fuite, par une poignée de paysans qui n'avaient guère pour armes que leurs faux et leurs psaumes; ils ne chantaient plus ces vieilles mélodies, ils les rugissaient comme des lions, et comme des lions ils déchiraient l'ennemi. Qu'on en juge par l'extrait suivant de l'histoire des camisards, dont M. le pasteur Peyrat a su faire, en s'inspirant de leur esprit et de leurs Mémoires, une surprenante et magnifique épopée[1] :

Le maréchal de camp, marquis de « Lalande, à la poursuite de Cavalier[2], fit halte à Anduze. Deux paysans, vraisemblablement envoyés par Roland, viennent l'avertir que le général rebelle se montre au pont de Salindres, sur le Gardon. C'est un défilé étroit et tortueux, vrais Thermopyles cévenols, où cent camisards arrêteraient toute l'armée royale; à droite est la montagne, nue, escarpée; à gauche, le Gardon, bouillonnant dans un abîme. Roland, instruit du succès de son stratagème, divise sa troupe en trois corps : le premier se poste sur les cimes; le second, au pont de Salindres; le troisième, invisible, à l'entrée de la gorge. Roland, qui le commande, laisse le général catholique s'y engager péniblement, et l'y enferme aussitôt. Tout à coup l'ennemi est chargé en tête et en queue, écrasé par une tempête d'énormes roches, qui, du sommet de la montagne, roulent de bond en bond sur les malheureux bataillons broyés sur le chemin et emportés par lambeaux dans le torrent. Au-dessus du tonnerre de la mousquetade, du fracas des rochers, des clameurs des vaincus, s'élevait la psalmodie des vainqueurs, grossie par les échos, dont le confus mugissement redoublait le tumulte effroyable de la bataille. Cette gorge eût été le tombeau du général et de l'armée royale, si Roland eût pu occuper un sentier descendant, sur l'escarpement de la rive, vers un moulin bâti dans le Gardon. Lalande découvrit cette unique issue, s'y précipita avec ses débris, et passa la rivière sous le feu camisard. Il fut serré de si près, qu'il n'eut pas le temps de ramasser son chapeau à plumes blanches, enlevé par un coup de vent, et qui devint un trophée camisard. Il se sauva avec sa perruque brûlée, dont l'étrange désordre excita, malgré un si grand désastre, le rire de ses officiers... Le soir, dans cette vallée naguère si bruyante, on n'entendait plus dans l'abîme que

[1] Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, II, 91. — [2] Cavalier, garçon boulanger, lieutenant de Roland, ancien soldat redevenu paysan, qui commandait en chef les *Enfants de Dieu*.

la voix du Gardon bouillonnant parmi des rochers et des cadavres, et sur les cimes que l'hymne de triomphe des *Enfants de Dieu :* »

Dieu aux palais d'elle[1] *est cognu*
Et pour sa defense tenu;
Car vng iour les rois se banderent,
Et tous equipez s'y trouuerent.
Ils en ont vu les effets,
Dont estonnez et defaits,
Eux auec toute leur bande,
Surpris d'vne frayeur grande,
Auec extreme destresse,
Se sont sauuez de vitesse.
Douleur comme d'enfantement
Les saisit auec tremblement,
Comme quand d'vng terrible orage
Tu brises tout vng nauigage[2]....

Le Dieu juif, protecteur et vengeur de son peuple opprimé, inspirait aux Cévenols la foi la plus ardente, et leur histoire prouve que l'enthousiasme peut, au besoin, se passer de bon sens. Ils ne se demandaient pas s'il était possible que Jéhovah, qui est avant tout le Dieu des Juifs, fût en même temps et avant tout le Dieu des réformés; ils avaient franchi d'un bond cette difficulté, sans même l'apercevoir : Babylone, c'était Rome, et Sion, le protestantisme. Avec cela, ils firent des prodiges trop peu connus. L'histoire et la peinture ont immortalisé l'héroïsme des trois cents Spartiates des Thermopyles et des républicains du vaisseau *le Vengeur;* l'héroïsme, presque ignoré, des Cévenols était à la même hauteur. Trois cents d'entre eux, enfermés dans la tour de Bellot, après avoir brûlé leur dernière cartouche, expirèrent dans les flammes en psalmodiant plutôt que de se rendre[3]. C'est bien, en partie, à leur soulèvement que

(1) Sion.

(2) Au psaume XLVIII de Th. de Bèze M. Peyrat substitue ici sa propre version, très-libre et plus belle assurément, mais moins historique :

Dieu protégeait de ses ailes
Sion, son unique autel,
Lorsque des rois infidèles
S'avançait le camp mortel!
Dès qu'ils ont vu ses murailles,
Ils ont senti leurs entrailles
Fondre d'épouvantement!
Ils ont senti fuir leur âme,
Plus éperdus qu'une femme
Au jour de l'enfantement!

(3) Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, I, 449.

sont dues la conservation du protestantisme français et la conquête définitive de la liberté religieuse. Ils étaient fanatisés, sans doute, mais leur cause était juste et sainte, ils avaient pour eux le droit éternel des consciences; et, du reste, les grandes choses s'accomplirent-elles jamais sans beaucoup d'enthousiasme et un peu de fanatisme?

Il ne restait cependant aucune trace de celui-ci dans l'âme de nos derniers martyrs, qui tous gravirent en chantant les degrés de l'échafaud. Le ministre Louis Rang, exécuté à Die en 1752, chanta :

La voici l'heureuse iournée!

Son collègue, Jacques Roger, vieillard de soixante et dix ans, traqué depuis trente-neuf ans comme une bête fauve, entonna (1745) :

Misericorde et grace, o Dieu des cieux;

de même que le proposant Benezet, de Montpellier, exécuté la même année. Benezet avait vingt-six ans et laissait un jeune enfant et une femme enceinte [1]. Le pasteur Rochette, le dernier qui fut mis à mort (1762) par voie judiciaire (il n'avait aussi que vingt-six ans), monta au gibet en répétant à son tour :

La voici l'heureuse iournée!

En 1744, Étienne Arnaud, de Dieu-le-Fit, fut dûment atteint et convaincu d'avoir donné à quelques jeunes gens des leçons de musique pour le chant des psaumes; ce crime n'était nullement prévu par les édits; mais le protestant qui l'avait commis ne fut pas moins condamné aux galères, après avoir été mis au carcan. Un exemplaire du Nouveau Testament et une édition des psaumes de David, attachés au pilori, honoraient le supplice prétendu infamant de ce fidèle du désert [2].

Encore un exemple, ce sera le dernier. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Jean-Louis Gibert, pasteur du désert, présidait une assemblée

[1] Ch. Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, II, 51.

[2] *Id. ibid.* I, 418.

Vers 1730, alors que le protestantisme du Midi renaissait et se réorganisait par les soins des pasteurs du désert, il eut pour principaux foyers trois écoles de chant des psaumes: «l'une dans les montagnes de la Lozère, l'autre à Peyroles, et la dernière à Anduze.» (Hugues, *Restauration du protestantisme*, I, 328.)

à Artouan, en Saintonge. Les archers sont signalés; voyant qu'il est trop tard pour songer à leur échapper, il fait entonner le psaume CXL :

O Dieu, reprime l'insolence
D'vng ennemi malicieux;
Sauue-moy de sa violence
Et de ses desseins furieux. . . .

et tombe frappé d'une balle en pleine poitrine [1].

Ainsi le chant des psaumes, qui avait donné tant de puissance et d'élan à la Réforme au XVIe siècle, triompha, au XVIIIe, de la persécution expirante. Ce Psautier, traduit et imprimé par des protestants fugitifs, colporté par une foule de martyrs; ce Psautier, qui vivifia la foi d'un peuple à travers deux siècles et demi de souffrances, qui créa des mœurs austères [2], développa ces mâles vertus qui firent des protestants l'élite de la nation; ce Psautier, qui soutint tant de courages chancelants, releva tant d'âmes abattues, inspira tant et de si héroïques dévouements; ce Psautier, qui vibre encore au cœur même de notre histoire, renferme-t-il tout ce qu'y virent nos ancêtres ?

Non, certes. Leur robuste foi faisait, à son insu, ce que Luther faisait sciemment et ne craignait pas d'avouer : « Je mets, disait-il, dans les livres bien plus que je n'y trouve. » Ils mettaient dans le Psautier leurs croyances, leurs illusions et leurs préjugés, à l'aide d'une interprétation allégorique qui bravait la raison et ses axiomes fondamentaux. Jeanne d'Albret écrivait au cardinal d'Armagnac [3] : « Quant à la réformation que j'ay commencée à Pau et à Lescar, que j'ay délibéré continuer, par la grâce de Dieu, en toute la souveraineté du Béarn, je l'ay apprinse par la Bible, que je lis plus que les docteurs, *aux livres des rois d'Israël (!), formant mon patron sur le roi Josias*, afin qu'il ne me soit reproché, comme aux autres

[1] *Bulletin*, III, 198.

[2] « Le *certes* seul, ou *en verité*, dit un ennemi de la Réforme, estoit leur serment ordinaire; ils se declaroient ennemis du luxe, des debauches publiques et folastreries du monde, trop en vogue parmi les catholiques; en leurs assemblées et festins, au lieu de danses et hauts bois, c'estoient lecture des Bibles qu'on mettoit sur table, et chants spirituels, surtout des psaumes quand ils furent rimez. Les femmes, à leur port et habit modestes, paroissoient en public comme des Eves dolentes ou Magdelaines repenties... Les hommes, tous mortifiés, sembloient estre frappés du Saint-Esprit. » (Flor. de Rémond, *Histoire de la naissance de l'hérésie*, livre VII, p. 864.)

[3] Crottet, *Petite chronique protestante*, appendice, p. 97.

rois d'Israël, que j'aye servi à Dieu, mais que j'ay laissé les *hauts lieux!* » La critique n'était pas née; il lui faut des époques de calme et de maturité pour déployer ses ailes, d'où descendent la tolérance et la lumière, plus froides peut-être que les bouillantes effluves de l'enthousiasme, mais plus durables et bienfaisantes.

Avec la prédestination, l'inspiration littérale de la Bible et son interprétation livrée à toutes les fantaisies de l'arbitraire et de la passion, on n'eût fait qu'un peuple de fous et de fanatiques, s'il n'y avait eu, à côté de ces énormes erreurs considérées comme des dogmes fondamentaux, un souffle moral puissant, qui dominait tout, épurait et emportait tout. Une renaissance de l'idéal entrevu dans Jésus et les siens, entrevu surtout dans son sublime enseignement, s'était opérée dans les cœurs, et cette lumière, qui était une flamme, conduisait le huguenot, même lorsqu'il croyait peut-être n'obéir qu'à l'Ancien Testament. L'élan religieux dépend si peu de la dogmatique, que, au XVIIe siècle, la plupart des protestants excommuniés pour leurs désordres, n'avaient pas le moindre doute sur la légitimité des croyances reçues : ils les partageaient sans que la rénovation morale se fût opérée en eux. Au contraire, presque tous ceux qu'on excommuniait comme hérétiques étaient entrés dans le mouvement d'épuration et de sanctification; on ne leur eût pas fait grâce de leur inconduite et de leur immoralité, si on eût pu les leur jeter à la face.

Inspiration des Écritures, prédestination, immortalité de l'âme, paradis, enfer, peines éternelles, expiation, incarnation, déité de Jésus, Trinité, justification par la foi, etc., rien de tout cela n'est dans les psaumes; tous ces dogmes sont de beaucoup postérieurs, et cependant on réussissait à les y trouver, à les y mettre. On ne s'apercevait même pas qu'il y manquait la base même de l'Évangile : le sentiment de la fraternité. On ne voyait pas que la piété de quelques-uns des psalmistes ne s'élevait pas au-dessus de l'horizon terrestre, et qu'ils ne demandent à Dieu que les biens de ce monde périssable. Chaque mot de la Bible étant tenu pour inspiré, ce qui n'était pas exprimé dans tel ou tel livre y était nécessairement sous-entendu.

Le type moral produit par la foi huguenote est un mélange des types juif et chrétien; l'Évangile de nos pères était fortement empreint de judaïsme. Leur vie religieuse était bien plus développée que celle d'Israël, elle avait des horizons bien autrement vastes; cependant le trait principal

de la foi juive était aussi le fondement de la leur, savoir l'invincible conviction que Dieu veille sur son peuple et ne saurait définitivement l'abandonner. Ce n'est, au fond, que l'idée étroite et païenne d'un Dieu national. Mais quelle indomptable énergie, quelle espérance du triomphe, toujours déçue et toujours vivace, cette conception de Dieu n'a-t-elle pas mise au cœur des huguenots, comme au cœur de cette race juive, traitée pendant dix-huit siècles comme le rebut de l'univers, pillée, exilée, massacrée, toujours martyrisée, et qui toujours vit, toujours espère et forme un indestructible faisceau! Avant le christianisme, le chœur entier des prophètes n'exprimait-il pas, dans son grandiose et magnifique langage, les mêmes sentiments que nous retrouvons chez le duc de Rohan, cette âme de fer que rien ne pouvait abattre ni briser? « Plusieurs de vous, écrit-il dans la préface de ses *Mémoires*, ont vu d'un œil sec et d'un bras léthargique notre perte, sans y avoir contribué aucune assistance, et nous avons vu les vaisseaux et les armes des autres aider à la perte de ceux qui en leur nécessité les avoient secourus. *Dieu ne laissera de faire son œuvre sans vous, quand le temps de notre délivrance sera venu; il est plus près de nous en notre affliction, que vous n'êtes près de lui en votre prospérité.* »

Un autre trait également commun au judaïsme et au protestantisme, mais affaibli pourtant dans celui-ci, c'est l'absence des causes secondes dans la conception du gouvernement de l'univers : rien n'arrive que par la volonté de Dieu, qui fait toutes choses lui-même, quand il lui plaît, sans autre loi que celle de son bon plaisir; en un mot, c'est un véritable despote asiatique. Une bataille est-elle perdue? Ce n'est ni la faute du général, ni celle de ses soldats, ni par suite de leur infériorité numérique. Des sceptiques seuls pourraient imaginer de semblables explications. Un Coligny, un Lanoue, un Rohan, attribuaient toujours leurs défaites aux péchés du peuple, qui n'avait pas été jugé digne du succès. C'est de cette source que jaillissent tous les maux, sans exception, qui affligent l'humanité : « Comme nos péchés, dit Th. de Bèze, sont la vraie cause de la *peste*, l'unique antidote à y opposer, c'est que les pasteurs ne disputent pas sur la peste, ce qui est l'affaire des médecins, mais excitent leurs troupeaux à une sérieuse résipiscence et à une mutuelle charité par leurs paroles et leur exemple, et que les brebis écoutent la voix de leurs bergers[1]. » Rohan termine ainsi

[1] *Quæstiones duæ de peste*, Genève, 1579, in-12.

son récit de la guerre de 1628 : « Dieu, qui en ses grandes compassions a eu soin de ses pauvres églises, leur a encore donné le loisir de respirer, afin de se pouvoir sérieusement repentir de leurs fautes, et par un vrai amendement de vie attirer autant de bénédictions sur elles que leurs péchés leur ont causé de calamités. »

Mais examinons de plus près la notion fondamentale du judaïsme. Le Dieu unique se choisit un peuple, au sein duquel doit régner la pure religion qu'il lui révèle. Comme l'idée du progrès n'existe pas encore, il va sans dire que Dieu se révèle parfaitement, entièrement du premier coup; que cette révélation est la vérité absolue, qu'elle a seule le droit d'être, qu'elle doit anéantir l'erreur, c'est-à-dire les autres religions. Le principe de l'inviolabilité de la vie humaine, cette tardive et encore incomplète conquête de la civilisation, faisant également défaut, le Juif pieux et fidèle remplira un devoir en massacrant l'impie, l'idolâtre, qui ne pratique point la religion de Jéhovah. De là cette effroyable et maudite intolérance qui a, durant tant de siècles, ensanglanté le monde; de là les sauvages imprécations des psalmistes.

Ce côté antichrétien du Psautier paraissait au protestant du XVIe siècle tout aussi auguste et vénérable que le commandement de l'amour du prochain [1]. Le prochain, ce n'était que le coreligionnaire, et encore le degré d'amour qu'on lui devait dépendait-il de l'exactitude de son orthodoxie.

Calvin écrivait à la duchesse de Ferrare : « Sur ce que je vous avois allégué que David nous instruit par son exemple de haïr les ennemys de Dieu, vous respondez que c'estoit pour ce tems-là duquel sous la loy de rigueur il estoit permis de haïr les ennemys. Or, Madame, *ceste glose seroit pour renverser toute l'Escripture* [2]. »

[1] Le chapitre x de *l'Excellence et utilité des psaumes, divisée en cinq livres, par Jérémie de Pours, ministre de la parole de Dieu*, Amsterdam, 1666, petit in-4°, ouvrage cité par Bayle sous un titre différent : *La divine mélodie du saint psalmiste*, a pour titre : *Les imprécations de David ne sont pas contraires à cette loy de charité* (!).

De Pours était originaire des Pays-Bas; son livre est diffus, scolastique, mais il a vu et soigneusement examiné quelques-unes des plus anciennes éditions du Psautier, et il a, le premier, dit quelque chose d'exact sur Bourgeois. (Voir *Recherches sur les psaumes de Marot et de Bèze*, insérées dans le *Journal helvétique* de 1745, abrégées dans la *Nouvelle bibliothèque germanique*, Amsterdam, 1747, in-8°, t. III, et publiées intégralement dans les *Œuvres de* (l'auteur, qui est) *Baulacre*, Genève, 1857, in-8°, I, 410.)

[2] Grottet, *Petite chronique protestante*, appendice, p. 99.

Dans son commentaire sur le verset 8 du psaume CXXXVII :

Fille de Babylone, la dévastée,
heureux qui te rendra le mal que tu nous as fait!
Heureux qui saisira tes enfants
et les écrasera contre le roc!

Calvin s'exprime encore de la même façon :

Jérémie (XLVIII, 10) prononce que ceux qui feront l'œuvre de Dieu paresseusement seront maudits : c'est-à-dire ceux qui n'employeront point leur peine diligemment pour faire service à Dieu en pillant et saccageant, quand Dieu les aura loez pour estre ses bourreaux. Or combien il semble que ce soit une cruauté quand il (le psalmiste) désire que les petits enfants qui sont encore tendres et innocens soyent froissez et brisez contre les pierres : toutesfois pour ce qu'il ne parle point de son propre mouvement, ains il prend les mots de la bouche de Dieu, ce n'est autre chose qu'une louange d'un iuste jugement : comme quand le Seigneur prononce que de telle mesure qu'un chacun aura usé envers les autres, il luy sera aussi mesuré (Math. VII, 2).

Le huguenot ne pensait donc pas que persécuteurs et persécutés sont fils du même Dieu, qui ne peut vouloir le triomphe sanglant des uns ni la destruction des autres. Il ne pensait pas même que le peuple choisi, privilégié de Dieu, ce sont les persécutés; car les puritains, qui se croyaient bien certainement les élus de l'Éternel, ne se faisaient pas faute de persécuter les catholiques. Le huguenot n'imaginait pas non plus que c'est la cause du droit, de la justice éternelle et du progrès que Dieu protége; le plan divin n'avait, selon lui, qu'un but : le triomphe de la *vraie* foi.

Catholiques et protestants s'accordaient jusque-là; mais les uns ajoutaient : La vraie foi est la catholique· les autres : C'est la protestante, répétant ainsi, chacun de son côté, le mot profond du chancelier Bacon : L'orthodoxie, c'est *ma'doxie,* sans s'apercevoir qu'ils confondaient deux mondes distincts et séparés par un abîme, savoir : le subjectif et l'objectif. Le sentiment de la fraternité, les idées de tolérance, de liberté des opinions, d'égalité des cultes devant la loi, et par-dessus tout la notion que la vérité en l'homme n'est pas absolue mais relative, ne se firent jour que lentement et peu à peu dans le protestantisme, aussi intolérant que le catholicisme. En 1624, on brûlait encore à Genève un malheureux fou, Nicolas Antoine, qui avait blasphémé contre la Trinité.

A mesure que tombait le scolasticisme étroit du XVIIe siècle, à mesure

que se réalisaient les progrès si chrétiens de la philosophie du XVIIIe siècle, le nombre des morceaux ou des strophes qui n'étaient plus en harmonie avec les sentiments de l'époque alla croissant.

Au commencement de notre siècle, lors de la restauration des églises par la liberté, non, comme on l'a cru, par le despotisme de Bonaparte, il devint manifeste que le protestantisme avait dépassé bon nombre des morceaux du Psautier et les repoussait définitivement. Un éminent pasteur, peu compris parce qu'il devançait trop son époque, Samuel Vincent, a, le premier en France, constaté ouvertement (1829) la nécessité d'un choix devenu indispensable, depuis que l'Église ne se croyait plus astreinte par ses anciens règlements à chanter à jour fixe tels et tels psaumes, et à les chanter tous dans un temps donné.

Les paroles de tous nos chants, dit-il[1], à douze cantiques près, sont une traduction des psaumes, et c'est encore une lacune. Sans doute, les psaumes sont pleins de poésie. Ils contiennent l'expression libre et franche des émotions religieuses les plus profondes. Le génie oriental y respire avec tous ses élans et toute sa richesse. Mais c'est le génie oriental; c'est plus encore, c'est le génie juif dans toute sa naïveté, dans toute son intensité, avec toutes ses particularités, avec toutes ses beautés et tous ses défauts, avec toutes ses richesses et toute sa pauvreté, avec ses amours et ses haines. C'est le génie juif; ce n'est pas celui du christianisme, ni celui de l'humanité. Reçus avec enthousiasme au moment de la réformation par un peuple dont ils peignaient assez bien la situation extérieure et dont ils retraçaient les émotions dans la lutte mortelle où il était engagé, les psaumes ne vont plus à l'état de calme et de paix où nous sommes parvenus. Dans un trop grand nombre de passages ils expriment des sentiments et des passions qu'il ne faut pas encourager, et ils manquent de cet esprit d'amour, de cet esprit éthéré, de cette vie céleste que le christianisme est venu montrer à la terre. Les grandes vérités du christianisme, les grandes espérances, les grands devoirs de l'humanité n'y trouvent qu'une exposition énigmatique et confuse, embarrassante pour la raison, insuffisante pour le cœur. Le premier pas d'une réforme bien entendue de notre chant sacré serait donc la réduction de notre Psautier à un extrait fait avec sagesse.

Cet extrait ne fut fait que bien plus tard, mais le besoin d'un élément nouveau se faisait tellement sentir au début du siècle, que le *Réveil* religieux, propagé surtout par des missionnaires étrangers qui ne savaient rien de notre histoire, alla jusqu'à rompre brusquement avec notre glorieuse tradition. Ceux qui tentaient de remettre en vigueur des dogmes affaiblis

[1] *Vues sur le protestantisme en France*, 1829, II, 198.

et oubliés, entre autres celui de l'inspiration littérale des Écritures, firent, par une étrange contradiction, bon marché du Psautier, table rase du passé, et ne chantèrent plus dans leurs réunions que des poésies nouvelles, celles de M. Malan, dont quelques-unes seulement lui ont survécu. Ne fallait-il pas que la croyance à l'inspiration divine des psalmistes fût bien affaiblie, dans l'esprit même de ceux qui essayaient de la galvaniser, pour que l'on voulût substituer à l'antique Psautier les vers de tels et tels de nos contemporains[1], chose que nul n'avait osée en faveur des nombreuses *Chansons spirituelles* chantées durant deux siècles sur les airs des psaumes, mais qui n'avaient plus franchi le seuil des temples depuis la traduction du Psautier? Par suite de la lutte très-ardente qui éclata entre le protestantisme traditionnel et national, progressif, mais un peu froid, et le bouillant protestantisme nouveau, importation étrangère qui restaurait les anciens dogmes, les vieux huguenots s'en tinrent exclusivement à l'usage du Psautier et repoussèrent les chants modernes, dont les mélodies plus vives et l'exécution mieux soignée furent, selon Vincent, l'un des principaux attraits des réunions particulières du *Réveil*.

« C'est un grand malheur pour nos églises, disait encore cet écrivain[2], que l'état déplorable dans lequel y est réduit le chant sacré. Il est moins que nul, il est détestable. Point d'accord, point de mélodie, point de mesure... L'éducation musicale est nulle presque partout. Ailleurs elle est mal dirigée. On n'a pas d'idée d'un chant à plusieurs parties, et les merveilleux effets de l'harmonie sont perdus pour la religion... C'est là un objet digne d'attirer l'attention des amis de la religion et de la piété. Ils ne sauraient mieux placer leurs efforts. L'Église de la Confession d'Augsbourg nous a donné sous ce rapport un exemple qu'il ne tiendrait qu'à nous de suivre. »

Aux *Chants de Sion*, de M. Malan, succéda un recueil de cantiques dont les paroles et surtout la musique sont bien supérieures : les *Chants chrétiens*, recueillis et publiés par M. et Mme Lutteroth, et aujourd'hui en usage dans la plupart de nos églises[3]. On y a conservé quelques psaumes avec leur

[1] L'un d'entre eux et non le moins célèbre, Adolphe Monod, que nous avons entendu défier ses auditeurs d'écrire *le moindre petit psaume*, a vu l'un de ses cantiques : *Que ne puis-je, ô mon Dieu, Dieu de ma délivrance*, mis au rang, si ce n'est au-dessus, de ces psaumes qu'il déclarait divins.

[2] *Vues sur le protestantisme*, II, 197.

[3] Après l'histoire du Psautier et celle de la chanson protestante, si vivement retracée

ancienne mélodie et leur ancienne *harmonie;* c'est dire que ces chants sont à quatre parties. Ne pas exclure les psaumes fut une heureuse inspiration: car ils sont encore ce que le nouveau recueil renferme de plus beau. Qu'on lise attentivement les vingt-cinq premiers *Chants chrétiens*, et l'on sera frappé de l'ampleur et de la majesté de la poésie d'Israël, comparée à des cantiques modernes dont quelques-uns cependant ne sont pas sans mérite. A côté de cette poésie un peu terne, les accents des poëtes hébreux ont l'éclat et la puissance de l'orgue, et l'on y retrouve l'écho de la grande voix de Jéhovah.

Ce qui fait l'étonnante supériorité des beaux psaumes sur les poésies par lesquelles on a voulu les remplacer, ce n'est pas seulement l'incomparable magnificence des images et la hardiesse des tournures, c'est qu'ils n'expriment que des sentiments et non des idées: c'est pour cela aussi que, malgré l'extrême différence des civilisations française et juive, le protestantisme a pu se nourrir trois siècles de ces chants, qui datent de plus de deux mille ans. Les besoins religieux s'épurent, se développent; mais ils ne changent pas de nature. Aussi le protestantisme français a-t-il longtemps offert le rare et instructif spectacle d'une Église très-dogmatique, dont les chants n'exprimaient aucun des dogmes spéciaux. Le XVIIe siècle si scolastique, et par cela même qu'il l'était, ne s'aperçut pas que le Psautier ne répondait à aucune des questions de l'époque: il suffisait qu'on le crût tout entier divin.

Malheureusement, au lieu de s'inspirer, comme le voulait Samuel Vincent, des sentiments nouveaux auxquels Jésus a frayé la route; au lieu d'écrire des psaumes plus chrétiens, plus évangéliques que les anciens, plus fraternels et plus tendres, la plupart des auteurs de nos cantiques n'ont fait que de la dogmatique rimée, et parfois de la dogmatique en prose rimée. Aussi, tandis que les plus beaux psaumes demeurent éternellement jeunes, la plupart de ces cantiques passeront: il en est un grand nombre qui ont déjà vécu. Les dogmatiques ont changé et changeront; les sentiments de piété, de repentance, de reconnaissance, le besoin d'adoration, de supplication, les élans de l'âme vers la sainteté, sont immortels comme elle. C'est cette veine d'or pur qu'il fallait exploiter, sur la trace des

par M. Bordier, il reste à faire l'histoire du cantique; c'est un beau sujet que nous ne faisons qu'effleurer, et pour l'étude duquel on trouverait une foule de précieux renseignements dans *Le Semeur* d'août 1837, p. 243 et suiv.

psalmistes les mieux inspirés, non l'autre, de métal grossier, sans valeur comme sans durée. Cette fragilité de leurs productions est le châtiment des époques de dogmatisme, où l'on fait consister la religion à croire, tandis qu'elle a de tout temps consisté et consistera toujours à aimer et à se sanctifier. Il n'est qu'un nombre fort restreint de psaumes qui se chantent encore partout; mais notre Église ne cessera pas de les chanter, parce que ceux-là ne passeront point.

II

JEUNESSE DE MAROT.

(1497-1525.)

Marot destiné au palais. — Plus instruit qu'on ne le croit généralement. — Il savait la musique et faisait des mélodies pour ses chansons. Exemple. — Il rima de très-bonne heure. — Il apprend le métier des armes. — *Ballade IV*. — *Le Temple de Cupido*. — Marguerite l'accepte pour valet de chambre. — Il suit le duc d'Alençon à la guerre. — Ses pièces catholiques. — L'*Epistre IV* en prose témoigne de sa conversion. — L'*Oraison deuant le Crucifix*. — Salut par la foi. — Mysticisme. — Il ne connut la piété qu'en abandonnant le catholicisme. — Il entreprend la lutte contre le monachisme : *Ballade de Frere Lubin*. — Le bruit de son arrestation ne tarde pas à courir. — *Chansons XXXIV, XIII*. — *Elegies I* et *IV*.

Le poëte Jehan Marot[1], « escripuain de la reine Anne de Bretagne » et plus tard valet de chambre de François Ier, n'eut qu'un fils, qui naquit à Cahors vers 1497[2]. Amené à Paris n'ayant pas encore dix ans, le jeune

[1] Le véritable nom de sa famille, originaire de Matthieu, village situé à une lieue et demie de Caen, paraît avoir été celui de Mares, Marais, Des Mares, Desmarets. (*Bulletin*, IV, 249.) Un Jehan Des Mares, avocat général au parlement de Paris, joua un rôle important dans les troubles de la seconde moitié du XIVe siècle. (Georges Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1875, in-8°, p. 156.) « En 1507, lorsque Jehan Marot présenta à la reine le *Voyage de Gênes* (voir sa dédicace, Biblioth. nation., ms. n° 9707 3, réserve), il s'appelait lui-même : Je Jehan Desmarets... A partir de 1512, ce nom devient de plus en plus rare, et enfin celui de Marot figure seul aux états de la maison du roi sur la liste des valets de chambre. » (Georges Guiffrey, *Poëme inédit de Jehan Marot*, Paris, 1860, in-8°, p. 59.)

La famille Desmarets, qui a donné à la France un célèbre pasteur au XVIIe siècle, existe encore en Picardie, et est alliée à la nôtre.

On trouve trois Marot dans une liste des Anversois suspects d'hérésie, dressée en 1567 (Ch. Rahlenbeck, *l'Inquisition et la Réforme en Belgique*, 1857, in-12, p. 268), et un Des Mares figure comme interlocuteur dans *l'Évangile des Quenouilles* (coll. Jannet, Paris, 1855, in-16), ouvrage composé en Belgique vers le milieu du XVe siècle.

[2] Avec M. Ch. d'Héricault (*Œuvres de Marot*, Paris, 1867, in-8°, p. XV); nous plaçons en 1497 et non en 1495, comme *la France protestante*, la date approximative de sa naissance. Dans son *Enfer*, écrit au printemps de 1526, le poëte rapporte que le seul bien qu'il ait pu acquérir depuis vingt ans qu'il est en France, c'est la faveur du roi, et il dit ailleurs qu'il n'avait pas dix ans quand il quitta Cahors pour venir à Paris; il avait donc environ vingt-neuf ans en 1526, et quarante-sept, non soixante, comme disent quelques écrivains, en 1544, époque de sa mort.

Clément fut placé par son père, qui le destinait au palais, chez un homme de loi, où il ne fit rien qui vaille, s'occupant moins de la copie des grosses que des mystères ou farces[1] qu'il représentait avec ses camarades, les *Enfants sans souci*[2].

Sur le printemps de ma ieunesse folle,
Ie ressembloys l'avondelle, qui vole
Puis cà, puis là; l'aage me conduisoit,
Sans paour ne soing, où le cueur me disoit.

(Eglogue au roy, sous les noms de Pan et Robin.)

Il n'avait pas conservé un bien bon souvenir de ses maîtres de l'Académie de Cahors[3]; c'est à eux qu'il adresse ce compliment peu flatteur :

. . . . . C'estoient de grans bestes
Que les regens du temps iadis :
Iamaiz ie n'entre en paradis,
S'ilz ne m'ont perdu ma ieunesse.

(Seconde Epistre du Coq à l'Asne.)

Toutefois son éducation, qu'il compléta plus tard, fut beaucoup plus soignée qu'on ne le croit généralement. Bèze, Colletet, etc., ont eu tort d'affirmer, avec les ennemis de maître Clément, qu'il n'avait aucune connaissance des langues ni des sciences; car, si l'on peut être prosateur de mérite, comme Commines, la Rochefoucauld, Mme du Deffand, etc., tout en manquant d'humanités, on ne devient pas, sans une culture intellectuelle développée, le premier poëte d'une époque, surtout quand cette époque est celle de la renaissance des lettres et des arts[4]. Il apprit assez de latin,

[1] « Les clercs de la Basoche et les écoliers possédaient, en vertu de traditions fort anciennes, le monopole des représentations théâtrales aux jours de processions et de fêtes publiques. Depuis longtemps les uns et les autres avaient coutume de mettre en scène des moralités et des farces où ils tournaient en ridicule les vices du clergé; mais, à l'apparition de la Réforme, ces jeux prirent un caractère de gravité qui les rendait fort dangereux. » (*Bulletin*, 2e série, VII, 5.)

[2] Philippe de Vigneulles parle en ces termes des *Enfants sans souci* : « Ces compaignons cy juoient tant bien de farces que on n'en sçaueroit mieux, et en jouant, donnoient à chascun des seigneurs et dames de petits brocartz, qui bien les seoient; et avec ce chantoient si bien que tous ceux qui les oyoient estoient tres contens d'eulx. » (D'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*, col. 553.)

[3] Fénelon y fit aussi ses premières études (*Univers pittoresque*).

[4] « Il avoit, dit Étienne Pasquier (*Les recherches de la France*, Paris, Guillaume de

de grec et d'italien, pour traduire des stances de Pétrarque, *Les amours de Leander et Hero*, de Musée; *L'Amour fugitif*, de Moschus, et *Le iugement de Minos*, de Lucien, des chants entiers de Virgile, d'Ovide, et des pièces de Catulle, de Martial, d'Érasme, de Béroalde, etc. Les romans et les poëtes francais lui étaient familiers :

I'ay leu des sainctz la Legende dorée,
I'ay leu Alain le tresnoble orateur
Et Lancelot le tresplaisant menteur;
I'ay leu aussi le Roman de la Rose,
Maistre en amours, et Valere et Orose,
Contans les faictz des antiques Romains;
Bref, en mon temps, i'ay leu des liures maints.

(Elegie XVI [1].)

On verra tout à l'heure qu'il se nourrissait de la lecture du Nouveau Testament avant qu'il fût traduit en français.

Il était doué d'une belle voix et chantait [2], bien qu'il paraisse n'avoir pas eu des connaissances musicales très-approfondies, si l'on en croit l'*Epigramme* LXXV, où il dit à Maurice Sève :

En m'oyant chanter quelques fois,
Tu te plains qu'estre ie ne daigne
Musicien, et que ma voix
Merite bien que l'on m'enseigne.
Veoyre, que la peine ie preigne
D'apprendre vt, re, my, fa, sol, la [3].
Que diable veulx-tu que i'appreigne?
Ie-ne boy que trop sans cela.

Luyne, 1665, in-fol. livre VII, p. 609), une veine grandement fluide, un vers affecté, un sens fort bon, et encore qu'il ne fust accompagné de bonnes lettres, ainsi que ceux qui vinrent après luy, si n'en estoit-il si desgarny qu'il ne les mist souvent en œuvre fort à propos. »

Sleidan (*Œuvres*, Genève, Jean Crespin, 1566, in-fol. fol. 116) nous paraît plus près du vrai : « Il n'auoit pas grande cognoissance de la langue latine, et toutesfois par force de frequenter les gens doctes, il profita grandement, de sorte qu'il n'y auoit rien es poëtes qu'il ne seust et ne list venir à son propos. »

(1) Pour les citations des pièces nous suivons la numérotation d'Auguis.

(2) Il s'exprime ainsi dans l'*Elegie* XV, adressée à Marguerite :

Tous deux aymons la musicque chanter,
Tous deux aymons les liures frequenter.

(3) C'était là toute la gamme du temps; l'absence du *si* nécessitait des nuances qui faisaient du solfége, on le verra plus loin, quelque chose d'infiniment compliqué.

C'est là le langage d'un amateur qui en sait plus qu'il ne le veut dire; car non-seulement il chantait, mais il jouait sans doute de l'épinette. Il semble le dire dans l'*Epistre à mg sien amy*, où il énumère comme ses plus agréables passe-temps :

Le chien, l'oiseau, l'espinette et le liure.

Il a composé les airs de plusieurs de ses chansons, comme faisaient les trouvères du XIIe siècle et les poëtes ses contemporains[1]. Thomas Freigius[2] le cite en compagnie de G. Forster, Utendal, G. Othmayer, L. Senfl, etc., musiciens de l'époque, et lui attribue la mélodie de la chanson *Doulce memoire*, que nous n'avons, il faut l'avouer, trouvée dans aucune des éditions de Marot[3].

[1] Baïf était assez musicien pour inventer les airs de ses pièces et les harmoniser ensuite.

[2] Jean-Thomas Freigius I. V. D., *Pædagogus, hoc est libellus ostendens qua ratione artium initia pueris quam facillime tradi possint.* Basileae per Sebastianum Henricpetri, 1582, in-8°, p. 182 (Bibliothèque Mazarine, 28703).

[3] Nous devons ce renseignement à l'érudition bienveillante de M. Georg Becker, de Lancy, près Genève.

Voici le morceau avec la phrase latine dont Freigius l'a fait précéder :

QUARTUM EXEMPLUM CLEMENTIS MAROTI, QUOD INFERNE SEMI DITONUM ASSUMIT.

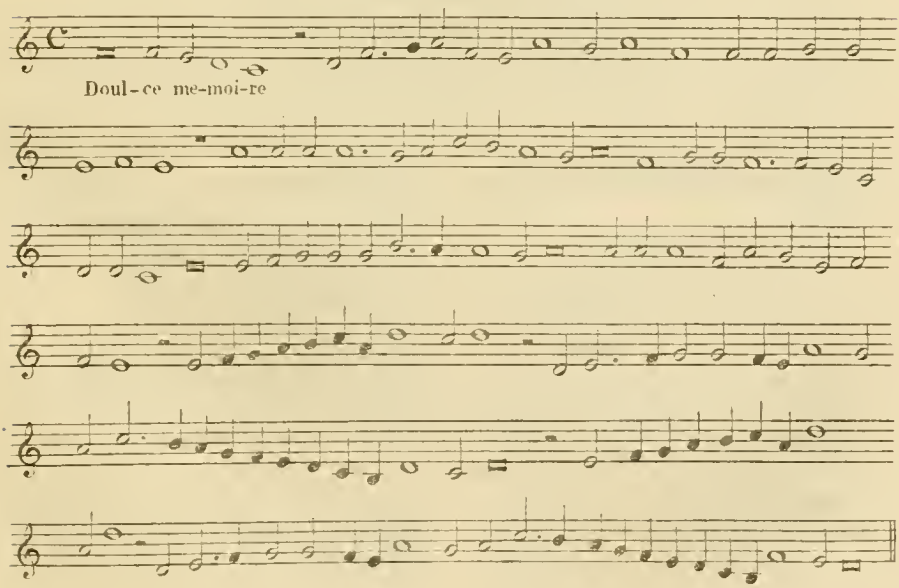

Quelques vers de l'*Eglogue* XI de Baïf : *Du devis*, pourraient faire penser qu'il jouait aussi de la musette ; mais le contexte et la comparaison de ce morceau avec la *Complaincte* IV de Marot ne permettent d'y voir qu'une allégorie dans le genre pastoral et rien de plus [1].

Il avait reçu de son père le don de poésie, qu'il communiqua aussi à son fils, et rima de très-bonne heure.

Aucunesfois aux montagnes alloye,
Aucunesfois aux fosses deualloye,
Pour treuuer là les gistes des fouynes,
Des herissons ou des blanches hermynes;
Ou pas à pas le long des buissonnetz
Alloys cherchant les nidz des chardonnetz.
Ou des serins, des pinsons ou lynottes.
Desia pourtant ie faisoys quelques notes
De chant rusticque, et dessoubz les ormeaux.
Quasi enfant, sonnoys des chalumeaux...
Ce que veoyant, le bon Iannot, mon pere,
Voulut gaiger à Iaquet [2]*, son compere...*
Que quelque iour ie ferois des chansons...
Et me souuient que, bien souuent aux festes,
En regardant de loing pestre nos bestes,
Il me souloit vne leçon donner
Pour doulcement la musette entonner...

[1] Le berger Thenot dit au pâtre Colin, dans l'églogue de Marot sur la mort de Louise de Savoie :

Et si tes vers sont d'aussy bonne mise
Que les derniers que tu feis d'Ysabeau,
Tu n'auras pas la chose que i'ay promise,
Ains beaucoup plus, et meilleur et plus beau.
De moy auras vng double chalumeau
Faict de la main de Raffy lyonnois,
Lequel à peine ay eu pour vng cheureau.

L'imitation de Marot est évidente dans l'églogue de Baïf : deux pastoureaux surpris par l'orage se réfugient chez le poëte, et, après s'être séchés, se mettent à manger et boire

. . . . . vin
Vieil et nouveau pour voir lequel est plus divin ;

puis ils se content leurs amours et vont sonner du chalumeau :

Apres tous ces propos i'apporte une musette
Que Rafi lyonnois à Marot auoit faitte,
Avecques un rebec d'ebenne marqueté
Et d'yuoire parmi l'ebenne entreietté :
Et les leur presentant : Pren ceste cornemuse
(Di-ie à Belin), et toy, Guillemot, ne refuse
De ma main ce rebec : tenez les et chantez.
. . . . . Ils les prennent gayement
Et ces vers pastoraux me chantent en payment.

[2] Jacques Colin, poëte, abbé de Saint-Antoine de Bourges, secrétaire et lecteur de François Ier.

Aussy le soir, que les troupeaux espars
Estoient serrez et remis en leurs parcs.
Le bon vieillart apres moy trauailloit,
Et à la lampe assez tard me veilloit...

(Eglogue au roy, sous les noms de Pan et Robin.)

Vers l'âge de quinze ans, il fit paraître sa traduction de la première églogue de Virgile et sa *Ballade des Enfants sans soucy* (1512), qui ne respire que l'insouciance et l'espièglerie des jeunes clercs de la Basoche :

Nous sommes druz, chagrin ne nous suyt mye;
De froid soucy ne sentons le frisson;
Mais de quoy sert vne teste endormie?
Autant qu'vng bœuf dormant pres d'vng buisson.
Langards[1] *picquans plus fort qu'vng herisson,*
Et plus recluz qu'vng vieil corbeau en caige,
Iamais d'aultruy ne tiennent bon langaige,
Touiours s'en vont songeans quelque finesse;
Mais entre nous, nous viuons sans tristesse,
Sans mal penser, plus aises que prelatz.
D'en dire mal c'est doncques grant' simplesse,
Car noble cueur ne cherche que soulaz.

Voyant le peu de disposition de son fils pour la chicane, Jean Marot se résolut à lui faire apprendre le métier des armes, et le fit entrer comme page chez Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy[2]. En quittant le palais, qui n'avait aucun charme pour lui (1513), le jeune poëte composa la *Ballade IV*, où il se donne des airs de libertin précoce, mais non triomphant :

Musiciens à la voix argentine,
Doresnauant, comme vng homme esperdu,
Ie chanteray plus hault qu'vne buccine.
Helas! si i'ay mon ioly temps perdu,
Puis que ie n'ay ce que i'ay pretendu,
C'est ma chanson, pour moy elle est bien deue.
Or ie vois[3] *veoir si la guerre est perdue,*

(1) Bavards, médisants.

(2) Il demeurait rue du Louvre (qui était alors la rue des Courtisanes) et possédait la maison des Tuileries. (Ch. d'Héricault, *op. cit.* p. XXXIX.)

(3) Je vais.

Ou s'elle picque ainsy qu'vng herisson.
Adieu vous dy, mon maistre Iean Griffon:
Adieu palais, et la porte Barbette [1],
Où i'ay chanté mainte belle chanson
Pour le playsir d'vne ieune fillette.

Celle qui c'est en ieunesse est bien fine,
Ou i'ay esté assez mal entendu;
Mais si pour elle encores ie chemine,
Parmy les pieds ie puisse estre pendu!
C'est trop chanté, sifflé et attendu
Deuant sa porte, en passant par la rue;
Et mieulx vauldroit tirer à la charrue
Qu'auoir tel' peine, ou seruyr vng masson.
Bref, si iamaiz i'en tremble de frisson,
Ie suis content qu'on m'appelle Caillette [2]!
C'est trop souffert de peine et marrisson [3]
Pour le playsir d'vne ieune fillette...

C'est durant son séjour chez Nicolas de Neufville qu'il composa *le Temple de Cupido*, dédié à François Ier (1515) [4], auquel il avait précédemment offert *le Iugement de Minos* (1514) [5]. Un roi de vingt et un ans devait singulièrement goûter une pièce qui débute ainsi :

En sa ieunesse vng prince de valeur,
Pour esuiter ennuy plein de malheur,
Le noble estat des armes doibt comprendre
Et le beau train d'amourettes apprendre...

[1] Elle était située dans la rue Vieille-du-Temple, à l'endroit où aboutit la rue des Blancs-Manteaux. (Sauval, *Antiquitez de Paris*, I, 34 et 64.)

[2] Fou célèbre, dont Rabelais a dit : « La plus grande folie du monde est penser qu'il y ait des astres pour les roys, papes et gros seigneurs, plus tost que pour les paoures et souffreteux; comme si nouuelles estoiles auoient esté creées depuis le temps du deluge, ou de Romulus, ou de Pharamond, à la nouuelle creation des roys. Ce que Triboulet ou Caillette ne diroient, qui ont esté toutesfois gens de hault scauoir et grand renom. »

[3] Tristesse, chagrin.

[4] Avant la bataille de Marignan (13 et 14 septembre), à laquelle le poète n'eût pas manqué de faire allusion, si elle avait déjà eu lieu.

[5] « Sur la preference d'Alexandre le Grand, Annibal de Carthage et Scipion le Romain, dit l'Africain, pris de Lucian, entre les dialogues des morts, au premier tome. »

Le reste est du même style, mais sans obscénité; à peine une ou deux expressions paraîtraient-elles choquantes aujourd'hui. Au reste, en voici quelques extraits. Le poëte se met en quête de

. . . Ferme Amour, la dame pure et munde,
Qui long temps a ne fust veue en ce monde. . .
La fleur des fleurs, la chaste columbelle,
Fille de paix, du monde la plus belle.

Il la cherche dans le temple de Cupido, et décrit l'autel de Vénus, les

Sainctes et saincts qu'on y va reclamer,

savoir : Beau-parler, Bien-celer, etc., dans une allégorie qu'un catholique pieux et convaincu ne se fût pas permise :

Chandelles flambant ou estainctes,
Que tous amoureux pellerins
Portent deuant tels saincts et sainctes,
Ce sont bouquets de romarins;
Les chantres, lynots et serins,
Et rossignols au gay courage,
Qui, sur buissons de verd bocage
Ou branches, en lieu de pulpitres,
Chantent leur ioly chant ramage,
Pour versets, responds et epistres. . .

Les dames donnent aux malades
Qui sont recommandez aux prosnes
Ryz, baisers, regards et œillades,
Car ce sont d'amours les aumosnes.
Les grands prescheurs ce sont matrosnes,
Qui ne preschent qu'en lieu recoy,
Pour enhorter à tenir foy,
En exposant les Escriptures [1],
Et faire par droit de la loy
Conionction des creatures. . .

[1] Plus tard, devenu protestant, il trouva cette expression irrévérencieuse pour la Bible, et modifia ce passage de la manière suivante :

Les prescheurs sont vieilles matrosnes,
Qui aux ieunes donnent courage
D'employer la fleur de leur aage
A seruir Amour le grand roy,
Tant que souuent par beau langage
Les conuertissent à la loy.

Il substitua de même le nom de *Christ* à

Ouidius, maistre Alain Charetier,
Petrarque, aussy le romand de la Rose,
Sont les messels, breuiaire et psautier,
Qu'en ce sainct temple on lit en rythme et prose:
Et les lecons que chanter on y ose,
Ce sont rondeaux, ballades, virelais,
Mots à playsir, rythmes et triolets...

Là, par grants consolations,
Vng auec vne deuisoit,
Ou pour Euangile lisoit
L'art d'aymer faict d'art poeticque,
Et l'aultre sa dame baisoit
En lieu d'vne saincte relique...

Sorti de page, Marot parut à la cour, où il apprit, dit *la France protestante*, « le langage de la bonne société[1] et les mœurs de la mauvaise. » Sous ce dernier rapport, son éducation était sans doute déjà presque achevée. François Ier, qui aimait les arts, comme tous les Valois, le recommanda à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, qui cultivait aussi les lettres et la poésie. On le trouvait bien jeune et sans doute trop léger pour lui accorder une charge; dans le *Rondeau XI*, où il prie M. de Pothon[2] de parler au roi en sa faveur, il avoue lui-même que sa conduite laissait à désirer :

Quand ie regarde et pense à l'aduenyr,
I'ay bon vouloir de saige deuenyr.

Ce bon vouloir parut sérieux; car, en 1518, M. de Pothon introduisit le poëte auprès de la princesse. Celui-ci n'eut garde de se présenter les

celui de *Dieu* dans ces vers où il décrit les diverses sortes d'amour, entre autres :

Celle par qui Dieu, qui souffrit moleste,
Laissa iadis le hault throsne celeste
Et habita ceste basse valée,
Pour retirer nature maculee
De la prison infernale et obscure.

Cette correction est aussi protestante que la première.

[1] Jusqu'à l'âge de dix ans, il n'avait parlé que le patois de Cahors.

[2] Sans doute Pothon ou Poton Raffin, qui figure comme gentilhomme de la chambre en 1523 et en 1529, aux appointements de 1,200 livres. (Leroux de Lincy, *Heptaméron*, Paris, 1854, in-12, tome III, p. 245, etc.)

mains vides; il offrit à Marguerite l'*Epistre II*, intitulée *Le despourueu*, dont voici quelques vers :

O toy tant ieune, oses-tu bien tes faicts
Si mal bastis presenter deuant celle
Qui de scauoir toutes aultres precelle?...
Car celle là vers qui tu as entente
De t'adresser est pleine de liqueur
D'humanité, ceste vertu patente,
De qui iamais vice ne fut vainqueur;
Et oultre plus, c'est la Dame de cueur,
Mieulx excusant les esperitz et sens
Des escripuains, tant soyent-ilz innocens,
Et qui plustost leurs miseres deboute.

Marguerite, qui allait lui vouer une tendre et chaste affection[1] et le protéger contre ses ennemis, se l'attacha en qualité de valet de chambre, mais ne donna point, paraît-il, l'ordre formel de le *coucher* sur l'état de sa maison[2]. Marot lui signala spirituellement cet oubli dans la *Ballade VIII* :

Princesse, au cueur noble et rassis,
La fortune que i'ay suiuie
Par force m'a souuent assis
Au froid giron de triste vie;

[1] La fable des amours de Marguerite et de Marot, inventée par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, répétée par les *Annales poétiques ou almanach des Muses* (Paris 1778, in-18, vol. II), et longtemps accréditée, a été rejetée par les derniers biographes: Campenon, préface des *Œuvres choisies de Marot par Després*, Paris, 1826, in-8°; *la France protestante*, VII, 231, 267, 269; Ch. d'Héricault, *op. cit.* p. LXXV; Philibert Soupé, *Œuvres de Clément Marot de Cahors*, Lyon, N. Scheuring, 1869, 2 vol. in-8°; Henry Morley, *Clement Marot and other studies*, London, 1871, 2 vol. in-12.

Les prétendues amours du poëte et de Diane de Poitiers n'ont jamais existé non plus que dans l'imagination corrompue du même abbé, personnage peu respectable, qui finit par servir d'espion au Régent (voir *la France protestante, ut supra*, et d'Héricault, p. XLV). On ne saurait lire sans dégoût la longue dissertation toute pleine de gaudrioles qu'il a mise en tête des *Œuvres de Marot;* mieux vaut Babelais, crûment obscène, que ce facétieux abbé, qui souligne avec bonheur les mauvais endroits, les mots grossiers, et ne se lasse pas de citer en regard les vers les plus licencieux, laborieusement récoltés çà et là. Au milieu de ce dévergondage, il n'y a pas un mot de pitié pour les victimes du fanatisme, mais bien je ne sais quel étrange respect pour «le mystère sacré de nos autels», outragé par le *placard* de 1534.

[2] Ce n'est qu'en 1524 qu'il figure dans les comptes de la maison de la princesse comme touchant une pension de VII^xx XV livres. (Ms. FR, 7853, in-fol. Bibliothèque nationale.)

De m'y seoir encor me connie.
Mais ie respons, comme fasché :
D'estre assis ie n'ay plus d'enuie,
Il n'est que d'estre bien couché[1].

Il écrivit coup sur coup et sans flatterie plusieurs éloges de la princesse :

Corps feminin, cueur d'homme et teste d'ange,

entre autres le rondeau suivant, qui est le quatrième :

Sans rien blasmer, ie sers vne maistresse
Qui toute femme ayant noble haultesse
Passe en vertus, et qui porte le nom
D'vne fleur belle, et en royal surnom
Desmonstre bien son antique noblesse.
En chasteté elle excede Lucresse,
De vif esprit, de constance et sagesse
C'en est l'enseigne et le droit gonffanon,
Sans rien blasmer[2].

Il rimait aussi des *noëls* sans valeur, dépourvus de piété, d'émotion et même de sérieux :

[1] L'*Epigramme* XXXIII : «A Monsieur le grand maistre Anne de Montmorency, pour estre mis en l'estat» de la maison du roi, roule tout entière sur le même jeu d'esprit :

Quand par acquitz les gaiges on assigne,
On est d'ennuy tout malade et fasché ;
Mais à ce mal ne fault grant medecine ;
Tant seulement fault estre bien couché,
Non pas en lict, n'en linge bien seche,
Mais en l'estat du noble roy chrestien.
Long temps y a que debout ie me tien,
Noble Seigneur ; prenez doncques ennie
De me coucher à ce coup si tres bien,
Que releuer n'en puysse de ma vie.

[2] Un artiste d'un grand talent, M. de Triqueti, a tracé, de la sœur de François Ier, le portrait suivant, dans *Les premiers jours du protestantisme en France*, Paris, 1859, in-12, p. 95 :

«Marguerite de Valois mérite bien d'être placée en tête de ces nobles esprits, de ces grands cœurs, précurseurs du protestantisme, qui eussent amélioré le monde par leur exemple et leurs conseils, si l'esprit du siècle n'avait lutté contre eux.

«Elle était douée de ces qualités qui appellent l'affection et le respect; elle possédait tout : beauté, intelligence, douceur, amabilité, talents poétiques, piété, courage, dévouement, force d'âme; elle aimait Dieu, elle chérissait son pays, et, malgré son aveugle vénération pour le roi, son frère, elle lui donnait sans cesse d'excellents conseils, dont il ne profitait guère.»

Une pastourelle gentille
Et ung bergier, en ung vergier,
L'aultre hier, en iouant à la bille,
S'entre disoient, pour abregier :
Rogier.
Bergier.
Legiere
Bergiere.
C'est trop à la bille ioué,
Chantons Noé, Noé, Noé...

(Chanson Ier.)

Or est Noël venu son petit trac;
Sus doncq aux champs, bergieres de respec:
Prenons chascung panetiere et bissac,
Fluste, flageol, cornemuse et rebec.
Ores n'est pas temps de clorre le bec,
Chantons, saultons et dansons ric à ric,
Puis allons veoir l'enfant au poure nic,
Tant exalté d'Helie, aussi d'Enoc,
Et adoré de maint grant roy et duc.
S'on nous dit nac, il fauldra dire noc.
Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.

(Ballade XIII [1].)

Le *Rondeau II* [2], *Du vendredy sainct*, est conçu dans le même esprit, ainsi que le *Rondeau III* et le *Chant Ier* sur la *Conception de Nostre Dame*, faibles pièces composées, en 1520 [3], à la demande du poëte Cretin, qui engageait

[1] Dédiée à François Ier, «prince deuot, souuerain catholic.»

[2] Ce n'est qu'une plaisanterie sur l'arrêt de la Sorbonne contre Érasme, qui avait dit qu'il ne faut pas s'attrister de la mort du Christ :

Ie riray donc; non, ie prendray tristesse.
Tristesse? ouy, dy-ie, toute liesse.
Bref, ie ne scay bonnement lequel prendre.
Dueil ou playsir.... .....

[3] En 1517, Marot avait si peu secoué les préjugés de son enfance que, dans son *Epistre I*, il montre Maguelonne, l'héroïne d'une touchante légende d'amour, rencontrant une pèlerine

..... qui tiroit sur les rangs
Du grand chemin de Rome saincte et digne.

Ainsi le moine Martin Luther, apercevant pour la première fois la ville des papes, se prosterna pour la saluer en s'écriant : «Je te salue, sainte Rome, source de justice!» Bientôt, cruellement désillusionné, il tint un tout autre langage : «Je vis, dit-il, que Rome n'était qu'une prostituée,» etc. (Voir les *Propos*

tous ses amis à célébrer l'immaculée conception de la Vierge. L'inspiration religieuse n'est pas moins absente des *Tristes vers de Beroalde sur le iour du vendredy sainct,* froide déclamation que Marot traduisit du latin; mais, en revanche, on y trouve l'expression de la plus odieuse intolérance, qui impute à la race juive tout entière le meurtre du «doulx Iesus Christ, né d'vne vierge mere» :

Quelcunque Iuif pour telle faulte ancienne
N'ha siege, champ, ny maison qui soit sienne...
Ainsy chascung, quelque part que tu sois,
Hait et hairra ta faulse progenie,
Pour l'inhumaine et dure tyrannie
Que feis à cil qui tant de biens t'offryt,
Quand paradiz et les enfers t'ouuryt[1].

L'année suivante (1521), il était sous les armes au camp d'Attigny, près Rethel, dans l'armée commandée par le duc d'Alençon, qui avait ordre de s'opposer à l'invasion de la Champagne tentée par Charles-Quint; c'est de là qu'il adressa à Marguerite l'*Epistre III*, dans laquelle il insiste sur les désordres auxquels se livraient les troupes irrégulières. On voit ici, dit-il,

. . . . . de guerre maints esbatz;
Aduanturiers esmouuoir groz combatz,
Pour leur playsir, sur petites querelles;
Glaiues tirer, et briser allumelles,
S'entrenaurans de facon fort estrange;
Car le cueur ont si tres hault, qu'en la fange
Plustost mourront que fuyr à la lice.
Mais Monseigneur, en y mettant police,
A deffendu de ne tirer espée,
Si on ne veult auoir la main couppée.
Ainsi pietons n'osent plus degaisner,
Dont sont contraincts au poil s'entretraisner...

de table, traduits par G. Brunet, p. 124 et 143.)

Marot ne tardera pas à dire la même chose, moins crûment; sa *Rome saincte et digne* va se transformer en inconstante et impudique *Ysabeau*, en dame *Philetime*.

[1] Le même mauvais goût, la même intolérance, la même sécheresse d'une âme qui n'est point encore ouverte au sentiment régénérateur de la piété règnent dans la *Ballade XI* : «De la passion de Nostre Seigneur Iesus Christ.»

Les troupes impériales, forcées de reculer (octobre), traversèrent la Thiérache en la ravageant avec la plus horrible barbarie, et se réfugièrent dans le Hainaut, où elles n'osèrent même attendre l'armée française. Plus philosophe que soldat, le poëte ne put voir les villages dévastés et la misère du pauvre peuple sans une douloureuse émotion, qui éclate dans son *Epistre IV*, encore adressée à Marguerite. Il l'écrivit en prose, n'ayant pas, sans doute, le cœur de rimer à la vue de tant de désastres et de deuil :

Aultre chose, ma souueraine Dame, ne veoyons-nous qui ne soit lamentable, comme poures femmes desolées, errantes (leurs enfans au col) au trauers du pays despouillé de verdure par le froid yuernal, qui ia commence à poindre, puis s'en vont chauffer en leurs villes, villaiges et chasteaux mis à feu, combustion et ruyne totale, par vengeance reciproque, veoire vengeance si confuse et uniuerselle, que nos ennemis propres font passer pitié deuant nos yeux. Et en telle miserable facon, ceste impitoyable serpente, la guerre, a obscurcy l'air pur et net, par pouldre de terre seche, par salpestre et pouldre artificielle, et par fumée causée de bois mortel ardant en feu (sans eau de grace) inextinguible. Mais nostre espoir par decà est que les prieres d'entre vous, nobles Princesses, monteront si auant ez chambres celestes, qu'au moyen d'icelles la tres sacrée fille de Iesus Christ, nommée Paix, descendra trop plus luysante que le soleil, pour illuminer les regions gallicques....., laquelle (paix) nous vueille de brief enuoyer iceluy Seigneur et Redempteur Iesus, qui vous doint heureuse vie transitoire, et en fin eternelle.

« Eau de grâce, prières, vie éternelle, Seigneur et Rédempteur Jésus, » voilà des expressions qui ne sentent ni le soudart accoutumé à la licence des camps, ni le courtisan débauché, et moins encore peut-être la piété catholique, qui parlait un tout autre langage. Que s'est-il donc passé dans l'âme du poëte, qui, l'année précédente, écrivait en style de corps de garde l'épitaphe de frère Jean l'évêque, cordelier? Sous l'influence de Marguerite, qui, tourmentée par le sentiment de sa misère morale, se mit à lire la Bible[1] et à étudier les questions religieuses en 1521, au moment même où la Sorbonne rendait ses premiers décrets contre Lefèvre d'Étaples et Luther, Marot était devenu l'un des premiers disciples de la

[1] « Ceste savante reyne, la première du monde, dit Olhagaray, cest outil si parfait qui retira le roy François son frère de la prison, touiours attentive à la lecture, notamment à celle de l'Escriture sainte, » recommandait à ses amis « de ne laisser aucun iour sans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre sacré, qui, arrousant nos ames de la liqueur celeste, nous sert de fideles preservatifs contre toute sorte de maux et tentations diaboliques. » (*Histoire de Foix et de Béarn*, Paris, 1609, in-4°, p. 502.)

Réforme[1]; de là le ton religieux de l'épître qu'on vient de lire et de la *Ballade XII*, qui fut composée quelques mois auparavant, au moment où Henri VIII s'entremit vainement pour faire la paix entre Charles-Quint et François Ier.

DE PAIX ET DE VICTOIRE (1521).

Quel hault souhait, quel bien heuré desir
Feray-ie, las! pour mon dueil qui empyre?
Souhaitteray-ie auoir dame à plaisyr?
Desireray-ie vng regne ou vng empire?
Nenny, pour vray, car cellny qui n'aspire
Qu'à son seul bien trop se peult desuoyer.
Pour chascung doncq à soulaz conuoyer,
Souhaitter veulx chose plus meritoire :
C'est que Dieu vueille en bref nous enuoyer
Heureuse paix ou triumphant victoire.

Famine vient labeur aux champs saisyr;
Le bras au chef soubdaine mort desire;
Sous terre veoy gentils hommes gesyr,
Dont mainte dame en regrettant souspire;
Clameurs en faict ma bouche, qui respire,
Mon triste cueur l'oeil en faict larmoyer,
Mon faible sens ne peult plus rythmoyer,
Fors en dolente et pitoyable histoire.
Mais bon espoir me promet pour loyer
Heureuse paix ou triumphant victoire.

Ma plume lors aura cause et loisyr
Pour du loyer quelque beau lay escrire;
Bon temps adoncq viendra France choisyr;
Labeur alors changera pleurz en rire.
O que ces mots sont faciles à dire!
Ne seay si Dieu les vouldra employer;
Cueurs endurcis, las! il vous fault ployer.
Amende-toy, o regne transitoire,
Car tes pechez pourroient bien foruoyer
Heureuse paix ou triumphant victoire.

[1] La conversion de Farel n'eut lieu que de 1518 à 1521, et celle de Calvin beaucoup plus tard (Henri Meyer, *Essai sur le developpement des idees theol. de Farel*, Genève, 1872, in-8°, p. 7).

ENVOY.

Prince francois, fais discorde noyer;
Prince espaignol, cesse de guerroyer;
Prince aux Anglois, garde ton territoire;
Prince du ciel, vueille à France octroyer
Heureuse paix ou triumphant victoire.

L'*Oraison devant le Crucifix*, qui est évidemment de la même époque, nous fait assister au réveil de la conscience du poëte. L'idée de cette pièce lui vint dans une église, sans doute à la suite d'une prédication donnée par l'un des *heretiques de Meaux*, que Marguerite appelait à la cour. Descends, dit-il au Crucifié,

Descens, helas! de ceste haulte croix
Iusques au bas de ce tien sacré temple.

Le mauvais goût et le ton parfois déclamatoire qui y règnent indiquent assez qu'elle est l'œuvre de sa jeunesse; d'ailleurs, au moment où il l'écrivit, Marot n'avait pas encore abandonné les dogmes et les habitudes de langage du catholicisme : il y nomme Christ le « doulx Iesus », il y parle du « faulx Satan » qui l'empêche de confesser sa coulpe et d'invoquer « Dieu et ses saincts esperitz »; il croit encore que le mariage est un « sacrement »; cependant il a lu le Nouveau Testament, soit en latin, soit dans l'original [1]; il le cite à plusieurs reprises; il n'a déjà plus recours qu'à la foi seule et non aux pèlerinages, aux jeûnes et autres moyens de salut prônés par l'Église romaine [2]. Il est d'ores et déjà avec ceux qui prêchent la doctrine de saint Paul, c'est-à-dire le salut par la foi, contre le semi-pélagianisme catholique, qui enseigne le salut par les œuvres.

[1] Lefèvre d'Étaples ne publia sa traduction française du Nouveau Testament qu'en 1523.

[2] Malingre lui écrivait le 2 décembre 1542, à propos du merite des indulgences :

.... Il y a desia quinze ans passez
Que ces abus tu congnoissois assez,
Et sauois bien tout peché et tout vice
Estre aboly par le seul sacrifice
Que Iesus Christ fit pour nous en sa croix,
Comme tu m'as ouy prescher à Bloys,...
En detestant publiquement la messe,
Comme contraire à Christ, à sa promesse...

Cela nous reporte à l'année 1527; mais la conversion de Marot remonte bien plus haut, comme on vient de le voir.

Ie me sens trop indigne.
Mais si[1] *par foy suis digne que me veoyes,*
Et qu'à mon cas par ta bonté pourueoyes...

De plus il a respiré le mysticisme de Marguerite et de Briçonnet; il y en a dans ces vers un léger parfum, qui rappelle l'*eau de grâce* de l'épître en prose :

Certes, mon Dieu, tout ce qu'il te plaira
Ie souffriray, comme cil qui sera
Le tien subiect, car rien ne veulx souffryr
Que comme tien, qui viens à toy m'offryr.

Avec une hardiesse naïve, il pose dans toute sa crudité la question de moralité pratique, pour la résoudre dans le sens du devoir et de la piété :

L'estroicte loy que tu as prononcée
Espouuenter pourroit bien ma pensée...
Tu scauois bien que pecher ie deuoye;
M'as-tu doncq faict pour d'enfer tenyr voye?...
Qui d'aulcung mal donne l'occasion,
Luy-mesme faict mal et abusion[2].
Ce nonobstant tu as creé les femmes,
Et nous defens d'amour suyure les flammes,
Si l'on ne prend marital sacrement
Auec l'amour d'vne tant seulement[3].
Certes plus doulx tu es aux bestes toutes,
Quand soubz tes loix ne les contrains et boutes.

Il ne prône pas, il réprouve et condamne cette doctrine de la communauté

[1] Cependant.

[2] A notre avis, le poète a résolu le problème mieux que n'a fait Luther, page 262 des *Propos de table*, traduits par G. Brunet.

Marguerite de Navarre a reproduit la hardiesse du langage de Marot, s'adressant à Dieu, dans ces vers du *Miroir de l'ame pecheresse :*

Vous nous faites de mal faire defense,
Et pareil mal faites sans conscience.
Vous defendez de tuer à chascun;
Mais vous tuez sans exparguer aucun
Des vingt-trois mil que vous fistes defaire.

[3] L'abbé Lenglet-Dufresnoy n'a su voir dans ces vers qu'une amusante impiété. « Enfin, dit-il, Marot fut étrangement dégoûté de l'amour; car il s'avisa de se marier et de faire des pièces de morale. Je ne puis pas vous dire si c'étoit un mariage bien complet; il n'en parle en aucun endroit de ses ouvrages. Et Marot même avoit toujours paru fort inquiet sur ce lien (!), comme il prend la liberté de s'en expliquer avec Jésus-Christ dans cette oraison si dévote qu'il fait devant le crucifix :

Ce nonobstant tu as creé les femmes... »

des femmes prêchée par le *Roman de la Rose*[1] : car il s'écrie, aussitôt après l'avoir énoncée :

Las, qu'ay-ie dict? Quelle fureur me presse?
Pers-ie le sens? Helas! mon Dieu, refrain
Par ta bonté de ma bouche le frain:
Le desuoyé veuilles remettre en voye.
Et mon iniure au loing de moy enuoye:
Car tant sont vains mes argumens oblicques,
Qu'il ne leur fault responses, ne replicques...

Mais, o Iesus, roy doulx et amyable,
Dieu tresclement et iuge pitoyable,
Fays qu'en mes ans ta haultesse me donne,
Pour te seruyr, saine pensée et bonne;
Ne faire rien qu'à ton honneur et gloire,
Tes mandemens ouyr, garder et croire,
Aueeq souspirs, regrets et repentance
De t'auoir faict par tant de fois offense.

Puis, quand la vie à mort donnera lieu,
Las, tire-moy, mon Redempteur et Dieu,
Là hault, où ioye indicible sentyt
Celuy larron qui tard se repentyt:
Pour et affin qu'en laissant tout moleste,
Ie sois remply de liesse celeste,
Et que l'amour dedans mon cueur encrée,
Qui m'a creé, pres de toy me recrée.

Ainsi Marot était entré dans la Réforme, et avait fait un premier pas dans la voie royale de la repentance et du perfectionnement moral[2]. Jusque-là catholique blasé ou indifférent, il avait succombé, faute de foi

[1] Ainsi s'exprime le vieux conteur :

Nature n'est pas si sotte,
Quelle fasse naistre Marotte
Tant seulement pour Robichon...
Ne Robichon pour Mariette,
Ne pour Agnes ne pour Perette:
Ains nous a faicts, beau fils n'en doubtes,
Toutes pour tous, et tous pour toutes,
Chascune pour chascung commune,
Et chascung commun pour chascune.

[2] Maccrie s'est donc trompé en écrivant (*Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie*, Paris, Cherbuliez, 1831, in-8°, p. 79) : « Il est probable que Marot fut d'abord entraîné dans le parti de la Réforme par un ressentiment contre la guerre que le clergé déclara à toutes les branches de la littérature. »

personnelle, aux tentations de la jeunesse et d'un entourage corrompu; il ne connut la piété qu'en devenant hérétique, et le sentiment religieux n'apparaît dans ses vers[1] qu'à dater du jour où il embrassa l'Évangile. S'il retomba parfois dans la mondanité, si la divine semence déposée dans son âme crût lentement, du moins elle ne fut jamais étouffée par les passions, et à mesure que l'âge et les épreuves mûrirent son caractère, il se montra de plus en plus l'homme du devoir et de la religion, conçue bien plus comme une rénovation du cœur que comme une série de dogmes à croire.

Dans le *Balladin*, qui paraît être son dernier poëme, et où il a si bien dépeint les premiers mouvements de la piété naissant dans son âme volage et légère, on retrouve une réminiscence du mysticisme auquel Lefèvre d'Étaples, Marguerite et Gérard Roussel restèrent inféodés, et qui chez lui sut s'allier à une piété plus virile, plus scripturaire, et définitivement affranchie du joug papal. On y voit également que c'est à Blois qu'il fut gagné à la Réforme, ou qu'il se laissa *séduire*, selon l'expression de Lenglet-Dufresnoy. Il y parle ainsi de *Christine*, la religion de Jésus, opposée à *Symonne* (ou Simonie), la religion romaine :

Tant chemina la belle qu'elle vint
Au fleuue Loire, où des fois plus de vingt
Ietta son œuil dessus moy la premiere,
Car mes beaulx yeux n'auoient propre lumiere
Pour regarder les siens premierement:
S'approche pres et me dict seulement :
Resueille-toy, il en est temps, amy,
Tu as par trop en tenebres dormy.
Resueille-toy. A si peu de parler
Ie la congneu, et si sentois aller
Hors de mon cueur une pesante charge
De griefs tourments, dont me trouuois au large,
Et au repos de franche liberté,
Où parauant n'auois iamais esté.

Il y avait en Marot un peu de l'ardeur réformatrice du bouillant Farel,

[1] M. Charles d'Héricault (préface des *Œuvres de Marot*, collection Jannet, IV, 11) l'accuse d'avoir « fini en poete prêcheur; » c'est un reproche ou un éloge qu'il avait mérité bien avant sa fin, c'est-à-dire dès 1521.

aux prédications duquel il assista, en 1523, à Paris[1]; à peine les principes évangéliques lui furent-ils inoculés, qu'il entreprit contre la gent monacale et son insolente immoralité une guerre sans trêve, qui ne finit qu'avec sa vie. Le premier coup qu'il porta, dans la ballade de *Frere Lubin* (*lupinus*, sournois et paillard), fut terrible, et explique la haine inextinguible que lui vouèrent dès lors les adversaires de la Réforme.

Pour courir en poste à la ville
Vingt fois, cent fois, ne scay combien;
Pour faire quelque chose vile,
Frere Lubin le fera bien.
Mais d'auoir honneste entretien,
Ou mener vye salutaire,
C'est à faire à vng bon chrestien,
Frere Lubin ne le peult faire.

Pour mettre, comme vng homme habile,
Le bien d'aultruy auec le sien,
Et vous laisser sans croix, ne pile,
Frere Lubin le fera bien.
On a beau dire : Le le tien,
Et le presser de satisfaire;
Iamais ne vous rendra rien,
Frere Lubin ne le peult faire.

Pour desbancher par vng doulx style
Quelque fille de bon maintien,
Point ne faut de vieille subtile,
Frere Lubin le fera bien.
Il presche en theologien,
Mais pour boire de belle eau claire,
Faites-la boire à vostre chien,
Frere Lubin ne le peult faire.

ENVOY.

Pour faire plus tost mal que bien,
Frere Lubin le fera bien;
Et si c'est quelque bon affaire
Frere Lubin ne le peult faire.

[1] Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, 242.

Tous les frères Lubins, ligués contre lui, auraient voulu faire expier cruellement à l'hérétique maudit son irrévérence; ils firent tant de bruit et tant de démarches pour le faire jeter en prison, que le bruit de son arrestation fut un moment répandu, et qu'il dut le démentir par le rondeau suivant :

A SES AMYS AVXQVELZ ON RAPPORTA QV'IL ESTOIT PRISONNIER (1524).

Il n'en est rien de ce qu'on vous reuelle;
Ceulx qui l'ont dict ont faulte de ceruelle:
Car en mon caz il n'y a mesprison[1].
Et par dedans ne vey iamais prison.
Doncques, amys, l'ennuy qu'auez, ostez-le.
Et vous, causeurs pleins d'enuie immortelle,
Qui vouldriez bien que la chose fust telle,
Creuez de deuil, de despit, ou poison :
Il n'en est rien.

Ie ry, ie chante en ioye solennelle,
Ie sers ma dame, et me console en elle:
Ie rythme en prose et peult-estre en raison.
Ie sors dehorz, ie rentre en la maison:
Ne croyez pas doncq plus l'aultre nouuelle :
Il n'en est rien.

Marot rimait, en effet, des élégies, des ballades, des rondeaux, des chansons d'amour, dont quelques-unes sont d'une exquise délicatesse, la trente-quatrième, par exemple :

Puis que de vous ie n'ay aultre visaige,
Ie m'en vois rendre hermite en vng desert,
Pour prier Dieu, si vng aultre vous sert,
Qu'autant que moy en vostre honneur soit saige.

Adieu amour, adieu gentil corsaige,
Adieu ce tainct, adieu ces fryans yeulx;
Ie n'ay pas eu de vous grant' aduantaige;
Vng moins aymant aura peut-estre mieulx.

[1] Action méprisable ou blâmable.

La treizième est d'un genre différent et d'un rhythme plein d'élégance et de vivacité :

Tant que viuray en aage fleuryssant,
Ie seruyray Amour, le dieu puissant,
En faicts, en dictz, en chansons et accords.
Par plusieurs iours m'a tenu languissant,
Mais, apres deuil, m'a faict resiouyssant,
Car i'ay l'amour de la belle au gent corps.
Son alliance
C'est ma fyance;
Son cueur est mien,
Le mien est sien:
Fy de tristesse,
Viue liesse,
Puis qu'en amour i'ay tant de bien...

Grâce à la joyeuse insouciance de son cœur généreux, Marot connut souvent la gêne, mais jamais il ne déploya plus d'esprit, de naturel et de grâce, que quand il lui fallut tendre la main.

AV ROY, POVR AVOIR ARGENT AV DESLOGER DE REIMS (1521).

Au departir de la ville de Reims,
Faulte d'argent me rend foible de reins,
Roy des Francois, voire de telle sorte,
Que ne scay pas comme d'icy ie sorte;
Car mon cheual tient mieulx que par les creins.
Puis l'hoste est rude et plein de gros refrains:
I'y laisseray mors, bossettes et frains,
Ce m'a-t-il dict, ou le diable l'emporte[1].

Le poëte amoureux, le satirique ennemi des moines, l'homme pitoyable et compatissant, le disciple un peu mystique de la Réforme, qui avait la

[1] Le dizain suivant n'est pas moins remarquable, mais il est postérieur à celui-ci, Marguerite n'ayant épousé en secondes noces le roi de Navarre qu'en 1527.

AV ROY DE NAVARRE.

Mon second roy, i'ay vne haquenée
D'assez bon poil, mais vieille comme moy:
A tout le moins, long temps a qu'elle est née,
Dont elle est foible, et son maistre en esmoy.
La poure beste, aux signes que ie voy,
Dict qu'à grand peine ira iusqu'à Narbonne.
Si vous voulez en donner vne bonne,
Sceuez comment Marot l'acceptera?
— D'aussi bon cueur comme le sienne il donne
Au fin premier qui la demandera.

guerre en horreur, n'en faisait pas moins son devoir dans la mêlée. A la bataille de Pavie [1], il fut blessé près du roi d'un coup d'arquebuse, dans une charge héroïque et insensée; fait prisonnier avec son maître [2], il fut bientôt relâché. Il était encore en Italie, sans doute retenu par sa blessure, lorsqu'il écrivit l'élégie première, que M. Morley croit adressée à sa fiancée :

...Que diray plus du combat rigoureux?
Tu scays assez que le sort malheureux
Tomba du tout sur nostre nation;
Ne scay si c'est par destination;
Mais tant y a que ie croy que fortune
Desiroit fort de nous estre importune.
Là fut percé tout oultre rudement
Le bras de cil qui t'ayme loyaument [3],
Non pas le bras dont il a de coustume
De manyer ou la lance ou la plume;
Amour encor te le garde et reserue,
Et par escripts veult que de loing te serue.
Finablement auec le roy, mon maistre,
Delà les monts prisonnier se veit estre
Mon triste corps, nauré en grant' souffrance.
Quant est du cueur, long temps y a qu'en France
Ton prisonnier il est sans mesprison.
Or est le corps sorty hors de prison;
Mais quant au cueur, puis que tu es la garde
De sa prison, d'en sortir il n'a garde;
Car tel' prison luy semble plus heureuse
Que celle au corps ne sembla rigoureuse;
Et trop plus ayme estre serf en tes mains
Qu'en liberté parmy tous les humains.

Les *Elegies* III et IV, où règne le même ton d'amour sérieux, pourraient bien avoir été adressées à la même personne : la troisième, au départ pour l'Italie, et la quatrième, au retour; malheureusement, on ne peut guère

[1] Le parlement ne vit dans ce désastre qu'une vengeance céleste, trop méritée par une nation qui tolérait l'hérésie dans son sein. (*Journal d'un bourgeois de Paris.*)

[2] Etienne Dolet fut aussi au nombre des captifs.

[3] Ce vers manque aux éditions de Lenglet-Dufresnoy et d'Auguis.

faire à ce sujet que des conjectures. Nous ne citerons que quelques vers charmants, empruntés à la troisième :

Puis que le iour de mon despart arriue,
C'est bien raison que ma main vous escriue
Ce que ne puis vous dire sans tristesse,
C'est assauoir : Or adieu ma maistresse :
Doncques adieu, ma maistresse honourée,
Iusque au retour, dont trop la demourée
Me tardera. . . . . .
Dès que mon œuil de loing vous a perdue,
Il me vient dire : O personne esperdue,
Qu'est deuenu ceste clere lumiere
Qui me donnoit liesse coustumiere?

Incontinent, d'vne voix basse et sombre
Ie lui respons : Œuil, si tu es en l'umbre,
Ne t'esbahys : le soleil est caché,
Et pour toy est en plein midy couché :
C'est assauoir, ceste face si clere,
Qui te souloit[1] *tant contenter et plaire,*
Est loing de toy . . . . . .

[1] De *solere*, avoir coutume de.

III

MAROT EN PRISON.

(1526.)

Noms propres latinisés, grécisés, au XVIe siècle. Pseudonymes. Anagrammes. Noms allégoriques, étymologiques. — Le *Rondeau d'Ysabeau*. Ysabeau signifie l'Église. — La découverte du mystère fait jeter le poëte en prison. — *Epistre au docteur Bouchart*, inquisiteur. — *La foy catholique*. — *Epistre à Lyon Jamet*. — Marot transféré à Chartres. — *Ballade contre Ysabeau*. — *Qui a maugié le lart?* — *Epigramme contre Ysabeau*. — Révision du *Roman de la Rose*. Préface mystique de Marot. — *L'Enfer*. — Délivrance de Marot. — *Rondeau* LVII. *Chant de may*. — Sa déclaration à Marguerite. — Son maciage.

Les plus grands adversaires de la papauté au XVIe siècle, Luther, Zwingle, Ulrich de Hutten, Érasme, Rabelais, Bonivard, Dolet, Calvin, avaient tous visité l'Italie: c'est aussi à son retour de cette terre promise des prêtres et des moines, où les abus religieux de tout genre s'étaient multipliés à l'infini sous la protection du Saint-Siége, que Marot composa le rondeau dont nous allons parler [1].

Les noms de famille des roturiers, qui sont d'origine assez récente, n'avaient point encore la rigide fixité qu'ils ont acquise depuis [2], témoin celui de Luder, Lother, devenu Luther [3], et celui de Desmarets transformé en Marot. Les savants latinisaient le leur ou le traduisaient en grec pour le rendre plus élégant : Gerhard s'appela Desiderius, Erasmos; Gnasteblé, Vatable; Cauvin, Calvin; Schwarzerd, Mélanchthon; Hausschein, Œcolampade; Bucer, tantôt Aretius Felinus, tantôt Emunctor; Davantès, Antesignanus; Sans-Malice [4], Akakia; l'imprimeur Greyph, Gryphius, etc. [5]. Les hérétiques eurent recours au même procédé, et employèrent même

[1] C'est également à son retour de Rome, où il avait enseigné la musique, que Claude Goudimel embrassa la Réforme.

[2] Voir *Œuvres de Baulacre*, II, 419. — L'illustre chancelier de l'Université de Paris au XIVe siècle, Jean Charlier, né à Gerson, près Rethel, prit simplement le nom de son village et s'appela Gerson.

[3] Michelet, *Mémoires de Luther*, Paris, 1835, in-8°, II, 3.

[4] Martin Sans-Malice, né à Châlons, médecin de François Ier.

[5] Roland de Lattre italianisa le sien en s'appelant Orlando di Lasso, ou Orlande de Lassus, ou Roland de Lassus.

l'hébreu, pour dépister l'Inquisition, toujours à la recherche de leurs ouvrages, qui, grâce à cette précaution, circulèrent largement bien qu'ils fussent mis à l'index[1] :

Eutychus (εὔτυχος) Deper est la traduction de Bonaventure des Périers;

Céphas Chlorotès (κῆφας χλωρότης), celle de Pierre Viret[2];

Almeutès (ἀλμευτής), celle de Saunier;

Hilerme Cusemeth (כְּסֶמֶת), celle de Guillaume Farel[3];

Ippofilo de Terra Nigra, celle de Philippe Mélanchthon;

Sadeel (שָׂדֵאל), celle de Chandieu;

ou bien ils se cachèrent sous des pseudonymes:

Ursinus était le pseudonyme de Farel;

Passelius, Charles d'Espeville, étaient ceux de Calvin;

Thiébaut de May[4], Thrasibule Phenice[5], Benoît Passavant[6], de Chalonné, ceux de Th. de Bèze;

Juste Jonas, celui de Jacques de Coq;

[1] Les écrits des réformateurs, condamnés par les bulles pontificales, circulaient dans toute l'Italie sous des noms supposés, et pénétraient jusque dans le Vatican, de sorte que, après les avoir lus et en avoir fait l'éloge, les évêques et les cardinaux devaient les repousser comme hérétiques, s'ils venaient à en connaître les véritables auteurs. Ce fut ce qui arriva pour les *Lieux communs*, de Philippe Mélanchthon, imprimés à Venise sous le nom de Messer Ippofilo de Terra Nigra. Le libraire qui les avait fait venir à Rome faillit être brûlé. « On rapporte une pareille anecdote à propos de la préface de Luther sur l'epître aux Romains, et de son traité de la Justification. Ces ouvrages furent pendant longtemps lus avec ardeur, comme étant écrits par le cardinal Fregoso. Les œuvres de Zwingle circulaient sous le nom de Coricius Cogelius, d'Abydenus Corallus. » (Maccrie, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 40.) Un psautier imprimé à Strasbourg porte le nom de *Rome* et celui de *Théod. Brüsz, imprimeur du pape.*

Gustave Brunet a ignoré ces faits, qui ne sont point rapportés dans ses *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés, étude bibliographique suivie de recherches sur quelques ouvrages imprimés avec des indications fictives de lieux ou avec des dates singulières*, Paris, 1866, in-8°.

[2] *Cephas Geranius*, de γεράνιον (herbe), est un autre pseudonyme de Viret (verdure). Il se trouve en tête de l'avis aux lecteurs de la *Declaration de la messe*, sorte de pamphlet protestant imprimé en caractères gothiques, vers 1534, et dont le titre n'a ni date, ni nom de lieu ou d'imprimeur (*Bibliothèque du protestantisme français*). Viret s'appelle encore ailleurs : Cephas Tervius (anagramme de Viretus).

[3] Ces quatre noms figurent dans la préface et dans la table de la Bible d'Olivetan.

[4] Nous n'avons rencontré ce pseudonyme de Bèze que dans Flor. de Rémond.

[5] *Comedie du pape malade, traduite de vulgaire Arabic en bon Romman et intelligible*, par Thrasibule Phenice, 1561. Ce pseudonyme, composé de θρασύς, audacieux, βουλή, volonté, et φέναξ, trompeur, peut se traduire ainsi : Anonyme résolu et sans peur.

[6] Épître au président Lizet, 1553.

Antonius Peregrinus, celui de Lefèvre d'Étaples;

Pierre Martyr, celui de L'Ange Vermigli.

Belisem de Belimakom signifiait : anonyme de nulle part (en hébreu);

De Nakol[1] était l'équivalent de pseudonyme (en hébreu).

Ils se cachaient aussi sous des anagrammes : *Lucian, Alcuin*, Calvin; *Gramelin, Erguilam*, Malingre; *Y me vint mal à gré*, Matieu Malingre; *Partenio Etiro*, Pietro Aretino; *Estienne du Modilin*, Estienne (Jodelle, sieur) du Lymodin[2], etc.

D'autres, qui, tout en craignant le bûcher, combattaient les dogmes catholiques, imitèrent l'exemple de Dante, de Pétrarque[3] et de bien d'autres Italiens, ennemis acharnés de la cour de Rome, et parlèrent un langage secret, un *jergo* ou jargon tout plein d'allégories. Ces allégories sont transparentes dans le *Cymbalum mundi* et dans les ouvrages de Rabelais, non moins que dans ceux de Pierre Gringoire, qui bafouait l'Église romaine sous le nom de *Meresote*, lisez : mère sotte[4]. Elles le sont moins dans la correspondance des protestants belges persécutés, qui désignaient Anvers sous le nom de *Capharnaoum*, Tournay sous celui de *la Palme*, Saint-Trond sous celui de *l'Olivier*, Bruxelles sous celui de *la Ruche*, Gand sous celui du *Glaive*, Commines sous celui de *la Pierre de l'Angle*, etc. « Lorsque les consistoires ou, si l'on veut, les comités révolutionnaires de ces différentes villes correspondaient entre eux, dit M. Ch. Rahlenbeck,

[1] Henri Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. 157.

[2] Le *Cymbalum mundi*, de Des Périers, fut publié, comme étant la traduction d'un vieux manuscrit latin trouvé dans un monastère, sous le nom de Thomas du Clevier, proprement du Clenier (*incrédule*), et adressé à Pierre Tryocan (*croyant*). Le nom des sophistes qui s'y disputent un trésor imaginaire est voilé sous l'anagramme : *Rethulus*, c'est Lutherus, comme *Cuberus* est Bucerus.

[3] Ath. Coquerel fils, *Les beaux-arts en Italie*, p. 154.

[4] La condamnation des *Heures de la bienheureuse Vierge Marie, traduites en francois par de Meresote*, fut prononcée le 26 août 1525. Dès 1521, Gringoire avait écrit sous le même pseudonyme *Le Testament du Diable* et *Les menus propos de Mere Sotte*; déjà, en 1511, il avait lancé contre le pape une autre pièce satirique intitulée : *Jeu du prince des sots et de mere sotte*.

« Nul ne fut plus hardi contre les chefs de l'Église et ne les accabla davantage de critiques grossières et de railleries violentes... Aucun penseur n'eut plus de droit à être considéré comme un des précurseurs de la nouvelle secte, comme un de ses futurs adeptes. » (Préface des *Œuvres complètes de Gringoire, réunies pour la première fois par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon*, Paris, Jannet, 1868, in-16, p. 38.) Mais quand le moment de souffrir pour la Réforme fut venu, le poète se rétracta, prit le parti du plus fort et insulta les protestants dans le *Blazon des heretiques*.

ils ne s'exposaient point à signer : un tel, ancien de la Ruche ou du Glaive, ils mettaient simplement au bas de leur dépêche l'empreinte d'un sceau dont l'inscription biblique ou la gravure allégorique disait l'origine aux initiés[1]. »

En outre, quelques écrivains donnaient à leurs personnages imaginaires des noms en rapport avec le rôle qu'ils leur attribuaient : *Grandgousier*, dans Rabelais : *Eubulus*, « bon conseiller ». *Eulalia*, « discoureuse éloquente », *Xanthippe*, disputeuse comme la femme de Socrate. *Pseudochœus*, « inventeur de mensonges », *Phyletimus*, « ami de la vérité », dans les *Colloquia familiaria* d'Érasme (1632, in-12). Dans le même ouvrage, l'abbé qui plaide la cause de l'ignorance contre la femme savante se nomme Antronius, c'est-à-dire âne, en vertu du proverbe : *Antronius asinus*, et le nom de *Catharina*, la vierge μισόγαμος, nous paraît venir de καθαρός, « pur ». Il y en a un autre exemple dans le titre même d'un ouvrage très-violent, attribué tantôt à Bèze, tantôt à Viret : « *Frangidelphe Escorche-messes. Histoire de la mappemonde papistique*, etc. Imprimé en la ville de Luce (lumière) nouvelle (Genève), par Brifaud Chasse-diable, » 1556, in-8°. Le mot *frangidelphe* (composé de *frango*, « rompre, manger », et δέλφαξ, « cochon »), mangeur de cochon, renferme contre l'hostie une impardonnable insulte, que les lettrés seuls pouvaient comprendre. Dans *le baron de Feneste*, d'Aubigné oppose l'*être* au *paraître*, le modeste *Énée* (εἶναι) au hableur *Feneste* (φαίνεσθαι). Chacun sait que Molière usait encore du même procédé : témoin les noms de *Trissotin*, de l'apothicaire *Fleurant*, des médecins *Purgon*, *Diafoirus*, *Desfonandrès* (tueur d'hommes), *Bahis* (jappant), *Macroton* (qui parle lentement) et *Tomès* (saigneur), d'Alceste (ἀλκηστής, « champion ») et de Harpagon (ἅρπαξ, « ravisseur »[2]).

Ajoutons à ces remarques que Marot, qui était naturellement enclin à l'allégorie[3], passa par l'école du mysticisme métaphorique de Briçonnet ; qu'il aimait à jouer sur les mots[4] ; qu'il nommait Jean *Griffon* l'avoué son

[1] *L'Inquisition et la Réforme en Belgique*, Bruxelles, 1857, in-12, p. XIII.

[2] Voir aussi les *Caractères* de Labruyère et le *Télémaque*.

[3] L'allégorie sert de cadre à la plupart de ses pièces un peu étendues.

[4] Il dit dans l'*Epistre* LIX : « Au roy pour lui recommander Papillon, poete francois, estant malade :»

Ie rencontray sur vng pré abbatu
Ton Papillon, sans force ne vertu ;
Ie l'ai trouue encor avec ses esles,
Mais sans voller.....
Papillon painct de toutes les couleurs
De poesie et d'autant de douleurs.

Les *Epigrammes* renferment aussi des jeux de mots sur les noms de Mlles de la Fontaine, du Pin, de la Chapelle, de la Roue, etc.

patron[1], aussi bien que le greffier du Châtelet[2]; qu'il comparait la ville de Lyon au roi des animaux; qu'il invitait Lyon Jamet,

qui n'est pas roy des bestes[3],

à faire le lion; qu'il parlait de son arrestation dans le diocèse de *Saint-Marri* et dans l'église de *Saint-Pris;* qu'il appelait *Semidieux* les moines cordeliers; qu'il inventait pour les accoupler les noms significatifs de frère Lubin (*lupinus*, paillard) et de dame Philetine (Φιλαιτίνη, « qui aime à brûler »[4]), et opposait *Christine* à *Symonne;* et l'on comprendra pourquoi ses premières attaques contre le catholicisme furent revêtues d'une forme énigmatique et légère, destinée à détourner l'attention des persécuteurs. Le *Rondeau* LXVI est une allégorie dont une savante étymologie donne la clef.

[1] *Ballade* IV : « Du temps qu'il estoit au palais à Paris, et qu'il y apprenoit à escrire. »

[2] On lit dans *l'Enfer :*

Et en parlant vng griffon i'aduisay,
Qui, de sa croche et rauissante pate,
Escripuoit là l'an, le iour et la date
De ma prison, et ce qui pouuoit duyre
A leur propos, pour me fascher et nuyre;
Et ne sceut oncq' bien orthographyer
Ce qui seruoit à me iustifier.

[3] *Epistre* LVI.

[4] Dame *Philetine*, c'est l'Église romaine, avide de supplices; ce nom est synonyme de celui de *Bruslard* (*Epigramme* CCXXXV), ou *Brulart*, qui se rencontre dans un rondeau attribué, peut-être à tort, à Marot :

Nostre maistre Geoffroy Brulart,
Qui sceuez la science et l'art
De guerir les gens de tous maulx.

Nous retrouvons le nom de *Philetine* dans la *Bergerie* de la reine de Navarre. (Voir *Les Marguerites de la Marguerite des princesses...* publiées par Félix Franck, Paris, librairie des bibliophiles, 1873, in-18.)

C'est par suite d'une erreur grossière que ce nom a été transformé en *Philetime* (ami de la vérité) dans le *Marot* de Jean de Tournes, Lyon, 1549, in-32, dans les éditions de Leuglet-Dufresnoy et dans celle d'Auguis, etc.; la véritable leçon se trouve dans l'édition de Paris, Étienne Groulleau, 1549, in-32.

Après avoir appelé à son aide ses amis et ses élèves, Borderie, Fontaine, Jamet, Des Périers, Brodeau, pour faire

merueilles
Contre Sagon, digne d'oreilles
A chapperons,

le poète reprend et poursuit :

Non ne bougez,
Pour le vaincre rien ne forgez;
Laissez cest honneur et estime
A la dame Anne Philetine,
De qui Sagon pourroit apprendre,
Si la peine elle daignoit prendre
De l'enseigner.

Sagon demandait à cor et à cri le supplice de Marot, au nom de la sainte Église, ardemment désireuse de le voir brûler, parce qu'elle aimait l'ignorance; c'est cette *ânesse brûlarde* (Anne Philetine), c'est-à-dire l'Église persécutrice, que Marot donne à Sagon pour institutrice; mais il doute qu'elle daigne lui faire part de son savoir. La double ironie disparaît dans les éditions qui portent *Philetime*, nom qui désignerait alors la Réforme, et ôterait tout sens et toute saveur à cet endroit de l'*Epistre* LVI.

DE L'INCONSTANCE DE YSABEAV. CE RONDEAV FVT CAVSE DE SA PRINSE (1525).

Comme inconstante, et de cueur fausse et lasche,
Elle me laisse. Or puis qu'ainsi me lasche,
A vostre aduis, ne la dois-ie laschier?
Certes ouy; mais aultrement fascher
Ie ne la veux, combien qu'elle me fasche.
Il lui fauldroit, au train qu'à mener tasche,
Des seruiteurs à iournée et à tasche;
En trop de lieux veult son cueur attacher,
Comme inconstante.

Or pour couurir son grand vice et sa tache,
Souuent ma plume à la louer s'attache,
Mais à cela ie ne veulx plus tascher:
Car ie ne puis son mauluais bruict cacher
Si seurement, qu'elle ne se descache,
Comme inconstante.

Tout le secret est dans le sens du mot Ysabeau.

Les *Septante* ont traduit par *Élisabeth* le nom hébreu d'*Elichèba*, qui signifie : celui qui jure ou fait serment par le nom de Dieu, en d'autres termes, l'adorateur de Dieu. *Ysabeau*, n'étant qu'une abréviation d'Élisabeth [1], désigne donc l'adoratrice de Dieu, c'est-à-dire l'Église. La maîtresse inconstante et vicieuse que délaisse le poëte, c'est l'Église romaine, qu'il abandonne, parce qu'il n'en peut plus cacher les défauts et l'infidélité. C'est à M. le professeur Henry Morley (*Clement Marot and other studies*, I, 175) qu'est due cette belle et importante découverte [2].

Ce rondeau n'était pour ainsi dire qu'une plaisanterie, qu'un jeu d'esprit, comme en font les oppositions qui commencent; mais ce jeu faillit coûter la vie à Marot, le mystère ayant été dévoilé à la Sorbonne, qui fit jeter le poëte au Châtelet (fin février 1526), peu après son retour d'Italie. Une accusation d'hérésie était, à ce moment, un arrêt de mort: car Mar-

[1] Scott de Martainville, *Les noms de baptême*, Paris, 1858, in-16; — et Firmin-Didot, *Nouvelle biographie générale*.

[2] Simplement énoncée dans son livre et sans preuves à l'appui, elle nous parut d'abord une hypothèse ingénieuse, mais risquée; nous espérons que les nombreuses analogies dont nous l'avons entourée, lui donneront le caractère de la réalité, qui paraissait lui faire défaut.

guerite était en Espagne, et la régente Louise de Savoie avait naguère établi en France la très-sainte Inquisition (lettres patentes du 10 juin 1525 pour l'exécution de la bulle du 17 ou 20 mai[1]). En outre, le docteur Bouchart (l'un des inquisiteurs de Paris), entre les mains de qui Marot était tombé, « étoit de ces dévots qui ne se laissent point manier aisément; il suffisoit que Marot fût accusé devant lui pour qu'il le jugeât coupable[2]. »

L'ex-amant d'Ysabeau ou de dame Philetine, qui ne tenait nullement à être brûlé, espéra peut-être apaiser l'inquisiteur en lui écrivant une lettre presque badine, dans le genre de celles qui lui réussissaient toujours auprès du roi :

Donne response à mon present affaire.
Docte docteur. Qui t'a induict à faire
Emprisonner, depuis six iours en çà,
Vng tien amy, qui onc ne t'offensa?
Et vouloir mettre en lui crainte et terreur
D'aigre iustice, en disant que l'erreur
Tient de Luther? Point ne suis Lutheriste,
Ne Zwinglien, et moins Anabaptiste;
Ie suis de Dieu par son fils Iesus Christ[3].
Ie suis celuy qui ay faict maint escrit,
Dont vng seul vers on n'en scauroit extraire
Qui à la loy diuine soit contraire.
Ie suis celuy qui prens plaisir et peine
A louer Christ, et sa mere tant pleine
De grace infuse; et, pour bien l'esprouuer,
On le pourra par mes escrits trouuer.

[1] Drion, *Histoire chronologique*, I, p. 14.

[2] Lenglet-Dufresnoy, préface des *Œuvres de Marot.*

[3] Marot a plus tard modifié ces vers; on les trouve sous la forme suivante dans les éditions de Bonnemère, 1536 et 1538 :

Point ne suis Lutheriste,
Ne Zwinglien, encores moins Papiste;
Ie ne fuz onc, ne suis et ne seray,
Sinon chrestien, et mes iours passeray,
S'il plaist à Dieu, sous son filz Iesus Christ.

Le premier martyr de la Réforme à Venise, Pomponio Allegri, qui mourut héroïquement et joyeusement, tenait aux inquisiteurs le même langage que Marot : « Je suis membre de l'Église universelle, qui n'a pour chef que Jésus-Christ. — Tu n'es alors qu'un méchant hérétique. — Pourquoi m'appelles-tu ainsi, comme si j'étais de quelque secte jacobine, cordelière, basilienne, croisée, bénédictine, carmélite ou autre? A Dieu ne plaise que je sois d'autre secte que celle de Jésus-Christ. » (*Bulletin*, 1870-1871, p. 455.)

Bref, celuy suis qui croit, honore et prise
La saincte, vraye et catholique Eglise.
Aultre doctrine en moy ne veulx bouter;
Ma loy est bonne.....

(Epistre x.)

Marot ne manquait point de sincérité en s'en référant aux poésies qu'il avait faites en l'honneur de Marie; car, de toutes les pratiques romaines, le culte de la Vierge fut celle dont il eut le plus de peine à se détacher, et la dernière qu'il abandonna[1] : il n'y avait pas encore renoncé en 1526, quand il fit le prologue du *Roman de la Rose*, ni peut-être même au commencement de 1527, alors qu'il écrivait ce vers :

Si pry à Dieu et sa tresdoulce ancelle[2].

Il était également sincère en plaçant au-dessus de tout «la loy diuine,»

[1] La prière pour les morts qui termine les *Cimetieres* v (1524), vii, viii, xvi, xii, xxii, xxxiii, et les *Epitaphes* i, ix, ne se trouve déjà plus dans la *Complaincte* i, ni dans le *Cimetiere* xvii : «De maistre Guillaume Cretin, poete francois» (1525), ni dans le xve, où apparaît le spiritualisme protestant :

Le roy par temps le poussa vers le mont
D'honneur et biens, en suffysant estaige;
Mais mort, voulant le traieter dauantaige,
En vng moment le poussa iusque aux cieux,
Et feict tresbien; car des bons l'heritaige
N'est point assis en ce val vitieux.

Ce même spiritualisme, qui supprime le purgatoire et l'attente du jugement universel, se montre non moins clairement dans le *Cimetiere* xxiv : «De Francois Dauphin de France» (1536); dans le xxve : «De Anne de Beauregard, qui mourut à Ferrare» (1535), et dans l'*Elegie* xxiii : «De Iehan Chauuin, menestrier,» que les nymphes baisèrent et rendirent

à ses amys,
Qui l'ont ensemble en sepulture mys,
Et d'instrumens de musique diuers,
Au roy du ciel et du monde uniuers
Ont rendu gloire et immortelles graces,
De l'auoir mys hors des terrestres places
Pleines de maulx, pour le loger en lieu
Où plus n'endure, et plus n'offense Dieu.

[2] *Ancella*, servante. Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer l'importance de ce recours à la Vierge. D'abord, la pièce où il se trouve est une supplique adressée au chancelier Duprat, récemment fait cardinal, à qui Marot demandait de sceller un bon sur le trésor; ensuite, cette pièce de vers équivoqués, à la façon de Crétin, n'a rien de sérieux, et la formule catholique pourrait fort bien avoir été amenée uniquement par la rime :

C'est pour Marot, vous le congnoissez ly,
Plus legier est que volucres cœli,
Et a suiny long temps chancellerie,
Sans profiter rien touchant scellerie.
Bref, Monseigneur, ie pense que c'est là
Qu'il fault sceller, si iamais on scella;
Car vous scauez que tout acquit sans seel
Sert beaucoup moins qu'vng potage sans sel,
Qu'vng arc sans corde, ou qu'vng cheval sans selle.
Si pry à Dieu et sa tresdoulce ancelle,
Que dans cent ans en santé excellent
Vous puisse veoir de mes deux yeulx scellant.

Nous lisons, en effet, dans la complainte de Robertet, écrite à la fin de la même année 1527 :

Pry à Dieu seul.

c'est-à-dire l'Écriture sainte, en repoussant, comme tous les martyrs d'alors, les noms de luthérien, zwinglien, anabaptiste, et en se proclamant disciple de Jésus-Christ et de

La saincte, vraye et catholique Eglise.

Seulement l'Eglise romaine avait cessé d'être pour lui l'Église sainte, véritable et catholique, c'est-à-dire universelle, et voilà ce qu'il ne croit point nécessaire de confesser à l'inquisiteur Bouchart [1]. Une dizaine d'années plus tard, nous trouvons encore dans la dédicace d'une confession de foi les mots : *foy catholique*, employés dans le sens de *foi véritable*, en opposition avec la *foi romaine* [2].

Marot, qui n'aimait pas les réticences, prit bientôt (même avant d'être sorti de prison) une position plus nette.

Dans *l'Enfer*, il repousse de nouveau la qualification de luthériste, mais en se permettant contre le pape et le purgatoire une ironie moqueuse, qui eût dû éveiller l'attention de ses biographes.

Enfin, dans l'épître au roi, datée de l'exil, il ne se bornera plus à dire : *Point ne suis lutheriste;* il fera en même temps la profession de foi la plus évangélique du monde.

Au reste, Bouchart, qui avait compris le rondeau d'Ysabeau, savait à quoi s'en tenir sur l'orthodoxie du prisonnier; il le garda sous les verrous.

Bien qu'il se vît perdu sans ressource, le poëte, qui put dire à bon droit :

Abandonné iamais ne m'a la muse,

non-seulement ne se laissa pas abattre; mais, avec une présence d'esprit et une grâce inimitables, il composa l'épître suivante, qui est l'un de ses chefs-d'œuvre :

[1] Sa conduite en cette circonstance a quelque analogie avec celle qu'il tint peu après, quand il fut remis en prison et interrogé au Châtelet. (Voir l'*Epistre* XXVI.)

[2] « Et pour ce que ie ne congnois nul en tout le monde qui ayme mieulx à soustenir la foy catholique que vostre royalle et tres chrestienne maiesté, ie me suis enhardy et auancé de luy presenter ceste mienne derniere confession. »

Ces lignes sont extraites d'une pièce qui figure parmi les virulents pamphlets anticatholiques imprimés en 1533 et 1534, chez Pierre de Vingle, à Neufchâtel, en caractères gothiques. (Voir l'exemplaire de la *Bibliothèque du protestantisme français*.)

A SON AMY LYON IAMET DE SENSAY EN POICTOV (1526).

Ie ne t'escry de l'amour vaine ou folle,
Tu veois assez s'elle sert ou affole;
Ie ne t'escry ne d'armes ne de guerre,
Tu veois qui peult bien ou mal y acquerre;
Ie ne t'escry de fortune puissante,
Tu veois assez s'elle est ferme ou glyssante;
Ie ne t'escry d'abuz trop abusant,
Tu en scais prou, et si n'en vas vsant;
Ie ne t'escry de Dieu ne sa puissance,
C'est à luy seul d'en donner congnoissance [1];
Ie ne t'escry des dames de Paris,
Tu en scais plus que leurs propres marys;
Ie ne t'escry qui est rude ou affable;
Mais ie te veulx dire une belle Fable :
C'est assauoir du Lyon et du Rat.

Cestuy Lyon, plus fort qu'vng vieil verrat,
Veit vne fois que le Rat ne scauoit
Sortir d'vng lieu, pour autant qu'il auoit
Mengé le lard et la chair toute crue;
Mais ce Lyon, qui iamais ne fut grue,
Trouua moyen, et maniere, et matiere,
D'ongles et dens, de rompre la ratiere,
Dont maistre Rat eschappe vistement;
Puis met à terre un genouil gentement,
Et en ostant son bonnet de la teste,
A mercié mille fois la grand'beste,
Iurant le dieu des Souris et des Rats
Qu'il luy rendroit. Maintenant tu verras
Le bon du conte. Il aduint d'auanture
Que le Lyon, pour chercher sa pasture,
Saillit dehors sa cauerne et son siege,
Dont, par malheur, se trouua pris au piege,
Et fust lié contre vng ferme posteau.

[1] Voilà déjà la prédestination.

Adonc le Rat, sans serpe ne cousteau,
Y arriua joyeux et esbaudy,
Et du Lyon, pour vray, ne s'est gaudy;
Mais despita Chats, Chates et Chatons,
Et prisa fort Rats, Rates et Ratons,
Dont il auoit trouué temps fauorable
Pour secourir le Lyon secourable,
Auquel a dit : Tais-toi, Lyon lié,
Par moy seras maintenant deslié;
Tu le vaux bien, car le cueur ioli as.
Bien y parut quand tu me deslias.
Secouru m'as fort Lyonneusement,
Or secouru seras Rateusement.

Lors le Lyon ses deux grans yeux vestit,
Et vers le Rat les tourna vng petit,
En luy disant : O poure verminiere,
Tu n'as sur toi instrument ne maniere,
Tu n'as cousteau, serpe ne serpillon,
Qui sceust coupper corde ne cordillon,
Pour me ietter de ceste estroite voye;
Va te cacher, que le Chat ne te voye.

Sire Lyon, dit le fils de Souris,
De ton propos certes ie me souris;
I'ay des consteaux assez, ne te soueye,
De bel os blanc plus tranchans qu'vne sye;
Leur gaine c'est ma gencine et ma bouche;
Bien coupperont la corde qui te touche
De si trespres; car i'y mettray bon ordre.
Lors sire Rat va commencer à mordre
Ce gros lien; vrai est qu'il y songea
Assez long temps; mais il le vous rongea
Souuent et tant qu'à la parfin tout rompt.
Et le Lyon de s'en aller fust prompt,
Disant en soy : Nul plaisir, en effect,
Ne se perd point, quelque part où soit faict.
Veoyla le conte en termes rithmassez;
Il est bien long, mais il est vieil assez,
Tesmoing Esope et plus d'vng million.

Or viens me veoir pour faire le Lyon,
Et ie mettray peine, et sens et estude,
D'estre le Rat exempt d'ingratitude;
I'entens, si Dieu te donne autant d'affaire
Qu'au grant Lyon, ce qu'il ne veuille faire.

(Epistre XI.)

Jamet se mit aussitôt en devoir de «faire le lion,» et il y réussit, par l'entremise de l'évêque de Chartres, Louis Guillard, à demi gagné à la Réforme [1]. Celui-ci, feignant d'ignorer que Marot était sous les verrous du Châtelet, lança contre lui un mandat d'arrêt (13 mars 1525, vieux style [2]) qui le chargeait des délits et crimes d'hérésie, et intimait à tous les catholiques des diocèses de Paris, de Tours et de Blois, l'ordre de se saisir du coupable. Trompé par cette habile manœuvre et persuadé que Marot ne perdrait rien à changer de juge, l'inquisiteur Bouchart lâcha sa proie et livra le poëte à l'évêque, qui lui donna pour prison l'hôtellerie de l'Aigle, où il fut visité et fêté de tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville de Chartres. Il eut même, paraît-il, la liberté de se promener dans les rues, et le plaisir d'y entendre chanter ses chansons.

Durant cette captivité fort adoucie, il continua le même jeu d'esprit qui l'avait fait mettre au Châtelet, et se moqua finement de l'intolérance qui avait failli le conduire au bûcher.

BALLADE VI

QV'IL COMPOSA EN PRISON CONTRE YSABEAV, QVI FVT S'AMYE, CONTRE L'INCONSTANCE DE LAQVELLE IL AVOIT COMPOSÉ LE RONDEAV QVI SE COMMENCE : *COMME INCONSTANTE*, QVI FVT CAVSE DE SA PRINSE.

Vng iour i'escriuis à m'amye
Son inconstance seulement.
Mais elle ne fust endormie
A me le rendre chaudement:

[1] Son neveu Charles Guillard, en faveur duquel il résigna son évêché, fut cité devant l'Inquisition en 1561, avec Jean de Montluc, évêque de Valence, Jean de Saint-Gelais, évêque d'Usès, Saint-Romain, archevêque d'Aix, et le cardinal Odet de Châtillon. (*La France protestante*, III, 374.)

[2] Voir *Gallia christiana*, VIII, 1188.

Car dés l'heure tint parlement
A ie ne scay quel papelard[1],
Et luy a dict tout bellement :
Prenez-le, il a maugé le lard[2].

Lors six pendards ne faillent mye
A me surprendre finement,
Et de iour, pour plus d'infamye,
Firent mon emprisonnement.
Ilz vindrent à mon logement;
Lors ce va dire vng gros paillard[3] :
Par la morbieu, voyla Clement,
Prenez-le, il a maugé le lard.

Dans le *Roman de la Rose*, papelardie est mis pour hypocrisie. Ce papelard était Bouchart.

(2) Il ne saurait être ici question de lard mangé en carême. Ce refrain est emprunté à une ballade composée en 1389 par Eustache Deschamps, dit Morel, poète de cour, qui y fait une allusion hardie au procès de Bétisac, conseiller et trésorier du duc de Berry, gouverneur de Provence (*Œuvres d'Eustache Deschamps*, dans les *Poètes champenois* de P. Tarbé, Paris, 1849, in-8°, I, 107, bibliothèque Mazarine, 21634-35).

DE CEUX QUI VOLENT LE TRÉSOR.

Uns preudoms fut en un villaige,
Qui devoit donner à disner
A un homme de son lignaige.
Si ot fait fèves atourner
Au lart. Mais quand il fit drecier,
Les fèves traura seulement,
Sans le lart. Lors dist à sa gent :
Je feray de vous grand essart.
— L'un respont : Faictes autrement,
Saichiez qui a mangié le lart.

Certes, voirement le sçaray-ge;
Vous me voulez deshonorer,
Qui astez le gras du potaige
De quoy je me dois gouverner.
Ailleurs m'avez peu desrober;
En blef, en vin, on donc, on vent.
Je vois trop bien appercevant
Que j'ay perdu; mais c'est trop tart.
Et si m'avez tuit fait serment!
Saichiez qui a mangié le lart.

Maistre, dist l'un : Vous estes saige;
Sur chascun devez regarder;
La gresse de char par usaige
En chaleur ne se peut celer.
— Lors regarde; se vit fumer
Le sain de l'un. Adonc le prant;
De sa mauvaistié le reprant.
Au juge l'envoya à part
Pour faire justice, en disant :
Saichiez qui a mangié le lart.

ENVOY.

Prince, maint sont mal gouvernant,
Sur finances d'or et d'argent,
Qui en prennent plus que leur part;
La gresse à la bouche leur pent;
S'acquistent et vont maisonnant.
Saichiez qui a mangié le lart.

On trouve dans le même recueil plusieurs pièces contre le clergé, une intitulée : *Du grand pardon de Romme*, I, 183, et une autre qui a pour titre : *De ce qu'on ne doit mettre ès églises nuls imaiges entaillis, fors le crucifis et la vierge, peut doubte d'ydolatrie*, II, 24, etc.

(3) Bouchart, qui a rendu «s'amye» infidèle.

Or est ma cruelle ennemie
Vengée bien amerement;
Reuenge n'en veulx, ne demie.
Mais quand ie pense, voirement
Elle a de l'engin[1] *largement,*
D'inuenter la science et l'art
De crier sur moy haultement :
Prenez-le, il a mangé le lard.

ENVOY.

Prince, qui n'eust dict plainement
La trop grand' chaleur dont elle ard[2],
Iamais n'eust dict aulcunement :
Prenez-le, il a mangé le lard.

L'*Epigramme* CLXXI, qui se rapporte au même sujet, date évidemment de la même époque, et renferme quelques mots qui confirment amplement l'interprétation de M. Morley.

D'YSABEAV. A ESTIENNE CLAVIER.

Ysabeau, ceste fine mouche,
Clavier, tu entens bien Clement,
Ie scay que tu scayz qu'elle est louche;
Mais ie te veulx dire comment.
Elle l'est si horriblement.
Et de ses yeulx si mal s'accoustre,
Qu'il voldroit mieux, par mon serment[3],
Qu'elle fust aueugle tout oultre[4].

(1) *Ingenium*, esprit, habileté.

(2) Dont elle brûle les hérétiques.

(3) On retrouve ce *serment*, qui donne la clef du rondeau d'Ysabeau, dans plusieurs pièces de l'époque, notamment dans celle de L. M. intitulée *Alix :*

Alix me iure fermement
Que point elle ne s'abandonne
Qu'à ses amys tant seulement.
Ie le croy ; car elle est si bonne
(Et m'en rapporte à son serment),
Qu'au monde elle ne hayt personne.

La réponse de *l'Asne au Coq* écrite par quelque ami de Marot, sans doute Eustorg de Beaulieu, nous paraît y faire aussi allusion :

Scauoir vouldroys qui t'a prins
Du grand credit enuers les femmes.
Vng tas de adieulx faictz par infames
Ont rendu Paris tout crotteux.
Par mon serment, ie suis honteux...

(4) A côté de cette Ysabeau, infidèle adoratrice, Marot a placé dans la traduction du colloque d'Érasme : *Abbatis et eruditae*, une autre Ysabeau, qui représente la véritable Église, amie des lumières que Rome veut étouffer.

Ballades et épigrammes ne furent pas les seuls passe-temps de Marot dans la claire prison que le bon évêque chartrain lui avait donnée; il y commença la révision du *Roman de la Rose*, pour l'impression duquel l'éditeur parisien Galliot Dupré demandait un privilége le 19 avril 1526, et qui ne fut imprimé que l'année suivante par Jehan Petit, sans date. Le prologue que Marot mit à l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung est fortement empreint de mysticisme. Nous citons d'après l'édition de 1531 [1], in-folio, gothique, de Jehan Petit (bibliothèque Mazarine):

. . . . Et pour aultant on pourroit dire, comme ià plusieurs ont dict, que ce liure, parlant en vain de lestat damours, peult estre cause de tourner les entendemens à mal et les applicquer à choses dissolues, à cause de la persuasible matiere de fol amour dedans tout au long contenue. . . ., ie respons que lintention de laucteur nest point simplement et de soy mesmes mal fondée ne mauluaise, car bien peult estre que ledict aucteur ne gettoit pas seulement son penser et fantasie sus le sens litteral, ains plus tost attiroit son esprit au sens allegoric et moral, comme lung disant et entendant lautre. Ie ne veulx pas ce que ie dis affermer, mais il me semble quil peult auoir ainsi faict.

La rose tant désirée de l'amant peut être, soit la sagesse, belle et embaumée, et difficile à obtenir, soit l'état de grâce, qu'on n'atteint pas plus aisément, soit «la glorieuse vierge Marie pour ses bontez, doulceurs et perfections de grace.»

. . . Et sachez que ceste virginalle rose nest aux heretiques facile dauoir, et ny eust il seullement que malle bouche qui les empesche dapprocher de sa bonté, car ilz ont mal delle parlé, voulant maculer et denigrer son honneur maternel en disant quil ne la faut saluer et appeller mere de pitié et misericorde.

Enfin, la rose peut être «le souuerain bien infini et la gloire eternelle.»

Doncques qui ainsi vouldroit interpreter *le Rommant de la Rose*, ie dis quil y trouueroit grand bien, profilit et vtilité cachez soubz lescorce du texte. . . . Fables sont faictes et inuentées pour les exposer au sens misticque. . . . Si nous ne creusions plus auant que lescorce du sens litteral, nous naurions que le plaisir des fables et histoires,

[1] Il y en a une autre, petit in-8°, «imprimée à Paris par maistre Pierre Vidoue, pour Galliot du Pré. . . . au mois de mars mil cinq centz xxix.»

sans obtenir le singulier proffit de la nouuelle pneumaticque, cest assauoir venant par linspiration du Sainct Esprit quant à lintelligence morale[1].

Heureusement Marot avait l'esprit trop vif et trop français, c'est-à-dire trop amoureux de la clarté, pour se plonger entièrement et rester engagé dans le galimatias du sens allégorique, moral, tropologique, etc., que Swedenborg a remis en honneur au XVIIIe siècle. En même temps qu'il commentait le *Roman de la Rose*, il écrivit, avec une virile énergie dont on ne soupçonnait pas que son aimable pinceau fût susceptible, *l'Enfer*, véritable cri d'indignation d'une conscience honnête que les abus révoltent, et qui les dénonce, quoi qu'il en puisse advenir. C'est assez dire que le prologue que nous venons d'analyser n'a rien de commun avec *l'Enfer*, et qu'on les dirait écrits par deux plumes différentes. Ici point de ces précautions, de ces finesses plus ou moins habiles, qu'il employait naguère contre Rome, avec laquelle il n'avait pas encore ouvertement rompu; mais la même franchise, le même courage avec lequel il avait d'abord attaqué la redoutable tyrannie des moines :

. . . . . .
Les passe temps et consolations
Que ie receoy par visitations
En la prison clere et nette de Chartres
Me font recors des tenebreuses chartres,
Du grand chagrin et recueil[2] *ord et laid,*
Que ie treuuay dedans le Chastelet.
Si ne croy pas qu'il y ait chose au munde
Qui mieulx ressemble vng Enfer tresimmunde.
Ie dis Enfer, et Enfer puis bien dire;
Si l'allez veoir, encore le veoirrez pire.
Aller, helas! ne vous y vueillez mettre;
I'aime trop mieulx le vous descrire en metre
Que, pour le veoir, aulcung de vous soit mys
En telle peine. Escoutez donc, amys.

[1] Tel a toujours été le procédé favori des mystiques.

« Il n'y a qu'à prendre ce livre dans le sens spirituel, disait Mme Guyon, en donnant *la Belle Hélène* à un abbé; cette pièce est bonne et instructive. » (*Lettres de Fénelon*, Paris, Leclerc, 1728, in-8°, VII, 323.)

[2] Accueil.

Bien auez leu, sans qu'il s'en faille un A,
Comme ie fus, par l'instinct de Luna[1],
Mené au lieu plus mal sentant que soulphre,
Par cinq ou six ministres de ce goulphre.

Il rencontre d'abord Cerbère, puis un guide qui le conduit dans l'antre de la Chicane et lui tient ce discours :

La les plus grans les plus petits destruysent;
La les petits peu ou point aux grans nuysent;
La treuue l'on facon de prolonger
Ce qui se doibt et se peult abreger;
La sans argent poureté n'a raison;
La se destruyt mainte bonne maison;
La biens, sans cause, en causes se despendent;
La les causeurs[2] *les causes s'entreuendent.*

Il y a ici, poursuit le ministre d'Enfer :

Une maniere. . . . . de serpens,
Qui de petits viennent grans et felons,
Non point vollans, mais trainans et bien longs,
Et ne sont pas pourtant couleuures froides,
Ne verds lezardz, ne dragons forts et roides;
Et ne sont pas crocrodilles infaicts,
Ne scorpions tortuz et contrefaicts.
Ce ne sont pas viperaux furieux,
Ne basiliqs tuant les gens des yeux:
Ce ne sont pas mortiferes aspics,
Mais ce sont bien serpens qui vallent piz.
Ce sont serpens enflez, enueninez,
Mordans; mauldicts, ardans et animez,
Iettans vng feu qu'à peine on peult esteindre,
Et en picquant dangereux à l'atteindre.

[1] Quelle est cette maligne *Luna* qui avait tant d'*engin*, et dans la malicieuse méchanceté de laquelle Marot veut voir la cause importante de son premier emprisonnement? — La réponse à cette question, que n'a pu résoudre M. d'Héricault (*Œuvres de Marot*, Paris, Garnier frères, 1867, in-8°, p. XLII), la voici : Luna, l'astre inconstant, toujours changeant, c'est Rome, dont Marot dit encore dans la même pièce :

Quant à Luna diuerse et variable,
Trop me congnoist son faux cueur odieux.

[2] Les avocats.

Car qui en est picqué ou offensé
Enfin demeure chetif ou insensé;
C'est la nature au serpent plein d'exces
Qui par son nom est appelé Proces. . . .
. . . . . Et si tu quiers raison
Pourquoy proces sont si fort en saison,
Scache que c'est faulte de charité
Entre chrestiens. Et, à la verité,
Comment l'auront dedans leur cueur fichée,
Quand par tout est si froidement preschée?
A escouter vos prescheurs, bien souuent
Charité n'est que donner au couuent.
Pas ne dyront combien proces differe
Au vray chrestien, qui de tous se dyt frere;
Pas ne dyront qu'impossible leur semble
D'estre chrestien et plaideur tout ensemble;
Aincois seront eux mesmes à plaider
Les plus ardans. Et, à bien regarder,
Vous ne vallez de guere mieulx au munde
Qu'en nostre Enfer, où toute horreur abunde.

Puis le prisonnier aperçoit

Rhadamantus[1], *iuge assis à son aise,*
Plus enflammé qu'vne ardente fournaise,
Les yeux ouuerts, les oreilles bien grandes,
Fier en parler, cauteleux en demandes,
Rebarbatif quand son cueur il deschairge,
Bref, digne d'estre aux enfers en sa chairge.

Le terrible «attrapeur» essaye, par «feincte doulceur,» d'arracher des aveux à l'une de ses victimes, et prononce ces vers sanglants :

Si tu dis vray, ie te jure et prometz,
Par le hault ciel, où ie n'iray iamaiz,
Que des enfers sortiras les brisées.

[1] Le lieutenant criminel.

Si Rhadamanthus voit que, par ruse et décevantes promesses, il ne peut rien obtenir de la pauvre âme,

. . . . . il vous la faict plonger
Au fonds d'Enfer, où luy faict alonger
Veincs et nerfs, et par tourmens s'efforce
A espreuuer s'elle dira par force
Ce que douleeur n'a seeu d'elle tirer.
O chers amys, i'en ay veu martyrer
Tant, que pitié m'en mettoit en esmoy.
Parquoy vous pry de plaindre auecques moy
Les innocens, qui, en telz lieux damnables,
Tiennent souuent la place des coulpables.

Interrogé à son tour, Marot répond qu'il est connu de Jupiter, de sa sœur Pallas[1] « et si saige et si belle, » et de « la prudente Cybelle, »

Mere du grand Iuppiter amiable.

Et il ajoute, pour montrer qu'à grand tort on le « triste : »

Clement n'est point le nom de Lutheriste;
Ains est le nom (à bien l'interpreter)
Du plus contraire ennemy de Luther;
C'est le sainct nom du pape[2], qui accolle
Les chiens d'Enfer (s'il lui plaist) d'vne estolle.
Le crains-tu point? C'est celuy qui afferme
Qu'il œuure Enfer, quand il veult, et le ferme;
Celuy qui peult en feu chaud martyrer
Cent mille esprits, ou les en retirer[3].

Ainsi tout abus, toute tyrannie est insupportable au poëte, celle du pape aussi bien que celle des juges iniques, l'avarice des prêcheurs aussi bien que celle des hommes de loi; il se moque du purgatoire et s'indigne contre la torture; il a soif de liberté, de justice, de charité, de réformes;

[1] Marguerite, alors en Espagne, où elle était allée négocier la mise en liberté du roi.

[2] Clément VII portait alors la tiare.

[3] C'est à Christ qu'il reconnaît ce pouvoir; si le roi était là, dit-il,

. . . . Comme Christ les ames pousseroit
Hors des enfers.

il le dit hardiment et ouvre ainsi la voie dans laquelle marchera ce grand cœur qui eut nom le chancelier de Lhospital.

Il ne se trouva point en France, paraît-il[1], d'imprimeur qui osât publier cet opuscule, lequel dut passer la frontière et frapper à la porte d'une typographie d'Anvers, où il parut bientôt. Marot n'était point si timoré, car il lut l'ouvrage à François Ier. Ce ne fut que le premier jour de l'année 1542 (vieux style), alors que la tempête soulevée par cette vive et courageuse peinture des abus et des iniquités du temps s'était depuis longtemps calmée, que Dolet se décida à réimprimer *l'Enfer* à Lyon : et encore prit-il soin de faire remarquer, dans son avertissement sous forme de lettre à Lyon Jamet, que ce morceau ne blessait point la religion, n'atteignait point l'honneur du prince, et ne désignait ouvertement aucun de ceux qui, en le lisant, pouvaient se sentir *pinsez sans rire*.

A peine sorti de sa prison de Madrid et arrivé à Bayonne, François Ier, cédant aux instances de Marguerite, envoya l'ordre de relâcher Marot et la défense de faire mourir Berquin. Ce ne fut pourtant qu'après l'arrivée de Marguerite et du roi à Paris que Marot put être élargi, et seulement le premier jour de mai qu'il put écrire à ses amis le *Rondeau* LXVII, qui commence ainsi :

En liberté maintenant me pourmaine;
Mais en prison pourtant ie fuz cloué:
Veoyla comment fortune me demaine.
C'est bien et mal; Dieu soit de tout loué...
Pourtant si i'ay fasché la court romaine,
Entre meschans ne fuz oncq alloué:
De bien famez i'ay hanté le domaine;
Mais en prison pourtant ie fuz cloué.
Car aussy tost que fuz desaduoué
De celle la qui me fut tant humaine[2].
Bien tost apres à Sainct Pris fuz voué;
Veoyla comment fortune me demaine[3]....

(1) « Entre aultres choses, i'ay trouué son *Enfer* non encores imprimé, sinon en la ville d'Enuers. » (Lettre de Dolet à Lyon Jamet, du premier jour de l'an 1542.)

(2) Toujours l'infidèle Ysabeau romaine.

(3) La *Ballade* VII, le *Rondeau* LXVII, les épîtres à Bouchart et à Lyon Jamet, furent imprimés pour la première fois en 1533, et se trouvent dans le second appendice de *Ladolescence Clementine*, Paris, 1536, in-18 (Bibliothèque nationale, Y, 4496 D, réserve) sous ce titre : « *Le premier liure de la Metamor-*

La joie du poëte mis en liberté éclate mieux encore, avec quelle grâce ! et non sans accent religieux, dans le *Chant de may* :

En ce beau mois delicieux,
Arbres, fleurs et agriculture,
Qui durant l'yuer soucieux,
Auez esté en sepulture,
Sortez, pour seruyr de pasture
Aux trouppeaux du plus grant pasteur;
Chascung de vous en sa nature,
Louez le nom du Createur.

Les seruans d'amour furieux
Parlent de l'amour vaine et dure,
Où vous, vrays amans curieux,
Parlez de l'amour sans laydure;
Allez aux champs sur la verdure
Ouyr l'oyseau parfaict chanteur;
Mais du playsir, si peu qu'il dure,
Louez le nom du Createur.

Quand vous veoirrez rire les cieulx,
Et la terre en sa floriture,
Quand vous veoirrez deuant vos yeulx
Les eaux luy bailler nourryture,
Sur peine de grant' forfaiture
Et d'estre larron et menteur,
N'en louez nulle creature;
Louez le nom du Createur.

ENVOY.

Prince, pensez, veu la facture,
Combien est puissant le facteur;
Et vous aussy, mon escripture,
Louez le nom du Createur.

phose d'Ouide, translaté de latin en francois par Cl. Marot de Cahors en Quercy, valet de chambre du roy. Item certaines œuures qu'il feit en prison, non encores imprimeez. On les veud à Paris sur le pont Sainct Michel, chez Estienne Roffet, dict le Faulcheur, à lenseigne de la Rose blanche, auec priuilege. 1534. — A la fin : *Fin lan 1533.*

En même temps que le *Chant de may*, Marot adressa au roi le *Chant de may et de vertu*, dont voici la fin :

Celle dont ie dy tout cecy,
C'est vertu, la nymphe eternelle,
Qui au mont d'honneur esclercy
Tous les vrays amoureux appelle;
Venez amans, venez, dit-elle,
Venez à moy, ie vous attens;
Venez (ce dict la iouuencelle),
Mes amours durent en tout temps.

ENVOY.

Prince, fays amour immortelle,
Et à la bien aymer entens;
Lors pourras dire sans cautelle :
Mes amours durent en tout temps.

Un peu plus tard, quand Marot eut visité sa « natale province, » la belle et jeune veuve Marguerite d'Alençon eut aussi son épître[1]. Le poëte y chante d'abord la liberté qui lui est rendue,

. . . Liberté qui, sans cause et sans droict,
M'auoit esté par malings defendue.

Puis vient un éloge délicat de Marguerite,

Qui faicte semble expres pour estre aymée
D'hommes et dieux.

Enfin, il lui adresse en plaisantant cette déclaration :

O que ne suis-ie prince,
A celle fin que l'audace ie prinsse
Te presenter mon seruice petit,
Qui sur honneur fonde son appetit.

[1] Épître inédite à la duchesse d'Alençon, publiée par M. Génin, en tête de sa notice, dans les *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1841, in-8°.

Mais pourquoy prince? Vne montagne basse
Souuent la haulte en delices surpasse;
Les rosiers bas, les petits oliuiers,
Delectent plus que grands chesues si fiers;
Et à nager en eau basse l'on treuue
Moins de danger qu'en celle d'vng grand fleuue.
Aussi iadis deesses adourées,
D'hommes mortels se sont enamourées :
Le ieune Atys feut aymé de Cybele,
Endymion, de Diane la belle;
Pour Adonis Venus tant s'abaissa,
Que les haults cieulx pour la terre laissa.
Mais qu'est besoing citer vieilles histoires?...
L'heureux Helain [1], *dont la muse est tant fine,*
Ne feut-il pas aymé de la Daulphine [2],
Qui se disoit bien heureuse d'auoir
Baisé la bouche en qui tant de scauoir
Se descouuroit?

Si les princes, poursuit-il, me surpassent en gens, en chevaux, en trésors et faits d'armes divers,

Ie les surmonte en beaulx escripts et vers...
S'ils sont puyssans, i'ay la puissance telle
Que faire puis ma maistresse immortelle;
Ce que pourtant ie ne dy par vantance,
Ny pour plustost tirer ton accointance;
Mais seulement par vne ardente enuie
Qu'ay de te faire entendre, qu'en ma vie
De rencontrer au monde ne m'aduint
Femme qui tant à mon gré me reuynt,
Ne qui tant eust ceste puissance sienne
D'assubiectir l'oubeyssance mienne.

Loin de s'en offenser, Marguerite répondit presque sur le même ton, avec la plus aimable familiarité, et en femme qui avait reçu, sans s'en

[1] Alain Chartier. — [2] Marguerite d'Écosse, femme du dauphin, depuis Louis XI.

émouvoir, plus d'une déclaration de ce genre. Le timide et prudent Érasme lui-même n'avait pu s'empêcher de lui écrire (28 septembre 1525) : « Une femme, une héroïne telle que vous estes, je ne saurois m'empescher de l'aimer en Nostre Seigneur [1]. »

Ce badinage tirait si peu à conséquence, que le poëte ne tarda point à se marier, si même il avait attendu jusque-là. Ce fut, selon M. Morley, peu après son retour d'Italie (1525-1526), et seulement à la fin de l'année 1529 ou au commencement de 1530, d'après M. Charles d'Héricault, qui appuie son hypothèse des considérations suivantes. 1° La facilité avec laquelle le valet dépouille complétement son maître semble dénoter l'absence de la gardienne du foyer; 2° le silence gardé par Marot sur sa compagne, alors que malade il écrit l'épître *Au roy pour auoir esté desrobé,* ne s'explique aisément que par la date postérieure du mariage.

Sur le premier point il est facile de répondre que, le vol ayant eu lieu la nuit, la compagne de Marot a pu dormir aussi bien que lui pendant qu'on les dévalisait. La seconde objection n'est guère plus importante; outre qu'on ne pourrait citer qu'un bien petit nombre de poëtes qui aient inséré le nom de leur femme dans leurs œuvres, il est fort possible que le roi se soit assez peu intéressé à celle de Marot, pour que celui-ci crût convenable de ne pas la mentionner dans une demande de cette nature. On sait, du reste, qu'il n'a parlé de Marion que dans la *Complaincte d'vng pastoureau chrestien*, écrite hors de France [2]; et, s'il faut absolument expliquer ce silence, nous ferons observer que Marot a pu avoir une raison majeure de se taire : l'état civil n'existant point alors, et la première cérémonie protestante accomplie à Paris (le baptême d'un enfant du gentilhomme nommé de la Ferrière) n'ayant eu lieu qu'en 1555, l'hérétique adversaire des prêtres et des moines, qui se souciait déjà fort médiocrement de la messe en 1526, a très-bien pu ne pas demander à l'Église la consécration de son union, crime impardonnable alors, sur lequel il était prudent de ne pas trop appeler l'attention des persécuteurs. — Tout obscure qu'est cette question de date, elle nous paraît tranchée par le fait qu'en 1535 Marguerite mit au nombre de ses pages Michel Marot,

[1] Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême.*

[2] C'est l'*Opuscule XI*, qui ne vit le jour qu'après la mort de Marot.

qu'elle eût reçu à un autre titre, si, au lieu d'avoir de huit ans à huit ans et demi, il n'avait eu que cinq ans. Dans ce cas aussi, Marot n'eût pas fait dire à son fils

De poursuiure la veine
Du pere à toute peine,

et de n'être muet. (*Epistre* XLVII.) C'est donc la date approximative indiquée par M. Morley qui doit être la véritable.

IV

POËTE DE COUR ET POËTE DE LA RÉFORME.

(1527-1533.)

Mort de Jean Marot; Clément demande au roi la place de son père; — il intercède pour ses amis. — *L'Amour fugitif*, contre les moines. — L'idolâtrie monarchique. — Épigramme sur Maillart et Samblançay. — Complainte sur la mort de Louise de Savoie. — Marot remis en prison pour avoir délivré un prisonnier. — Épître au roi. — *Complaincte de Robertet*, le salut par la foi. — Zèle du néophyte. — Le purgatoire, les revenants. — Spiritualisme de Marot. — Les plaintes de Marguerite de Navarre. — Mutilation de l'image. — Fuite de Marot. — La 1re *Epistre du Coq à l'Asne*. — *Excuses d'auoir faict aulcuns adieux* aux dames de Paris. — *Gloire à Dieu seul*. — *Ladolescence Clementine*, l'épître aux lecteurs. — Maladie de Marot, son nouveau procès d'hérésie. — *Epistre au roy pour auoir esté desrobé*. — Épigrammes sur la mort. — La chanson protestante. — Le placard de 1533; réponses de Marot. — Les premières années de la Réforme, les années 1533 et 1534. — Discours du curé Lecoq. — L'esprit de la Réforme. — *Sermon du bon pasteur et du mauuais*, tout protestant. — Le *Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite. — Mysticisme de Marot. — Excessive liberté de langage de l'époque. — Traduction du psaume VI, du *Pater*, de l'*Ave Maria*, du *Credo*.

Vers la fin de l'année 1526, Marot perdit son père[1], dont il demanda au roi la charge de valet de chambre; celui-ci la lui promit, mais oublia

[1] Sentant sa mort prochaine, le vieillard prit la main droite de son fils et lui fit ses dernières recommandations. L'*Epistre XXXIV* nous a conservé ce suprême entretien. On y remarque ce vers, dont le sens est ambigu :

Par preschement le peuple on peult seduire.

De quelle prédication s'agit-il? De celle des réformateurs ou de celle des moines? Jean Marot réprouvait-il la doctrine nouvelle, ou inclinait-il vers elle? La dernière hypothèse nous paraît d'autant plus probable que la protectrice du poëte, Mme de Soubise, était protestante, et qu'un autre poëte qu'elle avait également introduit à la cour de Louis XII, Jean Lemaire, écrivit un livre qui fut mis à l'index : *Le prumptuaire des conciles de l'eglise catholicque auec les schismes et la difference d'iceulx, fait par Iehan le Maire des Belges*, Paris, 1512 (Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 231).

En outre, l'ordurière *Genealogie de Fripelippes*, qui fait haineusement descendre Marot des Albigeois,

les meschans hereticques,
B..... sallez et puans schismatiques,

justement «occis» par Simon de Montfort, trace de l'un des aïeux de Clément le portrait suivant, qui, dans la pensée de Sagon, pouvait bien être celui de Jean Marot :

Frippon vescut tant qu'il deuint vieillart,
Et si n'apprinst fors à manger du lard
En quaresme, et à chasser les chiens
Des caignardies, grans rhetoriciens

(*Caignardies*, lieux malpropres. *L'histoire*

de le faire porter sur les états de sa maison. Il fallut que le poëte s'en plaignît :

Il vous a pleu, Sire, de pleine grace,
Bien commander qu'on me mist en la place
Du pere mien, vostre serf humble mort;
Mais la Fortune où luy plaist rit et mort.
Mors elle m'a et ne m'a voulu rire,
Ne mon nom faire en vos papiers escrire.
L'estat est faict, les personnes rangées;
Le parc est clos et les brebis logées,
Toutes, fors moy, le moindre du trouppeau,
Qui n'a toison ne laine sur la peau....
Certes, mon cas pendoit à peu de chose,
Et ne falloit, Sire, tant seulement
Qu'effacer Iean et escrire Clement.
Or en est Iean par son trespas hors mis,
Et puis Clement pour son malheur obmis....

Cette réclamation étant restée stérile; Marot revint à la charge :

Playse au Roy, nostre Sire,
De commander et dire
Qu'vng bel acquict on baille
A Marot, qui n'a maille;
Lequel acquict dira :...

Tresorier, on entend
Que vous payez content
Marot, n'y faillez pas,
Dès le iour du trespas
De Iean Marot son pere.

Ainsi, Sire, i'espere
Qu'au moyen d'vng acquict,
Cil qui poure nasquit
Riche se trouuera,
Tant qu'argent durera.

catholique de nostre temps, par Simon Fontaine, 1562, in-8°, p. 24, nomme Luther *cagnardier*, à propos d'une comparaison où il fait entrer les lentes et les poux.)

Au reste, Jean Marot a écrit un rondeau dont le début exprime bien certainement une pensée protestante (*Bulletin*, IV, 253) :

DE BIEN FAIRE DVRANT LA VIE.

Apres la mort n'est seurté de querir
Remede aulcung pour l'ame secourir.

Malgré les efforts et les démarches de Marguerite[1], Marot, dont le franc parler et les libres opinions déplaisaient à plus d'un puissant personnage, ne fut inscrit sur le registre de la maison royale qu'en 1528, et seulement pour deux cents livres[2]. Jusque-là il n'avait reçu que des bons ou acquits sur le trésor. Ces bons obtenus, tout n'était pas dit; le garde des sceaux n'en scellait que le moins possible; il fallait lui écrire en vers; puis, le bon scellé, le trésorier refusait souvent de le payer, jusqu'à ce qu'on l'eût adouci par quelque gracieuse épître. C'est ainsi que le poëte gagnait péniblement cet argent, qui ne durait guère[3] :

Playse au Roy ne refuser point
Ou donner, lequel qu'il voudra,
A Marot cent escuz apoinct.
Et il promet qu'en son pourpoinct,
Pour les garder, ne les couldra.

Chose rare à la cour, et qui prouve la bonté de son âme et l'excellence de son caractère : malgré son peu de crédit, Marot ne craignit jamais de l'user en faveur d'amis malheureux. Il adressa une épître avec un choix de ses œuvres à M. de Montmorency, qui ne l'aimait pas, pour faire rendre sa place à un pauvre tailleur, qui l'avait perdue, sans doute par suite de quelque injustice :

. . . . . *C'est encores celuy*
Petit tailleur entre tous les tailleurs,
Dont à Bourdeaux, à Coiguac et ailleurs

[1] Voici la lettre qu'elle écrivit, le 25 mars 1527, premier jour de l'année, à Anne de Montmorency, grand maître de la maison du roi : «Mon nepueu, auant mon partement de Compiegne pour aller en Bearn, ie vous priay de ne vouloir oublier Marot aux prouchains estats; et parceque la souuenance depuis ce temps vous en pourroit estre passée, vous l'ay bien voulu ramenteueoir, vous priant de rechef, mon nepueu, le mettre hors de paine d'estre plus payé par acquits, et, suiuant l'intention du Roy, le mestre en l'estat de ceste presente année. Ce faisant me ferés bien grant plaisir, estimant que l'aurez traicté comme l'vng des miens.»

Le grand maître, catholique bigot, qui détestait le poëte hérétique, répondit que la liste était close.

[2] Au nombre de ses vingt-neuf collègues se trouvaient Jehan d'Escoubleau de Sourdis, Brodeau, Salmon Macrin et Estienne Fauchet. (Ms. FR, 7853, in-f°, Bibl. nat.)

[3] On connaît la légende de la médaille des *Enfants sans soucis : Sans souci, mal espargne.*

Ie vous parlay par escript, et de bouche.
Enrichy n'est; il se leue et se couche,
Soir et matin, aussi mal fortuné
Que quand pour luy fustes importuné.

Il en adressa une au roi en faveur du poëte Papillon, que la maladie empêchait de rimer :

Si Theseus, ainsi comme on l'a dict,
Pour Pirithoë aux enfers descendit,
Pourquoy ne puis-ie en Parnasse monter
Pour d'vng amy le malheur te conter?

Il en fit une autre charmante à la duchesse de Lorraine, pour Pierre Vuyart, secrétaire du duc de Guise. Le duc appelait ce secrétaire son Glorieux, sans doute parce qu'il s'en faisait accroire :

Ie ne l'ay plus, liberalle Princesse,
Ie ne l'ay plus, par mort il a prins cesse
Le bon cheual que i'eus de vostre grace.
N'en scauroit-on recouurer de la race?
. . . . . Or en suis desmonté,
La mort l'a pris, la mort l'a surmonté;
Mais c'est tout vng, vostre bonté naïfue
Morte n'est pas; aincois[1] *est si tresviue,*
Qu'elle pourroit non le ressusciter,
Mais d'vng pareil bien me faire heriter.
S'il aduient donc que, par la bonté vostre,
Monseigneur face vng de ses cheuaux nostre,
Treshumblement le supply qu'il luy plaise
Non me monter doulcement et à l'aise.
Ie ne veux point de ces doucets cheuaux,
Tant que pourray endurer les trauaux;
Ie ne veux point de mule ne mulet,
Tant que ie sois vieillard blanc comme laict;
Ie ne veux point de blanche haquenée,
Tant que ie sois damoyselle attournée.

[1] Mais.

Que veux-ie donc? Vng courtaut furieux,
Vng courtaut braue, vng courtaut glorieux,
Qui ayt en l'air ruade furieuse,
Glorieux trot, la bride glorieuse.
Si ie l'ay tel, fort furieusement
Le piqueray et glorieusement.
Conclusion : si vous me voulez croire,
D'homme et cheual ce ne sera que gloire.

L'*Elegie* II, où sont notés avec une nuance de libertinage les rendez-vous des amants dans les églises, durant la veille de Noël, n'a rien de religieux; toutefois Marot continuait la lutte contre les adversaires de l'Évangile et de

La liberté, des thresors le plus digne.

Le *Chant* IX, « De l'Amour fugitif » (1527), est dirigé tout entier contre la prétendue chasteté et l'hypocrisie des moines,

. . . . . *tourbe*
D'hommes piteux, ayans la teste courbe,
L'œuil vers la terre en grant cerimonie,
Pleins, à les veoir, de dueil et agonie,
Disant à eulx mundanitez aduerses,
Et en habits monstrant sectes diuerses.

L'vng en corbeau se vest pour triste signe[1];
L'aultre s'habille à la façon d'vng cigne[2];
L'aultre s'accoustre ainsy qu'vng ramonneur[3];
L'aultre tout gris[4]; *l'aultre, grand sermonneur*[5],
Porte sur soy les couleurs d'vne pie.
O bonnes gens pour bien seruir d'espie[6]!

Que diray plus? Bien loger sans dangier,
Dormir sans peur, sans cousi boire et mangier,
Ne faire rien, aulcung mestier n'apprendre,
Rien ne donner, et le bien d'aultruy prendre,
Gras et puissant, bien nourry, bien vestu,
C'est, selon eulx, poureté et vertu.

(1) Les Augustins.
(2) Les Carmes.
(3) Les Capucins.
(4) Les Cordeliers.
(5) Les Dominicains.
(6) Espion.

Aussy, pour vray, il ne sort de leur bouche
Que mots succrez; quant au cueur ie n'y touche;
Mais c'est vng peuple à celuy ressemblant
Que Iean Mehung appelle Faux semblant[1],
Forgeant abuz dessoubz religion.

A la voix de Vénus, qui promet un baiser à quiconque lui ramènera son fils enfui et perdu, tous les moines s'empressent de courir après Cupidon :

Si[2] *vont querir libelles sophisticques*[3],
Corps enchassez et bulles papisticques;
Et la dessuz vouerent tous à Dieu,
Et au patron de leur conuent et lieu,
De Cupido lyer, prendre et estraindre,
Et son pouuoir par leurs œuures contraindre,
Plus pour loyer celeste en recepuoir
Que pour amour qu'en Dieu puissent auoir.

Veoyla comment par voyes mal directes
Les presumans, outrecuydées sectes,
Seures se font d'auoir de Dieu la grace,
Et de garder chose qu'humaine race
Ne peult de soy[4]. *Or se sont-ilz espars*
De Chrestienté aux quatre coings et parts,
Tous en propos de Cupido happer.
Et qu'ainsy soit, affin que d'escapper
Ne trouue lieu, ne facon, s'il est priz,
Aulcuns d'iceulx par serment entrepriz,
Portent sur eulx des cordes à gros nouds,
Pour luy lyer iambes, pieds et genoux[5].

Et sur ce poinct prendra repoz ma muse,
Ne voulant plus qu'à ce propoz m'amuse.
Ains[6] *que ie pense à dresser aultre conte,*
En concluant que cestuy cy raconte,
A qui aura bien compris mon traicté,
Dont[7] *proceda le vœu de chasteté.*

(1) Dans le *Roman de la Rose*.
(2) Ainsi.
(3) Les livres de controverse contre la Réforme.
(4) Le vœu de chasteté.
(5) Les Cordeliers.
(6) Mais.
(7) D'où.

Nous ne pouvons passer sous silence les éloges excessifs que Marot a décernés à François Ier dans la dédicace des psaumes, et surtout dans l'*Epigramme III* : « Au roy et de ses perfections : »

Celui qui dict ta grace, eloquence et sauoir,
N'estre plus grans qu'humains, de pres ne t'a peu voir;
Et à qui ton parler ne sent diuinité,
Des termes et propoz n'entend la granité.

De l'empire du munde est ta presence digne,
Et ta voix ne dict chose humaine, mais diuine;
Combien doncques diray l'ame pleine de grace,
Si oultre les mortels tu as parolle et face?

Cette pièce fut sans doute écrite à la suite de quelqu'une de ces actions généreuses dont le roi était capable à l'occasion; cependant l'idolâtrie monarchique, qui commence alors et dont Coligny sera lui-même imbu [1], explique seule, sans les excuser, des hyperboles si outrées [2]. Marot eut raison de rester, jusque dans l'exil, attaché à son bienfaiteur; mais il n'est pas justifiable de s'être laissé entraîner à cette sorte de déification d'un prince médiocre et sans aucune valeur morale. Faut-il donc voir en lui un de ces courtisans dont l'égoïsme et la bassesse sont toujours prêts à louer tous les

[1] Voir Jules Tessier, *L'amiral Coligny, étude historique*, Paris, 1873, in-8°.

Le dogme du droit divin de la royauté eut pour résultat de vicier la conscience des rois et celle des peuples, au point qu'un de nos synodes (Aymon, II, 105) put écrire à Louis XIII, un mois et quelques jours après qu'il se fut débarrassé de Concini, on sait comment : « Votre Majesté nous voit prosternés à ses pieds, avec tous ses fidèles sujets qui professent la religion réformée, représentés par le synode national assemblé à Vitré,... pour lui donner... des marques de la satisfaction que nous avons de voir son autorité bien établie, et sa personne sacrée en pleine liberté. *Après Dieu, nous rapportons ce bonheur à cette ferme résolution que votre Majesté prit et qu'elle exécuta si généreusement, en punissant ce grand perturbateur de votre royaume.... Votre Majesté en a agi d'une manière tout à fait extraordinaire, et l'entreprise en fut purement divine et miraculeuse;...* on voit à présent.... que nous avons véritablement un roi, et toute la terre confesse que le roi de France est très-digne de régner et de gouverner. »

Tous pensaient de même alors, et louaient à l'envi l'assassinat commis par le prince.

[2] « Ces flatteries excessives sont toujours, dit Élie Benoît (*Histoire de l'édit de Nantes*, II, 414), ou les effets ou les présages de la servitude.... La flatterie n'a point de bornes, dans les lieux où la liberté n'a plus de ressource. »

actes du souverain? Loin de là; car ses disciples, célébrant son retour d'Italie, l'ont peint sous les traits suivants :

Il sembloit estre vng Perse ou vng Orace,
Ou Juuenal plein de feruente audace,
En reprenant les erreurs aygrement
Et les deffaulx cogneuz publiquement.

Nous le voyons, en effet, censurer les puissants et les traduire à la barre de l'opinion publique et de la postérité. Il osa flétrir du même coup, dans une admirable épigramme, le lieutenant criminel Maillart et la commission qui avait condamné à mort le surintendant des finances Samblançay (pendu le 12 août 1527 [1]), dont le seul crime était de s'être opposé aux criminelles dilapidations de la reine mère, et de les avoir révélées au roi, qui l'en rendait responsable.

Lors que Maillart, iuge d'enfer, menoit
A Monfaucon Samblaucay l'ame rendre,
A vostre aduis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillart sembloit homme qui mort va prendre;
Et Samblaucay fut si ferme vieillart,
Que l'on cuydoit [2], pour vray, qu'il menast pendre
A Monfaucon le lieutenant Maillart.

Marot poussa l'audace jusqu'à mettre le roi lui-même en scène, dans l'*Elegie* LXII, qui fut affichée sur l'un des ponts de Paris, sans nom d'auteur, quelques jours après le supplice de Samblançay. Ainsi parlait le supplicié dans cette pièce, dont la copie fut bientôt partout répandue, et dont l'auteur courait grand risque d'être replongé dans l'enfer du Châtelet :

I'eus..... des plus grans la faueur,
Où au besoing trouuay faule saueur;
Mesmes le roy son pere m'appela;
Mais tel' faueur iustice n'esbranla;

[1] Voir l'*Heptaméron de Marguerite d'Angoulême*, publié par M. Leroux de Lincy, Paris, 1853, in-12, I, xj. — [2] Pensait.

Car elle ayant le mien criminel vice
Mieulx espluché que mon passé seruice,
Pres de rigueur, loing de misericorde,
Me prononca toute misere et corde...
Roys et subiects, en moy veuillez apprendre
Que vault grant charge à bailler et à prendre....
Priez à Dieu, o peuple venerable,
Que l'ame soit traictée sans esmoy
Mieulx que le corps[1], *et cognoissez par moy*
Qu'or et argent, dont tous plaisirs procedent,
Causent douleurs qui tous plaisyrs excedent.

Si le poëte de cour a parlé trop favorablement d'une femme corrompue, qui sacrifiait tout, et même la France, à ses passions; s'il a placé « aux Champs Élyseens, » au sein de la « ioye eternelle, » une reine bigote et débauchée, hypocrite et criminelle, qui s'était finalement rejetée dans le parti persécuteur; il ne l'a pas fait, du moins, aussi longtemps qu'elle était à craindre, mais quand elle ne fut plus, et uniquement pour s'acquitter d'un devoir de sa charge et « chanter dueil ordonné. » La *Complaincte IV*, sur la mort de Louise de Savoie (1531), est infiniment loin de l'impudeur avec laquelle débute le morceau du cardinal Du Perron sur la mort de Catherine de Médicis :

Celle qui fut sur terre en vertu sans pareille,
De nos ans l'ornement, des futurs la merveille[2]....

Bien que Marot y rappelle avec éloges ses nombreuses attaques contre Ysabeau, cette *Complaincte* dut blesser les réformés ardents, qui, dans leur zèle, impitoyable comme toutes les passions de l'époque, se réjouirent sans doute de la mort de leur cruelle ennemie. Mais qui oserait aujourd'hui blâmer le poëte d'avoir, sur une tombe à peine fermée, imposé silence aux rancunes religieuses, et surtout de n'avoir point douté de la miséricorde éternelle? Calvin lui-même, que nul n'accusera d'une excessive modération,

[1] Ces vers étant placés dans la bouche de Samblançay au moment où il va être exécuté, il nous semble qu'on n'y peut rien voir qui ressemble à l'usage de la prière pour les morts. Au reste Samblançay était catholique, et pourtant c'est Dieu, non les saints, qu'il demande qu'on invoque en sa faveur.

[2] *Œuvres de Du Perron*, Paris, 1622, in-fol., t. III.

Calvin, qui avait « souuent desiré que Dieu mist la main sus le duc de Guise pour en deslivrer son Eglise, s'il ne le vouloit conuertir, » et qui en même temps s'opposait à l'assassinat du héros de Vassy, n'osait anticiper sur le jugement divin, et blâme discrètement ceux qui avaient cette témérité. « De le damner, ajoute-t-il [1], c'est aller trop auant, sinon qu'on eust certaine marque infaillible de sa reprobation. En quoy il se fault bien garder de presomption et de temerité, car il n'y a qu'vn seul iuge deuant le siege duquel nous auons tous à rendre compte. »

Il n'est pas surprenant que Marot, qui faisait la guerre à l'hypocrisie monacale, aux iniquités de la magistrature et de la royauté, n'ait pas professé pour la police du temps un respect exagéré, et qu'il ait eu à son égard les sentiments partagés plus tard par Paul-Louis Courier, qui recommandait ironiquement « la crainte de Dieu et des gendarmes. » Fut-ce par amitié, par religion, ou par indignation contre la brutalité des estafiers, qu'à l'âge de trente-deux ans il arracha de leurs mains un prisonnier qu'ils conduisaient en lieu sûr? — Nous ne savons; toujours est-il qu'il fut remis en prison, au mois d'octobre 1527, pour cette équipée, où l'on n'a voulu voir qu'une espièglerie d'écolier.

C'est dans l'enfer où il était retourné, qu'avec l'inaltérable et mélancolique gaieté qui ne le quittait pas, et qui fait le fond de son caractère, il écrivit l'*Epistre XXVI* :

AV ROY, POVR LE DELIVRER DE PRISON.

Roy des Francois, plein de toutes bontez,
Quinze iours ha, ie les ay bien comptez,
Et dès demain seront iustement seize,
Que ie fus faict confrere au diocese
De Sainct Marri, en l'eglise Sainct Pris.
Si vous diray comment ie fus surpris,
Et me desplaist qu'il fault que ie le die.
Trois grans pendars vindrent à l'estourdie
En ce palais [2] *me dire en desarroy :*
Nous vous faisons prisonnier par le Roy.

[1] J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 553.

[2] Sans doute dans le palais de Blois; car Marot sortait de cette ville, quand il rencontra le cortége funèbre de Robertet, qu'on y conduisit dans les premiers jours de décembre.

Incontinent qui fust bien estonné?
— Ce fust Marot, plus que s'il eust tonné.
Puis m'ont monstré vng parchemin escript,
Où n'y auoit seul mot de Iesus Christ;
Il ne parloit tout que de playderie,
De conseillers et d'emprisonnerie.

Vous souuient-il, ce me dirent-ilz lors,
Que vous estiez l'aultre iour la dehors,
Qu'on recourut vng certain prisonnier
Entre nos mains? Et moy de le nier;
Car soyez seur, si i'eusse dict ouy,
Que le plus sourd d'entr'eux m'eust bien ouy;
Et d'aultre part i'eusse publicquement
Esté menteur. Car pourquoy et comment
Eusse-ie peu vng aultre recouryr,
Quand ie n'ay seu moy mesme secouryr [1]?
Pour faire court, ie ne sceuz tant prescher,
Que ces paillars me voulsissent lascher.
Sur mes deux bras ils ont la main posée,
Et m'ont mené ainsy qu'vne espousée,
Non pas ainsy, mais plus roide vng petit.

Le satirique n'eut garde de laisser échapper cette occasion de dévoiler de nouveau la vénalité des hommes de robe; il se plaint en ces termes de la rapacité de son *beau procureur :*

Que male mort les deux iambes luy casse!
Il a bien prins de moy vne becasse,
Vne perdrix et vng leurant aussy,
Et toutesfois ie suis encore icy.
Encor, ie croy, si i'en enuoyois plus,
Qu'il le prendroit; car ilz ont tant de glus
Dedans leurs mains, ces faiseurs de pipée,
Que toute chose où touchent est grippée...
Et m'excusez, si pour le mien afaire
Ie ne suis point vers vous allé parler:
Ie n'ay pas eu le loisir d'y aller.

[1] Il dit plus loin, ce qui est un aveu :

Encor posé le cas que l'eusse faict.

François Ier ne put s'empêcher de sourire et de signer, le 1er novembre, une lettre missive (*Registre secret de la Cour des aides*) ordonnant de délivrer « nostre cher et bien-amé valet de chambre ordinaire Clement Marot[1]. » Marot ne fut élargi que le mardi 5, ses ennemis ayant sans doute tenté de faire supprimer l'ordre d'élargissement.

Le vendredi pénultième jour du même mois[2], « le bon Floremon Robertet, » trésorier de France et secrétaire du roi, mourut « seruiteur sans reproche. » Marot déplora cette perte dans une complainte qui témoigne d'une étude approfondie de la question religieuse, et d'une résolution irrévocable. Non-seulement il y attaque et répudie définitivement l'Église romaine; mais il professe de plus en plus nettement les doctrines capitales de la Réforme du XVIe siècle : la rédemption par le sang de Christ et le salut par la foi. Il faut citer d'abord ce portrait si finement tracé. Devant le cercueil,

cheminoit vne fée,
Fresche, en bon poinct et noblement coiffée,
Sur teste rase ayant triple couronne,
Que mainte perle et rubis enuironne.
Sa robe estoit d'vng blanc et fin samis[3],
Où elle auoit en pourtraicture mis,
Par traict de temps, vng million de choses,
Comme chasteaux, palais, et villes closes,
Villaiges, tours, et temples et conuens,
Terres et mers, et voiles à tous vens,
Artillerie, armes, hommes armez,
Chiens et oyseaux, plaines et bois ramez,
Le tout brodé de fine soye exquise,
Par main d'aultruy torste, taincte et acquise;
Et pour deuise, au bord de la besongne,
Estoit escript : Le feu à qui en grongne.
Ce neantmoins sa robe elle mussoit[4]
Soubz vng manteau qui humble paroissoit,
Où plusieurs draps diuers feurent compris,
De noir, de blanc, d'enfumé et de gris,
Signifyant des sectes vng grant nombre,
Qui sans trauail viuent dessoubz son umbre.

[1] Ch. d'Héricault, *op. cit.*, p. LXXXVI.
[2] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 330.
[3] Étoffe de soie.
[4] Cachait.

Ceste grant dame est nommée Romaine,
Qui ce corps mort iusques au tombeau meine,
La croix deuant, en grant cerimonie,
Chantant mottets de piteuse armonie...

Vient ensuite la pensée fondamentale de la pièce, exprimée dans le grave discours de

LA MORT A TOVS HVMAINS.

Peuple seduict, endormy en tenebres,
Tant de longs iours, par la doctrine d'homme,
Pour quoy me fayz tant de pompes funebres,
Puis que ta bouche inutile me nomme?
Tu me mauldiz quand tes amys assomme;
Mais quant ce vient qu'aux obseques on chante,
Le prebstre adoncq, qui d'argent en a somme,
Ne me dict pas mauldicte ne meschante.

Et par ainsy de ma pompe ordinaire
Amende plus le viuant que le mort;
Car grant tumbeau, grant dueil, grant luminaire,
Ne peult lauer l'ame que peché mord;
Le sang de Christ, quant sa loy te remord,
Par foy te laue, ains[1] *que le corps desuie*[2];
Et toutesfois sans moy, qui suis la mort,
Aller ne peulx en l'eternelle vie...

L'apostre Paul, sainct Martin charitable
Et Augustin de Dieu tant escripuant,
Maint aultre sainct plein d'esprit veritable,
N'ont desiré que moy en leur viuant.
Or est ta chair contre moy estriuant[3],
Mais pour l'amour de mon Pere celeste,
T'enseigneray comme gras ensuiuant
Ceulx à qui oncq mon dard ne fut moleste.

Pry à Dieu seul que par grace te donne
La viue foy, dont sainct Paul tant escript;
Ta vie après du tout[4] *luy abandonne,*
Qui en peché iournellement aigrist.

(1) Avant.
(2) Meure.
(3) Luttant.
(4) Entièrement.

Mourir pour estre aucques Iesuchrist
Lors aymeras plus que vie mortelle.
Ce beau souhait fera le tien esprit;
La chair ne peult desirer chose telle.

L'ame est le feu, le corps est le tison;
L'ame est d'en hault, et le corps inutile
N'est aultre cas qu'une basse prison,
En qui languist l'ame noble et gentile.
De tel' prison i'ay la clef tressubtile;
C'est le mien dard, à l'ame gracieux;
Car il la tire hors de sa prison vile,
Pour d'icy bas la renvoyer aux cieulx.

Tien-toy doncq fort du seul Dieu triumphant,
Croyant qu'il est ton vray et propre pere;
Si ton pere est, tu es doncq son enfant,
Et heritier de son regne prospere.
S'il t'a tiré d'eternel impropere[1],
Durant le temps que ne le congnoissoys,
Que fera-il s'en luy ton cueur espere?
Doubter ne fault que mieulx traicté ne soys.

Et pour autant que l'homme ne peult faire
Qu'il puisse viure icy bas sans peché,
Iamais ne peult envers Dieu satisfaire,
Et plus luy doibt le plus tard depesché.
Doncq comme Christ en la croix attaché
Mourut pour toy, mourir pour luy desire:
Qui pour luy meurt est du tout relasché
D'ennuy, de peine et peché, qui est pire.

Qui faict le coup? C'est moy, tu le scais bien;
Ainsy ie suis au chrestien qui desuye
Fin de peché, commencement de bien,
Fin de langueur, commencement de vye[2]...

[1] Reproche, malédiction.

[2] Marot est revenu fréquemment sur ce sujet :

Esprit lassé de viure en peine et dueil,
Que veulx-tu plus faire en ces basses terres?
Assez y as veseu en pleurs et guerres;
Va viure en paix au ciel resplendissant.
(Cimetiere v.)

La mort est fin et principe de vie.
(Chant XVII.)

Il a développé à plusieurs reprises ces vers

Iesus, affin que de moy n'eusses craincte,
Premier que toy voulut mort encouryr;
Et, en mourant, ma force a si estraincte,
Que quand ie tue on ne scauroit mouryr.
Vaincue m'a pour les siens secouryr,
Et plus ne suis qu'vne porte ou entrée,
Qu'on doibt passer vouluntiers, pour couryr
De ce vil munde en celeste contrée...

Ainsy celuy qui par vifue foy veoit
La mort de Christ, guerit de ma blesseure,
Et vit ailleurs plus qu'icy ne viuoit.
Que dy-ie plus? Mais sans fin, ie t'asseure...

Luisse gemyr et braire les payens,
Qui n'ont espoir d'eternelle demeure.
Faulte de foy te donne les moyens
D'ainsy pleurer, quand fault que quelcun meure;
Et quant au port du drap plus noir que meure,
Hypocrisie en a taillé l'habit,
Dessoubz lequel tel pour sa mere pleure,
Qui bien vouldroit de son pere l'obit.

Messes sans numbre et force anniuersaires,
C'est belle chose, et la façon i'en prise;
Si[1] *sont les chants, cloches et luminaires;*
Mais le mal est en l'auare prebstrise;
Car, si tu n'as vaillant que ta chemise,
Tien-toy certain qu'apres le tien trespas
Il n'y aura ne conuent ny eglise
Qui pour toy sonne ou chante, ou face vng pas

N'ordonne à toy telles solennitez,
Ne soubz quel marbre il fauldra qu'on t'enterre.
Car ce ne sont vers Dieu que vanitez :
Salut ne gist en tombeau, ny en terre.

de l'*Epigramme* CCVII, qui sont comme un écho du cri de saint Paul angoissé par le péché : Misérable que je suis! qui me délivrera du corps où règne cette loi de mort? (*Romains*, VII, 24) :

Dieu en nostre premiere essence
Nous voulut d'innocence orner :
O la mort pleine d'excellence
Qui nous y fera retourner!

[1] Ainsi, tels.

Le bon chrestien au ciel ira grant' erre[1],
Feust le sien corps en la rue enterré,
Et le mauuais en enfer tiendra serre,
Feust le sien corps soubz l'autel enserré.

Mais pour tumber à mon premier propos,
Ne me crains plus, ie te pry, ne mauldis:
Car qui vouldra en l'eternel repos
Auoir de Dieu les promesses et dictz,
Qui vouldra veoir les anges benedictz,
Qui vouldra veoir de son vray Dieu la face,
Bref, qui vouldra viure au beau paradis,
Il fault premier que mourir ie le face.

Confesse donc que ie suis bien heureuse,
Puis que sans moy tu ne peulx estre heureux,
Et que la vie est aigre et rigoureuse,
Et que mon dard n'est aigre ou rigoureux:
Car tout au pis, quand l'esprit vigoureux
Seroit mortel, comme le corps immunde,
Encores l'est ce dard bien amoureux,
De te tirer des peines de ce munde.

L'AVTHEVR.

Quand mort prescheoit ces choses, ou pareilles,
Ceulx qui auoient les plus grandes oreilles
N'en desiroient entendre mots quelcunques....

A défaut de mérite littéraire, ces vers prosaïques et diffus ont du moins une triple valeur historique.

1° Ils montrent d'abord que Marot fut l'un des premiers, en France, à publier par écrit les doctrines évangéliques. Farel et Louis de Berquin sont les seuls écrivains connus qui l'aient devancé dans cette voie[2]. Le 23 mai 1523, les inquisiteurs avaient saisi chez le futur martyr plusieurs

[1] Ira grand train, c'est-à-dire rapidement.

[2] Rappelons cependant que la traduction française du Nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples avait paru en 1523, son commentaire latin sur les psaumes (*Herminjard*, IV, 431) en 1524, et ses psaumes français en 1525.

ouvrages de sa composition[1], en même temps que la traduction de quelques opuscules des réformateurs allemands[2]; mais on ignore si ces ouvrages étaient imprimés. La plupart étaient sans doute encore manuscrits. Quant à Farel, le premier de ses ouvrages français, *Traité de l'Oraison dominicale*, avait paru à Bâle en août 1524, avec une préface[3] dont le commencement «a été inséré presque textuellement dans un ouvrage publié à Paris en 1524 ou 1525, sous le titre suivant : *Brefue admonition de la maniere de prier : selon la doctrine de Iesuchrist. Auec une brefue explanation du Pater noster. Extraict des paraphrases de Erasme sur sainct Matthieu et sainct Luc*[1]. » Calvin, dont l'*Institution chrestienne* parut en 1536, n'entra en scène que par sa collaboration au discours de Nicolas Cop (1533). Nous ignorons si la *Complainete de Robertet* fut imprimée avant 1530: dans tous les cas, elle eut, même avant l'impression, la grande publicité qui ne manquait à aucune des œuvres importantes du poëte.

[1] 1° *Apologia;* 2° six opuscules, dont l'un, *Speculum theologastrorum*, pourrait bien être le texte latin de *La farce des theologastres;* 3° *Epistola apologetica;* 4° un livre contenant les *raisons par lesquelles Luther cherche à prouver que tout chrétien est revêtu du sacerdoce;* 5° *Le débat de piété et superstition;* 6° un livre de piété dont le titre n'est pas indiqué; 7° *De usu et efficacia missæ* (*la France protestante*, II, 223, et le ms. 16576, fonds lat. de la Biblioth. nat.).

[2] 1° *Traité contenant les raisons pour lesquelles Luther a publiquement jeté au feu les Décrétales;* 2° *La triade romaine;* 3° *Le paradis du pape Jule;* 4° *Le catholique du pape et de Moyse*, livre entièrement raturé, mais encore lisible (*ibid.*).

Les traductions de ce genre ont dû être très-nombreuses. Bien peu sont venues jusqu'à nous.

Le 28 décembre 1524 (Crottet, *Petite chronique protestante*, append., p. 6), Pierre de Sebville écrivait à Anémond de Coct qu'Antoine Papillon avait traduit pour la duchesse d'Alençon le *De votis monasticis*, de Luther, ce qui lui avait valu «beaucoup d'affaires avec cette vermine parrhisienne,» la Sorbonne.

[3] Réimprimée à la suite d'un autre traité de Farel, *Du vray vsage de la croix de Iesus-Christ*, Genève, Fick, 1865, in-8°.

[1] Note de l'éditeur anonyme *Du vray vsage*, etc., p. 159.

Selon le même écrivain (*Avis au lecteur*, p. VIII), la composition d'un ouvrage de Farel bien plus important : *Sommaire.... d'aucuns lieux fort necessaires à un chacun chrestien*, etc., «doit remonter à 1524 ou 1525.» Il est regrettable que cette assertion ne soit appuyée d'aucune preuve. Dans tous les cas, ce livre, dont le titre rappelle les *Loci communes theologici*, de Mélanchthon, parus en 1521, est la première dogmatique de l'Église réformée de France, et paraît avoir été écrit sur l'invitation d'Œcolampade, qui mourut en 1531. Tandis que l'anonyme n'en mentionne qu'une édition de 1537 ou 1538, dont celle de 1552 ne serait qu'une réimpression, M. Baum (avant-propos de *La manière et fasson*) dit nettement qu'il parut chez Pierre de Vingle, à Neufchâtel, le 23 décembre 1534, et que cette édition n'était pas la première. Le *Sommaire* fut condamné par le parlement de Paris, le 27 août 1543 (ms. 15445, in-fol., fonds latin, Biblioth. nation.).

2° Ces vers prouvent en outre, jusqu'à l'évidence, que Marot se complaît dans la pensée de la délivrance que la mort apporte à l'âme pieuse; nous examinerons plus loin de quelle nature était son mysticisme.

3° Leur médiocrité même témoigne en faveur du zèle du néophyte, qui fait violence à son talent en l'introduisant dans le domaine dogmatique.

Qu'il abandonne ce terrain ingrat et adresse à Dieu une prière pour *s'amye*, Marguerite indisposée (*Chant VI*, 1528), aussitôt il retrouve le naturel, la vivacité et la vérité de l'expression :

Ta saincte voix en l'Euangile crie
Que tout viuant pour ses ennemys prie;
Gueris donc celle, o medecin parfaict,
Qui m'est contraire et malade me fait.

Helas! Seigneur, il semble, tant est belle,
Que plaisyr prins à la composer telle;
Ne souffre pas aduenyr cest outraige,
Que maladie efface ton ouuraige.

Son embonpoint commence à se passer,
Ja ce beau teint commence à s'effacer,
Et ces beaux yeux clers et resplendissans,
Qui m'ont nauré, deuienuent languissans.

La dogmatique et la poésie n'ont rien de commun. Marot, qui était homme de goût et d'esprit, a dû le sentir vivement, et s'apercevoir mieux que personne que la grâce et l'originalité, qui font le charme de son style, ne laissaient que bien rarement apparaître leur vague reflet dans les nombreuses pièces où il a exposé les doctrines protestantes. Qu'on lui en fasse un reproche au point de vue littéraire, qu'on dise qu'il n'a pas réussi en tentant l'impossible, cela est permis et légitime assurément; mais, le protestantisme a eu bien mauvaise grâce à ne pas reconnaître dans cet effort, sans cesse renouvelé et presque toujours impuissant, une preuve de l'ardeur des convictions de l'homme qui ne se lassait pas de publier sa foi, au risque de compromettre non-seulement sa personne et sa vie, mais son talent et son amour-propre de poëte. Le protestantisme, on le verra plus loin, a eu le tort bien plus grave encore de fermer les yeux sur les quelques passages où Marot, transformé par l'inspiration religieuse

débarrassée de tout appareil théologique et scolastique, atteignit vraiment au sublime.

Sa muse gauloise et satirique était bien autrement armée pour combattre le catholicisme, avec une verdeur, une crudité de langage, qui interdisent aujourd'hui certaines citations, entre autres celle de l'*Epigramme CCX* : « De Martin et d'Alix. » Le nom d'Alix n'a point été, nous semble-t-il, pris au hasard; il appartient à l'histoire littéraire; c'est celui de l'héroïne de la *Merveilleuse histoire de l'esprit de Lyon*, Paris, 1528, dédiée au roi par un de ses aumôniers[1]. Ce livre, écrit pour confondre *la secte damnable des faux heretiques lutheriens*, rapporte les apparitions d'une certaine sœur Alix, dont l'âme revenait de l'autre monde pour se plaindre des tourments qu'elle endurait en purgatoire, et demander les prières qui pouvaient la tirer des flammes. En peignant son Alix sous les traits d'une femme grossièrement impure, Marot montrait le cas qu'il faisait de cette supercherie monacale, et tournait à la fois en dérision le purgatoire et la croyance aux revenants[2].

La note religieuse ne se fait pas entendre seulement dans les vers dogmatiques du poëte; mais dans un grand nombre d'autres pièces, soit sérieuses, soit même enjouées (*Rondeaux X, XXXVIII, XLIV, LIX; Epigrammes XIV, XXIV, XXXIV, LVIII, LXVI, LXVII, LXXIX, CXV, CXXIII, CLIX, CLX; Chansons XII, XV, XX; Elegies I, II, III, IV, XIII, XVI, XVIII; Epistres XXV, XXVIII, XXIX, XXXII, XXXIV, LV*, etc.), sans parler des vœux qu'il place à la fin des épîtres, où le nom divin revient très-fréquemment. Il va même (*Epigramme LXVI*) jusqu'à le mêler à son badinage :

Je pry à Dieu que le diable m'emporte,

et le fait intervenir en plus d'un endroit où nos mœurs pudibondes le trouvent déplacé (*Epigrammes CXLV, CCLXIII; Epitaphe III; Chant XI; Chansons IX, XXXIV; Epistre XIII*). Qu'il chante ses douleurs ou ses joies, aussi bien que celles de la patrie et de la cour, c'est presque toujours

(1) Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, I, 593, et Crottet, *Petite chronique protestante*, p. 52.

(2) Dans quatre pièces ordurières faites à l'imitation de celle-ci, le personnage d'Alix est représenté comme un type de débauche; ce sont l'*Epigramme CCXI* et les *Epitaphes XIII, XIV et XV*. Elles manquent toutes à l'édition revue par Marot en 1542, et Lenglet-Dufresnoy ne les lui attribue pas sans restriction; il confesse même implicitement que l'*Epitaphe XIII* n'est point de lui.

Dieu qu'il implore ou qu'il bénit; c'est à ses impénétrables décrets qu'il se soumet chrétiennement (*Rondeau* VIII; *Epigrammes* IX, XLVIII; *Chants* V, XII, XVI, XVII, etc.).

Il est surprenant que les écrivains qui ont tant parlé de Marot, ne se soient point aperçus que le fond de ses œuvres et de sa pensée, est un spiritualisme religieux et pratique, et non ce dévergondage d'imagination qui règne dans ses pièces indécentes, moins nombreuses qu'on ne le croit, et surtout dans les épigrammes, dont quelques-unes lui ont été faussement attribuées. Rien de plus spiritualiste que sa belle et noble devise : *La mort n'y mord,* quel que soit d'ailleurs le sens qu'on lui donne. En dehors de ses poésies protestantes, on trouve des vers comme ceux-ci :

. . . . . Ce corps ia grison
Ce n'est pas moy, ce n'est que ma prison.

(Epigramme CLXXXVII.)

Tien-toy certain qu'en l'homme tout peryt,
Fors seulement les biens de l'esperit.

(Epistre LXI.)

. . . . : . . . . . le cerche les delices
Qui aux espritz sont duysans et propices.

(Complaincte V.)

Fy du repaz qui en paix et repos
Ne scait l'esprit avec le corps repaistre.

(Epigramme LXXVII.)

Il dit à propos des œuvres du poëte Guillaume Crétin :

Chose eternelle en mort iamais ne tumbe,
Et qui ne meurt n'a que faire de tumbe.

(Cimetiere XVII.)

Nul n'a mieux exprimé ce que ressent tout noble cœur à la vue des lâches qui fuient le combat, pour sauver honteusement une vie misérable; il partage les sentiments du baron de Malleville, secrétaire de Marguerite, tué par les Turcs à Beyrouth,

Qui mieux ayma la mouryr en vertus,
Qu'en deshonneur suivre plusieurs battus;

et il ajoute cette pensée, qui met l'honneur d'une vie bien au-dessus de sa conservation :

Tel vit encor qui est plus mort que luy.

(Complaincte I.)

Si la sagesse n'est pas de vivre n'importe à quel prix, le bonheur ne consiste pas non plus à se plonger dans un abject matérialisme, témoin sa traduction du colloque d'Érasme : *Abbatis et eruditæ :*

L'ABBÉ.

Qu'appelez-vous premierement
Sapience, affin qu'on le seache?

YSABEAV.

Chose dont vous ne tenez tache :
C'est à scauoir congnoistre, en somme,
Que la felicité de l'homme
Ne gist fors qu'aux biens de l'esprit;
Et que tout le bien qui peryt,
Comme argent, honneur, noble race,
Ne le rend (saulue vostre grace)
Plus heureux, ne meilleur aussy.

Son spiritualisme n'est pas une abstraction, un concept de la raison pure : il est pratique et chrétien :

Et vous, enfans suyuans mauuaise vie,
Retirez-vous; ayez au cueur enuye
De viure autant en facon estimée
Qu'auez vescu en facon deprimée.
Quand le bon train vng peu espreuuerez,
Plus doulx que l'aultre enfin le treuuerez,
Si que par bien le mal sera vaincu [1],
Et du regret d'auoir si mal vescu,
Deuant les yeux vous viendra honte honneste.

(L'Enfer.)

[1] *Romains*, XII, 21.

Il écrit au duc de Lorraine (1530), en lui présentant la traduction du premier livre de la *Metamorphose d'Ouide :*

. . . . . Premier donc ie salue
Treshumblement ta haultesse et value:
Puis à celuy qui est prince des anges
Rends de bon cueur immortelles louanges
De l'heureux poinct de ta noble venue,
Qui est le temps de la paix aduenue,
Par qui tu veois les deux enfans de France
Hors des liens de captiue souffrance.
Graces aussi luy fault rendre des pertes;. . . .
Si conuient-il, en douleur et enuy,
Nostre vouloir conformer à celuy
Du tout puyssant; autrement on resiste
A sa bonté. . . . . .

(Epistre xv.)

Les plaintes que l'*Elegie xx* met dans la bouche de Marguerite, maltraitée par le roi de Navarre, son mari (1528), sont graves et pieuses à la façon de Marot, et fort éloignées du libertinage qui comblait d'aise l'abbé Lenglet-Dufresnoy :

En est-il vne en ceste terre basse
Qui en tourment de tristesse me passe,
Ou qui en soit autant comme moi pleine?. . . .
Ia ne m'orrez alleguer en mes plainctes
Le mien amant, comme Sappho et maintes;
Mais mon mary, dont plus mon cueur se deult. . . .
Non que par moy luy soit mort desirée;
Plustost vouldrois sa pensée inspirée
A me traicter ainsy qu'il est licite,
Ou comme il doibt, ou comme ie merite,
Veu que mon cueur l'ayme, l'honore et sert. . . .
Tout s'amolyt par douleur tresbenigne;
Et toutesfois la douleur feminine,
Qui les douleurs de ce monde surpasse,
Deuant les yeulx de mon dur mary passe

Sans l'esmouuoir; et tant plus me submetz,
Tant plus me sert d'estranges et durs metz;
Par ainsy passe en cruaultez inicques
Lyons, tyrans et monstres Plutonicques....
..... Doy-ie par amours faire
Vng seruiteur, duquel en mon affaire
I'auray conseil, et qui par amytié
De mes douleurs portera la moitié?
— L'occasion le conseille et le dict:
Mais auecques Dieu honneur y contredict.
Pourtant plaideurs aux amoureuses questes,
Allez ailleurs presenter vos requestes:
Ie ne feray ne seruiteur n'amy,
Mais tiendray foy à mon grand ennemy.
Doneques à qui feray ma plaincte amere?
— A vous, ma chere et honorée mere....

L'*Elegie* XXVI : « A vne qui refusa vng present, » est du même style :

Iamais me suis-ie en termes aduancé
Aupres de vous, qu'honneur et Dieu ensemble
N'y fussent myz?

L'*Elegie* XLV, évidemment adressée à Marguerite, est plus religieuse encore :

Si vous voulez qu'on n'ait sur vous[1] *enuye,*
Ne soyez plus de vertueuse vye;
Ostez du corps ceste esquise beaulté,
Ostez du cueur ceste grant' loyaulté;
Ne soyez plus sur toutes estimée,
Ni des loyaulx seruiteurs bien aymée;
Ayez autant de choses vitieuses
Que vous auez de vertus pretieuses,
Lors se tairont. Ha! chere et seule amye,
Voulez-vous estre enuers Dieu endormye,
De recepuoir tant de graces de luy,
Et ne vouloir porter vng seul ennuy?

[1] On lit dans les éditions de Lenglet-Dufresnoy et Auguis : *nous*, au lieu de *vous*; c'est un contre-sens; l'édition de Paris, 1549, porte *vous*, qui seul s'accorde avec le contexte.

Sa religion est aussi simple que possible. Il ne veut ni prêtres, ni confesseurs, ni moines, mais

Homme qui scache bien prescher
Iesus Christ sans capharderie,

et sans

mines de mainte sorte,
Qui, de soy, ne font valoir mieulx
La personne deuant les yeulx
De Dieu, qui nostre cueur regarde.

(Colloque de la Vierge μισόγαμος.)

Cette franche profession du protestantisme, cette lutte ouverte contre tous les préjugés, religieux et autres, était loin de n'offrir aucun danger: un événement grave vint bientôt le rappeler au poëte. La nuit du lundi de la Pentecôte (1er juin 1528), une statue de la Vierge, placée à l'angle de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs, dans le quartier Saint-Antoine, fut mutilée; la tête de l'enfant Jésus et celle de sa mère furent enlevées par des mains inconnues. Était-ce l'œuvre de quelque réformé emporté par un zèle d'iconoclaste, c'est-à-dire, selon l'expression de la *Chronique de François Ier*, de *quelque vng pire que vng chien mauldict de Dieu?* Était-ce l'œuvre, au contraire, de quelque catholique acharné, désireux de faire retomber le crime sur les protestants[1]? On ne put le découvrir, malgré toutes les recherches, et bien que le roi eût promis au dénonciateur mille écus d'or.

Ne pouvant assouvir sa vengeance, le clergé exhala sa fureur dans des

[1] Les faits de ce genre ont été nombreux; nous n'en citerons qu'un, très-caractéristique, emprunté à Emm. Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, 1618, in-fol., p. 51, par M. Ch. Rahlenbeck, *l'Inquisition et la Réforme en Belgique*, 1857, in-12, p. 77 :

«Le grand-père du célèbre historien Van Meteren avait fait élever à ses frais un grand crucifix de pierre, à l'endroit où se dressaient, en dehors des murs d'Anvers, la roue et le gibet de la commune. Ce monument de piété fut renversé, et tout naturellement le sacrilége fut mis sur le compte des protestants.

«Plusieurs années se passèrent; déjà on désespérait de connaître l'auteur du méfait, lorsqu'un franc coquin, Italien de nation, tomba entre les mains de la justice. La torture lui fut appliquée pour simplifier l'interrogatoire, et il avoua que le cardinal de Granvelle, alors ministre et évêque d'Arras, l'avait grassement payé pour renverser le crucifix des pendus.»

Marguerite de Navarre écrivait à son frère en 1541 :

«Ie ne me puis garder de vous dire qu'il vous souuiengne de l'opinion que i'auois, que les *vilains placars* estoient faicts par ceux qui les cherchoient aux autres.»

processions quotidiennes, qui durèrent jusqu'au 11 juin, jour de la Fête-Dieu, et qui avaient pour but et pour effet d'exciter le fanatisme. On ne saurait croire combien elles étaient nombreuses à cette époque, et quel rôle elles jouaient dans tous les événements heureux ou malheureux; chaque page du *Journal d'un bourgeois de Paris* nous fait assister à ces manifestations d'une piété superstitieuse et démoralisante. Attaqué dans son principe même et sentant les esprits lui échapper, le catholicisme avait recours à ce déploiement de pompe théâtrale, si propre à subjuguer les multitudes, en qui ne sont éveillées ni la conscience, ni les plus nobles aspirations de la nature humaine.

La cour était alors à Fontainebleau; la nouvelle de la mutilation de l'image tomba au milieu des fêtes célébrées en l'honneur du prochain mariage de Renée de France, qui eut lieu à Paris le 28 juin [1]. Le roi, troublé dans ses plaisirs et non moins irrité que le clergé, vint à Paris pour assister à la procession de la Fête-Dieu, en compagnie du roi de Navarre et du duc de Ferrare. Il voulut poser de ses propres mains une statue d'argent doré à la place de l'image mutilée, qui, transportée dans l'église Saint-Gervais [2], se mit aussitôt à faire des miracles, du moins un, dont nous épargnerons le récit à nos lecteurs [3].

La persécution éclata de nouveau avec la même violence qu'en 1525. François Ier, qui, l'année précédente, favorisait Berquin et voulait faire condamner douze propositions impies et blasphématoires, extraites des écrits de Béda par le jeune savant, abandonna celui-ci et ordonna de sévir contre les réformés. Les supplices recommencèrent, et peu après (22 avril 1529) Berquin fut brûlé en place de Grève.

Marot, dont la vie fut longtemps encore menacée à chaque explosion d'intolérance, était l'une des premières victimes désignées aux coups du bourreau, et ne se maintenait à la cour que par un perpétuel miracle de grâce et d'esprit. Il fut enveloppé dans la proscription générale pour ses méfaits anciens [4], et sans doute pour un autre tout récent : la première

[1] César Cantù, *La Réforme en Italie, traduite de l'italien par Anicet Digard et Edmond Martin*, Paris, 1867, in-8°, II, 347. Les fiançailles s'étaient faites le 10 juillet 1527.

[2] Et non dans l'église de Saint-Germain, ainsi que le dit M. Merle d'Aubigné, qu'on ne saurait jamais trop contrôler.

[3] *Chronique du roy Francois Ier* et *Journal d'un bourgeois de Paris sous Francois Ier*.

[4] Entre autres l'*Epigramm: LXXXIII*, dans laquelle il dit que le roi s'occupe de constructions et

au milieu de Sorbonne
Doibt, ce dit-on, faire la place aux veaux.

Epistre du Coq à l'Asne, dont l'immense succès porta au comble la colère des ennemis du progrès, qu'il n'avait point encore si vertement flagellés de ses fines railleries[1]. Quelques historiens rapportent, en effet, que Marot subit, à la fin de l'année 1528, une disgrâce qui l'obligea à se retirer à Cahors[2]. Nous pensons que cette disgrâce et ce départ eurent lieu aussitôt après les scènes que nous venons de retracer; car il avait quitté la cour lors du mariage (fin juin) de la fille de Louis XII avec le fils de Lucrèce Borgia, Hercule d'Este, duc de Ferrare[3]. Toutefois il chanta cet hymen, dans une imitation de Catulle qui choquerait les bienséances du XIXe siècle, mais qui n'avait rien de trop libre pour l'époque[4].

Le méfait du poëte était grave assurément, on va le voir :

A Rome sont les grans pardons[5],
Il faut bien que nous nous gardons
De dire qu'on les appetisse[6];
Excepté les gens de iustice

[1] Elle ne fut pas écrite en 1534, comme le pensait Lenglet-Dufresnoy, puisqu'elle figure dans *Ladolescence Clementine*, datée du 12 août 1532. En outre, Marot y mentionne en passant le connétable de Bourbon, tué au siége de Rome en 1527, et y fait une allusion moqueuse aux archers qui l'avaient arrêté la même année; cela nous reporte vraisemblablement en 1528. Une circonstance mentionnée dans cette pièce en indiquerait plus exactement la date : le clergé parisien venait de porter processionnellement la châsse de Saint-Marceau dans les rues pour faire pleuvoir. Mais en quelle année ce fait eut-il lieu? Nous savons seulement qu'en 1529 le prix du blé fut excessif dans toute la France et l'Italie, renseignement qui paraît concorder avec l'hypothèse que nous venons d'émettre.

[2] Ou à la cour de Navarre, selon l'Introduction aux *Mémoires de Martin du Bellay*, coll. Petitot, XVII, 99 : « Marot déjà emprisonné plusieurs fois pour s'être exprimé avec trop de hardiesse sur des points de doctrine, compromis de nouveau par une satire peu mesurée, vint reprendre son service auprès de Marguerite, et contribua beaucoup à égayer toute sa cour. »

[3] S'il eût assisté aux noces de Renée de France et présenté lui-même aux époux le *Chant x*, il n'eût pu dire à la princesse, en arrivant à Ferrare :

Tu scais mon nom sans scauoir ma personne.

[4] Le cachet religieux et protestant imprimé par le poëte à plusieurs de ses pièces de circonstance (*Complainete de Robertet*, *Chant de ioye*) n'apparaît pas dans le chant nuptial de Renée, à laquelle Marguerite avait inculqué ses sentiments évangéliques. Ce fait semble d'abord étrange; mais la réflexion fait bien vite évanouir cette impression. Hercule d'Este détestait l'hérésie; d'ailleurs, les circonstances commandaient une réserve qui ne laisse entrevoir chez Marot que la crainte de surexciter le mauvais vouloir du roi, et de nuire à la Réforme par un zèle intempestif.

[5] *Les grans pardons*, tel est le titre d'une pièce satirique d'Eustache Deschamps, poëte du XIVe siècle.

[6] Qu'on les recherche; c'est une ironie, pour dire : qu'on les fuie.

Ont le temps apres les chanoynes.
Ie ne vy iamais tant de moynes,
Qui viuent et si ne font rien...
Aussy depuis qu'il gele fort [1],
Croyez qu'en despit des ialoux [2]
On porte souliers de veloux [3],
Ou de trippe [4], *que ie ne mente.*
Ie suis bien fol, ie me tourmente
Le cueur et le corps d'vng affaire,
Dont toy et moy n'auons que faire.
Cela n'est que irriter les gens,
Tellement que douze sergens,
Bien armez iusques au collet,
Battront bien vng homme seulet,
Pourueu que point ne se deffende [5].
Iamais ne veulent qu'on les pende [6];
Si disent les vieulx quolibets,
Qu'on ne veoit pas tant de gibets
En ce munde que de larrons.

Porte bonnetz quarrez ou rondz [7],
Ou chapperons fourrez d'ermines;
Ne parle point, et fay des mines,
Te veoyla saige et bien discret;
Lyon, Lyon, c'est le secret.
Apprens, tandis que tu es vieulx...
Samedy prochain toutesfois
On doit lire la loy ciuile;
Et tant de veaux, qui vont par ville,
Seront bruslez sans faulte nulle;
Car ilz ont cheuauché la mulle,
Et la cheuauchent tous les iours [8].

(1) Lisez : depuis que les bûchers sont allumés.

(2) Les amants d'Ysabeau.

(3) Pour ne pas tomber sur la glace, c'est-à-dire on use de précaution pour n'être pas pris.

(4) Sorte de moquette : on dit encore : *tripes de velours*.

(5) Ceci est à l'adresse de la police, à laquelle il gardait rancune.

(6) Les condamnés à mort.

(7) Coiffure des docteurs en théologie.

(8) Ces veaux qui chevauchent la mule ne sont pas, comme l'a cru Lenglet-Dufresnoy, les réformés que l'on brûlait en les accusant de tous les crimes; mais bien les fanatiques que

Tel faict à Paris long seiours,
Qui vouldroit estre en aultre lieu...
Les trois dames des Blancs Manteaux [1]
S'habillent toutes d'vne sorte.
Il n'est pas possible qu'on sorte
De ces cloistres aulcunement,
Sans y entrer premierement;
C'est vng argument de sophiste,
Et qu'ainsy soit, vng bon papiste
Ne dict iamais bien de Luther;
Car s'ilz venoient à disputer,
L'vng des deux seroit hereticque...
Or est arriué l'Antechrist,
Et nous l'auons tant attendu.
Ma dame ne m'a pas vendu [2]...
Par la mort bleu, veoyla Clement,
Prenez-le, il a mangé le lard.
Il fait bon estre papelard,
Et ne courroucer point les fées;
Toutes choses qui sont coiffées
Ont moult de lunes en la teste [3].

Des nouuelles de pardeca;
Le roy va souuent à la chasse,
Tant qu'il faut descendre la chasse
Sainct Marceau pour faire pleuuoir...

En présence de cette mordante satire, il faut bien avouer que la gent monachique et cléricale et tous les conservateurs d'abus nourriciers se

le poëte appelle ailleurs les amants de Symonne (la simonie romaine). De même que dans ce vers : *Apprens, tandis que tu es vieulx*, il donne ici à entendre précisément le contraire de ce qu'il dit; il écrit : Des persécuteurs seront brûlés, pour que l'on comprenne : Des évangéliques.

(1) Allusion à quelque aventure scandaleuse qui avait eu pour théâtre le couvent des moines Blancs-Manteaux, dont Marot avait dit dans l'*Epigramme* VCII :

Quand marys gardent leurs femelles,
Ilz ont droict, ie m'en tais tout coy;
Mais ces cagots sont ialoux d'elles :
Ie sceurois vouluntiers pour quoy.

(2) C'est le premier vers de la *Chanson* XVI, dirigée contre l'inconstante Ysabeau, dont le

....cueur muable s'est rengé
Vers le changeant, couleur infame.

(3) La fée lunatique, c'est-à-dire changeante, infidèle, est encore ici l'Église.

fussent montrés plus débonnaires que d'habitude, s'ils n'avaient eu recours contre Marot à l'argument du bûcher, dont ils se servaient habituellement, sinon pour convaincre, au moins pour réduire au silence leurs adversaires. A peine l'hérétique se fut-il mis hors de la portée de leurs coups, qu'ils excitèrent contre lui quelques rimailleurs envieux, qui, pour le discréditer, firent paraître sous son nom de mauvaises pièces compromettantes, entre autres des *Adieux* satiriques aux dames de Paris. Quelques-unes prirent feu et

Alloient querant aux hommes allegeance,
En leur chantant : Faictes-m'en la vengeance.

A son retour (1529), il écrivit l'*Epistre XII : Excuses d'auoir faict aulcuns adieux*, bientôt suivie de la treizième : *Aux dames de Paris qui ne vouloient prendre les precedentes excuses en payement*, où, tout en niant d'être l'auteur des *Adieux*, il montra que la disgrâce n'avait en rien modifié ses sentiments envers le Parlement, la Sorbonne et l'Église, et blâma de nouveau les penchants belliqueux du roi, qui entraînait la France dans des guerres ruineuses et insensées :

N'ay-ie passé ma ieunesse abusée
Autour de vous, laquelle i'eusse vsée
En meilleur lieu, peut estre en pire aussy ?
Rien ne diray, n'ayez aulcung soucy;
Et si en scay, bien ie l'ose asseurer,
Pour faire rire et pour faire pleurer.
Mais que vauldroit d'en trauailler mes doigts
Sur le papier ? Mores, Turcs et Medoys[1]
Scauent vos cas; la terre n'est semée
Sinon du grain de vostre renommée.
Bref, pour escrire y a bien d'aultres choses
Dedans Paris trop longuement encloses :
Tant de broillis qu'en iustice on tolere,
Ie l'escrirois, mais ie crains la colere;
L'oysiueté des prestres et cagots,
Ie la dirois, mais garde les fagots;
Et des abus dont l'Eglise est fourrée,
I'en parlerois, mais garde la bourrée;

[1] Mèdes.

De tout cela et de vous me tairoye,
Et en chemin plus beau me retrairoye.
Quand me viendroit d'escrire le desyr,
Je blasmerois guerre qui faict gesyr
Tournellement par terre, en grant outrance,
Les vieulx souldars et les ieunes de France,
Ou employrois la mienne blanche carte[1]
Du bien de paix, la pryant qu'elle parte
Du hault du ciel, pour venir visiter
Princes chrestiens et entr'eulx habiter.

Quant aux six dames dont la haine et les calomnies le poursuivent partout, il les traite sans révérence aucune :

. . . . . pourquoy en vos deuiz
Blasmez-vous tant feu mon pere honoré,
Qui vostre sexe a tant bien decoré
Au liure dict des dames l'aduocate? . . .
Aincois chascung vous doit nommer et dire
Auant la mort les six canonisées,
Ou (pour le moins) les six chanoinisées.

Puis, mêlant étrangement au langage grossier et obscène de l'époque une réminiscence évangélique, il ajoute :

Ayez bon cueur, et contenez vos larmes,
Que vous auez pour les Adieux rendues.
Las, mieulx vauldroit les auoir espandues
Dessuz les pieds de Christ, les essuyans
De vos cheueux, et vos pechez fuyans
Par repentance, auecques Magdalaine.
Qu'attendez-vous? . . . . . .
. . . . Quand vous serez hors d'aage, . . .
Plus de vos yeulx larmoyer ne pourrez, . . .
Et quand vos yeulx pourroient plourer encores,
Où prendrez-vous les cheueux qu'auez ores,
Pour essuyer les pieds du roy des cieux?

(Epistre XIII.)

[1] Papier

Bien que la violence de la réaction continuât, il n'en donna pas moins une couleur toute protestante au *Chant de ioye*, qu'il composa la nuit où l'on apprit la libération des enfants de France[1], et qu'il offrit le lendemain au roi à son réveil (juillet 1530) :

Ilz sont venuz les enfans desirez;
Loyaulx Francois, il est temps qu'on s'appaise.
Pour quoy encor pleurez et souspirez?
Ie l'entens bien, c'est de ioye et grant aise;
Car prisonniers, comme eulx, estiez aussy.
O Dieu tout bon, quel miracle est cecy?
Le roy veoyons et le peuple de France
En liberté; et tout par vne enfance
Qui prisonniere estoit en fortes mains.
Or en est hors, c'est triple deliurance:
Gloire à Dieu seul, paix en terre aux humains.

Non content de délaisser les saints, la Vierge, les divers patrons de la France, et de répéter ce refrain : *Gloire à Dieu seul,* il s'efforce encore de répandre la lumière, en montrant l'inanité d'une autre superstition non moins funeste et invétérée que les superstitions religieuses :

Sots deuineurs, vos liures retirez;
Tousiours faisiez la nouuelle mauuaise;
Mais Dieu a bien vos propoz reuirez,
Tant que menty auez, ne vous desplaise...
Gloire à Dieu seul, paix en terre aux humains[2].

Le mois suivant, cédant aux sollicitations de ses amis, Marot se résolut à publier ses poésies de jeunesse sous le titre de *Ladolescence Clementine.* Nous n'avons pas vu, il est vrai, l'édition de 1530, mais nous ne saurions

[1] Retenus prisonniers en Espagne à la place de leur père.

[2] Nous lisons encore dans l'*Epistre* XIV, adressée à la reine Éléonore dans la même circonstance :

Or, Dieu mercy, amené les as-tu
Sans nigromance ou magique vertu;
Ains par le vueil de Dieu, qui tout pouruoit,
Et qui desia destinée l'auoit
Femme de roy.

Son ami des Périers a écrit aussi *La pronostication des pronostications, pour tout temps, à jamais, sur toutes autres véritable, laquelle découure l'impudence des pronostiqueurs.* (Voir p. 378 du *Cymbalum mundi et autres œuvres*, Paris, Gosselin, 1841, in-8°.)

admettre avec Brunet que «son existence reste toujours problématique.» Si cette édition n'existe plus, elle a sûrement existé.

Nous lisons, en effet, dans *Ladolescence.... reuue et corrigée, acheuée d'imprimer le lundy douziesme iour daoust, l'an 1532, pour Pierre Roffet dict le Faucheur, par maistre Geofroy Tory, imprimeur du roy*[1], in-8° en lettres rondes, avec encadrements réglés en or (Biblioth. nat., Y + 4496, réserve), ce qui suit : «Neuf epistres par cy deuant non imprimées, fors la premiere,» et en tête de l'appendice : «Aultres œuures de Clement Marot, faictes depuis leage de son adolescence, par cy deuant incorrectement et maintenant correctement imprimées.» D'où il résulte que les pièces de la jeunesse de Marot ont été publiées, au moins une fois, avant l'édition du 12 août 1532.

En outre, l'épître par laquelle le poëte annonce à ses frères en Apollon que leurs prières l'ont décidé à imprimer *Ladolescence* est datée *de Paris ce douziesme daoust 1530*. Si cette date, qui figure dans l'édition de Dolet (1542), se retrouvait partout, il serait impossible de douter de l'existence d'une édition de 1530; mais elle a été transformée en 12 août 1532 dans quelques éditions : de là la difficulté. Heureusement la première édition où l'on remarque ce changement de date, est précisément celle que Roffet acheva d'imprimer le 12 août 1532, et qui nous offre l'étrange phénomène d'un livre de quelque étendue, dont l'impression aurait été achevée le jour même où l'auteur en signait la dédicace, placée en tête. Or *Ladolescence* ne s'est pas imprimée en un jour, ni peut-être en un mois; il saute donc aux yeux que Roffet a commis une erreur, d'autant plus naturelle qu'elle se commettait en 1532. Au reste, et voici qui tranche définitivement la question, *Ladolescence* imprimée par Dolet et Gryphius en 1538, sous les yeux de Marot et revue par lui-même, conserve à l'épître la date de 1530, qui est par conséquent la véritable.

Nous citerons quelques lignes de ce morceau, où apparaît l'austère langage de la piété protestante :

Ie ne scay, mes treschiers freres, qui m'a plus incité à mettre ces miennes pelites ieunesses en lumiere, ou vos continuelles pryeres, ou le desplaisir que i'ai eu d'en ouyr cryer et publyer par les rues vne grande partie toute incorrecte, mal imprimée, et

[1] Une autre édition du même format, en caractères gothiques, sortit des mêmes presses le 13 novembre de la même année (bibliothèque Mazarine, 21653).

plus au prouflit du libraire qu'à l'honneur de l'auteur. Certainement toutes les deux occasions y ont seruy, mais plus celle de vos pryeres. Puis doncques que vous estes cause de l'euidence de l'œuure, ie suis d'aduiz, s'il en vient blasme, que la moytié en tombe sur vous, et s'il en sort (d'aduanture) honneur ou louenge, que vous ne moy n'y ayons rien, mais celuy à qui seul est deu honneur et gloire [1].

Sa conscience n'était point, semble-t-il, tout à fait à l'aise sur le choix des morceaux qu'il y introduisit; car, après avoir comparé ces coups d'essai à un jardin planté d'arbres, d'herbes et de fleurs de son printemps, il ajoute :

Et pour ce qu'il n'y ha iardin où ne se puisse rencontrer quelque herbe nuysante, ie vous supply (mes freres, et vous aultres, nobles lecteurs), si aulcung mauluais exemple (d'aduanture) en lisant se presentoit à vos yeulx, que vous luy fermiez tost la porte de vos vouluntez.

Ainsi Marot était combattu; il y avait deux hommes en lui : l'homme religieux et le poëte. Le premier sentait qu'il eût mieux valu enlever les herbes nuisantes, pour éviter tout danger au lecteur; mais le second s'y opposait avec une faiblesse toute paternelle. Il n'y a pas d'épigrammes dans *Ladolescence,* mais une épître, deux épitaphes et six rondeaux qu'il eût fallu sacrifier.

Ce ne fut qu'après la mort de Louise de Savoie, emportée, le 29 septembre 1531, par une épidémie qui ravagea l'Île-de-France, que la persécution, qui avait sévi toute l'année et réduit plusieurs évangéliques à fuir à l'étranger, s'apaisa, et que les réformés de Paris, mieux protégés que ceux du Midi, purent entrevoir l'aurore de jours meilleurs. Le nombre des professeurs royaux, tous animés d'un esprit libéral et tolérant, s'accrut; il parut une comédie dirigée contre l'intolérance de Béda, et la Bible latine de Robert Estienne (1532) fut lue avec avidité.

Cependant les haines soulevées par les écrits de Marot étaient de celles qui ne s'éteignent jamais, et n'attendent que l'occasion d'agir. Non-seulement ses ennemis triomphèrent en le voyant près de succomber à une grave maladie, qui dura plus de trois mois (janvier-mars 1531, vieux style); mais la mort leur parut trop lente à frapper. Pendant qu'il était cloué sur un lit de souffrance, ils eurent l'impudeur de lui intenter un

[1] Il avait déjà exprimé la même pensée à la fin de la *Complaincte de Robertet* :

S'il y a mal, il vient tout de ma part;
S'il y a bien, il vient d'où le bien part.

nouveau procès d'hérésie, ainsi qu'il nous l'apprend dans l'*Epistre au Roy*, datée de Ferrare. Après avoir rappelé que le principal motif qui porte la Sorbonne et le Parlement à demander son supplice, c'est *leur Enfer*, qu'il a osé mettre en vers et lire au monarque,

Qui a pouuoir de reformer leur faute,

il poursuit en ces termes :

Bref, par effect, veoyre par fois diuerses,
Ont declaré leurs voulontez peruerses
Encontre moy; mesmes vng iour ils vindrent
A moy malade, et prisonnier me tindrent,
Faisant arrest sur vng homme arresté
Au lict de mort, et m'eussent pis traicté.
Si ce ne fust ta grand bonté, qui à ce
Donna bon ordre, auant que t'en prysasse.

En effet, le lundi 18 mars 1531 (vieux style), la cour du Parlement, présidée par Pierre Lizet, chargea les conseillers Nicole Hennequin et Jehan Tronsson d'instruire le procès de maîtres Laurent et Loys Maigret [1], Mery Deleau, André Le Roy [2], Clément Marot, Martin de Villeneufve et leurs complices, « chargés d'auoir mengé de la chair durant le temps de

[1] Lambert Maigret, dit le Trésorier, et Laurent Maigret, valets de chambre du roi, le premier de 1519 à 1526, le second de 1520 à 1526. (Ms. FR. 7853, Biblioth. nation.)

Les *Opera Calvini*, en cours de publication à Brunswick, parlent (t. III, p. IX) d'un Loys Maigret, que M. Herminjard nomme Lambert, ambassadeur de France en Suisse, qui sollicita Zwingle de rédiger une exposition succincte de la foi chrétienne; puis d'un Edmond Mégret (XI, col. 809).

Y a-t-il là deux ou trois personnages, ou davantage? On les a si bien confondus, que nous n'avons pas réussi à restituer à chacun son rôle. (Voir l'*Epistre de Malingre* à Marot; le *Journal d'un bourgeois de Paris;* Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 125; Herminjard, I, 238; II, 330; *la France protestante*, VII, 362, où la méprise est manifeste, et surtout Galiffe, *Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*, etc., Genève, Vaney, 1863, in-4°, p. 55.)

Sur Amédée Maigret, moine jacobite, qui prêcha la Réforme à Lyon, à Grenoble, fut condamné en 1524, protégé par Marguerite, devint pasteur à Genève et fut déposé en 1546, comme complice d'Ameaux et d'Henri de la Mare, qui accusaient Calvin de prêcher une fausse doctrine et d'être un méchant Picard, voir *Bulletin*, XII, 481; Crottet, *Petite chronique protestante*, 28, et Appendice II, et Ruchat, *Histoire de la Réforme en Suisse*.

[2] Valet de chambre du roi, de 1516 à 1528; *mort* à cette dernière date, d'après les comptes de la maison de François Ier. Est-ce *hors* qu'il faut lire, au lieu de *mort?*

karesme et autres iours prohibez[1]. » Ce procès n'eut pas de suite et ne servit qu'à faire éclater le dévouement d'un des amis du poëte, ainsi qu'on le voit dans les *Registres du Conseil*, à la date du 20 mars : « Ce dict iour, Estienne Clauier, secretaire des roy et royne de Nauarre, a pleigé et cautionné Cl. Marot, *sub pœna commicti*, et a promis ne partir de la ville sans en aduertir la cour vng ou deux iours auparauant, auec toutes submissions accoustumées. »

En voyant l'un des principaux fauteurs de l'hérésie échapper, pour la troisième fois[2], au sort qu'ils lui réservaient, la Sorbonne et les « iuges brusleurs, » comme les nomme Robert Estienne, poussèrent des cris de rage dont le langage de Pussot, dans son *Iournalier du bourgeois de Reims*, peut donner une idée : « Or estoit-il facile d'estre huguenot, il ne falloit qu'estre meurtrier, larron, voleur, sacrilege, paillard, adultere, voleur d'eglise, brusleur d'ymaiges[3], etc. » Le cardinal de la Bourdaisière écrivait à peu près sur le même ton à l'évêque-ambassadeur Bernardin Bochetel : « S'ils sont huguenots ou non, ie n'en sais rien ; mais s'ils le sont, ie ne m'esbays pas s'ils sont traistres, pour n'auoir iamais veu vn seul homme de bien de cette nouuelle religion, et de tres meschans vn monde ; me souuenant auoir veu de ma iennesse Dolet, vn des premiers huguenotz, qui, commencant par auoir assez legieres opinions et de peu d'importance, tomba en peu de temps es plus execrables blasphemes que i'ouys iamais. Marot, que ie voyois plus souuent, *ne lui en deuoit gueres, et sic de reliquis*[4]. »

C'est à tort, croyons-nous, que M. Ch. d'Héricault, oubliant que la maladie de Marot a coïncidé avec son deuxième procès d'hérésie, la place vers 1529. Pour que cette date fût exacte, il faudrait que Marot eût fait une seconde maladie très-sérieuse, dont nous ne trouvons pas trace dans ses écrits.

Ni les nouvelles poursuites dont il était l'objet, ni la gravité de son

[1] Voir les notes que M. Georges Guiffrey a jointes à la *Chronique inédite de François Ier*.

[2] Emprisonné pour crime d'hérésie en 1526 ; obligé de s'éloigner en 1528, après la mutilation de l'image ; accusé de nouveau durant sa maladie : c'était bien la troisième fois qu'il était poursuivi ou inquiété pour cause de religion, sans parler de l'emprisonnement de 1527, auquel la religion n'était peut-être pas étrangère.

[3] « Tu ne veux frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion, » dira plus tard Vigor, l'un des prédicateurs de la Ligue (Labitte, *Démocratie de la Ligue*, p. XXXVI).

[4] *Mémoires de Castelnau... augmentés par Le Laboureur*, Bruxelles, 1731, in-fol., I, 347.

mal, ne purent tarir l'inépuisable gaieté du poëte de la Réforme; elle reparaît tout entière dans les épigrammes adressées au docteur Lamy, son familier, et aux médecins de la cour, Braillon, Akakia et Lecoq, qui le soignaient, aussi bien que dans son chef-d'œuvre le plus connu, écrit durant la même maladie, l'*Epistre au roy pour auoir esté desrobé.*

I'auois vng iour vng vallet de Gascongne,
Gourmand, yurongne et asseuré menteur,
Pipeur, larron, iureur, blasphesmateur,
Sentant la hart de cent pas à la runde;
Au demeurant, le meilleur fils du munde....
Ce venerable billot[1] *fut aduerty*
De quelque argent que m'auiez desparty.
Et que ma bourse auoit grosse apostume;
Si se leua plustost que de coustume,
Et me va prendre en tapinois icelle....
Et ne croy point que ce fust pour la rendre,
Car oncques puis n'en ay ouy parler....

Finablement, de ma chambre il s'en va
Droict à l'estable, où deux cheuaulx treuua,
Laisse le pire, et sur le meilleur monte,
Picque et s'en va. Pour abreger le conte,
Soyez certain qu'au partir dudit lieu
N'oublia rien, fors à me dire adieu.

Ainsy s'en va, chatouilleux de la gorge,
Ledict vallet, monté comme vng sainct George;
Et vous laissa Monsieur dormyr son saoul,
Qui au resueil n'eust seeu finer[2] *d'vng soul.*
Ce Monsieur la, Sire, c'estoit moy mesme,
Qui, sans mentyr, fuz au matin bien blesme,
Quand ie me vey sans honneste vesture,
Et fort fasché de perdre ma monture;
Mais de l'argent que vous m'auiez donné,
Ie ne fuz point de le perdre estonné;
Car vostre argent, tresdebonnaire Prince,
Sans point de faulte, est subiect à la pince.

[1] Esclave, valet. [2] Financer.

Bien tost apres ceste fortune la,
Vne aultre pire encores se mesla
De m'assaillir, et chaseung iour m'assault,
Me menacant de me donner le sault,
Et de ce sault m'enuoyer à l'enuers,
Rythmer sous terre et y faire des vers.

C'est vne lourde et longue maladie
De trois bons mois[1], *qui m'a toute estourdye*
La poure teste, et ne veult terminer....
Que diray plus? Au miserable corps
Dont ie vous parle il n'est demouré, fors
Le poure esprit, qui lamente et souspire,
Et en pleurant tasche à vous faire rire.

Et pour autant, Sire, que suis à vous,
De trois iours l'vng viennent taster mon poulx
Messieurs Braillon, le Coq, Akaquia,
Pour me garder d'aller iusque à quia[2].

Tout consulté, ont remiz au printemps
Ma guerison; mais, à ce que i'entens,
Si ie ne puis au printemps arriuer,
Ie suis taillé de mourir en hyuer,
Et en dangier, si en yver ie meurs,
De ne veoir pas les premiers raisins meurs.

Veoyla comment depuis neuf mois en ca
Ie suis traicté. Or ce que me laissa
Mon larronneau, longtemps a, l'ay vendu,
Et en sirops et iulepz despendu.
Ce neantmoins ce que ie vous en mande
N'est pour vous faire ou requeste, ou demande:
Ie ne veulx point tant de gens ressembler,
Qui n'ont soucy aultre que d'assembler.
Tant qu'ilz viuront, ilz demanderont eulx:
Mais ie commence à deuenir honteux,
Et ne veulx plus à vos dons m'arrester.

[1] La maladie arriva six mois après le vol, puisqu'il raconte ici ses infortunes de neuf mois.

[2] Être à *quia*, c'est être à bout de raisons et d'arguments, n'avoir plus rien à répondre, si ce n'est *quia* (parce que); puis, par extension, être à bout de forces, à l'extrémité.

Ie ne dy pas, si voulez rien prester,
Que ne le prenne. Il n'est point de presteur,
S'il veult prester, qui ne face un debteur.
Et scauez-vous, Sire, comment ie paye?
Nul ne le scait, si premier ne l'essaye.
Vous me deburez, si ie puis, de retour;
Et vous feray encores vng bon tour.
A celle fin qu'il n'y ait faulte nulle,
Ie vous feray une belle sedulle,
A vous payer, sans vsure, il s'entend,
Quand on veoirra tout le munde content;
Ou si voulez, à payer ce sera,
Quand vostre loz et renom cessera....

Aduisez donc si vous auez desir
De rien prester, vous me ferez playsir;
Car, puis vng peu, i'ai basti à Clement,
La où i'ay faict vng grand desboursement,
Et à Marot, qui est vng peu plus loing[1];
Tout tumbera qui n'en aura le soing....

S'il plaisantait avec tant de charme, ayant déjà un pied dans le tombeau, ce n'est pas qu'il voulût s'étourdir pour ne pas voir la mort; mais bien parce que, appuyé sur sa foi, il la regardait en face et sans peur, ainsi que le montrent ces deux épigrammes :

A PIERRE VVYART.

Ce meschant corps demande guaryson,
Mon frere cher, et l'esprit, au contraire,
Le veult laisser, comme vne orde prison.
L'vng tend au munde, et l'aultre à s'en distraire;
C'est grant' pitié que de les ouyr braire :
Ha, dict le corpz, faut-il mourir ainsy?

[1] Ce n'est point ici une plaisanterie, comme on pourrait le croire. Marot avait hérité de son père deux propriétés, que celui-ci avait nommées *Clément* et *Marot*.

Elles font partie de la paroisse de Cessac, à deux lieues de Cahors, et portent encore leurs anciens noms. On montre à *Marot* le reste d'un vieux chêne, sous lequel la tradition veut que le poëte ait aimé à s'asseoir, et l'on raconte qu'il visitait fréquemment ses terres et y faisait un assez long séjour. (Ch. d'Héricault, p. XLIX.)

Ha, dict l'esprit, fault-il languyr icy?
Va, dict le corps, mieulx que toy ie souhaitte;
Va, dict l'esprit, tu faulx et moy aussy;
Du Seigneur Dieu la voulunté soit faicte.

AVLTRE SVR LE MESME PROPOS.

Pourquoy voulez-vous tant durer,
Ou renaistre en fleuryssant aage,
Pour pecher et pour endurer?
Y treuuez-vous tant d'aduantaige?
Certes celuy n'est pas bien saige
Qui quiert[1] *deux fois estre frappé,*
Et veult repasser un passaige
Dont il est à peine eschappé.

En délivrant Marot des mains des « hypocrites blancs, gris, noirs, enfumés[2], » le roi ne s'était pas borné à imiter une fois de plus son aïeul, Charles d'Orléans, à qui Villon, condamné à être pendu, dut sa grâce; il avait chargé le poëte de rééditer les œuvres de son devancier. Voilà pourquoi Galliot Dupré réimprima, en 1532, les poésies de Villon, arrangées, annotées et, dit-on, gâtées par Marot, qui s'exprime ainsi dans l'*Introduction* :

Si en Villon on trouue encore à dire,
S'il n'est reduit, ainsy qu'ay pretendu,
A moy tout seul on doibt le blasme, Sire,
Qui plus y ay trauaillé qu'entendu;
Et s'il est mieulx en son ordre estendu
Que parauant, de sorte qu'on le prise,
Le gré à vous en doit estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

Marot était le plus illustre, mais non le seul poëte, ni peut-être même le premier, qui eût mis sa plume au service de la Réforme. Alors qu'il voilait avec précaution ses premières attaques contre le catholicisme (rondeau d'Ysabeau), il avait déjà paru quelques pièces ouvertement dirigées contre l'Église de Rome. La chanson huguenote était née le jour où éclata

[1] Cherche. — [2] Louise de Savoie nommait ainsi les moines.

la persécution contre les *Christaudins* ou *Heretiques de Meaux*. « Dans les derniers jours de l'année 1525, le lieutenant général au bailliage de Meaux écrivit au Parlement pour lui signaler trois chansons perturbatrices, qu'il avait saisies, et pour lui rendre compte des mesures de rigueur qu'il avait prises [1]. » Le Parlement répondit en donnant l'ordre de saisir les auteurs et les chanteurs de ces vers détestés (2 janvier 1526). L'une de ces pièces débute par une fine ironie :

Ne prechez plus la vérité,
Maistre Michel [2],
Contenue en l'Evangile;
Il y a trop grand danger
D'estre mené
Dans la conciergerie.
Lire, lire, lironfa.

Il y a trop grand danger
D'estre mené
Dans la conciergerie,
Devant les chapperons fourrez,
Mal informez
Par gens pleins de menterie.
Lire, lire, lironfa.

Devant les chapperons fourrez,
Mal informez
Par gens pleins de menterie.
L'ennemi les a forgez
A ses piedz
Pour estre ses satellites.
Lire, lire, lironfa, etc.

La chanson catholique avait précédé la chanson huguenote, et débuté

[1] Préface du *Chansonnier huguenot au XVIe siècle*, Paris, librairie Tross, 1870, deux tomes en un volume in-16, imprimé à Lyon par Louis Perrin et Marinet.

Nous emprunterons plusieurs citations à ce charmant volume, du plus haut intérêt, où notre ami M. Henri Bordier a fait revivre un passé glorieux, au prix de savantes et innombrables recherches.

[2] Michel d'Arande, l'un des prédicateurs appelés à Meaux par Briçonnet; il fut plus tard évêque, et aumônier de Marguerite.

par la glorification du meurtre des hérétiques, témoin ces couplets de 1525 (*Bulletin*, IX, 381) :

Strasbourg, cité d'empire,
Qui as iadis flory,
Tu vas de pire en pire,
Dont ton Dieu est marry;
Ce sont erreurs, heresie et abus.
Tu verras un iour l'ire
Du hault Dieu de lassus...

N'as-tu plus souuenance
Du bon duc des Lorrains[1],
Qui, par sa grand vaillance,
A rougy ses deux mains
Dedans le sang de tes freres fedaulx[2] ?
Si ne prens autre chance,
Il en viendra grans maulx, etc.

Marguerite elle-même prit part à cette lutte; en 1529, après le supplice de Berquin, elle composa le cantique des martyrs, qui commence ainsi :

Resueille-toy, Seigneur Dieu,
Fais ton effort,
Et vien venger en tout lieu
Des tiens la mort.
Tu veux que ton Euangile
Soit prescheé par les tiens
En chasteau, bourgade et ville,
Sans que l'on en cele rien.

Donne donc à tes seruans,
Cueur ferme et fort:
Et que d'amour tous feruents
Ayment la mort, etc.

[1] Ce « bon duc » fit massacrer, en 1525, des paysans révoltés contre lui, en même temps que des réformés, qu'on se plaisait à confondre avec les insurgés. (Voir l'*Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduycts et abusez lutheriens mescreans du pays d'Aulsays* [*Alsace*] *et autres*, ... *par Nicolas Volleyr de Geronville*, Paris, 1526, petit in-fol.)

[2] Pluriel de *fédaïs*, partisan, prosélyte.

Voici des couplets d'un autre genre, que les premiers compagnons de Calvin, le Ramasseur[1] et le Bonhomme[2], chantaient aux portes des couvents en Poitou, en Saintonge, en Angoumois et en Picardie; ce sont les trois derniers d'une chanson de 1532 sur les *damnables erreurs et abusions des ministres de l'Antechrist*[3] :

O prebstres, prebstres, il vous fault travailler,
Dieu le commande, ou il vous fault prescher
Purement sa parolle,
Sans y rien adjouster:
Car elle paist et saoule
L'ame, sans rien couster.

O prebstres, prebstres, il vous fault marier,
Et voz commeres du tout fault oublier.
N'estes-vous pas infames
D'avoir vescu ainsi :
Seduictz avez femmes,
Fille, chambriere aussi.

O prebstres, prebstres, le temps est maintenant
Que vostre pape, cest antechrist meschant,
Et toute sa vermine,
Commence en tout lieu
D'estre mis en ruyne
Par le glaive de Dieu.

A ces invectives les catholiques répondirent par des cris de mort. En 1533, avant le 28 mai, le placard suivant fut affiché dans Paris[4] :

Au feu, au feu, cest heresie,
Qui iour et nuyt trop nous grieue!
Doibz-tu souffrir qu'elle moleste
Saincte Escripture et ses edictz?

[1] Philippe Véron, procureur au siége présidial de Poitiers; il porta la Réforme en Saintonge et en Picardie.

[2] Albert Babinot, de Poitiers, jurisconsulte et poete, un des premiers apôtres de la Réforme, auteur de la *Christiade*, poëme imprimé à Poitiers en 1559.

[3] *Chansonnier huguenot*, p. 100.

[4] Cité par Lenglet-Dufresnoy, par M. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 92, et reproduit par M. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, III, 58, sous ce titre : *Ce que aulcuns theologiens plaquerent à Paris, quant Beda fut forbanny, voulans esmouvoir le peuple à sedition contre le roy.*

Veux-tu bannir science parfaicte,
Soubstenir luteriens maulldictz?
Crains-tu point Dieu qu'il [ne] permette
Toy et les tiens, qui sont floris,
Faire peril?

Paris, Paris, fleur de noblesse,
Soubstiens la foy de Dieu qu'on blesse,
Ou aultrement fouldre et tempeste
Cherra sur toy, ie t'aduertis.
Prions [donc] tous le roy de gloire
Qu'il confonde ces chiens maulldictz,
A fin qu'il n'en soit plus memoire
Non plus que de vieilz os pourris!

Au feu, au feu, c'est leur repere;
Faiz en iustice, Dieu l'a permys!

Marot répliqua aussitôt par un rondeau et un dizain, où il y a plus d'esprit que de colère.

RONDEAV LXX.

En l'eau, en l'eau, ces fols seditieux,
Lesquelz, en lieu des diuines paroles,
Preschent au peuple vng tas de monopoles,
Pour esmouvoir desbatz contentieux.
Le roy leur est vng peu trop gratieux:
Que n'ha-il miz à baz ces testes folles,
En l'eau?

Ils aiment tant les vins delicieux,
Qu'on peult nommer cabaretz leurs escholes:
Mais refroidir fauldroit leurs chauldes colles
En l'eau.

DIXAIN SVR LE MESME SVBIECT.

Au feu, en l'eau, en l'air ou en la terre,
Soient priz et miz ces fols predicateurz,
Qui vont preschant sedition et guerre
Entre le peuple et les bons prescepteurz;
Ilz ont esté trop longtemps seducteurz.

Et mis le munde en trouble et desarroy;
Mais Dieu, de grace, a voulu que le roy
Ayt entendu leur sophisticq parler,
Qui les fera punyr selon la loy,
Au feu, en l'eau, en la terre ou en l'air.

Tandis que le placard catholique respire la soif du sang et le meurtre, Marot a beau s'exciter, il ne peut atteindre au diapason du fanatisme. La modération devait être longtemps encore la gloire des persécutés, qui souffraient patiemment le martyre. Marot avait une belle âme d'artiste et de chrétien, où il n'y avait place ni pour la haine, ni pour les passions basses ou intéressées; la seule vengeance qu'il exerçât était la vengeance littéraire : il était satisfait lorsqu'il avait décoché à ses plus cruels ennemis quelque trait mordant et spirituel, qui les couvrait de ridicule. Zélé partisan de toutes les idées libérales et de toutes les réformes pacifiques, c'eût été pour lui la douleur suprême que de voir éclater les guerres de religion; aussi cette épreuve lui fut-elle épargnée. Près de vingt ans après sa mort, quand les massacres eurent commencé, les catholiques chantèrent :

Nous auons vng bon seigneur
En ce pays de France,
Et prince de grand honneur,
Vaillant par excellence,
Et tres humain,
Doux et benin;
C'est le bon duc de Guise,
Qui à Vassy,
Par sa merey,
A defendu l'Eglise.

Les protestants, presque aussi mal inspirés, chantèrent à leur tour cette strophe vengeresse, que Marot, croyons-nous, n'aurait pas écrite :

Sus donc, o Dieu, prends les armes,
Venge ce sang espandu;
Seigneur, tu as vu nos larmes,
Tu as nos cris entendu;
Console donc nostre plainte,
Et par ta droicture saincte,

Enuoy ce prince au cercueil.
D'vne mort iuste et fatale:
Si bien que sa peine egale
La fierté de son orgueil.

Aucun spectacle n'est plus grandiose et plus digne d'admiration que celui de la Réforme française dans ses premières années, lorsque, pure encore de tout mélange d'ambitions personnelles et politiques, elle ne réclame que la liberté de conscience et le droit de rendre à Dieu un culte différent de celui de Rome. D'un côté, la douceur, la persuasion, l'Évangile de sainteté, de pardon et d'amour, des vérités oubliées et rajeunies qui portent en elles la rénovation morale, le salut des peuples et des individus; de l'autre, des habitudes séculaires, des intérêts et des passions haineuses, des supplices et des bûchers. Qui ne serait tenté d'être avec les persécutés contre les persécuteurs? Les premiers étaient en minorité; mais que serait-il arrivé si les rôles eussent été intervertis? Il ne nous en coûte nullement d'avouer qu'il se fût trouvé parmi les réformés, comme partout, des esprits étroits et intolérants qui eussent voulu imposer leur religion, et se fussent servis des armes jusque-là dirigées contre eux. Mais il faut constater, à la gloire de la nature humaine, qu'il y eût eu des exceptions, et que Marot, avec sa droiture d'âme et son horreur de toute compression, eût certainement été de ce nombre, comme le furent son ami Bonivard[1], Castalion et Lhospital. Oublié-je le rôle agressif de nos pamphlétaires, et celui de Marot en particulier? — En aucune façon. Toute idée nouvelle est nécessairement agressive; elle doit, sous peine d'annihilation, combattre ce qu'elle nie et attaquer ce qu'elle veut détruire. Jésus a combattu la religion extérieure et légale avec une énergie et une véhémence qu'on n'a pas assez remarquées; et Marot, toujours sur la brèche, n'a fait, du moins en cela, que suivre l'exemple du Maître.

D'après M. Merle d'Aubigné, le curé Lecoq aurait prononcé en 1531[2] le discours évangélique qui fit sur le roi une impression si vive, que, selon M. Morley[3], elle suggéra au poëte l'idée de composer son *Sermon du bon*

(1) *Œuvres de Léonard Baulacre*, I, 372.

(2) *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, II, 107.

M. Morley accepte la même date sans indiquer son autorité, qui n'est probablement autre que M. Merle. L'historien genevois place également en 1531 la traduction des *Heures de la royne Marguerite*, qui ne parurent qu'en 1533.

(3) *Clement Marot and other studies*, I, 286.

pasteur. Cette date est erronée : la persécution était rigoureuse en 1531, et le roi n'eût point alors été entendre une prédication suspecte de nouveauté. De plus, Du Bellay, qui assistait à cette prédication, et à qui M. Merle donne, en cette circonstance, le titre d'évêque de Paris, ne quitta l'évêché de Bayonne pour celui de la capitale qu'à la fin de l'année 1532 (H. Martin, *Histoire de France,* VIII, 176). Florimond de Rémond, qui a, le premier, parlé du discours de Lecoq, n'en indique point la date, et le père Maimbourg le range à bon droit parmi les événements de 1533.

Sauf un assez court intervalle de terrible réaction, cette année et la suivante furent plus qu'aucune autre du règne de François Ier favorables à la Réforme, qui, soutenue par les professeurs du Collége royal, par les deux Du Bellay, par l'évêque de Senlis, confesseur du roi, par l'amiral Chabot de Charny, et, jusqu'à un certain point, par le roi lui-même, put concevoir un instant l'espérance du triomphe. Le monarque lettré haïssait l'ignorance et le fanatisme des moines et de la Sorbonne; mais l'austérité de l'Évangile répugnait à ses mœurs dissolues, et son esprit timide et frivole, que n'animait aucune conviction, le portait à trouver trop radicales presque toutes les réformes. Son projet de fusion du catholicisme et du protestantisme, souvent repris depuis, était purement chimérique, puisqu'il exigeait de chacune des deux religions l'abandon de son principe fondamental, savoir : la souveraine autorité de l'Église, d'un côté, et, de l'autre, la souveraine autorité de la Bible, ou le libre examen.

Durant tout le printemps de 1533, Marguerite fit prêcher Gérard Roussel au Louvre [1]; et ses prédications, si différentes de celles des moines, qui prenaient pour thème l'extermination des hérétiques, ou prêtaient à rire par des contes burlesques mêlés d'obscénités, furent suivies par des milliers d'auditeurs, pour lesquels il fallut à plusieurs reprises chercher un plus vaste local. La Sorbonne supplia le roi de faire cesser ces discours; mais, éconduite, elle lâcha la bride à ses plus fougueux prédicateurs, fit afficher des placards injurieux pour la famille royale, et publier une farce contre la reine de Navarre. Cependant l'un des plus dangereux énergumènes, Le Picart, fut arrêté, et le grand agitateur Béda, qui jetait feu et flamme contre tout ce qui s'opposait à sa domination, exilé. Le roi chassa de sa présence plusieurs théologiens, qui lui avaient été députés pour réclamer des supplices. Ils les demandèrent à la multitude par des placards sangui-

[1] Il avait déjà prêché le carême à Paris en 1532. (Ms. 15445, in-f°, fonds latin, Biblioth. nat.)

naires, auxquels Marot répondit[1]. Toutefois l'ordre ne fut point troublé, grâce aux mesures sévères que le roi avait prescrites pour la répression des voies de fait, avant de se rendre à Marseille, où il allait rencontrer le pape. Les prédications de Roussel et des moines augustins Courault et Berthaut gagnaient chaque jour des adhérents au culte nouveau, et Marguerite, leur protectrice, devenait de plus en plus odieuse aux fanatiques.

Le 25 août, Berthold Haller écrivait à Bullinger : « J'ai vendu publiquement à Paris le *Commentaire de Pellican*. Toutes tes œuvres sont dans toutes les mains pieuses, mais en cachette. Gryphius a imprimé le Psautier de Zwingle, en supprimant le nom. Celui de Bucer se vend ouvertement[2]. »

On pourrait être tenté d'ajouter foi à l'inscription suivante : *Nouuellement imprimé à Paris par Pierre de Vignolle, 1533,* qui est à la fin de la *Moralité de la maladie de chrestienneté, à treize personnages, en laquelle sont monstrez plusieurs abuz aduenuz au monde pour la poison de peché et l'hypocrisie des heretiques. Y me vint mal à gré* (anagramme de Matieu Malingre), — plaquette in-24, en caractères gothiques, précédée d'une autre sans date et sortie des mêmes presses : *La verité cachée deuant* (depuis) *cent ans, faicte et composée à six personnages, nouuellement corrigée et augmentée auec les autoritez de la saincte Escripture;* — mais le ton qui règne dans ces ouvrages, d'une controverse non moins violente que celle du *Placard* contre la messe (1534), ne permet pas de penser qu'un imprimeur parisien ait osé les mettre sous presse. L'inscription finale n'est donc qu'une supercherie, assez transparente, du reste, et le soi-disant Pierre de Vignolle, de Paris, n'est évidemment que Pierre de Vingle, de Neufchâtel[3].

[1] Il y en eut deux à un jour d'intervalle : le premier, contre les réformés en général, et le second, contre Roussel en particulier. C'est sans doute ce qui explique pourquoi Marot fit deux réponses.

[2] Herminjard, III, 75.

[3] *La verité deuant cent ans* attaque en particulier la transsubstantiation :

Tu doibz estimer Antechrist
Tous artocreophagians (mangeurs de pain-viande),
Qui font entendre aux christians,
A raison du puant Enim (hennin, la tiare) :
Venez icy, c'est le chemin....
Tant ne se ioue chat à sa rate (sa souris)
Que le presbtre à son dieu de paste, etc.

Dans l'exemplaire de la *Bibliothèque du protestantisme*, ces deux opuscules sont suivis de plusieurs autres qui paraissent imprimés au même lieu :

1° *Le livre des marchans, fort vtile à toutes gens pour congnoistre de quelles marchandises on se doibt garder d'estre trompé. Lequel a esté nouuellement reueu et fort augmenté par son premier auteur, bien expert en telle affaire.* A la fin : *Acheué de imprimer le penultieme iour du moys de decembre 1534.* Pierre de Vingle avait publié, le 29 août 1533, la première édition de ce livre, *composé par le sieur Pantapole* (habitant partout, c'est-à-dire, par le sieur *tout le monde*, qui rappelle le *Herr omnes*

En octobre, les écoliers du collége de Navarre jouèrent une comédie où la reine de Navarre, transformée en furie, était représentée comme opprimant les malheureux et les innocents, après s'être laissé séduire par une mégère (*Mag[istrum] Gera[rdum]*[1]), qui lui offrait un Évangile. La seconde édition de son *Miroir de l'ame pecheresse,* qui avait paru sans nom d'auteur, fut même déférée à la faculté de théologie, comme suspecte d'hérésie. En revanche, le jour de la Toussaint, Nicolas Cop, récemment nommé recteur de l'Université, prononça dans l'église des Mathurins une harangue composée par Calvin[2], où était clairement exposée la doctrine de la justification par la foi. Accusé devant le Parlement, le recteur prit la fuite, ainsi que son jeune ami, qui fut caché dans les environs de Mantes, par les soins de Marguerite[3], avant de trouver un asile à Angoulême chez le chanoine Du Tillet.

Sur ces entrefaites, le roi, qui avait viré de bord dans l'intérêt de sa

de Luther), en même temps que la *Moralité de la maladie*, etc.

2° Une *Confession de foy* dont le titre manque, dédiée à un prince, qui est évidemment François Ier, et dont l'auteur nous est inconnu. Certaines expressions de la dédicace empêchent de songer à Zwingle et à Calvin. Serait-elle de Farel? «Il plaira aussi à vostre sacrée maiesté de pardonner à mon audace et trop grande presomption, ce que iay attente de luy desdier cette petite confession.... Et pour ce que ie ne congnois nul en tout le monde qui ayme mieulx à soustenir la foy catholique que vostre royalle et tres chrestienne maiesté, ie me suis enhardy et auancé de luy presenter ceste mienne derniere confession, laquelle iay faicte en nostre vulgaire francoys, affin que ceulx qui n'entendent point le latin puissent congnoistre ma derniere sentence sur les articles contenus en icelle, et affin aussi de oster la mauuaise suspicion que plusieurs auoient de ma doctrine.» Les neufs premiers chapitres ont pour titre : *De Dieu; de Iesus Christ; du Sainct Esprit; de adoration; de predestination; de lescripture saincte; de leglise; des ministres de leglise; du roy,* etc.

3° *Declaration de la messe. Le fruict dicelle. La cause et le moyen pourquoy et comment on la doibt maintenir.* La fin manque. L'avis aux lecteurs, signé Cephas Geranius (Pierre Herbe), prouve que l'ouvrage est de Pierre Viret, et non de Farel, à qui *la France protestante* l'attribue. Le début de la préface indique clairement ce qu'il faut entendre par la conservation de la messe : «Nous auons la parole des prophetes ferme, à laquelle vous faites bien de regarder comme à la chandelle luysante en vng lieu obscur,» etc. L'auteur, du reste, le dit nettement à la fin de l'ouvrage. Nous empruntons la citation suivante, qui n'a certes rien d'attique, à l'exemplaire gothique de M. Gaiffe : *Declaration sixiesme de la cause et pourquoy on doibt maintenir la messe :*

«La cause est euidente, puis que tant de fruict elle produit. Nest-ce pas vne source de soupe grasse? Nest-ce point vne bonne vache à laict? Et qui oncque vit telle truye, qui tant ayseement, tant doulcement et grassement ayt nourry tant de cochons?»

(1) *Megæra, quo nomine ad magistrum Gerardum alludebatur* (lettre de Calvin à Daniel, 1533, *apud* Herminjard, III, 107).

(2) Elle se trouve en entier dans le dixième volume des *Opera Calvini.*

(3) *Les Marguerites de la Marguerite des princesses*, Paris, 1873, in-18, I, p. xj.

politique, revint de Marseille, apportant des bulles de Clément VII contre les luthériens et la conclusion du mariage de l'héritier du trône avec la nièce du pape. A peine arrivé à Lyon, il ordonna au parlement de Paris (10 décembre) de procéder avec la dernière rigueur contre les hérétiques. Plus de trois cents furent arrêtés avant la fin du mois, et quelques-uns livrés aux flammes. Roussel, Berthaut et Courault[1], qui ne tenaient plus que des réunions privées, furent emprisonnés.

Puis, tout à coup, un nouveau revirement s'opéra dans l'esprit du despote, qui semblait prendre à tâche de donner le spectacle d'une versatilité tenant de la démence. La découverte d'un pamphlet, dans lequel il était diffamé par les sorbonistes bannis, et l'impudence de Béda, qui demandait (9 janvier 1534) que l'enseignement des *langues hérétiques* (l'hébreu et le grec) et l'interprétation de la Bible fussent interdits aux savants professeurs du Collége royal, rallumèrent sa colère contre les obscurantistes. Il fit saisir et enfermer Béda, Le Picart et Leclerc, comme criminels de lèse-majesté, et signa, le 27 janvier 1534, un traité avec les luthériens allemands. Peu après, Marguerite obtint que Roussel, Courault et Berthaut fussent mis en liberté (mars), mais avec *défense de prêcher et de lire;* le roi, revenu à son projet de réforme *modérée,* entra en correspondance (juillet) avec le moins radical des réformateurs, Mélanchthon, qu'il voulait faire venir à la cour, et, le 1er août, il le fit prier par son ambassadeur, Guillaume du Bellay, de dresser une profession de foi qui pût être soumise aux théologiens français. Le placard contre la messe, affiché au mois d'octobre, rejeta de nouveau le monarque dans une voie tout opposée, et fut le signal des supplices les plus atroces.

C'est donc pendant le carême de 1533 que le roi, suivi de toute la cour, se rendit à Saint-Eustache pour entendre le curé Lecoq. Au lieu de soutenir la *présence réelle* de Jésus dans l'hostie à l'aide de toutes les subtilités scolastiques, celui-ci ne fit que développer, à ce propos, avec une éloquence persuasive, ce passage de saint Paul : *Cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu* (Coloss. III, 1), et s'écria plusieurs fois pour résumer sa pensée : *Sursum corda, sursum corda!* Le roi, vivement ému et croyant avoir rencontré l'homme qui convenait à son

[1] Deux augustins, dont l'un était Courault, qui prêchait à Saint-Sauveur, avaient comparu devant la Sorbonne, le 26 novembre, pour rendre compte de leurs prédications. (Ms. 9960, in-fol. fonds latin, Bibliothèque nationale.)

dessein, pria l'évêque de Paris de lui amener Lecoq, avec lequel il eut une entrevue secrète. Mais le prédicateur se montra plus hérétique qu'il ne fallait, et fut renvoyé devant une commission d'examen, qui obtint facilement sa rétractation.

Déjà Marguerite et son poëte s'étaient efforcés bien des fois de faire pénétrer dans le cœur de François Ier les principes de l'Évangile; Marot crut le moment propice pour une nouvelle tentative. Les destinées de la France dépendaient en grande partie de la résolution du monarque, dont l'exemple eût entraîné vers le protestantisme bon nombre de ses sujets[1]. Avec son invincible besoin de lumière et sa moralité profonde qui resserrait les liens de la famille, la Réforme restait ouverte au progrès; c'était donc une forme religieuse éminemment supérieure au catholicisme, qui nie le mouvement parce que son idéal est tout entier dans l'immobilisme et le passé. Basée sur le libre examen, elle allait développer l'individualisme et l'esprit d'initiative, former des volontés énergiques, des caractères fortement trempés, qui iraient droit au *self-government;* elle apportait, en un mot, tout ce qui manque aux races latines catholiques[2], tout ce qui pouvait les préserver de la décadence, peut-être irremédiable, où les a précipitées l'Inquisition; qui tua le sens moral en même temps que l'hérésie, et jeta les âmes soit dans un bigotisme servile et effréné, soit dans une incurable incrédulité. Si Marot n'apercevait pas distinctement toutes ces conséquences de la Réforme, il comprenait au moins que le catholicisme avait perdu sa séve religieuse, qu'il avait fait son temps et ne pouvait plus être qu'une entrave, une plaie qui rongerait la France, en la maintenant dans le formalisme et dans les ténèbres de l'ignorance et du despotisme intellectuel. Aussi s'empressa-t-il de rimer un sommaire des doctrines évangéliques, et de le présenter au roi sous le titre de *Sermon du bon pasteur et du mauuais, pris et extraict du dixiesme chapitre de sainct Iean*[3].

Négligeant la controverse et la théologie spéculative, de même que ce qui concernait la forme extérieure du culte, Marot resta sur le terrain ex-

[1] « Luther, dit Florimond de Rémond, ne demandoit qu'à crocher ce prince, s'asseurant d'attirer le reste de la France avec luy. » C'est dans ce dessein que Zwingle lui dédia son *Commentarius de vera et falsa religione* et sa *Brevis et clara fidei expositio*, écrite à la sollicitation de l'ambassadeur de France en Suisse, Louis Maigret. (*Calvini Opera*, t. III, p. IX.)

[2] Voir la très-remarquable brochure de M. Émile de Laveleye : *De l'avenir des peuples catholiques. Étude d'économie sociale*. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, in-8°.

[3] Opuscule mis à l'index par la Sorbonne à la fin de l'année 1542 (vieux style).

clusivement biblique, et mit en lumière les points capitaux de l'enseignement de saint Paul : incapacité de l'homme à faire le bien, *élection à vie*, divinité de Christ, *satisfactio vicaria*, sang expiatoire, puissance de Satan et, par-dessus tout, justification par la foi. Bien que le titre de cette composition, dans laquelle foisonnent les citations bibliques[1], puisse avoir été emprunté au *Sommaire d'aucuns lieux*, etc., de Farel[2], les deux ouvrages n'ont pourtant rien de commun que les principes fondamentaux. Pour écrire le *Sermon*, véritable résumé du Nouveau Testament, il fallait savoir par cœur celui-ci et une bonne partie de l'Ancien. Malheureusement ce morceau manque de verve et d'élan : il est si peu poétique qu'on le prendrait aisément pour un sermon réel et authentique, versifié de mémoire[3]. En voici le début et quelques fragments :

Pres de Paris, vostre grande cité,
Sire, ie fus, le karesme, incité
D'aller aux champs entendre le propos
Jean, x, 11. *Du bon pasteur, aymant l'ayse et repos*
De ses brebis, lequel paist mesmement
Le sien bestail par bon nourrissement.

[1] L'édition d'Auguis n'en indique (et souvent d'une manière inexacte) que soixante-neuf, dans cet opuscule de dix-neuf pages in-18; mais il y en a bien davantage.

[2] Deux chapitres du *Sommaire* sont intitulés : *Des faux pasteurs* et *Du bon pasteur*.

Nous ignorons, n'ayant pas vu la *Brève et claire exposition de la foi chrétienne*, de Zwingle, parue en latin dès 1530, si Marot s'est aidé de cet ouvrage.

[3] Le *Sermon* intitulé : *Bergerie du bon pasteur*, etc., dans les *Psaumes* de 1546 (voir *Bibliographie*, n° 21 *bis*), y est précédé d'une pièce et suivi d'une autre que nous n'avons pas vues ailleurs, et qui ont bien l'air d'être de Marot. Les voici :

I

Lecteur bening, qui, selon conscience,
Peulx de ceste œuure en verite iuger,
Ouure par foy l'œuil de ta sapience,
Pour loz et bruiet à l'Esprit adiuger :
Car c'est celuy qui seul peult exiger
Le bien compris à l'œuure d'efficace.
Iuges en doncq selon la tienne grace
Par viue foy opperante et entiere,
Et puis remetz, par charité en face,
L'œuure de Dieu en parfaicte lumiere.

II

Prions donc Dieu que Francoys, nostre roy,
L'vng des esleuz, fermement ie le croy,
Puisse regner au ciel, et en la terre
Bien longuement, sans iamais auoir guerre;
Mais s'aulcuns sont de son bien ennieux,
Qu'il soit sur tous prince victorieux,
Voyant Messieurs ses beaux nobles enfans
Par leur vertu au monde triumphantz,
Et qu'auec eux de paradis herite
La precieuse et noble Marguerite.
La foy sera la clarté, ie me vante,
Comme aux sages estoit l'estoile ardante,
Pour les conduire en leur bonne querelle,
Et en la fin ayent vie eternelle;
Priant aussi Dieu pour noz souuerains,
En n'oubliant les deux princes lorrains,
Consequemment le bon conseil royal,
Les haultz seigneurs grand maistre et admiral;
Que Dieu leur donne heureuse et telle vie,
Comme ilz auroyent de souhaiter enuie.

Lors vng i'en vey sur vng tertre monté,
Que charitable amour auoit dompté,
Songneusement gardant son petit nombre,
Qui là estoit tappi à terre en l'ombre,
Et le paissoit de l'Escripture saincte,
Disant ainsy, par parole non faincte :
Luc. XII, 32. *Petit troupeau, vous n'auez doncq plus cure*
D'estre repeu de l'humaine pasture,
Ayant ouy la ioyeuse nouuelle
Jean, VI, 51. *De ce pain vif qui rend l'ame immortelle,*
Jean. VI, 33. *Du hault du ciel icy bas descendue,*
Pour estre à tous les humains espandue;
Qui vous a faict ce hault bien et cest heur
D'ouyr la voix de vostre bon pasteur,
Qui est entré dedans la bergerie
Jean, X, 1. *Pour le salut de la brebiz perie....*
Jean, VI, 44. *A luy auez esté tiré du Pere,*
Pour aller voir ce pasteur, vostre frere,
Ne plus ne moins que si fussiez l'eslite
Éphés. I, 4. *Qu'il a voulu choisir et sans merite....*
Escoutez doncq le pasteur debonnaire,
Matth. XI, 29. *Puis qu'il nous est tant doux et salutaire;*
Matth. XV. *Car Dieu commande expres de l'escouter,*
Et aultre esprit contraire rebouter.

O charité, o bonté indicible!
Te comparer à aultre est impossible.
Rom. V, 7. *Où est l'amy, que tant bon on reclame,*
Qui pour l'amy voulust bailler son ame?
Où est l'amy, ou soit vif ou soit mort,
Qui à l'amy baille vie pour mort?
Où est le roy qui veuille conceder
Grace, où nulli[1] *ne vient interceder,*
Et permettant que tout criminel homme,
Humilyé, s'adressast vers luy, comme
Feroit celuy qui a bien merité
Quelque grand bien pour sa dexterité?

[1] Nul.

Las! trop s'en fault qu'il se vueille cacher;
Mais quoy! il vient ses ennemis chercher
Actes, IX. *Pour les sauluer, lorsqu'ils luy font outraige,*
Ainsy qu'auons de sainct Paul tesmoingnaige,
Qui fust receu vaisseau d'election,
Faisant des saincts la persecution....

Jean, IV. *Tu ne cherchois rien moins, Samaritaine,*
Que ton salut, allant à la fontaine.
Et toutesfois par luy tu fus cherchée,
Dont ta grant' soif fust d'eau viue estanchée....

Or pour purger ses œuures vicieux,
Trouue l'on point vng onguent precieux?....
Hébr. IX, 22. *— Non, que le sang du Saulueur Iesus Christ,*
Qui a esté pour nous lauer proscrit
Et immolé, tendant en croix ses mains,
Ésaie, I. *Monstrant porter les peschez des humains.*
— Se vend-il point tant aux grans qu'aux petits?
— Non; mais se donne à vng chascung gratis
Celuy qui a pleinement satisfaict
Rom. VI. 10. *Pour le peché que point il n'auoit faict;*
Et n'y auoit remede qui valust
Que celuy là, pour nous donner salut.
Actes, IV, 12. *Par aultre nom, tant soit-il esprouué,*
L'homme ne peult iamaiz estre saulué;
Si le salut fust venu d'aultre lieu,
Gal. II, 21. *Mort pour neant seroit le fils de Dieu.*
Sainct Paul ce poinct clerement nous decœuure,
Rom. IV, 6. *En assurant qu'il* [1] *ne vient de nostre œuure;*
Rom. III, 25. *Mais de la foy, qui l'homme iustifie,*
Tant soit meschant, si en Dieu se confie,
Soy deffiant de soy et sa vertu,
Que ne luy fault estimer vng festu;
Car ayant faict tout, selon l'Euangile
Luc, XVIII, 10. *Dites : Ie suis seruiteur inutile.*
Gal. V, 6. *Parlant de foy, i'entens de la foy viue,*
Laquelle n'est vers son prochain oysiue...

[1] Le salut.

Doncq est besoin que l'arbre et sa racine
Matth. VII, 17. *Soit rendu bon par la grace diuine,*
Premierement qu'il puisse auleuns fruictz faire,
Qui suffisans soient pour à Dieu complaire...
Doncques, brebis, par ceste viue foy,
Rom. XIII, 10. *Duytes serez à parfaire la loy,*
Matth. XXVII, 37. *Qui est aymer Dieu d'vne amour extresme*
Et son prochain ainsy comme soy mesme...
Rom. I, 17. *Par ceste foy viue le iuste vit...*
I Cor. III, 16. *Par foy, de Dieu vous estes le sainct temple,*
Qui doit montrer à chascung bon exemple...
Par ceste foy, les bienheureux fidelles
Éph. VI, 11. *Sont tous armez, non point d'armes charnelles...*
Ps. LXXXII, 6. *Par ceste foy, vous estes tous faictz dieux,*
Rom. VIII, 17. *Et fils de Dieu et heritiers des cieux.*
Rom. IX, 8. *Par ceste foy, enfans d'adoption,*
II Pierre, II, 14. *Iadis enfans de malediction...*
Matth. V, 11. *Pour ceste foy, serez persecutez,*
I Jean, III, 13. *Hays du monde, à mort executez,*
Ainsi que fut vostre pasteur et maistre,
Puis que voulez en sa prairie paistre.
Tel est des siens la mercq [1] *et le vray signe,*
Rom. XI, 38. *Duquel ne fut et n'est le monde digne.*
Ceux qui feront de vous telle iniustice
Jean, XVI, 3. *Penseront estre* [2] *à Dieu vray sacrifice;*
Mais en estant de son dire recors,
Matth. X, 28. *Vous ne craindrez ceulx qui tuent les corps,*
Trop bien celuy qui tue corps et ame...

Par ceste foy, nul n'aura fantasie
II Pierre, II, 1. / Tite, III, 10. *Suyure le monde, ou secte, ou heresie* [3],
Qui est à Dieu abomination;
Ains vous l'aurez en detestation;
Car suyure fault la regle et loy de Christ,
Ainsi qu'il l'a baillée par escript...

[1] La marque.
[2] Que la persécution est, etc.
[3] Marot ne se croit donc point hérétique. L'hérésie, pour lui, c'est tout ce qui s'écarte des divins enseignements. Aujourd'hui qu'on ne brûle plus les hérétiques, il nous est facile d'accepter ce titre et de dire : L'hérésie, c'est la vérité.

Si Marot n'a garde d'oublier ce que François Ier trouvait sans doute de meilleur dans tout le Nouveau Testament, savoir : le passage où saint Paul recommande l'obéissance absolue à la royauté, il ne sépare pas du moins les droits des monarques de leurs devoirs, et met même ceux-ci en première ligne :

Par ceste foy, empereurs, roys et princes
Visiteront leurs pays et prouinces,
Pour empescher que le poure pupille
Ex. XXII, 22. *Greué ne soyt, ne la vefue debile,*
Et que le sang de l'humaine innocence,
Apoc. VI, 10. *Pour qui l'Esprit demande à Dieu vengeance,*
Ne soyt au glaiue exposé et submys
Par faulx tesmoins et de Dieu ennemys.

En ceste foy, l'homme s'humiliera,
Et à chascung seigneur obeyra,
I Pierre, II, 13. *Premier au roy, comme au plus excellent,*
Puis aux seigneurs tout à l'equipolent;
Car à chascung fault rendre son honneur,
Soit roy, ou duc, ou prince, ou gouuerneur.
Ce sont ceux là que Dieu a enuoyés,
Pour reprimer les mauluais desuoyés,
Non pour les bons, si non pour leur louange.
Consequemment ne trouueront estrange
Matth. XXII, 21. *De bien payer leur tribut loyaument,*
Comme de Dieu est le commandement:
Rom. XIII, 2. *Et qui resiste au roy, à sa puissance,*
Resiste à Dieu et à son ordonnance:
Car le roy est d'ordonnance diuine,
Qui veult que tout subiect vers luy s'incline [1].
Ceste foy là nous asseure et exhorte
Comme la mort est de vye la porte;
Celle qui eut sur tous humains victoire
N'est maintenant qu'vne porte de gloire.

[1] Il y a une autre école huguenote que celle de Marot, Calvin, etc., qui prêchent l'obéissance passive à la royauté; c'est celle de Zwingle, Knox, Hubert Languet, Hotman, dont les doctrines politiques n'ont pas été dépassées par le libéralisme du XIXe siècle.

D'autant que mort estoit nostre ennemye,
D'autant elle est tresdesirable amye.
Mort n'occist plus; mais elle nous faict viure
Et de prison en liberté nous liure [1].

Heureuse mort, ton dard n'est que la clef
Pour aller veoir Iesus Christ, nostre chef...
Benoiste mort, ainsy te fault nommer,
Nul ne deburoit souffryr les morts blasmer
Le doulx effect de ton vrgent office,
Lequel nous est necessaire et propice;
Les morts, ce sont les tenebres du munde,
Esquelles tant d'obscurité abunde,
Qu'elles n'ont sceu la lumiere comprendre,
Pour le chemin de leur salut entendre.
Peintres francois, aduisez à ce poinct;
Quant à la mort, ne me la peignez point,
Comme on souloit, ainsy laide et hideuse;
Mais faictes-la plus belle et gratieuse
Que ne fut oncq ou Heleine, ou Lucresse...
...pindez-la, que triumpher nous face,
Nous faisant veoir Iesus Christ face à face.

Veoylà de quoy ses ouailles paissoit
Le bon pasteur, voyre et les engraissoit
A veuë d'œuil spirituellement,
Tant que n'auoient faim ne soif nullement,
Et receuoient don d'immortalité,
Participant à la diuinité.

D'autres i'en vey faisant les chatemites,
Par le dehors aussi simples qu'hermites;

[1] La reine de Navarre, qui poussait le mysticisme jusqu'à faire chanter un *Te Deum* le jour de la mort de son fils (Noël 1530), et qui crut avoir été avertie de l'approche de sa mort par une apparition qui lui présenta un bouquet de fleurs, en lui disant: Bientôt! a imité ces vers dans ses *Marguerites de la Marguerite des princesses*, Lyon, 1547, in-8° :

Pour estre bien vng vray chrestien,
Il fault à Christ estre semblable...
De la mort fault estre vainqueur,
Et la treuuer plaisante et belle;
Mesme l'aimer de meilleur cueur
Que l'on aime chose mortelle;
S'esiouir en melancolie,
Dans tourment dont la chair se deult (se plaint);
Aimer la mort comme la vie...
Ah! ne fait pas le tour qui reult.

Mais ie me doubte, et à ma fantasie,
Que là estoit cachée l'hypocrisie...
Ilz nourrissoient leurs grans troupeaux de songes,
*D'*ergo, *d'*utrum, *de* quare, *de mensonges;*
Et de cela ilz faisoyent le pain bis,
Que bien amoyent leurs seduictes brebis.
Mais de maigreur estoyent enlangorées;
Osée, IV, 10. *Plus en beuuoyent, plus estoyent alterées;*
Plus en mangeoyent, plus en vouloyent manger;
Et l'ame et corps estoyent en grand danger.
Et ne scauroient ennemis estrangers
Pis les traiter que faisoyent leurs bergers,
Matth. VIII, 14. *Qui, soubz couleur de longues oraisons,*
Le plus souuent deuorent leurs toysons [1];
Et croy, si mieux de pres les aduisez,
Matth. VII, 15. *Que veoirez loupz en brebis desguisez...*

Jacques, IV, 6. *Des saiges Dieu la sagesse repreuue,*
Et des petits l'humilité appreuue,
Ausquelz il a ses secrets reuelez,
Matth. XI, 25. *Qu'il a cachez aux saiges et celez;*
Car son esprit point ne reposera
Psaume XXV, 9. *Que sur celuy qui humble et doulx sera.*
Les saiges ont leur Dieu crucifyé,
Et son parler diuin falsifyé.
Tous les haultz faictz des sept saiges de Grece,
Et de Brutus, lequel vengea Lucresse,
De Publius et de Pompilius,
De Marc Caton, censeur, et Tullius [2],
De tous les Grecz et de tous les Romains,
Qui ont tenu le monde soubz leurs mains,

[1] Guy de Roye, archevêque de Sens, qui composa en 1388 le *Liure de Sapience*, imprimé à Genève en 1478, tenait déjà le même langage : «Las! le monde est tout plain de prestres, et il y en a peu qui veullent dire la parolle de Dieu... Ils sont vestus de la laine des brebis de Nostre Seigneur, et manguent la chair, et puis les laissent mourir de faim sans repaistre de la parolle de Nostre Seigneur, comment ils en sont tenus. De laquelle parolle plusieurs ne scauent gaires; mais vont en tanernes et boiuent et gormandent, et souuent se entrebattent, et viuent luxurieusement.» (*Œuvres de Baulacre*, I, 452.)

Voir sur le même sujet *La déploration de l'Église*, de Jehan Bouchet, dans le *Bulletin*, V, 266.

[2] Cicéron.

Rom. xiv, 23. *Sont inutilz, comme estant faicts sans foy,*
Mais pour leur gloire et pour l'amour de soy[1].

Sainct Paul, estant de son dire croyable,
Philip. iii, 6. *Dict : I'ay vescu des hommes incoulpable,*
Iouxte la loy, n'ayant de Christ notice.
Et quand il fut certain que la iustice
Philip. iii, 7. *Venoit de foy, de luy soy deffyant,*
Ces œuures là il reputa fyant[2],
Qui luy sembloient auparauant si belles ;
Mais ce n'estoient que vaines estincelles.
Pourquoy cela ? — Faictes estoient sans foy,
Mais pour sa gloire et pour l'amour de soy.

Vouloir qu'on peigne la mort

plus belle et gratieuse
Que ne fut oncq ou Heleine, ou Lucresse,

c'est une idée étrange, qu'on a déjà entrevue dans maintes autres pages du poëte, et qui ne permet pas d'éluder cette question délicate : jusqu'à quel point Marot fut-il mystique ?

Pour essayer de la résoudre, rapprochons le *Sermon* du *Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite. Il semble, au premier abord, que cette dernière composition, que la Sorbonne accusa d'hérésie à bon droit, parce qu'elle repose tout entière sur le dogme de la justification par la foi, aurait pu être écrite par Marot; mais bientôt apparaissent des traits qui indiquent deux points de vue religieux fort différents.

[1] Cela est très-biblique, très-paulinien, sans aucun doute ; mais combien Zwingle, qui portait en lui « la plus large pensée et le plus grand cœur de la Réformation, » est plus évangélique et plus chrétien, lorsqu'il dit à François Ier, dans la *Brève et claire exposition de la foi chrétienne* (1530), que, « s'il gouverne sagement les États à lui confiés de Dieu, » il verra Dieu dans le ciel « en compagnie de tous les hommes saints, prudents, fidèles, vertueux et magnanimes, qui ont été depuis le commencement des temps, » savoir : les apôtres, les patriarches, les païens eux-mêmes, Socrate, Aristide, Caton, Hercule, Thésée, etc. (H. Martin, *Histoire de France*, 4e édit. VIII, 168.)

Luther a écrit quelque chose du même genre.

« Cicéron, dit-il, montra une grande sagesse; ce qu'il a souffert et accompli est considérable : j'espère que Dieu sera propice à lui et à ceux qui lui ont ressemblé; mais il ne nous appartient pas de rien affirmer à cet égard. » (*Propos de table*, p. 369.)

[2] Fiente ?

Après avoir outré la doctrine de l'impuissance de l'homme à faire le bien, Marguerite n'échappe point à l'exagération de celle de la grâce et de la satisfaction opérée par Jésus. De là résulte une piété qui consiste surtout en transports d'amour, qui manque d'énergie et reste passive, parce qu'elle affaiblit le sentiment du péché, dont elle a trop peu senti l'aiguillon. Marot, au contraire, insiste avec force, comme saint Paul, sur la nécessité des bonnes œuvres que doit produire la foi ; la vie chrétienne est pour lui un combat : l'homme doit renoncer à lui-même, lutter contre le péché, c'est-à-dire agir, se sacrifier, s'il le faut, au triomphe de ses principes. Le *Miroir* est rempli de raffinements féminins, quintessenciés, que ne dépasseront pas, dans un autre genre, les précieuses de l'hôtel de Rambouillet; les images évangéliques y sont pressées, mêlées, retournées, jusqu'à perdre leur sens primitif, défauts étrangers à Marot. Enfin, Marguerite reste catholique par le culte de la Vierge, avec lequel a rompu Marot, et se console par la *reception du corps tres digne et sacré sang* de Jésus, sur lesquels Marot garde le silence.

Citons quelques exemples. Le but auquel tend l'auteur du *Miroir*, c'est

que chascung puisse voir
Que[1] *faict le don de Dieu, le Createur,*
Quand il luy plaist iustifier vng cueur...
Ainsi le don[2] *que liberalement*
Le Createur donne au commencement
N'ha nul repos, qu'il n'ayt deifié
Celuy qui s'est par foy en Dieu fié.

Psaume LXXXI. *O l'heureux don, qui faict l'homme Dieu estre*
Et posseder son tant desirable estre!
Helas! iamais nul ne le peult entendre,
Si par ce don n'ha pleu à Dieu le prendre.
Et grand' raison ha celuy d'en douter,
Si Dieu au cueur ne luy a faict gouster.

Cette espèce de déification de l'homme par la foi, très-dangereuse à plusieurs égards, ne trouve son correctif que dans le mot si vrai de Pascal : *Qui fait l'ange, fait la bête.*

[1] Ce que. — [2] C'est-à-dire la foi.

La simple et profonde parole de Jésus : *Celui qui fait la volonté de mon Père céleste, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère,* ne suffit pas à l'imagination désordonnée de Marguerite. Elle répond à Dieu ou à Jésus, qu'elle confond constamment :

Mais, Monseigneur, si vous estes mon Pere,
Puis-ie penser que ie suis vostre mere?
Vous engendrer, vous par qui ie suis faite?...
Doncques, sans peur, nom de mere prendray.
Mere de Dieu, douce vierge Marie,
Ne soyez pas de ce titre marie.
Nul larrecin ne fais ny sacrilege,
Rien ne pretens sur vostre priuilege...
Mon filz, mon Dieu, o Iesus, quel langage!
Et pere et fille, o bienheureux lignage!
Que de douceur, que de suauité
Me va causant ceste paternité!

Là-dessus, le célèbre jugement de Salomon revient à sa pensée : elle s'écrie qu'elle a été mauvaise mère :

Car vous ayant conceu et enfanté,
Sans vous garder, ie me suis endormie,
Et donné lieu à ma grande ennemie,
Qui, en la nuit d'ignorance, en dormant,
Vous a robbé[1] *pres de moy; finement,*
En vostre lieu, m'a mis le sien tout mort[2].

Non contente d'être à la fois sœur et mère de Jésus, elle veut être aussi son épouse, sa colombe, suivant les images du *Cantique des Cantiques*, pour donner une nouvelle forme à ses épanchements pieux. Puis elle tombe dans le galimatias de son maître Briçonnet :

Amour, amour, vous auez fait l'accord,
Faisant vnir à la vie la mort.
Mais l'vnion ha mort viuifiée.
Vie mourant d'amour verifiée,

[1] Dérobé. [2] Par cet enfant de la mauvaise mère, Marguerite entend le péché.

Vie sans fin ha fait nostre mort viue.
Mort ha donné à vie mort naïue.
Par ceste mort, moy morte recois vie,
Et au viuant par la mort suis rauie.
En vous ie vy, quand en moy ie suis morte;
Mort ne m'est plus que d'vne prison porte.

Vie m'est mort; car par mort suis viuante.
Vie me rend bien triste et mort contente.
O quel mourir! qui fait mon ame viure,
En la rendant par mort de mort deliure,
Vnie à vous par amour sy puissante,
Que sans mourir elle meurt languissante.

Il y a encore toute une page du même genre.

Le plus grave, nous l'avons déjà indiqué, c'est qu'à force de subtiliser la justification par la foi en Jésus, Marguerite oublie l'amertume du péché :

...Croyant de luy[1] *la grand' vertu,*
Enfer, peché, ie n'estime un festu.
De quoy me nuit peché, si non de mieux
Monstrer mon Dieu misericordieux,
Fort et puissant, entierement vainqueur
De tout le mal qui est dedans mon cueur?
Si mon peché pardonné est la gloire
De mon Sauueur, pareillement puis croire
Qu'aussi la mienne est en ce augmentée,
Puis qu'en luy suis inserée et entée....
Et vous, peché, qui à damnation
Voulez tirer tous sans remission,
Vous nous seruez d'esperon et d'eschelle
Pour atteindre Ierusalem la belle.

Elle ne tire pas la conclusion pratique de cette malsaine élucubration; mais que d'autres l'ont fait et ont dit : *Péchons, afin que la grâce abonde!* Est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a rien de pareil chez Marot?

Malgré sa nature tendre, rêveuse et mélancolique, et bien qu'il fût le

(1) De Jésus.

fils en la foi de Marguerite, c'est-à-dire qu'il ne soit arrivé à l'Évangile que par le mysticisme, et qu'il en ait toute sa vie gardé l'empreinte, Marot était au fond le contraire d'un mystique : il n'eut ni l'ascétisme des uns, ni le libertinage des autres, ni la honteuse faiblesse de Briçonnet, et sut éviter l'inconséquence et les accommodations de Lefèvre d'Étaples et de Marguerite, pratiquant la *Messe à sept points*[1], qui n'avait plus de catholique que l'apparence et le nom. Il a renoncé, dès 1527, et peut-être plus tôt, au dogme capital du catholicisme. La messe, on l'a vu plus haut, n'est plus pour lui qu'un spectacle, comme les autres *cerimonies tant belles* de l'Église[2], *vanitez* pures devant Dieu. S'il ne la tourne point en ridicule et ne la traite pas d'idolâtrie, comme faisait Farel, c'est par respect pour les droits de la conscience d'autrui; mais cette tolérance ne l'empêche pas de participer au nouveau culte, là où il peut être célébré, et de le doter du chant sacré qui lui manquait.

Il y a cependant en lui quelque chose de mystique, une façon originale d'envisager la mort et la communion avec Dieu. Privé du culte public, qui eût pu donner un autre cours à ses besoins religieux, assailli par une persécution presque continuelle, pauvre, banni, séparé des siens, toujours errant, il sent mieux que personne le néant des biens d'ici-bas; dans l'excès de ses maux, il aspire au ciel, il soupire après le monde à venir, il aime la mort, qui le délivrera de tant de misères et du péché. Les afflictions lui apparaissent, ainsi qu'à saint Paul, comme une preuve de l'amour divin, qui veut le détacher de la terre; il s'efforce de les accepter volontairement, d'être joyeux dans l'affliction :

. . . Ie ne veulx supporter seulement
Ennuy et mal que i'ay presentement;
Et qui plus est, pour plaire à mon espoux[3],
Si à mes maulx donne rengregement,
Ce me sera agreable et bien doux[4].

(Le Riche en pouvreté.)

[1] Voir *la France protestante*, VII, 237.

[2] Colloque de *la vierge mesprisant mariage*.

[3] Christ, représenté par saint Paul comme l'époux de l'Église.

[4] Briçonnet parle bien d'autre sorte : « Madame, écrit-il à Marguerite, qui est en desert, en desert est abymé, cherchant desert et ne peult trouuer, et quand le treuue, est pardessus empesché, est mauuais guide pour guider aultruy hors du desert, et le conduyre au desert desiré. Desert l'affame de faim mor-

Cette vie intime, cachée avec Christ en Dieu, l'un des caractères de la piété vivante et profonde, est sans doute une précieuse consolation et une grande force, et l'âme pieuse éprouve le besoin de s'y retremper fréquemment; mais elle a aussi ses dangers : quiconque s'y plonge tout entier et s'y endort, finit par oublier le réel, devient indifférent à tout ce qui est extérieur, tombe dans un subjectivisme sans frein, qui aboutit à l'extase, et parfois au mépris de ce monde et des devoirs qui lui donnent toute sa valeur. C'est un refuge; mais il en faut constamment sortir, si l'on veut poursuivre courageusement la bataille de la vie. Le mysticisme de Marot, qui ne dépasse point les limites évangéliques, et n'atteint pas même celles du mysticisme paulinien, n'a rien enlevé à la résolution de son caractère, ni à la virilité de sa conception du devoir; à peine pourrait-on dire qu'il explique quelque peu la licence de langage dont il ne se corrigea qu'assez tard. Encore ne sommes-nous pas certain que cette explication soit la plus plausible.

L'effrayante immoralité du siècle où le pape et les cardinaux prenaient plaisir à faire représenter devant eux des comédies de l'Arioste et de Machiavel, et qui vit réapparaître le mal contagieux qui emporta Léon X et François Ier[1], devait nécessairement s'exprimer avec l'excessive liberté de langage qui distingue la plupart des écrivains de l'époque : Rabelais, Brantôme, Des Périers, Saint-Gelais, Béroalde de Verville, Eustorg de Beaulieu, Henri Estienne, Artus Désiré, d'Aubigné, etc. Les mœurs ont fait depuis un progrès tel, qu'il serait injuste de juger les indécences de Marot de notre point de vue, et sans le replacer dans le milieu où il

tifere, combien qu'il soit plein iusqu'aux yeux, appetant desir pour l'assouuir et l'appauurir en pauureté.»

Marguerite, qui ne parvient pas à comprendre ce fatras, répond humblement : «La pauure errante ne peult entendre le bien qui est au desert, par faulte de cognoistre qu'elle est deserte, vous priant qu'en ce desert, par affection, ne courriez si fort que l'on ne vous puisse suiure..., afin que l'abysme par l'abysme inuoqué puisse abysmer la pauure errante.» (Génin, *Lettres de Marguerite.*)

[1] On lit dans les extraits des comptes de dépenses de François Ier : «Aux filles de ioye suiuant la court, en don, tant à cause du boucquet qu'elles ont presenté au roy..... et de leurs estraynes du premier iour de ce present moys, ianuier 1538, ainsi qu'il est accoustumé... : 90 liures.» (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, Paris, 1835, III, 98.)

Voir aussi Cullerier, *De quelle maladie est mort François Ier?* Brochure in-8°, 1856.

L'indécence de l'époque se retrouve jusque dans le monument funéraire élevé à la mémoire du pape Paul III (César Cantù, *La Réforme en Italie*, II, 210).

vécut. Quelle honnête femme, par exemple, ne rougirait aujourd'hui d'entretenir avec une adultère des relations qui ne blessaient, paraît-il, ni la pudeur, ni la dignité de Marguerite de Navarre? La noble dame qu'Olhagaray nous montre penchée chaque matin sur la sainte Écriture, celle dont Érasme admirait et aimait la chasteté, la tempérance et la piété, celle à qui Calvin écrivait (28 avril 1545) : « Ie cognois les dons que nostre Seigneur a mys en vous, et comment il s'est seruy de vous et vous a employée pour l'aduancement de son regne, » et dont Marot disait :

En chasteté elle excede Lucresse,

la pieuse princesse restée pure au milieu de la dépravation générale témoignait de la confiance et de l'amitié à la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier; elle lui écrivait pour lui recommander deux serviteurs du roi, lui envoyait des vers où elle faisait le plus grand éloge de sa beauté, lui dédiait *la Coche,* l'une de ses meilleures poésies (Leroux de Lincy, préface de *l'Heptaméron*, p. LXX). Calvin lui-même sollicitait en faveur de Th. de Bèze l'appui de la duchesse, par l'entremise de sa sœur, Mme de Cany[1]. Il est vrai que c'était sept ans après la mort du roi, alors qu'elle se repentait, un peu tard, de ses égarements, et attirait à la Réforme, ou *corrompait*, suivant l'expression de Mézeray, un grand nombre de personnes.

Il n'y a plus lieu de s'étonner, après cela, que l'impure *Célestine,* « clair miroüer et vertueuse doctrine pour se bien gouverner[2], » ait été traduite par un familier du pape Jules II et dédiée à l'illustrissime dame Feltria de Campo-Fregoso, ni que les contes de Boccace aient fait le charme de la cour de Navarre, ni que Marguerite les ait pris pour modèle, et qu'elle ait écrit avec Des Périers des nouvelles du même genre, en y ajoutant des réflexions sur la fragilité humaine et la nécessité d'implorer sans cesse le secours d'en haut. *L'Heptaméron* n'est que la chronique scandaleuse de la cour, avec illustration d'homélies[3]. « Cependant, dit M. Merle d'Au-

[1] A l'occasion d'un procès perdu par Bèze contre M. de Sunistan, qui avait obtenu par le moyen de la duchesse le prieuré de Longemeau, Calvin écrivait à Mme de Cany, en 1552 : « Nous esperons bien que *Madame* vouldra beaucoup faire en nostre faueur. » (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 338.)

[2] C'est ainsi qu'en parle Jacques de Lavardin, en dédiant sa traduction à très-nobles et vertueux Jean de Lavardin, révérend abbé de l'Étoile, et Antoine de Lavardin, seigneur de Renay et Bœssoy, ses frère et neveu.

[3] Grâce à son mysticisme, Marguerite put, selon M. Génin, « allier toute sa vie les idées

bigné [1], personne, sauf les moines (flagellés çà et là dans cet écrit), ne songea, au XVIe siècle, à se scandaliser de ses récits. » — « L'aimable théologienne, écrit à son tour M. Taine [2], est petite-fille de Boccace et grand'-mère de La Fontaine [3]. Cela nous choque et n'est point choquant. Chaque siècle a son degré de décence, lequel est pruderie pour tel autre et polissonnerie pour tel autre..... Proportion gardée, Marguerite est délicate et décente; » plus décente, ajouterons-nous, que les portails de quelques cathédrales et que les sermons de certains prédicateurs catholiques ses contemporains. C'est ce qu'ignorait La Bruyère lorsqu'il écrivit : « Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits. » Bien loin d'être choquée de *l'Heptaméron*, Jeanne d'Albret, qui « suivait des craignans Dieu la trace. » [4] et allait bientôt établir la Réforme dans ses États, engagea Claude Gruget à réimprimer plus exactement cette étrange morale en actions, voulut qu'on ajoutât au titre le nom de sa mère et accepta la dédicace de l'ouvrage (1559). Dans sa *Comédie du pape malade*, Th. de Bèze s'est servi d'expressions qui rappellent le cynisme du curé de Meudon [5], et certains passages de Calvin lui-même seraient aujourd'hui

religieuses et les idées d'amour mondain. » (*Lettres de Marguerite*, p. 72.) Il n'y a point d'exagération à dire de plusieurs historiettes de *l'Heptaméron* ce qu'en dit la dame Oisille (Marguerite), la plus sage de la compagnie à laquelle on les raconte : « Le conte est ord et salle. »

[1] *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, II, 242.

[2] *Voyage aux Pyrénées*, 3e édit., p. 322 et 323.

[3] Mme de Sévigné envoyait à sa fille les contes de La Fontaine (lettre du 9 mars 1672), et lui écrivait, le 26 mai suivant : « Ne rejetez pas si loin ces livres de La Fontaine; il y a des fables qui vous raviront, *et des contes qui vous charmeront.* »

La grande dame était bien du siècle de Louis XIV; car elle jugeait l'immoralité moins dangereuse que l'hérésie. « Votre frère, écrivait-elle à Mme de Grignan (13 mars 1671), entre sous les lois de Ninon : *je doute qu'elles lui soient bonnes. Il y a des esprits à qui elles ne valent rien;* elle avait gâté son père. Il faut le recommander à Dieu : quand on est chrétienne, ou du moins quand on le veut être, on ne peut voir ces déréglements sans chagrin. » Et le 1er avril : « Mais qu'elle est dangereuse cette Ninon! Si vous saviez comme elle *dogmatise sur la religion*, cela vous ferait horreur. Son zèle pour pervertir les jeunes gens est pareil à celui d'un certain M. de Saint-Germain, que vous avez vu une fois à Livry. »

[4] Extrait d'un quatrain qu'elle improvisa, en visitant l'imprimerie des Estienne.

[5] Voir la scène qui commence ainsi :

SATAN.

Nos maistres aiment le repos,
Comme les truyes font leur auge;
Mais qu'ils ayent viande à bauge,
Et du vin de theologie,
Dont leur face est rougie,
Ils seauront, etc.

On a mis récemment en doute que Bèze soit l'auteur de cet écrit. (Voir Marc Monnier, *Genève et ses poètes*, p. 144.)

taxés d'inconvenance[1]. C'est ainsi qu'on parlait à l'époque où Amyot fut nommé évêque d'Auxerre et grand aumônier de France, en récompense de sa traduction de *Daphnis et Chloé*.

Comme ces grands hommes, Marot fut de son siècle, et ce serait lui faire un crime de n'être pas né dans le nôtre, que de ne pas user à son égard du conseil qu'il donnait à *la vierge mesprisant mariage :*

L'oreille doit s'accoustumer
A ouyr toutes choses dire,
Prendre le bon, laisser le pire[2].

Mais n'oublions pas que ce ne sont point ses vers licencieux qui lui attirèrent des persécutions; car, selon l'expression de Robert Estienne. « la Sorbonne, mere piteuse, hume et aualle bien aisement la puanteur de telles choses[3]. » Tandis que nous pourrions, au premier abord, être tentés de voir une impiété dans l'*Oraison deuant le crucifix*, où le poëte se plaint des rigueurs de la loi chrétienne, qui ne permet pas la communauté des femmes, le lecteur du XVIe siècle devait en éprouver une impression contraire : la permission que Marot demande d'émettre cette pensée, le pardon qu'il réclame de Jésus après l'avoir exprimée, étaient autant de coups portés à la théorie crûment prêchée dans le *Roman de la Rose*, et trop pratiquée depuis des siècles.

Nous voilà loin du *Sermon du bon pasteur*; il y faut pourtant revenir. Nous savons bien que tous les littérateurs ne sont pas théologiens, tant s'en faut; toutefois, nous avouons ne pas comprendre comment, après avoir lu cette pièce si protestante, M. Ch. d'Héricault[4] a pu écrire ce qui suit : « La vérité est, pour moi, dans ce jugement de mon vieux chroni-

[1] Peut-être quelques lecteurs nous accuseraient-ils de calomnie, si nous ne donnions au moins un exemple. En voici un, des plus courts, tiré du morceau dirigé *contre un franciscain sectateur des erreurs des libertins* : « J'apprends qu'en blasphémant ainsi il est favorisé de beaucoup de gens, et même d'aucunes femmes d'état, lesquelles le tiennent pour leur grand mignon. Dont il est facile de juger qu'il y a de bonnes Galloises coiffées de chaperons de velours pour être p.... ns honorables.... Ces bonnes bourgeoises le traitent délicatement en prison, afin qu'il soit leur maq..... Il sollicitoit à paillarder d'honnêtes femmes, comme un vieil cheval hennit après les juments. » (P. L. Jacob, *Œuvres françaises de Calvin*, Paris, 1842, in-8°, p. 293 et suivantes.)

[2] « Il faut, disait Montaigne, laisser aux femmes ceste vaine superstition des paroles. » (*Essais*, liv. I, ch. XLIX.)

[3] *Les Censures des theologiens de Paris*, 1552, f° 24.

[4] *Op. cit.* p. XCI.

queur quercinois, que je cite pour la dernière fois : *Marot avoit l'esprit débauché, mais il n'y a rien dans ses œuvres qui le convainque d'hérésie.* » Après cela, on est en droit, ce nous semble, de répéter ce qu'a dit M. d'Héricault lui-même[1] : « La vie de Marot était tout entière à faire ou à refaire, ce qui est pis encore. » Lenglet-Dufresnoy avait mieux compris le sens et la portée du *Sermon*. « Je doute, dit-il, que Marot ait jamais eu la hardiesse de présenter cette pièce à François Ier. Il sçavoit le traitement que l'on faisoit à ceux qui se déclaroyent pour la nouvelle religion, en faveur de laquelle le poëte parle ici très-fortement. » Le doute n'est pas même permis, puisque Marot s'adresse au roi dans le premier vers, et qu'en outre les sorbonistes n'auraient pas négligé de se servir d'une telle arme contre leur adversaire. Il n'y avait qu'un moyen d'éviter que le roi ne vît le *Sermon*, c'était de ne pas l'écrire : mais loin de le lui cacher, le poëte l'avait écrit à son intention.

Devançant Calvin de plusieurs années, et suivant Farel de très-près, Marot a donc été tout à la fois défenseur et propagateur de la Réforme. Ce rôle glorieux, qu'il a rempli avec autant de zèle que de prudence, et qui va tout à l'heure le faire condamner au feu, comme

cause du desarroy,
Porte guydon, guyde, pourtraict, exemple
De tout le mal qu'on faisoit vers le temple[2],

était si complétement oublié jusqu'ici, que les frères Haag ont dit, dans *la France protestante*, que le poëte *n'avait jamais fait profession ouverte des doctrines de la Réforme*, et que, plus récemment, on postdatait de vingt ans sa conversion au protestantisme, en avançant que ce fut la mise à l'index de ses *trente* premiers *psaumes* qui le jeta dans les bras de Calvin[3], image

[1] *Op. cit.* p. CXVII.

[2] Ainsi s'exprime Sagon, accusant Marot de prosélytisme.

[3] « La censure de la traduction des psaumes décida du caractère définitif de l'œuvre de Marot. En la frappant de son ostracisme, la Sorbonne jeta son auteur dans les bras de Calvin, et donna à la Réforme française des hymnes qui devaient la conduire à la victoire ou au martyre. » (*Revue chrétienne*, 1865, p. 721.)

« Les vers de Marot furent si vite adoptés par les huguenots, que le poëte lui-même se trouva enrôlé dans leurs rangs. » (Marc Monnier, *Genève et ses poëtes*, p. 91.)

Baulacre (I, 411) a aussi cru, sans le dire explicitement, que Marot n'embrassa le protestantisme qu'après avoir traduit les psaumes : « Après même que Marot eut changé de religion, ses psaumes n'en furent pas moins estimés. »

Le jésuite Maimbourg, qui accuse Marot

malheureuse, du reste, car autant Marot fut fermement dévoué à la Réforme, autant il éprouva de répulsion pour le despotisme de Calvin.

C'est très-probablement aussi dans la même année 1533 et avec l'approbation du roi, qui les faisait sans doute entrer dans son plan de réforme, que Marot entreprit la traduction du psaume VI, celle du *Pater*, de l'*Ave Maria* et du *Credo*, qui, chose remarquable, parurent pour la première fois dans *le Miroir de treschrestienne Princesse Marguerite de France, Royne de Nauarre, Duchesse d'Alencon et de Berry, auquel elle voit et son neant et son tout*, Paris, Augereau, 1533, in-18. La première partie de ce recueil est terminée, ff. 35 et 36, par LE VIe PSEAVLME DE DAVID, *translaté en francoys selon l'hebreu par Clement Marot, valet de chambre du Roy*[1]. Après la seconde partie, où la pagination recommence, on trouve L'INSTRVCTION ET FOY D'VNG CHRESTIEN, *mise en francoys par Clement Marot*, comprenant le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, coupé en deux, la *Benediction deuant mengier*, les *Graces pour vng enfant, le tout versifié, auec le Dixain d'vng chrestien malade à son amy*. La date de l'impression est à la fin : *Mense decembri 1533*.

On a vu plus haut (p. 122) ce dizain, qui commence ainsi :

Ce meschant corps demande guaryson.

Voici trois des autres pièces :

BENEDICTION DEVANT MENGIER.

Vostre bon Pere tout puissant,
Qui gouuernes ta creature,
Ouure ta main, nous benissant,
Pour sobrement prendre pasture.
Donne-nous, par ton Escripture,
Que nos esprits soient nourris;
Et tes biens, donnez par ta cure,
Aussi de toy soient benicts.

d'athéisme et de libertinage, était, à cela près, mieux renseigné : « Il s'estoit jetté des premiers, dit-il, dans la nouveauté, qui, l'affranchissant des lois de l'Église, estoit fort à son goût. »

[1] Ce n'est donc point vers 1538, comme le dit M. le professeur Schmidt (*Encyclopädie* de Herzog), ni vers 1539, ainsi que l'affirme la *Revue chrétienne* (1865, p. 270), que Marot entreprit sa traduction des psaumes.

Le psaume VI reparut d'ailleurs dans ses œuvres, en 1534, 1536 et 1538. (Voir plus loin la *Bibliographie*.)

GRACES POVR VNG ENFANT.

Nous te remercions, nostre Pere celeste,
Du repas qu'auons pris, aussi de tout le reste,
Soit des biens, soit des maulx. Messieurs, bon prou[1] *vous face;*
Priez Dieu qu'il me doint de bien croistre la grace,
A la gloire de luy, au prouffit de mon proche,
Tant que sur mes parens il n'en tombe reproche.

SALVTATION ANGELIQUE.

Benoiste[2] *soit celle incarnation*
Du hault des cieulx ici bas annoncée,
Pour nos saluts, en salutation
Qui fut ainsy par l'ange prononcée :

Resiouy-toi, vierge Marie,
Pleine de grace abundamment;
Le Seigneur, qui tout seigneurie,
Est auec toy diuinement.

Benoiste certes tu es entre
Celles dessoubz le firmament;
Car le fruict qui est en ton ventre
Est benyct eternellement.

Ainsi, dès 1533, le poëte travaillait à mettre le Psautier en vers, entreprise que la persécution allait retarder de près de dix ans, et qu'elle ne lui permit pas d'achever. L'hypothèse formulée par M. Adert dans le *Journal de Genève* (15 mai 1872), d'après laquelle Marot aurait eu «son psautier tout prêt» en 1534, est plus que risquée; car ce n'est qu'en 1537 que nous verrons le catholicisme s'inquiéter de cette traduction, et, en outre, la publication en eût été bien moins périlleuse en 1534 qu'elle ne le fut en 1542.

[1] Profit. — [2] Bénie.

V.

LE PLACARD DE 1534.

Pamphlet d'Ant. Marcourt contre la messe, affiché à Paris. — Colère du roi. — Supplices. — Procession généralissime accompagnée d'estrapades. — Le pape intervient dans l'intérêt de sa politique. — Marot, sommé de rentrer à Paris sous peine de bannissement et du feu, s'enfuit à la cour de Navarre. — Colletet le disculpe d'hérésie. — Épître à Marguerite, fille de François Ier. — Marot se réfugie à la cour de Ferrare.

Un placard contre la messe, à la composition duquel Marot était étranger, offrit bientôt à ses adversaires l'occasion de tirer de lui une vengeance éclatante. Bien qu'il en blâmât la publication, les dévots eurent assez d'art et d'influence pour l'impliquer dans cette malheureuse affaire.

Les prédicateurs évangéliques de Paris, Gérard Roussel, Berthaut et Courault, ayant été jetés en prison à la fin de l'année 1533, quelques protestants de cette ville députèrent en Suisse le nommé Féret, pour demander à leurs frères les conseils dont l'Église persécutée et non encore organisée avait besoin. « Ils avaient, dit *la France protestante* (art. *Féret*), l'intention de combattre le catholicisme non plus par des prédications ou des leçons publiques, toutes les chaires leur étant fermées; mais par des libelles et des pamphlets. » Tel étant aussi l'avis des Suisses, Féret fit imprimer secrètement à Neufchâtel, sous forme de placards et de petits livrets, un violent et injurieux pamphlet contre la messe[1], dont Courault

[1] *Articles veritables sur les horribles, grands et importables abus de la messe papale, inuentée directement contre la saincte Cene de nostre Seigneur, seul mediateur et seul sauueur Iesus Christ.*

En voici un échantillon : « Faut, malgré leurs dents, que le pape et toute sa vermine de cardinaux, d'euesques et de prestres, de moines et autres caphars diseurs de messes, et tous ceux qui y consentent, soyent tels, assauoir : faux prophetes, damnables trompeurs, apostats, loups, faux pasteurs, idolatres, seducteurs, menteurs et blasphemateurs execrables, meurtriers des ames, renonceurs de Iesus Christ, de sa mort et passion, faux tesmoins, traistres, larrons et rauisseurs de l'honneur de Dieu, et plus detestables que les diables.... O terre, comment ne t'ouures-tu pour engloutir ces horribles blasphemateurs!... O miserables, quand il n'y auroit aultre mal en toute vostre theologie infernale, sinon en ce que vous parlez tant irreuerenment du pre-

désapprouva d'abord la diffusion comme dangereuse. Toutefois il se laissa gagner, et dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534[1], le factum fut affiché partout à Paris, de même que dans quelques autres villes importantes, et jusque sur la porte de la chambre du roi, qui se trouvait alors à Amboise[2].

Cette déplorable incartade, habilement exploitée par le cardinal Dupral et ses acolytes[3], jeta le monarque dans un de ces accès de fureur qui avaient toujours pour résultat des emprisonnements ou des supplices, et lui fit rejeter bien loin le projet d'appeler Mélanchthon[4]. Les ennemis

cieux corps de Iesus (en supposant que l'hostie puisse être mangée par les rats, etc.), combien meritez-vous de fagots et de feu, blasphemateurs et heretiques, voire les plus grands et enormes qui iamais ayent esté au monde? Allumez donc vos fagots, pour vous brusler et rostir vous mesmes, non pas nous, pource que nous ne voulons croire à vos idoles, à vos dieux nouueaux et nouueaux Christs, qui se laissent manger aux bestes et à vous pareillement, qui estes pires que bestes, en vos badinages, lesquels vous faites à l'entour de vostre dieu de paste, duquel vous vous iouez comme vn chat d'vne souris.... En somme, verité leur defaut, verité les menace, verité les pourchasse, verité les espouuante, par laquelle en bref leur regne sera destruit à iamais.»

Le Martyrologe de Crespin et *la France protestante* (pièces justificatives, II) ont reproduit cette pièce en entier. Elle n'est pas l'œuvre de Farel, auquel quelques-uns l'attribuent; mais celle d'Antoine Marcourt, né à Lyon et pasteur à Neufchâtel. Ce fut lui et Jean Morand, pasteur à Cully, qui, avec l'aide de leurs collègues génevois, Henri de la Mare et Jacques Bernard, remplacèrent Calvin et Farel, bannis de Genève. (Voir Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 114; Herminjard, III, 225; et Henri Heyer, *Guillaume Farel. Essai sur le développement de ses idées théologiques*, Genève, 1873, in-8°, p. 37 et suiv.)

[1] D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris.... publié par Ludovic Lalanne*, Paris, 1854, in-8°, cet événement aurait eu lieu vers le 24 octobre; mais le manuscrit de la bibliothèque de Soissons, inséré dans le *Bulletin* (XI, 255) par M. de Montaiglon, est plus précis : «Le iour sainct Luc, 18e iour d'octobre 1534, environ deux à troys heures apres mynuyct, furent par tres faulx et damnables personnages, antichrist precurseurs et filz du diable, affixez es carrefours et autres lieus de ceste ville de Paris, Orleans, Bloys, Amboyse et autres lieux de France, tres horribles et espouentables plaquars et escripteaulx contre l'honneur et reuerence du sainct et tres precieulx et incomprehensible sacrement de l'autel.»

L'*Histoire catholique* de Fontaine donne aussi la date du 18.

[2] Voir les *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet, Poitiers, 1644, in-4°, p. 479, et surtout Herminjard, III, 221 et 237.

[3] Voir Herminjard, III, 238 et 421.

[4] En 1535 cependant, le roi songeait encore à réformer l'Église (voir la lettre qu'il adressa de Guise à Mélanchthon, le 23 juin, dans Herminjard, III, 300). La Sorbonne craignait horriblement la profession de foi qui devait lui être adressée par les reformateurs allemands, et prenait ses précautions à l'avance: «Leur soit demandé s'ils veulent confesser l'Eglise militante fondée de droit diuin estre indeniable en la foy et bonnes mœurs,.... s'ils veulent obeir à ladicte Eglise et consentir à sa doctrine,» etc. (Ms. 9960, p. 38, fonds latin, Biblioth. nat.)

des lumières affectèrent de confondre les luthériens, qui ne demandaient que la liberté de prier Dieu selon leur conscience, avec les anabaptistes révolutionnaires, qui troublaient l'Allemagne et venaient de s'emparer de Munster. A force de répéter au roi que toutes ces nouveautés ne tendaient qu'au renversement de toute monarchie humaine et divine[1], on lui fit croire que la publication du placard n'était que le premier acte d'une conspiration d'anabaptistes français[2]. Aussi s'empressa-t-il d'ordonner qu'on saisît tous les luthériens, notamment ceux qui seraient soupçonnés d'avoir affiché ou distribué le pamphlet, et ceux même chez qui on le trouverait. En outre, et pour exciter le zèle du lieutenant criminel Jean Morin, qui, au dire de Crespin, Bèze et Sleidan[3], n'avait nul besoin de ce stimulant, il augmenta ses gages de six cents livres parisis; le Parlement, de son côté, promit cent écus aux délateurs. Tandis que moines et espions se mettaient en campagne et faisaient bonne chasse[4], le *Père des lettres* signait (13 novembre) des lettres patentes qui abolissaient l'imprimerie et défendaient, sous peine de la hart, l'impression de toute espèce d'ouvrages[5].

Du 13 novembre au 13 mars, vingt luthériens au moins furent brûlés

[1] Un jour qu'il menaçait le légat de favoriser la Réforme, celui-ci lui répondit avec vivacité : « Franchement, Sire, vous en seriez marri tout le premier, et vous en prendroit très-mal; car une nouvelle religion mise parmi le peuple ne demande après elle qu'un changement de prince. » (Introduction aux *Mémoires de Martin Du Bellay*, collect. Petitot, p. 124.)

[2] L. Ranke a répété cette accusation avec une grande légèreté, dans son *Histoire de France*, etc., *traduction de J. J. Porchat*, Paris, Klincksieck, 1854, in-8°, I, 148 : « Un jour, quelques novateurs, s'exagérant beaucoup la faveur dont ils jouissaient, leur puissance et leur nombre, se permirent une attaque publique contre l'adoration du saint sacrement, sanctifiée par l'antique usage : il semble même que la fureur anabaptiste, qui, tendant à un bouleversement général, parcourait alors l'Europe germanique, se fût aussi éveillée dans Paris. »

[3] « Jean Morin estoit lors lieutenant criminel, homme maupiteux, dit la vieille traduction française de Jean Sleidan, et fort propre à ce mestier; car il fleuroit de loing ceulx qui estoient tant soit peu soupçonnez, et quand il les avoit entre les mains, il excédoit toute barbarie et cruauté en la punition. » (*Histoire de la religion et de la république sous l'empereur Charles V.*)

[4] Trois à quatre cents personnes furent emprisonnées, d'après la lettre que Conrad Gesner écrivait de Strasbourg à Bullinger, le 27 décembre (Herminjard, III, 235), et dix évangéliques avaient déjà été estrapadés à cette date.

On ne se bornait pas à rechercher les placards; toutes les maisons furent fouillées et les livres luthériens, saisis. Gesner, qui en avait chez lui, réussit à s'échapper de Paris et à gagner Strasbourg.

[5] Le Parlement refusa de les enregistrer.

à Paris[1]. En voici la liste, que nous empruntons à deux écrivains catholiques de l'époque[2] :

10 novembre.	Sept luthériens condamnés au feu, sans préjudice de poings coupés, etc.
13 novembre.	Barthélemy Milon, jeune paralytique, chez qui on trouva le placard, brûlé vif au cimetière Saint-Jean.
14 novembre.	Jean du Bourg, riche drapier, brûlé vif aux Halles; un imprimeur de la rue Saint-Jacques, brûlé vif en place Maubert.
18 ou 21 novembre.	Barthélemy Poille, maçon, brûlé vif rue Saint-Antoine, devant l'église.
19 ou 20 novembre.	Un libraire, pendu, étranglé et brûlé en place Maubert.
4 décembre.	Hugues Nyssier, jeune clerc, brûlé vif devant le Temple.
5 décembre.	Un jeune enlumineur, pendu, étranglé et brûlé au bout du pont Saint-Michel.
21 janvier.	Six supplices, dont nous donnerons le détail plus loin.
22 janvier.	Une femme brûlée vive pour avoir mangé de la chair le vendredi.
24 janvier.	Antoine Augereau, imprimeur, pendu, étranglé et brûlé en place Maubert. (Il avait imprimé le psaume VI.)
25 janvier.	Soixante et treize luthériens qui s'étaient enfuis de Paris, sommés à son de trompe de comparoir en personne, sous peine d'être bannis, condamnés au feu, et leurs biens confisqués.
16 février.	Étienne de la Forge[3], brûlé vif au cimetière Saint-Jean.
26 février.	Un jeune mercier, brûlé vif au bout du pont Saint-Michel; un écolier brûlé.
13 mars.	Un chantre de la chapelle du roi, qui avait affiché le placard au château d'Amboise, brûlé vif près de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.

[1] Barthélemy Masson écrivait à Érasme, le 29 juin 1535, que le placard avait coûté la vie à vingt-quatre personnes, toutes Françaises de nation (Herminjard, III, 267 et 305).

[2] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 444, et Ms. de Soissons, *Bulletin*, XI, 253.

[3] «Marchand de Paris, protecteur et grand ami de Calvin et de Farel, et chef de l'Église naissante de Paris,» selon M. Baum. (*Procès de Baudichon de la Maison Neuve, accusé d'hérésie à Lyon en 1534*, Genève, Fick, 1873, in-16.)

Revenons au 21 janvier[1]. Pour venger la sainte messe des outrages du placard, le roi, rentré à Paris[2], ordonna une procession solennelle, à laquelle assistèrent les cardinaux de Tournon, de Lisieux, de Châtillon, plusieurs évêques, tout le clergé parisien, prêtres, moines et religieuses de tout ordre et de toute couleur, toute la cour, tout le Parlement, etc.; elle est célèbre dans l'histoire sous le nom de *procession généralissime*. On promena les reliques qui n'étaient pas sorties de la Sainte-Chapelle depuis que saint Louis, revenant de la croisade, les y avait apportées; les châsses de sainte Geneviève et de saint Marceau; un morceau de la vraie croix, la couronne d'épines, le fer de la lance, l'éponge, un des clous, le carcan et la chaîne qui avaient attaché Jésus à la croix, la touaille (toile, linge) où il avait fait la Cène, et autres dignes reliques de sa passion[3]. Les quatre bâtons du dais, sous lequel se trouvait l'hostie consacrée, étaient soutenus par trois fils du roi et par un jeune prince allemand[4]. Le roi venait ensuite, à pied, une torche de cire ardente à la main, comme tous les assistants[5]. La procession, partie de Saint-Germain-l'Auxerrois, musique en tête[6], se dirigea vers Notre-Dame. Des reposoirs avaient été dressés à la croix du Trahoir (rue Saint-Honoré) et aux Halles; en face s'élevaient des bûchers. Pour accroître la durée et l'atrocité du supplice, on imagina de suspendre les martyrs à des chaînes de fer attachées à une balançoire, qui, se baissant et se relevant à volonté, retirait du feu les victimes à demi brûlées et les y replongeait ensuite. Cela s'appelait l'*estrapade*, ou bien, selon le père Daniel, « un exemple signalé de piété[7]. » Six luthériens, trois rue Saint-Honoré et trois aux Halles, furent ainsi estrapadés[8]. Aux féroces accla-

(1) C'est la date donnée par J. Bouchet, par la *Chronique inédite du roy François Ier* et le *Bourgeois de Paris*. M. A. Coquerel fils (*Histoire de l'Église réformée de Paris*) a suivi Bèze, qui la fixe au 29, sans doute par erreur.

(2) Il était encore à Châtellerault au mois de décembre. (Herminjard, III, 238.)

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 479.

(4) Le quatrième était M. de Vendôme, selon Fontaine.

(5) *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

(6) « Et sembloit le bon roy avoir voulu assembler en un toute la musique, pour resiouir et conforter les esprits chrestiens, enviez grandement du deshonneur procuré contre Dieu. » (Fontaine, *Histoire catholique*, p. 190.)

(7) « François Ier voulut, pour attirer la bénédiction du ciel sur ses armes, donner cet exemple signalé de piété et de zèle contre la nouvelle doctrine. » (Daniel, *Histoire de France*, V, 654.)

(8) D'après Sleidan (*De statu religionis et reipublicæ*, Strasbourg, 1559, in-fol., liv. IX, f° 98), répété par l'introduction aux *Mémoires de Martin Du Bellay*, de la collection Petitot (XVII, 124), par M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 107), par les éditeurs strasbourgeois de Calvin (t. III, p. XVIII), et par M. Merle d'Au-

mations d'une populace en délire se mêlaient l'horrible psalmodie et les implacables prières du clergé[1]. Le roi dîna à l'évêché et fit publiquement un long discours[2], qu'il termina en jurant de ne pas épargner les membres mêmes de sa famille qui se laisseraient infecter d'hérésie. Du Bellay, évêque marié, le remercia de son zèle pour la foi catholique, et Guillaume Budé le loua d'avoir ordonné cette cérémonie[3]. Ainsi se termina « cette procession *merveilleuse* qui frappa tant l'imagination des chroniqueurs, » dit M. Charles d'Héricault (*Œuvres de Marot*, Paris, Garnier frères, 1867, in-8°, p. XCVII).

Les trois victimes de la croix du Trahoir ou du Tiroir furent maître Simon Fouhet, chantre du roi, Audebert Valleton, receveur de Nantes, dont les livres hérétiques (Bible et traités) furent brûlés avec lui, et maître Nicole, clerc du greffier du Châtelet. Les trois autres réformés suppliciés aux Halles étaient Jean Lenffant, fruitier, un faiseur de petits paniers et un menuisier; ce dernier seul fut étranglé avant d'être brûlé[4].

L'insulte faite au saint sacrement n'était point encore, paraît-il, suffisamment expiée par cet holocauste, digne des plus sanguinaires divinités du paganisme; car, huit jours après, le 29 janvier, parut un édit portant peine de mort contre les hérétiques *et ceux qui leur donneraient asile*[5], et

bigné (*Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, III, 180), qui va jusqu'à prononcer le mot *divertir*, le roi assistait à cet horrible spectacle; mais ni Bèze, ni Crespin, ni le *Bourgeois de Paris* n'en disent mot. MM. Michelet et Henri Martin n'ont pas ajouté foi à ce bruit, qui fut répandu en Allemagne. D'après Luther (*Propos de table*, p. 305), François Ier aurait mis lui-même le feu au bûcher. « Il y a souvent dans l'histoire des hommes, ajoute en note le traducteur, des traits qui souilleraient celle des bêtes féroces. Quelques auteurs ont prétendu que François Ier portait une torche et que, parvenu auprès du bûcher, il la remit au cardinal de Lorraine. Voir..... Belcarius, liv. XX, p. 644; Garnier, t. XII, p. 652; Daniel, t. V, p. 654; Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. VI, p. 458; Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, p. 452, etc. »

[1] Érasme, qui avait prédit la Ligue à François Ier, avait-il aussi entrevu dans l'avenir cette autre processiun colossale, où plus de cent mille Parisiens, portant des cierges, pleurant les Guise assassinés, crieraient : *Dieu, éteignez la race des Valois*, en même temps que les curés perceraient au cœur l'image de Henri III placée sur l'autel? (Labitte, *Démocratie de la Ligue*, p. 45.)

[2] Conservé dans les *Annales d'Aquitaine*.

[3] Budé ne voulait, comme Du Bellay, qu'une demi-réforme. On voit par son testament (23 juin 1536) qu'il mettait toute son espérance de salut en la miséricorde de Jésus-Christ, « ayant aussi grande confiance en l'intercession de la glorieuse et unique mère et vierge, » etc. (Herminjard, III, 239.)

[4] *Bulletin*, XI, 257.

[5] C'est alors que Marguerite écrivit à Anne de Montmorency : « Ie croy que iamais le Roy ne feit chose qui estonnast tant ceux quy n'ont mestier que de mal parler, que ce quy a esté faict. L'on est à ceste heure à par-

promettant aux délateurs le quart des biens des victimes (*La France protestante*, pièces justificatives, III).

On est heureux de voir un pape s'opposer à cet abominable fanatisme; toutefois, il faut se demander si Paul III (Alexandre Farnèse), qui, demi-païen comme Léon X, ne croyait qu'à l'influence des astres, n'avait d'autre culte que celui des belles-lettres, sacrifiait tout aux intérêts de ses bâtards [1], et reconstitua, sept ans après, l'inquisition dans toute l'Italie, pour y détruire la Réforme, n'obéit pas plutôt ici aux exigences de sa politique qu'à un sentiment véritable de pitié et d'humanité [2]. Il devait ménager les luthériens allemands, qu'il allait appeler au secours de ses neveux. Quoi qu'il en soit, les sentiments chrétiens qu'il exprima, dans cette occasion, forment un admirable contraste avec les *auto-da-fé* (actes de foi) de François Ier [3]. Le bruit se répandit, en juin 1535, écrit le *Bourgeois de Paris* (p. 458), que le pape, «averti de l'exécrable et horrible justice que le roy faisoit en son royaume sur les luthériens,» lui manda que Dieu le créateur, «estant en ce monde, avoit plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice, et qu'il ne faut aucunes fois user de rigueur, et que c'est une cruelle mort de faire brusler vif un homme, dont par ce il pourroit plus qu'autrement renoncer la foy et la loy.» Le pape priait et requérait le roi de vouloir apaiser «sa fureur et rigueur de justice, en faisant grâce et pardon aux luthériens.» Le roi, continue le *Bourgeois de Paris*, modéra la sévérité du Parlement, fit relâcher les prisonniers de la Conciergerie et du Châtelet, et permit aux luthériens fugitifs de rentrer à Paris. — On trouve, en effet, dans Isambert (*Recueil des anciennes lois françaises*, XII, 405),

faire le proces de maistre Gerard (Roussel), où i'espere que, la fin bien congneue, le Roy trouvera qu'il est digne de mieulx que du feu, et qu'il n'a iamais tenu opinion pour le meriter, ny quy sente nulle chose heretique.» (Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 299.)

[1] Il donna l'investiture de Parme et Plaisance à son exécrable fils, le bâtard Pierre-Louis Farnèse, nouveau César Borgia. On lit dans les *Propos de table* de Luther, page 118, que Paul n'obtint la dignité de cardinal qu'en donnant sa sœur pour maîtresse au pape régnant.

[2] Voir Gueudeville, *Maximes politiques de Paul III.... tirées des lettres et anecdotes de dom Hurtado de Mendoza*, la Haye, 1716, in-12.

[3] Et avec ceux du père Maimbourg, pouvons-nous ajouter, témoin ces lignes extraites de son *Histoire du calvinisme* : «Comme on poursuivoit partout les hérétiques, principalement à Paris, où *les feux qu'on y allumoit souvent pour purifier la ville d'une si dangereuse peste* les épouvantoient fort, leurs faux docteurs prirent presque tous la fuite, abandonnant dans le danger ceux qu'ils avoient séduits; et ils se retirèrent, pour se mettre à l'abri de cette tempeste et de ces tourbillons de feu, les uns en Allemagne, les autres en Suisse.»

une déclaration, en date du 16 juillet 1535, qui autorise les hérétiques fugitifs à revenir en France, sous la condition d'abjurer; c'est ce qu'on appelle l'édit de Coucy.

En apprenant à Blois[1] qu'il était de nouveau poursuivi comme hérétique, et que sa maison de Paris avait été saccagée après qu'on en eût enlevé les livres défendus, le premier mouvement de Marot fut d'aller réclamer la protection du roi. Heureusement, des amis le dissuadèrent de se rendre à Amboise; car le roi l'eût infailliblement laissé arrêter et condamner. Au reste, Marot figure presque en tête de la liste des luthériens fugitifs sommés de rentrer à Paris sous trois briefs jours, à peine de bannissement et du feu. Des soixante et treize noms qu'elle contenait, selon le *Bourgeois de Paris*, quarante-huit seulement sont venus jusqu'à nous; les six premiers sont ceux des prédicateurs réformés : maître Pierre Le Caroli, docteur en théologie; maître Jehan Le Rentif, dit le prêcheur de Bracque, prêtre séculier; frère François Berthault, augustin; Jehan Coirault (Courault), augustin; François Quartier (Carlier?), augustin; frère Marc Richard, augustin. Marot vient immédiatement après; il est le septième, tandis que Mathurin Cordier, le maître de Calvin, n'est que le vingt-deuxième; maître Guillaume Ferret, sans doute celui qui avait rapporté de Suisse le placard, le vingt-sixième; Lyon Jamet, clerc des finances, « compaignon à Clément Marot, » seulement le quarante et unième[2]. La place d'honneur donnée à Marot dans cette liste de proscription fait assez

[1] Marot n'était pas à la cour, mais à Vauluisant, lors de l'apparition du placard, témoin l'épître à Couillart, seigneur du Pavillon-lès-Lorris, en Gâtinais (1535) :

O mon amy Anthoine,
N'est iour que me souuienne
Du souuerain recueil (accueil)
Que tu feis à Clement;
Mais se resiouyssant,
Tost commenca son dueil.
Car lors que ie te vei,
Repassant à Lorri,
Venant de Vau Luysant,
M'en retournay a Blois,
Où ie fuz des iours trois
Aux dames deuisant.
La vint vng postillon
Qui m'apportoit guillon (guignon).
Me suyuant à la trace.
A la seule parolle
D'vne femme trop folle (Ysabeau, Rome) :
Maudite soit sa race!
De cela aduerty,
Soubdain de la party;
Car i'auois faict serment
Ne retourner en court
Ce n'estoit mon plus court
De le faire aultrement, etc.

Lorris étant au sud de Montargis, Vauluisant devait être situé non en Auvergne, comme le pensait Lenglet-Dufresnoy, mais entre Montargis et Paris, ou dans l'Yonne.

[2] Nous suivons la *Chronique inédite de François Ier*, publiée par M. Georges Guiffrey; l'autre copie de cette liste, retrouvée par M. de

voir combien les ennemis de la Réforme le trouvaient dangereux et à quel point son influence était funeste au catholicisme.

G. Colletet ignorait ce fait, ainsi qu'on le voit par ce passage de ses *Notices biographiques sur les trois Marot,... publiées pour la première fois par Georges Guiffrey*, Paris, chez A. Lemerre, 1871, in-8°, p. 20 :

De remarquer icy précisément la cause de son exil, c'est ce que je ne puis faire qu'à grand'peine, puisqu'il en est du poëte Marot comme du poëte Ovide, dont on sçait le bannissement en Scythie, mais dont les grammairiens cherchent encore le vray subject. Toutesfois, s'il en faut croire Antoine de Laval, le subject du bannissement de Marot vient d'un discours un peu libre qu'il avoit proféré contre le roy Françoys, lorsqu'il avoit dict : Il n'est que du sablon d'Estampes pour faire reluire un vieux pot. Ceux qui sçavent l'histoire secrette et particulière du temps n'ignorent pas que cela regardoit la maistresse du roy, duchesse d'Estampes et de Ponthieux, laquelle se voulut venger de Marot à la première occasion, tant il est vray de dire que jamais les femmes ne perdent la mémoire des traits piquans que l'on a lancés contre elles. Si l'on adjouste foy à un autheur moderne, Marot fut banni du royaume et des bonnes graces du roy pour avoir composé des vers trop libres contre les gens d'Eglise. Et, en effet, la plus commune créance est que l'estroite familiarité qu'il avoit contractée avec les principaux luthériens le fit soupçonner d'avoir changé de religion et de suivre le libertinage et la nouveauté, aussi bien que tant d'autres, qui, pour cela mesme, furent punis ou congédiés, soit par les arrests, soit par l'exprès commandement du roy. Et, en effet, c'est le sentiment de Th. de Bèze, qui, dans ses *Portraits des hommes illustres*, parlant de Marot, dict que ce gentil poëte sortit deux fois du royaume à cause de la religion. Et c'est pourtant de quoy Marot luy-mesme se justifie dans plusieurs endroits de ses œuvres, et notamment dans son épistre qu'il escrivit au roy pendant son exil à Ferrare.

Après avoir cité ces vers :

De Lutheriste ils m'ont donné le nom;
Qu'à droict ce soit, ie leur respons que non, etc.,

Colletet ajoute (p. 22) :

Il repousse cette calomnie autant qu'il peut, et monstre qu'il n'est jamais sorty du bercail de la vraye Église, ce que je dis à la confusion de ceux qui l'ont fait passer pour un hérétique.

Montaiglon (*Bulletin*, XI, 253), n'a que quarante-sept noms, dont quelques-uns diffèrent de ceux de la *Chronique* ; mais le copiste parle de vingt-cinq autres réformés qui furent sommés de comparaître peu après le 25 janvier, et son chiffre total : soixante et douze, est, à une unité près, celui du *Bourgeois de Paris*.

La confusion n'est ici que pour le trop superficiel écrivain, qui crut honorer Marot en le disculpant d'un prétendu crime dont celui-ci se faisait gloire.

Marot s'enfuit à la cour de la reine de Navarre, et faillit être pris en chemin [1]. Il s'exprime ainsi dans sa *troisieme epistre du Coq à l'Asne*, adressée, comme les précédentes, à son ami Jamet :

Nous estions assez esbahys,
Lyon, il t'en peult souuenir,
Et n'estoit temps de reuenir [2];
Il falloit chercher seureté.
Du poure Clement arresté
Le propoz estoit à Bourdeaulx,
Par vingt ou quarante bedeaulx
Des seigneurs dudict parlement.
Ie dy que ie n'estois Clement,
Vy Marot, mais vng bon Guillaume,
Qui, pour le prouffit du royaume,
Portois en grande diligence
Pacquet et lettre de creance [3].
Ie n'auois encores souppé;
Mais si tost que fus eschappé,
Ie m'en allay vng peu plus loing.
Par Dieu, il en estoit besoing;
Car pour vng tel poure souldart
Que Marot, qui n'est point pendart,
Ne fut faicte si grant' poursuyte :
I'auois chascung iour à ma suyte
Gens de pied et gens de cheual;
Mais ie fis tant par mon trauail,
Et sur petits cheuaulx legiers,
Que me mis hors de tous dangiers.

[1] Soit en se rendant près de Marguerite, soit en la quittant pour aller à Ferrare; nous n'avons pu éclaircir ce point.

[2] Ces vers semblent indiquer que Jamet accompagnait Marot dans sa fuite.

[3] Ceci rappelle les vers relatifs à l'homme arraché par Marot aux mains des archers, qui le menaient en prison :

Et moy de le nier;
Car soyez seur, si i'eusse dict ouy,
Que le plus sourd d'entr'eux m'eust bien ouy.

Entens pourtant que ie me tienne
La où ie suis, en bonne estraine.
Si nous fussions demeurez la,
Tel y estoit qui n'en parla;
Iamais depuis ie n'en partys.
Ilz ont esté si bien rostys,
Qu'ils sont tous comverty: en cendre
Or iamais ne vous laisse: prendre,
S'il est possible de fouyr:
Car apres on vous peult ouyr
Tout à loysir et sans colere:
Mais en fureur de telle affaire,
Il vault mieulx s'excuser d'absence
Qu'estre bruslé en sa presence.

Sans doute, nous voilà loin du scrupuleux respect de la vérité d'un Claude Brousson, qui, ayant soif du martyre, refusa de sauver sa vie en violant sa parole, ou en niant sa qualité de pasteur du désert; cependant il faut bien se garder de prendre à la lettre cette gasconnade, d'après laquelle Marot serait prêt à tout pour se tirer d'affaire. Tromper la police, la maréchaussée, les «iuges brusleurs,» n'est pas même une peccadille à ses yeux; mais qu'il s'agisse de renier ses convictions, rien ne l'y pourra contraindre.

Non-seulement tous les persécutés, comme Lefèvre d'Étaples, Jean Lecomte, Pierre Toussaint, Gérard Roussel, premiers apôtres de la Réforme française, trouvaient un refuge à la cour de Navarre; elle était aussi le rendez-vous d'un grand nombre de célébrités artistiques, scientifiques et littéraires. Le savant et frivole abbé Mellin de Saint-Gelais et l'austère Calvin [1] y rencontraient l'admirable peintre François Clouet, dit Janet [2], les hébraïsants Vatable et Paul Paradis, dit *le Canosse*, ainsi que Guil-

[1] «La reine de Navarre, princesse d'un mérite extraordinaire, et qui favorisait extrêmement les personnes pieuses, ayant mandé Calvin (quand il se fut enfui de Paris, après le discours de Cop, novembre 1533), lui fit de grands honneurs, l'écouta avec beaucoup de plaisir, et employa le pouvoir qu'elle avoit sur le roy François Ier, son frère, pour apaiser l'orage qui s'étoit élevé contre les fidèles.» (Bèze, *Vie de Calvin*, Genève, 1681, in-16, p. 14. — Voir aussi Herminjard, III, 156.)

[2] On a de lui le portrait de Coligny, reproduit dans le *Bulletin*, III, 352; celui de Renée de France; ceux de Henri II, de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, conservés au Louvre, et qui passent pour des chefs-d'œuvre. (Voir *Bulletin*, 2e série, I, 387, et Vitet, *Études sur l'histoire de l'art*, 4e série.)

laume Postel, qui commença l'étude des langues asiatiques et semble avoir entrevu que les origines de notre race étaient cachées dans les livres de l'Inde [1]. Les traducteurs de la Bible y coudoyaient Amyot et Jean Bresche (traducteurs de Plutarque), Mauroy (traducteur des hymnes de l'Église) Pierre Le Maçon (traducteur de Boccace), Hugues Salel (traducteur d'Homère), et enfin Des Périers, Dolet, Claude Gruget, De la Haye, Du Moulin, Victor Brodeau [2], Nicolas Denisot, Jacques Pelletier, Habert, Jehan Bouchet, Boastuau, Quantilly, Sainte-Marthe, Nicolas Bourbon [3], gouverneur de Jeanne d'Albret, etc. Ainsi, dans l'entourage de Marguerite, la Réforme et la Renaissance se touchaient par tous les bouts, et semblaient se confondre dans une seule aspiration vers le vrai, le beau et le bien.

Marot avait sa place marquée aux premiers rangs; toutefois il paraît n'être resté que sept ou huit mois (novembre à juin [4]) auprès de la reine. Il y rima sans nul doute, comme il fit partout ailleurs; il était trop supérieur aux événements, même les plus désastreux, et d'une gaieté trop égale, pour se laisser longtemps abattre. Malheureusement nous ignorons quelles pièces il composa durant cet exil. Toutefois il nous paraît probable que la lettre qu'il écrivit, au nom de Jeanne d'Albret, alors âgée de six ans, à Marguerite, fille de François Ier, qui en avait onze et qui cultivait déjà la poésie, date de cette époque, et n'est qu'une tentative hasardée pour sonder le terrain et adoucir le roi. En voici quelques vers :

Veoyant que la royne, ma mere,
Treuue à present la rythme amere,
Ma dame, m'est prins fantasie
De vous monstrer qu'en poesie
Sa fille suis. Arriere prose,
Puis que rythmer maintenant i'ose.
Pour commencer donc à rythmer,
Vous pouuez, ma dame, estymer

[1] Dans son ouvrage sur *l'Unite dans le monde*, il s'efforce de substituer la raison naturelle à la foi surnaturelle. La religion toute entière, dit-il, s'explique par la nature et la raison.

[2] Il est auteur, entre autres, d'un poeme en vers intitulé : *Louange de Iesus Christ nostre Sauluer*, Lyon, 1540, in-8°, et d'une *Epistre du pecheur a Iesus Christ* (Lyon, chez Dolet), condamnée par la faculte de théologie de Paris, en 1545.

La France protestante, 2e ed., I, col. 95.

[4] Il n'était très-probablement plus en France, quand parut l'édit de Coucy, du 16 juillet 1535, qui indiquait un notable adoucissement de la persécution.

Quel' ioye à la fille aduenoit,
Scachant que la mere venoit[1];
Et quelle ioye est aduenue
A toutes deux à sa venue.
Si vous n'en scauez rien, i'espere
Qu'au retour du roy, vostre pere[2],
Semblable ioye sentirez,
Puis des nouuelles m'en direz, etc.

Craignant que Marguerite ne fût définitivement impuissante à le garantir de la colère du roi [3], Marot résolut de gagner l'Italie et de se rendre à la cour de Renée, duchesse de Ferrare, « laquelle, dit Florimond de Rémond, sortie du sang de la maison de France, accueilloit volontiers... les François qui, *pour la crainte du fagot*, quittoient leur patrie. » Toujours généreuse et dévouée, Marguerite se chargea des frais du voyage et remplit la bourse trop légère du poëte. Elle fit mieux encore, elle reçut au nombre de ses pages Michel Marot, fils du proscrit, qui lui en rend grâces dans une épître adressée à son ami Couillart :

La benigne princesse,
Excellente deesse,
De toutes le mirouer,
Print mon fils pour son paige:
C'estoit le meilleur gaige
Qu'eusse peu luy trouuer.

Ce fils, pour sa ieunesse,
A sa grande haultesse
I'ay bien recommandé.
S'il faict ce qu'il propose
Et que Dieu le dispose,
Il en sera aydé.

[1] Jeanne, élevée loin de sa mère, lui avait été enlevée par le roi, à l'âge de deux ans et quelques mois. Il la maria dans sa douzième année au duc de Clèves, pour servir les intérêts de sa politique.

[2] François Ier ne revint à Paris qu'en janvier 1535.

[3] Il s'exprime ainsi dans l'*Epigramme XXIX : A Monsieur le duc de Ferrare* (1535) :

Quand la Vertu congneut que la Fortune
Me conseilloit abandonner la France,
Elle me dict : Cerche terre opportune
Pour ton recueil et pour ton asseurance.

Or puis que le congnois,
Je te pry, si le vois,
Luy donner ce motet
De poursuyure la veine
Du pere à toute peine,
Et qu'il ne soit muet.

(Epistre XLVII.)

Ainsi les persécuteurs triomphaient; le courageux champion de la Réforme, l'ami des lumières, banni, condamné au feu, n'avait pu trouver un asile assez sûr, même auprès de Marguerite, et avait été forcé de s'expatrier. Persévérera-t-il dans sa foi et dans la lutte à outrance contre les ennemis de la liberté, de l'Évangile et du progrès?

VI.

MAROT ET CALVIN À FERRARE.

(1535-1536.)

Renée de France. La cour de Ferrare. — Vers adressés à la duchesse, à la comtesse de Marennes, à Renée de Parthenay, au troisième enfant de la duchesse. — *Epistre au Roy.* — Les injures de Sagon. — La *seconde epistre du Coq à l'Asne.* — Conversion de Calvin. — Son voyage en Italie. — Préface du Commentaire des psaumes. — M. Merle d'Aubigné et M. Jules Bonnet. — Date et durée du voyage. — M. Albert Rilliet. — Une page blanche. — La comtesse de Marennes, son frère Soubise, Anne de Beauregard. — Lettres de Grynæus, d'Hercule d'Este. — La duchesse n'a point encore ostensiblement abandonné la messe. — Deux épîtres de Calvin à Duchemin et à Gérard Roussel. — Intimité de Marot et de la duchesse. — Bannissement des Français. — Mme de Soubise partie auparavant. — Marot peint à Marguerite les douleurs de Renée. — Marguerite lui promet de l'*effacer du rosle des enchassez.* — Maître François. — La duchesse communie à la messe. — Lettre de Calvin. — Diversité des goûts de Calvin et de Marot. Calvin et Marot jugés par Maimbourg, Castelnau. — Persécutions endurées par la duchesse. — Son retour en France.

Entre ces deux belles âmes, les pieuses et savantes princesses Marguerite, sœur de François Ier, et Renée de France, fille de Louis XII et de la catholique Anne de Bretagne, il y a tant de ressemblance intellectuelle et morale et une telle disparité d'âge, qu'on les prendrait aisément pour la mère et la fille. Née en 1510, plus jeune que Marguerite de dix-huit ans et élevée près d'elle, Renée subit le charme de son influence religieuse, comme avaient fait Marot et tant d'autres; mais, douée d'un esprit plus net et plus résolu, elle ne conserva de l'inconséquent mysticisme de ses maîtres qu'un très-vif sentiment de tolérance. Tandis que Marguerite se contenta jusqu'à la fin de la *messe à sept points*, étrange compromis entre la Réforme et le catholicisme, Renée devint progressivement, et grâce aux nombreuses persécutions qu'elle endura pour sa foi, protestante assez zélée pour louer Dieu (1564) de ce que son père eût pris cette devise, dans ses démêlés avec le pape Jules II: *Perdam Babylonis nomen*, et pour ajouter: « Si Dieu

ne luy a accordé la grace de l'executer, peut-estre reserue-t-il quelqu'vn de ses descendans pour l'accomplir [1]. » — « Princesse aimable et accomplie.... dit Maccrie [2], distinguée par sa vertu et sa générosité autant que par ses manières élégantes et affables [3], parlant l'italien aussi purement que le français, connaissant parfaitement les classiques grecs et latins, elle était un objet d'admiration pour tous ceux qui l'approchaient. »

Fidèle aux traditions de la noble ville de Ferrare, qui avait quelque temps disputé à Florence la gloire de favoriser la Renaissance, Renée fit de sa cour, comme Marguerite de la sienne, le foyer des lettres, des arts et de la lumière évangélique [4]. A côté d'une tribu de poëtes latins : Thebaldus, Alexander Guarinus, Lillius et Cynthius Gyraldus, Augustus Mustius, Albertus Costarellus, Petrus et Jacobus Astioli, on y voyait l'Arioste, Bernardo Tasso [5], le Titien, Dosso Dossi, François Clouet,

[1] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, II, 549.

[2] *Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie au XVIe siècle*, traduite de l'anglais; Paris, Cherbuliez, 1831, in-8°, p. 74 et suiv.

[3] Ce portrait s'accorde avec celui de Brantôme.

« Bref, ceste princesse estoit bien fille de France, vraye en bonté comme en charité. Ie l'ay vue en Italie et à la cour garder son rang aussi bien que possible, et encore qu'elle parust n'auoir pas l'apparence exterieure tant grande, à cause de la gasture de sa taille, si est-ce qu'elle auoit beaucoup de maiesté, monstrant bien en sa grandeur, en son royal visage comme en sa parole, qu'elle estoit bien fille de roy et de France. » (Voir *Bulletin*, 2e série, I, 387, et Jules Bonnet, *Olympia Morata*, 4e édition, p. 8.)

Un jour, qu'on lui faisait observer qu'elle se ruinait par les secours qu'elle ne cessait de prodiguer aux proscrits : « Que voulez-vous que ie fasse? répondit-elle. Ce sont pauures Francois de ma nation, lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton et que ie fusse homme, seroient maintenant mes suiets; voire mesme seroient-ils tels, si cette mechante loi salique ne me tenoit trop de rigueur. »

[4] Il paraîtrait que, dès l'année 1528, il y avait à la cour de Ferrare quelques prédicateurs de la nouvelle doctrine. Dans tous les cas, celle-ci fut prêchée en Italie avant 1530, et se répandit avec tant de rapidité qu'un écrivain de l'époque donna, ironiquement sans doute, le conseil d'interdire toute correspondance entre ce pays et l'Allemagne. (Busdragus, *Epistola de Italia a lutheranismo preservanda.*) On a supposé que Vergerio avait pris le pseudonyme de Busdragus. (Maccrie, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 64, 72 et 83.)

[5] Bernardo Tasso, poëte qui ne manquait pas d'imagination, était, déjà en 1528, attaché à Renée, en qualité de secrétaire, avant qu'elle eût quitté la France. (Ms. FR. 7853, in-fol., Biblioth. nation.) « Son fils, l'illustre auteur de la *Jérusalem délivrée*, devait remplir bientôt la cour de Ferrare de son génie, de ses tristesses, de son désespoir, de sa folie, causés par sa passion malheureuse pour la belle Léonore, fille de Renée, et même expier, par sept années de captivité dans une maison d'aliénés, le crime d'avoir aimé une petite-fille de Louis XII et de Lucrèce Borgia. » (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, V, 539.)

un grand nombre d'autres artistes, et les savants les plus éminents de l'Italie et de l'Allemagne, dont quelques-uns professaient la Réforme : Cœlio Calcagnini, Morato [1], Bartholomeo Riccio, Marzello Palingenio, les deux frères Sinapi, Curione, Ochino, Flaminio, Pierre Martyr Vermigli. Les protestants et les libres penseurs menacés du supplice se réfugiaient de toutes parts dans cet asile de la tolérance et de la piété, où la France était représentée par quelques-uns de ses enfants, qui avaient suivi la duchesse : Mme de Soubise, ancienne gouvernante et, l'on peut dire, la seconde mère de Renée, ses filles et son fils, Jean de Parthenay Larchevêque [2], Renée de Tunes, du pays Blaisois, selon M. Bonnet [3],

[1] Dès 1533, soupçonné de la publication d'un livre hérétique, Morato dut quitter Ferrare.

[2] Michelle de Saubonne, fille d'honneur d'Anne de Bretagne, mariée en 1507 à Jean de Parthenay Larchevêque, seigneur de Soubise, en eut trois filles, Anne, Charlotte, Renée, et un fils posthume, qui porta les mêmes noms et le même titre que son père, et mourut en 1566, âgé de cinquante-quatre ans.

Anne, dame d'honneur de la reine Claude dès 1523, épousa à Ferrare, en 1533, le comte de Marennes, chevalier d'honneur de Renée et premier gentilhomme de la chambre d'Hercule II; il abandonna et persécuta la Réforme, quand il eut convolé en secondes noces.

Charlotte, qui mourut fille, figure comme dame d'honneur dans le rôle des officiers de la duchesse de Ferrare, du 1er octobre 1528 à la fin de septembre 1529. Elle retourna probablement en France peu après; car nous la retrouvons sur la liste des dames de Madeleine et Marguerite de France, de 1530 à 1533; sur celle des mêmes princesses et de la duchesse d'Orléans, de 1533 à 1536, et enfin sur celle de la Dauphine et de Marguerite de France, de 1536 à 1540, avec cette note : *hors en 1539*. (Ms. FR. 7853, Biblioth. nat.) — D'après les *Mémoires de la vie de Jehan l'Archevesque* (*Bulletin*, 2e série, t. IX, p. 18), elle ne serait point allée du tout à Ferrare.

Renée, dame d'honneur de la duchesse de Ferrare dès la fin de 1528, épousa René de Fonsèques, baron de Surgères. (*La France protestante*, art. *Larchevêque* et *Pons*; *Bulletin*, II, 425; Crottet, *Hist. des églises de Pons*, etc. Bordeaux, s. d. in-8°, p. 31, 82 et 83; Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, III, 183; *Revue de l'Ouest*, II, 624.)

[3] Elle était, dès 1525, femme de chambre de Renée de France, au service de laquelle elle fut au moins quarante-cinq ans; car nous la retrouvons dans le rôle des officiers de la princesse à la fin de 1528, en 1553, et encore en 1570 (les registres intermédiaires nous ont échappé). Elle épousa René Chardon, seigneur de Lugny, comme elle attaché à la princesse dès 1528, et en eut un fils, René, qui servit aussi la duchesse. Ses deux petits-fils figurent, à leur tour, parmi les officiers de la souveraine de Ferrare, en 1553 et en 1570. Dans le rôle de 1570, nous remarquons ce qui suit : « René Chardon, maistre d'hostel, ... Loys et Jean Chardon, au lieu et place de feu René Chardon, et leurs gages payés à Mlle de Lugny leur grand'mère et nostre dame d'honneur. »

Un de leurs descendants, Zacharie Chardon de Lugny, né vers 1643, converti par Bossuet, entra dans les ordres, se fit controversiste et mourut en 1733. (Mss. FR. 7853 et 3002, Bibliothèque nationale, et *la France protestante*.)

Anne de Beauregard [1], Françoise Boussiron de Grand-Ry [2], ainsi qu'Antoine de Pons, comte de Marennes, son frère Jacques, baron de Mirambeau, le musicien Jean de Milleville [3], etc. [4]

[1] Gabriel de Beauregard étant petit-fils de la sœur de Mme de Saubonne, dame de Soubise, cette sœur avait donc épousé un De Beauregard, et Anne de Beauregard, sa fille, morte à Ferrare, était la nièce de la gouvernante de Renée de France. (*Bulletin*, XIII, 308.)

Un De Beauregard, gentilhomme du Maine, assistait, en 1561, à une séance du consistoire du Mans, pour entendre lecture des lettres envoyées par les députés des églises réformées, et s'occuper de former, avec ses amis, une armée pour la cause du roi et de l'Évangile. (Anjubault et H. Chardon, *Recueil de pièces inédites pour servir à l'histoire de la Réforme dans le Maine*, le Mans, 1867, in-18, p. 64.)

[2] Jean Boussiron, écuyer et seigneur de Grand-Ry (commune de Monchamps, Vendée), attaché à Michelle de Saubonne, dame de Soubise, mourut, dit le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1863, p. 217, vers 1544, laissant un fils et une fille, Christophe et Julienne.

Christophe obtint une place à la cour de Ferrare, peu avant la mort de son père et grâce à la protection de Mme de Soubise; il y resta jusqu'en 1554, époque à laquelle tous les officiers français de la duchesse furent obligés de repasser les monts. (*Ibid.*)

C'est évidemment Jean qui était échanson de Renée en 1529 (voir note 4), et sa femme devait appartenir également à la maison de la princesse; il est non moins évidemment le père de Françoise. N'eut-il qu'une fille, comme semble le dire M. de la Boutetière (*ibid.*)? — Dans ce cas, au prénom de Julienne elle devait joindre celui de Françoise.

Christophe épousa Gabrielle Bousseau, dame d'honneur de Renée, en 1553, et n'en eut qu'un fils, nommé René, dont l'éducation, commencée à Ferrare, ne s'acheva qu'en France, et qui joua un rôle important dans les premières guerres civiles. Il se distingua au siége de la Rochelle et périt dans un combat en 1580. (Voir *Bulletin*, III, 134.)

René avait épousé en 1570 Charlotte Savary, qui lui donna deux enfants : Charles, seigneur de Grand-Ry et de Bray, et Jacques, seigneur de la Brachetière.

Charles, lié avec Duplessis-Mornay, fut nommé gouverneur de Saumur en 1589, et assista comme député du Poitou au synode de la Rochelle, en 1616.

Cette famille, passée sous silence par l'*Histoire des protestants du Poitou*, et à peine mentionnée dans *la France protestante* (V, 352, 2e col.), mériterait une place dans la nouvelle édition qu'en prépare notre savant ami M. Henri Bordier.

[3] On lit dans le rôle de 1553, déjà cité : « Jean de Milleville, que Mgr le duc de Ferrare amena de France, chantre en la chapelle; envoyé quérir par madite dame avec promesse des gaiges qu'il eut, et depuis ayant ledit sieur laissé sa chapelle (celle du duc), elle l'a accepté et retenu aux mesmes gaiges et estat. » Pour les œuvres de ce compositeur, voir Fétis, *Biographie des musiciens*. (C'est toujours à la première édition de cet ouvrage, Bruxelles, 1857, que nous renverrons.)

[4] Voici, au reste, le rôle des officiers de la maison de Renée, dressé par le roi, pour l'année comprise entre le 1er octobre 1528 et le 30 septembre 1529 (Ms. FR. 7853, Biblioth. nation.) :

« *Maistres d'hostel :* MM. de Chalus, de Mombas, René Teronneau de Bellevue.

« *Pannetiers :* MM. Jean Pleneau, seigneur de Veaucouleurs; Jean Pierre, seigneur de la Boulinière.

« *Eschansons :* MM. du Veigier, Christophe

On y vit encore, mais non réunis, Rabelais (octobre 1536 [1]), Calvin, son cousin Olivetan, traducteur de la Bible [2], qui alla y mourir (1538) des suites du poison qu'on lui avait administré à Rome; plus tard, Hubert Languet, le célèbre publiciste, et jusqu'au calomniateur émérite Jérôme Bolsec, qui, si l'on en croit Th. de Bèze, s'en fit bientôt ignominieusement chasser. Quand Marot y arriva, vers le milieu de l'année 1535 [3], il fut reçu comme un nouvel Ovide, selon l'expression de Le Laboureur.

Renée avait connu Jean Marot à la cour de Louis XII, où il avait été introduit, ainsi que Jean Lemaire, son frère en Apollon, par Mme de Soubise, et elle n'avait certainement pas oublié la pièce dans laquelle maître Clément avait célébré son mariage avec Hercule II. Mme de Soubise accueillit Marot comme un fils, et sa fille, Anne de Parthenay, comtesse de Marennes (depuis 1533), l'une des femmes les plus remarquables de son siècle, qui, tout en s'occupant de latin, de grec et de théologie, composait des vers et les mettait en musique, le reçut comme un compatriote, qui était en même temps le prince des poëtes [4]. Renée de Parthenay, qui jouait de la harpe et cultivait la peinture avec passion, ne se montra

de Rugnon, seigneur de Logerie, (Boussiron) de Grand-Ry.

« *Varlets tranchans :* Jacques de Chalus, Artus Le Lièvre, seigneur de la Grange.

« *Huissiers de chambre :* René Chardon.

« *Chapelle :* Frère (*sic*), docteur en théologie; Charles de Chalus, premier aumosnier; Guillaume Cormier, Pierre Champion, Jean Poirier, clerc de chapelle, Ambroys de Chareigne, Jean de Bulhac.

« *Dames et Damoiselles :* Mme de Soubise, Mlle Charlotte de Parthenay, Mlle Renée de Parthenay, Mlle de Mombade, Mlle (Marguerite Petit) de Saint-Chartres, dame d'atour (depuis 1525); Mlle de Fresne (de Fresne-Canaye?), Mlle (Pleneau) de Veaucouleurs, Mlle Renée de Tunes, Mlle (Boussiron) de Grand-Ry, Mlle (Rugnon) de Logerie.

« *Filles du corps :* Mlles Anne de Beauregard, Marie Gibert, Marie Renard, Loyse (de Racine) de la Fontaine, Anne de Renfort (*alias* Reinefort), Marguerite Teronneau (de Bellevue).

« *Femmes de chambre :* Mmes Perrine Pilet, nourrice (de Renée), Catherine Champion, Parulette Maurroy, Marguerite la Cocquillière, vefue de feu Huguet d'Arbois. »

[1] *Les Epistres de maistre Francois Rabelais... escrites pendant son voyage d'Italie*, Paris, 1651, in-8°.

[2] La duchesse encourageait Bruccioli, le premier traducteur de la Bible en italien, dont le Nouveau Testament parut en 1530, et la Bible entière, en 1536. Elle fut bientôt suivie de celle de Santo Marmocchini, imprimée à Venise en 1538, du Nouveau Testament de Fra Zaccario (1542), de celui de Massimo Teofilo (Lyon, 1551), et de la Bible de Filippo Rustici, parue en 1562 (Maccrie, p. 60 et 62).

[3] Dès le mois de septembre, il fut inscrit sur le livre des comptes de la princesse, et il y figure, en janvier 1536, pour 200 livres, comme poëte et secrétaire. (*Bulletin*, 2e série, VII, 163.)

[4] Anne fut plus tard la protectrice de cet autre homme de foi et de génie, qui se nommait Bernard Palissy. (Fillon, *Lettres écrites de la Vendée*, Paris, 1861 in-8°.)

pas moins aimable et enjouée que sa sœur, qu'elle égalait presque en mérite. Anne et Renée, qui faisaient l'ornement de la cour « par leur rare et singulière vertu, » et leur frère Soubise [1], qui fut dans la suite, avec le prince de Condé, l'un des principaux chefs du parti huguenot, étaient imbus dès le sein maternel des principes de la Réforme [2]. Toutefois Françoise Boussiron, Poitevine [3] comme eux et comme les De Pons et les

[1] « Gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de l'ordre, ayant eu le commandement de l'armée française en Italie, *ayant fait cent coups de maître*, » selon M. Merle d'Aubigné, Soubise était encore gentilhomme de la chambre de Charles, duc d'Orléans, de 1543 à 1545. (Ms. FR. 7853, in-fol., Biblioth. nation.)

[2] Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, dit en propres termes, dans une histoire manuscrite de sa famille, citée par *la France protestante*, que Soubise, son père, avait revêtu « secrette cognoissance, dès le berceau, de la foi protestante. » On lit encore, dans les *Mémoires de la vie de Jehan l'Archevesque* (*Bulletin*, 2e série, IX, 17), que sa femme « avoit congnoissance de la vraye religion et y instruisit ses enfants dès leur petitesse. »

[3] Selon M. J. Bonnet (*Bulletin*, 2e série, VII, 164), « née sous le ciel de Provence, dans les riantes contrées que baignent la Durance et le Rhône, Francisca de Boucyron dut, bien jeune encore, fuir sa patrie, peut-être devant l'arrêt de proscription depuis si longtemps suspendu sur les populations pastorales de Cabrières et de Mérindol. Elle se dirigea vers Strasbourg, déjà conquis à la Réforme par Hédion et Bucer. Peu de mois après, nous la retrouvons à Ferrare..... Renée ne put voir sans intérêt cette jeune sœur, que les orages du siècle avaient poussée des pentes du Léberon et des bords du Rhin dans l'hospitalière cité des ducs d'Este. »

La naissance d'une Poitevine sur les bords de la Durance n'est pas chose impossible, sans doute, mais peu naturelle; il serait plus étrange encore qu'une jeune fille dont le père et probablement aussi la mère étaient au service de Renée dès 1529 fût restée sur les pentes du Léberon, au lieu de les suivre à la cour d'Hercule II; quant à sa fuite à Strasbourg, elle nous paraît si improbable que nous ne saurions l'admettre, à moins de preuves tout à fait concluantes.

Nous savons bien que, dans l'un des quatre épithalames faits à Ferrare (1538) pour le mariage de Françoise (celui de Cynthius Jean-Baptiste Gyraldus), on voit Vénus, fatiguée d'une longue route, s'arrêter là où coulent les flots du Rhône :

.....et Rhodanus qua affluit undis
Fessa stetit,

et choisir à l'Allemand Jean Sinapi une épouse qui, par sa grâce et la noblesse de son origine, l'emporte sur des milliers de jeunes filles. Mais dans cette pièce, où l'emphase et l'à peu près le disputent à l'allégorie, le pays où coule le Rhône n'est pas seulement la Provence, c'est la France, dont ce fleuve n'est que la personnification, comme le montre la suite : « Heureux époux, ni le Rhône impétueux, ni la Garonne rapide n'eussent pu t'envoyer une plus digne compagne : »

Non velox Rhodanus potuit, rapidusve Garunna
Te dignam huc misisse magis.

Le morceau suivant, qui n'est point un épithalame, mais une espèce d'élégie, adressée par Jean Fichard à Françoise, *qu'on disait fiancée* à un noble Français (*nobili cuidam Gallo desponsata esse ferebatur*), ne s'accorde point avec l'hypothèse de M. Bonnet : car la *Santonica calyptra* dont parle le poete n'est pas la coiffure des femmes de Provence : « Pour toi, tout devient ornement, soit que tu te montres

Mirambeau, jeune fille charmante, adonnée aux arts et instruite comme on l'était alors, se plongeait plus qu'eux tous dans l'étude de l'Écriture sainte [1], et fut la seule dont la foi énergique mérita l'éloge d'un juge sévère, Calvin. Françoise était pour la duchesse un appui d'autant plus précieux, qu'Hercule II aimait les lettres, mais non la Réforme, et que ce fut là le malheur de la vie de sa noble compagne.

Marot semble s'être trouvé mal à l'aise en présence du duc, dès le premier abord, et avoir deviné en lui le futur persécuteur de sa femme et de la religion évangélique : il ne lui a dédié qu'une très-courte pièce, en arrivant à Ferrare; encore est-elle un peu froide et contrainte. (*Epigramme XXIX.*) La bonne et pieuse duchesse, au contraire, gagna aussitôt sa confiance et lui inspira la plus vive sympathie; aussi s'empressa-t-il de lui adresser de beaux vers, dont le ton simple et harmonieux, la piété vraie et naturelle, décèlent une atmosphère religieuse qui convenait mieux à l'âme du poëte que celle de la cour de François Ier :

En trauersant ton pays plantureux,
Fertile en biens, en dames bienheureux,
Et bien semé de peuple obeyssant,
Le tien Marot, fille de roy puyssant,
S'est enhardy, veoyre et a protesté
De saluer ta noble maiesté,
Ains [2] *que passer tout oultre les limites;*
Estant certain que, si bien tu imites
De ton Saulueur la vraye intention,
Tu n'y auras brin de presumption;
Car, estimant que, par vng bruyt qui sonne,
Tu scais mon nom, sans seauoir ma personne,

couverte de la cape de Saintonge, ou élégamment parée de la barrette italienne :»

.....cum te omnia protinus ornent,
Seu tu Santonica venias velata calyptra,
Seu rursum Latio venias bene compta byreto.

Enfin l'orage qui porta Françoise en Italie n'est très-probablement que le mariage de Renée et son départ pour Ferrare, où la suivirent ses serviteurs. (Voir Biblioth. nation. Yᵐ 2067 : *Huic libello insunt Lilii Greg. Gyraldi Ferrarensis Herculis vita. Ejusdem de musis syntagma. Epithalamia diversorum in nuptias Franciscæ Bucyroniæ Gallæ*, etc., Bâle, Michel Ising, 1539, in-12.)

[1] Ainsi s'exprime Jean Fichard (*ibid.*) :

Dum tibi nil prius est animi moderamine casti,
Et studiis rebusque piis, dum sacra libenter
Scripta legis, cupideque intellexisse laboras.

[2] Avant.

Et que iadis fut seruiteur mon pere
De ta mere Anne, en son regne prospere:
Croyant aussy que tu scais que d'enfance
Nourry ie suis en la maison de France,
De qui tu es royalle geniture;
Cela pensant, ne craind mon escripture
Que ta grandeur la vueille reffuser.
Mais quel besoing est-il de m'excuser?

Les oysellets des champs, en leurs langaiges,
Vont saluant les buyssons et boscaiges
Par où ilz vont; quand le nauire arriue
Aupres du haure, il salue la riue
Auec le son d'vng canon racourcy.
Ma muse doncq, passant ceste court cy.
Fait-elle mal, saluant toy, princesse?
Toy, à qui rit ce beau pays sans cesse,
Toy, qui de race ayme toute vertu,
Et qui en as le cueur tant bien vestu;
Toy, dessoubz qui fleuryssent ces grants plaines,
De biens et gens si couuertes et pleines [1];
Toy, qui leurs cueurs as sceu gaigner tresbien,
Toy, qui de Dieu recongnois tout ce bien.

La pièce se termine par cet éloge de Renée, à laquelle le poëte *gallicque* offre sa plume :

Car l'Eternel me l'a, certes, donnée
Pour en louer premierement son nom;
Puis pour seruyr les princes de renom,
Et exalter les princesses d'honneur,
Qui, au plus hault de fortune et bon heur,
S'humilyer de cueur sont coustumieres,
Auquel beau rang tu marches des premieres.

(Epistre L.)

Le poëte lui-même marche en ce beau rang d'humilité; car, persécuté

[1] Ces plaines couvertes de biens et gens indiquent assez que Marot n'arriva point à Ferrare en hiver, comme quelques-uns l'ont dit; mais bien dans l'été de 1535.

pour la cause de l'Évangile, il n'a garde de s'en prévaloir, de publier sa constance et la gloire de son exil.

Dans l'*Epistre* XLVII, dont nous avons déjà cité quelques vers, il se félicite de l'accueil que lui fit la princesse :

Ie passay doncq Tharare [1],
Pour venir à Ferrare
Treuuer la sœur du roy [2];
La diuine princesse
M'a faict bonne caresse;
O que fusse auec moy!

Il dit encore, dans l'*Epistre au Roy*, que Renée l'a retiré, de grâce, et retenu, pour ce que bien lui plaît son écriture, ce qui signifie qu'elle l'a nommé son secrétaire [3], et dans l'*Epigramme* XXXI : « *A ses amys, quand, laissant la royne de Nauarre, fut receu en la maison et estat de madame Renée, duchesse de Ferrare :*

Mes amys, i'ay changé ma dame;
Vne aultre a dessus moy puissance,
Née deux fois, de nom et d'ame,
Enfant de roy par sa naissance,
Enfant du ciel par congnoissance
De celuy qui la sauluera [4];
De sorte, quand l'aultre scaura
Comment ie l'ay telle choisie,
Ie suis bien seur qu'elle en aura
Plus d'aise que de ialousie.

Il fit pour la comtesse de Marennes quelques-unes de ses plus charmantes pièces, entre autres les deux suivantes :

Vous auez droict de dire, sur mon ame,
Que le bosquet ne vous pleust oncq si fort,
Car dès qu'il a senty venyr sa dame,
Pour prendre en luy seiour et reconfort.»

(1) La montagne de Tarare, près de Lyon.

(2) Renée, sœur de Claude, femme de François Ier, était à la fois belle-sœur et cousine germaine du roi.

(3) Lyon Jamet, qui se nomme lui-même le *second toy* de Marot (*Œuvres de Marot*, *Epistre* XLVI), fut aussi secrétaire de la duchesse, aux appointements de 200 livres; nous ignorons s'il rejoignit son *alter ego* à Ferrare, ou s'il s'y rendit en même temps que lui.

(4) Notre Seigneur Jésus-Christ.

D'estre agreable a miz tout son effort,
Et a vestu sa verte robe neufue
De ce seiour le Pau tout fier se treuue,
Les rossignolz s'en tiennent angelicques :
Et treuuerez, pour en faire la preuue,
Qu'au despartir seront melancolicques.

(Epigramme CVII.)

L'*Epistre perdue au ieu contre Madame de Pons* [1] est un éloge d'une délicatesse exquise, qui fait autant d'honneur au poëte qu'à son aimable protectrice :

Dame de Pons, nymphe de Parthenay,
Pardonne-moy, si ceste carte [2] *n'ay*
Paincte de fleurs à Minerue duisantes [3]
Et pour ton sens contenter suffisantes:
Ma muse est bien pour satisfaire habile
Aulcuns esprits; mais trop se sent debile
Pour toy, qui as lettres et bon scauoir
Autant ou plus que femme puisse auoir.
Auecques œuil pour voir subit les faultes
Et discerner choses basses des haultes.

Bien est-il vray que ton cueur scait vser
D'vne bonté de faultes excuser,
Et de donner aux œuures bien dictées,
En temps et lieu, louanges meritées.
Mais ie sens bien que l'heure est aduenue,
Qu'en cest escript de promesse tenue,
Plus de besoin de ton excuse auray
Que de bon los meriter ne scauray.
Et me suis veu (il n'en fault point mentir)
D'auoir promis prest à me repentir:
Car dès qu'en main la plume ie vins mettre,
A peine sceu forger le premier mettre,
Et commencay à dire et à penser :
Presumptueux, que veux-tu commencer?
Fault-il qu'à honte acquerir tu t'amuses,
D'escrire ainsi à l'vne des neuf Muses?

(1) C'est toujours Anne de Parthenay, femme d'Antoine de Pons, comte de Marennes.

(2) Ce papier.

(3) Convenables.

Ce neantmoins, pour promesse tenir,
Ne me suis seeu d'escrire contenir:
Mais t'escriuant, o noble esprit bien né,
Trouué me suis tout ainsi estonné
Qu'vng villageois simple et pusillanime
Qui parle en crainte à vng roy magnanime.

D'aultre costé, pour mon epistre orner,
Ie ne seaurois quel propos enfourner.
De te parler de science latine,
D'en deuiser pres de toy, ne suis digne:
Te deuiser des amoureux soulas,
C'est temps perdu, tu aymes trop Pallas,
Chanter la guerre et des armes la mode,
A ton mary la chose est plus commode.
De tes vertus bien blasonner et paindre,
Taire vault mieux que n'y pouuoir attaindre:
Parquoy, à droict, deuant toy ie m'accuse
Que cecy n'est epistre, mais excuse:
Cecy, pour vray, n'a merité le tiltre
D'Enuoy, de Lay, d'Elegie ou d'Epistre:
Mais s'il te plaist, nonobstant sa basseur,
Le receuoir en gré, sous la douceur
Qui est en toy par nayue coustume,
I'estimeray auoir faict vng volume.....

(Epistre LI.)

C'est par ce commerce littéraire avec des esprits fins, éclairés, des âmes élevées et généreuses, que Marot s'efforçait de tromper les ennuis et les douleurs de l'exil. Dans les premiers jours de l'année 1536, il adressait à Renée, sœur d'Anne de Parthenay, l'*Epigramme* CLXXIV, que l'abbé Lenglet-Dufresnoy a prise à la lettre, suivant sa coutume: il n'a su voir dans ce badinage qu'une déclaration nullement platonique, et la preuve que le père de famille qui regrettait l'absence de ses petits Maroteaux *en vouloit compter* à la noble demoiselle :

Amour vous a, dès le iour que fuz né,
De mon seruice ordinaire estrenée;

Et si[1] *ne fuz de vous onc estrené*
Que de rigueur, sous parolle obstinée;
Si vous supply, noble nymphe Renée,
Ce nouuel an parler nouueau langaige,
Et tout ainsi qu'on veoit changer d'année,
Vouloir changer enuers moy de couraige.

L'*Epigramme* CVIII, adressée à la même, n'est pas moins gracieuse :

Quand vous oyez que ma muse resonne
En ce bosquet, qu'oyseaux font resonner,
Vous vous plaingnez que rien ie ne vous donne,
Et ie me plains que ie n'ay que donner.
Sinon vng cueur tout prest à s'adonner
A vos playsirs. Ie vous en fais doue offre:
C'est le tresor le meilleur de mon coffre:
Seruez-vous en, si desir en auez.
Mais quel besoing est-il que ie vous offre
Ce que gaigner d'vng chaseung vous scauez?

Il était pourtant loin de plaisanter toujours, témoin les vers si religieux et si touchants que lui inspira la mort d'Anne de Beauregard, au fond desquels on sent l'amour du sol natal et la douleur d'en être banni :

De Beauregard Anne suis, qui, d'enfance,
Laissay parents, pays, amis et France,
Pour suiure icy la duchesse Renée:
Laquelle i'ay depuis abandonnée,
Futur espoux, beauté, fleurissant aage,
Pour aller veoir au ciel mon heritage,
Laissant le monde auec moins de soucy
Que laissay France, alors que vins icy.

(Cimetiere XXV.)

La plus pure inspiration religieuse se fait également jour dans l'épître qu'il adressa au troisième enfant de la duchesse, avant sa naissance, pour l'inviter à sortir du sein maternel[2]; ce morceau n'est pas seulement,

[1] Pourtant.

[2] Ce petit enfant, que le poete pressait si gracieusement et si pieusement de sortir du *royal ventre*, fut, paraît-il, la belle Éléonore d'Este, qui allait inspirer au Tasse la plus funeste des passions.

comme le dit M. Jules Bonnet, « l'hymne de la Renaissance dans la bouche d'un de ses plus glorieux élus [1] ; » c'est tout ensemble l'hymne de la Renaissance et celui de la foi réformée, bravant les tourments pour avancer le règne et l'honneur de Christ :

Petit enfant, quel que sois, fille ou filz,
Parfay le temps de tes neuf mois prefix
Heureusement; puis sors du royal ventre,
Et de ce monde en la grant'lumiere entre:
Entre sans cry, vien sans pleur en lumiere.

Vien sans donner destresse coutumiere
A la mere humble en qui Dieu t'a faict naistre:
Puis d'vng doulx riz commence à la congnoistre.
Vien hardiment: car, ayant plus grand aage....
Tu trouueras la guerre commencée
Contre ignorance et sa troupe insensée,
Et, au rebours, vertu mise en avant...
Mais tu auras, que Dieu ce bien te face,
Le vray moyen qui tout emuy efface,
Et faict qu'au monde angoisse on ne craint point,
Ne la mort mesme alors qu'elle nous poind.

Ce vray moyen, plein de ioye feconde,
C'est ferme espoir de la vie seconde
Par Iesus Christ, vainqueur et triumphant
De ceste mort. Vien doncq, petit enfant,
Vien veoir de terre et de mer le grand tour,
Auec le ciel qui se courbe à l'entour,
Vien veoir de Christ le regne commencé
Et son honneur par tourment auancé.
O siecle d'or le plus fin que l'on treuue,
Dont la bonté dedans le ciel s'espreuue [2] !

(Opuscule v.)

Les bontés de la duchesse et celles de son entourage adoucissaient l'exil du proscrit; mais il songeait douloureusement à sa famille, qu'il avait

[1] *Bulletin*, 2e série, V, 168.

[2] Les quatre derniers vers ont été restitués à Marot par Le Laboureur, p. 747 du tome Ier des *Mémoires de Castelnau*.

laissée bien loin, et sans doute dans le dénûment. Soupirant après la patrie et ne pouvant vivre loin d'elle, bien qu'elle semblât acharnée à sa perte, il écrivit à François Ier, pour lui rendre compte de sa conduite et de ses sentiments, une admirable épître (1535) que nous allons citer presque en entier :

Ie pense bien que ta magnificence,
Souuerain roy, croyra que mon absence
Vient par sentyr la coulpe, qui me poinct,
D'aulcung mesfaict; mais ce n'est pas le poinct.

Ie ne me sens du nombre des coulpables;
Mais ie scay tant de iuges corrompables
Dedans Paris, qui, par pecune prinse,
Ou par amy, ou par leur entreprinse,
Ou en faueur et charité piteuse
De quelque belle humble solliciteuse,
Ilz sauueront la vie orde et immunde
Du plus meschant et criminel du munde.
Et, au rebours, par faulte de pecune
Ou de support, ou par quelque rancune,
Aux innocents ilz sont tant inhumains,
Que content suis ne tomber en leurs mains.

Suyuant propoz, trop me sont ennemys,
Pour leur enfer, que par escript i'ay mys.
Où quelque peu de leurs tours ie descœuure.
La! me veut-on grant mal pour petit œuure;
Mais ie leur suis encor plus odieux,
Dont ie l'osay lire deuant les yeulx
Tant cleruoyans de ta maiesté haulte,
Qui a pouuoir de reformer leur faulte...
Autant comme eulx, sans cause qui soit bonne,
Me veut du mal l'ignorante Sorbonne :
Bien ignorante elle est d'estre ennemye
De la trilingue et noble academye,
Qu'as erigée. Il est tout manifeste
Que la dedans, contre ton vueil celeste,
Est defendu qu'on ne voyse alleguant
Hebrieu, ny grec, ny latin elegant,

Disant que c'est langaige d'hereticques.
O poures gens, de sçauoir tous ethicques,
Bien faictes vray ce prouerbe courant :
Science n'ha haineux que l'ignorant.

Certes, o roy, si le profond des cueurs
On veult sonder de ces sorbonicqueurs,
Treuué sera que de toy ils se deulent [1].
Comment douloir? Mais que grant mal te veulent,
Dont tu as faict les lettres et les arts
Plus reluysans que du temps des Cæsars:
Car leurs abuz veoit-on en façon telle.
C'est toy qui as allumé la chandelle,
Par qui maint œuil veoid maincte verité.
Qui, sous espesse et noire obscurité,
A faict tant d'ans icy bas demourance.
Et qu'est-il rien plus obscur qu'ignorance?

Eulx et leur court, en absence et en face,
Par plusieurs fois m'ont usé de menace,
Dont la plus douce estoit en criminel
M'executer. Que pleust à l'Eternel,
Pour le grand bien du peuple desolé,
Que leur desir de mon sang fust saoulé,
Et tant d'abus, dont ils se sont munis,
Fussent à cler descouuerts et punis!
O quatre fois et cinq fois bien heureuse
La mort, tant soit cruelle et rigoureuse,
Qui feroit seule un million de vies
Sous tels abus n'estre plus asseruies!...
De Lutheriste ils m'ont donné le nom [2];
Qu'à droict ce soit, ie leur respons que non.

[1] Douloir, de *dolere*, se plaindre.

[2] Ce vers manque au moins dans deux des éditions de Lenglet-Dufresnoy.

Au moment où Marot repousse, pour la troisième fois, le nom de luthériste, il professe hardiment et sans la moindre ambiguïté sa foi évangélique. Son langage est exactement le même que tiendra bientôt à ses juges le martyr Martin Gonin, pasteur vaudois, étranglé et noyé à Grenoble (1536), la nuit, «de peur que le monde ne l'oye parler,» dit Crespin. «D'où es-tu? lui demanda le procureur du roi. Tu es quelque lutherien; car les lettres que tu portes sont lutheriennes. — Ie suis d'Angronne (Angrogne) en Piedmond, dit Martin, et à present ie demeure à Geneue...

Luther pour moi n'est des cieux descendu,
Luther en croix n'a point esté pendu
Pour mes pechez; et tout bien aduisé,
Au nom de luy ne suis point baptisé.
Baptisé suis au nom qui tant bien sonne,
Qu'au son de luy le Pere eternel donne
Ce que l'on quiert, le seul nom sous les cieux
En et par qui ce monde vicieux
Peult estre saulf; le nom tant fort puissant
Qu'il a rendu tout genouil flechissant,
Soit infernal, soit celeste ou humain;
Le nom par qui du Seigneur Dieu la main
M'a preserué de ces grands loups rabis [1],
Qui m'espioyent dessous peaux de brebis [2].

O Seigneur Dieu, permettez-moy de croire
Que reserué m'auez à vostre gloire...
Puisque n'auez voulu doncq condescendre
Que ma chair vile ait esté mise en cendre,
Faictes, au moins, tant que seray viuant,
Qu'à vostre honneur soit ma plume escrinant!
Et si ce corps auez predestiné
A estre vng iour par flamme terminé,
Que ce ne soit, au moins, pour cause folle,
Aincois [3] *pour vous et pour vostre parolle;*

et ne suis nullement lutherien, ny ne le voudroye estre, attendu que Luther n'est point mort pour moy, ains Iesus Christ, duquel ie porte le nom et pour lequel ie veux viure et mourir. — Interrogué qui preschoit à Geneue, respondit que c'estoit M. Guill. Farel et Pierre Viret. Sur quoy le procureur du Roy lui dit que c'estoyent les plus grans lutheriens du monde. Martin luy contredit doucement, disant : Ne vous desplaise, ce sont vrais seruiteurs de Dieu, qui ne preschent que la pure doctrine, comme ont fait les apostres et ceux de l'Eglise primitiue.» (Crespin, f° 110.)

[1] *Rabidi*, enragés.

[2] M. Ch. d'Héricault, qui n'a pas de sympathie pour la Réforme, et qui, du reste, la connaît mal, trouve que Marot ergote ici plus qu'il ne se défend franchement d'être luthérien; qu'il n'a plus cette netteté d'affirmation qui est si remarquable (!) dans l'épître au docteur Bouchart. — C'est faute de savoir que, nous autres protestants, prétendons être disciples de Jésus de Nazareth, et non de Luther ou de Calvin, qui ne font point autorité pour nous.

MM. Merle d'Aubigné et Jules Bonnet paraissent n'avoir pas compris mieux que M. d'Héricault et Colletet la profession de foi si catégorique du poëte.

[3] Mais.

Et vous suppli, Pere, que le tourment
Ne luy soit pas donné si vehement.
Que l'ame vienne à mettre en oubliance
Vous en qui seul gist toute ma fiance:
Si que ie puisse, auant que d'assoupir.
Vous inuoquer iusqu'au dernier soupir [1] !
Que dis-ie? Où suis-ie? O noble roy François.
Pardonne-moy; car ailleurs ie pensois.

[1] Ces admirables vers accusent d'inexactitude tous les portraits qu'on a tracés du poëte. «Les natures fortes, dit M. Paul Albert (*La Littérature française des origines au XVIIIe siècle*, Paris, 1872, in-12, p. 187), se retrempent dans l'infortune; elles y trouvent un aiguillon qui les réveille; la vie leur apparaît sous une autre face. Marot, lui, *perd tout ressort; la transformation ne se fait pas; il veut toujours rire et folâtrer*, et il ne le peut plus. Les années et les épreuves arrivent, *le sérieux n'arrive pas. Il est devenu mauvais catholique, mais il n'est pas bon huguenot.*»

Ce jugement n'a rien de bien surprenant, de la part d'un homme étranger au protestantisme; il est plus étonnant que la *Revue chrétienne* (1865, p. 678) ait tenu le même langage : «Une Marguerite un peu plus convaincue dans le sens de la Réforme, . . . aurait, tout au moins, formé *des protestants de meilleur aloi que le gentil Marot*, qui *n'avait nulle prédilection pour le martyre*» (p. 721). — Que Bayle et Lenglet-Dufresnoy, mesurant le poëte à leur aune de sceptique, aient plaisanté sur ce sujet, cela ne dénote en eux qu'une inconcevable légèreté. Maccrie est déjà plus sérieux, sans que, pour cela, nous puissions accepter ses assertions : «L'attachement de Marot pour la doctrine protestante, dit-il (*Histoire de la Réforme en Italie*, p. 79), se fortifia considérablement, pendant le séjour qu'il fit à Ferrare; on peut consulter ses lettres, et les autres pièces qu'il composa à cette époque, *toutes ne respirent que le martyre*. Il est probable toutefois qu'il aurait reculé devant l'épreuve du feu, s'il y avait été exposé.»

Après M. Frédéric Monod, un seul pasteur, croyons-nous, a essayé de rendre justice au grand poëte calomnié, qu'il ne fallait qu'étudier, pour découvrir en lui un noble caractère et l'une des gloires de la Réforme; c'est M. Bungener, qui, tout en partageant les préjugés traditionnels, a dit dans sa *Vie de Calvin*: «Marot eût tenu parole, *peut-être tout aussi bien que tel ou tel, qui en eût paru aussi incapable*, et qui, le moment venu, sut mourir.»

Le poëte français inconnu réfugié à Genève qui a écrit, peu après la mort de Marot, la *Complainete de l'Église fidele sur la persecution faicte à ses enfans dans le royaume de France l'an 1551; item deux cantiques : l'un sur les passages de la France fermez aux fideles pour les empescher de venir es terres euangeliques; l'autre du Fidele detenu es prisons de l'Antechrist et des siens*, Paris, 1873, Sandoz et Fischbacher, in-16, avait été frappé, comme nous, de la beauté religieuse de cette invocation; car il n'a fait que la reproduire, en l'affaiblissant, dans le *Cantique du fidele detenu es prisons de l'Antechrist*.

Que ma chair mortelle, dit à Dieu le prisonnier, soit consumée, comme il semblera bon à «la bande antechrestienne;» elle n'en ressuscitera pas moins :

Mais en dure souffrance,
Donne-moy la constance
De ton nom soubstenir;
Fay qu'en perseuerance
Le puisse maintenir.
Car, en peine si forte,
Si tu ne me conforte,
Ie pourrois tresbucher;
Satan à ce m'exhorte,
Et infirme est ma chair.

Après que son âme, oublieuse de ce monde, s'est ainsi élancée vers Dieu sur l'aile de la prière, le poëte revient sur la cause de sa fuite, c'est-à-dire la perquisition faite à son domicile :

Rhadamantus [1], *auecques ses supposts.*
Dedans Paris, combien que fusse à Blois [2],
Encontre moy faict ses premiers exploicts.

. . . . . *O iuge sacrilege,*
Qui t'a donné ne loy, ne priuilege
D'aller toucher et faire tes massacres
Au cabinet des sainctes Muses sacres?
Bien est-il vray que liures de deffense
On y treuua: mais cela n'est offense
A vng poete, à qui on doibt lascher
La bride longue, et rien ne luy cacher,
Soit d'art magique, necromance ou caballe,
Et n'est doctrine escripte ne verballe
Qu'vng vray poete au chief ne deust auoir,
Pour faire bien d'escrire son debuoir.

. . . . . *Que me nuict de tous lire?*
Le grand donneur m'a donné sens d'eslire,
En ces liures, tout cela qui s'accorde
Aux saincts escripts de grace et de concorde,
Et de iecter tout cela qui differe
Du sacré sens, quand pres on le confere;
Car l'Escripture est la touche où l'on treuue
Le plus hault or. Et qui veult faire espreuue
D'or, quel qu'il soit, il le conuient toucher
A ceste pierre, et bien pres l'approcher
De l'or exquiz, qui tant se faict paroistre,
Que, bas ou hault, tout aultre faict congnoistre [3].

[1] Juge d'enfer, c'est-à-dire le lieutenant criminel; ou bien le bailli Morin, d'après le *Coup d'essay* de Sagon.

[2] Ou dans les environs. Voir la note de la page 161.

[3] Il est impossible de formuler plus nettement que le fait ici Marot les deux principes fondamentaux et contradictoires du protestantisme du XVIe siècle, savoir la liberté d'examen et l'autorité souveraine de la Bible.

Le iuge doncq affecté se monstra
En mon endroict, quand des premiers[1] *oultra*
Moy, qui estois absent, et loing des villes
Où certains fols firent choses trop viles
Et de scandale[2], *hélas! au grant ennuy,*
Au detriment et à la mort d'aultruy;
Ce que scachant, pour me iustifier,
En ta bonté ie m'osay tant fier,
Que hors de Blois partis, pour à toy, Sire
Me presenter. Mais quelcung me vint dire :
Si tu y vas, ami, tu n'es pas sage;
Car tu pourrois auoir mauuais visage
De ton seigneur . . . . .
Si m'en allay, euitant ce danger,
Non en pays, non à prince estranger,
Non point vsant de fugitif destour,
Mais pour seruir l'autre roy à mon tour,
Mon second maistre et ta sœur, son espouse,
A qui ie fus, des ans a[3] *quatre et douze,*

[1] On se rappelle que Marot était le septième sur la liste des personnes menacées du feu.

[2] Ainsi Marot réprouve, comme Marguerite, la diffusion des placards, ce que paraît n'avoir pas fait Calvin. Il n'en dit rien dans sa fameuse épître à François Ier (dédicace de l'*Institution chrestienne*); c'était pourtant le cas ou jamais d'en parler alors, s'il les avait décidément blâmés. (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, III, 213.)

Ce premier désaccord dut mettre quelque froideur entre les deux illustres ouvriers de la Réforme. Aussi anticatholique que Calvin, Marot detestait les violences de la controverse ecclésiastique, et ne s'y abandonna jamais.

[3] L'édition de Lenglet-Dufresnoy met ici un accent grave sur l'*a*, et cet accent, qui change absolument le sens du vers, lui fait signifier, non pas que Marot était entré chez la princesse il y avait environ seize ans en 1535, c'est-à-dire en 1518, mais bien qu'il y était entré à l'âge de seize ans, c'est-à-dire en 1511, date impossible, puisque François Ier ne recommanda le poëte à Marguerite qu'après être monté sur le trône (1515). Au reste, si le texte de Lenglet nous reporte en 1511, la note qu'il y ajoute établit la date de 1518; on ne peut dire plus clairement blanc et noir à propos d'un même passage. M. Ch. d'Héricault se contredit de la même façon, p. XLIII et 101 de ses *Œuvres de Marot*, Paris, Garnier, 1867, in-8°. On ne saurait trop se défier de l'édition de Lenglet-Dufresnoy et de celle d'Auguis, qui n'en est que la copie.

La première épître du *Coq à l'Asne* y est datée de 1534, et nous l'avons rencontrée dans *Ladolescence Clementine*, Paris, 1532, in-8°, bibl. Mazarine. La seconde du *Coq à l'Asne*, qui est bien de 1535, fait allusion à la mort du

comte de Carpy,
Qui se fit moyne après sa mort,

et ce personnage ne serait mort qu'en 1536, d'après une longue note inexacte de Lenglet.

Dans le corps de l'ouvrage, l'épître *A M. Pel*

De ta main noble heureusement donné.
Puis, tost apres, royal chef couronné,
Scachant plusieurs de vie trop meilleure
Que ie ne suis estre bruslez à l'heure
Si durement, que mainte nation
En est tombée en admiration [1],
I'abandonnay, sans auoir commis crime.
L'ingrate France, ingrate, ingratissime
A son poete, et, en la delaissant,
Fort grand regret ne vint mon cueur blessant [2]
Tu meus, Marot, grand regret tu sentis
Quand tu pensas à tes enfans petits [3] . . . . .

Enfin passay les grans froides montaignes,
Et vins entrer aux Lombardes campaignes,
Puis en l'Itale, où Dieu, qui me guidoit,
Dressa mes pas au lieu où residoit
De ton cler sang vne princesse humaine,
Ta belle sœur et cousine germaine. . . . .
En sa duché de Ferrare venu,
Il a retiré de grace et retenu,
Pour ce que bien luy plaist mon escripture,
Et pour autant que suis ta nourriture [4].
Parquoy, o Sire, estant auecques elle [5],
Conclure puis, d'un franc cueur et vray zelle,

lisson president de Sauoye porte la date de 1543, et dans le tableau chronologique elle figure à l'année 1534. L'*Epistre* LXI figure dans le même tableau sous le n° 58, etc.

Autre fait plus grave : dans cette édition, trois vers de la première du *Coq à l'Asne* sont obscènes; ils ne l'étaient pas dans *Ladolescence Clementine* de 1532, ni dans l'édition revue par Marot lui-même, et imprimée à Lyon par Dolet, en 1538, sous les yeux de l'auteur (Bibl. nation.), ni dans les Œuvres de Marot publiées par le même imprimeur en 1542 (Collect. de M. Alf. André); mais ils le sont déjà dans l'édition de Paris, 1549.

(1) Stupéfaction.

(2) Calvin tint, un peu plus tard, le même langage dans la préface de l'*Institution chrestienne* : « Ne pensez point (Sire) que ie tasche à traiter ici ma defense particuliere, pour impetrer retour au païs de ma naissance; auquel combien que ie porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutesfois comme les choses sont maintenant disposées, *ie ne souffre pas grand deuil d'en estre priué.* »

(3) Dans l'épître au Dauphin, écrite à Venise, Marot exprime le même regret; il voudrait revoir le fils de six mois que Marion allaitait quand il fut forcé de fuir.

(4) Ton protégé, nourri par toi.

(5) Les auteurs de *la France protestante* ont donc erré en datant l'*Epistre au Roy* de Venise : elle fut écrite à Ferrare.

Qu'à moy, ton serf, ne peut estre donné
Reproche aulcung que t'aye abandonné,
En protestant, si ie pers ton seruice,
Qu'il vient plustost de malheur que de vice.

(Epistre XLVIII.)

Jamais le poëte n'a été mieux inspiré; la grâce de la forme, l'élévation des sentiments, la noblesse du langage, l'éloquence d'un cœur ému, l'accent d'une piété sincère, s'unissent pour faire de cette épître un morceau achevé, et pour peindre Marot sous des traits fort différents de ceux que lui ont prêtés ses biographes. Le joyeux conteur, le chantre badin des amours et des ris, toujours prêt à rendre (sur le papier) les baisers qu'il a volés, l'auteur de tant de malicieuses et grivoises épigrammes qui n'a pas toujours su éviter l'obscénité, s'est élevé, par un élan d'enthousiasme et de foi, sur les mystérieuses hauteurs où Dieu se communique aux mortels, où le monde religieux leur dévoile ses incomparables splendeurs, les joies austères du sacrifice, de l'entier dévouement à une noble et sainte cause.

Il n'est pas, hélas! donné à l'humaine faiblesse de rester constamment dans le sublime, quand elle l'a une fois atteint; les écrits de Marot en sont une preuve à ajouter à tant d'autres. Toutefois, si la chasteté d'imagination des Calvin, des Coligny, des Mornay, manque parfois à ce poëte de cour, il n'en est pas moins parent de ces grands et austères types de la Réforme, et peut-être même plus proche parent qu'Agrippa d'Aubigné, poëte et satirique comme lui.

Le cachet tout protestant, les jugements sévères de l'*Epistre au Roy*, avaient ravivé de nouveau la haine de l'*ignorante Sorbonne* et des *iuges corrompables*, qui, ne pouvant brûler Marot, essayèrent du moins de se justifier en justifiant la persécution, et s'efforcèrent de retenir le roi déjà près d'échapper à leur domination. Ils soudoyèrent un vulgaire, lourd et diffus rimeur, Sagon, méchant homme et secrétaire de Félix de Brie, abbé de Saint-Évroul, en Normandie[1]. Sagon fit, en réponse à l'*Epistre au Roy*, un libelle informe et odieux, qu'il intitula le *Coup d'essay* (1536). Il y interpelle Marot de la manière suivante :

[1] L'abbé de Saint-Évroul avait été aumônier de Marguerite, sans gages en 1517, et aux gages de six-vingts livres en 1524. (Ms. FR. 7853, Bibl. nat.)

. . . De nouice en la foy chrestienne,
Tu t'es rendu d'ordure lutherienne. .
. . . Dissimule vng petit ta malice,
Pour obuier au bras de la iustice,
A qui tu as reproché, à grand tort,
Qu'elle a liuré maint innocent à mort,
Que tu as bien plusieurs fois meritée. .

Puis il poursuit :

Rhadamante, que tu as insulté,
C'est le bailly Morin;
S'il te tenoit dedans Sainct Saphorin,
Pres de Lyon, plus pres du mont Tarare,
Il n'est duc ne duchesse de Ferrare,
Qui l'empeschast d'executer en toy
Le droict vouloir de iustice et du roy. . .
. . . Sur toy se font nouuelles plainctes,
Dont la plus douce a bien prouué au roy
Que tu estois cause du desarroy,
Porte guydon, guyde, pourtraict, exemple
De tout le mal qu'on faisoit vers le temple[1],
En maintz endroictz, tant de nuyt[2] *que de iour,*
Lorsque fesois dedans Paris seiour. . .
Qu'est ce Marot, dont i'aose tant parler?
— C'est ce Marot, dont l'arrogant parler,
Ayant credit soubz parole trop haulte,
A faict tumber l'ignorant peuple en faulte,
Par trop auoir foy mise en son escript. . .
. . . On a veu en toy grande partie
D'erreur nouueau, depuis ta departie.
O departie aggreable à chascung!
Iour bien esleu, qui n'en a chassé qu'vng,
Duquel la vie infame, vile et orde,
Tout le surplus faisoit viure en discorde!
O le grand bien que la France receut,
Et le plaisir du peuple, quand il sceut
De son Marot la profitable absence!

[1] Du mal qu'on faisait à l'Église romaine.

[2] Allusion aux assemblées nocturnes et sévèrement proscrites des protestants de Paris

Sagon attaque ensuite les livres trouvés chez Marot,

Liures mortelz, liures remplys d'offence,
Liures gardez contre iuste deffence,
Liures traduictz par vng tas de paillards...
Et tu pretendz licence poetique,
Pour te defendre! O poure pou ethique!

A ses yeux, comme à ceux de tous les persécuteurs, venger l'honneur de Dieu outragé par l'hérésie, c'est le premier devoir de la justice :

...S'elle faict rostir et enflamer
Les obstinez en doctrine arrienne,
Et les profez d'ordre lutherienne,
Nous laissant viure au patron paternel,
C'est pour montrer nostre foy chrestienne
Estre fondée au gré de l'Eternel.

Par conséquent, Marot est digne de tous les supplices : «feu, croix, roue, potence,» pour avoir

aosé dire
Que pour la foy ont enduré martyre
Tous ceulx qu'on a par mort executez,
Et ses consors d'exil perseutez,
Dont y en a qui ont eu le couraige
De laisser Dieu, pour viure en mariaige,
Contrenenant à leur promesse et veu,
Qui est erreur à pugnir par le feu.
A! qui pourroit d'iceulx faire poursuyte,
Et preuenir au denant de leur fuyte,
Comme on a faict des aultres condamnez,
Qui ont esté au feu abandonnez,
Suyuant l'arrest de iustice equitable,
Egale à tous, et à tous veritable!
Ie ne scay donc quel ver le pique et mord
D'ainsi blasmer tant droite et iuste mort...

A ce langage on reconnaît les éternels ennemis de la liberté. Ils étaient alors tout-puissants, et le proscrit continuait toutefois à les démasquer du

fond même de l'exil. Bien que le *Coup d'essay* n'eût pas encore paru, ou que, du moins, il n'en eût pas encore connaissance[1] lorsqu'il écrivit la *seconde epistre du Coq à l'Asne* (1535)[2], Marot frappe à coups redoublés, dans cette pièce, sur les « gotz, bigotz, cagotz et magotz, » et y blâme, une fois de plus, les penchants trop belliqueux du roi :

Ce grec, cet hebreu, ce latin,
Ont descouuert le pot aux roses...
Quand par le roy aurons-nous guerre
O la belle piece de terre[3] !
Il la fault ioindre auec la mienne.
Ils ecument comme vng verrat.
En pleine chaire, ces cagotz,
Et ne preschent que des fagotz
Contre ces pauures heretiques...
Puis vous sauez, Pater sancte,
Que vostre grand pouuoir s'efface;
Mais que voulez-vous que i'y face?
Mes financiers sont tous peris;
Il n'est bourreau que de Paris,
Ny long proces que dudict lieu...
Fy de l'honneur, viue la vie,
Viuent l'amour, viuent les dames!
Toutefois, Lyon, si les ames
Ne s'en vont plus en purgatoire,
On ne me sceuroit faire à croire
Que le pape y gaigne beaucoup...

[1] Il n'y fait allusion que dans la *troisieme epistre du Coq à l'Asne*.

[2] Voici comment nous établissons la date approximative de cette pièce. Elle est postérieure au mois de juin 1535, puisqu'elle fait allusion à la prochaine arrivée de Mélanchthon, que le roi avait prié, le 23 de ce mois, de se rendre à Paris, pour s'entendre avec les théologiens catholiques (Herminjard, III, 426). Elle est postérieure à la prise de Tunis, qu'elle mentionne et qui eut lieu vers le milieu de l'année. Elle est en outre postérieure à la mort de Sforza, duc de Milan (24 octobre), dont François Ier réclama l'héritage pour son fils, réclamation qui amena la guerre que prévoit le poëte :

Quand par le roy aurons-nous guerre?

Comme l'invasion de la Savoie par les troupes françaises eut lieu en vertu d'un ordre du 11 février 1536, et que la guerre n'est pas encore déclarée au moment où écrit Marot, l'épître fut composée entre la fin d'octobre et le commencement de février, c'est-à-dire très-probablement vers la fin de l'année 1535.

[3] Le Milanais.

Sire, ce disent ces caphars :
Si vous ne bruslez ces mastins,
Vous serez, vng de ces matins,
Sans tribut, taille ne truage[1].
Touche la, ie suis en esmoy
Des froids amys que i'ay en France,
Mais ie treuue que c'est oultrance,
Que l'vng a trop, et l'aultre rien[2]...
Attachez-moy vne sonnette
Sur le front d'vng moyne cratté,
Vne oreille à chascung costé
Du capuchon de sa caboche.
Veoyla un sot de la bazoche.
Aussi bien painct qu'il est possible[3]...
Or ca, le liure de Flammette[4],
Formosum pastor[5], *Celestine*[6],
Tout cela est bonne doctrine,
Et n'y a rien de deffendu...

[1] Espèce de redevance payée pour la chasse.

[2] Il nous paraît évident qu'il ne fait pas ici de reproche à ses amis; mais qu'il se moque de ses ennemis trop *brûlants* ou brûleurs.

[3] Dans ses *Colloquia*, parus en 1522 à Bâle, chez Frobenius, Érasme disait à un moine : «Je ne sais quel habit convient à votre profession; mais je vous avouerai sans façon que, si quelqu'un avait la charité de vouloir ajouter à votre habit des oreilles d'âne et des sonnettes, vous porteriez l'habit, la livrée de la folie dans toutes ses formes.» (Dialogue de *La Gueuserie opulente*, traduction de Gueudeville, Leide, 1730, in-16, III, 281.)

[4] *Fiametta amorosa, di M. Giovanni Boccacio*, Vinegia, N. di Aristotile, 1525, petit in-8° (n° 1941 du *Catalogue des livres rares de Pottier*, 1872). Une nouvelle édition de cet ouvrage licencieux, imprimée à Florence en 1533, figure, sous le n° 230, dans le *Catalogue de Willem*, 1871. Il a été réimprimé, en français, en 1822, in-12, à Paris, chez Claude Gramoisy, sous le titre suivant : *La Fiammette amoureuse de M. Jean Boccace, contenant toutes les plaintes et passions d'amour* (n° 465 du *Catalogue de la Bibliothèque française de Guntzberger*, 1872).

Maurice Sève a traduit de l'espagnol la *Déplorable fin de Flammette*, Lyon, 1555, in-8°; c'est sans doute un autre livre que celui de Boccace.

[5] *Formosum pastor Corydon ardebat Alexim*, vers de la seconde églogue de Virgile, où sont complaisamment peintes les mœurs infâmes de l'antiquité.

[6] *Célestine*, tragi-comédie espagnole, dont le succès s'étendit par toute l'Europe, fut achevée vers 1492, par Fernando de Rojas, et précéda d'un demi-siècle la *Mandragore* de Machiavel, qui fixa les bases de la comédie régulière. «Le personnage principal, lit-on dans la préface de M. Germond de Lavigne, est un caractère tracé de main de maître et auquel il n'y aurait rien à ajouter, malgré ses quatre siècles. Célestine est une de ces vieilles femmes qui, de fille de joie, sont devenues entremetteuses... Elle tient maison ouverte,... où viennent s'ébattre les jeunes filles, ses élèves, et

Non, Monsieur, non, ce n'est pas vice
Que simple fornication [1] ;
I'en feray la probation
Par une cotte violette...

Lyon, veux-tu que ie te dye?
Ie me trouue dispoz des leures;
Et d'autres bestes que les cheures
Portent barbe grise au menton [2].
Ie ne dy pas que Melancton
Ne declaire au roy son aduiz:
Mais de disputer viz à viz,
Nos maistres n'y veulent entendre [3] ;
Combien que la ieunesse tendre
Soit par tout assez mal apprinse....
D'estre bruslé pour la parolle [4].
Ie te pry, ne sois point couart;
Mais pour la foy de Billouart [5],
Laisse mourir ces sorbonnistes...
Pour ceste cause, ie proteste

les valets de bonne maison; où moines et évêques, cavaliers et vilains, entretiennent des pensionnaires.» On voit en quel lieu le juriste Rojas conduit ses lecteurs, et sans leur épargner le moindre détail, pour les mettre en garde, dit-il, contre les ruses et les faussetés des valets et des entremetteuses. Approuvé en Italie, l'ouvrage fut condamné par l'inquisition d'Espagne, et n'en eut pas moins, en ce pays, quarante-six éditions, de 1499 à 1634.

Il en parut quatre traductions françaises, en 1524, 1527, 1529 et 1542; une cinquième, en 1578, par Jacques de Lavardin (*La Celestine fidelement repurgée*, etc.); une sixième, à Pampelune, en 1633, par Labayen; une septième, en 1634, par Charles Osmond, et une huitième, en 1841 et 1873, par M. Germond de Lavigne. Deux traductions italiennes et une allemande furent publiées au XVIe siècle, et une anglaise, au XVIIe. L'ouvrage eut, en outre, un très-grand nombre d'imitations.

Quand Marot dit que tout cela est de bonne doctrine, c'est par ironie; et tout le monde l'a compris, sauf Lenglet-Dufresnoy.

(1) Nouvelle proposition jésuitique, mise en avant par quelque sorboniste, sans doute par le docteur Bouchart (voir la quatrième épître du *Coq à l'Asne*). Ces épîtres, bientôt imitées par Rabelais, ouvrent donc la voie aux *Provinciales*.

(2) Marot grisonne déjà, ou, comme il le dit ailleurs, l'hiver a commencé à neiger sur sa tête.

(3) «Marot fit, dit Maimbourg (*Hist. du calvinisme*, p. 27), sur la prochaine venue de Mélanchthon, de jolis vers, où insultant la Sorbonne, il dit hardiment qu'il ne se trouvera pas un de messieurs nos maîtres qui ose tenir contre ce docteur, qui en sait plus qu'eux.»

(4) Parole de Dieu, Évangile; on devinerait difficilement avec quel mot le poëte fait rimer *parolle*, dans cette débauche d'imagination presque pantagruélique.

(5) Le docteur Bouchart, qui l'avait voulu brûler.

Que l'Antechrist succombera [1];
Au moins, que de brief tombera
Sur Babylone quelque oraige.
Marguerite de franc couraige
N'a plus ses beaux yeux esblouys [2];
Dieu gard la fille au roy Louys [3],
Qui me receoit quand on me chasse...
Si Dieu ne l'auoit deffendu,
Et ie fusse en mon aduertin [4],
Ie donrois quinze à l'Aretin,
Et si gaignerois la partye.

La court en sera aduertye,
D'vng tas de groz ames, ou yures,
Qui font imprimer leurs sots liures.
Pour acquerir bruyt d'estre vraux.
A Fleury sont les bons naueaux;
Les richesses, en ces prelats...

Les contrastes ne sont nulle part plus accusés que chez les hommes dont l'imagination vive s'élance toujours avec ardeur dans les directions les plus diverses [5]. Or Marot, foncièrement protestant et chrétien, est

(1) Le pape, dans le langage du temps; comme Babylone était Rome.

(2) Marot la croyait-il désormais à l'abri du faux éclat du mysticisme?

(3) Renée de France.

(4) De *vertere*, maladie qui fait tourner les bêtes, maladie de l'esprit qui rend furieux; *être en advertin* signifie ici *être en veine*.

(5) Ces contrastes étaient nombreux au XVIe siècle et ne choquaient personne. L'Arétin, auteur d'ouvrages dont on n'oserait prononcer le titre, a écrit aussi des vies de la Vierge, de sainte Catherine de Sienne, de saint Thomas d'Aquin, *Trois liures de l'humanité de Iesus Christ diuinement descrite et au vif representée... nouuellement traduictz en francoys* (par Jean de Vauzelles), Lyon, Melchior et Gaspard Trechsel, 1539, petit in-8°, traduction revue et publiée par P. Delarivey, Troyes, chez Pierre Chevillot, 1604, in-8° (n°s 28 et 29 du catalogue de la vente Pottier, 2e part. 1872), et des *Paraphrasi sopra i sette Salmi della penitenza di Dauid, di Partenio Etiro*, 1545, in-8° (Biblioth. nation.), réimprimés à Venise, en 1629, in-12 (n° 14 du catal. de la vente de Morante, 1re part. 1872).

Quand il eut dédié au cardinal de Trente la plus obscène de ses tragédies, le pape Jules III l'embrassa, lui fit cadeau de mille sequins, et le décora du titre de chevalier de Saint-Pierre. Il fut même, paraît-il, question de le faire cardinal. (César Cantù, *la Réforme en Italie*, II, 210.)

Un autre poète, qui ne passait pas non plus pour dévot, Pierre Gringoire, dit Vandemont, «hérault d'armes de M. le duc de Lorraine,» n'en a pas moins composé une *Paraphrase et denote exposition sur les sept pseaumes*

avant tout poëte, c'est-à-dire doué d'une nature d'artiste qui n'est pas toujours maîtresse d'elle-même. Après l'*Epistre au roy*, il fait la *seconde du Coq à l'Asne*. On l'eût bien étonné, en lui prédisant que la postérité aurait peine à concevoir que ces deux morceaux fussent sortis de la même plume; car ils ont le même but : le triomphe de l'Évangile, et cela suffisait au poëte, qui ne voyait pas d'incompatibilité entre l'ironie et la bouffonnerie des *Coq à l'Asne* et la prière de l'*Epistre au roy* [1]. Dans cette *seconde du Coq à l'Asne*, la bouffonnerie va souvent, mais toujours en passant, jusqu'à l'indécence, à un degré moindre pourtant que chez un grand nombre des contemporains de Marot; puis aussitôt après, scandalisé lui-même par quelques-unes des pièces faites à l'imitation de son *Beau tetin* [2], il a des scrupules de pudeur, et recommande à ses amis de ne plus l'offenser dans leurs imitations du *Laid tetin*. Cette fois, il ne s'agit plus de piété, ni de Réforme, ni même du beau, mais du mérite de la difficulté vaincue : l'art se suffit à lui-même; mais, selon Marot, il ne doit pas se déshonorer :

. . . Je vous pry que chascung blasonneur
Vueille garder en ses escriptz honneur;
Arriere mots qui sonnent sallement.
Parlons aussy des membres seulement
Que l'on peult voir sans honte descouuers,
Et des honteux ne souillons point nos vers:
Car quel besoing est-il mettre en lumiere
Ce qu'est nature à cacher coustumiere?
Ainsy ferez pour à tous agreer,
Et pour le roy mesmement recreer.
Au soing qu'il a de guerre ia tyssue,
Dont Dieu lui doint victorieuse yssue [3].

(Epistre XL.)

penitentiels du royal prophete Dauid, mis en rhytme francoise. Paris, Ch. Langelier, 1541, in-16. (Félix Bovet, *Histoire du psautier des Églises réformées*, Paris, 1872, in-8°, p. 322.)

[1] Il a, sous ce rapport, plus d'un trait de ressemblance avec Luther, qui, dans ses emportements, ne dressait pas de bûchers comme Calvin, mais avait recours au vocabulaire le plus grossier. (Voir les *Propos de table*, p. 57, 181, et les *Colloques d'Érasme*, traduction de Guendeville, V, 111.)

[2] Il fit cette épigramme soit à la cour de Navarre, soit à celle de Ferrare.

[3] Ces derniers vers donnent la date de l'épître; elle fut écrite en février 1536, alors que la guerre venait d'éclater par l'envahissement de la Savoie.

Ni cette épître, ni l'épigramme à laquelle elle se rapporte, ni même la satire violente du catholicisme qui l'avait précédée, n'étaient de nature à faire l'admiration du plus austère des hôtes qu'allait recevoir la cour de Ferrare, nous voulons parler de Calvin.

Né à Noyon, le 10 juillet 1509, et destiné d'abord à la prêtrise, puis à la jurisprudence, Calvin se livra successivement à l'étude de la théologie et à celle du droit; avant l'âge de douze ans, il était déjà pourvu d'un bénéfice, qui consistait en une portion du revenu de la chapelle de la Gésine; à dix-huit ans, il en obtint un autre, savoir la cure de Marteville, qu'il échangea contre celle de Pont-l'Évêque, plus fructueuse.

La date de sa conversion, mal connue jusqu'en 1868, était placée plusieurs années trop tôt par ses biographes, qui lui faisaient prêcher la Réforme bien avant qu'il l'eût embrassée. Un ouvrage capital, appelé à rendre d'immenses services, la *Correspondance des Réformateurs*, de M. Herminjard, est venu dissiper toutes ces illusions. Elles essayent bien de résister un instant, comme les brouillards du matin aux rayons du soleil levant; mais, comme eux, elles sont condamnées à s'évanouir et à disparaître.

Cette phase de sa vie comprend un espace d'environ six mois des années 1533 et 1534. Le premier fait qui révèle un changement dans les croyances du jeune étudiant est la composition de la harangue évangélique qu'il fit pour le recteur Cop, et que celui-ci prononça le 1er novembre 1533 [1]. Sa conversion, commencée dès lors, n'était cependant pas achevée; car l'exorde de ce discours se termine par un *Ave Maria* [2], qui semble indiquer que Calvin eut, comme Marot, un sérieux effort à faire pour se débarrasser du culte de la Vierge. En outre, Calvin se montre surpris des poursuites que lui attira ce morceau [3]. Vers la fin d'octobre, les évangéliques n'étaient encore, à ses yeux, que des novateurs, *qui rebus novis inhiant* [4]. Tous les actes d'évangélisation qu'on lui prête avant cette époque sont imaginaires. Son commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, imprimé à Paris en avril 1532, n'est rien de plus qu'un ouvrage de littérature philosophique, dont la dédicace loue Érasme (*litterarum alte-*

[1] Voir aussi sa lettre à Daniel, du 27 octobre 1533, dans l'*Étude sur la jeunesse et la conversion de Calvin*, par A. Bœgner, Montauban, 1873, in-8°, p. 55, et Hagen, *Pierre Daniel, d'Orléans*, traduit par Paul de Félice, Orléans, 1876, in-8°. — [2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, 418.

[3] *Id. ibid.* III, 158.

[4] *Id. ibid.* III, 108.

rum decus ac primæ deliciæ), que Calvin attaquera plus tard avec une véhémence passionnée [1].

La première lettre connue où se manifestent ses sentiments religieux a dû être écrite d'Angoulême, vers le mois de mars 1534. M. Herminjard [2] en donne le sommaire suivant : « . . . Je m'estimerai fort heureux si ce temps de retraite ou d'exil se passe dans des loisirs aussi complets. Mais *la providence du Seigneur pourvoira à tout.* Au moment où je me promettais la plus grande tranquillité, j'étais surpris par des événements imprévus, et quand je m'attendais à un affreux séjour, un nid paisible m'était préparé. *Et tout cela m'est donné par la main du Seigneur. Reposons-nous sur lui et il aura soin de nous.* » La formule de salutation employée par les évangéliques apparaît, pour la première fois, dans sa lettre du 4 septembre à Bucer [3] : *Gratia et pax Domini tecum, per misericordiam Dei et victoriam Christi.*

Enfin, et cela était connu depuis longtemps, ce n'est que le 4 mai 1534 qu'il résigna ses bénéfices, pour mettre ses actes d'accord avec ses sentiments. Il ne lui fallut que six mois pour rompre irrévocablement tous les liens qui l'attachaient au catholicisme.

Son séjour en Italie ayant donné lieu, il y a quelques années, à une importante discussion, on nous pardonnera de ne nous avancer qu'avec précaution sur ce terrain encore brûlant. Nous prendrons pour guide Calvin lui-même, c'est-à-dire la préface du *Commentaire sur les psaumes*, qui dévoile l'état moral dans lequel il se trouvait quand il accomplit ce voyage :

Comme ainsi soit que ie fusse si obstinement adonné aux superstitions de la Papauté, qu'il estoit bien mal aisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si profond, par une conuersion subite Dieu donta et rangea à docilité mon cœur. . . Ayant donc receu quelque goust et cognoissance de la vraye pieté, ie fus incontinent enflambé d'vn si grand desir de proufiter, qu'encores-que ie ne quittasse pas du tout (entièrement) les autres estudes, ie m'y employoye toutesfois plus laschement. Or ie fus tout esbahy que, deuant que l'an passast, tous ceux qui auoyent quelque desir de la pure doctrine se rangeoyent à moy pour apprendre, combien que ie ne feisse quasi que commencer moy-mesme. De mon costé, d'autant qu'estant d'vn naturel vn peu sauuage et honteux, i'ay tousiours aimé requoy et tranquillité, ie commencay à chercher quelque cachette et moyen de me retirer des gens; mais tant s'en faut que ie veinsse à bout de

[1] Herminjard, II, 410. — [2] *Ibid.* III, 157. — [3] *Ibid.* III, 202.

mon desir, qu'au contraire toutes retraittes et lieux à l'escart m'estoyent comme escholes publiques... Laissant le pays de France, ie m'en veins en Allemaigne de propos deliberé, afin que la ie peusse viure à requoy en quelque coin incognu, comme i'auoye tousiours desiré [1]; mais voicy pource que ce pendant que ie demeuroye à Basle, estant la comme caché et cognu de peu de gens, on brusla en France plusieurs fideles et saints personnages, et que le bruit en estant venu aux nations estranges, ces bruslemens furent trouués fort mauuais par vne grand'partie des Allemans, tellement qu'ils conceurent vn despit contre les autheurs de telle tyrannie; pour l'appaiser, on feit courir certains petits liures malheureux et pleins de mensonges, qu'on ne traittoit ainsi cruellement autres qu'Anabaptistes et gens seditieux, qui, par leurs resueries et fausses opinions, renuersoyent non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy, voyant que ces prattiqueurs de Cour, par leurs desguisemens, taschoient de faire non seulement que l'indignité de cette effusion du sang innocent demeurast enseuelie par les faux blasmes et calomnies desquelles ils chargeoyent les saincts martyrs apres leur mort, mais aussi que, par apres, il y eust moyen de proceder à toute extremité de meurtrir les poures fideles, sans que personne en peust auoir compassion, il me sembla que, sinon que ie m'y opposasse vertueusement, entant qu'en moy estoit, ie ne pouuoye m'excuser qu'en me taisant ie ne feusse trouué lasche et desloyal. Et ce fut la cause qui m'incita à publier mon *Institution de la religion chrestienne* [2]..... Or que ie n'eusse point ce but de me monstrer et acquerir bruit, ie le donnay bien à cognoistre, par ce qu'incontinent apres ie me retiray de la; ioinct mesmement que personne ne sceut la que ien fusse l'autheur [3]; comme aussi par tout ailleurs ie n'en ay point fait de semblant, et auoye deliberé de continuer de mesme.....

[1] Ce n'est donc point précisément pour fuir la persécution que Calvin quitta la France. Après le discours de Cop (novembre 1533), on avait bien essayé de se saisir de lui, au collége de Fortet (rue des Sept-Voies, non loin de Sainte-Geneviève), qu'il habitait, à Paris; mais il avait trouvé un asile, un nid tout préparé, où il demeura assez longtemps, à Angoulême, chez son ami le chanoine Du Tillet, qui inclinait alors vers les idées nouvelles. L'étudiant était un personnage si peu connu, que les persécuteurs l'avaient oublié, et ne le portèrent pas avec Marot et Jamet sur la liste des soixante et treize luthériens fugitifs et condamnés au feu (25 janvier 1535), circonstance qui lui permit de rentrer en France et de faire un séjour à Noyon, après l'amnistie du 31 mai 1536 (voir *Bulletin*, XI, 325, et Herminjard, IV, 71). Au reste, depuis le 11 septembre 1534, Calvin était établi à l'étranger (*Bulletin*, XIII, 187). D'Angoulême, il s'était rendu, en compagnie de Du Tillet, d'abord à Strasbourg, d'où il alla à Bâle, puis à Ferrare, toujours avec son ami, pour revenir bientôt à Bâle.

[2] *Christianæ religionis institutio*... Ioanne Caluino Noniodunensi autore. Basilæ, 1536 (mense martio), in-8°.

[3] Il vivait à Bâle sous le pseudonyme anagrammatique de Martinus *Lucanius* (voir la lettre que Capiton lui adressa dans cette ville, à la fin de 1534, et celle qu'il y signa lui-même, le 11 septembre 1535, dans Herminjard, III, 242 et 347); de sorte qu'en signant l'*Institution* de son vrai nom, il ne se donnait pas à connaître à son entourage.

Ainsi, voilà un jeune homme de vingt-six ans, d'un caractère timide, sauvage, sans autre passion que l'étude de la théologie, du grec et de l'hébreu, qui cherche un coin écarté mais savant, où il puisse poursuivre inconnu ses travaux. Après s'être retiré des gens qui le priaient de leur enseigner les doctrines de la Réforme, il abandonne la France, où il n'était plus poursuivi, pour se rendre à Strasbourg et à Bâle, les deux grands foyers de la science évangélique. Il se sent la vocation d'écrivain et brûle de propager par la plume les vérités nouvelles [1], mais il redoute par-dessus toute chose de paraître en public, si bien que, après avoir été comme foudroyé par Farel, il ne consentira, plus tard, à rester à Genève qu'à titre de professeur et non de prédicateur [2]. Fuyant le bruit et la renommée autant que d'autres les recherchent, il s'éloigne de Bâle, au moment où il vient d'y faire son début d'écrivain protestant, et entreprend un voyage de quelques semaines en Italie. Qu'y va-t-il faire? — Se tenir dans l'ombre, juger des progrès de l'Évangile dans ce pays, s'entretenir avec ses frères, avec la noble duchesse dont la piété est partout renommée, fortifier, développer sa foi au contact de la leur.

Son plus fidèle disciple et le plus intime, qui fut aussi son biographe, n'a consacré que quelques lignes à ce voyage, et elles sont aussi simples et modestes que l'exigeait le caractère du maître : « Après auoir publié son liure, il se sentit pressé du desir de visiter la duchesse de Ferrare, fille du roi de France Louis XII, dont la pieté estoit alors en grand renom, et, en mesme temps de saluer *de loin* l'Italie. Il vit donc cette princesse, et, autant que le lui permettoient les circonstances, il l'affermit dans le veritable amour de la pieté. Puis il quitta l'Italie, *où il n'estoit entré,* comme il auoit lui-mesme coustume de le dire, *que pour en sortir,* et il prit le chemin de son pays. »

A ce récit sans éclat ni ornements et que, du reste, il n'a garde de reproduire, M. Merle d'Aubigné [3] substitue une véritable odyssée, une suite

[1] Avant de publier l'*Institution chrétienne*, il avait déjà ébauché, en 1534, son traité de la *Psychopannychia*, dirigé contre les sectaires qui soutenaient que les âmes dorment après la mort. Bien qu'il ait été imprimé avec deux préfaces, l'une d'Orléans, 1534, l'autre de Bâle, 1536, ce traité ne parut qu'en 1542, ainsi que l'a clairement prouvé M. le pasteur Dardier, dans le *Bulletin*, 2e série, V, 371.

[2] L'année suivante, il fut pourtant obligé de prêcher (voir *la France protestante*, III, 117); mais il s'était bien jugé : il n'était point orateur; ses sermons ne sont que des dissertations.

[3] *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, V, 537.

de triomphes remportés par Calvin à la cour d'Hercule II, et brusquement interrompus par l'Inquisition; il nous montre le voyageur arrêté, livré au saint office, conduit dans les États pontificaux, pour y être jugé et mis à mort, puis mystérieusement délivré en chemin, comme l'avait été Luther, par des gens armés et masqués. Il nous le peint en conquérant qui, comme Mithridate, veut triompher de Rome dans Rome, et franchit les Alpes par un chemin qui «nous est inconnu, comme celui que prit Annibal» [1]. . . . . Il voulait voir l'Italie : *Italia salutanda,* nous dit son ami (on vient de voir que Bèze dit : saluer *de loin*). . . . . Mais qu'allait-il y chercher?. . . Tandis qu'il gravissait les Alpes, qu'il contemplait pour la première fois leurs immenses glaciers et leurs neiges éternelles, quelles étaient les pensées qui l'occupaient?. . . Il voulait saluer la terre des héros, des martyrs, des lettrés, de Renée de France, etc. . . . (*sic*) des papes, *Italia salutanda*. . . Un écrivain catholique dit que le jeune réformateur (!) *avait conçu le dessein de soustraire à l'obéissance du pape les peuples les plus proches de son siége* [2]. Il y a de l'exagération dans cette parole; mais le fond de la pensée est vrai.

«Calvin traverse donc les torrents; il s'élève dans les vallées ascendantes des Alpes; il franchit ces hautes montagnes qui semblent d'infranchissables murailles; il s'avance courageusement vers ces contrées italiques où les hommes de la Réformation vont être bientôt noyés dans leur sang, où la persécution l'attend certainement (!), et peut-être la mort (!!). N'importe, il marche; on dirait, d'après un historien, que, comme Mithridate, il veut vaincre Rome dans Rome.» (III, 254.)

Le récit de M. Jules Bonnet n'a pas cette pompe et cette boursouflure; mais, en revanche, il conserve comme historiques des faits que M. Merle d'Aubigné a fini par abandonner comme légendaires [3]. «Encouragé, sans doute en secret, dit M. J. Bonnet [4], par quelques *adeptes de sa doctrine,* Calvin *osa l'annoncer* aux habitants de cette vallée (celle de Grana, entre Coni et Saluces); mais il fut violemment interrompu dans *ses prédications*, et les femmes de Caraglian, près de Coni, ameutées par les prêtres, chassèrent *le réformateur* à coups de pierres [5]. Il ne fut pas plus heureux à

[1] *Histoire de la Réformation*, etc. III, 252.

[2] Varillas, *Histoire des hérésies*, II, 994. Note de M. Merle d'Aubigné.) — On sait que Puffendorf nommait Varillas *l'archimenteur*.

[3] *Histoire de la Réformation*, etc. V, 567, 571, 579.

[4] *Récits du XVIe siècle*, p. 35.

[5] *Chronique d'Aoste*. Ms. de la biblio-

Saluces. » — Selon le même écrivain, Calvin séjourna à Aoste au moins depuis le 28 février jusqu'au 8 mars 1536, exhortant les partisans de la Réforme, et, obligé de s'enfuir avec plusieurs d'entre eux, il n'échappa qu'à grand'peine à un fougueux catholique, qui le poursuivait l'épée à la main[1].

Non-seulement il nous paraît prouvé qu'à ce moment Calvin n'avait point encore quitté Bâle, d'où il ne partit qu'après la publication de l'*Institution;* mais, en outre, ces légendes, que ne connaissent ni Bèze, ni les autres familiers de Calvin, ni les auteurs du XVIe siècle, sont absolument incompatibles avec la préface du *Commentaire sur les psaumes,* qui ne dit mot du voyage d'Italie, et dont nous reprenons la citation au point où nous l'avons interrompue :

(J'avais résolu de continuer à laisser ignorer que je fusse l'auteur de *l'Institution chrestienne*) iusques à ce que finalement maistre Guill. Farel me retint à Geneue, non pas tant par conseil et exhortation, que par vne adiuration espouantable, comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour m'arrester... Apres auoir entendu que i'auoye quelques estudes particulieres, ausquelles ie me vouloye reseruer libre, quand il veit qu'il ne gaignoit rien par prieres, il veint iusques à une imprecation, qu'il pleust à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'estudes que ie cherchoye... Lequel mot m'espouanta et esbransla tellement, que ie me desistay du voyage que i'auoye entreprins; en sorte que, sentant ma honte et ma timidité, ie ne voulus point m'obliger à exercer quelque certaine charge.

Bientôt chassé de Genève, où son rigorisme trouvait une vive opposition (1538), le réformateur s'en réjouit *plus qu'il ne faloit,* ayant *deliberé de viure en repos, sans prendre aucune charge publique.* Il fallut, nous dit-il encore lui-même, que Bucer usât des mêmes adjurations que Farel, pour lui faire accepter des fonctions à Strasbourg, et c'est *comme par force* qu'on le traîna aux journées impériales, en qualité de député de cette ville.

Comment concevoir qu'un homme à qui toute charge publique inspirait un tel effroi, même après que la parole foudroyante de Farel l'eût fait renoncer à cette paisible vie d'études qu'il rêvait, se soit, de son plein

thèque du roi à Turin, cité par M. le pasteur Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 266. (Note de M. J. Bonnet.)

[1] *Récits du XVIe siècle*, p. 58 et 63. — Il est digne de remarque que Calvin, qui parle du péril qu'il a couru à Genève dans un tumulte populaire, passe sous silence les attaques et les poursuites dont il aurait été l'objet en Italie.

gré, avant l'adjuration de Genève et alors qu'il n'entrait en Italie qu'à la faveur d'un nouveau pseudonyme (Charles d'Espeville), livré à cette propagande errante, à ces prédications devant les esprits délicats de la cour de Ferrare [1], et devant la foule ignorante et fanatique du val de Grana, etc. [2]? Savait-il seulement assez d'italien pour discourir en cette langue? — Nous ne sachions pas qu'on ait songé à éclaircir ce point. — Qu'il fût rempli d'ardeur pour la propagation des doctrines évangéliques, il nous le dit lui-même, et la publication de l'*Institution*, aussi bien que la composition de la *Psychopannychia* dès 1534, le prouvent hautement, et c'est un fait qu'à notre avis M. Rilliet a trop laissé dans l'ombre; mais c'est par la plume et non par la parole qu'il voulait agir.

Maintenant que les sentiments et les instincts que le futur réformateur va porter en Italie sont connus, il s'agit d'établir la date et la durée du voyage.

M. Merle d'Aubigné avait d'abord fixé le départ de Bâle peu après le 23 août 1535 [3], et celui de Ferrare au printemps de 1536 (III, 250). Selon M. J. Bonnet [4], Calvin, parti pour Ferrare dans l'automne de 1535, se trouvait à Aoste lors de l'assemblée générale des États, en février 1536. Il serait donc resté auprès de la duchesse sept à huit mois, suivant M. Merle, et environ six mois seulement, selon M. Bonnet.

Mais tous deux ont été ébranlés dans leur conviction primitive, par la très-remarquable étude dans laquelle M. le professeur Albert Rilliet a fort savamment et pertinemment démontré que Calvin se trouvait encore à Bâle en janvier 1536, et qu'il n'a quitté cette ville qu'après l'impression

[1] N'y a-t-il pas contradiction à vouloir, comme M. Merle d'Aubigné (*Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, V, 544), que Calvin ait prêché presque publiquement la Réforme dans la chapelle du Titien, et à avouer, deux pages plus loin, que le duc d'Este n'aurait jamais permis «que personne de la cour rejetât la messe?»

[2] En Italie, Calvin n'avait pour compagnon que Louis de Haumont (pseudonyme de Du Tillet), qui ne put se résoudre à sortir définitivement du catholicisme; la seule présence de cet homme timoré, au milieu des tempêtes excitées par les prédications de son ami, suffirait à rendre celles-ci au moins douteuses: mais il y a plus, le témoignage de Du Tillet, bien qu'un peu passionné, les dément positivement. Il écrivait à Calvin, le 1er décembre 1538 : «C'est deuant ceulx à la plus grand part desquels vous scauez que vostre doctrine est agreable, *non pas ailleurs*, que vous la maintenez; car vous auez abandonné vostre nation, pour ce que ne l'y auez osé diuulguer et maintenir publiquement.» (*Corresp. de Calvin avec L. du Tillet*, publiée par Crottet, 1850.)

[3] Cependant la véritable date avait déjà été indiquée par M. Henry (*Leben Calvins*, 1835, I, 153) et par M. Schmidt (*Gérard Roussel*, 1845, p. 114).

[4] *Récits du XVIe siècle*, p. 28.

de l'*Institution*, c'est-à-dire en mars[1]. Sans reconnaître pleinement l'évidence de la preuve de M. Rilliet, et tout en demandant qu'elle soit confirmée par quelque nouvelle découverte, MM. Merle et Bonnet cèdent tous deux du terrain, et laissent visiblement percer leur commune préoccupation, qui consiste à conserver un cadre assez vaste pour contenir tous les événements d'une odyssée qu'ils croient véritable; en d'autres termes, ils s'efforcent de faire rester Calvin assez longtemps en Italie, pour qu'il y puisse accomplir tout ce que lui prête la tradition.

M. Merle d'Aubigné renonce au départ de Bâle en automne; mais, avec le manque de précision chronologique qui lui est propre, il laisse toutes les dates dans le vague (t. V, p. IX).

M. J. Bonnet, de son côté, est bien près d'admettre que Calvin n'avait pas quitté les bords du Rhin en janvier; mais, comme il tient absolument à ce que celui-ci soit à Aoste le 28 février, il se déclare prêt, si cela devient indispensable, à changer l'itinéraire auquel il avait d'abord cru, et à conduire Calvin à Ferrare par Aoste, en le faisant partir de Bâle aux premiers jours de février[2]. (*Bulletin*, XIII, 188.)

A nos yeux, la cause défendue par MM. Bonnet et Merle d'Aubigné, qui ont déjà vu s'écrouler une partie de l'édifice biographique qu'ils avaient élevé sur la base fragile d'une conversion anticipée, est une cause perdue. Il faut se résigner à l'inexorable exactitude de l'histoire, qui n'admet pour Calvin qu'un séjour d'un mois à cinq semaines en Italie. Nous adoptons, quant à nous, les conclusions de M. Rilliet, très-légèrement modifiées par M. Herminjard. Parti de Bâle pour Ferrare vers la fin de mars, et « n'ayant fait que voir l'Italie, » comme dit Bèze, Calvin retourne à Bâle à une date inconnue (vers le milieu de mai), et forme le projet de se retirer à Strasbourg. Dans ce but, il va régler ses affaires à Noyon (peut-être même après avoir fait un voyage à Strasbourg, pour s'occuper de son établisse-

[1] *Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin*, Paris, Cherbuliez, 1864, in-8°, p. 21.

[2] Indépendamment de l'impossibilité chronologique sur laquelle elle repose, l'hypothèse du passage de Calvin à Aoste soulève une sérieuse difficulté, que M. Bonnet n'a point aperçue : Est-il admissible que le même personnage qui fera, quelques mois plus tard, un immense détour (il va de Noyon à Strasbourg par Genève), pour éviter de tomber au milieu des troupes impériales, ait choisi, pour aller de Bâle à Ferrare, la route de beaucoup la plus longue, alors qu'elle était encombrée, depuis le 11 février (date de l'occupation française de la Savoie), de soldats, de matériel, d'artillerie, et au risque d'être pour le moins dévalisé par les pillards qui suivent toutes les armées, ou par les paysans savoyards, furieux d'une invasion qui les ruinait ?

ment), et de Noyon il part pour Strasbourg. L'envahissement des provinces de l'Est par l'armée de Charles-Quint l'oblige à passer par Genève, où il arrive au milieu de juillet (après le 16, dit M. Herminjard, IV, 77). C'est alors que, par suite d'une indiscrétion de Du Tillet, qui dévoila le nom de Calvin, eut lieu l'entrevue avec Farel, qui décida de la destinée du jeune homme. C'est donc dans un intervalle d'environ trois mois et demi que sont resserrés le voyage de Bâle à Ferrare, le séjour dans cette ville, le retour à Bâle, le voyage en Picardie, le séjour à Noyon, qui n'a guère pu durer moins d'un mois, et le retour à Genève. Que l'on calcule, et l'on verra qu'il est impossible que Calvin soit resté à Ferrare plus d'un mois ou cinq semaines.

M. Bonnet, qui recueille, depuis tant d'années, les documents de l'histoire de Renée de France, ne peut manquer de reprendre prochainement cette question, et de tenir la promesse qu'il a faite à ses lecteurs « d'éclaircir le mystère qui environne le séjour du réformateur dans la célèbre cour de Ferrare, » et de « marquer l'influence qu'il y exerça[1]. » Mais y a-t-il réellement là un mystère de quelque importance? — Nous avons peine à le croire. Calvin, qui avait rendu visite à Marguerite, voulut voir aussi la duchesse et le petit troupeau qui s'abritait sous son aile; il les vit et s'en fut. Son austérité, son savoir, sa foi ardente, son génie qui venait de jeter un premier éclat, ne furent certainement pas sans influence sur la pieuse Renée, et fortifièrent sans aucun doute ses sentiments évangéliques; mais l'histoire, avec ses données actuelles, ne peut guère aller au delà. « De Basle, dit Bèze[2], Calvin auec son compagnon vint en Italie, et demeurerent *quelque temps* à Ferrare. La, il vit Mme la duchesse de Ferrare, qui est encore auiourd'hui viuante, graces à Dieu; laquelle l'ayant veu et ouy, deslors iugea ce qui en estoit, et tousiours depuis, tant qu'il a vescu, l'a aimé et honoré comme vn excellent organe du Seigneur. »

Selon M. Rilliet[3], « le laconisme de Th. de Bèze et l'absolu silence de Calvin font de cet épisode comme une page blanche où l'on peut écrire tout ce que l'on veut, » et il ajoute que l'on a cédé à la tentation de la remplir, non à l'aide de l'*imagination qui vivifie*, mais de *celle qui invente*. — Charles d'Espeville semble, en effet, être apparu à M. Merle d'Aubigné comme une fée, dont la baguette magique devait tout transformer à la

[1] *Olympia Morata*, Paris, 1864, p. 13.

[2] *Vie de Calvin*, par Th. de Bèze, édit. Franklin, Paris, Cherbuliez, 1869, in-16, p. 25.

[3] *Opusc. cit.* p. 26.

cour de Ferrare. Nous n'en citerons que deux exemples : « La foi pure et vivante du réformateur, dit-il (V, 543), donna à l'âme de la comtesse de Marennes une direction nouvelle. *Elle avait été un peu femme savante*, elle devint alors vide de toute fiance en elle-même, et chercha, dans les saintes lettres et auprès du Sauveur, de quoi apaiser la soif de connaissance et de vie divine qui la travaillait. *Elle fut dès lors une nouvelle créature.* » — « Son frère, Jean de Soubise, poursuit-il (p. 547), fut, après Renée, la plus belle conquête de l'Évangile à Ferrare... Élevé pour le métier des armes, *il trouva alors près de Calvin le glaive de la parole de Dieu.* » — Puisqu'il s'agit ici de conversion dans le sens mystique, il ne servirait pas à grand'chose de rappeler que Soubise et ses sœurs avaient eu secrète connaissance de la foi réformée dès le berceau, c'est-à-dire avant Calvin lui-même: ce qui est bien plus concluant, c'est que l'historien ne mentionne pas les documents, inconnus de tous et de lui-même, sur lesquels il s'appuie, pour retracer ces phases de la vie religieuse la plus intime, et pour attribuer à Calvin ces deux conversions. Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut voir dans ce récit qu'une pure invention. — Une jeune fille, qui n'est guère connue que par l'épitaphe que lui fit Marot, mourut à Ferrare, peut-être même avant l'arrivée de Calvin. M. Merle d'Aubigné s'est emparé de cette mort, et l'a faite si triomphante, qu'elle est devenue le point le plus lumineux de son tableau, et comme une sorte de gloire qui environne le personnage principal, c'est-à-dire Calvin. Voici ce qu'il a su tirer de cette épitaphe, que nous avons citée plus haut[1] : « Au nombre des personnes *dont le cœur cherchait Dieu*, se trouvait la belle Anne de Beauregard, qui, fort jeune encore, avait accompagné Renée à Ferrare. Fiancée alors et toute rayonnante de la joie de son âge, elle devait être bientôt appelée à d'autres autels que ceux de l'hyménée. Elle tomba malade, *mit aussitôt à profit la parole qu'elle avait entendue, et, se contentant de Christ seul, méprisa le monde.* La mort fit tomber cette belle fleur. Renée la regretta amèrement; toute la cour la pleura avec elle, et Marot, alors à Ferrare, écrivit sur sa tombe ces paroles mélancoliques :

De Beauregard Anne suis, qui d'enfance... »

Si c'est là de l'histoire, qui donc n'avouerait qu'elle est aussi fantaisiste et

[1] Voir p. 179.

romanesque que possible? *Fabulosus scriptor*, ont dit de M. Merle d'Aubigné les plus récents éditeurs de Calvin.

Cependant l'épithète de *page blanche*, appliquée par M. Rilliet à la visite que Calvin rendit à Renée, n'est peut-être plus tout à fait exacte depuis la publication du IVe volume de M. Herminjard, qui contient un renseignement assez direct, relatif, non pas, il est vrai, à l'action exercée par Calvin à Ferrare, mais bien à une impression qu'il en avait rapportée. Dans une lettre qu'il adressa, le 15 mars 1537, à l'auteur de l'*Institution chrétienne*, Simon Grynæus parle en ces termes de Françoise Boussiron, dame d'honneur de la duchesse : « Vous l'avez bien connue à Ferrare, et c'est *la seule qui ait, dans ce pays-là, mérité vos éloges à cause de sa piété* » (p. 205).

Calvin n'avait donc pas rencontré tout ce qu'il espérait et désirait voir à la cour de la duchesse. La piété de celle-ci, sa ferveur même nous ont été assez clairement révélées par Marot, pour que nous ne puissions les mettre en doute[1]. Elle était pieuse et dévouée à l'Évangile bien avant l'arrivée de Calvin, qui lui rendit même ce témoignage, cinq ans plus tard : « Beaucoup plus que personnes princieres, vous pouuez promouuoir et aduancer le regne de Iesus Christ. *D'aduantaige, i'ay congneu en vous vne telle crainte de Dieu et fidelle affection à luy obeyr,* que, mesme la haultesse ostée qu'il vous a donnée entre les hommes, *i'ay en estime les graces qu'il a mises en vous*, iusque la que ie me penseroys mauldict, si ie omectoys les occasions de vous seruir et profiter, quand elles me seroyent presentes, ce que certes ie dys sans aulcune flatterie ne feinctise, mais en sincerité de cueur, et parlant comme denant celuy qui congnoit toutes nos secretes pensées[2]. »

Ce ne peut donc être la piété proprement dite que Calvin, revenu de Ferrare, regrettait de ne pas avoir trouvée en Renée, mais très-probablement la fermeté et la résolution nécessaires pour rompre ouvertement avec le catholicisme, et notamment avec la messe. C'était là le point délicat pour la duchesse, vu l'opposition que son mari faisait à la Réforme.

[1] « Nous la voyons louée (là même année) comme une *très-sainte âme*, par Brucioli, dans la dédicace qu'il lui fit de sa Bible; comme un modèle de piété, par Belussi, dans ses annotations aux *Femmes illustres* de Boccace, par Jean François Virginio Berescian, dans la dédicace qu'il lui fit de ses *Lettres*... et dans sa *Paraphrase sur les Épîtres de saint Paul*. » (César Cantù, *la Réforme en Italie*, II, 351.)

[2] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, I, 44.

Calvin s'était sans doute plaint à Grynæus de l'hésitation bien naturelle de Renée, tout en louant Françoise, qui, n'ayant pas les mêmes difficultés à vaincre, se montrait beaucoup plus résolue. C'est ainsi qu'il faut, nous semble-t-il, entendre le passage de la lettre de Grynæus, interprétation confirmée par une lettre d'Hercule d'Este à Henri II, du 27 mars 1544 [1], qu'il ne faudrait pas prendre absolument à la lettre : « . . . Sire, Mme la duchesse, mon épouse, vint avec moi en Italie, il y a déjà vingt-cinq ans: elle était alors fidèle observatrice de la religion et de la foi catholique (!)... Cet état fut de courte durée; en effet, elle prêta l'oreille à quelques ribauds luthériens dont on verrait le monde aujourd'hui rempli... si les princes très-chrétiens n'eussent pris à cet égard des mesures très-sévères. Elle commença à changer d'opinions, et peu à peu elle s'engagea si fort dans cette nouvelle et perverse religion, que, depuis un certain temps déjà, elle ne s'inquiète plus ni des sacrements, ni de la messe, ni de la confession, ni de la communion. . . » Ainsi, un point nous paraît résolu : Renée n'avait pas encore extérieurement délaissé la messe, quand Calvin fut à Ferrare.

Au dire de Des Gallars [2], d'accord avec Colladon, c'est d'Italie qu'il écrivit deux lettres contre l'idolâtrie : *Calvini epistolæ duæ de rebus hoc sæculo cognitu apprime necessariis*, Basle, *mense martio*, 1537, in-4°. Dans le *Recueil des opuscules, c'est-à-dire petits traictez de M. Iean Calvin*, etc., Genève, chez Baptiste Pinereul, 1566, dédié par Th. de Bèze à Renée de France, ces deux lettres occupent soixante et treize pages in-folio, circonstance qui suffirait à faire douter qu'elles aient pu être écrites telles quelles à Ferrare.

Ce sont de véritables et importants traités qui forment un tout, dont la première partie : *Comment faut-il euiter et fuir les ceremonies et superstitions papales*, etc., annonce déjà en termes vagues la seconde : *Quel est l'office de l'homme chrestien en administrant ou reietant les benefices de l'Église papale*: elles ont été lues par les familiers de Calvin avant l'impression, et ont produit quelque fruit, dit-il dans la préface, datée du 12 janvier 1537: elles ont donc été écrites au moins en 1536.

La première est adressée à son ami Duchemin, chez lequel il avait de-

[1] Ms. de la Biblioth. nation., cod. 8645, liasse 56. Nous citons la pièce d'après M. César Cantù, *la Réforme en Italie*, II, 357.

[2] Préface des *Opuscula omnia I. Calvini*, Gen., 1552, in-fol.

meuré à Orléans. Nommé official ou juge ecclésiastique, celui-ci lui avait demandé conseil sur la manière dont il devait se conduire à l'égard «des manieres vilaines de faire,» que ses fonctions le contraignaient à voir. Le ton de ce morceau est celui de l'exégète qui expose l'Écriture sainte; et, à condition de sous-entendre que Calvin avait reçu à Bâle la lettre de Duchemin (car le nouveau pseudonyme qu'il avait pris rend difficile de croire qu'elle lui ait été envoyée à Ferrare), rien n'empêche d'admettre qu'elle ait été ébauchée dans cette ville, puis retouchée et augmentée plus tard en vue du public: mais rien non plus ne prouve qu'elle n'ait pas été écrite à Bâle. La date de la nomination de Duchemin serait un excellent point de repère; mais elle nous est inconnue. Si ce morceau avait reçu sa forme actuelle à Ferrare, la duchesse en aurait eu connaissance et en aurait sans doute fait prendre copie; mais ce n'est point le cas, puisque Calvin crut nécessaire de lui en envoyer un exemplaire, cinq ans plus tard, et quatre ans après la publication.

Quant à la seconde lettre, écrite *à vn ancien ami, de present euesque*, ce n'est point, comme la première, une réponse, mais un pamphlet, dirigé contre Gérard Roussel, que le pape, cédant aux sollicitations de Marguerite, avait nommé évêque d'Oleron, à la fin de l'année 1535, ou au commencement de 1536 [1]. La déclamation qui y règne contraste singulièrement avec le calme et la sagesse du morceau précédent; on y sent le chef de parti, on y voit poindre la violence dont le réformateur usera bientôt envers les mystiques Pocquet et Quintin, qu'il confondra avec les libertins soi-disant *spirituels*; c'est le ton du maître qui va régenter la Réforme, de

[1] M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 113) place cette nomination en 1536. La *Gallia christiana*, doublement fautive en cet endroit (I, 1277), fait succéder Roussel à Gaston de Foix, élu en 1538, et fait durer son épiscopat de 1542 à 1559.

M. Génin, qui croit (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 300) que l'élection de l'ancien prédicateur évangélique a eu lieu en 1540, se trompe également; mais il a publié une pièce inédite et sans date, signée Henri (d'Albret), qui va nous mettre sur la voie. Il y est dit que le siége d'Oleron est vacant par la mort de Pierre d'Albret, empoisonné à son retour de Rome, et décédé le 6 du présent mois de septembre, après avoir joui six mois de son évêché; qu'un messager va partir de Fontaine-Française et faire diligence pour être à Rome dans sept jours, et y solliciter ledit évêché en faveur de Gérard Roussel.

Pourquoi le messager part-il de Fontaine-Française plutôt que de Nérac ou de Pau, séjours habituels de la cour de Navarre? — Parce que celle-ci s'était transportée auprès de François Ier, qui se trouvait à Fontaine-Française en septembre 1535. L'élection ne se fit guère attendre; car Jean Vulteius, dans ses *Epigrammata* (*Lugduni, mense augusto*, 1536, p. 13, 113, 168), donne déjà à Roussel le titre d'évêque d'Oleron. (Herminjard, III, 312.)

l'homme qui a pris goût à la lutte et au commandement, et non du timide qui ne cherchait que le «requoy» pour ses études. Voici en quels termes il ne craint pas de parler à un homme véritablement digne de respect.

Comptons vn peu ensemble combien de poures ames sont allées en perdition, depuis quelques mois qu'il y a que tu tiens ceste euesché... A la trompette, toy qui dois faire le guet; à tes armes, pasteur. Qu'attends-tu? Que songes-tu? Est-il temps de dormir? Cependant que tu destournes d'ici ton esprit, pour l'enuelopper en choses qui ne t'attouchent point, voici tout est plein de brigandage. Mal-heureux, tu dois rendre compte de la mort de tant de gens deuant le Seigneur! Tant de fois es-tu homicide, tant de fois coulpable de sang, duquel il n'y aura pas vne goutte que le Seigneur ne redemande de ta main, l'vne apres l'autre. Et encore, estant foudroyé si terriblement, tu n'en es aucunement esmeu. N'as-tu point de frayeur? N'es-tu point troublé? Comment ne demeures-tu tout à plat, esperdu de cors et d'esprit? Il faut bien que tu sois obstiné et endurci iusques au bout, de n'estre point espouanté, oyant vn tel iugement de Dieu, duquel le ciel, la terre et aultres elemens insensibles ne pourroyent pas soustenir la pesanteur. Mais ie te traitte encore bien doucement, quand ie t'appelle homicide et traistre. Car voyci vn crime mal-heureux et detestable par-dessus tous aultres, c'est que tous les iours tu vends et crucifies le fils de Dieu, en tant qu'en toy est. Et de fait, quand, pour satisfaire à ta meschante vilenie et auarice desordonnée, tu ne fais point conscience d'abandonner au pillage des ennemis l'Eglise, laquelle Christ a acquise par son sang, que fais-tu autre chose, sinon que tu fais marché de ce precieux sang, qui est le prix dont elle a esté achetée? N'est-ce pas bien crucifier Iesus Christ? etc.

Ces injures recommencent à la fin de l'épître, qui se termine par de véritables calomnies contre la vie du pieux évêque, auquel ses ennemis mêmes ont rendu le plus bel hommage [1] :

Nous connoissons la faiblesse humaine, nous supportons avec douceur fraternelle ceux qui s'efforcent de se releuer quand ils sont tombés, et ne reietons point ceux que le Seigneur reconnoit pour ses seruiteurs. Mais en toy y a-t-il rien de semblable, duquel la vie n'a aucune apparence de vocation chrestienne, et mesmes est totalement eslongnée de la voye du Seigneur? Parquoy tant que, par larrecins et pilleries, tu suceras le sang des poures, et tariras leur substance, pour en faire tout exces et superfluité, tant que tu abuseras de l'office de pasteur pour destruire mechamment et vilainement le poure troupeau, tant que tu seras de la bande de ceux lesquels Christ nomme voleurs, brigans et meurtriers de son Eglise, estime de toy ce que tu voudras; pour le moins, ie ne te tiendray iamais ne pour chrestien, ne pour homme de bien. A Dieu.

[1] «Sa meute de chiens et levriers, dit Fl. de Rémond, estoit un grand nombre de pauvres; ses chevaux et son train, une troupe de jeunes enfans élevés aux lettres.»

Il est possible que Calvin ait écrit de Ferrare à Roussel (la date de la nomination de celui-ci ne nous est pas connue assez exactement pour que nous puissions nous prononcer catégoriquement); mais ou nous nous trompons fort, ou ces invectives ne sont point parties d'Italie. S'il y a eu une lettre manuscrite primitive, elle a dû ressembler assez peu à celle qui est imprimée. Ce n'est très-probablement qu'après être entré dans la vie active, et s'être trouvé aux prises avec des adversaires dont les attaques aiguillonnaient sa trop sensible irritabilité, que Calvin s'est laissé emporter à ce point. Certes Renée de France, douce et tolérante comme elle était, n'eût pas plus approuvé que Marguerite la violence de ce pamphlet; c'est une raison de plus de croire que son véritable lieu d'origine est Genève et non Ferrare. Dans tous les cas, ce n'est pas là l'ouvrage qui honorerait le plus l'apostolat de Calvin dans la cité des ducs d'Este, et nous ne saurions partager l'opinion de M. Merle d'Aubigné, qui lui en fait un titre de gloire.

En fin de compte, nous manquons absolument de renseignements authentiques sur cet apostolat trop célébré, qui, pour être plus humble et modeste qu'on ne l'a fait, ne fut pas, nous l'avons déjà dit, sans exercer une influence salutaire sur Renée, et peut-être sur quelques personnes de son entourage.

L'influence de Marot, non moins réelle et bienfaisante, se découvre bien plus aisément. Ses œuvres offrent la preuve irrécusable de la pieuse intimité dans laquelle le poëte vécut avec Renée. Cœur tendre et dévoué, plein d'affection et de reconnaissance pour sa protectrice, dont il sait les plus secrètes douleurs, dès qu'il la vit en butte aux mauvais traitements de son mari, il oublia ses propres peines, si amères pourtant, et s'efforça de la consoler par ce sonnet, évidemment écrit à Ferrare et non à Venise :

Me souuenant de tes graces diuines,
Suis en douleur, princesse, en ton absence,
Et si languis, quand suis en ta presence,
Veoyant ce lys au milieu des espines.

O la douceur des douceurs feminines!
O cueur sans fiel! o race d'excellence!
O dur mari, rempli de violence,
Qui s'endurcit par les choses benignes!

Si seras-tu de la main soustenue
De l'Eternel, comme chere tenue,
Et les nuisans auront honte et reproche.

Courage doncq, en l'air ie veoy la nue,
Qui ca et la s'escarte et diminue,
Pour faire place au beau temps qui approche.

(Epigramme XXX.)

La prédiction du poëte ne se réalisa point; les nuées, loin de disparaître, s'amoncelèrent noires et menaçantes, et bientôt gronda l'orage qui allait fondre sur la princesse.

La mort de François Sforza (octobre 1535), duc de Milan, avait permis au roi de France de renouveler ses prétentions à l'investiture du Milanais; dès le 11 février, il envahit la Savoie, et le Piémont, dès le 6 mars; enfin, dans les derniers jours d'avril, la guerre avec Charles-Quint fut résolue, et, le 8 mai, Antoine de Leyve commença les hostilités, en passant la Sesia, pour resserrer Turin, tombé en notre pouvoir. Le pape Paul III et l'empereur, dont Hercule d'Este venait d'embrasser le parti[1], jugèrent dangereuse la présence des Français à Ferrare[2] et obligèrent le duc à les expulser de sa cour. La date de ce bannissement nous est inconnue et nous ne pouvons l'établir qu'approximativement.

La *troisieme epistre du Coq à l'Asne*, que Marot écrivit à Venise, est datée du 31 juillet 1536, et a dû être précédée de l'épître au Dauphin (mort le 10 août), écrite aussi à Venise, peu après que Marot y fut arrivé[3]. D'un autre côté, Marot était encore au printemps à Ferrare, chantant le bosquet *restu* de *sa verte robe neufue*: il ne prévoyait donc pas, au commencement de mai, le nouvel exil qui allait le frapper. Les plaintes qu'il adressa à Marguerite sur le déplorable sort de Renée, encore écrites à Ferrare, sont

[1] Rabelais, qui s'était rendu à Ferrare au mois d'octobre 1536, écrivit de Naples à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais : «M. de Limoges, qui estoit à Ferrare ambassadeur pour le roy, voyant que ledit duc, sans l'aduertir de son entreprise, s'estoit retiré vers l'empereur, est retourné en France. Il y a danger que Madame Renée en souffre fascherie. *Ledit duc lui a osté Mme de Soubise*, sa gouvernante, la fait seruir par Italiennes, *qui n'est pas bon signe.*» (*Les Epistres de maistre François Rabelais*, etc., *escrites pendant son voyage d'Italie*, Paris, 1651, in-8°, p. 19.)

[2] Voir le chant XXI, p. 213.

[3] Il s'y exprime ainsi :

Depuis vng peu ie parle sobrement;
Car ces Lombards auec qui ie chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A vng seul mot de Dieu ne deuiser,
A parler peu et à poltronniser.

donc un peu postérieures au commencement de mai, et, par conséquent, le bannissement a dû avoir lieu vers les premiers jours de juin. Si notre hypothèse est fondée, Charles d'Espeville, qui dut quitter Ferrare dans la première huitaine de mai, n'aurait pas été compris, et pour cause, dans la sentence d'expulsion [1].

Quoi qu'il en soit, le comte et la comtesse de Marennes, Renée de Parthenay, son frère Soubise, Clément Marot, Françoise Boussiron, etc., tous les Français enfin, s'éloignèrent, à l'exception d'un seul, Lyon Jamet, qui, n'ayant pas persévéré dans la foi protestante, devint l'homme du duc, lequel l'envoya bientôt à Rome réclamer du souverain pontife une diminution sur les droits d'investiture de quelques domaines [2]. Mme de Soubise, qui partit la première, n'avait point, paraît-il, attendu d'être renvoyée pour rentrer en France. L'épître que Marot lui adressa, pour lui souhaiter bon voyage, ne dit point, comme font tous les historiens, que la vénérable dame quitta la duchesse par ordre [3]; on y voit, au contraire, qu'elle fut rappelée dans sa patrie par une affaire importante et par le désir d'y terminer ses jours :

Mais puisque Dieu et le temps et l'affaire
Veulent tous trois que ta bonté desplace,
Monts et torrens te puissent faire place;
Dieu, tout au long de ton allée entiere,
Soit en ta voye et dedans ta litiere,
Veoyre en ton cueur, à celle fin, Madame,
Que tout d'eng train te garde corps et ame.

Or t'en va, quand et où il te plaira...
.....Sept ans a [4] *qu'es icy,*

[1] Dans sa *Défense de Calvin*, 1667, in-8°, p. 237, Drelincourt rapporte que le duc de Ferrare dit à sa femme, en chassant les Français : « Quant à M. d'Espeville, sachez, Madame, que, s'il est découvert, il sera à l'instant traîné au supplice à cause de la religion. » Ces lignes prouvent seulement que la légende avait déjà commencé à broder sur le voyage de Calvin en Italie, sans s'inquiéter de savoir si son départ n'avait pas eu lieu avant l'expulsion de ses compatriotes et coreligionnaires.

[2] Voir la quatorzième lettre de Rabelais.

[3] C'est Rabelais qui a le premier commis cette erreur.

[4] Pour que Mme de Soubise, venue avec Renée à la fin de l'année 1528, soit restée moins de huit ans à Ferrare, il faut qu'elle en soit partie dans les premiers mois de 1536, c'est-à-dire peut-être avant l'arrivée de Calvin, hypothèse qui semble confirmée par ces vers de l'*Epistre LII* :

Retirez-vous, neige et temps pluvieux,
De l'ennuyer ne soyez envieux;
Vien le temps doux, retire-toy, la bise,
Ne fasche point Madame de Soubise.

Dame tres noble, et trente, ou à peu pres,
Que seruye as et mere et fille apres;
C'est bien raison que maintenant disposes
De ta maison [1], *et que tu y reposes*
Auecques Dieu le surplus de ton aage [2]. . .

(Epistre LII.)

L'éloignement de Mme de Soubise, bientôt suivi de l'expulsion de tous les compatriotes qui avaient la confiance et partageaient la foi de la pauvre Renée, fut un coup terrible pour elle [3]. En se voyant entourée de dames italiennes, véritables espions, que son mari substitua aux Françaises bien-aimées, la malheureuse duchesse craignit qu'on ne voulût attenter à ses jours. Rabelais l'insinue dans la lettre que nous avons citée tout à l'heure: Marot répète cette insinuation et y insiste davantage, dans le *chant XXI*, où l'on retrouve, mais avec plus d'énergie, le même sentiment d'affectueuse compassion qui remplit le sonnet adressé à Renée :

O fleur que i'ay la premiere seruye,
Ceulx que tu mets hors de peine asseruye
T'ont donné peine, helas! non desseruye [4],
Bien ie le scay,
Et des ingrats tu en as faict l'essay;
Mais puis le temps que, bannyy, te laissay,
Sans te laisser, à seruir m'adressay
Vne princesse,

[1] Ce sont les expressions dont le prophète Ésaie (XXXVIII, 1) se sert pour préparer à la mort le roi Ézéchias : « Dispose de ta maison, c'est-à-dire mets ordre à tes affaires, car tu t'en vas mourir. »

[2] Sur son lit de mort, elle « manda Jehan de l'Espine, qui est aujourd'huy un des plus excellents ministres que nous ayons, et qui dès lors (combien qu'il fust encores de l'ordre des Augustins) preschoit la vérité comme ont fait depuis plusieurs grands personnages qui n'eussent osé enseigner, sinon au travers de la fenestre de Dieu... Quand ledit de l'Espine fut venu, elle voulut faire la cène avec ceulx de sa maison, et comme il luy fit demander, avant que faire le presche, si elle vouloit qu'il chantast la messe, elle n'y fit point de response, et comme une des femmes, qui pensoit qu'elle ne l'eust pas ouy, le luy redemanda encore, elle luy dit en cholere : *Non, non, c'est trop longtemps dissimuler ce que nous avons dans le cœur.* — Ainsy, le presche fait, elle communiqua à la cène soubz les deux espèces, comme nous faisons aujourd'huy, laquelle cognoissance peu de gens avoient alors, car elle mourut de l'an s... 1549. » (*Mém. de la vie de Jehan l'Archevesque*, *Bulletin*, 2e sér., IX, 20.)

[3] « Hercule d'Este, allié au pape, quasi vassal de Charles-Quint, docile, dit le *Livre des marchands*, aux avis d'une fille qu'il préféroit à sa femme, maltraitoit Renée autant qu'il osoit le faire. » (Ch. d'Héricault, *Œuvres de Marot*, p. XCIX.)

[4] Servie.

Qui plus que toy d'auoir ennuy ne cesse.
Ha! Dieu du ciel! n'auray-ie vne maistresse.
Auant mourir, qui son œuil de destresse
Puisse exempter?...
Ha! Marguerite! escoute la souffrance
Du noble cueur de Renée de France:
Puis, comme sœur, plus fort que d'esperance
Console-la[1].
Tu scais comment hors son pays alla.
Et que parens et amys laissa la:
Mais tu ne scais quel traitement elle ha
En terre estrange.
De cent couleurs en vne heure elle change.
En ses repas poires d'angoisse mange,
Et en son vin de larmes faict meslange,
Tout par ennuy:
Ennuy receu du costé de celuy
Qui estre deust sa ioye et son appuy.
Ennuy plus grief que s'il venoit d'aultruy,
Et plus à craindre...
De France n'ha nul grand qui la sequeure.
Et des petits qui sont en sa demeure
Son mary veult, sans qu'vng seul y demeure[2],
La rebouter.

[1] Bien qu'elle eût reçu cette pièce quand elle répondit à Renée (7 septembre), qui lui avait écrit à l'occasion de la mort du Dauphin, Marguerite ne fit cependant, comme la prudence l'exigeait, que d'imperceptibles allusions aux cruelles peines que le duc causait à sa femme :

«Quant au reconfort que vous me demandez, c'est de vous, Madame, de qui ie le vouldroys aprandre, comme de celle qui a le recour continuel à l'escole du vray consolateur. Par quoy ie suis seure que la consolation qu'il vous donne est suffisante pour vous faire trouuer toutes tribulacions doulces, et plus que toutes celle que tout cœur qui n'a que chair trouue importable et terylble, qui est non seulement la mort des amys, mes la nostre seule en laquelle gist tout le bien de nostre esperance... Le roy ne vous tient à aultre ranc que de sa propre fille... Et sy ie me puis nommer quelque chose, croiez, Madame, que ce sera vostre soliciteur à tout ce qui vous touchera. Parquoy emploiez à tous vos affaires comme vous-même vostre humble et bonne sœur

«Marguerite.»

(Quatre lettres inédites publiées par M. J. Bonnet, *apud Bulletin*, 2e série, I, 129.)

[2] Les Français ne sont pas encore partis; par conséquent l'épître fut écrite à Ferrare et non à Venise, comme l'ont dit tous les éditeurs de Marot.

Car rien qu'elle aime il ne seauroit gouster.
C'est la geline à qui l'on veult oster
Tous ses poussins, et scorpions bouster
Dessoubz son aile.
C'est la perdrix qu'on veult en la tonnelle[1]
Faire tomber. Mais que ne pense en elle
Le roy, de qui la bonté fraternelle
Nous innoquons?
Vouldroit-il bien à bailleurs de bouccons[2]
Donner luy mesme à garder les flaccons?
Francs et loyaux autour d'elle vacquons...
Il vouldroit bien à la dame sans si[3]
Oster la force et le vouloir aussy
De secourir Francois passans icy;
C'est leur refuge...
Il vouldroit bien iusque la l'asseruyr
Que d'vng seul poinct ne peust au roy seruyr[4],
Et luy a faict pour de cela cheuyr
Mille vacarmes.
O roy Francois, elle porte tes armes,
Veoyre et à toy s'adressent telz alarmes,
Dont le plus doulx ne pourroit pas sans larmes
Estre deduit...
O doucques roy, son cousin, frere et pere,
Arreste court l'entreprise impropere;
Et toy, sa sœur, en qui tant elle espere,
Metz y la main.
Vng parantage aultre que le germain
Y doit mouuoir ton cueur doulx et humain.
Si n'y pensez, mourra quelque demain,
Seiche et ternie;
Car, en mon cueur, si secours on luy nie,
Veu la facon comment on la manie,

(1) Filet.
(2) Poisons.
(3) Sans défaut.
(4) Au moment où la guerre allait éclater entre François Ier et Charles-Quint, un voyage en France, depuis longtemps prémédité par la duchesse, avait été retardé, sans doute par ordre d'Hercule d'Este, qui trouvait sa femme trop Française de cœur. (Voir *Bulletin*, 2e sér., I, 128.)

Diray qu'elle est de la France bannie
Autant que moy.
Qui suis icy en angoisseux esmoy,
En attendant secours promis de toy,
Par tes beaux vers, que ie me ramentoy
Auecque gloire.
Et bien souuent à part moy ne puis croire
Que ta main noble ayt eu de moy memoire,
Iusqu'à daigner m'estre consolatoire
Par ses escrits...

Marot avait récemment reçu de Marguerite une épître en vers, qui lui promettait appui et protection auprès du roi; il n'en fallait pas davantage pour faire renaître l'espérance dans l'âme du proscrit, frappé d'un nouvel exil. Aussi poursuit-il, malgré son «angoisseux esmoy» : En répétant ta lettre, «en forme de chanson,» tantôt sur un ton, tantôt sur un autre,

Ie me console
Tant, que mon cueur de grand'liesse vole,
Rememorant ta royale parole,
Qui me promet de m'effacer du rosle
Des enchassez.
Or sont de la les plus gros feux passez;
Rien n'ay meffaict; au Roy douleeur abonde:
Tu es sa sœur: ces choses sont assez
Pour rappeler le plus peruers du monde.

En attendant ce rappel bienheureux et si ardemment désiré, l'homme de foi et de conscience, le noble cœur incapable de la faiblesse de Jamet, le disciple fidèle de la Réforme, dont la constance n'avait pu être lassée même par un long exil, ni par la menace du supplice toujours suspendue sur sa tête, Marot, enfin, dut chercher une nouvelle retraite. Banni de la cour de Ferrare par les mêmes ennemis, présents partout, qui l'avaient fait bannir de France et condamner au feu, n'osant retourner auprès de sa chère Marguerite, qui n'avait pu lui garantir une entière sécurité, où va se retirer le pauvre poëte à qui tous les asiles manquent l'un après l'autre? L'Allemagne était bien loin. Au reste, la sœur du roi ne lui avait-elle pas promis de «l'effacer du rosle des enchassez?» Dans ces

conditions, le refuge le plus proche était le meilleur; il n'y avait pas à hésiter.

Cependant la guerre continuait; bientôt (23 juillet) Charles-Quint allait entrer en Provence et n'y rencontrer que la dévastation savante et impitoyable, la faim, la maladie, et des paysans désespérés qui lui tuèrent beaucoup de monde; il fut obligé de repasser la frontière, le 23 septembre. Une trêve de dix mois, proposée par Marie de Hongrie, fut signée entre la France et les Pays-Bas, le 30 juillet 1537, et une autre de dix ans, relative au Piémont et à la Lombardie, dont la France restait en possession, fut conclue, le 30 novembre suivant, entre le roi et l'empereur. Ce fut sans doute alors que quelques-uns des exilés de la cour de Ferrare y retournèrent. Françoise Boussiron avait repris sa place auprès de Renée dès 1538, et peut-être même déjà auparavant. Grynæus écrivait à Calvin, dans la seconde moitié de l'année 1537 ou en 1538[1] : « Quand vous écrirez à Ferrare, encouragez Françoise à donner suite à son projet d'hymen avec Jean Sinapi. » — Le comte et la comtesse de Marennes paraissent, au contraire, être restés en France.

Une lettre que Calvin adressa à Renée, en 1541[2], nous apprend qu'elle venait de faire un pas en arrière en ce qui concernait la messe. L'aumônier qu'elle s'était choisi, homme de mœurs douteuses, qui propageait les nouvelles doctrines pour emplir son bissac, et tournait sa voile à tous vents, « caphardant aupres des princes sous umbre de l'Euangile, » maître François, voyant que la faveur n'était plus du côté de la duchesse et de la Réforme, mais du côté du duc et du catholicisme, vira de bord. Après avoir prêché l'Évangile mieux qu'on ne pouvait l'espérer de lui, il enlaça dans ses filets la malheureuse princesse, privée de l'appui de Marot et du secours de l'énergique Françoise, qui avait suivi son mari en Allemagne, et lui persuada, par ses mensonges, que les réformés allemands ne se faisaient pas scrupule de la messe, et qu'il ne fallait pas scandaliser les consciences pour une chose de si peu d'importance. Bref, non-seulement elle consentit à communier à la messe[3], mais, de plus en plus soumise à maître François,

(1) Herminjard, IV, 337.

(2) J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, I, 43-56.

(3) Calvin s'exprime ainsi : « ... Madame, par aultres bons personnaiges qui sont icy passés en diuers iours, i'auoys entendu comment maistre Francoys... vous auoit persuadé qu'il ne seroit pas mauluais, *apres auoir ouy la messe, de faire quelque communion*, laquelle seroyt de la cene de nostre Seigneur. » Jusque-là, Renée assistait donc à la messe sans y com-

elle retira sa faveur à une de ses damoiselles, qui, plus ferme en sa conscience, refusa de suivre son exemple. Pourtant le remords la saisit, et elle écrivit à la comtesse de Marennes de réclamer pour elle les conseils de Calvin, désirant « tres fort d'estre plus amplement instruite » sur ce point du scandale [1].

Celui-ci prit aussitôt la plume. Sa lettre, fort belle et très-digne, ne contient pas un mot de reproche [2]; persuadé que la cause de la Réforme est depuis longtemps gagnée dans le cœur de la princesse, que celle-ci n'a besoin que d'être relevée et réconfortée dans sa difficile position, Calvin s'acquitte admirablement de cette tâche.

Maistre Francois vous donne à entendre que la messe n'est pas si meschante ne abominable, qu'il ne luy soit loysible de la dire et aux fidèles de l'ouir, tellement que ceux qui en font conscience sont perturbateurs de l'Esglise, suscitans scandales entre les infirmes, lesquels il nous est commandé de supporter. *Quant au premier point, ie doubte si ie me y doibs arrester, d'aultant que i'estime cela vous estre tant resolu, que la messe est vng sacrilege, le plus execrable que l'on puisse penser, que ie crains de me faire ridicule enuers vous, mectant poine à prouuer vne chose qui ne vous soit nullement doubteuse...* Si quelqu'vn objecte qu'il ne peut *chaloir des choses exterieures*, mais que le cœur soit droict par dedans, à cela nostre Seigneur respond qu'il veult estre glorifié en nostre corps, lequel il a rachapté par son sang, qu'il requiert de nous confession de bouche... Reste le scandale, par lequel vostre aulmosnier dict que les consciences infirmes sont troublées, si quelqu'vn estimé fidele a la messe en tel horreur qu'il ne se y vueille trouuer ne rencontrer... De cela nous auons la doctrine de S. Paul en la premiere aux Corynthiens, chap. VIII et X, où il dict que, si par quelque chose exterieure que nous facions nostre prochain est edifié à mal faire, combien qu'il n'y ait pas quant à nous mauluaise conscience, que en cela nous pechons contre Dieu et perdons nostre frere. Comme voicy : *nous sceuons la messe estre mauldicte et execrable, nous y assistons pour contenter les ignorans;* ceux qui nous y voient assister concluent

munier; il est même possible que la messe qu'on disait dans sa chapelle ne fût qu'un simulacre, et ressemblât à celle de la chapelle de Marguerite; mais nous n'en avons pas la preuve.

[1] Selon M. Merle d'Aubigné, qui transforme souvent des lettres en conversations, sans se mettre en peine des dates, ces faits se seraient passés durant le séjour de Calvin à Ferrare et non plusieurs années après; c'est à l'aide de ce procédé qu'il a réussi à donner un contradicteur et un rôle à jouer au futur réformateur.

[2] Le 10 mai 1563, il rappelait à la duchesse sa *timidité* d'autrefois : « I'ay pensé souuentes fois, Madame, que Dieu vous auoit réserué telles eprenues sur vostre vieillesse, pour se paier des arreraiges que vous lui deburiez, à cause de vostre timidité du temps passé. »

que nous l'approuuons et ensuiuent nostre exemple. S. Paul repute cela vn gros crime, combien que n'en fassions nulle difficulté...

Puys doneq, Madame, qu'il a pleu à ce bon Seigneur Dieu, par sa misericorde infinie, de vous visiter par la congnoissance de son nom, et vous illuminer en la verité de son sainct Euangile, recongnoissez vostre vocation à laquelle il vous appelle... Le principal est de congnoistre comment sa saincte doctrine doibt fructifier en nous. C'est qu'elle nous transforme et d'esprit et de cueur, tellement que sa gloire reluise en nous, laquelle gist en innocence, integrité et saincteté. Si cela n'y est, nous prenons bien le nom de Dieu en vain, en nous glorifiant de la congnoissance de son Euangile. Cela ne dis-ie pas *pour vous admonester de faire ce que vous ne faciez de present,* mais affin que l'œuure de Dieu qui est commencé en vous de iour en iour soit confirmé...

En même temps Calvin envoie à Renée le traité de Capiton *De Missa*, paru en 1537, son propre traité *De fugiendis impiorum illicitis sacris*, etc. Gen. 1537, et un autre écrit, qui doit être, comme le pense M. J. Bonnet, son traité *De la cene de nostre Seigneur,* publié en 1540, puis il termine ainsi sa lettre : « Dieu vous regarde en ceste votre infirmité, et vous en desliure, au point de vous rendre illustre en sa maison, autant qu'il vous a esleuée au dessus du sort commun des mortels. » — Après cela, il serait superflu d'insister. Si Renée assistait encore à la messe cinq ans après la visite de Calvin, le rôle magistral et pieusement triomphateur attribué par anticipation à celui-ci en est singulièrement diminué.

Il n'est pas douteux que Calvin et Marot se soient vus à Ferrare; mais que se passa-t-il entre l'auteur de l'*Institution chrétienne,* qui appliquait les mots de tyrannie et de brigandage à François Ier persécuteur, et l'auteur de l'*Epistre au roy,* qui conservait pour le monarque une sorte de vénération, et n'accusait que le clergé de la persécution; entre le timide et morose jeune homme qui n'aimait pas les arts, et l'homme du monde accompli, l'artiste, qui avait fait le *Sermon du bon pasteur,* les satires du *Coq à l'Asne* et *Linstruction et foy dung chrestien,* c'est-à-dire la traduction du *Pater*, de l'*Ave*, du *Credo*, du psaume VI, *Benediction deuant mangier* et *Graces pour vng enfant* [1]? L'histoire n'en dit rien; mais la diversité de

[1] Il nous semble bien difficile d'admettre qu'aucun de ces cantiques n'ait été mis en musique, soit par Marot, soit par les deux artistes, filles de Mme de Soubise, et n'ait été chanté à Ferrare, durant le séjour qu'y fit Calvin. Mais celui-ci assistait-il aux réunions musicales, pour lesquelles il n'avait aucun goût?

Dans tous les cas, lorsqu'il résolut d'introduire dans le culte le chant des psaumes, il ne paraît pas s'être souvenu de la traduction du psautier entreprise par Marot.

leurs instincts et l'opposition de leurs caractères permettent de supposer qu'il n'y eut entre eux ni intimité, ni surtout liaison durable; hypothèse confirmée, du reste, par un fait postérieur capital, qui prouve la cessation de leurs rapports jusqu'à l'arrivée de Marot à Genève : celui-ci n'avait pas envoyé ses psaumes à Calvin, qui n'en connut jusque-là qu'une contrefaçon. Quant à ces « graves entretiens auxquels, selon M. Bonnet, la muse légère de Marot semblait emprunter un ton plus religieux, » ils nous sont absolument inconnus; mais il est à remarquer que les pièces les plus religieuses que Marot fit à Ferrare, et notamment l'*Epistre au roy*, étaient écrites avant l'arrivée de Calvin et ne lui ont, par conséquent, rien emprunté du tout.

Si le séjour d'environ cinq semaines que le jeune et austère écrivain fit à la cour de Ferrare laissa des traces ineffaçables dans l'esprit de Renée, il est évident que le séjour de Marot, qui se prolongea pendant près d'une année, et lui permit de pénétrer plus avant dans l'intimité de la duchesse, exerça sur celle-ci une influence qui ne fut ni moins heureuse, ni moins profonde. La constance du poëte, le charme de sa muse chrétienne [1], sa piété large, aimante, sans rigorisme, mêlée d'une spirituelle gaîté, et par-dessus tout, peut-être, le spectacle des maux sans nombre qu'il subissait avec une évangélique et confiante résignation, pour rester fidèle à sa foi, durent être un exemple salutaire pour Renée, et un encouragement continuel à persévérer dans la voie douloureuse où l'engageait le cri de sa conscience [2].

[1] « Le poete de l'époque glissait la Réforme aux courtisans dans ses vers, » a dit M. Matter, dans son *Histoire du christianisme*, IV, 149.

[2] Le P. Maimbourg attribuait à Marot, autant qu'à Calvin, la persévérance de la princesse dans son attachement à la Réforme : « Ces conférences que la duchesse de Ferrare eut avec Calvin et les discours et les vers que lui fit Clément Marot achevèrent de lui corrompre l'esprit, de sorte qu'on ne put jamais lui faire abjurer ses erreurs. »

Les *Mémoires de Castelnau* (I, 716), qui mourut en 1592, sont peut-être encore plus favorables au poëte : « Clément Marot, estant poursuivy en France pour crime d'heresie et de libertinage (ce mot n'avait point du tout, au XVIe et au XVIIe siècle, le sens que nous lui donnons aujourd'hui : c'est l'esprit, non les mœurs qu'il attaquait alors),... se retira en Italie auprès de cette princesse, qu'il servit en qualité de secrétaire, et aida beaucoup à la pervertir par la créance qu'il s'acquit auprès d'elle : car il est bien malaisé qu'une femme savante n'aime des louanges en sa langue, et principalement dans un pays estranger; mais surtout une princesse comme Renée de France, qui professoit si héroïquement la vertu d'hospitalité, qui aimoit son pays, et qui s'estimoit bien heureuse que la fortune eust jetté dans ses terres un autre Ovide. On put dire cela de Marot, en son temps, pour la réputation qu'il s'éloit acquise, et qui ne s'accreut que trop en

Aussi demeura-t-elle inébranlable, bien que l'église établie à Ferrare, une dizaine d'années après l'expulsion des Français, n'eût pas tardé à être anéantie (1550). Sa maison était encore, en 1553, composée en grande partie de protestants français[1]. L'un d'eux, dont le nom semble italien, mais qui pourrait bien être aussi originaire de la Saintonge ou du Poitou, partagea jusqu'à la mort les sentiments religieux de sa maîtresse. Hercule d'Este écrivait à Henri II, le 27 mars 1554[2] :

Ces jours passés, Hippolyte des Patti, un des plus chers serviteurs de Mme la duchesse, ...ayant été en danger de mourir (il est mort depuis), je rappelai bien par trois ou quatre fois à susdite Mme mon épouse que de toute manière je voulais qu'elle le fit confesser... Cependant je ne pus jamais la faire obéir : au contraire, on peut dire qu'elle alla jusqu'à se moquer de mon affectueuse recommandation, disant que le susdit Hippolyte était en paix avec Dieu et n'avait pas besoin d'autre confession.... opinions que depuis bien des années j'ai dissimulées et souffertes du mieux que j'ai pu, et cela au souverain déplaisir de ma famille (celle des Borgia!)... Je reconnus que cet état empirait de jour en jour, et que, même le jour de Noël, on n'entendait pas la messe dans la maison de ma susdite épouse. Dès lors il ne me parut pas convenable de laisser élever mes deux filles déjà grandes, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre, de seize, dans cette fausse religion... J'envoyai, le lendemain, un de mes chapelains pour dire la messe à mes susdites filles, et elle le renvoya, etc.

cette cour. Il fit plusieurs poésies pour elle, dont quelques-unes sont en lumière, mais les plus malignes ont esté supprimées. »

Gerdès s'exprime ainsi (page 28 de son *Specimen Italiae reformatae*, 1765, in-4°) : « Parmi ceux que Renée reçut à sa cour étaient les soutiens et les fauteurs de la pure religion, Calvin, Marot, Jamet, Flaminius, Palingenius, Pierre Martyr, etc... Marot contribua beaucoup à l'instruction ultérieure de la duchesse, à sa conversion et à sa confirmation dans la vérité. »

[1] « *Maistre d'hostel :* René Chardon.

« *Pannetiers :* Adam de Houdan, seigneur de Varennes; René Chardon (le maistre d'hostel).

« *Varlet tranchant :* Michel Le Clerc, seigneur de Maisons.

« *Eschansons :* Christophe de Boussiron, seigneur de Grand-Ry; Hercules de Patty (*aliàs* Puty, Putey, encore en fonctions en 1570).

« *Escuyers :* Ypolitte de Patty; Loyer Pierre, frère du sieur de la Boulinière (Jean-Pierre, lequel était pannetier en 1529).

« *Chapelle :* Maistre Iherome de Cyenne, aumosnier; Iean de Bulhac, clerc de chapelle (comme en 1529); frere Estienne (de Paris, docteur en théologie), confesseur et prescheur (il avait rempli les mêmes fonctions depuis 1540, auprès de Charles, duc d'Orléans, jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 1545); Iean de Milleville, chantre.

« *Huissiers, varlets de chambre :* Iean Chardon, Loys Chardon, Loys Tisserant.

« *Dames et damoiselles :* la seignore Ypolite Soche de Putey; Renée de Tunes; Marguerite Teronneau (comme en 1529); Gabriel Rousseau; Angneze Nayne.

« *Filles du corps :* en nombre dix (sans nom).

« *Femme de chambre :* Lyenore Dymolles. » (Ms. FR. 7853 et 3002, Bibl. nat.)

[2] César Cantù, *La Réforme en Italie*, II, 357, et ms. 8645, liasse 56, de la Bibl. nat.

A la demande du duc et du pape, l'inquisiteur Ory reçut de Henri II, roi de France et neveu de la duchesse, l'ordre d'aller lui faire abjurer la Réforme, et, en cas de refus, de lui enlever ses enfants et de la séquestrer. Les menaces étant demeurées sans résultats, Renée fut arrachée de son palais et enfermée dans le vieux château d'Este. Lyon Jamet paraît avoir joué le plus triste rôle en cette circonstance; au lieu de raffermir, comme eût fait Marot, le courage de sa maîtresse indignement persécutée, il s'efforça de la rendre docile aux ordres des persécuteurs. Au mois de juillet 1554, on le vit passer à Genève, venant de France et s'en allant solliciter la malheureuse mère «de ne plus faire aulcune profession de chrestienne[1].» Elle ne recouvra sa liberté, en 1556, non ses enfants, qu'au prix d'un acte de faiblesse suivi d'un prompt repentir.

Après la mort d'Hercule II (1559), elle revint en France et habita le château de Montargis. Elle y professa ouvertement, et avec une charité sans bornes, la religion pour laquelle elle avait déjà tant souffert, et pour laquelle elle devait souffrir encore. Sa fille aînée épousa successivement les deux chefs du parti catholique, le duc de Guise et le duc de Nemours. Témoin des fureurs religieuses et des guerres civiles, elle ne put pardonner aux huguenots leurs attaques violentes contre la mémoire de son gendre, assassiné par Poltrot; elle s'en plaignit amèrement à Calvin, dont l'intolérance la blessait au vif. Pour comble de malheur, elle était encore destinée, avant de terminer sa carrière si agitée, à voir au Louvre le massacre de la Saint-Barthélemy. Elle mourut en 1575, environ quatorze ans après Jamet, qui l'avait accompagnée lors de son départ d'Italie, et s'était, dit-on, retiré en Normandie.

[1] J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, I, 428.

VII

MAROT À VENISE.

(1536.)

La Réforme à Venise. — *Epistre au Dauphin.* — Réponse à Sagou, *troisieme epistre du Coq à l'Asne.* — *Quatrieme epistre du Coq à l'Asne.* Les amis de Marot demandent et obtiennent son rappel. Des Périers, Voultée, Marguerite.

On lit dans Maccrie [1] :

De toutes les villes d'Italie, Venise était celle qui favorisait le plus la propagation des nouvelles opinions, et qui offrait l'asile le plus sûr à ceux que l'on persécutait pour leur attachement à la Réforme. Jaloux de son autorité, et connaissant bien l'esprit d'ambition et d'empiétement de la cour romaine, le sénat avait constamment résisté aux efforts qu'elle avait faits pour établir l'Inquisition, et avait toujours eu soin d'examiner les édits du Vatican avant de les laisser publier ou mettre à exécution dans le territoire de Venise... Cette république était alors parmi les catholiques ce que la Hollande est devenue parmi les protestants. Elle se distingua fort longtemps par le grand nombre de ses imprimeries [2]; et pendant que partout ailleurs on cultivait les lettres pour elles-mêmes, ou pour flatter la vanité de ceux qui leur accordaient protection, elles étaient encouragées à Venise avec l'intention d'en faire une branche importante et féconde d'industrie et de trafic. Les livres des protestants allemands et suisses étaient confiés aux marchands de cette ville, qui les répandaient dans toutes les parties de l'Italie; et ce fut principalement à Venise que les versions de la Bible, ainsi que les autres livres religieux, s'imprimèrent en langue vulgaire.

Les ouvrages de Luther étaient lus dans cette ville dès 1528. L'année suivante, le réformateur entretint une correspondance avec un citoyen de l'antique et glorieuse république, Jacques Ziegler, dont le frère, qu'il eut quelque temps pour secrétaire, devint ensuite pasteur à Nuremberg. D'autres Vénitiens avaient embrassé la cause de l'Évangile, notamment

[1] *Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie*, p. 100.

[2] Voyez, outre les autorités typographiques ordinaires, Le Brett, *Dissertatio de Ecclesia graeca hodierna in Dalmatia*, etc. p. 22, 93. (Note de Maccrie.)

Lucio Paolo Rosselli, qui, en 1530, se mettait directement en relation avec Mélanchthon, puis Baldassare Altieri, Pietro Carnesecchi et Baldo Lupetino; ces deux derniers figurent au premier rang parmi les martyrs italiens [1]. En 1538, Mélanchthon écrivait au sénat pour lui recommander d'*assurer aux gens de bien la liberté de penser* [2]. Les disciples de la Réforme devinrent bientôt si nombreux à Venise, qu'ils songèrent, en 1542, à s'organiser régulièrement et à tenir des assemblées publiques [3].

C'est auprès d'eux et auprès d'un protégé de Renée de France, le traducteur de la Bible, Bruccioli, que le proscrit des cours de France et de Ferrare, sans doute muni de lettres de recommandation de la duchesse, chercha un nouveau refuge [4], vers le commencement de juillet 1536, n'ayant sans doute pour vivre que les secours de ses fidèles protectrices, Marguerite et Renée.

Ni l'épître au roi, ni l'intercession de Marguerite n'avaient encore pu désarmer la colère du monarque; cependant Marot traînait une vie misérable et languissante; il crut que la voix d'un fils aurait quelque empire sur son père, et pria le Dauphin, alors en Provence avec l'armée, d'intervenir en sa faveur. Il nous en coûte d'abréger cette charmante épître, qui respire le plus vif amour de la patrie, en même temps qu'une gaîté mélancolique et un peu contrainte; elle se refuse, du reste, à l'analyse, tant les pensées en sont délicates et naturellement enchaînées, ou, comme dit Marot, « pour le grand nombre des propos tumbans de l'vng en l'aultre, par lyaisons si artificielles qu'il semble que tout ne soit qu'vng [5]. » Marot,

[1] « C'est à Venise, dit M. Jules Bonnet, que le grand prédicateur toscan, Bernardino Ochino, suspect d'attachement aux doctrines nouvelles, monte en chaire pour la dernière fois et fait entendre les suprêmes accents de cette éloquence qui avait ému Charles-Quint lui-même. C'est à Venise que le célèbre missionnaire du Piémont, Celio Secondo Curione, traqué de ville en ville, vient chercher un refuge avant de s'acheminer vers la terre d'exil. C'est à Venise enfin que parait, en 1542, le livre qui est le plus touchant manifeste de la réforme italienne, le *Bienfait de la mort de Christ crucifié*, œuvre du lettré, du martyr (Paleario) dont Sienne et Veroli gardent à jamais la mémoire. » (Voir *Bulletin*, t. XIX, p. 150.)

Plusieurs adhérents d'Ochino qui voulaient restaurer « le monothéisme chrétien » furent suppliciés à Venise. Ochino s'échappa et se rendit en Pologne, où il s'unit à Socin, chef des anti-trinitaires.

[2] Maccrie, p. 107.

[3] *Id. ibid.*

[4] Dans une maison située près du Lido, selon M. César Cantù, dont les renseignements ne nous inspirent malheureusement qu'une médiocre confiance.

[5] C'est en ces termes qu'il parlait des *Metamorphoses* d'Ovide.

qui n'a jamais rien demandé au jeune prince, Marot, banni, qui l'air de France n'ose aller sentir, écrit au Dauphin ce qu'il n'ose aller dire. Quelque «caphar» pensera peut-être qu'il demande son rappel, c'est bien moins :

Ce que ie quiers et que de vous espere,
C'est qu'il vous plaise au Roy, vostre cher pere,
Parler pour moy, si bien qu'il soit induict
A me donner le petit saufconduict:
De demy an que la bride me lasche,
Ou de six mois, si demy an lui fasche;
Non pour aller visiter mes chasteaux,
Mais bien pour voir mes petits Marotteaux,
Et donner ordre à un fais qui me poise:
Aussi à fin que dire adieu ie royse [1]
A mes amys et mes compagnons vieulx:
Car vous scauez, si fay-ie encores mieulx,
Que la poursuite et fureur de l'affaire
Ne me donna iamais temps de ce faire...
Et cela faict, verrez le compagnon
Tost desloger, car, mon terme failly,
Ie ne craindrois sinon d'estre assailly
Et empaumé. Mais si le Roy vouloit
Me retirer, ainsi comme il souloit [2],
Ie ne di pas qu'en gré ie ne le prinse;
Car vng vassal est subiect à son Prince.
Il le feroit, si scauoit bien comment
Depuis vng peu [3] *ie parle sobrement;*
Car ces Lombars auec qui ie chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A vng mot seul de Dieu ne deuiser,
A parler peu et à poltronniser:
Dessus vng mot vne heure ie m'arreste;
S'on parle à moy, ie respons de la teste.
Mais ie vous pry, mon saufconduict ayons,
Et de cela plus ne nous esmayons;

[1] J'aille.

[2] Comme il faisait autrefois.

[3] Cette épître a donc été écrite peu après l'arrivée du poëte à Venise.

Assez auons espace d'en parler,
Si vne fois vers vous ie puis aller...

(Epistre XLIX.)

Cette spirituelle et touchante supplique resta sans réponse : qu'importaient au jeune prince les souffrances d'un poëte illustre, tombé en défaveur pour cause d'hérésie? Au reste, peu après l'avoir reçue, le Dauphin François, duc de Bretagne, mourut à Tournon, le 10 août 1536, dans sa dix-huitième année [1].

Au moment où il sollicite de toutes parts l'autorisation de rentrer en France, ce soi-disant poltron continue la lutte contre ses ennemis: sa *troisieme epistre du Coq à l'Asne*, écrite durant l'invasion de la Provence par Charles-Quint, et datée de Venise le dernier juillet 1536, est une réponse au dévot Sagon, dont les lourdes plaisanteries sentaient l'inquisiteur et le bourreau. Toutefois Marot semble avoir émoussé ses traits à dessein, pour ne pas déplaire au roi, maître de son sort. Il s'occupe d'abord d'un docteur de Sorbonne, qui n'est sans doute autre que Bouchart :

De mon Coq à l'asne dernier,
Lyon, ce malheureux asnier,
Fol, folliant, imprudent, indiscret,
Et moins scauant qu'vng docteur en decret,
Ha, ha, dit-il, c'est grand outraige
De parler d'vng tel personnaige
Que moy.....
Quant de sa proposition
Touchant la fornication,
Il vaudroit mieux la trouuer bonne
Qu'y besogner comme en Sorbonne...
Il a dict à ceux de sa tente,
S'il nous peult quelque iour auoir,
Il emploiera tout son pouuoir
Pour nous faire brusler tous vifs.
De ma part ie n'en suis d'aduis,
Et n'y scaurois prendre playsir;
Toutesfois s'il en a desyr,

[1] On le crut, à tort, empoisonné par son échanson, Montecuculli, gentilhomme ferrarais, qui fut écartelé, après que la torture lui eut arraché tous les aveux qu'on voulut.

Quand il sera prest, qu'il me mande,
Et si i'y vois[1], *que l'on me pende.*
Tu dirois, mon amy Lyon,
Pour moy quelque fidelium,
Ou quelque creux de profundis,
Pour me tirer à Paradis[2].
Mais si treuuez qu'il soit ainsy,
Qu'au partyr de ce munde cy,
Vous soyons sauluez ou damnez,
Ne dictes rien, et me donnez
Ce petit mot pour epitaphe,
Et que sur mon corps on le graphe :
Cy PEND CE FOL QUI S'EST RENDU
A CRESDICT, POUR ESTRE PENDU[3].

Vient ensuite le tour de Sagon :

Quant à celuy qui s'est fasché
Que me suis à luy attaché,
C'est vng meschant fol et flatteur,
Insigne dissimulateur,
Et vindicatif à oultrance;
Mais il ne veult que l'on le pense.
Ie ne vouldrois de luy mentir,
Par quoy ne me puis repentir
D'en auoir dict ce qui est vray;
Et s'il me point[4], *ie descouuray*[5]
De plus grands cas qu'il a commis:
Qu'il ne fasse plus d'ennemis.

[1] Si j'y vais.

[2] Que Marot plaisante ou non ici, ces vers indiquent la situation religieuse de son ami. La plaisanterie n'eût eu ni sel, ni raison d'être, si Jamet n'avait au moins été tenté de retourner au catholicisme.

[3] Nous ne saurions voir dans ces vers, où le poète refuse plaisamment à ses ennemis le plaisir de le mettre à mort, une rétractation de la prière dans laquelle il demandait à Dieu de lui accorder une constance invincible, s'il le destinait au martyre. — Notre état moral a ses variations aussi bien que l'atmosphère, et il en est de plus graves que celle dont Marot donne ici un exemple. Tel qui s'est montré capable de dévouement à la patrie, lorsqu'elle était en danger, ne peut-il remarquer ensuite, non sans quelque amertume, que ce dévouement n'a servi que la cause de l'égoïsme, de l'intrigue et de la lâcheté?

[4] Poindre, piquer.

[5] Pour je découvrirai.

Il en a trop, qu'il viue bien;
Lors seray son amy, combien
Qu'il ne l'ayt en rien merité.
Le traistre plein de vanité.
Mais Dieu vueille[1] *que l'on oublie;*
Ce que souffrons par sa follie,
Ie suis trop loing pour le luy dire...
Est-ce de luy que i'ay escript?
— Nenny, non, c'est de l'Antechrist;
Ce n'est pas luy, et si[2] *ne scay.*
Il en a faict son COUP D'ESSAY...
Ie le congnois, c'est vng grand prestre.
— Vous faillez, il le vouldroit estre,
Pourueu qu'il en eust arraché
Quelque abbaye ou euesché...
Dessus, dessus, à belles pierres.
Dessus ce gros villain marault,
Qui a crié sur nous : Harault.
Et nous a chassés du pays.
Nous estions assez esbahis,
Lyon, il t'en peult souuenir[3]...

Enfin la guerre est prise à partie :

Les Francoys cryent : Viue France!
Les Espagnols : Viue l'Empire!
Il n'y a pas pour tous à rire;
Le plus hardy n'est sans terreur.
N'est-ce pas vng trop grant erreur,
Pour des biens qui ne sont que terre,
De mener si horrible guerre?
Les gensdarmes sont furyeux,
Chocquans au visage et aux yeux.
Il ne fault qu'vne telle lorgne[4]
Pour faire vng gentilhomme borgne;
Il ne fault qu'vng traict d'arbaleste
Passant au travers d'vne teste

[1] Veut. — [2] Cependant. — [3] Suit le récit de la fuite, que nous avons cité, p. 163. — [4] Coup, de lorgner, frapper.

Pour estonner vng bon cerueau.
I'aimerois autant estre vng veau,
Qui va droit à la boucherie,
Que d'aller à telle tuerie.
C'est assez d'vng petit boullet,
Qui prend vng souldart au collet,
Pour le garder de iamais boire.
Fy, fy de mourir pour la gloire,
Ou, pour se faire grant seigneur,
D'aller mourir au lict d'honneur,
D'vng gros canon parmy le corps,
Qui passe tout oultre dehors!
Par ma foy, ie ne vouldrois point
Qu'on gastast ainsi mon pourpoint
Et la liurée du capitaine :
Hau, compagnon, prenez l'enseigne,
Celuy qui la portoit est bas.
Sang bieu! vela de beaulx esbas,
Veoyla comment on s'y gouuerne [1].
Dedans vne bonne tauerne,
I'oserois entrer hardiment,
Où l'on ne frappe nullement.

[1] A mesure qu'il avançait en âge, son horreur de la guerre ne faisait que s'accroître. C'est lui qui avait déjà dit dans l'*Elegie XIII* (1524) :

Homme ne suyt la guerre
Que pour honneur ou pour proffit aquerre;
Qui ces deux poincts de la guerre osteroit,
A y seruir nul ne se bouteroit.

Cette vertu d'humanité n'était pas rare parmi les plus nobles esprits et les grands cœurs du XVIe siècle; on la retrouve chez Rabelais et chez Érasme, qui écrivait dans ses *Colloquia* (traduction de Gueudeville, IV, 151) : « Les villes, s'ennuiant de souffrir, murmurent. Certains peuples... répandent sourdement des plainctes, disant qu'il n'est pas juste que pour la colère, la querelle, l'ambition de deux ou trois mortels couronnés, les affaires humaines soient dans le désordre, qu'elles aillent sens dessus dessous, et qu'il se fasse une si copieuse libation de sang humain. » — Dans le volume suivant (p. 157), Érasme nomme la guerre « l'école de toute scélératesse. »

« Le temps n'est plus, dit à son tour Grandgousier, d'ainsi conquester les royaumes auecques dommage de ton prochain frere chrestien; cette imitation des anciens Hercules, Alexandres, Hannibals, Scipions, Cesars et autres tels, est contraire à la profession de l'Euangile, par lequel nous est commandé garder, sauuer, regir et administrer chascun ses pays et terres, non hostilement enuahir les autres. Et ce que les Sarrasins et Barbares iadis appelloient prouesses, maintenant nous appellons briganderies et meschancetez. » (*Gargantua*, liv. I, ch. XLVI.)

C'est ainsy que Clement denise.
Viuant en paix dedans Venise.

La *quatrieme epistre du Coq à l'Asne*, aussi écrite à Venise et adressée, comme les précédentes, à Lyon Jamet, ne ménage pas plus que celles-ci les « prescheurs et la saincte chattemite, » la messe, les astrologues et les prélats, et laisse entrevoir l'humanité du poëte et sa compassion pour le pauvre peuple; à ces signes nous reconnaissons l'œuvre de Marot, mais de Marot triste, fatigué, manquant de veine et d'inspiration [1] :

Puisque scais la rebellion,
Ie ne t'en mande rien, Lyon;
De quoy diable sert la redicte?
Or doncq la saincte chattemite,
Ainsy que l'on dict par deca,
A faict feu puis vng mois en ca [2].
Quel bruyt en ont faict nos prescheurs,
Ces grants ordinaires pescheurs?
Font-ilz tousiours les gens absoulz,
Par force d'escuz ou de soulz,
Dont non pas Dieu, mais l'argent regne?
Qui vouldroit mettre bride et resne
Au grant cheual d'ambition,
Point n'y auroit sedition.
En dangier que ces groz asniers
Soient du lignaige des musniers,
Ayant du sac, bled et farine,
Toute couuerte leur nurine,
Ostant la feue du gasteau,
Si en leur vin mettoient de l'eau,

[1] C'est « la veine triste et lente, » dont il parle quelque part. Lenglet-Dufresnoy et quelques critiques pensent que cette épître n'est pas de Marot; mais ils n'en donnent pas de preuve suffisante. Elle fut écrite après la mort d'Érasme (juillet 1536) et celle du Dauphin François (10 août), et durant le siége de Péronne, qui ne fut levé que le 11 septembre. Marot était encore à Venise à cette époque.

[2] Ce début est obscur; il y est, paraît-il, question de religion et de supplice; cependant Crespin ne mentionne aucun auto-da-fé en France à la date de 1536, ni le *Bourgeois de Paris*, ni la *Chronique de François Ier*. S'agirait-il simplement de la révolte de Chambéry, dont il est parlé plus loin, ou de quelque exécution faite en Italie?

Ceulx de Sorbonne, enluminez
Si rouges n'auroient pas leurs nez.
Et puis la belle doctorie.
. . . . . on dict qu'ung messere [1]
A chanter messe est necessaire.
Ie ne scay pas comme il entend,
Qui ne luy en donne, il en prend. . .
Les poures vouldroient estre chiens.
I'entens à l'heure qu'on repaist:
Ribon ribaine, s'il nous plaist,
Il fauldra de brief rendre compte. . .
Encores n'est sceu le malheur
Qui doibt venyr de ceste guerre. . .
Si de la lune le descourz
Tenoit du soleil le party,
Nos astrologues auroient menty. .
Prelatz seront bien rembourrez.
Si Germanie a ung concile. . .
Sire, tandis que ie viuray,
M'employeray en vostre seruice. . .
Dieu gard la franche Marguerite,
Fleur de blanc lyz inseparable.
C'est ung grant mal irreparable
Que mettre tant d'ames en danger. .
A Venize ie fais prouesse;
Il ne vault rien qui n'a richesse. . .

Victime de l'implacable haine de ses tout-puissants ennemis, l'excellent Marot avait pourtant des amis qui ne craignirent pas de prendre sa défense contre Sagon et La Huetterie, autre rimeur de bas étage, qui avait eu l'impudence de demander au roi la place du proscrit, entre autres Mellin de Saint-Gelais [2], Parrhasius [3], Daluce Locet [4], Nicole Glotelet [5].

[1] Missel.

[2] Voir l'épigramme de Marot : *A Merlin de Saint-Gelais*, et la *Balade au nom de C. Marot contre Sagon*, par Saint-Gelais.

[3] Sa pièce latine en faveur du poete se trouve à la fin de l'édition de Marot donnée par Lenglet-Dufresnoy.

[4] *Remonstrances à Sagon, à La Hueterie et au poete champestre, par maistre Daluce Locet, pamanchoys.* — Daluce Locet doit être un pseudonyme ou un anagramme.

[5] *Apologie de maistre Nicole Glotelet, de Lietry en Partoys, pour Cl. Marot.*

Charles Fontaine [1] et Des Périers, qui écrivit, sans doute à la demande de la reine de Navarre, la pièce intitulée : *Pour Marot absent, contre Sagon*, dont voici quelques vers :

. . . Qu'attendez-vous, o poetes francoys.
Ses bons amys [2] *? Pensez-vous que ie soys*
Expert assez, ou si seur de mon roolle,
Pour à Phebus [3] *porter quelque parolle*
De son Maro [4], *que tout seul me laissez*
Parler pour luy, et ne vous aduancez
A excuser d'icelay la querelle ?
Dont, s'il te plaist, Sire, absous-le, car elle
N'est pas du tout si griefue, ne damnable,
Comme la faict cestuy deraisonnable
Accusateur et detracteur peruers. . .
Roy plus qu'humain, si i'ose en ta presence
Seul excuser Marot en son absence,
Pardonne-moy. . . . . .
. . . . . .faisant grace et mercy
A ton Maro, s'il a en rien mespris,
Dont il deult estre ou pugny ou repris.

Le poëte latin Voultée ne fut pas le moins dévoué de ces amis, et donna un bel exemple de fidélité au malheur. Il plaida, l'un des premiers, la cause de l'exilé, auquel il a consacré cinq pièces de son recueil d'épigrammes [5] : l'une est adressée à Renée de France, une autre à l'évêque de Paris, Jean du Bellay, deux à François Ier lui-même, et dans toutes il proclame l'innocence et la pureté de la foi du proscrit. Ajoutons qu'il ne cachait nullement ses propres tendances évangéliques (voir en particulier ses pièces sur Mathurin Cordier, Lefèvre d'Étaples, Roussel, évêque d'Oleron, auquel il a dédié son quatrième livre), et que cette courageuse insistance, conforme, du reste, à sa devise : *Nolit, velit invidia*, pouvait lui être funeste.

[1] Fontaine prit une plus grande part que les précédents à la lutte contre les Sagontins.

[2] Héroet, Sève, Brodeau, Chappuy, Papillon, Thenot, Rocher, etc.

[3] François Ier.

[4] Les amis de Marot le nommaient *Maro*, pour l'égaler à Virgile, *P. Virgilius Maro*.

[5] *Ioannis Valteii Remensis epigrammatum libri duo, Lugduni apud Seb. Gryphium*, 1536, in-12 (bibl. Mazarine). La dédicace du livre est datée de Lyon le 10 des calendes d'août 1536.

AD D. RENATAM, DUCIS FERRARIAE UXOREM, DE MAROTO.

Gallorum vates Gallis fugiebat ab oris,
Immeritum misere pulsus in exilium...

AD IOAN. BELLAIUM, EPISCOPUM PARISIORUM, INDUCITUR MAROTUS QUERENS DE EXILIO.

Non facinus, non vita mihi, non turpia facta,
Aurea libertas sed dedit exilium.
Exilium patior, patior sine crimine pœnas;
Candida mens nostra est, candida nostra fides...
Quod fero, ferre iubet mihi gens inimica, grauisque,
Inuidia est nostri maxima caussa mali...
Nec passus iustos praedam Rex hostibus esse,
Nec sinit, vt rapiat horrida flamma pios...
Hunc igitur mitem, Praesul mitissime, Regem
Ipse roga, vt seruet restituatque reum...

AD FRANCISCUM REGEM EXUL MAROTUS LOQUITUR.

Ergo velis, nolis, Clemens tuus ipse poeta est,
Oblitum qui te non putat esse sui.

IDEM DE EXILII CAUSSA.

Candida libertas, verum, virtusque, fidesque,
Exilium patiens, quod peperere, fero.

AD FRANC. GALL. REGEM DE MAROTO.

Noster abest Clemens, Rex clementissime regum,
Atque aberit, prompta ni reuocetur ope.
Hic temere oppressus patitur sine labe; dolendum est,
Rex, falsi vatem criminis esse reum...
Cum nil peccauit, veniam petit ille, precantis
Excuses culpam, si modo culpa fuit...
Da veniam vati, superet tua gratia culpam,
De culpa fateor, Rex, licet esse neget...
Ingemit et tacito suspirat Gallia luctu,
Inque suo expulsum vellet habere sinu...

Rabelais aussi paraît avoir travaillé à rendre à son ami la confiance et

l'amitié du roi. Mais l'influence la plus puissante, qui emporta de haute lutte le rappel du proscrit, fut celle de Marguerite, l'un des deux bons anges qui nous apparaissent toujours plus comme la providence des persécutés de leur temps[1]. Le pauvre banni avait mangé, durant deux longues années et plus, l'amer pain de l'exil, loin de sa famille; aussi, quand la bonne nouvelle lui arriva, eut-il hâte de repasser, malgré l'hiver (1536), « les grans froides montagnes, » et de voler vers le pays dont il n'avait « sceu perdre le souuenir. »

[1] L'autre, Renée, persécutée à son tour, n'a certainement pu écrire au roi avant la fin de la guerre (30 novembre).

VIII

MAROT À LYON.

(1536.)

Rappelé de l'exil, il exprime sa joie et sa reconnaissance dans l'*Epistre LIII*. — Accueil qu'il reçoit à Lyon. *Adieu à la ville de Lyon*. — Les injures de Sagon. — Prétendue abjuration. — Lenglet-Dufresnoy brode sur ce thème. Réfutation. Dolet. Des Périers. Édit de Coucy. — Rappel sans condition. — Versatilité du *Père des lettres*. — Joie des humanistes : Nicole Glotelet, Voultée. — Explication de la dernière strophe de l'*Adieu à Lyon*. — Les sutures de la calomnie.

La lyre qui avait rendu de si nobles et touchants accords sur la terre étrangère ne pouvait rester muette au moment où l'exilé toucha le sol de la patrie. En l'absence du roi, qui venait de quitter Lyon [1], c'est au gouverneur de cette ville, le cardinal de Tournon, qu'il exprima sa joie et sa reconnaissance :

Puis que du Roy la bonté merveilleuse
La France veult ne m'estre perilleuse;
Puis que ie suis de retourner mandé,
Puis qu'il luy plaist, puis qu'il a commandé,
Et que ce bien procede de sa grace,
Ne t'esbahys si i'ay suiny la trace,
Noble seigneur, pour en France tirer,
Où long temps a ie ne fais qu'aspirer...
Si tost que i'euz mon retour escouté,
Et que ie vis la grand' nue essuyer,
Qui en venant me pouuoit enuuyer,
Mon premier poinct ce fut de louer Dieu.
Et le second, de desloger du lieu
Là où i'estois, pour au pays venir
D'où ie n'ay sceu perdre le souuenir...
Ie n'ay trouué rien de dur en la voye.

[1] Quand Charles-Quint eut repassé la frontière (23 septembre), le roi retourna à Paris; comme, en outre, le poète trouva en chemin neige, verglas et froidure, il est probable qu'il ne vint à Lyon qu'à la fin d'octobre ou de novembre.

Ains m'ont semblé ces grans roches haultaines
Preaux[1] *herbus, et les torrens fontaines.*
Bise, verglatz, la neige et la froidure
Ne m'ont semblé que printemps et verdure,
Si qu'à Dieu rends graces vng million,
Dont i'ay atteint le gracieux Lyon,
Où i'esperois, à l'arriuer, transmettre
Au roy Francoys humble salut en mettre[2].

(Epistre LIII.)

La ville de Lyon comptait plus d'un poëte et d'un lettré, entre autres Symphorien Champier, Benoît Court, Vauzelles, Pernette du Guillet, Clémence de Bourges, Estienne Dolet, Maurice Sève et ses sœurs Claudine et Sibylle[3], Jeanne Faye, Jeanne Gaillarde, Claude Perréal[4], Cl^e Le Maistre[5], etc. qui avaient organisé une société littéraire dans la maison

[1] Petits prés.

[2] En mètre, en vers.

[3] Maurice Sève, avocat, poëte et, dit-on, musicien, peintre et architecte, traduisit de l'espagnol *La deplorable fin de Flammette*, Lyon, 1535, petit in-8°, et rima quelques psaumes. Son *Sourcil*, décrit à l'imitation du *Beau Tetin* de Marot, est, au jugement de la duchesse de Ferrare, le chef-d'œuvre du genre, témoin ces vers que Marot écrivait en 1535 :

Mais du sourcil la beauté bien chantee
A tellement nostre court contentée,
Qu'à son autheur nostre princesse donne,
Pour ceste fois, de laurier la couronne;
Et m'y consens, qui point ne le cognois,
Fors qu'on m'a dit que c'est vng Lyonnois.

On a encore de lui *Arion*, églogue sur la mort du Dauphin, Lyon, 1536. Il eut pour élève la fameuse Louise Labé, et fut porté aux nues par Marot, Dolet, Sainte-Marthe, du Bellay, etc. Durant son séjour à Lyon, Marot lia avec lui une amitié vive et durable.

Claudine et Sibylle furent des poëtes également renommés de leur temps, mais ne nous ont laissé aucune de leurs œuvres, excepté quelques psaumes dans le Psautier de Lyon, Gabriel Cotier, 1557. Un autre membre de la même famille a signé aussi de l'initiale R quelques psaumes de la même édition. On mentionne encore Jeanne Scève; nous ne savons si c'est un autre personnage que les trois dont nous venons de parler. *La France protestante* (IX) cite Mathieu Sève, échevin de Lyon, dont les descendants, réfugiés à Genève, y occupèrent une place distinguée.

[4] Jean Perréal, dit de Paris, était peintre et valet de chambre ordinaire du roi Louis XII.

[5] Cl^e (Claude?) Le Maistre a traduit les psaumes XXXIV et XLII, insérés dans les *Cinquante-deux pseaumes de Marot*, imprimés à Paris en 1550. C'est le premier de ces psaumes qui nous a fait découvrir que Le Maistre est aussi le traducteur anonyme d'un livre d'une insigne rareté, retraduit de nos jours : *Du benefice de Iesuchrist crucifié enuers les chrestiens, traduict de vulguire italien en langage francoys*, Paris, Antoine Iurie, 1548, in-32 (*Collection de M. Gaiffe*). La première édition de cet ouvrage est sans doute celle de Lyon, Jehan de Tournes, 1545. Il fut mis à l'index, l'année suivante, par la Faculté de théologie de Paris, qui le rangeait parmi les livres d'auteurs inconnus. A la fin de sa préface, l'anonyme dit qu'il a «aussi traduict vn pseaume du grand prophète Danid.» Ce psaume, joint à l'ouvrage, n'est pas le XXXIV de Marot, comme le

du sieur de Lange, sur la montagne de Fourvières[1]; aussi, le proscrit rappelé y reçut-il un accueil flatteur, peut-être enthousiaste, comme celui qui fut fait plus tard à Voltaire, revenant de Prusse et n'osant retourner à Paris. Marot en remercia l'aimable cité, dans l'adieu qu'il lui laissa, après y avoir fait un court séjour.

Adieu Lyon, qui ne mords point,
Lyon plus doulx que cent pucelles,
Sinon quand l'ennemi te poinct.
Alors ta fureur point ne celes;
Adieu aussi à toutes celles
Qui embelissent ton seiour,
Adieu faces cleres et belles,
Adieu vous dy, comme le iour.

Adieu cité de grand' valeur,
Et cytoyens que i'ayme bien;
Dieu vous doint la fortune et l'heur
Meilleur que n'a esté le mien.
I'ay receu de vous tant de bien,
Tant d'honneur et tant de bonté,
Que voluntiers diroys combien,
Mais il ne peult estre compté.

Adieu les vieillards bien heureux,
Plus ne faisant la cour aux dames,
Toutesfois tousiours amoureux
De vertu, qui repaist voz ames...

Adieu la Sone et son mignon,
Le Rosne, qui court de vistesse;
Tu t'en vas droict en Auignon.
Vers Paris ie prens mon addresse.
Ie diroys : Adieu ma maistresse;
Mais le cas viendroit mieulx à poinct,
Si ie disoys : Adieu ieunesse:
Car la barbe grise me poinct.

pense M. Bonnet (*Bulletin*, 2e série, I, 223), mais bien celui de Le Maistre :

En tout temps l'excellence, etc.

[1] « On croit, dit M. d'Héricault (*op. cit.* p. xc), que Marot fut membre de cette académie. »

Va, Lyon, que Dieu te gouuerne;
Assez long temps s'est esbattu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a battu.
Finablement pour sa vertu,
Adieu des foys vng million
A Tournon de rouge vestu,
Gouuerneur de ce grand Lyon.

Est-ce là le langage d'un homme qui vient de commettre une lâche et menteuse abjuration ? Les Lyonnais se seraient-ils montrés si bienveillants envers quelqu'un qui se serait déshonoré sous leurs yeux ? Sagon seul l'a dit, et il paraît avoir été cru (ô puissance de Basile !) de tous les biographes de Marot, excepté les frères Haag [1]. Cette crédulité se comprendrait à la rigueur, si Sagon n'avait été enflammé que de ce zèle religieux si ardent qu'il brûle tout ce qu'il touche: mais dans *Le Rabais du caquet de Marot* (1537), qui renferme cette niaise calomnie, la religion s'efface devant la vanité blessée du rimeur: ce n'est plus le fanatisme qui parle, c'est la haine, la vengeance épuisant le vocabulaire de l'injure. Il a fallu bien de l'inattention pour ne pas voir qu'on avait affaire à un malhonnête homme. Voici comment Sagon interpelle Marot :

Dy-moy donc, beste farouche,
Si tu as langue en la bouche
Et au sens quelque raison,
Le lieu où mon maistre [2] *couche*
Des vers impurfaictz en couche.
Tu dy qu'il en a foison,
Tu mens. . . . . .
Certes Dauid n'a poinct dict sans raison
Que malheureux font leur gibet ou fosse;
Pourquoi, en bref, tu veoirras la saison
Que hault en l'air, en potence bien grosse,
Marot fera du rosty pour la nopce. . . .

Puis viennent ces aimables épithètes, sans parler de celles qu'on ne

[1] La Biographie Didot s'est inspirée de *la France protestante*.

[2] Le « maistre », c'est Sagon lui-même, qui écrit sous le nom de son valet, comme avait fait Marot dans l'épître de *Frippelippes à Sagon*.

peut citer : *sauetier, beste, sot, songe-creu, teste sans cerueau, maistre beuf, valet, veau, ord museau, langue serpentine, grand bedier, gros beduce, gros asnier, billotin,*

mouffle de coquins,
Plus infaict que vielz brodequins
Où pieds puantz gectent l'ordure,

orde conscience, herault de tous caignardz, chien galleux, pouve beste insolente qui feu sent, vile charongne, vray disciple de Iudas,

creature infame,
Vaisseau tout remply de diffame...
Marault, hostiere[1], *infect, sale, souillard...*
Monstre maling, meschant marault meseau...
O meschant blistre, o menteur enragé...
Asne paresseux, lourd et lasche,
...fils de la vasche...
O le marault, le marmot, le mastin...
O bon Lombard, mauuais Francoys...
Il est infect, ladre, pourri, fangeux...
O Sarrazin, o infidele, o asne,
O Iuif contraire à catholique foy, etc.

C'est au milieu de ces pieuses douceurs, que le dévôt apôtre, défenseur de la Sorbonne, apologiste du bûcher et propagateur de la sainte foi, accuse Marot d'abjuration :

Il a le cueur putrefaict
Et infaict
De cauteleuse feintise;
Iacoit que[2] *à Lyon fust faict*
Et refaict,
Comme vng enfant qu'on baptise...
Car Marot, comme on a bien sceu,
A esté à Lyon receu
Pour se reioindre à nostre Eglise,
Mais on scait bien en quelle guise;

[1] De *hostire*, frapper, ennemi ? [2] Bien que.

Car il y auoit, pour le moins,
Vne douzaine de tesmoings,
Qui l'ont rebaptisé au monde,
En abiurant l'erreur immunde.
Ie dy erreurs, non pas erreur,
Tant y en a que c'est horreur,
Ausquelz a fallu que ton maistre [1]
Ayt renoncé premier que d'estre
Purgé, baptizé et refaict,
En abolissant son forfaict...
Allons tout beau sans violence,
Renchaine vn petit ton lyon [2] :
Cela fust faict dedans Lyon.

Sagon ne parle que d'une douzaine de témoins présents à l'abjuration; l'abbé Lenglet-Dufresnoy y fait assister toute la ville et brode agréablement sur ce thème : « Le cardinal, qui étoit catholique très-ardent, engagea ou obligea Clément Marot (c'est à peu près la même chose) à faire abjuration des nouvelles erreurs, qu'il n'avoit peut-être jamais bien connues, ni professées. Tout le monde s'empressa de voir cette cérémonie; sans doute, on étoit bien aise d'observer la contenance qu'auroit un poëte à donner extérieurement des marques de la véritable religion. On n'ignoroit pas qu'il vivoit d'une manière à faire douter si celle qu'il avoit tenue jusqu'alors étoit bonne ou mauvaise. Il le fit donc d'assez bonne grâce pour recevoir les louanges de toute la ville. » — Où est la preuve du fait? L'abbé en donne deux : les vers de Sagon et la fin de l'*Adieu à Lyon*.

Va, Lyon, que Dieu te gouuerne,
Assez long temps s'est esbattu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a battu.

« Il étoit arrivé, à Lyon, quelque fâcheux accident à Clément Marot, dit l'abbé, comme on le voit non-seulement par cet endroit, mais encore par les vers de François Sagon, imprimez dans la suite de cet ouvrage. Et comme Clément Marot parle lui-même des disgrâces qui lui sont arrivées

[1] Marot. — [2] Allusion aux épîtres du *Coq à l'asne*, adressées par Marot à Lyon Jamet.

à Lyon, il y a lieu de croire que ce fut à cause de la religion; car il ne s'en seroit pas vanté, si ç'avoit été pour quelque autre raison. »

L'abbé libertin avait le droit de trouver que cette strophe manquait un peu de clarté; mais il est inexcusable d'avoir, par bigotisme, basé sur une hypothèse malveillante ce raisonnement qui ne supporte pas un instant l'examen : Il est arrivé à Marot quelque accident durant son séjour à Lyon, *c'est sans doute pour le fait de la religion;* or un de ses ennemis l'accuse d'y avoir abjuré, *donc* cette abjuration paraît réelle. Il suffit de la moindre réflexion pour découvrir qu'une abjuration qui eût rouvert à Marot les portes de la France et du Louvre n'aurait pu être à ses yeux un fâcheux accident, s'il avait été capable de la commettre, encore moins une disgrâce, mais bien le plus heureux des événements. Ce n'est donc pas d'abjuration qu'il parle ici. Aussi, malgré l'obscurité de ces quatre vers [1], n'hésitons-nous pas à voir dans l'*Adieu à Lyon* un éclatant témoignage de l'honnêteté de la conduite du poëte dans cette ville.

Marot a si bien dédaigné cette calomnie qu'il n'y a point répondu, non plus qu'aucun des amis [2] qui le défendirent contre Sagon et La Huetterie; cette dignité, qui lui seyait devant ses contemporains, qui savaient à quoi s'en tenir, lui a nui auprès de la postérité; toutefois, il y a dans ses écrits au moins deux passages qui contredisent formellement, bien qu'indirectement, l'impudent mensonge de Sagon. Le premier, c'est le début de l'épître au cardinal de Tournon, qu'on a déjà lue tout à l'heure :

Puis que du Roy la bonté merueilleuse
La France veult ne m'estre perilleuse;
Puis que ie suis de retourner mandé,
Puis qu'il luy plaist, puis qu'il a commandé,
Et que ce bien procede de sa grace.

La merveilleuse bonté et la belle grâce que celles qui eussent imposé

[1] Ce sont les seuls, parmi les siens, où l'on ait voulu voir une allusion à cette prétendue abjuration.

[2] L'un d'eux avait cependant protesté contre cette autre calomnie, d'après laquelle Marot aurait été fouetté à Ferrare. L'auteur de l'*Epistre à Marot, à Sagon et à La Hueterie* interpelle Huet en ces termes :

Ta plume ment et trop s'esgare,
Parlant du fouet de Ferrare.
Comment as-tu ose songer
Vng tel propos, si mensonger?
Car comment seroit-il croyable,
Ou aulcunement vraysemblable,
Qu'il eust lors esté fouetté
Au lieu auquel fust arresté
Et tenu en plus grant faueur
Que tu n'en fuz onc recepueur?

au poëte, comme condition de retour, le reniement de ses principes et l'avilissement de sa conscience !

L'autre passage est le suivant : « Le tort que m'ont fait ceux qui, par cy-deuant, ont imprimé mes œuures, est si grand et si outrageux, cher amy Dolet, qu'il a touché mon honneur et mis en danger ma personne; car, pour auare conuoitise de vendre plus cher et plustost ce qui se vendoit assez, ont adiousté à icelles miennes œuures plusieurs autres qui ne me sont rien, dont les vnes sont froidement et de mauuaise grace composées, mettant sur moy l'ignorance d'aultrui, et les aultres toutes pleines de scandale et de sedition, de sorte qu'il n'a tenu à eux que, durant mon absence, les ennemis de vertu n'ayent gardé la France et moy de iamais plus nous entreuoir. *Mais la grace de Dieu, par la bonté du Roy, comme tu scais, y a pourueu*[1]. » — Comment Marot, écrivant à Dolet, eût-il osé attribuer la fin de son exil à la grâce de Dieu, si son ami, qui était arrivé à Lyon en 1536, lui eût vu faire *le saut périlleux* ? Dolet n'eût pas ensuite adressé au poëte renégat une ode où se trouve un bel élan de sa vive affection pour lui[2].

Des Périers, qui avait travaillé à la Bible d'Olivetan, eût considéré l'abjuration de son ami comme un déshonneur et une honte, et ne l'eût pas félicité de son *ioyeux retour*[3], acheté à ce prix. Enfin Marot lui-même aurait-il, peu après, d'octobre 1537 au 18 juin 1538 (date du traité de Nice), volontairement séjourné huit mois dans une ville qui lui eût rappelé de si fâcheux souvenirs[4] ?

Mais abordons directement la question. On prétend que le poëte obtint la permission de revenir à la cour et d'y exercer sa charge, « à condition qu'il rentreroit dans la religion romaine qu'il avoit quittée, et qu'il seroit

[1] Préface de la première édition soi-disant complète des œuvres de Marot, Lyon 1538.

[2] *Carminum libri quatuor*, Lugd. 1538, in-4°, et *la France protestante*, IV, 292.

[3] « Bonaventure à Marot à son retour de Ferrare.

« Maro en Marot, immortel poëte, l'*honneur de ce temps, que veoir tant souhaite*, mes poures versetz craintifs et doubteux ne s'osent monstrer (tant ils sont honteux) à vous, veu qu'ils sont sans rithme et raison; dont ie vous salue en simple oraison, priant, comme faict chascung à son tour, qu'il vous soit heureux *ce ioyeux retour*. »

Dans son *Apologie... pour Cl. Marot*, Nicole Glotelet, invitant Sagon à célébrer le retour de celui qu'il avait voulu supplanter, parle absolument comme Des Périers :

Chanter te fault quelque palinodie,
En resonnant, si peulx, par melodie,
Quelque motet pour le retour ioyeulx
De ce Clement.

[4] Il y attendit le retour du roi, qui était allé guerroyer en Italie.

plus discret à l'avenir [1]. » S'il eût voulu revenir à cette condition, que tant d'autres acceptèrent [2], il n'aurait eu besoin ni de l'aide ni de la permission de personne, et il n'aurait pas prolongé son absence au delà du 16 juillet 1535, date de l'édit de Coucy, qui permit aux fugitifs et bannis pour cause de religion de rentrer en France, pourvu qu'ils se désistassent de leurs erreurs et vécussent comme bons et vrais chrétiens catholiques [3]. La courageuse fidélité de Marot, qui, pour obéir à ses convictions, demeura près de dix-huit mois encore en Italie, exilé volontaire [4] et continuant la lutte contre les fanatiques et les persécuteurs, est la preuve éclatante que la pensée de l'abjuration ne lui vint même jamais à l'esprit. Comme il fallut, malgré l'amnistie du 31 mai 1536 [5], que ses amis et Marguerite s'entremissent auprès du roi pour obtenir son rappel, c'était donc un rappel sans condition qu'il demandait, un rappel pur et simple, le seul qu'il pût accepter, le seul dont il fasse mention dans l'épître au Dauphin et dans celle qu'il écrivit en arrivant à Lyon.

[1] *Œuvres de Marot*, édition de la Haye, chez Moetjens, 1700.

[2] Voir dans *Bulletin*, XI, 254, la reproduction d'un manuscrit de cette époque.

[3] Ordonnance du 16 juillet 1535, donnée à Coucy :

« Aux absens et fugitifs permettons de retourner en nosdits royaume, pays, terres, seigneuries, et y demeurer et resider en telle sureté et liberté comme ils ont fait par cy devant, nonobstant les bannissement et confiscation de leurs personnes et biens faits à l'occasion de leursdites contumaces, pourveu qu'ils seront tenus de viure comme bons et vrais chrestiens catholiques doivent faire, et se desister de leursdites erreurs, qu'ils seront tenus d'abiurer canoniquement dans les six mois prochainement venans, à compter du iour de la publication des presentes, pardeuant leurs diocesains ou leurs vicaires et officiaux, et auec eux l'inquisiteur de la foi ou son vicaire...

« Et en outre est prohibe et defendu à tous, sur peine de la hart... de ne lire, dogmatiser, translater, composer ni imprimer, soit en public ou en priué, aucune doctrine contrariant en la foy chrestienne. » (Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1827, in-8°, XII, 405.)

C'est évidemment à cet édit, rendu à la prière du pape Paul III, que La Huetterie fait allusion, quand il attribue au pape le rappel de Marot :

A-il bien mesdict du sainct Pere?
Il est sa seurete prospere :
Car c'est entierement le pape,
Qui a ouuert la forte trappe
Du chemin de grace francoyse :
Et il demande encores noyse !

[4] « Non, il n'y a pas d'exil volontaire. L'exil est toujours forcé; il l'est surtout quand il est prescrit par la seule autorité qui ait un droit de commandement absolu sur les âmes fières, c'est-à-dire la conscience. » (Discours de M. Louis Blanc sur la tombe de François-Victor Hugo, fin décembre 1873.)

[5] Les sacramentaires et les relaps exclus de l'amnistie du 16 juillet 1535 furent eux-mêmes autorisés à rentrer, à condition d'abjurer, par l'édit du 31 mai 1536, daté de Lyon, et dû sans doute aux sollicitations des magistrats de Strasbourg et de Bâle (Herminjard, IV, 6, 71 et 97).

Le retour du prince des poëtes, aimé de tout ce qu'il y avait en France d'esprits éclairés et tolérants, fut un événement important auquel le *Coup d'essay* de Sagon, tentative ridicule et bafouée, ne donnait que plus d'éclat et de retentissement; ce fut le triomphe de la Renaissance, c'est-à-dire de la liberté de la pensée, sur l'obscurantisme despotique et sanguinaire de la Sorbonne. Le roi, qui prenait plaisir à secouer parfois le joug théocratique, qui favorisait les savants travaux des Budé, des Estienne, des Dolet, des Érasme, des Paradis, des Vatable, des Rabelais, des Danès, des Toussain, des Postel [1], etc., qui fondait le collége royal, aujourd'hui Collége de France, pour enlever à la Sorbonne la direction de l'intelligence humaine, n'était nullement fanatique; il n'embrassait la cause des énergumènes, les Béda et les Duchesne, que dans un accès de colère, dans un mouvement de crainte puérile à l'endroit des novateurs, ou bien grâce aux nécessités de sa politique aveugle et incertaine. Ami des lettres et du progrès, mais caractère faible, sans règle, ni principes, il flottait au gré de ses passions ou des influences qui se disputaient son autorité. Tantôt Marguerite et Du Bellay l'emportaient, et il faisait relâcher Marot, il arrachait Lefèvre d'Étaples, Berquin, Robert Estienne, Dolet aux mains du bourreau, il prohibait les livres de Béda, autorisait la réimpression des *Colloques* d'Érasme à 24,000 exemplaires, et semblait comprendre ce que lui écrivait ce dernier, savoir : que les ennemis des lumières couvrent leur ambition du masque de la foi et veulent asservir même la royauté; tantôt, au contraire, il écoutait les conseils étroits, perfides, d'un Montmorency, d'un cardinal de Tournon, d'un pape, d'un clergé, qui lui dépeignaient les hérétiques comme les ennemis de sa couronne et de tout pouvoir humain, et alors il bannissait Marot, laissait brûler Berquin, Dolet, etc., signait des décrets insensés, et déchaînait toutes les colères d'un parti altéré de domination et de sang [2]. Les humanistes, qui se

[1] Quand Dolet quitta Paris, où il était venu se mettre sous la protection du roi, pour échapper à une accusation d'hérésie, il réunit ses amis dans un banquet auquel assistèrent, avec Marot, Rabelais, Budé, Béroalde, Danès, Toussain, Macrinus, Borbonius, Dampetrus et Vulteius.

[2] François Ier ne manquait pas de ressemblance avec Louis d'Orléans, frère de Charles VI, dont M. Georges Guibal a tracé ce portrait : « Il a des qualités brillantes, exquises; il n'a pas de vertus; il n'a pas même le sens de l'honnêteté;... il porte à son cou des reliques et un morceau de la vraie croix : mais cette piété fervente, sincère, répond seulement aux aspirations mystiques du jeune prince; elle ne réagit point sur ses mœurs; elle ne lui refait pas une conscience. » (*Hist. du sentiment national en France*, etc. Paris, 1875, in-8°, p. 191.)

plongeaient avec ivresse dans l'étude de l'antiquité païenne, s'étaient sentis frappés du même coup qui avait atteint le poëte: toute science était suspecte: le grec et l'hébreu, tenus pour des langues hérétiques [1]. Aussi ces hommes illustres, l'élite de la France, qui disaient prudemment et à demi-voix ce qu'Anne du Bourg allait répéter d'une voix de tonnerre : *Cessez vos bruslements*, ne purent contenir leur joie, quand François Ier, bravant les passions cléricales et rappelant le vaillant et courageux hérétique, se montra véritablement digne du beau titre de Père des lettres. Tous s'écrièrent avec Nicole Glotelet [2] :

Chanter conuient, o la muse des muses,
Calliope; plus n'est temps que t'amuses
A deplorer de ton Marot l'absence.
Ne comment Gaule estoit de sa presence
Destituée à grand tort, et grant dueil.
Changer te fault en rys tes larmes d'œuil.
Car le voycy, le voycy de retour.
Chantons ensemble, ou chascung tour à tour.
Nous tous humains, puysque voyons les dieux
Venir icy et sortir de leurs lieux
Pour celebrer de ce retour la feste.

La joie de Voultée, peut-être plus grande encore [3], s'est épanchée dans un morceau remarquable, dont nous ne citerons que quelques vers, en recommandant les cinq derniers aux détracteurs de Marot :

DE REDITV CLEMENTIS MAROTI.

Felix illa dies Gallum quae reddere vatem
Persuasit, caussa qui sine missus erat.
Felix illa dies Regi quae talia dixit :
Galle, tuo vati, quam potes, adfer opem.
Felix illa dies, posita quae principis ira,
Dat patriae vati dulce videre solum.

[1] Ignace de Loyola interdit à ses disciples l'étude de la Bible hébraïque, et leur ordonna de s'en tenir strictement à la Vulgate.

[2] *Apologie pour Cl. Marot.*

[3] Il a consacré au retour de son ami trois pièces des livres III et IV de ses épigrammes, Lyon, Michel Parmentier, 1537, in-12 (bibl. Mazarine). La dédicace du IIIe livre est datée de Lyon, le 4 des ides de mars, et celle du IVe, du même lieu, le 14 des calendes d'avril.

Felix illa dies quae a principe missa Maroto
Haec dat scripta : Redi, sic volo, sic iubeo.
Illa eadem felix cunctis, sed maxime amicis,
Quae canit : Ecce venit, ecce Marotus adest;
Nec minus haec felix Gallas quae reddidit urbes
Vati, qui invidia pulsus et exul erat.
Illa etiam felix vatem quae reddidit oris
Gallorum, quo non purior alter erat...
Nam qui Clementem propius cognovit, in orbe
Dicere non dubitat sanctius esse nihil.
Nil unquam temere emisit, nil lingua locuta est
Improbius, semper candida musa fuit...

Il est facile de comprendre maintenant pourquoi Marot fut fêté à Lyon, et pourquoi les

Bigotz, cagotz, gotz et magotz,

vaincus un instant, eurent recours à la calomnie pour flétrir l'homme qu'ils eussent porté aux nues, s'il avait eu la faiblesse d'abjurer.

Examinons enfin les quatre vers dont le sens est, en somme, bien moins difficile à saisir que nous ne l'avons cru longtemps, empêtré que nous étions dans l'interprétation fausse de tous points qu'en a donnée Lenglet-Dufresnoy [1] :

Va, Lyon, que Dieu te gouuerne;
Assez long temps s'est esbattu
Le petit chien en ta cauerne,
Que deuant toy on a battu.

Assez longtemps s'est esbattu (réjoui, amusé en passant) le petit chien (un personnage faible et sans défense, Marot), en ta caverne (dans l'antre du lion, c'est-à-dire au sein de la ville de ce nom), que devant toi (en ta présence, sous tes yeux, ou toi le sachant) on a battu (c'est-à-dire persécuté). Le poëte joue sur le nom de la ville de Lyon et sur le proverbe : *Battre le chien devant le lion.* Le chien battu, c'est lui, condamné au feu et à l'exil; et le lion, qui est-ce? Est-ce seulement la ville de Lyon? Dans ce

[1] Voir *l'Intermédiaire* des 10 avril 1870, col. 195, et 10 juin, col. 332.

cas, ces vers signifieraient simplement : Il est temps, ô Lyon, que Marot, que tu as vu bannir et supporter l'exil, et à qui tu as fait si bon accueil, te quitte pour aller retrouver les siens. Ils ne seraient ainsi que la répétition de la seconde strophe de l'*Adieu*. Mais il pourrait y avoir ici un double jeu de mots. *Battre le chien devant le lion*, c'est faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable, afin qu'elle se l'applique. Si Marot a prétendu épuiser le sens du proverbe, voici ce qu'il a voulu dire : Il est temps, ô Lyon, que prenne congé de toi l'humble poëte exilé par un parti qui n'osait s'attaquer à un plus haut personnage, lequel est aussi un vrai lion, plein de force, de courage et de générosité, à savoir François Ier. Cette flatterie délicate et ingénieuse de la reconnaissance serait assez dans les allures de Marot.

Dira-t-on que cette interprétation donne un sens trop vague au dernier vers, que ce n'est pas seulement Lyon, mais toute la France qui a vu bannir Marot ? — A cela nous pourrions répondre qu'on aurait peut-être tort de vouloir trop presser un simple jeu de mots, qui cloche toujours inévitablement par quelque endroit. Mais s'il faut absolument voir dans ce quatrième vers :

Que deuant toy on a battu,

une allusion à un fait exclusivement relatif au séjour du poëte à Lyon, rien n'empêche d'admettre que ce fait ait été une manifestation cléricale dirigée contre Marot, et suggérée par l'espèce de triomphe que lui avaient décerné les Lyonnais amis des lumières. Dans ce cas, le *chien battu* ne serait pas Marot *persécuté, banni*, mais simplement Marot *honni, outragé, peut-être menacé, peut-être même battu*, ce qui ne changerait qu'un détail aux deux interprétations que nous venons de proposer.

Quelle que soit, du reste, celle qu'on adopte, il ne peut plus être question d'une abjuration que démentent tous les actes et les écrits du poëte, d'une abjuration qui l'eût réconcilié avec le parti de l'Inquisition, d'une abjuration qui, en même temps, l'eût couvert de ridicule, que les poëtes de cour, les belles dames moqueuses, et par-dessus tout les écrivains huguenots [1] profondément irrités eussent rappelée sans cesse comme la plus mordante des épigrammes.

[1] On verra plus loin qu'ils n'ont pu pardonner au poëte sa rébellion contre le despotisme de Calvin.

Cette grossière et maladroite calomnie ne fut même pas forgée d'une seule pièce : on y voit les sutures et les raccords. Le *Coup d'essay* de Sagon, paru en 1536, se compose d'une quinzaine de pièces, dont l'une a pour titre : *Epistre par Francois de Sagon aux deux sœurs de Cl. Marot, pour confuter celle qu'il leur auoit ennoyée, parlant sainctement de charité et de foy* [1]. L'auteur y retrace d'abord le malheureux sort du poëte hérétique :

Si contre Dieu sa femme a bien laissé,
Si ses enfans ne l'ont au cueur blecé,
Si de son bien (bien petit) il n'herite,
S'il est fuytif ainsi comme il merite,
S'il vit en crainte, en peine et en tourment,
S'il est troublé en son entendement,
S'il est banny ainsi comme il vous mande,
Si feu mortel par sa vie demande,
S'il est contraire à toute verité,
Si sainctement parle de charité
Et s'il ne vit en cueur que de foy morte,
Est-il besoin que ie vous reconforte,
Vous asseurant en l'esbahissement
Que vous auez de son bannissement?

Puis il feint de croire que le remords poursuit Marot depuis qu'il a quitté «la catholique foi» :

. . . Le poinct qui l'induict à mesdire,
C'est desespoir plain de colere et d'ire,
Qui le contrainct auoir mortelle horreur,
Par le remors qu'il a de son erreur.

Enfin, il invite les deux sœurs à travailler à l'abjuration du proscrit :

Donc, si auez pour sa compassion
Douleur d'esprit et au cueur passion,

[1] On voit dans l'*Epistre de Frippelippes à Sagon* que ces deux sœurs étaient Savoisiennes, protestantes, amies des lettres et de Marot; l'épître religieuse qu'il leur écrivit durant son premier exil et qui avait si fort irrité ses ennemis ne se trouve dans aucune des éditions de Marot que nous avons consultées. C'était sans doute l'une de «ses pièces les plus malignes» dont Castelnau dit qu'elles furent supprimées.

Conformez-vous à volonté diuine,
Qui vous rendra chascune plus encline
A corriger de son mal la poyson,
En eslisant par reigle de raison
Le r'addresser au chemin veritable,
Si en mectant vostre possible effort
Pouez sauluer vostre frere à la mort;
Il peult changer, nonobstant son absence,
L'estat de coulpe à l'estat d'innocence.
Conseillez-luy, et vous ferez tres bien...
Faictes-luy donc charité mieulx poursuyure,
Et par espoir sa foy morte reuiure,
L'accompaignant des œuures qu'il nous fault.

Ainsi, l'idée d'obtenir de Marot une rétractation hantait l'esprit des persécuteurs dès 1536. Leur projet n'ayant point réussi, ils essayèrent de déshonorer le propagateur de la Réforme, qu'ils n'avaient pu séduire. Ce n'est qu'en 1537 que Sagon l'accusa d'avoir abjuré, oubliant que cette abjuration eût mis fin à la guerre [1] et empêché de paraître *Le Rabais du caquet de Marot.* Le calomniateur s'est encore trahi par la précaution qu'il a prise d'étayer son mensonge, en insinuant que Marot ne tarderait pas à retomber dans l'hérésie :

Sa grace obtient, comme l'enfant prodigue;
Mais i'ay grant peur, et tout le monde aussy,
Qu'en abusant de grace et de merry
Le poure sot ne tumbe au recidiue :
Il est tout seur que, s'il aduient ainsy,
Faueur n'aura de personne qui viue.

[1] C'est ce qu'expriment au fond ces vers d'un des amis de Marot :

Scays-tu, Marot, pour quoy ces gentilz veaux
Font contre toy tant de blasons nouueaux,
Et te blasment ainsi à grant oultrance?
C'est pour cela qu'à ton retour en France
Ne leur as faict vng Dieu gard *comme au Roy.*

IX

MAROT À LA COUR.

(1537.)

Dieu gard à la court. — *Au Roy, pour estre remiz en son estat.* — Traduction de deux Colloques d'Érasme. — Pièces protestantes. — Marot se remet à la traduction des psaumes. — *Epistre de Frippelippes à Sagon.* — *Eglogue au Roy sous les noms de Pan et Robin.* — Préface de *Leander et Hero.*

Après être demeuré environ un mois à Lyon, Marot revint à Paris et rendit grâces au roi et à Dieu dans le *Dieu gard à la court* :

Vienne la mort quand bon luy semblera,
Moins que iamais mon cueur en tremblera,
Puis que de Dieu ie recoy ceste grace
De veoir encor de Monseigneur la face.

Ha! mal parlans, ennemis de vertu,
Totalement me disiez desuestu
De ce grand bien; vostre cueur endurcy
Ne cogneut onc ne pitié ne mercy.
Pourtant auez semblable à vous pensé
Le plus doux Roy, qui fut onc offensé.
C'est luy, c'est luy, France, Royne sacrée,
C'est luy qui veut que mon œuil se recrée,
Comme souloit, en vostre doux regard.
Or ie vous veoy, France, que Dieu vous gard...

Or sus auant, mon cueur, et vous mes yeux
Tous d'vng accord dressez-vous vers les cieux,
Pour gloire rendre au pasteur debonnaire
D'auoir tenu en son parc ordinaire
Ceste brebis esloignée en souffrance.
Merciez en ce noble Roy de France,
Roy plus esmeu vers moy de pitié iuste
Que ne fut pas enuers Ouide Auguste;

Car d'adoucir son exil le pria.
Ce qu'accordé Auguste ne luy a...
Et ie me veoy mieux que iamais autour
De ce grand Roy.....
.....Puisque Francoys pardonne
Tant et si bien, qu'à tous exemple il donne,
Ie dy : Dieu gard à tous mes ennemys,
D'aussi bon cueur qu'à mes plus chers amys.

Marot eût-il été si reconnaissant du pardon, si on le lui avait fait acheter au prix d'une infamie ? Eût-il pris si naturellement le ton religieux, s'il eût été convaincu d'hypocrisie ?

Le roi n'eut pas seul part à ces louanges; le poëte les prodigua, en couvrit les dames de la cour comme d'un nuage de fleurs. Plusieurs des quarante-quatre quatrains qu'il nomme *Estrennes* sont charmants de finesse et de tournure, et aucun ne ressemble à l'autre.

Exclu du rôle de la maison royale en 1536[1], Marot y fut rétabli après avoir composé l'Épigramme VII :

AV ROY, POVR ESTRE REMIZ EN SON ESTAT (1537).

Si le Roy seul, sans aulcung y commettre,
Met tout l'estat de sa maison à poinct,
Le cueur me dict que luy, qui m'y feit mettre,
M'y remettra et ne m'ostera point :
Crainte d'oubly pourtant au cueur me poind,
Combien qu'il ait la memoire excellente,
Et n'ay pas tort; car, si ie perds ce poinct,
Adieu comment le plus beau de ma rente.
Or doncques soit Sa Maiesté contente
De m'y laisser en mon premier arroy,
Soit de sa chambre, ou sa loge, ou sa tente,
Ce m'est tout vng, mais que ie sois au Roy.

Quand il accompagna, en octobre, François Ier, qui partait pour la guerre, il laissa aux dames un spirituel, joyeux et malin *Adieu* :

Adieu la court, adieu les dames,
Adieu les filles et les femmes,

[1] Ms. FR. 7853, in-fol. Bibl. nat.

Adieu vous dy pour quelque temps;
Adieu vos plaisans passetemps,
Adieu le bal, adieu la dance,
Adieu mesure, adieu cadence,
Tabourins, haubois, violons,
Puis qu'à la guerre nous allons...
Ie vous pry me rendre à present
Le cueur dont ie vous fis present,
Pour en la guerre, où il fault estre,
En faire seruice à mon maistre...

Il avait aussi à se réconcilier avec Paris, qu'il avait offensé dans quelque pièce qui n'est pas venue jusqu'à nous, et à laquelle un de ses contemporains, l'impartial auteur du *Different de Cl. Marot et de Francois Sagon*, nous paraît faire allusion dans ces vers :

On dit qu'en son exil lointain,
A fait mainct dixain et huitain
Malsonnant et non salutaire,
Quand il estoit temps de se taire...
Marot a eu la voix trop haulte,
Pour dire chose reprouuée.

Marot fit à la première ville du royaume la plus gaie des amendes honorables; c'est l'*Epigramme* XLV, *A la ville de Paris* (1537) :

Paris, tu m'as faict maints alarmes
Iusque à me poursuyure à la mort;
Ie n'ay que blasonné tes armes :
Vng ver, quand on le presse, il mord;
Encor la coulpe m'en remord.
Ne scay de toy comment sera;
Mais de nous deux le diable emport
Celuy qui recommencera.

Il est probable que ce fut aussi alors qu'il traduisit deux Colloques d'Érasme, qui figurent au nombre de ses meilleures pièces, *L'abbé et la femme sauante*, et *La vierge mesprisant mariage*.

Le premier oppose à l'ignorance et aux débauches des moines les bienfaits d'une instruction supérieure :

L'ABBÉ.

Ie vous iure
Que de ces liures [1] *la lecture*
Diminu merueilleusement
A la femme l'entendement:
Auecq ce, qu'elles n'en ont gueres,
Et qu'elles sont vng peu legieres
Du cerueau.

YSABEAU.

De dire combien
Vous en auez, ie n'en scay rien:
Si peu que i'en ay toutes fois,
I'aymerois mieulx cent mille fois
L'vser en quelque bonne estude
Qu'en vne grande multitude
D'oraisons sans cueur barbotées,
Ou en iambons, ou en tostées,
Toutes nuicts, apres qu'estes yures...
C'estoit iadiz chose bien rare
Que de veoir vng abbé ignare;
Auiourd'huy il est si commun,
Que cent mille aussy bien comme vng
Se treuueront.....
Aux Itales et en Espaigne
Auiourd'huy, veoyre en Allemaigne,
Force femmes se treuueront
Qui aux plus clercs disputeront;
En Angleterre sont encore
Les filles du chancelier More;
En France tenons pour Minerue
La sœur du roy, que Dieu conserue;
Et aux lettres fort on y prize
Les nobles filles de Soubize.

[1] Grecs et latins.

Dans le second Colloque sont combattues les illusions d'une jeune fille qui veut entrer au couvent pour conserver sa virginité.

Toutes celles qui voiles ont,
Et m'en croyez, vierges ne sont...
Sinon qu'à mainctes du chapistre
Soit permis de prendre le tiltre
De Marie mere pucelle;
A celle fin qu'on les appelle
Vierges apres l'enfantement.

Le poëte tient le même langage sur «ces diables de porceaux de moines» :

Tout partout peres on les nomme,
Et de faict plusieurs fois aduient
Que ce nom tresbien leur conuient.

Marot seul peut avoir été le traducteur de ces deux morceaux, souvent attribués à d'autres. La substitution des noms d'Ysabeau (la véritable adoratrice, cette fois) et de Clément à ceux de Magdalia et d'Eubulus, qui se trouvent dans l'original; l'éloge de Marguerite et des filles de Soubise, mis à la place de cette phrase : *Sunt in Germania Bilibaldiae et Blaurericae*, de même que les prologues de ces deux pièces[1], ne laissent aucun doute à cet égard.

Il se remit en même temps à cultiver, comme s'il n'avait jamais été banni, la poésie grave, dogmatique et protestante. *La mort du iuste et du pecheur*, dont les cinq strophes ont pour refrain : «La mort est fin et principe de vie.» doit dater de cette époque :

N'est-il fascheux ici longuement viure?
Ie dis aux bons que rien que fiction
N'y trouueront; car celuy qui veult suyure
La pieté, grand'persecution
Luy fault souffrir, et auoir patience.
Mieulx donc luy vault, en saine conscience,

[1] ABBATIS ET ERVDITAE.

Qui le seauoir d'Erasme vouldra veoir,
Et de Marot la rythme ensemble auoir,
Lise vestuy colloque tant bien faict,
Car c'est d'Erasme et de Marot le faict.

VIRGO μισόγαμος.

Amy lecteur, sois aduerty
Qu'au latin n'ha rien dauantaige
Que ce qui est icy verty
Par Marot en nostre langaige.

Comme sainct Pol desirer de partir
De ce vil corps, où vit certes martyr
Son ame au ciel auecques Dieu rauye;
Car à cestuy pour son dueil ressortir
La mort est fin et principe de vie.

C'est avec raison que Lenglet-Dufresnoy juge cette pièce peu digne de Marot; la seconde strophe renferme un galimatias que nous n'avons pas réussi à comprendre. Nous douterions qu'elle soit de l'élégant poëte, si elle n'avait un indubitable air de parenté avec le *Chant royal chrestien*, également composé de cinq strophes terminées par un refrain, et dont on ne peut contester l'authenticité, puisqu'il se trouve dans l'édition de Lyon 1542. Ce morceau est du reste supérieur à celui dont nous venons de parler: il a pour refrain «Santé au corps et paradis à l'ame:»

Qui ayme Dieu, son regne et son empire,
Rien desirer ne doibt qu'à son honneur:
Et toutesfois l'homme tousiours aspire
A son bien propre, à son aise et bonheur,
Sans aduiser si point contemne ou blesse
En ses desyrs la diuine noblesse...
Santé au corps et paradis à l'ame.

Ces deux souhaits contraires on peult dire,
Comme la blanche et la noire couleur;
Car Iesus Christ ne promet par son dire
Ca bas aux siens qu'ennuy, peine et douleur...
O doncques homme en qui santé empire,
Croy que ton mal d'vng plus grand est vainqueur.
Si tu sentois de tous les maulx le pire,
Tu sentirois enfer dedans ton cueur.

Mais Dieu tout bon sentir sans plus te laisse
Tes petits maulx, sachant que ta foiblesse
Ne pourroit pas ton grand mal perceuoir.
Et que aussi tost de l'apperceuoir,
Tu perirois comme paille en la flamme,
Sans nul espoir de iamais receuoir
Santé au corps et paradis à l'ame.

(Chant III [1].)

[1] Voir l'*Epigramme* XCVII.

Marot se remit aussi à sa traduction des psaumes en 1537 : car on lit dans son *Epistre de Frippelippes à Sagon :*

. . . . . Mon maistre, sans mesdire,
Auecques Dauid peut bien dire :
Or sont tombez les malheureux
En la fosse faicte par eux.
Leur pied mesmes s'est venu prendre
Au filé qu'ilz ont voulu tendre.

Cette citation versifiée de la Bible ne lui fût certainement pas venue à l'esprit dans un pareil débat, s'il n'avait eu fait, peu auparavant, sa traduction du psaume IX, où se trouvent tels quels les quatre derniers vers que nous venons de citer [1] (*OEuvres de Marot*, édit. de 1542).

Sagon fait aussi allusion aux psaumes dans *Le Rabais du caquet de Marot* (1537) :

Marot escript soubz sainctes poesies
Nombre excessif de pures heresies,
Qu'il vauldroit mieulx rompre et briser aux mains
Que les monstrer aux fideles humains.

Le huguenot biblique se montre encore dans ces vers du *Chant nuptial du roy d'Ecosse et de madame Magdeleine, premiere fille de France*, daté du 1er janvier 1537 :

Fille de Roy, mes propos addresser
A toy ie veux; escoute-moi donc ores;
Ie t'aduerti qu'il te conuient laisser
Freres et sœurs, pere et pays encores,
Pour suiure cil que celluy Dieu qu'adores
Par sa parolle a ioinct auecques toy,
Te commandant que l'aimes et l'honores [2] ;
Tu le scais bien, mais ie le ramentoy.

(Chant XI.)

[1] Ils ont été modifiés de la manière suivante dans les éditions postérieures :

Incontinent les malheureux
Sont cheus au piege faict par eux ;
Leur pied mesmes s'est venu prendre
Au filé qu'ils ont osé tendre.

[2] Citation de St Matthieu, XIX, 5 ; comparez *Genèse*, II, 24 ; Marc, X, 7 ; *Éphésiens*, V, 31.

Quant au pardon que Marot avait généreusement octroyé à ses ennemis, il fut d'assez courte durée. Il est possible que ceux-ci s'en soient moqués et l'aient forcé à la réplique par de nouvelles attaques. S'il en fut ainsi, ils n'eurent pas lieu de s'en féliciter; car cette réplique fut terrible. C'est l'*Epistre de Frippelippes*[1] *à Sagon*. Sous le nom habilement choisi de son valet, Marot y couvrit de ridicule les deux adversaires qui avaient déloyalement pris la plume contre lui.

Par mon ame il est grand foyson,
Grand' année et grande saison
De bestes qu'on deust mener paistre,
Qui regimbent contre mon maistre...

L'vng est vng vieux resueur normand,
Si goulu, friant et gourmand
De la peau de poure Latin,
Qu'il l'escorche comme vng mastin[2].
L'autre vng Huet de sotte grace,
Lequel voulut voler la place
De l'absent; mais le demandeur
Eust affaire à vng entendeur.
O le Huet en bel arroy
Pour entrer en chambre de Roy[3]!

Ce Huet et Sagon se louent,
Par escrit l'vng l'autre se louent,

[1] Gourmand. De Frippelippes on fit Frippefique, mot encore en usage trente années plus tard, comme on le voit par le titre d'un ouvrage composé pendant la polémique de Charpentier et de Ramus : *Pour vn liard d'antidote contre la Frippelique du bauard l'Estourdy, fait par vn petit grimault du college de Presles*, 1567.

[2] Sagon était, dit-on, savant latiniste. On lit dans *Le Different de Marot et de Sagon :*

Que Marot n'est pas si scauant
Que Sagan en langue latine,

et, en revanche, que

Sagon feit trop grande leuee
Pour le blasmer en son absence.

[3] Huet avoue le fait dans sa *Responce à Marot dict Frippelippes et à son maistre Clement* (1537).

Voici quelques vers de cette pièce :

A la fin il est retourné [revenu].
Combien que son surnom tourne
Soit : A mort; il m'entend assez...
Luy, du renom d'autrui goulu,
A esté mal que i'ay voulu
Sa place au bon Roy demander;
Il ne me scauroit gourmander;
S'il y a faulte de ma part,
Croyez que de luy elle part:
Car, si scandalisé ne feusse,
Ta place demandé ie n'eusse.

Et semblent, tant ils s'entreflattent,
Deux vieux asnes qui s'entregrattent.
Or des bestes que i'ay sus dictes,
Sagon, tu n'es des plus petites...
Ha rustre, tu ne pensois pas
Que iamais il [1] *deust faire vng pas*
Dedans la France; tu pensois
Sans pitié ce bon Roy Francois,
Et le paingnois en ton cerueau,
Aussi tigre que tu es veau...

Tandis que La Huetterie disait de Marot : *Ne fut-il foité à Ferrare ?* Marot dit seulement à Sagon, en parlant de Renée :

O quantes fois en sa cuysine
Ton dos a esté souhaité,
Pour y estre bien fouetté !
Dont peut estre elle eust faict deffense,
Tant bien pardonne à qui l'offense.

Malgré la modération relative de Marot, cette querelle, à laquelle prirent part beaucoup de rimeurs de l'époque, se termina par des pamphlets orduriers et immondes. C'est ici le cas de rappeler que les discussions entre savants, et même entre théologiens, dégénéraient souvent alors en assaut d'injures, sorte de pugilat grossier. Du côté de Sagon et de La Huetterie se rangèrent Macé de Vaucelles, Jean le Blond de Branville [2],

[1] Marot banni.

[2] C'est à tort que M. d'Héricault (p. cv) place dans le même camp les farceurs de la Société des conards de Rouen, qui, loin de se prononcer pour l'une ou l'autre des parties, les mirent dos à dos, et ne prirent la plume que

.....pour reformer les vices
De ces deux folz, nos glorieux nouices.

On lit, en effet, dans l'*Apologie faicte par le grant abbé des Conardz sur les inuectives Sagon, Marot, La Huetterie, paiges, valetz, braquetz et cætera :*

Accordez-vous, glorieux babouyns,
Sagon monsieur, Marot et Frippelippes,
Accordez-vous, Marmotz et Sagouyns...
Criez mercy l'vng à l'aultre mains ioinctes...

et dans la pièce intitulée : *De Marot et Sagon les trefues donnez iusqu'à la fleur des febues par l'auctorité de l'abbé des Conardz :*

...I'ay despit et presque impacience
Que prophanez Apollo et Mercure,
Muses, Pallas, en mettant vostre cure
A composer maincte iniure vilaine...
Tous nos conardz en font gemissemens,
Et moy aussy, ensembre nostr' Abaye;
Mais tout le monde en rit la gueule baye [ouverte].
S'encor vinoit le vieur Democrit,
Et qu'il peult voir et lire vostre escript,
Il riroit tant, par Dieu, de vos merueilles,
Qu'il en seroit fendu insqu'aux oreilles.
Mais Heraclit moult ploreroit les pertes,
Dommaiges grands, infortunes apertes,
Qui tous les iours aduiennent sur la terre
A la raison de vostre sotte guerre.

accusant à l'envi le poëte qui les éclipsait d'être l'un des chefs du luthéranisme, de s'être enfui après avoir poussé au bûcher une bande de pauvres nigauds, d'avoir délaissé sa femme, de n'employer sa plume qu'à médire, d'avoir fait son Dieu de Tibulle ou d'Ovide, d'avoir abjuré à Lyon, etc.

Resté dans cette ville pendant que le roi était retourné en Italie, Marot y retrouva ses fidèles amis et leur donna un nouveau témoignage d'affection dans les vers suivants (1538) :

On dira ce que l'on voudra
Du Lyon et de sa cruauté:
Tousiours, ou le sens me faudra,
I'estimeray sa priuauté.
I'ay trouué plus d'honnesteté
Et de noblesse en ce Lyon,
Que n'ay pour auoir frequenté
D'autres bestes vng million.

La même année, Marot réimprimait son *Temple de Cupido* et le dédiait à son ancien maître [1]. Voici cette dédicace :

A MESSIRE NICOLAS DE NEVFVILLE,
CHEVALIER, SEIGNEVR DE VILLEROY,
CLEMENT MAROT, SALVT.

En reuoyant les escripts de ma ieunesse, pour les remettre plus clerz que deuant en lumiere, il m'est entré en memoire que, estant encores page et à toy, treshonoré Seigneur, ie composay par ton commandement la queste de ferme Amour, laquelle ie trouuay au meilleur endroit du temple de Cupido, en le visitant comme l'age lors le requeroit. C'est bien raison donques que l'œuure soit à toy dediée, à toy qui la commandas, à toy mon premier maistre, et celluy seul (hors mis les princes) que iamais ie seruy. Soit donques consacré ce petit liure à ta prudence, noble Seigneur de Neufville, affin qu'en recompense de certain temps que Marot a vescu auecques toy en ceste vie, tu viues ca bas apres la mort auecques luy, tant que ses OEuures dureront.

De Lyon, ce quinziesme iour de may 1538.

Au mois de juin suivant, Marot composa le *Cantique de la chrestienté sur*

[1] Il en avait dédié la première édition à François Ier, en 1515.

la venue de l'Empereur et du Roy au voyage de Nice, pièce sans valeur, mais où se manifestent encore le protestantisme du poëte et le profond sentiment d'humanité qui l'animait. La Chrétienté, suppliant Charles-Quint et François Ier de

. . . . . donner lieu
A paix la belle, humble fille de Dieu,

s'exprime ainsi :

Si pitié donc, o Princes triumphans,
Vous ne prenez des peuples vos enfans
(Dont reciter l'estat calamiteux
Seroit vng cas trop long et trop piteux),
Si d'eux n'auez commiseration,
A tout le moins ayez compassion
Du noble sang et de France et d'Espaigne,
Dedans lequel ce cruel Mars se baigne...
Estimez-vous que ce grand Eternel
Ne veoye bien du manoir supernel
Les grans debas d'vne et d'autre partie?
Ne scauez-vous qu'vng bon pere chastie
Plus tost les siens que les desauouez [1] ?

Le *Cantique de la Royne sur la maladie et conualescence du Roy* (1539) est une prière adressée à Dieu et ornée de réminiscences bibliques; nous n'en citerons que ce fragment, le mieux réussi de toute la pièce :

O tout puyssant,
Si pitié n'as de son cueur languyssant,
Si pitié n'as du bon roy peryssant,
Aye pitié du peuple gemyssant,
Par ta clemence.

Il faut placer à la fin de 1538 ou en 1539 la composition de l'*Eglogue au Roy soubz les noms de Pan et Robin* [2], morceau irréprochable au point de vue moral et tout plein de poésie nuancée de tristesse. La pauvreté s'était

[1] Pensée empruntée à l'épître aux Hébreux, chap. VI, vers. 12.

[2] Elle est ajoutée à la fin de la *Suite de l'adolescence Clementine*, Paris, 1538, in-16 (bibl. Mazarine, 21653), mais imprimée avec des caractères différents et sans date. Elle figure aussi dans l'édition de Marot parue à Lyon en 1542.

abattue de nouveau sur le poëte[1], et il ne la supportait plus avec la même insouciance et le même entrain que par le passé: l'âge était venu, et avec lui, les soucis paternels. Cependant on ne peut lire cette églogue sans en subir le charme et rêver à ces beaux printemps de l'enfance, où les fleurs d'or et d'azur brillaient avec tant d'éclat, au milieu de la verdure renaissante :

. . . Quand hors du printemps i'eus esté,
Et que mes iours vindrent en leur esté,
Me creut le sens, mais non pas le soucy. . .
Mais maintenant que ie suis en l'automne,
Ne scay quel soing inusité m'estonne,
De tel' façon que de chanter la veine
Deuient en moy, non point lasse ne vaine,
Ains triste et lente, et certes bien souuent,
Couché sur l'herbe, à la fresche ur du vent,
Veoi ma musette, à vng arbre pendue,
Se plaindre à moy qu'oysiue l'ay rendue. . .
I'oy d'aultre part le piuert iargonner,
Siffler l'escouffle, et le buttor tonner;
I'oy l'estourneau, le heron et l'aronde. . .
M'aduertissans de la froide venue
Du triste hyuer, qui la terre desnue. . .
D'aultre costé, i'oy la bise arriuer,
Qui en soufflant me prononce l'hyuer;
Dont mes troupeaux[2]*, cela craignans et pis,*
Tous en vng tas se tiennent accroupis,
Et diroit-on, à les ouyr besler,
Qu'auecques moy te veulent appeller
A leur secours, et qu'ils ont cognoissance
Que tu les as nourris dès leur enfance.
Ie ne quiers pas (o bonté souueraine)
Deux mille arpens de pastiz en Touraine. . .
Il me suffit que mon troupeau preserues
Des loups, des ours, des lyons, des loucerues,

[1] Ce n'était pas avec les deux cents livres que lui valait sa place de valet de chambre, jointes au très-maigre revenu de ses deux petites propriétés, qu'il pouvait nourrir et élever sa famille.

[2] Ses enfants.

Et moy du froid, car l'hyuer qui s'appreste
A commencé à neiger sur ma teste...
Sus mes brebis, trouppeau petit et maigre,
Autour de moy sautez de cueur allaigre;
Car desia Pan [1], *de sa verte maison,*
M'a faict ce bien d'ouyr mon oraison.

Vers la fin de 1540 ou au commencement de 1541, le traducteur d'Ovide et des psaumes traduisit aussi du grec un délicieux petit poëme érotique, l'*Histoire de Leander et Hero,* où la muse païenne, chaste, mais libre et nue, a tracé des tableaux devant lesquels se voile l'austère pudeur huguenote. Marot le fit imprimer à Lyon durant un séjour qu'il y fit en 1541, et dont aucun biographe n'a parlé. Voici la préface de ce morceau :

A peine estoit la presente histoire hors de mes mains (lecteurs desbonnaires), que ie ne scay quel auare libraire de Paris, qui la guettoit au passage, la trouua et l'emporta tout ainsi qu'vng loup affamé emporte vne brebis, puis me la va imprimer en bifferie du Palais, c'est à scauoir en belle apparence de papier et de lettre, mais les vers si corrompus, et le sens si dessiré que vous eussiez dict que c'estoit la dicte brebis eschappée d'entre les dentz du loup; et, qui pis est, ceulx de Poictiers, trompez sur l'exemplaire des aultres, m'en ont fait autant. Quand ie vy le fruict de mes labeurs ainsi accoustré, ie vous laisse à penser de quel cueur ie donnay au Diable monsieur le babouin de Parisien; car, à la verité, il sembloit qu'il eust autant pris de peine à gaster mon liure que moy à le bien traduyre. Ce que voyant, en passant par la noble ville de Lyon, ie priay maistre Sebastien Griphius, excellent homme en l'art de l'imprimerie, d'y vouloir mettre la main; ce qu'il a faict, et le vous a imprimé bien correct, et sur la copie de l'autheur, lequel vous prie (pour vostre contentement et le sien), si auez enuie d'en lire, de vous arrester à ceux cy. Dieu tout puissant soit tousiours vostre garde. De Lyon, ce 20 iour d'octobre 1541.

L'ordre chronologique nous appelle maintenant à nous occuper des psaumes.

[1] François Ier.

X

LES PREMIERS CHANTS DE L'ÉGLISE REFORMÉE.

Despotisme sacerdotal du moyen âge. — Aspirations à la lumière. — Hymnes en langue vulgaire du IXe au XVIe siècle. — Litanies versifiées des Bibles glosées. — Épitres farcies. Exemple. — Traduction des Épîtres et Évangiles à l'usage des princes. — Cantiques évangéliques du XIIIe et du XVe siècle en Allemagne. — Psaumes rimés en français à la fin du XVe siècle.

En France, le culte réformé d'abord privé de chant. Liturgie de Farel (1533). — Les chants de la Réforme allemande et de la Réforme française. — *Enchiridion* de Luther. — Le chant à Strasbourg, Bâle. — Psaumes interdits à Paris en 1531. — Chansons spirituelles : *Les dix commandements. Oraison dominicale. Noël.* — Calvin ne veut que les psaumes. Mémoire présenté au conseil de Genève en 1537. — Embarras causé par le manque de traduction rhythmée.

A peine les invasions des barbares et le despotisme inintelligent de la caste sacerdotale avaient-ils plongé l'Europe dans les plus épaisses ténèbres, que déjà les laïques aspiraient à la lumière. Ils apercevaient distinctement et réclamaient des progrès, qui ne furent définitivement réalisés que sept cents ans plus tard. En persistant, au IXe siècle, à célébrer le culte dans une langue devenue inintelligible à la foule, et que la plupart des prêtres ne comprirent bientôt plus eux-mêmes, le clergé perdit la direction de l'esprit populaire, qui dès lors entra en lutte avec lui. Les fidèles demandaient, à juste titre, la traduction des saints livres et des chants religieux en langue vulgaire; en vain l'Église toléra-t-elle çà et là ces innovations nécessaires, en vain les réprima-t-elle sévèrement ailleurs, elles aboutirent finalement à la Réforme. Des écrivains mal informés, et assez maladroits pour calomnier le moyen âge, ont seuls pu avancer que les idiomes populaires étaient totalement absents du culte public avant la légitime insurrection de Luther. Ce grand homme n'a eu garde de formuler une accusation si absolue et excessive. La part du peuple était infiniment trop restreinte, insignifiante si l'on veut, mais elle était réelle.

« Dans le IXe siècle, dit M. Fétis [1], l'usage s'établit en Allemagne de

[1] *Revue de la musique religieuse populaire et classique*, mars 1846.

chanter dans l'office des sortes d'hymnes ou de proses en langue teutonique ou ancien allemand, avec le *Kyrie eleison* pour refrain. Nous en trouvons la preuve dans l'hymne de cette espèce qui se chantait à la fête de saint Pierre. » Hoffmann en a fourni d'autres exemples dans son *Histoire des chants d'église jusqu'au temps de Luther*, Breslau, 1832, in-8°.

A la même époque, il existait aussi au nord de la Loire des cantiques en langue vulgaire, que les jeunes filles chantaient le jour de Noël, et tandis qu'Agobard proscrivait ces chants dans le diocèse de Lyon [1], deux conciles français ordonnaient la traduction des homélies qu'on lisait au peuple.

Hincmar de Reims parle d'une chanson en langue romance ou romane, que, selon lui, on aurait dû nommer cantique, parce qu'elle était écrite en l'honneur de saint Denis [2].

Cyrille et Méthodius, qui avaient traduit en slave la Bible et beaucoup d'hymnes, furent mandés à Rome en 867, par Nicolas Ier, pour justifier l'usage de la langue vulgaire qu'ils employaient dans le service divin. En 879, le pape Jean VIII leur défendit absolument de chanter la messe en cette langue; mais comme peu après les Bulgares se rangèrent sous le patriarchat de Constantinople, le même pape autorisa aussitôt ce qu'il venait de défendre, dans la crainte que les autres Églises slaves ne rompissent aussi avec la papauté [3].

Au xe siècle, Adalbert, évêque de Prague, composa sous forme de litanie un cantique fameux en langue slave, dont il fit aussi la musique [4]; quelques auteurs anciens lui attribuent également la *Bogarodzika*, hymne religieux et national que les Polonais entonnaient au moment du combat [5].

Des compositions du même genre, découvertes par M. Fétis [6], continuaient à se produire en France : « Le manuscrit de Saint-Martial de Limoges (Bibliothèque royale de Paris, n° 1139) contient un sixain en langue vulgaire qui faisait partie de l'office de saint Martial (fol. 44), une hymne notée dont les couplets sont alternativement en latin et en

[1] *Agobardi liber de divina psalmodia, apud* Matter, *Histoire du christianisme*, II, 322.

[2] *Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de Saint-Maur*, Paris, 1746, in-4°, VII, préf. p. XLVII.

[3] Oster, *Le droit de tout homme de lire la Bible*, Toulouse, 1841, in-8°, p. 106.

[4] D'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*, Paris, 1854, in-4°, col. 209.

[5] On en trouve le texte et la traduction, col. 210 du *Dictionnaire* de M. d'Ortigue.

[6] *Biographie des musiciens*, introduction, p. CLXXXVI.

langue romane (fol. 43), et une hymne à la Vierge Marie, également notée, qui est tout entière en langue vulgaire. Tous ces morceaux sont du xᵉ siècle. »

Nous lisons aussi dans l'*Histoire littéraire de la France* [1] :

Au siècle suivant, qui étoit le onzième, il n'étoit point rare de voir des poésies romancières soit sur des sujets de piété ou autres. Avant l'année 1053, Thetbauld de Vernon, chanoine de la cathédrale de Rouen, fit des cantiques sur plusieurs saints, notamment sur saint Wulfram et saint Vandrille. En 1071, Godefroi de Stavelo, se trouvant à Liége à la suite des reliques de saint Rennele, en composa un en l'honneur de ce saint, à quoi il se porta pour avoir entendu un jongleur chanter une chanson en langue populaire. D'autres en firent de leur côté sur saint Thibault de Provins. . . . .

Herbert, moine de Clairvaux, archevêque de Torres, en Sardaigne, nous apprend un usage de Normandie qui suppose que la poésie romancière y étoit fort commune au temps qui nous occupe ici. C'étoit la coutume de cette province, qu'aux processions un peu longues les femmes chantassent des cantiques, qui n'étoient pas toujours purement spirituels, ce qui les faisoit nommer *nugaces cantilenas* par notre écrivain, tandis que le clergé respiroit quelques moments pour se délasser du chant ecclésiastique. Quoique Herbert n'écrivît ceci qu'en 1178, il paroît que la coutume dont il parle étoit déjà d'ancienne date.

Lambert, prieur de Saint-Vast d'Arras, dit, dans une pièce de vers latins composée en 1194, que la nuit de Noël, à la lumière d'un grand nombre de cierges, les fidèles chantaient dans les églises d'une voix de tonnerre, à la manière des Gaulois [2].

« Peu de paroisses, ajoute M. d'Ortigue [3], manquaient d'un cantique en langue populaire consacré à leur patron, et il n'y avait si humble hameau qui n'eût sa légende, versifiée dans l'idiome local par quelque poëte rustique, pour chanter les vertus et les miracles du bienheureux protecteur que l'Église leur avait donné. »

On trouve dans les Bibles versifiées, qui ont partout précédé les traductions en prose, des litanies dans le genre de celle-ci [4] :

Kyrie eleyson, doux dieux.
Soyez-nors louez et pieux.

[1] Tome VII, p. 48 et 51.
[2] D'Ortigue, *Dictionnaire*, col. 208.
[3] *Dictionnaire*, col. 218.
[4] *Revue de théologie de Strasbourg*, 1ʳᵉ série, XIV, 85.

Kriste eleyson, biaus dous sire,
Ne nous moultre[1] *mie con ire;*
Crist, oi-nous[2], *ce te requerons,*
Par les sains que noz en prions.
Pere des cieux, aies pitié
De nous, par ta sainte amistié.
Filz Dieu, ramembres[3] *de ta gent.*
Gete-nous hors de tous tourmens.
En paradis lassus[4] *nos maint*[5]
Dieu nostre pere et tuit li saint,
Qui vit et regne en trinité,
Et trois personnes en verité.
Saincte Marie, œure[6] *pour nous*
A ton cher filz, qui est si dous;
Saincte Marie, à ton filz prie
Qu'il nous doinst[7] *perdurable vie*, etc.

Ces Bibles glosées, où toutes les superstitions de l'époque se donnaient libre carrière, ne portaient point ombrage à Rome[8]; mais il en fut tout autrement quand on en vint aux traductions pures et simples, sans omission ni addition, surtout à celle du Nouveau Testament, laquelle laissait voir toute la distance qui sépare le culte latin des doctrines apostoliques. Rome les interdit de la manière la plus expresse (1199), tenant pour déjà hérétique quiconque traduisait ou lisait l'Écriture. Toutefois, les premiers essais de traduction du Psautier en langue d'oïl sont bien antérieurs à Guyard des Moulins (1297), et remontent au XIIe siècle et peut-être au delà[9].

(1) Frappe.

(2) Écoute-nous.

(3) Souviens-toi.

(4) Là-haut.

(5) Mène.

(6) Prie.

(7) Donne.

(8) On lit dans le prologue de la Bible de Jehan de Rely :

« Vous prestres et gens deglise que estes oyseux apres votre service congnoissez vous pas que le diable assault les humains de temptacions quant il les trouve oyseux..... Et pour ce que oysineté est ennemie de lame, il est necessaire à toutes gens oyseux par maniere de passe temps lyre quelque belle hystoire ou aultre liure de science diuine. Vous pouez lire ce present liure, qui est la saincte Bible, laquelle a esté translatée de latin en francoys sans rien adiouster que pure verité, comme il est en la Bible latine, *riens na esté laissé sinon choses qui ne se doiuent point translater*. Et a esté la translation faite non pas pour les clercz mais pour les lais et simples religieux et hermites, qui ne sont pas litterez comme ils doiuent. » Etc. (*Revue de théologie de Strasbourg*, XIV, 157.)

(9) Voir Leroux de Lincy, introduction aux *Quatre livres des Rois*, Paris, 1841, p. VII et

A côté des litanies, des noëls, des cantiques en l'honneur des saints, que le peuple chantait à certaines fêtes ecclésiastiques, il faut citer encore un autre genre de chant en langue vulgaire également consacré aux saints. « L'usage des *Épîtres farcies*, dit M. Fétis [1], s'introduisit dans l'Église vers le XIIe siècle; il s'est conservé jusqu'au milieu du XVIIIe à Aix, à Reims et dans quelques autres villes. (Du Cange, *Gloss. in voc.* FARSA *et* EPISTOLA FARSITA.) Ces épîtres étaient une espèce de paraphrase en français [2] sur le texte latin, que le peuple n'entendait plus depuis que la langue vulgaire s'était formée et répandue. Il est assez singulier qu'on ait cru qu'il était plus nécessaire de traduire ces épîtres pour le peuple que l'Évangile, base de sa religion. Quoi qu'il en soit, plusieurs manuscrits nous ont conservé ces morceaux singuliers, qui se chantaient particulièrement à la fête de saint Étienne. » En voici un exemple, tiré d'un manuscrit qui paraît être des premières années du XIe siècle [3] :

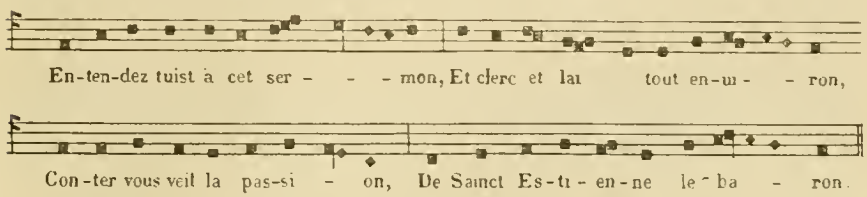

« M. Achille Jubinal [4] prétend que *les épîtres farcies étaient des chants alternatifs du peuple et du clergé, lesquels s'exprimaient l'un en latin, l'autre en langue vulgaire.* « C'est une erreur, dit M. d'Ortigue [5]. Les épîtres farcies étaient chantées ainsi pour le peuple et non par le peuple. . . . . L'usage encore suivi aujourd'hui à Aix, en Provence, ne laisse aucun doute à cet égard. » Eudes de Sully, évêque de Paris, prescrivait qu'à l'office de Noël on ajoutât l'épître farcie, qui devait être dite par deux clercs en chape de soie. Le genre farci, qui ne comprenait pas seulement des épîtres, mais des *Kyrie*, des *Gloria*, des *Credo*, des *Sanctus*, des *Pater*, des *Agnus*

XIII, et *les psaumes de David et les cantiques d'après un manuscrit français du XVe siècle*. Paris, Tross, 1872, in-8°.

M. Bovet a cité, p. 321 de son *Histoire du Psautier*, quelques vers d'une traduction de la fin du XIIIe siècle.

[1] *Curiosités historiques de la musique*, Paris, 1830, in-8°; voir le chapitre *De la musique d'église*.

[2] Il existe aussi des farcis en latin.

[3] Cette épître était chantée à Soissons.

[4] *Mystères inédits du XIe siècle*, Paris, Techener, 1857, préf. p. IX.

[5] *Dictionnaire*, col. 565.

Dei [1], était, selon Du Cange, universellement répandu en France, et avait aussi passé en Angleterre, ainsi que le montre un catalogue des livres liturgiques de l'église Saint-Paul de Londres, dressé en 1295. Il y avait des farcis pour d'autres fêtes que celles de Noël et de saint Étienne, entre autres pour celles de saint Jean, de saint Nicolas, de l'Épiphanie, et l'on en voit encore dans le recueil de cantiques édité à Saint-Amand (Cher) par Gille, imprimeur-libraire, en 1842.

« On trouve aussi, dans plusieurs ouvrages de piété des XIIIe et XIVe siècles, dit M. Leroux de Lincy [2], une traduction française des épîtres et des évangiles qu'on récitait aux offices dans le courant de l'année. Certaines de ces traductions, faites par ordre des princes de la maison royale et à leur usage, portent le nom de leur auteur. Ainsi, à la fin d'un manuscrit de la Somme Le Roy, ouvrage de morale religieuse composé par le frère Laurent, confesseur du roi Philippe le Hardi, en 1289, sont les épîtres et les évangiles translatés de latin en français, suivant l'ordonnance du missel à l'usage de Paris. »

Ces traductions à l'usage exclusif des princes et les farcis chantés par les prêtres n'offraient aux yeux de Rome qu'un médiocre danger; il n'en était pas ainsi du chant, toujours suspect, des fidèles eux-mêmes. Aussi, quand on commença à parler de réformes liturgiques, ecclésiastiques, le clergé ne vit plus qu'un symptôme de révolte dans l'amour du peuple pour ses cantiques, et les proscrivit partout, mais sans réussir à les extirper des pays slaves et germains, où l'esprit de résistance, c'est-à-dire l'élément individualiste, était plus puissant et plus vivace que chez les races latines [3].

Au XIIIe siècle, Walther de Vogelweide, que ses compatriotes rangent parmi les réformateurs avant la Réforme, composa en allemand des cantiques où respire le sérieux de la piété évangélique.

[1] Voir le manuscrit de la bibliothèque de Laon, 206 nouveau, in-folio, consulté par M. Fétis.

[2] *Les quatre livres des Rois*, Paris, 1841, in-4°, p. XIX.

Citons encore un manuscrit sur vélin, non mentionné par M. Leroux de Lincy : *Les Epistres et les Evangiles de tout l'an, selon l'ordonnance du Missel à l'usage de Paris, translatés de latin en francois par frere Iehan de Vignay, de l'ordre du Hault-Pas, à la requeste de M^r la Royne Iehanne de Bourgoigne, iadis femme de Phelipe de Valois, roy de France ou temps qu'il vivoit. Ce fut l'an de grace 1336.* (Catalogue de la bibliothèque Perkins, juin 1873, chez Gadsden, Ellis et Cie, London.)

[3] G. Grœtzinger, *Les cantiques de Luther*, thèse, Strasbourg, 1849, in-8°, p. 6. Voir aussi *Le chrétien évangélique* de 1861, p. 241.

Le mouvement hussite produisit tant d'effervescence en Allemagne, qu'il fallut, vers 1470, que le clergé se résolût à introduire quelques hymnes en langue vulgaire dans le culte catholique [1]. Wackernagel a décrit, dans sa *Bibliographie des deutschen Kirchenliedes*, cent vingt-sept plaquettes contenant un ou plusieurs chants de ce genre, antérieurs aux publications musicales de Luther. Leisentrit introduisit sans retard, dans son recueil tout catholique, le chant de la Cène de Jean Huss, bien que l'auteur fût hérétique.

« Érasme raconte, dit M. Pétavel [2], que dans sa jeunesse, c'est-à-dire en 1480, on lisait dans les Pays-Bas la Bible traduite tant en français qu'en allemand, et que, dans les maisons des béguines qui sont en Flandre, on faisait les prières et on y chantait les psaumes traduits en la langue du pays [3]. En effet, le Nouveau Testament français fut imprimé à Lyon dès 1477, et la Bible historiée dix ans plus tard. »

« Dès la fin du xve siècle, dit à son tour M. Henri Bordier [4], on publiait déjà quelques psaumes rimés en langue vulgaire. On conserve dans nos bibliothèques publiques de petits livrets populaires, longs seulement de quelques pages, imprimés vers 1495 et 1500, à Paris, à Lyon, à Vienne (en Dauphiné), qui contiennent une traduction rimée des sept psaumes de la pénitence [5] et commencent ainsi :

DOMINE, NE IN FVRORE TVO ARGVAS ME.

Dieu, en ton iugement
Ne m'argüe [6] pas, Sire;

[1] Le premier livre d'hymnes en langue vulgaire de l'Église des Frères de Bohême et de Moravie fut publié en 1504 par l'évêque Lucas.

[2] *La Bible en France*, p. 14.

[3] *Œuvres de Bayle*, la Haye, 1727, I, 7, 41.

[4] *Bulletin*, 2e série, II, 249.

[5] Nous trouvons dans le *Catalogue de vente de Libri*, 1855, l'indication suivante : « N° 5. *Les sept pseaulmes penitenciaulx et letanies en françoys* (en vers); s. l. n. d., petit in-4° goth. de 14 ff., fig., non rel. — Édition non citée, qui paraît imprimée à Lyon, au commencement du xvie siècle; » et dans l'*Histoire du Psautier* de M. Bovet, p. 322, celle-ci : « *Cy-commencent les sept pseaulmes en franzoys*. Au verso du dernier feuillet, on lit : *Cy-finissent les sept pseaulmes penitentiaulx et la letanie en franzois* (Lantenac, Jean Cres). Petit in-4° goth., de 18 ff. à longues lignes. — Ces psaumes sont traduits en cent dix-neuf strophes de quatre vers de six syllabes; chaque strophe est précédée du texte latin. »

La bibliothèque de la *Société biblique protestante de Paris* possède *les sept pseaulmes en franeoys*, en prose, petit in-4° goth. de 12 ff., avec une litanie, le *Pater*, l'*Ave Maria*, et « une belle oraison en francoys, » imprimés à Paris s. d. avec la marque de Jean Denis.

[6] Accuse.

En ce siecle present
Me chatie sans ire.

MISERERE MEI, DOMINE.

Ayes mercy [1] *de moy*
Et me donnes santé;
Et vueilles ma pauure ame
Mener à sauueté.

« L'opuscule contient plus de cent quatrains tout aussi naïfs. Ce premier essai appela sans doute des imitateurs, dont Clément Marot ne fut que le plus longuement et le mieux inspiré. »

Cependant il devait s'écouler encore près d'un demi-siècle avant que parussent les psaumes du valet de chambre de François Ier.

Au début de la Réforme française, des apôtres dévoués présidaient de mystérieux conventicules, bravant la mort pour offrir aux âmes altérées de vérité, de sainteté, un enseignement plus conforme que celui de Rome aux paroles et à la vie de Jésus. Ils lisaient les Écritures, les interprétaient et priaient. Ce culte proscrit avait des charmes, malgré sa sévère simplicité : toutefois, il manquait d'un élément capital, la musique, le chant religieux [2]. Ce culte tout entier parlé [3] était une véritable anomalie, qui ne se rencontre peut-être à aucune autre époque de l'histoire des religions [4]. La prière chantée a été de tout temps, et sous les climats les plus divers.

[1] Pitié.

[2] « Les infortunez et desastreux lutheriens, dit Fl. de Rémond, vagabons, errans, qui sortis de l'Église ne sçauoient en quel abry se mettre à couuert des vents qui les portoient tantost en ceste rade, tantost à cet autre, ore sur un escueil, ore sur les rochers Cafarez, ore dans la gueule des Scylles et des Caribdes, quoy qu'ils fissent des assemblées quelquefois à l'ouuert (ouvertement) appelées exhortations, n'eurent pourtant le chant des psaumes en leurs presches. C'estoit assez de les lire en prose dans les Bibles vulgaires. Un seul les lisoit qui estoit le diacre ou surueillant, insques à ce qu'un courtisan, l'an 1540, poussé de ne sçay *quelle fureur*, mit la main à cet œuure, et leur donna la grace qu'on y void auiourd'huy, les traduisant en vers françois. » (*Histoire de la naissance... de l'hérésie*, liv. VIII, chap. XVI.)

[3] Et parlé par un seul.

[4] Chose plus étrange encore, en 1527, l'Église de Zurich abolit le chant en même temps que les orgues, et ne le rétablit qu'en 1598. « Bien des paroisses de campagne n'avaient point encore commencé à chanter. Il y en eut qui n'adoptèrent cet usage qu'en 1635, en 1640 et même en 1657. » Et quand ils s'y furent mis, les rudes paysans zuricois chantaient leurs cantiques, même après boire. (Bovet, p. 232-234.)

partie intégrante et fondamentale de tous les cultes monothéistes et polythéistes [1].

Toutefois, la première liturgie des Églises réformées de France, dressée par Farel et intitulée : *La maniere et fasson qu'on tient es lieux que Dieu de sa grace a visités*, achevée d'imprimer le 29 août 1533 [2], ne dit mot du chant. Dans la bouillante ferveur de son zèle, Farel paraît ne s'être pas aperçu d'abord de la déplorable lacune qu'offrait le nouveau culte [3]. Ce fait est d'autant plus étrange que, depuis dix ans déjà, Luther avait appelé le peuple tout entier à chanter de sa voix puissante les louanges divines, à pratiquer le sacerdoce universel. L'Église de Christ ne connaît, disait-il, ni priviléges ni monopole; il n'y a plus de prêtres, tous sont égaux, unis par un même sentiment de gratitude et de joie. Peuples, chantez : la grande ère de l'émancipation des âmes vient de s'ouvrir; le souffle de la foi libre, personnelle et fraternelle pénètre tous les cœurs, et va renverser toutes les barrières de l'ignorance et du despotisme.

Le chant religieux en langue vulgaire se généralisa en Allemagne plusieurs années avant qu'on l'entendît en France; mais le chant français eut sur celui d'outre-Rhin l'avantage d'être dès l'abord, et du premier coup, entièrement populaire et protestant. Tandis que Luther avait conservé, en l'abrégeant [4], le dialogue du chœur (prêtres et acolytes) et de l'assemblée, tandis qu'il faisait alterner les litanies et les cantiques allemands avec les *Magnificat*, les *Te Deum* latins et le *Kyrie eleison* grec, aucun vestige de la messe ne resta dans le chant réformé ou calviniste : il fut tout français, tout entier chanté par l'assemblée, et, ce dont nous ne saurions nous féliciter, il devint bientôt exclusivement biblique. Imbus d'un littéralisme étroit et dépourvus de sens critique, Calvin et Bèze firent

[1] Voir Emile Burnouf, *Essai sur le Véda*, Paris, 1863, in-8°, *passim*; Max Muller, *Essai sur l'histoire des religions*, Paris, in-8°, 2e éd., in-12, 1872, p. 12, et d'Ortigue, *Dictionnaire*, col. 204.

[2] Réimprimée en 1859 par M. Baum, Paris, chez Cherbuliez.

[3] « Le chant, disait Drelincourt (*Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, in-8°, p. 31), n'est point de l'essence de la religion, et n'est pas absolument nécessaire; mais il est de grande utilité et d'une singulière édification. » S'il n'est point de l'essence de la religion, il faut au moins reconnaître qu'il est de l'essence du culte.

[4] Il ne pouvait supporter de voir les pauvres enfants de chœur chanter trois heures entières, durant la nuit et par un froid très-vif. « Il ne faut pas, disait-il, que les fidèles s'ennuient et se fatiguent à entendre trop chanter : qu'on réserve pour l'édification privée les cantiques qui ont plus de deux strophes. » (Grœtzinger, *Les cantiques de Luther*, p. 4.)

chanter tous les psaumes sans exception, même ceux dont l'esprit est le plus antichrétien : faute que n'avait point commise Luther, qui fit preuve d'un tact admirable dans le choix des hymnes hébraïques dont il dota son Église.

Dès 1523, il demandait qu'on lui indiquât des vers qui pussent être chantés dans le service divin et publiait des feuilles volantes, suivies, l'année suivante, de petits recueils. Le premier, imprimé à Nuremberg, avait pour titre : *Etlich christlich Lieder, Lobgesang und Psalm*, et contenait quatre pièces de Luther, trois de Speratus et une d'un inconnu [1]; le second, paru la même année à Erfurt, sous ce titre : *Eyn Enchiridion oder Handbüchlein*, etc., en contenait déjà vingt-cinq. L'ouvrage grandit rapidement et eut un nombre considérable d'éditions [2].

Gérard Roussel écrivait de Strasbourg, en 1525, à Briconnet : « Dès cinq heures du matin, on prêche dans les différents temples de la ville et on y dit des prières communes. A sept heures, la même chose a lieu; à huit heures, il y a sermon dans la cathédrale, accompagné du chant des psaumes traduits en langue vulgaire; le chant des femmes se mêlant à celui des hommes produit un effet ravissant..... Par les cantiques avant le sermon, on demande à Dieu d'être rendu capable de recevoir la

[1] Selon M. Grœtzinger, le premier recueil à la publication duquel Luther a incontestablement pris part est celui de Jean Walther : *Geystliches Gesangbüchlein, für fünf Stimmen eingetheilt*.... 1524.

[2] Voir Wackernagel, *Bibliographie des deutschen Kirchenliedes*, Francfort, 1854, pet. in-4°, n°s 131 et 157; Koch, *Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgart, 1847, I, 60; la *Real-Encyclopädie* de Herzog, art. LUTHER, p. 589; Winterfeld, *Zur Geschichte heiliger Tonkunst*, Leipzig, 1850, in-8°, I, 3; et C. F. Becker, *Die Tonwerke des XVI^ten und XVII^ten Jahrhunderts*, etc., 2e édit. Leipzig, 1855, in-4°.

M. Fétis, qui possédait près de quarante éditions du *Choralbuch* du XVIe siècle, tenait particulièrement à la suivante, qu'il croyait inconnue aux bibliographes, et qui manque, en effet, à l'ouvrage de Wackernagel :

Enchiridion geistlicher Gesänge und Psalmen für die Leien, mit viel andern, dem zuvort gebessert. Sampt der Vesper, Metten, Complet und Messe. A la fin : *Gedruckt durch Michael Blum.* In-16, sans lieu ni date. Postérieure à 1530, d'après une note manuscrite du possesseur, puisqu'elle renferme : *Ein feste Burg*, et antérieure à 1533, puisqu'on n'y trouve pas encore : *Herr Gott dich loben wir*, autre cantique composé par le Réformateur. Nous y avons remarqué le morceau non noté : *O Christ, wo war deine Gestalt*, portant cette singulière indication : *Das Lied Rosina wo war deine Gestalt, christlich verendert, von der Erkenntniss Christi.* — On y trouve aussi, à côté des cantiques de Luther, d'autres morceaux de Hans Sachs, Jean Agricola, etc.

(A la mort de M. Fétis, sa remarquable collection musicale a été achetée 160,000 francs par la bibliothèque royale de Bruxelles, dont M. Fétis fils est conservateur.)

semence évangélique; et par ceux qui suivent on lui rend grâces de l'avoir reçue[1]. »

L'innovation trouva naturellement des adversaires et des approbateurs: « A la fête de Pâques 1526, dit Ruchat[2], on commença dans quelques églises de Bâle à chanter les psaumes en langue allemande, ce qui toucha quelques personnes d'une telle manière qu'elles en versèrent des larmes de joie, et le nombre de ceux qui allèrent à l'église d'Œcolampade pour recevoir la communion de sa main, selon l'institution du Seigneur, se trouva très-considérable. Le clergé catholique, indigné de cette nouveauté, . . . qu'il trouvait scandaleuse, obtint du magistrat un édit qui défendait de chanter les louanges de Dieu en langue entendue du peuple. Mais, nonobstant la défense, l'église de Saint-Martin, de son propre mouvement et sans en attendre l'ordre de son pasteur, se remit à chanter les psaumes le jour de saint Laurent, dix d'août. »

En France, comme en Allemagne, les poëtes évangéliques préludèrent à la traduction des hymnes bibliques par des paraphrases ou des imitations abrégées. C'est sans doute la vente de quelques pièces de ce genre qui fut interdite à Paris, le 17 décembre 1531, et qu'un précieux document, dont nous n'avons pu retrouver l'original, appelle des *psaumes de David en vers*[3]. Du Boulay, qui le cite, a probablement commis une erreur en les attribuant à Marot, dont le psaume VI, qui paraît être le premier qu'il ait traduit, ne fut publié que deux ans plus tard. Ces premières ébauches du Psautier ont dû se trouver dans quelque petit recueil de

(1) Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 55.

(2) *Histoire de la Réformation suisse*, I, 392. Voir aussi Ébrard, préface des *Ausgewählte Psalmen . . . .*, Erlangen, 1852, in-8°.

(3) « *Anno 1531, die 17 decembris, in rectorem electus est M. Landericus Maciot. Et eo die vetitum legere psalmos davidicos gallice* versos a Maroto. *Sic enim acta Germanicæ nationis : Quum autem certi suppullularent hæreseos libri*, carminibus davidicos psalmos complectentes, *17 kal. jan., apud Mathurinorum ædem habita comitia, ne posthac divenderentur hujusmodi libri.* » (Bulæi *Hist. Universit. Parisiensis*, VI, 234.)

Le 2 mars 1530 (vieux style), la faculté de théologie de Paris avait déjà condamné un livre intitulé : *L'oraison de Jesus Christ, qui est le Pater noster, le Credo avec les Dix commandemens de la loi, les Sept pseaumes, le tout en françois, contenant autres traités, comme le livre de la suggestion des chrétiens, une exposition sur le Magnificat, le livre de la loi et de l'Évangile avec la force d'iceux, un autre nommé Épître chrétienne, et le brief recueil de la substance et de la doctrine évangélique.* (Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 86.) — Aucune de ces pièces n'était-elle versifiée? — L'ignorance nous pèse sur ce point, comme sur tant d'autres.

« Chansons extraictes de la saincte Escripture, » dont aucun exemplaire n'est venu jusqu'à nous.

Le plus ancien recueil connu qui renferme des psaumes est intitulé *Noelz nouueaux* (sans lieu ni date), et se trouve en tête de la *Maniere et fasson*, opuscule de Farel, imprimé à Neufchâtel le 29 août 1533, par Pierre de Vingle [1]. « Ce recueil se termine, dit M. Bovet, par deux paraphrases intitulées : *Noel sur le psalme* XCIX, *Jubilate Deo, omnis terra*, et *Noel nouueau sur le psalme* LXXXIV, *Benedixisti, Domine, terram tuam*; et par une traduction intitulée : *Noel nouueau du psalme* CXXXVI [2], et commençant ainsi :

Sur les fleuues de Babel la confuse
Illec assis, auons de toy, Sion,
En gemissant eu recordation.

Au frontispice du même recueil on lit aussi :

PSALME CXII.

Humbles enfantz, pleins de mansuetude,
Si vous voulez auoir loz et renom,
Faictes debuoir de mettre vostre estude
De collauder [3] *du hault Seigneur le nom* [4].

Voici maintenant quelques chansons spirituelles empruntées au *Chansonnier huguenot* de M. H. Bordier, publication d'une grande élégance, que nous ne saurions trop recommander, et qui a malheureusement été tirée à petit nombre, tandis qu'elle devrait se trouver dans toutes les mains.

[1] Voir F. Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 322, et H. Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. 420. — Il n'est cependant pas impossible que le psaume VI de Marot, paru en 1533, ait été imprimé avant le 29 août; mais nous n'en savons rien.

[2] Cette numérotation est encore celle de la Vulgate.

[3] Louer.

[4] Dans ses *Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, in-8°, p. 31, Charles Drelincourt n'essaye pas même de répondre catégoriquement à cette question des controversistes romains : « Que chantiez-vous avant les psaumes? » — Il n'en sait absolument rien, et ne s'en met pas en peine.

CHANSON DES DIX COMMANDEMENS DE DIEU [1].

PAR ANTHOINE SAUNIER [2]

(parue avant juillet 1532 [3]).

Sur le chant : « Au bois de dueil, à l'ombre de soucy [4]. »

Adore un Dieu le Père tout puissant
En verité, sans nulle œuvre charnelle.
Par son seul Filz en seras cognoissant.
Qui est le Christ, ton advocat fidèle.
De tout ton cœur et force l'aymeras
Et à lui seul tout honneur donneras.
Car il domine,
Par sa divine
Puissance insigne,
Et sur la terre et sur les cieux:
Mais trop fretigne [5]
La gent maligne,
Quand elle encline
Son cœur à chercher autres dieux.

[1] Mise à l'index, vers 1542, par l'inquisiteur de Toulouse. (*Bulletin*, II, 16.)

[2] « Saunier, compatriote et ami de Farel. Il était alors pasteur d'une petite église évangélique qu'il avait fondée à Payerne (Vaud), et devait être plus tard l'organisateur du collége de Genève....

« Dès la fin de l'année 1532, ou au commencement de 1533, fut imprimé dans une autre partie de la Suisse romande, à Neuchâtel, chez l'imprimeur Pierre de Vingle, à peine arrivé de Lyon, d'où il s'était fait chasser comme luthérien, un premier recueil, qui ne contient que cinq chansons et qui porte pour titre : *Chansons nouvelles demonstrant plusieurs erreurs et faulsetés.* On n'en connaît pas les auteurs; mais à pareille date et à Neuchâtel, chez Pierre de Vingle, on peut être assuré que cette impression eut lieu sous l'influence immédiate de Farel, et que ces pièces sont œuvre de lui et de ses compagnons. » (Henri Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. XXIII et XXV.)

[3] M. Herminjard (II, 431) a publié une lettre, datée de Payerne, 9 juillet 1532, dont nous extrayons ces lignes : « Nous vous envoyons une chanson spirituelle sur les dix commandemens,... composée par Me Anthoine S., qui à présent est avec nous nous annonçant la saincte Évangille. »

M. Gaiffe possède une autre chanson sur le même sujet, imprimée en caractères gothiques; c'est celle qui est décrite page XXIV du *Chansonnier huguenot.*

[4] La chanson qui commence ainsi a été réimprimée dans le recueil intitulé : *Sensuiuent plusieurs belles chansons nouuelles et fort ioyeuses*, etc., Paris, 1543 (*Bulletin*, II, 16), et le début en a été emprunté à une pièce de Marot. Voir la troisième strophe de la *Complaincte d'vne niece sur la mort de sa tante.*

[5] Décline.

Tu ne feras aucun pourtraict taillé
De ce qui est au ciel ou en la terre;
Garde toy bien quelque honneur luy bailler.
Qui faict cela trop mechamment il erre;
Car Dieu jaloux l'image confondra
Et le tailleur et qui s'y attendra.
Fuy donc l'idole
Que ta main dole,
Vaine et frivole;
Car il n'est rien, mais Dieu est tout,
Qui te console
Par sa parole :
Ton ame est folle.
S'elle n'y prend faveur et goust, etc.

CHANSON POUR PROTESTER DE SERVIR À DIEU TOUTE SA VIE [1] (1532).

Tant que vivray en aage florissant,
Je serviray le Seigneur tout puissant,
En faits, en dits, en chansons et accords.
Le vieil serpent m'a tenu languissant,
Mais Jesus Christ m'a fait resiouissant,
En exposant pour moy son sang et corps.
Son alliance
C'est ma fiance.
Il est tout mien,
Je suis tout sien :
Fy de tristesse,
Vive liesse,
Puisqu'en mon Dieu a tant de bien, etc.

Cette chanson est la treizième de Marot (1524), dont une main inconnue a retranché l'amour pour y substituer Dieu et Christ; la pièce, ainsi corrigée, se chantait sur l'air de la chanson originale, que nous avons déjà citée, page 57.

CHANSON DE L'ORAISON DOMINICALE,
PAR MATHIEU MALINGRE (1533).

Resveillez vous, gentils pasteurs,
Chantez melodieusement.

[1] Mise à l'index en même temps que la précédente.

Femmes, enfans et serviteurs
Ferez chanter pareillement.
Notez la façon et comment
Vous chanterez.
En sainct Mathieu expressement
Il est escrit : Ainsi direz :

Nostre Père qui es ès cieux,
Sanctifié soit ton sainct nom;
Et ton royaume precieux
Vienne, qui florisse en renom.
Père très sainct, père très bon,
Nous tes enfans,
Y aspirons de grand' randon,
Pour estre avec toy triumphans.

Soit accompli le vouloir tien
En la terre comme au ciel:
Et nostre pain quotidien
Donne tant au jeune qu'au vieil;
Aussi le pain celestiel,
Qui est la foy
En ton fils consubstantiel,
Dont suis nourri, quand bien j'y croy, etc.

NOËL,

PAR MATHIEU MALINGRE (1533).

Mon Dieu, ne me veuille punir
De mes pechez en ta fureur,
Ne contre moy rigueur tenir,
Ains monstre moy grace et faveur.
Malade suis,
Rien je ne puis
Sans vous, mon roy, Emmanuel (bis),
Au nom duquel chante Noel, etc.

CHANSON [DE L'ESPERANCE EN DIEU],

PAR MATHIEU MALINGRE (1533).

En toy, mon Dieu, j'ay mis mon esperance,
Ne me confondz pas eternellement.

Tous ceulx qui ont en toy leur confiance
Confuz ne sont, ains ilz sont seurement
En toy, mon Dieu.

De toy seul est mon secours, ma defence,
Qui tiens ciel, mer et terre en tes mains.
L'homme est mauldict qui ne se fie en ce;
Quand est de moy, je suis et soir et mains
En toy, mon Dieu...

La coupe savante et harmonieuse de quelques-unes de ces strophes n'était pas de nature à leur concilier le suffrage du plus illustre des réformateurs français, qui n'accordait rien au *plaisir de l'oreille.* Quand parut Calvin, dont le génie altier allait imprimer à l'Église sa forte et dure empreinte, il jugea ces cantiques insuffisants, peut-être même inconvenants, et résolut de n'admettre dans le culte que le chant des psaumes. « Quand nous aurons bien circui partout, dit-il dans sa préface du Psautier, pour cercher ca et la, nous ne trouuerons meilleures chansons que les pseaumes de Dauid, lesquels le Sainct Esprit luy a dictez et faits[1]. »

Le 16 janvier 1537, de concert avec Farel, il présentait au Conseil un *Memoire sur l'organisation de l'Esglise de Geneue*, d'où nous extrayons le passage suivant :

Tres honorés Seigneurs.

...L'aultre part est des pseaulmes que nous desirons estre chantés en l'Esglise, comme nous en auons l'exemple en l'Esglise ancienne et mesme le tesmoignage de S. Paul, qui dict estre bon de chanter en la congregation de bouche et de cueur. Nous ne pouons concepuoir l'auancement et edification qui en procedera, sinon apres l'auoir experimenté. Certes, comme nous faysons, les oraysons des fidelles sont si froides, que

[1] La question des cantiques lui fut nettement posée, le 7 des calendes de juin 1544, par Valerand Poullain, pasteur à Strasbourg, qui lui écrivait : « Nous causions récemment de certains hymnes et autres passages de la sainte Écriture, qu'il serait bon de traduire en vers français pour les chanter dans notre temple, par exemple des morceaux sur l'agneau pascal et l'eucharistie, le Saint-Esprit, la pénitence, la foi, etc., la paix, pour les temps de guerre, de peste, etc. Si tu pouvais obtenir quelque chose du docteur Marot ou de quelque autre, tu nous serais très-agréable. Car nous désirons que cette petite Église, qui s'accroît de jour en jour, possède tous les moyens de développer sa piété. » (*Opera Calvini*, XI, col. 713.)

Nous ignorons la réponse de Calvin; nous savons seulement que le Psautier de Strasbourg (1545) ne renferme rien de ce que demandait Poullain, et que le réformateur fit enlever du Psautier l'*Ave Maria* traduit par Marot.

cela nous doyt tourner à grand honte et confusion. Les pseaulmes nous pourront inciter à esleuer noz cueurs à Dieu et nous esmouoyr à vng ardeur, tant de l'inuocquer que de exalter par louanges la gloyre de son nom. Oultre, par cela on pourra cognoistre de quel bien et de quelle consolation le pape et les siens ont priné l'Esglise, quant ils ont appliqué les pseaulmes, qui doibuent estre vrays chants spirituels, à murmurer entre eux sans aulcune intelligence.

La maniere de y proceder nous a semblé aduis bonne, si aulcungs enfans, auxquelz on ayt au parauant recordé vng chant modeste et ecclesiastique, chantent à aulte voyx et distincte, le peuple escoutant en toute attention et suyuant de cueur ce qui est chanté de bouche, iusque à ce que petit à petit vng chascun se accoustumera à chanter communement. Mays affin de euiter toute confusion, il seroit besoing que vous ne permettés que aulcun par son insolence, pour auoyr en irrision la saincte congregation, vienne à troubler l'ordre qui y sera mis [1].

Ne semble-t-il pas que les deux réformateurs n'aient vu à l'exécution de leur projet d'autre difficulté que celle d'enseigner au peuple la musique sacrée? M. Gaberel (qui a mis en lumière le document qu'on vient de lire) n'y en a point trouvé d'autre. Celle-là cependant était d'une importance fort secondaire. Se procurer des mélodies était encore, ainsi qu'on le verra plus loin, chose relativement facile. Mais où trouver une traduction rhythmée des psaumes? Là était la véritable, la grande difficulté, qui eût arrêté net des hommes moins résolus et moins dévoués. Cette traduction n'existait pas [2].

Les Bibles versifiées du moyen âge ne pouvaient être d'aucune utilité, non plus que les *Sept pseaulmes penitenciaulx et letanies*, composés uniquement de quatrains de six syllabes. Cependant Farel et Calvin n'étaient pas gens à proposer une innovation au Conseil, sans avoir réfléchi au moyen de la réaliser. S'étaient-ils assuré, dès le mois de janvier 1537, le concours d'un traducteur, de Marot, par exemple, que Calvin avait rencontré à Ferrare

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 352, et *Pièces justificatives*, p. 102 du même volume.

[2] Brunet parle bien, il est vrai (*Manuel du libraire*, art. *Marot*), d'un Psautier in-12, gothique, de Genève, 1535, figurant dans le troisième catalogue de la bibliothèque de Morges, dressé en 1781, et que M. Gaullieur (*Typographie génevoise*, p. 123) n'aurait pas retrouvé dans la bibliothèque de Genève; mais cette traduction n'était certainement pas en vers. (Voir Herminjard, IV, 163.) Peut-être même, au lieu de 1535, faut-il lire 1537, et cette édition serait alors la révision du Psautier publié à cette date par Olivetan, sous le pseudonyme hébraïque de Belisem de Belimakom. (Voir *Revue de théologie*, 3e série, V, 301.)

l'année précédente? Hypothèse absolument inadmissible, puisque, ainsi qu'on le verra plus loin, les premiers psaumes chantés ne furent qu'une contrefaçon de ceux de Marot. Il faut donc admettre que le nombre des chansons spirituelles allait croissant chaque jour, et qu'il s'y trouvait des essais sur les psaumes, que Farel et Calvin espéraient pouvoir utiliser. Leur situation était exactement la même que celle où s'était trouvé Luther, alors qu'il écrivait à Spalatin (1524) : «Je veux voir s'il n'existerait pas parmi vous un Asaph ou un Héman. *Quærimus undique poetas.*» Comme le réformateur allemand, ils comptaient sur le concours de leurs amis pour réaliser progressivement l'introduction du chant des psaumes versifiés dans le culte. L'important était de commencer; les versificateurs ne pouvaient manquer ensuite de prêter leur concours à l'entreprise.

Le bannissement de Calvin et de Farel (chassés de Genève le 23 avril 1538), précédé de celui de Courault et bientôt suivi de celui de Mathurin Cordier et d'Anthoine Saunier, retarda la réalisation du projet dont la réussite devait donner un nouvel et puissant essor à la Réforme française. Toutefois, Calvin ne cessa point de s'en préoccuper : deux mois plus tard, en envoyant à Bucer les articles qu'il le chargeait de présenter au synode de Zurich, il lui exprimait la crainte que les Bernois ne voulussent pas s'entendre avec lui sur ce point [1].

[1] «Quum autem duo restant ceremoniarum capita, in quorum altero jam discrimen est, *in altero futurum expectamus*, rogandi sunt nobis et obtestandi Bernates, ut in iis sese nobis accommodent. Prius est ut frequentior cœnae usus restituatur;... alterum, ut ad publicas orationes psalmorum cantus adhibeatur.» (Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 14.)

XI

L'ÉDITION ORIGINALE DES TRENTE PSAUMES.

1541 (VIEUX STYLE).

Renaissance des études hébraïques. — Qui donna l'initiative de la traduction en vers du Psautier? — Entreprise en 1533 pour combler la lacune du nouveau culte. — L'accueil qu'elle reçoit à la cour, d'après un témoin oculaire, Villemadon. Le cardinal de Lorraine lui préfère Horace. — Elle est patronnée par François Ier et Charles-Quint. — Approuvée par la Sorbonne. — La dédicace au roi. — Pourquoi elle ne parut qu'en 1542 : opposition de la Sorbonne à la traduction des Livres saints. Lefèvre d'Étaples. Érasme. — Édits persécuteurs du 1er juin 1540 et du 30 août 1542. — Mandat d'arrêt lancé contre Marot : sa fuite. — Cause de la colère du clergé : les psaumes étaient déjà chantés à Strasbourg et à Metz.

Le monde spirituel est soumis, aussi bien que le monde physique, à des lois universelles. Les mêmes besoins philosophiques, moraux ou religieux, produisent des révolutions analogues dans les pays dont la civilisation est à peu près au même niveau. La Réforme éclata partout presque en même temps, sans que Lefèvre d'Étaples, Luther, Zwingle, etc., fussent en rapport les uns avec les autres; la traduction de la Bible en langue vulgaire se fit en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Italie, presque à la même heure, sans que les traducteurs se fussent concertés. Il en fut encore ainsi pour la traduction en vers du Psautier [1], pour son introduction dans le chant des Églises, et même pour les divers essais de traduction française, amenés par deux causes distinctes : 1° le besoin qu'éprouvait le nouveau culte de sortir d'une situation anomale et sans précédents, en se créant des chants religieux; 2° la renaissance des études hébraïques. L'enseignement de Vatable, de l'Israélite converti Paul Canosse, dit Paradis, et d'Agathius Guidacerius [2], qui professaient tous trois l'hébreu à Paris, dès 1532, devait avoir pour résultat plus ou moins prochain la

[1] L'Allemagne eut le sien complet en 1537 (*Der gantz Psalter, das ist alle Psalmen Davids an der Zahl* CL, apud Wackernagel), la Flandre en 1540, et, selon M. Bovet (p. 107), l'Écosse dès 1528. Nous craignons qu'il n'y ait quelque erreur dans cette dernière date.

[2] Il publia, en 1532, une édition hébraïque de cinq psaumes, avec une version et des notes, à Paris, chez François Gryphius, in-4°.

traduction rhythmée de l'œuvre des psalmistes, malgré la jalousie de la faculté de théologie, indignée de voir le monopole de l'interprétation de l'Écriture échapper de ses mains pour passer à celles des hébraïsants et des hellénistes [1].

Disciple tout à la fois de la Renaissance et de la Réforme, qu'il essaya d'unir sans jamais sacrifier l'une à l'autre, et cédant au double attrait qu'il ressentait pour la poésie, souvent si religieuse et originale, du Psautier, Marot, qu'avaient devancé un ou plusieurs inconnus, qui ne rimèrent que quelques psaumes, déploya toutes les ressources de sa muse naïve et gracieuse, parfois grandiose et puissante, pour faire passer en français les beautés du texte dont il empruntait la traduction littérale à Vatable [2]. Outre l'aide de celui-ci, dont Bèze a si justement dit :

Le Iuif, le Chrestien tout estonné contemple
Vatable ouurant à tous les huys du sacré Temple,
Dans lequel toutefois ce guide n'entre pas,

Marot réclama encore, selon La Croix du Maine, celle de Mellin de Saint-Gelais et autres hommes doctes de ce temps.

C'est faute d'avoir remarqué le courant religieux qui entraînait les poëtes et les musiciens [3] vers les psaumes, et pour avoir ignoré ou méconnu la piété de Marot, que la plupart des historiens lui dénient l'initiative de cette entreprise, et lui en font suggérer l'idée par divers personnages. Les uns affirment que, en mettant la main à l'œuvre qui allait lier indissolublement son nom aux destinées du culte des Églises réformées de

[1] En 1533, Béda demanda vainement au parlement de leur défendre l'usage de la Bible. (Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 82.)

[2] Vatable publia, en 1534, sa version latine du Psautier; les notes recueillies à son cours, et imprimées par Rob. Estienne, furent mises à l'index, et le cours supprimé par ordre du parlement, au dire de Félibien.

[3] Dès 1534, nous voyons paraître à Paris, chez Atteignant, un recueil de psaumes en latin, contenant dix-huit morceaux à plusieurs parties de Denis Briant, Claudin, Gascongne, Gosse, Guyon, G. Le Heurteur, Jacotin, Lheritier, Lupi, Mouton et Vermont.

Le succès de cette publication en amena une autre plus considérable en Allemagne. Jean Petreius, de Nuremberg, fit paraître, en 1538, le premier volume des psaumes choisis à quatre et cinq voix, toujours en latin, des plus illustres musiciens, contenant trente-six morceaux. Le second volume, publié en 1539, en contenait trente-sept, et le troisième, paru en 1542, en comptait quarante. Total : cent treize psaumes écrits par trente-huit auteurs connus et plusieurs anonymes. (C. F. Becker, *Die Tonwerke des XVI^ten und XVII^ten Jahrhunderts*, Leipzig, 1855, in-4°.)

langue française, il obéit à l'ordre du roi [1]; d'autres, à l'invitation de Marguerite, qui avait déjà fait traduire les prières latines de l'Église par l'évêque de Senlis et la Bible par Lefèvre d'Étaples; d'autres, au conseil de Renée de France, qui avait patronné la traduction italienne des saintes Écritures de Bruccioli [2]; d'autres encore, à la prière de Calvin, qui avait remarqué que l'édification souffrait de l'absence du chant [3]; d'autres enfin, à la sollicitation de Vatable. « C'est Vatable, écrit le pasteur Bruguier, de Nîmes [4], qui engagea Marot à quitter les sujets profanes pour appliquer son beau génie à quelque matière sacrée, et lui conseilla de traduire les psaumes pour mettre les louanges de Dieu en la bouche de tous les Français. »

Quant aux dames pieuses, musiciennes et lettrées de la cour de Ferrare, il est hors de doute qu'elles ont dû presser le poëte d'achever sa traduction, commencée depuis deux ans lorsqu'il se rendit en Italie; mais ce n'est point à elles et encore moins à Calvin, qui vit Marot pour la première fois à la cour de Renée, que revient l'honneur de l'entreprise. Les rapports du poëte avec les savants humanistes du Collége royal, en qui revivait l'amour de l'antiquité et qui saluèrent la Réforme [5] comme une émancipation de l'esprit humain, jusqu'au jour où le dogmatisme intolérant de Calvin les rejeta brusquement en arrière, ne furent certainement pas sans influence sur la résolution du traducteur, non plus que les projets de réforme du roi, ni l'enthousiasme de Marguerite, qui joignit à son *Miroir* de 1533 le psaume VI, le premier qu'ait traduit son illustre protégé. Toutefois, nous pensons, avec M. Bovet, que Marot ne conçut son hardi et

[1] *Mémoires de Condé*, VI, 32, et J. Bonnet, *Bulletin*, 2e série, V, 86.

[2] Sa traduction en prose, qui a pour titre : *I sacri psalmi di David*, parut à Venise en 1534, petit in-4°. (Collect. de M. Alfr. André.)

[3] Ed. Emil Koch, *Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgart, 1847, in-8°, I, 92.

[4] *Discours sur le chant des pseaumes*, Genève, 1663, in-8°, p. 24. — Cet ouvrage, qui justifiait le chant des psaumes défendu par les edits, fut supprimé, à la demande des « agens généraux du clergé de France, » par un arrêt du conseil du 26 février 1663. L'auteur fut expulsé du Languedoc et suspendu de ses fonctions pour un an; l'imprimeur, Édouard Raban, banni pour deux ans, avec défense de tenir boutique à l'avenir.

L'édition génevoise de 1663 n'est évidemment qu'une réimpression.

[5] M. Vulliemin a seulement exagéré la portée d'un fait réel, dans ce passage du *Chroniqueur.... en l'an 1535* (Genève, 1835, in-fol.) : « Il y a peu de temps que la plupart des professeurs du nouveau Collége de France se faisaient gloire d'appartenir au protestantisme. »

dangereux projet qu'après avoir, dans quelque assemblée proscrite, pris part, peut-être dès 1531, au chant de la paraphrase très-imparfaite de quelque psaume ou chanson extraite de la sainte Écriture, et que c'est dans le dessein de combler la lacune du nouveau culte, qu'il résolut de faire plus et mieux que ses devanciers pour l'Église à laquelle il s'était depuis longtemps dévoué.

Commencée en 1533, cette traduction ne se fit que lentement et peu à peu; Marot y mit tous ses soins et le sérieux qu'exigeait la tâche; certains indices nous ont montré qu'il y travaillait encore en 1537 [1], et que les passions cléricales commençaient dès lors à s'en émouvoir. Sans doute, il n'acheva les trente psaumes que dans la maison du faubourg Saint-Germain [2] qu'il tenait de la munificence du roi (juillet 1539), au milieu de la *petite Genève,* non loin de la rue des Marais, aujourd'hui Visconti, où le culte réformé se célébrait en secret [3]. Distribués manuscrits au roi, aux princes et aux princesses, ils furent accueillis avec enthousiasme, et bientôt ce fut la mode de les fredonner à la cour. Ainsi s'exprime un témoin oculaire [4] :

Dieu, ce pere plein de misericorde, meit au cueur du feu roy Francois d'auoir fort aggreables les... psalmes de Dauid; et Sa Maiesté commanda audict Marot presenter le tout à l'empereur Charles-Quint, qui receut benignement ladite translation, la prisa et par paroles et par present de deux cens doublons, qu'il donna audict Marot, luy donnant aussi courage d'acheuer de traduire le reste desdits psalmes, et le priant de luy enuoyer le plustot qu'il pourroit *Confitemini Domino, quoniam bonus* [5], d'autant qu'il

[1] Voir plus haut, p. 256.

[2] Cette maison, avec grange et jardin, dite du *Cheval de bronze*, était située rue du Clos-Bruneau. «Elle est représentée aujourd'hui, dit M. Ad. Berty, par celle qui porte le n° 30 de la rue de Condé, et par une autre située derrière et ayant entrée rue de Tournon n° 27.» (*Bulletin*, IV, 250.)

[3] Voir, pour l'histoire de cette rue, le charmant récit de M. A. Coquerel fils. (*Bulletin*, XV, 185.)

[4] Lettre de Villemadon à Catherine de Médicis, du 26 août 1559, insérée dans le *Recueil des choses mémorables faites et passées pour le fait de la religion et de l'État depuis la mort du roy Henri II.* Bèze (*Histoire ecclésiastique*, I, 225), l'*Histoire de l'État de France sous.... François II*, p. 37, et Bayle, art. *Marot*, écrivent Villemadon; M. Fétis (*Revue musicale*, 22 juin 1833), M. A. Coquerel fils (*Bulletin*, I, 410) et M. Crottet (*Petite chronique protest.*, p. 66 de l'Appendice) écrivent Villemandon. M. Crottet voit un pseudonyme dans ce nom. — Nous citons la lettre d'après les *Mémoires de Condé*, I, 621.

[5] Il y en a quatre dans la Vulgate qui commencent ainsi : les CV, CVI, CXVII et CXXXV, c'est-à-dire les CVI, CVII, CXVIII et CXXXVI des psautiers hébreu et protestant. La Vulgate réunit en un seul les psaumes IX et X de l'hébreu, et se trouve ainsi en retard d'un numéro jusqu'au CXLVII, qu'elle coupe en deux.

le desiroit. Quoy voyans et entendans les musiciens de ces deux princes, voire tous ceux de nostre France, meirent à qui mieux mieux lesdicts psalmes en musique, et chacun les chantoit.

Mais si personne les aima et embrassa estroictement, et ordinairement les chantoit et faisoit chanter, c'estoit le feu roy Henri [alors dauphin], de maniere que les bons en benissoient Dieu, et ses mignons et sa meretrice [1] les aimoyent ou feignoyent ordinairement les aimer, tant qu'ils disoyent : Monsieur, cestuy-ci ne sera-il pas mien? Vous me donnerez cestuy-la, s'il vous plaist; et ce bon Prince alors estoit à son gré empesché de leur en donner à sa fantaisie. Toutefois il retint pour luy, dont il vous plent bien et doit souuenir, Madame, cestuy (le CXXVIII^e) :

Bien heureux est quiconques
Sert à Dieu volontiers, etc.

feit luy-mesme le chant à ce psalme, lequel chant estoit fort bon et plaisant, et bien propre aux paroles, le chantoit et faisoit chanter si souuent, qu'il monstroit euidemment qu'il estoit poinct et stimulé d'estre benict, ainsi que Dauid le prescrit audict psalme, et de vous voir la verité de la figure de la vigne [2]. *Cela fut au sortir sa maladie à Angoulesme* [3]. La Roine [de Navarre] ma maistresse (qui pour lors estoit auec le Roy Francois son frere) le priant d'embrasser en pitié et clemence les citadins de la Rochelle, en lieu de les massacrer, m'enuoya vers vous pour scauoir de sa maladie, laquelle trouuay ia tant diminuée, qu'il se mettoit à chanter lesdicts psalmes, auec lucs (luths), violes, espinettes, fleustes, les voix de ses chantres parmi, et y prenoit grande delectation, me commandoit approcher, parce qu'il cognoissoit que i'aymois la musique et ionois un peu du luc et de la guiterne, et *me fit donner le chant et les parties, que ie portay à la roine ma maistresse*, auec la reconualescence de vostre bonne santé. Je n'oublieray aussi iamais le vostre, que demandiez estre souuent chanté, c'estoit (le CXLII^e) :

Vers l'Eternel, des oppressez le pere,
Je m'en iray, luy monstrant l'impropere [4]
Que l'on me faict, luy feray ma priere
A haulte voix, qu'il ne iette en arriere
Mes piteux cris, car en luy seul i'espere.

Quand madicte Roine de Navarre *vit ces deux psalmes*, et entendit comment ils

[1] Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.

[2] Les ennemis de Catherine se moquèrent longtemps de sa stérilité.

[3] Ce devait être vers le mois de novembre 1572; car il est dit un peu plus bas que, treize ou quatorze mois après, Catherine de Médicis accoucha pour la première fois. Or, François II, l'aîné des enfants de cette reine, naquit le 19 de janvier 1543, en commençant l'année à Pâques. (*Mémoires de Condé.*)

[4] L'opprobre.

estoient frequentement chantez, mesmes de Monseigneur le Dauphin, elle demoura toute admiratiue, puis me dit : Ie ne scay où Madame la Dauphine a pris ce psalme: *Vers l'Eternel* [1], il n'est des traduicts de Marot. Mais il n'est possible qu'elle en eust sceu trouuer vn autre où son affliction soit mieux despeinte, et par lequel elle puisse plus clairement monstrer ce qu'elle sent, et demander à Dieu en estre allegée, comme vrayement elle sera. Car puis qu'il a pleu à Dieu mettre ce don en leurs cueurs..... il ne se passera gueres plus d'vn an que la visitation misericordieuse du Seigneur n'apparoisse, et gaigeray qu'elle aura vn fils pour plus grande ioye et satisfaction.... Et ne se peut garder ceste charitable princesse, en disant ces paroles, que quelque humidité ne lui apparust aux yeux pour la ioye et vehement amour qu'elle vous portoit, Madame. Elle a esté pour vous vne saincte Sybile et veritable vaticinatrice (prophétesse), d'autant que de treize à quatorze mois en la vous enfantastes nostre Roy Francois qui vit aniourd'huy.... Mais ainsi que ce bon Dieu vous rendoit plus feconde, ainsi alloit le feu Roy negligeant et oubliant tel bienfaict, dont aduint que Dieu, irrité, permit que ce poure Prince, enyuré de la menstrue de ceste vieille paillarde Diane, donna par elle entrée à sa maison à vn ienne serpent (le cardinal de Lorraine), qui secrettement leichoit le sein d'icelle, dont il se feit oracle, et elle l'organe de luy, qui commenca à blasmer les susdicts psalmes de Danid, lesquels enseignent à laisser tous pechez, fortifient la chasteté et corroborent la vertu, et va faire feste de vers lascifs d'Horace qui eschauffent les pensées et la chair à toutes sortes de lubricitez et paillardises, et met en auant toutes chansons folles, et en faisoyent forger de leurs infames amours par ces beaux poëtes du Diable, pour non seulement entretenir leur vie impudique, ains pour les engouffrer et absorber en l'abysme de toute iniquité et desordre, voire de toute impieté [2].

Car luy, voyant que ladicte grande Seneschalle auoit à l'imitation de vous vne Bible en francois, auec vn grand signe de la croix, vn coup de sa main sur sa poitrine, et parole soupirante d'vn hypocrite, la luy va despriser et damner, luy remonstrant qu'il n'y falloit pas lire, pour les perils et dangers qu'il y a, mesmes qu'il n'appartenoit aux femmes telle lecture, mais qu'en lieu d'vne messe, elle en ouist deux, et se contentast de ses patenostres et de ses heures, où il y auoit tant de belles devotions et belles images. Et par ainsi ceste poure vieille pecheresse persuada tout son dire au feu Roy, et vous y contraignoyent, Madame, iusques à vous oster vostre confesseur Bouteiller, qui pour lors vous preschoit et administroit purement la verité euangelique, et, au lieu dudict Bouteiller, vous bailla par force son docteur Hennyer, Sorboniste, pour suborner vostre conscience, et depuis le bailla au feu Roy pour gouuerner la sienne, scauoir qu'elle

[1] Nous le savons : il est signé D. dans les psaumes d'Anvers, 1541.

[2] Jodelle et Baif sont au nombre des «vilains poetes» dont «les folles chansons et amours execrables» détournaient la cour du chant des psaumes. (*Mémoires de Condé*, VI, 30 et 33.)

disoit, et y imprimer ce qu'il vouloit. Bref, il vous destroussa tous deux de ces saincts meubles qui ne perissent point, mais entretiennent en incorruption celuy qui les possede et toute sa maison, les vous cacha, et vous rendit tous deux captifs de vaines superstitions, soubs la corde de la vieille, que premierement pour mieux iouer son roole il auoit aueuglée.

Ainsi, à la cour, le chant des psaumes était permis et ne tirait pas à conséquence; mais ailleurs? Or la rue des Marais n'est pas loin du Louvre, et plus d'un gentilhomme s'y rendait incognito en sortant du palais. Il n'est pas permis de douter que les psaumes parvinrent aux membres de l'Église réformée qui s'y rassemblaient, à supposer même que Marot ne les leur eût pas communiqués. Mais furent-ils chantés dans les rares moments de répit que la persécution laissait au *petit troupeau?* Nous osons à peine le croire, et on ne le saura peut-être jamais. En traversant la Seine, les psaumes devenaient criminels.

Que François Ier, qui oscillait entre la Sorbonne et le Collége royal, qu'il venait de fonder, c'est-à-dire entre le scolasticisme et la libre pensée; que François Ier, qui, malgré sa légèreté, n'était insensible ni aux accents de repentance ni aux ardentes prières du roi et poëte David [1], et voyait dans la traduction de Marot une œuvre littéraire de grand mérite, entreprise en quelque sorte sous ses auspices, l'ait patronnée d'autant plus volontiers qu'elle déplaisait aux moines et aux Sorbonistes, cela se comprend aisément. L'engouement de Charles-Quint, que M. Mignet a peint comme un catholique despote et sans scrupule [2], paraît plus surprenant; en effet, quand il traversa la France et vint à Paris, au risque d'y rester

[1] «Cognoissant son heure estre venue, dit Jean de Serres (*Invent. gener. de l'Hist. de France*), il disposa des affaires de sa maison, se fit apporter les Psalmes de Clement Marot,... s'en fit lire quelques vns pour sa consolation, recommanda fort son peuple et ses seruiteurs au Dauphin,» et mourut le 1er mars 1547.

[2] «Chrétien fervent, Charles-Quint pratiquait la vieille religion avec une piété soumise et scrupuleuse. Il entendait plusieurs messes par jour. Il communiait aux principales fêtes de l'année.... Il agit envers les Allemands en empereur qui voulait être obéi; envers les luthériens, en catholique qui prétendait rétablir l'unité de croyance.... Il maintint avec inflexibilité l'orthodoxie chrétienne dans ses États héréditaires. Il ne différa, à cet égard, ni de son grand-père Ferdinand, qui compléta pour ainsi dire le catholicisme espagnol, ni de son fils Philippe II, qui soutint de sa puissance le catholicisme européen. Il fut tout à fait de sa race, et il obéit à la loi de sa position.» Il craignit d'*avoir exposé une partie de son salut*, par suite des nécessités qui l'obligèrent passagèrement à tolérer les luthériens d'Allemagne. (Mignet, *Charles-Quint*, Paris, 1854, in-8°, p. 24, 29 et 354.)

prisonnier [1], il s'en allait comprimer la révolte des Flandres et travailler à y détruire l'hérésie. Le clergé des Pays-Bas lui dit que les lois d'Espagne ne suffisaient pas, qu'il en fallait d'extraordinaires et terribles; les vœux du clergé furent comblés. Quiconque refusa de dénoncer les hérétiques fut puni comme eux; les hommes, brûlés; les femmes, enterrées vives. Navagero, envoyé de Venise, écrivait en 1546, dans son rapport au sénat : « Ce qui décide l'empereur à agir contre les luthériens, c'est l'état des Pays-Bas, c'est l'anabaptisme. On y a fait mourir pour cela trente mille personnes [2]. » Pour récompenser à Paris l'un de ceux qu'il livrait au supplice en Espagne et aux Pays-Bas, ce fanatique d'une cruauté froide et méthodique avait deux raisons ou deux excuses : 1° « la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament avait un grand attrait pour lui; la poésie des psaumes frappait son imagination et remuait son âme; » parmi le petit nombre de livres qu'il emporta plus tard dans le monastère de Saint-Yuste, se trouvaient deux psautiers enluminés et le commentaire de fray Tomas de Portocarrero sur le psaume *In te, Domine, speravi* [3]; 2° on n'avait pas encore réussi à lui persuader que toute traduction en était nécessairement hérétique.

Il semble que cette faveur, témoignée par les deux monarques à la traduction de Marot, eût dû en hâter l'apparition : au contraire, elle la retarda sans doute, en donnant un nouvel aliment et de nouvelles craintes à la passion des ennemis de la Bible et du poëte.

La France protestante est le premier ouvrage dans lequel la date de cette publication ait été à peu près exactement indiquée; jusque-là, les millé-

[1] Descendu de cheval à Notre Dame, le 1er janvier 1540, au chant du *Te Deum*, il alla souper avec le roi au palais de la Cité, où on l'installa. Durant huit jours, ce ne furent au Louvre que bals, joutes et festins. Le protestant Jean Cousin fut chargé de faire le buste impérial. (H. Martin, *Histoire de France*, 4e éd., VIII, 260.) Marot fut aussi de la partie; il célébra en vers l'entrée de l'empereur à Paris :

... L'on est en dispute et doubtance
Qui a le plus de haut los merité,
Ou de Cesar la grande confiance,
Ou de Francois la grand'fidelité. ...
Hausse, Paris, hausse bien haut ta porte,
Car entrer veut le plus grand des chrestiens.

Les deux derniers vers sont une réminiscence du psaume XXIV; les précédents renferment une allusion directe au conseil, que le cardinal de Tournon et Triboulet donnaient honnêtement au roi, de violer sa foi et de retenir son hôte prisonnier.

Marguerite elle-même ne put s'empêcher de rappeler à Charles qu'il avait commandé qu'on s'emparât d'elle, si son sauf-conduit expirait avant qu'elle fût sortie d'Espagne.

[2] Michelet, *Guerres de religion*, p. 96.

[3] Mignet, *loco cit.*

simes les plus fantastiques, entre lesquels l'écart est de trente et un ans, étaient partout proposés [1]. L'édition originale, dédiée à François Ier, et dont on ne connaît qu'un exemplaire, parut sous le titre suivant : *Trente Pseaulmes de Dauid, mis en francoys par Clement Marot, valet de chambre du Roy. Auec priuilege. Imprimé à Paris pour Estienne Roffet, demourant sur le pont Sainct Michel, à l'enseigne de la Rose*, in-16, sans date. (Bibliothèque nationale.) Voici le privilége :

Apres auoir veu la certification de trois docteurs en la faculté de theologie, qui ont veu et visité la translation de trente Pseaulmes faicte et composée par Clement Marot, et attestent n'auoir rien trouué contraire à la foy, aux sainctes Escriptures, ne ordonnances de leglise [2], il est permis à Estienne Roffet, dict Le Faulcheur, imprimer et vendre ladicte translation, ainsi veue et corrigée, auec les argumens sur chascun Pseaulme, et defenses à tous aultres imprimer ou vendre ladicte translation, ainsi corrigée, iusques à deux ans prochainement venans, sur peine de confiscation desdictz liures et d'amende arbitraire. Faict le dernier iour de nouembre 1541.

DE MESMES.

Vu la date de cette pièce, et l'année commençant alors à Pâques [3], les

[1] Nous n'en donnerons que quelques exemples. Voici les dates auxquelles les psaumes de Marot auraient paru :

En 1531, d'après Du Boulay, *Hist. Univers. Parisiensis*, VI, 234;

En 1535, selon M. Vulliemin, *Le Chroniqueur*, p. 33;

En 1536, selon Goujet, *Biblioth. fr.* XI, 48 et 49; Lenglet-Dufresnoy, introduction des *Œuvres de Marot*; Fétis, *Curiosités historiques de la musique*, Paris, 1830, p. 373; Herzog, *Real-Encyclopädie*, art. *Beza*;

En 1538, selon M. Éloi Johanneau, *Cymbalum mundi* de Des Périers, Paris, 1841, p. 126;

En 1540, selon Baulacre, *Journal helvétique*;

En 1543, selon Ch. Drelincourt, *Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, p. 59; Henry, *Leben Calvins*; Fr. Chavannes, *Revue suisse*, X, 352; A. Philibert Soupé, *Œuvres de Marot*, Lyon, 1869, p. XIII; Drion, *Histoire chronologique de l'Église protestante de France*, 1855, I, 31; Ad. Schæffer, *Les Huguenots*, p. 27;

En 1545, selon Fétis, dans un écrit de 1833;

En 1550, selon Quérard, *France littéraire*;

En 1551, selon M. Michelet, *Guerres de religion*, p. 110;

En 1562, selon M. Ath. Coquerel fils, *Histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 28.

Brunet donne la véritable date; mais il ne connaît que l'édition d'Anvers et non l'originale.

[2] Ce certificat d'orthodoxie délivré au nom de la faculté de théologie ne contredit nullement la violente opposition qu'elle fit sans relâche à la traduction du Psautier; il prouve seulement qu'un roi trouvera toujours, dans un corps aussi nombreux que l'était la Sorbonne, trois docteurs et plus auxquels il fera jurer tout ce qu'il voudra.

[3] On peut dire d'une manière générale que l'année commença en France au 1er mars sous les Mérovingiens, au 25 décembre sous

Trente Pseaulmes parurent très-probablement avant la fin de l'année 1541 (vieux style), c'est-à-dire, eu égard à la lenteur des procédés d'impression d'alors, dans le courant de janvier 1542 (nouveau style) au plus tôt, et peut-être seulement en février ou mars. Le volume contient les quinze premiers psaumes, les XIX, XXII, XXIV, XXXII, XXXVII, XXXVIII, LI, CIII, CIV, CXIII, CXIV, CXV, CXXX, CXXXVII, CXLIII, sans aucune autre pièce que le privilége et la dédicace [1]. Au titre des psaumes Marot a joint, en vue du chant, l'indication du nombre de vers dont se compose la strophe [2] : *Pseaulme premier, à deux versetz pour couplet à chanter; Pseaulme second, à deux couplets differentz de chant, chascun couplet d'vng verset*, etc.; mais il n'y a point mis de musique, ni même de timbres [3]. Nous citons, en l'abrégeant, l'épître dédicatoire :

CLEM. MAROT, AV ROY TRESCHRESTIEN FRANCOYS, PREMIER DV NOM, S.

Ia n'est besoing, Roy qui n'as ton pareil,
Me soucier, ne demander conseil
A qui ie doy dedier cest ouuraige;
Car, oultre encor qu'en toy gist mon couraige,
Tant est cest œuure et royal et chrestien,
Que de soymesme il se dit estre tien,
Qui as par droict de treschrestien le nom,
Et qui es roy non de moindre renom
Que cestuy la qui, meu du Sainct Esprit,
A le dicter et le chanter se prit...

les Carlovingiens et à Pâques sous les Capétiens. Enfin, par l'édit de Roussillon, Charles IX ordonna, en 1564, que tous les actes publics et particuliers fussent datés en commençant l'année au 1er janvier; mais cette loi ne fut généralement observée qu'après avoir été enregistrée au Parlement, c'est-à-dire à partir de 1567.

A Genève, au contraire, de même qu'en Allemagne, en Italie et en Angleterre, l'année commençait le 25 décembre, jour de Noël. (Le Boyer. *Traité complet du calendrier*, Paris, 1822, in-8°, p. 356.)

Aux Pays-Bas, elle commençait à Pâques, ainsi qu'ont bien voulu nous l'écrire M. Dehaisnes, archiviste du département du Nord, et M. Fétis fils, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles.

[1] D'après le *Dictionnaire de la Bible* (1re et 2e édit.) de M. Bost, Marot aurait traduit les cinquante premiers psaumes, et Bèze les cent derniers. Cette erreur avait pourtant déjà été rectifiée par M. Henry, dans sa *Vie de Calvin*.

[2] Cette indication manque au XXII et aux neuf derniers.

[3] En tête des poésies destinées à être chantées, on trouve des indications comme celle-ci : « Sur l'air de : *Femme sensible*. » C'est ce qu'on appelle un timbre.

O doucques Roy, prens l'œuure de Dauid,
Œuure plus tost de Dieu, qui le rauit.
D'autant que Dieu son Apollo estoit,
Qui luy en train et sa harpe mettoit.
Le Sainct Esprit estoit sa Calliope;
Son Parnassus, montaigne à double croppe,
Fut le sommet du hault ciel crystallin;
Finablement son ruisseau Cabalin
De grace fut la fontaine profonde.
Où à grans traictz il beut de la claire vnde,
Dont il deuint poete en vng moment,
Le plus profond dessoubz le firmament;
Car le subiect qui la plume en la main
Prendre luy feit est bien autre qu'humain.

Icy n'est pas l'auenture d'Enée,
Ne d'Achilles la vie demenée.
Fables n'y sont plaisantes mensongeres,
Ne des mondains les amours trop legeres...

Icy sont donc les louanges escriptes
Du Roy des roys, du Dieu des exercites [1].
Icy Dauid, le grand prophete hebrieu,
Vous chante et dict quel est ce puissant Dieu,
Qui de berger en grand roy l'erigea,
Et sa houlette en sceptre luy changea...

Icy sa voix sur les reprouuez tonne,
Et aux esleuz toute asseurance donne,
Estant aux vns aussi doulx et traictable
Qu'aux autres est terrible et redoutable:
Icy oyt-on l'esprit de Dieu qui crye
Dedans Dauid, alors que Dauid prie,
Et faict de luy ne plus ne moins que faict
De sa musette vng bon ioueur parfaict [2].

(1) *Exercitus*, armée, l'armée céleste, c'est-à-dire les étoiles.

(2) On ne peut mieux enseigner la *théopneustie*, c'est-à-dire l'inspiration littérale de chaque mot de la Bible, doctrine aujourd'hui délaissée, qui eût valu des amis à Marot au sein du *Réveil* du commencement de ce siècle.

Christ y verrez par David figuré,
Et ce qu'il a pour noz maulx enduré,
Voyre mieulx painct mille ans ains [1] *sa venue*
Qu'apres la chose escripte et aduenue
Ne le paindroient, qui est cas bien estrange,
Le tien Janet [2], *ne le grand Miquel l'ange* [3]...

O gentilz cueurs et ames amoureuses,
S'il en fut one, quand serez langoureuses
D'infirmité, prison, peché, soucy,
Perte ou opprobre, arrestez-vous icy;
Espece n'est de tribulation
Qui n'ait icy sa consolation;
C'est vng iardin plein d'herbes et racines
Où de tous maulx se trouuent medecines.

Quant est de l'art aux muses reserué,
Homere grec ne l'a mieulx obserué;
Descriptions y sont propres et belles;
D'affection, il n'en est point de telles;
Et trouueras, Sire, que sa couronne,
Ne celle la qui ton chef enuironne,
N'est mieulx ne plus de gemmes entournée...

Pas ne fault donc qu'aupres de luy Horace
Se mette en ieu, s'il ne veult perdre grace;
Car par sus luy vole nostre poete,
Comme feroit l'aigle sur l'alouette...

Le but que se propose le traducteur n'est exprimé qu'à demi dans les vers suivants :

Dieu a voulu iusqu'icy qu'en son temple
Par ces beaulx vers on le serue et contemple;
Bien est-il vray, comme encores se voit,
Que la rigueur du long temps les auoit

[1] Avant.

[2] Sur François Clouet, dit Janet, voir plus haut, p. 164.

[3] Ici c'est la *typologie*, ou préfiguration du Christ, trouvée dans presque chaque page de l'Ancien Testament par une scolastique insensée, dont a aussi triomphé plus tard l'esprit spiritualiste et scientifique de la Réforme.

Rendu: obscurs et durs d'intelligence.
Mais tout ainsy qu'auecques diligence
Sont esclaircyz, par bons esprits rusez,
Les escripteaux des vieulx fragments vsez,
Ainsi, o Roy, par les diuins esprits
Qui ont sous toy hebrieu langaige appris,
Nous sont iettez les Psalmes en lumiere,
Clairs, et au sens de la forme premiere,
Dont apres eulx, si peu que faire scay,
T'en ay traduict, par maniere d'essay,
Trente, sans plus, en ton noble langaige,
Te suppliant les receuoir pour gaige
Du residu qui ia t'est consacré,
Si les voir tous il te venoit à gré.

LA MORT N'Y MORD.

Que l'on rapproche de cette dédicace l'*Epistre au Roy* datée de Ferrare, l'épître aux dames de France qu'on trouvera plus loin, l'épître à l'enfant encore à naître de Renée, les prières que nous avons citées plus haut, le *Sermon du bon et du mauuais pasteur* et les autres pièces dogmatiques de Marot, et l'on se convaincra aisément que la traduction des psaumes ne fut pas, comme on le croit généralement [1], une simple fantaisie de rimeur, mais bien un acte de protestantisme et de foi, l'œuvre sérieuse, aimée, consciente et réfléchie d'un homme religieux, du poëte de la Réforme, qui voulait que *ces beaux vers* fussent consacrés au service et à la contemplation de Dieu dans son *nouveau temple*, mais qui ne pouvait le dire ouvertement sans être encore une fois menacé du bûcher, ce qui ne tarda point, du reste, à lui arriver.

Pourquoi l'édition originale des *Trente Pseaulmes* ne parut-elle que deux ans après leur présentation à l'empereur ? Il est difficile d'admettre que ce long retard ait eu pour cause le désir d'ajouter quelques morceaux à ceux qui étaient déjà terminés ; car, si Marot avait poursuivi son œuvre après la venue de Charles-Quint, il n'aurait guère pu se dispenser de traduire

[1] « Dans les premiers temps, dit M. Henri Bordier, répété par M. Marc Monnier, personne (pas même l'auteur) n'y vit une manifestation luthérienne.... Le poëte avait écrit seulement par amour de l'art. » (Voir *Le chansonnier huguenot du XVIe siècle*, p. IX, et *Genève et ses poëtes, du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874, in-8°, p. 89.)

le *Confitemini Domino quoniam bonus*, que ce prince lui avait demandé. Or aucun des quatre qui commencent ainsi dans la Vulgate ne figure dans l'édition de Paris, et deux d'entre eux, le CVII et le CVIII, ont été traduits plus tard, à Genève, par le poëte. Ajoutons qu'il devait être d'autant plus désireux de publier sa traduction, qu'on en avait imprimé à l'étranger une sorte de contrefaçon, qui devait peu lui plaire et qui le décida sans doute à rétablir ses vers dans leur intégrité. Il y avait donc un obstacle qui s'opposait à l'impression de cette œuvre si vivement désirée, et il est à peine nécessaire de dire que cet obstacle n'était autre que la vieille haine que la Sorbonne nourrissait contre Marot et contre les traductions des saintes Écritures [1].

L'auteur de la première version française de la Bible, le pieux Lefèvre d'Étaples, condamné en 1512, puis le 9 novembre 1521, le 1er mai 1523, le 28 août et le 6 novembre 1525, avait failli avoir le bûcher pour récompense de son gigantesque labeur [2]. Le 13 juin 1521, les Sorbonistes avaient obtenu du Parlement la défense d'imprimer aucun livre de religion sans l'autorisation de la faculté de théologie, arrêt renouvelé avec aggravation le 2 mars de l'année suivante. En 1522, «ils crioyent, dit Robert Estienne, qu'il me falloit enuoyer au feu, parceque i'imprimoye des liures si corrompus (le Nouveau Testament de petit format, qui parut chez Simon de Colines); car ils appeloyent corruption tout ce qui estoit purifié de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez [3].» Le 26 août 1523, ils avaient interdit d'une manière formelle toute traduction quelconque de la Bible [4]. Et comme, malgré cette interdiction, la Bible se répandait largement en France, le lundi 5 février 1526, on publia à son de trompe dans Paris, et plus tard à Sens, Orléans, Auxerre,

[1] Un siècle auparavant et sous la domination anglaise, l'université de Paris avait réclamé Jeanne d'Arc pour la juger; mais elle dut se contenter de participer de loin à ce procès. Elle délégua à Rouen quelques-uns de ses théologiens les plus célèbres, stimula le zèle de Pierre Cauchon et accusa sa lenteur à traduire *cette femme* devant les tribunaux de l'Église. (G. Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, in-8°, p. 451.)

[2] Voir l'introduction de notre *Histoire de la Société biblique protestante de Paris*.

[3] Préface des *Censures des théologiens de Paris*.

Les Bibles sorties de ses presses furent condamnées à plusieurs reprises, en 1528, 1532, 1534, 1540, 1545, 1546; les Nouveaux Testaments, en 1541, 1542, 1545; les Psaumes avec annotations, en 1528, 1532, 1540 et 1546. (Ms. 9960, in-fol., fonds latin, Bibliothèque nationale.)

[4] Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 23.

Meaux, Tours, Bourges, Angers, Poitiers, Troyes, Lyon, Mâcon, etc.: « Defense à toutes personnes d'exposer, ni translater de latin en francois, les Epistres de saint Paul, l'Apocalypse, ni *autres liures*. Que desormais nuls imprimeurs n'ayent plus à imprimer aucuns liures de Luther. Que nul ne parle des ordonnances de l'Eglise, ni des images, sinon ainsi que la saincte Eglise l'a ordonné. *Que tous liures de la saincte Bible translatés en francois soient vidés desormais de ceux qui les possedoient, et apportés dans huit iours aux greffes de la cour.* Et que tous les prelats, curés et vicaires *defendent* à leurs paroissiens *d'auoir le moindre doute* sur la foi catholique [1]. » Le 17 décembre 1527, ces trois propositions d'Érasme avaient été condamnées :

« Je voudrois bien que la sainte Écriture fust traduite en toutes sortes de langues.

« De mon avis et de mon consentement, le laboureur et le maçon et tout autre artisan lira la sainte Écriture.

« Il semble malséant, ou plutôt ridicule, de voir des idiots et des femmelettes dire leurs Psaumes et l'Oraison dominicale comme les perroquets, vu qu'ils n'entendent pas ce que signifient les paroles qu'ils prononcent [2]. »

En 1525, un libraire d'Avignon avait été brûlé vif portant deux Bibles attachées au cou; après le supplice de Berquin, brûlé en 1529 avec sa bibliothèque, on avait fait sur sa mort un dizain où se trouve ce vers :

Feu l'a destruict et sa faulse Escripture [3].

L'interdiction ne s'appliquait pas seulement aux Bibles françaises, car en 1538 ordre avait été donné de cesser d'imprimer, à Paris, des Bibles anglaises [4]. Le 21 avril 1540, le parlement de Toulouse défendait encore la lecture publique et l'interprétation des Épîtres de saint Paul *et autres liures de la saincte Escripture* [5]. Enfin, comme pour montrer que ces arrêts n'avaient pas cessé d'être en vigueur, François Ier avait signé, le 1er juin

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, I, 277.

[2] *Recueil des déclarations de la faculté de théologie de Paris sur les versions françaises de l'Écriture...*, Paris, 1688, in-4°. (Biblioth. Mazarine.)

[3] *Bulletin*, XI, 131.

[4] Sleidan, *De statu religionis et reipublicæ*. Strasbourg, 1559, in-fol., liv. XII, fol. 138.

[5] *Bulletin*, I, 354.

de la même année, à Fontainebleau, un édit enjoignant expressément à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, etc., de rechercher et poursuivre les luthériens et de les livrer au jugement des cours souveraines. Cet édit visait tout particulièrement Marot. Ceux qui l'arrachèrent au roi lui ont fait dire, dans le préambule, « *que les fugitifs auxquels il a permis de rentrer en France ont abusé de la grace qu'il leur a accordée*, et que d'autres, qui s'estoient cachés, *ont recommencé à enseigner l'heresie.* » Le 23 juin, Matthieu Ory, nommé par Paul III inquisiteur général de la foi en France, reçut des lettres patentes du roi, datées de Fontainebleau, qui lui ordonnaient d'exercer son office, « tout ainsi qu'il lui estoit commis et mandé par la prouision du pape. »

En faisant imprimer les psaumes, Marot risquait donc sa vie, comme avait fait Lefèvre d'Étaples ; c'est, croyons-nous, une assez bonne preuve qu'il n'obéissait pas uniquement à « l'amour de l'art, » mais aux inspirations de sa conscience et de sa foi, et que, comme le psalmiste, il confiait à Dieu le soin de le préserver du péril :

En Dieu te fie, à bien faire labeure . .
Remetz en Dieu et toy et ton affaire,
En luy te fie, et il accomplira
Ce que tu veulx accomplir et perfaire . . .
Car il ne perd, tant il ayme equité,
Nul de ses bons; ilz ont garde eternelle.
. . . . . C'est celuy qui sera
Tousiours leur force au temps dur et contraire.

(Psaume XXXVII.)

Bien qu'il eût attendu au moins deux ans le moment favorable pour cette publication, Marot s'était encore trop hâté; car bientôt, « à la requeste de l'inquisiteur, » les curés eurent l'ordre d'exhorter leurs paroissiens à dénoncer « les mal pensants sur les choses de l'Eglise, œuure tres agreable à Dieu [1]. » Le 1er juillet 1542, le parlement de Paris lança un arrêt *contre les liures contenant doctrines nouuelles et heretiques*, notamment l'*Institution chrestienne;* les laïques qui la possédaient furent sommés de la porter au greffe dans les trois jours, sous peine de la hart [2]. Le 10 du

[1] Voir H. Martin, *Histoire de France*, VIII, 286. — [2] Drion, *Histoire chronologique*, I, 29.

même mois, un étudiant allemand, catholique, écrivait qu'il avait vu tout récemment brûler deux personnes à Paris : l'une était un tout jeune homme qui « auoit dit des choses malsonnantes sur les images miraculeuses, » et subit héroïquement l'ablation de la langue et le supplice du feu ; l'autre, un vieillard plus que sexagénaire qui avait « tenu quelques propos trop libres contre les moines, au suiet de l'inuocation des saints, » et ne fut jeté au feu qu'après avoir été étranglé, parce qu'il s'était rétracté en invoquant la Vierge [1]. Le 29 août, le roi ordonna au parlement de Toulouse « de proceder vigoureusement et sans deport à l'extermination des heretiques, » qui ne cessaient de s'accroître [2]. Un édit royal du lendemain enjoignit aux parlements, toutes affaires cessantes, de vaquer à la poursuite des hérétiques, « comme seditieux et conspirateurs occultes contre la prosperité de l'Estat, laquelle depend principalement de l'integrité de la foy catholique. »

Averti par une dure expérience qu'il ne fallait pas compter aveuglément sur l'inconstante faveur, ni sur la protection du monarque qui avait fini par laisser brûler Berquin, après l'avoir encouragé et applaudi, Marot, voyant le roi retombé de nouveau sous la tutelle cléricale, n'attendit pas la condamnation des *Trente Pseaulmes*, et, sans doute prévenu quelques jours à l'avance de la publication de l'édit du 30 août, il s'enfuit de nouveau pour échapper au bûcher [3]. Il espérait, écrit

[1] *Bulletin*, VI, 421.

[2] *Bulletin*, I, 360.

[3] Selon Florimond de Rémond, Marot craignait seulement « d'estre mis en cage. »

M. Ch. d'Héricault s'indigne de cette nouvelle hégire et en prend occasion de malmener non les persécuteurs, mais le poete et les réformateurs, et de commettre autant d'erreurs que de phrases : « Le pauvre poëte, poussé en avant par la politique des novateurs, allait encore payer pour les docteurs ès réformes. Le vieil étourdi restera jusqu'au bout, dans les mains de ces diplomates de l'enthousiasme, un instrument et un instrument méprisé : Marot va s'enfuir de Paris, sa vraie ville à lui, dont il essaye d'ouvrir les portes aux huguenots, pour gagner leur ville de Genève, d'où ils le chasseront. » (*Op. cit.* p. CIX, et préface des *Œuvres de Marot*, édit. Jannet, 1868, in-16.) Le même écrivain, qui paraît insensible à l'évidence des faits les plus avérés, a dit ailleurs : « Nous ferons remarquer, pour l'intelligence, non pour l'excuse de la Saint-Barthélemy, qu'elle est une œuvre non du catholicisme mais du XVIe siècle : elle est la conséquence presque nécessaire (ô puissance de la logique et de l'humanité ultramontaines !) de l'état d'exaspération causé par la guerre civile; *les protestants l'eussent faite s'ils eussent été les plus forts;* les catholiques les ont devancés de quelques années, de quelques mois peut-être. Les huguenots n'en étaient pas à leur coup d'essai, et ils avaient pratiqué la Saint-Barthélemy en détail. » (Préface des *Œuvres complètes de Gringore*, Paris, 1858, p. 55.)

Nous avons réfuté des calomnies du même

Calvin [1], trouver encore une fois un asile à Cahors et y attendre la fin de l'orage; mais, ayant appris en chemin que le parlement de Paris avait lancé contre lui un mandat d'arrêt [2] et qu'il était recherché avec beaucoup d'ardeur, il changea de route et gagna la frontière, bien résolu à ne plus rentrer en France. On sait ce que valent de telles résolutions, et qu'elles ne durent qu'aussi longtemps que la circonstance qui les a fait naître. Cette fois, ce fut la mort qui trancha la question. Marot ne devait plus, en effet, revoir ni la France, ni sa femme, privée de tout soutien par son départ, ni son fils aîné, l'espoir et l'honneur de son nom, ni sa fille chérie, qui allait devenir la proie des convertisseurs, ni le petit enfant encore à la mamelle qu'il quittait avec une douleur poignante, amer sacrifice dont les protestants eux-mêmes lui ont trop peu tenu compte, et qui eût dû, tout au moins, le préserver de leurs jugements plus routiniers et passionnés qu'éclairés.

Tout est extraordinaire et mystérieux dans cette affaire. Non-seulement on contrefait les psaumes de Marot bien avant qu'il les ait imprimés, mais la faculté de théologie qui les avait approuvés va bientôt les condamner, et lui-même est poursuivi par l'étrange justice d'alors avant que cette condamnation ait été prononcée. Bien que ce revirement puisse trouver son explication naturelle dans la recrudescence de fanatisme autorisée par le roi, il est probable que la poursuite anticipée dirigée contre Marot eut une autre cause encore que la publication des psaumes, infiniment moins hérétiques que le *Sermon du bon pasteur*. Peu dangereuse en elle-même, cette traduction pouvait le devenir terriblement par l'usage qu'on en ferait. Or chantée à Strasbourg, en Suisse et à Metz depuis plusieurs années, elle

genre dans le journal *le Lien*, 1870, n°s 49-52, sous la rubrique : *L'Ultramontanisme et l'histoire*.

[1] Dans un fragment de lettre à Viret, publié pour la première fois par M. Bovet :

« *Marotium cum videro, salutabo tuis verbis. Hæc causa adventus : quod cum ex aula domum se conferret, audierit decretum fuisse a curia parisiensi ut captus illuc quamprimum adduceretur. Flexit iter alio ut diligentius inquireret. Re bene comperta, huc recta concessit. Nunc penitus habere in animo se dicit, hic manere.* »

« Cette lettre n'est pas datée, dit M. Bovet (p. 9), mais M. Herminjard, à qui j'en dois la communication, la fixe au mois de novembre ou de décembre 1542. » (Voir *Opera Calvini*, XI, col. 468.)

[2] Nous n'avons pu le trouver aux Archives nationales, et l'on nous y a affirmé que des recherches faites récemment sur le même point par M. Georges Guiffrey n'avaient pas abouti.

Que ce mandat ait ou non existé, c'est la crainte qu'en eut Marot qui le fit passer à l'étranger.

était le plus redoutable instrument de prosélytisme des réformés. Dès lors, on comprend que le clergé et le Parlement, qui ne purent longtemps ignorer le fait, se soient bien vite accordés à poursuivre avec plus d'acharnement que jamais le traducteur abhorré, l'hérésiarque maudit, dont le corps semblait de plus en plus

. . . . . *predestiné*
A estre vng iour par flamme terminé.

(Epistre au Roy.)

XII

LES PREMIÈRES ÉDITIONS DU PSAUTIER REFORME.

(Strasbourg, 1539; Anvers, 1541; Strasbourg, 1542; Genève, 1542, et Strasbourg, 1543.)

Édition de Strasbourg, 1539. — Calvin s'occupe de trouver des psaumes; il en traduit quelques-uns à Strasbourg. — Découverte de l'édition primitive. — Douze psaumes de Marot corrigés et mis en musique trois ans avant qu'il les eût publiés. — Comment ils parviennent à Calvin. — Tableau du contenu des sept plus anciennes éditions connues. — Les psaumes de Calvin. — *Édition d'Anvers, 1541.* Contient trente psaumes de Marot et quinze de divers traducteurs. — Échantillon des derniers. — Corrections des huit premiers psaumes de Marot par Pierre Alexandre. — Priorité de cette édition sur celle de Marot. — Comment le correcteur s'est procuré les trente psaumes. — Bon vouloir de Charles-Quint. — Récompense de l'éditeur et correcteur. — *Édition pseudo-romaine, 1542.* Contenu, Préface, Liturgie du dimanche. Aux trente psaumes de Marot sont ajoutés ceux de Calvin et quelques autres. Six appendices. — Desmaiseaux et la supercherie de l'inscription finale. L'imprimeur est le Strasbourgeois Knobloch. — Comparaison de la préface avec celle du Psautier de Genève. — Elles sont toutes deux de Calvin. — Remarques sur la liturgie. — Psaumes traduits par Pierre Alexandre. — *Édition génevoise, 1542.* Contenu, Préface. Aux trente psaumes de Marot sont ajoutés ceux de Calvin. — C'est toujours le texte d'Anvers. — Liturgie du dimanche; modifications. — Les mélodies de Genève diffèrent en partie de celles de Strasbourg. — *Oraison tres deuote, 1543.* Adressée aux fidèles de Metz avec un psaume qui vient d'être mis en musique à Strasbourg. — Quand a commencé le chant des psaumes? Baulacre, Maimbourg, Bèze. — Quand furent proscrits les psaumes de Marot? Flor. de Rémond, Bayle, etc. Ouvrages condamnés en 1542.

Les psaumes de Marot étaient si évidemment faits pour être chantés, que l'Église réformée s'en empara à l'insu du poëte, et bien avant qu'il les eût publiés : phénomène rare, sinon unique, dans les annales de l'imprimerie [1].

Appelé à Strasbourg pour diriger l'Église française, dont il fut le premier pasteur attitré, bien que Farel y eût prêché avant lui, Calvin y arriva en septembre 1538, et trouva le chant religieux depuis longtemps établi dans l'Église allemande. Il s'occupa bientôt de réunir quelques psaumes rimés, et le bruit s'en répandit rapidement, car Pierre Toussaint, pasteur

[1] On rapporte que le *Télémaque* fut imprimé, comme le *Cymbalum mundi* de Des Périers, grâce à l'indiscrétion d'un copiste qui en déroba une copie à l'auteur.

à Montbéliard, lui écrivit le 28 juin 1539[1] : « *Envoie-moi, je te prie, les psaumes français.* » Le 8 octobre suivant, Calvin lui-même écrivait à Farel alors à Neufchâtel : « *Mathurin Cordier*[2] *ferait une chose qui me serait on ne peut plus agréable en s'occupant des psaumes qu'il m'a décrits*[3] ; » et le 27 du même mois : « *Je n'ai pu maintenant écrire à Michel*[4]. *Je voudrais cependant que tu l'invitasses à me faire savoir par le premier messager ce que sont devenus les psaumes. J'avais demandé que cent exemplaires en fussent envoyés à Genève; je comprends maintenant que cet envoi n'a pas été fait. Certes, il a trop négligemment et trop longtemps tardé à m'informer de ce retard*[5]. » On lit encore dans une troisième lettre de Calvin, adressée à Farel le 19 décembre de la même année : « *Nous regrettons que les psaumes aient été chantés chez vous avant de parvenir là où tu sais; car nous voulons publier promptement. Comme la mélodie allemande plaisait davantage, je me suis empressé d'essayer ce que je pourrais faire en vers. Ainsi, les psaumes* XLVI *et* XXV *sont mes premiers essais, et j'y en ai joint d'autres*[6]. »

Enfin, Martin Peyer écrivait de Wittenberg, le 15 août 1540, au Strasbourgeois Conrad Hubert[7] : « *Je désire surtout qu'on m'envoie les chants ou psaumes français, qu'on a coutume de chanter parmi vous; car le précepteur de notre prince désire fort les avoir.* »

Tout ce que la science contemporaine avait pu rassembler de données sur le Psautier primitif se bornait, jusqu'à la fin de l'année 1873, à ces cinq fragments, qui pouvaient donner lieu à des hypothèses fort diverses. Déjà M. Bovet avait émis la sienne (p. 15-17), et nous en formulions une autre en essayant de reconstituer, au moins partiellement, le contenu du

(1) *Opera Calvini*, X, *pars posterior*, col. 357.

(2) Pieux et savant professeur de Calvin, qui lui dédia l'un de ses Commentaires. Banni de Genève peu après le réformateur, Cordier était devenu principal du collége de Neufchâtel. (*Bulletin*, 2e série, I, 414, et III, 449.)

(3) Renseignement dû à l'obligeance de M. Jules Bonnet.

(4) Serait-ce Michel Dobte ou Doubte, prêcheur de l'Évangile à Ormont-Dessus en 1533 (Herminjard, III, 345), ou Michel du Bois, imprimeur de Paris, établi à Genève dès le 25 janvier 1538, qui fut chargé (1541) de porter à Calvin le message qui le rappelait à Genève; ou Jean Michel, imprimeur à Genève (1538-1543) (Am. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 291, et III, 51), ou bien le Michel dont Calvin (1533) recommandait le procès à son ami Daniel (*Histoire ecclésiastique*, I, 56, et *Opera Calvini*, X, *pars posterior*, col. 26)? Le Michel en question paraît avoir été libraire à Neufchâtel en 1539.

(5) *Opera Calvini*, préface du tome VI.

(6) Voir la seconde édition génevoise des *Lettres de Calvin*, 1576, p. 411, et l'édition d'Amsterdam, p. 257; la lettre manque aux autres éditions.

(7) *Opera Calvini*, préface du tome VI.

recueil. Mais rien ne pouvait tenir lieu de l'introuvable plaquette, que, de guerre lasse, nous ne songions même plus à demander. Il est facile de se figurer quel tressaillement nous éprouvâmes, en lisant, un jour, parmi des renseignements bibliographiques qui nous arrivaient de l'étranger, ces lignes : « Notre bibliothèque possède aussi un petit volume qui pourrait peut-être vous intéresser; il est intitulé : *Aulcuns* | *Pseaulmes et Cantiques* | *mys en chant.* | *A Strasburg,* | *1539.* » Nul doute n'était possible : l'exemplaire, très-probablement unique, du premier recueil des chants réformés, dont aucun écrivain français, ni même les bibliographes allemands spéciaux, n'avaient eu connaissance, était enfin découvert et venait s'offrir à nous comme de lui-même.

C'est à l'érudition bienveillante de M. Julius Jos. Maier, conservateur de la partie liturgique de la bibliothèque de Munich, et un peu aussi à l'obligeance du président de la Société d'histoire du protestantisme, qui a bien voulu transmettre quelques-uns de nos desiderata à Munich et ailleurs, que l'histoire du Psautier est redevable de cette précieuse trouvaille.

L'ouvrage, de format in-16 (14 centimètres $\frac{1}{4}$ sur 10) et sans nom d'imprimeur, se compose de quatre feuilles (A, B, C, D), formant trente-deux feuillets et soixante-trois pages (la dernière est blanche), numérotées à partir de la troisième; celles qui devraient porter les numéros 62 et 63 répètent par erreur la pagination des 54 et 55. Au bas de la soixante-troisième on lit :

Psalme et chanson ie chanteray
A vn seul Dieu, tant que seray.
A Dieu seul soit honneur
et gloire.

Le verso du titre est une page blanche, et le psaume 1 commence à la page 3.

Cet opuscule, absolument anonyme, renferme dix-huit psaumes et trois cantiques, en tout vingt et un morceaux, dont chacun a sa mélodie au premier verset, mais point de préface, de liturgie, d'appendices, de nom de traducteur ni de musicien. Les psaumes sont les suivants, dans l'ordre naturel : I, II, III, XV, XIX, XXV, XXXII, XXXVI, XLVI, LI (numéroté L), XCI, CIII, CXIII, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXXXVIII, CXLIII, et les cantiques : celui de Siméon, les Dix commandements et le *Credo*. Deux de ces morceaux ne

sont pas versifiés : le psaume CXIII en prose mesurée, et le *Credo*, dont la simple prose ne forme qu'un couplet.

L'examen de ces vingt et un morceaux nous réservait de nouvelles surprises : car le seul psaume de Marot que nous comptions y trouver (le sixième, imprimé avec le *Credo* dès 1533 dans les œuvres de Marguerite, et à partir de 1534 dans celles de Marot lui-même), brille par son absence, et, en revanche, il s'y rencontre douze autres psaumes du même traducteur (I, II, III, XV, XIX, XXXII, LI, CIII, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXLIII), que nous ne nous attendions guère à y voir.

Calvin et son entourage étaient si prévenus contre tout ce qui venait de la cour, que, même alors qu'ils recherchaient et demandaient des cantiques de toutes parts, ils ne lurent ni *le Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite, ni *ladolescence Clementine*; et cette prévention les priva pour quelques années d'un psaume et de deux cantiques, qu'ils s'empressèrent d'admettre dans leur recueil dès qu'ils les découvrirent. Ce fait nous paraît la preuve que, si Calvin avait entendu parler à Ferrare de la traduction entreprise par Marot, il n'en avait gardé aucun souvenir, et que le poëte et le réformateur n'étaient pas en relations même indirectes; car, si Marot eût appris que Calvin manquait de psaumes et faisait bon accueil aux siens, il lui aurait envoyé tous ceux qu'il avait composés. Il est probable, au contraire, que Marot n'apprit que tardivement la place d'honneur qu'il tenait dans le Psautier primitif, et que Calvin, de son côté, ignorait que les psaumes qu'il adoptait avec un empressement si flatteur, fussent l'œuvre du valet de chambre de François Ier.

Comment les douze dont il est question ont-ils pu aller de Paris à Strasbourg trois ans avant d'être imprimés? Ce ne fut point sans doute un courtisan qui fit parvenir à Calvin cette marchandise prohibée, dont le porteur courait risque d'être brûlé. Il les reçut donc par l'entremise de quelques réformés; mais alors Villemadon et les autres écrivains contemporains, qui rapportent que les psaumes furent d'abord chantés à la cour, n'ont pas su ou n'ont pas voulu dire que l'intérêt qu'ils inspiraient aux protestants était bien autrement vif et sérieux, et que ceux-ci les eussent chantés avec des transports de joie et d'enthousiasme, si ce qui était permis ou toléré dans les concerts n'eût été cruellement proscrit dans le nouveau culte. Du reste, ils n'allèrent point directement de Paris à Strasbourg, mais en passant par Anvers, où ils subirent des retouches dont nous nous

occuperons plus loin; le texte des douze psaumes de 1539 est celui de l'édition d'Anvers 1541.

On a longtemps ignoré la part prise par le réformateur à la traduction du Psautier [1]. Th. de Bèze [2], qui aurait dû ne pas ignorer ce fait, dont Baulacre a, croyons-nous, parlé le premier, ne loue Calvin que d'avoir «recueilli en 1543 (!)..., pour l'usage de l'Église,... la forme des prières ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacremens et célébrer le mariage, et un advertissement de la visite des malades, comme aujourd'huy le tout se met avec les Pseaumes, accompagné d'une belle préface faicte par luy-mesme, où il est parlé de l'usage de chanter dans l'assemblée publique de l'Église.» Quand on voit l'un des familiers de Calvin, son disciple par excellence et son successeur, attacher si peu d'importance à savoir quels furent les auteurs des premiers psaumes chantés dans notre Église, et en parler comme si les paroles et la musique étaient, pour ainsi dire, tombées du ciel, on comprend pourquoi l'histoire du Psautier a été si longtemps entourée d'épaisses ténèbres, qui n'ont commencé à se dissiper que depuis quelques années, et pourquoi M. Bovet, l'auteur de cette belle découverte, a eu tant de peine à mettre la main sur les psaumes de Calvin.

Pour faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, nous mettons ici le tableau du contenu des sept plus anciennes éditions connues du Psautier, et nous invitons le lecteur à y recourir au besoin. Les lettres T et M, placées à côté du numéro des psaumes, indiquent ceux qui étaient pourvus d'un timbre ou d'une mélodie.

[1] «Calvin n'a composé aucun pseaume en vers, mais il les a tous exposés en ses leçons,» écrivait, en 1666, un auteur généralement mieux informé, Jérémie de Pours, page 582 de *l'Excellence et utilité des pseaumes*, etc.

[2] *Vie de Calvin*, édition Franklin, p. 57.

	I	II	III (Pseudo-romain.)	IV	V	VI	VII
	STRASBOURG, 1539. 18 psaumes.	ANVERS, milieu de 1541. 45 traductions de 40 psaumes.	STRASBOURG, 15 février 1542. 40 traductions de 38 psaumes.	PARIS, 1542. 30 psaumes.	GENÈVE, milieu de 1542. 35 psaumes.	GENÈVE, 1543. 49 psaumes.	STRASBOURG, 1545. 48 psaumes.
Marot.	1 M	1	1 M	1	1 M	1 M	1 M
	2 M	2	2 M	2	2 M	2 M	2 M
	3 M	3	3 M	3	3 M	3 M	3 M
	"	4	4 M	4	4 M	4 M	4 M
	"	5	5	5	5 M	5 M	5 M
	"	6	6 M	6	6 M	6 M	6 M
	"	7	7	7	7 M	7 M	7 M
	"	8	8 M	8	8 M	8 M	8 M
	"	9	9	9	9 M	9 M	9 M
	"	10 T	10	10	10 M	10 M	10 M
	"	11	11	11	11 M	11 M	11 M
	"	12	12	12	12 M	12 M	12 M
	"	13	13 M	13	13 M	13 M	13 M
	"	14	14	14	14 M	14 M	14 M
	15 M	15	15 M	15	15 M	15 M	15 M
	19 M	19	19 M	19	19 M	19 M	19 M
	"	22	22 M	22	22 M	22 M	22 M
	"	24	24 M	24	24 M	24 M	24 M
	32 M	32	32 M	32	32 M	32 M	32 M
	"	37	37	37	37 M	37 M	37 M
	"	38	38 M	38	38 M	38 M	38 M
	51 M	51	51 M	51	51 M	51 M	51 M
	103 M	103	103 M	103	103 M	103 M	103 M
	"	104	104 M	104	104 M	104 M	104 M
	"	113	113 M	113	113 M	113 M	"
	114 M	114	114 M	114	114 M	114 M	114 M
	"	115	115	115	115 M	115 M	115 M
	130 M	130	130 M	130	130 M	130 M	130 M
	137 M	137	137 M	137	137 M	137 M	137 M
	143 M	143	143 M	143	143 M	143 M	143 M
Calvin.	25 M	"	25 M	"	25 M		25 M
	36 M	"	36 M	"	36 M	"	36 M
	46 M	"	46 M	"	46 M	"	46 M
	91 M	"	91 M	"	91 M	"	91 M
	138 M	"	138 M	.	138 M	"	138 M
	Prose 113 M	"	113 M	"	"	"	113 M
	"	Cl. Grolier 29	"	"	"	"	"
	"	C. D..... 43 T	43 M	"	"	"	43 M
	"	Adel..... 100 T	"	"	"	"	"
	"	I. Faure.. 108 T	"	"	"	"	"
	"	Del..... 113 T	"	"	"	"	"

I	II	III (Pseudo-romain.)	IV	V	VI	VII
STRASBOURG, 1539. 18 psaumes.	ANVERS, milieu de 1541. 45 traductions de 40 psaumes.	STRASBOURG, 15 février 1542. 40 traductions de 38 psaumes.	PARIS, 1542. 30 psaumes.	GENÈVE, milieu de 1542. 35 psaumes.	GENÈVE, 1543. 49 psaumes.	STRASBOURG, 1545. 48 psaumes.
"	Adel.... 115	"	"	"	"	"
"	Cl. L'Esc. 117	"	"	"	"	"
"	Anonyme 120 T	120	"	"	"	120 M
"	N..... 128	"	"	"	"	"
"	N..... 130 T	"	"	"	"	"
"	A..... 130 T	130	"	"	"	"
"	Adel.... 133	"	"	"	"	"
"	Adel.... 133	"	"	"	"	"
"	D..... 142 T	142	"	"	"	142 M
"	Adel.... 150 T	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	Marot. 18 M	"
"	"	"	"	"	23 M	23 M
"	"	"	"	"	25 M	"
"	"	"	"	"	33 M	33 M
"	"	"	"	"	36 M	"
"	"	"	"	"	43 M	"
"	"	"	"	"	45 M	"
"	"	"	"	"	46 M	"
"	"	"	"	"	50 M	50 M
"	"	"	"	"	72 M	72 M
"	"	"	"	"	79 M	79 M
"	"	"	"	"	86 M	86 M
"	"	"	"	"	91 M	"
"	"	"	"	"	101 M	101 M
"	"	"	"	"	107 M	"
"	"	"	"	"	110 M	110 M
"	"	"	"	"	118 M	118 M
"	"	"	"	"	128 M	128 M
"	"	"	"	"	138 M	"
Calvin. Siméon. M	"	Siméon.... M	"	Siméon. M	"	Siméon... M
Calvin. Décalog. M	"	Décalog.... M	"	Décalog. M	"	Décalog... M
Prose. Credo. M	"	Credo..... M	"	"	"	"
"	"	Marot. Pater. M	"	Pater... M	Pater..... M	Pater.... M
"	"	"	"	Credo... M	Credo..... M	Credo.... M
"	"	"	"	"	Siméon.... M	"
"	"	"	"	"	Décalog.... M	Décalog.. M
"	"	"	"	"	Ave..... M	"
"	"	"	"	"	Prière avant M	"
"	"	"	"	"	et après repas M	"
"	"	"	"	"	"	Prose. Salutation à J.C. M

Remarquons d'abord que, si les vingt et un morceaux du recueil primitif se retrouvent dans les éditions de Strasbourg de 1542 et 1545 (à l'exception du *Credo*, remplacé en 1545 par celui de Marot), déjà le recueil de Genève de 1542 n'en reproduit que dix-neuf, et laisse de côté les deux en prose, tandis que le recueil publié au même lieu l'année suivante ne conserve de l'édition de 1539 que les douze psaumes de Marot, et substitue aux XXV, XXXVI, XLVI, XCI, CXXXVIII, de même qu'au cantique de Siméon et aux Dix commandements, une autre traduction des mêmes pièces, que Marot venait de faire à Genève. Ces sept morceaux que Calvin emporte de Strasbourg et qu'il sacrifie, dès qu'il a pu les faire traduire par un vrai poëte, attirent naturellement l'attention, et rappellent ceux qu'il dit avoir versifiés lui-même sur des mélodies allemandes, qu'on préférait aux airs français [1].

Les cinq psaumes ont, en effet, des airs allemands [2], et ceux des deux cantiques n'ont certes rien de français; comme les premiers essais de Calvin ont porté sur les XLVI et XXV, il n'est pas possible de douter que nous possédions ses deux premières traductions : la probabilité revêt ici le caractère d'une entière certitude. Il en est de même pour les psaumes XCI et CXXXVIII qui ne se séparent jamais du XXV et du XLVI. « On n'y trouve point, dit M. Bovet (p. 212), la grâce et la souplesse du style de Marot, et la versification trahit une muse beaucoup moins expérimentée; ainsi, dans chacun de ces quatre psaumes, les rimes masculines s'entre-croisent, ce qui est dur pour l'oreille et ce que Marot ne s'est permis qu'*une seule fois* dans un de ses premiers psaumes, le CXIX (lisez : XIX : le CXIX est de

[1] En fait de psaumes munis d'airs français, nous ne connaissons à cette date que les dix qui sont timbrés dans l'édition d'Anvers de 1541. Il est fort possible que ce soient ceux-là que Calvin fit essayer en 1539, et qui ne furent pas du goût des Strasbourgeois.

[2] Selon M. Riggenbach (*Der Kirchengesang in Basel*, p. 38),

Le XXV se chantait sur la mélodie du CXXV, de Matthieu Greiter;

Le XXXVI, sur la mélodie du CXIX, du même auteur;

Le XLVI, sur la mélodie du XXV, de Wolfgang Dachstein;

Le XCI, sur la mélodie du LI, de Matthieu Greiter;

Le CXXXVIII, sur la mélodie du CXIV, du même auteur.

Matthieu Greiter était, dit *la France protestante*, excellent musicien et poëte, chantre de la cathédrale de Strasbourg. Ancien moine converti en 1524, il devint diacre de l'église Saint-Martin; mais il rentra dans le giron de l'Église catholique, et mourut de la peste en 1552, en demandant pardon à Dieu d'avoir renié ses convictions.

Bèze), et *pas une seule* dans ceux qu'il a traduits plus tard. » A ces preuves, déjà concluantes, ajoutons que ces compositions massives, sans mouvement et sans éclat, sont embarrassées dans d'énormes inversions comme celles-ci :

Ainsi sera en seureté
De toy iamais n'auoir refus...
Où est celuy qui son desir
Appliqué à Dieu craindre aura ?

(Ps. XXV.)

Quand la mer, bruyant et tonnant,
Comme par courroux s'enflera,
Et les grandz rochers estonnant,
De vagues les esbranlera.

(Ps. XLVI.)

Pourtant ma confiance asseoir
I'oseray en toy seurement.

(Ps. XCI.)

D'affliction estans greuez,
En vie et vigueur releuez
Serons, par ton soulagement.

(Ps. CXXXVIII.)

Il faut signaler encore l'usage du mot *pourtant*, si peu poétique, qui se trouve une fois dans le psaume XXV, deux fois dans le XCI, et cinq fois dans le XLVI, de même que l'emploi de vers tous égaux de huit syllabes.

Bien que Calvin se crût des dispositions pour la poésie [1], on ne connaît de lui d'autres vers français que ceux qu'il a consacrés au Psautier, et ses vers latins « se réduisent à son *Epinicion*, qui, chose digne de remarque, est précisément du même temps que ses psaumes [2]. »

Voici les deux premiers versets de chacun des quatre psaumes dont nous venons de parler :

(1) *Ad poeticem natura satis eram propensus*, dit-il lui-même dans une lettre adressée à Conrad Hubert, et citée par M. Baum, *apud Th. Bèze*, I, 183. — (2) F. Bovet, p. 215.

PSALME XXV.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

A toy, Seigneur, ie leueray
Mon ame, pour aide auoir;
Ne permetz que, comme esgaré,
Ie sois confuz de mon espoir.
Ne souffre que mes ennemis
Prennent esbatement en moy,
Me voyant en extreme esmoy
Par la trop longue oppresse mis.

Ainsi sera en seureté
De toy iamais n'auoir refus
Quiconque attent ta verité:
Mais l'inique sera confus.
Fay moy, Seigneur, considerer
Le chemin que ie dois tenir;
La voye, pour bien paruenir
A te droictement honorer.

PSALME XLVI.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Nostre Dieu nous est ferme appuy,
Auquel aurons en nostre ennuy
Vertu, fortresse et seur confort,
Present refuge et tresbon port.
Donc certaine asseurance aurons,
Mesmes quand la terre verrons
Par tremblement se desrocher,
Et mons en la mer se cacher.

Quand la mer, bruyant et tonnant,
Comme par courroux s'enflera,
Et les grands rochers estonnant,
De vagues les esbranlera.
Car la cité qu'a Dieu esleu,
Qui pour sa maison luy a pleu,
Son ruisseau doulx et clair aura,
Qui tousiours la resiouira.

PSALME XCI.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Qui en la garde du hault Dieu
Sa demeure et retraicte aura,
Comme en seur et paisible lieu,
Dessoubz son vmbre habitera.
Ie diray à Dieu hardiment :
Tu es ma fortresse et espoir :
Pourtant ma confiance asseoir
I'oseray en toy seurement.

Puis, en moymesmes reuenant,
Ie dis : Dieu te deliurera
De tout encombrier suruenant,
Et des laqz te depestrera.
Soubz ses plumes, estant en paix,
Et soubz son aelle à seureté,
Aura tousiours sa verité,
Pour targe et bouclier bien espes.

PSALME CXXXVIII.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Louenge et grace te rendrons,
De bon cueur te magnifirons,
Deuant toute principaulté.
En ton sainct Temple adorerons,
Ton excellence chanterons,
Pour ta clemence et verité,
Comme sus tout ta maiesté,
Par ta parolle, as exalté.
Quand i'ay à toy ma voix haulcé,
Incontinent m'as exaulcé,
De ta vertu me soubstenant,
Mon ame en estat maintenant.

Tous Roys du monde te loueront,
Et à toy se soubzmetteront,

Estans en ta parolle apris,
Chantans ta grande dignité;
Car à ta gloire as limité
Ciel et terre, pour son pourpris.
En haultesse, pour commander,
Le Seigneur est assis es cieulx,
Neantmoins encline les yeulx,
Pour l'humble et petit regarder;
Le superbe en son iugement,
De loing voit, par contemnement.

M. Bovet n'attribue formellement à Calvin que ces quatre psaumes [1], tout en ajoutant que le XXXVI est *probablement* du même auteur, et peut-être aussi le Décalogue. Les savants éditeurs de Calvin s'expriment ainsi à propos du XXXVI : « Comme traduction de l'original, il diffère absolument de celui de Marot qui le remplace dans les éditions suivantes; mais il ressemble tellement à celui-ci, par sa forme et même par quelques rimes, que nous n'oserions affirmer la diversité des auteurs, ni surtout hasarder une conjecture relativement à la part que Calvin pourrait avoir eue dans la rédaction. » Voici les deux traductions :

PSALME XXXVI.

(Édit. de Strasb. 1539, 1542, 1545, et Gen. 1542.)

En moy le secret pensement
Du maling parle clairement,
C'est qu'à Dieu il ne pense.
Car il se complaist en ses faictz,
Tant que haine sur ses mesfaictz
Et iugement aduance [2].

(Marot, édit. de Genève, 1543.)

Du malin les faitz vicieux
Me disent que deuant ses yeux
N'a point de Dieu la crainte [3];
Car tant se plaist en son erreur,
Que l'auoir en haine et horreur,
C'est bien force et contrainte.

[1] M. Ébrard, *Ausgewählte Psalmen Davids*, etc. Erlangen, 1852, in-8°, ne lui attribue que les XXV et XLVI. D'après cet écrivain, la traduction de nos cent cinquante psaumes se répartirait ainsi : deux traduits par Calvin, cinquante par Marot et quatre-vingt-dix-huit par Bèze. Inutile d'ajouter que cette supputation est de la haute fantaisie.

[2] La mélodie exigeait un douzain.

[3] Ces vers ont été modifiés ainsi qu'il suit, et sans doute par Th. de Bèze, dans les éditions de 1562 :

Du maling le meschant vouloir
Parle en mon cœur et me fait voir
Qu'il n'a de Dieu la crainte.

La correction n'est pas encore dans le Psautier de Matthieu de la Roche de 1558, in-32, ni dans celui de Jacques Crozet, in-18, même date.

Son parler tend à deceuoir,
Il ne cherche entendre et scauoir,
N'aussi vn seul bien faire.
Il pense mal estant couché,
Du droict chemin est debauché,
Sans au mal se desplaire.

Son parler est nuisant et fin,
Doctrine va fuyant, afin
De iamais bien ne faire.
Songe en son lict meschanceté,
Au chemin tors est arresté,
A nul mal n'est contraire.

Sire, es cieulx attaint ta bonté,
Et es nues ta verité,
Tant hault qu'on les regarde.
Ta iustice semble es haultz montz,
Tes ingemens es lieux profondz,
L'homme et beste tu garde.
Notoire est ta benignité,
Les humains auront seureté
Soubz l'umbre de tes aelles.
De tes biens se ressasieront,
Et du fleuve abreuuez seront
De tes delices belles.

O Seigneur, ta benignité
Touche aux cieux, et ta verité
Dresse aux nues la teste.
Tes ingementz semblent hautz montz,
Vn abysme tes actes bons,
Tu gardes homme et beste.
O que tes graces nobles sont
Aux hommes qui confiance ont
En l'ombre de tes esles!
De tes biens soules leurs desirs,
Et au fleuue de tes plaisirs,
Pour boire les appelles.

Car source de vie en toy as,
Et ta clarté luire feras,
Qui nos yeulx illumine.
Poursuis ta bonté vers les tiens,
Et le droict de celuy maintiens
Qui deuant toy chemine.
Afin que sur moy l'inhumain
Son pied n'aduance, et que la main
Du meschant ne me greue.
L'homme inique est la tresbuché,
Et estant par terre couché
Iamais ne se releue.

Car source de vie en toy gist,
Et ta clarté nous eslargist
Ce qu'auons de lumiere.
Continue, o Dieu toutpuissant,
A tout cueur droit te congnoissant,
Ta bonté constumiere.
Que le pied de l'homme inhumain
De moy n'approche, et que sa main
Ne m'esbranle ne greue.
C'est fait, les iniques cherront,
Et, repoulsés, tresbucheront,
Sans qu'vn d'eux se releue.

Les ressemblances et les dissemblances mêmes de ces deux traductions sont si caractéristiques, qu'on reconnaît à première vue que la seconde a profité de la première [1], et qu'on pourrait être tenté de ne voir dans celle-ci qu'une ébauche de Marot, qu'il aurait reprise et achevée plus tard.

[1] Marot a aussi imité le XCI de Calvin, auquel il a emprunté des rimes et le premier vers tout entier : *Qui en la garde du hault Dieu.*

On pourrait même avancer, en faveur de cette hypothèse, que le rhythme des vers entre-croisés de huit et de six syllabes, familier à Marot, ne convenait point à l'austérité et à l'inexpérience de Calvin. Mais cet argument tombe, si l'on se rappelle qu'en fait de version rimée Calvin était utilitaire, et devait se soumettre aux exigences de la musique, qu'on ne pouvait modifier ici sans gâter la plus héroïque de toutes les mélodies du Psautier [1]. En outre, la strophe du XXXVI est beaucoup moins compliquée que celle du CXIII en prose [2]. Et quant à l'ébauche de Marot, comment serait-elle parvenue à Calvin, puisqu'il n'y avait aucun rapport entre eux? Enfin l'argument externe (ce psaume ne se sépare jamais du groupe des sept morceaux strasbourgeois), aussi bien que ces inversions, si proches parentes de celles que nous avons déjà citées :

Et du fleuue abreuuez seront
De tes delices belles....
Et ta clarté luire feras.
Qui nos yeux illumine....

nous obligent à reconnaître la main de Calvin dans ce psaume. Nous en disons autant du cantique de Siméon et des Dix commandements.

[1] Calvin s'était, il est vrai, conformé moins scrupuleusement aux mélodies qu'il avait choisies pour les psaumes XLVI et XCI; sa strophe de huit vers l'a obligé de répéter une phrase musicale dans le premier et d'en supprimer cinq dans le second. (Voir Riggenbach, *Der Kirchengesang in Basel*, p. 54.) Mais le musicien d'un goût exquis, Greiter, qui lui procura la mélodie du XXXVI, a pu le persuader qu'un Vandale seul oserait gravement modifier cette splendide composition.

[2] Il débute ainsi :

Sus, louez Dieu, ses seruiteurs,
Louez l', il en est digne;
De la louange de son nom
Vostre bouche soit pleine.
Sa saint' et haute maieste
Soit exaltè' en sa grandeur.
Des maintenant et sans cesse.

Tant qu'estend le soleil son cours, etc.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542 et 1545.)

La sobriété de cette paraphrase, sa forme insolite de prose rhythmée, qui trahit, soit l'impuissance du traducteur à s'exprimer en vers, soit son mépris pour une forme plus artistique, font songer à Calvin, qui ne visait, on le sait, qu'à l'utilité pratique et non à l'élégance; d'un autre côté, la variété du rhythme exigé par la mélodie (strophes de sept lignes, dont la première, la troisième, la cinquième et la sixième de huit syllabes, la deuxième et la quatrième de six, et la septième de sept) semble s'opposer à ce qu'il soit l'auteur d'une composition si compliquée. Cependant, comme elle figure dans le Psautier primitif, et qu'elle n'a disparu du recueil de Genève 1542 que pour y être remplacée par la traduction de Marot, il est fort possible que, avant de faire des vers proprement dits, le réformateur ait commencé par un essai de prose rhythmée.

LES DIX COMMANDEMENS.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Oyons la loi que de sa voix
Vous a donné le Createur,
De tous hommes legislateur,
Nostre Dieu souuerain Roy.
Kyrie eleison [1].

Ie suis le Seigneur que tu doy
Seul pour Dieu seruir et aimer;
Aultre dieu faire ou renommer
N'entreprendras deuant moy.
Kyrie eleison.

Image point ne forgeras,
Pour mon essence figurer,
Pour inuoquer et honorer,
Ma gloire leur assiguant.
Kyrie eleison.

Le Nom de Dieu ne polluras,
Mais sainct et sacré te sera;
Car Dieu pour innocent n'aura
Tout homme en vain le prenant.
Kyrie eleison.

Homicide point ne seras,
Ni de faict comme de voulloir;
A haine et courroux nul pouuoir
Ne donneras en ton cœur.
Kyrie eleison.

En chasteté tu viueras,
Ton cœur purement contenant,
De ton corps ne contaminant
Par paillardise l'honneur.
Kyrie eleison, etc.

[1] L'édition genevoise supprime le *Kyrie eleison*.

Bien que ce soit là une amplification et non une traduction proprement dite, serrant de près le texte comme celle des psaumes XXV et XLVI, les inversions y sont les mêmes. Celle-ci, entre autres :

le Createur,
De tous hommes legislateur,
Nostre Dieu souuerain Roy,

rappelle la même forme employée à deux reprises dans le psaume XLVI :

Dieu des armées conducteur,
Le Dieu de Iacob. . . .
Dieu des armées le recteur.

Les inversions de la dernière pièce sont plus surprenantes et, si l'on peut ainsi dire, plus calviniennes encore.

CANTIQUE DE SIMEON.

(Édit. de Strasbourg, 1539, 1542, 1545, et Genève, 1542.)

Maintenant, Seigneur Dieu,
As donné en moy lieu
A ta saincte promesse,
Puis que ton seruiteur
Sortir de tout malheur
En bon repos tu laisse.

Car mes yeux clairement
Ont vu le saluement
Auquel gist pleine ioye,
Que par ta bonté voir
Et de toy receuoir
Attendu tant i'auoye, etc. [1].

ÉDITION D'ANVERS 1541.

La plus ancienne édition connue du Psautier, après celle de Strasbourg 1539, parut à Anvers en 1541 ; elle a pour titre : *Psalmes de Dauid, translatez de plusieurs autheurs, et principallement de Cle. Marot. Veu, recongneu et*

[1] Le cantique a encore deux autres strophes. On trouve tous ces morceaux en entier dans le tome VI des *Opera Calvini*, et les quatre premiers seulement dans l'*Histoire du Psautier* de M. Bovet.

corrigé par les theologiens, nommeement par M. F. Pierre Alexandre, concionateur ordinaire de la Royne de Hongrie [1]. A la dernière page, on lit : *Imprimé en Anuers par Antoine des Gois, l'an 1541;* vol. in-16. (Collect. de M. Lutteroth.) Voici l'approbation qui se trouve au verso du titre : *Hic liber visus est et recognitus per me fratrem Petrum Alexandrum, Carmelitam, et concionatorem reginæ Hungariæ, quem ad versionem Hieronymi et Hebraicam veritatem contuli, nec in ipso reperi quod possit pias aures offendere. Ita est. F. Pet. Alexander.*

Ce précieux volume, non moins rare que les deux précédemment décrits, renferme quarante-cinq pièces de vers, les trente psaumes de Marot [2], que celui-ci ne fit imprimer qu'en 1542, et quinze de divers auteurs :

Le CXX anonyme (P. Alexandre?).
Le XXIX de Cl. Grolier.
Le XLIII de C. D.
Le C d'Adel [3].
Le CXIII de Del. [4].
Le CXV d'Adel.
Le CXVII de Cl. L'Esc.
Le CXXVIII de N.
Le CXXX de N.
Le CXXX d'A. (P. Alexandre?).
Le CXXXIII d'Adel.
Le CXXXIII, autre traduction d'Adel.
Le CXLII de D.
Le CVIII de I. Faure.
Le CL d'Adel.

L'addition de ces quinze morceaux, parmi lesquels se trouvent deux tra-

[1] Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, belle-sœur de François Ier, et gouvernante des Pays-Bas.

[2] Nous nous empressons de faire amende honorable à M. Bovet, pour l'avoir accusé, dans l'article que nous avons consacré à son beau livre (*la Renaissance*, du 25 mai 1872), de n'avoir pas vu que l'édition d'Anvers ne contenait que vingt-neuf psaumes de Marot; elle les contient tous les trente. C'est nous qui étions dans l'erreur.

[3] Adel serait-il un pseudonyme, de l'hébreu עַד אֵל (*usque ad Deum*)?

[4] Une pièce intitulée : *Du baptesme de l'Antechrist* est signée des initiales Del., dans le *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouuelles, auec le chant sur chascune; a fin que le Chrestien se puisse esiouir en son Dieu et l'honorer, au lieu que les infidelles le deshonorent par leurs chansons mondaines et impudiques*, 1555, petit in-32. (Collect. de M. Henri Bordier.) Cette pièce commence ainsi :

Nouuellement, ainsi qu'on a escrit,
A Rome est nay pour tout vray l'Antechrist,
Et fut porté baptiser dignement,
En grand triomphe imperialement.
Premierement, pour sage femme et bonne,
Alloit deuant une vieille matrone,
Qui faire tout à sa mode presume,
Et se nommoit, dit-on, dame Coustume.

Le parrain était Abus, suivi de Hérésie et Tyrannie, de dame Avarice et dame Simonie, des bourgeoises romaines

Que l'on nommoit Traditions humaines.

La mère demandait qu'on appelât le nouveau-né : *Sainct Pere;* Hypocrisie, qu'on le nommât *Pontife;* et les parrains : *Serf des seruiteurs;* Idolâtrie

Vouloit qu'il fust appellé Dieu en terre.

Le prêtre, de nation gothique, lui donna le nom de *Pape.*

ductions du psaume CXXXIII par le même auteur, et quatre qui font double emploi avec celle de Marot (CXIII de Del., CXV d'Adel et les deux CXXX de N. et A.), semble révéler chez l'éditeur l'intention de publier un recueil aussi complet que possible, qui toutefois ne contient point encore de liturgie et dont le caractère protestant ressort :

1° Du fait même de la publication de l'ouvrage, alors que le catholicisme avait, aux Pays-Bas, aussi bien qu'en France, sévèrement proscrit toute traduction quelconque de la Bible [1];

2° De la numérotation des pièces, conforme à l'ordre du Psautier hébraïque;

3° De l'addition d'un timbre à dix psaumes [2], circonstance qui suppose un long et minutieux travail, visiblement entrepris en vue des besoins du culte réformé, et dénote une complète ignorance de la publication faite à Strasbourg deux années auparavant [3].

A ne les considérer qu'au point de vue de la forme, la plupart de ces

[1] Voir les placards impériaux des 17 juillet 1527, 25 octobre 1529 et 22 septembre 1540, *apud* Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, Paris, 1857, in-8°, p. 152, 157 et 166. Voici un extrait du dernier :

« Que nul, de quelque sexe, nation, estat ou condition, ne s'auanche doresnauant imprimer ou escripre, faire imprimer ou escripre, vendre, acheter, distribuer, lire, garder, tenir soubs soy, ou receuoir, preschier, instruire, soutenir ou deffendre, communiquer ou disputer (publiquement ou secretement), ou tenir conuenticules ou assemblées, des liures, escriptures ou doctrines, ou aucunes d'icelles que ont fait ou faire pouroient ledit Martin Luther, Iohannes Wiecleff, Iohannes Huss, Marsilius de Padua, Ecolampadius, Vlricus Zwyngli, Philippus Melanthon, Franciscus Lambertus, Iohannes Pomeranus, Otto Brunfelsius, Iustus Ionas, Iohannes Puperis et Gortianus, ou aultres acteurs de leur secte ou d'aultres sectes heretiques erronées ou abusiues, reprouuées de l'Eglise, ny aussi les doctrines de leurs adherens, fauteurs et complices, ny les *Nouueaux Testaments* imprimés par Adrianus de Berghes, Christophorus de Remanda et Iohannes Zel, . . . ny semblablement le *Nouueau Testament, ny les Euangiles, Epistres, Prophecies* ou autres liures en franchois ou thiois (flamand). . . .

« Oultre plus ordonnons et statuons pour edit et loy perpetuelle, . . . que nul ne s'auanche de tenir ou permettre en sa maison ou autrement conuenticules ou assemblées, *ne de communiquer ou disputer de la saincte Escripture*, mesmement en matiere doubtiue et difficile, *ou de lire à aultres ladite saincte Escripture*, ou preschier; s'ils ne fussent theologiens approuvés, » etc.

[2] Le X de Marot se chantait sur *Dont vient cela ?* — le XLIII de C. D., sur *Iouyssance vous donneray;* — le C d'Adel, sur *Auanturiers de France:* — le CVIII de I. Faure, sur *Faulte d'argent:* — le CXIII de Del., sur trois airs différents : *Le cueur est mien, D'estre amoureux, Ce n'est pas trop;* — le CXX anonyme, sur *Adieu tout solas plaisir et lyesse, Adam a regress.;* — le CXXX de N., sur *C'est vne dure departye:* — le CXXX d'A., sur *L'amour de moy, amy, souffrez;* — le CXLII de D., sur *Dueil, double dueil:* — le CL d'Adel, sur *Voulez ouyr chanson.*

[3] Tandis que la révision d'Anvers se pro-

pièces méritent l'oubli dans lequel elles sont tombées; mais, au point de vue de l'histoire du Psautier, elles offrent quelque intérêt, et l'on nous saura gré de les faire brièvement connaître.

PSALME CXX.

(Anonyme. P. Alexandre?)

Au Seigneur Dieu, pour recouurer lyesse
Et deliurer mon cœur de sa tristesse,
I'ay hault cryé mon dueil et ennuy:
Et mon Dieu m'a ouy.

Mon Seigneur Dieu, deliure donc mon ame
D'inique bec et de la langue infame,
Qui par leur dol, mensonge et faulseté,
Causent malheureté, etc.

PSALME XXIX.

(Cl. Grolier.)

Princes et Roys (sans excepter nul ange),
A l'Eternel rendez gloire et louange,
Recognoissans sa puissance en tous lieux, etc.

PSALME XLIII.

(C. D.)

Iuge moy, mon Dieu, mon Sauueur.
Discerne ma cause et mon pleur
De la gent hypocrite et feincte.
Oste moy de l'homme pecheur.
Plein d'iniquité et d'erreur,
Qui contredict à ta Loy saincte.

Tu es ma force et ma vertu,
Helas, pourquoy me laisse tu,
Et pourquoy triste ie chemine,
Quand tes ennemys as vaincu,
Par ton bras qui est mon escu?
Sans toy l'ennemy me termine.

page au loin et gagne Strasbourg, même avant d'avoir été imprimée, puis Metz, Genève, etc., le recueil primitif de Strasbourg, au contraire, n'a point encore pénétré à Anvers en 1541. Ainsi, les paroles et la musique du Psautier furent d'abord le résultat d'efforts isolés et tout personnels, tentés en divers lieux presque en même temps.

Enuoye ta lumiere et clarté,
Qui sont ta saincte verité.
Icelle me conduise et meine
Où tu habite en saincteté,
Tabernacle de deïté,
La haut en ta saincte montagne[1], etc.

PSALME C.
(Adel.)

Tous habitans du monde,
Faictes triomphe à Dieu;
Ioyeux sans cœur immonde,
Seruez luy en tout lieu,
Vous presentans dehaitz[2]
Vers luy pour vos souhaitz[3], etc.

PSALME CXIII.
(Del.)

Louez, enfans, le Seigneur sans gaudir[4],
Louez son nom, lequel il vous reuelle;
A luy chantez souuent chanson nouuelle,
Faisant par tout son honneur redonder, etc.

PSALME CXV.
(Adel[5].)

Non pas à nous, non pas, Seigneur,
Mais à ton nom donne l'honneur!

[1] Cette traduction figure aussi page 37 du *Recueil de plusieurs chansons spirituelles...* publié en 1555, *sine loco*, petit in-32 (collect. de M. Henri Bordier), et dans les *Chansons spirituelles* de 1569, p. 65. (Bibl. de l'Arsenal.)

[2] Avec plaisir.

[3] Ce psaume se trouve aussi page 160 du *Recueil* qui vient d'être cité.

[4] Sans moquerie.

[5] Après avoir comparé cette traduction avec celle de Marot que nous allons transcrire, tous les lecteurs, pensons-nous, seront unanimes à reconnaître l'éclatante supériorité de Marot, supériorité telle qu'elle exclut l'idée que Adel ait pu écrire ce morceau après avoir vu celui de Marot; ils reconnaîtront, en outre, que les deux traductions sont dans un étroit rapport de parenté et que l'une a servi de modèle à l'autre, qui lui a emprunté bien des tournures, des expressions et des rimes. Nous n'hésitons pas à croire que Marot avait, en écrivant, le morceau d'Adel sous les yeux.

PSEAUME CXV.
(Marot, 1543.)

Non point à nous, non point à nous, Seigneur,
Mais à ton nom donne gloire et honneur,
Pour ta grand bonté seure.

Pourquoy, diroyent les gentz en se moquant:
Où est ce Dieu qu'ilz vont tant inuoquant?
Où est-il à ceste heure?

A cause de tant de bonté
Qui est en toy et verité.
Pourquoy, dit le peuple gentil [1] :
Leur Dieu maintenant où est-il?
N'est-ce point se moquer de Dieu,
Regnant tousiours et en tout lieu?
Certes nostre Dieu aux cieux est,
Toutes choses qu'il veult il fait!
Leurs ydoles, or et argent
Sont, et œuures des mains de gent.
Ilz ont bouches, sans point parler,
Et ont des yeux, sans regarder.
Ils ont aureilles sans riens ouyr.
Ilz ont des nez sans riens sentir.
Ilz ont mains et ne touchent pas;
Et de leurs piedz ne font nul pas:
N'en leur gosier peuuent sonner;
Brief, ne faire, dire, penser.
Semblables à eux seront faictz
Qui les auront forgez et faictz.
Et qui en eux fiance auront
Finalement perdus seront.
Aye ton espoir, Israël,
Au seul Seigneur Dieu eternel.

Certainement nostre Dieu tout perfait
Reside aux cieux, et de là haut il fait
Tout ce qu'il veut en somme.

Mais ce qu'adore vne si male gent,
Idoles sont, faites d'or et d'argent,
Ouurage de main d'homme.

Bouche elles ont, sans parler ne mouuoir;
Elles ont yeux, et ne sauroient rien voir,
C'est vne chose morte.

Oreilles ont, et ne sauroient ouir,
Elles ont nez, et ne sauroient iouir
D'odeur douce ne forte.

Elles ont mains, ne pouuans rien toucher;
Elles ont piez, et ne sayuent marcher;
Gosier, et point ne crieut.

Tels et pareils sont tous ceux qui les font,
Et ceux lesquels à leur recours s'en vont,
Et tous ceux qui s'y fient.

Toy, Israël, arreste ton espoir
Sur le Seigneur, c'est ta force et pouuoir,
Bouclier et sauue garde.

Maison d'Aron arreste ton espoir
Sur le Seigneur, c'est ta force et pouuoir,
Lequel te sauue et garde.

Vous, craignans Dieu, arrestez vostre espoir
Sur tel Seigneur; car c'est vostre pouuoir
Sous qui l'ennemi tremble.

Le Seigneur Dieu de nous souuenir a;
Plus que iamais Israël benira,
Les fils d'Aron ensemble, etc.

Adel n'a pas traduit le reste.

[1] Païen.

Et toy, la lignée d'Aron;
Car c'est là l'ayde et l'escusson.
Vous qui le hault Seigneur craignez,
Au Seigneur esperance ayez.
Car c'est luy seul qu'est le confort
De tous les siens et le support.

PSALME CXVII.

(Cl. L'Esc.)

Vous, peuples et lignées,
Gens de toutes contrées,
En grand deuotion
Merciez le Seigneur,
Sur tous autres greigneur
Par toute nation, etc.

PSALME CXXVIII.

(N.)

Heureuse est la personne qui bien craint le Seigneur,
Cheminant en ses voies, luy seruant de bon cœur.
Garde bien pour ta vie desrober la sueur
D'autruy, par tromperie, par force ou par rigueur, etc.

PSALME CXXX.

A. (Pierre Alexandre ?)

De ceste abysme tant profonde,
A toy ie crie, mon Seigneur,
Affin que mon humble clameur
Iusque la sus vers toi redonde, etc.

PSALME CXXX.

(N.)

A toy, Seigneur, sans cesser crie,
Et du plus profond de mon cœur,
Escoute ma voix, ie te prie,
Et veuille entendre à ma clameur, etc. [1].

[1] Morceau reproduit pages 29 et 151 du *Recueil* de 1555, et page 59 des *Chansons spirituelles* de 1569.

PSALME CXXXIII.

(Adel.)

C'est grand vision
Et belle action,
Voir, à mon semblant,
Paix et union
D'une opinion
Frères assemblant.

C'est comme oignement
Précieusement
Coulant au menton
Et au vestement
D'Aron, tellement
Qu'aux Roys lui fait-on.

Et comme arrousant
Rousée au plaisant
Champ dessus Hermon,
Et Zion luysant,
Ainsi Dieu faisant
Plus qu'en autre mont.

PSALME CXXXIII.

(Autre traduction d'Adel.)

Que c'est chose bonne,
Joyeuse et mignonne
A voir, si me semble,
En une couronne
Paisible et consonne,
Les freres ensemble.

C'est comme le baume
Dont à pleine paulme,
Du chief au visage
Et robbe, on en baume
Aron, chantant pseaulme,
Et Roy par esage.

Et comme rousée
Sur l'herbe tosée [1]
En Hermon a mise,
Et Zion prisée,
Où Dieu sa visée
Tousiours a promise.

PSALME CXLII.

(D.)

Vers l'Eternel, des oppressez le pere,
Ie m'en iray, lui monstrant l'impropere [2]
Que l'on me faict, luy feray ma priere
A haulte voix, qu'il ne iette en arriere
Mes piteux cris, car en luy seul i'espere, etc.

PSALME CVIII.

(I. Faure.)

O Dieu, mon cœur pour toy, comme doibz croire,
Est preparé; pour ce ne me tairay,
Mais ie diray psalmes, et chanteray,
Car aussi bien tu es ma seule gloyre.

Psalterion et toy, harpe, resueille,
Resueille-toy, car sans faire seiour
M'esueilleray à l'aubete du iour,
Pour louer Dieu; plus ne fault qu'on sommeille, etc.

PSALME CL.

(Adel.)

Louez Dieu en tout territoyre,
C'est l'Eternel.
Pour son sainct lieu et cieux soit gloyre.

Vray paternel
Amour nous porte
Et bien apporte [3].

[1] Tondue.
[2] Déshonneur, affliction.
[3] Il n'y a pas l'ombre de ce refrain dans l'original.

Sus louez-le pour sa puissance,
C'est l'Eternel,
Et pour sa grand magnificence.
Vray paternel, etc.

Tous ces psaumes, sauf deux (CXV et CXLII), paraissent calqués sur la Vulgate, dont ils portent l'indubitable empreinte qui les fit repousser par l'Église réformée :

Dans le CXX, *Inique bec et dol* = *Labiis iniquis et lingua dolosa.*

Dans le CXIII, *Louez, enfans, le Seigneur* — *Laudate, pueri, Dominum*; l'hébreu porte : *Esclaves de Dieu, louez.*

Dans le CXXXIII, *C'est comme oignement* = *Sicut unguentum.*

Dans le XLIII, *Discerne ma cause* — *Discerne causam meam.*
Et pourquoy triste ie chemine = *Et quare tristis incedo.*

En revanche, le CXV suit l'hébreu, sans souci de la Vulgate :

Ayc ton espoir, Israël = *Domus Israel speravit.*
Vous qui le hault Seigneur craignez = *Qui timent Dominum.*

Il en est de même du CXLII, qui débute par deux verbes au futur, lesquels sont au prétérit dans la Vulgate.

Si l'on en excepte quatre (CXLII, CXXVIII, XXIX et CXX), dont la versification est facile et coulante, ces pièces ne sont que d'informes ébauches. Les archaïsmes qu'on y rencontre : *malheureté, debaitz, greigneur, iusque là sus vers toy, tosée, impropere, aubete du iour*, ne dénotent pas une époque antérieure à Marot, et ne nous apprennent rien sur la date de leur composition.

Elles ont dû être écrites plusieurs années avant l'impression du recueil d'Anvers, alors que les premiers essais de Marot, passant de main en main, charmaient tous les esprits, éveillaient toutes les ambitions poétiques.

Dès qu'il eut donné l'élan, tous les rimeurs se précipitèrent sur les psaumes; mais sa supériorité fut aussitôt reconnue et si bien établie, qu'il ne craignit pas de faire des emprunts au psaume CXV d'Adel. Ses

rivaux, au contraire, semblent s'être inclinés devant lui, et avant 1580 [1] on n'osa retraduire, au moins pour le public, les morceaux qui portaient la signature du maître.

L'admiration qu'ils inspiraient n'était cependant pas sans réserve, même parmi quelques-uns de ceux qui en désiraient le plus vivement la publication ; car il se trouva un éditeur qui eut l'originalité, passablement présomptueuse, de vouloir améliorer l'œuvre du prince des poëtes. Les corrections qu'il lui fit subir sont considérables ; on en jugera par les principales des huit premiers psaumes [2].

PSALME I.

(Édition originale. Paris, 1549.)

Sy qu'ung tel homme, et tout ce qu'il fera,
Touiours heureux et prospere sera.

Pourquoy sera leur cause renuersée
En iugement, et tous ces reprouuez
Au reng des bons ne seront point trouuez.

Car l'Eternel les iustes conguoist bien,
Et est soigneux et d'eulx et de leur bien,
Pourtant auront felicité tresprompte;
Et pour autant qu'il ne tient aucun compte [3]
Des mal viuans, le chemin qu'ilz tiendront,
Eux et leurs faictz en ruine viendront.

(Édition d'Anvers, 1541.)

Mais tout cela qu'il iette et qu'il produit
Prospere et rend encores aultre fruit.

Parquoy sera la cause reboutée
Des gens sans loy au iugement de Dieu
N'au rang des bons les mauuais n'auront lieu

Car le chemin des bons est approuué
Du Seigneur Dieu, qui tousiours l'a trouué
Droict et rui, car on ne s'y fouruoye;
Mais des malings la trop oblicque voye
Et tous ceux la qui par icelle iront
Pour tout iamais durement periront.

[1] Il y eut peut-être de rares exceptions : nous n'en connaissons que trois, savoir : les sept psaumes pénitentiels de Pierre Gringoire, quelques autres psaumes dont Calvin parle à Viret dans une lettre de 1545, sans dire s'ils étaient imprimés, et cette traduction anonyme du psaume 1, que nous trouvons dans les *Chansons spirituelles* de 1569 :

Combien sera l'homme fidele heureux
Qui n'est allé au conseil ni aux rangs,
Ni assisté auec les malheureux,
Ainsi qu'ont fait plusieurs docteurs ceruans,
Qui se sont mis au rang des ignorans,
Et assis sur leur chaire pestilente,
Pour impugner la verite patente, etc

[2] Nous devons des remercîments à M. Henry Lutteroth, qui a collationné sur son exemplaire d'Anvers 1541 la copie partielle que nous lui avons envoyée de l'édition de Paris avec les variantes de l'édition pseudo-romaine de 1549, presque absolument identique à celle d'Anvers, sauf l'orthographe.

[3] Édition de 1543 :

. . . . . qui dure;
Et pour autant qu'il n'ha ne soing ne cure

PSALME II.

Disans (entre eulx) : Desrompons et brisons
Tous les lyens dont lyer nous pretendent;
Au loing de nous geetons et mesprisons
Le iong lequel mettre sus nous s'attendent. . . .

Lors s'il luy plaist, parler à eulx viendra
En son courroux plus qu'autre esponentable,
Et tous ensemble estonnez les rendra,
En sa fureur terrible et redoutable. . . .

Et ie, qui suis le roy qui luy ay pleu,
Racompteray que mon seigneur et pere [1]
M'a dict : Tu es mon trescher filz esleu,
Engendré t'ay auiourd'huy et sans mere. . . .

Maintenant donc, o vous et roys et princes,
Plus entenduz et saiges deuenez;
Iuges aussi de terres et prouinces,
Instruction à ceste heure prenez.

Du Seigneur Dieu seruiteurs rendez-vous,
Craignez son ire, et lui veuillez complaire.
Et d'estre à luy vous resiouissez tous,
Ayans tousiours crainte de lui desplaire. . . .

Car tout à coup son courroux rigoureux
S'embrasera, qu'on ne s'en donra garde.
O combien lors ceulx la seront heureux
Qui se seront mis en sa sauuegarde.

Disans : Rompons les liens de tous deux,
Iettons leur iong, iettons toute leur charge
Au loing de nous, qu'auons-nous faire d'eux,
Ny de la loy que l'vn et l'autre encharge?

Ce neantmoins quand bon luy semblera
Les tensera de parolle en son ire,
Leur entreprise et eulx il troublera
En sa fureur, et si leur viendra dire :

. . . . . .
Prononceray sa sentence donnée,
C'est qu'il m'a diet : Tu es mon filz esleu,
Engendré l'ay [2] *ceste heureuse iournée.*

Or donques roys, auant que telz deluges
Tumbent sus vous, entendans deuenez.
Et vous aussi qui de terre estes iuges
. . . . . *de bonne heure* . . . . . .

Du seul Seigneur soyez vrais inuocqueurs,
Et le seruez le craignans sans contrainete,
D'estre des siens portez ioye en vos cœurs,
Ayans tousiours de lui desplaire craincte.

. . . . . .
S'embrasera et ne sauez le terme;
Lors sentirez de combien sont heureux
Ceux qui en luy ont confiance ferme.

PSALME III.

Qui de buffes renuerses
Mes ennemis mordentz,
Et qui leur romps les dentz
En leur bouches pernerses [3].

. . . . . .
. . . . . *mordans,*
. . . . . *dens.*
Et leurs gœulles ouuertes [4].

[1] Édition de 1543 :

Racompteray sa sentence donnee,
C'est qu'il m'a diet : Tu es mon filz esleu,
Engendré t'ay ceste heureuse iournee.

[2] Édit. pseudo-rom. et Genève 1542 : *t'ay.*

[3] Édition de 1543 :

En leurs gueules peruerses.

[4] Édition de Genève 1542 : *peruerses.*

PSALME IV.

Iusque à quand, ducs et capitaines [1],
Ma gloire abattre tascherez?
Iusques à quand emprises vaines,
Sans fruict et d'abusions plaines,
Aymerez-vous et cercherez?

Scachez, puisqu'il le conuient dire,
Que Dieu pour son roy gracieux
Entre tous m'a voulu eslire,
Et, si à luy crie et souspire,
Il m'entendra de ses haulx cieulx.

Craignez-le donc sur toute chose [3],
Sans plus contre son vueil pecher;
Pensez en vous ce que propose,
Dessus vos lictz en chambre close,
Et cessez de plus me fascher.

Puis offrez iuste sacrifice
De cueur contrit bien humblement,
Pour repentance d'vng tel vice,
Mettant au Seigneur Dieu propice
Voz fiances entierement.

Plusieurs gens disent: Qui sera-ce
Qui force biens nous fera veoir?
Et crient: Seigneur, par ta grace,
Espands la clarté de ta face
Dessus nous, fais-nous en auoir [4].

Mais plus de ioye m'est donnée,
Me fiant en toy, Dieu treshault,
Que n'ont ceulx qui ont grande année
De froment et bonne vinée,
D'huyles et tout ce qu'il leur fault.

. . . . . *o gens humaines,*
. . . . . .
. . . . . *les choses vaines,*
Et de mensonges toutes plaines.
. . . . . .

Cognoistre deuriez, sans le dire,
Qu'entre vous [2] *le Seigneur treshault,*
Pour son sainct . . . . . .
Car quand . . . . . .
Iamais à m'exaulcer ne fault.

Tremblez et vous marrissez donques
De la faute sans plus . . . . . .
Pensez-y, si pensastes onques,
En voz cœurs et lictz, et adonques
Vous tiendrez quoys sans . . . .

En apres faictes . . . . . .
Non point de bestes seulement,
Mais d'innocence et de iustice,
Ayans espoir au . . . . . .
Et non à aultre nullement.

Vous dictes plusieurs: . . . . . .
Qui nous fera tous si heureux
De veoir Dauid vaincu en place?
O Seigneur, espans . . . . . .
Ta clarté sur moy et sur eux.

Tu scais que liesse as donnée
Ordinairement à mon cueur,
Au temps qu'ilz sont en grand'année
De froment, des fruictz, de vinée,
De bonne huylle et d'autre liqueur.

[1] Édition de 1543 :
Iusques à quand, gens inhumaines.

[2] Édition de Genève 1542 : *nous.*

[3] Édition de 1543 :
Tremblez doncques de telle chose.

[4] Édition de 1543 :
Qui nous fera veoir force biens?
O Seigneur, par ta sainte grace,
Vueilles la clarté de ta face
Esleuer sur moy et les miens.

Si qu'en paix et en seurté bonne
Coucheray et reposeray.
Car, Seigneur, ta bonté l'ordonne.
Et elle seule espoir me donne
Que seur et seul regnant seray.

Encore en paix et amour . . . . . .
Avec eux ie . . . . . .
Pourvu que . . . . . .
Car . . . . . .
Qu'en seurté [1] *regnant seray.*

PSALME V.

Matin deuant que iour il face.
S'il te plaist, tu m'exaulseras.
Car bien matin prié seras
De moy, leuant au ciel la face,
Attendant grace.

Au matin, Seigneur, par ta grace.
. . . . . .
Car au . . . . . .
De moy auant qu'autre œuure face
Qu'au ciel la face [2].

PSALME VI.

Ma languissante vie
De si pres poursuyuie
S'estonne fort aussi [3].

Et mon ame tentée
Se trouue espouentée
En extreme soucy.

Sus, meschans, qu'on s'en aille,
Retirez-vous, canaille,
De moy tous à la fois [4].

Sus, sus, arriere, iniques,
Fuyez, diaboliques
. . . . . .

PSALME VII.

Car de gens multitude grande
T'enclost et contre toy se bande:
Pour ceste cause de rechef
Leue-toy contre eulx et leur chef [5].

Affin que le peuple en grand tourbe
Tout à l'entour de toy se courbe;
Au moins pour cela de rechef
Reuiens tengner comme vn vray chef.

PSALME VIII.

Adoncq ie dy, apart moy, ainsi comme
Tout esbahy : Et qu'est-ce que de l'homme,
D'auoir daigné de luy te souuenir,
Et de vouloir en ton soing le tenir?

Tu l'as faict tel que plus il ne luy reste
Fors estre Dieu, car tu l'as (quant au reste)
Abondamment de gloire enuironné.

Adonc ie dy : O souverain Dieu, comme
Heureux et grand est l'homme et filz de l'homme,
Quand de le faire il te print souuenir,
Et dont tu veuls en ton soing le tenir!

Vn peu le fois moindre que Dieu ou ange.
Au demeurant tu l'as à ta louange
. . . . . .

(1) Il faudrait *seureté*.

(2) Édition de Genève : *Au ciel.*

Édition de 1543 :

Et mon esprit se trouble
Grandement, et au double,
En extreme soucy

Édition de 1543 :

Sus, sus, arriere, iniques,
Deslogez, tyranniques.

(3) Édition de 1543 :

I grans troupeaux le peuple vienne
Autour de la maiesté tienne;
Sois pour la cause de nous deux
Hault esleue au milieu d'eulx.

Au point de vue de l'élégance et de la rime, beaucoup de ces modifications sont désastreuses : *ouvertes* rime avec *renverses*, *doncques* avec *oncques* et *adoncques ;* la belle interrogation, conforme à l'original :

Qu'est-ce que de l'homme
D'auoir daigné de tuy te souuenir?

est platement remplacée par cette redondante exclamation :

Heureux et grand est l'homme et filz de l'homme,
Quand de le faire il te print souuenir.

La jolie strophe de Marot qui se termine ainsi :

De moy, leuant au ciel la face,
Attendant grace,

est gâtée par cette fin pitoyable :

De moy auant qu'autre œuure face
Qu'au ciel la face.

Au point de vue de l'exactitude, trois seulement sont heureuses, et Marot en a profité lorsqu'il a revu sa traduction (1543) : *sentence* du psaume II, *gens* et *tremblez* du psaume IV; il en a encore emprunté quelques autres que nous avons indiquées en note, et notamment le

Fuyez, diabotiques ou *tyranniques*,

qu'il a substitué à la malencontreuse expression :

Retirez-vous, canaille.

Le changement des derniers vers du psaume I est aussi une heureuse innovation, que Marot a eu tort de ne pas adopter. Tout le reste est sans aucune valeur, et ne dénote chez le correcteur que la manie d'innover; aussi les vers de Marot ont-ils çà et là complétement disparu pour faire place à une traduction nouvelle, sauf le rhythme et la mesure de la strophe.

De cette refonte ou correction à outrance, parfois sans rime ni raison, il résulte incontestablement :

1° Que l'édition d'Anvers a été publiée à l'insu de Marot, qui n'aurait jamais permis qu'on imprimât sous son nom une œuvre si différente de la sienne [1];

2° Que cette même édition, qui porte la date de 1541, a été faite sur une copie manuscrite des psaumes de Marot et non sur l'édition imprimée. Celle-ci ne vit le jour, au plus tôt, qu'en janvier 1541 (vieux style), et l'année 1542 ayant commencé le 9 avril [2] à Anvers comme à Paris, il est de toute impossibilité que, dans l'espace de deux mois, le correcteur, qui avait déjà revisé douze psaumes de Marot en 1539, ait pu : 1° se procurer l'édition de Paris; 2° en refondre dix-huit psaumes; 3° achever la réimpression du tout.

La priorité de l'édition anversoise deviendra plus évidente encore, si nous ajoutons que la date la plus probable de la publication de Marot est celle de février ou mars 1542. Il faut noter, en effet, que Calvin, qui s'empressa d'abandonner la révision d'Anvers dès qu'il posséda le texte véritable, n'a point introduit celui-ci dans le Psautier qu'il fit paraître à Genève au milieu de l'année 1542; il ne le connaissait donc très-probablement pas encore [3].

Au reste, l'édition d'Anvers a sûrement précédé de quelques mois l'édition pseudo-romaine, qui parut à Strasbourg le 15 février 1542; cette conclusion ressort de leur contenu musical, aussi bien que des positions fort diverses occupées lors de leur publication par l'auteur des deux recueils. Il n'a pu être, en décembre ou janvier, moine, prédicateur de la reine de Hongrie, et, le 15 février, pasteur à Strasbourg; il n'a pu publier,

[1] En 1538, il se plaignait en ces termes des libraires qui respectaient médiocrement la propriété littéraire : «I'ay planté les arbres, ils en cueillent les fruits; i'ay traisné la charrue, ils enserrent la moisson.» En 1541, il se plaignait encore de «monsieur le babouin de Parisien,» qui semblait avoir «autant pris de peine à gaster son livre (la traduction de *Leander et Hero*) que luy à le bien traduyre.» Quelle ne dut pas être son irritation lorsqu'il trouva dans les 388 vers des huit premiers psaumes, sans parler des suivants que nous n'avons pas examinés, 179 corrections de la main de Pierre Alexandre! Toutefois, il ne s'est pas plaint, du moins dans ses œuvres, de cette espèce de falsification; l'excellence du but poursuivi par le correcteur, c'est-à-dire l'introduction des psaumes dans le culte, lui a sans doute valu son pardon. Le zèle du protestant fit taire en Marot le mécontentement légitime du poëte.

[2] Renseignement dû à l'obligeance de M. Ulysse Bouchet, du Bureau des longitudes.

[3] La présence du *Pater* de Marot dans le recueil pseudo-romain semble indiquer que les amateurs de psaumes avaient enfin parcouru les œuvres du prince des poëtes.

en décembre ou janvier, un recueil auquel étaient adaptés les timbres de dix airs français tout mondains et nullement retravaillés, et, le 15 février, un autre recueil contenant trente-deux airs d'un tout autre genre et composés en vue du Psautier, ou sérieusement appropriés à leur destination. Ce n'est pas dans l'espace de deux mois que s'accomplissent de tels événements ni de semblables travaux. Bien plus, comme le recueil du 15 février emprunte à celui d'Anvers le texte de vingt-deux nouveaux psaumes, et qu'il n'a pas fallu moins de quatre à cinq mois pour y adapter des airs et pour imprimer le volume, il est évident que le Psautier d'Anvers avait paru dès le 15 septembre 1541. Rien n'empêche même d'admettre qu'il ait été publié dès le début de la même année.

Le moine carmélite Pierre Alexandre, qui était déjà presque gagné à la Réforme et résidait à la cour de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait réussi à se procurer en 1539 ou antérieurement douze psaumes de Marot, qu'il s'était empressé de reviser. En même temps, il s'était occupé d'adapter des airs français à une dizaine d'autres psaumes qui circulaient également en manuscrit; sa collection avait donc une certaine importance, et il n'y manquait que dix-huit des trente psaumes de Marot. Or Charles-Quint ne tarda pas à porter à Bruxelles la copie que le traducteur lui avait remise à Paris, et dans les dispositions où se trouvait le monarque, il dut être facile au prédicateur de la reine d'en obtenir communication.

Le 15 juin 1540, trois mois avant le placard impérial du 22 septembre, qui déchaîna de nouveau la persécution, les *Souterliedekens ghemaect ter eeren Gods, op alle die Psalmen David; tot stichtinghe, en een gheestelycke ver makinghe van allen Christenmenschen* [1], parurent à Anvers,

[1] *Suares cantiques composés en l'honneur de Dieu sur tous les psaumes de David, pour l'édification et la récréation spirituelle de tous les chrétiens*, dont l'introduction débute ainsi: «Christ, notre Seigneur, nous ayant appris à demander, au commencement de notre prière, que le nom de Dieu notre père céleste soit sanctifié, nous devons comprendre par là que la sanctification du nom de Dieu est le but principal où doivent tendre les paroles, les œuvres et les pensées du chrétien.» Pour la traduction des textes flamands, nous avons eu recours à l'obligeance d'un artiste distingué, M. Dan. de Lange. On imprima, dit-on, à Anvers, jusqu'à six éditions du *Souterliedekens* en une seule année.

M. Bovet (p. 93) n'en connaît qu'un exemplaire : celui de la bibliothèque de Stuttgart; nous en avons vu un second chez M. Fétis, à Bruxelles, et Wackernagel (*Bibliographie des deutschen Kirchenliedes*), un troisième à la *Bibliotheek van de vereenigde Doopsgezinde Gemeente te Amsterdam*. Il a été réimprimé en 1556, 1559, deux fois en 1564, en 1565,

in-12, chez Symon Cock, avec privilége : l'apparition de ce Psautier flamand complet, paroles et musique, généralement attribué à Willem van Zuylen van Nieuvelt, seigneur de Bergambacht [1], devait naturellement suggérer l'idée d'une publication française du même genre, d'autant plus que le français était parlé dans quelques provinces des Pays-Bas [2], et qu'on avait introduit dans le Psautier flamand des mélodies françaises. Non-seulement Charles ne s'était point opposé à l'impression du recueil flamand, qui n'est pas mentionné parmi les livres hérétiques dans le placard impérial du 22 septembre; mais encore il paraît avoir parlé de la traduction de Marot d'une manière assez favorable pour que sa sœur, qui inclinait vers la Réforme et eût volontiers joué le rôle d'une autre Marguerite [3], pût en autoriser officiellement l'impression l'année suivante. Il ne dut, par conséquent, éprouver aucun scrupule à laisser voir le manuscrit de Marot; peut-être même contribua-t-il volontairement et de propos délibéré à la publication du recueil français d'Anvers [4]. Mais le clergé était-il animé des mêmes sentiments, et put-il voir sans colère paraître

1566, 1584, 1598, 1604, 1610 et 1613. Le catalogue de la vente Van der Willigen, Amsterdam, 1875, comprend quatre éditions: 1540, 1564, 1584 et 1613.

[1] F. Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 93, et Ch. Rahlenbeck, *L'Inquisition et la Réforme en Belgique*, 1857, p. 46.

[2] On a vu plus haut que les livres hérétiques français y étaient proscrits aussi bien que les flamands; la publication des placards impériaux avait lieu en français à « Lille, Douay, Orchies et aultres lieux où l'on est accoustumé faire cris et publications, » et le futur martyr, Pierre de Brully, adressait, en 1545, une lettre d'exhortation en français *à tous les fidèles qui souffrent persécution... ès quartiers de Tournay, Valenciennes, Lille, Arras, Douay*, etc. (Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, 168 et 179.)

En 1554, François Perrucel établit même à Anvers une Église française, à laquelle Calvin adressait une épître le 21 décembre 1556. (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 110.)

[3] Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit. VIII, 163.

« Marie de Hongrie, qui n'avait pu oublier, quoi qu'on en dise, que le ci-devant moine de Wittenberg lui avait dédié un psaume consolatoire à l'occasion de la mort héroïque de son époux (tué à la bataille de Mohacz, en 1526), intercéda pour les marchands luthériens d'Anvers, comme elle avait fait pour ceux de Gand. » (Ch. Rahlenbeck, *op. cit.* p. 19.)

Elle avait sans doute aussi conservé le souvenir de la flatteuse épître (*Chant* XVII) dont Marot l'avait honorée quand elle avait traversé la France, en 1538, après la paix de Nice.

[4] « On prétend que Charles-Quint pleura d'attendrissement en lisant pour la première fois le chef-d'œuvre appelé la *Confession d'Augsbourg*. Cette sensibilité, il ne pouvait l'avoir, elle ne saurait s'accorder avec l'orthodoxie féroce qui lui faisait dire, et ceci est plus vrai : « Qui m'ôte la messe m'arrache le cœur. » N'était-il pas à Bruxelles, quand à deux pas de son palais on écartelait, on brûlait les hérétiques? » (*Id. ibid.* p. 18.)

encore une nouvelle traduction des psaumes? Il est permis d'en douter : la persécution était la récompense ordinaire et presque infaillible de ces sortes de travaux, et il est peu probable que Pierre Alexandre y ait échappé. Nous pensons que, peu après l'impression de l'ouvrage, il fut contraint de s'enfuir pour échapper aux poursuites, qui présageaient à Marot un sort peu enviable, le jour où il se déciderait enfin à faire paraître le texte véritable de sa traduction. Le moine converti trouva un asile à Strasbourg, où il devint le successeur de Calvin comme pasteur des réfugiés français [1].

ÉDITION PSEUDO-ROMAINE. 1542.

Rappelé à Genève, où il arriva le 13 septembre 1541, Calvin était sur le point de quitter Strasbourg ou venait d'en sortir, lorsque Pierre Alexandre y arriva : car il ne s'écoula pas six mois entre le départ du réformateur et l'apparition du nouveau Psautier imprimé sous la direction de son successeur.

Non moins rare que l'édition originale de Marot et les recueils de Strasbourg 1539 et d'Anvers 1541, et plus précieux sous un rapport, puisqu'il contient la liturgie complète des Églises réformées, ce volume, que M. Gaiffe, bibliophile émérite, a mis à notre disposition avec une parfaite amabilité, mérite aussi une description détaillée, qui rectifiera plus d'une erreur [2]. Cette plaquette in-18, en caractères gothiques, de 160 pages, 29 lignes à la page, a pour titre : *La manye | re de faire prieres aux eglises francoy | ses, tant deuant la predication comme apres, | ensemble pseaulmes et canticques franco | ys quon chante aus dictes eglises, apres sen | suyt lordre et facon d'administrer les sa | crementz de Baptesme, et de la saincte | Cene de nostre seigneur Iesu Christ, de es | pouser et confirmer le mariage deuant | lassemblee des fideles, auecques le sermon | tant du Baptesme que de la Cene. Le tout | selon la parolle de nostre seigneur.* |

[1] De Strasbourg, Pierre Alexandre passa à Heidelberg, où il travaillait comme missionnaire en 1546; en 1555, il était de nouveau pasteur à Strasbourg; le magistrat de cette ville lui interdit la chaire en décembre 1558, sur les instances du parti ultra-luthérien, dirigé par Pierre Marbach. En 1563, le triomphe de ce parti amena la suppression du culte dans la paroisse dont Calvin avait été le premier pasteur. (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 143; II, 238, 244, et III, 485 de l'édition anglaise.)

[2] M. Bovet ne l'a pas eu sous les yeux, et les éditeurs strasbourgeois de Calvin en ont ignoré l'existence : de là une lacune dans leur belle publication.

S. Paul aux Colosceñ. 3.
Enseignez et admonestez l'vn l'autre en pseaulmes en louenges et chansons spirituelles auec grace. Chantans au seigneur en vostre cueur.
M D XLII.

Au verso du titre, une vignette, et au-dessus : *sainct Paul.* L'apôtre tient l'épée, la pointe en terre, de la main droite : un livre, de la gauche ; autour de sa tête, un nimbe grossier ; derrière lui, un mur, et un paysage à droite et à gauche.

La page 3 contient la préface suivante, qui a disparu du Psautier de Genève 1542, et qu'on retrouve mot pour mot en tête du Psautier de Strasbourg 1545 [1].

AV LECTEVR CRESTIEN SALVT ET PAIX EN IESVCRIST.

Pource qu'il est tresutile et necessaire d'ouir et mediter iour et nuict la saincte parolle de Dieu, tant pour la consolation de nos espritz que pource quelle nous donne la vraye congnoissance du seigneur dieu et de son Crist, ce qu'il est nostre vie et salut, iay bien voulu, crestien lecteur, faire imprimer ce peu de psaulmes que iay peu recouurer, auecques leur chant. Affin que tu eusse (*sic*) chansons honnestes t'enseignantes l'amour et crainte de Dieu, au lieu de celles que communement on chante, qui ne sont que de paillardise et toute villennie. En quoy me semble qu'auras grande vtilité tant pour la saincte doctrine louenges et graces à Dieu, exhortations à esperer à la bonté et misericorde diuine, et semblables choses que tu trouueras en ces pseaulmes, que pour le bon exemple que tu pourras donner à ton prochain, pour l'exciter à lire la saincte escripture, et comme s. Paul nous enseingne chanter et dire pseaulmes au seigneur, louenges et chansons spirituelles, rendras tousiours graces à dieu pour toutes choses, au nom de nostre seigneur Iesu Crist. I'y ay adiousté des petitz traictez de la saincte cene de nostre seigneur et du sainct baptesme, lesquelz comme i'estime ne te seront poinct inutiles à lire. Ie te prie de prendre en bonne part ce petit liuret, et en faire ton prouffit. La paix du seigneur Iesuscrit soit auecques toy. Amen.

Vient ensuite (p. 4 et suiv.) la manière de célébrer le culte, que nous copions en entier :

[1] Voir *Opera Calvini*, VI, p. XIX.

POVR LE DIMANCHE MATIN [1].

Nostre ayde soyt au nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre.

CONFESSION.

Mes freres qu'vng chascun de nous se presente deuant la face du seigneur auecques confession de ses faultes et pechez, suiuant de son cueur mes parolles :

Seigneur dieu pere eternel et tout puissant, nous confessons [2] sans feintise deuant ta saincte maiesté que nous sommes poures pecheurs, conceuz et nez en iniquitez et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, et que par nostre vice nous transgressons sans fin et sans cesse tes sainctz commendemens, en quoy faisant nous acquerons par ton iuste iugement ruyne et perdition sur nous.

Touttefois seigneur nous auons desplaisir en nous mesmes de tauoyr offencé, et condemnons nous et noz vices auecque vraye repentance, desirans que ta grace et ayde [3] soubuyenne a nostre calamité.

Vueille doncques auoyr pityé de nous, dieu et pere tresbening et plain de misericorde au non (*sic*) de ton filz Iesus Christ nostre seigneur, effaceant donc [4] noz vices et maeules eslargis nous et augmente de iour en iour les graces de ton sainct esperit, affin que recognoissans de tout nostre cueur nostre iniustice, nous soyons touchez de desplaisir, qui engendre droicte penitence en nous, laquelle nous mortifiant à tous pechez, produise en nous fruictz de iustice et innocence, qui te soyent agreables [5]. Amen.

~ Icy dict le ministre quelque parolle de lescripture pour consoler les consciences, et faict labsolution en ceste manyere [6] :

Vng chascun de vous se recognoisse vrayement pecheur, s'humiliant deuant Dieu et croye que le pere celeste luy veult estre propice en Ihesu Christ; à tous ceux qui en ceste manyere se repentent et cerchent Ihesus Christ pour leur salut, ie denonce labsolution au nom du pere, du filz et sainct esperit. Amen.

~ Icy leglise chante [7], puis dict le ministre [8] :

Le seigneur soyt auecques vous, faisons pryeres au seigneur.

[1] L'édition de Genève 1542 et les suivantes débutent autrement : *Les iours ouuriers, le ministre fait telle exhortation à priev que bon luy semble, l'accommodant au temps et à la matiere qu'il traicte en sa predication.*

Pour les dimanches au matin, on vse communement de la forme qui s'ensuit.

[2] L'édition de Genève 1542 ajoute *et recongnoissons.*

[3] L'édition de Genève 1542 supprime *et ayde.*

[4] L'édition de Genève 1542 met un point après *seigneur*, et poursuit : *Et en effaceant noz vices.*

[5] L'édition de Genève 1542 ajoute *par iceluy Jesus Christ.*

[6] L'édition de Genève 1542 supprime ce qui concerne l'absolution.

[7] La première partie du Décalogue, d'après le Psautier strasbourgeois de 1545.

[8] L'édition de Genève 1542 supprime cette prière lue à l'autel.

Pere celeste, plein de bonté et de grace, comme il te plaist declarer ta saincte volunté a tes pouuers (*sic*) seruiteurs, et les instruyre en la iustice de ta loy, vueille la aussi tellement escripre et imprimer en nos cueurs, qu'en toute nostre vye nous ne cherchions qu'a te seruyr et obeyr, ne nous imputans point les transgressions qu'auons commises contre ycelle, affin que sentans ta grace multiplyé (*sic*) sur nous en telle abondance, nous ayons matiere de te louer et glorifier par Ihesu Christ ton filz nostre seigneur. Ainsi soit-il.

«Icy pendant que leglise chante [1] le ministre va en la chaire et alors ce (*sic*) font pryeres en la sorte que sensuyt par le ministre au commencement du sermon [2] :

Nous inuoquerons nostre pere celeste, pere de toute bonté et misericorde, luy suppliant de iecter lœil de sa clemence sur nous ces (*sic*) pouures seruiteurs, ne nous imputans point tant de faultes et offences qu'auons commisses (*sic*), qui sont trop indignes pour prouocquer son ire alencontre de nous, mais nous regardant en la face de son filz Ihesuchrist nostre seigneur, comme il la constitué mediateur entre luy et nous, le pririons, comme toute plenitude de sapience est en luy, nous vouloir diriger par son sainct esprit à la vraye intelligence de sa saincte doctrine, la faire fruictiffyer en nous en tous fruictz de iustice à la gloyre et honneur de son nom, ainsy que recognoissant luy estre deu vne telle obeissance que doibuent rendre seruiteurs à leur maistre et enfans à leur pere le pryerons ainsy comme nostre bon maistre nous a enseignez : Nostre pere qui es es cieux, etc.

«Sensuyt apres le sermon lexhortation en priant en ceste manyere :

Dieu tout puissant, pere celeste, tu nous as promis de nous exaulcer en nos requestes que nous te ferions au nom de ton filz Ihesu Christ bien aymé, nostre seigneur; et aussi nous sommes instruictz par la doctrine de luy et de ses Apostres, de nous assembler en son nom auecques promesses qu'il sera au millieu de nous et qu'il sera nostre intercesseur enuers toy, pour impetrer et obtenir toutes choses dont nous consentirons sur la terre.

Premyerement nous auons ton commendement de prier pour ceux que tu as constitué sur nous superieurs et gouuerneurs; en apres pour toutes les necessitez de ton peuple, et mesmes de tous les hommes. Parquoy en confiance de ta saincte doctrine et de tes promesses, dautant que deuant ta face et au nom de ton filz nostre seigneur Ihesu, nous sommes icy congregez, nous te supplions affectueusement nostre bon dieu et pere au nom de nostre sauueur et unique mediateur, vueille nous par la clemence

[1] La seconde partie du Décalogue, d'après le Psautier strasbourgeois de 1545.

[2] L'édition de Genève 1542 indique une prière dont «la forme est à la discrétion du ministre.» Cette prière improvisée est souvent ce qu'il y a de meilleur dans le culte.

infinye [1] pardonner nous [2] faultes et offences, et tellement attirer et esleuer à toy noz pensées et desirs, que de tout nostre cueur te puissions requerir et innocquer, voyre selon ton bon plaisir et volunté (laquelle seulle est raisonnable). Nous te prions doncques, pere celeste, pour tous noz princes et seigneurs tes seruiteurs, ausquelx [3] tu as commis le regime de ta iustice, et singulyerement pour les seigneurs de ceste cité, qu'il te plaise leur communicquer ton esprit seul bon et vrayement principal, iournellement leur augmenter, tellement que recongnoissans en vraye foy Ihesu Christ ton filz nostre seigneur estre le roy des roys et seigneur sur tous seigneurs, comme tu luy as donné toute puissance au ceulx (*sic*) et en la terre [4], il cherchent [5] de le seruyr et exalter son regne en leur domination et seigneurye [6], conduysans [7] leurs subiectz, qui sont les creatures de tes mains et brebys de ta pasture, selon ton bon plaisir, affin que tant icy que par toute la terre, estans maintenuz en bonne paix et tranquillité, nous te seruions en toute saincteté et honnesteté; et estans deliurez et asseurez de la crainte de nous ennemys, te puyssions rendre louange en toute nostre vye. Aussi nous te prions, pere veritable et sauueur, pour tous ceux que tu as ordonné pasteurs à tes fideles, et ausquelx tu as commys la charge des ames et dispensation de ton sacré euangille, que tu les dirige et [8] conduise par ton sainct esperit, affin quil soyent trouuez fideles et loyaulx ministres de ta gloire, ayant tousjours ce but que toutes les pouures ouaylles errantes et [9] egarées soyent de toutes pars [10] recueillies et reduictes au seigneur Ihesus [11], principal pasteur et prince des etuesques, affin que de iour en iour elles proffitent et accroissent à [12] luy à toute iustice et saincteté. Daultre part, vueille deliurer toutes tes [13] eglises de la guelle des loups rauissans, et de tous mercenaires, qui cerchent leur ambition et [14] profit, et non point lexaltation de ton sainct nom tant seulement et le salut de ton troppeau. Apres, nous te prions, Dieu tresbeuing et pere misericordieux, pour tous hommes generalement, que comme tu veult estre recongneu [15] sauveur de tout le monde par [16] la redemption faicte de [17] ton filz Ihesu

(1) L'édition de Genève 1542 ajoute *gratuitement*.

(2) Il y a partout *noz* dans l'édition de Genève 1542.

(3) *ausquels*, dans l'édition de Genève 1542.

(4) *au ciel et en terre*, dans l'édition de Genève 1542.

(5) *ils cerchent*, dans les éditions de 1558 et 1562.

(6) L'édition de Genève 1542 et les suivantes suppriment *et seigneurye*.

(7) L'édition de Genève 1542 ajoute *et gouvernant;* celle de 1562 supprime *conduysans*.

(8) Les éditions de 1558 et 1562 suppriment *dirige*, etc.

(9) Les mêmes éditions suppriment *errantes*, etc.

(10) L'édition de Genève 1542 et les suivantes suppriment *de toutes pars*.

(11) *Iesus Christ*, dans l'édition de Genève 1542 et les suivantes.

(12) *en*, dans les mêmes éditions.

(13) *les*, dans l'édition de Genève 1542; *tes* dans les suivantes.

(14) *ou*, dans l'édition de Genève 1542.

(15) *cognu*, dans l'édition de 1562.

(16) *en*, dans les éditions de 1558 et 1562.

(17) *par*, dans les mêmes éditions.

Christ, que ceux qui sont encores estrangiers de sa congnoissance, estans en tenebres et captiuité d'erreur et ingnorance [1], par illumination de ton sainct esperit, et la predication de ton euangille, soyent reduictz en [2] la droicte voye de salut, qui est de te congnoistre seul vray Dieu et celuy que tu as envoyé Ihesu Christ; que ceux que tu as desia visité par ta grace et illuminez par la congnoissance de ta parolle croissent iournellement en bien, estans enrichis de tes benedictions spirituelles, affin que tous ensemble t'adoriens [3] dung cueur et dune bouche, et donnions honneur et hommaige à ton Christ nostre maistre, roy et legislateur. Pareillement, o Dieu de toute consolation, nous te recommandons tous ceux que tu visite et chastie par croix et par tribulation [4], soit par poureté ou prison, malladye ou aultre calamité de corps, ou affliction desperit, que tu leur vueille faire congnoistre et [5] entendre ton affection paternelle qui est de les chastyer pour leur amendement, affin que de tout leur cueur il se conuertissent à toy, et estans connertis à toy [6] recoipuent entiere consolation et soyent deliurez de tous maulx [7]. Finablement, o Dieu et pere, concede [8] nous aussi à nous qui sommes icy assemblez au nom de ton filz Ihesu, à cause de sa parolle (et de sa saincte cene), que nous recongnoissions droictement [9] sans ypocrisie, en quelle perdition nous sommes naturellement, et quelle condemnation nous meritons et accumulons [10] de iour en iour sur nous par nostre malheureuse et desordonnée vye; affin que voyant et entendant [11] quil ny a rien de bien en nous, et que nostre chair et nostre sang ne sont point capables de posseder en heritaige ton royaulme, de toute nostre affection et en ferme fiance, nous nous rendions du tout [12] à ton cher filz [13] nostre sei-

[1] *ignorance*, dans les éditions de 1558 et 1562 et dans celle de Genève 1542.

[2] *à*, dans les mêmes éditions et dans celle de Genève 1542.

[3] *t'adorions*, dans les mêmes éditions.

[4] Les éditions de 1558 et 1562 ajoutent : *les peuples que tu affliges par peste, par guerre ou famine*, les personnes battues de poureté, etc.

[5] Les éditions de 1558 et 1562 suppriment *congnoistre*, etc.

[6] Les mêmes éditions et celle de Genève 1542 suppriment *à toy*.

[7] Les éditions de 1558 et 1562 ajoutent : *Singulierement nous te recommandons tous nos poures freres, qui sont dispersez sous la tyrannie de l'Antechrist, estans destitués de la pasture de vie, et priuez de la liberté de pouuoir inuoquer publiquement ton Nom, mesme qui sont detenus prisonniers ou persecutez par les ennemis de ton Euangile; qu'il te plaise, o Pere de grace, les fortifier par la vertu de ton Esprit, tellement qu'ils ne defaillent iamais, mais qu'ils persistent constamment en ta saincte vocation; les secourir et assister comme tu cognois qu'il en est besoin; les consoler en leurs afflictions, les maintenir en ta garde contre la rage des loups, les augmenter en tous les dons de ton Esprit, à fin qu'ils te glorifient tant en la vie qu'en la mort.*

[8] *ottroye*, dans les mêmes éditions.

[9] Les mêmes éditions ajoutent *et*.

[10] *amassons*, dans les mêmes éditions.

[11] Les éditions de 1558 et 1562 suppriment *et entendant*.

[12] *entierement*, dans les mêmes éditions et dans celle de 1547.

[13] Les mêmes éditions et celle de Genève 1542 ajoutent *Iesus*.

gneur, seul sauueur et redempteur, affin que luy habitant en nous mortiffye nostre vieil Adam, nous renouuellantz en vne vye nouuelle[1] per laquelle ton nom[2] soit sanctifié, etc. (*sic*).

« Icy le ministre explique en brief loraison dominicalle[3], et icelle finie on chante vng psaulme, apres lequel le ministre enuoye lassemblée disant :

Dieu vous benisse et vous conserue, le seigneur illumine sa face sur vous et vous fasse misericorde, le seigneur retourne son visaige vers vous et vous conduise en bonne prosperité. Amen.

Viennent ensuite les psaumes (p. 7-120), c'est-à-dire les dix-huit psaumes et les trois cantiques du recueil de 1539, plus dix-huit nouveaux psaumes de Marot empruntés au recueil d'Anvers (IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XXII, XXIV, XXXVII, XXXVIII, CIV, CXIII, CXV), quatre autres empruntés au même recueil (XLIII de C. D., CXX anonyme, CXXX de A., CXLII de D.), et le *Pater* de Marot: total, quatre cantiques et quarante traductions de trente-huit psaumes (le CXIII en prose et le CXXX d'A. faisant double emploi avec ceux de Marot[4]). Les vingt et une mélodies primitives reparaissent ici accompagnées de huit nouvelles (IV, VI, XXII, XXIV, XXXVIII, CIV, CXIII de Marot et *Pater*), dont trois servent chacune à deux psaumes (XIII = IV, VIII = XXXII, XLIII = XXIV), de sorte que douze psaumes seulement ne sont pas encore disposés pour le chant (V, VII, IX, X, XI, XII, XIV, XXXVII, CXV, CXX, CXXX d'A. et CXLII).

L'ouvrage se termine par six appendices :

1° *Institution puerile de la doctrine chrestienne faicte par maniere de dyalogue*

[1] *meilleure vie*, dans l'édition de Genève 1542 et les suivantes.

[2] Les éditions de Genève 1542, de 1558 et 1562 ont une addition de plus d'une page in-8°, et cette addition ne se termine pas, comme fait la prière primitive, par l'oraison dominicale. (Voir *Opera Calvini*, VI, 178.)

[3] La liturgie de Genève 1542 supprime cette paraphrase du *Pater*.

[4] Selon le continuateur de Bayle, Desmaiseaux, presque exactement renseigné, cette édition ne contient que trente-huit psaumes, savoir : les trente de Marot et huit autres dont les auteurs n'ont jamais été bien connus; il ajoute qu'elle ne diffère de celle de Strasbourg 1545 que par le nombre des psaumes, et qu'elle se termine par celui-ci : *Vers l'Éternel, des oppressez le père.* (*Dictionnaire historique*, édit. de 1740, in-fol., III, 351.) Ce psaume est le CXLII d'Anvers, et ce n'est pas lui, mais le psaume CXLIII, qui termine l'édition pseudo-romaine.

(p. 121-131). Cette pièce [1], qui manque aux *Opera Calvini* en cours de publication, ne se retrouve dans aucune autre édition, pas même dans celle de Genève 1542; elle a été remplacée par un autre catéchisme plus détaillé, qui est déjà dans le Psautier de Strasbourg 1545.

2° *Du Sacrement de baptesme* (p. 132), courte introduction à la liturgie de ce sacrement; on la retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545. (Voir *Opera Calvini*, VI, col. 185.)

3° *Exhortation du baptesme* (p. 133-141). Sauf certains passages considérablement abrégés dans l'édition de Genève 1542, et un peu moins dans celle de Strasbourg 1545, cette pièce est presque mot pour mot *La forme d'administrer le baptesme* de ces deux recueils.

4° *De* (sic) *Sacrement de la Cene* (p. 141-153), contenant :

A. Un traité sur la matière commençant ainsi : *L'Eucharistie est la communication du corps et du sang du Seigneur* [2], qu'on retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545, mais non dans celui de Genève 1542;

[1] En voici le début :

«Le maistre. Mon filz, es tu chrestien de faict comme tu es de nom?

«Lenfant. Ouy, mon pere.

«Le maistre. Comment le scais tu?

«Lenfant. Car ie suis baptisé au nom du Pere et du filz et du sainct Esprit.

«Le maistre. Quelle foy et congnoissance as tu du Pere, du filz et du saint Esprit?

«Lenfant. Je lay telle que les principaux articles de nostre religion nous enseignent desqueux nous faisons profession auecques singuliere confession.

«Le maistre. Quelle est ceste confession?

«Lenfant. Ie croy en Dieu le Pere tout puyssant, createur, etc.

«Le maistre. En combien de parties sont diuisez ces articles?

«Lenfant. En trois.

«Le maistre. Quelle est la premiere partie?

«Lenfant. De Dieu le Pere.

«Le maistre. Laultre?

«Lenfant. De Dieu le filz.

«Le maistre. La troisiesme?

«Lenfant. De Dieu qui est sainct Esprit.

«Le maistre. Recite la premiere partie.

«Lenfant. *Ie croy en Dieu le Pere tout puissant, createur du ciel et de la terre.*

«Le maistre. Que confesse tu par ces parolles?

«Lenfant. Que Dieu est le souuerain et perpetuel bien, quil a creé toutes choses, que sa puissance et son action sont espandues en tous lieux.

«Le maistre. Mais quel proffit apporte ceste foy laquelle tu as de Dieu?

«Lenfant. Elle m'enseigne que ie doibs prendre toute consolation en Dieu, que ie doibs auoir mon espoir en luy seul, aussi que ie doibs vser des creatures quil a creé et donné aux hommes auecques action de graces, et en vser sobrement.

«Le maistre. Le Seigneur te face la grace dauoir en toy cecy, et les te vueille tousiours accroistre. Dys maintenant quelle est l'aultre (*sic*) partie de la confession chrestienne.»

[2] Ce point de vue diffère notablement de celui de Farel, dont la liturgie (1533) envisageait surtout *le rompement du pain de action de graces* comme *vne communion visible auec les membres de Iesuchrist.* (*La maniere et fasson*, etc., p. 41.)

B. Et une liturgie qui diffère de celle de Genève 1542, mais dont les prières sont identiques à celles de ce recueil, et n'ont presque pas été modifiées depuis. La communion se terminait déjà par le chant du cantique de Siméon.

5° *La forme de confirmer les mariages* (p. 154-158); c'est la *Declaration du sainct mariage* de Farel (1533), moins le préambule et l'allocution du début encore usitée de nos jours : *Dieu nostre pere apres auoir creé le ciel et la terre, il crea et forma l'homme à son image,* etc. A ces deux pièces, *La forme de confirmer*, etc. substitue une introduction qu'on retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545, laquelle commence ainsi : *La publique et solennelle ceremonie,* etc. Le Psautier de Genève 1542 ne fait que reproduire, sauf de légères variantes et en laissant aussi de côté le préambule, la liturgie de Farel, qui n'a été que très-légèrement modifiée depuis.

6° *Registre des psalmes* (p. 159 et la dernière numérotée).

Sous le mot : *Fin*, on lit : *Imprimé à Rome par le commandement du pape, par Theodore Brüsz*[1] *allemant, son imprimeur ordinaire. Le 15 de feburier.*

Au verso non paginé :

S. PAUL AUX THESSALON.

N'esteignez point l'esprit sainct et loyal.
La prophetie aussi ne contemnez.
Esprouuez tout, ce qui bon est tenez.
Ostez de vous toute espece de mal.

I. TIMO. 1.

A vn seul Dieu gloire et honneur,
Qui est sur tous Roy et Seigneur.

PSALM. CIV.

Psalme et chanson ie chanteray
A vn seul Dieu, tant que seray.

Desmaiseaux[2], qui a vu ce Psautier, en a pris au sérieux l'inscription finale : *Imprimé à Rome par le commandement du pape,* sans réfléchir qu'une

[1] Baulacre a écrit : *Brust*, dans le *Journal helvétique*, et l'éditeur de ses *Œuvres* a mis à la place : *Drust*, qui n'est pas plus exact.

[2] Il a été suivi par Baulacre, Fétis, *la France protestante*, etc.

liturgie française *luthérienne* (témoin les formules lues à l'autel [1] et le *Kyrie eleison* des Dix commandements) ne pouvait être originaire que de Strasbourg, et qu'un Psautier français ne pouvait avoir été publié à Rome, où le culte protestant n'était point célébré, et où, même à supposer une tolérance quasi miraculeuse de la part d'un pape qui approuva l'ordre des Jésuites, contraignit le duc de Ferrare à la persécution, et reconstitua l'Inquisition dans toute l'Italie précisément en 1542, ce culte n'aurait point été célébré en français.

Ce n'est donc point à Rome, mais à Strasbourg, que ce Psautier fut imprimé; nous en avons pour preuve une lettre du 25 mai 1542, dans laquelle Pierre Alexandre [2] déclare avoir récemment surveillé l'impression des psaumes français (avec prières et liturgie) dont l'édition précédente était épuisée. Il nous apprend, en outre, que six cents exemplaires de la nouvelle édition ont été saisis aux portes de Metz, parce que, dans « son zèle inconsidéré, » l'imprimeur y avait mis cette inscription : *Imprimé à Rome avec privilége du pape*, et il termine cette lettre adressée au magistrat strasbourgeois en le priant d'intervenir pour que les exemplaires saisis soient remis au destinataire. Ce que Pierre Alexandre qualifiait de *zèle inconsidéré* était une supercherie fort commune alors [3] et destinée à assurer parmi les catholiques la libre circulation du volume.

Nous croyons même pouvoir affirmer que le prétendu *Theodore Brüsz*,

[1] Si le texte ne parle pas de l'autel, où de nos jours encore les pasteurs luthériens célèbrent les mariages et lisent certaines formules *avant de monter en chaire*, il dit du moins positivement qu'après avoir prononcé la confession des péchés, l'absolution et une prière, le ministre *va en chaire pendant que l'eglise chante*.

Le luthéranisme de cette liturgie est d'ailleurs prouvé par l'absolution, qui n'a jamais été admise à Genève.

[2] Voir *Opera Calvini*, VI, p. xv.

[3] « Il ne convenait pas à un bon chrétien, dit à ce propos M. Morley (II, 59), de se moquer du pape dans un livre de dévotion; toutefois, ajoute-t-il, cette plaisanterie ne brisait point les os et ne brûlait point les chairs, comme le faisait la controverse papale. »

La même fraude se retrouve dans le titre de la réimpression d'un ouvrage de Lefèvre d'Étaples, qui n'en fut pas moins mis à l'index aux Pays-Bas et en France : *Les Epistres et Euangiles des cinquante-deux dimanches de l'an, auecq briefues et tres vtiles expositions d'icelles*, A ROME, *par Claude Tresset*, 1549. (Voir Ch. Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 231.)

C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle on data de *Sardanapolis*, *Luxuriopolis*, *Erotopolis*, etc., les livres de nature à être poursuivis. Voici deux de ces titres mensongers : « *Livre échappé au déluge, ou Psaumes nouvellement découverts par S. Ar-Lamech* (S[ylvain] Maréchal), *de la famille patriarcale de Noé, translaté en françois par Lahceram* (Maréchal) *Parilipolitain*. A Sirap ou à Paris, 1784, in-8°. *Pour et contre la Bible par Sylvain M****. A Jerusalem l'an de l'ère chrétienne 1801, in-8°. »

allemant, imprimeur ordinaire du pape, n'était autre que Jehan Knobloch, qui consacrait ses presses à la diffusion de la foi réformée, et qui imprima plus tard le Psautier strasbourgeois de 1545. Une plaquette de 1543, dont nous parlerons bientôt, qui ne porte pas son nom, mais bien sa marque, contient un psaume dont les caractères musicaux (portées très-larges, barres de mesure coupant les phrases, barres finales, et surtout la clef d'*ut* irrégulière, très-effilée et embrassant de ses deux traits toute la portée) sont identiques à ceux du Psautier pseudo-romain.

La préface mérite plus d'attention que ne lui en ont accordé les derniers éditeurs de Calvin, qui l'ont vue dans le Psautier de Strasbourg 1545, sans se douter qu'elle est déjà dans celui de 1542. D'après eux, elle pourrait être du pasteur Garnier, qui arriva à Strasbourg en 1545 ; mais elle n'est certainement pas (*minime vero*) l'œuvre de Calvin. Nous sommes d'un avis contraire : nous pensons qu'elle n'a pu être écrite que par le réformateur.

Elle offre des traits de ressemblance avec l'autre préface, plus développée, que Calvin mit au Psautier de Genève, en 1542 et 1543. Toutes deux débutent de la même manière et les mêmes termes y sont employés :

Strasbourg 1542.	Genève 1542 et 1543.
« Pource qu'il est tresutile et *necessaire* d'ouïr et mediter iour et nuict la saincte parolle de Dieu, tant pour la *consolation* de nos espritz, que pource qu'elle nous donne la vraye *congnoissance* du seigneur. . . .	« Comme c'est vne chose bien requise en la Chrestienté et des plus *necessaires* que chascun fidele obserue et entretienne la communion de l'Eglise, . . . aussi est-il expedient et raisonnable, que tous *congnoissent et entendent* ce qui se dict et faict au Temple pour en receuoir fruict et edification, . . . pour nous *consoler* en méditant sa vertu, bonté, etc. . . .
« Affin que tu eusses *chansons honnestes* t'enseignantes l'amour et crainte de Dieu, *au lieu de celles* que communement on chante, qui ne sont que de *paillardise et toute villenie*. . . .	« C'est d'auoir *chansons non seulement honnestes*, mais aussi sainctes. . . *au lieu de chansons* en partie vaiues et friuolles, en partie sottes et lourdes, en partie salles et *vilaines*. . . .
« *Comme S. Paul nous enseingne chanter* et dire pseaulmes au Seigneur. . . »	« *Et mesmes S. Paul* ne parle pas seulement de prier de bouche, *mais aussi de chanter*. . . . »

Le mot *prouffit*, qui se trouve à la fin de l'une, se rencontre aussi dans l'autre avec une orthographe différente.

La première ne contient en somme que deux choses :

1° *I'ay bien voulu faire imprimer ce peu de Psaulmes que i'ay peu recouurer, auecques leur chant, affin que tu eusse chansons honnestes t'enseignantes l'amour et crainte de Dieu, au lieu de celles que communement on chante, qui ne sont que de paillardise et toute villennie.*

2° *I'y ay adiousté des petitz traictez de la saincte cene de nostre seigneur et du sainct baptesme.*

L'auteur se bornant à dire qu'il a ajouté ces deux traités aux quelques psaumes qu'il avait pu se procurer, sans parler de la liturgie complète que renferme le Psautier pseudo-romain, il en résulte qu'une édition antérieure contenait tous les appendices de celle de Strasbourg 1542, sauf les deux petits traités de la cène et du baptême.

Par ces deux traités, il faut nécessairement entendre non les liturgies de la cène et du baptême (car il est inadmissible qu'on ait pu publier un recueil liturgique dont nos deux sacrements eussent été absents), mais bien les introductions qui les accompagnent dans l'édition pseudo-romaine aussi bien que dans le Psautier strasbourgeois de 1545, et dont l'une (celle du baptême) comprend une page, et l'autre dix.

Que ces écrits soient de Calvin, il n'y a qu'à les lire pour s'en convaincre, et du reste MM. Baum, Cunitz et Reuss les ont reproduits dans le tome VI des *Opera Calvini* sans faire la moindre réserve sur le nom de l'auteur. Quand même le moine Pierre Alexandre, qui venait de sortir du catholicisme, eût été capable de les composer, il ne jouissait pas dans l'Église de Strasbourg, où il ne faisait que d'arriver, d'une autorité suffisante pour se permettre d'ajouter à la liturgie une pièce aussi importante que le traité de la cène, et de trancher une question si délicate, qui faisait l'objet des plus vives controverses.

Il n'est pas plus possible de lui attribuer la préface, car l'auteur y déclare avoir introduit les petits traités dans le recueil, et l'on ne voit pas pourquoi Calvin lui aurait laissé le soin de les joindre à la liturgie.

Il est naturel que, dans l'une des premières éditions du recueil, Calvin ait éprouvé le besoin de montrer la supériorité des chants religieux sur les chansons mondaines et inconvenantes; mais cela se comprendrait moins de la part de son successeur, puisque le chant des psaumes français était

déjà établi depuis trois ans quand celui-ci publia le Psautier pseudo-romain.

De même les mots : *ce peu de psaulmes que i'ay peu recouurer*, parfaitement exacts et à leur place dans la seconde ou la troisième édition du recueil qui n'en contenait que dix-huit, n'auraient plus répondu à la réalité sous la plume de Pierre Alexandre, qui en faisait paraître une quarantaine, c'est-à-dire plus du quart du Psautier.

En outre, ne serait-il pas fort singulier que Pierre Alexandre eût mentionné l'addition des deux petits traités, sans dire un mot de l'addition bien plus importante, vu la pénurie de cantiques dont souffrait l'Église, de vingt-trois nouveaux morceaux dont il venait de la doter? Nous en concluons que les deux additions n'ont été ni simultanées, ni faites par la même personne.

Si cette préface n'avait pas été considérée à Strasbourg comme l'œuvre de Calvin, pourquoi aurait-elle encore reparu dans le Psautier de 1545, qui contenait un tiers des psaumes, tandis que l'un de ceux qu'il faut sans doute attribuer à Pierre Alexandre en a disparu?

Voici comment il nous semble que les choses ont dû se passer. En réimprimant, en 1540, le recueil de 1539, Calvin y ajouta une liturgie complète et la préface qui recommande le chant religieux. Dans une des éditions suivantes (1540 ou 1541), il introduisit les deux petits traités relatifs au baptême et à la cène, et joignit à la préface les quelques lignes qui indiquent le fait; puis il retourna à Genève. Pierre Alexandre, arrivé au moment où une nouvelle édition était vivement désirée, s'empressa de la publier en l'enrichissant d'un nouveau cantique et de vingt-deux nouveaux psaumes, dont il n'avait eu le temps de faire mettre que dix en musique, et réimprima sans y rien changer tous les appendices de l'édition précédente. On fit de même jusqu'en 1545, tout en augmentant le nombre des psaumes et des cantiques.

Ce serait sortir de notre sujet que de nous arrêter sur les autres appendices de ce recueil; aussi n'ajouterons-nous qu'un mot, relatif à la liturgie du dimanche, qu'on a vue plus haut, et dans laquelle nos lecteurs protestants ont déjà reconnu celle qui est encore actuellement suivie, sauf quelques variantes. Cette liturgie strasbourgeoise de 1542 n'est pas, on le sait, la première dont se soient servies les églises réformées de langue française. Dès 1533, Farel en avait publié à Neufchâtel, chez Pierre de

Vingle, une autre, diffuse comme toutes ses productions, intitulée : *La maniere et fasson quon tient es lieux que Dieu de sa grace a visités*, réimprimée à Strasbourg en 1859, par les soins de M. Baum [1]. Le service y était ordonné de la manière suivante : prière générale pour les autorités, etc., terminée par l'oraison dominicale, sermon, Décalogue, confession des péchés, répétition de l'oraison dominicale, symbole des apôtres, exhortation finale différente de notre bénédiction, et pas de chant. Sa confession des péchés était loin de l'admirable simplicité de celle qui l'a remplacée : *Seigneur Dieu, Père éternel*, etc., à laquelle le cours des âges et les révolutions théologiques n'ont apporté que de légères modifications, et qui subsiste après plus de trois siècles, comme un impérissable monument de la piété de nos pères, parce qu'elle est infiniment plus religieuse que dogmatique.

De cette liturgie française primitive, une seule partie a survécu : celle concernant le mariage. Calvin a remplacé tout le reste, non par une œuvre originale, mais par un emprunt : « Quant aux prieres des dimanches, dit-il [2], ie prins la forme de Strasbourg, et en empruntay la plus grande partie. Des autres, ie ne le pouuois prendre d'eux, car il n'y en auoit pas vn mot; mais ie prins le tout de l'Escriture. » Il n'est donc plus permis d'attribuer, comme on l'a fait très-souvent, notre confession des péchés à Th. de Bèze; quand il la prononça d'une manière solennelle au colloque de Poissy, il y avait vingt ans et plus qu'elle était partout récitée tous les dimanches. Il n'y a plus lieu non plus de demander, avec M. Riggenbach [3], si Calvin en avait déjà fait usage à Strasbourg : le Psautier pseudo-romain résout la question avec une entière évidence.

Nous avons supposé plus haut que les psaumes d'Anvers, qui se chantaient sur des airs français, avaient été repoussés par Calvin en 1539.

[1] Elle avait, paraît-il, beaucoup de ressemblance avec un formulaire allemand : « Votre liturgie, écrivait Calvin à Gaspard Megander, le 20 février 1537, a été traduite sur ma demande; nous l'avons comparée avec la nôtre, dont elle ne diffère que par sa brièveté. » (Herminjard, IV, 187.)

M. Gaiffe possède un splendide exemplaire de l'édition gothique in-18 de 1538, dont voici le titre : *L'ordre et maniere quon tient en administrant les sainctz sacremens : assauoir le Baptesme et la cene de nostre Seigneur*, etc. A la fin : *Imprimé par Iehan Michel demeurant en la place sainct Pierre deuant la grand Eglise, 1538*. C'est le même livre que celui de 1533, mais l'ordre des matières y est interverti : baptême, cène, mariage, visitation des malades, manière de prêcher.

[2] J. Bonnet, *Lettres françaises*, II, 578.

[3] *Der Kirchengesang in Basel*, p. 87.

Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, on comprend que Pierre Alexandre ait rejeté ces airs, qui plaisaient peu à l'Église de Strasbourg. Ce qu'on saisit moins aisément, c'est pourquoi, laissant de côté onze des quinze psaumes de divers auteurs qu'il avait mis dans son recueil d'Anvers, il en fait entrer dans le nouveau recueil quatre qui ne sont pas les meilleurs. L'adoption du CXLII de D. se conçoit parce qu'il suit l'hébreu, de même que celle du XLIII de C. D., calqué sur la Vulgate, qui dut sans doute cette faveur à la facilité avec laquelle on put lui trouver de suite une mélodie; mais l'adoption du CXX anonyme, qui laisse aussi percer son origine latine, et du CXXX d'A., qui fait double emploi avec celui de Marot déjà mis en musique, ne s'explique ni par des raisons musicales, puisqu'ils manquent de mélodie, ni par leur valeur intrinsèque [1], puisque d'autres, préférables sous ce rapport, leur ont été sacrifiés. Cette exception à la règle nous semble trahir la faiblesse paternelle de l'auteur qui avait signé l'un : Anonyme, et l'autre : A., initiale de Pierre Alexandre. Le correcteur de Marot serait donc le traducteur de quelques-uns des psaumes d'Anvers, et probablement aussi l'auteur de la plupart des vers qui terminent *la manyere de faire prieres*. Le psaume CXX, que nous lui attribuons, fut mis en musique à Strasbourg l'année suivante; le CXXX, qui n'eut pas la même bonne fortune, fut rejeté quand Pierre Alexandre eut quitté la ville : il a disparu du Psautier de 1545.

ÉDITION GÉNEVOISE DE 1542.

En rentrant à Genève (13 septembre 1541), Calvin y retrouva ou y apporta les quelques psaumes déjà en usage depuis 1539 dans l'Église française de Strasbourg, et deux mois après (20 novembre) il obtint du Conseil leur introduction dans le culte public. Ce n'était là qu'un bien petit commencement, qui était loin de répondre aux vœux et aux besoins de l'Église, et dont le réformateur sentait sans nul doute l'insuffisance. Aussi est-ce avec une grande joie qu'il dut recevoir, vers la fin de février, l'édition pseudo-romaine, déjà bien moins incomplète. Toutefois, il ne l'adopta point telle quelle, grâce aux conseils d'un musicien obscur, qui se trouva être un artiste de génie, auquel il permit de remanier les mélo-

[1] Les vers du CXX ne manquent pourtant point d'aisance et de facilité.

dies strasbourgeoises et d'en composer de nouvelles. Il parut donc bientôt à Genève un nouveau psautier fragmentaire, dont le seul exemplaire connu appartient à la bibliothèque de Stuttgart. Nous en avons obtenu communication par l'entremise dévouée d'un ami, M. le pasteur Leblois, de Strasbourg.

Ce volume in-16, de quatre-vingt-douze feuillets, en caractère romain, a pour titre : *La forme des prieres et chantz ecclesiastiques, auec la maniere d'administrer les Sacremens, et consacrer le Mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne.* Au-dessous, une feuille d'olivier terminée en G orné, qui est la marque de Jean Gérard (*alias* Girard [1]), imprimeur à Genève. Psalme 159 (*sic*). *Chantez au Seigneur chanson nouuelle, et que sa louënge soit ouye en la Congregation des debonnaires.* Psalme 150. *Que tout ce qui respire louë le Seigneur.* M D. XLII, sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni pagination, ni privilége.

En tête se trouve la seconde préface de Calvin, sans date ni nom d'auteur. Ce morceau, qu'il compléta le 10 juin 1543 par l'addition de quelques pages concernant la musique sacrée, fut bientôt célèbre et a été réimprimé dans la plupart des Psautiers du XVIe siècle ; en voici les passages principaux :

EPISTRE AV LECTEVR [2].

Comme c'est vne chose bien requise en la Chrestienté, et des plus necessaires, que chascun fidele obserue et entretienne la communion de l'Eglise en son endroict, frequentant les assemblées qui se font, tant le dimanche que les aultres iours, pour honorer et seruir Dieu, aussi est-il expedient et raisonnable que tous congnoissent et entendent ce qui se dict et faict au Temple, pour en receuoir fruict et edification.... Si nous voulons bien honorer les sainctes ordonnances de nostre Seigneur, desquelles nous vsons en l'Eglise, le principal est de scauoir qu'elles contiennent, qu'elles veullent dire, et à quelle fin elles tendent, afin que l'vsage en soit vtile et salutaire, et par consequent droictement reglé....

Quant est des prieres publiques, il y en a deux especes. Les vnes se font par simple parolle; les aultres, auecque chant. Et n'est pas chose inuentée depuis peu de temps.

[1] Jean Girard, Vaudois de la vallée d'Angrogne, avait été envoyé à Genève, en 1536, avec le barbe ou pasteur Martin Gonin, pour voir comment s'y pratiquait la Réforme. Plus heureux que son compagnon, il échappa au martyre. (Crespin, fol. 109.)

[2] Dans l'édition de 1545, le titre de la préface est autre : *Iehan Caluin à tous Chrestiens et amateurs de la parolle de Dieu, Salut.* Les mots *Iehan Caluin* ont disparu des éditions suivantes.

Car dès la premiere origine de l'Eglise, cela a esté, comme il appert par les histoires. Et mesmes sainct Paul ne parle pas seulement de prier de bouche, mais aussi de chanter. Et à la verité, nous congnoissons par experience que le chant a grand force et vigueur d'esmouuoir et enflamber le cueur des hommes, pour inuoquer et louer Dieu d'vn cueur plus vehement et ardent. Il y a touiours à regarder que le chant ne soit leger et volage; mais ait pois et maiesté, comme dict St Augustin. Et ainsi il y ait grande difference entre la musique qu'on faict pour resiouir les hommes à table et en leurs maisons, et entre les psalmes qui se chantent à l'Eglise, en la presence de Dieu et de ses anges. Or quand on vouldra droictement iuger de la forme qui est icy exposée, nous esperons qu'on la trouuera saincte et pure, veu qu'elle est simplement reiglée à l'edification dont nous auons parlé [1], combien que l'vsaige de la chanterie s'estende plus loing. C'est que mesme par les maisons et par les champs ce nous soit vne incitation, et comme vn organe à louer Dieu et esleuer nos cueurs à luy pour nous consoler en meditant sa vertu, bonté, sagesse et iustice. Ce qui est plus necessaire qu'on ne scauroit dire....

Or entre les aultres choses qui sont propres pour recreer l'homme et luy donner volupté, la musique est, ou la premiere, ou l'vne des principalles; et nous faut estimer que c'est vn don de Dieu deputé à cest vsaige. Parquoy, d'autant plus deuons-nous regarder de n'en point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la conuertissant en nostre condamnation où elle estoit desdiée à nostre proffit et salut.... A grand peine y a-il en ce monde chose qui puisse plus tourner ou fleschir ca et la les mœurs des hommes, comme Plato l'a prudemment consyderé. Et de faict, nous experimentons qu'elle a vne vertu secrette et quasi incredible à esmouuoir les cueurs en vne sorte ou en l'aultre. Parquoy nous deuons estre d'autant plus diligens à la reigler en telle sorte qu'elle soit vtile et nullement pernicieuse....

Il est vray que toute parolle mauuaise, comme dict sainct Paul, peruertit les bonnes mœurs, mais quand la melodie est auec, cela transperce beaucoup plus fort le cueur et entre au dedans tellement que, comme par vn entonnoir le vin est iecté dedans le vaisseau, aussi le venin et la corruption est distillée iusques au profond du cueur par la melodie. Or qu'est-il donc question de faire? C'est d'auoir chansons non seulement honnestes, mais aussi sainctes, lesquelles nous soyent comme esguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à mediter ses œuures, à fin de l'aimer, craindre, honorer et glorifier. Or ce que dit sainct Augustin est vray, que nul ne peut chanter choses dignes de Dieu, sinon qu'il l'ait receu d'iceluy. Parquoy quand nous aurons bien circui par tout, pour cercher ca et la, nous ne trouuerons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire, que les pseaumes de Dauid, lesquels le sainct Esprit luy a dictez et faits....

... Et ainsi (ce present livre) n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de

[1] L'épître ou préface se termine ici dans l'édition de 1542. Ce qui suit est une addition datée du 10 juin 1543, qui a échappé à Wackernagel.

par moy, veu qu'en soymesmes il porte son prix et son los. Seullement que le monde soit si bien aduisé qu'au lieu de chansons en partie vaines et friuolles, en partie sottes et lourdes, en partie salles et vilaines, et par consequent mauuaises et nuysibles, dont il a vsé par cy deuant, il s'accoustume cy apres à chanter ces diuins et celestes cantiques auec le bon Roy Dauid. Touchant la melodie, il a semblé aduis le meilleur qu'elle fust moderée en la sorte que nous l'auons mise, pour emporter poidz et maiesté conuenable au subiect, et mesme pour estre propre à chanter en l'Eglise selon qu'il a esté dict.

Viennent ensuite les trente psaumes de Marot, mêlés aux cinq de Calvin, les deux cantiques du même, avec le *Pater* et le *Credo* de Marot; en d'autres termes, ce Psautier reproduit le pseudo-romain, en en éliminant cinq pièces : le psaume CXIII non rimé, les XLIII, CXX, CXXX et CXLII d'Anvers, et en substituant le *Credo* de Marot au *Credo* en prose. Le texte est encore celui de Pierre Alexandre, sauf de très-légères et peu nombreuses variantes; d'où nous concluons qu'au moment où il préparait cette publication, Calvin ne connaissait point encore l'édition originale de Marot, à laquelle il donna bientôt après la préférence.

La liturgie du dimanche, qui suit les psaumes, est aussi celle de l'édition pseudo-romaine, moins les formules lues à l'autel. Elle n'a guère été modifiée depuis que dans les mots.

Ce retranchement correspond évidemment à une évolution des idées liturgiques de Calvin. A Strasbourg il s'était conformé, non peut-être sans quelque scrupule, aux usages des luthériens, qui maintenaient l'autel dans le temple et la formule générale de l'absolution des péchés, adressée à tous les fidèles sans confession préalable. Retourné à Genève, où toutes les cérémonies qui rappelaient le catholicisme avaient été abolies par Farel, il modifia dans ce sens la liturgie strasbourgeoise : l'absolution lui parut sans doute un levain de cléricalisme qu'il importait de faire disparaître; et quant à l'autel, peut-être plus catholique encore, il n'avait aucune raison d'être aux yeux du théologien qui repoussait la doctrine luthérienne de la *consubstantiation* non moins que la *transsubstantiation* catholique, et n'admettait que la présence spirituelle de Jésus dans le pain de la sainte cène. Il a en outre fait disparaître le *Kyrie eleison* et l'*Alleluia*, qui terminaient, l'un le *Décalogue*, et l'autre le *Pater*, dans le Psautier strasbourgeois.

Des différences musicales non moins importantes caractérisent les Psautiers de Strasbourg et de Genève parus la même année, à quelques mois

d'intervalle. Ils n'ont que dix-sept mélodies communes (I, II, III, XV, XXII, XXV, XXXVI, XLVI, XCI, CIII, CIV, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXXXVIII, CXLIII et *Siméon*), et encore, ce qui exclut toute idée de hasard, elles ne sont pas identiques (sauf une seule, celle du CIII); les modifications nombreuses qu'elles ont subies dans l'une des éditions dénotent une imitation très-réelle mais non servile, nous le montrerons plus loin. Ces mélodies, dont la physionomie est plutôt allemande que française, se rapprochent beaucoup plus de leur forme originelle dans l'édition pseudo-romaine que dans celle de Genève, et notamment celles des sept morceaux de Calvin. S'il résulte de là que ces deux Psautiers ne sont pas indépendants l'un de l'autre, celui de Genève est évidemment le plus récent, ce qui peut se démontrer par la supposition contraire. Admettons par impossible que l'édition génevoise ait paru dans les premiers jours de janvier 1542, et même à la fin de décembre 1541 avec une date anticipée; il ne serait resté à l'éditeur strasbourgeois, dont l'œuvre était imprimée le 15 février, que six semaines ou deux mois, pour le choix de treize mélodies nouvelles, la correction de dix-sept autres et l'impression du volume : hypothèse absolument inadmissible.

L'édition génevoise ou calviniste, avec ses trente-neuf pièces toutes en musique, ses dix-sept mélodies corrigées et ses vingt-deux nouvelles, n'a donc pu paraître que quatre à cinq mois après celle de Pierre Alexandre, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1542; elle était, paraît-il, usitée à Lausanne en juillet.

Une seconde édition[1] parut encore à Genève en 1542, sous le même titre que la précédente, augmenté de ces mots : *et comme on l'observe à Geneve,* qui disent nettement qu'il y avait ailleurs un autre Psautier et une autre liturgie que ceux de Genève. Cette édition a été vue par Léonard Baulacre, bibliothécaire de cette ville au XVIIIe siècle[2]; elle ne contenait, selon lui, que les trente psaumes de Marot; mais il ne l'a pas examinée d'assez près, non plus que la préface de Calvin, où il n'a vu, tout à fait à tort, qu'un canevas de celle de l'année suivante. Cette seconde édition génevoise était évidemment pareille à la première; car on ne voit pas pourquoi Calvin en aurait retranché cinq psaumes avant de pouvoir les remplacer par d'autres.

[1] Les psaumes reparurent aussi la même année dans les *Œuvres de Marot*, Lyon, chez Étienne Dolet, in-12. — [2] Voir ses *Œuvres*, I, 410.

ORAISON TRESDEVOTE, ETC.

(1543.)

Voici encore une pièce rare, ignorée jusqu'ici des bibliophiles [1], et dont nous ne connaissons que l'exemplaire de M. Gaiffe : *Oraison tresdeuote en laquelle est faicte la confession des pechez, des fideles qui ainsi crient apres Dieu, composée par M. Guillaume Farel, prescheur du sainct Euangile de nostre seigneur. Psalme 90. Ie suis auec toy en la tribulation : inuocque moy et ie t'exaulceray.* Plaquette gothique in-16 de vingt-sept feuillets non paginés, sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur; mais avec un écusson portant les trois gousses d'ail, qui sont la marque de Jehan Knobloch, imprimeur strasbourgeois (*ail* se dit en allemand *Knoblauch*). Le contenu nous en donne la date, et nous apprend quels sont les fidèles qui crient après Dieu dans ces plaintes de réformés sans pasteur, obligés de sortir d'une grande ville pour participer à la sainte cène et entendre les rares prédicateurs qui d'aventure viennent les visiter :

Ha Seigneur, n'as-tu point veu le paoure peuple, et tant de paoures gens sortir de la ville, courans par fanges et par mauuais chemins, delaissans leurs maisons, hommes et femmes, veoyre aulcunes femmes enceinctes et d'autres qui allectoient leurs enfans, et vieilles gens et petiz enfans? Ne les as-tu point veu courir pour la faim de ta parolle et en ioye porter (supporter) ioyeusement d'estre repoulsez d'entrer en la ville [2]? Ne les voyes-tu point hommes, femmes et enfans, comme petites brebis errantes par champs, par vignes, tellement que la seulle veue debuoit faire fendre les pierres? Ceste moysson n'est-elle point grande, o seigneur Iesus?...

Ha Seigneur, les autres à qui tu as faict la grace que ta parolle leur a esté donnée ont tant de predications, tant de lieux, tant de ministres et pasteurs, qui continuellement les enseignent et leur administrent tes pures ordonnances et sainctz sacremens. Et nous n'auons, Seigneur, vn seul pasteur, vn seul lieu, vne seulle predication le iour (toutes sont nocturnes) en vne si grande ville, où tu as tant de peuple, et ne pouuons vser ne recepuoir purement tes sainctz sacremens....

Suit une *Requeste aux Eglises de nostre seigneur et à tous chrestiens,* où l'on

[1] Elle n'est pas indiquée par *la France protestante*, et son contenu est tout autre que celui de la *Forme d'oraison*, etc., que Farel publia, en 1545, à Genève.

[2] On ferma les portes de la ville afin de les empêcher d'y rentrer, un jour qu'ils en étaient sortis pour célébrer leur culte.

voit que le maître échevin de la ville favorise « la sainte cause de la predication [1], » et que les fidèles ont reçu récemment la visite d'un pasteur : « Nous auons pour aulcun temps receu fort grande consolation de la parolle, laquelle nous a fallu cercher hors de la ville et assez loing ; » mais le lieu de réunion a été bientôt interdit. La peste « nous a tresgrieffement pressés, » beaucoup sont morts « sans voir icy l'Eglise dressée (organisée), conduicte et gouuernée par la parolle de Dieu. »

Suit encore une autre *Requeste aux princes et seigneurs*, le tout terminé par le psaume cxx de l'édition d'Anvers : *Au seigneur Dieu, pour recouurer lyesse*, avec la même mélodie qui se retrouve dans le Psautier de Strasbourg 1545.

Le lieu d'impression est donc bien Strasbourg : la date, c'est 1543, année de la peste ; les fidèles sont ceux de Metz, ainsi qu'il résulte de ces lignes de *la France protestante :*

Quelques mois après le 1er février 1542, Farel, pour qui le mouvement était la vie, voulut visiter Metz, où il avait appris que la Réforme comptait un certain nombre de sectateurs. Il y arriva le 3 septembre 1542, et logea chez Gaspard Gamant. Dès le lendemain, il prêcha dans le cimetière des Dominicains en présence d'un nombreux auditoire [2], malgré le bruit assourdissant des cloches que les moines sonnaient à toute volée pour couvrir sa voix. Voilà tout ce que les enfants de Dominique surent opposer à l'éloquence foudroyante de Farel ! Heureusement pour eux, les magistrats leur vinrent en aide. Le conseil des Treize lui ayant défendu toute prédication publique ou particulière, il se retira à Montigny, et de là, sur les pressantes instances de ses amis, il gagna Gorze et se mit sous la protection de Guillaume de Fürstemberg. Plusieurs fois, pendant son apostolat dans la Suisse romande, il avait rencontré dans les femmes de terribles ennemies : celles de Gorze ne se montrèrent pas moins hostiles, et peu s'en fallut qu'elles ne l'étranglassent un jour, parce qu'il avait nié la virginité perpétuelle de Marie. Ce ne fut pas cependant le plus grand danger qu'il courut. Le jour de Pâques, 25 mars 1543, il prêchait dans l'église de l'abbaye, remplie jusqu'aux combles, lorsque Claude de Guise fondit sur l'assemblée à la tête d'un corps de troupes. Beaucoup furent tués, entre autres Adam Le Drapier, quelques-uns noyés en se sauvant ; un plus grand nombre, les femmes surtout, subirent les plus cruels traitements. Farel, blessé, parvint à s'échapper dans un char plein de lépreux [3] et gagna Pont-à-Mousson, d'où Fürstemberg

[1] Il se nommait Gaspard de Heu, sieur de Buy, *alias* Huy (*Calvini opera*, XI, col. 450 et 598).

[2] Trois mille personnes, d'après une lettre de Bucer à Calvin. (*Ibid.* XI, col. 450.)

[3] *Ibid.* XI, col. 524.

le conduisit à Strasbourg. Il passa quelques mois dans cette ville, où Calvin se rendit aussi, au mois de juin.

C'est là que Farel, encore tout ému des persécutions qu'il venait de subir, écrivit l'*oraison* destinée à consoler les Messins et à relever leur courage ; c'est dans le même but qu'il termine son opuscule par le psaume cxx anonyme, si admirablement approprié à la situation :

Au Seigneur Dieu, pour recouurer lyesse
Et deliurer mon cœur de sa tristesse,
I'ay hault cryé mon dueil et ennuy :
Et mon Dieu m'a ouy.

Les Messins le connaissaient déjà, puisqu'il se trouvait dans le Psautier pseudo-romain qui leur avait été envoyé l'année précédente; mais ils ne pouvaient le chanter parce qu'il était dépourvu de mélodie. Celle-ci venait d'être découverte ou composée lorsque Farel arriva à Strasbourg; aussi eut-il hâte de l'envoyer à ses ouailles comme une précieuse nouveauté religieuse.

Ainsi se trouve résolu le problème que Baulacre trouvait si difficile en 1745, lorsqu'il écrivait dans le *Journal helvétique :*

Une des premières questions que vous me faites, Monsieur, c'est : *quand on a commencé à chanter les psaumes dans notre Église de Genève* [1]? Il semble que je ne devrois pas être embarassé à vous satisfaire là-dessus. Cependant je vous avoue de bonne heure que, quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pas pu trouver le commencement de cet usage. Nos registres publics ont négligé de nous en instruire. Les registres ecclésiastiques, dans ces premiers commencemens de notre Église, étoient peu exacts et peu détaillez. Nous n'en avons même point des dix ou douze années qui suivirent la Réformation, et il y a apparence que c'est dans cet intervalle que le chant des Psaumes a été introduit dans notre Église. Je trouve seulement dans nos Ordonnances ecclésiastiques un Règlement qui prépare à cet usage. Il est du 20 novembre 1541, et voici comment il est conçu : Il sera bon d'introduire les chants ecclésiastiques, pour mieux inciter le peuple à prier, à louer Dieu. Pour le commencement on aprendra les petits enfans, puis avec le temps toute l'Église pourra suivre [2].

[1] M. Merle d'Aubigné (*Histoire de la Réform. au temps de Calvin*, VI, 494) n'y regardait pas de si près; et, sans se demander quels chants Farel pouvait faire chanter à Genève en 1538, il écrivait bravement : « La prière et les chants ayant eu lieu, le discours commença. »

[2] C'est par l'école, le collége et même l'académie que le chant des psaumes se propa-

Baulacre a médit des registres génevois, qui contiennent sur ce point plus de renseignements qu'il n'y en a découvert; la résolution même du 20 novembre 1541 indique clairement l'existence de chants ecclésiastiques. Ce ne sont pas les mélodies du Psautier pseudo-romain, qui ne parut que le 15 février 1542, ni celles du recueil génevois, publié vers le milieu de la même année, qu'il pouvait être question d'apprendre aux enfants des écoles en novembre 1541; mais bien celles du Psautier primitif (1539), qui n'étaient pas encore chantées avec l'ensemble voulu et dont il fallait perfectionner l'exécution.

Ce n'est donc ni vers 1545, comme le pensait Baulacre, encore moins en 1555, comme le dit Koch [1], mais bien en 1542 que le chant des psaumes, commencé en 1539, fut régulièrement établi dans l'Église de Genève [2].

D'après Maimbourg [3], les calvinistes français ne chantèrent *publiquement* les psaumes pour la première fois qu'en 1558, au Pré-aux-Clercs. L'exercice public du culte réformé ayant été constamment interdit jusqu'à l'assemblée des notables de Fontainebleau (août 1560), l'historien jésuite peut avoir raison. Toutefois nous avons peine à croire que, dans les assemblées secrètes et proscrites, on n'ait pas chanté les psaumes, comme on avait chanté les chansons de la sainte Écriture, quand on espérait n'être pas entendu ou dénoncé, et lorsque les circonstances paraissaient favorables. Nous voyons, en effet, le martyr Aymon de la Voye marcher au supplice, un peu après le 21 août 1542, en chantant le psaume CXIV.

«Jusqu'en 1555, dit Th. de Bèze [4], il n'y auoit encores proprement,

geait. On y consacrait une heure chaque semaine. Voir *l'ordre du collége de Genève*, Robert Estienne, 1559, in-4°.

(1) *Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgart, 1847, I, 92.

(2) Un passage de l'*Histoire de la Réformation suisse* de Ruchat, réimprimée par M. Vulliemin, nous a fortement embarrassé jusqu'à ce que nous ayons recouru à l'original. D'après cette réimpression, le chant des psaumes de Marot aurait commencé à Granson dès 1540. Pourquoi à Granson plus tôt qu'à Genève? Ce brouillamini n'avait pour cause qu'une simple faute d'impression, que plusieurs recueils ont reproduite (*Bulletin*, I, 95; *La France protestante*, art. GOUDIMEL; *Real-Encyclopädie*, article MAROT; *Revue chrétienne*, 1865, p. 721), mais qui n'a point échappé à l'étude attentive à laquelle s'est livré M. Bovet (p. 47). Ruchat avait écrit 1549 et non 1540, et c'est la suppression d'une queue de chiffre qui avait donné à ce passage une importance qu'il n'a nullement.

(3) Le bourgeois de Reims, Jehan Pussot, a écrit aussi : «Les lutheriens caluinistes et leurs adherents commencerent (vers 1560) à gringnoder les pseaumes de Marot seulement, car ceulx de Beze n'estoient encore escloz ni pas faits.»

(4) *Histoire ecclésiastique*, I, 99.

en France, aucune Eglise dressée en toutes ses parties, estans seulement les fideles enseignés par la lecture des bons liures, et selon qu'il plaisoit à Dieu de les instruire quelquesfois par exhortations particulieres, sans qu'il y eust administration ordinaire de la parole, ou des sacremens, ny consistoire establi: ains on se consoloit l'vn l'autre comme on pouuoit, s'assemblant selon l'opportunité pour faire les prieres, sans qu'il y eust proprement autres prescheurs que les martyrs, hormis quelque petit nombre tant de moines qu'autres, preschans moins impurement que les autres: tellement qu'il se peut dire que iusques alors le champ du Seigneur auoit esté seulement semé, et auoit fructifié par cy par là, mais qu'en ceste année l'heritage du Seigneur commença d'estre rangé et mis par ordre à bon escient.» On a déjà vu que Bèze ignorait les origines de notre Psautier; le silence qu'il garde ici sur le chant des assemblées, auxquelles du reste il n'avait point assisté, prouve tout au plus que l'usage n'en était ni général, ni surtout constant, ce qu'explique assez la violence de la persécution qui sévissait contre les *Luthériens*, *Christaudins* [1] et *Hérétiques de Meaux*.

Il ne reste plus à chercher que la date de la proscription du Psautier. La présence d'une liturgie complète et même d'un catéchisme dans le Psautier strasbourgeois de 1542 est un fait capital et demeuré inconnu, qui rend évidente la double méprise dans laquelle sont tombés Florimond de Rémond, Strada, Bayle, Jurieu, Lenglet-Dufresnoy, Ruchat, Brunet [2], MM. Fétis, A. Coquerel fils (*Bulletin*, I, 412), la *Revue chrétienne* (1865, p. 721), etc. L'hérésie et le livre qui était devenu, presque en un clin d'œil, l'âme du nouveau culte et le *vade-mecum* de tout protestant, furent dès lors confondus par la Sorbonne dans une même réprobation. Les psaumes étaient si bien reconnus comme la quintessence de l'hérésie qu'il n'était pas même nécessaire de les mentionner. C'est donc à tort qu'on a cru et répété à l'envi : 1° que l'œuvre de Marot ne revêtit le cachet protestant qu'en 1553, quand Calvin se la fut appropriée par l'adjonction du

[1] Selon Du Boulay, historien de l'université de Paris, les *Christaudins* de cette ville s'assemblèrent durant deux ans, à partir de 1555, chez de la Ferrière, au Pré-aux-Clercs, pour y chanter les psaumes.

[2] On lit dans le *Manuel du libraire*, à l'article *Marot* : «Ces psaumes qu'ont adoptés les calvinistes, et que, pour cette raison, l'Église catholique a définitivement rejetés, avaient d'abord paru sans opposition. Marot les avait lui-même dédiés à François Ier dans une pièce de vers. On a vu que l'édition de Lyon 1555 a une épître au cardinal de Lorraine,» etc.

catéchisme et de la confession de foi; 2° que ce n'est qu'à partir de cette époque que la lecture en fut interdite aux catholiques. « Chacun, dit Florimond de Rémond, portoit les psaumes, les chantoit comme chansons spirituelles, mesmes les catholiques, ne pensant pas faire mal. Car ce n'estoit encore, et ne fut de quelques années, *le formulaire de la religion caluiniste*. Mais depuis ils furent ordonnez pour estre chantez en leurs assemblées, distribuez par petites sections, ce qui fut l'an 1553.... Apres qu'ils les eurent accouplez aux catechismes caluiniens et genevois, l'vsage en fut du tout (absolument) interdit, et *les premieres deffenses renouuelées, auec des peines rigoureuses*, de sorte que chanter vn pseaume c'estoit estre lutherien. » Chanter un psaume ailleurs qu'à la cour, qui avait, comme on sait, ses immunités de plus d'un genre, fut toujours un crime de luthéranisme; car un Psautier avec musique et liturgie est un véritable formulaire. Si les catholiques s'en servirent de 1542 à 1553, ils ne péchèrent pas par ignorance, mais bravèrent les défenses et les menaces de la Sorbonne [1].

Le *Dictionnaire historique* de Bayle (art. *Marot*) renferme sur ce point les plus étranges inexactitudes : « Ce fut à la cour de François Ier qu'on chanta principalement (!) la nouvelle versification; et l'on sçait combien ce prince persécutoit la nouvelle religion. Et si dans la suite les François chantèrent les autres vingt psaumes de Marot et ceux de son successeur, ce fut avant que les réformez se distinguassent par cette espèce de chant et en fissent une partie de leurs exercices de dévotion: or ils ne firent cela qu'après que tout le Psautier eût été mis en musique à Genève et réuni au catéchisme, *et dès ce temps-là les catholiques renoncèrent au chant de ces psaumes.* »

La *Revue musicale* (22 juin 1833) s'écarte davantage encore de la réalité, en plaçant après 1562 l'interdiction de chanter les psaumes : « *On ne remarqua point d'abord*, dit M. Fétis, *l'intention que Marot et Bèze avaient eue de substituer la langue vulgaire au latin dans les prières, et personne ne se douta*

[1] Notre ami M. Lièvre cite à cet égard un exemple des plus curieux (*Histoire des protestants du Poitou*, I, 135) : « Un culte bizarrement mêlé se célébrait parfois dans les églises du bas Poitou, que se disputaient les deux religions, et donnait lieu à des scènes étranges. L'auteur de la chronique du Langon rapporte qu'au commencement des troubles, en l'an 1562, les huguenots assistaient parfois aux offices du curé Moquet. Il prêchait plus souvent et supprimait, à cause d'eux, les heures canoniales et ce qui leur répugnait le plus. » Il leur permettait même d'intercaler dans les chants latins celui du Décalogue : *Leue le cœur, ouure l'aureille*, et le psaume XLIII : *Reuenge-moy, prends la querelle.*

que leur version des psaumes était un moyen de propager la religion réformée, en sorte que les catholiques chantaient ces psaumes aussi bien que les huguenots.... L'usage de ces psaumes, *qui depuis lors a été sévèrement interdit aux catholiques*, était considéré comme si peu opposé à la foi de l'Église, que Charles IX même accorda un privilége[1], le 27 octobre 1561, pour l'édition qui en fut donnée en 1562, avec la musique par Antoine Vincent. »

« Cette musique, dit M. Lavoix fils[2], n'avait pas été écrite dans un esprit d'opposition et de révolte. Le chant des psaumes était une distraction pieuse qui ne touchait en rien à l'hérésie, lorsque Goudimel publia pour la première fois, en 1562, les psaumes mis en rimes françaises par Marot et Th. de Bèze.... Ce ne fut que plus tard, la lutte étant définitivement engagée entre les deux religions, que la traduction des textes saints en langue vulgaire devint hérétique et que le fait de les chanter fut une preuve de calvinisme. »

Enfin, Ruchat, qui, en sa qualité d'historien de la Réformation, eût dû mieux connaître l'esprit de la cour des Valois et l'irréconciliabilité de la Bible et de Rome, dit naïvement : « Dans ce temps-là, la cour de France, quoique zélée catholique, ne trouvoit pas mauvais qu'on chantât en françois les louanges de Dieu et ne s'étoit pas encore avisée de le défendre. »

Proscrits dès avant leur naissance, les psaumes devaient l'être plus sévèrement encore aussitôt après leur apparition; l'engouement et l'autorité même du roi devaient être impuissants contre la logique des faits. Pour en être convaincu, nous n'avions, quant à nous, nul besoin de l'aveu du Père Maimbourg, d'après lequel la Faculté de théologie remontra au roi que rien n'était plus dangereux que cette infidèle traduction; ni de celui de Lenglet-Dufresnoy, qui reconnaît qu'elle fut condamnée uniquement « parce qu'elle donnoit au peuple la connaissance des livres saints, qu'on avoit grand soin d'interdire alors au commun des fidèles. » L'interdiction formelle ne date ni de 1562 ni de 1553, mais de l'année même où Marot fit imprimer sa traduction. De Noël 1542 au mois de mars de l'année suivante, la Faculté de théologie de Paris mit à l'index soixante-cinq ou-

[1] Nous parlerons plus loin de ce privilége et de celui qui fut donné par Philippe II.

[2] *La musique de chambre au XVIe siècle*, dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* du 28 septembre 1873.

vrages[1], dont elle adressa la liste au procureur du roi, en l'invitant à commencer les poursuites. Nous empruntons un extrait de cette liste à Du Plessis d'Argentré (*Collectio judiciorum de novis erroribus*, II, 134)[2], et nous en conservons les numéros d'ordre :

2. *Trente psaumes de David translatés par Clément Marot.* C'est évidemment le Psautier d'Anvers, bien que le titre en soit inexactement transcrit, comme les suivants.
8. *Psalmes de Daniel* (sic) *commentés par Clément Marot.* C'est très-probablement l'édition de Paris.
9. Un sermon du bon et mauvais pasteur, du même Marot.
10. Un petit livre intitulé : *L'ordre et manière qu'on tient en administrant les sacremens de l'Église de Genève.* Ce doit être l'édition pseudo-romaine.
11. *Psalmes de David mis en rimes par Clément Marot et autres, de nouveau traduits en chant, ainsi qu'il dit, le plus modeste qu'il a été possible.* Ce doit être un Psautier génevois. L'expression de *chant modeste* ne fait pour ainsi dire que résumer la préface de Calvin.
40. *Les pseaumes de David de l'hébreu en langue françoise*[3].
42. *La coustume des prières et chant ecclésiastique, avec la manière d'administrer les*

[1] Ils furent condamnés au feu par arrêt du Parlement, le 14 février 1543 (vieux style), « comme contenant damnable et pernicieuse doctrine. »

[2] Voir aussi à la bibliothèque Sainte-Geneviève : *Edict faict par le Roy sur certains articles faictz par la faculté de theologie de l'vniversité de Paris,... auec le Cathologue* (sic) *des liures censurez par ladicte faculté.* Paris, Jehan André, 1545, in-16.

[3] Cette édition est très-probablement celle qui parut à Lyon en 1542, in-16, sous ce titre : *Psalmes du royal prophete Danid. Fidelement traduictz de latin en francoys. Ausquelz est adiouxté son argument et sommaire à chascun particulierement. Chés Estienne Dolet.* Elle reproduit le texte d'Olivetan, légèrement modifié par Dolet. Il y a joint une *Epistre au lecteur* qui fut cause de sa mort, suivant une note manuscrite placée en tête de l'unique exemplaire que nous en ayons vu. Les mots : *fidelement traduictz de latin en francoys* sont donc une petite supercherie à l'adresse de la Sorbonne, qui ne s'y est pas laissé tromper et a reconnu le texte hébreu qu'elle détestait.

Voici quelques extraits de ce livre rarissime, payé 225 francs par M. Tross :

PSALME I.

« Bienheureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschants et ne s'est point arresté en la voye des pecheurs, ny assis au banc des moqueurs....

« Les meschants ne sont pas ainsi, mais ils sont comme la paille que le vent poulse.

« Pour ce ne se pourront maintenir les meschants en iugement, ny les pecheurs en l'assemblée (Olivetan : *concil*) des iustes.

« Car l'Eternel (Olivetan : *le Seigneur*) congnoist la voye des iustes : mais la voye des meschants perira. »

sacremens et consacrer le mariage selon la coustume de l'Eglise. C'est évidemment l'autre édition génevoise.

46. Catéchisme de l'Église de Genève, c'est-à-dire la forme d'instruire les enfants en la chrétienté.

51. Petit traité montrant ce que doit faire l'homme fidèle connaissant la vérité de l'Évangile, quand il est parmi les papistes.

54. Chansons spirituelles, contenant seulement deux cahiers.

55. Chansons spirituelles, etc., pleines de consolation et une irrision de Dieu et de l'Église [1].

Voilà donc six éditions des psaumes mises à l'index avant la fin de l'année 1542 (vieux style) et avant l'impression du Décalogue de Marot, qui ne parut qu'en 1543. Les auteurs de *la France protestante* ont donc eu tort de dire : « Marot avait joint à ses psaumes la traduction du Décalogue, et c'est sans aucun doute ce qui émut les susceptibilités de la Sorbonne; » erreur répétée par la *Revue chrétienne* (1865, p. 721) : « Le poëte s'était permis de joindre comme appendice à sa traduction des psaumes celle des Dix commandements, et il n'est pas douteux que ce qui avait réveillé les foudres des docteurs, c'était surtout certaine traduction malsonnante du deuxième commandement [2]. »

[1] Presque tous les autres ouvrages sont des traductions de la Bible ou des commentaires sur ses divers livres, comme l'*Exhortation à la lecture de la saincte Escripture*, les *Cinquante-deux dimanches*, composés par Lefèvre d'Étaples, la *Somme du Vieil et Nouveau Testament*, imprimée par Dolet, une Bible de Genève. (D'Argentré, II, 133.)

Nous trouvons encore dans l'index des livres prohibés par un inquisiteur de Toulouse, en 1548 (*Bulletin*, I, 442), à côté des Bibles et Nouveaux Testaments de Lefèvre, de Dolet, de Bemundia, de Jean Lul, d'Érasme, de Genève et des *Epitres et Evangiles pour les cinquante-deux dimanches*, imprimés par Dolet en 1542, les ouvrages suivants :

L'ordre et manière qu'on tient en administrant les sacremens de l'église de Genève ;

Les psaumes en françoys, tant en prose qu'en rithme, de Marot et Dolet ;

Le sermon du bon et du mauvais pasteur de Marot.

En outre, la Sorbonne condamna de nouveau, le 6 octobre 1551 (D'Argentré, II, 173), *les pseaumes mis en rimes par Clément Marot* et *les pseaumes de David translatez.* Ils avaient déjà été mis à l'index aux Pays-Bas en 1550, et ils y furent remis en 1557 et en 1569. (Frossard, *Chronique de l'Église réformée de Lille*, p. 230, 233, 324.)

En 1556, le parlement de Bordeaux défendit aux libraires de les imprimer, relier ou mettre en vente sous peine de la hart.

[2] L'Église romaine a audacieusement retranché ce commandement, depuis « vng certain Odoard, qui des deux premiers n'en a faict qu'vng, et puis a deschiré en deux membres plus tost que diuisé le dernier commandement à fin de parfaire la dixaine. » (Préface des *Censures des theologiens*, par Robert Es-

Un quart de siècle plus tard, les réformés se vengèrent de cette interdiction par une *Chanson spirituelle contre l'inique defense des pseaumes*, sur le chant de *Leue le cœur*, c'est-à-dire des *Dix commandements* (*Chansons spirituelles* de 1569):

O Seigneur Dieu, vray et fidele.
Tes dits nous voyons accomplis
Par la gent peruerse et cruelle,
D'erreur et fausseté remplis.

Car ils ont defendu les psalmes,
Que tout chrestien te doit chanter,
Dont maugré toy veulent nos ames
De fausse heresie enchanter....

Ces meschants paillards detestables
Empeschent tous de te louer,
En faisant cris abominables
Pour te faire desaduouer.

Ils permettent chansons lubriques,
Propos tous pleins d'oisiueté,
Et nous menacent mettre en briques
Ces gens pleins de lasciueté....

tienne.) Plus audacieux encore qu'Odoard, un obscur poëte catholique a parodié ce commandement dans son *Contre-poison des cinquante-deux chansons de Marot* (Paris, 1561), dont nous parlerons plus loin; il a transformé ces vers de Marot :

Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit;
Si honneur lui fais et hommage,
Ton Dieu ialousie en reçoit,

en ceux-ci :

Tailler donc feras son image
Et des benoistz sainctz qu'il conçoit;
Si honneur leur fais et hommage,
De grace l'accepte et reçoit.

Quatre ans plus tard, pendant les exorcismes de Nicole, la prétendue possédée de Vervins, Beelzébuth, qui était entré en elle, faisait la moue à un ministre qui lisait les psaumes de Marot, lui demandant : « Me « penses-tu chasser avec *tes plaisantes chansons que j'ai aidé à composer?* » (Jovet, *Triomfe du saint sacrement sur le démon*, 1682, p. 40.)

XIII

MAROT ET CALVIN.

Mœurs de Marot. — Son portrait par Saint-Marc Girardin. — En quoi Marot devance son siècle. — Son caractère. — Son protestantisme; Des Périers, Dolet, Rabelais. — Sa piété. — Son zèle. — Le protestantisme avant Calvin. — Le pape de Genève et le pape de Rome. — La théologie de Calvin. — Son caractère. — Lois somptuaires. — Tribunal de la foi. — Étroitesse et despotisme. — La tolérance au XVIe siècle : Luther, Brentz, Zwingle, Servet, Farel, Castalion, Zurkinden, Polydore Virgile, Lhopital, Marguerite, Renée de France, Thomas Morus.

Jusqu'ici nous avons laissé Marot se peindre lui-même par ses actions et ses écrits de nature si diverse, religieux et profanes; au moment où il va trouver un asile auprès de Calvin et en sortir brusquement, il est nécessaire d'esquisser la physionomie morale de ces deux hommes supérieurs [1]. Unis seulement par la mutuelle ardeur avec laquelle ils travaillaient à l'œuvre de la Réforme, qu'ils ne comprenaient pas absolument de la même manière, Calvin, avec ses instincts de controversiste, de théologien systématique absolu et intolérant, Marot, au contraire, plus large, plus évangélique dans le vrai sens du mot, attachant moins de prix à la forme que devait revêtir le nouveau culte, et la voulant sans doute plus artistique et moins sèche, le morose anachorète et le gracieux homme du monde ne pouvaient éprouver l'un pour l'autre une bien vive sympathie,

[1] Nous transcrivons, à titre de renseignement, les lignes où M. d'Héricault (*op. cit.*, p. LXXXV) a tracé le portrait de Marot : « Bas de stature, noir de cheveux et de barbe; son teint est bien celui des habitants de Cahors, ce teint basané que nous avons noté au début de cette étude. Il ne sera pas très-âgé encore quand il nous confiera que le temps a neigé sur sa tête presque chauve. Son grand front arrondi se ridera bientôt aussi; ses traits fins, son petit nez camus, ses lèvres hésitantes et sensuelles, sa longue barbe, ses gros yeux ronds, rappellent d'une façon saisissante le poëte qui, de nos jours, a été le révélateur et le type de la bohême littéraire. Ses regards, qui nous paraissent à nous purement rêveurs, mais qui doivent s'illuminer de passion ou s'animer des rayons de la malice, présentaient quelque chose d'inusité, d'étrange même, que les contemporains ne désignent pas clairement, mais qui les avait frappés. Tel est, avec les qualités et les vices que nous avons énumérés déjà, l'homme qui paraît avoir possédé à dose égale le don d'être très-aimé et très-détesté. »

parce qu'il y avait entre eux dissemblance de caractère et incompatibilité d'humeur.

Non-seulement la jeunesse dissipée du poëte n'est un secret pour personne; mais l'obscénité qui se rencontre parfois sous sa plume a fait croire qu'il avait poursuivi le cours de ses désordres, en dépit de l'âge et de ses convictions évangéliques. C'est faute d'avoir tenu compte de ses poésies religieuses, que les historiens et les biographes, échos trop fidèles de la calomnie, lui prêtent jusqu'à ses derniers moments une légèreté de mœurs que rien ne prouve, et que tout dément dans les œuvres de sa maturité. Aucun d'eux ne s'aperçoit qu'il accuse d'hypocrisie le génie le plus primesautier, le plus franc qui fût jamais, et qui put mieux que personne dire à juste titre :

Faindre n'est point le naturel de moy.

C'eût été feindre et feindre longtemps, que d'écrire en vivant dans la dissipation tous ces vers protestants, qui, avec les psaumes, forment le quart de ses œuvres.

Sainte-Beuve a trouvé moyen, dans un de ses premiers livres [1], d'étudier Marot sans dire un mot de son protestantisme. Mieux inspiré ou plus attentif, Saint-Marc Girardin n'a fait toutefois qu'effleurer cet important sujet; il n'a pas vu le sérieux que la Réforme avait imprimé au caractère de l'aimable poëte, et l'a représenté tel que ces catholiques railleurs et inconséquents qui forment la grande majorité de notre nation :

Villon représentait le génie libre penseur de notre vieille France, tel qu'il est dans les fabliaux et dans les romans des trouvères. Au milieu des troubles du XVIe siècle, cet esprit d'examen modeste, cette raison pénétrante et paisible, enfin ce bon sens douteur et réservé semblait risquer de périr en s'enflammant des passions de la Réforme. C'était là son premier écueil. Marot ne sut pas l'éviter. Plus tard, par un juste retour, l'esprit français retourne au catholicisme : telle est l'école de Ronsard, école toute catholique, opposée, en religion comme en littérature, à l'école de Marot....

Marot n'était pas fait pour vivre dans des temps de secte et d'hérésie. Poëte ingénieux et galant, né pour chanter le charme d'un doux *nenni*, il n'avait rien d'un sectaire. Aussi fut-il d'abord protestant, par bon ton, j'imagine, plus que par enthousiasme. Comme, dans les premiers temps de François Ier, la Réforme était à la cour le parti des

[1] *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, 1828.

gens d'esprit et des jolies femmes, Marot fut huguenot. A cette époque, la Réforme en France n'avait pas encore pris de caractère hardi et sérieux : on se moquait des moines, on critiquait les abus de l'Église, on se raillait des richesses du clergé, on préférait les savants du nouveau Collége de France aux vieux docteurs de la Sorbonne, on aimait l'imprimerie, on lisait les Colloques d'Érasme. Voilà le protestantisme de Marot, espèce d'opposition maligne plutôt que de secte fanatique. Il y a sous ce rapport, entre le commencement du calvinisme et de la philosophie du XVIIIe siècle, une ressemblance frappante : même sorte de protecteurs et de partisans. Sous François Ier, le calvinisme est pendant quelque temps la religion de la cour, comme, au temps de Voltaire, la philosophie du XVIIIe siècle est l'esprit des grands seigneurs et du beau monde. Plus tard, quand le calvinisme et la philosophie, avec l'âge, devinrent plus forts, même retour de sentiments, même changement d'amitié en persécution.

Protestant par bon ton et par malice, Marot le resta par honneur quand vinrent les jours d'épreuve.... Forcé de s'exiler de nouveau, il se retira à Genève; mais la liberté de ses mœurs et de son esprit ne pouvait guère s'accommoder de l'austérité génevoise; il oubliait qu'au delà du Jura on appelait adultère ce qui en deçà s'appelait galanterie.... Ce protestant tiède et mondain retrouve en face du danger toute la ferveur de sa foi. Quand il s'agit de la pureté des mœurs, sa piété chancelle; quand il y va de l'honneur, elle est inébranlable [1].

Voilà bien le portrait embelli du Marot de la tradition; ce n'est pas celui de l'histoire et de la réalité. En outre, c'est la Renaissance et non la Réforme, c'est Marot avant le protestantisme et non le Marot protestant, que nous trouvons dans cette fine et trop superficielle esquisse. Nulle part la Réforme n'a été je ne sais quel voltairianisme bourgeois, moins encore le parti des jolies femmes : nulle part elle ne s'est bornée à se moquer des moines [2], même à la cour de Marguerite; elle fut partout sérieuse et tendit partout à réintégrer l'élément moral dans la vie individuelle. Durant quarante années, elle ne fit en France que prêcher avec un éclatant succès le renouvellement des cœurs, et si elle devint ensuite, en quelque mesure, la secte fanatique dont parle Saint-Marc Girardin, il ne faut pas oublier que c'est son invincible résistance à la tyrannie qui nous a valu la conquête, toujours menacée, de la liberté de conscience. Rien n'est moins malicieux, plus grave que les vers protestants de Marot; ils sont même lourds, ennuyeux, et voilà sans doute pourquoi on s'est dispensé de les

[1] *Tableau de la littérature française au XVIe siècle*, Paris, 1862, in 8°, p. 55, 56, 61.

[2] On s'en était moqué trois cents ans avant que la Réforme éclatât.

étudier. Quant à l'adultère que Marot aurait commis à Genève, c'est une invention provenant de la même source que la prétendue rétractation de Lyon et les coups de fouet imaginaires de Ferrare.

Marot n'étant le héros d'aucune des aventures galantes rapportées par Brantôme [1], on ne sait presque rien sur sa *ieunesse abusée*, comme il la nomme lui-même à plusieurs reprises [2], non sans l'accent du repentir; il est même permis de douter que le dévergondage qui règne dans certaines épigrammes correspondît exactement à sa conduite; ce qui est certain, c'est qu'il a dû maintes fois s'écrier avec le psalmiste :

Oublye la mauuaistié
De l'orde ieunesse mienne;
De moy, selon ta pitié,
Par ta bonté te souuienne.

(Psaume XXV.)

Le poëte a été puni par où il avait péché : on lui attribue beaucoup de pièces ordurières qui ne sont pas de lui; il s'est formé un cycle de poésies libertines sous son nom, comme il s'en est formé d'un tout autre genre sous les noms d'Homère, d'Ésaïe et d'Ossian [3].

Bien que sa muse manque parfois de chasteté, elle a le sourire des vierges de Léonard et le charme du rhythme mélodique de Mozart; elle a bu à la coupe antique l'âpre et fortifiante liqueur qui affranchit les esprits. Marot est un amant de la nature retrouvée, rajeunie pour ainsi dire: il

[1] Préface des *Œuvres choisies de Marot publiées par Després et Campenon*, Paris, 1826, in-8°.

[2] C'est en ces termes qu'il dédie *A sa dame l'Adolescence Clémentine :*

Tu as pour te rendre amusée
Ma ieunesse en ce papier cy.
Quant à ma ieunesse abusée,
Une autre que toy l'a vsée,
Contente toy de ceste cy.
LA MORT N'Y MORD.

Il revient sur le même sujet dans l'*Epistre XIIII*, adressée aux dames de Paris :

N'ai-ie passé ma ieunesse abusee
Autour de vous, laquelle i'eusse vsee
En meilleur lieu, peut estre en pire aussy?
Rien ne diray, n'ayez aulcun soucy...
..... oncques ne prins visee
Pour vous lascher vng seul traict de risee.

Rien absolument ne prouve que l'*Epigramme* CLXXVII, qui manque d'ailleurs dans les éditions de 1542 et 1549, et qui de plus figure parmi les œuvres de Saint-Gelais, concerne Marot, ni même qu'elle soit de lui.

[3] L'anecdote de la religieuse qui, dans un moment plus que critique, sacrifie son vœu de chasteté à celui du silence, se trouve à la fois dans les *Colloques* d'Érasme (traduction de Gueudeville, IV, 81) et dans les *Propos de table* de Luther, page 58. Il serait injuste de rendre Marot seul responsable de ces anas, qui couraient les rues.

en chante les beautés avec une grâce émue et touchante[1]; il bafoue le monachisme, qui, pour avoir voulu s'élever au-dessus d'elle, en considérant le mariage comme un état inférieur, aboutit aux plus infâmes débauches. Supérieur aux préjugés ineptes et féroces de la plupart des théologiens catholiques et protestants d'alors, il est à certains égards un de nos contemporains : il plaint la misère du pauvre peuple ; il a contre la torture des élans d'éloquence indignée ; il réprouve à maintes reprises la guerre, « cette impitoyable serpente ; » il dirait volontiers avec son ami Rabelais : « Foi, loi, raison, humanité, Dieu » condamnent les dévastateurs d'empire ; « le temps n'est plus d'ainsi conquester les royaumes. » Il se rit des revenants (*Epigramme* CCI), du vendredi (*4e Epistre du Coq à l'Asne*), des devins, astrologues, nécromanciens (*Epistres* XIV et XXI), tandis que Mélanchthon croyait à l'astrologie ; que Luther, moins superstitieux, aimait pourtant « l'allégorie et signification secrète » de l'alchimie (*Propos de table*, p. 336) ; que Calvin, qui combattait l'astrologie judiciaire, croyait à l'in-

[1] Notamment dans l'*Elegie* I :

Il vault trop mieulx en vng lieu solitaire,
En champs, ou bois pleins d'arbres et de fleurs,
Aller dicter les playsirs, ou les pleurs,
Que l'on recoit de sa dame cherye.
Puis, pour oster hors du cueur fascherye,
Voller en plaine et chasser en forest,
Descoupler chiens, tendre toilles et rhets ;
Aulcunes fois, apres les longues courses,
Se venyr seoir pres des ruisseaux et sources,
Et s'endormyr au son de l'eau qui bruyt.
Ou escouter la musique et le bruyt
Des oyselets, paincts de couleurs estranges,
Comme mallars, merles, mauuis, mesanges,
Pinsons, piners, passes et passerons ;
En ce playsir le temps nous passerons,
Et n'en sera (ce croy-ie) offensé Dieu,
Puisque la guerre à l'amour donne lieu.

Toutefois, et cela est bien étrange, ni le lac de Genève, ni les Alpes ne paraissent avoir fait sur lui une très-vive impression ; il ne mentionne pas même le lac, et ne parle que trois ou quatre fois, en courant, des *monts tres-froids* qu'il a passés *au sortir d'Aquitaine*, et des *grans fraides montagnes* qu'il a traversées pour rentrer en France. Pourtant il semble avoir pris plaisir à

ouyr la marine flotter
Contre la riue, ou des roches haultaines
Ouyr tomber contre val les fontaines.

L'admiration pour les montagnes et leurs sites grandioses ne date que de Jean-Jacques Rousseau ; on sait que Montaigne ne voyait, dans la chute du Rhin à Schaffouse, qu'un obstacle à la navigation. Étienne Dolet a, sur ce point, devancé son siècle et surpassé Marot. Les monts d'Auvergne lui ont inspiré de remarquables vers latins, dont voici la traduction : « Au loin m'apparaissent, comme des rois en cheveux blancs sur un trône de montagnes, de vieux ormes couverts de neige ; à travers les vallons (spectacle sublime), un torrent fougueux se précipite en imitant la voix sonore de la tempête. » (Boulmier, *Estienne Dolet*, Paris, 1857, in-8°.)

Le *Télémaque* renferme aussi quelques lignes curieuses au point de vue du goût et de l'amour du pittoresque : « On apercevoit au loin des collines et des montagnes qui se perdoient dans les nues, et dont la figure bizarre formoit un horizon à souhait pour le plaisir des yeux. » (Livre I.)

fluence des astres sur la complexion du corps humain (*Œuvres françaises publiées par le bibliophile Jacob*, p. 112 et 113), et qu'une femme était encore brûlée à Genève, en 1651, pour le prétendu crime de sorcellerie [1].

Fils, époux et père affectueux, parlant toujours de son père avec un respect attendri, avec amour et tristesse de sa famille dont il est éloigné, c'est un cœur tendre, loyal et bon, qui n'a jamais pu réellement

Entrer en feu d'ardeur vindicative;

un Gaulois spirituel et insouciant, jovial et mélancolique [2], dont l'aimable et gracieuse gaieté survit à tous les malheurs.

Poëte et un peu vain, comme ils le sont tous, de plus satirique et presque Gascon, il ignore les rivalités de métier, et promet à ses confrères

[1] Les superstitions populaires relatives à la corneille, au corbeau, à «l'estoille à la grant' queue,» n'apparaissent, dans la *Complaincte IV* sur la mort de Louise de Savoie, que comme l'indispensable attirail de l'amplification oratoire.

En secouant tous ces préjugés, Marot devançait singulièrement les synodes protestants. Bien que Pierre Massé, avocat du Mans, eût publié en 1579 (à Paris, chez Jean Bupy, in-8°) son traité *De l'imposture et tromperie des diables, devins, enchanteurs, sorciers, noueurs d'esguillettes, cheuilleurs, necromanciens*, etc., le synode national tenu à Montauban, en 1594, prenait encore la résolution suivante: «Attendu le fleau dont plusieurs sont affligés dans nos eglises par les noueurs d'esguillettes, les pasteurs, pour y pourvoir, remontreront vivement dans leurs predications que la cause de ce malheur vient de l'infidelité des uns, et de l'infirmité de foi des autres, et que de tels charmes sont detestables, comme aussi la conduite de ceux qui recourent aux ministres de Satan (les prêtres catholiques) pour se faire delier, le remede qu'ils cherchent etant pire que le mal qu'ils souffrent, auquel on ne doit remedier que par des jeusnes et oraisons et par un amendement de vie. On ajoutera aussi au formulaire de l'excommunication qu'on prononce publiquement avant la Cene, apres le mot d'idolatrie : *tous sorciers, charmeurs et enchanteurs.*» (Aymon, I, 183.)

Le célèbre pasteur et controversiste du XVIIe siècle, Pierre Dumoulin, qui s'est tant moqué des superstitions catholiques, n'en écrivait pas moins dans son autobiographie : «Passants par Mâcon, nous visitâmes Monsieur Perreaux, ministre, dont la maison avoit esté travaillée par l'espace de six semaines par un esprit malin. Dieu enfin le délivra de cette affliction.» (*Bulletin*, VII, 470.)

[2] Son inépuisable gaieté revêtait souvent une teinte de mélancolie, bien qu'il ait tracé de lui-même et de Marguerite le portrait suivant :

Tous deux aymons gens pleins d'honnesteté,
Tous deux aymons honneur et netteté,
Tous deux aymons à d'aulcun ne mesdire,
Tous deux aymons vng meilleur propos dire,
Tous deux aymons à nous trouuer en lieux
Où ne sont point gens melancolieux,
Tous deux aymons la musique chanter,
Tous deux aymons les liures frequenter.

(Elegie XV.)

l'immortalité qu'il s'adjuge à lui-même [1]; poëte de cour, il n'a ni la bassesse, ni l'ambition jalouse du courtisan; il se fait de nombreux amis, même parmi les poëtes ses émules, et leur reste fidèle dans l'adversité; à l'occasion, il plaide leur cause auprès du monarque, comme ils plaident la sienne; il fustige le crime des puissants [2]; s'il fait des vers pour tous les princes qui reçoivent l'hospitalité de la France : le duc d'Este, le roi d'Écosse, la reine de Hongrie, l'empereur Charles-Quint; il n'en fait point pour le pape, qui célèbre à Marseille (28 octobre 1533) le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henri II.

Admis dans l'intimité de la plupart des hommes illustres qui renouvelèrent la science, en délaissant la scolastique pour s'inspirer des œuvres du génie antique, hébreu, grec, romain, arabe, il fut du parti des lumières contre celui des ténèbres, du parti de la libre pensée contre le despotisme clérical, qui courbait tout, même la royauté, sous son sceptre sanglant, du parti de la tolérance et de la fraternité à l'encontre des anathèmes et des supplices qui foulaient aux pieds l'Évangile et la raison. Toutefois, il

[1] S'il se nomme *le Maro de France*, s'il se vante d'avoir puissance de

Faire sa maistresse immortelle,

de produire un œuvre exquis,

Qui, maugré temps, maugré fer, mougré flamme
Et maugré mort, fera viure sons fin
Le roy Francois et son noble dauphin;

s'il promet à Nicolas de Neufville de le faire vivre *ca bas apres la mort auec luy*; s'il dit de lui-même :

Maints viuront peu, moy eternellement;...
Et tant qu'ony et nenny se dira,
Par l'vnivers le monde me lira;

il dit également à

Sainct Gelais angelique
Et Heroet à la plume heroïque :
Maugré le temps, vas escriptz dureront
Tant que francoys les hommes parleront....
O Sainct Gelais, creature gentile,
Dont le scauoir, dont l'esprit, dont le style,
Et dont le tout rend la France honorée,
..... ce maunais vent qui court
T'auroit-il bien paussé hors de la court?
O roy Francois, tant qu'il te plaira pers le,
Mais si le pers, tu perdras une perle,...
Que l'Orient ne te scauroit donner.

Il met Salel au même rang que lui-même :

Quercy de toy, Salel, se vantera,
Et, comme croy, de moy ne se taira.

Malherbe n'a guère fait que copier Marot en écrivant ces vers :

... tous sauent louer, mais non egalement.
Les ouvrages communs viuent quelques années,
Ce que Malherbe ecrit dure eternellement.

[2] «On aurait tort d'ailleurs, dit M. E. Rambert (*Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, mai 1873), à ne voir dans Marot qu'un joyeux compagnon, habile à amuser les grands. Il eut des qualités viriles : franc vouloir et franc parler. L'âme énergique du siècle reluit jusque sur les traits de cet aimable conteur. Il a pour lyre un flageolet; mais il sait, au besoin, en tirer des son sclairs et vibrants, témoin cette épigramme qu'il lança aux bourreaux :

Lorsque Maillart, iuge d'enfer, mouroit, etc.»

n'imita point les trop nombreux savants qui pensaient que la Renaissance ne devait pas étendre son action au delà du domaine de la philosophie et des lettres; il sentit d'instinct que, sans le sentiment religieux, l'homme reste incomplet, mutilé, et que la Renaissance ne pouvait tenir lieu de religion et de culte. Elle n'était, en effet, qu'une tendance, une force, une méthode nouvelle, qu'il fallait appliquer à tout et surtout à la religion. C'est la gloire de la Renaissance d'avoir substitué à la société religieuse, fondée sur la théocratie nécessairement exclusive et persécutrice, la société civile basée sur la morale universelle, naturellement large et tolérante; mais les hommes de la Renaissance eurent le tort grave, irréparable, de ne pas oser introduire l'examen et la tolérance dans l'Église elle-même, de s'arrêter effrayés, interdits, au seuil du sanctuaire, dans lequel s'abritaient tant d'abus, de vices et de crimes. Érasme, Budé, Vatable, Govéa, Des Périers, les deux Du Bellay, etc., favorisèrent un instant la Réforme, puis manquèrent de courage et l'abandonnèrent. Au lieu de s'unir pour éclairer et transformer le monde, la Réforme et la Renaissance finirent par se combattre, et les résultats de la lutte entre ces deux sœurs furent désastreux : la Réforme, infidèle au principe du libre examen, tomba dans l'étroitesse et l'intolérance, et la Renaissance, infidèle à l'obligation de porter la lumière et la rénovation dans le domaine religieux, aussi bien que dans celui de l'art et de la philosophie, tomba dans le scepticisme. Ainsi fut accompli pour des siècles le déplorable schisme de la foi et de la liberté. Unies, au contraire, la Réforme communiquant à la Renaissance la vigueur morale, le sentiment du devoir, et la Renaissance maintenant ferme au sein de la Réforme le drapeau de la tolérance; unies, elles eussent fait le salut de la France, et notre histoire n'offrirait pas au monde le désolant spectacle d'un peuple généreux, voué, par son indifférence religieuse et faute de ressort moral, à tous les despotismes, à de perpétuelles et stériles révolutions, bientôt confisquées par une tyrannie nouvelle [1].

Tandis que le sceptique Des Périers était persécuté par la Sorbonne et maudit par Calvin [2]; tandis que le spiritualiste mais faible Dolet impri-

[1] Entre les preuves nombreuses de la dégénération du sentiment du droit et du devoir parmi nous, nous n'en connaissons pas de plus décisive que celle-ci : l'immense majorité de nos concitoyens est à peine choquée de voir des voltairiens ou des matérialistes, en écharpe et en habit brodé, suivre dans les rues les processions, au mépris de la loi qui les interdit et qu'ils sont chargés de faire exécuter.

[2] «Il est notoire qu'Agrippa, Villanovanus, Dolet, ont toujours professé pour l'Évangile un orgueilleux mépris. A la fin, ils en étaient

mait des ouvrages hérétiques, puis se soumettait à toutes les rétractations, et riait (le malheureux!) de la folie des martyrs qui bravaient la mort par une ridicule persévérance [1]; tandis que Rabelais allait à Rome, y voyait l'*île sonnante* [2], la *terre de Papimanie*, se contentait de les railler, se retirait prudemment, pour n'être pas trop en vue, dans le petit village de Souday [3], et se faisait pardonner ses hérésies à force de cynisme et de bouffonneries [4]; Marot obéissait franchement à un besoin profond de foi, de certitude morale, et se lançait résolûment dans la mêlée. Lassé du vide, du *Que sais-je?* du grand et terrible *Peut-être* des intelligences délicates ou maladives, qui voient le côté faible de toutes choses et ne peuvent se résoudre à choisir; caractère trop viril pour se fixer dans le mysticisme de Marguerite, qui réunissait dans un même culte les croyances réformées et les cérémonies catholiques, Marot devint protestant à l'âge de vingt-quatre ans.

Dépourvu du savoir et de l'étendue d'esprit de ses illustres amis, Des Périers, Dolet et Rabelais, poëte et non philosophe ou théologien, il était

venus à cet excès de démence et de fureur, que non-seulement ils vomissaient d'exécrables blasphèmes contre le fils de Dieu, mais, pour ce qui regarde la vie de l'âme, ils pensaient ne différer en rien des chiens et des pourceaux. D'autres (tels que Rabelais, Des Périers et Govéa), après avoir goûté l'Évangile, furent frappés du même aveuglement.» (Calvin, *De scandalis.*)

[1] En 1534, au moment des supplices qui suivirent la publication du placard, Dolet, qui, plus tard, fut brûlé à son tour, écrivait à Guill. Sève de Lyon : «J'assiste à ces drames comme simple spectateur, tantôt déplorant le malheur des uns et tantôt riant de la folie des autres, lorsque je les vois braver la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination.» Marchant sur les traces de Calvin, Bèze a supprimé des *Juvenilia* l'éloge qu'il avait fait de la mort de Dolet; Crespin, en revanche, a donné à celui-ci une place dans son *Histoire des martyrs.*

[2] «Les oiseaux gourmands de l'île sonnante, cuesgaux, cardingaux et papegaut,» ne font que «gaudir, gazouiller et chanter» au lieu de travailler. L'envie ne manque pas à Rabelais de prendre «une grosse pierre et de ferir par la moitié tous ces oiseaux sacro-saints;» mais la voix de la prudence l'arrête par ces mots : «Homme de bien, frappe, feriz, tue et meurtris tous rois et princes du monde, en trahison, par venin ou autrement; quand tu voudras, deniche des cieux les anges; du tout auras pardon du papegaut; à ces oiseaux sacrés ne touche, si tu aimes la vie, le profit, le bien, tant de toi que de tes parents et amis, viuants et trepassés; encore ceux qui d'eux naistroient en seroient infortunés.»

[3] Près du château de Glatigny, qui appartenait à ses protecteurs, les frères Du Bellay.

[4] Tandis que Dolet et Vulteius protestaient énergiquement contre le supplice de Jean de Caturce, brûlé à Toulouse pour cause de religion en 1532, Rabelais se bornait à écrire : «Pantagruel n'y demoura guieres quand il veit qu'ils faisoient brusler leurs regents tout vifs comme harencs soretz, disant : «la Dieu ne «plaise qu'ainsi ie meure, car ie suis de ma «nature assez alteré sans me chauffer d'adhan«taige.» (Liv. II, chap. v.)

incapable de se rendre compte du véritable principe de la Réforme; aussi accepta-t-il sans sourciller l'autorité de l'Écriture sainte que presque personne ne contestait alors [1], et admit-il en bloc les doctrines de la Réforme comme expression véritable du contenu de la Bible, sans s'apercevoir que les écrivains sacrés sont loin d'être toujours d'accord, et peut-être sans remarquer, au moins dès l'abord, que les réformateurs laissaient de côté bien des points de l'enseignement qu'ils préconisaient comme divin [2]. Son orthodoxie fut exacte ou à peu près, parce qu'elle était de seconde main; c'est pourquoi la plupart de ses pièces protestantes manquent d'élan et d'inspiration : on dirait d'une leçon récitée, non d'une conviction personnelle qui jaillit du fond de l'âme. Il croit exprimer un sentiment, quand il énonce une théorie qui n'a fait qu'effleurer son esprit et qu'il ne s'est point assimilée; alors il dogmatise, et la poésie étonnée s'enfuit; au lieu de l'emporter sur ses ailes, elle les referme et le laisse retomber dans la théologie, où il essaye vainement de prendre son essor. Il ne fallait ni tant de dogmes ni tant de citations de la Bible, pour exprimer les pensées dominantes de ses pièces religieuses, savoir : la confiance en Dieu, la ferme assurance d'une béatitude éternelle succédant aux misères de cette vie, et la nécessité de souffrir comme Christ pour participer à sa mort et aux fruits de cette mort.

Tandis que Luther et Calvin, nourris tous deux de scolasticisme, se rattachent plus directement à saint Paul qu'à Jésus-Christ (l'un par la doctrine de la prédestination, l'autre par celle de la justification), la conscience plus naïve de Marot fait, à son insu, peu de cas de la dialectique de l'ancien rabbin devenu le grand apôtre des gentils; de la doctrine si complexe de saint Paul, il ne s'est assimilé qu'un seul point, celui de l'union réelle et vivante avec Christ, qui correspond à sa nature aimante, rêveuse

[1] Castalion cependant demandait qu'on en retranchât le *Cantique des Cantiques*, dans lequel il ne voyait qu'un épithalame obscène.

[2] Nous ne croyons pas cependant qu'il ait pu admettre rigoureusement la prédestination calviniste; il parle bien d'élection à vie, mais non d'élection à damnation, dans le *Sermon du bon et du mauvais pasteur*. En outre, il ne se laissa pas guider, dans le choix des psaumes qu'il traduisit, uniquement par la beauté des images ou le plus ou moins de difficulté que présentait la versification; il eut aussi égard instinctivement aux sentiments qu'ils exprimaient. S'il en a traduit quelques-uns qui renferment des malédictions un peu atténuées, comme les VII, X, XI, XIII, CXLIII, il a reculé devant les plus atroces, les XXXV, LXIX et CIX, que Bèze, qui n'avait pas les mêmes scrupules, a introduits dans le culte public.

et un peu mystique. Sa conversion ne fut point un de ces coups de la grâce qui terrassent un Saul de Tarse et en font un apôtre Paul, mais une influence amélioratrice qui s'étendit, gagna peu à peu, grâce à une méditation assidue des Écritures, et pénétra jusqu'au fond de l'âme, sans lui faire éprouver un violent soubresaut, ni la jeter dans un ascétisme contraire à l'exemple de Jésus. Marot continue d'aimer les bois, les ruisseaux, la chasse, la musique, le badinage, le jeu, où il perd plus d'épîtres que d'argent [1].

Et aultre maint beau passetemps honneste.

Il ne se détourne point de la poésie comme d'un piége de Satan, pas même de la poésie légère; il ne donne point dans le travers de Corneille, qui, après sa conversion, n'écrivit plus que des cantiques; il compose des vers aimables pour les dames jusqu'à la fin de sa vie; il sait écrire des épîtres à ses amis catholiques sans y mêler des sermons : la religion n'a pas tout envahi chez lui, elle est discrète et a sa pudeur. Il ne détruit pas, comme Bèze, ses poésies de jeunesse; il les réimprime en 1538 et en 1542, et, s'il conserve les pièces licencieuses, il n'en écrit plus de semblables. En invitant ses amis à refaire en laid les peintures ou blasons de la main, de l'œil, etc., comme il a fait le *Laid tetin* après le *Beau tetin*, il prend ses précautions pour que la décence ne soit plus offensée :

. . . *Je vous pry que chascun blasonneur*, etc. [2].

Ainsi Marot allait se transformant de jour en jour, multipliant ses compositions religieuses sans tomber dans la roideur et l'étroitesse huguenotes.

[1] Voir les épîtres XVIII, LI, l'épigramme C et autres.

[2] Dans l'*Epistre aux dames de France* qu'il invite à chanter les psaumes, il s'élève contre les *chansons mondaines ou salles*, et leur présente

De quoy sans offence chanter.

Toutes ses compositions postérieures à la *quatrieme epistre du Coq à l'Asne* sont irréprochables de ton, y compris sa traduction de *Leander et Hero*; l'*Epigramme CXCV*, qui est impudente, faisant seule exception, nous ne saurions admettre, à supposer qu'elle soit de Marot (elle ne figure ni dans l'édition de 1542 ni dans celle de 1549), la date si tardive (1544) que lui assigne Lenglet-Dufresnoy.

Marot avait pleinement raison de penser qu'un chrétien ne doit être ni un moine, ni une pierre, ni un hérisson toujours armé pour la controverse; qu'il y a des distractions honnêtes et légitimes, bien que les calvinistes ne s'en permissent aucune; mais il se plaçait ainsi sur une pente glissante, qui avait ses dangers aussi bien que la rude austérité genevoise.

Marot est un protestant homme du monde, chose rare de tout temps et presque introuvable au XVIe siècle. Si le poëte de cour, le satirique et le mystique se heurtent parfois en lui et lui donnent une physionomie mobile et diverse, l'homme de la Renaissance et le chrétien y vivent cependant en bon accord, et en font un protestant qui n'a rien du sectaire, ni l'humeur sombre ni les passions exclusives, un chrétien dont la piété, aussi originale que douce et tolérante, n'a rien de stéréotypé et ne s'épanche pas en toute occasion [1]. Marot n'est pas tout d'une pièce comme Calvin; mais son caractère n'a pas non plus les lacunes regrettables qu'offre celui du réformateur; Marot est bien plus complet. Malheureusement la mort l'enleva trop tôt (à peine âgé de quarante-sept ans) pour que les dissonances de sa nature, qui s'affaiblissaient avec l'âge et grâce au développement de sa piété, aient pu se fondre dans l'unité harmonique de la vie morale et religieuse, et nous offrir l'un des plus beaux types de la vieillesse chrétienne.

Loin d'être un protestant tiède, il fut en France l'un des premiers propagateurs de l'Évangile [2]. Bien que sa foi fût, sur quelques points, trop impersonnelle, il lui sacrifia sa place à la cour, sa famille, sa patrie; il supporta les persécutions et l'exil deux fois répété avec une fermeté qui alla jusqu'à l'héroïsme et eût pu aller jusqu'au martyre; il eut un moment

[1] Dans l'affaire de Servet, rien peut-être n'excite autant l'indignation que le langage religieux, tout à la fois hautain et impitoyable, que Calvin tient à sa victime, au moment où elle va marcher au supplice. (Voir Jules Barni, *Les martyrs de la libre pensée*, p. 196.)

Il en est de même de cette lettre, véritablement atroce, adressée à Mme de Cany, un an avant le supplice de Servet :

« Madame, il me faict bien mal que l'acte si louable que vous feistes il y a environ demy an n'a mieux rencontré. C'est que quelque bon et vray seruiteur de Dieu ne s'estoit trouué à l'endroit d'vn tel secours qu'a receu vne aussy meschante et malheureuse creature qu'il y en ait au reste du monde. Scachant en partie quel homme c'estoit, i'eusse voulu qu'il fust pourry en quelque fosse, si ce eust esté à mon souhait, et sa venue me resiouit autant comme qui m'eust nauré le cœur d'un poignart. Mais iamais ie ne l'eusse cuydé vn monstre si execrable en toute impiété et mespris de Dieu, comme il s'est icy declairé. Et vous asseure, Madame, s'il ne fust si tost eschappé, que, pour m'acquitter de mon debuoir, il n'eust pas tenu à moy qu'il ne fust passé par le feu. » (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 355.)

[2] Il est regrettable que M. Guizot ne s'en soit pas aperçu, et qu'il ait formulé sur le poëte de la Réforme ce jugement de la plus entière inexactitude : « Ce fut à Marguerite de Valois, aux aventures galantes et aux succès de sa poésie mondaine qu'appartint sa vie. » (*L'histoire de France racontée à mes petits-enfants*, III, 149.)

Dans ses leçons au Collége de France, M. Guizot fils a tracé de Marot un tout autre portrait et bien plus ressemblant.

sublime alors qu'il pria Dieu de le préserver de faiblesse, s'il était destiné à mourir sur le bûcher. Poëte et nullement législateur comme Calvin, encore moins homme d'action comme l'intrépide iconoclaste Farel, il ne fut pas moins qu'eux fidèle à ses convictions, et les répandit par d'autres moyens que les leurs; il ne sut prêcher qu'en vers. Lui reprocher de n'avoir point renoncé à l'art pour devenir missionnaire et controversiste serait aussi sensé que de reprocher à Calvin et à Farel de n'avoir été ni des Marot, ni des Jean Cousin, ni des Goujon ou des Goudimel.

La Réforme française ne lui doit ni ses dogmes, ni sa liturgie, ni sa discipline; mais elle lui doit les chants qui ont décuplé sa vitalité intérieure et sa puissance d'expansion, elle lui doit l'âme de son culte, si l'on peut ainsi parler. Qui dira jamais la salutaire influence exercée par les psaumes de Marot, qui ont fait le tour du monde, régné deux siècles sur toutes les églises réformées, et qui nourrissent encore aujourd'hui la piété de bon nombre d'entre elles?

Dans son individualité pétrie de contrastes, l'imagination de l'artiste, mobile et parfois excessive, s'allie à une énergie de volonté qui l'empêche de dévier de sa ligne de conduite; il unit les cruautés de la satire aux effusions de la piété, la bouffonne ironie des *Coq à l'Asne* et l'indécence des *Epigrammes* à la sublimité de langage et de pensée de l'*Epistre au Roy*, l'idolâtrie monarchique à la hardiesse du citoyen qui condamne les abus de la royauté et les crimes des puissants. Il combat à outrance l'hypocrisie des moines, la tyrannie des persécuteurs, et propage la Réforme sans cesser d'être tolérant et de respecter une foi qui n'est plus la sienne. Chez cet aimable et malicieux conteur toujours en pointe de gaieté, il y a pourtant un fond de mélancolie qui relève le charme de ses écrits : il chante la mort, qui le délivrera de ses maux et du péché, le pire de tous; en attendant, il s'efforce de pratiquer le précepte de l'apôtre : Soyez joyeux dans l'affliction [1]. Ce courtisan ignore les petits calculs, la prudence vulgaire qui lui eût assuré une vie paisible au détriment de sa loyauté; persécuté vingt ans pour sa foi, il ne cessera de la professer hautement, même dans ses pièces officielles, sans jamais faiblir un instant. D'innombrables huguenots morts sur les bûchers ont fait preuve de la même force d'âme; aucun n'a montré plus d'indépendance d'esprit et de caractère. Voilà le secret de

[1] *Épître de Jacques*, I, 2.

ce mystique sans faiblesse, de ce protestant zélé qui reste homme du monde, de ce disciple de la Réforme qui n'abjure pas la Renaissance, de ce chrétien gracieux, facile, aimant, généreux, mais fortement trempé, que rien n'abat ni ne ploie, qui a partout son franc parler, ses libres allures, son opinion à lui, dont on n'obtient rien par force, indomptable quand il s'agit de sa conscience et de sa liberté, et qui eût pu joindre à sa devise : *La mort n'y mord*, cette autre, qu'on a appliquée à la Réforme elle-même :

Plus à me frapper on s'amuse,
Tant plus de marteaux on y use.

Cette fière indépendance allait se trouver en face du rigorisme et du despotisme de Calvin, qu'il faut surtout accuser du divorce de la Renaissance et de la Réforme. Dans l'intervalle qui sépara l'abandon des formules catholiques et la formation d'une orthodoxie nouvelle, savants et ignorants, libres penseurs et humbles disciples de Jésus, tous étudiaient l'Écriture, travaillaient à se former des convictions plus ou moins personnelles et empêchaient la pétrification de la Réforme inachevée. Les *Loci communes theologici* de Mélanchthon (1521), le *Commentaire de la vraie et de la fausse religion* (1525) et l'*Exposition de la foi chrétienne* (1536), ouvrages dans lesquels Zwingle prêchait une Réforme bien autrement large et complète que celle de Calvin, n'étaient qu'un stimulant pour le libre examen et n'en arrêtaient pas l'essor. Il en fut autrement quand parut Calvin, qui prit un ascendant funeste au respect des droits de la conscience. L'*Institution chrestienne*, publiée en 1536, sans cesse remaniée et considérablement augmentée jusqu'en 1559, fixa pour trop longtemps les doctrines de la Réforme française, et confisqua la liberté de penser, au nom du principe de l'ordre, comme avait fait le catholicisme.

En substituant la divine autorité de la Bible à l'autorité humaine de Rome, Calvin croyait proclamer un principe immuable, et, malgré l'étonnante puissance de logique dont il était doué, il ne vit pas ou ne voulut pas voir qu'une orthodoxie qui repose sur l'interprétation d'un livre sera toujours caduque et illusoire sans l'aide d'un interprète infaillible. Il ne vit pas qu'il donnait son interprétation faillible pour la révélation elle-même, que la substitution de la Bible au pape n'était qu'une apparence, et qu'il ne faisait en réalité que mettre le pape de Genève à la place du

pape de Rome. Aussi l'avenir, qu'il croyait enchaîner, s'est-il émancipé; la critique biblique, l'histoire des dogmes, la comparaison des religions antiques, ont fait justice de ce dogme étroit, presque impie, de l'inspiration divine réservée à un seul peuple, enfermée dans un seul livre; la chimère d'une vérité absolue, patrimoine exclusif d'une race privilégiée, s'est évanouie, quand le XIXe siècle, surpris et joyeux, a retrouvé sous tous les climats, dans toutes les religions, les traces indélébiles de l'action incessante et progressive de Dieu dans le monde, et proclamé l'autonomie de la conscience individuelle s'inspirant des grandes leçons de l'histoire, et s'abreuvant au fleuve des espérances éternelles [1].

Esprit sec et dur, logicien et intellectualiste à outrance, Calvin manque de cette chaleur de cœur qui fait tant aimer Luther; il transforme le Dieu d'amour, la mansuétude de Jésus, la bonne nouvelle du pardon, en un horrible système de damnation éternelle, fondé sur le *bon plaisir* d'un Dieu miséricordieux pour les seuls élus, impitoyable et féroce pour les réprouvés, qui sont presque toute l'humanité. Dans cette théologie sans entrailles, on n'a pas de peine à retrouver le légiste, en même temps que le disciple de Duns Scot, de Bonaventure et de Thomas d'Aquin [2], l'ancien séminariste à qui la scolastique avait paru la reine des sciences. (Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation au temps de Calvin*, I, 562.) Calvin est tout entier dans son système; il a fait Dieu à son image. Homme d'autorité, plein de zèle et de dévouement pour les siens, c'est-à-dire pour ceux qui s'inclinent devant ses dogmes, il devient fanatique et cruel envers ceux qui lui refusent une soumission absolue.

Son joug pesa bien plus lourdement sur Genève que sur la France. Tandis que chez les Français qui avaient librement embrassé la Réforme et marchaient au supplice avec une joie surhumaine, les mœurs s'épu-

[1] « Peut-on appeler profane, disait déjà Érasme, ce qui est vertueux et moral? Sans doute nous devons aux livres saints la première place dans notre vénération; cependant, quand je rencontre dans les anciens, fussent-ils païens et poëtes, tant de chastes, de saintes, de divines pensées, je ne puis m'empêcher de croire que leur âme, au moment où ils écrivaient, était inspirée par un souffle de Dieu. Qui sait si l'esprit de Christ ne se répand pas plus loin que nous ne l'imaginons? » (*Colloquia, Convivium religiosum.*)

[2] « Les hérétiques ne méritent pas seulement d'être séparés de la communion de l'Église, mais aussi d'être retranchés du monde par la mort. C'est un crime bien plus grand de corrompre la foi, par laquelle vivent les âmes, que de falsifier les monnaies. » (*Summa theologica*, secunda secundæ, II, questio 10, art. 8; questio 11, art. 3; questio 12, art. 2.)

raient par l'action spontanée de l'Évangile et de la liberté, sans autre discipline que celle de la conscience réveillée, cette révolution morale rencontrait de terribles obstacles partout où le pouvoir civil entreprenait de faire triompher les croyances nouvelles, et où la minorité devenait protestante par contrainte. Non-seulement les mœurs étaient dépravées à Genève, comme elles le sont toujours dans les pays où le catholicisme règne sans rival; mais c'était la politique bien plus que les besoins religieux qui avaient amené cette ville à la Réforme. On avait chassé un maître détesté, l'évêque; mais on n'entendait pas vivre pour cela plus saintement; on aimait la liberté, mais aussi la licence. C'était le cas d'un bon nombre de Génevois, quand Calvin arriva au milieu d'eux (1536).

Corps frêle et débile, sobre jusqu'à l'excès, froid, chagrin, austère, ennemi de tout plaisir et de toute distraction, même des arts et de la musique; ne vivant que pour le travail et ne travaillant que pour établir le règne de Dieu sur la terre: dévoué à cette cause jusqu'à lui tout sacrifier, études favorites, repos, santé, vie; désintéressé jusqu'à se dépouiller de tout afin de secourir les Français et les Italiens bannis pour la foi; infatigable malgré ses nombreuses infirmités, il suffisait à tout : leçons de théologie, prédications, pamphlets, œuvres de longue haleine, lettres aux souverains de toute l'Europe et aux prisonniers qui peuplaient les cachots; mais acharné, violent, colère, impatient de toute contradiction, intolérant et tyrannique, capable des plus atroces cruautés pour faire triompher son opinion, tel était Calvin, qui, par zèle religieux, commit un perpétuel attentat contre les droits de la conscience et de la liberté. On ne l'aimait guère, témoin ce proverbe : « Mieux vaudrait l'enfer avec Bèze que le paradis avec Calvin. »

Comme tous les despotes, il croyait plus à la force qu'à la vérité, et fit appel à la rigueur pour vaincre les esprits. Les lois somptuaires qu'il fit adopter à Genève (1542) n'eussent pas été désavouées par Lycurgue : proscription des ornements d'or ou d'argent, des pierreries, interdiction des habits de soie ou de velours aux gens de basse condition, réglementation de la forme des vêtements et des chapeaux, défense aux hommes de porter les cheveux longs, aux femmes de les friser, détermination du nombre des plats et desserts des festins de noces et des personnes qui y peuvent assister.

Il établit un consistoire composé de pasteurs et de laïques, véritable

tribunal de l'inquisition qui connaissait de la foi et des mœurs, et renvoyait le châtiment des délits religieux et moraux au conseil des Deux-Cents. Le refus de comparaître entraînait la prison. Tout Génevois était tenu d'assister au culte, de communier, d'observer le dimanche à la façon juive ou anglaise, et de signer la confession de foi sous peine de bannissement (la première, celle de 1536, était surtout religieuse; la seconde, celle de 1559, fut toute théologique et dirigée contre Servet et les autres adversaires de Calvin [1]). Les danses, les spectacles, les jeux de dés, de cartes, etc., étaient sévèrement réprimés; les femmes de mauvaise vie, exclues de la ville; les adultères, condamnés au fouet et, plus tard, à mort. Les pasteurs visitaient chaque année leur troupeau pour interroger chacun sur sa foi. Tout dans cette organisation revient au mot de Bèze: *La liberté de conscience est un dogme diabolique.* Quand les Génevois disaient à Calvin : « La connaissance de l'Évangile nous suffit, nous savons le lire et nos actions ne vous regardent pas [2], » que pouvait-il répondre? Aussi cette discipline excessive souleva-t-elle une violente opposition de la part même des Jean Philippe, des Lullin et des Chapeaurouge, qui avaient aidé Farel à introduire la Réforme à Genève. (Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève,* 1870, I, 69.)

Nul ne pouvait se flatter d'échapper au terrible tribunal : les grands y étaient cités comme les petits, comme la femme du bourreau, dont la foi ne paraissait pas suffisamment authentique (Cramer, *Extraits autographiés des registres du consistoire,* p. 127), comme le bourreau lui-même, qui prêtait à usure, vivait fièrement et orgueilleusement, et s'était fait placer dans le temple un siége plus haut que tous les autres (p. 95). Calvin dénonça lui-même la femme de son frère, soupçonnée d'adultère (p. 45), et la fit mettre en prison. Les moindres querelles de ménage devaient être vidées devant le consistoire. Bonivard, le grand citoyen, qui ne fréquentait guère le prêche et ne vécut en bonne harmonie avec aucune de ses quatre femmes (la dernière fut noyée pour cause d'adultère et son complice décapité), était constamment appelé à la barre et excommunié, puis

[1] L'obligation de signer une confession de foi apportée par des pasteurs étrangers avait révolté bon nombre de Génevois des plus dévoués à la Réforme; le conseil des Deux-Cents décréta que la cène ne serait refusée à personne. C'est la lutte pour obtenir le droit d'excommunication qui fut la cause du bannissement de Calvin, de Farel et de Courault. (Am. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, Genève, 1870, in-8°, premier fascicule.)

[2] Lettre de Calvin à Bullinger, 21 février 1538.

obligé de venir redemander la cène (p. 118, 119, 124, 129, etc.); il s'en vengea, paraît-il, par une chanson contre Calvin, qui lui valut une nouvelle excommunication (1564).

Les vexations les plus puériles passaient pour des actes de fidélité : l'*Amadis des Gaules* fut brûlé comme ne contenant que mensonges et rêveries et ne servant qu'à corrompre la jeunesse. En avril 1536, le conseil décida que les jeunes filles ne pourraient se marier sans avoir le chef couvert, comme le porte la sainte Écriture, et rendit, le 30 octobre 1537, le jugement suivant : « Ici est parlé que, dimanche passé, il est sorti de chez la magistra une espouse qui portoit les cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire et contre ce qu'on leur évangélise. Arresté que la maistresse de l'espouse, les deux qui l'ont menée et celle qui l'a coëffée soient mises *en prison trois jours pour castigation* [1]. »

Qui ne rougirait de voir le vaste génie de Calvin se rabaisser jusqu'à la police des cancans, favoriser les dénonciations [2], et juger gravement, au nom de l'Évangile, des ouï-dire, des *propos contre les ministres tenus dans les latrines publiques?* (Cramer, p. 92.) Qui pourrait ne l'accuser d'orgueil et de petitesse, en voyant que mal parler de la prédestination ou des ministres (p. 86), se moquer de Dieu ou des pasteurs (p. 106), c'était tout un à ses yeux; que les propos contre les Français *venus pour gouverner* l'irritaient au dernier point; qu'il s'emportait contre Gaspard Favre, l'un de ses plus constants adversaires, jusqu'à lui dire en plein consistoire : « Nous sommes ici par-dessus vous, » et que, sur cette réponse foudroyante : « Je scay bien, ouy, et par sus tous, » il quittait la séance et obtenait que le consistoire tout entier donnât sa démission jusqu'à ce que le conseil eût infligé à Favre la punition qu'il méritait? (P. 22, 17 juin 1546.)

Il accablait d'injures grossières tous ceux qui ne tenaient point ses doctrines pour infaillibles et se permettaient de penser autrement que lui [3].

Heureux encore s'il s'en fût tenu à des violences de langage, mais elles ne lui suffisaient pas. Le consistoire demanda au conseil de purger la ville des gens qui tenaient la prédestination pour hérésie (Cramer, p. 72) et

[1] A. Roget, *Hist. du peuple de Genève*, I, 5.

[2] « Comme chez les jésuites, la dénonciation est partout, avec cette différence capitale qu'ici tout se passe au grand jour, selon la devise de Genève protestante (*post tenebras lux*), qu'on dénonce en face et qu'on ne punit qu'après discussion. » (Henri Martin, *Histoire de France*, VIII, 324.)

[3] Voir dans ses *Œuvres françaises*, Paris, 1842, in-12, p. 314-322, l'opuscule qu'il a écrit *pour imposer silence à un certain belître nommé Antoine Cathelan*, etc.

d'autres qui disaient : « Calvin veut qu'on l'adore » (p. 72). Tout le consistoire, Calvin en tête, se transporta au conseil pour demander la punition d'Ameaux, qui accusait Calvin de prêcher une fausse doctrine (p. 20). Morelli fut excommunié pour la publication d'un livre dirigé contre la discipline de Genève, et renvoyé au conseil pour y être accusé par Calvin et Bèze (p. 125). D'autres furent bannis comme hérétiques : Bolsec, Gribaldo, Thivent Bellot, Leteinturier, Denis Billonnet (d'abord marqué au front d'un fer chaud), Robert le Tourneur (p. 71), Toussaint Mesquin, Guillaume Guainier, de Paris, Antoine Narbert, pour avoir proféré, étant ivre, des injures contre Calvin et les ministres (on lui perça d'abord la langue avec un fer rouge), Matthieu Antoine, pour avoir dit qu'il ne fallait pas brûler les hérétiques. D'autres furent condamnés à mort : Gruet (1547), pour crime politique et blasphème (Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 388); Monnet (1549), pour le fait de gravures obscènes et de profanations bibliques (I, 411); Antoine d'Argillères (1562), pour avoir, huit ans auparavant, pris en chaire, à Pont-de-Veyle en Bresse, le parti de Servet contre Calvin (Barni, p. 152), et pour ses opinions antitrinitaires; Valentin Gentilis (1558), qui se rétracta et ne fut exécuté que huit ans plus tard à Berne. Alciat, Blandrata [1], Gribaldo, Silvestre Telio, n'échappèrent au supplice que par la fuite. Non content d'avoir livré au grand inquisiteur de Rôme, Matthieu Ory, alors à Lyon, les pièces nécessaires [2] pour faire condamner Servet au bûcher, Calvin fit arrêter à Genève l'hérétique, qui avait réussi à s'échapper de prison et à sortir de France. Le propre secrétaire de Calvin, cautionné par son frère Antoine Calvin, fut l'accusateur de Servet; Calvin dressa lui-même l'acte d'accusation et intervint à plusieurs reprises dans le procès. Servet fut brûlé vif, martyr de son amour de la vérité et de l'implacable haine du despote de Genève (1553), dont le premier ouvrage avait été une traduction du *De clementia* de Sénèque.

[1] Retiré à la cour de Pologne, le médecin Blandrata y professa hautement l'unitarisme (1563), formulé d'abord par Lelio et Fauste Socin; puis il convertit à sa doctrine les Magyars, avec l'aide du pasteur David, son plus éminent disciple. Mais quand le disciple dépassa le maître et tira les conséquences logiques de l'unitarisme, en prêchant la subordination de Jésus à Dieu, Blandrata devint persécuteur à son tour, et fit mourir David en prison. (Voir *Les chrétiens unitaires de Transylvanie*, par A. Coquerel fils, dans la *Revue politique et littéraire*, 1er novembre 1873, p. 418 et suiv.)

[2] Des lettres que Servet avait prié Calvin de lui renvoyer, et la première feuille de l'ouvrage intitulé : *Christianismi restitutio*, imprimé en secret, sans nom d'auteur.

L'esprit de l'époque est-il, comme on l'a trop souvent prétendu, la justification de Calvin [1]? Nullement; car il est inexact de répéter, après M. Guizot, que, « au XVIe siècle, tous pensaient que l'erreur est criminelle et que la force doit son appui à la vérité » (*Musée des protestants célèbres*, art. CALVIN, p. 98). MM. Mignet, Saisset, Michelet, sont également dans l'erreur, lorsqu'ils disent que la seule voix de Castalion s'éleva pour protester contre le supplice de Servet [2]. MM. Barni et Chauffour-Kestner ont montré, par des citations auxquelles nous en joignons d'autres, qu'il y eut une école tolérante au XVIe siècle, toute une secte, comme disait Th. de Bèze (*secta novorum academicorum*).

« Je veux prêcher, s'écriait Luther, je veux parler, je veux écrire; mais je ne veux contraindre personne, car la foi est une chose volontaire. » L'une de ses thèses sur les indulgences (1518), condamnée par la Sorbonne en 1521, était ainsi conçue : « Brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit [3]. » Il disait encore dans son *Appel à l'Empereur et à la noblesse* (1520) : « Il faut convaincre les hérétiques par l'Écriture et non les vaincre par le feu [4]. » Son ami et son collaborateur, Brentz, disait à son tour : « On ne peut punir pour une doctrine, quelque erronée qu'elle soit : il faut la redresser.... Qu'on laisse les hérétiques enseigner ce qu'ils veulent; nul n'est forcé d'adopter leurs erreurs. Si pour une erreur on mérite la mort, qui donc restera en vie [5]? » Zwingle n'était pas moins catégorique (1523) : « Nul ne doit être excommunié, si ce n'est celui qui cause un scandale public par ses crimes. Ceux qui ne reconnaissent point leurs erreurs et qui ne les abandonnent point doivent être laissés au libre

[1] « C'est une pauvre justification, selon nous, que d'appeler la condamnation de Servet le crime du temps. Eh! quelle serait donc la mission des grands hommes, s'ils ne savaient que résumer en eux les passions de leur temps? Mme de Staël avait mieux jugé ces élus de l'humanité, lorsqu'elle écrivait : *Un grand homme est le contemporain de l'avenir.* » (E. Fontanès, *Revue germanique et française*, 1er mai 1864, p. 205.)

[2] M. Jules Bonnet ne partage point cette erreur, comme pourraient le faire croire ces lignes du *Bulletin*, 2e série, II, 530 : « *Dans l'applaudissement universel, une voix* s'élève pour invoquer les droits de la charité et proclamer un code nouveau plus conforme à l'esprit du christianisme. C'est l'éternel honneur de Castalion. » Dans les pages suivantes, M. Bonnet fait bien voir que, si la voix de Castalion fut la plus éloquente, elle ne fut pas isolée et trouva de l'écho parmi les âmes d'élite du XVIe siècle.

[3] *Bulletin*, 2e série, II, 529.

[4] Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme du XVIe siècle*, in-8°, II, 133.

[5] Chauffour-Kestner, *Études sur les réformateurs du XVIe siècle*, II, 115.

jugement de Dieu, et l'on ne doit se permettre envers eux aucune violence, à moins que, par une conduite séditieuse et rebelle, ils ne forcent les magistrats à les réprimer pour sauver l'ordre public [1]. » Bullinger non plus ne voulut jamais entendre parler d'excommunication [2].

Vingt ans avant sa mort, Servet lui-même écrivait à Œcolampade qu'il trouvait dur « qu'on tuât des hommes pour ce qu'ils erroient en l'interprétation de l'Écriture [3]. » Dans la préface de *La maniere et fasson* (1533, p. 5), Farel condamne ceux qui « font l'office des bourreaux, en tormentant horriblement les poures qu'ilz peuuent tenir en leurs mains, comme si par force et tormentz l'on debuoit tirer les gens à Iesus et à la foy, combien que nostre Sauueur commande doulceur et benignité, et que par lenité et toute benignité luy et ses apostres ayent voulu tirer les pecheurs sans tirer autre glaiue que la parolle ; » et, vingt ans plus tard, il conduisait Servet au bûcher, sans pouvoir lui arracher la moindre rétractation. Calvin lui-même avait dit, dans la première édition de l'*Institution chrestienne* (1536, p. 147) : « Nous devons vivre avec les excommuniés comme avec les Turcs, les Sarrasins et les autres ennemis de la religion. C'est par la persuasion, la clémence, la mansuétude et la prière, que nous devons les ramener à l'unité du Christ [4]. » Érasme, Mélanchthon, Bucer, avaient parlé dans le même sens [5]. Sébastien Franck demandait une liberté religieuse absolue, la tolérance de toutes les sectes, et déniait au pouvoir civil le droit de punir l'hérésie [6].

Dans la préface de sa Bible latine (1551), Castalion posa les bases de la tolérance dont il fut l'apôtre, et l'on pourrait presque dire le martyr : « Qui est-ce qui ne penserait que Christ fût quelque Moloch, s'il veut que des hommes lui soient immolés et brûlés tout vifs ? » Il ne fit que développer le même principe avec Martin Borrhée et Curione, dans les opuscules connus sous le titre : *De hæreticis* [7]. L'animosité de Calvin, qui lui avait d'abord témoigné de l'amitié, le força de quitter Genève et de se réfugier à Bâle, où il vécut dans une profonde misère, dont Calvin et Bèze lui firent un nouveau crime [8]. Des pasteurs, entre autres celui de Nyon,

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, II, 196.

[2] Roget, *Hist. du peuple de Genève*, I, 65.

[3] Barni, *Les martyrs de la libre pensée*, 148.

[4] *Bulletin*, 2e série, II, 530.

[5] Voir la préface du *De hæreticis* de Castalion, cité par M. Jules Bonnet, *Bulletin*, 2e série, III, 2.

[6] *Nouvelle Revue de théologie*, 1860, p. 385.

[7] *Bulletin*, 2e série, III, 4.

[8] Les parents de Castalion, restés à Genève,

Zébédée, protestèrent contre la mise en jugement de Servet; plusieurs théologiens de Bâle se prononcèrent également contre l'homicide orthodoxie génevoise. «A Morges, à Rolle, à Nyon, dans les localités les plus voisines de la frontière, la chaire retentissait de déclamations contre Calvin que la seigneurie de Berne affectait d'ignorer, si même elle ne les encourageait secrètement. Le ministre de Bursin, Jean Lange, déclarait que Calvin n'était qu'un hérétique qui se faisait adorer. Un banni, Bastien Foucelet, appelait Genève une autre Sodome qui persécutait les saints [1].» A Genève même, les Libertins firent tous leurs efforts pour sauver Servet [2], et «des ministres sincèrement attachés aux doctrines calvinistes éprouvaient cependant, comme le reconnaît M. Rilliet de Candolle, une assez vive répugnance pour l'emploi de la peine capitale en matière d'hérésie... Plusieurs furent cassés, excommuniés ou bannis, pour avoir blâmé, dans l'intimité, les persécutions exercées pour cause d'opinions religieuses. Leurs noms ont été cités par M. Galiffe; ce sont : MM. Henri de la Mare, alors doyen des pasteurs génevois [3], Aymé Megret, Aymé Champereau, Claude Veyron, Matthieu Essautier [4].» Déjà auparavant, la chrétienne pitié des Génevoises s'était prononcée énergiquement contre les persécutions que Bolsec avait eu à subir. Outre Castalion et les Italiens Aconce [5] et Gribaldo [6], qui repoussaient l'application de la peine de mort aux hérétiques, les Sociniens et les Anabaptistes [7] déniaient au pouvoir temporel le droit de punir l'erreur. Un chancelier de Berne, auteur d'un traité perdu sur la tolérance [8], Zerkinden ou Zurkinden, écrivit à Calvin en 1554 :

Je crains que les verges et la hache ne soient pas le meilleur moyen de réprimer la licence des esprits et de maintenir intacte l'autorité des dogmes reçus. Les exemples de l'antiquité sont là pour prouver que les taches de cette nature s'étendent, au lieu de

furent inquiétés pour l'hérésie dudit. (Cramer, p. 111.)

(1) *Bulletin*, 2e série, III, 7.

(2) «Une certaine Catherine Copa, de Ferrare, étant allée à Genève pour rejoindre son fils exilé, blâma hautement le supplice que Calvin avait fait subir à Servet; cette conduite lui valut d'être condamnée à faire amende honorable à Dieu, et elle reçut l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures sous peine de mort.» (!) (César Cantù, *La Réforme en Italie*, II, 365.)

(3) Il était né à Rouen. (Herminjard, IV, 61.)

(4) Barni, 143.

(5) Haag, *Histoire des dogmes*, I, 402.

(6) Jurisconsulte italien réfugié à Genève pour cause de religion, obligé de s'enfuir pour avoir défendu les opinions de Servet. (Barni, 143.)

(7) Chauffour-Kestner, *Études*, etc. II, 90.

(8) *Bulletin*, 2e série, III, 14, et la belle étude de M. J. Bonnet sur Zurkinden, *Bulletin*, 2e série, IX, 2 et suiv.

disparaître, avec le sang qu'on verse pour les effacer. J'ai vu des magistrats se repentir d'avoir prononcé une peine capitale, et gémir de ne pouvoir rappeler à la vie des victimes dont l'image se dressait moins redoutable devant eux que la voix accusatrice de leur propre conscience... L'homme est ainsi fait qu'il cède plus volontiers à la persuasion qu'à la force, et tel s'est roidi devant le bourreau qui n'auroit pas résisté au langage de la douceur. Le sage sénat de Bâle l'a bien compris, lui qui n'a jamais permis que les errants fussent punis de la peine capitale.... Le sénat de Berne, éclairé par de cruelles expériences, semble aussi vouloir entrer dans des vues plus humaines.

Un autre Bernois, le pasteur Musculus, écrivit, au nom de ses collègues, aux ministres de Genève, pour leur rappeler que « la règle de l'esprit de Christ est l'amour fraternel. » — « Dans l'été de 1554, au plus fort du bruit qui suivit la mort de Servet, le pasteur Jean Archer, peu ardent, n'avait pas encore pris parti. Son attitude était celle de Toussaint, de Zurkinden, de Musculus, de Sulzer, etc. Il hésite à approuver le supplice, tout en craignant d'aller trop loin dans sa tolérance [1]. »

Le premier synode national tenu à Paris, en 1559, eut à s'occuper d'un membre de l'église de Poitiers, lequel soutenait que « l'hérétique ne devait être puni comme hérétique, mais comme perturbateur de l'ordre politique, s'il n'y avait autre faute que celle-là [2]. » Un homme instruit de Beaugency, nommé Jean Bonneau, prétendait aussi « qu'il n'était pas loisible aux magistrats de punir les hérétiques [3]. » — « Déjà, du vivant de Calvin, quelqu'un plaidait la cause de la liberté religieuse pour tous, au sein de la jeune Église réformée, en disant que *la vraie Église n'a point coutume de persécuter, parce que c'est sa vraie marque d'endurer persécution et non point de faire persécution* [4]. »

Charles Perrot, pasteur et professeur à Genève, fut l'un des apôtres de la tolérance au XVIe siècle, comme Uytenbogaard au début du XVIIe [5]; il avait composé un ouvrage intitulé : *De extremis in Ecclesia vitandis*, qu'on lui défendit d'imprimer, parce qu'il y insinuait qu'il vaut mieux supporter les hérétiques que de les brûler. A sa mort, le conseil, dit M. Gaberel [6], fit détruire le dangereux manuscrit.

(1) Henri Bordier, *La France protestante*, 2e éd. I, col. 330.

(2) Aymon, *Synodes nationaux*, I, 8.

(3) Lutteroth, *La Réformation en France*, Paris, 1859, in-8°, p. 157.

(4) *Exhortation au roi Charles IX*, apud Lutteroth, *La Réformation en France*, p. 65.

(5) Voir *le Lien* du 5 octobre 1867.

(6) *Histoire de l'Église de Genève*, II, 276.

L'historien Polydore Virgile s'appuyait sur saint Chrysostome pour démontrer que, si Dieu permet de dissiper les assemblées des hérétiques et de leur ôter toute licence de parler, il défend de les tuer et de les massacrer. Giovani Botero, dans son livre : *Raison et gouvernement d'Estat,* proclamait qu'il faut priver les hérétiques de tout moyen de propagande : prédicants, livres, imprimeries, mais rien de plus [1]. En France même, l'opinion fut vivement irritée par le supplice de Servet, et le consistoire de Genève en fut informé [2].

Sans parler du chancelier de Lhopital, de Jean de Montluc, évêque de Valence, de Marillac, archevêque de Vienne, qui tous trois se prononçaient énergiquement en faveur de la tolérance [3], ni de l'évêque de Carpentras, Sadolet, qui paraît avoir partagé leurs sentiments [4], nous devons mentionner encore l'amiral de Coligny, qui, dans la ville de Châtillon, protégeait le culte catholique aussi bien que le sien propre, et Duplessis-Mornay, qui écrivait, à propos de ceux qui professent des doctrines erronées : « Sur la tête et le cerveau, il n'y a de prise que par les oreilles: on la leur romprait à tous que leur opinion y demeurerait tout entière [5]. » Ajoutons-y Marguerite de Navarre, qui accueillait tous les proscrits sans distinction d'opinions, qui établit le principe de la tolérance dans *l'Inquisiteur,* pièce en vers très-hardie, publiée pour la première fois par M. Leroux de Lincy, et à qui Calvin écrivait le 28 avril 1545 :

> I'ay receu lettres d'vn homme.... escriptes... de vostre commandement, par lesquelles i'entends que vous estes fort mal contente de moy, à cause d'vn certain liure par moy composé, lequel i'ay intitulé Contre les Libertins.... Quant à ce que vous dictes que ne vouldriez auoir vn tel seruiteur que moy, ie confesse que ie ne suis pas pour vous faire grands seruices. Car la faculté n'y est pas [6].

Renée de France marchait noblement sur les traces de sa cousine; le 21 mars 1563, elle se plaignait de l'intolérance du pasteur [7] qui lui avait été envoyé de Genève, et l'incitait à haïr tous ses parents qui étaient catholiques, « ce que Dieu ne m'a pas commandé, dit-elle; car combien que ie

(1) *Œuvres de Marot*, éd. d'Héricault, p. LXIV.

(2) Cramer, *op. cit.* p. 100.

(3) Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse*, Paris, 1859, I, 370.

(4) *Bulletin*, 2e série, IX, 13.

(5) *Bulletin*, III, 185.

(6) Crottet, *Petite chronique protestante*, appendice, p. XVI.

(7) François de Morel, dit de Collonges, qui avait présidé le premier synode, en 1559.

n'eusse point oublié l'article de vostre lettre que Dauid a hay les ennemis de Dieu de haine mortelle, ie n'entends point de contreuenir ne deroger en rien à cela. . . . Monsieur Caluin, ie suis marrie que vous ne scauës pas comme la moitié du monde se gouuerne en ce royaume, et les adulations et enuies qui y regnent, et iusques à exhorter les simples femmelettes dire que de leurs mains elles voudroient tuer et estrangler: ce n'est point la regle que Iesus Christ et ses apostres nous ont baillé. »

Calvin, de son côté, lui écrivait, le 1er avril 1564 :

I'ay entendu que, quand vous auiez mandé à messire Francisco qu'il seroit bon que i'exhortasse à charité ceux qui font profession d'estre chrestiens, cela se rapportoit à quelques ministres, lesquels vous auez trouué peu charitables, à vostre iugement; cependant ie puis recueillir que c'est au regard de feu M. le duc de Guise, en tant qu'ils ont esté trop aspres à le condamner. Or, Madame, deuant qu'entrer plus auant en matiere, ie vous prie, au nom de Dieu, de bien penser aussi que de vostre costé il est requis de tenir mesure. . . . C'est que sus ce que ie vous auois allegué que Dauid nous instruit par son exemple de haïr les ennemis de Dieu, *vous respondez que c'estoit pour ce temps-la, duquel sous la loy de rigueur il estoit permis de haïr les ennemys. Or, Madame, ceste glose seroit pour renuerser toute l'Escripture.*

Enfin, trois jours après, Calvin lui écrivait encore, au sujet de MM. de Guise et de Collonges : « Vous auez pris le propos tout au rebours, voila pourquoy ie me deporte de vous en dire plus ne bien ne mal. »

Dans son *Utopie* présentée à Henri VIII et au cardinal Wolsey, Thomas Morus, exécuté en 1535, avait reconnu le droit à l'existence de toutes les religions [1], et cette utopie fut réalisée, en 1579, dans l'union d'Utrecht. Ce traité, par lequel les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols s'engagèrent à supporter chez eux la présence des dissidents [2], put sembler à quelques-uns le prélude de l'édit de Nantes.

Il y avait donc, au siècle de Calvin, des âmes tendres et compatissantes, qui ne pouvaient supporter sans indignation la pensée des supplices infligés au nom de la religion, et des hommes sans pitié, manquant de cœur et prétendant imposer la vérité, qui glorifiaient ou du moins justifiaient le bûcher. Calvin et Marot appartenaient à ces deux familles d'esprit si diffé-

[1] *Le disciple de Jésus-Christ*, *Revue*, etc., 1873, 15 janvier.

[2] Ch. Rahlenbeck, *Rapport sur les actes et documents concernant le protestantisme belge*, Bruxelles, 1872, in-8°, p. 8.

rent; et ce fut par haine de l'intolérance que le poëte et ses fidèles protectrices, Marguerite et Renée, se brouillèrent avec le réformateur, aussi bien que Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, qui prit contre son ami intime, Calvin, le parti de Bolsec [1].

En résumé, Marot fut animé de l'esprit moderne, tandis que Calvin est le type du dogmatisme autoritaire, antilibéral, antiartistique, antihumain et antichrétien, en tant que contraire au doux et viril esprit de Jésus, qui combattait sous toutes les formes la religion extérieure à l'âme, et s'adressait directement à la conscience pour y féconder le sentiment moral. Le protestantisme de Marot eût pu conquérir la France, que la dogmatique de Calvin a rebutée; et, si tous deux étaient également dévoués, il faut reconnaître que Marot vit de près le bûcher, que Calvin ne vit jamais que de loin, et que le poëte faillit à plusieurs reprises y monter pour sa foi, tandis que celle du réformateur y faisait monter les autres [2].

[1] J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 93, 366, et *Œuvres de Baulacre*, I, 388.

[2] Emprisonné pour crime d'hérésie en 1526, et sauvé par le retour de Marguerite, Marot fut remis en prison l'année suivante, pour une affaire à laquelle la religion n'était peut-être pas étrangère; il dut s'éloigner, en 1528, après la mutilation de l'image, et fut remis en jugement durant sa maladie, en 1531. Condamné au feu et poursuivi de près à la suite des placards de 1534, il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval; enfin, après la publication des psaumes, il fut de nouveau contraint de s'enfuir et alla mourir prématurément en exil. Il n'y a rien de semblable à cette odyssée dans la vie de Calvin, qui ne fut poursuivi qu'une seule fois, après le discours de Cop, en 1533, et passa aussitôt et pour toujours à l'étranger, bien qu'il n'eût point été inquiété lors de l'apparition qu'il fit en France en 1536.

XIV

MAROT À GENÈVE.

Novembre 1542 à fin de décembre 1543. — Séjour en Savoie, de septembre à novembre 1542. — *Epistre à M. Pellisson, president de Savoie.* — Pourquoi il va à Genève. *Epistre de Malingre.* — Le chant des psaumes. — Marot poursuit sa traduction. — *Huitain au Roy.* — *Epistre aux dames de France.* Marot les invite à chanter les louanges divines. — *Complainete d'vng pastoureau chrestien.* — *Epistre à vng sien amy.* — L'austérité génevoise. — Rapports du traducteur avec Calvin. — L'opposition. Les *Libertins.* — Marot, Castalion et Bourgeois — Discussion sur l'*Ave Maria.* — Le conseil refuse au traducteur des psaumes la subvention demandée par Calvin. — Une partie de trictrac. — Marot quitte l'*enfer* de Genève et retourne en Savoie. — *Dixain au Roy.* — Calomnies de Cayet, du jésuite Meynier. — Sévérité de Bèze envers Marot et Lefèvre d'Étaples. — Jurieu défend Marot. — Antipathie de M. Merle d'Aubigné pour le poëte. — Opinion de M. Jules Bonnet.

C'est à tort que, sur la foi de Crespin[1] et Sleidan, on place en 1543 l'arrivée de Marot à Genève; il s'y trouvait certainement vers la fin de novembre 1542, puisque, dès le 2 décembre, un pasteur d'Yverdon lui adressait, «pour le rendre ferme en son exil,» une longue épître dont on verra tout à l'heure un extrait.

La préface de *Leander et Hero* nous montre le poëte à Lyon le 20 octobre 1541 : mais il est indubitable qu'il retourna à Paris pour obtenir le privilége des psaumes, daté du 30 novembre de la même année, et pour surveiller l'impression de cette plaquette qui allait lui être si funeste. Voici les dates connues de son séjour à Genève :

Novembre 1542, Calvin lui présentera les salutations de Viret.
2 décembre 1542, Malingre lui écrit.
6 janvier 1543, il répond à Malingre.
15 mars 1543, il envoie au roi un huitain sur les psaumes.
Mai 1543, Eustorg de Beaulieu lui offre l'hospitalité.

[1] *L'estat de l'Eglise, auec le discours des temps depuis les apostres iusques à present*, sans lieu ni nom, 1564, in-12, p. 566. (*Collection de M. Gaiffe.*)

5 mai 1543, il envoie un dizain à Malingre [1].

10 juin 1543, Calvin complète la préface du Psautier.

11 juillet 1543, le conseil autorise Marot à réimprimer *l'Enfer* [2].

1er août 1543, épître aux dames de France relative au Psautier.

15 octobre 1543. Calvin offre au conseil de faire travailler Marot aux psaumes [3].

Vers le 20 novembre 1543. Marot fait une partie de trictrac avec Bonivard.

20 décembre 1543, Bonivard comparaît devant le consistoire.

Enfin, avant la fin de l'année. Marot quitte Genève et se réfugie en Savoie, d'où il adresse à François Ier un dizain, encore daté de 1543. L'année commençait-elle à Noël dans cette province, récemment annexée, ou commençait-elle à Pâques comme en France? Nous l'ignorons; mais quand la date du dizain serait reculée de quelques mois, il n'en résulterait pas que Marot les ait passés à Genève. Il a dû s'éloigner aussitôt après la comparution de Bonivard.

On se souvient que Marot n'avait quitté la cour que lorsqu'il s'était vu menacé par la publication de plusieurs édits ordonnant la poursuite des hérétiques, notamment celui du 30 août 1542, plus pressant que les précédents, et qu'il ne s'enfuit à l'étranger que sur la nouvelle que le parlement de Paris avait lancé contre lui un mandat d'arrêt. Cependant on ne trouve trace de sa présence à Genève qu'à la fin de novembre; où alla-t-il dans l'intervalle? Les relations d'amitié qu'il avait nouées avec de nombreux Savoyards, nommés dans l'*Epistre à vng sien amy*, écrite à Genève en 1543, attestent qu'il avait fait un séjour d'au moins quelques mois en Savoie, et la supplique adressée par lui *A M. Pellisson, président de Sauoie* [4], nous donne la date de ce séjour, antérieur à celui de Genève.

[1] Ce dizain est daté du 5 mai 1546 dans l'opuscule de 1546 intitulé : *L'Epistre de M. Malingre enuoyée à Clement Marot*, etc., dont le seul exemplaire connu appartient à M. Gaiffe, et qui a été réimprimé récemment par M. Tross. M. J. Bonnet a été tenté d'en conclure (*Bulletin*, 2e série, V, 90 et 91) que Marot n'était pas mort en 1544, et qu'il se trouvait encore à Genève le 5 mai 1546. C'est une erreur, résultant d'une faute d'impression; la date exacte est : 5 mai 1543. Au reste, que Marot eût cessé de vivre avant la publication de l'ouvrage, c'est un fait attesté même par l'avis «au lisseur» placé en tête, où l'on voit que Malingre «consola et poursuiuit doctement à rendre ferme *feu* Clement Marot en son exil.»

[2] *Bulletin*, 2e série, V, 285.

[3] *Registres du Conseil*, renseignement communiqué par MM. Herminjard et Henri Bordier.

[4] Raimond Pellisson, bisaïeul du fameux

Arrivé à Chambéry dans les premiers jours de septembre, le poëte eut bientôt épuisé ses faibles ressources, et, réduit à la dernière extrémité, dut mendier des secours auprès de Pellisson,

Vng Ciceron quant à l'art d'eloquence, . . .
Vng Salomon en iugemens parfaicts,
Plein de diuins et de tous humains faicts,
Vng vray Cresus en biens et opulence,
Humble d'autant et remply de clemence,

en des termes dont on se sent véritablement humilié pour la muse qui avait su faire entendre de si fiers accents. Nous ne citerons que la fin de cette pièce :

. . . Las! cher seigneur, depuis trois mois en ca [1]
De France ay prins mon chemin par deca,
Pour voltiger et veoir nouueaux pays ;
Mais à la fin mes sens tout esbahis
Si ont esté, et mesmes quand ma plume
De son plein vol a perdu la coustume;
Ie pensois bien trouuer le cas semblable
Comme à Paris, mais mon cas estoit fable,
Ainsi que voy; car icy la pratique
M'a bien monstré qu'elle estoit fort ethique,
Et serois mis quasi en desespoir,
Si ce n'estoit que i'ay vng ferme espoir
Que medecin seras en cet endroit,
Quand vng boiteux tu feras aller droit,
Par recipez [2]*, en me disant ainsi :*
Pourueu tu es, ne te bouges d'icy.

Si te suppli', cher seigneur, qu'il te plaise
D'ouir mes dictz, les lisant à ton aise,

Pellisson inventeur de la *Caisse des conversions* sous Louis XIV, était ambassadeur en Portugal en 1536. La Savoie ayant été conquise la même année, il fut nommé président au Conseil souverain de Chambéry, par lettres de provision du mois de février 1537, et confirmé en la charge de garde des sceaux de la chancellerie de Savoie unie à celle de premier président, le 27 janvier 1547. Il mourut à Chambéry. L'épître que lui adressa Marot ne nous semble avoir pu être écrite qu'à la fin de l'année 1542.

(1) Voilà la date.

(2) Recette pour guérir une maladie.

Et me pourueoir de trois mots seulement,
Qui me pourront donner allegement.
En ce faisant, ma plume s'enflera
Et mon voler du tout s'augmentera,
Pour du vouloir aussi de la puissance
Faire deuoir et deue obeissance.
Tant en quatrains, dixains, rondeaux, balades,
A cil qui rend la santé aux malades,
Te suppliant de receuoir en gré
L'escrit de cil qui n'a cy nul degré,
Et qui tousiours demourra despourueu,
Si de par toy en cela n'est pourueu.

Comment cette supplique fut-elle accueillie et combien de temps Marot resta-t-il à Chambéry? La réponse se trouve probablement dans l'ouvrage de Jean Posselius : *Oratio de Raimondi Pellisonis ac urbis Camberii laudibus*, Lyon, chez Gryphius [1], que nous avons vainement cherché. Heureusement les questions que nous venons de poser peuvent être résolues sans le secours de ce livre rare. Parti pour l'exil très-probablement dans les derniers jours d'août, et réduit, environ trois mois après avoir quitté la France, c'est-à-dire en novembre, à implorer la pitié de Pellisson, le poëte infortuné ne reçut sans doute aucune réponse, puisqu'il se résolut à gagner Genève, où Malingre lui souhaitait la bienvenue dès le 2 décembre. Marot n'est donc resté qu'environ trois mois à Chambéry, sans y trouver l'accueil dû à son génie et à son malheur [2], et répétant avec amertume les vers du Dante (*Paradiso*, XVII, v. 58-60) :

Come sa di sale
Lo pane altrui; e com' è duro calle
Lo scender, e'l salir per l'altrui scale!

Qu'il ne soit pas allé droit à Genève, dont un si grand nombre de ses

[1] D'après l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, ce livre aurait paru en 1625. Il est mentionné dans les termes suivants, page 233 du *Trésor des recherches* de Borel, Paris, 1655, in-4° :

« J'en dirois davantage si Jean Posselius n'avoit fait un livre exprès des louanges de Raimond Pellisson et de la ville de Chambéry, imprimé à Lyon chez Gryphius. »

[2] Calvin paraît avoir ignoré ce séjour en Savoie, qu'il ne mentionne pas dans sa lettre à Viret.

coreligionnaires et de ses amis avaient pris le chemin, on ne saurait s'en étonner; la discipline draconienne qui régnait dans cette ville n'avait rien qui le tentât, bien au contraire. La nécessité put seule, croyons-nous, le contraindre à y chercher un asile.

Il fut favorablement accueilli du réformateur et de l'Église, qui venait de commencer à chanter ses *trente pseaumes*, à en juger du moins par la lettre de Calvin à Viret, et par l'épître fort amicale que lui adressa Malingre [1],

L'an mil cinq cens, auec quarante et deux,
Le second iour de decembre froideux.

En voici le titre et quelques extraits :

L'Epistre de M. Malingre ennoyée à Clement Marot, en laquelle est demandée la cause de son departement de France, etc. Réimpression de l'édition de 1546 (1543), par Tross.

. . . Malingre en Iesus Christ salue
Clement Marot, poete de value,
Esleu de Dieu, afin que soit rymé
Tout son Psaultier par poete estimé. . .
Il te plaira nous rescrire vn motet
De ton depart (car vn amy ne taist
Au sien amy sa doleur et souffrance)
Et pourquoy c'est qu'as delaissé la France.
Et tout l'estat qu'auois dedans la court
Du roy Franceoys, où tout le monde accourt.

[1] Matthieu Malingre, que M. J. Bonnet appelle à tort Thomas (*Bulletin*, 2e série, V et VI, p. 84), pasteur à Yverdon, était un ancien prote de l'imprimeur de Vingle, et avait suivi son patron de Lyon à Neuchâtel. Auteur de plusieurs cantiques et noëls de 1532 et 1533, de la *Moralité de la Maladie de la Chrestienneté à treize personnages*, Paris (Neuchâtel), 1533, il collabora, en 1535, à la Bible d'Olivetan, dont il dressa la table des matières sous le pseudonyme anagrammatique de *Gramelin*. Il revisa plus tard cette traduction, selon M. Lutteroth (*Bulletin*, I, 80.) Dès 1527, il s'était lié avec Marot à Blois, où il prêchait la nouvelle doctrine en habit de moine jacobin, comme nous l'apprend ce dizain que Marot lui adressa de Genève le 5 mai 1543 (voir Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 87, et *le Chansonnier huguenot*)

Ie ne suis pas tout seul qui s'esmerueille
De ton sauoir, bonté, croix et constance,
Et des sermons où grandement traueille :
Mais aussi sont les plus sages de France,
Et à bon droit, car tu es l'excellence
Et le premier des Iacobins de Bloys,
Qui tous estats à Iesus assemblois,
Pour tes sermons et ta vie angelique;
En quoy faisant, à sainct Paul ressemblois
Cent mille fois plus qu'à sainct Dominique.

Pour cy venir en grande pouureté.
A mon aduis, d'esprit pouure as esté
D'abandonner de France tant de bien
Et tant d'honneur, pour venir où n'as rien....
Aurois-tu fait trahisons et delictz
Contre Franceoys, le noble Roy des lis,...?
Es-tu venu pour passetemps mondains,
Comme chasser dessus les haultz montz dains....?
Viendrois-tu pas enseigner à chanter
Aux ieunes gens chansons luxurieuses,
Pour deceuoir ces folles amoureuses,
Et les induire à choses plus infames?
Tu monstre bien le contraire aux Psalmes [1]
Qu'as mis en ryme elegante et raison,
Qu'on chante au temple, en forme d'oraison:
Dont mention de toy en sera faicte
Tant que de Christ la maison soit defaicte...
Dy clairement, Marot, sans faire pause,
De ton depart hors de France la cause;
As-tu escrit de l'orgueil des prelatz,
De leurs abus et lubriques solaz,
De leurs exces et prodigalité?
As-tu escrit ou dit Facilité
Pour Faculté? et pour Docteur, Doubteur?
Inquinateur, pour dire Inquisiteur?
Ou Bas cellier, au lieu de Bachelier?
Pour Cordelier dit Corne de belier?...
Pour euiter donc tous maulx et dangiers,
Viens demeurer soubz nos seigneurs de Berne....
Quand tu viendras, nous ferons appareil
De beaux rondeaux, de dixains et balades,
De chantz royaulx. Bref, les filz de Palades
En bel arroy au deuant toy iront,
Et d'vn accord à haulte voix diront:
Bien soit venu le poete franceoys
Qui d'vn seul Dieu a fait et fera choys,
Pour l'adorer en verité d'esprit,

[1] Il faudrait sans doute : en les Psalmes.

Par le moyen de son filz Iesus Christ....
Bien soit venu l'Apollo et l'Orpheus,
Que nostre Dieu a sauué des ords feus
Ia preparez (helas ce n'est pas ris)
Pour le brusler à grand tort en Paris,
Pourtant qu'il croist en Dieu tant seulement....
Depesche-toy (o poete royal)
De besongner comme seruant loyal,
Et d'acheuer le Psaultier dauidique,
L'œuure sera chef-d'œuure poetique;
Parfais-le donc, ainsi que l'attendons....

Lorsque nos Français échappés aux flammes arrivaient à Genève, ce qui les frappait le plus ce n'était ni la splendeur du lac, ni la majesté gracieuse du géant des Alpes, ni la physionomie du réformateur, ni l'austérité des mœurs, ni la tyrannie des lois : c'était le chant des psaumes, la grande nouveauté de l'époque. Si Th. de Bèze en reçut, en 1548, une impression telle qu'il nous en a conservé le souvenir [1], l'émotion de Marot dut être plus grande encore lorsque ses vers, chantés avec recueillement par une assemblée nombreuse et sur un rhythme grave, frappèrent son oreille sous les voûtes de l'église Saint-Pierre. Toutefois cette émotion dut être mêlée d'un vif déplaisir; car ce que l'on chantait à Genève, aussi bien qu'à Strasbourg, c'était sa traduction contrefaite par Pierre Alexandre. Aussi pensons-nous qu'avant de céder aux sollicitations de Malingre, de ses amis, pasteurs à Genève, et de Calvin lui-même, qui l'invitaient à compléter son œuvre, il reçut l'assurance que les corrections malencontreuses de Pierre Alexandre disparaîtraient de la prochaine édition. Là-dessus, il se remit au travail et refusa de s'en laisser distraire, ainsi qu'on le voit dans les quatre derniers vers de son huitain à Malingre (6 janvier 1543) :

De response vous faire
Fault que vous me quittés,
Pour celuy mesme affaire
Dont me sollicités.

[1] Dans la première assemblée à laquelle il assista, et où son mariage fut bénit, on chanta le psaume XCI, qui s'adaptait merveilleusement à sa situation et semblait fait exprès pour lui :

Qui en la garde du haut Dieu
Pour iamais se retire,
En ombre bonne et en fort lieu
Retiré se peut dire.

(Baum, *Theod. Beza*, Leipzig, 1843, I, 114.)

Bien qu'il fût rayé de la liste de la maison du roi, il n'en était pas moins resté en bonnes relations avec le monarque, qui n'avait pas eu le courage de le protéger, après l'avoir encouragé à tenter la plus périlleuse des entreprises. Celui-ci lui avait, paraît-il, fait récemment savoir que les nouveaux psaumes lui seraient aussi agréables que les premiers, témoin ce huitain, qui n'est sans doute qu'une réponse à la communication royale, et qui fut imprimé dans le recueil des *Cinquante pseaumes :*

Puis que voulez que ie poursuiue, o Sire,
L'euure Royal du Psautier commencé,
Et que tout cueur aymant Dieu le desire,
D'y besongner me tien pour dispensé [1].
S'en sente donq qui voudra offensé;
Car ceux à qui vn tel bien ne peut plaire
Doyuent penser, si ia ne l'ont pensé,
Qu'en vous plaisant me plaist de leur desplaire.

De Geneue, le quinziesme de mars
1543.

François Ier n'était donc pas maître chez lui, puisque c'est dans l'exil que le traducteur devait poursuivre

L'euure Royal du Psautier commencé.

Marot semble avoir pris plaisir à aiguiser ce trait. Mais il eut beau insinuer qu'il était peu digne d'un roi de n'oser déplaire à la Sorbonne. François Ier ne comprit pas, ou feignit de ne pas entendre. Cela n'empêcha pas le poëte de lui faire parvenir ses vingt nouveaux psaumes dès qu'ils furent terminés et avant de les livrer à l'impression, ainsi qu'il le dit dans la table des matières des *Cinquante pseaumes.*

Loin de trouver, comme tels de nos contemporains, que la musique nuisait à ses vers [2], Marot écrivit, pour recommander celle que Calvin avait fait mettre aux trente psaumes, l'épître suivante, dont feu M. le pasteur

[1] Obligé.

[2] « Ah bien oui ! dit M. Harel (directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, quand il fut question d'introduire de la musique dans la *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo), des grands musiciens qui vont nous faire de la musique qu'on écoutera, et qui distraira du drame. *Je veux un air qui soit à plat ventre sous les paroles.* » (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, II, 395.)

Fréd. Monod a dit [1], avec plus d'impartialité que ses amis n'en témoignent généralement au poëte : « Il est édifiant de voir dans quel but et avec quels sentiments Marot entreprit la traduction des psaumes. »

CLEMENT MAROT AVX DAMES DE FRANCE, HVMBLE SALVT.

Quand viendra le siecle doré
Qu'on verra Dieu seul adoré,
Loué, chanté, comme il l'ordonne,
Sans qu'ailleurs sa gloire l'on donne?
Quand n'auront plus ne cours, ne lieu,
Les chansons de ce petit dieu
A qui les painctres font des esles?
O vous, dames et damoyselles,
Que Dieu feit pour estre son temple,
Et faictes, soubz mauuais exemple,
Retentir et chambres et salles
De chansons mondaines ou salles,
Ie veulx icy vous presenter
De quoy sans offence chanter.
Et sachant que point ne vous plaisent
Chansons qui de l'amour se taisent,
Celles qu'icy presenter i'ose
Ne parlent certes d'autre chose;
Ce n'est qu'amour. Amour luy-mesme,
Par sa sapience supreme,
Les composa, et l'homme vain
N'en a esté que l'escriuain.
Amour, duquel parlant ie vois [2],
A fait en vous langage et voix,
Pour chanter ses haultes louanges;
Non point celles des dieux estranges,
Qui n'ont ne pouoir ny aueu
De faire en vous vn seul cheueu.
L'amour dont ie veulx que chantez
Ne rendra voz cueurs tormentez,
Ainsi que l'autre; mais, sans doubte,
Il vous remplira l'ame toute

[1] *Bulletin*, I, 35. — [2] Je vais

De ce plaisir solatieux
Que sentent les anges aux cieulx;
Car son esprit vous fera grace
De venir prendre en voz cueurs place,
Et les conuertir et muer,
Faisant voz leures remuer,
Et voz doigtz sur les espinettes,
Pour dire sainctes chansonnettes.
O bien heureux qui veoir pourra
Florir le temps que l'on orra
Le labourcur à sa charrue,
Le charretier parmy la rue,
Et l'artisan en sa boutique,
Aueques vn psalme ou cantique
En son labeur se soulager.
Heureux qui orra le berger
Et la bergiere, au bois estans,
Faire que rochiers et estangs
Apres eux chantent la haulteur
Du sainct nom de leur Createur [1].
Souffrirez-vous qu'à ioye telle,
Plus tost que vous Dieu les appelle?

[1] Le sceptique Montaigne était d'un avis tout différent et plaidait la cause détestable de l'interdiction des livres saints :

«Ce n'est pas sans grande raison, ce me semble, que l'Eglise deffend l'vsage promiscue, temeraire et indiscret des sainctes et diuines chansons que le sainct Esprit a dicté en Dauid.... Ce n'est pas raison qu'on permette qu'vn garson de boutique, parmy ses vains et friuoles pensements, s'en entretienne et s'en ioue; ny n'est certes raison de veoir tracasser, par vne salle et par vne cuisine, le sainct liure des sacrez mysteres de nostre creance; c'estoient autrefois mysteres, ce sont à present desduits et esbats.... Ce n'est pas l'estude de tout le monde; c'est l'estude des personnes qui y sont voüées, que Dieu y appelle; les meschants, les ignorants s'y empirent; ce n'est pas vne histoire à conter; c'est vne histoire à reuerer, craindre et adorer. Plaisantes gents, qui pensent l'auoir rendue palpable au peuple, pour l'auoir mise en langue populaire! Ne tient-il qu'aux mots, qu'ils n'entendent tout ce qu'ils treuuent par escript? Diray-ie plus? pour l'en approcher de ce peu, ils l'en reculent; l'ignorance pure et remise toute en aultruy estoit bien plus salutaire et plus sçauante que n'est ceste science verbale et vaine, nourrice de presumption et de temerité.» (*Essais*, liv. I, chap. LVI, *Des prières.* — Voir aussi Flor. de Rémond, *l'Antechrist*, Lyon, 1597, XXIII, 342 et suiv.)

Rabelais, plus évangélique, a sans doute fait intervenir les psaumes dans la seconde éducation de Gargantua. «Il se lauoit, dit-il, les mains et les yeulx de belle eau fraiche, et rendoit graces à Dieu par quelques beaux cantiques, faits à la louange de la munificence et benignité diuine.» (Liv. I, ch. XXIII.)

Commencez, dames, commencez,
Le siecle doré auancez,
En chantant d'vn cueur debonnaire
Dedans ce sainct cancionnaire,
A fin que du monde s'enuolle
Ce dieu inconstant d'amour folle,
Place faisant à l'amyable
Vray Dieu, d'amour non variable.

Le premier iour d'aoust 1543.

Bien que «le flageol gratieux» de Marot ne fasse pas entendre ici les sublimes accents de son *Epistre au Roy,* ni ceux de l'épître de Th. de Bèze *à l'Eglise de nostre Seigneur*[1]; bien qu'une réminiscence mythologique et profane donne à cette pièce un cachet d'originalité, on ne saurait nier le sentiment religieux qui l'a inspirée. La piété de Marot n'est pas celle de tout le monde; lourdement exprimée dans les morceaux didactiques, elle n'atteint à la grâce qu'en empruntant le secours du badinage ou de l'allégorie.

Tout en travaillant aux psaumes, Marot écrivit à Genève la *Complaincte d'vng pastoureau chrestien, faicte en forme d'eglogue rustique, dressant sa plaincte à Dieu, soubz la personne de Pan, dieu des bergiers*[2]. Cet opuscule a trouvé grâce devant l'un des critiques qui n'ont que du mépris pour les pièces religieuses du poëte : «A part la *Complaincte,* dit M. Ch. d'Héricault, rien de tout cela ne porte la marque de son génie.» Marot y retrace, avec une émotion contenue et un charme indicible, les douleurs de l'absence et de la persécution, et nous introduit discrètement au culte domestique qu'il célébrait dans sa famille :

. . . Las! c'est à droict, o Pan, que ie lamente
Pour mon ennuy qui si fort me tourmente,
Et par raison, soit en champs ou en bois,
Ie iette cris de lamentable voix,
Voyant ainsi bergiers de toutes parts
Par faulx pasteurs deschassez et espars,

[1] C'est la préface de sa traduction des psaumes.

[2] Trouvée, avec d'autres pièces, à Chambéry, par Michel Marot, après la mort de son père.

Lesquels, fuyans la peine à eux prochaine,
Sont peregrins en region lointaine,
Où le recors [1] *de leurs loges petites*
Faict qu'à eux soyent liesses interdites,
Si ce n'estoit le seul grand nom de toy
Qui les met hors de tout fascheux esmoy....

Iusques à quand, o Pan grand et sublime,
Laisseras-tu cette gent tant infime,
Et faulx pasteurs pariures et meschans
Dessus troupeaux dominer en tes champs?
Iusques à quand, o Pan tresdebonnaire,
Permettras-tu cette gent nous mal faire?
Et que tousiours en ce point ils deschassent
Ceux qui ton loz et ta gloire pourchassent?

I'ay veu le temps, o Pan, que ie soulois
Aller louant ton grand nom par les bois;
I'ay veu le temps que ma ioyeuse muse
Me prononquoit sur doulce cornemuse
Dire tes loz et tes bontez aussi;
Mais à present tout plein suis de soucy,
De tant d'ennuys, de trauaux et d'encombre,
Que ie ne puis t'en reciter le nombre,
Tant que de dueil ie laisse ma houlette,
Et en vng coing ie iette ma musette.

Mais dessus tout accroist ma passion
Le dur regret que i'ay de Marion [2].

[1] Souvenir.

[2] Il se nomme lui-même Robin, et sa femme Marion, empruntant ces noms au *Geus de Robins et Marion*, paroles et musique d'Adam de la Halle, trouvère du XIIIe siècle: emprunt d'autant plus naturel que, dans ce vieux poëme, le nom même de Marot n'est qu'un diminutif ou abrégé de Marion. Robin y dit à Marion :

Marot, par l'ame me mere (de ma mère),
I'en venrai (viendrai) *mout bien à chief...*
Marot, par l'ame me mere,
Tout ensi com tu vaurras (tu voudras).

Marion ou Marot lui répond :

Robins, par l'ame ten pere (de ton père)
Ses-tu bater au serain?

Et un troisième personnage s'écrie :

Ile resueille-toy, Robins,
Car on enmaine Marot.

(Voir Demogeot, *Histoire de la littérature française*, Paris, 1857, in-8°, p. 224; A. Thurner, *Les transformations de l'opéra comique*, Paris, 1865, in-12, p. 11; de Monmerqué et Francisque Michel, *Le théâtre français au moyen âge*; Magnin, *Les origines du théâtre*

Qui est, o Pan, ton humble bergerette,
Et du petit bergeret qu'elle alaicte.
O Pan, grand Dieu, i'ay solide memoire
Que quand nous deux voulions manger ou boire,
Ou que la nuit estendoit son manteau
Dessus Phebus qui rend l'air cler et beau,
Ie l'enseignois, et toute sa mesgnie [1],
Disant ainsi : O chere compaignie,
Exaltons Pan, qui, par vertu diuine,
Par tous les lieux de ce monde domine;
Et lequel faict par ses diuines graces
Que nous ayons en tout temps brebis grasses,
Lequel de nous a tousiours vng tel soing,
Que de nos parcs tout danger met au loing.

Puis, par souhait, à Marion disois :
Plust or à Pan que mon fils de six mois [2],
Ton bergeret que tu vas nourrissant,
Fust pour porter la musette puissant;
Certes en luy tel labeur ie prendrois,
Que bon ioueur de fleutes le rendrois,
Ou de hault bois et musette rustique,
Pour au grand Pan faire loz et cantique.

Veoyla, o Pan, mon vnique desir
Que ie faisois en mes parcs à loisir;
Veoyla l'esbat où plaisir ie prenois,
Quand à repos auec elle i'estois
Dedans le cloz, o Pan, que m'as presté
Pour habiter en hiuer et esté.
Mais maintenant la chance est bien tornée,
Car i'ay laissé Marion esplorée,
Dedans son parc où l'humble pastorelle
Faict (i'en suis seur) lamentable querelle [3].

moderne; et surtout de Coussemaker, *Œuvres complètes d'Adam de la Halle*, Paris, 1872, in-8°, p. 347 et suiv.)

(1) Famille.

(2) C'est du second fils du poëte qu'il s'agit ici. Comme Marion allaite encore le petit bergeret, cette pièce fut écrite peu après la fuite de Marot.

(3) *Querela*, plainte.

La famille de Marot ne l'a donc pas rejoint à Genève, bien que cela paraisse résulter des lettres que lui adressèrent Malingre et Eustorg

Après avoir épanché ces douloureux et poignants souvenirs, le poëte se plaint à Dieu, non sans que sa voix s'émeuve et que son œil s'obscurcisse de larmes,

du trespiteux massacre
Que faulx pasteurs font en son temple sacre;
De veoir aussi les actes inhumains
Que chascun iour commettent de leurs mains;

et il s'étonne que le Tout-Puissant ne se souvienne pas de l'iniquité des persécuteurs et n'arme pas son bras pour les punir; toutefois il ne se laisse point emporter par la fureur juive des psalmistes; il éprouve plus de tristesse que de haine à voir *saccager le troupeau* par les

renards qui, sous simples habits,
Vont deuorant les plus tendres brebis. . . .

Et est-ce pas, o Pan, fureur terrible
De n'estre point aux pastoureaux loysible
Chanter de toy et de ton diuin nom,
Pour par nos chants accroistre ton renom?
Ne sont-ce pas deffenses trop estranges
De prohiber annoncer tes louanges
Parmy les champs, ou en temple sacré,
Comme ie scay que bien te vient à gré?
Las! tant ont faict ces pasteurs par leurs loix,
Que maintenant on n'entend vne voix
Qui de ton loz ose parler et bruyre;
Car telz pasteurs soudain fairoient detruyre

de Beaulieu. Quoiqu'ils demeurassent non loin de Genève, ils pouvaient être mal renseignés sur ce point.

« Nous te pourrons aller veoir et les tiens, » lui écrivait Malingre. L'*Epistre* de De Beaulieu *à Marot, poete du roy, pour lors resident à Geneue*, débute ainsi :

Frere et amy, et voisin tout ensemble,
Loué soit Dieu, qui par Christ nous assemble,
Comme assembla iadis aux champs dehors
Le mien Beaulieu huit lieues pres ton Cahors.

De Beaulieu invite ensuite son compatriote à lui rendre visite à la campagne, c'est-à-dire à Thierrin en Savoie. Je te verrai, lui dit-il, avec un véritable plaisir,

Toffrant encor, pour faire fin et reste,
Que, si tu es importuné de peste,
Vne chambrette en mon logis auras,
Pour ta famille et toy quand tu voudras;
Car ie suis seul (quant à l'heure presente),
Ie n'ay chez moy qu'vne vieille seruante,
Pour prendre soing de mes bestes à laict,
Et, pour panser mon cheual, vng vallet.

(Chrestienne resiouissance.)

L'épître n'est point datée, mais, comme la peste régnait à Genève en mai 1543, c'est évidemment alors qu'elle fut écrite.

Et mettre à mort cil qui entreprendroit
Parler de toy, et mal luy en prendroit. . . .

Cette plainte se termine par un cri d'espérance, à la manière de certains psaumes :

Puis ie congnois par ce chesne tremblant
Que Pan, mon Dieu, me monstre bon semblant,
Dont à mon cueur ferme ioie est rendue,
Puis qu'il a ia ma priere entendue.

Ce mélange du sacré et du profane n'était point toléré par la roideur huguenote, témoin la résolution suivante du synode de Sainte-Foy (1578), qui semble dirigée contre Marot : « Ceux qui mettent la main à la plume pour traiter en poesie les histoires de l'Escriture sainte sont auertis de n'y mesler les fables poetiques et de *n'attribuer à Dieu le nom des faux dieux*, et de n'aiouter ou diminuer à l'Escriture sainte, mais de se tenir à peu près à ses termes [1]. »

L'*Epistre* LXI : *A vng sien amy*, est d'un tout autre ton, non religieux mais mondain ; toutefois, en essayant de chanter la joie, le poëte retombe dans son mélancolique spiritualisme :

Tien-toy certain qu'en l'homme tout perit,
Fors seulement les biens de l'esperit.

[1] Le synode de Figeac (1579) prit une résolution du même genre, qui atteignait l'*Abraham sacrifiant* de Th. de Bèze : « Les liures de la Bible, soit canoniques ou autres, ne seront transformés en comedies ou tragedies. »

Notre Église avait si peur de la liberté au XVIe siècle qu'elle avait tout réglementé, jusqu'à l'ordre dans lequel le Psautier *tout entier* devait être chanté. Les Anglais l'achevaient douze fois l'an (De Pours, p. 608), et les Génevois en six mois, aux deux cultes du dimanche et à celui du mercredi soir, c'est-à-dire en soixante et quinze séances, où l'on chantait en moyenne dix-huit versets. (Voir l'appendice des Psautiers et *l'examen de soy-mesme*, plaquette in-32 de 147 pages.) La *Table pour trouuer les pseaumes selon l'ordre qu'on les chante* n'existe plus dans les Psautiers du XVIIe siècle, et manque déjà à celui de 1592.

C'est par suite de cette manie de réglementation, que le même synode de Figeac interdit la lecture faite du haut de la chaire des versets qui vont être chantés. (Aymon, I, 143, et D'Huisseau, *La discipline*, 1675, in-12, p. 391.) Celui de la Rochelle défendit aux imprimeurs de publier séparément les prières, le catéchisme et les psaumes, et ordonna la censure des fidèles qui n'auraient point de Psautier et de ceux qui ne chanteraient point. (Aymon, I, 152.)

Ces règlements absurdes, qui nous eussent privés d'*Azael*, tragédie de feu M. le pasteur A. Coquerel père, et des *Mélodies hébraïques* de M. le pasteur Vidal, sont heureusement tombés en désuétude.

Indubitablement écrite à Genève, cette pièce laisse entrevoir que le séjour de cette ville pèse à Marot et qu'il ne s'y accoutumera point :

. . . Que pleust à Dieu que l'occasion i'eusse
Qu'aupres de toy vser mes iours ie peusse,
Loing du tumulte et loing des plaisirs courts
Qui sont en ces ambitieuses Courts!
La me plairoit mieulx qu'auec Princes viure;
Le chien, l'oiseau, l'espinette et le liure,
Le deuiser, l'amour (à ung besoing)
Et le masquer seroit tout nostre soing.
Auec le Bois, d'histoires bien recors,
Et le Bouchet rend [1] *de cueur et de corps;*
Auec Gruffy, et Chables et Ramasse,
Ieunesse en qui vertu croist et s'amasse:
Auec Genton, propre et loyal amant,
Et Marcoussé, visage d'Alemant;
Auec Bordeaux, qui a la bouche fresche;
Candie aussi, qui pas moins n'en despesche;
Et La Forest, faict de la riche taille,
Et Sainct Cassin, qui fust à la bataille.

Sans oublier Montigni, ton aymé,
Qui pour escrire en vostre langue est né;
Sans oublier aussi Aignebelette,
Qui saute en chat et grauit en belette;
Et Rougemont, qui d'or la barbe porte,
Et Lampignan, qui l'a bien d'aultre sorte;
Auec Regart et nostre bon Capris,
Qui d'instrument l'art ha si bien appris.

Finalement, d'aultres quinze fois sept,
Dont la plus part lettres et armes sect:
Te iurant Dieu que pas ie ne scauoye
Que si grand fruict produisist la Sauoye.
Que Dieu vous hausse en fortune prospere.

Mes chers enfans, buuez à vostre pere.

[1] Puissant ?

Et si Amour, au dard bien affiné,
Tire Paruans vers vous du Dauphiné,
Ie prie Bouchet, qui congnoit sa value,
Que de ma part humblement le salue.

En telle troupe et si plaisante vie,
A ton aduis, porterons-nous enuie
A ceux qu'on void si haultement iucher,
Pour mieulx apres lourdement trebucher?
Nostre voler, qui hault ne bas ne tend,
De l'entredeux seroit tousiours content;
Car cestuy la qui hault ne bas ne vole
Va seurement et iamais ne s'affolle.
Au demeurant, quel arrest ha Fortune,
Sinon l'arrest du vent ou de la lune?
Tien-toy certain qu'en l'homme tout perit,
Fors seulement les biens de l'esperit.
Ne voy-tu pas, encore qu'on me voye
Priué des biens et estats que i'auoye,
Des vieux amis du pays, de leur chere,
De ceste Royne et maistresse tant chere,
Qui m'a nourri (et si, sans rien me rendre,
On m'a tollu tout ce qui se peut prendre),
Ce neantmoins par mont et par campagne
Le mien esprit me suit et m'accompagne?
Malgré fascheux, i'en iouy et en vse.
Abandonné iamais ne m'ha la muse;
Aulcung n'ha sceu auoir puissance la:
Le Roy portoit mon bon droict en cela;
Et tant qu'ouy et nenny se dira,
Par l'vniuers le monde me lira.

Toy donq aussi, qui as scauoir et veine
De la liqueur d'Helicon toute pleine,
Escry et fay que, mort, la faulse lyce
Bien que le corps de toy n'ensuelisse [1].

[1] Cette épître, dont la pensée finale : L'esprit ne meurt pas, répond à la devise de Marot : *La mort n'y mord*, serait, d'après M. Morley, la dernière production du poete; allégation contredite par le contenu du morceau. On y voit que c'est la muse, c'est-à-dire un

Les deux pièces suivantes datent très-probablement du séjour de Marot à Genève; elles ne figurent pas encore dans l'édition de ses Œuvres imprimée par Dolet, Lyon, 1542, et la première se trouve à la fin du Nouveau Testament imprimé à Genève par Jean Girard, en 1543, in-24 [1].

AVX AMATEVRS DE LA SAINCTE ESCRIPTVRE.

Bien peu d'enfans on trouue qui ne gardent
Le testament que leur pere a laissé,
Et qui dedans ne regardent,
Pour voir comment il l'a faict et dresse.
O vous, enfans, à qui est adressé
Ce Testament de Dieu, nostre bon Pere,
A fin qu'à l'œuil son vouloir nous appere,
Voulez-vous point le lire volontiers?
C'est pour le moins, et plus de vous i'espere,
Comme de vrais celestes heritiers [2].

DV SALVT PAR IESVS CHRIST.

Que gaignes-tu, dy-moy, Chrestien,
De tant trauailler ton esprit?
Au monde il n'y ha qu'vng moyen
D'estre saulué, c'est Iesus Christ.
S'il y auoit plusieurs chemins,
On ne scauroit lequel tenyr:
En croyant doncq les mots diuins.
Par vng Saulueur fault paruenyr.

Il faut citer encore une épigramme charmante, qui rappelle les meil-

échange de vers, qui a donné naissance à l'amitié de Marot et du poëte savoyard,

Amy parfaict, de bonne et belle garde;

que, depuis, les deux poëtes se sont vus en Savoie, et que cette rencontre a redoublé leur affection. Or Marot n'avait jamais séjourné en Savoie, avant d'y passer les trois mois à l'expiration desquels il se rendit à Genève, et au moment où il écrit il n'est plus en Savoie ni en France; il est donc nécessairement à Genève. Par conséquent l'épître n'est pas de 1544, mais de 1543.

[1] Renseignement dû à l'obligeance de M. le pasteur Bernus, d'Ormont-Dessus.

[2] Marot a dit encore, dans *la mort du iuste et du pecheur*, l'une de ses pièces les plus mystiques :

Prenons pourtant sans dangier le sainct liure
De Iesus Christ, pour nostre instruction.
Entre les mains.

leures inspirations de Marot, et fut écrite au moment où il allait quitter la cité calviniste :

A MADAME DE LA BARME, PRES DE NECY EN GENEVOYS, 1543.

Adieu ce bel œuil tant humain,
Bouche de bon propos armée,
D'iuoire la gorge et la main,
Taille sur toutes bien formée.
Adieu douceur tant estimée,
Vertu à l'ambre ressemblant;
Adieu de celuy mieulx aimée
Qui moins en monstra de semblant.

Ainsi, à Genève comme à la cour, Marot resta lui-même, avec ce double caractère d'homme religieux et d'homme du monde, qui fait son originalité. Tandis qu'on était alors ou indifférent ou étroitement sectaire, Marot sut allier à l'énergie des convictions religieuses le respect de la liberté d'autrui, et conserver sa piété toute laïque à l'abri des influences cléricales.

Bien loin d'être cet esprit mobile et « flottant à tous les vents de la passion ou de la fantaisie[1], » — « cette âme impressionnable et légère[2] » que nous peignent ses biographes, Marot était capable non-seulement d'héroïsme, mais de constance, puisqu'il sut résister à l'absorbante personnalité de Calvin, qui en façonna tant d'autres à son image, à commencer par Farel, qui ne professait d'abord que les principes les plus évangéliques et se laissa entraîner dans la plus odieuse intolérance.

L'homme aimable accoutumé à s'entretenir avec les brillants seigneurs et les belles dames si rieuses et faciles de la cour, avec Marguerite de Navarre, Renée de France et leur entourage d'hommes illustres, de chastes savantes qui aimaient les arts, la musique, pensaient librement et parlaient de même, dut éprouver une étrange impression de tristesse, lorsqu'il eut franchi les portes de la nouvelle Sparte et se trouva au milieu des Génevoises couvertes de bure, en robes montantes, et à qui l'on interdisait même de boucler leur chevelure. Au seuil de ce couvent, il fallut dire adieu aux manières nobles et élégantes, au charmant badinage d'esprits

[1] A. Philibert-Soupé, p. XIV de sa préface de l'édition de Marot, Lyon, N. Scheuring, 1869, in-8°. — [2] Jules Bonnet, *Récits du XVIe siècle*, p. 32.

fins et délicats; la plaisanterie n'était point tolérée dans ce régiment : une seule religion, une seule opinion, une seule manière de vivre, y étaient permises, celles de Calvin, dont le génie semblait planer sur la ville comme le symbole de l'austérité et du despotisme théocratique.

La continuation du Psautier nécessita évidemment de fréquents rapports entre le poëte et le réformateur, qui voulut s'assurer lui-même de la conformité de la traduction avec le texte hébreu. Grande dut être sa surprise, lorsqu'il reconnut que Pierre Alexandre n'avait guère fait que gâter l'œuvre qu'il avait cru améliorer. Aussi n'hésita-t-il pas à abandonner le texte du Psautier d'Anvers, malgré le trouble que cette résolution allait jeter dans l'Église qui le savait déjà par cœur, et à lui substituer le texte primitif de Marot, corrigé par Marot lui-même, là où une retouche parut nécessaire. La préférence marquée de Calvin pour les psaumes de Marot, auxquels il sacrifia ceux d'autres traducteurs et les siens mêmes, n'a point été assez remarquée, et sa préférence non moins marquée pour l'édition originale était restée absolument ignorée jusqu'ici; elle a pourtant une grande importance. La postérité, si injuste lorsqu'elle est égarée par des préventions dogmatiques, a oublié que Calvin n'aurait point accepté le travail de Marot comme un véritable trésor, s'il n'en eût reconnu la parfaite exactitude et s'il n'y eût, en même temps, senti le souffle de la foi et de la piété.

Combien n'est-il pas regrettable que nul ne nous ait retracé, pas même à l'aide du pinceau, ces entrevues littéraires, où le premier prosateur [1] et le premier poëte du temps se livraient à l'examen de chaque nouveau psaume sorti du métier! A la moindre tournure qui s'écartait de l'original sous prétexte d'élégance ou de difficulté, il me semble voir Calvin tressaillir comme un autre Élie, et l'entendre s'écrier de sa voix brève et impérieuse, en faisant jaillir la flamme de son œil perçant : « C'est le Saint-Esprit qui a dicté les psaumes à David, c'est Dieu qui les a faits [2]. » — « Il faut prendre

[1] « Le style de Calvin est l'un des plus grands du XVIe siècle : simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons, il a commencé à fixer la langue française, comme celui de Marot l'avait fait pour les vers. » (P. L. Jacob, préf. des *Œuvres françaises de Calvin.*)

Le style c'est l'homme, a-t-on dit; aussi la dissemblance du style de ces deux grands écrivains correspond à la différence de leurs caractères : autant le style de Calvin est, nous ne dirons pas *triste*, comme le veut Bossuet, mais grave et sévère, autant celui de Marot est aimable, gracieux, enjoué.

[2] Préface du Psautier, 10 juin 1543.

garde qu'en voulant donner un agrément humain à des paroles toutes divines, lorsqu'on tâche d'y ajouter du nombre, on ne leur fasse perdre beaucoup de ce poids et de cette gravité qui les rend si vénérables [1]. » — « Vser de paraphrase en translatant la Parolle de Dieu est chose perilleuse, principalement se on y adiouste autre chose oultre la Parolle de Dieu, ou son diminue, et scachez que ce que plusieurs estiment elegance est inelegance et parolle fardée deuant Dieu [2]. » La fougue du jeune prophète [3] et son geste imposant étonnaient Marot sans le convaincre, le faisaient hésiter un instant malgré sa barbe grise; puis, après quelques passes où l'avantage devait rester presque toujours au plus instruit et à l'homme d'autorité, le poëte reprenait son manuscrit et allait corriger ses vers [4].

(1) Saint Augustin, *apud* préface du Nouveau Testament de Mons, 1668.

(2) Préface du Nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples.

(3) Calvin n'avait alors que trente-quatre ans.

(4) Voici un spécimen de ces corrections, emprunté au vi^e psaume :

ÉDITION DE 1538.

Ie te supplie, o Sire,
Ne reprendre en ton ire
Moy qui t'ay irrité....

Helas, Sire, retourne,
Et mon ame destourne
De ce terrible esmoy...
Ie te pry, sauue-moy...
Fuiez, Diabolieques...
Doncques honteux deuiennent...

ÉDITION DE PARIS 1542.

Ne vueilles pas, o Sire,
Me reprendre en ton ire,
Moy qui t'ay irrité....

Helas, Sire, retourne,
D'entour de moy destourne
Ce merueilleux esmoy...
De mourir garde-moy...
Deslogez, tyranniques...
Dont fort honteux deuiennent....

ÉDITION DE PARIS 1542.

... Santé ne me refuse;
Car en craincte confuse
Sont mes os et mes sens.
Et mon ame tentée
Se treuue espouentée
En extresme soucy....

Au gemir ie m'aggrave,
Toutes les nuictz ie laue
Ma face à larmoyer;
Et de mes larmes mainctes,
Si bref ne sont restrainctes,
Feray mon lit noyer.

Sous ce pleur tant seuere,
Mon œil qui perseuere
En troublement est mis,
Et par la longue oppresse
Vieilly suis en la presse
De tous mes ennemys.

ÉDITION DE GENÈVE 1543.

... Santé donques me donne;
Car mon grand mal estonne
Tous mes oz et mes sens.
Et mon esprit se trouble
Grandement, et au double,
En extresme soucy....

Toute nuict tant trauaille
Que lit, chalit et paille
En pleurs ie faiz noyer;
Et en eau goutte à goutte
S'en va ma couche toute,
Par si fort larmoyer.

Mon œil pleurant sans cesse
De despit et destresse
En vn grand trouble est mis;
Il est enuieilly d'ire,
De veoir entour moy rire
Mes plus grans ennemis.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'en sortant de chez Calvin maître Clément devait respirer plus à l'aise, et que, s'il rencontrait alors quelqu'un de ses anciens amis avec lesquels il retrouvait son franc parler, il devait laisser échapper quelques mots énergiques contre la contrainte perpétuelle qu'il lui fallait subir, et ne ménageait guère le redoutable tribunal dont on n'osait parler qu'à demi-voix, de peur d'être dénoncé. Il sévissait alors contre les croyances catholiques, qui n'étaient point encore entièrement déracinées, contre les *ex-voto*, les observateurs du carême et de certains jours fériés en l'honneur des saints, contre les semi-pélagiens qui fondaient leur espérance du salut sur les bonnes œuvres autant que sur la miséricorde divine, contre les pratiques superstitieuses à l'aide desquelles on prétendait opérer des guérisons, contre les violateurs du sabbat, entre autres le pâtissier Roland, qui, le dimanche, laissait jouer chez lui aux cartes et aux quilles, et contre les indifférents qui n'assistaient pas à tous les cultes du dimanche et de la semaine, et ne communiaient pas régulièrement.

Entre Marot, qui ne voulait point être dominé, et Calvin, qui ne souffrait point de résistance, il ne pouvait s'établir ni véritable intimité, ni affection, mais seulement ces relations froides et polies, un peu contraintes, où il entre plus de respect que de sympathie; aussi, chose digne de remarque, n'ont-ils parlé l'un de l'autre ni en bien ni en mal dans leurs écrits [1]. Bien que Marot ne fût point hérétique, comme Servet ou Castalion, Calvin dut bientôt deviner et sentir en lui un adversaire, c'est-à-dire une conscience inflexible qu'on ne pouvait maîtriser [2]. Une double opposition s'était formée contre sa législation à la fois civile et religieuse : celle des Libertins et celle des esprits qui tendaient secrètement à l'hétérodoxie. Les Libertins étaient d'ardents patriotes qui, après avoir chassé l'évêque de

[1] Le nom de Calvin ne se trouve pas dans les œuvres de Marot, et celui de Marot n'est cité que deux fois par Calvin, dans ses lettres à Viret de la fin de 1542 et du 15 mars 1545.

[2] C'est peut-être ce qui explique l'injustice dont il se rendit coupable à son égard. Non-seulement il n'a point accordé au traducteur des psaumes les éloges qu'il méritait, et ne lui a point témoigné la gratitude de l'Église; mais il semble avoir voulu laisser ignorer que le poëte avait fait à l'Évangile le sacrifice de sa vie : il ne l'a pas même nommé dans la préface du Psautier. Il en usera tout autrement envers les pauvres rimes de Théodore de Bèze, qui ne courait pas l'ombre d'un danger en achevant l'œuvre de Marot. Marot, qui avait senti le coup, le rendit, en n'insérant pas la préface de Calvin dans ses *Cinquante psaumes* sans musique, qui parurent à la fin d'août ou en septembre 1543.

Genève, leur tyran, trouvaient fort mauvais que certains Français fussent venus les régenter et leur imposer la plus dure des disciplines; ils voulaient être libres et ne reconnaissaient à personne le droit de s'enquérir de leur conduite peu évangélique[1]. A côté d'eux, des hommes religieux et de mœurs véritablement chrétiennes se permettaient d'apprécier et de juger les doctrines calvinistes, de les trouver étroites, exagérées; ils demandaient la liberté de comprendre l'Évangile autrement que Calvin, et ne faisaient point comme les autres une guerre ouverte et implacable au réformateur; ils ne se prononcèrent énergiquement contre lui que lors du supplice de Servet.

La manière de vivre des Libertins, riches et enclins à la débauche, ne pouvait convenir au pauvre père de famille qui avait, l'un des premiers en France, arboré l'étendard de la Réforme, et qui avait déjà tant souffert pour sa foi; cependant il était l'allié naturel de quiconque réclamait la liberté dans tous les domaines. Aussi fréquentait-il le grand citoyen Bonivard[2], qui, sans tomber dans l'immoralité, se montrait plus que personne rebelle aux lois ecclésiastiques. Il était également en relation d'amitié avec le pasteur Eustorg de Beaulieu[3], dont l'orthodoxie n'était sans doute pas intraitable, puisqu'il paraît avoir été l'ami de Bonivard et de Malingre[4]; avec les pasteurs de Genève, Megret et Champereaux, qui furent destitués

[1] C'est tout à fait gratuitement qu'on a rangé Marot parmi eux.

« Les Libertins représentaient alors ce qu'on appellerait aujourd'hui le parti philosophique, si ce nom n'était trop sérieux pour des attaques qui se dérobaient la plupart du temps sous le voile de la raillerie. De ce parti furent Cl. Marot, Rabelais, Bonaventure Des Perriers, etc.; une communauté d'attaques confondit dans les premiers temps les Libertins et les protestants; mais bientôt ils se séparèrent, et la haine devint violente de part et d'autre, surtout du côté des réformés. » (*Revue chrétienne*, VIII, 256.)

[2] Voir la *Galerie suisse, Biographies nationales*, Lausanne, G. Bridel, 1873, tome I.

[3] Poete, musicien, organiste, comédien, prêtre, et enfin pasteur à Genève, De Beaulieu est peut-être le seul poète du temps qu'on puisse comparer à Marot. Il a fait des épîtres de l'*Asne au Coq* et réprouve, dans la *Chrestienne resiouissance* (s. l. [Basle], 18 août 1546, petit in-8°, exemplaire unique, au duc d'Aumale, *apud* Techener, *Bulletin du bibliophile*, 1867, page 456), les pièces qu'il avait faites à l'imitation du *beau tetin* de Marot.

Deux d'entre elles sont si ordurières qu'on n'en peut même citer les titres :

Quand me souuient de sept blasons lubriques
Qu'au liure dict Blasons anathomiques,
Ie mis iadis, etc.

On trouve, dans la seconde partie de la *Chrestienne resiouissance*, des anagrammes sur les noms de François de Bonivard, de C. Malingre et de Marguerite de Bourbon, tante de Henri IV.

[4] Il suffit de lire l'épître de Malingre à Marot, pour s'assurer que l'auteur était homme du monde au moins autant que calviniste; il plaisante longuement, ce que n'eût pas fait Calvin.

pour crime de tolérance, aussi bien qu'avec Trepperaux, suspendu du ministère en 1544 pour une partie de cartes[1], et avec les autres esprits plus ou moins émancipés qui gémissaient sous le joug.

Les questions dogmatiques furent souvent agitées en présence de Marot: on ne parlait d'autre chose à Genève au mois de juin, quand Calvin se rendit à Strasbourg, dans le dessein d'aller tenir tête à Caroli, qui, rentré dans le catholicisme, tonnait contre lui à Metz; il en avait été de même le mois précédent, lorsque, tous les collègues de Calvin refusant de marcher à une mort presque certaine, Castalion, régent du collége, s'était offert pour être pasteur des pestiférés, et avait été repoussé pour le seul motif d'hérésie. On ne peut guère douter que l'apôtre de la tolérance et Marot, tous deux si Français et si bien faits pour s'entendre, se soient rencontrés chez quelque ami commun, qui invitait le poëte à lire devant une société choisie un psaume ou d'autres rimes nouvellement écloses. Il y avait entre ces hommes d'élite, ces cœurs ardents et pieux, entièrement dévoués à la cause évangélique, bien des affinités qui se traduisent par la ressemblance de leurs destinées. Admis à Strasbourg dans la plus étroite intimité de Calvin, qui appréciait son grand savoir, Castalion suivit son ami rappelé à Genève. Là, mécontent de la Bible de Lefèvre et de celle d'Olivetan revue par le réformateur, Castalion se mit à traduire en français le Nouveau Testament, et sa traduction fut jugée par Calvin avec une extrême sévérité[2]. Puis Castalion, prenant au sérieux le devoir de se faire des convictions personnelles, rejetant le Cantique des cantiques, la descente aux enfers, la prédestination, dut quitter Genève peu après Marot, pour aller mourir de faim à Bâle[3], où le poursuivirent les calomnies de Calvin et de ses acolytes.

A Castalion et à Marot il fallait la liberté: à l'un, celle de la vie privée

(1) *Epistre de Malingre*, et Galiffe, *Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*, etc. Genève, Vaney, 1863, in-4°.

(2) «A l'endroit où il est dit : *L'esprit de Dieu qui habite en nous*, Castalion a mis : *qui hante en nous*, quoique ce dernier mot ait une bien autre signification en français. Cette seule bévue suffirait à *déshonorer un livre. Je dévore en silence de pareilles inepties.*» (Lettre de Calvin à Viret, du 3 des ides de septembre 1542, *apud Bulletin*, 2e série, II, 170.)

(3) «D'une atrophie, suite de la misère, ainsi que l'attestent Montaigne et Scaliger.» (*La France protestante.*)

«I'entends, auecques vne grande honte de nostre siècle, dit Montaigne (*Essais*, liv. I, chap. XXXIV), qu'à nostre veue deux tresexcellents personnages en scauoir sont morts en estat de n'auoir pas leur saoul à manger, Lilius Gregorius Giraldus, en Italie, et Sebastianus Castalio, en Allemaigne.»

et de l'imagination; à l'autre, esprit plus vaste et profond, celle de la pensée, de l'hérésie; à tous deux, la tolérance. L'un quitte Genève pour protester contre la tyrannie disciplinaire, l'autre, pour protester contre le despotisme dogmatique, en attendant qu'il fasse entendre son immortelle protestation contre le supplice de Servet, qui déshonora Calvin et la Réforme.

Un troisième, Bourgeois, que M. Bovet a justement surnommé *le Palissy de la musique*, quittera aussi Genève plus tard pour protester à son tour au nom de l'art, que Calvin voulait enchaîner comme toutes les autres manifestations du libre génie de la Renaissance. Que ne donnerait-on pas pour obtenir quelque renseignement sur les rapports du poëte arrivant de la cour avec l'artiste parisien? Qu'ils se fussent ou non connus à Paris, ils furent naturellement amis; n'étaient-ils pas coreligionnaires, victimes du même rigorisme calviniste, et, en outre, collaborateurs également distingués? Le librettiste, musicien amateur et compositeur à l'occasion, était-il entièrement satisfait de la mélodie des *Trente psaumes*, a-t-il mêlé sa belle voix aux chœurs à quatre parties des psaumes de Bourgeois? Ne l'a-t-il point aidé, au moins de ses conseils, dans la composition des mélodies des vingt nouveaux psaumes, dont quelques-unes furent évidemment écrites durant son séjour à Genève? Il a même fait plus; car, ainsi qu'on le verra plus loin, le psaume CXXXVIII est encore aujourd'hui chanté sur l'air que Marot avait mis à l'un de ses noëls.

Déjà après le mois d'août, lors de l'apparition des *Cinquante pseaumes* sans musique, opuscule qui contenait la *Salutation angélique* ou *Ave Maria*, une vive discussion avait dû s'élever entre Calvin et Marot.

Catholiques et protestants s'obstinaient alors à ne voir que leurs doctrines particulières dans les saintes Écritures, qu'ils étendaient sur le lit de Procuste de leurs préjugés. Il suffisait que les uns glorifiassent Marie et tendissent à la déifier, comme elle l'est aujourd'hui, pour que les autres glissassent sur l'*Ave Maria* et le fissent disparaître du Psautier[1]. On lit dans les registres du consistoire, à la date du 16 juin[2] : « Les ministres et magisters se chargent d'enseigner le chant des psaumes aux enfans. — Les pseaumes de Dauid sont imprimés avec les prieres de l'Eglise, mais parce qu'il est fait mention en iceulx de la *Salutation angelique*, resolu

[1] Voir des faits du même genre dans nos *Hérésies catholiques et protestantes du Nouveau Testament*. — [2] Henry, *Das Leben J. Calvins*, Hamburg, 1838, II, 160.

qu'elle soit ostée [1]. » Marot, esprit laïque, étranger ou supérieur aux passions théologiques, ayant fait réimprimer la pièce interdite à la suite de ses *Cinquante pseaulmes*, sans se soucier du décret consistorial, Calvin dut crier à la révolte et ne trouver aucune bonne réponse à cette réplique du poëte : « Pourquoi supprimer cette partie des saintes Écritures? N'est-elle pas divinement inspirée aussi bien que toutes les autres? L'autorité du consistoire est-elle donc supérieure à celle de la parole de Dieu? » Marot finit sans doute par plier; car quelques mois après, le 15 octobre, Calvin offrit au conseil de le faire travailler aux psaumes. Nous croyons que cette date indique le moment où Calvin demanda un traitement pour le traducteur, auquel il voulait faire traduire les cent psaumes qui ne l'étaient pas encore; mais, suivant M. Bovet, le conseil refusa la subvention demandée [2]. Cette impardonnable lésinerie, qui privait le poëte de son gagne-pain, l'empêcha de poursuivre son œuvre et fut l'une des causes qui lui firent quitter Genève. On ne peut s'empêcher de se demander, à ce propos, si Calvin n'eût pu vaincre la résistance du conseil, comme il fit dans l'affaire de Servet.

Accoutumé à ne prendre pour juge de ses actions que sa propre conscience, Marot, qui croyait avec raison ne commettre ni un crime ni même une peccadille en jouant parfois avec ses amis [3], se permit peu après au moins une partie de trictrac avec Bonivard. De là grand émoi et scandale [4]. Bonivard, dénoncé, fut cité devant le consistoire. Nous transcrivons la page des registres relative à ce méfait, pour lequel Marot ne fut pas directement mis en cause :

JEU DE DÉS ENTRE BONIVARD ET CLÉMENT MAROT, SUPPOSÉ PAR ERREUR UN MINISTRE.

Du 18 décembre 1543. Tyvent Mathé, tissotier, de Chollex; a dix sept ans qu'il est en ceste ville, et ne fréquente point les sermons; respond qu'il va aux sermons les

[1] On retrouve cependant la *Salutation* dans quelques Psautiers imprimés en France, notamment dans les *Cinquante pseaulmes* de Lyon 1549, chez les Beringen, et dans ceux de Paris 1550, pour la veuve Maurice de la Porte.

[2] *Histoire du Psautier*, p. 20.

[3] Il s'exprime ainsi, dans l'*Epigramme LIV* :

Car, n'en desplaise à la melancolie,
Soy resiouir n'est peché ny folie,
Sinon à gens de male intention.

[4] L'ordonnance de février 1539 portait : « Que personne n'ait à jouer à or ni argent en sorte que ce soit, sus la poinne de cinq sols pour une chacune fois. » (Améd. Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 145.)

dymanches et non les aultres jours, car il luy fault gagner la vie de deux bessons et de deux aultres petis enfans qu'il az; et qu'il y a cinq semaines qu'il ne joyaz point, et la dernière foys qu'il joya se fust dernier (derrière) la tour de l'escolle, et qu'il ne dit pas que jamays en joyant il n'eut dit qu'il pouvoit bien joyer quant les prédicants joyoient bien aux déz, et dit qu'il (y) avoit ung prédicant d'Orléans que avoyt joyé cinq sols pour ung partie avec M. Saint Victeur (Bonivard), et qu'il n'a pas ditz qu'il fust prédicant de ceste ville; az ditz que le prédicant demandoit les cartes, et qu'il n'a ditz jamais que se fust un prédicant de Genève; que la femme de Domi Hugonin disoyt que c'estoit ung prédicant vestu d'une robbe longue et portant son baston en son flanc, et se il sçavet lequel prédicant de Genève il le diroyt quant bien fust M. Calvin ou l'ung des aultres. Vehu sa confession, qu'on demande Domi Hugonin et sa femme et Mos^r de Saint Victeur.

Du 20 décembre. Nob. Françoys Bonivard seigneur de Saint Victeur; à cause de certains jeulx tenus chez M. Hugoneri. Il dit vray qu'il a joyé aux dames avec les aultres fort publiquement, ni a pas entendu qu'on aye deffendu le jeu des déz; et est estrangier et a joyé avec gens de bien; et qu'il respondra se on veult escripre contre luy: et qu'il ne joya jamais avec un prescheur de la parolle de Dieu, et a respondu pour ce qu'il joya et que c'est un peu dépasser le temps de sa vieillesse; il n'a point joyé avec prédicant quelqu'il soit ny dedans ni dehors.

Messire Jehan Hugoneri ne seet pourquoi. — A cause des cartes de certains prédicants. Respond que celluy qui dit cela ne seet pas la vérité; et ne veult point taverner, et une fois Mos^r de Sainct Victeur joya, et sa femme (dudit Hugoneri) alla querre une table, et n'avoyent point de déz, et n'ont jamais joyé qu'avec gens de bien, et il y a cinq ou six ans qu'il n'a point tenu de jeulx. Dit estre fort ignorant de cela, qu'il y a quelque temps Maistre Clément Marot il joya et n'ont point joyé que au trictrac, et que il n'az point vehu joyer de prédicant ni de la ville ny de dehors.

Marie femme de Messire Hugoneri respond qu'elle ne vit jamais joyer en leur mayson ny cartes ny déz; dempuis ung mois en sà des gens de bien vinrent cheus eulx pour supper et n'estoit pas prest; alla querre une table, et que il n'a point joyé de prédicant en leur mayson, et que Chollex alla avec elle querre les déz, et n'estoit que le seigneur Curtel et Clément Marot, et fust ceste nuyct que Tyvent Chollex estoyt en leur mayson lequel alla querre les déz avec elle pour joyer, avec un quarteron de vin. (Cramer, *Extraits des registres du consistoire*, p. 15.)

Marot, très-probablement menacé de comparaître à son tour, et préférant la misère avec la liberté à la misère accompagnée de l'esclavage, prit aussitôt le parti de s'éloigner d'un sol détesté, et retourna en Savoie, au risque d'y retomber dans la même détresse que l'année précédente.

Blessés de ce départ, qui allait avoir du retentissement, les calvinistes rigides le furent bien plus encore d'une seule mais énergique épithète que Marot leur décocha; ce fut son crime irrémissible. Ce qui était pour Calvin la véritable cité de Dieu, l'asile des saints destinés à régénérer le monde, cette forte école des martyrs, Marot l'appelle simplement un *enfer*, faisant une allusion transparente aux prisons du Châtelet où il avait été détenu, et qui lui avaient inspiré *l'Enfer*. En juillet, il avait demandé aux magistrats la permission de réimprimer cette pièce, qu'il intitula : *L'Enfer de Paris;* l'addition des mots : *de Paris,* indiquait déjà suffisamment qu'il n'avait pas trouvé un paradis à Genève. Voici l'épigramme vengeresse :

DIXAIN AV ROY ENVOYÉ DE SAVOIE
1543.

Lors que la peur aux talons met des aisles,
L'homme ne scait ou s'enfuire, ne courre;
Si en enfer il scet quelques nouuelles
De sa seurté, au fin fons il se fourre;
Puis, peu à peu sa peur vient à escourre,
Ailleurs s'en va. Sire, i'ay faict ainsi.
Et vous requiers de permettre qu'icy
A seureté seruice ie vous face;
Puny assez ie seray, en soucy
De ne plus voir vostre Royalle face.

Si l'étroitesse calviniste ne put pardonner à Marot de ne s'être pas plu à Genève, le fanatisme catholique lui pardonna moins encore d'avoir mis son talent au service de la Réforme. Les apostats Cayet et Florimond de Rémond, le jésuite Maimbourg, etc., ramassèrent, pour la tourner de nouveau contre lui, l'arme de la calomnie dont s'étaient servis Sagon et la Huetterie. On ne saurait s'en étonner quand on songe aux ignobles accusations par lesquelles les Bolsec, les Audin, etc., ont tenté de flétrir la mémoire de Calvin; en entrant de plain-pied et l'un des premiers dans la famille des réformateurs, Marot s'était montré digne de partager les outrages dont on les abreuvait. Pour faire pendant aux prétendus coups de fouet de Ferrare, on imagina grossièrement un adultère commis à Genève par Marot, au moment où il écrivait ses psaumes et d'autres pièces religieuses; on prétendit qu'il avait débauché son hôtesse, et que la peine de

mort, qu'il avait à craindre, fut commuée en celle du fouet par la recommandation de Calvin.

Tous ceux qui disent cela se fondent, selon Bayle, sur le témoignage de Cayet [1]: c'est lui qu'il faut prendre pour le premier et pour le seul déposant. Fl. de Rémond, que l'on cite aussi, n'est que son copiste.... Je ne trouve pas vraisemblable ce que Cayet conte; car si un poëte aussi fameux que Marot et aussi haï dans la communion romaine eût été fouetté par les carrefours d'une grande ville, toute l'Europe l'aurait bientôt su; on l'eût insulté sur cette infamie dans plusieurs livres, il n'eût pas osé se présenter devant ceux qui commandaient en Piémont pour le roi de France; nous ne serions pas réduits au seul témoignage de Victor Cayet, postérieur de tant d'années à cette aventure [2].

Le silence des registres génevois rend manifeste l'impudence de Cayet, de même que deux autres circonstances, qui, à elles seules, révéleraient le faussaire. 1° L'adultère n'était point puni de mort à Genève en 1543; en 1545, il n'était encore puni que de neuf jours de prison et d'une amende; ce n'est qu'en 1560, c'est-à-dire seize ans après la mort de Marot, que ce crime finit par être puni de mort [3]. 2° Il faut bien mal connaître Calvin, qui faisait condamner la femme de son propre frère, pour croire qu'il eût fait adoucir une peine prononcée contre un violateur de la discipline; dans ce cas, il était aussi impitoyable que lorsqu'il était blessé personnellement. Cayet a menti maladroitement, mais le mensonge n'en a pas moins réussi [4].

Près d'un siècle plus tard, la traduction des psaumes n'inspirait pas moins de colère aux successeurs de Cayet. D'après le jésuite Meynier, « la Prétendue chante dans ses temples » des rimes pleines de falsifications, d'impiété, de maximes d'athéisme, de mots équivoques qu'une femme hon-

[1] En son *Formulaire*, fol. 47; nous ignorons quel est celui des ouvrages de Cayet que Bayle et Maimbourg désignent sous ce titre.

[2] Le premier ouvrage qu'il écrivit porte la date de 1595, c'est-à-dire qu'il est postérieur de plus d'un demi-siècle à la mort de Marot.

[3] Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit. VIII, 324; voir aussi Mignet, *Mém. historiq.*; *La France protestante*, article *Spifame*, et l'Estoile, *Journal de Henri IV*, p. 49 A.

[4] Nous regrettons que M. le professeur Riggenbach ait dit, avec une espèce d'indifférence, page 36 de son remarquable ouvrage (*Kirchengesang in Basel*) : « Un homme qui avait pris les habitudes de la cour devait être mal à l'aise dans la cité de Calvin. Il quitta cette ville à la suite d'une partie de trictrac, disent les uns, d'un adultère, disent les autres » (*Wegen einer Partie Trictrac, sagen die einen, wegen eines Ehebruchs, die andern*).

nête ne peut proférer. « Nos adversaires ne devroient-ils pas rougir, s'écrie-t-il, d'avoir changé en prières publiques... les profanations de l'Escriture et les vers qu'un bouffon composoit pour servir à entretenir la galanterie de la cour?... Une femme, s'il luy reste du moins quelque apparence de pudeur, osera-t-elle chanter ni dans le temple, ni hors du temple, ni en compagnie, ni seule, les quatre premiers vers d'un psaume dont le papier même rougiroit si je l'en chargeois [1]? » Moins prude que le bon Père, Fl. de Rémond a transcrit ces quatre vers, où il trouve matière *à conte trop follastre*. C'est le début du psaume CXXXI, qui n'est point de Marot, mais de Th. de Bèze :

Seigneur, ie n'ay point le cœur fier,
Ie n'ay point le regard trop haut,
Et rien plus grand qu'il ne me faut
Ne voulus oncques manier.

Ne faut-il pas une imagination bien dévergondée [2] pour découvrir dans cette prière la moindre occasion de scandale et le comble de l'impureté? Ces imputations mensongères et haineuses prouvent seulement que les jésuites sentaient tout le dommage causé au catholicisme par le Psautier.

Mais qu'au lieu de vouer une éternelle reconnaissance à l'homme qui avait bravé le supplice et tout quitté pour doter leur Église de ce Psautier, les protestants eux-mêmes aient donné beau jeu à ses détracteurs, c'est là quelque chose de presque inconcevable, et qu'explique seule la rancune

[1] *De l'exécution de l'édit de Nantes*, par le P. Bernard Meynier, Pézenas, 1672, petit in-4°, p. 353 à 358.

[2] Voici ce qu'en disait Charles Drelincourt, dans ses *Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1685, in-8°, p. 80 (*Bibliothèque du protestantisme français*, fonds Coquerel :

« *Le Missionnaire.* Il y a dans vos pseaumes des choses sales et mal-honnestes.

« *Le Chrétien réformé.* Elles ne sont sales ni mal-honnestes que dans vostre imagination. »

L'archevêque d'Aix, Paul Hurault de l'Hospital, prêchant à Paris en 1604, appelait encore les psaumes qu'on chantait en allant à Charenton *de vilaines et sales chansons*. (*Journal de l'Estoile.*)

En sa qualité de missionnaire, Fénelon a cru devoir imiter sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les convertisseurs vulgaires : « Vous trouverez dans le protestantisme, dit-il, des pratiques exactes et sévères en certains points de discipline; vous y trouverez l'horreur de certains vices grossiers; vous y trouverez une attention curieuse au sermon, *et un chant de psaumes qui excite l'imagination*,... mais vous n'y trouverez point cette oraison intérieure qui a fait chez nous tant de grands saints. » (*Œuvres complètes*, 1820, in-8°, II, 207.)

ecclésiastique[1]. Voici le jugement plus que sévère porté par Th. de Bèze sur son émule et son devancier[2] :

Depuis son retour d'Italie, il estoit fort mal voulu de la Sorbonne, pour auoir traduit tresheureusement en langue francoise trente psaumes de Dauid, dediés au roi, qui les trouva si bons qu'ils furent imprimez. Mais si fut-il contraint de se sauluer, et feit sa retraitte à Geneue, où il en traduit encore vingt. Mais, *aiant esté tousiours nourri en vne tresmauuaise escole, et ne pouuant assubiectir sa vie à la reformation de l'Euangile,* il s'en alla passer le reste de ses iours en Piemont, alors possédé par le roy, où il vsa sa vie en quelque seureté sous la faueur des gouuerneurs.

A lire ces lignes, qui se douterait de tout ce que Marot a fait pour le protestantisme? Ailleurs, Bèze a été plus équitable. S'il répète encore dans ses *Icones*[3] les griefs qu'il a entendu formuler par Calvin contre Marot[4], il y joint du moins un éloge mérité, qui repose non plus sur une appréciation passionnée, mais sur des faits indéniables :

I'ay voulu adiouster aux illustres personnages sus-mentionnez cestui-ci, lequel par vne admirable félicité d'esprit, sans aucune cognoissance des langues, ni des sciences, surpassa tous les poetes qui l'auoyent deuancé; pource qu'estant sorti par deux fois hors du royaume à cause de la religion, il fit vn notable seruice aux Églises, et dont il sera mémoire à iamais, traduisant en vers francois vn tiers des pseaumes de Dauid. *Mais, au reste, ayant passé presque toute sa vie à la suite de la cour (où la pieté et l'honnesteté n'ont gueres d'audience), il ne se soucia pas beaucoup de reformer sa vie peu chrestienne,* ains se gouuernoit à sa maniere accoustumée, mesmes en sa vieillesse, et mourut en l'age de soixante ans (!!) à Turin, où il s'estoyt retiré sous la faueur du lieutenant du roy.

I'admire ton esprit en mille inuentions,
Qui ton nom graueront au temple de Memoire;

[1] Dès 1552, ses pièces préliminaires ont disparu des *Octante trois pseaumes*, où ne se trouvent que la préface de Calvin, qui ne nomme pas même le poete, et la dédicace de Bèze, qui loue son devancier. Au commencement du XVIIIe siècle, on disait encore à Genève : «Monsieur de Bèze», et «Marot» tout court, ce qui donna lieu à l'épigramme suivante de F. de la Chana :

Très-excellents pasteurs, on requiert qu'il vous plaise
Que Marot soit Monsieur, comme Monsieur de Bèze,
Pour que ne croye pas que Marot, digne auteur,
N'est plus rien qu'un maraud, n'ayant esté pasteur.

[2] *Histoire ecclésiastique*, Anvers, 1580, in-8°, I, 33.

[3] *Les vrais pourtraits des hommes illustres, traduits du latin de Bèze*, chez Jean de Laon, 1581, pet. in-4°, p. 161. (*Bibliothèque du protestantisme français.*)

[4] Celui-ci avait quitté Genève cinq ans avant que Th. de Bèze y arrivât.

Mais de tes pseaumes saincts les riches versions
Couronneront Marot d'vne eternelle gloire.

Bèze n'a point imité l'impardonnable et orgueilleuse partialité de Calvin, puisqu'il a placé Marot dans son recueil de *Pourtraits des hommes illustres*, où il n'admit que des réformateurs et des martyrs: mais il n'a point vu qu'il était contradictoire d'avancer, sans ombre de preuve, que la vie d'un homme qui était deux fois sorti de France « à cause de la religion » n'était point chrétienne; et, avant d'écrire les lignes que nous avons soulignées, même si elles eussent été l'expression de la vérité, il aurait dû se rappeler qu'il avait, lui aussi, traversé *vne tresmauuaise escole*, et qu'en fait de *juvenilia* il ne devait rien à Marot. Mais les partis religieux, comme les partis politiques et peut-être plus encore que ceux-ci, sont implacables envers quiconque ne se donne pas à eux corps et âme, et prétend réserver une partie de son indépendance et de son libre arbitre. L'injustice envers ces personnalités qui refusent d'abdiquer non-seulement paraît naturelle, mais elle devient un élément même de la foi commune.

Lefèvre d'Étaples en fut victime aussi bien que Marot: « Les Vaudois, dit encore Th. de Bèze[1], feirent imprimer... à Neufchatel en Suisse *la premiere Bible francoise* imprimée de nostre temps, traduite de l'hebrieu par Pierre Robert Olinetan, auec l'aide de Iean Caluin, qui l'a depuis souuentefois amendée en quelques passages. *Car, quant à la traduction des Bibles francoises au parauant imprimées durant les tenebres de l'ignorance, ce n'estoit que fausseté et barbarie.* » La Bible de Lefèvre, écrite, elle aussi, à la lueur des bûchers, la Bible du père de la Réforme française[2], est tenue par Bèze pour non avenue, ou fausse et barbare, uniquement parce que Lefèvre, vieillard et mystique, n'a pu imiter les emportements iconoclastes de son jeune et bouillant disciple Farel, parce qu'il n'a point été au delà de ses lumières et de sa conscience, parce qu'il n'est pas devenu calviniste. Or la Bible de Lefèvre, parue sept ans avant celle d'Olivetan, n'est nullement fausse et barbare.

Cette inexactitude de Bèze, relative à un fait presque matériel, que le premier lettré venu peut constater, montre assez ce qu'il faut entendre par

[1] *Histoire ecclésiastique*, Anvers, 1580. I, 36.

[2] Voir une étude sur cette Bible et sur celle d'Olivetan, dans la préface de l'*Histoire de la Société biblique protestante de Paris*, 1868, in-8°.

la vie *peu chrestienne* de Marot, *non assubiectie à la reformation de l'Euangile*. De cette accusation vague, dont il n'avait pas deviné le mobile. Bayle a eu le tort de conclure que « Marot n'édifia point les Génevois par sa chasteté, » et d'oublier qu'il avait dit ailleurs du valet de chambre de François Ier [1] : « Quand un homme cherche ses aises et ses plaisirs, il ne quitte pas une telle charge dans une cour aussi voluptueuse et aussi débauchée.... pour chercher une retraite où il pourra. » Si Marot eût été immoral, libertin, il eût comparu devant le consistoire, dont Calvin était président à vie, ou bien ce consistoire, qui savait tout et n'épargnait personne, eût été son complice, en ne le punissant pas ; il n'y a point d'autre alternative.

C'est aussi en s'inspirant de l'*Histoire ecclésiastique* et des *Portraits* de Bèze que l'honnête Jérémie de Pours a parlé de Marot (p. 576), « qui, ayant vescu licencieusement pour un tel poëte de son temps, a pati un exile pour l'amour de Christ. » Toutefois, son jugement est moins injuste ; car, s'il reproche au poëte « quelques folies », sans en spécifier ni la nature ni la date, il ajoute (p. 577) : « Il est bon de ne faire jamais folie ; si on l'a faite, c'est sagesse de finir la folie en pieté et se reposer ès divines Ecritures, au contraire de plusieurs sages-fols, amusés à leur Muse qui les abuse et finissent leur vie par une farce. »

Malgré son pédantisme dédaigneux, Jurieu a cru devoir prendre la défense du traducteur des psaumes, et a réduit presque à leur juste valeur les accusations du successeur de Calvin. On lit dans son *Apologie pour Clément Marot* [2] :

Dans mon chemin, j'ay rencontré Marot. J'ay pensé le laisser où je l'ay trouvé, comme un homme auquel nous prenons *assés peu d'intérêt*. Cependant j'ay eu pitié de la manière effroyable dont on le traite, et pour le plaisir qu'il nous a fait de traduire cinquante pseaumes, dont les bonnes âmes ont été édifiées, il faut dire ce qui se peut dire en sa faveur.... J'ay eu peine à m'empescher de rire en lisant ces paroles du sieur Maimbourg : *Clément Marot, qui est si célèbre dans le parti*. Vous diriés que ce Clément Marot est *l'un de ces grands hommes dont nous estimons le sçavoir et dont nous vénérons la mémoire à cause que l'Église a esté réformée par leurs travaux.... Il n'est pas vray que Marot ait esté célèbre parmi nous ;* c'estoit un poète et un poète de cour ; et

[1] *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, à Ville-Franche, chez Pierre Le Blanc, 1684, in-16, I, 243.

[2] *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle ou Apologie pour les réformateurs*, etc., Rotterdam, Reinier Lers, 1863, in-16, I, 255.

ce caractère est à peu près incompatible avec le grand mérite. *La poésie amollit les âmes*, et les poésies de la cour ont pour but de flatter et d'embraser des passions impures. Les occupations de ces sortes de gens sont opposées à l'esprit du christianisme.... Marot estoit assurément ce que sont tous ces honnestes gens du monde qui s'érigent en autheurs par des romans, par des comédies et par des poésies efféminées. *Il n'avoit pas une morale fort sévère*, je le croy : ainsi sont faits tous ceux qui s'occupent à chanter les aventures de l'Amour et de Psiché, et autres semblables. Ils sont toujours prêts à changer leurs romans en histoires, et à courir des avantures réelles avec les femmes et les filles de leurs prochains. *Encore ne seauroit-on prouver que Marot ait esté jusques-là.* C'estoit un esprit libre, et si vous voulés libertin, qui s'estoit nourri de vanités dans une cour souverainement corrompue.

Jurieu trace ensuite, d'après Brantôme, le tableau des mœurs de la cour et du clergé, puis il ajoute :

En vérité, je croy que Marot estoit sage en comparaison des autres; et je le croy à cause qu'il avoit commerce avec d'honnestes gens, comme estoit Vatable[1].... Il est vray que l'Histoire ecclésiastique composée par M. de Bèze dit que Marot ayant toujours esté nourri en une très-mauvaise escole, et ne pouvant assujettir sa vie à la réformation de l'Évangile, il s'en alla passer ses jours en Piémont. Cela signifie, selon ces messieurs (Cayet, Maimbourg, Fl. de Rémond), qu'il estoit libertin, adultère et corrupteur de la chasteté des femmes. La glose est un peu forte : il suffit de dire qu'il avoit pris l'habitude de badiner, de dire des sottises de poète de cour, d'aller au bal et à la comédie, de danser, de faire des vers d'amour et des chansons à boire[2], et qu'il ne put s'accommoder d'une Église qui, dans la première ferveur de sa réformation, chastioit ces sortes de fautes plus rigoureusement qu'on ne faisoit à Rome ces péchés contre nature, qu'on y appelloit des peccadilles.

L'injustice des Calvin et des Bèze à l'égard de Marot s'est perpétuée jusqu'à nous. On la retrouve dans maintes publications, et notamment dans l'*Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, par M. Merle d'Aubigné[3].

[1] Pourquoi Jurieu oublie-t-il Calvin, Renée, Marguerite, etc.?

[2] Lesquelles donc? Marot n'en a fait aucune de ce genre. Jurieu parle ici de ce qu'il ignore absolument.

[3] Nous ne croyons manquer ni de respect ni de reconnaissance envers la mémoire de l'homme éminent qui a consacré cinquante années de sa vie à l'histoire de la Réforme, et qui en a le premier fait connaître les sources, en exprimant le regret qu'il ait parfois obéi au parti pris, et cru que la couleur pouvait tenir lieu de méthode rigoureuse et d'exactitude.

Les lignes qui vont suivre (écrites du reste bien avant la mort de M. Merle d'Aubigné)

Nous lisons, page 483 du tome I de cet ouvrage : « Le valet de chambre de la duchesse (d'Alençon), qui ne ménageait pas les prêtres et traduisait en vers les psaumes de David, le premier poëte de l'époque, fut arrêté (1526). Lefèvre, Roussel et autres durent s'enfuir. »

Il n'y avait qu'un moyen d'expliquer l'arrestation de Marot, en 1526, pour cause d'hérésie; c'était d'admettre, sous bénéfice d'inventaire, qu'il était réellement hérétique, et d'en chercher la preuve dans ses écrits. M. Merle d'Aubigné a usé d'un procédé différent. Supposant démontré que Marot n'a pu être un disciple de l'Évangile, il a cherché une autre cause à son arrestation, et en a trouvé... plusieurs, savoir : ses invectives contre le clergé (cela ne prouvait pas qu'il fût très-bon catholique), ses psaumes, qu'il ne commença à traduire que sept ans plus tard (entreprise qu'un protestant pouvait seul tenter en ce moment) et le privilége d'être le secrétaire de Marguerite.

« Clément Marot, poursuit l'historien (I, 521), avait payé cher le privilége d'être le secrétaire de Marguerite; il était en prison et se consolait en cadençant ses rimes légères. »

Des rimes légères, *l'Enfer* et le prologue mystique du *Roman de la Rose!*

Délivré par Marguerite, « Marot se hâta de courir vers ses amis, de faire éclater sa joie, de s'écrier :

La liberté, qui sans cause *et sans droit*
M'avoit esté par malins defendue,
Ce nouvel an par le roy m'est rendue. »

Dans quelle intention M. Merle souligne-t-il les mots : *sans cause?* Serait-ce pour donner à entendre que le motif de l'emprisonnement n'était nullement religieux? Mais passons.

Le même écrivain mentionne (II, 107) les publications du Vénitien Guidacerio sur le *Cantique* et le *Sermon sur la montagne,* en 1531; il place dans la même année les velléités évangéliques de Lecoq, et paraphrase longuement le discours de ce prêtre, qui finit par se rétracter; mais, en revanche, il ne dit mot du *Sermon du bon pasteur* de Marot, qui ne se rétracta jamais.

nous ont semblé d'autant plus nécessaires que ses ouvrages ont eu un grand succès, et qu'ils ont partout propagé, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et jusqu'en Amérique, son appréciation partiale et inexacte du caractère de Marot.

A l'occasion des deux placards qui invitèrent les Parisiens à massacrer les hérétiques en général, et Roussel en particulier, il nous peint l'agitation presque comique et un peu niaise de Siderander, allant aux écoutes; mais il passe sous silence les deux répliques de Marot.

« Les témoignages de la piété des chrétiens évangéliques de cette époque (1526-1532) sont trop peu nombreux, dit-il (I, 516), pour que nous ayons pu nous permettre de supprimer ceux que nous trouvons dans les écrits de la sœur du roi. » En conséquence, il examine avec soin les poésies de Marguerite au point de vue religieux. Pourquoi n'agit-il pas de même envers Marot? L'a-t-il condamné sans l'entendre et sans même avoir feuilleté ses œuvres? Non; puisqu'il cite des vers de l'*Epistre au roy*, de l'une des épîtres du *Coq à l'Asne*, d'une autre épître, du *Cantique à la reine de Navarre* et l'épitaphe d'Anne de Beauregard. Si M. Merle eût eu pour Marot seulement un peu de la tendresse qu'il éprouve pour Marguerite, quelle ample moisson de *témoignages de piété* n'eût-il pas faite dans tant de vers admirables, héroïques, que le poëte écrivit à Ferrare, dans les épîtres à la duchesse et à son troisième enfant :

Vien veoir de Christ le regne commencé! etc.

Il ne les a parcourus, paraît-il, qu'avec prévention et d'un œil distrait; ceux mêmes qu'il cite sont loin d'être les meilleurs. Il transcrit ceux-ci de l'épître au roi :

De Lutheriste ils m'ont donné le nom,
Qu'à droit ce soit ie leur reponds que non;
Luther pour moi n'est des cieux descendu,

et les huit suivants, jusqu'à : *peut estre sauf*. Pourquoi la citation s'arrête-t-elle précisément à l'endroit où va commencer la sublime invocation relative au martyre :

O Seigneur Dieu, permettez-moi de croire, etc.?

Cette omission est si étrange, si malheureuse, que, si la bonne foi de l'écrivain n'était au-dessus du soupçon, nous n'hésiterions pas à la qualifier d'omission volontaire.

Rencontrant des faits indubitables qui heurtaient de front ses préventions, M. Merle d'Aubigné a passé sur les faits comme sur tout le reste.

Il sait et dit que Marot figure, aussi bien que Lyon Jamet, parmi les soixante et treize luthériens qui, ayant pris la fuite après la publication du placard contre la messe, furent sommés de comparaître sous peine de bannissement et du feu; mais il se garde bien d'en conclure que Marot fut persécuté pour sa foi. Quant à Jamet, personnage bien moins connu que Marot, et qui fut probablement amené à la Réforme par celui-ci, M. Merle, qui n'a point à son endroit d'idée préconçue, en fait un disciple de l'Évangile, et il refuse le même titre à Marot (III, 159): « L'Évangile était aussi entré dans l'hôtel des Finances; deux clercs du Trésor s'étaient mis à chercher *le trésor céleste;* ils s'appelaient Claude Berberin et Léon Jamet. » Le dernier « se réfugia à la cour de la duchesse de Ferrare, dont il devint secrétaire, et Clément Marot, qui avait eu déjà plus d'une fois affaire avec la justice, pour sa haine de toute contrainte *et non pour sa foi,* prit aussi peur et accompagna son ami au delà des Alpes. » Ce *prit aussi peur*, appliqué à un homme que le bûcher menaça cinq fois, paraîtra peut-être bien dédaigneux; mais ce n'est qu'une peccadille en comparaison de cette allégation contraire aux faits : C'est pour sa haine de toute contrainte et non pour sa foi que Marot avait eu déjà plus d'une fois affaire avec la justice. M. Merle n'ajoute pas, il est vrai, mais il laisse supposer que, cette fois encore, les sentiments religieux du poëte n'étaient pour rien dans la persécution qu'il subissait. Que si Marot n'avait point de religion, pourquoi donc M. Merle le fait-il assister, à Ferrare, aux prédications légendaires de Calvin?

Autre exemple du même genre : Marot fut du nombre des bannis, quand Hercule d'Este expulsa de Ferrare tous les amis de l'Évangile. Pour tout esprit non prévenu, c'est là une preuve que Marot passait au moins pour un ami de l'Évangile. M. Merle se borne à citer le fait avec un air d'étonnement (V, 566): « La comtesse de Marennes, Soubise, les autres gentilshommes, *et même Marot,* devaient quitter ses États. » Quelques lignes plus loin, l'étonnement est mêlé d'un peu de mépris : « Tous les seigneurs et les dames de la cour, *et même le satyrique Marot* (c'est nous qui soulignons ici, comme deux lignes plus haut), devaient quitter Ferrare. » Le seul Jamet obtint de rester auprès du duc; d'où il résulte qu'il était sans doute moins compromis ou moins luthérien que son ami. Cette réflexion n'est point venue à l'esprit de M. Merle; il trouve naturel que l'homme sans religion soit banni comme luthérien, et que le clerc du

Trésor qui cherchait *le trésor céleste* soit seul excepté du bannissement. Ainsi Jamet, qui plus tard sollicitera Renée «de ne plus faire aulcune profession de chrestienne [1],» restera l'homme éclairé de la lumière de l'Évangile, et Marot un satirique sans foi. Voilà comment on écrit l'histoire [2] !

Entre le point de vue de M. Merle d'Aubigné et celui de M. Jules Bonnet, il n'y a qu'une nuance; les deux écrivains sont involontairement et à leur insu l'écho du même ressentiment calviniste. Ni l'un ni l'autre n'a su vaincre cette antipathie traditionnelle, qu'une étude approfondie des œuvres du poëte eût non-seulement dissipée, mais bientôt transformée en admiration reconnaissante. Aussi bien que l'historien de la Réformation,

[1] Jules Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 428.

[2] Si l'auteur de la *Réformation au temps de Calvin* dénigre Marot, en revanche il exalte Calvin; malheureusement son admiration n'est ni plus clairvoyante ni plus exacte que son aversion.

Il dit, dans la table des matières du second volume : *Calvin refuse d'entrer au service de la reine* (Marguerite). Je cherche la page 132, et j'y trouve : «Quelle apparence qu'un jeune homme, à l'entrée de sa carrière, ne saisirait pas avec joie l'occasion qui se présentait à lui de s'attacher à une princesse pleine de piété et d'esprit, — à la sœur du roi! Marguerite, qui fit Roussel évêque, aurait bien un diocèse pour Calvin. «*Je voudrais, lui disait-elle un jour, «avoir un serviteur tel que vous.*» Mais la piété un peu mystique de cette princesse et les vanités dont elle était entourée répugnaient à ce cœur simple et droit. «Madame, répondit-il, «je ne suis pas propre à vous rendre grand «service; la capacité n'y est pas, et aussi vous «n'en avez pas faute... (*sic*). Ceux qui me «connaissent savent bien que je n'ai jamais «désiré avoir entrée aux cours des princes, et «je remercie nostre Seigneur que je n'en ai «pas été tenté, car j'ai bien raison de me con«tenter du Maître si bon qui m'a accepté et me «retient en sa maison.»

Une note mise au bas de la page nous apprend que les mots placés entre guillemets sont extraits des *Lettres françaises de Calvin à la reine de Navarre*, I, 114, édit. J. Bonnet.

Première inexactitude : M. Jules Bonnet n'a pas publié d'ouvrage qui porte ce titre; il faut en retrancher les mots : *à la reine de Navarre*.

Seconde inexactitude : Ce que M. Merle donne pour une conversation de 1532 est un fragment de lettre adressée par Calvin à Marguerite treize ans plus tard!

Troisième inexactitude : La lettre de Calvin dit précisément le contraire de ce que lui fait dire M. Merle. Voici le passage, tel qu'il se trouve dans l'ouvrage de M. Bonnet : «Quant à ce que vous dictes que NE vouldriez avoir un tel serviteur que moy, je confesse que je ne suis pas pour vous faire grands services.» — Ce n'est là qu'une inadvertance, dira-t-on. — Sans doute, mais elle se complique d'une bien singulière omission. Voici la phrase que M. Merle a remplacée par trois points : «Mais si est-ce que l'affection n'y défault pas, et tant que je vivray, je persisteray tousjours en ce propos au plaisir de Dieu, et *quoy que vous dédaigniez mon service*, cela ne m'empeschera pas,» etc.

Ainsi, ce n'est pas Calvin qui refuse d'entrer au service de Marguerite; c'est Marguerite qui dédaigne le service de Calvin et ne voudrait avoir un tel serviteur.

M. Bonnet a méconnu le dévouement de Marot, sa constance invincible et les héroïques sacrifices que lui dicta son zèle pour la cause évangélique.

Le traducteur des psaumes n'est, d'après lui, « qu'une âme impressionnable et légère, qui traversa la Réforme comme une aventure de plus dans les vicissitudes de sa vie [1], » ou encore « l'image de l'esprit français vivement attiré aux premières lueurs de la Réforme qui se confondent avec la Renaissance, mais incapable de lutter, de souffrir pour les saintes vérités qui veulent moins des admirateurs que des témoins [2]. » Une aventure qui dura plus de vingt ans, au bout de laquelle se dressait le bûcher, et qui cinq fois faillit devenir tragique ! Calvin a-t-il donc autant souffert, pour mériter ce titre de témoin (martyr) qu'on dénie à Marot ?

[1] *Récits du XVIe siècle*, p. 11.

[2] *Bulletin*, 2e série, I, 11. Voir encore *Olympia Morata*, 4e édit., p. 8, 11 et 14; *Bulletin*, 2e série, V, 86, et VII, 160 à 162.

XV

LES DERNIERS MOIS DE LA VIE DE MAROT.

Eglogue sur la naissance du filz du Dauphin. — Constance de l'exilé; il ne demande plus son rappel. — *Le Riche en pouretè.* — Marot célèbre la victoire de Cérisoles et la prise de Carignan. — *Le Balladin.* — Il rencontre Dolet à Turin. — De quoi il mourut. Graves soupçons. — Son épitaphe par Jamet, Malingre, etc. — Mlle Marot, religieuse. — Michel Marot.

De la Savoie (Chambéry), où il était retourné à la fin de décembre 1543, et d'où il écrivit le dizain au roi, Marot ne tarda pas à envoyer une nouvelle pièce à la cour, savoir l'*Eglogue sur la naissance du filz de Mgr le Dauphin,* qui vint au monde le 19 janvier 1544 [1] :

Confortez-moy, muses sauoysiennes:
Le souuenir des aduersitez miennes
Faictes cesser, iusques à tant que i'aye
Chanté l'enfant dont la Gaule est si gaye;
Et permettez l'infortuné berger
Sonner eglogue en propos moins leger
Que cy deuant.

Après ce prélude plus que mélancolique, le poëte trace, à l'imitation de Virgile, un tableau de l'âge d'or, et le termine par ces vers si gracieux, qui rappellent ceux qu'il avait écrits à Ferrare dans une circonstance analogue :

Commence, enfant, d'entrer en ce bonheur;
Receoy desia et l'hommaige et l'honneur
Du bien futur. Veoy la ronde machine,
Qui sous le poids de ta grandeur s'encline,
Veoy comme tout ne se peult contenyr
De s'esgayer, pour le siecle aduenir.

[1] Il s'agit de François II, fils de Henri II et de Catherine de Médicis.

O si tant viure en ce monde ie peusse,
Qu'auant mourir loisyr de chanter i'eusse
Tes nobles faicts[1], *ny Orpheus de Thrace*
Ny Apollo, qui Orpheus efface,
Ne me vaincroit; non pas Clio la belle,
Ny le dieu Pan, et Syringue y fust-elle.

Or vy, enfant, vy, enfant bien-heureux,
Donne à ta mere vng doux riz amoureux;
D'vng petit riz commence à la congnoistre;
Et fay les iours multiplier et croistre
De ton ayeul, le grand berger de France,
Qui en toy veoid renaistre son enfance.

On aime à penser qu'à la réception de cette fraîche et riante églogue, œuvre d'un proscrit, l'aïeul et la jeune mère s'émurent un instant, sinon au point de mettre un terme aux *aduersitez siennes,* du moins assez pour accorder au poëte quelque témoignage de gratitude, un dernier reste de protection et de faveur.

Il est, croyons-nous, superflu de revenir sur l'inexactitude de ce portrait de Marot : « âme impressionnable et légère, qui traversa la Réforme comme une aventure de plus dans les vicissitudes de sa vie. » Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de remarquer une fois encore qu'un caractère faiblement trempé, volage, inconsistant, une conviction religieuse peu enracinée, eussent cédé ici aux tentations de la colère, de l'exil et de la misère. Pour rejoindre sa famille, recouvrer sa place à la cour, se venger de la rude discipline et de la lésinerie génevoises, Marot n'avait qu'à prêter l'oreille aux instances des convertisseurs, et abjurer entre les mains glorieuses de quelque sorboniste. Cependant il ne demande plus son rappel, qu'il n'obtiendrait qu'au prix de l'hypocrisie; il subit son sort malheureux avec dignité et sans se plaindre; il l'accepte librement, témoin le dizain où il ne requiert de François Ier que la permission de lui *faire service* loin de sa *royale face.* Après la brève explosion d'un sentiment trop longtemps contenu, qui lui arrache une seule épithète (l'enfer de Genève), non-seulement il n'échappe à sa plume aucune récri-

[1] Est-ce une simple forme oratoire, ou bien le poete avait-il, en écrivant ces vers, comme un pressentiment de sa mort prochaine?

mination contre Calvin, ni contre l'Évangile, dont celui-ci était le tyrannique interprète; mais, avec l'attachement redoublé que les nobles cœurs éprouvent pour les causes auxquelles ils ont tout sacrifié, le poëte entreprend de traiter le sujet religieux qui convenait le mieux à sa situation et à son tempérament toujours un peu mystique; il travaille à peindre et à s'approprier le mysticisme évangélique, qui diffère notablement des élucubrations malsaines de Briçonnet, de Tauler ou de Gerson, etc. [1].

Le Riche en pouvreté n'est point l'œuvre d'un rhéteur, mais celle d'un chrétien résolu qui connaît le dénûment et les indicibles douleurs de l'absence autrement que par ouï-dire, et les supporte à l'exemple de son maître. Dans ce morceau, qui sent trop la chaire, où l'auteur prêche un peu et sans émotion apparente, il règne néanmoins plus de mouvement et de facilité que dans le *Sermon du bon et du mauuais pasteur,* et l'on y rencontre çà et là quelques vers qui coulent avec aisance et sans effort; mais, soit effrayés du ton religieux, soit parce que leur siége était fait, les critiques et biographes de toutes les écoles ont tourné les pages sans les lire.

Le Riche en povreté,
Ioyeux en affliction
Et content en souffrance [2].
Au lecteur salut.

En ce petit traicté nous est demonstré (amy lecteur) que toutes les tribulations que nous auons en ce monde viennent par la permission de Dieu, à fin de nous faire participans de la croix de Iesus Christ nostre sauueur [3], lequel a dict que le seruiteur n'est pas plus grand que le maistre, et veu que luy (qui est nostre souuerain pasteur et

[1] Voir Aug. Jundt, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au XVIe siècle*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, in-8°.

[2] Composé par Cl. Marot et trouvé parmi ses autres factures à Chambéry.

[3] Marot a pris pour thème ces paroles de l'*épître aux Hébreux* (XII, 5-11) : «Mon fils, ne méprise pas le châtiment du Seigneur, et ne te laisse pas abattre lorsqu'il te reprend; car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de ses verges tous ceux qu'il reconnaît pour ses enfants. Si vous endurez le châtiment, Dieu vous traite comme ses enfants, car quel est l'enfant que son père ne châtie point?... Or, si nous avons eu du respect pour nos pères selon la chair, lorsqu'ils nous ont châtiés, ne devons-nous pas à plus forte raison être soumis au Père des esprits pour avoir la vie? Quant à nos pères, ils nous châtiaient comme ils le trouvaient bon, pour une vie de courte durée; mais Dieu nous châtie pour notre bien, afin de nous rendre participants de sa sainteté. Il est vrai que tout châtiment semble d'abord un sujet de tristesse, et non pas de joie, mais il fait recueillir ensuite à ceux qui ont été ainsi exercés les doux fruits de la justice.»

maistre) ne fut iamais en ce monde sans griefues afflictions, nous ne nous deuons pas esbahir en icelles, ains plustost consoler, scachant que par icelles Dieu nous apprend à le reclamer, et desirer son celeste repaire et contemner ce monde auec ses mondanitez.

I'ay pris playsir d'ouir les phantaisies
De ceux qui sont en ce mortel repaire.
I'ay mis mon soing, vng temps, aux heresies[1]
Et faux propos du poure populaire;
I'ay voulu veoir la coustume de faire
De ceulx qui trop sont au monde asseruis;
D'aultre costé, i'ay eu mes sens rauis,
Pour vrayement la maniere comprendre
Des vrais heureux, de tous biens assouuis
Sans rien auoir, et qu'on ne peut reprendre...

Or en Iesus nul au vray ne se fie,
Sinon celuy qui sous son bras puissant
En tous endroits s'abiette et humilie,
Et qui de tout se va resiouissant;
Celuy qui va le Seigneur benissant,
Pour quelque bien ou mal qui luy survienne,
Certainement est digne qu'on le tienne
(Ayant la foy qui seule iustifie)
Estre de ceulx que ce bon capitaine
A enrollez en son liure de vie...

Puisque n'auons aulcune affliction,
Mal, ni ennuy, dont maint mortel s'estonne,
Sans le vouloir et la permission
Du Souuerain, qui en ce poinct l'ordonne,
Ie nommeray heureuse la personne,
Celle qui est au ioug d'aduersité,
Qui souffre ennuy, mal ou perplexité,
Et qui du monde est pour nulle tenue;
Car c'est vng signe et marque, en verité,
Que le Seigneur pour sienne l'a esleuë.

Ne soit donc plus la personne troublée
Pour quelque mal qui luy vienne en sa vie;

[1] L'hérésie est ici le catholicisme, de même que les faux propos du pauvre populaire.

S'elle se voit d'affliction comblée,
De poureté ou griefue maladie;
Que sa pensée au Seigneur soit rauie,
Qui de tous maulx seul la soulagera,
De ses hayneux aussi la vengera
En certain temps; et, au lieu qu'on l'opprime,
Luy mesme lors ses pleurs essuyera,
Et la tiendra en grand prix et estime...

Mais en ce lieu clerement ie proteste
Que ie n'entens par dure affliction,
Ne par bienfaitz, de la maison celeste
Et paradis auoir fruition;
Mais ie dy bien que mon affection
Enuers mon roy [1] *est tellement soubmise,*
Qu'il n'y a bien, ne chose si exquise,
Que d'vng grand cœur pour luy ie n'abandonne;
Puisque luy seul nous a mys en franchise,
C'est bien raison qu'à luy plaire on s'adonne.

O vous mondains, qui viuez en delices,
Ne suiuant poinct de Iesus Christ l'enseigne,
Vestez Iesus, qui de laisser les vices
Et viure bien nous exhorte et enseigne;
Faictes que crainte à ce ne vous contraigne,
Ains vraye amour à l'aimer vous attire;
Lors auec moy direz qu'il n'est martire,
Affliction, peine, ou douleur si griefue,
Qui de l'aimer et suiure vous retire,
Tant peu son faix et sa charge nous griefue...

Ie diray plus, que tribulation,
Perte de biens, ou trauail douloureux,
Ce que l'on dict estre vexation,
Et qu'on maintient, au monde, rigoureux,
Sont dons de Dieu tresdoulx et sauoureux,
A tous viuans gracieux et vtiles;...
Par tel chemin Christ à luy nous attire,
Et en ce point aux siens se represente:

[1] Jésus-Christ.

Par ce moyen du monde nous retire,
Et vrayement sa gloire nous presente;
Ainsy de tout nostre ame se contente,
Regnant desia auec Iesus ez cieulx.
Vous qui viuez au monde spacieux,
Oyez ces mots, à fin qu'à mon exemple
Vous sentiez Christ, et qu'en ce poinct ou mieulx
Le puissiez veoir comme ie le contemple.

Ce mien propos monstre l'amour feruente
Que i'ay à Christ, mon espoux et mon roy.
Et met icy en lumiere euidente,
Estant en luy, que ie n'ay poinct d'esmoy,
Pour quelque ennuy qui soit prochain de moy,
Quelque deffault qui griefuement me presse,
Quelque trauail qui me fasse la presse;
Ie suis tant loing d'en estre en desplaisance,
Que Christ, qui est ma certaine richesse,
De toutes part n'est en resiouissance.

Tous mes tresors en luy seul sont compris,
Et mon plaisir gist en luy vrayement;
I'ay reputé toute chose à mespris,
Pour estre à luy conioinct parfaictement;
Ie n'auray point de mecontentement
Pourueu qu'en moy habitant ie le sente;
Car ie scay bien (si de moy ne s'absente)
Qu'en ce bas lieu n'auray aulcung besoing.
Respondez-moy, veu cette Foy constante
A scauoir-mon, s'il nous lairra au besoing?...

Que ce fol monde hault et bas se demene,
Et qu'à son veuil il se tourne et tempeste;
Quant est à nous, ne soit si forte peine,
Ne si dur mal qui nous griefue ou moleste;
Tout nostre esgard soit mis en lieu celeste,
Où nostre bien et vray playsir est pris;
La tout nostre heur et repos soit compris,
La pleinement chascung de nous se fye;
La, quand de mort serons en bas surpris,
Nous trouuerons vne eternelle vie.

. . . Si vous voulez à Iesus ressembler.
Priez qu'en tout sa volonté soit faicte.

LA MORT N'Y MORD.

Le poëte fut arraché à ses pieuses méditations et à ses amers souvenirs par une brillante victoire des armes françaises en Piémont, succédant à vingt années de revers. A peine la nouvelle de la bataille de Cérisoles (lundi de Pâques, 14 avril), où le comte d'Enghien avait triomphé des Impériaux, supérieurs en nombre, fut-elle parvenue jusqu'à lui, Marot, dont le patriotisme n'était point émoussé par son horreur de la guerre, quitta Chambéry [1], franchit pour la cinquième et dernière fois les *grans froides montagnes*, et s'empressa de composer, chemin faisant, ce dizain, malheureusement dépourvu de toute valeur poétique :

SALVTATION DV CAMP DE MONSIEVR D'ANGVIEN,

À CERISOLLES, 1544.

Soit en ce camp paix, pour mieulx faire guerre;
Dieu doint au chef suitte de son bonheur,
Aux cheualliers desir de loz acquerre.
Aux pietons prouffit ioinct à l'honneur;
Tout au despens et au grant deshonneur
De l'ennemy. S'il se ierte en la plaine,
Soit son cueur bas, son entreprise vaine;
Pouuoir en vous de le vaincre et tuer,
Et à Marot occasion et veine
De par escript vos noms perpetuer.

Après la prise de Carignan [2], qu'Enghien emporta le 20 juin, Marot reprit la plume et célébra de nouveau la gloire du jeune héros [3].

[1] Il y avait encore des protestants dans cette ville en 1555. Voir Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, 84, et J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 79.

[2] Coligny, blessé et fait chevalier à la bataille de Cérisoles, se distingua encore à la prise de Carignan.

[3] François de Bourbon, qui n'avait alors que vingt ans, n'était pas de ces généraux qui jurent de rentrer morts ou victorieux, et se montrent impudents après leur défaite; à Cérisoles, se croyant vaincu, il se mit deux fois la pointe de l'épée au gorgeret, pour ne pas survivre à un désastre imaginaire. Il fut tué deux ans plus tard (février 1546), dans un combat de boules de neige, par l'un des Guises, qui lui jeta méchamment un bahut sur la tête.

A MONSEIGNEVR MONSIEVR FRANCOIS DE BOVRBON, SEIGNEVR D'ANGVIEN

Vertu qui est de l'heur accompagnée,
Prince sorty de royale lignée,
C'est la seurté de victoire et d'honneur;
Or t'a donné le souverain donneur
Et l'vng et l'aultre; il t'a donné fortune
A ta vertu propice et opportune;
Vertu qui rien de ieunesse ne sent,
Vertu chenue en aage adolescent,
Qui ne sera (comme ie croy) trompée
De la fortune aduerse de Pompée...
Courraige, enfant, car la chance est tournée.
L'heur d'Annibal, par la fatale main
De Scipion, le ienne enfant romain,
Fut destourné; par prince de mesme aage
S'est tourné l'heur de Charles [1] *en dommaige...*
Pallas prudente et Mars le puissant dieu
Te doint finir ton œuure commencée.
S'ainsy aduient, sortez de ma pensée,
Tristes ennuis qui m'auez fait escrire
Vers douloureux. Arriere ceste lyre,
Dont ie chantois l'amour par cy deuant,
Plus ne m'orrez Venus mettre en auant,
Ne du flageol sonner chant bucolicque;
Ains sonneray la trompette bellicque
Du grand Vergile ou d'Homere ancien,
Pour celebrer les haults faicts d'Anguien,
Lequel sera contre fortune amere
Nostre Aschilles, et Marot son Homere.

On s'est plu à vanter cette pièce médiocre et sans élan, à en faire le chant du cygne. M. Ch. d'Héricault, si injuste envers le traducteur des psaumes, retrouve ici presque en entier le beau génie du poëte; cette épître est pourtant loin d'égaler l'églogue composée quelques mois auparavant pour la naissance de François II, et nous doutons fort qu'elle soit la dernière composition de Marot.

[1] Charles-Quint, qui avait envahi la France en même temps qu'il la combattait en Italie.

Parmi ses œuvres, une seule, dont le sujet lui était aussi cher que la gloire même de la France, est restée inachevée; c'est *Le Balladin* (vrai chant du cygne et du cygne chrétien), où il chantait la gloire de la Réforme, qu'il appelait *Christine*, et continuait contre *Symonne* ou l'Église romaine la lutte sans trêve, qu'il avait entreprise depuis près d'un quart de siècle [1]. Ainsi, fidèle à lui-même, le poëte n'a cessé de publier l'Évangile jusqu'au moment où la plume tomba de sa main défaillante. Le titre et le commencement de cette allégorie sont bizarres et d'un goût douteux: elle renferme cependant des passages qui méritent d'être cités :

. . . Mil ans y a cinq cens et dauantaige
Que du plus hault et noble parentaige
De l'Orient vne pucelle yssit [2],
En qui le Ciel toutes graces assit :
Pour sa grandeur Christine fut nommée.
Pour sa beaulté belle fut surnommée.
Et à present encores on l'appelle
Belle Christine, ou Christine la belle [3].
Entre aultres dons, elle auoit veu les hommes
Du premier siecle, et si veoit qui nous sommes,
Veoyre et verra des siecles aduenyr
Tout le dernier sans vieille devenyr ;
Malgré tormens, malgré temps et vieillesse,
Sera tousiours en la fleur de ieunesse :
Aussi pour vray, quand elle se descœuure,
Le monde dit : Veoicy vng nouuel œuure ;

[1] Les onze vers que, sur la foi de plusieurs anciennes éditions, M. Fréd. Chavannes (*Bulletin*, IV, 319) proposait de restituer à Marot ne nous semblent pas porter son cachet; mais, à supposer qu'ils soient de lui, il est plus que difficile d'admettre qu'il les ait faits pour le *Balladin*. Il n'a pu dire dans le préambule d'un morceau demeuré incomplet, et qui n'a été imprimé qu'après sa mort :

Plusieurs l'ont vu qui l'ont trouue tres bien,
Clercs et docteurs disent qu'il n'y a rien
Qui sonne mal ; mais ie n'ay prins l'audace
De l'imprimer sans que de vostre bien
I'aye vn conge venant de vostre grace.

[2] Sortit, naquit.

[3] Cette allégorie a été imitée dans une des *Chansons spirituelles* du XVIe siècle, qui commence ainsi :

Aupres d'vng poignant buisson,
I'ouy la belle Christine
Disant piteuse chanson,
En claire voix argentine,
Iesus-Christ, mon cher espoux,
Disoit la pucelle digne,
Contre moy et contre vous
Ce faux monde se mutine, etc.

Si elle parle, vng tas d'asnes ou veaux
Vront disans : Veoicy propos nouueaux;
Combien qu'ils soient plus vieils que ciel et lune.
. . . Elle auoit vne tant bonne grace
Et vng parler de si grant' efficace,
Que la pluspart de ceulx qui l'escoutoient
A la seruyr pour iamais se boutoient,
Et tant estoient lyez à sa cordelle,
Que chascung iour mourroient pour l'amour d'elle.
Pour l'amour d'elle enduroient franchement,
Et leur sembloit peine soulagement;
Bref, pour s'amour la mort leur estoit vye.
. . . . . Le parler fructueux
De ceste vierge, et sa voix gracieuse
Paruint aux fins de terre spacieuse;
Son nom, son bruyt, son effect euident,
Fut sceu par tout, mesmes en Occident,
La où s'estoit une femme esleuée,
D'enuye et deuil quasy toute creuée
D'ouyr le bruyt qui de l'aultre volloit;
Et ceste cy, Symonne[1] *s'appelloit,*
Faicte, si c'est, de seruante petite
Royne des roys; de sorte qu'elle est dicte
En quelques lieux, la où son bruyt s'espand,
La grant' Symonne, ou Symonne la grant';
Mais Iean de l'Aigle, alors qu'au firmament
Fut transporté, la nomma aultrement[2].
Pas en ieunesse elle n'estoit tousiours
Comme Christine, aincois par chascung iours
Vieillissoit fort, vieillist et vieillira,
Et de vieillesse en brief temps periru.
Des biens mondains Symonne posseloit
Ia les trois parts, et à l'aultre tendoit;
Et toutesfois tant estoit conuoiteuse,
Qu'incessamment se sentoit souffreteuse.

[1] La simonie romaine.

[2] C'est-à-dire Babylone. On croyait alors que l'apôtre Jean (représenté avec un aigle à son côté) était l'auteur de l'Apocalypse, et l'on voyait dans la bête à sept têtes et dix cornes l'image du papisme.

De pourpre et lin richement fut ornée,
De diamans et perles couronnée;
D'habitz pour vray auoit le corps vestu
Plus richement que l'esprit de vertu;
Car iamaiz femme on ne veit tant oysifue,
Ne tant comme elle en orgueil excessiue;
Elle iouoit d'instrumens, dont les noms
Sont basilicqz, bombardes et canons.

Marot demande ensuite à Christine sa bonne grâce :

Plaise vous donc me la donner, en sorte
Que hors de moy iamais elle ne sorte;
En ce faisant, tous ces faulx ennieux,
Ne pour menace et torments ennuyeux,
Ne faulx semblant, ne danger de rebelle,
Ne me pourront separer de vous, belle,
Non pas la mort, quand deuant moy seroit,
Car d'aultre aimer mon cueur n'abaisseroit.

Dès que Christine eut mon parler ouy,
Elle respond : Mon cueur s'est resiouy
De ma brebis esgarée en la plaine,
De la trouuer; or oste ceste laine
Et la toison que dessus toy ie treuue;
Il te convient vestir de robbe neufue;
Tu as esté des amans de Symonne;
Mais si tu veulx que d'aimer te semonne[1],
Laisser te fault toutes vieilles couleurs,
Et pour vng bien souffrir mille douleurs.

Ne cuide aulcung, tant soit grand, tant soit Prince,
Se desmeller d'ennuy, peine et esmoy,
S'il me veult suiure et venir apres moy...

Puis il poursuit :

Ces mots finis, de grant celerité
Ie party lors, et, à la verité,

[1] *Semondre*, inviter, convier.

I'estois picqué du grant zele des zeles,
Et puis Amour me portoit sur ses aisles.
Ie trauersay les bois où a esté
Ourson d'vng ours en enfance allaicté[1].
Ie trauersay la beaulté spacieuse
Et la vallée humble et delicieuse[2].

Combien n'est-il pas regrettable que le poëte n'ait pu achever ni cette pièce, ni cette phrase, et que la mort soit venue le saisir alors qu'il commençait sa biographie religieuse, son histoire intérieure et le récit des maux qu'il avait soufferts pour l'amour de Christine! A quoi tiennent les destinées d'une réputation! Si Marot eût terminé ce morceau, sa mémoire aurait probablement échappé à quelques-unes des calomnies qui la ternissent encore; car personne n'a osé suspecter sa franchise et sa sincérité.

Bien que la protection du roi l'eût suivi en Piémont, et qu'il eût été recommandé par lui au maréchal de Bouttières et à M. d'Annebaud, qui succédait comme gouverneur au maréchal de Montéjean[3], certains indices, qui semblent des soupirs étouffés, dénotent que cette recommandation produisit peu d'effet, et que Marot ne trouva sur les rives du Pô que la gêne et la souffrance. Que de fois à Turin, où il s'arrêta[4] à son retour de Cérisoles, ne dut-il pas suivre d'un œil mélancolique les flots qui se pressaient vers Ferrare, et songer douloureusement à Renée de France, à ses amis, à sa famille!

C'est là qu'il dut recevoir la visite d'Étienne Dolet[5], qui, condamné à mort comme hérétique et athée par l'inquisiteur Ory (1542), puis sauvé par l'intercession du lecteur du roi, et arrêté de nouveau dans les premiers jours de janvier 1544, avait réussi à s'échapper de prison et à

[1] La forêt d'Orléans. Voir l'*Histoire des deux nobles et vaillants chevaliers Valentin et Orson, fils de l'empereur de Grèce et neveux au très-chrestien roy de France*, Lyon, P. Rigaud, 1605, in-8°; réimprimée à Troyes, chez Jacques Oudot, 1694, in-4°. Ce roman eut une grande vogue à l'époque de Marot.

[2] La vallée d'Étampes.

[3] *Œuvres de Marot*, édit. d'Héricault.

[4] Il avait laissé tous ses papiers à Chambery.

[5] On a cru qu'ils s'étaient brouillés à la fin de l'année 1543 (Boulmier, *Estienne Dolet*, Paris, Aubry, 1857, in-8°, p. 205); mais l'*Epigramme* CCXXIV, dirigée contre Dolet, est la seule preuve qu'on donne de la mésintelligence des deux vieux amis, et il n'est nullement prouvé que cette pièce soit de Marot. (Voir *la France protestante*, VII, 274, en rectifiant la note inexacte. C'est son propre *Enfer* que Dolet imprime en 1544.)

gagner le Piémont. Moins scrupuleux que Marot, qui ne s'abaissa jamais à demander à la maîtresse du prince la grâce du retour, ni aucune autre[1], Dolet adressa au roi, à la duchesse d'Étampes et au Parlement de beaux vers français, qui furent pour le moins inutiles. Cette rencontre fut pour les deux proscrits une consolation et peut-être la dernière joie de Marot. Retourné à Lyon en cachette, pour voir sa femme et ses enfants, Dolet fut repris et conduit à Paris, où il fut brûlé le 3 août 1546[2]. Au moment de marcher au supplice, il composa des vers qui sont l'œuvre non d'un athée, mais d'un spiritualiste :

Si sur la chair les mondains ont pouuoir,
Sur vous, esprit, rien ne peuuent auoir. . .
Soit tost ou tard, ce corps deuiendra cendre;
Car à nature il faut son tribut rendre. . .
Il faut mourir.
Quant à la chair, il lui conuient pourrir;
Et quant à vous, vous ne pouuez perir;
Mais auec Dieu tousiours deuez fleurir
Par sa bonté.

Resté à Turin, Marot, à qui la bonté divine épargna le même supplice, qu'il eût subi avec une constance au moins égale et une foi plus complète, fut emporté, dit *la France protestante*, par une courte maladie. Ce fut vers le mois d'août 1544. Il n'était âgé que de quarante-sept ans.

En l'absence de tout renseignement sur la nature de cette maladie, on ne peut s'empêcher de songer au moyen dont Symonne ou Ysabeau usait alors pour se défaire des réformateurs et des traducteurs de la Bible, en

[1] On ne connaît guère que deux quatrains adressés par Marot à la duchesse d'Étampes, et ils sont de 1537, c'est-à-dire de l'année où il fit des *estrennes* pour toutes les dames de la cour. Il avait dédié le premier livre de ses Épigrammes non à Mme de Chateaubriant, mais à son mari, et il fit preuve de tact et de convenance en plaçant dans la bouche de la reine Éléonore, et non dans celle de sa rivale, son *Cantique sur la maladie et convalescence du roy*, 1539.

[2] On ne lira point sans sourire l'épigramme suivante, par laquelle un poëte du temps essaya de venger la mort de son ami :

Dolet, enquis sur les poincts de la foy,
Dist à Orry, qui faisoit son enqueste :
Ce que tu crois, certes ie ne le croy;
Ce que ie croy ne fust oncq en ta teste.
Orry, pensant l'auoir prins, en feit feste,
Luy demanda : Qu'est-ce que tu crois doncq ?
Ie croy, dit-il, que tu n'es qu'vne beste,
Et suys certain que tu ne le creu oncq.

attendant qu'elle préférât comme plus sûr le couteau des Clément, des Bavaillac, etc.

Farel, Froment et Viret avaient failli être empoisonnés à Genève, en 1535; Olivetan le fut à Rome, en 1538; une semblable tentative fut dirigée contre Marguerite [1]; à Ferrare, on craignit le même sort pour la duchesse; Érasme [2] partageait les mêmes craintes pour son propre compte. Il eût suffi que le petit nombre de Vaudois qui se trouvaient à Turin se fussent mis à chanter les psaumes de Marot, pour que le clergé, ne le pouvant chasser de ce dernier refuge, crût permis de se débarrasser de lui. Or nous savons que la doctrine vaudoise se répandit de proche en proche en Piémont pendant la domination française, et que dans les Vallées l'Église s'accrut et remplaça son ancien système de dissimulation par une profession franche et ouverte [3].

Sans doute, ce n'est là qu'une très-vague présomption, que nous n'eussions pas même formulée si nous n'avions découvert un indice grave et plus certain. Le lecteur sera frappé, comme nous, d'une expression de *la Deploration sur la mort de Clement Marot, souuerain poete francois*, Paris, Jehan André, 1544, avec privilége du 1er octobre. Dans ce morceau, la France personnifiée s'exprime ainsi :

Qui la veit onc la tant grieue achoison [4]
Qui fut iadis par mortelle poison,
Qui me veit onc tant couler larmes d'œuil?
Qui me veit onc demener plus grand deuil
Qu'ores ie fais?

Puis, s'adressant à la Mort, la France poursuit :

Que n'as-tu prins pour part et portion
Ceulx qui n'ont point en Dieu affection?

[1] « Par quelques aduertissements, écrivait-elle, que i'ay eus que l'on vse fort de poisons de ce costé-la, i'ay prié le roi de Navarre tant que i'auroys à demoorer icy, que l'on eslongnat de ceste ville ceulx qui estoyent au dict euesque (celui de Condom, exilé à Blois), ce qu'il a faict doulcement en leur remonstrant l'opinion que i'en auois, et on a donné l'ordre que personne n'entre à nos offices. »

Ces précautions furent insuffisantes, ajoute M. de la Ferrière-Percy (*Marguerite d'Angoulême. Son livre de dépenses 1540-1549*, Paris, 1862, in-12, p. 63); un homme fut arrêté sous la prévention d'avoir voulu empoisonner la reine, et il avoua son crime.

[2] Herminjard, III, lettre 34, note 3.

[3] Monastier, *Histoire de l'Église vaudoise*, Paris, 1847, in-8°, I, chap. XVIII.

[4] Accident.

Que n'as-tu prins plustost adulateurs,
Flatteurs, menteurs et dissimulateurs?

La Terre, apostrophée à son tour, répond :

Pourquoy dis-tu, o toy, France enuiée,
Que t'ay faict tort d'auoir prins celui la,
Dont tu estois (comme croy) ennuyée,
Le deschassant et deca et dela?

Nous savons bien que le mot *poison*, dans le langage de l'époque, signifie parfois *maladie* ou quelque chose d'approchant: il y en a des exemples chez Marot lui-même :

Creue: de dueil, de despit ou poison.
(Rondeau XXVII.)

Et qu'elle (la mort) *n'ayt charme, ne poison,*
Mais un onguent qui porte guerison.
(Sermon du bon pasteur.)

Corriger de son mal la poison.
(Coup d'essay, de Sagon.)

Mais ce mot désigne aussi, à la même époque, une *substance vénéneuse*, comme on l'a vu dans la lettre de Marguerite. Marot a dit aussi :

L'vng est bon fruict et l'aultre reagal[1],
Poison mortelle.
(Elegie XVIII.)

En vaisseau d'or vne poison mortelle.
(Le Riche en pouretè.)

Et ce qu'il y a de tout à fait caractéristique et concluant, c'est que l'auteur de *la Deploration* a imité le passage de Marot relatif à la mort de

[1] Aconit. Marguerite a dit aussi, dans le *Miroir de l'ame pecheresse :*

Ie voyois bien que les comparaisons
De la vigne qui vous donnoit poisons
Et labrusques en lieu de fruit parfait
Estoyent pour moy, qui auois ainsi fait.

François, dauphin de France, qu'on crut sans raison empoisonné par Montecuculli [1] :

Nature . . . . . .
. . . *le reprint quand par griefue achoison*
Vng Ferrarois luy donna le poison.

(Cimetiere, XXIV.)

Cette imitation, qui ne saurait être fortuite, ne permet guère de douter que les amis de Marot aient cru à son empoisonnement, sans cependant le crier sur les toits, de peur de s'attirer semblable mésaventure [2]. De là à affirmer la réalité du fait, il y a loin. Nous devons toutefois rappeler que Marot lui-même croyait ses adversaires capables de tout pour imposer silence à quiconque réclamait le droit de chanter les louanges divines :

Car telz pasteurs soudain feroient detruyre
Et mettre à mort cil qui entreprendroit
Parler de toy [3], *et mal luy en prendroit.*

(Complaincte d'vng pastoureau chrestien.)

Les personnages de la petite cour française de Turin, qui l'avaient oublié vivant, se souvinrent du prince des poëtes dès qu'il ne fut plus, et, peut-être pour se rendre agréables au roi, lui firent de belles funérailles dans l'église Saint-Jean. Ainsi, par une double et suprême ironie du sort, l'hérétique traducteur des psaumes, le propagateur de la Réforme, que

[1] Cela était si bien entré dans les habitudes italiennes, que Guill. Paradin (*Histoire de nostre temps*, Lion, Ian de Tournes et Guill. Gazeau, 1558, in-32, p. 321) va jusqu'à dire que Montecuculli «en vst autant fait à la sacrée personne du roy treschretien, n'vst esté l'ordre et songneuse garde qui y fust mise par ceus qui estoient alentour de sa Mageste.»

[2] C'est pour le même motif que le protestant qui composa, en 1574, l'épitaphe de son ami Goudimel, n'a osé y faire la moindre allusion à la Saint-Barthélemy. On ne sait rien de certain non plus sur la mort de B. des Périers, sauf qu'il n'était plus quand Antoine Dumoulin fit réimprimer ses œuvres (1er août 1544). Le coup d'épée qu'il se serait donné dans un accès de fièvre chaude nous semble bien étrange et fort sujet à caution. Des Périers n'était pas moins haï de l'Église que ses amis Dolet, Robert Estienne et Marot; il avait collaboré à la traduction de la Bible d'Olivetan, écrit le *Cymbalum mundi*, et ces vers dont la rime dangereuse sentait le fagot ou quelque chose de pis :

. . . *Ie t'ay vue au milieu de l'eglise*
Où quelque iour faut qu'on euangelise.

On se demande si sa mort ne serait pas encore un tour d'Ysabeau, qui avait plus d'une corde à son arc.

[3] C'est à Dieu qu'il s'adresse.

Rome eût voulu brûler, le proscrit qui avait tant souffert de la pauvreté, fut somptueusement inhumé dans une église catholique [1].

L'ami dévoué qui l'avait tiré de l'enfer du Châtelet, qui avait partagé sa foi, et son exil à Ferrare, le poëte auquel il avait adressé les épîtres du *Coq à l'Asne* et qui lui répondait :

Escrips pourquoy tu te tiens coy
De tenir loy au second toy,
Qui est icy. . . . . .

Lyon Jamet, dont huit années d'absence n'avaient pas refroidi l'inaltérable affection, ne voulut laisser à personne le soin de rappeler sur la tombe de Marot ses titres à l'immortalité. Comme David pleurant Jonathan, mais avec moins d'enthousiasme lyrique, comme Montaigne publiant, avec une « amitié si entière et parfaicte [2], » les sonnets de La Boëtie, Jamet fit pour son *alter ego* l'épitaphe suivante, « insculpée en marbre sur le tombeau, le 12 septembre 1544 [3] : »

Icy deuant, au giron de sa mere,
Gist des Francois le Virgile et l'Homere.
Cy est couché et repose à l'enuers
Le nompareil des mieulx disans en vers.
Cy gist celui que peu de terre cœuure,
Qui toute France enrichit de son œuure.
Cy dort vng mort, qui tousiours vif sera,
Tant que la France en francois parlera.
Brief gist, repose et dort en ce lieu cy
Clement Marot de Cahors en Quercy.

[1] Après le départ des Français, qui suivit le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), sa dépouille mortelle continua-t-elle à jouir du repos de la tombe? Il est permis d'en douter, vu le grand nombre de violations de sépultures auxquelles le fanatisme se livrait alors. On a vainement cherché son épitaphe dans l'église Saint-Jean, en 1731; il est probable qu'elle avait disparu dès le XVIe siècle.

[2] Montaigne ignorait la touchante affection qui unit Marot et Jamet; autrement, il n'eût pas écrit en peignant celle qui le liait à La Boëtie : « Il faut tant de rencontres à la bastir, que c'est beaucoup si la fortune y arrive une fois en trois siècles. » (*Essais*, liv. I, ch. XXVII.)

[3] Est-il nécessaire de faire remarquer que la date de cette inscription funéraire, rapprochée de celle du privilége de *la Deploration* (1er octobre 1544), ne laisse aucune place au doute exprimé par M. Jules Bonnet (*Bulletin*, 2e série, V, 90) et par M. Bovet (*Histoire du Psautier*, p. 21) sur l'année de la mort de Marot? Sainte-Marthe affirme également que la mort de Marot eut lieu l'année de la bataille de Cérisoles. (*Gallorum doctrina illustrium*, etc., Poitiers, 1602, in-8°, p. 23.)

L'homme illustre dont le gracieux génie était si profondément imprégné du sentiment évangélique méritait mieux que cette froide et païenne épitaphe; mais Jodelle, Saint-Romard, M. G., Du Bellay, Du Val, évêque de Séez, Étienne Forcadel, qui lui en firent d'autres du même genre [1], étaient trop étrangers à la foi douce, aimable, tolérante, qui avait fait la consolation de sa vie et l'espérance de sa mort, pour en pouvoir consacrer le souvenir sur son monument.

Il est regrettable que Malingre, peut-être dans la crainte de se compromettre vis-à-vis de Calvin, n'ait osé rendre un dernier témoignage à la noblesse de caractère et à la piété si originale de son ami, dont la mémoire attend encore ce trop tardif hommage, et qu'un obstacle de ce genre n'eût certainement pas arrêté en pareil cas. Les deux épitaphes qu'il fit à Marot sont dans le même ton purement littéraire et un peu plus mythologiques que celles dont nous venons de parler :

EPITAPHE DE CLEMENT MAROT PAR MALINGRE.

Veulx-tu sauoir pourquoy c'est qu'a rauy
Clement Marot Atropos inhumaine?
C'est pour des Dieux l'inuiter au conuy,
Et luy changer en soulas toute peine;
Car de son art, et de sa langue pleine
De doulx parler, ont estez amoureux;
Par ce moyen, l'ont tiré sus les cieulx,
Où boit nectar, le breuuage immortel;

[1] Voici celle de Jodelle :

Querey, la cour, le Piemont, l'vniuers,
Me feit, me teint, m'enterra, me congneut:
Querey, mon loz, la cour, tout mon temps eut,
Piemont, mes oz, et l'vniuers, mes verz.

Elle est imitée de l'épitaphe de Virgile :

Mantua me genuit, Calabri rapuere; tenet nunc
Parthenope. Cecini pascua, rura, duces,

et du *Cimetière* XIII de Marot (1526) pour Loys Jagoineau, receveur de Soissons :

France le feit, l'Italie l'a deffaict,
Italiens en ont le corps icy,
Et les Francois le dueil et le soucy.

Celle de Forcadel débute ainsi :

Vois-tu, passant, le sepulcre pare
De romarin, de lyz et violette,
Pres ce laurier par Phebus honoré?
La gist Marot, des neuf Muses pleure
Plus que iadis le Florentin poëte....

Celle de Du Bellay, que M. Ch. d'Héricault trouve «noble et ingénieuse,» ne vaut guère mieux :

Si de celuy le tombeau veux scauoir
Qui de Maro auoit plus que le nom,
Il te conuient donc les lieux aller voir
Où France a mis le but de son renom.
Qu'en terre soit, ie te respons que non,
Au moins de luy c'est la moindre partie;
L'ame est au ciel, d'où elle estoit sortie,
Et de ses vers, qui ont domté la mort,
Les Sœurs luy ont sepulture bastie
Iusques au ciel. Ainsi, LA MORT N'Y MORD.

Et la luy font vng accueil gracieux,
Car auec eux n'en eurent onc vng tel.

AVLTRE DV MESME.

Va où tu peulx, car en la fin mourras
La où tu doibs, par diuine ordonnance.

Clement Marot de ce tesmoing aurus,
Qui en maintz lieux alla à sa plaisance,
Vng iour ioyeux et l'aultre en desplaisance,
Suivant la court de Franceoys, puissant Roy;
Mais Atropos le tient en tel desroy,
Qu'il ne peult plus seruir au Roy son maistre:
Car son esprit est en tresdoulx arroy
La sus au ciel, où Dieu nous veuille mettre.

Le livre des dépenses de Marguerite [1] nous révèle, à la date de 1548, l'existence d'une fille de Marot, dont aucun biographe n'a parlé jusqu'ici, et ne lui consacre qu'une ligne, qui, malgré sa brièveté, cause une impression de profonde tristesse :

La fille de Marot religieuse à Essai, [pension de] 25 *livres*.

Religieuse, la fille de l'homme qui haïssait par-dessus tout les couvents et l'esprit monacal, et qui les combattit jusqu'à sa mort, du jour où il sut tenir une plume! «Essai, dit M. de la Ferrière-Percy [2], avait été très-longtemps le château de plaisance des ducs d'Alençon. Marguerite y avait fondé, en 1533, une maison religieuse. Le souverain pontife ordonna qu'elle serait composée de vingt religieuses, toutes tirées de la maison des filles pénitentes de Sainte-Madeleine de Paris.» Ce n'est évidemment que par la protection de Marguerite, et peut-être sur son invitation, que Mlle Marot put entrer dans cette maison, dont le catholicisme pouvait être un peu plus large et un peu plus éclairé que celui des autres établissements du même genre: toutefois, il semble que la reine de Navarre, qui, en s'occupant de la fille du poëte qui l'avait tant aimée et célébrée, voulait donner à celui-ci comme un dernier témoignage d'affection, eût pu choisir un moyen qui ne fût pas une espèce d'outrage à la mémoire du propagateur de la Réforme, qui avait tout sacrifié à sa foi. Les grands ont parfois de ces indélicatesses qui froissent tout le monde, excepté eux-mêmes. On

[1] De la Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*. Paris, 1862, in-12, p. 170. — [2] *Ibid.* p. 31.

aimerait à savoir quel rôle joua la mère dans cette circonstance; mais nous sommes sur ce point, comme sur tant d'autres, hélas! dans la plus complète ignorance; nous ne savons pas si Mme Marot vivait encore, et son nom même nous est inconnu.

Selon M. de la Ferrière, cette religieuse était une fille *naturelle*. Pourquoi donc naturelle? Cette épithète n'a aucune autre raison d'être que la détestable réputation que les ennemis de Marot lui ont faite, et contre laquelle ses amis n'ont jamais assez protesté.

Outre cette fille, qui fut au moins le second de ses enfants[1], le poëte eut deux fils : Michel, l'aîné de la famille, et un autre, dont on ignore le nom et qui n'avait que six mois lorsque Marot s'enfuit à Genève, après la publication des psaumes (août 1542). Celui-ci précéda son père dans la tombe ou l'y suivit de bien près; car, à la fin de 1544, le sieur du Pavillon adressait un billet « à son amy maistre Michel Marot, fils *unique* du prince des poëtes francois ressuscité. »

La devise que Michel avait prise : *Triste et pensif*, semble indiquer qu'il n'avait point hérité de la gaieté paternelle, bien qu'il fût aussi poëte et promît de marcher sur les traces de Clément et de Jean Marot. Une mort précoce l'enleva sans doute au début de la carrière; car on ne possède de lui que deux dizains, une ode à la reine de Navarre, et ce billet qu'il écrivit à Antoine Couillard, sieur du Pavillon-lès-Lorris, en Gâtinais, en lui envoyant une épître de son père (la XLVIIe) :

A mon retour du pays de Ferrare,
Par Chambery le chemin s'adressant,
I'ay trouué verte vne chose bien rare
Au cabinet de mon pere Clement;
Car reuoluant ses escripts pour les lire,
Trop me nuysoient et n'appaisoient mon ire,
Si n'eusse veu epistre de sa veine
Qui s'adressoit à son amy Anthoine,
Dont mieulx que moy entendras le dessein :
Telle est la lettre escripte de sa main.

[1] Pour qu'elle fût religieuse en 1548, il fallait qu'elle n'eût pas moins de seize à dix-sept ans, et qu'elle fût née en 1531 ou 1532 et peut-être plusieurs années auparavant. Or, Michel, reçu page en 1535, était évidemment son aîné, d'où il résulte une nouvelle preuve que le mariage de Marot n'a pu avoir lieu en 1530, mais bien à la fin de l'année 1525 ou en 1526.

XVI

LES ÉDITIONS DES CINQUANTE PSAUMES ET LES CONTINUATEURS DE MAROT.

Dix-neuf psaumes traduits à Genève. — Quatre éditions en 1543. — Cantique de Moïse traduit par Des Périers. — Psaumes XXXIV et XLII de Cl. Le Maistre, LXII d'Étienne Pasquier. — Le Psautier de Strasbourg 1545. — La traduction de Marot complétée par les catholiques dès 1550. — Pierre Gringoire, Gilles d'Aurigny, Claude-Bertrand Berger, Robert Brincel, Jean Poitevin, Sève, Guill. Guéroult. — Louis des Masures.

Les dix-neuf psaumes traduits à Genève par Marot (XVIII, XXIII, XXV, XXXIII, XXXVI, XLIII, XLV, XLVI, L, LXXII, LXXIX, LXXXVI, XCI, CI, CVII, CX, CXVIII, CXXVIII, CXXXVIII, plus le *Cantique de Siméon,* qui compte pour le vingtième [1]) parurent, sans nom de lieu ni d'imprimeur, réunis aux trente de Paris revus et corrigés, dans une édition grand in-8°, sous ce titre : *Cinquante Pseaumes en francois par Clement Marot. Item vne Epistre par luy nagueres ennoyée aux dames de France. Psal. IX, Chantez en exultation Au Dieu qui habite en Sion. M C XLIII.* Au verso du titre, on lit : *Les choses cy dedans contenues : Vne Epistre aux dames de France. Vne Epistre au Roy. Les trente premiers Pseaumes, reueuz et corrigés par l'autheur, ceste presente année. Vingt autres Pseaumes par luy nouuellement traduitz et ennoyés au Roy. compris le Cantique de Simeon ; les Commandements de Dieu, les Articles de la foy, l'Oraison dominicale, la Salutation angelique, deux prieres, l'une auant, l'autre apres le repas. Le tout en ryme francoyse par ledit autheur.*

De cette édition sans musique et sans liturgie, qui ne renferme que des pièces de Marot et fut évidemment publiée à Genève, nous ne connaissons que quatre exemplaires [2] : celui qui a appartenu à feu M. le pasteur Frédéric Monod, et qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Alfred

[1] C'est à tort que Henry (*Leben Calvins*, II, append. p. 70) retranche des psaumes de Marot le LXXII et le CXVIII, et y ajoute, pour arriver au chiffre de cinquante, les XXXV, LIII et CXXXIV, que Marot n'a pas traduits.

[2] M. Riggenbach l'a crue disparue. « Il ne reste malheureusement plus, dit-il, aucun exemplaire de l'édition publiée par Marot lui-même en 1543, ni de l'édition ecclésiastique donnée par Calvin la même année. » (*Der Kirchengesang in Basel*, etc. Bâle, Georg, 1870, in-8°, p. 42.)

André; un autre, incomplet, appartenant à M. Charles Read; un troisième, coté 620 francs, qui figure sous le n° 2239 du *Catalogue des livres provenant du duc de la Vallière, de M. Plichon, etc., chez Bachelin-Deflorenne, 1869*, et un quatrième, qui porte le n° 329 du *Catalogue de la vente G. Offor, 1865*. C'est indubitablement l'édition princeps des cinquante psaumes, et elle n'a pu être publiée avant la fin d'août, puisqu'elle contient l'épître du premier de ce mois naguère envoyée aux dames de France.

Il est non moins indubitable que Calvin publia, quelques mois plus tard, une nouvelle édition des cinquante psaumes avec musique, liturgie et catéchisme. Mais ni Baulacre (I, 410), ni les éditeurs de Calvin, ni M. Riggenbach, ni M. Bovet, n'ont pu en découvrir un seul exemplaire, et nous n'avons pas été plus heureux.

Deux éditions de 1543, antérieures aux *Cinquante pseaumes*, ont également disparu [1]: cela résulte de la date (10 juin 1543) du complément de la préface de Calvin, et de cette résolution prise, le 16 du même mois, par le consistoire de Genève : « Les pseaumes de Dauid sont imprimés avec les prieres de l'Eglise, mais, parce qu'il est fait mention en iceux de la *Salutation angelique*, resolu qu'elle soit ostée. » M. Bovet nous paraît être ici tombé dans l'erreur : il pense que l'édition dont on veut faire disparaître la *Salutation*, le 16 juin, contenait les cinquante psaumes et qu'elle a été publiée par Calvin : cela est impossible. En matière théologique, Calvin avait la prépondérance dans le consistoire, qui n'aurait pas résolu d'ôter du Psautier une pièce que le réformateur y eût mise lui-même, et Calvin n'était pas homme à changer subitement d'avis sur l'*Ave Maria;* d'où nous concluons que l'introduction du cantique suspect dans le volume est l'œuvre d'un imprimeur qui n'avait pas consulté le consistoire sur cette innovation. Secondement, cette édition destinée au culte, c'est-à-dire pourvue de mélodies, et jugée en juin, ne pouvait contenir les vingt nouveaux psaumes, qui ne parurent au plus tôt qu'à la fin d'août, d'autant plus que l'arrangement des vingt mélodies nouvelles exigea un temps assez long. En outre, une édition contenant en tête la préface du 10 juin n'a pu être achevée et jugée le 16.

Il y a donc eu, dans les premiers mois de 1543, une réimpression des

[1] Après la trouvaille inespérée de l'édition de 1539, il vaudrait peut-être mieux dire que ces deux éditions nous demeurent inconnues; car *disparu* est un mot bien fort et auquel on ne se résigne que difficilement et le plus tard possible.

trente psaumes, auxquels l'imprimeur ajouta, à l'insu de Calvin, la *Salutation angélique;* et, vers le 15 juillet, c'est-à-dire environ six semaines avant l'apparition des *Cinquante pseaumes*, une autre réimpression des psaumes déjà en usage, surveillée par Calvin, qui y mit son supplément de préface, daté du 10 juin.

En 1544 parurent, à Lyon, chez Étienne Dolet, *les Psalmes du royal prophete Dauid traduictz par Cl. Marot*[1]; quant aux éditions ecclésiastiques de cette même année, nous n'en avons trouvé aucune trace.

On en connaît trois portant la date de 1545. Dans l'une, imprimée à Paris par Ambroise Guirault, in-16, on trouve, dit Brunet, le Cantique de Moïse traduit par Bonaventure des Périers et Étienne Pasquier (autre que l'auteur des *Recherches de la France*). Voici quelques vers énergiques de cette pièce, que nous avons rencontrée dans plusieurs éditions postérieures :

Escoutez, cieulx, et prestez audience
A tous les motz lesquelz ie parleray,
Et au propos que de bouche diray
La terre aussi oye[2] *et face silence....*

Or voyez-vous que moi, Dieu, seul fay viure,
Et n'y a Dieu que moy qui faict mourir;
Ie puis naurer, ie puis aussi guerir,
Et n'y a nul qui de ma main deliure.

Ie leuerai au ciel mangré enuie
Ma forte main, et diray haultement:
Moymesme vy, voire eternellement,
Et sans mourir tousiours ie suis en vie.

Si le taillant de mon glaiue i'aguise,
Et qu'en ma main i'aye iugement mis,
Vengeance lors à tous mes ennemis
Retribueray et rendray à ma guise.

I'enyureray mes traictz en sang rougeastre,
Chair mangera le mien glaiue à planté[3]

[1] Nous ne nous occupons ici que des éditions spéciales du Psautier, et non de celles des *Œuvres de Marot* qui contiennent les mêmes psaumes.

[2] Le texte de 1550 porte : *Sa terre aussi ioye*, leçon évidemment fautive.

[3] *A planté* se disait adverbialement pour *beaucoup, plus, davantage.*

Pour les occis de la captiuité,
Depuis le chef de l'ennemy follastre.

O gents, louez le sien peuple amyable ;
Car de ses serfz le sang il vengera.
Des ennemis la vengeance fera
Et à sa gent il sera fauorable.

Une seconde édition de 1545, parue à Paris chez Jacques Bogard, in-18, annonce cinquante-deux psaumes traduits par Marot. De fait, il n'y en a que quarante-neuf; les trois autres sont : le XXXIV et le XLII, traduits par le Lyonnais Cl. Le Maistre, et le LXII, traduit par Étienne Pasquier. Les deux psaumes de Le Maistre ont conservé les numéros de la Vulgate (XXXIII et XLI), et ne méritaient guère de voir le jour. Voici un spécimen du XXXIV :

. . . Si aucung donc desire
A estre illuminé,
Qu'il s'adresse et retire
Au but determiné,
Et iamais par refus
Ne se verra confus.

Quiconques en tristesse
Se treuue languissant,
Qu'il inuoque sans cesse
Le Seigneur tout puissant;
Car son cœur affligé
En sera soulagé. . . .

Le début du XLII est infiniment préférable :

Comme le cerf longuement pourchassé
Quelque ruisseau desire pour retraite,
Ainsi pour vray le mien esprit lassé
Aller à toy, o Seigneur Dieu, souhaitte.

Aussi mon ame a esté alterée
De la viue eau, qui est toy, Dieu puissant:
Las quand viendra celle heure bien heurée
Que te verray au ciel resplendissant!

Mais bientôt nous rencontrons un véritable logogriphe :

Mon ame en soy respond qu'elle est troublée
De ses desirs. Pourquoy me souuiendra
Du mont Hermon, aussi de l'assemblée
Des eaux Iourdain, iusques le temps viendra,
Qu'à l'haulte voix[1] *de ces catharacteres,*
Que l'on verra en ton corps hault pendu,
De ta pitié l'abysme[2], *des miseres*
Appellera l'abysme confondu.

Le LXII d'Étienne Pasquier n'est pas non plus sans reproche :

. . . Quant à mon ame, il faut qu'elle regarde
Au seul Seigneur, tant que viuant seray;
C'est mon rocher et seure sauuegarde,
Dont un fault pas seulement ne feray.
C'est luy, c'est luy qui tout seul est ma gloire
C'est le rempart dont despend mon pouoir;
C'est luy, c'est luy par qui i'auray victoire.
Car en luy seul i'ay fondé mon espoir.
Ayez en luy, o peuple, esperance,
Et vostre cueur deuant luy deschargez :
Allez à luy en certaine asseurance,
Et vous serez de luy tost soulagez. . . .

Enfin, voici le titre de la troisième édition : *La forme des prieres et chantz ecclesiastiques. Auec la maniere d'administrer les sacremens et consacrer le mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne. Imprimé à Strasbourg l'an 1545.* In-8°. A la fin : *Imprimé à Strasbourg en l'imprimerie de Iehan Knobloch. L'an 1545.* L'unique exemplaire connu de cette édition, publiée sans doute par Jean Garnier[3], appartenait à la bibliothèque de Strasbourg, entièrement détruite, le 24 août 1870, par les obus du général Werder. Si ce précieux volume, que j'avais demandé peu avant l'investis-

[1] Le mot *voix* manque dans l'édition de Paris 1550, in-18.

[2] L'absence de cette virgule dans l'édition de 1550 et dans celle de Lyon 1558, in-18, rend tout sens impossible.

[3] Jean Garnier, d'Avignon, succéda, dans les fonctions de ministre de l'Église française de Strasbourg, à Pierre Bruly, brûlé vif à Tournay, le 19 février 1545. Garnier, d'abord adversaire véhément de la hérésie, était de-

sement de la ville, m'avait été prêté, il eût seul échappé à cet immense désastre [1].

Outre la préface, la liturgie et les trente-huit psaumes de l'édition pseudo-romaine, il contenait dix des vingt nouveaux psaumes de Marot, savoir : les XXIII, XXXIII, L, LXXII, LXXIX, LXXXVI, CI, CX, CXVIII, CXXVIII, et, en sus des cantiques de la même édition pseudo-romaine, le *Decalogue* de Marot et la *Salutation à Iesus Christ,* dont voici les premiers vers :

Ie te salue, mon certain Redempteur,
Ma vraye fianc' et mon seul saluateur,
Qui tant de labeur,
D'ennuys et de douleur,
As enduré pour moy ;
Oste de noz cueurs
Toutes vaines langueurs,
Fol soucy et esmoy.

Ce morceau n'est point, on le voit, une traduction de la Bible, mais une composition libre qui ne rentre pas dans la manière de Calvin, et dont Garnier est peut-être l'auteur.

venu un de ses plus zélés défenseurs; savant et pieux, il était estimé de Bucer, de Bullinger, de Calvin, de Farel. Il quitta Strasbourg en 1549, par suite de l'introduction de l'*Interim*, et y revint en 1552, quand l'Église fut redevenue libre. Les tracasseries des théologiens luthériens et la sévérité de la discipline qu'il voulait maintenir l'obligèrent à quitter Strasbourg une seconde fois, en 1555. Il y revint en 1569, quand la célébration du culte réformé fut autorisée dans une maison particulière. (*Bulletin*, VI, 178, et *la France protestante.*)

[1] « Quelle gloire pour l'Allemagne savante et lettrée, qui affirme hardiment que, depuis Sadowa, c'est elle qui marche à la tête de la civilisation, avec le brillant cortége de la littérature, de la science et des arts, quelle gloire que d'éclairer sa marche en incendiant des bibliothèques !

« Ah ! ils oublient qu'il y a douze cents ans, un Arabe musulman s'est acquis une honte qui dure encore, parce qu'on l'accuse, peut-être sans raison, d'avoir incendié la bibliothèque d'Alexandrie, et certes il ne savait pas, lui, ce qu'il détruisait; mais les Allemands le savent, et ils en ont pour plus de douze cents ans de honte, d'une honte qui durera tant qu'on pourra leur jeter à la face qu'ils ont anéanti ce qui était nécessaire pour la nourriture intellectuelle d'une partie de leurs semblables, tant qu'on pourra écrire au bas des pages d'un livre, en citant quelque manuscrit précieux, quelque document nécessaire à l'histoire : « Anéanti à « Strasbourg par le vandalisme prussien. » (*Libres paroles d'un assiégé*, par A. Coquerel fils, Paris, Cherbuliez, 1871, in-8°, p. 39.)

Je pensais à ce Psautier unique, le 16 octobre 1870, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, lorsque mon éloquent ami prononçait ces paroles, et je les applaudissais, on le croira aisément, avec plus de fureur que personne.

Après le Cantique de Siméon, qui était en tête des appendices, on lisait : *Fin des cinquante pseaulmes traduits par Clement Marot comprins le Cantique de Simeon.* L'éditeur s'est trompé en parlant de cinquante psaumes, puisqu'il n'en donnait que quarante-neuf, y compris le Cantique de Siméon; il s'est trompé plus gravement encore en attribuant tous ces psaumes au même traducteur. Venaient ensuite diverses oraisons, puis les liturgies du baptême, de la cène, du mariage, et l'*errata*.

Tous les psaumes et les cantiques de ce recueil étaient accompagnés de mélodies, dont M. Riggenbach nous a fort heureusement conservé quelques-unes, qu'on trouvera plus loin. Selon feu M. Friedel, Strasbourgeois et amateur distingué, dont nous avons les notes sous les yeux [1], quatorze mélodies, celles des psaumes I, II, XXIII, XXXVI, L, LXXII, LXXIX, LXXXVI, CIII, CIV, CXXVIII, CXXX, CXXXVII et CXLIII, étaient à peu près semblables à celles des Psautiers complets de Genève et de Lyon; les trente-quatre autres et celles des appendices étaient différentes. Ces renseignements ne concordent pas entièrement avec les résultats de la patiente et minutieuse étude à laquelle M. Riggenbach a soumis la musique de ce Psautier. Selon lui, six mélodies de plus : XV, XXXIII, CI, CX (ces deux dernières remplacées en 1562), CXIV et CXVIII, ressemblaient beaucoup à celles de Genève, ce qui ne porterait qu'à vingt-huit le nombre de celles où les Psautiers de Genève et de Strasbourg 1545 n'avaient absolument rien de commun [2].

Nous ne connaissons pas d'édition de l'année suivante, c'est-à-dire 1546.

En 1547, Louis Bourgeois en fit paraître deux avec musique à plusieurs parties : l'une contenant vingt-quatre psaumes, et l'autre cinquante.

[1] Communiquées par M. le professeur Baum.

[2] De Pours (p. 570) décrit ainsi le Psautier strasbourgeois de 1545 : «La musique n'y est pas partout pareille à celle qui a suivi, et dont on s'est servi après (à Genève). *La poésie aussi y est en plusieurs lieux différente* de celle qui est en ces vieilles éditions. Le premier psaume y finit ainsi :

Car le chemin des bons est approuué
Du Seigneur Dieu, qui tousiours l'a trouué
Droict et vui, car on ne s'y fourvoye.

Les psaumes y sont tout entiers sans pauses, et sans les distinguer. Le Symbole des apôtres et quelques autres cantiques y sont aussi en musique, et, par-dessus le Décalogue de la composition ordinaire, il y en a aussi un autre :

Oyons la loi que de sa voix
Nous a donné le Createur,
De tous hommes legislateur,
Nostre Dieu souuerain roy ;
Kyrie, eleison,

qui est là répété à la fin de tous les versets du Décalogue.»

Il en parut encore quatre autres la même année : l'une à Genève, chez Jean Girard, in-16, sans musique (exemplaire brûlé à Strasbourg avec le Psautier de 1545), qui ne contenait que les quarante-neuf psaumes, sans le Cantique de Siméon, mais avec l'Oraison dominicale, le Credo et le Décalogue [1]; une autre à Lyon, chez Guill. Roville, in-16, et deux à Paris, du même format in-16, une chez Guill. Le Bret et l'autre chez Charles Langelier, sous le titre de *Cinquante-deux pseaumes*, etc.

L'apparition de toutes ces éditions du livre détesté par excellence était peu propre à calmer la colère des persécuteurs; aussi parut-il, en 1547, un arrêt portant « qu'aucuns imprimeurs ni libraires n'aient, sous peine de confiscation de corps et de biens, à imprimer, ne vendre et publier aucuns liures concernant la saincte Escripture, et mesmement ceux qui sont apportés de Geneue, Allemagne ou autres lieux estrangers, que premierement ils n'aient esté veus, visités et examinés de la faculté de théologie de Paris [2], » arrêt qui explique peut-être, du moins en ce qui concerne la France, pourquoi nous n'avons pas trouvé de Psautier daté de 1548.

Il en parut pourtant un en 1549, à Lyon, chez les Beringen, in-16.

Nous connaissons six éditions de l'année suivante : une de Genève, Jean Girard, in-12, qui ne contient que quarante-huit psaumes, c'est-à-dire ceux de Marot moins le CXIV; trois de Paris : Étienne Groulleau, petit in-8°; Guill. Merlin, in-16, et Ve Maurice de la Porte, in-18, sous le titre de *Cinquante-deux pseaumes;* une de Lyon, Claude Marchant, in-16, renfermant dix psaumes qui ne sont ni de Marot ni de Bèze : les XXXIV, XLII et LXII, dont nous avons parlé plus haut, les XCV, XXVIII, XXVI, LXXXIV, CXVII, CXXXIV, CXLIII, et diverses autres pièces; enfin, une de Paris, sans nom d'imprimeur, contenant les CL *Psalmes... de Marot et autres autheurs* [3].

L'exemple donné par Marot avait donc été suivi, et il eut assez d'imitateurs pour que le Psautier fût mis en vers dès 1550, c'est-à-dire avant que Bèze eût encore rien publié de sa traduction. A partir de cette date, nous n'avons plus rencontré que deux éditions de celle de Marot publiées sans

[1] Voir les prolégomènes du tome VI des *Opera Calvini*.

[2] Drion, *Histoire chronologique de l'Église protestante*, I, 39.

[3] C'est par suite d'un *lapsus calami* qu'un Psautier de Marot et Bèze, avec une nouvelle méthode de chant par Pierre Davantès, figure, à la date de 1550, dans le catalogue de la bibliothèque de Genève dressé par M. Louis Vaucher.

l'adjonction d'un supplément plus ou moins considérable; ce sont : les *Cinquante-deux pseaumes,* parus à Paris chez la veuve Maurice de la Porte, 1552, in-32, sans musique[1], et les *Traductions de Cl. Marot,* Lyon, Guillaume Roville, 1554, in-16.

Malheureusement, un grand nombre de ces plaquettes primitives s'est perdu. M. Bovet a fouillé dans toutes les bibliothèques de Paris, de la Suisse et de l'Allemagne; nous avons encore glané après lui, et, tout compte fait, nous ne trouvons, avant l'apparition des premiers psaumes de Bèze (1551), que vingt-sept éditions du Psautier de Marot publiées en dehors de ses œuvres. Il a paru :

Une fois à Strasbourg en 1539;
Une fois à Anvers en 1541;
Quatre fois, à Paris, Strasbourg et Genève, en 1542;
Quatre fois à Genève en 1543;
Une fois à Lyon en 1544;
Trois fois, à Paris et Strasbourg, en 1545,
Six fois, à Lyon et Genève, en 1547;
Une fois à Lyon en 1549;
Six fois, à Paris, Lyon et Genève, en 1550.

De ces vingt-sept éditions, dix seulement contiennent la musique, et encore deux, qui renferment l'harmonie, doivent-elles être rangées à part; cela ne ferait donc que huit éditions avec mélodie, de 1542 à 1550 : une de Strasbourg 1542, deux de Genève 1542, trois de Genève 1543, une de Strasbourg 1545, et une de Lyon 1549 : chiffre tout à fait insignifiant, qui n'est en rapport ni avec le nombre des éditions sans musique, ni avec les besoins de l'Église réformée de France tout entière, qui soupirait après l'introduction du chant dans le culte, ni avec le nombre véritablement énorme des éditions qui suivirent l'achèvement du Psautier.

On a vu plus haut (p. 316) les additions faites par divers auteurs aux trente psaumes de Marot dans l'édition d'Anvers 1541; nous avons

[1] Les fautes de numérotation y sont plus nombreuses que dans l'édition de 1550 du même libraire : le XXIII est marqué XXIV, le XXXIII manque de numéro, le XXXVI est marqué XV, le XXVIII porte le numéro XIII, le LXXII le numéro XXII; le CXIII, qui vient après le CXVIII, porte le numéro CIII, le CXXVIII le numéro CXXXVII, le CXXXVII le numéro LXXXVII, et le CXLIII le numéro CLIII.

On ne s'explique pas pourquoi les psaumes déjà publiés par Bèze n'y sont pas joints.

aussi déjà mentionné la *Paraphrase et deuote exposition sur les sept pseaumes penitentiels mis en rhytme francoise par Pierre Gringoyre,* Paris, Ch. Langelier, 1541, in-16. Il nous reste à dire un mot de quelques autres poëtes, qui, avant l'achèvement du Psautier par Bèze, continuèrent l'œuvre que Marot avait laissée inachevée. La proscription, qui avait été sa récompense, n'était pas précisément de nature à encourager ses imitateurs, même ceux qui se croyaient en règle avec l'orthodoxie. Aussi ne voyons-nous plus apparaître de psaumes avant les *Trente* de Gilles d'Aurigny ou d'Avrigny, mis en musique à quatre parties par Lupi second, 1549, et dont le texte avait été imprimé au moins quelques mois et peut-être quelques années auparavant.

A la même date, Claude-Bertrand Berger, de Riom en Auvergne, fit imprimer à Lyon, chez Jean de Tournes, *Trente psalmes de Dauid, traduits selon la verité hebraïque.* M. Bovet se demandait si ces psaumes sont en vers. La question est résolue affirmativement par un de nos correspondants.

Vingt-huit de d'Aurigny reparurent, joints aux quarante-neuf de Marot, à quarante-deux de Robert Brincel et à trente et un de C. R. et Cl. B., dans *Les CL Psalmes... par Cl. Marot et autres autheurs,* Paris, 1550. Il en parut deux autres éditions à Paris sous le même titre : l'une en 1551, in-32, chez Étienne Mesvière (Bovet, p. 255); l'autre en 1555, in-32, en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'Éléphant (Bovet, p. 257 ; Baulacre, I, 412, et Catalogue de la bibliothèque de Genève [1]).

Une autre traduction, dont le privilége est du 14 avril 1550, et qui eut plus de succès, parut sous ce titre : *Les cent Psalmes de Dauid qui restoient à traduire en rithme francoise, traduictz par maistre Ian Poicteuin, chantre de Saincte Radegonde de Poictiers....* Poictiers, Nicolas Pelletier, 1550, in-12, sans musique. (*Bibliothèque Mazarine.*) Tout chantre qu'il était, Poitevin paraît avoir été un homme de la Renaissance bien plus qu'un catholique étroit et persécuteur. Quand Ramus quitta Paris, à la suite de l'arrêté de juillet 1562, qui en bannissait tous les calvinistes « sous peine de la hart, » il confia l'administration de son collége de Presles à un professeur de ses amis, nommé Jean Poitevin, qui fit opposition à l'aumônier de ce collége, nommé par l'archevêque [2]. Les psaumes de Poitevin, *veuz, leuz et approuuez par trois docteurs fameux en la faculté de theologie de l'Vni-*

[1] Dont nous devons une copie à l'obligeance de M. le pasteur Chantre.

[2] Ch. Waddington, *Ramus*, Paris, 1855, p. 150.

uersité de Paris, deputez par icelle, étaient dédiés en ces termes au cardinal de Lorraine :

Considerant, Monseigneur, en quelle faueur ont esté receus les cinquante pseaumes de Dauid traduictz en nostre vulgaire par Cl. Marot, i'ay bien voulu paracheuer le reste du Pseautier, non pour me mesurer à poete si excellent, mais à fin que, continuant l'entreprise laquelle, preuenu de mort, il n'auoit entierement executée, ie peusse faire quelque fruict au contentement des amateurs de l'Escripture saincte; et en cela me desfiant du peu de mon iugement, i'ay suivi les anciens interpretes hebrieux, grecz et latins, de saine et approuuée opinion, etc.

Ils furent réimprimés : en 1551, par Pelletier, in-12, sans musique (*bibliothèque de l'Arsenal*); en 1554, à Rouen, chez Jean Malard et Robert du Gord, in-16 (Du Verdier, et Bovet, p. 256); et à Anvers, in-32, pour Iehan Monsieur (*Collection de M. Alf. André*). En 1555, Michel Dubois, imprimeur à Lyon, les réunit aux cinquante de Marot dans une édition in-16. (Brunet.) En 1557, les deux traductions reparurent ensemble, à Paris, chez Jean Ruelle, in-16, avec figures sur bois. (Brunet.)

Voici quelques extraits de l'œuvre de Poitevin, qui eut au moins neuf éditions en dix ans :

Comme le cerf qu'on a mis hors d'alaine
S'en va bramant à la claire fontaine,
Mon ame ainsi pressée ha son recours
A toy, mon Dieu, et te crie au secours.

Mon ame ha soif et ardemment desire
Le Dieu viuant, et parce ie puis dire :
Quand me fera le Seigneur celle grace
Que le verray quelque iour face à face?

(Psaume XLII.)

Respons pourquoy, mon Dieu, tu nous delaisses?
Et ton courroux sur ton trouppeau ne cesses?
Est-ce à iamais que tiendras ton courroux
Encontre nous?

(Psaume XLVII.)

Que Dieu tout puissant sorte en place,
Ses ennemis iront espars.

Et au seul regard de sa face,
Sans faire plus grande menace,
Ilz s'en iront de toutes pars
Soubdain comme couhars.

Comme est la fumée espandue
Du vent, ainsi les espandra,
Et comme est la cire fondue
Par le feu, et toute esperdue,
Ainsi quand le Seigneur viendra,
Tous peris les rendra.

(Psaume LXVIII.)

I'ay aymé Dieu, ie l'ayme et l'aymeray,
Car ie suys seur qu'il oyra ma requeste,
Et entendra ma voix, quand le priray.

Tousiours il ha sa sainete oreille preste
Pour m'escouter, et point ne m'esconduit;
Ie le priray que son secours me preste.

Les retz de mort si m'auoient circuyt,
Qu'en dangier feuz de gesir soubz la lame,
Pour les torrens que i'ay euz iour et nuict.

En mes ennuys le Seigneur ie reclame,
Et inuocquant son nom tant precieux,
Ie dys : Seigneur, deliure ma poure ame.

Deliure-moy, Dieu puissant, roy des cieux,
Tu es bening, et autre ne puys estre,
Iuste sur tout, et Seigneur gracieux.

(Psaume CXVI.)

En 1557 parut une troisième version complète : *Les CL pseaumes... en rithme francoise, par Clement Marot, Iean Poictevin, Seve et autres,* Lyon, Gabriel Cotier, in-12. (*Catalogue de la bibliothèque de Stuttgard,* et Bovet, p. 258.) Huit psaumes de l'édition de 1554 de Poitevin sont, d'après M. Bovet (p. 258), remplacés dans celle-ci par des traductions nouvelles signées des initiales M. S. C. R. [1] Sève et D. C'est sans doute en confon-

[1] Nous lisons ainsi les trois premières initiales : Maurice, Sibylle, Claudine; nous ne connaissons pas R., qui paraît être un quatrième membre de la famille.

dant ce recueil avec celui de Bèze et de Marot qu'on a pu avancer (*Bulletin*, I, 95) que notre Psautier était achevé dès 1557.

Enfin, en 1558, parurent *Les cent cinquante pseaumes... mis en rithme francoise par Clement Marot et plusieurs autres bons autheurs....* Lyon, Jacques Crozet. In-18 [1]. (*Collection de M. Gaiffe.*) Les psaumes de Marot y sont seuls marqués d'initiales à partir du VIII; en revanche, sept autres qu'il n'a pas traduits (XVI, XXVIII, XXXI, XXXIV, XLII, LIII, XCV) lui sont attribués; les LXXXVI et CXXXVII, qui sont bien de lui, manquent d'initiales. Les XXXIV et LXII sont de Le Maistre; le LIII, de Bèze; le LXII, d'Étienne Pasquier; quinze seulement (XVI, XVII, XXVII, XXVIII, XXIX, XLI, LIV, LXV, LXXXIV, LXXXVIII, XCV, CXXIX, CXXXI, CXLVI, CXLVII) sont l'œuvre de traducteurs inconnus et médiocres; le reste, c'est-à-dire quatre-vingt-deux psaumes, est emprunté à Poitevin [2]. Le psaume CXIX a été retouché; nous en donnons la dédicace, qui ne se trouve pas dans l'édition de Poitevin:

A TRESILLVSTRE, HAVTE ET PVISSANTE DAME LA ROYNE DE NAVARRE.

Ie ne say pas, Princesse debonnaire,
Que presenter à Vostre Maiesté;
Mais ie say bien que n'y puis satisfaire,
Car de long temps ie vous suis endebté.
Si ie vous offre un Pseaume translaté,
Vous plaira-il, Royne, le receuoir?
Ie croy qu'oy : chose saincte aymez voir.
Si le prenez, double bien ie recoy :
L'acquit heureux qui accroit tel deuoir,
Et l'ornement de ma peine et de moy.

I. P.

Parmi les nombreux appendices, la traduction du premier chapitre des *Lamentations de Jérémie* par Guill. Guéroult mérite d'être citée. En voici le début :

Comment par aduersité
La cité
Iadis heureuse et peuplée

[1] Ouvrage mentionné inexactement par *la France littéraire* de Quérard.

[2] Nous supposons que les trois derniers proviennent de la même source, mais nous n'avons pu nous en assurer, parce qu'ils manquent à l'édition de Poitevin de la Mazarine.

Sied seulette sans appuy,
Et d'ennuy
Mortel est en son cœur troublée?

Aux traductions de Cl. Grolier, D., C. D., Del., Adel., Cl. L'Esc., N., A., I. Faure (Psautier d'Anvers 1541), de Pierre Gringoire, des Lyonnais Cl. Le Maistre, Maurice, Claudine et Sibylle Sève, d'Étienne Pasquier, de Gilles d'Aurigny, de Robert Brincel, de C. R., de Cl. B., de Poitevin, il faut en ajouter encore une, qui est l'œuvre de Louis des Masures, né à Tournay.

Ce traducteur de l'*Énéide*, que Rabelais range parmi les meilleurs poëtes de son temps, fut secrétaire du cardinal Jean de Lorraine, commensal de Du Bellay à Rome, prit parti pour Calvin contre l'auteur de *Pantagruel*, et contribua grandement (1551) à l'établissement des Églises réformées de Nancy et de Saint-Nicolas. Il fut plus tard pasteur à Metz, puis à Sainte-Marie-de-l'Hermitage et à Strasbourg. On trouve, à la fin de ses *Œuvres poetiques* (Lyon, Jean de Tournes, 1557, petit in-4°), les psaumes XVI, XLIX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII, LXXXIV, LXXXVI (c'est le LXXXV), LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XC, XCII, XCIII, XCIV, XCV, XCVI, XCVII, CVI, CXVII et CXXXIX, publiés à part, la même année, et dans le même format, sous ce titre : *Vingt pseaumes de Dauid, traduits selon la verité hebraïque, et mis en rime francoise par Louis des Masures, Tournisien* [1], Lion, Jan de Tournes et Guil. Gazeau. (*Bibliothèque de l'Arsenal*, T. 1153.) En les dédiant à l'évêque de Toul, il parle ainsi de son ancien maître le cardinal : Je crois que Dieu poussa le bon prince lorrain

A me donner la charge de traduire
En vers francois, et rendre tout entier
Ce qui restoit de l'œuure du Psautier.

Il veut dire évidemment ce qui restait à traduire après les cinquante de Marot.

Voici le plus court de ses psaumes et le seul auquel il ait ajouté une doxologie :

[1] Sont-ce les mêmes psaumes qui ont reparu à Lyon, en 1564, in-4°, avec le nom de L. Masures, et sous le titre : *Cantiques à quatre parties?*

PSEAUME CXVII.

Sus, sus, ensemble toutes gens,
De louer soyez diligens
Le Signeur [1] *debonnaire;*
Tous peuples, cette voix oyez.
Et songneux d'annoncer soyez
Sa clemence ordinaire.

Car montrée ha (tant il est doux)
Sa misericorde enuers nous
Grande et bien eminente:
La verité du supernel
Est partout en temps eternel
Durable et permanente.

GLORIA PATRI.

Or soit au Pere tout puissant,
Qui regne au ciel resplendissant,
Gloire et magnificence;
Au Fils qui chair humeine prit
Soit honneur, et au Saint Esprit,
Seule diuine essence.

Comme auant que fussent les iours
Ainsi à present, et tousiours,
Forte est de Dieu la dextre;
Tant que les siecles s'estendront
Outre les siecles qui viendront,
Ainsi soit et doit estre.

La meilleure inspiration de ce rimeur vulgaire fut, pensons-nous, de ne pas essayer de faire concurrence au prince des poëtes.

[1] Des Masures emploie partout cette orthographe italianisée.

XVII

MAROT TRADUCTEUR.

Son rôle dans l'histoire de la langue poétique. M. Henri Martin, M. Jules Chavannes. — Création de la poésie sacrée en notre langue. — Deux cents de nos poëtes s'occupent des psaumes. — Comment le XVIe et le XVIIe siècle envisagent ceux de Marot. — Ce qu'en disent Voltaire et la critique contemporaine. — Ni si haut ni si bas. — Difficultés du problème. — Le génie du français diffère de celui de l'hébreu. M. Renan. — Avantages et inconvénients de la langue de Marot. — Exactitude et paraphrase. — Le parallélisme hébraïque. — Inégalité des divers morceaux du Psautier. — Les beaux psaumes de Marot. — Les rhythmes qu'il crée. — Son langage a vieilli; ses défauts. — Ses qualités : concision, respect du texte et des images de l'original, naïveté, grâce, harmonie, ampleur, variété des tons, mouvement, élan lyrique, majesté, hardiesse des tropes, énergie. — Son psaume XVIII supérieur à l'ode de Racine. — Son psaume XV supérieur à l'ode de J. B. Rousseau. — Psaume CXLV de Malherbe. — Incompatibilité de notre style lyrique et de la poésie hébraïque. — Marot traduit; ses continuateurs christianisent le texte : MM. Guerrier de Dumast, de la Jugie, de Sapinaud, etc. — Les imprécations adoucies : M. l'abbé Bertrand. — Ce qu'on a mis dans les psaumes : de la Monnerie. — Ce qui survit de la traduction de Marot.

Tous les critiques, sans exception, placent Clément Marot à la tête des poëtes de son temps [1].

« Le talent de Marot, dit Laharpe, est infiniment supérieur à tout ce qui l'a précédé et même à tout ce qui l'a suivi jusqu'à Malherbe. La nature lui avait donné ce qu'on n'acquiert point : elle l'avait doué de grâce. Son style a vraiment du charme, et ce charme tient à une naïveté de tournure et d'expression qui se joint à la délicatesse des idées et des sentiments. »

L'accord cesse dès qu'il s'agit d'apprécier l'influence et le rôle de Marot dans l'histoire de notre langue poétique. Ainsi s'exprime M. Henri Martin [2] :

[1] « Marot, dit La Bruyère, par son tour et son style, semble avoir écrit depuis Ronsard. Il n'y a guère entre ce premier et nous que la différence de quelques mots. Ronsard et les auteurs ses contemporains ont plus nui au style qu'ils ne lui ont servi ; ils l'ont retardé dans le chemin de la perfection ; ils l'ont exposé à la manquer pour toujours et à n'y plus revenir. Il est étonnant que les ouvrages de Marot, si naturels et si faciles, n'aient su faire de Ronsard, d'ailleurs plein de verve et d'enthousiasme, un plus grand poëte que Ronsard et que Marot. » (*Des ouvrages de l'esprit.*)

[2] *Histoire de France*, VII, 480.

Ce ne fut point un génie créateur; Marot n'innova guère, ni dans la forme du vers, ni dans la langue, ni dans le ton général de la poésie; il se servit des instruments littéraires qui lui avaient été transmis et qui suffisaient aux besoins de son talent, et laissa à d'autres la périlleuse entreprise d'élever la langue poétique au style héroïque, dont notre poésie était alors plus éloignée encore que notre prose; mais s'il ne créa point une poésie nouvelle, il porta la vieille poésie à toute la perfection dont elle était susceptible; il eut la chaude couleur de Villon sans sa grossièreté, le naturel de Froissart, la délicatesse de Charles d'Orléans et le bon sens d'Alain Chartier avec bien plus de mouvement, de précision et de clarté, le mordant de Jean de Meung sans ses longueurs et son pédantisme. Il surpassa et absorba tous ses devanciers, et n'a jamais été surpassé en malice naïve et piquante, en grâce, en facilité; ses œuvres sont restées le modèle de la poésie légère, et l'un des plus fidèles reflets de l'ancien esprit français.

M. Fréd. Chavannes, au contraire, dans une savante étude sur l'histoire de la versification française[1], fait pour ainsi dire de Marot le père de la poésie moderne:

Si à la grâce distinguée et touchante d'un Charles d'Orléans, ou à la verve cynique mêlée de mélancoliques retours d'un Villon, on compare les puérils et ridicules efforts des Molinet et des Cretin pour assembler bizarrement des syllabes, en dépit du sens, de l'harmonie, de tout ce qui constitue la poésie, en un mot, on conclura sans hésiter que c'était une époque de décadence littéraire, de décrépitude même. Cependant la verve abondante et facile d'un Coquillart, le mérite réel quoique inférieur de Jean Marot, les efforts d'un Jean Lemaire pour varier les rhythmes, perfectionner et enrichir la versification, indiquent un moment qui n'était pas entièrement dénué de ressources. La protection accordée aux lettres par Louis XII, et surtout par Anne de Bretagne, heureux présage de la faveur qu'elles trouvèrent auprès de François Ier, annonçait aussi des temps favorables à la poésie. Mais les plus heureuses circonstances ont besoin qu'un homme convenablement doué les féconde et en recueille les fruits. François Ier a eu le bonheur d'avoir son poëte, et Clément Marot a dignement récompensé son royal protecteur en bien méritant des lettres françaises.

La finesse, la grâce, la délicatesse et la facilité sont les principaux caractères du talent de Clément Marot; non que les cordes graves et fortes manquassent à sa lyre, mais elles ne résonnent que plus rarement et par exception. Fils d'un poëte, il montra dès sa jeunesse un génie poétique, et, avec la molle facilité de son caractère, il commença par admirer les tours de force de Cretin, alors dans toute sa gloire, et trempa dans tous les écarts de la versification du temps. Grâce à son heureux génie, ce qui aurait pu

[1] *Revue suisse*, IX, 807.

l'égarer et le perdre ne fut pour son talent qu'un exercice préparatoire, et qu'un moyen de dompter plus complétement l'instrument et de se l'approprier. Éclairé par les conseils de Jean Lemaire, dirigé par un goût exquis, inspiré par une heureuse organisation, Clément Marot fit subir à la versification de son temps les premiers changements qui devaient aboutir au système actuel, définitif depuis deux siècles.

Pour les détails techniques concernant le tercet, la rime bâtelée, le quatrain double, le huitain et les plus heureuses innovations de Marot : la strophe de cinq vers (psaumes v et xiv) et le sixain (psaume xxxviii), nous renvoyons le lecteur aux articles de M. Chavannes, qui conclut ainsi[1] :

La rénovation des rhythmes, achevée et couronnée par Malherbe après avoir été l'objet des travaux et des efforts de Ronsard, a été commencée très-évidemment par Clément Marot, dans (les psaumes) cette œuvre de sa maturité. Que l'inexpérience et l'incertitude de l'essai se trahissent dans cet ouvrage par le grand nombre de strophes où les vers se suivent deux à deux, en rimes plates, cela ne conclut rien contre l'initiative que nous attribuons ici à son auteur; au contraire. Nous retrouvons cette même gaucherie dans Ronsard, il est vrai en proportion plus faible. C'est Malherbe qui seul a véritablement abandonné un rhythme si peu lyrique.

Au reste, ce n'est pas l'influence purement littéraire de Marot qui doit nous occuper, mais bien sa traduction des psaumes. On n'a pas, jusqu'ici, assez remarqué l'influence qu'elle a exercée sur l'esprit religieux, même en dehors du protestantisme. En marchant sur les traces de Lefèvre d'Étaples et d'Olivetan, Marot créa un nouveau genre de littérature : la poésie sacrée, qui devait aboutir au plus pur chef-d'œuvre de Racine, la tragédie d'*Athalie*, après avoir frayé la voie à un autre chef-d'œuvre trop oublié, la *Semaine* de Du Bartas, qui fut traduite en toutes les langues européennes. Le poëte Gilbert disait déjà dans sa préface des *Cinquante pseaumes* (Paris, 1680) :

Les Français ont fait plus de cent versions des psaumes en prose et plus de cinquante en vers, dont les principales sont celles de Marot, de Bèze, du cardinal du Perron, de M. Godeau, de Desportes, de Bertaut et de Racan.

Le chiffre des traductions en vers n'est certainement pas exagéré; on en jugera par la liste suivante, que nous ne donnons pas comme complète : les

[1] *Revue suisse*, X, 252.

anonymes entre autres, qui sont très-nombreux, n'y figurent pas; en revanche, on y trouve Racine, La Fontaine, Fénelon, Laharpe, qui n'ont traduit chacun qu'un ou deux psaumes.

Clément Marot.	1533
Calvin, pasteur.	1539
Pierre Alexandre, pasteur.	
Grolier.	1541
Adel.	Recueil
P. L'Ese.	d'Anvers.
I. Faure.	
Pierre Gringoire.	1541
Cl. le Maistre.	1545
Des Périers.	1545
Étienne Pasquier.	1545
Claude-Bertrand Berger.	1549
Gilles d'Aurigny.	1549
Robert Brincel.	1549
Jean Poitevin.	1549
Théodore de Bèze, past.	1551-1562
Maurice Sève.	1554
Claudine Sève.	1554
Sibylle Sève.	1554
Louis des Masures, pasteur.	1557
Jean de Mesmes.	
Louis Godet, sieur de Thilley.	
Lancelot de Carle.	1560
Guy le Fèvre de la Boderie.	1578
Charles de Navières.	1580
De la Primaudaye.	1581
Baïf.	1587
L'abbé Gibon Ravendus, bénédictin.	1588
Nicolas Rapin.	1588
Le P. Tamisier.	1588
Pierre Paparin de Chaumont.	1590
Philippe Desportes, abbé de Thiron.	1591
Béroalde de Verville.	1593
Jean de la Ceppède.	1594
La Vallée, sieur de Montigal.	1595
L. Gallaup, sieur de Chasteuil.	1596
Jean Bertaut.	1601
Sébastien Hardy.	1602
De Maucouvent.	1604
Jean Metezeau.	1610
Matthieu Bartol.	1612
J. B. Chassignet.	1613
Ritter.	1614
Jacques Foillet.	1618
Rodolphe le Maistre.	
Cardinal du Perron.	1622
Michel de Marillac.	1625
Pierre de Brinon.	1626
Pierre le Merat.	1626
Boisrobert.	1627
P. le Comte.	1629
Malherbe.	1630
Racan.	1631
Jean de Saint-Masseu.	1633
F. d'Arbaud, sieur de Porchères.	1633
L'abbé Jacques Pigeon.	1637
L'abbé Guillebert.	1638
N. Frenicle.	1638
Daniel de Priézac.	1643
Guyon Guérin de Bouscal.	1643
Godeau.	1644
Bourlier.	1645
Diodati, pasteur.	1646
Jean Pierre de Reviglias.	1646
Jean le Pigeon.	1646
Claude de Malleville.	1649
Lemaistre de Sacy.	Vers 1650

L'abbé Jérôme Vignier.	Vers 1650
Jean Arbaud.	1651
Pierre Bourg.	1655
Martial de Brives.	1655
Pierre Corneille.	1656?
Charles le Breton.	1660
De Bidereau.	1660
Honoré Meynier.	
Le Clerc, de l'Académie franç.	1666
De Pinchesne.	1671
Gauvain.	1671
Le président Nicole.	1676
Du Vair.	
Nervèze.	
Guinot.	1676
J. de Nostre-Dame.	
J. Granier.	
D'Hozier.	
Conrart.	1677
De la Bastide.	1677
De Laval.	1678
François Charpentier.	1678
Mme Deshoulières.	
Fénelon.	
Pellisson.	1679
Marquis de Beuzeville.	1679
La Fontaine.	1679
L'abbé de Cerisy.	1679
Gilbert.	1680
Racine.	1680
Des Marets de Saint-Sorlin.	1680
Michel Mauduit.	1681
L'abbé Hugues le Blanc.	1684
Louis Boucherat.	Vers 1684
Écuyer, sieur d'Acy.	1688
Balthasar de Bonnecorse.	1693
Mlle Chéron.	1694
Laurent Drelincourt, pasteur.	1694
Ranchin.	1697
Eustache Lenoble.	1698
D'Autreval.	1698
Maugard.	1702
L'abbé Testu, de l'Acad. franç.	1702
Pierre Simond, pasteur.	1703
L'abbé Pellegrin.	1705
De Sanguinière.	1706
Jean Jennet, pasteur.	1707
Pierre de Porrade.	1708
Franç. Rivasson.	1715
Agnès Bataille de Chambenart, ou Champenant.	1715
Franç. Thérond.	1715
Théod. de Blanc, pasteur.	1716
Pierre de Joncourt, pasteur.	1716
L'abbé Guyot-Desfontaines.	1717
J. B. Rousseau.	1721
Jean Henri de Lombard.	1721
Le P. D. Bernard.	1722
De Rosel-Beaumont.	1722
Ant. Banderon, sieur de Senecé.	1722
La Motte-Houdard.	
De Vaubrières.	1727
Florimons Saint-Amour.	1728
César de Missy, pasteur.	1735
Le Picart.	1736
De Vignolles.	1737
Mlle B.	1738
De la Monnerie.	1740
Pierre de Bologne.	1746
Louis Racine.	1747
Franç. Richard de Lalonde.	1748
Mme D. (Marie-Antoinette de Saxe).	1748
Olivier, les PP. Chaband et Rainauld, de l'Oratoire (*Parnasse chrétien*).	1748
Lefranc de Pompignan.	1751

Picquet.	
Fé de Boisragon.	
Dourxigné.	
L'abbé Portes.	
Le P. Manuel.	
Marin de Chavigny.	1751 Recueil de Monchablon.
Guis.	
Roy.	
Garim.	
De Sainte-Palaye.	
Moreau de Montour.	
M. d'Aire.	
Plainchesne.	
De Coulanges.	Vers 1751
L'abbé Salmon.	1752
Jean-Scipion Vernède, pasteur.	1756
L'abbé Seguy.	1756
Gaune de Cangy.	1763
J. P. le Camus.	1764
De Pradal.	
Pallas.	1764 Recueil de Garcin.
Gautier.	
Hugues Ramus, pasteur.	
Laurent Garcin de Cottens, pasteur.	
L'abbé de Raynac.	1770
Jean Dumas, pasteur.	1775
Piron.	1776
D. Z. Chatelain, pasteur.	1781
Jean Henry, pasteur.	1791
Boisgelin de Cucé.	1799
Lebrun.	
A. Rippert.	1804
Daniel Encontre, pasteur.	1804
Jacob-Henri Vernède, pasteur.	1805
Laharpe.	1806
Lombard, du consistoire de Saint-Chaptes.	1812
Pierre de Joux, pasteur.	1812
Roux.	1812
Ant. de René Mauduit.	1814
L'abbé Frélaut.	1818
D....t, professeur de rhétorique.	1818
Sapinaud de Boishuguet.	1818
Enlart de Grandval.	1819
Claude de Loynes d'Autroche.	1820
Joseph Formery.	1820
Charles Bourrit, pasteur.	1821
Dubuat de Sassegnies.	1823
César Malan, pasteur.	1824
Le comte de Marcellus.	1827
Delcasso.	
Delille.	
Denne-Baron.	
Hamon.	
De Lagrange.	1828 *Harpe d'Israel.*
La Rivière.	
Le Prevost d'Iray.	
Mollevault.	
Notaris.	
A. Peigné.	
Trécourt.	
David Maurel, pasteur.	1830
F. Gallot.	1830
Alexandre Guillemin.	1838
Giffard.	1841
De Cardonnel et Debar.	1841
L. J. Bungener, pasteur.	1842
Napoléon Peyrat, pasteur.	1842
L. F. Clicquot.	1843
Montgarnier.	1843
Fey (ancien magistrat).	1844
L'abbé P. Gras.	1846
Boutal-Samson.	1847
J. L. Constantin.	1848
Saint-Joseph Lagoguey.	1849

Baron Eugène du M. . . . l.	1850	Traductions en vers mesurés.	
Hardy-Laubrière.	1851	Budé.	1551
Le comte Terrasse de Tessonnet.	1853	Baïf.	1569
Vidal, pasteur.	1853	Blaise de Vigenère.	1587
L'abbé Bascans.	1854	Odet de la Noue.	1606
N. Boyer.	1854	Certon.	1620
Mlle A. S. Sasserno.	1855	Agrippa d'Aubigné.	1630
Guerrier de Dumast.	1858	Traductions en prose d'après le parallélisme.	
De la Jugie.	1863	L'abbé Danicourt.	1828
Des Moutis.	1864	Perret-Gentil, pasteur.	1847
Chabert.	1864	Armand de Mestral, pasteur.	1856
Poirson.	1866	L'abbé Bertrand.	1857
Hector de Saint-Maur.	1866	Ben-Baruch Créhange.	1858
Alphonse Delannoy.	1866	Claude.	1858
L. Filhol, pasteur.	1869	Bruston, pasteur.	1865
Eschenauer, pasteur.	1874	Segond, pasteur.	1873

Le nombre des chansons religieuses, protestantes et catholiques, calquées sur le Psautier, dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans tout le XVIIe, fut aussi très-grand. A moins de méconnaître que la littérature est l'expression de la société, c'est-à-dire que les nations valent uniquement ce que vaut leur nourriture spirituelle, la société française ne peut, sans ingratitude, refuser plus longtemps le tribut d'une profonde reconnaissance à l'homme qui donna l'essor à la poésie religieuse débarrassée des superstitions du moyen âge. « Les inventeurs, a dit Voltaire à propos de Corneille et de Racine, ont le premier rang, à juste titre, dans la mémoire des hommes [1]. »

Si l'œuvre la plus sérieuse du poëte eut, dès son apparition, un succès colossal, c'est que ce nouveau genre de littérature (à part le vide qu'il comblait dans le culte réformé, et outre l'attrait que lui donnait l'interdiction de la Sorbonne) répondait aux aspirations des âmes, à un besoin sérieux, éprouvé par les catholiques aussi bien que par les protestants. L'admiration fut universelle, malgré les cris furieux des dévots. Le célèbre Jacques Pelletier, du Mans, qui a écrit un *Art poetique francois* (Lyon, Ian de Tournes et Guill. Gazeau, 1555, in-8°, n° 398 du *Catalogue de la bibliothèque française de Gantzberger*, 1872), en prenant pour modèle les

[1] Lettre à Vauvenargues.

œuvres de Marot, prétendait, suivant Colletet (*Notice sur les trois Marot*), « que les pseaumes de Clement sont de vrayes odes et qu'il ne leur en manque que le nom, comme aux autres la chose. » Crespin disait naïvement que « la translation de Marot » durerait « iusqu'à la fin du monde. » Sleidan parlait ainsi des mêmes psaumes : *Non sine summi ingenii admiratione leguntur; nihil enim est illius oratione suavius, nihil purius, nihil illustrius, nihil magis proprium et concinnum*[1]. — « Bref, jamais livre ne fut tant vendu, dit Étienne Pasquier[2]; je n'en excepteray un tout seul de ceux qui ont eu la vogue depuis luy. Il fit plusieurs œuvres tant de son invention que de traduction, avec un très-heureux *genius*. Mais entre ses inventions se trouve le livre de ses *Épigrammes*, très-plaisant, et entre ses traductions il se rendit admirable en celle des *Cinquante pseaumes de David*, aidé de Vatable, professeur du roi ès lettres hébraïques, et y besogna de telle main que quiconque a voulu parachever le Pseautier n'a pu atteindre à son parangon; ç'a esté une Vénus d'Apelles. » Le docte et fameux avocat général (ou l'un de ses homonymes) a exprimé dans le quatrain suivant une vérité aujourd'hui méconnue, et sur laquelle nous insisterons tout à l'heure :

Clément Marot, en rendant son autheur,
De si très-près l'a suivi à la trace,
Qu'on iugeroit, tant il a bonne grace,
Qu'il a esté luy-mesme l'inventeur.

Tout le monde connaît le distique latin qu'un poëte enthousiaste fit pour Marot : .

Desinite ebraeam iam Galli discere linguam,
Discunt Ebraei gallica verba loqui,

et que Claud. Barpth. (*sic*)[3] a traduit de la manière suivante :

Cessez, Francois, en la langue hebraïque
Cercher Dauid, pour vous estre entendu:

[1] *De statu religionis et Reipublicæ*, etc., Strasbourg, 1559, in-fol., lib. XV, 167.

Ce passage est traduit de la manière suivante dans les *Œuures de Sleidan*, Genève, Jean Crespin, 1566, in-fol., fol. 116 : « Ils se lisent non sans grand étonnement et admiration de son esprit. Il n'y a rien plus doux ou plus net que sa composition, il n'y a rien plus excellent, ne plus propre ou harmonieux.... Aucuns plus sanans que luy se sont exercez au mesme argument; mais ils sont bien loin de sa sobriété. »

[2] *Recherches de la France*, Paris, Guill. de Luynes, 1665, in-fol., liv. VII, 609.

[3] Voir *Les cent cinquante pseaumes*, etc., Lyon, Jacques Croset, 1558, in-32.

Car les Hebrieux en la vostre gallique
Le vont cerchant, pour leur estre rendu.

Th. de Bèze lui-même a écrit ces vers, qui sont peut-être le plus bel éloge de son devancier :

Las! tu es mort sans auoir auancé
Que le seul tiers de l'œuure commencé,
Et, qui pis est, n'ayant laissé au monde,
Docte poete, homme qui te seconde.
Voyla pourquoy, quand la mort te rauit,
Auecques toy se tent aussi Dauid.

Et il a rendu plus tard un nouvel hommage à la traduction des cinquante psaumes, « *ce beau chef-d'œuure* qui en auoit esté laissé imparfait par Cl. Marot, lequel ie puis nommer à bon droit le premier des poëtes francois, de son temps principalement [1]. »

Un autre écrivain huguenot a dit [2] :

Par une faveur du tout speciale envers son Eglise, en ces derniers temps, Dieu a voulu que celui qui avoit esté des premiers à publier des chansons folles et lascives (!), venant à faire comme amende honorable devant tous les fideles, ait mis heureusement la main à la traduction en vers françois d'une partie des vrayes odes ou chansons spirituelles de l'Eglise, ayant esté secondé depuis bien à propos par un autre excellent personnage. On ne sçauroit dire combien ce labeur a fait de fruict et converti d'ames à Dieu, qui paravant ne pensoyent qu'au monde... Ce que les supposts de l'Antechrist ne pouvans supporter, les uns ont essayé d'opposer des impures rimailleries aux Pseaumes de David, les autres ont basti certaines chansons pour ensevelir celles-là; mais c'estoyent corbeaux crouassans aupres des cignes, et dont les cris se sont bientost evanouis en l'air.

Il serait facile mais fastidieux de multiplier les citations de ce genre; on en trouverait déjà moins dans le siècle suivant. Toutefois, Charles Dre-

[1] Dédicace des *Pseaumes et Cantiques de la Bible, auec les argumens et la paraphrase de Th. de Beze. Le tout traduit de nouueau de latin en francois. Jointe aussi la rime francoise des Pseaumes.* De l'imprimerie de Jacques Berjon, 1581, in-12. (Collection de M. Alf. Andre.)

[2] Dans la préface de *l'Uranie ou nouueau recueil de chansons spirituelles et chrestiennes. Comprinses en cinq liures et accommodées pour la pluspart au chant des pseaumes de Dauid*, etc. Pour Jacques Chouet, 1591, in-16.

lincourt disait du Psautier[1] : « L'ouvrage en soy est excellent et admirable ; et nonobstant la médisance, il durera iusques à la fin du monde et servira à glorifier Dieu et à édifier son Église. » Ainsi s'exprimait encore un écrivain anonyme de la fin du XVIIe siècle :

Les Pseaumes de David qui ont esté mis en rime, en plusieurs langues, et à qui on a donné plusieurs chants, nous donnent l'exemple d'une poésie sacrée et d'une musique sainte. Quant à la traduction dont nos Églises se servent, il n'est pas nécessaire que nous exagérions[2] beaucoup son mérite, car et son long usage, et sa netteté sans affectation, *et sa beauté pour les temps auxquels elle a esté faite*, et surtout les fruits merveilleux qu'elle a produits à la consolation des fidèles, sont la plus haute louange qu'on lui puisse donner[3].

A mesure que les années s'écoulèrent, l'enthousiasme s'éteignit et fit place à la critique ; et, celle-ci, souvent peu judicieuse, parfois ignorante et moqueuse, tomba dans la malveillance et le dénigrement : on lut les psaumes de moins en moins, on se laissa rebuter par leur langage vieilli, on les calomnia sans les connaître[4]. Le grand railleur du XVIIIe siècle, qui traitait de chanson de corps de garde le psaume LXVIII : *Que Dieu se montre seulement*, ne pouvait manquer de grossir le nombre de ces soi-disant critiques qui se croient dispensés de savoir ce dont ils parlent, parce qu'ils ont le dédain et l'épigramme faciles. Voltaire écrivait, le 12 octobre 1765, à l'occasion du meurtre juridique de Calas[5] : « On me mande que cette fatale aventure a fait beaucoup de bien à ces pauvres huguenots et que, depuis ce temps-là, on n'a envoyé personne aux galères pour *avoir prié Dieu*, en pleine campagne, *en vers français aussi mauvais que nos psaumes latins.* » Il écrivait encore dans le *Siècle de Louis XIV* : « Les fêtes magnifiques d'une cour galante jettoient même du ridicule sur le pédantisme des

(1) *Neuf dialogues contre les missionnaires*, Genève, 1655, in-8°, p. 61.

(2) Exagérer n'avait pas alors le même sens qu'aujourd'hui ; il signifie ici : insister sur le mérite de l'œuvre.

(3) Préface du Psautier avec harmonie de Goudimel modifiée, Genève, Jean Ant. et Samuel de Tournes, 1668, in-32. (Collection de M. Alf. André.)

(4) Dès 1646, Diodati fit paraître une révision des psaumes de Marot, qui avait pour but d'en faire disparaître « le stile, en quelques endroits un peu suranné, » et de le ramener à la « netteté à laquelle la langue a esté portée depuis la première publication du Psautier. »

En 1677, parut la révision de Conrart, œuvre d'un grand mérite, et, trois ans plus tard, la traduction nouvelle de cinquante psaumes par Gilbert.

(5) *Jean Calas*, par A. Coquerel fils, Paris, 1869, in-8°, p. 261.

huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnoit, les psaumes de Marot et de Bèze ne pouvoient plus insensiblement *inspirer que du dégoût.* Ces psaumes, qui avoient charmé la cour de François II (!), n'étoient plus *faits que pour la populace* sous Louis XIV. »

De Bonnegarde a dit dans son *Dictionnaire historique,* Lyon, 1771, in-8°, à l'article *Marot :* « Comment un tel homme osa-t-il toucher aux cantiques de David? et comment y a-t-il aujourd'huy des hommes assez stupides ou assez fanatiques pour s'acharner à louer Dieu dans le *jargon barbare* qu'il prête au prophète royal? »

Les éditeurs de Marot, qui, semble-t-il, devraient au moins avoir lu ses psaumes avant de les réimprimer, ne les connaissent guère davantage. L'un d'eux, écrivain bien connu, s'est écrié dans une boutade de jeunesse, qu'il n'a signée que de ses initiales[1] :

Si Marot eût consulté son talent, il n'eût jamais touché d'un doigt profane la lyre de David, et il eût laissé bondir en hébreu et en mauvais latin *les montagnes comme des agneaux*.... Que ne laissait-il reposer dans leur mauvaise traduction latine les éternelles lamentations du saint roi-prophète, qui, pour l'expiation de l'adultère commis avec Bethsabée, vit mourir vingt mille de ses sujets, et psalmodia sur la harpe de beaux cantiques!... Chéri du roi et de la cour, il eût coulé des jours paisibles dans sa patrie au milieu de sa famille et de ses amis, s'il n'avait pas encore aspiré au titre de chef de parti (!).

M. d'Héricault, à qui l'on doit la meilleure notice publiée jusqu'ici sur la jeunesse de Marot, mais qui nie, en s'en irritant, le protestantisme du poëte, n'est guère plus sympathique à ses psaumes[2] :

Clément, qui était presque un poëte pédant à ses débuts, finit en poëte prêcheur.... Nous avons reconnu à plusieurs reprises combien notre Clément, dans ses pièces graves et philosophiques, perd de sa lucidité, de sa précision, de sa correction de langage; aisément alors le mot propre lui échappe, sa phrase se construit mal, et sa pensée ambiguë se laisse péniblement deviner. Dans les psaumes, ces défauts sont à l'extrême. Ils rappellent les plus lourdes pièces du temps de Louis XII. Emphatiques, embarrassés, pompeux et vieillots, chevillés jusqu'à la bouffonnerie, ils semblent les modèles de cette

[1] *Œuvres de Marot, publiées par P. L. N. de Saint-H.*, Paris, 1824, 3 vol. in-8°, I, 69.

[2] *Œuvres de Cl. Marot, précédées de sa vie,* par Charles d'Héricault, Paris, 1867, in-8°, chez Garnier frères, tirées à cent cinquante exemplaires, avec un beau portrait, I, p. III et CX.

muse grossière et populaire à qui nous devons les complaintes traditionnelles chantées aujourd'hui encore chez nos paysans.... On connaît l'extravagant succès que la mode et la piété des huguenots firent à ces psaumes de Marot.

Un grand historien, dont le libéralisme sincère, l'ardente passion du progrès et du vrai, joints à un chaleureux et admirable talent, feront vivre la mémoire respectée, M. Dargaud, semblait préparé par ses études[1] et sa largeur d'esprit à mieux apprécier les qualités de la traduction de Marot. Il en a parlé cependant d'une façon qui nous étonne[2] :

Certes! si Marot et de Bèze n'eussent écrit que cela, leurs noms seraient aujourd'hui justement obscurs. Comment furent-ils assez peu inspirés pour traduire en patois rimé les élans sublimes du prophète-roi? Dans leur effort puéril et barbare, sous le joug de leur prosodie et de leur rhythme, qu'ont-ils fait du parallélisme libre[3], du souffle prophétique, de l'accent lyrique, du feu intérieur, du pathétique surnaturel des psaumes? Ah! j'ai failli prendre en mépris une communion capable de prier, de chanter, de crier à Dieu dans un morne et si infime idiome. Je me trompais; la foi a le don des miracles. L'enthousiasme des huguenots purifiait ces tristes poëmes et les transformait en jets de flamme. La ferveur changeait ce plomb en or. Ces pauvres hymnes montaient sur les ailes de l'âme jusqu'au ciel. Ils pénétraient, ils électrisaient la multitude, les ouvriers et les princes. Aidés de la musique et de la piété, ils étaient les préludes des plus grandes choses. Ils versaient la consolation et l'héroïsme. Sur les champs de bataille, chantés par les soldats du saint Évangile, ils éclatèrent comme une *Marseillaise* de la Réforme. Pour les exilés ils furent une patrie, et un firmament ouvert pour les martyrs.

M. Gérusez a dit avec plus de modération :

Marot n'a pas été dépassé dans les genres où il a pleinement réussi : l'épigramme, le rondeau, le madrigal et l'épître badine. Il a tout le sel et toute la grâce de l'esprit gaulois, mais il manque d'élévation, et lorsqu'il a essayé la haute poésie sur les traces d'Ovide, de Virgile et de David, il a perdu sa naïveté sans atteindre la noblesse.

«Marot, écrit Sainte-Beuve (*Tableau de la poésie française*), n'a guère dérogé au génie du langage contemporain et à sa propre vocation que

[1] Il est auteur d'une version en prose du Psautier d'après la Vulgate, Paris, chez Curmer, 1838, in-8°.

[2] *Histoire de la liberté religieuse*, Paris, 1859, II, 72.

[3] Chose vraiment surprenante, M. Dargaud n'a point adopté lui-même la méthode qui met en relief le parallélisme; il a suivi les errements de ses plus vulgaires devanciers.

lorsqu'il a voulu traduire les psaumes, et accompagner sur son flageolet la harpe du prophète. »

Saint-Marc Girardin (*Tableau de la littérature française au XVIe siècle*, p. 61) pense à peu près de même :

Peut-être son corps est-il destiné aux flammes.... Eh bien! il en bénit le ciel, et ne demande à Dieu que de lui prêter sa force au milieu des supplices, afin qu'il puisse invoquer son saint nom jusqu'au dernier soupir. Alors son ton s'élève; la langue elle-même, encore naïve et simple, semble suivre sans efforts cet élan et prendre une noblesse et une force nouvelles pour répondre à l'enthousiasme du poëte.

Mais quand elle n'est point soutenue par quelque grand sentiment, la langue retombe dans sa faiblesse naturelle. De là la langueur de la traduction des psaumes. Marot traduisit les psaumes, comme Corneille l'*Imitation de Jésus-Christ*, par conscience plutôt que par inspiration. Comme cette traduction était un coup de parti pour les réformés, Marot l'entreprit. Mais qu'est-ce qu'un style naïf et simple pour représenter la majesté des Écritures, la hardiesse et la vivacité de la poésie orientale? Cependant, tout altérée (!) qu'elle était, cette poésie nouvelle enchanta d'abord la France. Roi, princes, courtisans, chacun avait son air et son psaume de prédilection, et les graves accents de la muse hébraïque retentissaient parmi les plaisirs et les fêtes de la cour. Comme c'était une mode, on oubliait que c'était une hérésie. Mais la faveur des psaumes fut de courte durée.... Quelque temps encore, et les psaumes de Marot allaient être oubliés à titre d'hérétiques et de surannés.

M. Paul Albert nous parle à son tour « d'une excursion furtive et malheureuse » entreprise par le poëte « dans le domaine de la Bible, » et nous montre « les psaumes abordés résolûment et traduits pitoyablement pour faire la nique à la Sorbonne, amuser le roi, sa sœur et la cour. » Marot, dit-il[1], « choisit dans les chants du roi David ceux qui peuvent se prêter à quelque allusion; il a soin de leur donner un titre expressif : *Pour un prince*, *Pour un chef de guerre* : le roi se reconnaît. D'autres, plus hardis, portent en tête : *Pour le temps qui court*, ou bien : *Consolation pour ceux qui sont en tribulation et mis hors la grâce de leur Seigneur.* » C'est un Marot de fantaisie que ce gamin de Paris qui nargue le bûcher; mais en revanche les *titres expressifs* qu'il aurait donnés à ses psaumes pour en souligner les *allusions* n'existent également que dans l'imagination du critique. En vérité, *le prince* n'eût pas été difficile en matière de ressemblance, s'il s'était reconnu dans

[1] *La littérature française des origines au XVIIe siècle*, p. 188.

le sommaire du psaume CI : *Dauid, n'estant encores roy paisible, promet à Dieu, dès qu'il le sera, faire l'office d'vn bon prince, c'est assauoir, viure sans faire tort, estre rigoureux aux mauuais, et esleuer les gens de bien.* L'inscription *Pour un chef de guerre* ne peut avoir été découverte que dans le sommaire du psaume XX, qui n'est pas de Marot, mais de Bèze : *Le peuple, voyant son roy aller à vne guerre fort dangereuse, inuoque Dieu, puis le remercie, comme deià asseuré de la victoire. Pseaume propre pour l'Eglise assaillie de tous costez par les princes infideles.* Quant aux autres titres plus hardis, nous n'avons pu trouver un mot qui les rappelle, même de loin, dans les cent cinquante sommaires. Qu'on juge par là si l'épithète de *traduction pitoyable* mérite d'être prise au sérieux.

« On s'étonne aujourd'hui, dit la *Revue chrétienne* (VIII, 341), en relisant la faible traduction des psaumes de Marot, du grand succès qu'elle eut lorsqu'elle parut pour la première fois. » — « Il manquait à Marot cette piété profonde (!!) qui lui eût permis de pénétrer dans les profondeurs de la pensée du psalmiste et de s'associer aux élans de son enthousiasme : il eût fallu un poëte inspiré, et Marot n'a été trop souvent que le traducteur inintelligent et maladroit (!!) d'une pensée dont il ne saisissait que les grandes lignes. » (*Ibid.* 1865, p. 722.)

M. Sayous a écrit dans ses *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation* (II, 340 et 391) :

La version des psaumes ne fut, de la part de Bèze comme de Marot, qu'une œuvre de commande, à laquelle ils appliquèrent leurs talents respectifs de versificateurs, mais où l'émotion religieuse n'intervint pas (!). — Assurément, la vocation religieuse de Bèze était plus forte que celle de Marot (!), mais il est impossible de nier que, dans sa traduction des hymnes de David, il a été moins bien inspiré que le badin poëte. Marot s'était tiré de son entreprise en habile versificateur; on découvre aisément dans sa version la main d'un homme né poëte; mais, quoiqu'il ne se gênât nullement avec la langue, et que la construction régnante convînt assez bien au style court et énergique des lyriques hébreux, il n'y sut rien (!) faire passer de la profonde poésie qui vit dans toutes les paroles du roi-prophète, dans ses cris de douleur et de détresse, dans ses accents de désespoir, comme dans ses chants d'espérance, ses hymnes d'amour et d'allégresse. Quelquefois le secrétaire de la duchesse de Ferrare rencontre heureusement, comme on disait au XVIe siècle, mais alors il est poëte comme il peut l'être; il tourne les images du chantre royal dans le style de ses gracieuses épîtres, et si ce n'était la méprise, on serait disposé à le louer de ses élégantes et spirituelles allures.

Il semble naturel à M. Schaeffer[1] « que les psaumes de Marot et de Goudimel aient été jugés diversement : » car, ajoute-t-il, « selon le point de vue religieux et artistique auquel on se place, ils sont ou sublimes ou pitoyables[2]. »

Ni sublimes ni pitoyables, les psaumes de Marot ne sont pas non plus une œuvre de commande, étonnamment faible, dépourvue d'inspiration, d'élévation et de noblesse, et moins encore des complaintes grossières en patois rimé, chevillées jusqu'à la bouffonnerie. La Renaissance et toute l'Europe lettrée n'eussent pas tant admiré quelque chose de si misérable. Ces appréciations sont trop sommaires et trop absolues pour être équitables, et il nous semble qu'en les formulant d'un ton si dégagé on n'a tenu compte ni de la difficulté inhérente à toute traduction, ni de la différence de génie du français et de l'hébreu, ni des modifications qu'a subies notre langue poétique depuis l'époque de Marot, ni de la valeur très-inégale des poëmes qui constituent le Psautier. Nous en appelons volontiers sur deux de ces points à l'autorité de l'illustre professeur du Collége de France, qui joint à la possession des langues sémitiques la magie de style du premier de nos prosateurs actuels.

« Toute traduction est, selon M. Renan[3], essentiellement imparfaite, puisqu'elle est le résultat d'un compromis entre deux obligations contraires : d'une part, l'obligation d'être aussi littéral qu'il se peut, de l'autre, l'obligation d'être français. »

La plupart des critiques, il faut le dire, ne se sont guère occupés que de la forme et non du fond, de l'élégance et non de l'exactitude de la traduction de Marot; pour simplifier le problème, ils en ont tout simplement négligé la donnée gênante.

M. Renan a dit encore des langues sémitiques[4] :

L'abstraction leur est inconnue.... Ajoutez qu'elles sont peu précises et ne disent les choses qu'à peu près. Leurs formules n'ont pas cette exactitude qui, chez nous, ne laisse point de place à l'équivoque.... Enfin, la construction générale de la phrase offre un tel caractère de simplicité, surtout dans la narration, qu'on ne peut y comparer

[1] *Les huguenots du XVIe siècle*, 1870, p. 83.

[2] Voir encore de la Jugie, *Les psaumes d'après l'hébreu*, Paris, 1863, in-12, préface, p. LIII : Henri Martin, *Histoire de France*, VIII, 287, et *la France protestante*, art. MAROT.

[3] Préface du *Livre de Job*, Paris, 1860, in-8°, p. III.

[4] *Histoire des langues sémitiques*, Paris, 1858, in-8°, p. 18, 20 et 133.

que les naïfs récits d'un enfant. Au lieu de ces savants enroulements de phrase (*circuitus*, *comprehensio*, comme les appelle Cicéron), sous lesquels le grec et le latin assemblent avec tant d'art les membres divers d'une même pensée, les Sémites ne savent que faire succéder les propositions les unes aux autres, en employant pour tout artifice la simple copule *et*, qui leur tient lieu de presque toutes les conjonctions.... Planes et sans inversion, les langues sémitiques ne connaissent d'autres procédés que la juxtaposition des idées, à la manière de la peinture byzantine ou des bas-reliefs de Ninive. Il faut même avouer que l'idée de *style*, telle que nous l'entendons, manque complétement aux Sémites.... Tout ce qui peut s'appeler nombre oratoire leur resta inconnu; l'éloquence n'est pour eux qu'une vive succession de tours pressants et d'images hardies.... On trouve en hébreu, comme dans la plupart des langues qui n'ont point subi de réforme artificielle, une foule de constructions en apparence peu logiques, des changements de genre, des phrases inachevées, suspendues, sans suite.... Ces irrégularités, que les grammairiens croient expliquer par des anacoluthes, des ellipses de prépositions, etc., sont les inadvertances ou plutôt les libertés d'une langue qui ne connaît qu'une seule règle: exprimer avec vivacité, au moyen de ses mécanismes naturels, ce qu'elle veut exprimer.

C'était une rude et périlleuse tâche qu'entreprendre de soumettre aux étroites et puristes exigences de l'idiome le plus précis, le plus clair, le libre et naïf génie d'une langue presque primitive, peu travaillée, dont la poétique presque enfantine n'a rien de commun avec la nôtre, qui est toute de convention, où l'abstraction joue un grand rôle, et dont le fond se compose pour ainsi dire de réminiscences classiques et païennes [1]. Non-seulement le progrès des religions a creusé un abîme entre le mosaïsme et la philosophie moderne, et nous a rendu difficile de redescendre à un niveau intellectuel et moral que nous avons depuis longtemps dépassé; mais encore rien n'est plus antipathique que le gracieux polythéisme grec, qui n'a guère d'autre divinité que le beau, et la sévérité du monothéisme hébreu.

Toutefois, la langue de Marot était infiniment plus simple et plus libre que celle de nos grands lyriques des XVIIe et XVIIIe siècles. «Le vieux lan-

[1] «J'avais peu lu la Bible, dit Lamartine. J'avais parcouru seulement, comme tout le monde, les strophes des psaumes de David ou des prophètes, dans les livres d'heures de ma mère. Ces langues de feu m'avaient ébloui. Mais cela me paraissait si peu en rapport avec le genre de poésie adapté à nos civilisations et à nos sentiments d'aujourd'hui, que je n'avais jamais pensé à lire de suite ces feuilles détachées des sibylles bibliques.» (*Premières Méditations poétiques*, Paris, Hachette, 1872, in-12, p. 301.)

gage se fait regretter, écrit Fénelon [1], quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat:... il avoit je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. » — « De son temps, dit Conrart [2], le langage étoit court et pressé, tous les mots étoient bons, de quelque manière qu'ils fussent placés. Les transpositions mesmes les plus forcées sembloient avoir de la grâce: il n'y avoit nulle contrainte, ni pour les articles devant les noms, ou devant les verbes, ni pour les rimes plus ou moins exactes, ni pour la rencontre des voyelles sans élision, ni enfin pour ce qu'on appelle vers masculins et vers féminins. » Cette langue familière et sans apprêt, dépourvue de ces périodes savamment cadencées qui constituent le nombre, l'harmonie, la pompe et l'éclat, était plus propre qu'aucune autre à la traduction de poëmes primitifs fortement imagés, parce que, moins embarrassée par des règles arbitraires et des raffinements de tout genre, c'est-à-dire plus flexible et moins ambitieuse, elle calquait les images du texte, au lieu de les mutiler en s'efforçant de les plier à ses lois. A côté de cet avantage, très-sensible chez Marot, mais dans un petit nombre de morceaux, cette même langue avait un défaut capital: elle manquait de noblesse et restait terre à terre dans les endroits qui ne sont pas essentiellement lyriques, et c'est le cas de la plupart des psaumes traduits par Marot. On a là le secret tout ensemble du mérite et de la faiblesse de sa traduction : sa faiblesse, c'est le prosaïsme; son mérite fondamental, c'est la fidélité. En la lisant, on a une idée presque entièrement exacte de l'original, souvent même plus exacte que celle qu'en donne la traduction en prose placée en marge dans beaucoup d'anciennes éditions. Ouvrez, au contraire, les traductions de nos lyriques essentiellement pompeux, vous vous trouvez aussitôt transporté dans un autre monde, à Rome, Athènes, Paris, bien loin de Jérusalem et du désert, à l'époque de Louis le Grand ou de Voltaire, et non en l'an 1000 ou 300 avant notre ère. Aussi, malgré bien des essais, ces poëtes n'ont-ils pu produire une traduction proprement dite du Psautier. A partir de Malherbe, et sauf Godeau et quelques autres, qui n'ont ni l'ampleur ni la sonorité du tour lyrique, et en sont presque encore à la langue du XVIe siècle, on ne traduit plus les psaumes, on les imite, on fait des paraphrases ou des odes

[1] *Œuvres de Fénelon*, Paris, 1824, in-8°, XXI, 159: *Lettre sur les occupations de l'Académie française.* — [2] Préface des *Psaumes retouchez par Conrart.*

bibliques: on fait un triage non-seulement entre les psaumes, mais même entre les diverses parties d'un psaume.

La paraphrase est l'un des deux écueils sur lesquels tous les traducteurs ont échoué, sauf le premier et l'un des derniers, Marot et M. de la Jugie. « Je ne vois pas, écrivait l'abbé Fleury [1], que l'on ait fait des cantiques du caractère de ceux de l'Écriture; et dans les psaumes mêmes que l'on a traduits, on n'a pas eu assez soin de conserver les figures qui en font une des principales beautés, ni de représenter la force des expressions: et ce qu'on appelle traductions sont des paraphrases si longues, que l'on n'y trouve des pensées du prophète qu'avec d'autres qui les offusquent. » — « Je confesse franchement, écrit Godeau dans ses *Poésies chrestiennes* [2], que j'ai changé d'avis pour la traduction du Psautier, et que je tiens aujourd'hui pour la version contre la paraphrase; j'entends celle qui a les défauts où je suis peut-être tombé le premier, et qui étouffe tellement le sens de David et ses manières de parler, qu'à vrai dire c'est le psaume du traducteur et non pas celui de ce grand prophète. »

Il suffit d'en donner un exemple, emprunté à l'une des traductions qui ont eu le plus de succès: c'est ainsi que M. de Bologne traduit le verset 9 du psaume CI : *Tota die exprobrabant mihi inimici mei, et qui laudabant me adversum me jurabant* :

D'une injuste et vile cabale
Loin de voir cesser les fureurs,
Je suis l'objet de mille horreurs
Où leur rage en tous lieux s'exhale.
Ceux que j'ai vus, lorsque mes mains
Disposaient du sort des humains,
M'offrir un encens mercenaire,
Démentant leurs lâches discours,
Sont les premiers, dans ma misère,
A conspirer contre mes jours.

Bien qu'il prétende qu' « il n'y a pas entre le génie hébreu et le génie français, malgré leur énorme différence, toute l'incompatibilité que l'on suppose, » et que « ni les règles de notre langue, ni celles du bon goût...

[1] *La sainte Bible... avec des notes critiques et historiques tirées du commentaire de Dom Calmet, de l'abbé de Vence*, etc., Toulouse, 1779, in-8°, VII, 124. — [2] *Semeur* de 1837, p. 182.

n'empêchent de serrer d'assez près le style du psalmiste, » M. G. de Dumast [1] reconnaît qu'il a un peu amplifié dix psaumes, qu'il en a véritablement paraphrasé cinq et resserré deux.

L'abbé Seguy, auteur d'un *Nouvel essai de poésies sacrées*, 1756, in-12, a « cru devoir étendre certains passages, » en restreindre d'autres, et « déférer un peu à notre goût, qui veut que le passage d'une chose à une autre soit moins brusque. »

Tous les poëtes que n'aveugle point la présomption le reconnaîtront : « Une traduction réelle des psaumes (en vers) est presque impossible, vu les exigences de la versification, la contrainte de la rime, les allures de notre langue moderne et surtout de la langue poétique [2]. »

Outre les difficultés qui appartiennent à notre langue, il en est une autre qui tient à la constitution même du vers hébraïque. « Le rhythme de la poésie (sémitique), dit M. Renan [3], consistant uniquement dans la coupe symétrique des membres de la phrase, il m'a toujours semblé que la vraie manière de traduire les œuvres poétiques des Hébreux était de conserver ce parallélisme, que nos procédés de versification, fondés sur la rime, la quantité, le nombre rigoureux des syllabes, défigurent entièrement. . . . Il est certain que, la métrique de ces vieilles poésies consistant uniquement en une sorte de rimes de pensée, toute traduction soignée devrait rendre cette rime aussi bien que l'original [4]. »

Marot l'a fait instinctivement dans la plupart des cas, sans qu'on lui en ait su gré ; il est vrai que le XVIe siècle et même encore le XVIIe ignoraient complétement le parallélisme de la poésie hébraïque. Michel de Marolles, abbé de Villeloin, nous en fournit la preuve dans la préface de ses *Psaumes et cantiques*, Paris, Sébastien Huré, 1634, in-12 :

C'est une chose étrange que nous ignorions quelle est la mesure propre à la sorte de vers dont le livre des pseaumes est composé en sa langue originale. On n'en con-

(1) Préface des *Psaumes*, p. XI et XLII.

(2) *Les Psaumes par C^in de Genève. Essai de traduction nouvelle*, Paris, 1848, in-8°.

(3) Préface de *Job*.

(4) Peut-être l'épigramme suivante est-elle une réponse au traducteur de *Job* : « On s'est demandé quelquefois, écrit M. de la Jugie (préface des *Psaumes*, p. LI), si les poëtes, et même les poëtes lyriques, ne devaient pas être de préférence traduits en prose. Je ne discuterai pas cette question, qui n'a pu naître que de l'impuissance de faire des vers, ou de l'amour du paradoxe. » Puis il avoue, dix lignes plus bas, que « le devoir d'obéir au génie de notre langue poétique » l'a parfois obligé de se « laisser aller à la paraphrase. »

On ne peut plus galamment se contredire et se donner tort.

noist point la quantité ny la rime; nul n'y aperçoit les dactyles ou les spondees; les pieds n'y sont point réglez à la proportion de ceux qui composent les autres vers que nous lisons des anciens; à peine y peut-on discerner la lecture, et nous sommes fort sçavans en la langue, si nous y goustons quelque harmonie que nous ne sentions point ailleurs. Car la connoissance de la poésie hébraïque, aussi bien que de plusieurs autres belles choses des Juifs, a péry lors que cette nation, tombée dans de grandes calamitez, a corrompu sa langue parmy celle des estrangers. Pourtant il ne faut pas douter que, si nous en connoissions aussi bien l'art comme nous l'ignorons, ce noble poëme nous feroit encore appercevoir beaucoup plus de charmes qu'il ne fait pas, et nous seroit en plus grande vénération que nous ne le tenons [1].

Pajon, professeur de théologie à l'académie protestante de Saumur, paraît s'être fait, l'un des premiers, une notion exacte du parallélisme. « C'est, soutenait-il en 1676 [2], le style ordinaire de l'Écriture de dire la même chose en deux façons, et d'expliquer dans la seconde partie du verset ce qu'elle a dit en d'autres termes dans la première. »

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que Condillac découvrit que le pléonasme est habituel dans les langues orientales, que Lowth (*De sacra poesi Hebræorum*) et l'abbé du Contant de la Molette (*Traité sur la poésie et la musique des Hébreux*) exposèrent les principes du parallélisme, et le parti qu'on en pouvait tirer pour l'intelligence de la Bible. Et ce n'est, paraît-il, qu'en 1828, que parut le premier ouvrage français où cette méthode fut appliquée, c'est-à-dire *le livre des Psaumes* de l'abbé Danicourt [3].

Enfin, ce qui a peut-être le plus nui à la traduction de Marot dans l'esprit des critiques, c'est qu'ils connaissent peu ou mal le Psautier, et se sont laissé égarer par les amplifications et les lieux communs débités sur l'inspiration et la majesté de la lyre de David. C'est sur Marot que retombent les conséquences de ces exagérations : il semble que tout doive être sublime dans un livre si vanté et si peu étudié; or tout n'est pas sublime, tant s'en faut, dans la traduction de Marot, et partant on la déclare pitoyable. Sans doute, on ne saurait trop louer l'originalité, le mouvement, la fraîcheur, la hardiesse d'images, l'émotion profonde, la puissance de sentiment, religieux ou patriotique, des beaux psaumes; mais

[1] Voir aussi la préface des *Psaumes* de Guillebert, Paris, 1638, in-12. — [2] Conférence entre Claude et Pajon tenue chez La Bastide, manuscrit appartenant à M. A. Coquerel fils.

[3] Voir l'introduction des *Psaumes* de l'abbé Bertrand, Paris, 1857, in-18, p. XXXIV.

le Psautier n'a pas été coulé d'un seul jet, ni taillé dans un seul bloc de marbre précieux. C'est le recueil, lentement formé, de toutes les poésies d'un peuple : chants de guerre, chants de repentance, hymnes de victoire et d'adoration, élégies, plaintes et ferveur de l'exilé qui soupire après le temple, patriotisme poussé jusqu'à la fureur, inimitables peintures de l'orage, de la puissance et de la toute-présence divines, de la protection dont le Dieu juif environne ses adorateurs, de la miséricorde qu'il leur réserve, retour de l'homme sur lui-même et conscience de son néant, félicité du juste bornée au monde actuel : tout cela mêlé à d'atroces cruautés, à des poëmes d'une simplicité remarquable, qu'on ne saurait traduire sur un mode héroïque sans tomber dans l'enflure et la déclamation : et, à côté, des litanies, des imitations ou pâles copies, rapsodies d'une époque de décadence, véritables acrostiches [1] dont quelques-uns n'ont ni mérite poétique ni valeur religieuse. Dans ce recueil d'époques et d'auteurs si divers, tous les genres sont représentés, même le genre érotique (par un épithalame); tous les sentiments sont exprimés, mais ce sont ceux du Juif d'avant et d'après la captivité, non ceux de l'Aria, du philosophe grec ou du chrétien; les couleurs y sont d'un éclat incomparable, mais la gamme en est incomplète.

Il est difficile, paraît-il, de donner libre cours à son admiration pour le Psautier sans la généraliser à l'excès; car on trouve ce défaut presque partout, et jusque dans les dernières lignes de cette remarquable caractéristique de M. E. Rambert [2] :

La poésie des psaumes est d'une âme encore rude et sauvage, enveloppée de barbarie, mais merveilleusement impressionnable, qui a des élans, des transports, et qui soudain s'élève au-dessus d'elle-même, comme si du ciel une puissance l'attirait. Les traits de ruse et d'astuce ne manquent pas dans la vie du roi-prophète; il n'en a pas moins l'inspiration naïve. Il est tout à l'impression qui le domine. Il ajoute, ce qui est rare, la vérité de l'émotion à la hardiesse de l'imagination orientale. Terrible lorsqu'il

[1] Neuf sont des acrostiches : les IX, X, XXV, XXXIV, XXXVII, CXI, CXII, CXIX et CXL. M. de la Fugie a poussé le scrupule de l'imitation jusqu'à faire commencer ses strophes par des lettres rangées dans l'ordre alphabétique :

Ah! bienheureux l'homme fidele....
Bienheureux celui dont le cœur ..
Comblé de tes dons..... ...

mais il a renoncé à traduire en vers le CXIX. Deux sont de vraies litanies : le CXXXVI et le CXLVIII.

[2] *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, mai 1873, article sur l'*Histoire du Psautier* de M. Bovet.

voue ses ennemis à la vengeance divine, il sait être humble et tendre, et quand il s'humilie devant Dieu, confessant ses péchés et demandant grâce, il a cette sincérité d'accent qui rend irrésistibles les prières des enfants. Il a, comme l'enfance, des tressaillements involontaires et de vrais sanglots, des sanglots qui serrent la gorge. Quoique peu variée de tours et d'idées, sa poésie est riche d'émotions, d'autant plus riche qu'il a eu une vie plus agitée, une vie d'enfant terrible, si on l'ose dire. *Il a des prières pour toutes les infortunes, des cris pour toutes les détresses, des aveux pour toutes les fautes, des chants pour tous les triomphes et toutes les joies. Il a le mot de toutes les situations de la vie. Chacun se retrouve dans cet homme qui a connu tant de faiblesses et passé par tant de repentirs, qui a touché aux deux extrémités des choses humaines : gloire et misère, grandeur et néant.*

M. E. Rambert a été plus heureux, à notre avis, dans son appréciation des psaumes de Marot, auxquels il rend justice, à l'exemple de M. Bovet :

Marot prit très au sérieux sa tâche de traducteur, ne reculant devant aucune peine pour satisfaire à la fois sa conscience d'interprète et de poëte. Cependant on affirme que sa traduction des psaumes est la plus faible de ses œuvres. Oui et non. Oui, parce qu'elle appelle sans cesse une comparaison trop haute. Non, parce que Marot n'y est point inférieur à lui-même. . . . Les psaumes de Marot ont du rhythme et du mouvement. La première note, qui est essentielle pour le chant lyrique, est souvent enlevée avec justesse et bonheur, et des étincelles jaillissent des embarras de la traduction. Il manquerait quelque chose à la gloire de Clément Marot, si l'on retranchait de ses œuvres le psaume IIe, contre les gens qui s'assemblent et murmurent, les rois qui «se bandent», et les «primats» qui ont la présomption

De conspirer et vouloir faire guerre
Tous contre Dieu . . . . . .

et le XIXe, sur les cieux qui racontent la gloire de Dieu, et le XXIVe :

Haulsez vos testes, grans portaux,
Huys eternelz, tenez-vous hautz . . . .

et le XXXIIIe :

Sur la douce harpe
Pendue en escharpe . . .

et le XCI^e :

Qui en la garde du haut Dieu
Pour iamais se retire,
En ombre bonne et fort bon lieu
Retiré se peut dire. . .

et le cxv[e] :

Non point à nous, non point à nous, Seigneur.
Mais à ton nom donne gloire et honneur,
Pour ta grace et foy seure.
Pourquoy diroient les gens, en se mocquant :
Où est ce Dieu qu'ils vont tant invoquant ?
Où est-il à ceste heure [1] ?

« J'en passe et de fort bons. Tout cela n'est point d'un poëte ordinaire.... Le génie lyrique est chose trop rare chez les poëtes français antérieurs à Ronsard, pour qu'on ne le salue pas avec respect quand on en voit par hasard poindre quelques lueurs. M. Bovet l'a fort bien dit : « Marot est un précurseur de Ronsard.... »

Il est souverainement injuste d'exiger de Marot ce qu'il ne peut donner, ce qui n'existait point de son temps. Ce qu'il faut voir en lui, c'est l'initiateur qui a fait avancer la langue, qui l'a élevée, polie, et les progrès qu'il lui a fait faire, non-seulement au point de vue des rhythmes, souvent hardis, heureux, qu'il a créés ou perfectionnés, mais même au point de vue du style lyrique proprement dit, presque inconnu avant lui.

En ce qui concerne le rhythme, nous ne pouvons mieux faire que citer M. Bovet [2] :

On peut se féliciter de ce que le rhythme de nos psaumes date du xvie siècle et non du xviie ou du xviiie. On sait, en effet, que notre poésie classique a laissé perdre bien des rhythmes heureux dont Marot et Ronsard lui avaient laissé les modèles. La grande variété des strophes de nos psaumes et l'élégance de quelques-unes d'entre elles sont dues à l'époque où ils ont été composés primitivement.... Qui se doutait, en 1829, que le rhythme de *Sara la baigneuse* eût été originairement inventé pour notre psaume xxxviii [3] ?

Las ! en ta fureur aiguë,
Ne m'arguë
De mon fait, Dieu tout puissant,
Ton ardeur un peu retire,
N'en ton ire
Ne me punis languissant.

[1] M. Rambert n'a cité que les deux premiers vers.

[2] *Histoire du Psautier*, p. 41.

[3] « On a des exemples de cette strophe avant Marot, mais sans cet heureux entre-croisement de rimes masculines et féminines. »

Seigneur Dieu, ne m'abandonne,
Moy, personne
Dechassée d'vn chacun;
Loing de moy la grace tienne
Ne se tienne;
D'ailleurs n'ay espoir aucun.

«On voit, poursuit-il, que les psaumes de Marot ont, dans l'histoire de la poésie française, un rôle plus considérable qu'on ne le suppose généralement. Marot ne s'est pas contenté d'employer les formes de versification que lui avaient léguées ses devanciers ou celles que lui-même avait déjà créées. La traduction des psaumes était l'œuvre de sa maturité; il y abordait pour la première fois la haute poésie, et il comprit que pour un genre nouveau il lui fallait des formes nouvelles. Aussi innova-t-il largement, en essayant bien des genres de strophes encore inconnus, et repris plus tard avec succès par Ronsard et son école. Il se trouve être de la sorte, même quant à la forme, le créateur de la grande poésie lyrique, et il a inauguré, au moins dans ce champ spécial, la révolution que consomma la Pléiade et qu'elle étendit à tous les domaines de la poésie.

«C'est donc grâce à ses psaumes que Marot appartient à la fois à deux grandes périodes de l'histoire littéraire. Par ses œuvres précédentes, il se rattache à l'école de Villon, dont il est comme la fleur et le plein épanouissement; par celle-ci, il est, dans une certaine mesure, le père de la poésie lyrique moderne.»

Voici quelques strophes de différents genres, prises à peu près au hasard:

Regarde moy, mon Dieu puissant,
Respons à mon cueur gemissant,
Et mes yeux troublés illumine;
Que mortel dormir ne domine
Dessus moy, quasi perissant.
(Ps. XIII.)

Dieu du haut ciel a regardé icy
Sur les humains, auecques diligence,
S'il en verroit quelqu'vn d'intelligence
Qui d'inuoquer la diuine mercy
Fust en soucy.

Quand Dieu mettra son peuple à deliurance,
De ioye adonc Israël iouyra,
Iacob rira.
(Ps. XIV.)

Chascun qui voit comme ainsi tu m'abas
De moy se moque et y prend ses esbas:
Me font la mouë, et puis haut, et puis bas
Hochent la teste.

Puis vont disant : Il s'appuye et s'arreste
Du tout sur Dieu, et luy fait sa requeste;
Donc qu'il le sauue, et que secours luy preste,
S'il l'ayme tant.

(Ps. XXII.)

La coupe la plus savante et la plus hardie que Marot ait inventée est celle du psaume CXXXVIII :

Il faut que de tous mes esprits
Ton loz et pris
I'exalte et prise;
Denant les grandz me presenter,
Pour te chanter,
I'ay faict emprise.

En ton saint temple adoreray,
Celebreray
Ta renommée,
Pour l'amour de ta grand'bonté
Et feauté,
Tant estimée.

En fait de style, il serait bien surprenant que celui de la plupart des psaumes de Marot n'eût pas vieilli, puisque plusieurs révolutions littéraires ont passé sur eux et profondément modifié le langage poétique. Il ne serait pas moins surprenant qu'ils eussent tous été traduits avec le même bonheur, de sorte qu'on pût citer sans choisir après plus de trois siècles : aucun poëte, même contemporain, ne résisterait à une semblable épreuve. « Que restera-t-il des poëtes de ce temps-ci? écrivait Sainte-Beuve en 1850 [1]. Téméraire celui qui prétendrait assigner les lots et faire aujourd'hui le partage. Mais le temps marche si vite de nos jours, qu'on peut, dès à présent, apercevoir ses effets divers sur des œuvres qui,

[1] *Causeries du lundi : Alf. de Musset.*

à leur naissance, paraissaient également vivantes. Prenez de ces œuvres les plus saluées d'abord et les plus applaudies : combien de places déjà mortes, combien de couleurs déjà pâlies et effacées ! . . . Rien ne subsistera de complet des poëtes de ce temps. »

Nous pouvons donc reconnaître, sans humiliation pour Marot, que son vocabulaire exige quelque étude pour être compris [1], qu'il y a dans ses psaumes en très-grande abondance des vers communs, prosaïques, terre à terre, des négligences du genre de celles-ci :

Veu que du tout en Dieu mon cueur s'appuye.

(Ps. XI.)

Seigneur Dieu, qui immortel es,
Tressaillir de crainte fais les ;
Donne leur à congnoistre comme
Nully d'entre eulx n'est rien fors qu'homme.

(Ps. IX.)

O que tes graces nobles sont
Aux hommes qui confiance ont
En l'ombre de tes esles !

(Ps. XXXVI.)

Et ie, comme n'oyant goutte,
Les escoute.
Leur cueur ont beau descouurir,
Ie suis là comme vne souche,
Sans ma bouche,
Non plus qu'vn muet, ouurir.

Et de leur haine la source
Ce fut pource
Que ie suyuoye equité.

(Ps. XXXVIII.)

beaucoup d'inversions forcées et violentes :

Vray est que l'arc les malins tendu m'ont.

(Ps. XI.)

[1] « On s'épargne trop souvent, en abordant nos vieux auteurs, dit avec raison M. Bovet (p. 31), ce léger travail préliminaire, auquel on se soumet de bonne grâce en lisant un poëte grec ou latin, et qui n'est pas moins indispensable si l'on veut jouir complétement de vers français datant de plus de trois siècles. »

Et esclairé en tenebres tu m'as.

(Ps. XVIII.)

. . . . . quelqu'un . . . . . .
Ira par-tout ta bonté annoncant
Sur moy notoire.

(Ps. XXII.)

Bienheureux celuy dont les commises
Transgressions sont par grace remises.

(Ps. XXXII.)

Aussi loing qu'est la part orientale
De l'Occident, il, à[1] *distance egale,*
Loing de nous met noz faitz vicieux.

(Ps. CIII.)

Pourquoy irrite et contemne en ses faitz
L'homme meschant le Dieu doux et humain?

(Ps. X.)

des images rebutantes, qui rendent trop fidèlement la crudité de l'original.

Mes cicatrices puantes
Sont fluantes
Du sang de corruption.
Las! par ma fole sottie
M'est sortie
Toute ceste infection.

(Ps. XXXVIII.)

Il est vrai que la surprenante concision des vers suivants est un peu gâtée par l'obscurité qu'y répand l'inversion :

Certes, Seigneur, qui scais telles mes œuures,
Au bon, tresbon, pur au pur te descœuures.
Tu es entier à qui entier sera
Et defaillant à qui failly aura.

(Ps. XVIII.)

[1] Au lieu de « *il à* », Marot a mis dans la revision de 1543 : *à le*

Il est vrai que la suppression du pronom, si fréquente chez Marot, et qui donne tant de rapidité au style, devient fatigante à la longue :

Preparer vins mon chemin soubz mes pas,
Dont mes talons glissans ne furent pas;
Car ennemis seeu poursuiure et attaindre,
Et ne reuins sans du tout les estaindre.

(Ps. XVIII.)

Le Seigneur en arriere
N'a point mis ma priere;
Exaucé m'a des cieux,
Receu a ma demande,
Et ce que luy demande
Accordé m'a, et mieux.

(Ps. VI.)

Mais, en revanche, il serre le texte d'aussi près que possible, et l'on ne trouverait sans doute pas un *Pater* versifié qui s'écarte aussi peu que le sien de l'original [1] :

ORAISON DOMINICALE.

Pere de nous, qui es la haut es cieux,
Sanctifié soit ton nom precieux.
Aduienne tost ton sainct regne parfaict,
Ton vueil en terre ainsi qu'au ciel soit faict
A ce iourd'huy sois nous tant debonnaire
De nous donner nostre pain ordinaire,
Pardonne nous les maux vers toy commis,
Comme faisons à tous nos ennemis:
Et ne permets, en ce bas territoire,
Tentation sur nous auoir victoire:
Mais du malin cauteleux et subtil
Deliure nous, o Pere. Ainsi soit il!

[1] M. Marc Monnier l'a imité dans sa *Vie de Jésus*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874, in-8° :

. . . . . *Notre Père,*
Sanctifié partout soit ton nom glorieux.
Fais que ton règne arrive, et, comme dans les cieux
Que sur la terre aussi ta volonté s'opère.
Donne-nous notre pain quotidien aujourd'hui.
Remets-nous nos péchés, pardonne à qui t'offense
Comme nous pardonnons les offenses d'autrui.
Dans les tentations prends-nous sous ta défense,
Père, et délivre-nous du mal. Ainsi soit-il!

Boileau, plus instruit et mieux informé, n'eût pas désavoué les vers suivants, qu'on peut citer comme un modèle de concision et de conformité au texte :

C'est Dieu qui est mon asseurance
Et mon pauois ; i'ay esperance
En luy, qui garde, et fait vainqueur
Vn chascun qui est droict de cueur.

(Ps. VII.)

L'Omnipotent à mon seigneur et maistre
A dit ce mot : A ma dextre te siez,
Tant que i'auray renuersé et fait estre
Tes ennemis le scabeau de tes piedz.

Le sceptre fort de ton puissant empire
En fin sera loing de Sion transmis
Par l'Eternel, lequel te viendra dire :
Regne au milieu de tous tes ennemis.

(Ps. CX.)

Il en est de même de ceux-ci, où le traducteur a découvert de lui-même et suivi le parallélisme :

Si i'auois faim, ie ne t'en dirois rien,
Car à moy est le monde et tout son bien.
Suis-ie mangeur de chair de gros toreaux ?
On boy-ie sang de boucz, ou de cheureaux ?
A l'Eternel louange sacrifie,
Au Souuerain rends tes veuz, et t'y fie :
Inuoque moy, quand oppressé seras,
Lors t'ayderay, puis honneur m'en feras.

Aussi dira l'Eternel au meschant :
Pourquoy vas-tu mes editz tant preschant,
Et prens ma Loy en ta bouche maline,
Veu que tu as en hayne discipline,
Et que mes ditz iettes et ne recois ?

(Ps. L.)

A peine a-t-il changé quelques mots à la prose[1] pour en faire des vers, dont deux sont très-beaux : *A l'Eternel*, etc.

Ce respect de l'original, qui ne va point jusqu'à un littéralisme puéril, ne se borne pas aux mots, il s'étend aux idées et aux images qui, nous le verrons tout à l'heure, ont été singulièrement défigurées par presque tous les autres traducteurs.

L'auteur de ces strophes n'a point, comme on l'en accuse, perdu sa simplicité naïve en abordant les psaumes :

I'ay crié de ma voix
Au Seigneur maintes fois,
Luy faisant ma complaincte :
Et ne m'a repoulsé,
Mais tousiours exaulcé,
De sa montaigne saincte.
(Ps. III.)

Mon cueur, pourquoy t'esbahis ores ?
Pourquoy te debatz dedans moy ?
Attens le Dieu que tu adores ;
Car graces luy rendray encores,
Dont il m'aura mis hors d'esmoy,
Comme mon Dieu et roy.
(Ps. XLIII.)

Voici maintenant des exemples de naturel, de grâce et de facilité qui ne sentent point la traduction :

Ne veuilles pas, o Sire,
Me reprendre en ton ire,
Moy, qui t'ay irrité,
N'en ta fureur terrible
Me punir de l'horrible
Tourment qu'ay merité....
(Ps. VI.)

[1] Voici la traduction littérale :

Si j'avais faim, je ne te le dirais pas ;
car l'univers, avec tout ce qui le remplit, m'appartient.
Est-ce que je mange la chair des taureaux ?
Bois-je le sang des boucs ?
Sacrifie à Dieu des actions de grâce,
accomplis les vœux que tu as faits à Eliome (Très-Haut);
puis invoque-moi au jour de l'angoisse,
je te délivrerai et tu me glorifieras.
Et Dieu dit au méchant :
Est-ce à toi de parler de mes commandements,
d'avoir [sans cesse le mot] alliance à la bouche,
toi qui hais la discipline,
et qui rejettes loin de toi mes paroles ?

Du fons de ma pensée,
Au fons de tous ennuys,
A toy s'est adressée
Ma clameur, iours et nuitz;
Entens ma voix plaintiue,
Seigneur, il est saison,
Ton oreille ententiue
Soit à mon oraison.

En Dieu ie me console,
Mon ame s'y attend;
En sa ferme Parolle
Tout mon espoir s'estend.
Mon ame à Dieu regarde,
Matin et sans seiour,
Plus matin que la garde
Assise au poinct du iour.

(Ps. CXXX.)

Tes iugementz, Dieu veritable,
Baille au roy pour regner;
Veuilles ta iustice equitable
Au filz du roy donner.

Il tiendra ton peuple en iustice,
Chassant iniquité;
A tes poures sera propice,
Leur gardant equité.

Les peuples verront aux montaignes
La paix croistre et meurir;
Et par coustaux et par campaignes
La iustice fleurir. . . .

Sans fin bruyra le nom et gloire
De ce roy nompareil;
De son renom sera memoire
Tant qu'y aura soleil. . . .

(Ps. LXXII.)

Matin, deuant que iour il face,
S'il te plaist, tu m'exaueeras;
Car bien matin prié seras
De moy, leuant au ciel la face.
Attendant grace. . . .
(Ps. v

Resueillez-vous, chascun fidele,
Menez en Dieu ioye orendroit;
Louange est tresseante et belle
En la bouche de l'homme droict.
Sur la douce harpe
Pendue en escharpe,
Le Seigneur louez;
De lutz, d'espinettes,
Saintes chansonnettes
A son nom iouez.

Chantez de luy, par melodie,
Nouueau vers, nouuelle chanson
Et que bien on la psalmodie
A haute voix et plaisant son;
Car ce que Dieu mande,
Qu'il dit et commande,
Est iuste et perfait;
Tout ce qu'il propose,
Qu'il faict et dispose,
A fiance est fait. . . .
(Ps. XXXIII.)

Le rhythme des deux dernières strophes n'est-il pas charmant?

Les suivantes, où la naïveté s'allie à l'harmonie et à une certaine ampleur, ne sont nullement indignes du gracieux poëte de Marguerite, de Renée et de François Ier :

Chastié m'a, ie le confesse,
Chastié m'a, puny, battu;
Mais point n'a voulu sa hautesse
Que par mort ie fusse abattu.

Ouurez moy les grand's portes belles
Du sainct temple aux iustes roué,
Afin que i'entre par icelles
Et que Dieu soit par moy loué.

Ces grandes portes sumptueuses
Sont les portes du Seigneur Dieu;
Les iustes gents et vertueuses
Peuuent passer tout au milieu.
Là diray ta gloire supresme,
Là par moy seras celebré;
Car en aduersité extresme
Exaucé m'as et deliuré.

Tu es le seul Dieu que i'honore,
Aussi sans fin te chanteray;
Tu es le seul Dieu que i'adore,
Aussi sans fin t'exalteray.
Rendez à Dieu louange et gloire,
Car il est benin et clement;
Qui plus est, sa bonté notoire
Dure perpetuellement.

(Ps. CXVIII.)

O diuin roy, ton throne venerable
C'est vn haut throne, à iamais perdurable;
Le sceptre aussi de ton regne puissant,
C'est d'equité le sceptre florissant.

(Ps. XLV.)

Si tu voulois sacrifice mortel
De boucz et beufz, et conte tu en fisses,
Ie l'eusse offert; mais en temple n'autel
Ne te sont point plaisans telz sacrifices.

Le sacrifice agreable et bien pris
De l'Eternel, c'est vne ame dolente,
Vn cueur submis, vne ame penitente;
Ceux-là, Seigneur, ne te sont à mespris. . . .

(Ps. LI.)

O Seigneur, ta benignité
Touche aux cieux, et ta verité
Dresse aux nues la teste;
Tes iugements semblent hauts monts.
Vn abysme tes actes bons;
Tu gardes homme et beste.

(Ps. XXXVI.)

Le traducteur a su varier ses tons et prendre même celui qui convient à la poésie didactique :

Ne sois fasché si, durant ceste vie,
Souuent tu vois prosperer les meschans,
Et des malins aux biens ne porte enuie;
Car en ruine à la fin trebuchans
Seront fauchés comme foin, en peu d'heure,
Et secheront comme l'herbe des champs....

Certes, le peu de l'homme iuste vaut
Mille fois mieux que la riche abondance
D'vn mal-viuant, tant soit esleué haut;
Car du meschant le bras et la puissance
Seront rompus; mais le Dieu supernel
Sera des bons tousiours la soustenance.

(Ps. XXXVII.)

Le mouvement de l'original est admirablement rendu dans les quatre morceaux suivants :

Or ça, ennemy caut et fin,
As-tu mis ton emprise à fin?
As-tu rasé nos citez belles?
Leur nom est-il mort auec elles?

Non, non; le Dieu qui est là haut,
En regne qui iamais ne faut,
Son throne a dressé tout propice,
Pour faire raison et iustice....

Car du sang des iustes s'enquiert,
Luy en souuient et le requiert:

Iamais la clameur il n'oublie
De l'affligé qui le supplie.

(Ps. IX.)

Dont vient cela, Seigneur, ie te supply,
Que loing de nous te tiens les yeux couuers?
Te caches-tu pour nous mettre en oubly,
Mesmes au temps qui est dur et diuers?
Par leur orgueil sont ardentz les peruers
A tourmenter l'humble, qui peu se prise.
Fay que sur eux tombe leur entreprise.

(Ps. X.)

La terre au Seigneur appartient,
Tout ce qu'en sa rondeur contient,
Et ceux qui habitent en elle;
Sur mer fondement luy donna,
L'enrichit, et l'enuironna
De mainte riuiere tresbelle....

Haulsez voz testes, grans portaux,
Huys eternelz, tenez-vous hautz,
Si entrera le roy de gloire.
Qui est ce roy tant glorieux?
— C'est le fort Dieu victorieux [1],
Le plus fort qu'en guerre on peut croire [2].

(Ps. XXIV.)

[1] Nous suivons l'édition des *Cinquante pseaumes* de 1543; il y avait dans les *Trente* de 1542 : *C'est le Dieu d'armes victorieux.*

[2] L'amplification de M. G. de Dumast, à qui Mgr de Nancy attribue cependant un *style pindarique*, ne fait que supprimer le mouvement et gâter la majestueuse simplicité de l'original :

Portes des célestes fêtes,
Levez-vous, haussez vos faîtes;
Grandissez-vous d'un saint orgueil.
Celui qui sait, d'un coup d'œil,
Courber les plus nobles têtes,
Revient avec ses conquêtes,
Revient franchir votre seuil.

Encore ceci est-il un chef-d'œuvre d'exactitude en comparaison de l'imitation de Louis Racine, qui transforme les portes du temple de Jérusalem en portes du ciel, et Jéhovah en Christ du moyen âge :

Ouvrez-vous, portes eternelles,
Portes que si longtemps un arrêt rigoureux
Fermoit aux malheureux;
Ouvrez-vous, portes éternelles;
Le roi de gloire arrive, ouvrez-vous aujourd'hui;
Et vous, esprits divins, légions immortelles,
Accourez au-devant de lui....

Quel est ce roi puissant, demandez-vous encore?
— Celui que l'univers adore,
Et celui qui du ciel apaise le courroux;
Les portes désormais n'en seront plus fermées.
Ouvrez; le roi de gloire est le Dieu des armées:
Troupes d'anges, prosternez-vous.

Iusques à quand, gens inhumaines,
Ma gloire abattre tascherez?
Iusques à quand emprises vaines,
Sans fruict et d'abusion pleines.
Aimerez-vous et cercherez?...

Puis offrez iuste sacrifice,
De cueur contrit, bien humblement,
Pour repentence d'vn tel vice,
Mettant au Seigneur Dieu propice
Vos fiances entierement.

Plusieurs gens disent : Qui sera-ce
Qui nous fera veoir force biens?
O Seigneur, par ta saincte grace,
Vueilles la clairté de ta face
Esleuer sur moy et les miens.

(Ps. IV.)

Il y a de l'élan lyrique dans plusieurs des strophes du CIII, mais bientôt perdu dans des tournures prosaïques [1] :

Mais la mercy de Dieu est eternelle
A qui le craint, et trouueront en elle
Les filz des filz iustice et grand' bonté.
I'entens ceux-là qui son contract obseruent,
Et qui sa Loy en memoire reseruent,
Pour accomplir sa saincte volunté.

La suivante est meilleure :

Dieu a basty, sans qui branle n'empire,
Son throne aux cieux, et dessoubz son empire
Tous autres sont et submis et ployés.
Or, louez Dieu, Anges de vertu grande.
Anges de luy, qui tout ce qu'il commande
Faites si-tost que parler vous l'oyez.

[1] Un beau vers du CIV est mal encadré :

Le Seigneur, di, qui fait horriblement
Terre trembler d'vn regard seulement,
Voire qui fait (tant peu les scache atteindre)
Les plus hauts monts d'ahan suer et craindre.

Le même accent lyrique se retrouve dans le début du XXIII :

Mon Dieu me paist soubz sa puissance haute ;
C'est mon berger, de rien ie n'auray faute,
En tect bien seur, ioignant les beaux herbages,
Coucher me fait, me meine aux clairs rivages,
Traitte ma vie en douceur treshumaine,
Et, pour son nom, par droitz sentiers me meine.

Les strophes suivantes portent, malgré la faiblesse de quelques vers, le cachet d'une majesté sévère :

Pourquoy font bruit et s'assemblent les gens ?
Quelle folie à murmurer les meine ?
Pourquoy sont tant les peuples diligens
A mettre sus vne entreprise vaine ?
Bandez-se sont les grans roys de la terre,
Et les primatz ont bien tant presumé
De conspirer et vouloir faire guerre
Tous contre Dieu et son Roy bienaymé.

Disans entre eulx : Desrompons et brisons
Tous les lyens dont lyer nous pretendent ;
Au loing de nous iettons et mesprisons
Le ioug, lequel mettre sur nous s'attendent.
Mais cestuy-là qui les hautz cieux habite
Ne s'en fera que rire de là haut :
Le Toutpuissant de leur facon despite
Se moquera ; car d'eulx il ne luy chaut.

Lors, s'il luy plaist, parler à eulx viendra
En son courroux, plus qu'autre espouantable :
Et tous ensemble estonnez les rendra
En sa fureur terrible et redoutable.
Roys, dira-il, d'où vient ceste entreprise ?
De mon vray Roy i'ay fait election,
Ie l'ay sacré, sa couronne il a prise
Sur mon tressainct et haut mont de Sion. . .

(Ps. II.)

Sans perdre la grâce, Marot a donc su rendre le mouvement lyrique du Psautier, et, ce qui lui était plus difficile que tout le reste, atteindre çà et là la noblesse de l'expression. Il excelle à reproduire sans effort la vivacité, les tournures hardies et les images de la poésie sémitique. Malgré l'enfance de l'art et l'imperfection des procédés, qu'il dut créer en grande partie, il a peint des tableaux imposants et grandioses, qui rappellent les Pérugin, les Fra Angelico, qu'on admire toujours, même à côté de Raphaël.

Dès qu'aduersité nous offense,
Dieu nous est appuy et defense;
Au besoing l'auons esprouué,
Et grand secours en luy trouué.
Dont plus n'aurons crainte ne doute,
Et, deust trembler la terre toute,
Et les montaignes abysmer
Au milieu de la haute mer:

Voire deussent les eaux profondes
Bruire, escumer, enfler leurs vndes,
Et, par leur superbe pouuoir,
Rochers et montaignes mouuoir:
Au temps de tourmente si fiere,
Les ruisseaux de nostre riuiere
Resiouyront la grand' cité,
Lieu tressainct de la Deité.

(Ps. XLVI.)

Lambrissé d'eaux est ton palais vousté;
En lieu de char sur la nue es porté,
Et les fortz ventz, qui parmy l'air souspirent,
Ton chariot, auec leurs esles, tirent.
Des ventz aussi diligens et legers
Fais tes heraux, postes et messagers;
Et foudre et feu, fort promptz à ton seruice,
Sont les sergens de ta haute Iustice....

Montaignes lors vindrent à se dresser,
Pareillement les vaux à s'abbaisser,...
Tu fis descendre aux vallées les eaux:
Sortir y fis fontaines et ruysseaux.

Qui vont coulant, et passent et murmurent
Entre les montz, qui les plaines emmurent...
Dessus et pres de ces ruysseaux courans,
Les oyseletz du ciel sont demourans,
Qui, du milieu des fueilles et des branches,
Font resonner leurs voix nettes et franches.

(Ps. CIV.)

Quand Israël hors d'Egypte sortit,
Et la maison de Iacob se partit
D'entre le peuple estrange,
Iuda fut fait la grand' gloire de Dieu;
Et Dieu se fit prince du peuple hebrieu,
Prince de grand' louange.

La mer le vit, qui s'enfuit soudain,
Et contremont l'eau du fleuue Iourdain
Retourner fut contrainte;
Comme moutons, montaignes ont sailly,
Et si en ont les coustaux tressailly
Comme agneletz en crainte.

Qu'auois-tu, mer, à t'enfuir soudain?
Pourquoy amont, l'eau du fleuue Iourdain,
Retourner fus contrainte?
Pourquoy auez, montz, en moutons sailly?
Pourquoy, coustaux, en auez tressailly,
Comme agneletz en crainte?
Deuant la face au Seigneur qui tout peut,
Deuant le Dieu de Iacob, quand il veut,
Terre tremble craintiue.

(Ps. CXIV.)

Ceux qui dedans gallées
Dessus la mer s'en vont,
Et en grans eaux sallées
Mainte trafique font,
Ceux-là voyent de Dieu
Les œuures merueilleuses,
Sur le profond milieu
Des vagues perilleuses.

Le vent, s'il luy commande,
Souffle tempestueux,
Et s'enfle en la mer grande
Le flot impetueux;
Lors montent au ciel haut,
Puis aux gouffres descendent,
Et d'effroy peu s'en faut
Que les ames ne rendent;

Chancellent en yurongne
Troublés du branlement,
Tout leur sens les eslongne,
Perdent l'entendement;
Mais si à tel besoing
Crians, à Dieu lamentent,
Subit il les met loing
Des maux qui les tourmentent,

Fait au vent de tempeste
Sa fureur rabaisser,
Fait que la mer s'arreste,
Fait les vndes cesser.
L'orage retiré,
Chacun ioye demeine,
Et au port desiré
Le Seigneur Dieu les meine.

(Ps. CVII.)

La plainte et l'imprécation ont, dans le morceau que voici, autant de farouche énergie que dans l'original :

Les gens entrés sont en ton heritage,
Ilz ont pollu, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple saint, Hierusalem destruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont reduite.
Ilz ont baillé les corps
De tes seruiteurs morts
Aux corbeaux, pour les paistre;
La chair des bien-viuans
Aux animaux suyuans
Bois et plaine champestre....

Veuilles de toutes partz
Des tiens le sang espars
Venger en noz presences.

Des prisonniers le gemissement vienne
Iusques au ciel, en la presence tienne;
Les condamnés et ceux qui ia se meurent
Faiz que viuantz par ton pouoir demeurent.
A noz voisins aussy,
En leur sain endurcy,
Sept fois veuilles leur rendre
Le blasme et deshonneur,
Que contre toy, Seigneur,
Ont osé entreprendre....

(Ps. LXXIX.)

Il en est de même de l'objurgation suivante :

Dieu veuille donc ces leures blandissantes
Tout à trauers pour iamais inciser;
Pareillement ces langues arrogantes,
Qui brauement ne font que deuiser,

Qui mesmement entre-eux ce propos tiennent :
Nous serons grans par noz langues sur tous;
A nous, de droit, nos leures appartiennent;
Flattons, mentons, qui est maistre sur nous [1] ?

(Ps. XII.)

Et quelle peinture du Dieu juif, vengeur de l'innocent !

Sachez que Dieu a son palais aux cieux;
Dessus son throne est l'Eternel Monarque;
Là haut assis, il voit tout de ses yeux,
Et son regard les humains note et marque.

[1] La traduction de M. de la Jugie, moins éloquente que celle du poète de François Ier, a du moins le mérite d'une étonnante concision :

L'Éternel confondra ces langues caressantes,
Ces langues dont l'orgueil anime son courroux.
Les superbes ont dit : Nos langues sont puissantes,
Notre parole est libre; et quel maître aurions-nous?

Tout il espreuue, et le iuste il approuue;
Mais son cueur hait qui ayme extorsion,
Et l'homme en qui violence se trouue.
Pleuuoir fera feu de punition
Sur les malins; soufre chaud, flamme ardente,
Vent foudroyant, voylà la portion
De leur brauage et leur paye euidente;
Car il est iuste, et pource ayme iustice,
Tournant tousiours, par douce affection,
Vers l'homme droit son œil doux et propice.

(Ps. XI.)

Enfin, dans le psaume XVIII, l'un des plus beaux et des plus richement imagés, véritable chef-d'œuvre de poésie orientale, Marot, et ce n'est pas un mince éloge, n'est point resté trop au-dessous de son modèle, malgré l'archaïsme et la simplicité presque enfantine de son langage. Pour en juger, il faut lire d'abord la traduction littérale :

Je t'aime, Jéhovah, ma force,
Jéhovah, mon rocher, ma forteresse et mon libérateur,
mon Dieu, roc sous lequel je me réfugie,
mon bouclier, ma corne protectrice et mon asile.
Loué soit Jéhovah! m'écriai-je,
et je fus délivré de mes ennemis.

Les cordes de la mort m'entouraient,
les torrents de la destruction m'épouvantaient,
les chaînes du Cheol [1] *me garrottaient,*
la mort m'avait pris dans son lacs;
dans mon angoisse, j'invoquai Jéhovah,
je criai vers mon Dieu;
de son palais il entendit ma voix,
mon cri [s'éleva] jusqu'à lui, parvint à son oreille.

La terre branla et trembla,
les fondements des montagnes s'agitèrent
et branlèrent, parce qu'il était irrité.
Une fumée monta de ses narines,

[1] Séjour des morts.

de sa bouche sortit un feu dévorant;
il en jaillit des charbons ardents.

Il abaissa les cieux et descendit;
l'obscurité était sous ses pieds.
Monté sur un chérubin, il prit son vol,
il plana sur les ailes du vent.
Il fit des ténèbres son voile,
de l'obscurité des eaux et des nuées ténébreuses, une tente autour de lui.
De la splendeur qui l'environnait s'élancèrent les nuées,
la grêle et les charbons ardents.

Jéhovah tonna dans les cieux,
Élione [1] *fit retentir sa voix,*
jeta de la grêle et des charbons ardents.
Il lança ses flèches et dispersa l'ennemi,
d'innombrables éclairs, et le mit en fuite.
Les vallées de la mer apparurent,
les fondements de la terre furent découverts,
à ta menace, Jéhovah,
par le souffle impétueux de ta colère.

Il tendit la main d'en haut et me prit,
me retira des grandes eaux, etc.

Voici la traduction de Marot :

Ie t'aymeray en toute obeissance,
Tant que viuray, o mon Dieu, ma puissance :
Dieu, c'est mon roc, mon rempar haut et seur,
C'est ma rencon, c'est mon fort defenseur.

En luy seul gist ma fiance perfaite,
C'est mon pauoys, mes armes, ma retraitte ;
Quand ie l'exalte et prie en ferme foy,
Soudain recoux des ennemis me voy.
Dangers de mort vn iour m'environnerent,
Et grans torrentz de malins m'estonnerent.
I'estois bien pres du sepulcre venu,
Et des filés de la mort preuenu.

[1] Très-Haut.

Ainsi pressé, soudain l'invoque et prie
Le Toutpuissant, haut à mon Dieu ie crie:
Mon cry au ciel iusqu'à luy penetra.
Si que ma voix en son oreille entra.
Incontinent tremblerent les campagnes,
Les fondementz des plus hautes montagnes,
Tous esbranlés, s'esmeurent grandement:
Car il estoit courroucé ardemment.

En ses narcaux luy monta la fumée,
Feu aspre yssoit de sa bouche alumée;
Si enflambé en son courage estoit
Qu'ardentz charbons de toutes pars iettoit.
Baissa le ciel, de descendre print cure,
Ayant soubz piedz vne brouée obscure:
Monté estoit sur vn esprit mouuent,
Voloit guindé sur les esles du vent [1].

Et se cachoit dedans les noires nues,
Pour tabernacle autour de luy tendues:
Enfin rendit par sa grande clarté
Ce gros amas de nues escarté.
Gresle iettant et charbons vifz en terre,
Au ciel menoit l'Eternel grand tonnerre.
L'Altitonant sa voix grosse hors mist,
Et gresle et feu sur la terre transmist.

Lanca ses dards, rompit toutes leurs bandes,
Doubla l'esclair, leur donna frayeurs grandes.
A ta menace, et du fort vent poussé.
Par toy, Seigneur, en ce point courroucé,
Furent canaux desnués de leur vnde,
Et descouvertz les fondementz du monde.
Sa main d'enhaut icy bas me tendit,
Et hors des eaux sain et sauf me rendit, etc.

L'ode de Racine sur le même sujet n'est qu'une imitation abrégée ou

[1] Ces deux vers ont été modifiés, sans doute par Bèze, de la manière suivante, dans l'édition de 1562 :

Monté estoit sur cherubins mouuants,
Voloit guindé sur les ailes des vents.

amplifiée selon les exigences de la rime et du christianisme moderne. Non-seulement la couleur locale et le cachet oriental en ont complétement disparu; mais la forme même des images a été si maladroitement modifiée, qu'on serait tenté d'accuser de vandalisme le plus harmonieux de nos poëtes avant Lamartine [1].

Je t'aimerai, bonté suprême,
Mon défenseur et mon salut.
Grand Dieu! d'un cœur plein de toi-même
Daigne accepter l'humble tribut!
De mes rivaux la haine impie
Attaquoit mon sceptre et ma vie,
Tu sauves ma gloire et mes jours:
En rendre grâce à ta tendresse,
C'est assurer à ma foiblesse
Un nouveau droit à tes secours.

Déjà dans mon âme éperdue
La mort, répandant ses terreurs,
Présentoit par-tout à ma vue
Et ses tourments et ses horreurs:
Ma perte étoit inévitable.
J'invoquai ton nom redoutable,
Et tu fus sensible à mes cris:
Tu vis leur trame sacrilége,
Et ta pitié rompit le piége
Où leurs complots m'avoient surpris.

Tu dis, et ta voix déconcerte
L'ordre éternel des éléments;
Sous tes pas la terre entr'ouverte
Voit chanceler ses fondements.
Dans sa frayeur le ciel s'abaisse;
Devant ton trône une ombre épaisse
Te dérobe aux yeux des vivants:
Des chérubins, dans le silence,
L'aile s'étend; ton char s'élance
A travers les feux et les vents.

[1] La traduction de M. de la Jugie nous paraît ici également inférieure à celle de Marot.

Au devant des pâles victimes
Que poursuit ton glaive perçant,
Prête à sortir de ses abymes,
La mer accourt en mugissant :
Intéressés à ta vengeance,
Tous les fléaux, d'intelligence,
S'unissent pour leur châtiment :
Du monde près de se dissoudre,
Le chaos en proie à la foudre,
N'est plus qu'un vaste embrasement....

D'un splendide poëme juif, où les métaphores, simples d'abord, puis plus énergiques, puis audacieuses, se pressent, s'accumulent et sont prodiguées avec une richesse inouïe, le pieux Racine a réussi à faire une pâle hymne chrétienne, dont la faiblesse se trahit dès le début.

Les images hébraïques des deux premières strophes : rocher, forteresse, bouclier, corne, asile, cordes et lacs de la mort, torrents de la destruction, chaînes du Cheol, palais et oreille de Dieu, n'ont pas trouvé grâce devant sa timide et puriste poétique; il y a substitué le sceptre, la gloire, la haine *impie,* les terreurs et les horreurs de la mort, la trame sacrilége, les piéges, les complots, la *bonté suprême* (qui n'est nullement l'équivalent de Jéhovah, Dieu terrible), *l'humble tribut d'un cœur plein de Dieu*, la tendresse et la pitié divines, inconnues au judaïsme; il a transformé en *rivaux* les *ennemis* du poëte. A travers cette nuance de mysticisme perce l'idée catholique du *mérite des œuvres :* la reconnaissance devient un droit au secours divin. Puis, faute plus grave encore que toutes les précédentes, Racine a supprimé ce mouvement si subit et si impétueux :

Loué soit Jéhovah! m'écriai-je,
et je fus délivré de mes ennemis.

Les anthropomorphismes qui constituent la plus grande beauté des strophes suivantes : la colère de Dieu, la fumée de ses narines, le feu et les charbons de sa bouche, son voile de ténèbres, sa tente de nuées, sa voix qui est le tonnerre, ses flèches, ses innombrables éclairs, Racine les a tous supprimés par religion. Dans le texte, Jéhovah abaisse les cieux et des-

cend, pour arracher le psalmiste au péril; chez Racine nous ne trouvons que ceci :

Dans sa frayeur le ciel s'abaisse.

Puis, qu'est-ce que *l'ordre éternel des éléments* (qui n'a rien d'hébreu) *déconcerté,* en comparaison des cataclysmes épouvantables que précipite la colère de Jéhovah ? Qu'est-ce que ce pauvre *glaive perçant* poursuivant de *pâles* victimes, à côté de ce déluge de grêle, d'éclairs, de charbons enflammés que lance le Dieu sémitique ? Et comme ces trois beaux vers, les plus beaux du morceau :

Des chérubins, dans le silence,
L'aile s'étend; ton char s'élance
A travers les feux et les vents,

traduisent faiblement le texte :

Monté sur un chérubin, il prit son vol,
il plana sur les ailes du vent.

D'un de ces épouvantables orages d'Orient, durant lesquels le ciel et la terre paraissent tout en flammes [1], et dont on ne perd pas plus le souvenir que celui du sifflement des obus, Racine a fait quelque chose de décent, de poli, un petit orage d'opéra-comique.

Il n'a pas été plus heureux dans l'imitation bien connue de ces vers du psaume XXXVII :

J'ai vu le méchant terrible,
s'étalant comme un arbre vert non transplanté ;
je passai [2], *il n'était plus ;*
je le cherchai, et ne le trouvai plus.

Marot les a traduits presque littéralement et non sans grâce :

I'ay veu l'inique enflé et craint au monde,
Qui, s'estendant, grand et haut verdissoit,

[1] Voir Fernand Schickler, *En Orient*, Paris, Michel Lévy, 1863, in-12, p. 84.

[2] Il y a dans l'hébreu : *Il disparut* : ce doit être une faute. Le parallélisme, d'accord avec les Septante et la Vulgate, exige וְאֶעְבֹר au lieu de וַיַּעֲבֹר.

Comme vn laurier qui en rameaux abonde;
Puis, repassant par où il florissoit,
N'y estoit plus, et le cerchay à force;
Mais ne le sceu trouver en lieu qui soit.

Racine les a défigurés à force d'amplification [1] :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre,
Pareil au cèdre, il cachoit dans les cieux
Son front audacieux;
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre,
Fouler aux pieds ses ennemis vaincus;
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déjà plus.
(*Esther.*)

Cette strophe est plus harmonieuse que celle de Marot; mais l'*adoration* de l'impie est une exagération, qu'on ne peut pardonner au poëte, qui connaissait le monothéisme rigide et intolérant des poëtes hébreux. Il en est de même du *gouvernement du tonnerre*, que les Sémites prennent, du moins en poésie, pour la voix de Dieu, et qu'ils ne s'aviseraient pas de mettre, même hypothétiquement, en la puissance d'un mortel. Nulle part, peut-être, on ne peut mieux apprécier l'une des différences qui caractérisent les littératures sémitique et arienne. Tandis que l'une, presque dépourvue d'art et sans chercher l'effet, atteint du premier bond au sublime (*Je passai, il n'était plus*), puis l'amoindrit et le gâte en insistant, grâce à son système poétique, qui exige la répétition ou le parallélisme (*Je le cherchai, et ne le trouvai plus*); l'autre calcule, elle prépare et amène le trait, puis s'arrête dès qu'il est lancé (*Je n'ai fait que passer, il n'était déjà*

[1] «Racine, dit Laharpe, ne s'est élevé si haut, au delà de tous les poëtes français, dans *Esther* et dans *Athalie*, que parce qu'il y a fondu la substance et l'esprit des livres saints, plutôt qu'il n'en a essayé la traduction. C'est vraiment un coup de maître.... Racine est un prophète d'Israël qui écrit en français.... Mais quand il traduit expressément un passage distinct, alors Racine lui-même, tout Racine qu'il est, reste quelquefois au-dessous de David.

«En voici la preuve :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre, etc.

Il n'y a personne qui ne donne la palme à l'original par un cri d'admiration : les vers de Racine sont de l'or parfilé; mais le lingot est ici.» (*Le génie de la Bible, contenant les jugements des plus célèbres écrivains sur la Bible et les plus beaux passages de ce livre traduits ou imités par les meilleurs poëtes français*, Paris, A. Roulland, 1829, in-8°, p. 116.)

plus). Ainsi, malgré son universalité, le sentiment du beau revêt des formes dissemblables, qui varient selon les temps et les lieux, ce qui revient à dire que le goût est affaire de climat, de race et d'éducation.

L'ode célèbre [1] du plus grand de nos lyriques, J. B. Rousseau :

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer?

ne gagne pas non plus à être comparée avec le psaume de Marot. Elle débute, il est vrai, par de magnifiques vers, où la noblesse de la pensée s'allie à l'harmonie du langage; mais pourquoi nul ne s'avise-t-il jamais de citer ceux qui suivent cette belle strophe, splendide portail d'un édifice mesquin qu'elle écrase?

Comme il s'agit avant tout de traduction, consultons d'abord l'original. Rien n'est plus naturel et moins orné que ce petit poëme didactique, expression de la piété juive, qui ne s'élève guère au-dessus de ce que nous appelons la morale de la religion naturelle :

TRADUCTION LITTÉRALE.

Jéhovah, qui séjournera dans ta tente,
qui habitera sur ta sainte montagne?

— Celui qui marche dans l'intégrité,
qui pratique la justice,
qui dit la vérité qui est en son cœur,
de la bouche duquel il ne sort point de calomnie,
qui ne fait point de mal à autrui,
qui n'outrage point son prochain,
qui méprise ce qui est méprisable à ses yeux,
qui honore ceux qui craignent Jéhovah,
qui ne viole point son serment, quel qu'il soit,
qui ne prête pas son argent à intérêt,
et ne reçoit pas de présent pour condamner l'innocent.

Quiconque agit ainsi ne chancelle jamais [2].

[1] *Ode première du psaume* XIV (notre XV).

[2] M. de Sapinaud de Boishuguet a traduit la fin de ce psaume de la manière suivante :

Tel l'enfant, reposé des jeux de son enfance,
Ouvre l'œil et sourit aux rayons du matin,
Tel, du dernier sommeil, s'éveillant dans ton sein,
Le juste bénit ta présence.

Un tel système permettrait assurément de trouver le dogme de l'infaillibilité papale dans le Zend-Avesta, et l'Immaculée Conception dans les Pandectes ou dans le code Théodosien.

Qu'un lecteur inattentif tombe sur ces lignes, avec l'idée vague et fausse qu'on lui a donnée de la poésie de David (toujours David, comme s'il était le seul auteur du Psautier), le voilà rebuté; il n'y a rien là de ce qu'il comptait trouver; il ne s'arrêtera point à voir, dans ce document d'une religion qu'on s'efforce sans cesse d'assimiler au christianisme, la différence très-marquée et toujours atténuée de la morale juive et de la morale chrétienne, il passera dédaigneusement. Si c'est le psaume de Marot qu'il parcourt, ce sera bien pis; il se rappellera aussitôt :

Seigneur, dans ta gloire adorable,

et s'écriera : « Quelle magnificence d'un côté, quelle pauvreté de l'autre ! » Cependant l'ode du lyrique est inférieure à la naïve traduction de Marot, que nous n'avons pas même citée parmi ses bons morceaux.

PSAUME XV

de Marot.

Qui est-ce qui conversera,
O Seigneur, en ton tabernacle,
Et qui est celuy qui sera
Si heureux que par grâce aura
Sur ton saint mont seur habitacle?

Ce sera celuy droitement
Qui va rondement en besongne,
Qui ne fait rien que iustement,
Et dont la bouche apertement
Verité en son cueur tesmongne;

Qui par sa langue point ne fait
Rapport qui los d'autruy efface;
Qui à son prochain ne meffait,
Qui aussi ne souffre, de fait,
Qu'opprobre à son voisin on face.

Ce sera l'homme contemnant
Les vicieux, aussi qui prise
Ceux qui craignent le Dieu regnant;
Ce sera l'homme bien tenant
(Fust-ce à son dam) la foy promise;

Qui à vsure n'entendra,
Et qui si bien iustice exerce,
Que le droict d'autruy ne vendra :
Qui charier ainsi voudra
Craindre ne faut que iamais verse.

ODE PREMIÈRE
de J. B. Rousseau.

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu ! pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable,
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux ?

Ce sera celui qui du vice
Évite le sentier impur ;
Qui marche d'un pas ferme et sûr
Dans le chemin de la justice,
Attentif et fidèle à distinguer sa voix,
Intrépide et sévère à maintenir ses lois.

Ce sera celui dont la bouche
Rend hommage à la vérité ;
Qui, sous un air d'humanité,
Ne cache point un cœur farouche :
Et qui par des discours faux et calomnieux
Jamais à la vertu n'a fait baisser les yeux.

Celui, dis-je, dont les promesses
Sont un gage toujours certain ;
Celui qui d'un infâme gain
Ne sait point grossir ses richesses ;
Celui qui, sur les dons du coupable puissant,
N'a jamais décidé du sort de l'innocent.

Qui marchera dans cette voie,
Comblé d'un éternel bonheur,
Un jour, des élus du Seigneur
Partagera la sainte joie ;
Et les frémissements de l'enfer irrité
Ne pourront faire obstacle à sa félicité.

Il n'y a plus trace dans cette ode de l'exquise simplicité de l'original. La pompe du début et de la fin ne s'accorde point avec le ton plus modeste des strophes intermédiaires. Encore si cette faute de goût était la seule! Concédons que l'expression *pénétrer un sanctuaire* soit une licence permise; la syntaxe autorise-t-elle les tournures suivantes et surtout la dernière : *fidèle à distinguer* la voix, *sévère à maintenir* la loi, *décider du sort* de quelqu'un *sur des dons?* Et puis, que d'additions de termes abstraits [1] : *gloire divine, éclat du front divin, vice, vertu, humanité, voix de la justice, loi de la justice;* et que de chevilles : le sentier *impur* du vice, un pas ferme *et sûr,* attentif *et fidèle* à, intrépide *et sévère* à, celui, *dis-je,* l'*infâme* gain! *Infâme* n'est pas le mot propre; il faudrait *illicite* ou *déshonnête.* En outre, des discours *calomnieux* ne font pas baisser les yeux à la vertu : la vertu résiste à la calomnie, la confond, et n'est troublée que par des discours *indécents.* J. B. Rousseau a recherché l'éclat dans la dernière strophe, pour faire un pendant à la première; aussi sonne-t-elle faux, et y sent-on l'enthousiasme à froid, je ne sais quoi de théâtral et de déclamatoire.

Sous le rapport de l'exactitude, le commencement et la fin sont plus fautifs encore : tandis que le psalmiste promet aux justes hébreux la protection de Jéhovah et une prospérité durable, c'est du *ciel* que nous parle le lyrique français, de la *vie future,* de l'*éternel bonheur,* de la *joie des élus,* des *frémissements de l'enfer irrité,* toutes choses à leur place chez Dante, Milton, Klopstock, mais on ne peut plus déplacées dans la traduction ou l'imitation d'un poëme juif. A cette rhétorique ampoulée, qui se plaît aux contre-sens, et orne grotesquement le sage antique de la perruque de Louis XIV, nous préférerions encore, pour notre part, l'ignorante naïveté des Bibles historiées du moyen âge, qui font réciter aux douze apôtres les *Heures de la Vierge Marie.* Qu'on relise maintenant la traduction de

[1] Ce défaut, commun à Malherbe, Racine, etc., n'est peut-être nulle part plus fréquent que chez M. Poirson (*Quelques psaumes traduits en français,* Nancy, 1866, in-8°), qui rend *Dat escam esurientibus* par les vers :

Il donne à la soif un breuvage,
A la faim un pain nourrissant.

(Ps. CXLV.)

et *Voce mea ad Dominum deprecatus sum,* par ceux-ci :

Je verse en ta présence,
Dans l'émoi que mon cœur ressent,
La prière de l'innocence.

(Ps. CXLI.)

On trouve également dans la traduction de M. de Dumast : l'*espoir de l'innocence* (ps. VII), la *voix de la souffrance* (ps. VIII), les *sentiers du devoir* (ps. I), la *bonté des cieux* (ps. V), etc.

Marot, et qu'on nous dise laquelle des deux est préférable à tous égards [1].

L'incompatibilité de notre poétique moderne et de la poésie hébraïque n'est pas moins évidente chez Malherbe : il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner l'une de ses trois paraphrases, celle du psaume CXLV (notre CXLVI) [2], que Marot n'a point traduit.

« Ces quatre stances, dit Ménage [3], ne comprennent pas tout le psaume CXLV, dont nostre poëte n'a point paraphrasé la fin, ne la pouvant rendre en nostre langue avec la mesme grâce qu'il avoit fait le commencement, comme il l'a souvent dit luy-mesme à plusieurs personnes qui me l'ont redit. *Et quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.* C'est le conseil d'Horace. »

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde;
Sa lumière est un verre, et sa faveur, une onde,
Que toujours quelque vent empesche de calmer.
Quittons ces vanitez, lassons-nous de les suivre :
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer.

[1] A côté de vers d'une rare perfection, il y a, dans l'*Ode deuxième* de J. B. Rousseau, *tirée du psaume* XVIII (notre XIX), et plus admirée encore que la précédente, des défauts non moins choquants.

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur;
Tout ce que leur globe enserre
Célèbre un Dieu créateur.
Quel plus sublime cantique
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps?
Quelle grandeur infinie!
Quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords!

De sa puissance immortelle
Tout nous parle, tout nous instruit:
Le jour au jour la révèle,
La nuit l'annonce à la nuit.
Ce grand et superbe ouvrage,
N'est point pour l'homme un langage
Obscur et mystérieux;
Son admirable structure
Est la voix de la nature,
Qui se fait entendre aux yeux.

Le début de la première strophe est fort beau, bien que le mot *globe* y fasse l'effet d'une dissonance, mais le reste est gâté par la paraphrase, par une image de mauvais goût, celle du *concert* qui est un *cantique*, par la réminiscence pythagoricienne de l'*harmonie des sphères*, et par une expression antipoétique : une harmonie *résultant* d'accords. Comme le texte est plus simple et plus majestueux, dit Laharpe :

Les cieux racontent la gloire de Jéhovah,
et le firmament célèbre l'œuvre de ses mains.

Les quatre premiers vers de la seconde strophe sont sublimes; aussi n'expriment-ils que le mot à mot de l'hébreu. Mais qu'est-ce ensuite qu'un *ouvrage* qui est un *langage*, une *structure* qui est une *voix*, et surtout une *voix qui se fait entendre... aux yeux?*

[2] Les deux autres ont pour thème les psaumes VIII et CXXIX.

[3] *Œuvres de François de Malherbe, publiées par Ménage*. Paris, 1722, in-12, II, 11.

En vain, pour satisfaire à nos lasches envies.
Nous passons, près des Rois, tout le tems de nos vies
A souffrir des mépris et ployer les genoux.
Ce qu'ils peuvent n'est rien; ils sont, comme nous sommes,
Véritablement hommes.
Et meurent comme nous.

Ont-ils rendu l'esprit? ce n'est plus que poussière,
Que cette Majesté si pompeuse et si fière,
Dont l'éclat orgueilleux étonnoit l'univers;
Et dans ces grands tombeaux, où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines.
Ils sont mangez des vers.

Là se perdent ces noms de Maistres de la terre.
D'Arbitres de la paix, de Foudres de la guerre.
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs.
Et tombent avec eux, d'une chute commune.
Tous ceux que leur fortune
Faisoit leurs serviteurs.

Fermons les yeux sur le prosaïsme de quelques-uns de ces vers et sur l'impuissance avouée de Malherbe, qui n'a pas réussi à achever le psaume; passons légèrement sur ces images étranges : une *lumière* qui est un *verre*, l'*éclat* d'une *Majesté* qui n'est plus que *poussière*, la vanité des *âmes enfermées au tombeau* qui se trahit encore par la magnificence de leurs monuments; admettons que cette amplification soit parfaitement réussie. Il faudra pourtant finir par reconnaître qu'elle donne une idée radicalement fausse du texte que Malherbe a cru embellir, tandis qu'il ne faisait que justifier l'adage : *traduttore, traditore*[1]. La fougue du pinceau de Delacroix, l'exubérance du coloris de Rubens, ne diffèrent pas plus de la suavité de Giotto que cette ode ne diffère du poëme hébreu :

Louez Jéhovah!
Mon âme, loue Jéhovah!
Je veux louer Jéhovah toute ma vie,
je veux psalmodier mon Dieu tant que j'existerai.

(1) « On disoit à Malherbe qu'il n'avoit pas suivy dans un pseaume le sens de David : « *Je croy bien*, dit-il; *suis-je le valet de David? J'ay bien fait parler le bonhomme autrement qu'il n'avoit fait.* » (Tallemant des Réaux, *Les historiettes*, Paris, 1854, I, 287.)

Ne vous confiez pas aux princes,
au fils d'homme qui ne saurait porter secours.
Son souffle s'échappe:
il retourne à la terre qui l'a formé:
en ce jour-là ses projets s'évanouissent.
Heureux qui a pour aide le Dieu de Jacob... [1].

Ainsi, Malherbe, Racine, J. B. Rousseau, nous font toucher du doigt ce qu'il y a de factice et de trop abstrait dans notre style lyrique [2], produit de plusieurs révolutions, et son opposition avec la poésie hébraïque, toute prime-sautière, simple, libre, hardie, empruntant toutes ses images à la nature, et non entravée par des lois arbitraires, héritage de plusieurs civilisations raffinées. Ils ne peuvent traduire l'original, ils l'abrégent ou l'amplifient, et toujours le mutilent [3]; on sent l'effort dans leurs pastiches, variations écrites dans un autre ton que le thème et pour un autre instrument. Leur langue timide, très-ornée, musicale surtout, destinée à charmer l'oreille bien plus qu'à frapper vivement l'imagination, recule devant les tropes audacieux, l'impétuense et brusque allure de poëmes sans transition, où l'on ne trouve en fait d'artifices oratoires que de simples assonances ou répétitions du même son [4]. En revanche, ils ne goûtent point la brièveté de l'hébreu, ils développent et épuisent, souvent à contre-sens, les pensées qu'il n'indique que par un trait; en un mot, ils oscillent entre l'enflure et l'amoindrissement, défauts qu'on ne rencontre point chez Marot ni chez Conrart [5].

(1) Traduction de M. Bruston.

(2) «Le besoin d'épancher certaines idées qui me pesaient et *que notre vers français ne comporte pas*, dit Victor Hugo, me fit entreprendre une espèce de roman en prose (Han d'Islande).» (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, 4e édition, 1873, II, 40.)

(3) Lamartine l'a senti, car, tenté bien des fois de traduire les psaumes, il n'a pourtant osé l'entreprendre.

(4) «Le style de ces cantiques, dit Bossuet (*Discours sur l'histoire universelle*, ch. III), hardi, extraordinaire, naturel toutefois, en ce qu'il est propre à représenter la nature dans ses transports, qui marche pour cette raison par de vives et impétueuses saillies, affranchi des liaisons ordinaires que recherche le discours uni, renfermé d'ailleurs dans des cadences nombreuses qui en augmentent la force, surprend l'oreille, saisit l'imagination, émeut le cœur, et s'imprime plus aisément dans la mémoire.»

(5) Maniée par un homme d'un goût sûr et contenue par la nécessité de conserver les rhythmes primitifs de Marot et Bèze, la langue nouvelle pouvait cependant éviter ces écueils; mais il fallait un protestant pour la maîtriser ainsi. Le fondateur de l'Académie française fit preuve d'un rare talent en rajeunissant le Psautier, devenu inintelligible en bien des en-

Est-ce à dire que Marot soit un plus grand poëte qu'eux? Non certes, mais de beaucoup un meilleur traducteur. Il copie l'original avec amour et respect, tandis que ses successeurs en forcent ou en affaiblissent les couleurs. La différence de ces deux méthodes tient sans doute aux variations du goût et de la poétique: mais elle a, croyons-nous, une cause plus directe et fondamentale. Deux conceptions, non de l'inspiration divine des Écritures, mais de leur importance et du rôle qu'elles doivent jouer dans l'Église et dans la vie religieuse des individus, se trouvant en présence, le respect du huguenot primitif devait être plus entier et plus profond, parce que c'était surtout dans la Bible, sa seule autorité, qu'il entendait la voix de Dieu. Le catholique, au contraire, plaçant l'Église, souveraine interprète de la Bible, au-dessus de la Bible elle-même, sa traduction devait naturellement porter l'empreinte des doctrines de cette Église. Ajoutons qu'il en fut plus tard de même dans le protestantisme; quand un nouveau scolasticisme y fit invasion et y régna en maître absolu, le respect véritable du texte biblique, plus prôné que jamais, cessa d'y être une réalité : les traductions ne furent jugées fidèles qu'à condition de s'écarter de l'original et de reproduire la dogmatique officielle.

N'étant ni théologien ni controversiste, Marot n'a point connu la tentation à laquelle ont succombé tous ses imitateurs presque sans exception, savoir celle de faire fléchir le texte dans un intérêt dogmatique, de le christianiser sous ombre de religion et de piété, et d'introduire dans les chants d'Israël les mœurs, les sentiments et jusqu'aux habitudes de langage des temps modernes [1]. Si l'ardeur toujours un peu aveugle de la

droits au commun des fidèles, et en en faisant disparaître la familiarité du style, la maigreur et le manque d'élévation. « On se plaît, dit (p. 160) M. Bovet, que nous ne nous lassons point de citer, à retrouver dans plusieurs des psaumes de sa révision le mouvement lyrique et la simplicité naïve de l'œuvre originale de Marot; on admire dans d'autres la solennité, la noblesse, l'ampleur de la langue classique du XVIIe siècle. Quoi de plus beau dans ce genre que le psaume CIII, par exemple :

Bénissons Dieu, mon âme, en toute chose, etc.?

« N'y a-t-il pas aussi une grâce et une douceur extrêmes dans des vers tels que ceux-ci :

Dieu fut toujours ma lumière et ma vie ;
Qui peut me nuire et qu'ai-je à redouter ?
J'ai pour soutien sa puissance infinie,
L'homme mortel peut-il m'épouvanter ?
Quand je n'aurois pour moi père ni mère,
Abandonné de tout secours humain,
Le Tout-Puissant, en qui mon âme espère,
Pour me sauver, me prendroit par la main...
Si je n'eusse eu cette douce espérance,
Qu'un jour en paix, après tant de travaux,
Des biens de Dieu j'aurois la jouissance,
Je succombois sous le poids de mes maux, etc. »

(Ps. XXVII.)

[1] Il n'a commis, sauf erreur de notre part, que deux anachronismes de ce genre : il a gratuitement prêté aux Hébreux la connaissance

conviction religieuse n'était pas chez lui contenue par le sens historique et critique, qui ne se développa que beaucoup plus tard, elle était du moins contre-balancée par le sentiment esthétique de la Renaissance [1], qui, plus désintéressée du contenu dogmatique, s'attachait de préférence à la beauté de la forme. L'ami de Vatable, de Rabelais, de tous les grands humanistes du XVIe siècle, plaçait le Psautier hébraïque au niveau d'Homère, et bien au-dessus d'Horace [2]: il en estimait les perles plus précieuses que celles de la couronne royale, et aurait cru commettre un sacrilége à la fois littéraire et religieux en ajoutant ou en retranchant quelque chose au texte. S'il partage l'erreur de son siècle relative aux prophéties messianiques, il ne la laisse entrevoir que dans quatre vers de son épître dédicatoire, et dans des arguments ou sommaires, qui sont bien plutôt l'œuvre de Vatable et de Calvin que la sienne [3]; nous n'avons découvert dans ses psaumes ni la trace, ni même le fugitif reflet des doctrines protestantes qu'il a longuement développées ailleurs.

On a déjà vu J. B. Rousseau introduire dans son imitation du psaume XV, qui n'en dit pas un mot, *la vie future, l'éternel bonheur, le ciel, séjour des élus, et les frémissements de l'enfer irrité;* nous ferions aisément un volume des additions ou falsifications de ce genre qui foisonnent dans toutes les traductions en vers du Psautier. Il suffit d'en

des pôles (ps. XXXIII) et la notion de la rotondité de la terre (ps. IX et XXIV). — Voir aussi le *Jugement de Minos*, où il fait parler Annibal au bruit du canon.

[1] « Ce qu'on appelle la Renaissance se compose, selon M. Schérer, de deux efforts : d'un côté, le besoin de rompre avec le passé le plus prochain, avec le moyen âge, de faire du nouveau; de l'autre, l'admiration de l'antiquité païenne, qui vient d'être remise en lumière, et le désir de l'imiter. La Renaissance n'est pas l'indépendance absolue, l'originalité native et entière, mais plutôt le retour à l'antiquité par delà la période chrétienne et gothique, une originalité qui n'ose s'affranchir entièrement des modèles, mais se contente de les prendre ailleurs, et se manifeste surtout par la combinaison piquante du motif antique avec une interprétation et une accommodation modernes. » (*Le Temps*, 12 juillet 1870.)

[2] Voir ci-dessus l'épître dédicatoire des *Trente psaumes*, p. 292.

[3] L'argument du psaume CX, traduit à Genève, est un des plus remarquables, et nous n'hésitons pas à l'attribuer à Calvin : « Il chante le regne de Christ, lequel commenca en Sion, et de là peruint iusques aux fins de la terre, et continuera iusques à ce que Christ soit adoré vniuersellement, et que de ses ennemis il ait fait son marchepied. »

Étrange Christ que celui dont le psaume dit :

Sur les Gentilz exercera iustice,
Remplira tout de corps mortz enuahis,
Et frappera, pour le dernier supplice,
Le chef regnant sur beaucoup de puis.
Puis en passant au milieu de la plaine,
Des grans ruisseaux de sang s'abreuuera!

citer quelques exemples, pour rendre évidente, sous ce rapport, l'éclatante supériorité de Marot.

Peindre Caton galant et Brutus dameret serait une faute moins grave que de transformer les psalmistes en chrétiens de nos jours ; cependant, pas un traducteur n'y a manqué. « Personne, dit M. Guerrier de Dumast, n'a eu l'idée (trop naturelle, à ce qu'il paraît, pour les beaux esprits) de faire du roi-prophète tout bonnement ce qu'il était, à savoir : un Israélite ; » et l'auteur de cette remarque, pas plus que les autres. La seconde personne du singulier ne lui semble pas assez noble ou respectueuse pour parler à Dieu, il lui dit : *Vous,* et l'on trouve dans sa traduction des *croyants* (au lieu de *craignant Dieu*), des *mécréants*, de *coupables doutes* (comme si la religion juive avait déjà été un dogmatisme autoritaire, une sorte d'ultramontanisme anticipé), *les enfants de colère, le banquet des fidèles, les élus, les Gentils, la vie éternelle* (expressions empruntées au Nouveau Testament), puis des vers comme ceux-ci :

N'entendez-vous pas Dieu dans vos âmes émues?

(Ps. XXIX.)

Ainsi, lassé d'un monde aux faveurs incertaines,
J'ai soif du Dieu vivant.
Quand paraîtrai-je aux pieds de sa grandeur sacrée?

(Ps. XLII.)

Au jour fatal, quand ils verront
S'ouvrir pour eux la fosse ardente [1].

(Ps. XXXI.)

Épouvantable est la mort du pécheur....
Mais Dieu rachètera du supplice vengeur [2]
L'homme enrôlé sous sa loi sainte.

(Ps. XXXIV.)

Le même traducteur s'est permis des additions comme la suivante :

Ô roi des nations, formidable Messie,
Malheur à ceux dont l'altière ineptie
A porté ses fureurs jusqu'à t'oser haïr!

(Ps. XXI.)

[1] Si l'expression *fosse ardente* ne renferme pas une allusion aux flammes de l'enfer, dont les Hébreux n'avaient pas la moindre idée, que peut-elle bien signifier?

[2] Ce supplice vengeur qui suit la mort, ce sont évidemment les peines éternelles, transportées chez un peuple qui ignorait la vie future.

et des notes comme celle-ci, relative à la septuple répétition des mots *voix du Seigneur* dans la description de l'orage du psaume XXXIX :

De doctes et pieux interprètes ont cru voir dans ce psaume une figure des sept sacrements. . . :

Voix du Seigneur sur les eaux, voix tonnante qui les rend fécondes; c'est le BAPTÊME.

Voix du Seigneur qui donne la force; c'est la CONFIRMATION.

Voix du Seigneur pleine de magnificence; c'est l'adorable EUCHARISTIE.

Voix du Seigneur qui brise les cèdres du Liban; c'est la PÉNITENCE, *qui brise les cœurs les plus orgueilleux.*

*Voix du Seigneur qui répand la flamme divisée en rayons; c'est l'*ORDRE *avec ses degrés ou divisions.*

Voix du Seigneur qui frappe les déserts et les rend fertiles; c'est le MARIAGE *et sa fécondité.*

*Voix du Seigneur qui prépare les cerfs à la course; c'est l'*EXTRÊME-ONCTION *préparant les chrétiens au passage de l'éternité.*

M. de la Jugie, qui se plaint à bon droit qu'on ait «trop peu tenu compte de la couleur hébraïque, de la physionomie des temps et des personnages,» s'est parfois aussi laissé entraîner en dehors du judaïsme, témoin ces vers :

Dans l'ivresse d'un saint délire,
Je célébrerai sur la lyre,
Jéhovah, ton nom triomphant.
(Ps. IX.)

Mais je t'ai fait l'aveu de ma coupable ivresse.
(Ps. XXXII.)

L'éclat de ta face, Seigneur,
Tes saintes voluptés m'inondent.
(Ps. IV.)

L'hôte de la nuit infernale.
(Ps. VI.)

Voilà l'homme à qui tu promets
La paix et la gloire éternelle.
(Ps. XV.)

Songeant que l'homme est chair, que sa vie ici-bas
Est un souffle qui passe et qui ne revient pas.
(Ps. LXXVIII.)

ici-bas n'est pas dans le texte, et le traducteur sait bien *que la loi ancienne* avait *laissé dans l'ombre le dogme de la vie future* (préface, p. 32); néanmoins, comme *ce dogme* lui paraît *clairement exprimé dans quelques psaumes,* il s'est cru permis de l'introduire dans quelques autres, et notamment dans le LXXXVI, dont ces deux vers n'ont d'autre raison d'être que les exigences de la rime :

A célébrer ton nom j'ai consacré, Seigneur,
Ce souffle immortel qui m'anime.

Induit en erreur, aussi bien que M. G. de Dumast, par la doctrine officielle, M. de la Jugie voit, dans le Psautier, à côté de l'épopée de David, « celle du peuple choisi, celle du Christ et de son Église, » et nous montre le fils de Jessé « faisant résonner sur sa lyre le nom de Christ. » Abusant, comme MM. de Dumast, Dargaud et *tutti quanti*, du mot hébreu *machiach*, oint, en grec Χριστός, il le traduit par Christ, avec ou sans initiale majuscule, et invente ainsi des types et des prophéties qui n'ont qu'une valeur imaginaire :

Les rois se sont ligués; les princes frémissants,
Au Seigneur, à son Christ ont déclaré la guerre.
(Ps. XXI.)

Le Seigneur à son Christ donnera la victoire.
(Ps. XX.)

Oui, mes hymnes te rendant grâce,
Pour David, ton Christ, et sa race,
Diront tes bienfaits éternels.
(Ps. XVIII.)

Ailleurs il introduit le *jour du jugement* (ps. I) et le *Dieu des combats* (ps. LIX), bien qu'il ait dit dans sa préface que le mot *tsebaoth* (Jéhovah-tsebaoth) « désignait les armées célestes, soit les anges, soit les étoiles, que Débora, dans son cantique, nous représente rangées en bataille et combattant pour Israël. »

Pour M. de Sapinaud il n'y a, paraît-il, aucune différence entre l'ancienne alliance et la nouvelle [1] : il trouve, c'est-à-dire il met dans les

[1] Pour M. Guillemin, non plus; car dans son prélude il dit des psaumes :

Partout ils sont chantés, et par toutes les voix,
Et par celle du pauvre, et par celle des rois.
Ils disent à la terre et la mort et la vie,
Et L'ENFER ET LE CIEL...

psaumes notre *ciel*, où le juste est couronné des rayons de la grâce (ps. XXIII, notre XXIV), le *ciel* patrie des mortels humbles et fervents (ps. XXVI, notre XXVII), le *ciel* où le Dieu fort, le roi de gloire, devenu Jésus grâce à un contre-sens volontaire,

Revient triomphant dans le sein de son père;

(Ps. XXIII, notre XXIV.)

le *banquet de l'immortalité;*

. . . . . la coupe délectable
Qui fait vivre en l'éternité;

(Ps. XXI, notre XXII.)

l'*enfer*, les *anges gardiens* (ps. XLIX, notre L).

D'un autre côté, il transforme en philosophes du XVIIIe siècle les impies du psaume XII, qui s'écrient :

Par notre langue nous l'emporterons,
nous savons parler; qui sera notre maître?

Il leur prête ce langage :

La nature nous donna l'être;
N'ayons, disent-ils, d'autre maître
Que ses préceptes éternels.

Il fait parler les nations révoltées contre leur roi, comme tels orateurs des plus mauvais clubs :

Brisons, foulons aux pieds le joug qui nous accable,
Dérobons-nous aux lois de ce Christ odieux.

(Ps. II.)

Cette pensée si claire du psaume IV :

Sachez que Jéhovah s'est choisi un homme pieux,
que Jéhovah m'exauce lorsque je crie vers lui,

c'est-à-dire : Jéhovah m'aime et me protége, voici comment il l'a rendue :

Mais Dieu nous choisit un modèle,
Plein de grâce et de sainteté,

Où de sa clémence éternelle
Reluit la douce majesté.
Tendre objet de sa complaisance,
Son amour l'offrit à nos yeux,
Pour ranimer notre espérance
Et guider nos pas vers les cieux.

Ce petit chef-d'œuvre de traduction libre n'est pas le dernier mot du genre; M. de Sapinaud l'a lui-même dépassé. Il ne s'est pas borné à corriger, en le spiritualisant, le texte trop peu chrétien, il lui a fait dire à la fois blanc et noir. Selon le psaume VI, les morts ne peuvent ni louer Jéhovah, ni même se souvenir de lui, c'est-à-dire ils sont anéantis, pensée juive, que M. de Sapinaud a traduite assez faiblement par ces vers :

Hélas! après sa dernière heure,
L'homme pécheur, dans sa demeure,
Perdra jusqu'à ton souvenir;

auxquels il a cru devoir ajouter ceux-ci, qui expriment justement le contraire :

Et si dans ces lieux de ténèbres
Retentissent ses cris funèbres,
Ce n'est jamais pour t'y bénir.

Comme ce n'est point pour le plaisir de se contredire lui-même que le traducteur fait ici intervenir les peines éternelles et les hurlements des damnés, cette correction n'a pu être dictée que par un respect mal entendu et fallacieux, qui ne peut se résoudre à voir dans la Bible une doctrine matérialiste, même lorsqu'elle y est clairement et manifestement énoncée[1].

L'exemple suivant, emprunté à M. Poirson, n'est pas moins remarquable, sans parler du français douteux du troisième vers :

C'est parce que j'ai su faire à la conscience
Un trône surhumain,

[1] Marot est ici d'une fidélité remarquable :

Car en la mort cruelle,
Il n'est de toy nouvelle.
Memoire, ne renom;
Qui penses-tu qui die,
Qui loue et psalmodie
En la fosse ton Nom?

Et que dans Jéhovah j'ai gardé l'espérance
Qu'il a mise en mon sein.

(Ps. IV.)

Faire à la conscience un trône surhumain, comme cela cadre avec la poésie d'un peuple qui n'a pas de mot propre pour désigner la conscience, et qui ne l'a certainement pas connue, au moins sous la forme d'instinct divin, de loi suprême, que nous lui donnons! Et tout cela pour traduire : *Quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me!*

MM. de Cardonnel et Debar disent candidement du méchant du psaume I :

Pour ressusciter à la vie,
Il ne vient point au jugement.
Non, des élus de la justice
Il ne partage point le sort.

Fénelon a rendu la même strophe d'une façon qui n'est ni moins étrange ni moins infidèle :

De nos saintes assemblées,
Des faveurs du ciel comblées,
Il ne verra plus la paix;
Et dans l'horreur de son crime,
Sous ses pas s'ouvre l'abîme
Qui l'engloutit à jamais.

M. de la Monnerie a mis sans hésitation dans sa paraphrase : l'*homme-Dieu* (ps. CX), l'*incarnation du fils de Dieu* (ps. XXVIII), la *conversion* (ps. XXXIII).

Le royaume de Dieu s'approchant
Depuis le nadir au zénith.

(Ps. XXII.)

Louis Racine a pris de plus grandes libertés encore : « Presque tous les psaumes, dit-il, que j'ai choisis dans les imitations suivantes sont entièrement prophétiques. *Mon dessein a été de prouver que le Messie, comme je l'ai dit dans le troisième chant du poëme de* la Religion, *a été le grand objet des*

prophètes. » En conséquence, il met ces vers dans la bouche de Dieu parlant à son oint :

Sors de mon sein, mon fils; annonce ma puissance,
Porte aux hommes ma volonté.

(Ps. II.)

Il intitule bravement l'ode VIII (tirée du psaume XXII) : *Prière de Jésus-Christ sur la croix,* et l'ode IX (tirée du psaume XXIII) : *Triomphe de Jésus-Christ montant au ciel.*

C'est d'après le même système que le pasteur Wüstholtz publia, en 1617, un Psautier allemand, sous le titre de *Lobwasser luthérien,* dont tous les psaumes étaient retouchés de manière à se rapporter « à Christ, but et fin de l'Écriture sainte, » et « qu'un pasteur de Maëstricht, Daniel-Zacharie Chatelain, entreprit de faire subir aux psaumes un changement plus radical, en les paraphrasant de manière à y introduire tout l'Évangile, comme Watts l'avait fait en Angleterre et comme nous l'avons vu faire à Bâle et à Zurich. » (F. Bovet, *Histoire du Psautier,* p. 79 et 187.)

Que d'autres admirent ces pieuses infidélités, qui constituent le plus grand mérite de certaines traductions[1]; pour nous ce sont de simples infidélités, et elles ne nous inspirent d'autre sentiment que celui que nous éprouverions à lire que Moïse fut contemporain de Pharamond, *premier roi des Français,* ou de Buonaparte, *général de Sa Majesté Louis XVIII,* ou bien encore à voir un clocher gothique sur le Parthénon.

Pour christianiser le Psautier, il ne suffisait pas d'y ajouter ce qui y manque, il fallait encore en retrancher ce qui s'y trouve de trop, savoir : les malédictions ou imprécations des psaumes III, V, VII, X, XI, XIII, XVII, XVIII, XXVIII, XXXI, XXXV, LII, LIV, LV, LVIII, LIX, LXIII, LXIV, LXIX, LXX, LXXI, LXXIX, LXXXIII, XCII, XCIV, CIX, CXXV, CXXIX, CXXXVII, CXL, CXLIII et CXLIV. On ne s'en fit pas faute.

[1] « Dans les passages vagues ou obscurs, comme il s'en rencontre dans le livre des Psaumes, M. G. de Dumast s'est toujours déterminé, pour l'intelligence du lecteur, à donner l'interprétation la plus analogue au but du psaume, *ou la plus conforme à la fin générale des prophéties, quand ils se rapportaient au Messie.* Ainsi l'auteur a pris la voie la plus sage pour arriver à la véritable pensée du livre saint.... Cette nouvelle traduction des psaumes est donc très-fidèle. » (*Approbation épiscopale* de Mgr de Nancy, en tête de la traduction de M. G. de Dumast.)

La foi des Calvin et des Bèze, assez robuste et aveugle pour ne pas voir la contradiction absolue qui existe entre ces psaumes et l'enseignement de Jésus : *Bénissez ceux qui vous maudissent,* ne dura pas dans notre Église au delà du XVIe siècle. Quand on eut cessé de chanter les psaumes *par ordre* (vers 1592), et que le choix en fut laissé à la discrétion du pasteur, ce fut naturellement ceux-là qu'il omit de faire chanter, même après avoir prêché sur la divine inspiration des Écritures. A la fin du XVIIe siècle, la compagnie des pasteurs de Genève alla plus loin, elle chargea une commission d'ôter de la révision de Conrart « toutes les phrases qui rappellent trop les malédictions des Juifs contre leurs ennemis. » Ce travail, dû en grande partie à Bénédict Pictet, fut achevé en 1693, et la nouvelle révision fut chantée à partir de 1698. En 1716, le professeur Léger voulait qu'on éliminât du recueil tous les morceaux qui ne convenaient plus à l'Église. Trente ans après, la même idée fut reprise, en Hollande, par le pasteur Gabriel Dumont, professeur de langues orientales. Il proposait de « supprimer les psaumes d'imprécations, » ou du moins de « les rendre au futur par voie de prophétie. » C'est ce que fit Jean-Scipion Vernède, en 1756; mais sa version ne fut jamais introduite dans le culte public. Cet étrange compromis du futur, imaginé pour sauvegarder le dogme de l'inspiration, reparut de nouveau en 1800, au synode d'Amsterdam, puis en 1807, mais toujours sans succès [1].

Le système qui a prévalu de nos jours, celui de l'élimination, est de beaucoup le plus simple et le plus rationnel : mais le consistoire de Paris n'en voulait pas encore entendre parler en 1840. Nous lisons dans la préface du Psautier publié par lui à cette date : « Si tous les psaumes ne servent pas à l'édification dans le culte public, il n'en est aucun qui ne contribue à l'édification particulière dans les maisons. . . . Quelle exclusion pourrait-on prononcer qui ne fût pas un juste motif de regret et de plainte pour le fidèle?. . . Quel psaume, quel verset retrancher dans ce recueil du *psalmiste inspiré de Dieu?* » A la bonne heure! voilà qui est clair et net. Mais deux pages plus loin, la préface avoue qu'on a revisé, adouci les imprécations de ce même psalmiste inspiré de Dieu, notamment dans les psaumes CXXXIX, XCII, LXIX et la dernière strophe du CXXXVII, « à cause de l'énergie outrée des vœux de vengeance qu'elle exprime et malgré le

[1] Voir F. Bovet, *Histoire du Psautier,* p. 164, 187, 190.

mérite littéraire de l'expression. » Puis le même écrivain, M. Juillerat, reprend aussitôt : « *Le respect le plus religieux est dû au texte sacré.* Il y aurait folie et *impiété* à vouloir renchérir sur la clémence divine, » etc.

Les catholiques ont usé du même procédé. M. Poirson avoue qu'il s'est cru obligé d'adoucir en certains endroits « l'expression d'une effrayante malédiction contre les ennemis d'Israël, ou même contre ceux du psalmiste, » et il ne pense pas avoir pour cela « ôté au texte rien d'essentiel ! »

Marot entendait autrement les devoirs d'un traducteur : s'il ne s'est pas occupé des psaumes qui expriment les sentiments les plus antichrétiens, il a traduit fidèlement les imprécations qu'il rencontrait dans les autres :

. . . Seigneur, en ta memoire imprime
Les filz d'Edom, qui sur Hierosolyme
Crioient, au iour que l'on la destruisoit ;
Souuienne toy que chascun d'eux disoit :
A sac, à sac, qu'elle soit embrasée,
Et iusqu'au pied des fondementz rasée !

Aussi seras, Babylon, mise en cendre,
+ *Et tresheureux qui te saura bien rendre*
Le mal dont trop de pres nous viens toucher.
+ *Heureux celuy qui viendra arracher*
Les tiens enfans d'entre tes mains impures[1],
Pour les froisser contre les pierres dures.

(Ps. CXXXVII.)

Les petites croix de la marge ont été faites au crayon, sur un Psautier de 1655, par quelque protestant du XVIIe ou du XVIIIe siècle, que cette cruauté commençait à inquiéter, sinon à scandaliser[2].

[1] *De ta mammelle impure.* (Édit. de 1562.)

[2] M. Claude, qui prête à un psalmiste la pensée que *le ciel est notre vraie patrie*, n'éprouve ici ni scrupule ni scandale : tout entier au charme de cette belle élégie patriotique, il oublie qu'elle se termine par un sauvage cri de vengeance, et la fait suivre d'une note trop pathétique, qui est le sublime du genre :

« La poésie touchante de ce psaume, son sentiment si profond, si vrai, si mélancolique et si naturel, est passé dans l'âme des masses et l'a rendu populaire. Il répond à toutes les notes plaintives du cœur humain, à toutes les amertumes et à tous les regrets, à toutes les aspirations et à tous les mécomptes, à toutes les douleurs, à tous les gémissements, à tous les ennuis des facultés égarées, des désirs trompés, des espérances déçues, pour les individus comme pour les nations. C'est l'un de ces morceaux de poésie pleins d'une éternelle fraîcheur, débordant de voluptés, embaumé des plus suaves et des plus pures émanations du

M. l'abbé Bertrand, qui a donné des psaumes une traduction estimée, en prose et d'après le parallélisme, a essayé d'un moyen héroïque et désespéré, pour décharger le psalmiste de la responsabilité des atroces malédictions du psaume CIX, traduites presque mot à mot par Th. de Bèze. C'est à Dieu même que le poëte se plaint de son ennemi, et qu'il adresse cette invocation, où le cruel génie oriental s'exprime avec une brièveté qui fait le désespoir des traducteurs :

6 *Place-le sous la domination du méchant,*
et qu'un accusateur se tienne à sa droite;
7 *qu'il soit condamné quand on le jugera,*
et que sa prière lui soit imputée à crime!
8 *Que ses jours soient courts,*
et qu'un autre le dépouille de sa charge!
9 *Que ses enfants deviennent orphelins,*
et sa femme, veuve;
10 *que ses fils soient vagabonds et mendient,*
qu'ils demandent l'aumône loin de leurs maisons en ruines!
11 *Que l'usurier jette le filet sur tout ce qui lui appartient,*
et que des étrangers le dépouillent du fruit de son travail!
12 *Que personne ne lui conserve d'affection,*
et que nul n'ait pitié de ses orphelins;
13 *que sa postérité soit retranchée,*
et le nom de ses fils, éteint dès la génération suivante!
14 *Que Jéhovah se souvienne du crime de ses pères,*
et que l'iniquité de sa mère ne soit point effacée;
15 *que leurs péchés soient sans cesse sous les yeux de Jéhovah,*
et qu'il retranche leur nom de dessus la terre;
16 *parce qu'il ne s'est point souvenu de faire miséricorde,*
et qu'il a persécuté, pour le mettre à mort, le malheureux, le pauvre, le cœur affligé!
17 *Il aime la malédiction, qu'elle fonde sur lui;*
il ne prend point plaisir à la bénédiction, qu'elle s'éloigne de lui!

cœur, et aux premiers accords duquel toute tête s'incline et rêve le front dans la main. *Super flumina Babylonis!* L'âme n'a pas besoin d'en entendre davantage; l'extase la saisit aussitôt et l'emporte sur son aile au-dessus de tous les bruits de la terre; elle chante et pleure son élégie ineffable comme un écho vivant, et ses accents sublimes tiennent les cieux attentifs et font taire un instant les lyres éternelles.» (*Les Psaumes, traduction nouvelle suivie de notes et de réflexions, par F. Claude*, Paris, Michel Lévy, 1858.)

Voilà comment on nous apprend à connaître *la poésie de David!*

18 *Il s'enveloppe de malédiction comme d'un vêtement,*
qu'elle pénètre dans son sein comme de l'eau,
et dans ses os comme de l'huile;
19 *qu'il en soit revêtu comme d'un manteau,*
et sans cesse entouré comme d'une ceinture!
20 *Telle soit la récompense donnée par Jéhovah à mes ennemis,*
et à ceux qui disent du mal de moi!

En présence de ces horribles malédictions, M. l'abbé Bertrand, pour qui l'inspiration divine de tout le contenu du Psautier est un article de foi, s'est demandé : Est-il possible qu'un écrivain inspiré ait pu former de tels vœux? Et, au lieu de répondre : Il faut bien que cela soit possible, puisque cela est, et par conséquent ce passage n'est pas divinement inspiré, il a répondu : Cela n'est pas possible, donc cela n'est pas. Or c'est bien là ce que disent le texte original et la Vulgate expliqués littéralement; le sens apparent et littéral n'est donc pas le vrai : l'orthodoxie prime le fait, et un traducteur fidèle doit trouver à ce passage un sens plus digne de sa divine origine.

En effet, à l'aide de quatre mots ajoutés (deux au verset 5 et deux au verset 6) et d'un contre-sens devenu indispensable, les malédictions s'évanouissent, c'est-à-dire qu'elles sont prononcées contre le psalmiste au lieu de l'être par lui. M. l'abbé Bertrand traduit ainsi le verset 5 :

Au lieu de m'aimer ils sont mes adversaires,
et moi je prie pour eux.

Il souligne les deux derniers mots, qu'il ajoute au texte. Du moment que, grâce à cette addition, le psalmiste prie pour ses ennemis, il est évident qu'il n'a pu prononcer les malédictions qui suivent. Aussi le traducteur a-t-il ajouté, sans les souligner, deux autres mots au verset 6 :

Donne-lui, disent-ils, *un impie pour maître*, etc.

Mais au verset 20 la difficulté renaissait, et il fallait, pour la lever, faire violence à la grammaire et au texte, qui dit mot à mot :

Tel soit de la part de *Jéhovah le salaire donné à mes ennemis.*

Le traducteur n'hésita pas et écrivit, pour achever la réhabilitation du psalmiste :

Telle est devant *Jéhovah la conduite de mes adversaires*,

transformant *meèth* (de la part de) en *nègèd* ou *lenègèd* (devant). Contresens inutile, efforts impuissants; car ils n'ont pu effacer les autres passages du même genre, et notamment le psaume XXXV, qui n'est qu'une variation sur le motif du CIX.

Ainsi, M. l'abbé Bertrand a été entraîné dans une fraude pieuse, non par un désir préconçu de falsification, mais par l'idée même de la divine inspiration du Psautier. Cet exemple, que l'on pourrait fortifier par beaucoup d'autres, nous paraît la preuve que, pour traduire aujourd'hui fidèlement les psaumes, il ne faut pas les prendre pour une révélation divine: car le divin étant parfait, c'est-à-dire l'idéal, chacun y chercherait et y trouverait nécessairement son idéal. On y a bien trouvé, outre les belles choses que nous avons déjà dites : le ciel, l'enfer[1], l'incarnation du fils de Dieu, les sept sacrements, etc., celles-ci, qui ne sont pas plus surprenantes : la rhétorique, l'astronomie, la physique, la chimie et ces vers étranges :

Les véritez métaphysiques
Limitent les mathématiques,
Qui sont un sage amusement. . .
(Ps. CXIX.)

en même temps que les secrets de l'alchimie et la pierre philosophale.

L'auteur de ces découvertes, M. de la Monnerie, les a insérées dans ses *Odes sacrées selon l'esprit des Pseaumes*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1740, in-12, avec une préface hermétique sur les souffleurs, le mercure philosophique, la fusion de l'or, etc. Voici un échantillon de cette poésie sacrée d'un nouveau genre :

Les élémens de la nature
Sont les effets de votre voix,
L'eau, ce primordial mercure,
Votre domicile autrefois,

[1] Voire même *les noires fureurs des enfers*.

Reçoit des vertus dans la nue.
Qui sont l'universel menstrue
D'innombrables êtres divers,
Dissolvant comme coagule.
Résidence comme régule,
Qui fait et détruit l'univers.
L'or, cette masse précieuse,
Rayon solide du soleil,
Attire cette eau vaporeuse
Par son propre aimant sans pareil;
Du mouvement le feu sensible
En fait un sel irréductible,
Qui contient goût, couleur, odeur.
Qui, n'ayant rien de sophistique,
Rend tout le composé physique.
Sans perdre rien de sa valeur.

(Ps. XXVIII.)

Ajoutons que, du temps de Racan, on trouvait encore dans le Psautier de terribles formules d'incantation. « Quand la magie, dit-il [1], abuse des pseaumes, ils témoignent, par la bouche mesme de ceux qui les profanent, une authorité si absolue dans les Enfers, qu'il semble que les démons soient forcez d'obéir aux hommes, et le prince des ténèbres au plus infime de ses subjets. »

Les catholiques, depuis le grand Corneille jusqu'à M. G. de Dumast, sont-ils beaucoup plus sages lorsqu'ils ajoutent à chaque psaume une strophe finale, qui reproduit sous des formes savantes et variées la doxologie trinitaire? La Trinité n'était pas moins étrangère aux psalmistes que les incantations du *Grand Albert* et le mercure philosophique [2]. Si Marot s'était permis, dans l'intérêt de son Église, la centième partie d'une pareille falsification, la Sorbonne et la critique n'auraient pas eu assez de foudres pour l'écraser.

[1] Dans la dédicace de ses sept psaumes, Paris, 1631, in-12.

[2] Mgr l'évêque de Nancy n'y regarde pas de si près; ce qu'il admire le plus dans la traduction de M. Guerrier de Dumast, c'est « l'étonnante variété de formes,... toujours poétiques et très-belles,... sous lesquelles il a rendu la doxologie de chaque psaume, en y faisant toujours, lorsqu'il est prophétique, une heureuse application à la loi évangélique. » (*Approbation épiscopale.*)

Des altérations de tout genre commises jusqu'à nos jours par l'universalité de ses successeurs, il n'en est presque pas une dont il ait donné l'exemple. Ses seuls défauts sont ceux de la langue de son temps, qu'il a grandement améliorée. S'il manque souvent de noblesse et d'ampleur, il eut du moins la double bonne fortune de venir avant le règne de la scolastique protestante, qui altéra profondément le sens des psaumes, et avant les révolutions littéraires qui ont rendu notre langue poétique, sinon absolument impropre à la traduction de ces antiques poëmes, du moins de l'usage le plus difficile et le plus périlleux. Sa traduction est la seule qui ait marqué, parce qu'elle était tout à la fois l'œuvre de la Réforme et de la Renaissance. Son originalité, sa grâce naïve, l'heureuse variété de ses rhythmes, le bonheur avec lequel il rend le mouvement aussi bien que les images du texte, enfin l'élan lyrique qu'il sut le premier donner à notre langue familière et prosaïque, tout cela n'est pas le fait d'un simple versificateur, mais d'un vrai poëte et de l'un des ancêtres de Lamartine. Versificateur, sans doute il l'est souvent, comme tous les poëtes et surtout les traducteurs, et les quatre cinquièmes des quatre cent quarante strophes qu'il a traduites sont illisibles aujourd'hui; mais le reste subsiste, défie les outrages du temps, les dédains irréfléchis, et lutte avantageusement avec les imitations des Malherbe, des Racine, et toutes les traductions modernes. Nous irons plus loin, nous demanderons si, même parmi les plus récentes, il s'en trouverait une seule, à part celle de M. de la Jugie [1], dont on pût extraire, comme de celle de Marot, quatre-vingts strophes qui joignissent au mérite indispensable de l'exactitude le charme des beaux vers.

Il y a bien du vrai dans ces lignes qu'une plume distinguée écrivait, il y a trente ans, pour *le Semeur* [2] : « Que ne savons-nous apprécier dans son charme naïf l'allure primitive de notre vieux Psautier! La sublimité de l'original s'y trahit sans cesse par éblouissants éclairs au travers d'une langue sans art, qui ne sert là, si nous osons le dire, que comme de livret à la musique éternelle. Tout abandonnés qu'ils soient déjà et presque déclarés barbares, combien je regrette qu'on tende si généralement à les écarter d'une place que seuls ils pouvaient encore remplir! Qu'ils étaient beaux sans y songer et presque sans qu'on y prît garde, ces

[1] C'est une œuvre fort remarquable, et dont nous faisons le plus grand cas. — [2] Année 1844, p. 309, article signé O.

anciens chants de nos pères!.... Insoucieux d'harmonie et d'art, ils ne sont que l'adoration elle-même. Rien ne remplacerait leur puissance candide et, si je puis le dire, leur parfum suave et pieux. Dans cette langue vieillie, sous ces tournures parfois bizarres, malgré des mots étranges, des transitions qui sont des coupures, que de grâce rude et de forte expression, que de trésors d'expressive poésie!»

XVIII

LE CONTRE-POISON D'ARTUS DÉSIRÉ.

(1560.)

Miroer des Francs Taulpins. — Dédicace du Contre-poison : Marot a nié dans ses psaumes la Providence, la divinité de Jésus-Christ. — Il mérite tous les supplices, pour s'être moqué du purgatoire, des images, des saints, des indulgences. — Psaume 1 : *Qui au conseil de Caluin n'a esté.* — Divers autres. — Approbation de la Sorbonne. — Suppression de l'ouvrage. — *Singulier antidote*, etc. — *Comedie du pape malade.* — *Singerie des huguenots.* — Autres falsifications catholiques du Psautier.

Quiconque a étudié sans parti pris et d'un peu près le XVIe siècle sait que la Saint-Barthélemy a été prêchée, en secret et en public, par les ultramontains de l'époque, cinquante ans avant d'être réalisée. Parmi les publications qui sentent le carnage, il n'en est peut-être pas qui y poussent aussi ouvertement que les odieux libelles d'Artus Désiré, auteur de l'ouvrage suivant, que nous croyons très-rare : *Le miroer des Francs Taulpins*[1], *autrement dictz Antechristz, et de la nouuelle alliance du tresmiserable et reprouué Luther. Auecq' certaines annotations de l'escripture saincte. Nouuellement reueu et corrigé oultre les precedentes impressions. Auec priuilege.* Paris, Iehan André, 1546, in-16. (Bibliothèque Sainte-Geneviève.) Voici un échantillon de son style :

Mauldict Luther, anathematisé,
Corps infernal, au centre intronisé,..
Esprit damné, guidon du tentateur,...
O producteur d'infernalle vermine,
Monstre cruel, et rage tyrannique...
O le meschant, o le mauldict damné,..
O heretique, homme errant et immunde...
Gens malheureux, pleins d'incredulité,
Martyrs d'enfer, plongez en la puante huyle...
Helas, mon Dieu, que n'ay ie le fagot
Et le flambeau, pour brusler ceste ordure!

[1] De taupe, taupinière.

Une femme a commis l'irrévérence de citer l'Écriture sainte en langue vulgaire; c'est assez pour qu'il en fasse «vne idiotte, vne sotte, vne infame» et s'écrie :

Au feu, au feu, bruslez la malheureuse.
Bruslez cela, que iamais on n'en parle.

Quel est donc le méfait de ces pauvres *antechrists?* S'attaquent-ils à l'honneur de Dieu et de Jésus? Artus ne les vouerait pas au fagot pour si peu; mais ils font bien pis. Écoutons l'aveu :

Ha nation malheureuse et meschante,
Qui deniez du prestre le pouuoir!

Dénier du prêtre le pouvoir, se peut-il un crime plus abominable?

Une dizaine d'années plus tard, le même auteur publie deux autres pièces, dont nous n'avons pas vu la seconde : *Les grandes chroniques et annales de Passe partout, chroniqueur de Geneue, auec l'origine de Iehan Caluin, ensemble la mort et conuersion de Mlle de Budé;* Lyon, Benoist Rigaud et Iean Saugrain, 1558, in-32 (*Bibliothèque du protestantisme français*); *Les disputes de Guillot le porcher... contre Iehan Caluin*, etc.; Paris, Pierre Gaultier, 1559, petit in-8°.

L'année suivante il fit imprimer le *Contrepoison des* LII *chansons de Clement Marot, faulsement intitulées par luy Psalmes de Dauid, faict et composé de plusieurs bonnes doctrines et sentences preseruatrices d'heresie, tant pour les sains que pour les malades et debilitez en la Foy de nostre mere saincte Eglise. A Treshault, trespuissant et magnanime Seigneur, Mgr le prince de Piedmont, duc de Sauoye, par Artus Desiré.... Auec priuilege de la Court.* Paris, Pierre Gaultier, 1560, in-8°. (Bibliothèque de l'Arsenal.) Il en parut aussi en 1560 une édition in-16, à Rouen, chez Jean Oreval. (Brunet, et *Bulletin*, IX, 366.)

Ce petit liure icy, lit-on dans la dédicace.

.... est contraire aux chansons de Marot,
. . . . . .
Qui sont poisons à plusieurs poures ames,
Lesquelles ont par curiosité
Pris les chansons du folastre excité
A liberté, luxure et paillardise.

Non-seulement Marot «est mort hors la foy de nostre saincte mere Eglise romaine, de laquelle estant hors et separé nul ne peult trouuer ne obtenir salut;» mais deux pages de l'édition de 1562 sont consacrées à montrer qu'il était «atteiste ou bien tenant la foy du Iuif,... Lutheriste, Manichien, Pellagien, Vigilancien et des plus meschans heretiques de tout le monde.»

Il était athée, il a nié la Providence dans ces vers du psaume premier:

Car l'Eternel les iustes congnoist bien,
Et est songneux et d'eulx et de leur bien;
Pourtant auront felicité qui dure.
Et pour autant qu'il n'a ne soing ne cure
Des maluiuans, le chemin qu'ilz tiendront,
Eulx et leurs faictz en ruine viendront[1].

Ensuite, il a nié la divinité de Jésus-Christ en traduisant cette phrase du psaume VIII : *Tu l'as faict moindre vn petit que les anges,* de la manière suivante :

... qu'est-ce que de l'homme,
D'auoir daigné de luy te souuenir,
Et de vouloir en ton soing le tenir?
Tu l'as faict tel que plus il ne luy reste
Fors estre Dieu...

Le premier de ces crimes était une simple peccadille; en revanche, le second était purement imaginaire, puisque la traduction de Marot était conforme au texte hébreu, dont s'écartent ici la *Vulgate* et les *Septante;* mais, eussent-ils été réels, Rome, qui compta plus d'un pape matérialiste, athée, empoisonneur, etc., les eût facilement pardonnés au poëte, s'il avait voulu feindre seulement de subir sa domination; mais il en avait commis d'autres, infiniment plus graves, que Rome ne pardonna jamais, et qui sont énumérés en tête de l'ouvrage : il avait traduit une partie de la Bible

[1] Cette accusation a paru assez grave aux réformés pour qu'ils corrigeassent ces vers de la manière suivante :

Quant aux meschans qui n'ont ny soing ny cure
De s'amender, le chemin qu'ils tiendront,
Eux et leurs faits en ruine viendront.

Cette correction doit dater du commencement du XVIIe siècle; car elle ne se trouve pas encore dans le Psautier des hoirs d'Eustache Vignon, Genève, 1592, in-12, et Fl. de Rémond l'indique déjà dans son *Histoire de l'hérésie*, en 1610. — Voir ci-dessus, chap. XII, p. 325.

en langue vulgaire, il avait porté atteinte aux dogmes qui servent à battre monnaie : il s'était moqué du purgatoire, « comme faisoit Manichéus ; » il avait dit dans la *seconde epistre du Coq à l'Asne :*

Toutes fois, Lyon, si les ames
Ne s'en vont plus en purgatoire,
On ne me scauroit faire à croire
Que le pape y gaigne beaucoup.

Il avait parlé contre le culte des images dans la traduction du Décalogue ; il s'était moqué des

Corps enchassez et bulles papistiques,

des saints et de leurs miracles :

Le Roy va souuent à la chasse,
Tant qu'il faut descendre la chasse
Saint Marceau, pour faire pleuuoir,

et enfin des indulgences, qui, plus que tout le reste, faisaient affluer l'argent au Vatican :

A Rome sont les grans pardons.

Aussi lui et tous les siens étaient-ils dignes de tous les supplices, aux yeux du dévot écrivain, qui termine ainsi sa dédicace :

Et de ma part ie supply humblement
Nostre Seigneur, qu'il vous doint telle grace
Que vous puissiez exterminer la race
Des chiens mastins obstinez et mauuais,
A fin que tous nous puissions viure en paix.

L'ouvrage entier est écrit sur ce ton. Désiré n'a fait que parodier les vers de Marot en en conservant le rhythme et la rime, pour y introduire le fiel et les superstitions de l'ultramontanisme.

En voici quelques extraits :

CHANSON I.

(Psaume I.)

Beatus vir qui non abiit.

Qui au conseil de Caluin n'a esté,
Et qui ne s'est à Genefue arresté,
Pour reposer au banc de pestilence,
Mais a tousiours, en grande reuerence,
Honoré Dieu et ses saincts glorieux,
Certainement tel homme est bien heureux.
Semblable il est à vn ieune arbrisseau,
Planté au long d'vn clair courant ruisseau,
Donnant son fruict en sa saison requise;
Car ferme il est en la foy de l'Eglise,
Dont il rapporte en ladicte saison
Les dignes fruictz de ieusne et d'oraison.
Lutheriens n'auront telles vertus,
Ains seront tous semblables aux festus,
Et à la pouldre au gré du vent chassée;
Parquoy sera leur cause renuersée
En iugement, par vn arrest diuin
Contre Genefue et leur prescheur Caluin.
Nostre Seigneur les iustes congnoist bien
Et est songneux de leur faire du bien,
Dont ils auront felicité qui dure;
Mais les meschans qui gastent l'Escripture,
Quand au grand iour du iugement viendront,
Auec leurs faictz en enfer descendront.

CHANSON II.

(Psaume II.)

Quare fremuerunt gentes?

Pourquoy font bruict et s'assemblent les gens,
Quelle Heresie à murmurer les maine?

Pourquoy sont tant les iuges negligens
D'exterminer leur entreprise vaine?...

CHANSON IV.

(Psaume IV.)

. . . . . .
Plusieurs demandent qui sera-ce
Qui fera brusler Iehan Caluin
Auec sa malheureuse race?
Et ce sera Dieu, par sa grace,
Qui mettra à ces erreurs fin.
Plus grand ioye aux bons est donnée
Voir les meschans brusler en hault,
Qu'à tous ceulx qui ont bonne année
De fourment et bonne vinée,
D'huile et de tout ce qui leur fault.

CHANSON IX.

(Psaume IX.)

. . . . . .
Or ca, miserable Caluin,
As-tu mis ton emprinse à fin?
As-tu razé à fleur de terre
Toutes les citez de sainct Pierre?

CHANSON XVIII.

(Psaume XXII.)

Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy as-tu laissé
Ce poure peuple à Genefue oppressé,
Qui s'est au trac de Caluin adressé
Sans nulle crainte?
. . . . . .
Vn chascun d'eulx se confie et s'arreste
A Iehan Caluin, grosse et cruelle beste,
Et à Luther, qui labas leur appreste
Feu eternel.

CHANSON XX.

(Psaume XXIV.)

. . . . . .
Ouurez vos portes, apostatz,
Et amendez vos faulx estatz. . . .
Qui est ce Roy tant glorieux?
C'est le Dieu fort, victorieux,
Qui vient pour vous donner sentence,
Et pour vous confondre en enfer,
Auec Sathan et Lucifer,
Comme enfans d'inobedience.
Ouurez voz huys, Lutheriens,
Et vous rendez des bons chrestiens.

CHANSON XXX.

(Psaume L.)

Le Dieu des Dieux à Caluin parlera,
Et hault et clair Genefue appellera,
Pour comparoir à son grand iugement,
Berne, Astrasbourg, Balle et Ges mesmement.

CHANSON XLI.

(Psaume CXIV.)

Quand Iehan Caluin hors de France sortit
Et que du Dieu de Jacob se partit,
Pour viure en terre estrange,
Lors il se fit grand ennemy de Dieu.
Et à Genefue alla prendre son lieu,
Qui luy fut piteux change.
Quand le lac vid le malheureux mondain,
Contremont l'eau du Rosne fuyt soudain
Par une grand contrainete.
Comme moutons plusieurs ont tressailly,
Et grandement en la foy deffailly,
Blasmant l'Eglise saincte.
Qu'auois-tu, lac, à estre si errant?
Pourquoy à mont, l'eau du Rosne courant,

Reprenoys-tu la fuite?
Auoys-tu peur du mauldict predicant,
Qui la fureur de Dieu va prouoquant,
Auec toute sa suyte?

CHANSON XLVIII.

(Psaume CXXXVIII.)

. . . . . .
Rabaisse l'orgueil arrogant
De ce geant
Abominable,
Lequel se nomme Iehan Caluin,
Vieil sac à vin,
Membre du Diable.

CHANSON XXXIII.

(Psaume LXXIX.)

. . . . . .
Helas! mon Dieu, iusques à quand sera-ce
Que ceste gent sera bruslée et arse,
Pour l'heresie et blaspheme execrable,
Qu'elle a commis en ton temple honorable?
Donne à la nation
Ta malediction;
Car elle est si meschante
Et si pleine d'erreur.
Que c'est trop grande horreur
Des chansons qu'elle chante.

Non-seulement il s'est rencontré un homme assez haineux pour écrire un pareil livre, mais (et cela peint une époque et un parti qui est encore loin d'avoir répudié franchement de telles abominations) il s'est trouvé une assemblée de prêtres du Dieu d'amour pour l'approuver. Loin d'être scandalisée en voyant la Bible ainsi tournée en dérision, et les admirables chants des psalmistes transformés en pamphlets orduriers et sanguinaires, loin de refuser la permission d'imprimer l'ouvrage, la Sorbonne s'en réjouit comme d'un secours qui lui arrivait à point contre l'hérésie. « Ce present

liure, dit l'approbation, a esté veu, visité et approuué par venerables docteurs de la faculté de theologie de Paris, auquel n'ont trouué chose qui puisse empescher l'impression d'iceluy; *ains l'ont trouué tres utile et necessaire à estre mis en lumiere*. . . . Faict et signé soubz les seings manuels des dictz docteurs, le 20 may 1560.»

Leurs noms méritaient de passer à la postérité, aussi bien que celui de l'auteur.

Montluc, évêque de Valence, blâma vivement dans la conférence de Saint-Germain (1561), tenue peu après, la publication de ce scandaleux ouvrage, et la reine mère en ordonna la suppression pour les besoins de sa politique du moment [1]. (Jérémie de Pours, p. 574, et Baulacre, I, 414.)

La même année vit paraître une réplique que nous n'avons pas eue sous les yeux : *Singulier antidote contre le poison des chansons d'Artus Desiré, ausquelles il a damnablement et execrablement abuzé d'aucuns psalmes du prophete royal Dauid, fait par J. D. D. C.* S. l. 1561, in-8°. (Brunet.) Nous ignorons si l'*Ode sur les psaumes* reproduite par Lenglet-Dufresnoy, et dont nous allons citer quelques vers, n'a pas été empruntée à cet ouvrage :

Ainsi fit Artus, qui premier
Osa profaner l'Escripture,
Et sous son infame mesure,
Le bon au mauuais allier;
Mais vne diuine vengeance
Fut ensuiuant sa repentance,
Car l'infamie le suiuit,
Pour auoir en ses chansons folles
Abusé des sainctes parolles
Et du sainct nom du roi Dauid.

Dans sa *Comedie du pape malade*, Th. de Bèze n'a tiré qu'une médiocre vengeance de l'odieux parodiste des psaumes. Il lui prête ce langage, qui est loin de la verve injurieuse d'Artus Désiré :

[1] La Sorbonne l'aurait aussi condamné, d'après *la France protestante*, article *Marot*. Outre les deux éditions de 1560, il en parut encore au moins quatre en 1561 et 1562. Voir, au second volume, la Bibliographie.

L'AFFAMÉ.

Messager, as-tu tant viré
Sans cognoistre Artus Desiré,
Ce grand poete et fort scauant,
Qui a fait ce beau Passauant?
C'est moy-mesme, que vous voyez,
Afin qu'aduerti en soyez.
Mais ie veux auoir recompense,
Et que le pape me dispense
Des bourdes à grand'quantité
Que ie forge par charité,
Pour faire punir ces meschans,
Qui sa ruine vont cherchans.

SATAN.

O mon ami, que ie t'embrasse!
C'est toy que ie cherche à la trace.
Fay bien ton deuoir de mentir,
Et ie t'en feray garentir,
Et donner pour ton grand seruice
Quelque gros et bon benefice.

Artus Désiré est encore l'auteur de la *Singerie des huguenots* [1], satire violente dirigée contre « les apostats lubriques et charnels sortis de leur cloistre par la chaleur du feu de paillardise, heretiques charcuitiers d'enfer, moines reniez, sacrileges, simoniaques, larrons, homicides et voleurs. »

« Au lieu d'encens, ils ont, dit-il, musc, ciuettes, perfuns et autres odeurs lubriques, pour corrompre la senteur des gresses et onguents de leurs ministres gouteux et ver..... Au lieu de la discipline reguliere, ils ont fait des bord.... de concubinage, pour accomplir leur paillardise et fornication, suyuant la nature des marmots et guenons, qui sont les plus luxurieuses bestes de tout le monde. » (*Propos de table*, p. 372 [2].)

[1] Publiée par M. Anatole de Montaiglon dans le *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, Paris, 1855, in-16.

[2] Artus a aussi attaqué les femmes avec la plus grande virulence de langage, et sans leur ménager les injures les plus obscènes, dans *Le desordre et scandale de France, par les estats masquez et corrompus, contenant l'eternité des peines deues pour les pechez, et de la retribution des esleuz et predestinez de Dieu*, Paris. Guill. Julien, 1577, petit in-8°. (Catalogue de la vente Pottier. 1872, 2e partie.)

L'auteur de ces livres, que Bèze appelle «vn certain prestre rimailleur, des plus impertinents hommes du monde,» avait juste autant de patriotisme que d'humanité. Quand, sur la proposition des États généraux (mai 1561), il fut question de vendre au profit du Trésor les biens de l'Église, estimés cent vingt millions, et que le clergé, en qui l'amour de l'or surpassait tout autre sentiment, s'empressa d'appeler le roi d'Espagne à son secours, ce fut Artus Désiré qui fut chargé d'aller inviter Philippe II à envahir la France [1]. Arrêté à Orléans, porteur des lettres et de toutes les preuves, il fut livré au Parlement, qui prononça contre lui «la peine dérisoire d'une amende honorable [2],» supprima les lettres, «et, par sa connivence, s'associa à la trahison.» (Michelet, *Guerres de religion*, p. 252.)

Les exemples de falsification des saintes Écritures par les passions catholiques ne sont pas rares à cette époque; Jérémie de Pours (p. 454 et suiv.) en a cité quelques-uns : «Les Chartreux, dit-il, ont posé des salutations rithmitiques de sainte Marie au bout des cent cinquante pseaumes de David. (Polyd. Virgile, lib. V, cap. IX.) D'autres ont changé partout le nom de l'*Éternel* en *Marie* et *Dame*.» De Pours cite encore (p. 898) les *Evangiles des quenouilles*, Lyon, par Jean Mareschal, 1493, in-4° [3], et *la Metamorphose d'Ouide, auec des expositions litterales, allegoriques et morales*, imprimée à Paris, par Philippe le Noir, l'an 1531, in-folio, sous ce titre: *Bible des poetes*.

«Je voudrois bien, dit Charles Drelincourt [4], qu'il vous plust de nous dire pourquoi ces Messieurs, qui ont fait un indice si ample des livres défendus, n'y ont point mis le *Psautier de Nostre-Dame*, où tous les pseaumes de David et des autres prophètes sont appropriez à la sainte Vierge, et son nom est mis en la place de celuy de Dieu, excepté lorsque l'on veut opposer la miséricorde de la Vierge à la justice de Dieu, comme au pseaume LXXI

[1] Les Guise l'avaient appelé dès la fin de 1559. Ce ne fut que bien plus tard et pour n'être pas impitoyablement écrasés sous le nombre, que les protestants furent réduits à suivre ce déplorable exemple. Voir sur ce point Michelet, *Guerres de religion*, p. 295, et Haag, *la France protestante*, II, 448.

[2] Un de ses complices, le curé de Saint-Paterne d'Orléans, n'en fut pas quitte à si bon marché : il fut pendu sur la place du Martroy. (Bèze, *Histoire ecclésiastique*, II, 109.)

[3] Ouvrage réimprimé dans la collection Jannet, Paris, 1855, in-16. Ce n'est qu'un recueil des préjugés de l'époque, qui n'a rien d'irrévérencieux pour les Évangiles canoniques, sauf son titre.

[4] *Avertissement sur les disputes et le procédé des missionnaires*, Genève, 1655, in-8°, p. 187.

ou LXXII : *O Dieu, donne tes jugemens au roy, et ta miséricorde à la reine sa mère* [1] ; et pourquoy ils n'ont point aussi défendu la *Bible de Marie, Biblia Mariæ*, où une grande partie des passages de la sainte Bible luy sont adaptez, jusques à ces paroles du X de saint Jean : *Je suis la porte, si quelqu'un entre par moy, il sera sauvé.* »

Nous avons sous les yeux un *Psautier de la sainte Vierge, traduit du latin de saint Bonaventure*, imprimé à Plancy par la Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres, 1852, in-12, et *approuvé par l'autorité ecclésiastique à Paris, le 6 décembre 1676, et à Évreux, le 25 mars 1807*. C'est une audacieuse et inepte profanation des cent cinquante psaumes [2]. En voici un échantillon :

PSAUME I.

BONHEUR DE CEUX QUI AIMENT LA VIERGE.

Heureux celui qui vous aime, ô Vierge Marie ! il trouvera un puissant secours en votre protection.

Semblable à un champ arrosé des eaux, vous lui ferez porter en abondance des fruits de justice....

PSAUME XXII

(notre XXIII).

LA SAINTE VIERGE NOUS A RENDU DIEU FAVORABLE.

C'est le Seigneur qui me conduit, ô Vierge Mère de Dieu ! parce que vous me l'avez rendu favorable.

Bénis soient ces yeux d'une beauté ravissante, que vous daignez ouvrir miséricordieusement sur les pécheurs....

PSAUME XXIII

(notre XXIV).

PUISSANCE ROYALE DE LA SAINTE VIERGE.

La terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur : et vous, ô très-sainte Mère de Dieu ! vous régnez éternellement avec lui.

Vous êtes revêtue de gloire et de beauté....

[1] Citons encore le *Psaultier de la Vierge Marie, curious engravings, vellum*, Paris, 1605. (Catalogue de la bibliothèque Perkins, juin 1873, chez Gadsden, Ellis et C°, London.)

[2] Bossuet écrivait, le 3 décembre 1689, à la sœur Cornuau : « Le Psautier que l'on attribue à saint Bonaventure n'est pas approuvé par les gens savans, ni tenu pour être de ce saint ; ainsi vous ne devez plus le dire : vous pouvez mettre à la place quelque autre dévotion à la sainte Vierge. »

PSAUME XLI

(notre XLII).

L'ÂME SOUPIRE APRÈS L'AMOUR DE LA SAINTE VIERGE.

Comme le cerf altéré cherche avec ardeur les eaux des fontaines, de même je soupire après votre amour, ô Vierge sainte!...

Signalons encore deux plaquettes rares qui se trouvent à la Bibliothèque du protestantisme français : *Antienne des spalmes* (sic) *penitentiaux. Des fidelles de la Rochelle et de Montauban penitents. Ensemble la responce de Sa Maiesté à ces bons reformez*, 1622, in-12; et *le Confiteor aux hugnenots rebelles de ce temps*, Paris, 1622, in-12. Le *Confiteor* et les psaumes pénitentiels y sont paraphrasés en vers dans l'esprit d'Artus Désiré, mais avec moins de verve et de méchanceté.

Nous ne citerons que ce passage du *Confiteor* :

SANCTOS APOSTOLOS.

Parmy vous l'on faict tant de cas
De Rabelais, et tant d'estime
De Marot auecques sa rime,
Qu'aupres d'eux l'on ne cognoist pas.

XIX

LES PSAUMES DE BÈZE.

Jeunesse de Th. de Bèze. — Sa conversion. Son arrivée à Genève. — Lettre de Calvin à Viret, relative à la traduction des psaumes. — Le psaume XVI de Bèze. — Préface de sa tragédie d'*Abraham sacrifiant*. — Les trente-quatre psaumes de Bèze, 1551. — *Th. de Beze à l'Eglise de nostre Seigneur*. — Sept nouveaux psaumes, 1554. — Diverses éditions des psaumes de Marot et Bèze. — Achèvement du Psautier. Dates inexactes. — Vingt-cinq éditions en 1562. — Les priviléges accordés par Charles IX et Philippe II. — Prohibition des psaumes aux Pays-Bas. Retraite de Granvelle. La révolution. — Politique de bascule de Catherine de Médicis. — Triomphe momentané du protestantisme.

L'homme remarquable qui devait succéder à Calvin dans le gouvernement des Églises réformées de France naquit à Vézelay en Bourgogne, le 24 juin 1519, environ un quart de siècle après Marot. Confié de très-bonne heure aux soins du célèbre humaniste Melchior Wolmar, il reçut, dans l'intimité de ce partisan dévoué de la Réforme, de pieuses impressions, qui devaient survivre à une jeunesse orageuse et décider de son avenir. Devenu recteur de l'académie de Genève, le disciple reconnaissant écrivait à Wolmar[1] :

Il n'est pas vne seule des bonnes estudes, sans en excepter la iurisprudence, dont ie n'aie appris les elements auec toi, pas vn auteur grec ou latin dont ie n'aie gouté; mais le plus grand de tes bienfaits (et s'il ne m'en souuenoit eternellement pour te venerer et te cherir comme vn pere, ie serois le plus ingrat des hommes), c'est que tu as fait iaillir de la vraie source pour m'en abreuuer la connoissance du vrai Dieu.

Wolmar, rappelé en Allemagne par son beau-père, que les bûchers effrayaient sans doute (1535), ne put obtenir d'emmener avec lui son élève, déjà brillant et distingué. Ainsi que Calvin et Marot, Bèze fut condamné par son père à l'étude du droit. Il n'y prit pas plus goût que le dernier, et, comme lui, négligea les Pandectes pour traduire et imiter

[1] A. Sayous, *Études littéraires sur les écrivains français de la Réforme*, 2e édit., I, 244.

Catulle et Ovide. Dès l'âge de vingt ans, il s'était fait une renommée [1], et, cavalier de belle mine, encensé, recherché de tous, il se lança dans le tourbillon d'un monde dont la plume peu chaste de Brantôme nous a révélé les déplorables mœurs. Le prieuré de Longjumeau et un autre bénéfice qu'il devait à la tendresse de son oncle, abbé de Froidmont, mettaient le jeune homme à même de mener joyeuse vie et de se plonger dans la dissipation. Il finit par contracter un mariage de conscience avec une jeune fille de condition inférieure à la sienne; mais il ne pouvait se résoudre à en demander la consécration officielle. Une maladie qui le mit au bord de la tombe le transforma (1548), comme l'avait été Luther par le coup de foudre qui tua son ami. Bèze avait alors vingt-neuf ans. Il prit une énergique résolution, celle d'abandonner tout à la fois ses bénéfices, le catholicisme et la France, pour embrasser la foi persécutée.

A peine, dit-il [2], me fut-il permis de quitter le lit, que, rompant toutes chaînes et faisant mes petits paquets, ie quittai tout à la fois ma patrie, mes parents, mes amis, pour suiure Christ; ie m'exilai volontairement, et me retirai à Geneue auec mon espouse. C'est ainsi qu'abandonnant l'Egypte... i'entrai dans cette ville, où ie trouuai ce que ie n'auois pu seulement deuiner, bien que i'eusse appris qu'elle estoit en grande considération auprès des gens de piété. I'y établis mon domicile.

Son premier soin en arrivant dans la capitale du protestantisme (24 octobre 1548) fut la célébration de son mariage avec Claudine Denosse. Ce devoir accompli, il fallait vivre. Bèze et son ami Jean Crespin, qui l'avait suivi à Genève, songèrent à s'associer pour établir une imprimerie, que Crespin fonda seul, parce que, cédant aux sollicitations de Calvin, Bèze accepta la chaire de grec que lui offrait l'université de Lausanne (1549). Le docte néophyte devint le collègue de Jean-Raimond Merlin [3], de Fran-

[1] « Il faisait partie, dit Pasquier, de cette grande compagnie qui mit la main à la plume sous le roi Henri II. Sève, Pelletier et lui composaient l'avant-garde de cette guerre que l'on entreprit contre l'ignorance, et furent les avant-coureurs de Ronsard et des autres poetes. »

[2] *Epist. ad Melch. Wolmar, apud* Sayous, *op. cit.*, I, 247.

[3] Pasteur sorti de France pour cause de religion, professeur d'hébreu à Lausanne, envoyé en France en 1561, à la requête de Coligny, qui avait demandé un « homme propre pour édifier en cour. » C'est son fils, Pierre, qui assista de ses prières l'amiral au moment de la Saint-Barthélemy.

çois Hottmann [1], de Mathurin Cordier [2], et entra dans les plus étroites relations avec le réformateur Pierre Viret. C'est là que, tout en faisant son éducation théologique, Th. de Bèze commença de jouer un rôle important dans la conduite des affaires protestantes, et devint le lieutenant de Calvin, son ambassadeur auprès des têtes couronnées, en attendant qu'il lui fût donné pour second à Genève. Nous ne poursuivrons pas plus loin cette biographie; la longue et brillante carrière de l'aumônier huguenot qui assistait à la bataille de Dreux, de l'éloquent pasteur, du savant professeur, du défenseur de ses frères opprimés, qui, malgré sa farouche intolérance [3], rendit de si éclatants services au protestantisme, est mieux connue, moins accidentée que celle de Marot, et de plus elle a été moins défigurée par la calomnie.

Plus heureux à tous égards que son devancier, Bèze n'a nul besoin d'une tardive réhabilitation. En butte à son tour aux mensongères attaques des ennemis de la Réforme, il fut défendu par tout le parti protestant, et la pureté de sa vie est aujourd'hui au-dessus de toute contestation; tandis que la mémoire de Marot, presque aussi maltraité des protestants que des catholiques, n'a point encore été vengée, et que l'opinion commune, cette injuste et aveugle *regina del mondo,* persiste à tracer de lui des portraits sans ressemblance, pour ne pas dire de haute fantaisie.

Lorsque Calvin apprit que Marot révolté fuyait l'*enfer* de Genève, son premier mouvement dut être celui de la colère : il ne se possédait plus dès qu'on lui refusait obéissance; son second, celui du regret : le Psautier si

[1] Savant jurisconsulte, aussi réfugié en Suisse pour cause de religion, professeur de belles-lettres à Lausanne, auteur de l'*Epistre au tigre de France* (le cardinal de Lorraine) et du *Franco-Gallia.*

[2] Il avait quitté le collége de Neuchâtel pour celui de Lausanne. (Voir *Bulletin*, 2e série, I, 414, et III, 449.)

[3] En voici un échantillon : «Calvin s'opposa sur-le-champ à ce loup desguisé (Bolsec), et lui respondit tellement de bouche en public et en particulier, et puis aussi par escrit, que rien ne demeura à l'aduersaire de verité, qu'vne seule impudence monacale, qui l'a rendu et le rend encore aujourd'hui puant à tout homme qui a quelque bon sentiment.» (*Discours de Th. de Bèze contenant en bref la vie de Calvin.*)

«Michel Seruet, Espagnol, de maudite memoire, suruint, non pas homme, mais plutost vn monstre horrible, composé de toutes les heresies anciennes et nouuelles, et surtout execrable blasphemateur contre la Trinité.... Cettui-ci, estant arriué en cette ville, et saisi par le magistrat à cause de ses blasphemes, y fut tellement et si viuement combattu, que, pour toute defense, il ne lui demeura qu'vne opiniâtreté indomptable, à raison de laquelle, par iuste iugement de Dieu et des hommes, il fina par le supplice sa malheureuse vie et ses blasphemes qu'il auoit degorgés de bouche et par escrit par l'espace de trente ans et plus.» (*Ibidem.*)

précieux aux Églises de la Réforme serait-il jamais achevé? Mais ce vague sentiment de crainte et d'inquiétude ne pouvait durer; grâce à la féconde impulsion donnée par Marot, on s'essayait partout à mettre les psaumes en vers, et si le fuyard ne complétait pas son œuvre, il y avait lieu de penser que quelque autre s'en chargerait. Du reste, aux yeux de l'ardent prédestinatien, qu'était-ce qu'un homme, même le plus nécessaire, le plus indispensable, même un homme de génie? — Rien qu'un serviteur inutile, selon l'expression de l'Évangile; rien qu'un instrument dont Dieu voulait bien se servir un instant, pour le briser ensuite, et le remplacer par un autre de son choix quand le moment serait arrivé. Calvin n'eut pas un instant la pensée que Marot pût revenir; il le connaissait trop pour cela; s'il le savait gracieux, facile, aimable, il le savait aussi fier, impatient du joug, homme à ne jamais reculer quand une fois il avait entrepris la lutte, et capable de tenir tête au plus altier des réformateurs aussi bien qu'à la Sorbonne, au Parlement et au roi de France. Sans doute la mort imprévue et si prompte du poëte (environ huit mois après son départ) ne parut à l'impitoyable théologien qu'un châtiment trop mérité, qui ne s'était pas fait attendre.

En réponse à une lettre par laquelle Viret demandait l'autorisation de faire faire à Genève, chez Girard, une nouvelle édition des psaumes, Calvin écrivit à son collègue, le 15 mars 1545 : «Je n'ai pas encore parlé à Girard. S'ils (Girard et quel autre?) transigent entre eux, il n'y aura aucun retard de notre part, bien que j'eusse certainement préféré qu'il s'occupât des psaumes qui restent à traduire que de ceux qui ont déjà été traduits par Marot. Outre les livres qu'il m'a montrés, il m'a dit qu'il avait encore plusieurs chansons, au sujet desquelles il m'a demandé que je t'accordasse le même droit[1].» Il s'agit là, paraît-il, non de psaumes manuscrits, mais imprimés, et en outre d'une nouvelle traduction de certains psaumes déjà mis en vers par Marot. Sont-ce ceux du Psautier d'Anvers 1541, ou les *sept psaumes pénitentiels* de Pierre Gringoire imprimés la même année[2], ou quelque autre essai de traduction plus récent? — Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, cette tentative de Viret put confirmer Calvin dans l'espérance que le Psautier ne resterait pas incomplet.

[1] Précieux renseignement extrait de la correspondance latine du réformateur, et communiqué par M. Jules Bonnet.

[2] Ce sont les VI, XXXII, XXXVIII, LI, CII, CXXX et CXLIII, que Marot avait tous traduits, sauf le CII.

Toutefois, les années s'écoulaient sans qu'on vît paraître l'œuvre si vivement désirée et sans doute réclamée de toutes parts. Un jour, dit M. Bovet [1], que Calvin était allé voir Bèze, qui n'était point encore parti pour Lausanne, il ne le trouva pas chez lui; mais il « aperçut sur sa table à écrire un brouillon contenant des vers français : c'était une traduction du psaume XVI : *Sois moy, Seigneur, ma garde et mon appuy*. Il emporta cette feuille, à l'insu de l'auteur, et la fit lire à ses collègues. Les vers de Bèze leur plurent si fort, que l'on engagea celui-ci à ne pas tarder de traduire les autres psaumes restants [2]. »

Bèze y consentit, mais ne se mit sérieusement à l'œuvre qu'après son arrivée à Lausanne, et se laissa gagner de vitesse par les catholiques, qui avaient déjà, en 1550, deux traductions différentes des psaumes que n'avait pas traduits Marot [3]. C'est à Genève, où il revint en 1558, qu'il acheva ce travail. Il dit dans la préface de sa tragédie d'*Abraham sacrifiant*, datée du 1er octobre 1550 :

.... Ie confesse que de mon naturel i'ay tousiours pris plaisir à la poesie, et ne m'en puis encore repentir; mais bien ay-ie regret d'auoir employé ce peu de grace que Dieu m'a donné en cest endroit, en choses desquelles la seule sonnenance me fait maintenant rougir. Ie me suis donques adonné à telles matieres plus sainctes, esperant de continuer ci-apres, mesmement en la translation des Psaumes que i'ay maintenant en main. Que pleust à Dieu que tant de bons esprits que ie cognoy en France, en lieu de s'amuser à ces malheureuses inuentions ou imitations de fantasies vaines et deshonnestes (si on veut iuger à la verité), regardassent plustost à magnifier la bonté de ce grand Dieu, duquel ils ont receu tant de graces, qu'à flatter leurs idoles, c'est-à-dire leurs seigneurs ou leurs dames, qu'ils entretiennent en leurs vices par leurs fictions et flatteries. A la verité il leur seroit mieux seant de chanter vn cantique à Dieu, que de petrarquiser vn sonnet, et faire l'amoureux transi, digne d'auoir vn chaperon à sonnettes,...

[1] *Histoire du Psautier*, p. 25.

[2] Bèze dit dans la dédicace de ses psaumes latins publiés avec ceux de Buchanan, à Morges, chez Jean le Preux, 1581, in-8° : *Aliorum igitur maximorum virorum ego vestigiis insistens, primum quidem instigante me magno illo D. Iohanne Calvino, Psalmorum versionem gallicis rithmis, a Clemente Maroto, Gallorum sui temporis poetarum facile principe, quo commodius in Ecclesiis gallicis cantari possent, inchoatam, absolvi.*

On lit aussi dans les *Vies de Calvin et de Th. de Bèze mises en françois* (par Teissier), Genève, chez Jean Herman Widerhold, 1681, in-16, p. 202 : « Comme Calvin exhortoit continuellement Bèze d'employer à la gloire de Dieu et à l'édification de son Église les talens qu'il avoit receus du ciel, il s'attacha suivant son désir à achever de mettre en vers françois les pseaumes. »

[3] Ils en eurent une troisième en 1557. Voir ci-dessus, p. 458.

choses qui font confesser au lecteur que les auteurs d'icelles n'ont pas seulement monté en leur mont de Parnasse, mais sont paruenus iusques au cercle de la Lune.

On lit dans les *Registres du Conseil* de Genève, à la date du 24 mars 1551 :

Le seigneur de Besse a presenté vne supplication requerant par icelle luy permettre faire imprimer le reste des Seaulmes de Dauid, et les a faict mettre en noctes de musique; aussi que nulz en puissent vendre que luy.... Arresté que luy soit oultroyée sa dicte requeste pour le terme de troys ans prochains dès auiourduy [1].

Le travail n'avançant pas au gré de son impatience, peut-être aiguillonnée de nouveau par l'apparition des cent cinquante psaumes de Marot et autres auteurs en 1551, Calvin écrivit à Viret, le 24 juin de la même année : « Si quelques psaumes sont prêts, il n'est pas nécessaire qu'ils attendent des camarades. Prie donc Bèze d'en envoyer quelques-uns par le prochain messager [2]. » Bèze répondit à ce vœu, et dans le cours de l'année 1551 parurent les *Trente-quatre pseaumes de Dauid, nouuellement mis en rime francoise au plus pres de l'hebreu, par Th. de Beze de Vezelay en Bourgogne,* Geneue, Iehan Crespin, in-32. (Brunet.) Ils portent les numéros suivants : XVI, XVII, XX, XXI, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXIV, XXXV, XXXIX, XL, XLI, XLII, XLIV, XLVII, LXXIII, XC, CXIX, CXX, CXXI, CXXII, CXXIII, CXXIV, CXXV, CXXVI, CXXVII, CXXIX, CXXXI, CXXXII, CXXXIII et CXXXIV [3].

Moins avare de louange envers son disciple docile et bien-aimé qu'à l'égard de Marot, Calvin recommandait Bèze à Mme de Cany [4], *comme une perle, un vrai trésor,* et lui écrivait au commencement de l'année 1552, en lui envoyant les nouveaux psaumes : « Vous pourrez auoir quelque goust de son esprit par quelques passages qu'il a translatez, combien qu'il a d'aultres dons qui surmontent et sont beaucoup plus à priser [5]. »

Marot avait dédié ses psaumes à son protecteur François Ier, qu'il com-

(1) Communication de M. Herminjard.

(2) Manuscrit de la collection Simler, *apud* Baum, *Theod. Beza*, I, 184.

(3) Si M. Bungener (*Vie de Calvin*, p. 286) place l'apparition des premiers psaumes de Bèze en 1548, c'est-à-dire trois ans trop tôt, en revanche *la France protestante* la place en 1553, c'est-à-dire deux ans trop tard, et le *Musée des protestants célèbres* (IV, 2e partie, 11 et 12) en 1561. M. Sayous (*op. cit.*, I, 291) a commis une double erreur en parlant des *trente* psaumes de Bèze parus, selon lui, seulement en 1556. Picot avait cependant déjà mentionné l'édition de 1551, dans son *Histoire de Genève*, II, 7.

(4) Voir chapitre IV, p. 148, et l'article *Pisseleu* de *la France protestante.*

(5) J. Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, I, 340.

parait et égalait à David; avec une grâce charmante, il avait invité les *dames de France* à donner l'exemple du chant des saints cantiques. Bèze, au contraire, dédie les siens à l'Église persécutée et aux rois (puisque alors on ne s'en pouvait passer nulle part), aux rois qui la protégent. Du reste, le sujet traité est le même des deux côtés, savoir l'inspiration, l'excellence du Psautier. Bèze a imité les beaux endroits de la dédicace de Marot, en laissant de côté la mythologie qui la dépare; l'imitation l'emporte de beaucoup sur l'original, et pour trouver chez Marot d'aussi sublimes accents, il faut se reporter à l'épître au roi de 1535, que Bèze avait peut-être sous les yeux en écrivant. Voici, en grande partie, ce morceau, qui est le chef-d'œuvre du poëte :

THEODORE DE BESZE À L'EGLISE DE NOSTRE SEIGNEUR.

Petit troupeau, qui en ta petitesse
Vas surmontant du monde la hautesse;
Petit troupeau, le mespris de ce monde,
Et seul thresor de la machine ronde;
Tu es celuy auquel gist mon courage,
Pour te donner ce mien petit ouurage;
Petit, ie di, en ce qui est du mien,
Mais au surplus si grand, qu'il n'y a rien
Assés exquis en tout cest vniuers
Pour esgaler au moindre de ses vers.
Voila pourquoy chose tant excellente
A toy, sur tout excellent, ie presente,
Et suis trompé, si te la dedier
N'est à son poinct la chose approprier.

Arriere Rois et Princes reuestus
D'or et d'argent, et non pas de vertus;
Vous qui serués d'argument aus flatteurs,
Qui remplissés les papiers des menteurs [1];
Ce n'est à vous que s'adresse ceci;
Non pas qu'à vous parlé ne soit ici,
Mais vous n'aués oreilles pour entendre,
Encores moins le cœur pour y apprendre.

[1] Allusion à la dédicace de Marot.

Mais c'est à vous, et vrais Rois et vrais Princes,
Dignes d'auoir royaumes et prouinces,
Qui defendés sous l'vmbre de vos aeles
La vie, helas, de maints poures fideles.
C'est (di-ie) à vous ausquels parle et s'adresse
Du grand Dauid la harpe chanteresse,
Puis qu'entre tous Dieu vous fait l'auantage
De bien sauoir entendre son langage.

Or doncques, Roys, oyés parler vn Roy;
Et vous, bergers, oyés, non pas de moy,
Mais d'vn berger la musette sonner,
Que Dieu voulut luy-mesmes entonner.
Oyés, brebis, la musique diuine,
Qui sait donner plaisir et medecine.
Gemissés-vous? vous serés consolées.
Aués-vous faim? vous en serez soulées.
Endurés-vous? on vous soulagera.
Aués-vous peur? on vous asseurera.
Bref, il n'y a perte ne desplaisir
Qu'elle ne tourne en profit et plaisir.

Las, qu'est-ceci? Quand vous tous ie rassemble,
Rois et seigneurs, bergers, brebis ensemble,
Il m'est aduis que mon conte ne trouue.
I'en voy les vns aux pattes de la loue,
I'en voy les vns qui ont les cœurs faillis,
Autres aussi en leur parc assaillis;
Ie voy vn masque auec sa maigre mine,
Qui fait trembler les lieus où il chemine;
Ie voy le loup, qui trois couronnes porte,
Enuironné des bestes de sa sorte;
Ie voy des loups desguisés en brebis;
D'autres i'en voy qui tournent leurs habits;
Ie voy les feux bruslans en lieus diuers;
Ie voy passer de la mer au trauers
Vne grand'troupe [1], *et vn Roy sur le port,*

[1] Les protestants anglais expatriés sous Henri VIII, qui retournèrent en Angleterre sous son fils Édouard VI (1547-1553). (Crespin, fol. 197.)

Qui tend la main pour les tirer à bord.
Que Dieu te doint, o Roy, qui en enfance
As surmonté des plus grans l'esperance,
Croissans tes ans, si bien croistre en ses graces,
Qu'apres tous Rois toy-mesme tu surpasses.

. . . . . .

Vous, enferrés, qui, en prisons obscures,
Pour verité portés peines tant dures,
Et qui souffrés pour tant iuste querelle
La mort, helas, extremement cruelle,
Vous tairés-vous en ces afflictions?
Flechirés-vous parmi ces passions?
Vos corps sont prins, mais l'esprit est deliure;
Le corps se meurt, l'esprit commence à viure.

Sus donc, amis, chantés-moy ces complaintes,
Faites ouïr ces prieres tant sainctes,
Fendans le feu d'vne voix de louanges,
Qui soit tesmoing, deuant Dieu et ses Anges,
De vostre saincte et vertueuse estude
Contre le monde et son ingratitude.
Que si la langue on contraint de se taire,
Face le cœur ce qu'elle ne peut faire,
Dont sensuyura vn tel allegement,
Qu'en pleine mort aurés contentement.
S'il faut seruir' au Seigneur de tesmoins,
Mourons, mourons, louans Dieu, pour le moins,
Au departir de ces lieus miserables.
Que les tyrans soyent de nous martyrer
Plustost lassés que nous de l'endurer!

Or donc, à fin que pas vn n'eust excuse
De louer Dieu, Marot auec sa Muse
Chanta iadis iusqu'au tiers des cantiques
Du grand Dauid, qui en sons Hebraïques
Sa harpe fit parler premierement,
Et puis choisit la plume de Clement,
A celle fin que du peuple François
Dieu fust loué et de cœur et de voix.

Las! tu es mort, sans auoir auancé
Que le seul tiers de l'œuure commencé,
Et, qui pis est, n'ayant laissé au monde,
Docte poete, homme qui te seconde.
Voila pourquoy, quand la mort te rauit,
Auecques toy se teut aussi Dauid;
Craignans quasi tous les meilleurs esprits
Mettre la main à ton œuure entrepris.

. . . . . .

Sus donc, esprits de celeste origine,
Montrés ici vostre fureur diuine;
Et ceste grace autant peu imitable
Au peuple bas, qu'aus plus grans admirable.
Soyent desormais vos plumes adonnées
A louer Dieu, qui les vous a données.
C'est trop seruir à ses affections,
C'est trop suiui folcs inuentions;
On a beau faire et complaintes et cris,
Dames mourront, et vous et vos escrits.
Flattés, mentés, faites du diable un ange;
Vos dieus mourront, vous et vostre louange.
Resueillés-vous, amis, de vostre songe,
Et m'embrassés verité pour mensonge.
Ne permettés, gentiles creatures,
Vos beaus esprits croupir en ces ordures.
Cercher vous faut ailleurs qu'en ce bas monde
Dignes suiects de vostre grand' faconde.
Mais, pour ce faire, il faut premierement,
Que reformiés vos cœurs entierement.
Vos plumes lors d'vn bon esprit poussées
Descouuriront vos diuines pensées;
Lors serés-vous poetes veritables,
Prisés des bons, aus meschans redoutables.
Sinon, chantés vos feintes poesies,
Dames, amours, complaintes, ialousies;
Quant est de moy, tout petit que ie suis,
Ie veux louer mon Dieu comme ie puis. . . .

Les trente-quatre psaumes de Bèze furent réunis aux quarante-neuf de

Marot dans les *Pseaumes octante-trois*, etc., Genève, Jacques Berjon, 1552, et, l'année suivante, dans l'édition de Jean de Tournes et dans celle d'Adam et Jean Riveriz. Nous ignorons s'ils figurent également dans le Psautier imprimé, en 1553, à Strasbourg, par les soins du pasteur Jean Garnier, qui revit la traduction et dit dans la préface que ces psaumes sont en usage dans toutes les églises françaises de l'Évangile [1].

En 1554 parurent de nouveau les *Octante-trois pseaumes*, à Genève, chez Jean Crespin, très-petit in-32, augmentés de six nouveaux psaumes de Bèze (LII, LVII, LXIII, LXIV, LXV, CXI) ajoutés à la fin du volume, les quatre premiers sans mélodie et les deux autres adaptés aux mélodies des XXXIV et LXXII [2].

L'édition suivante, sans date, sans lieu et sans nom d'imprimeur, parut évidemment en 1554 ou 1555 : *Les Pseaumes de Dauid mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Besze, auec les dix commandemens de Dieu, le cantique de Simeon et le cantique de Moyse. Item la prose correspondante verset pour verset.* In-12. (Collect. de M. Gaiffe.) Après le psaume CXLIII, on lit : *Sept pseaumes nouuellement traduits par Theodore de Besze, outre les precedens.* Ce sont les six dont nous venons de parler, et parmi lesquels a été intercalé à son rang le LXVII. En outre, les LXIII et LXIV, qui n'avaient pas encore de mélodie dans l'édition de Crespin, en ont une ici : au LXIII on a adapté celle du XVII, et au LXIV celle du V. Le LXVII se chante sur l'air du XXXIII, de sorte que les LII et LVII sont les seuls qu'on ne puisse encore chanter. Cette édition a été mentionnée, à l'article *Marot*, par Brunet, qui, loin de pouvoir lui assigner une date précise, se borne à dire qu'elle doit être postérieure à 1543, puisque la suite de Bèze s'y trouve. En revanche, il affirme que le fleuron du titre est la marque de Louis Grandin, imprimeur-libraire à Paris, de 1542 à 1553, et il reproduit cette marque, qui est loin d'être identique avec le fleuron du Psautier, ainsi que nous l'a fait observer M. Gaiffe [3]. L'adjonction du septième psaume et de plusieurs mélodies prouve que l'édition est postérieure à celle de Crespin.

[1] *Bibliothèque anglaise*, X, 72, citée par Baulacre, I, 417.

[2] Ces premières éditions fourmillent de fautes de numérotation.

[3] L'épigraphe, empruntée au psaume CXVIII, est identique des deux parts; le sujet est aussi le même, mais avec des différences notables d'exécution, qui nous obligent à voir dans le fleuron du Psautier une copie améliorée et plus protestante encore de la marque de Grandin. Nous disons plus protestante, voici pourquoi : dans le haut de cette marque est une tête divine ailée d'où part une main; dans le fleuron, au contraire, plus strictement conforme à la

Bèze, qui ne fit paraître que sept nouveaux psaumes de 1551 à 1554 ou 1555, ne travaillait donc à sa traduction que dans ses rares moments de loisir. Si l'on réfléchit à cette lenteur, à l'intervalle de huit ans qui sépare la dernière publication de Marot de la première de Bèze, on se convaincra que Bèze, Calvin et Viret étaient fort loin de partager les scrupules et le point de vue étroit d'une théologie qui défendait absolument, il y a quelques années, de faire un choix dans le Psautier, et proclamait que les cent cinquante psaumes, étant divinement inspirés, ont un mérite égal et une valeur religieuse indépendante des temps et des lieux comme des progrès de la civilisation. Si les trois réformateurs eussent vu un si grand péril à ne chanter d'abord dans le culte que dix-huit psaumes, puis trente, puis quarante-neuf, puis quatre-vingt-trois, puis quatre-vingt-neuf, puis quatre-vingt-dix, ils ne se fussent pas laissé devancer par les catholiques, qui eurent plusieurs compléments de Marot dix ans avant celui de Bèze, et ils n'eussent pas laissé écouler environ dix-huit années entre le commencement et l'achèvement du Psautier huguenot.

Les *Octante-trois pseaumes* reparurent, en 1555, chez Simon du Bosc et Guillaume Guéroult, in-32 (Bibliothèque de Stuttgart[1]); la même année, Jean Gérard imprima les *Octante-neuf*, in-8° [2], qui eurent trois éditions en 1556 : l'une de Gérard, petit in-8° [3], une autre de Simon du Bosc [4], et la troisième de Nicolas Barbier [5].

Nous avons sous les yeux un joli petit in-32 contenant les quatre-vingt-dix psaumes de Marot et Bèze, s. l., Matthieu de la Roche, 1558 (Collection de M. Ch. Read). Les psaumes LII et LVII manquent toujours de mélodie. On y a inséré le cantique de Moïse par Accasse Dalbiac, dit du Plessis, dont nous donnerons le premier verset dans le chapitre XXI.

Deux autres éditions des psaumes parurent encore dans la même année

lettre du premier des dix commandements, cette tête est remplacée par une main sortant des nuages, et, au lieu de l'encadrement de la marque, le fleuron a un simple bord avec cette inscription : *Vana salus hominum.*

(1) La Société biblique protestante de Paris possède une copie partielle du catalogue biblique de la bibliothèque de Stuttgart.

(2) Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 257.

(3) *Ibid.* p. 258.

(4) *Bulletin*, I, 95. — Le *Bulletin* et l'*Histoire littéraire de Genève* par Sénebier, I, 289, portent *Setante-neuf;* c'est une erreur. Le *Journal helvétique* dit *Octante-neuf;* et d'ailleurs il n'y a point d'édition de Bèze et Marot réunis qui donne moins de quatre-vingt-trois psaumes, sauf trois exceptions dont nous allons parler.

(5) Bibliothèque de la *British and foreign Bible Society.*

1558 : l'une chez Antoine Rebul, in-8°, et l'autre à la suite de la Bible, in-32.

Nous en connaissons trois de 1559 : les *Octante-neuf* par Jean Bonnefoy, s. l., in-8° (Bibliothèque de Leipzig), les *Octante-deux* avec la musique à quatre parties de Clément Janequin, Paris, Le Roy et Ballard (*Biographie des musiciens*), les *Quatre-vingt-dix* de Nicolas Barbier et Thomas Courteau, in-8° (Collection de M. Reuss).

Il en parut au moins six en 1560 : une in-12, s. l.; une in-16 contenant les *Quatre-vingt-dix;* une troisième, dont le contenu est le même, chez Ant. Rebul, in-4°, et trois de Pierre Davantès, dit Antesignanus : la première, *sine loco,* chez Michel du Bois, in-12 ; elle ne renferme que *soixante-sept* psaumes, les quarante-sept premiers et ceux-ci : L, LI, LXXII, LXXIII, LXXIX, LXXXVI, XC, XCI, CI, CIII, CIV, CVII, CX, CXIII, CXV, CXVIII, CXXXIV, CXXXVII, CXXXVIII et CXLIII, plus le cantique de Siméon, les dix commandements, les prières pour avant et après le repas, avec la mélodie notée et chiffrée, la liturgie, le catéchisme et la préface de l'inventeur du nouveau système d'écriture musicale, datée du 18 septembre 1560 [1]. (Bibliothèque de Genève.) Il est à peine besoin de faire observer que ce chiffre soixante-sept s'explique par l'empressement de l'inventeur à faire connaître sa découverte, puisque les deux autres éditions qu'il fit paraître la même année renferment, l'une les *Octante-trois* psaumes (Bibliothèque nationale, A 10140, Réserve), et la dernière, les *Octante-neuf* (*Bulletin,* II, 10, et Bovet, p. 259).

Nous ne connaissons que cinq éditions de 1561 [2] : une de Paris, Barbe Regnault, in-8° (Collection de M. G. Becker); une autre, in-16, avec les vers en prose de Budé et de *brieues et sainctes oraisons* (Bovet, p. 261); une troisième, contenant les octante-trois psaumes avec *bonnes et sainctes oraisons,* qui ne sont pas celles de Marlorat, in-8° (Bibliothèque nationale, A 10113); les *Octante-trois,* avec musique à quatre, cinq et six parties, de Loys Bourgeois, Lyon (De Pours, et *Biographie des musiciens*), et enfin soixante psaumes, mis en musique à plusieurs parties, par Thomas Cham-

[1] Description due à l'obligeance de M. le pasteur Chantre, qui a bien voulu examiner pour nous cette édition.

[2] Il en parut sans doute une sixième, car M. le comte J. Delaborde possède *la forme des prieres*, etc., imprimée par Jean Rivery, in-12, avec un titre à part et la date de 1561, et il est fort probable que cette liturgie était jointe à un Psautier.

pion dit Mithou, organiste de la chambre du roi, auquel ils sont dédiés (Collection de M. G. Becker).

De 1554 à 1561, Bèze n'a donc ajouté aux quatre-vingt-dix psaumes aucune de ses nouvelles compositions; il attendit pour les faire connaître que l'œuvre fût entièrement achevée. Enfin, l'édition complète fut publiée pour la première fois en 1562, un peu après Pâques, à Genève, chez Antoine Davodeau et Lucas de Mortière, in-8° [1].

Bien que la véritable date de l'apparition des cent cinquante psaumes de Marot et Bèze ait été exactement indiquée par Baulacre et Ruchat [2] depuis plus d'un siècle, il règne encore plus d'une erreur sur ce point. Après Daillé [3], qui parlait de 1559, Colomier [4], de 1560, La Faye [5], de 1561, Bayle [6], suivi par Pierre Dangirard [7], par le *Bulletin* (I, 95), par la *Real Encyclopädie* de Herzog (articles *Beza* et *Marot*), par M. le professeur Baum [8], etc., crut qu'il fallait reculer cette date jusqu'en 1553.

Cette hypothèse paraissait, en effet, confirmée par la dédicace au *Petit troupeau*, laquelle fait allusion à Édouard VI, qui mourut en 1553, et se termine ainsi :

[1] « On en conserve, dit Baulacre (I, 428), une édition dans la bibliothèque de Genève, qui fut faite la première de toutes, par Antoine Davodeau et Lucas de Mortière, imprimeurs de Genève.... De Pours dit positivement que Vincent n'imprima pas d'abord ses psaumes à Lyon, qu'il les fit imprimer à Genève. »

Voici le passage de De Pours :

« On imprima pour la première fois tous les psaumes avec leur musique à Genève, avec une préface de la capitulation de quelque subside pour les povres réfugiés à Genève, que lors les autres imprimeurs, les imprimans sur les premières copies, fourniroyent volontairement et libéralement. Les diacres de Genève, en l'an 1567, après la préface sur le sermon de M. Jean Calvin sur le Deutéronome, s'en sont plaints en la douleur de leur esprit : *Touchant ceux qui impriment, ou font imprimer tous les jours, et qui ont par ci-devant imprimé les pseaumes mis en rithme par M. de Beze. Car il n'y a celui d'entre eux tous qui ne sache bien qu'ils ne peuvent en bonne conscience et ne doivent aussi les imprimer sans payer à nos povres ce qu'il fut promis et arresté avant que jamais on les imprimast la première fois.* » (*L'excellence et utilité des pseaumes...*, p. 582.)

Le consistoire de Genève avait imposé la même obligation aux imprimeurs de la Bible. (Voir la préface de notre *Histoire de la Société biblique protestante de Paris*, p. 41.)

[2] *Histoire de la réforme de la Suisse*, VI, 536.

[3] *Apologie pour les églises réformées.*

[4] Lettre à Claude, pasteur de Charenton.

[5] *Oraison funèbre de Bèze.*

[6] *Dictionnaire historique.*

[7] Préface des *Pseaumes de David mis en vers françois. Première édition avec soixante-cinq cantiques et des prières à l'usage des protestants de France.* Sans lieu ni nom, 1768, in-12.

[8] *Theod. Beza nach hanssschriftlichen Quellen*, 1843, in-8°.

En moy, Seigneur, ce bon vouloir as mis,
L'effect aussi m'en soit donques permis.
Que de cest œuure acheué ie te loue,
Qu'en ton honneur à ton troupeau ie vouë.

Ces quatre vers étaient un véritable piége tendu involontairement à la perspicacité des chercheurs; car qui aurait pu deviner que, par cet *œuure acheué,* Bèze entendait ses trente-quatre premiers psaumes et non les cent et un qu'il a traduits, ou bien, ce qui revient au même, qu'il célébrait l'achèvement de l'œuvre douze ans avant de l'avoir terminée?

D'après *la France protestante* (articles *Bèze* et *Davantès*), le Psautier était complet en 1560, et l'édition de Davantès serait l'édition princeps. Enfin, on trouve dans la *Biographie des musiciens,* répétée par *la France protestante,* l'indication suivante, qui est inexacte : « *Cent et cinquante psaumes de David, mis en rime françoise par Cl. Marot et Th. de Bèze, à quatre et cinq parties, par Philibert Jambe-de-Fer,* Paris, Nic. du Chemin, 1561, in-4° obl. » Le privilége de Bèze pour l'impression de tout le Psautier étant du 26 décembre 1561, et l'édition avec mélodie seule ayant nécessairement paru avant l'édition harmonisée, il est clair que le Psautier de Jambe-de-Fer n'a pu voir le jour que vers la fin de l'année 1562, et qu'on a pris ici, comme on avait déjà fait pour l'édition princeps des Psaumes de Marot, le millésime du privilége (16 janvier 1561, vieux style) pour celui de la publication.

L'année du massacre de Vassy, qui vit commencer les guerres de religion, fut donc également signalée par l'apparition du Psautier huguenot dans son intégrité. S'il en fallait une dernière preuve, on la trouverait dans le nombre des éditions que le libraire Antoine Vincent en fit paraître en 1562 :

9 à Genève :
- celle d'Antoine Davodeau et Lucas de Mortière (*Journ. helvét.*);
- celle de François Jaquy, in-8° (*Coll. de MM. Reuss et O. Douen*);
- ——— in-12 (*Biblioth. de Douai*);
- ——— in-16 (*Biblioth. de la Soc. bibl. protest. de Paris*);
- ——— in-folio (*Collect. de M. Vidal*);
- celle de Jean de Laon (*Bulletin*, XII, 249);
- celle de Jean-Baptiste Pinereul (*Collect. de M. Marcillac*);
- celle de Nicolas Barbier et Thomas Courteau (*Bibl. de Stuttgart*);
- celle de Jean Rivery (*Collect. de M. Luttheroth*);

3 à Lyon :
- celle de Jean de Tournes (*Biblioth. de l'Arsenal*, T 1126);
- celle de François Perrin (*Biblioth. Sainte-Geneviève*, A 817[2]);
- celle de Simon Gorlier (*C. F. Becker, Die Tonwerke*, etc.);

7 à Paris :
- celle d'Adrian Le Roy et Robert Ballard (*Coll. de M. Lutheroth*);
- ——————————— (Goudimel) (*Biographie des musiciens*);
- celle de Martin le jeune, avec oraison de Marlorat (*Bibl. nat.* et *Coll. de M. Gaiffe*);
- ——————————— avec d'autres oraisons (*Biblioth. nat.* 6170 A 7 + 383 A, Réserve);
- celle de Richard Breton (*Coll. de M. William Martin*);
- celle de Jacques du Puys (Bovet, *Hist. du Psautier*, p. 262);
- celle de Nicolas du Chemin (Jambe-de-Fer) (*C. F. Becker, Die Tonwerke*, etc.);

1 à Saint-Lô :
- celle de Robert Crosnier (*Coll. de M. Ch. Frossard*);

5 sans lieu :
- celle de Jean Bonnefoy (*Collect. de M. Bovet*);
- celle de Michel Blachier (*Collect. de M. Gaiffe*);
- celle de Thomas Courteau [1] (*Collect. de M. Lutteroth*);
- celle d'Antoine Cercia (*Biblioth. nat.* A 6 + 383 Invent. 619, Réserve);
- celle de Robin Motet [2] (*Journ. helvét.* et *Dict. de Bayle*, article *Marot*).

Total, vingt-cinq éditions à nous connues, et nous pensons que le nombre a dû en être plus considérable encore, puisque nous n'en avons trouvé ni de la Rochelle, où, selon Baulacre (I, 428), il en parut une en 1562, ni de Poitiers, ni d'Orléans, ni des grands centres protestants du Midi, Nîmes, Montauban, etc. [3]. Si aux vingt-cinq éditions de 1562 on ajoute les quatorze de 1563, les dix de 1564 et les treize de 1565, on arrive, dans une période de quatre ans, au chiffre énorme de soixante-deux éditions (et combien qui nous ont échappé!). Aucun livre sans doute, même les romans les plus goûtés, n'a jamais eu fortune si prodigieuse.

[1] Et non Constant, comme disent le *Bulletin*, I, 95, et M. Riggenbach (*Der Kirchengesang in Basel*, p. 51).

[2] Des éditions de Martin le jeune et de Robin Motet, Bayle et Baulacre n'en font qu'une, qu'ils attribuent à « Martin le jeune et Robin Motet. »

[3] Les psaumes furent imprimés à Poitiers avant 1562, à Orléans et à la Rochelle en 1565, à Montauban en 1609 et 1660. Chose curieuse, le nom de Nîmes n'apparaît pour la première fois qu'en 1840, sur le Psautier de Cruppi; il figure bien au titre d'une édition de 1790, mais en réalité elle a été imprimée à Niort.

Florimond de Rémond est donc resté bien au-dessous de la réalité, en parlant de dix mille exemplaires qui furent expédiés partout; ce fut une véritable avalanche de Psautiers qui couvrit la France, la Suisse et les Pays-Bas. Pourtant le libraire engagé dans cette entreprise, colossale pour l'époque, et qui peut-être n'aboutit pas à un résultat pécuniaire satisfaisant, n'a point d'article dans *la France protestante* [1]. Nous ignorons si toutes ces éditions ont été faites aux frais d'Antoine Vincent, qui avait obtenu un privilége de dix ans pour l'impression de l'ouvrage, ou s'il avait cédé une partie de ses droits à divers autres libraires [2]. Dans tous les cas, il y eut çà et là de la négligence en ce qui concernait le débit; les éditions de 1562 et 1563 n'ont pas été complétement épuisées dans le temps voulu, puisque un demi-siècle plus tard (1604, 1608, 1616) on en vendait encore des exemplaires, auxquels un nouveau titre était ajouté [3].

De l'obtention du privilége accordé à Vincent, M. Fétis a conclu que l'usage du Psautier n'était nullement considéré comme opposé à la foi de l'Église. Il était, on le sait, mal renseigné sur ce point, et d'ailleurs il s'est contredit lui-même en donnant ensuite le chant des psaumes comme « la principale cause des persécutions qu'on exerça contre les religionnaires vers 1558 [4]. » Florimond de Rémond, mieux instruit, avoue, malgré sa haine de la Réforme, que François Ier laissa défendre, après l'avoir autorisée, la traduction de Marot; et l'on a vu, dans la lettre de Villemadon, le cardinal de Lorraine substituer au chant des psaumes celui des Odes d'Horace, et détourner Diane de Poitiers et Catherine de Médicis de la lecture de l'Évangile. En réalité, les psaumes furent presque toujours prohibés jusqu'en 1562, malgré le privilége accordé par François Ier, et bien que Henri II en favorisât l'impression, prît plaisir à les faire chanter à plu-

[1] « Antoine Vincent le père, dit Baulacre, était un fameux libraire de Venise, connu sous le nom de Valgrisi, qui s'était retiré à Lyon, où il avait embrassé la Réforme. » (Voir le Vaugris qui figure p. 19 de notre *Histoire de la Société biblique protestante de Paris*, et *Bulletin*, XII, 481.)

[2] Cette cession paraît évidente pour les éditions en musique à plusieurs parties : 3 en 1562, 3 en 1564 et 5 en 1565.

[3] L'édition avec mélodie seule d'*Adr. Le Roy et Rob. Ballard, 1562*, était vendue en *1608 et 1616 à Charenton par Guill. Corbran*, avec deux titres : l'ancien et un nouveau. Le titre primitif d'une édition de 1563 a été enlevé et remplacé par un autre : *s. l., Pierre Valette, 1604;* mais la date de l'impression est à la fin du volume.

[4] *Revue musicale* du 22 juin 1833.

sieurs parties et même à en composer la musique. Le clergé, la Sorbonne, les parlements et les tribunaux ne tenaient compte des ordres qui leur déplaisaient. En 1556, le parlement de Bordeaux en fit défendre, à son de trompe, l'impression et la vente, de même que celle du Nouveau Testament; il chargea une commission d'informer contre ceux qui se permettraient de psalmodier [1]. L'horrible édit de 1559, portant peine de mort contre quiconque assisterait aux conventicules, montre assez le genre d'affection que les Guise et le clergé éprouvaient pour les chanteurs de psaumes. En 1554, le Père François le Picart, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, excitait le peuple au massacre du haut de la chaire. « Le roi devrait, disait-il, pour un temps contrefaire le luthérien parmi eux, afin que, prenant de là occasion de s'assembler hautement partout, on pût faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume [2]. » On a vu dans le chapitre précédent des extraits du *Contre-poison;* cet ouvrage, qui respire le meurtre et l'assassinat, fut approuvé, le 20 mai 1560, par la faculté de théologie de Paris, et muni d'un privilége de la cour du Parlement, daté du 21 août de la même année.

Ces violences, qui préludèrent aux massacres, n'empêchèrent pas les psaumes d'être approuvés l'année suivante par des examinateurs catholiques, ni l'imprimeur d'obtenir un privilége du roi. Voici l'approbation trouvée dans le fonds de boutique de Vincent, acheté par H. Estienne, et déposée par lui à la bibliothèque de Genève, où elle était encore en 1745 : *Nous soussignés, docteurs en theologie, certifions qu'en certaine translation de Pseaumes à nous presentée, commençant au* XLVIIIe *pseaume* [3] *où il y a :* C'est en sa tres saincte cité, *poursuiuant iusqu'à la fin et dont le dernier vers est :* Chante à iamais son empire, *n'auons rien trouué contraire à nostre foy catholique, ains conforme à icelle et à la verité hebraïque; en tesmoin de quoy auons signé la presente certification, le 16 d'octobre 1561. — Signé : J. de Salignac, Viboult* [4]. Le privilége octroyant à Antoine Vincent, marchand libraire à

[1] Bèze, *Histoire ecclésiastique*, II, 110.

[2] Labitte, *Démocratie de la Ligue*, p. 3.

[3] Les quarante-sept premiers étaient en circulation depuis 1551 et n'avaient plus besoin d'approbation. C'est ce que Bayle n'a pas réussi à découvrir. Il est à remarquer que cette approbation ne mentionne pas les noms trop hérétiques de Marot et de Bèze, pas plus que celle d'Anvers 1541 n'avait mentionné celui de Marot.

[4] Selon Baulacre, de Salignac était un savant fort estimé; on voit dans la *Vie de Bèze* ce docteur paraître fréquemment dans les conférences qui se tenaient sur les affaires de religion.

« La reine mère et le chancelier, voyant,

Lyon, licence d'*imprimer ou faire imprimer durant dix ans, quand et où bon luy semblera, tous les Pseaumes du prophete Dauid, traduictz selon la verité hebraïque, et mis en rime françoise et bonne musique, comme a esté bien veu et cognu par gens doctes en la saincte Escripture et esdites langues* (sic) *et aussi en l'art de musique*, et défendant à tous autres de faire la même impression, sous peine de confiscation, etc., fut scellé à Saint-Germain le 19 octobre; et l'abrégé destiné à figurer sur tous les exemplaires, le 26 décembre. (Édition de François Jaquy, 1562, in-8°.)

On s'étonne au premier abord que l'un des auteurs de la Saint-Barthélemy ait autorisé la publication du Psautier huguenot, et l'étonnement redouble quand on voit un autre bourreau, *le Démon du Midi*, l'Inquisition incarnée, Philippe II d'Espagne[1], permettre deux ans plus tard la réimpression du même ouvrage à Anvers, sous ce titre : « *Les Pseaumes de Dauid, mis en rime francoise. Isaïe, XLII : Chantez au Seigneur nouueau cantique, sa louange soit dès les fins de la mer, et le contenu d'icelle; les isles et les habitans d'icelles chantent.* A Anuers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, 1564, auec privilege, in-24. » (Bibliothèque nationale, A 385.) Le volume renferme nos cent cinquante psaumes et quelques cantiques, avec notre mélodie, mais point de liturgie. Les noms de Marot et de Bèze n'y figurent nulle part, ainsi que l'avait déjà remarqué Jérémie de Pours. On y

dit M. Henri Martin (*Histoire de France*, IX, 101) que les conférences générales (de Poissy) n'aboutiraient à rien, s'avisèrent d'un autre expédient. Ce fut d'aboucher les plus modérés des théologiens catholiques avec les principaux ministres, afin qu'ils entreprissent de concert la rédaction d'un formulaire qui pût satisfaire l'un et l'autre parti sur la doctrine de l'eucharistie, un des deux points capitaux de la dispute. C'était une rude tâche. Th. de Bèze, P. Martyr et trois ministres français, Marlorat, des Gallars et de l'Espine, entrèrent en conférence avec Montluc, évêque de Valence, Duval, évêque de Séez, et les docteurs Despence, Salignac et Bouthillier. »

Viboult est un peu moins connu.

[1] Voici le résumé d'une de ses lettres à saint Pie V : « Le roi promet un pardon à ses peuples suspects d'hérésie; cela est vrai; mais que Sa Sainteté ne se scandalise pas : ce pardon public, annoncé, juré, n'a aucune valeur, n'étant pas autorisé par l'Église. D'ailleurs le roi pardonne volontiers l'injure qui le touche; il n'a pas le droit de pardonner l'injure faite à Dieu : la vengeance que l'on doit au ciel reste sous-entendue, pleine et entière, malgré le serment de mansuétude. Philippe II sera clément, ainsi qu'il l'a juré; Dieu par la main du duc d'Albe sera inexorable. Le roi enverra dans ses dépêches de bonnes paroles de réconciliation qui désarmeront les âmes; Dieu, par la main de l'armée espagnole, mettra, s'il le faut, tout un peuple au gibet. Le bourreau tombera à l'improviste sur les dix-sept provinces; il les châtiera par le feu, par le fer, par la fosse, jusqu'à leur *totale destruction*. » (Quinet, *Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 8.) Voir aussi Llorente, *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, 2e édition, II, p. 188 et suivantes.

trouve huit vers empruntés à la dédicace de Marot, commençant par celui-ci :

O gentilz cueurs et ames amoureuses,

et terminés par le mot *medecines;* puis dix autres vers de l'épître aux dames de France, du même Marot :

O bienheureux qui voir pourra
Fleurir le temps que l'on orra.

terminés par celui-ci :

Du sainct nom de leur Createur.

Enfin le privilége est ainsi conçu : *Par priuilege de la maiesté royale, il est permis à Christofle Plantin, libraire et imprimeur iuré au païs de Brabant, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et distribuer les Pseaumes de Dauid, auec certains cantiques, traduictz en rime françoise, visités et approuués par M. Josse Schellinck, portionnaire de Saint-Nicolas à Bruxelles, à ce deputé par le Conseil de Brabant; et defendu à tous autres, de quelque estat ou condition qu'ils soyent, de n'imprimer ne faire imprimer, vendre ne distribuer lesdicts Pseaumes et cantiques, sans le consentement dudict Plantin, et ce deuant quatre ans accomplis, sur peine de confiscation desdicts liures et d'amende, ainsi qu'il est completement declaré en l'original donné à Bruxelles le 16 de juin 1564.* — A la fin du volume : *Apres que ces Pseaumes et cantiques ont esté acheués d'imprimer, ils ont esté visités de rechef, et trouués ne repugner point à la foy catholique. Fait à Bruxelles le 22e iour de septembre 1564 et soussigné J. Schellinc* (sic)[1].

Voilà donc deux priviléges authentiques donnés par les deux princes qui étaient les plus ardents ennemis de la Réforme, en faveur des psaumes condamnés par la Sorbonne et par le pape[2].

Baulacre a fait à ce propos les réflexions suivantes, bien propres à mettre en garde même contre les inductions qui paraissent le mieux établies :

[1] « Je suis surpris, écrit Étienne Jordan, que le censeur ose dire que rien ne répugne dans ce Psautier à la foi catholique, puisqu'on y trouve ces paroles dans les commandemens : *Tailler ne te feras image.* » (*Histoire d'un voyage littéraire fait en 1733*, la Haye, 1735, p. 20.) Aurait-il donc fallu, pour l'honneur de l'Église, y insérer le verset tel que l'a traduit Artus Désiré ?

[2] Le Psautier flamand de 1540 reparut aussi à Anvers en 1564. (Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 93.)

Supposons que nous trouvassions, dans quelque histoire de l'Église, qu'un empereur païen, un des plus violents persécuteurs des chrétiens, ne laissait pas de parler avantageusement de leur culte, que dans un de ses édits il loue les hymnes qui se chantaient dans leurs assemblées de religion; qu'en conséquence il permit d'en multiplier les copies, et de leur donner cours dans tout l'empire; supposons que cet ancien écrivain nous eût conservé cet édit dans son entier, je vous demande, Monsieur, ce que nous en penserions aujourd'hui. Bien des gens diraient que cette permission ne peut point se concilier avec le caractère violent de ce prince, qu'en défendant leurs assemblées il a dû interdire de même leurs formulaires de dévotion. La pièce nous paraîtrait plus que suspecte; ne doutez point que quelque critique ne s'inscrivît en faux contre cet édit et ne le rangeât parmi les fraudes pieuses des Pères de l'Église. Cependant voici, presque de nos jours, quelque chose de tout semblable, et dont on ne saurait douter raisonnablement. C'est donc une leçon pour ne pas prononcer des jugements précipités. Disons-nous bien qu'il y a quantité de faits de ce genre dans l'histoire; je veux dire qui sont vrais sans être vraisemblables.

Ces sortes d'événements ne nous paraissent contradictoires que parce que nous ne sommes pas informés de quelques circonstances qui ont pu les amener, malgré les apparences contraires.

En effet, l'octroi des deux priviléges de Paris et de Bruxelles s'explique tout naturellement.

Le chant des psaumes était, en 1562, prohibé aux Pays-Bas plus rigoureusement que partout ailleurs; l'ordonnance publiée à Tournay, le 25 juillet, porte prohibition et défense expresse «à toutes personnes de chanter de nuict, sur rues et en trouppe, toutes sortes de chansons, quelles qu'elles soient, sur pugnition griefue et arbitraire, en cas qu'elles ne soient les psalmes de Dauid, *pour la chanterie desquelles psalmes faicte sur rues y a peine de mort.*»

On lit dans un autre placard publié au même lieu le 1er mai 1563, à l'occasion d'une assemblée tenue dans un bois des environs, où quelques jeunes gens avaient lu la Bible et chanté des psaumes «encourrans par ce moyen la peine de mort,» l'avertissement à «vng chascun que à l'aduenir ilz se ayent bien à garder de ne se plus trouuer esdicts bois, ne illecq communiquer de ladite sainte Escripture ny chanter lesdictes psaulmes, à peine que, sy quelcun est trouué contreuenant, *il sera sans depport pugny de mort et ses biens confisquez.*»

Le 18 février 1564, il était encore ordonné à tous ceux qui en seraient requis de s'opposer «par armes et voie de faict» à la chanterie des

psaumes, et de mettre les chanteurs « en mains de iustice, *vifz ou mortz*[1]. » Et sept mois après, l'autorisation, presque aussitôt rétractée, d'imprimer ces mêmes psaumes est accordée. Quel concours de circonstances a pu produire un revirement si étrange et inattendu?

D'abord, Philippe II, « le roi des flammes, » comme l'appelle M. Michelet, était retourné en Espagne depuis cinq ans, et n'a certainement pas été consulté sur le point qui nous occupe. De plus, le féroce duc d'Albe, qui décima les Pays-Bas[2], n'y était point encore arrivé; il n'y vint qu'en 1567. En outre, « les supplices ne s'achevaient plus sans protestation: il sortait de la foule une sourde rumeur. Quelquefois le peuple dispersait le bûcher avant qu'il fût allumé: d'autres fois le geôlier lui-même ou ses enfants rendaient la liberté aux prisonniers. . . . D'un côté, un peuple irrité contre la domination étrangère n'attendait que des chefs pour se déclarer; de l'autre, une noblesse ambitieuse, jalouse de ces mêmes étrangers, épiait l'occasion de ressaisir son autorité perdue. Les uns et les autres comprirent, avec la rapidité de l'instinct, que le concile de Trente, en changeant l'organisation de l'Église, changeait l'organisation politique de l'État, et que cet idéal nouveau de despotisme devait ruiner du même coup les petits et les grands. Ce sera l'honneur des Pays-Bas d'avoir compris mieux qu'aucun autre peuple la logique de la tyrannie[3]. » La révolution qui devait enfanter la république des Provinces-Unies allait éclater.

Le mouvement était si unanime et si redoutable que le cardinal de Granvelle ne se sentit pas la force de le combattre, et que, craignant pour sa vie, il se retira (mars 1564) dans la Franche-Comté, où il était né. « La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme (sœur naturelle de Philippe II), livrée à elle-même par la retraite de Granvelle, comprit sans tarder que toute la question était de gagner du temps, politique faite plus

[1] Van den Broeck, *Ordonnances publiées à Tournay dans les années 1560 à 1567 au sujet des troubles religieux qu'il y eut en cette ville.* (Extrait du tome XII, n° 1 des *Bulletins de la commission royale d'histoire*, p. 5, 12 et 13.)

[2] Dans un banquet, au moment de retourner en Espagne, « il se glorifiait publiquement d'avoir fait mourir plus de 18,100 personnes par la main du bourreau (1566-1573), sans compter la foule innombrable de ceux qui ont été massacrés dans leurs maisons ou sur les champs de bataille. » (Quinet, *Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 133.)

A ces 18,000 personnes il faut joindre les 30,000 prétendus anabaptistes mis à mort par Charles-Quint.

[3] Edgar Quinet, *Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 15 et 17.

que toute autre pour son esprit nourri dans les ruses italiennes. On peut dire, d'après cela, qu'elle fit tout ce qu'elle devait faire dans la situation des choses : témoigner le plus de confiance à ceux dont elle avait tout à craindre; promettre à Bruxelles ce qu'elle était sûre de faire refuser par Madrid;... céder toujours sans jamais rien accorder. C'est un spectacle peut-être unique de voir cette main souple de femme tantôt lâcher, tantôt retenir la bride à cette révolution grondante, qu'elle amuse et caresse jusqu'au moment où elle la livre garrottée et endormie à la hache de son successeur, » le duc d'Albe [1].

Pour obtenir la permission de faire paraître le Psautier, l'imprimeur Plantin n'eut donc qu'à saisir l'unique moment où la régente était forcée de répondre à sa demande autrement que par le bûcher. Quand Philippe II apprit cette nouvelle et sut que, en outre, Marguerite avait autorisé l'exercice du culte réformé à Anvers, il en fut on ne peut plus irrité, et donna des ordres plus sanguinaires que jamais. Nous en trouvons l'écho dans cette ordonnance menteuse publiée à Tournay [2] le 10 novembre 1564 :

« On vous fait asseauoir... que puis aulcuns iours en ça seroit venu à la cognoissance de tres-haulte et tres-excellente princesse madame la ducesse de Parme,... que aulcuns se sont ingerez de enuoyer, apporter, vendre et distribuer en ceste dicte ville aulcuns livres des psaulmes de Dauid traduictz en langue vulgaire, et notez des notes de chant, comme vsent les sectaires à Geneue et aultres lieux separez de l'Eglise catholique, qui polroit estre aduenu parce que lesdicts liures ont esté imprimez par deça, *par inaduertence toutesfois de l'examinateur et aulcuns qui auoient donné congé de les imprimer, ignorans ce qui auoit esté ordonné par sa Ma^té* en icelle ville et aultres lieux particuliers, pour raison du scandal que plusieurs manans et seditieux auoient prains sur le chant des dictes psaulmes. Par quoy, suiuant l'ordonnance de son Alteze que auons recheu le huitieme iour du present mois, auons prohibé et deffendu, prohibons et deffendons à toutes personnes, de quelque estat, qualité ou condition qu'elles soient, la vendition, distraction et vsance desdicts liures des pseaulmes ayans les notes de chant,... ordonnant et commandant expressement... de incontinent et sans delay brusler lesdicts liures,... sans en retenir aulcuns chez eulx, à paine de encourir les paines apposées contre ceulx qui vendent, vsent et retiennent chez eux liures prohibés et deffendus. »

[1] Quinet, *Marnix*, p. 22. — [2] Van den Broeck, *op. cit.*, p. 14.

Quant à Charles IX, ou plutôt à Catherine de Médicis (car le roi n'avait que onze ans en 1561), la faveur qu'elle accorda un instant aux réformés était aussi nécessitée par sa politique de bascule. Près de quarante années d'une persécution de plus en plus active et cruelle n'avaient pu arrêter les triomphes de la Réforme. « La fin glorieuse de tant de confesseurs de Jésus-Christ n'avait fait qu'affermir et consolider le grand œuvre entrepris par Lefèvre d'Étaples, Farel et Calvin. On peut considérer avec raison l'année 1559 et le commencement de 1560 comme l'époque où la réformation pacifique atteignit son apogée en France et dans le Béarn; car elle comptait déjà près de deux millions de sectateurs [1], nombre considérable, si on le compare au chiffre total des Français d'alors. » (Crottet, *Chronique protestante*, p. 214.) Le premier synode national, tenu en grand secret à Paris dès 1559, avait donné une telle force de cohésion aux églises que, l'année suivante, les réunions proscrites sortirent des ténèbres et se tinrent publiquement, au grand jour, pour éviter les calomnies et proclamer le droit des libres consciences; on ne se cache plus quand on est tout un peuple. Paris vit des assemblées de neuf mille personnes au jardin de la Cerisaie, au Patriarche et à Popincourt.

Bientôt éclata la conspiration d'Amboise, où, dit Brantôme, *il n'entra pas moins de mecontentement que de huguenoterie*. Les conjurés voulaient soustraire le jeune roi François II à l'influence des Guise, qui, s'étant proposé de détruire le protestantisme et de s'emparer de la couronne, marchaient à ce double but par les voies de la plus effroyable tyrannie. Non contents des tueries d'Amboise, ils avaient imaginé de faire signer à tous, sous peine de mort, la confession de foi dressée, en 1542, par les docteurs de la Sorbonne. Ils firent condamner à mort le prince de Condé, en attendant que vînt le tour du roi de Navarre et de Coligny. La mort de François II enraya tous ces projets. La maladie du roi avait mis les Guise hors d'eux-mêmes; ils accablaient d'injures les médecins impuissants, menaçaient de les faire pendre. Leur royauté s'éteignit avec le prince.

La reine mère, profitant de la lâche faiblesse du roi de Navarre, tuteur naturel de Charles IX, se fit proclamer régente, et contre les Guise encore trop puissants s'appuya sur les Bourbons et les protestants; elle fit bon visage à Coligny réclamant la liberté de son culte, elle applaudit au dis-

[1] De Thou, *Hist.*, liv. XXII et XXIII.

cours que l'évêque de Valence, Jean de Montluc, tint à l'assemblée des notables de Fontainebleau (1560). « Et vous, Mesdames les Roines, disait-il, pardonnez-moi, s'il vous plaist, si j'ose entreprendre vous supplier qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons folles, vos filles et toute votre suite ne chantent que les psalmes de David. Et sur ce, je ne puis me tenir de dire que je trouve extrêmement estrange l'opinion de ceux qui veulent qu'on défende le chant des pseaumes, et donnent occasion aux séditieux de dire qu'on ne fait plus la guerre aux hommes, mais à Dieu, puisqu'on veut empescher que ses louanges soyent publiées et entendues d'un chacun [1]. »

Le courant réformé était devenu si puissant, que le cardinal de Lorraine fut chargé de présenter au concile de Trente un mémoire qui demandait, outre quelques progrès du même genre, l'introduction du chant des psaumes en langue vulgaire dans toutes les églises de France. Ce mémoire fut signé du roi, de la reine mère, des princes du sang, du duc de Guise, du connétable, du chancelier, des maréchaux, des archevêques de Sens et de Lorraine [2]. C'est alors (1561) que, selon l'expression de Maimbourg [3], « on vit l'hérésie entrer comme triomphante dans le palais des rois très-chrétiens.... Toute la cour semblait calviniste, et l'on servait de la viande à toutes les tables pendant le carême. »

De ce triomphe momentané du protestantisme naquit le triumvirat : Montmorency, Guise et Saint-André s'unirent contre Catherine, les Bourbons et les Châtillon, et réussirent à faire rendre l'édit de juillet 1561, qui, en amnistiant les protestants pour le passé, les obligeait à vivre catholiquement, sous peine de prison et d'exil. La peine de mort était seule retranchée du code de l'intolérance.

Enfin, au colloque de Poissy, où la voix éloquente des persécutés put

[1] *Mémoires de Condé*, I, 562. Voir aussi Pierre de la Place, *Commentaires de l'état de la religion et république*, etc., 1565, in-8°, p. 187.

[2] Aux états généraux tenus à Pontuise en 1560, alors qu'il était question de réunir un concile pour traiter la question religieuse, le tiers état disait au roi dans son cahier, conservé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale : « Au concile national vous plaira presider avecq nos seigneurs les princes du sang, gens doctes, de bonne vie et mœurs vous assistans, aussy que soigneusement les empereurs et roys l'ont cy-devant gardé, ne recevant aulcun à donner voix deliberative, qui ayt aulcun interest particulier à la reforme, *et ferez ung souverain bien en ordonnant que* tous articles pour l'aujourd'huy revoquez en doubte y soient decidez et resolus par la seulle parolle de Dieu. » (Ranke, *Histoire de France*, Paris, Klincksieck, 1854, in-8°, I, 217.)

[3] *Op. cit.* liv. III, p. 190.

se faire entendre de leurs adversaires, le protestantisme reprit encore le dessus, témoin ces lignes des *Mémoires de Marguerite de Valois*, qu'il ne faut pas confondre avec Marguerite de Navarre : « Ie feis resistance, pour conserver ma religion du temps du sinode de Poissi, où toute la cour estoit infectée d'heresie, aux persuasions imperieuses de plusieurs dames et seigneurs de la cour, et mesme de mon frere d'Anion, depuis roy de France, de qui l'enfance n'auoit peu eviter l'impression de la malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me crioit de changer de religion, iettant souuent mes heures dans le feu, et au lieu me donnant des *psalmes et prieres huguenotes*, me contraingnant les porter, » etc. Charles IX lui-même disait à Jeanne d'Albret : « Assurement, tante, lorsque ie serai mon maistre, ie quitterai la messe. En attendant, gardez, ie vous prie, tout ceci pour vous, et ayez soin que rien n'en paruienne aux oreilles de ma mere [1]. »

C'est après le colloque que Bèze, retenu à la cour par Catherine, obtint le privilége pour l'impression de ses psaumes réunis à ceux de Marot, c'est-à-dire pour *tous les psaumes du prophete Dauid, traduits selon la verité hebraïque et mis en rime françoise et bonne musique*. Le jour même de l'expédition du privilége, c'est-à-dire le lendemain de Noël, les prêtres de Paris firent sonner les cloches de Saint-Médard, pour interrompre le culte célébré au Patriarche. Mais les protestants, prévenus, accoururent de partout et leur nombre s'éleva jusqu'à douze mille ; une rixe s'ensuivit, et Montmorency vint brûler tout ce qui se trouvait dans le temple : de là son sobriquet de capitaine brûle-bancs. Le Parlement, qui se plaignait des assemblées que faisaient journellement les huguenots dans la ville et dans les faubourgs, se hâta de faire pendre non les agresseurs, mais trois protestants, et de condamner à mort le chevalier du guet qui les avait protégés [2]. Grâce à l'influence de l'Hopital, l'édit de janvier 1562 permit bientôt aux protestants de s'assembler sans armes, hors des villes. On sait le reste : les Guise, furieux, avaient quitté la cour en novembre 1561 ; ils prirent leur revanche par le massacre de Vassy, qui amena les guerres de religion, à la suite desquelles Catherine, après avoir louvoyé longtemps entre les partis, essaya d'anéantir le plus faible le 24 août 1572.

[1] Voir, sur le colloque de Poissy, l'intéressante et instructive monographie de M. le comte Jules Delaborde, dans le *Bulletin*, 2e série, VIII, 504. — [2] A. Coquerel fils, *Histoire de l'Église réformée de Paris*, I, 54 et suivantes.

XX

BÈZE TRADUCTEUR [1].

Il est inférieur à Marot. Ét. Pasquier, Régnier, Guill. Guéroult, Sayous. — Chevilles; trivialité; obscurité. Inversions vicieuses. Vers prosaïques, obscurs. — Il en a cependant de faciles, parfois de gracieux. — Psaumes LXXXIX, LXVIII, XLIV. Son psaume XLII et le XLIII de Marot. — Psaume XXIX, traduction littérale, traduction de Bèze et traduction de M. de la Jugie. — Style diffus. — Théologie des sommaires. — Contre-sens du psaume XX.

De l'aveu presque unanime, la traduction de Bèze est fort inférieure à celle de Marot [2], à qui ce voisinage a nui, parce qu'on a souvent confondu l'œuvre des deux traducteurs; cela est arrivé notamment à M. Sayous, qui attribue à Bèze le psaume LXXIX de Marot :

Les gens entrés sont en ton heritage, etc.

Étienne Pasquier, qui prisait si haut les psaumes de Marot, a dit de Th. de Bèze [3] : « La traduction du demourant des psaumes de Dauid monstra ce qu'il pouuoit faire, encore qu'il n'ait si heureusement rencontré que Clement Marot en ses cinquante. »

Le satirique Régnier était, au fond, du même avis, quand il écrivait ce quatrain mordant :

Ie n'ay peu rien voir qui me plais
Dedans les psalmes de Marot;
Mais i'ayme bien ceux-la de Beze
En les chantant sans dire mot.

[1] Etienne Jodelle (du Modelin) a fait pour lui cette épigramme :

Beze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle,
Mais pourquoy fut Beze d'elle assailli?
Beze assailloit la peste à tous mortelle.

[2] « Les psaumes de Bèze pâlirent à côté de ceux de Marot, qui avait la première qualité nécessaire au poète, ce qui flotte et plane, surnage et survit, la légèreté, les ailes. Nous savons même qu'en ce temps-là le public comparait volontiers les deux traducteurs et mettait le premier fort au-dessus du second. » (Marc Monnier, *Genève et ses poetes*, p. 95.)

[3] *Recherches de la France*, p. 867.

Un ami de Michel Servet, Guillaume Guéroult [1], qui détestait Bèze pour son haïssable livre : *De hæreticis a civili magistratu puniendis*, 1554, fit cette épigramme plus mordante encore :

Qui de Marot et de Beze les vers
Voudra choisir, pour les meilleurs eslire,
Tout bien choisi de long et de trauers,
Dire il pourra en les ecoutant lire :
Ceux de Marot, c'est d'Amphion la lyre,
Ou du Dieu Pan le flageol gracieux ;
Mais ceux de Beze, en françois vicieux,
Rude et contrainct, et fascheux à merueilles.
Donne à Marot le laurier gracieux ;
A Beze quoi? — De Midas les oreilles.

Bèze répondit à Guéroult :

Asne enuieux, i'ay bien apris
De donner à Marot le prix ;
Mais quant est des oreilles miennes,
Pour les changer qu'est-il besoing
De chercher vn Midas si loing ?
Ne sais-tu pas où sont les tiennes?

Bèze est bien au-dessous de Marot, dit M. Sayous [2] :

On voit que son travail a été plus rapide que soigné; il fait son verset à tout prix; et d'ordinaire une paraphrase sans couleur et toute hérissée de chevilles remplace la

[1] Poëte et imprimeur, natif de Rouen, auteur d'un quatrain en l'honneur d'Eustorg de Beaulieu, placé en tête de la *Chrestienne resiouissance ;* d'un dizain sur la beauté de l'harmonie des psaumes de Louis Bourgeois; de huitains qui accompagnent les *Figures du Nouveau Testament*, Lyon, G. Roville, 1570, in-8°; de deux importants recueils de vers huguenots : *Premier liure des chansons spirituelles par Guill. Gueroult et mises en musique par Didier Lupi...*, Lyon, God. et Marcellin Béringhen, 1548, in-8° ; *La lyre chrestienne, auec la nomachie de David et Goliath... nouuellement mises en musique par A. de Hauuille*, Lyon, Sim. Gorlier, 1560, in-8° (*Le chansonnier huguenot*, p. XXIX); traducteur de l'hymne *Te Deum laudamus* et du premier chapitre des *Lamentations* (Bovet, p. 258). Il a imprimé en 1553, avec son beau-frère Balthasar Arnoullet, libraire de Vienne, le *Christianismi Restitutio*, qui devait conduire Servet au bûcher (*la France protestante*, IX, 273), et en 1555, avec Simon du Bosc, les psaumes de Marot et de Bèze.

[2] *Études littéraires sur les écrivains français de la Réforme*, I, 291.

poésie de l'original. Il ne réussit pas habituellement à éviter l'obscurité qui naît de la confusion des personnes, fréquente dans l'ode hébraïque; parfois même il arrive que sa période est peu intelligible, et le traducteur n'a pas l'air de s'en douter.... Il est malheureusement très-vrai que la contrainte, la rudesse, les négligences de langage sont des défauts qui abondent dans la version de Bèze.

« Il faut, dit à son tour M. Fr. Chavannes [1], à l'égard de la valeur littéraire de l'œuvre, faire une très-grande différence entre les psaumes de Marot et ceux de Th. de Bèze. Les rhythmes de ce dernier sont généralement inférieurs, et bien que publiés lors du triomphe de l'école de Ronsard et vingt ans après les psaumes de Marot, ils sont précisément, parce que De Bèze ne voulait pas se rallier à la Pléiade, de dix ans en arrière des progrès introduits par le poëte même qu'il voulait continuer. »

Les *dis-je* et les chevilles de tout genre y sont innombrables :

Dieu m'orra, Dieu, di-ie, immuable.

(Ps. LV.)

Quelque affligé et dolent, quant à moy,
Qu'ores ie soy', tu seras ma retraite.

(Ps. LXIX.)

Lors par moy considerées
Furent ses œuures sacrées;
Et de ses faicts deuisant
Voyla que i'alloy' disant.

(Ps. LXXVII.)

On y rencontre aussi « des mauvais sons le concours odieux » :

Quiconque ha vers toy recours,
Quiconque aime ton secours [2],

(Ps. LXX.)

ainsi qu'une vulgarité, une trivialité, parfois une grossièreté d'expression qui surprennent [3] :

[1] *Revue suisse*, X, 253.

[2] Les éditions postérieures à l'originale portent :

Quiconques a vers toy recours,
Quiconques aime ton secours.

[3] De là à l'indécence il y a un degré que Bèze ni Marot, il est à peine besoin de l'affirmer, n'ont jamais franchi, quoi qu'en disent leurs ennemis. « Pour contredire l'Église, les protestans ont ôté au chant des psaumes toute

On a monté dessus nos testes
Comme sur le dos d'vn chameau;
Nous auons, comme pouures bestes,
Passé par le feu et par l'eau.

(Ps. LXVI.)

Mais i'avoy' perdu mes esprits,
Mesmement ie n'estoy' point moy,
Mais vn vray veau [1], *comme ie croy,*
Quand à toy ainsi ie me pris.

(Ps. LXXIII.)

Ie suis hors de leur souuenance,
Ainsi qu'vn trespassé;
Ie suis un pot cassé [2].

(Ps. XXXI.)

La grand' rigueur dont tu nous bas,
Confond nos ames et atterre,
Nous auons les ventres tous plats [3],
Comme collés contre la terre.

(Ps. XLIV.)

Casse leur la gueule et les dents,
O Dieu, par la puissance tienne;
Romps la machoire aux lionceaux
Qui ont, o Dieu, le cœur si faux.

(Ps. LVIII.)

Des biens du palais de ta gloire
A plein nous soulerons [4],

l'onction et la mélodie qui les accompagnent. Afin de les chanter en langue vulgaire dans leurs assemblées, il les ont fait mettre en vers. Mais, malgré le génie élevé de Cl. Marot et de Th. de Bèze, tout est rendu avec des expressions si basses, si singulières et quelquefois même si indécentes, qu'elles sont plus propres à faire rire qu'à toucher. » (L'abbé Balet, *Histoire des temples de Paris*, Paris, 1759, in-12, p. 378.)

(1) Il y a dans l'original :

J'étais stupide, sans intelligence
et comme une brute à ton égard.

(2) L'hébreu porte :

Je suis oublié comme un mort,
semblable à un vase brisé.

(3) L'hébreu est bien loin d'avoir cette trivialité :

Notre âme est abattue dans la poussière,
notre ventre est collé à la terre.

(4) Pour être moins révoltante au XVIe siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui, cette expression ne péchait pas moins contre la noblesse du style.

Des biens de ton sainct sanctuaire
Tous repeus nous serons.

(Ps. LXV.)

De tes biens leur farcis la pance;
Leurs fils se soulent[1] *apres eux,*
Et si demeure à leurs neueux
De quoy manger à suffisance.

(Ps. XVII.)

Mais que rendray-ie à Dieu pour ses bien-faits?
C'est qu'en prenant de louange la tasse[2],
Pour tesmoigner qu'il m'a sauué de grace,
L'inuoqueray pour les biens qu'il m'a faicts.

(Ps. CXVI.)

Les incorrections de langage rendent souvent obscure la pensée du traducteur :

O Dieu, qui est à toy semblable,
Qui m'as tant de trauaux,
Tant fait sentir de maux!

(Ps. LXXI.)

Au filé qu'il m'a voulu tendre
Son pié mesme se vienne prendre!
Tombe luy-mesme et soit froissé
Au plus profond de son fossé!

(Ps. XXXV.)

Sages et discrets,
Chantés ses secrets;
Car tous les Gentils
Tient assuiettis
Au throne monté
De sa saincteté.

(Ps. XLVII.)

[1] L'édition de 1562 porte :

Seigneur, tu leur emplis la pance
De tes biens plus delicieux,
Leurs fils sont souls, et apres eux
Laissent aux leurs toute abondance.

[2] L'hébreu dit avec noblesse : *la coupe des délivrances.*

Les inversions vicieuses foisonnent :

Ce qu'as determiné
Le porte enraciné
De mon cœur au milieu.

(Ps. XL.)

D'entre-ceux me sauue ton bras
Qui sont de si longtemps au monde,
Et dont le cœur ici se fonde,
Pour y viure et deuenir gras [1].

(Ps. XVII.)

Or auons-nous de nos aureilles,
Seigneur, entendu tes merueilles
Raconter à nos peres vieux,
Faites iadis et deuant eux.

(Ps. XLIV.)

Il fit des grenouilles produire,
Pour empuantir et destruire
Iusques aux chambres de leurs rois;
Fit, en parlant, tout à la fois
Mouches et mouscherons diuers
Voler du pays au trauers.

(Ps. CV.)

Car à mes maux tu as pourueu,
En m'ottroyant ma deliurance,
Et de ceux faire la vengence
Qui m'ont hay mon vil t'a veu.

(Ps. LIV.)

La prose abonde :

Seigneur, puisque m'as retiré,
Puisque n'as iamais enduré
Que mes haineus eussent de quoy
Se rire et se moquer de moy,

[1] Les éditions antérieures à 1562 portent :

Arrache mon ame au meschant...
A ceus qui te seruent de bras,
Dont le cœur ici bas se fonde,
Qui semblent estre mis au monde
Seulement pour deuenir gras.

La gloire qu'en as meritée,
Par mes vers te sera chantée.

(Ps. XXX.)

Les anges ont planté
Leur camp tout à l'entour de ceus
Qui craignent Dieu, veillans pour eus
Et pour leur seureté.

(Ps. XXXIV.)

Il a aimé la malencontre,
Fay donc, Seigneur, qu'il l'a rencontre;
La bonne encontre il a haye,
De luy bonne encontre s'enfuye.

(Ps. CIX.)

Enfin, l'obscurité n'est pas rare :

O Dieu, quelle hautesse
Des œuures que tu fais.
Et quelle est en tes faits
Ta profonde sagesse!

(Ps. XCII.)

Quand tout est dit, telles gens sont
En lieus dangereus et glissans.
Parquoy tout soudain remuer sans
Aux creus abysmes ils s'en vont[1].

(Ps. LXXIII.)

Oyant donc auiourd'huy sa voix,
Gardez vostre cœur qu'vne fois
S'endurcissant ne se despite.
Comme, en Meriba és deserts
Et Massa, vos peres peruers,
Dit le Seigneur, iadis me firent.

(Ps. XCV.)

[1] L'hébreu dit des méchants :

Tu les places sur des sentiers glissants,
tu les précipites dans les abimes.

Et ne sera iamais que ne maintienne
Ta saincte loy, et que de mon pouuoir,
Tant que viuray, ne la garde et soustienne.

(Ps. CXIX.)

Ces exemples disent assez l'énorme effort qu'il faut faire pour lire, même en plusieurs fois, les cent et un psaumes de Bèze; c'est lourd, cahoteux, diffus, fatigant, insupportable; bref, je les abandonne volontiers à quiconque en veut médire.

Parfois cependant, mais ce n'est qu'un éclair au milieu de la nuit, dont il rend les ténèbres plus épaisses, on découvre quelques vers faciles qui montrent que Bèze n'était pas complétement brouillé avec la poésie :

Soit ta maiesté glorieuse
Adorée en tout l'uniuers ;
Soit ta louange precieuse
Chantée en chansons et en vers.

(Ps. LXVI.)

On a beau sa maison bastir :
Si le Seigneur n'y met la main,
Cela n'est que bastir en vain.
Quand on veut villes garentir,
On a beau veiller et guetter :
Sans Dieu rien ne peut profiter.

(Ps. CXXVII.)

Dieu veuille accomplir tes prieres,
Afin que tous ioyeus
Dressions enseignes et bannieres
En son nom glorieus.

(Ps. XX.)

Il te demandoit seulement
Que tu luy fisses la grace
De viure quelque espace ;
Et la dessus bien longuement
Viure tu luy permets,
Voire viure à iamais [1].

(Ps. XXI.)

[1] Les deux derniers vers sont ainsi modifiés dans l'édition de 1562 :

Durer tu luy permets,
Voire pour tout iamais.

D'vn cœur barbare et furieux
M'enuahit la troupe ennemie ;
Terribles gens cerchent ma vie,
Qui n'ont point Dieu deuant leurs yeux.

(Ps. LIV.)

Iusques à quand, Dieu des armées,
Seront tes fureurs allumées
Contre la priere des tiens ?
Tu nous as, en lieu de tes biens,
Repeus d'angoisses et douleurs,
Tu nous as abbreuuez de pleurs. . . .
Iadis ta vigne as transportée
Hors de l'Egypte, et l'as plantée
Au lieu dont maint peuple as chassé ;
Tu luy as son lieu agencé.
Si que de ses bourgeons tous verts
On a veu les champs tous couuerts. . .
D'où vient qu'ayant rompu sa haye,
Tu l'as aux passans mise en proye ?
D'où vient que les sangliers des bois
L'ont toute gastée à la fois ?
Pourquoy des champs les animaux
Ont-ils deuoré ses rameaux ?

(Ps. LXXX.)

La grâce et l'élégance sont déjà plus rares que la facilité :

Enteus à ce que ie crie,
Ie te prie,
O mon Dieu, exauce-moy :
Du bout du monde mon ame,
Qui se pasme,
Ne reclame autre que toy [1].

(Ps. LXI.)

Las ! qui me donnera des ailes,
Comme aux craintiues coloubelles,

[1] Ce rhythme harmonieux est imité du psaume XXXVII de Marot.

Afin de m'enuoler bien viste,
Et me reposer? Car voyla
Iusqu'aux desers et par delà
Ie m'en irois faire mon giste [1].

(Ps. LV.)

Iamais ne cesseray
De magnifier le Seigneur,
En ma bouche auray son honneur.
Tant que viuant seray;
Mon cœur plaisir n'aura
Qu'à voir son Dieu glorifié,
Dont maint bon cœur mortifié
L'oyant s'esiouira.

(Ps. XXXIV.)

Dieu nous soit doux et fauorable,
Nous benissant par sa bonté.
Et de son visage amiable
Nous fasse luire la clarté;
Afin que sa voye
En terre se voye,
Et que bien à point
Chacun puisse entendre
Où c'est qu'il faut tendre,
Pour ne perir point.

(Ps. LXVII.)

L'énergie n'est pas commune chez Bèze, mais on en peut citer au moins un exemple :

Male mort les happe et les serre,
Si que tous vifs viennent en terre.

(Ps. LV.)

Parfois cependant sa traduction reproduit un reflet de la sévère beauté de l'original :

Le Seigneur est la clarté qui m'adresse
Et mon salut, que doy-ie redouter?

[1] L'original est bien plus gracieux encore :

Qui me donnera des ailes de colombe,
pour m'envoler dans un sûr asile?

Oh! comme je m'envolerais loin;
j'habiterais dans le désert;
je m'enfuirais plus vite que le vent rapide,
plus vite que l'ouragan.

Le Seigneur est l'appuy qui me redresse,
Où est celuy qui peut m'espouuanter?
Quand les malins m'ont dressé leurs combats,
Pour me cuider [1] *manger à belles dents,*
Tous ces haineux, ces ennemis mordens
I'ay veu broncher et trebucher en bas.

(Ps. XXVII.)

O Seigneur, sous lequel toute force est ployable,
O puissant Eternel, qui est à toy semblable?
Ta maiesté, Seigneur, de toutes pars est ceinte
De ferme loyauté et constance sans feinte.

C'est toy qui as pouuoir sur les flots de la mer,
Et qui peux l'abbaisser, s'elle veut escumer.
Tu as vaincu l'Egypte ainsi qu'à coups d'espée,
Et de tes ennemis la force dissipée.
Les hauts lieux sont à toy, tienne est toute la terre,
Tu as fondé le monde et tout ce qu'il enserre.

Tu as faict le Midi et le Septentrion;
Hermon auec Thabor s'esgayent de ton nom.

(Ps. LXXXIX.)

Quelques strophes du psaume LXVIII ne sont pas dépourvues de mouvement, d'élan lyrique: toutefois, après la première, on n'en peut citer plus de cinq ou six vers à la file sans être arrêté par les défauts particuliers au traducteur [2]:

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place:
Le camp des ennemis espars,
Et ses haineux de toutes pars
Fuir deuant sa face;

[1] Penser.

[2] Nous ne partageons pas entièrement l'avis de M. Dardier, qui a écrit ces lignes (*Le chant sacré*, p. 11): «Il est tel psaume de Bèze qui, sous le rapport du lyrisme et de la langue, est un véritable chef-d'œuvre.... *Que Dieu se montre seulement*, etc. Dans ces vers rapides et enflammés, on sent le souffle de l'inspiration, mieux que cela, le souffle de la foi et la sainte ferveur de l'enthousiasme chrétien.»

Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esuanouir
Vn amas de fumée.
Comme la cire aupres du feu,
Ainsi des meschans deuant Dieu
La force est consumée.

. . . Chantez du Seigneur le renom,
Psalmodiez, louez son nom
Et sa gloire immortelle;
Car sur les nues il est porté,
Et d'un nom plein de maiesté,
L'Eternel il s'appelle.

Après ces beaux vers, il en vient de médiocres et peu gracieux comme celui-ci :

Les cieux fondirent en sueur;

et de ridicules comme les suivants :

C'est Dieu, et non autre, qui rompt
A grans coups la teste et le front
De la troupe ennemie,
Frappant la perruque de ceux
Qui ne sont iamais paresseux
En leur meschante vie.

Parfois, comme dans le psaume XCVIII, une strophe majestueuse se termine d'une façon presque burlesque :

Deuant sa face glorieuse
Cors et clairons soyent esclattans.
Tonne la grand' mer spacieuse,
Et le monde et ses habitans.
Que deuant Dieu les fleuues mesme
Frapent des mains tous esiouis,
Voire cryer de ioye extreme
Les plus durs rochers soyent ouis.

Les cinq premières strophes du psaume CXLIV donneront une idée assez exacte des inégalités de la traduction de Bèze, même aux bons endroits :

Loué soit Dieu, ma force en tous alarmes,
Qui duit nos mains à manier les armes,
Et rend mes doigts habiles aux combats ;
Sa grand' bonté est sur moy haut et bas.
C'est mon chasteau, mon roc, ma deliurance,
C'est mon bouclier, c'est ma seule esperance ;
C'est luy qui a, malgré tous ennemis,
Ce peuple mien à mon pouuoir submis.

Qu'est-ce de l'homme, o Dieu, et de son estre,
Que ta bonté le daigne recognoistre ?
Qu'est-ce de l'homme et de sa race aussi,
Pour l'estimer digne de ton souci ?
Tout bien conté, l'homme est si perissable,
Qu'il n'est à rien qu'à vn rien comparable,
Et ses beaux iours, tous apparens qu'ils sont,
Soudain, et tost comme vne ombre s'en vont.

Baisse, Seigneur, tes hauts cieux pour descendre,
Frappe les monts, fay-les fumer et fendre,
Lance l'esclair, dissipe ces peruers,
Lasche tes traicts, romps-les tout au trauers.
Tends-moi d'en haut ta main qui me deliure.
De ces grand's eaux rends-moy sain et deliure,
D'entre les mains et terribles dangers
De ces enfans bastars et estrangers.

Car de leur bouche ils ont dit menterie,
Et leur main est la main de tromperie.
Chanson nouuelle, o Dieu, ie te diray,
Sur harpe et luc ton los i'entonneray.
C'est toy, o Dieu, qui sauues et qui gardes
Les rois puissans ; c'est toy qui contregardes
Dauid, ton serf, de ces glaiues trenchans,
Qu'auoyent sur luy desgainé les meschans.

Deliure-moy, et de ces mains me garde,
De ceste race estrangere et bastarde ;

Car de sa bouche elle a dit fausseté,
Et sa main est la main de lascheté.
Nos fils, Seigneur, soyent ainsi que les plantes
Dès leur tendreur robustes et puissantes;
Nos filles soyent des pilliers hauts et droits,
Tels qu'on peut voir aux maisons des grans rois.

Pour juger de l'infériorité de Bèze, il ne faut que comparer sa traduction du refrain du psaume XLII avec celle du même morceau, qui se trouve dans le psaume XLIII de Marot. Voici cette belle élégie, qu'on a eu le tort impardonnable de couper en deux, et qui est à la fois la plus touchante et l'une des plus religieuses du Psautier :

PSAUMES XLII ET XLIII.

(Traduction littérale.)

Comme la biche soupire après le ruisseau,
ainsi mon âme soupire après toi, ô Dieu.
Mon âme a soif de Dieu, du Dieu vivant;
quand irai-je contempler la face de Dieu?
Mes larmes sont ma nourriture jour et nuit,
parce qu'on me dit chaque jour : Où est ton Dieu?

Je m'en souviens
et me répands en gémissements.
Je marchais dans la foule serrée,
dans le cortége qui s'avançait vers la maison de Dieu,
au milieu des cris de joie
et des cantiques d'une multitude en fête.

Pourquoi t'abattre, ô mon âme,
et gémir au dedans de moi?
Espère en Dieu, car je le louerai encore,
lui mon salut et mon Dieu.

Mon âme est abattue au dedans de moi;
aussi je me souviens de toi sur les rives du Jourdain,
près des Hermons et du mont Mitsar.
Le flot appelle le flot dans le mugissement de tes cascades;
toutes tes vagues et tes flots ont passé sur moi.

Ah ! si, pendant le jour,
Jéhovah faisait descendre sur moi sa miséricorde,
je ne cesserais de le célébrer durant la nuit,
d'invoquer le Dieu de ma vie.

Maintenant je dis à Dieu, mon rocher :
Pourquoi m'oublies-tu ?
Pourquoi marché-je en vêtement de deuil,
opprimé par l'ennemi ?
Mes adversaires m'outragent et me brisent les os,
en me disant chaque jour : Où est ton Dieu ?

Pourquoi t'abattre, ô mon âme,
et gémir au dedans de moi ?
Espère en Dieu, car je le louerai encore,
lui mon salut et mon Dieu.

Délivre-moi des fourbes et des pervers :
car tu es le Dieu qui me sert de rempart.
Pourquoi me rejettes-tu ?
Pourquoi marché-je en vêtement de deuil,
opprimé par l'ennemi ?

Envoie-moi ta lumière et ta fidélité ;
qu'elles me guident
et me conduisent vers ta montagne sainte et ta demeure.
Puissé-je m'approcher de l'autel de Dieu,
du Dieu qui fait ma joie suprême ;
je te célébrerai sur le luth, ô Dieu, mon Dieu !

Pourquoy t'abattre, ô mon âme,
et gémir au dedans de moy ?
Espère en Dieu, car je le louerai encore,
lui mon salut et mon Dieu.

PSAUME XLII.

(Bèze.)

Ainsi qu'on oit le cerf bruire,
Pourchassant le frais des eaux,
Ainsi mon cœur qui souspire.

Seigneur, apres tes ruisseaux [1],
Va tousiours criant, suyuant
Le grand, le grand Dieu viuant [2];
Helas ! doncques quand sera-ce
Que verray de Dieu la face [3] !

Iours et nuits pour ma viande
De pleurs me vais soustenant,
Quand ie voy qu'on me demande :
Où est ton Dieu maintenant ?
Ie fons en me souuenant
Qu'en troupe i'alloy menant,
Priant, chantant, grosse bande
Faire au temple son offrande.

D'où vient que t'esbahis ores,
Mon ame, et fremis d'esmoy ?
Espere en Dieu, car encores
Sera-il chanté de moy.

[1] La traduction primitive de ces quatre vers était différente; la voici telle que nous la trouvons dans les Octante-trois psaulmes de 1554 :

Ainsi que la biche rée
Pourchassant le frais des eaux,
Ainsi mon ame alterée,
Seigneur Dieu, de tes ruisseaux,
Va tousiours criant, etc.

[2] On a beaucoup loué cet effet d'harmonie imitative, qui rappelle le bramement du cerf, et se retrouve encore dans la seconde strophe. Ce n'est qu'une imitation de Marot, à qui Bèze a fait de nombreux emprunts, qui montrent qu'il n'avait pas pour les pièces les plus libres de Marot la même horreur que tels de nos contemporains (comparer la *Comedie du pape malade* et les *Epistres du Coq à l'Asne*). Marot avait suivi dans sa jeunesse les errements un peu puérils de Crétin et de Molinet, et composé la *Chanson IV*, où se trouve la strophe suivante :

La blanche colombelle belle
Souuent ie voy priant, criant;
Mais dessoubz la cordelle d'elle
Me iecte un œil friant, riant,
En me consommant, et sommant
A douleur qui ma face efface;
Dont suis le réclamant amant,
Qui pour l'oultrepasse trespasse.

[3] Béroald de Verville (*Muse celeste*, Tours. 1593, in-16) est supérieur à Bèze :

Comme le cerf le cours des eaux desire,
Ainsi mon ame haletante soupire
Apres Dieu, le cherchant;
Du Dieu viuant mon ame est desireuse.
O quand viendray-ie en sa presence heureuse
Humblement le priant!

Conrart leur est infiniment supérieur à tous deux :

Comme un cerf alteré brame
Après le courant des eaux,
Ainsi soupire mon ame,
Seigneur, après tes ruisseaux;
Elle a soif du Dieu vivant
Et s'ecrie en le suivant :
Mon Dieu, mon Dieu, quand sera-ce
Que mes yeux verront ta face!

Quand d'vn regard seulement
Il guairira mon torment;
Las! mon Dieu, ie sens mon ame
Qui de grand desir se pasme.

Car i'ay de toy souuenance
Depuis outre le Iourdain,
Et la froide demeurance
De Hermon, pays hautain,
Et de Misar, autre mont.
Vn gouffre l'autre semond,
Lors que tonnent sur ma teste
Les torrens de la tempeste.

Tous les grands flots de ton onde
Par dessus moy ont passé;
Mais sur vn poinct ie me fonde,
Que n'estant plus courroucé,
De iour tes biens m'enuoyeras,
De nuict chanter me feras,
Priant d'vne ame rauie,
Toy, seul autheur de ma vie.

Ie diray: Dieu, ma puissance,
D'où vient qu'en oubli suis mis?
Pourquoy vi-ie en desplaisance,
Pressé de mes ennemis?
Ie sens leur meschans propos
Me naurer iusques aux os,
Quand ils disent à toute heure:
Où fait ton Dieu sa demeure?

D'où vient que t'esbahis ores,
Mon ame, et fremis d'esmoy?
Espere en Dieu, car encores
Sera-il loué de moy,
D'autant qu'il est le Sauueur
Me presentant sa faueur.
Brief, pour conclure, mon ame,
C'est le Dieu que ie reclame.

PSAUME XLIII.

(Marot.)

Reuenge-moy, pren la querelle
De moy, Seigneur, par ta mercy,
Contre la gent faulse et cruelle;
De l'homme remply de cautelle,
Et en sa malice endurci,
Deliure-moy aussi.

Las! mon Dieu, tu es ma puissance;
Pourquoy t'enfuys, me reboutant?
Pourquoy permetz qu'en desplaisance
Ie chemine soubz la nuisance
De mon aduersaire, qui tant
Me va persecutant?

A ce coup ta lumière luyse,
Et ta foy veritable tien;
Chascune d'elles me conduise
En ton saint mont, et m'introduyse
Iusques au tabernacle tien,
Aueq humble maintien.

Là dedans prendray hardiesse
D'aller de Dieu iusqu'à l'autel;
Au Dieu de ma ioye et liesse,
Et sur la harpe chanteresse,
Confesseray qu'il n'est Dieu tel
Que toy, Dieu immortel.

Mon cueur, pourquoy t'esbahis ores?
Pourquoy te debatz dedans moy?
Attens le Dieu que tu adores,
Car graces luy rendray encores,
Dont il m'aura mis hors d'esmoy,
Comme mon Dieu et roy.

Enfin, nous transcrivons un autre psaume de Bèze, en le faisant pré-

céder de la traduction littérale, et en le faisant suivre d'une traduction rimée moderne.

PSAUME XXIX.

(Traduction littérale.)

Rendez à Jéhovah, fils des dieux,
rendez à Jéhovah gloire et honneur;
rendez à Jéhovah la gloire due à son nom:
prosternez-vous devant Jéhovah en vêtements sacrés.

La voix de Jéhovah retentit sur les eaux;
le Dieu de gloire lance le tonnerre,
Jéhovah [tonne] sur les grandes eaux.
La voix de Jéhovah est éclatante,
la voix de Jéhovah est magnifique,
la voix de Jéhovah brise les cèdres;
Jéhovah brise les cèdres du Liban;
il fait bondir le Liban comme un veau,
et le Chirione comme un jeune buffle.
La voix de Jéhovah trace des sillons enflammés;
la voix de Jéhovah fait trembler le désert,
Jéhovah fait trembler le désert de Kadèch.
La voix de Jéhovah fait avorter les biches,
elle dépouille les forêts,
et dans son palais, tout dit: Gloire!

Jéhovah était sur son trône lors du déluge;
il se tient sur son trône, Jéhovah, roi éternel.
Jéhovah donnera la puissance à son peuple,
Jéhovah bénira son peuple et lui fera goûter la paix.

PSAUME XXIX.

(Bèze.)

Vous tous, princes et seigneurs,
Remplis de gloire et d'honneurs,
Rendés, rendés au Seigneur
Toute force et tout honneur;
Faites luy recognoissance,
Qui responde à sa puissance;

En sa demeure tressaincte,
Ployés les genous en crainte.

La vois du Seigneur tonnant
Va sur les caus resonnant;
Parmi les nues des cieus
S'entend le Dieu glorieus.
La vois du Seigneur tesmoigne
De quelle force il besongne:
La vois du Seigneur hautaine
De hautesse est toute pleine.

La vois du Seigneur abbat
Les grands cedres tout à plat,
Brise les plus hauts montés,
Au mont du Liban plantés,
Les faisant sauter en sorte,
Eus et Liban qui les porte,
Comme sauteut aus boscages
Fans de licornes sauuages.

La vois du Seigneur espard
Flammes d'vne et d'autre part,
Cadès et deserts profonds
Fait trembler iusques aus fonds:
Oyant ceste vois si forte,
La biche craintiue auorte;
Mainte forest toute verte
En est soudain descouuerte.

Mais au temple cependant
Chacun à Dieu va rendant,
En lieu de trembler de peur,
Gloire de bouche et de cœur.
Dieu preside comme iuge
Dessus les caus du deluge;
Et n'a son royaume ferme
Iamais aucun iour de terme.

Parquoy le Seigneur tout fort
Des sieus sera le support;

Puis en pais les nourrira
Des biens qu'il leur donnera.

PSAUME XXIX.

(M. de la Jugie[1].)

Rendez à Jéhovah, ô vous, sa noble image,
Rendez à Jéhovah et la gloire et l'honneur,
Fils des Dieux; à son nom rendez un humble hommage;
Dans une sainte pompe adorez le Seigneur.

La voix de Jéhovah gronde au loin sur l'abîme;
Sur l'abîme des eaux le Dieu de majesté
Tonne. La voix de Dieu, formidable et sublime,
La voix de Jéhovah remplit l'immensité.

La voix de Jéhovah brise l'arbre superbe;
Il brise, Jéhovah, les cèdres du Liban.
Il fait bondir les monts comme l'agneau sur l'herbe,
Le Liban, le Sanir, ainsi qu'un jeune faon.

La voix de Jéhovah du flanc noir des nuages
Fait jaillir en éclats la flamme dans les airs.
Jéhovah trouble au loin les repaires sauvages:
A sa voix, de Cadès ont tremblé les déserts.

La voix de Jéhovah dépouille le bois sombre;
La biche qui l'entend en avorte d'effroi.
Et dans son temple auguste une foule sans nombre
Dit en chœur: Gloire à lui, gloire au souverain roi!

Il règne Jéhovah: il commande à l'orage;
Jéhovah sur son trône est assis pour jamais.
Jéhovah de son peuple affermit le courage;
Jéhovah bénira son peuple dans la paix.

Il n'est pas nécessaire de comparer bien attentivement ces trois traductions, pour découvrir que le défaut capital de celle de Bèze est la diffusion, la longueur. Le continuateur de Marot, en effet, paraphrase presque

[1] *Les Psaumes d'après l'hébreu*, Paris, Ambroise Bray, 1863, in-8°.

toujours, tandis que Marot traduisait, souvent avec la plus scrupuleuse fidélité. M. Sayous a cité une strophe de Bèze comme supérieure aux meilleures de son devancier, sans s'apercevoir que le sens en reste suspendu, incomplet, même avec le contexte, et qu'elle ne fait, en outre, que côtoyer et délayer l'original sans en exprimer la concision, défaut qu'il reprochait à bon droit aux quatre derniers vers du même psaume. Voici cette strophe :

Lorsqu'en mon lit il me souuient
De ta souueraine puissance,
Et que de toy la souuenance
Le long de la nuit m'entretient ;
Car en mes detresses mortelles,
De ton secours m'as fait iouir,
Qui me fait, o Dieu, resiouir,
Caché dans l'ombre de tes ailes.

(Ps. LXIII.)

La contexture et l'agencement de ces vers sont remarquables, sans doute, mais ils ne concluent pas; ce n'est qu'une période inachevée, tandis que l'original est complet dans sa brièveté :

Quand je me souviens de toi sur ma couche,
je te loue durant les veilles de la nuit :
car tu es mon secours,
et je me réjouis à l'ombre de tes ailes.

Pour traduire la fin du psaume : *car la bouche des menteurs sera fermée*, il faut à Bèze quatre vers, et quels vers !

Car quelque mensonge au sortir
Que la fausse bouche propose,
Il faut qu'vn iour elle soit close,
Sans qu'on l'en puisse garentir.

Il n'a pas compris le passage du psaume LX où le poëte promet à son peuple la conquête de Moab et d'Édom, et l'a traduit de cette façon ridicule :

Contre Edom, peuple glorieux,
Je ietterai mes souliers vieux.

L'addition de la dernière épithète, qui n'est pas dans le texte, est un véritable contre-sens [1], d'autant plus étrange qu'il n'avait été commis ni par Lefèvre d'Étaples, ni par Vatable, ni par Olivetan.

Ses sommaires ont été dictés par une exégèse encore plus fantaisiste que celle de Marot; dans un très-grand nombre figure l'Église chrétienne, dont les psalmistes n'eurent certainement aucune idée. La maladie des théologiens de l'époque, maladie qui ne fit que se développer au siècle suivant, consistait à voir partout des types du Messie, des prédictions de son règne. Bèze est loin d'y avoir échappé. Dans le psaume XLI, David « se complaind, selon lui, des trahisons de ses amis contrefaits, et entre autres d'vn de ses plus familiers, *qui estoit figure de Iudas,* selon ce qui est dit Iean, XIII. » Dans le quarantième, David prédit *l'abolition de son peché par l'obeissance du Messias.* Or ni l'original, ni la traduction même de Bèze, ne renferment rien de semblable. Le théologien orthodoxe s'efforce d'adoucir l'impression défavorable que font sur tous les esprits non prévenus les horribles malédictions des psalmistes contre leurs ennemis, témoin le sommaire du psaume XXXV : « Dauid cognoissant la reprobation de ses ennemis, qui le persecutoyent à grand tort, et resistoyent continuellement et à leur escient à la volonté de Dieu, les maudit, et prie Dieu de l'en deliurer, à fin que Dieu en soit glorifié. Pseaume plein de foy et de l'amour de Dieu, *duquel il se faut garder d'abuser par conuoitise de vengeance.* » Cette tentative d'adoucissement est plus évidente encore dans l'argument du psaume CIX : « Comme de fait, en representant la personne de Iesus-Christ, Dauid parle des ennemis de l'Eglise, et en parle d'vn zele spirituel, et non point de passion charnelle, comme il le monstre bien sur la fin. »

Dans l'arche entrant à Jérusalem comme un « tesmoignage de l'alliance faite auec le Seigneur, » Bèze voit la « *figure de la venue de Iesus-Christ en son Eglise,* par lequel Dieu est reconcilié aux hommes. » (Ps. XLVII.) Il s'ex-

[1] « Il faut avouer, dit M. Bovet, page 38, que les devanciers de Th. de Bèze n'avaient pas été plus heureux dans ce passage. Voici comment Robert Brincel rend ce qui précède :

Pour me laver, les Moabites
Porteront bassins et marmites.

« Un des auteurs qui essayèrent au XVIIe siècle de refaire nos psaumes, Louis Gauvain, a trouvé moyen de renchérir sur la bévue de Th. de Bèze :

Je ne ferai point de pardon
Au sévère peuple d'Edom,
Et j'estimerai ses guerriers
Moins qu'on ne fait de vieux souliers. »

prime ainsi, à propos du quatre-vingt-seizième : « D'autant que ce pseaume appelle tous peuples pour chanter les louanges de Dieu, il contient vne *prophetie du regne de Iesus-Christ,* sous lequel tout le monde deuoit estre reduit en vnion et obeissance de foy. »

Enfin, la théologie se montre plus que partout ailleurs dans le psaume XVI, le premier que Bèze ait traduit. David s'y « asseure non-seulement de louer Dieu ici-bas, mais aussi d'vne plus grande felicité *apres la mort, en vertu de la resurrection du Messias,* laquelle il predit expressement, comme il est exposé au deuxieme et treizieme chapitres des Actes. » Ici, pour ne pas contredire l'interprétation fautive du livre des Actes (II, 30 et suiv.), Bèze a fait un contre-sens. Le psalmiste s'exprime ainsi dans l'original :

Parce que Jéhovah est à ma droite,
je ne chancelle point;
c'est pourquoi mon cœur se réjouit,
mon âme bondit d'allégresse,
mon corps même repose en sécurité;
car tu ne livres pas mon âme au Cheol,
tu ne permets pas que ceux qui te servent voient la fosse,
tu me montres le chemin de la vie:

ce qui signifie simplement : Dieu donne longue vie à ceux qui l'aiment. Au lieu de cet aphorisme d'une piété naïve, peu réfléchie et nullement spiritualiste, Bèze a introduit dans ses vers la résurrection et la vie future :

Voila pourquoy mon cœur est si ioyeus,
Mon ame en rit, et mon corps s'en asseure;
Sachant pour vray que dans le tombeau creus
Ne souffriras qu'estant mort ie demeure,
Et ne voudrois aucunement permettre
Que pourriture en ton sainct se vint mettre.
Plustost, Seigneur, me mettras au sentier
Qui me conduit à vie plus heureuse.

Ce n'est pas la seule altération qu'il se soit permise; il en a commis une autre plus volontaire que celle-ci, et qui eut de plus graves conséquences.

Nous lisons dans une lettre de Drelincourt [1] à Rivet [2], du 7 mars 1636 [3] : « Je crois que vous aurez pu estre auerti de la harangue faite au roi par l'euesque d'Orleans, au nom de l'assemblée du clergé de France (17 février). Nous y auons esté depeints comme gens abominables, qui, en haine des puissances superieures, auons retranché du psaume xx la priere pour le roi : *O Dieu saune le roi*. . . . La conclusion fut que nous ne meritions pas de response à nos escrits, mais bien d'estre mis entre les mains du bourreau, toutefois que comme ecclesiastique il ne le pouuoit conseiller, mais que c'estoit au roi et aux magistrats d'y pouruoir. Toutes ces accusations sont inventées par Véron [4]. »

Véron paraît, en effet, l'auteur de cette découverte, qu'il a insérée page 68 de l'appendice de sa traduction du *Nouveau Testament*, 1647, in-4°, et qu'il avait sans doute mise antérieurement dans l'un ou l'autre de ses pamphlets de controverse.

Parmi les plus récentes versions de la Bible, les meilleures (De Wette, Perret-Gentil, Bruston, De la Jugie, la Bible de Lausanne 1868, Segond) traduisent ainsi le verset 10 du psaume xx :

Jéhovah, sauve le roi,
qu'il nous réponde le jour où nous l'invoquons.

On lit également dans les Bibles protestantes de 1557 et de 1560 : « Seigneur, *sauue le roy,* » et dans les Octante-trois psaumes de Marot et de Bèze, Genève, Crespin, 1554, très-petit in-32 :

Seigneur, plaise-toy de defendre
Et maintenir le Roy;
Veuilles noz requestes entendre
Quand nous crions à toy [5].

[1] Charles Drelincourt, savant pasteur de Charenton, né à Sedan en 1595, mort à Paris en 1669, auteur de nombreux ouvrages d'édification et de controverse.

[2] André Rivet, célèbre théologien, né à Saint-Maixent vers 1572, mort en Hollande, où il était établi comme professeur depuis 1620, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On a de lui plus de cinquante ouvrages.

[3] Lettre manuscrite conservée aux archives de l'État à la Haye. Nous en devons une copie à l'obligeance de M. A. Coquerel fils.

[4] Furieux curé de Charenton, qui fit une implacable guerre au protestantisme, et eut recours contre lui aux arguments jésuitiques.

[5] L'historien de l'edit de Nantes (II, 555) cite ces vers inexactement :

Seigneur, plaise toy nous defendre
Et maintenir le Roy.

C'est aussi à tort qu'il attribue ce psaume à

On trouve, au contraire, dans la Bible de 1588 et dans plusieurs autres antérieures : *Eternel, deliure; que le roy nous responde au iour que nous crierons;* grave changement introduit par l'esprit de parti, qui se refusait à accepter du Saint-Esprit une prière en faveur des rois persécuteurs. Cette altération doit être imputée à Calvin, qui, dans son *Commentaire sur les psaumes* (1557), a le premier traduit ce verset de la manière suivante : *Sauue, Seigneur; que le Roy nous responde,* et qui laisse percer le motif de ce changement dans cette phrase du commentaire : « Or pource que Dieu gouuerne et sauue par la main d'iceluy (Christ), il ne faut point attendre salut d'ailleurs. » Plus tard, Bèze modifia de la manière suivante sa traduction primitive :

Seigneur, plaise-toy nous defendre,
Et faire que le Roy
Puisse nos requestes entendre
Encontre tout effroy.

La seconde traduction se trouve déjà dans les éditions de 1562.

Cette correction malheureuse s'est conservée à travers les nombreuses modifications qu'a subies le Psautier, et nous lisons encore dans la dernière édition complète qui en ait été imprimée (édition Wilhem, chez Marc Aurel, 1840) :

Ô grand Dieu! veuille nous défendre;
Seigneur, fais que le roi
Puisse au besoin nos cris entendre
Et calmer notre effroi!

« Je ne doute pas, dit Élie Benoit, qu'en faisant cette correction, les Reformez n'eussent eu dessein d'avoir une priere formelle, extraite des propres termes du Saint-Esprit, pour demander à Dieu, qui tient les cœurs des rois en sa main, qu'il les leur rendît favorables. Ils trouvoient leur compte dans cette paraphrase nouvelle, qu'ils pretendoient plus conforme à l'hebreu que la precedente. Mais il falloit sans doute emprunter

Marot : il est de Bèze. Les méprises de ce genre ont été fréquentes; non-seulement on a fait de Marot un Tyrtée en voulant parler de Bèze, mais Florimond de Rémond et Bayle, pour prouver que Henri II aimait la traduction du premier, disent qu'il chantait le psaume XLII, qui est du second.

les yeux d'une passion dereglée, pour trouver dans ce changement quelque chose dont un Souverain se pût raisonnablement offenser. » Nous ne saurions partager l'avis du savant historien, dont l'ouvrage capital est si exact, et renferme tant de choses curieuses qu'on ne s'attend point à y trouver.

Après les exécutions qui suivirent la conspiration d'Amboise et présageaient déjà les guerres de religion, Bèze se crut dispensé de prier pour un roi qui faisait massacrer ses sujets, et il modifia sa traduction première par le même motif qui fit plus tard, sous la Ligue, effacer du canon de la messe les mots : *pro rege nostro Henrico,* c'est-à-dire le nom du prince qui avait dit insolemment, aux États de Blois, qu'étant auteur des lois, il n'était point soumis à leur empire [1].

Nous terminerons ce chapitre par un remarquable jugement de Saint-Marc Girardin. « La poésie de Bèze, dit-il [2], montre ce qu'eût pu devenir l'école de Marot, si la Réforme l'eût emporté en France. Comme un des effets du protestantisme, partout où il a prévalu, a été de populariser la Bible, la poésie, en s'ennoblissant par son commerce avec la parole divine, n'eût pourtant pas cessé d'être populaire. Ainsi, en Angleterre, la langue poétique n'est pas comme en France un langage à part. Grâce à la traduction de la Bible, le peuple est familiarisé avec le ton et le style de cette poésie. »

[1] Labitte, p. 49. — [2] *Tableau de la littérature française au XVIe siècle*, p. 58.

XXI

LES AUTEURS DES MÉLODIES DU PSAUTIER.

Attribuées à Goudimel par De Thou et les De Tournes; — à Goudimel et Bourgeois, par Flor. de Rémond; — à Le Jeune, par Varillas et Jean Rou; — à Franc, par Bayle, Ruchat, Fétis, Haag; — à Marot et Bèze, par M. G. Becker. — Goudimel publie des messes en 1557, et n'a jamais été à Genève; — Le Jeune non plus. — Guill. Franc. — Lettre de David Constant à Bayle. — Psautier de Franc, 1565, différent du nôtre; ses mélodies de 1552. — Bourgeois à Genève, 1541-1557, emprisonné pour avoir modifié quelques mélodies. — Mélodies de Strasbourg 1542 en regard de celles de Bourgeois 1542. — Bourgeois remanie son propre travail, substitue de nouvelles mélodies aux airs primitifs. — Tableau de ces modifications. — Mélodies dont il est l'auteur. — Mélodies de son continuateur; leur infériorité. — Le psaume des batailles. Ce que Franc y substitue. — Examen des mélodies de Franc. — Qui fut le continuateur de Bourgeois? — Mélodies que Bèze met à ses cantiques. — Philibert Jambe-de-Fer. — Qui était chantre à Genève en 1561? — Appréciation du genre choral. — Immense succès de nos mélodies; jalousie des catholiques et des luthériens. — Les mélodies de Pierre Certon. — Les psaumes de Guy Le Fèvre de la Boderie, de Desportes. — Mélodies de Caignet. — Les psaumes de Godeau, mélodies de De Gouy, Lardenois, Aucousteaux, Gobert. — Les psaumes de Le Breton, mélodies d'une personne de qualité. — Grand nombre des traductions de notre Psautier.

Un théologien érudit, bibliothécaire à Genève, Léonard Baulacre, écrivait, en 1745, dans le *Journal helvétique :* « Vous voulez qu'on vous dise de quelle main est la musique des psaumes.... J'ai trouvé ce point d'histoire ecclésiastique... embrouillé. Je ne peux donc vous promettre rien de précis sur la matière.... Cette question est des plus épineuses [1]. » Elle était, en effet, si épineuse, malgré son apparente simplicité, qu'elle n'a commencé à s'éclaircir que depuis quelques années, grâce à l'indépendance et à l'exactitude des recherches qui ont renouvelé l'histoire en notre siècle. Nos efforts, joints à ceux de nos devanciers, dont les plus récents et les mieux informés sont MM. Riggenbach et Bovet, sont restés impuissants à l'élucider sur tous les points; l'obscurité qui environne l'un d'eux

[1] En parlant le premier des psaumes traduits par Calvin, et en relevant l'erreur dans laquelle Bayle s'est laissé entraîner par Constant, Baulacre a rendu deux véritables services à notre histoire. Ses œuvres sont d'une lecture intéressante et instructive.

ne sera sans doute dissipée qu'à la suite d'un nouvel et minutieux examen des registres génevois, de 1560 à 1562 (soit ceux du Conseil, soit plus probablement ceux du Consistoire).

Les erreurs propagées à ce sujet par la presque totalité des écrivains, catholiques ou protestants, qui ont parlé de notre Psautier, étant encore généralement accréditées, il importe de les indiquer aussi rapidement que possible.

On lit dans le Martyrologe de Crespin :

Claude Goudimel, excellent musicien, et la memoire duquel sera perpetuelle pour auoir heureusement besogné sur les psaumes de Dauid en francois, lesquels il a mis en musique en forme de motets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eust tost rendu cest œuure accompli. Mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques meschans enuieux de l'honneur que ce personnage auoit acquis, ont priué d'vn tel bien ceux qui aiment vne musique chrestienne.

Ces lignes manquent de précision et d'exactitude : d'exactitude, car Goudimel n'a point laissé son œuvre incomplète; de précision, car on ne saurait dire si elles donnent ou non Goudimel pour l'auteur de nos mélodies. Ce passage n'est évidemment pas de Crespin, qui, emporté par la peste en 1572, avait imprimé au moins un Psautier et vécu dans des rapports intimes avec Th. de Bèze, peut-être même avec Calvin, circonstances qui ne permettent guère d'admettre qu'il ne connût pas l'auteur des chants des psaumes de Marot et celui des chants des psaumes de Bèze. Il est l'œuvre de son continuateur, Simon Goulart, qui, arrivé à Genève en 1566, après l'achèvement du Psautier, a pu n'être pas au courant de tout ce qui concernait cette publication. C'est peut-être pour cela, et de propos délibéré, qu'il s'est exprimé en termes vagues, obscurs, qui autorisent à penser, bien qu'il ne le dise pas expressément, qu'il a confondu Goudimel avec les auteurs de nos mélodies. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce passage du Martyrologe n'indiquait pas la nature du travail de Goudimel assez clairement pour rendre impossible la confusion qui allait se produire.

En effet, le célèbre historien De Thou attribue nettement à Goudimel les mélodies des psaumes chantés dans les églises de la Réforme. Il dit, à propos des victimes de la Saint-Barthélemy à Lyon : *Eamdem fortunam expertus est Claudius Goudimelus, excellens nostra ætate musicus, qui psalmos davidicos vernaculis versibus a Clemente Maroto et Theodoro Beza expressos ad*

varios et jucundissimos modulationum numeros aptavit, quibus et hodie publice in concionibus protestantium ac privatim decantantur [1].

Florimond de Rémond [2], qui n'abjura le protestantisme qu'en 1566, quatre ans après la publication intégrale du Psautier, s'exprime ainsi : « Calvin eut soin de mettre les Psaumes entre les mains des plus excellents musiciens qui fussent lors en la chrestienneté, entre autres de Godimel et d'vn autre, nommé Bourgeois, pour les mettre en musique. »

Au XVIIe siècle, J. Ant. et Samuel De Tournes, éditeurs du Psautier de Goudimel à quatre parties, dans lequel on ne trouve que l'harmonie consonnante, Genève, 1668, in-16, reproduisirent l'erreur de De Thou dans leur préface :

Comme notre dessein, disent-ils, a touiours esté de servir à l'édification publique et de satisfaire en même temps aux saints désirs et aux instantes prières de plusieurs personnes pieuses, qui nous ont sollicités de donner au public des pseaumes qui se chantassent commodément à quatre parties; et comme il ne se présentoit que deux auteurs principaux qui aient contrepointé les pseaumes, Cl. Goudimel et Claudin Le Jeune, nous n'avons pas beaucoup hésité à faire le choix de l'un d'eux; car, encore que le contrepoint du dernier soit composé avec un artifice merveilleux et inimitable, toutefois celui de Goudimel estant plus familier et plus usité, principalement en Allemagne, nous avons cru qu'il estoit plus à propos de l'imprimer que l'autre; outre qu'*estant l'auteur du chant commun* auquel les Allemans, les Flamands [3], les Espagnols [4] et les Italiens, autant que la poésie de ces derniers l'a pu souffrir, ont accoustumé leurs versions des pseaumes, et *l'air qu'il leur a donné* estant si doux et si grave tout ensemble, que quelqu'un a dit de bonne grâce qu'un ange du ciel estoit à ses oreilles lorsqu'il travailloit à cette ravissante musique, nous avons cru qu'ayant à donner les autres parties au public, nous ne pouvions pas les donner d'une meilleure main, ni d'une meilleure composition.

Environ vingt ans plus tard, Varillas, historien fantaisiste et d'une bonne foi jésuitique, écrivait :

Mandelot se mit inutilement en devoir d'empêcher à Lyon (dont il était gouverneur)

[1] *Histor.* lib. LII, p. 1084.

[2] *Histoire de la naissance... de l'hérésie*, 1610, liv. II, ch. XII.

[3] Les De Tournes oublient dans leur énumération les Psautiers hollandais de Marnix de Sainte-Aldegonde et de Petrus Dathenus, et le Psautier hongrois de Molnar, etc., etc., qui suivent nos mélodies.

[4] Existe-t-il un Psautier versifié avec musique en espagnol? Nous n'en avons pas rencontré d'exemplaires; celui de Juan Le Quesne, cité par M. Bovet, manque de musique. Il ne paraît cependant pas douteux que nos psaumes aient été chantés en espagnol. (Voir Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 105.)

le massacre de treize cens calvinistes (1572), et surtout de l'incomparable musicien Gaudimel (*sic*), si connu de tous sous le nom de Claudin Le Jeune[1]. Son plus grand crime fut d'avoir inventé les plus beaux airs des psaumes de Marot et de Bèze qui se chantoient au prêche; et, pour l'en punir, on n'eut point d'égard à la loy romaine, indulgente aux personnes singulières en leur profession, à cause que le public, en s'en défaisant, perdroit sans comparaison davantage qu'il ne profiteroit par l'exemple de leur supplice.

Un protestant célèbre, versé dans les études historiques, ami de Conrart et du duc de Montausier, qui était alors gouverneur du Dauphin, Jean Rou[2], écrivait à son tour : « Rien n'est plus faux que ce que M. Maimbourg dit que la musique de nos psaumes est molle et efféminée; j'ai toujours ouï dire aux plus experts musiciens qu'il n'y en avoit pas de plus parfaite; aussi est-elle d'un des plus grands hommes qui aient jamais excellé en cet art, je veux dire de Claudin Le Jeune, dont le nom seul fait un éloge. »

Voilà donc Goudimel, Bourgeois et Le Jeune proclamés tous trois auteurs de nos mélodies.

Malgré ses connaissances si étendues et sa critique d'ordinaire si perspicace et pénétrante, Bayle n'a guère fait qu'accroître la confusion en prononçant un quatrième nom. David Constant de Rebecque[3], professeur de théologie à Lausanne, lui ayant écrit, avec la plus inconcevable légèreté, qu'il avait entre les mains un Psautier dans lequel Franc se déclarait l'auteur des mélodies usitées dans toutes les églises, Bayle eut le tort de l'en croire sur parole.

Ruchat combine l'affirmation de Bayle-Constant avec l'une des précédentes[4] : « La même année (1543), Guillaume Franc, habile musicien, vint à Lausanne. Il fut le premier qui mit en musique les psaumes de Cl. Marot et de Th. de Bèze. Claude Goudimel travailla sur le même sujet après lui, et mit le reste des psaumes en musique, et même à quatre et à plusieurs parties. »

[1] Varillas commet ici (p. 228 de son *Histoire de Charles IX*, Cologne, 1686, in-12) une énorme bévue, en confondant Claude Goudimel, martyrisé en 1572, et Claudin Le Jeune, mort tranquillement en 1600.

[2] *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg*, la Haye, 1682.

[3] L'un des ancêtres de Benjamin Constant. M. Sayous nous a conservé, dans l'*Histoire de la littérature française à l'étranger*, I, 230, une lettre de Bayle au professeur Constant.

[4] *Histoire de la réforme de la Suisse*, VI, 535.

Le *Musée des protestants célèbres* répète Florimond de Rémond et ne parle que de Gudinel (*sic*) et de Bourgeois.

L'opinion de M. Fétis a varié sur ce point. En 1830, il affirmait que les psaumes de Marot avaient d'abord été chantés sur des airs profanes, et ajoutait [1] :

Plus tard, la traduction des psaumes ayant été achevée par Th. de Bèze, des compositeurs habiles, tels que Goudimel, Roland de Lassus, Philibert Jambe-de-Fer, Claudin Le Jeune et autres, mirent ces psaumes en musique nouvelle à trois et à quatre parties, et les recueils qui s'en multipliaient firent oublier la méthode de les chanter sur des airs profanes.

En 1833, M. Fétis ne parlait plus que de Goudimel et de Franc. Voici un extrait de son remarquable travail sur les *premiers auteurs de la musique des psaumes* [2], article qui n'a point été connu des historiens modernes, et que nous n'aurions sans doute pas découvert sans la bienveillance de l'auteur. A propos des mélodies antérieures à 1560, il s'exprime ainsi :

Il est donc démontré que l'opinion qui attribue à Goudimel la première composition du chant des psaumes est erronée; il paraît même certain que plusieurs musiciens ont écrit ce chant de manière différente avant que les protestants en eussent adopté un exclusivement pour le service de leurs temples.

Dans la *Biographie des musiciens* le même écrivain s'exprime ainsi :

Guill. Franck a mis en musique cinquante psaumes de Marot, Strasbourg, 1545, in-8°. Ce sont les mélodies qui sont restées en usage chez les protestants de France et de Hollande, et qui ont été mises à quatre parties par Bourgeois, par Goudimel et par Claudin Le Jeune.

A l'article *Goudimel*, M. Fétis atténue sa première affirmation et dit que nos mélodies ont été arrangées d'après d'anciennes mélodies allemandes ou composées par un musicien assez obscur, nommé Guill. Franc ou Franck.

En 1838, M. Henry faisait de Goudimel l'auteur de nos mélodies (*Leben Calvins*, II, 161); puis, dans un appendice, il les attribuait à Franc, en lui donnant pour collaborateur Goudimel.

[1] *Curiosités historiques de la musique*, in-8°, p. 375. — [2] *Revue musicale*, Paris, 22 juin 1833.

Selon M. Koch (*Geschichte des Kirchenlieds und Kirchengesangs*, Stuttgard, 1847, I, 92), ce serait Calvin qui, avec l'aide de G. Franc, aurait arrangé les psaumes de Marot et de Bèze pour l'Église.

D'après *la France protestante*, répétée par C. F. Becker (*Die Tonwerke*) et par M. Ch. d'Héricault, non-seulement les mélodies des cinquante psaumes de Marot sont incontestablement de Franc, mais on doit supposer que les mélodies des cent psaumes de Bèze sont également son œuvre. On lit dans le même ouvrage, à l'article *Goudimel* :

Il paraît certain que les mélodies du Psautier ne sont pas de lui. Néanmoins, il en a été généralement considéré comme l'auteur, et elles sont même le principal fondement de sa réputation. Historiens et poëtes, tous s'accordent à le louer comme l'heureux interprète des saints élans du roi-prophète.

En 1853, avant la publication du cinquième volume de *la France protestante*, volume qui contient les articles *Franc*, *Goudimel* et *Bourgeois*, notre savant ami, M. A. Coquerel fils, pensait que Franc avait, non pas continué, mais revisé la musique de Goudimel et de Bourgeois [1].

M. Huc-Mazelet (*Le Chrétien évangélique*, 1861, p. 242) expose une autre théorie, qu'il n'étaye pas même d'un semblant de preuve :

Calvin adopta la traduction de Marot; Bèze la compléta, *et sous leurs yeux une commission composée de Claude Goudimel et Guillaume Franc fut chargée de faire des airs pour les cent cinquante psaumes*. On sait que Goudimel paya de sa vie dans le massacre de Lyon, en septembre 1572, l'assistance qu'il avait donnée aux protestants dans cette circonstance. Les mélodies de nos psaumes sont en partie empruntées aux chansons du temps, en partie empruntées aux recueils allemands, qui eux-mêmes à leur tour ont adopté un certain nombre de nos mélodies; enfin, elles ont été en majeure partie composées par les membres de la commission.

M. Riggenbach [2], qui attribue douze mélodies à Bourgeois et n'ose se prononcer catégoriquement à propos de Franc, s'exprime ainsi sur le compte de Goudimel :

On peut se demander si, gagné à la Réforme, il n'aurait pas pris part à la composition des dernières mélodies du Psautier qui parurent en 1562, de même qu'il venait,

[1] *Bulletin*, I, 409, et *Histoire de l'Église réformée de Paris*, I, 29.

[2] *Der Kirchengesang in Basel*, 1870, in-8°, p. 68.

dans la même année, de faire paraître un certain nombre de psaumes en forme de motets. Si nous réfléchissons, poursuit-il, que Fl. de Rémond paraît avoir raison en ce qu'il dit de Bourgeois, ce qu'il dit également de Goudimel devient vraisemblable.

Un musicien érudit, M. G. Becker, de Lancy, écrivait, le 29 juin 1873, dans *la Patrie de Genève* [1] :

La question : Quels sont les compositeurs des chants de ces psaumes, qui, à travers plus de trois siècles, n'ont rien perdu de leur force et de leur beauté, est encore sans réponse définitive. — Que de papier a pourtant été noirci dans le but de la résoudre!

Les uns disent que c'est L. Bourgeois; les autres croient que c'est Goudimel; d'autres encore nomment G. Franc, Jambe-de-Fer, ou même Claudin (Sermisy, car Cl. Le Jeune était à peine au monde); *tous se trompent.*

Pourquoi ne pas franchement admettre, l'idée n'est certainement pas neuve, que ce sont des anciens chants mondains, des airs de danse, des chansons à boire, des chants d'amour, etc., auxquels Cl. Marot et Th. de Bèze ont adapté leurs psaumes? Il en est pourtant ainsi.

Enfin, M. Lavoix fils, de la Bibliothèque nationale, disait plus récemment encore [2] :

Théod. de Bèze confia ses vers et ceux de son collaborateur Marot à un compositeur nommé Guillaume Franc ou Franck; la musique de ces psaumes est, dit-on, celle qui se trouve dans les Psautiers calvinistes, imprimés pour une seule partie et pour une voix. Bientôt les musiciens, deux surtout, Bourgeois et Goudimel, voulurent entourer ces poésies de tout le prestige de leur art. Bourgeois, qui vivait auprès de Calvin, proposa au réformateur des psaumes écrits à plusieurs parties; mais Calvin trouva trop papiste cette manière d'habiller les textes saints, et Bourgeois revint en France mettre son idée à exécution. On a prétendu que Calvin avait fait composer la musique des psaumes par Bourgeois pour les répandre à plusieurs milliers d'exemplaires; mais Fétis a victorieusement réfuté cette assertion (?). Ces chants, composés en France et pour la France, ne tardèrent pas à devenir une espèce de signe de ralliement pour les calvinistes, et cet antagonisme fut des plus favorables au progrès de la musique de chambre vocale. . . .

Malgré la légitime autorité dont jouit le nom de M. Fétis, et malgré

[1] Articles réunis en volume sous ce titre : *La musique en Suisse depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, 1874, in-18.

[2] *La musique de chambre au XVIe siècle*, dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* du 28 septembre 1873.

l'autorité non moins grande de *la France protestante*, la grande majorité des lettrés a retenu l'ancien préjugé qui attribue à Goudimel les mélodies du Psautier [1].

Il est cependant de toute évidence que Goudimel, qui, en 1543, écrivait des messes et des motets pour l'Église catholique, n'est pas l'auteur des airs chantés en 1539 dans les temples de Strasbourg et de Genève; il est non moins évident que Goudimel, qui publiait un *Magnificat* en 1557 et quatre messes l'année suivante, n'est pas l'auteur des mélodies des trente-quatre premiers psaumes de Bèze, parus en 1551. Il est non moins évident que Goudimel, qui n'a jamais été à Genève, où M. Herminjard et d'autres explorateurs ont vainement cherché ses traces [2], tandis qu'ils ont trouvé celles de Franc et de Bourgeois, qui n'avaient pas comme lui une réputation européenne; que Goudimel, dont il n'y a pas de lettre dans la correspondance de Calvin ni dans celle de Bèze, n'est pas l'auteur des mélodies, pour la plupart indignes d'un homme de goût, qui parurent à Genève en 1562, et complétèrent définitivement le Psautier [3].

Le nom de l'illustre musicien n'apparaît dans le monde protestant qu'après l'achèvement du Psautier, et grâce à la publication qu'il fit à Paris, à la fin de l'année 1562, de seize psaumes en forme de motets. Ce n'est qu'en 1565 qu'il fit paraître ses cent cinquante psaumes à quatre voix, en déclarant qu'il a suivi les mélodies en usage sans y rien changer [4].

Quant à Claudin Le Jeune [5], que les uns font naître en 1540 et les

[1] Voir encore Conrart, Pierre Dangirard, Baulacre, Sismondi, Bourrit, Samuel Vincent, Ébrard, Winterfeld, la *Biographie universelle* de Michaud, la *Real-Encyclopädie* de Herzog, le *Bulletin*, sans parler des recueils de psaumes ou de cantiques contemporains, etc.

[2] « Goudimel n'a pas eu de relations avec nos réformateurs, écrit M. Herminjard. Je n'ai jamais rencontré son nom dans leur correspondance, ni dans les registres du Conseil de Genève, ni dans ceux de la Compagnie des pasteurs. Il n'est pas l'auteur des premiers psaumes chantés à Genève en 1542. » (Lettre communiquée par M. Henri Bordier.)

[3] M. Gruneisen a donc été mieux inspiré que ses collaborateurs, en écrivant, dans la *Real-Encyclopädie*, à l'article GOUDIMEL, que ce musicien ne composa que l'harmonie des psaumes, dont les mélodies ont été, comme celles de beaucoup de cantiques allemands, arrangées sur des chants populaires.

[4] Voici l'avis aux lecteurs de son Psautier de 1565 : « Nous avons adiousté au chant des psaumes, en ce petit volume, trois parties, non pour induire à les chanter en l'Eglise, mais pour s'esiouir en Dieu particulierement ès maisons. Ce qui ne doit estre trouué mauuais, d'autant que le chant duquel on vse en l'Eglise demeure en son entier, comme s'il estoit seul. »

[5] On l'a souvent confondu non-seulement avec Claude Goudimel, mais aussi avec Claude de Sermisy, autre compositeur célèbre d'une époque antérieure.

autres en 1528, il n'avait en 1542 que deux ou quatorze ans, et onze ou vingt-trois en 1551. Il est donc évident que les mélodies des psaumes de Marot et des trente-quatre premiers de Bèze ne sont pas de lui. Les mélodies parues en 1562 ne sont pas davantage son œuvre; car, de même que Goudimel, Le Jeune était contre-pointiste, non mélodiste, et, comme lui, il n'a jamais habité Genève, ni été en rapport avec Calvin.

Des quatre musiciens auxquels la tradition attribue nos mélodies, en voilà deux écartés d'emblée : Goudimel et Le Jeune; restent Bourgeois et Franc. Occupons-nous d'abord de celui-ci. Les indications recueillies sur lui par M. Riggenbach, dans les *Registres du Conseil* de Genève, jointes à d'autres puisées pour nous à la même source par M. Henri Bordier, suffisent pour établir sommairement sa biographie.

Fils de Pierre Franc, de Roan (Rouen)[1], Guillaume Franc semble avoir été l'un des nombreux protestants que la persécution chassa de France, et qui sacrifièrent à leurs convictions religieuses position, fortune, amis, parents, patrie. Il était arrivé à Genève avant que Calvin fût rappelé de Strasbourg, puisqu'il fut autorisé, le 17 juin 1541, à ouvrir une école de musique[2]. Les registres du Conseil le mentionnent en ces termes, à la date de 1542 : «Payé dix florins à maistre Guillaume le Franc, qui instruit les enfans à chanter.» Le 6 juin de la même année, il obtint une place de chantre fort peu rétribuée[3]; et, à la suite de plusieurs réclamations, ses appointements furent successivement portés à cent goulden par an. Le 16 avril 1543, le Conseil prit à son sujet la résolution suivante : «Pour aultant que l'on parachene les psalmes de Dauid et quil est fort necessaire de composer vn chant gracieulx sur yceulx, ordonné que maystre Guillaume, le chantre, qui est bien propre pour recorder les enfans, les instruira vne heure le iour qui sera fixé, et qu'on parlera de son gage à maystre Calvin[4].» Il prêta serment, le 7 mai de la même année, et demanda presque aussitôt après un logement près de Saint-Pierre, puis «vne petite cauette dessous les degrés du temple,» et enfin, le 29 mai 1545, une nouvelle augmentation de traitement[5]. Ayant cette fois essuyé un

(1) *Registres du Conseil* du 7 mai 1543, vol. XXXVII, fol. 85.

(2) *Ibid.* vol. XXXV, fol. 237.

(3) *Ibid.* vol. XXXVI, fol. 34.

(4) *Ibid.* vol. XXXVII, fol. 61.

(5) *Ibid.* vol. XXXVIII, fol. 128, 153, 243; vol. XL, fol. 133.

refus, il déclara ne pouvoir vivre à Genève avec cent florins, et, le 3 août, pria le Conseil d'accepter sa démission [1].

C'est à partir de ce moment, et non dès 1543 comme le dit Ruchat [2], qu'il devint chantre à Lausanne, où il demeura jusqu'à sa mort, bien que la pauvreté l'y eût accompagné. Le 8 novembre 1552, une recommandation de Th. de Bèze lui valut une gratification inscrite en ces termes dans les registres bernois : «A Guillaume Franc six *köpff* de seigle, 10 livres, pour une fois, à cause de son garçon.» Il mourut en 1570, ainsi qu'il résulte des comptes du bailli de Lausanne, dans lesquels son traitement figure jusqu'au 1er juin, date à partir de laquelle sa veuve fut exemptée des corvées.

Venons maintenant à la lettre de David Constant à Bayle. «J'ai déterré, écrivait le professeur, doué d'un médiocre sens historique, une chose assez curieuse, c'est un témoignage que M. de Bèze donna de sa main, et au nom de la Compagnie ecclésiastique, à Guillaume Franc, le 2 novembre 1552, où il déclare que c'est lui qui a mis, le premier, en musique les psaumes comme on les chante dans nos églises, et j'ai encore un exemplaire des psaumes imprimés à Genève où est le nom de ce Guillaume Franc, et, outre cela, un privilége du magistrat, signé Galatin, en 1564, où il est aussi reconnu pour l'auteur de cette musique. Notre Plantin, dans la *Lausanna restituta*, lui rend le même témoignage.»

Baulacre a combattu et mis à néant cette assertion, dénuée de toute espèce de fondement, dans le *Journal helvétique* de 1745 [3]. Après avoir cité la lettre qu'on vient de lire, il poursuit en ces termes :

M. le professeur Ruchat a dit l'équivalent (*Histoire de la Réforme*, VI, 535), mais sur des mémoires de Plantin qui se sont trouvés fautifs. Ayant eu depuis peu quelque défiance là-dessus, il a cherché à voir le témoignage même de Bèze. On le lui a communiqué, et, à la première lecture, il a été convaincu que M. Constant lui a fait dire tout autre chose que ce qui s'y trouve, et c'est d'après lui que je vais rectifier l'anecdote.

On cite deux preuves pour attribuer à Franc la musique de nos psaumes. La première, c'est le témoignage de Bèze, qu'il donna comme recteur en 1552; mais on n'y

[1] *Reg. du Conseil*, vol. XL, fol. 202.

[2] *Histoire de la réforme de la Suisse*, VI, 535.

[3] Son article tomba sous les yeux de l'intrépide chercheur, notre excellent ami, feu Eugène Haag, assez tôt pour qu'il pût insérer une rectification à l'article MAROT de *la France protestante*. Malheureusement cette rectification, qui n'est que négative, n'a point dissipé toutes les ténèbres.

trouve rien de semblable. Il roule uniquement sur la pauvreté du chantre, sur le triste état de sa famille, le peu de santé de sa femme, la modicité de sa pension, qui ne suffisait pas pour l'entretenir, lui et ses enfants.

L'autre preuve est une édition des psaumes imprimés à Genève avec le nom de Guillaume Franc, où l'on voit à la tête un privilége du magistrat de Genève, qui le reconnaît pour l'auteur de cette musique.

Si M. Constant a eu un exemplaire de ces psaumes, nous en avons aussi un dans notre bibliothèque publique; ainsi nous pouvons en parler avec connaissance de cause.

Inutile de poursuivre la citation, puisque, ayant eu sous les yeux[1] ce précieux exemplaire, peut-être unique, nous sommes à même de le décrire. En voici le titre : « *Les psaumes mis en rime francoise par Clement Marot et Theodore de Beze, auec le chant de l'Eglise de Lausanne. Psaume IX. Chantez au Seigneur, qui habite en Sion, et annoncez ses faicts entre les peuples.* (Vignette : cognée mise à la racine des arbres, avec inscription alentour.) Par Iean Riuery, pour Antoine Vincent. 1565. Auec priuilege, tant du Roy que de Messieurs de Geneue. »

C'est un volume in-12, dans sa reliure primitive en parchemin. L'exemplaire est bien conservé, sauf des piqûres assez graves dans le bas de la marge du fond, depuis la page 55 des psaumes jusqu'à la page 7 de *la forme des prieres ecclesiastiques*. Quinze feuillets liminaires non paginés contiennent le titre, l'avertissement de Franc aux lecteurs, l'extrait du privilége du roi accordé à Vincent le 26 décembre 1561, l'extrait du privilége de la Seigneurie de Genève du 1er décembre 1564, la préface de Calvin, l'épître de Th. de Bèze à l'Église de Notre-Seigneur et la table des psaumes selon l'ordre de l'alphabet. Puis viennent les cent cinquante psaumes, suivis des Commandements et du Cantique de Siméon, avec mélodie seule, comprenant les pages 1 à 470. Enfin, *la forme des prieres ecclesiastiques*, avec nouvelle pagination, va de la page 1 à la page 110. Sur la garde, en tête du volume, se trouve cette note manuscrite, d'ailleurs inexacte, d'une écriture qui paraît être du commencement du XVIIe siècle : *Il y a en ce liure des pseaumes imprimés l'an 1565, pour l'vsage de l'Eglise de Lausanne, quarante pseaumes differents en la musique d'auec les nostres ordinaires. Guillaume Franc, chantre en ladite eglise, les ayant ainsi posez.* Vide *le 2e fueillet en son epistre aux lecteurs. Salut.*

[1] Grâce à l'obligeance de M. le pasteur Chantre, de Genève.

Voici l'extrait du privilége de la Seigneurie de Genève :

Il est permis à Guillaume Franc, chantre en l'Eglise de Lausanne, de faire imprimer les pseaumes de Dauid mis en rime francoise par Cl. Marot et Th. de Beze, et y adiouster *les chants qu'il a faits nouueaux sur aucuns d'iceux*. Deffendans à tous imprimeurs et libraires nos suiets de imprimer, faire imprimer, ny exposer en vente d'autres pseaumes sur les chants que dessus en nostre Cité, iusques à trois ans des auiourd'huy, à peine accoustumée. Donné à Geneue le premier de decembre 1564. Ainsi signé : Galatin, et scellé en placart de cire rouge.

Il est donc indubitable que Franc a introduit dans son Psautier, publié à Genève en 1565, quelques nouvelles mélodies. Dans quel but ? C'est ce que son avertissement va nous apprendre.

GVILLAVME FRANC, CHANTRE EN L'EGLISE DE LAVSANNE, AVX LECTEVRS, SALVT.

Mes freres, à fin que vous n'ayez occasion de penser que, par ceste nouuelle edition des pseaumes auec leur propre chant, *i'aye voulu entreprendre quelque chose par dessus ceux-là qui sur ce ont trauaillé tres-fidelement, ou mesme corriger ce qui a esté bien fait par eux*, i'ay estimé estre necessaire de vous aduertir qu'en cest' œuure ie ne me suis proposé autre but que l'aduancement de l'honneur et gloire de nostre Seigneur, en employant le talent qu'il m'a donné au seruice de son Eglise ; et ce sans auoir esgard qu'à ceste Eglise de Lausanne, comme en telles choses exterieures il est permis de s'accommoder aux circonstances des lieux, sans que pour cela il y ait aucune separation entre les Eglises de nostre Seigneur. Outre cela, ie puis protester auoir esté incité à ce faire plus par le conseil et solicitation de ceux qui ont charge en icelle, que de ma propre volonté, alegnans pour raison qu'ils estimoient estre chose fort vtile si chascun des pseaumes auoit son chant particulier. Ce consideré, *i'ay choisi tous les meilleurs chants de ceux qui ont esté vsitez, tant en ceste qu'aux autres Eglises reformées, lesquels i'ay retenus* [1]. *Et quant à ceux dernierement traduits qui se chantent sur le chant des premiers pseaumes, ie leur ay à chascun* selon mon petit pouuoir *adapté son chant ;* pour ce que plusieurs oyans chanter lesdits pseaumes, prenoyent vn texte pour l'autre, à cause du chant. Parquoy i'espere qu'il n'y aura personne, de ceux qui ne cherchent autre chose que l'aduancement du regne de nostre Seigneur, qui ne prenne le tout à bonne part et ne s'efforce doresenauant (puis que Dieu leur en fait la grace) de chanter en diuers chants et melodies louanges à Sa Maiesté.

Franc ne s'est donc pas borné à adapter des mélodies aux vingt-sept [2]

[1] Franc n'a cependant fait aucun emprunt au Psautier pseudo-romain de 1542.

[2] Et non *trente* ou *quarante*, comme le dit Baulacre, induit en erreur par la note manuscrite de l'exemplaire, qui, du reste, ne dit pas cela.

psaumes : LI, LIII, LXII, LXIII, LXIV, LXV, LXVI, LXVII, LXVIII, LXX, LXXI, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXXII, XCV, XCVIII, C, CVIII, CIX, CXI, CXVI, CXXVII, CXXXIX, CXL, CXLII et CXLIV, qui, n'en ayant pas, se chantaient sur les mélodies d'autres psaumes; il a, en outre, fait un choix des meilleures mélodies, usitées à Lausanne et ailleurs, qui n'avaient point trouvé accès dans le Psautier génevois, et il les a introduites dans son Psautier, exclusivement destiné à l'Église de Lausanne. Ces mélodies, que nous examinerons plus loin, sont au nombre de dix-neuf, dont voici les numéros : XVII, XXVII, XXIX, XLVIII, LIV, LV, LVI, LVII, LXXV, LXXXIII, LXXXV, XCIV, CII, CVI, CXXXII, CXLI, CXLVI, CXLVII et CL. Comme ces quarante-six mélodies ne sont point sorties de l'Église de Lausanne, qui bientôt même accepta le Psautier génevois, et comme Franc, assez vain du talent que Dieu lui avait donné, c'est-à-dire de son *petit pouuoir,* parle avec éloge des auteurs de la musique génevoise, sans même laisser entrevoir qu'il est l'un de ces auteurs, il en résulte qu'il n'a pris aucune part à l'arrangement des mélodies que les Églises de France chantent encore aujourd'hui.

Il s'était cependant occupé des mélodies du Psautier longtemps avant de publier son édition de 1565, témoin ce précieux document[1], inconnu de MM. Riggenbach et Bovet :

Ieudi 28 iuillet 1552.

. . . Sur ce que le dit maistre Iacques, ministre de Lausanne, a proposé que à Lausanne ilz ne se sont peult estre d'accord de chanter les pseaulmes changés icy par maistre Loys Bourgois, ny ceulx qu'il a myst en chans du sieur de Beze, ilz sont en propos de faire imprimer les pseaulmes translatez par Marot en leur premier chant, et aussy ceulx qu'a translaté le sieur de Beze en vng chant que y a mis le chantre de Lausanne pour les chanter, ce qu'ilz n'hont ausé faire sans licence. Pourquoy il a requis permettre les imprimer icy. Arresté que, attendu que c'est chose raisonnable, il leur soit permys.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir dans cette pièce les traces d'une petite querelle de clochers ou d'une rivalité de chantres, et que les partisans de Bourgeois et ceux de Franc furent, *si parva licet componere magnis,* les Lullistes et les Ramistes, les Gluckistes et les Piccinistes du XVIe siècle. On ne veut rien accepter, à Lausanne, de ce qui se fait à Genève;

[1] Extrait des *Registres du Conseil* de Genève et communiqué par M. Henri Bordier.

Lausanne préfère les mélodies arrangées par son chantre à celles du chantre de Genève. Toujours amoureuse de son indépendance, Lausanne avait déjà tenté, dix ans auparavant, d'établir son autonomie en matière de chant religieux. Viret écrivait à Calvin, le 21 juillet 1542 : « Nous avons résolu de chanter très-prochainement la musique des psaumes composée par Gindron (chanoine de la ville), qui est bien plus facile et plus agréable que la vôtre, et que nous eussions préféré voir imprimer à celle qui est déjà en usage parmi nous[1]. »

Qui sait même si ce n'est pas, en définitive, cette rivalité qui aurait déterminé Franc à quitter Genève? On en retrouve des traces dans son avertissement aux lecteurs, malgré les formes pieuses qui y abondent. Il s'y défend, ainsi qu'on l'a vu, d'avoir *voulu entreprendre quelque chose par dessus ceux-là qui ont travaillé tres-fidelement;* il se défend même d'avoir *voulu corriger ce qui a esté bien fait par eux;* mais, en somme, il ne fait que poursuivre en 1565 ce qu'il avait entrepris avant 1551, c'est-à-dire de mettre en relief son *petit pouuoir,* et de substituer, autant que possible, son œuvre à celle de Bourgeois. Quoi qu'il en soit, plusieurs points sont maintenant acquis et hors de doute :

1° Bourgeois et Franc ont travaillé, chacun de son côté, aux mélodies du Psautier, au moins jusqu'en 1552.

2° Vers cette époque, Bourgeois modifia quelques-unes des anciennes mélodies des psaumes de Marot[2], et en arrangea d'autres pour ceux des psaumes de Bèze qui avaient paru.

3° A Lausanne, on conserva tels quels les airs primitifs des psaumes de Marot, et pour les psaumes de Bèze on préféra les mélodies de Franc à celles de Bourgeois.

4° Les mélodies du Psautier de Lausanne, publié à Genève[3] en 1552

[1] *Decrevimus propediem psalmos canere quos Gindronus ad numeros composuit, vestris multo faciliores et suaviores, quos mallim excusos fuisse quam quibus usi fuimus.* — Ces mélodies lausanniennes primitives sont-elles perdues?

F. Gindron a aussi composé la musique des *Proverbes de Salomon, ensemble l'Ecclesiaste, mis en cantiques et rime françoise, selon la verité hebraïque, par A. D.* (*Accasse d'Albiac*) *du Plessis.* Lausanne, Jean Rivery, 1556, petit in-8°. (*La France protestante*, 2e édit. art. ALBIAC.)

[2] « La musique de la première édition des Psaumes imprimée à Genève diffère en quelques endroits de notre musique actuelle, » disait, en 1745, le *Journal helvétique.* — Modifiée dans quelques endroits en 1551, elle est restée depuis immuable.

[3] Il n'y avait pas encore d'imprimerie à Lausanne.

par Franc, différaient en partie, comme celles du Psautier de Strasbourg, de celles du Psautier génevois, qui ont définitivement prévalu dans toutes les Églises réformées.

Jusqu'en 1552, les publications de Franc restèrent donc confinées dans le cercle de Lausanne, où il faisait concurrence à Bourgeois [1]. C'est sans aucune apparence de raison et tout à fait à l'aventure que M. Fétis lui attribue la musique du Psautier de Strasbourg, dont on connaît quelques auteurs (Greiter, Dachstein, etc.); rien ne peut faire supposer que Franc y ait mis la main. Strasbourg, qui a été le berceau de notre Psautier, n'a jamais manqué de musiciens, et le nom du chantre de Genève et de Lausanne est absolument inconnu aux savants strasbourgeois qui ont publié des travaux approfondis sur l'histoire de leur cité [2].

Puisque ce n'est pas Franc, c'est donc Bourgeois qui fut chargé par Calvin d'adapter des airs aux premiers psaumes de Marot; nous en étions convaincu même avant d'avoir connaissance de la pièce du 28 juillet 1552. Les dates ont ici une irrésistible éloquence. « Louis Bourgeois (fils de Guillaume), dit la *Biographie des musiciens,* né à Paris au commencement du XVIe siècle, s'attacha à Calvin, et le suivit à Genève lorsque le réformateur rentra dans cette ville en 1541. Le consistoire le choisit pour remplir les fonctions de chantre à l'église de Genève; mais, n'ayant pu s'entendre dans la suite avec les chefs de cette Église sur l'usage qu'il voulait y introduire des psaumes harmonisés à plusieurs parties [3], il retourna à Paris en 1557.

[1] C'est à tort que Pierre Dangirard (Préface du Psautier de 1768, déjà cité) met Guill. Franc au nombre des « savans musiciens, Louis Bourgeois, Claudin Le Jeune, Claude Goudimel (dont les noms devroient être plus connus), » qui « travaillèrent à mettre en musique les Pseaumes en forme de motets à quatre, cinq, six et huit parties. »

[2] Riggenbach, p. 64.

[3] M. Bovet élève des doutes sur l'exactitude de ce renseignement, dont, par malheur, M. Fétis n'indique pas l'origine :

« On a dit que Bourgeois avait dû quitter Genève pour avoir voulu introduire dans les temples le chant à quatre parties. Mais comme les Registres du Conseil n'en disent rien, il y a probablement là un malentendu, auquel ont pu donner lieu les désagréments que Bourgeois eut à souffrir, en 1551, pour avoir *changé les chants sans licence.* »

Le silence des registres génevois nous semble bien prouver, en effet, que le Conseil n'a pas été officiellement saisi de la proposition d'autoriser dans les temples le chant à plusieurs parties, mais nullement que Bourgeois n'en ait pas à maintes reprises parlé à Calvin, et n'ait essuyé un refus catégorique et persistant, qui le décida à s'éloigner. Porter l'affaire devant le Conseil en ayant Calvin contre soi, c'était se préparer une défaite certaine, et un homme sensé n'y pouvait songer. D'un autre côté, le lieu d'impression de ce premier recueil harmonisé de nos psaumes semble confirmer l'assertion de M. Fétis. Pourquoi paraît-il à Lyon et

Il s'y trouvait encore en 1561; mais on ne sait ce qu'il est devenu depuis. »

Ainsi donc, voici un musicien habile (bien autrement distingué que Franc) qui arrive à Genève [1] vers le milieu de l'année 1541, et dès l'année suivante les Trente psaumes sont publiés et chantés à Genève, sur des airs différents de ceux de Strasbourg. Il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute : c'est Bourgeois qui en est l'auteur. Comme il ne quitta Genève qu'en 1557, et que nous savons que c'est lui qui adapta des airs aux trente-quatre premiers psaumes de Bèze, parus en 1551, il est évident qu'il a fait de même pour cinq des sept autres psaumes parus en 1554 [2].

Après le départ de Franc pour Lausanne, sa place avait été donnée, le 14 juillet 1545, à un Génevois nommé Guillaume Fabri, conjointement avec Louis Bourgeois, « quest plus propre que luy, » disent les *Registres du Conseil* [3]. Ce jugement sommaire montre que Bourgeois était déjà favorablement connu. Des cent *goulden* de traitement dont Franc n'avait pu se contenter, soixante furent attribués à Bourgeois et quarante à Fabri, à l'un pour le service de Saint-Gervais, à l'autre pour celui de Saint-Pierre. La supériorité de Bourgeois fut plus ouvertement proclamée par les distinctions dont il fut l'objet : le 15 mai 1547, il reçoit gratuitement le droit de bourgeoisie, parce qu'il « est homme de bien et qu'il sert volontiers pour apprendre les enfants; » le 19 août, il est dispensé de la garde et du travail des retranchements, afin de pouvoir se livrer entièrement à ses études [4], « et l'on décide de faire faire *un petit poêle à plaque* dans son appartement. Mais bientôt on lui *décroît* de cinquante florins son salaire. Il supplie qu'on le rétablisse tel qu'il était, et même qu'on l'augmente quelque peu, *par contemplation de sa pauvreté*. On se borne à lui donner deux coupes de blé *pour cette fois*, et *pour contemplation de ce que sa femme est prête à accoucher*. Un

non à Genève, où se trouvait l'auteur? — Ce n'est pas qu'on ne sût imprimer la musique dans la cité de Calvin, puisqu'on y avait imprimé les psaumes avec mélodie; mais évidemment parce qu'il fallait une autorisation du Conseil pour mettre l'ouvrage sous presse, et que Bourgeois, sûr que Calvin la lui ferait refuser, a tourné la difficulté en s'adressant à un libraire lyonnais.

[1] S'il fallait prendre à la lettre l'article de la *Biographie des musiciens*, Calvin aurait rencontré Bourgeois soit à Strasbourg, soit en allant de Strasbourg à Genève; mais il paraît que les registres génevois s'expriment autrement : « On fit appeler de Paris, en 1541, un musicien nommé Louis Bourgeois, » etc.

[2] Les LII et LVII, qui sont au nombre des *Sept pseaumes nouuellement traduits par Th. de Bèze*, n'ont pas encore de mélodie dans les éditions de 1558 et de 1560.

[3] Vol. XL, fol. 179.

[4] Vol. XLII, fol. 117, 221.

peu plus tard, comme il revient à la charge, on décide *que pour ores l'on n'en parlera plus.* En vain maître Calvin intercède en sa faveur [1]. »

Le zèle et les succès du professeur, la considération qu'il avait méritée, ne le préservèrent pas des colères aveugles de la routine, dont le triomphe ne fut d'ailleurs que de très-courte durée. Il ressort de la condamnation qu'on va lire que, vers la fin de l'année 1551, Bourgeois avait publié un Psautier contenant des changements dont nous parlerons bientôt, et que ces modifications, peut-être trop brusquement introduites, amenèrent quelque trouble dans le chant de l'assemblée.

La condamnation est du 3 décembre 1551, et ainsi conçue : *Arresté que, puisque ledict Bourgeois a changé ledict chant sans licence, qu'il soit mis en prison, et que des icy à laduenir lon chante les chants vieulx de ja parauant imprimés, et que lon laisse les aultres iusques y soit aduisé* [2]. A la suite de ce jugement, on ajouta bientôt : *Que lon les chante apres.*

Bourgeois ne subit pas en entier la peine que son zèle artistique lui avait attirée : l'intervention de Calvin le fit relâcher au bout de vingt-quatre heures, et « moyennant remontrance. » Cependant toutes les corrections qu'il fit au Psautier ont été admises, sont devenues officielles, et se sont perpétuées jusqu'à nous.

Quelle est au juste la part de Bourgeois dans la composition de nos mélodies? C'est ce que la comparaison du Psautier strasbourgeois, ou pseudo-romain de 1542, avec le Psautier génevois de la même date va nous apprendre en partie [3].

Huit psaumes (v, vii, x, xi, xii, xiv, xxxvii et cxv) n'ont pas encore de mélodie dans l'édition pseudo-romaine; c'est Bourgeois qui les a, le premier, mis en musique. Les mélodies du v et du cxv n'ont pas été modifiées depuis; quant aux six autres, elles ont subi des remaniements qu'on verra plus loin.

Treize pièces [4] ont des mélodies absolument différentes dans les deux

[1] Bovet, *Histoire du Psautier*, p. 60.

[2] *Registres*, vol. XLVI, fol. 106, 109; *apud* Riggenbach, p. 67.

« Mieux avisé, dit M. Bovet, il imagine une table imprimée qui pourra être affichée dans les temples « pour montrer quel pseaume on « doit chanter. » Cette fois-ci, le Conseil est sensible à cette invention d'une utilité toute pratique et lui accorde soixante sols. Il avait déjà fait une autre table précédemment (*Registres*, 11 mai 1546), mais le nombre des psaumes avait augmenté depuis. »

[3] Le Psautier pseudo-romain reproduit, sans les modifier, les mélodies de 1539, et y en ajoute quelques-unes.

[4] Nous négligeons le *Pater* et le *Credo*, qui

recueils (IV, VI, VIII, IX, XIII, XIX, XXII, XXIV, XXXII, XXXVIII, LI, CXIII et les Dix Commandements), et celles de Bourgeois nous paraissent presque toutes supérieures à celles de Strasbourg[1].

PSALME IV.

Édit. pseudo-rom. 1542. (Mélodie du 13.)

Quand ie t'in-uoque, he - las, es - cou - te,
O Dieu de mon droict et ray - son;
Mon cueur na - uré au lar - ge bon - te,
De ta pie - té ne me de - bou - te,
Mais ex - aul - ce mon o - ray - son.

Édit. de Genève 1542.

ont disparu du Psautier de 1562; ils avaient aussi des mélodies différentes dans les deux recueils.

[1] Il est sans doute superflu de dire que la clef de *sol*, dont nous nous sommes servi pour notre transcription, est remplacée par la clef d'*ut* dans l'original. Nous pourrions également ajouter que, dans l'édition pseudo-romaine, aussi bien que dans celle de 1539, il n'y a pas de signe indiquant la valeur de la mesure.

PSALME VI.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

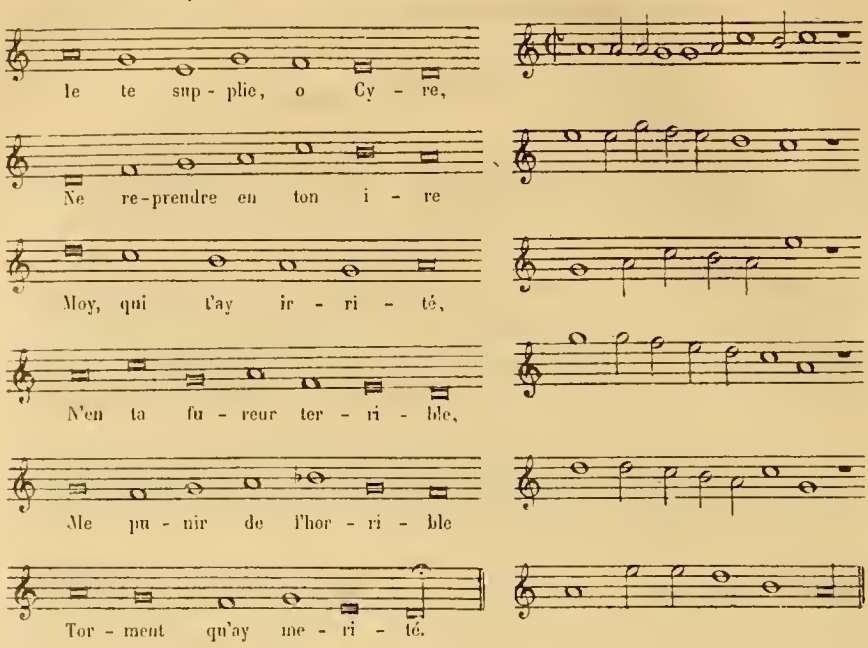

PSALME VIII.

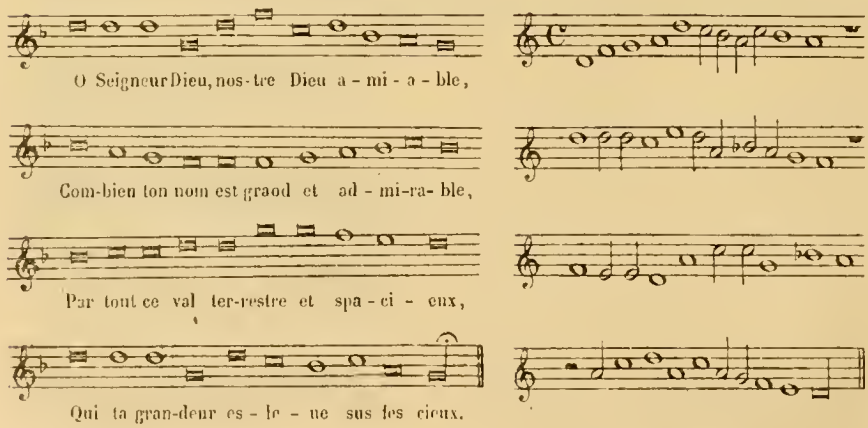

PSALME IX.

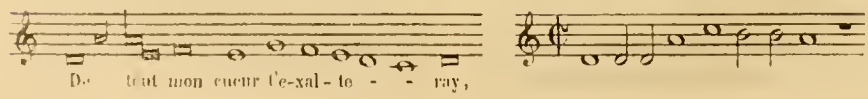

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

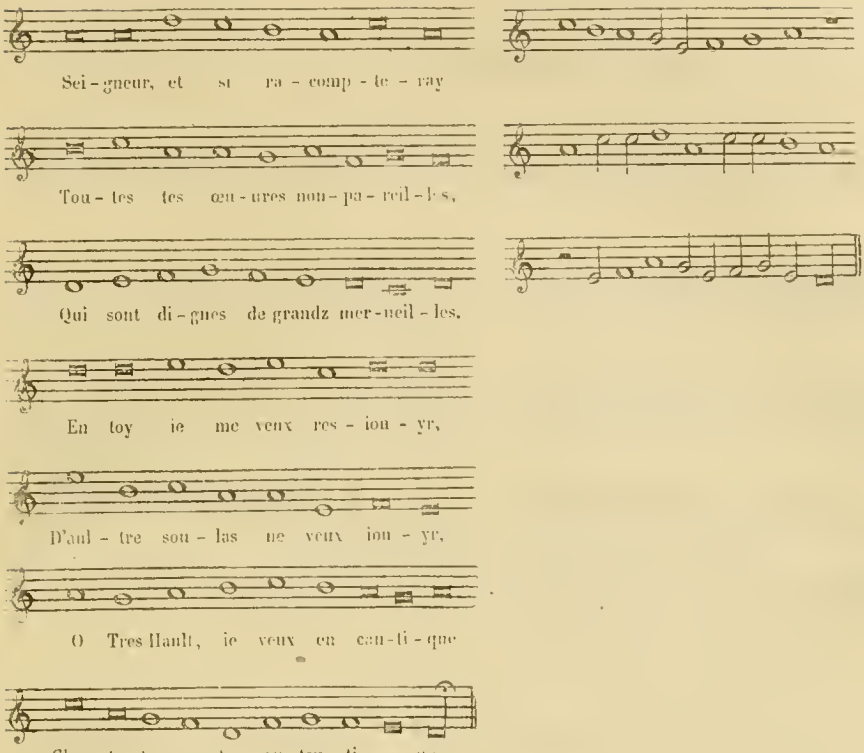

PSALME XIII.

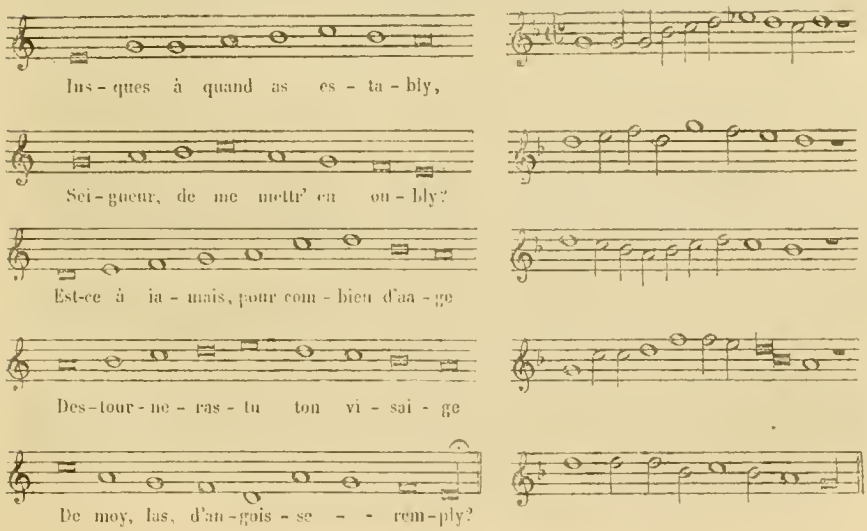

PSALME XIX [1].

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

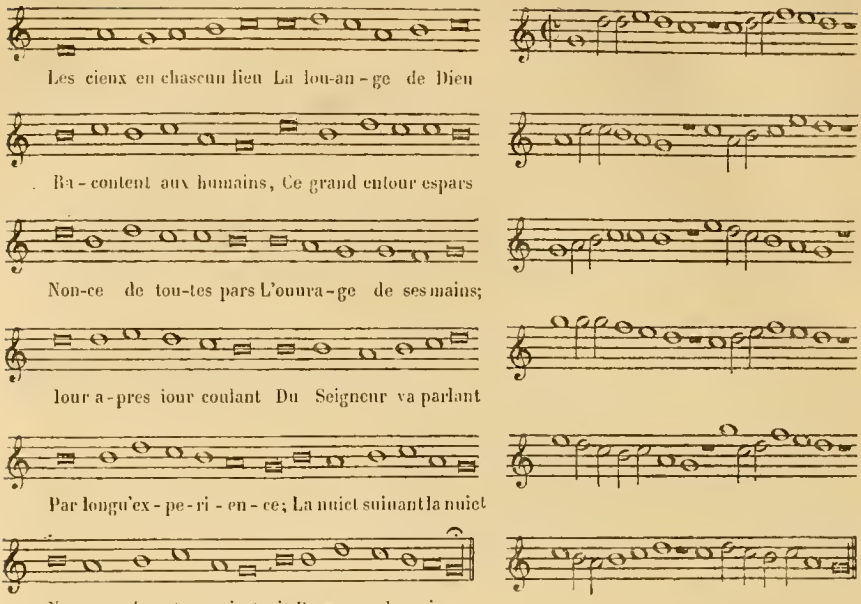

PSALME XXII.

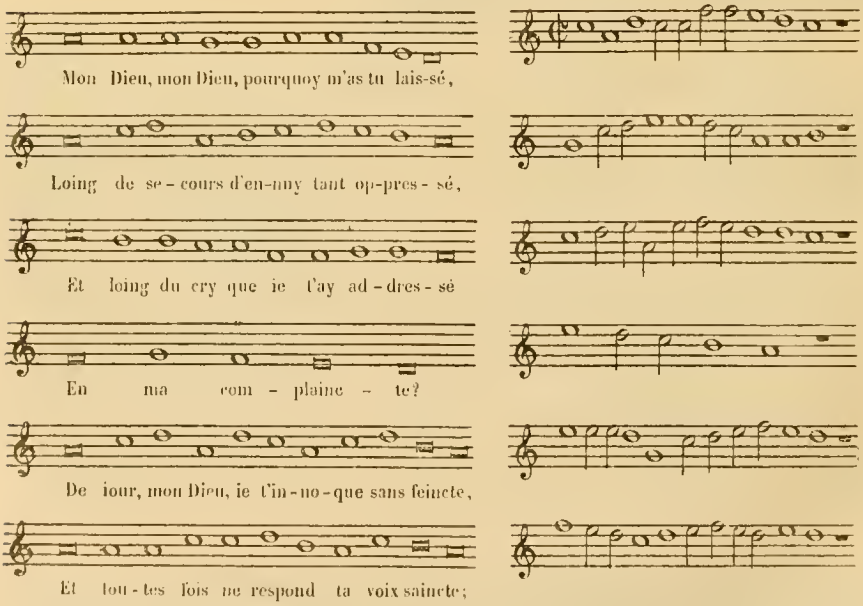

[1] Le Psautier de Strasbourg 1539 a la même mélodie que le pseudo-romain.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

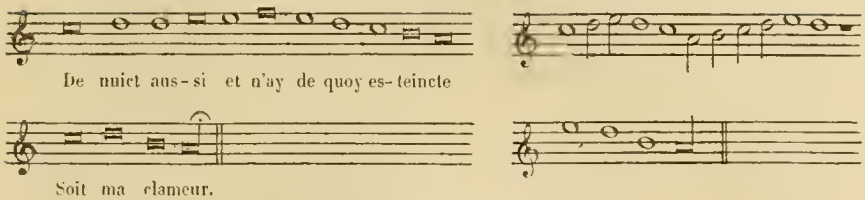

PSALME XXIV.

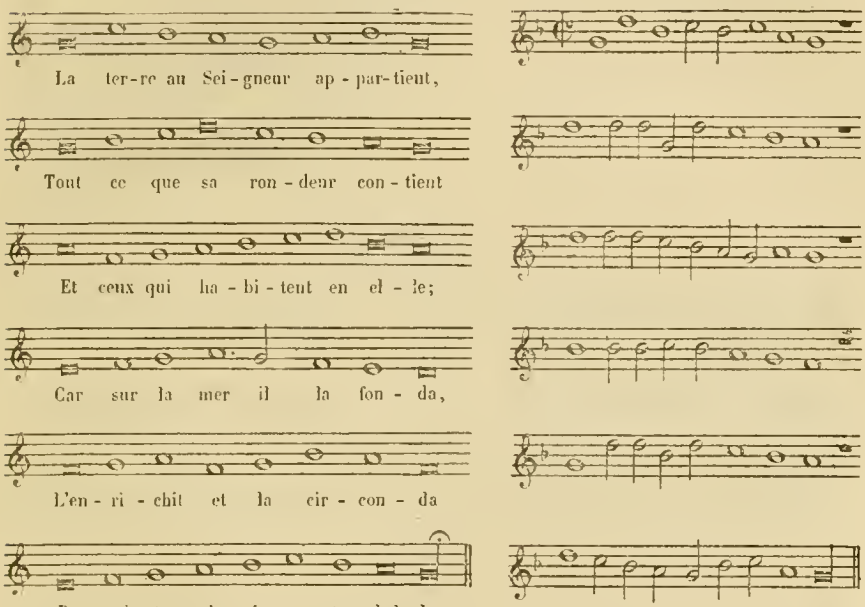

PSALME XXXII.

(Mélodie du 8 [1].)

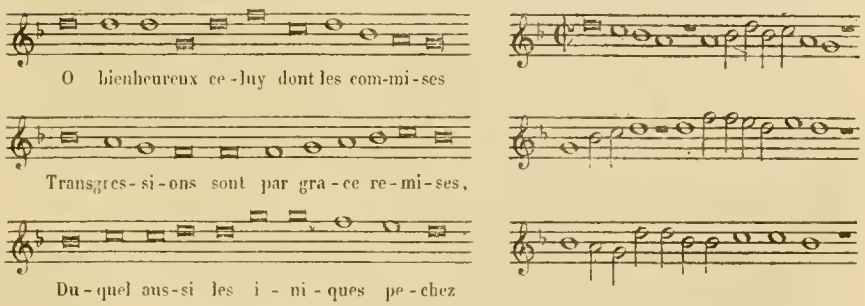

[1] L'édition de Strasbourg 1539 a exactement la même mélodie.

Édit. pseudo-rom. 1542.

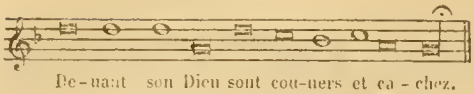

Re-nant son Dieu sont cou-uers et ca-chez.

Édit. de Genève 1542.

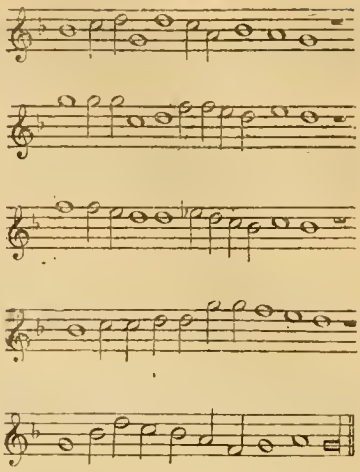

PSALME XXXVIII.

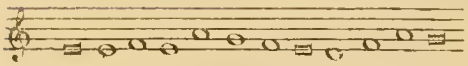

Las, en ta fu-reur ai-gu-ë, Ne m'ar-gu-ë

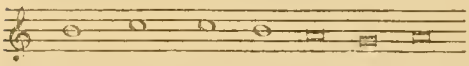

De mon faict, Dieu tout puis-sant.

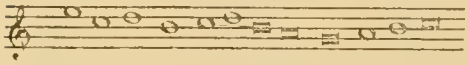

Ton ardeur vn peu re-ti-re, N'en ton i-re

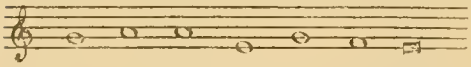

Ne pu-nis moy lan-guis-sant:

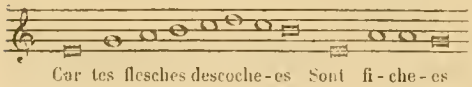

Car tes flesches descoche-es Sont fi-che-es

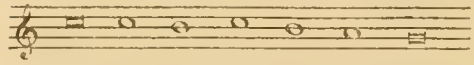

Bien fort en moy, sans men-tir;

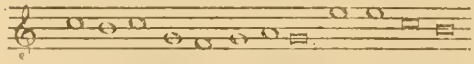

Et as vou-lu, dont i'endu-re, Ta main du-re

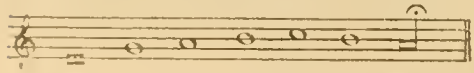

Des-sus moy ap-pe-san-tir.

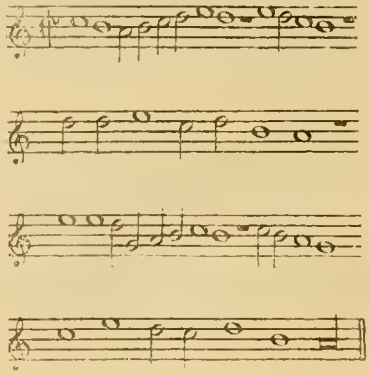

PSALME LI[illegible].

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

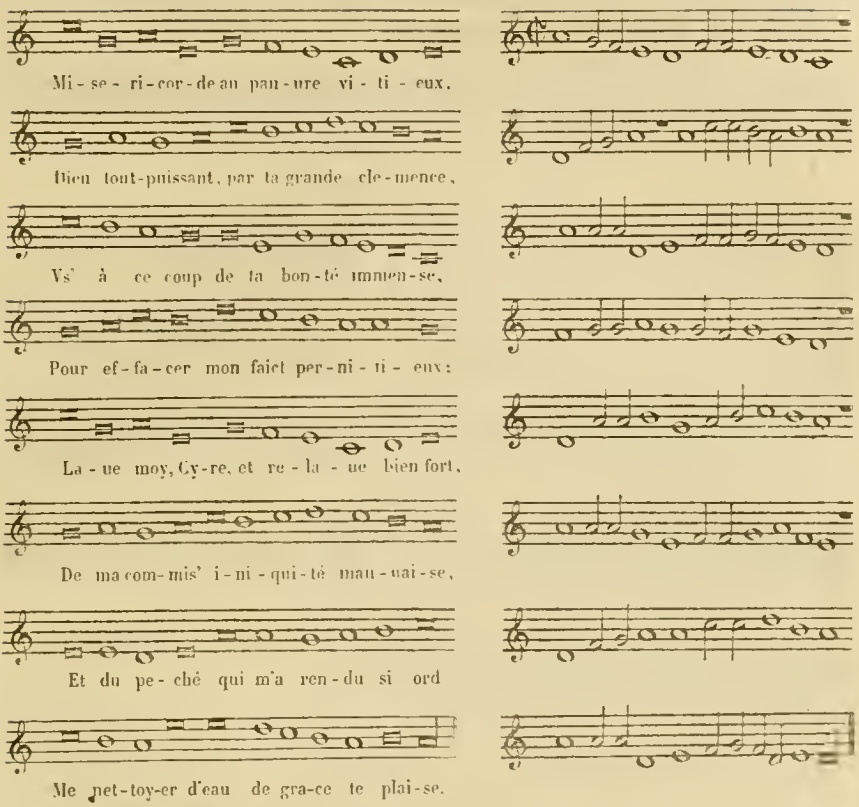

PSALME CXIII[illegible].

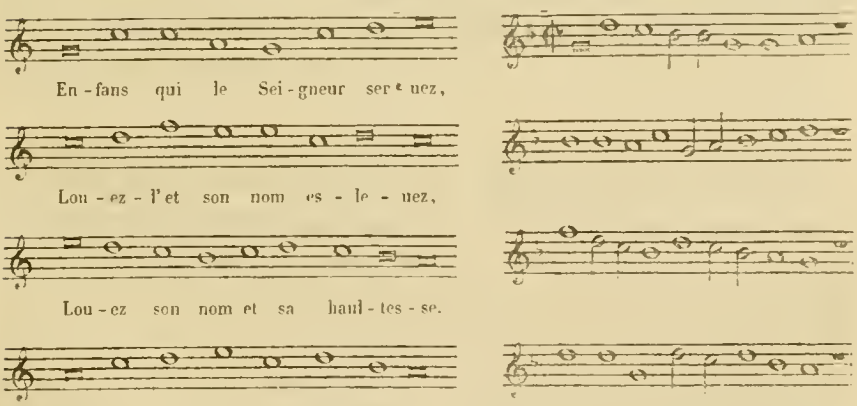

(1) L'édition de Strasbourg 1539 a exactement la même mélodie que la pseudo-romaine.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

Le nom du Sei-gneur e - ter - nel,

Par tout en ce temps et sans ces - se.

LES X COMMANDEMENS [1].

Oy-ons la loy que de sa voix

Nous a don-né le Cre - a - teur,

De tous hom-mes le - gis - la - teur,

Nos - tre Dieu, sou - ue - rain roy.

Ky - rie e - lei - son.

Des trente mélodies du recueil pseudo-romain [2], seize seulement (I, II, III, XV, XXV, XXXVI, XLVI, XCI, CIII, CIV, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXXXVIII, CXLIII et Cantique de Siméon) reparaissent dans le Psautier de Genève 1542, mais toutes modifiées à des degrés divers, sauf celles des psaumes XXXVI, CIII et CXXXVII. Bourgeois n'a très-légèrement retouché les XXXVI et CXXXVII qu'après 1549.

Celle qu'il a mise au psaume III est presque entièrement nouvelle et ne rappelle l'ancienne que par les huit premières notes, et encore le ton en est-il autre. Non-seulement il a fait plusieurs modifications à la mélodie du CIV, mais il y a ajouté cinq nouvelles phrases. A celle du Cantique de Siméon, au contraire, il n'a changé que deux notes [3]. Il s'est gardé de modifier celle du XXXVI, l'une des plus remarquables du Psautier; mais les

(1) L'édition de Strasbourg 1539 a exactement la même mélodie que la pseudo-romaine.

(2) Il n'y en avait que vingt-neuf adaptées à des vers; celle du psaume CXIII en prose ne pouvait être d'aucune utilité à Bourgeois.

(3) Et ajouté un bémol.

autres mélodies allemandes sur lesquelles Calvin avait versifié ont toutes subi quelques changements. Ces modifications portent sur le rhythme, la modulation et la tonalité. La tonalité de Bourgeois est parfois si évidemment préférable, que le Psautier strasbourgeois de 1545 l'a empruntée. Presque tous ces changements nous paraissent heureux, sauf la modulation de l'avant-dernière phrase du XLVI; au reste, le lecteur en jugera par lui-même.

PSALME I [1].

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

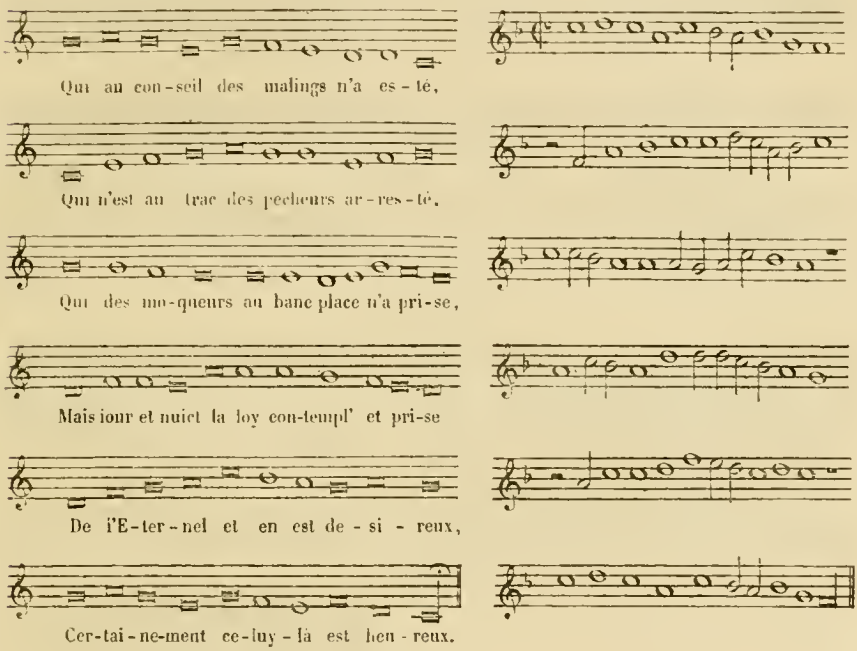

PSALME II [2].

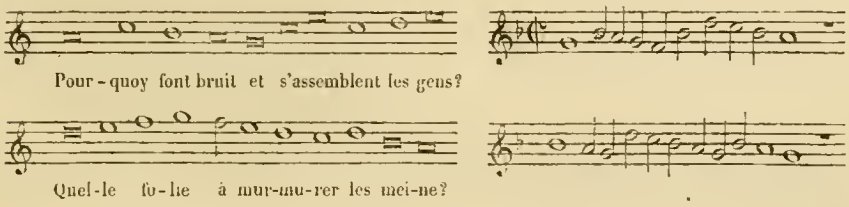

[1] Les éditions de Strasbourg 1539 et 1545 ont exactement la même mélodie que la pseudo-romaine.

[2] Même remarque que pour le psaume I. Les quatre premières phrases n'ont rien à la clef dans l'édition de Strasbourg 1539, ni dans l'édition pseudo-romaine; le *si* ♭ n'apparaît que dans les

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

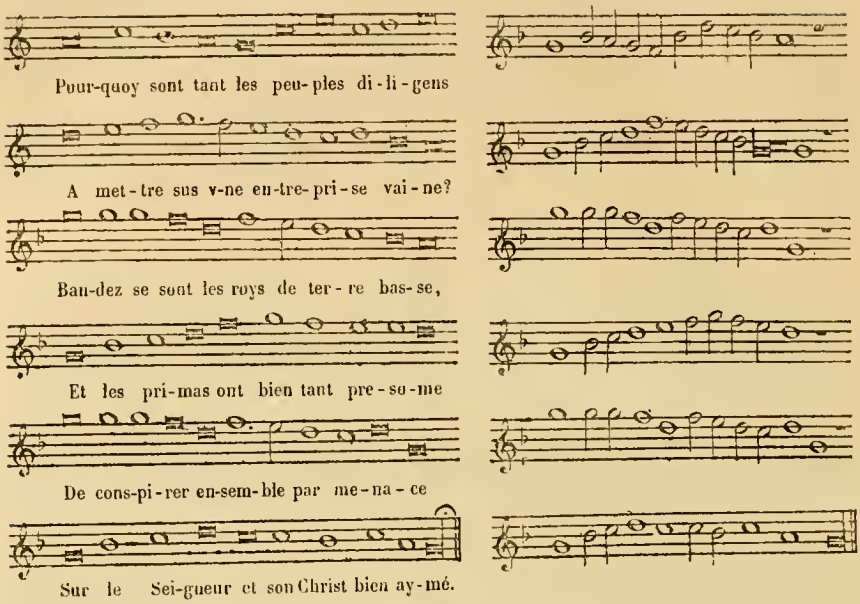

PSALME III [1].

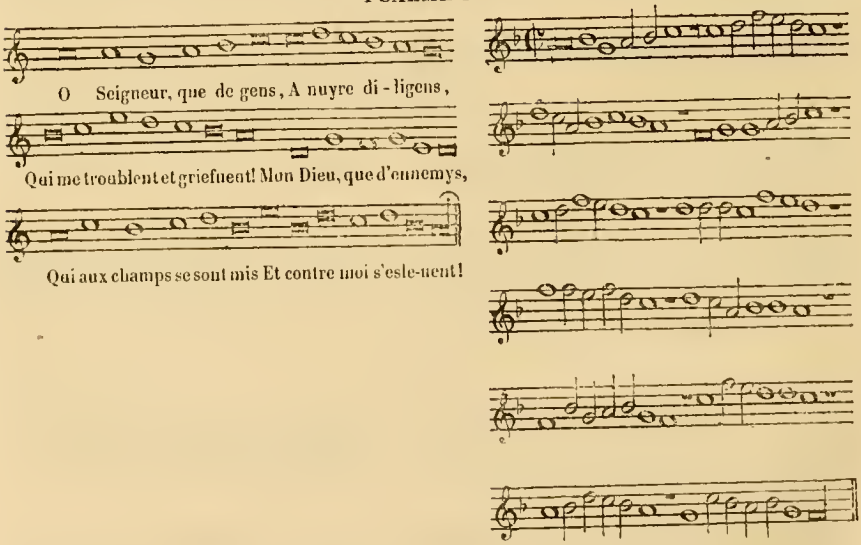

quatre dernières. L'éditeur du recueil de Strasbourg 1545 a évidemment remanié d'après Bourgeois les quatre premières, que voici :

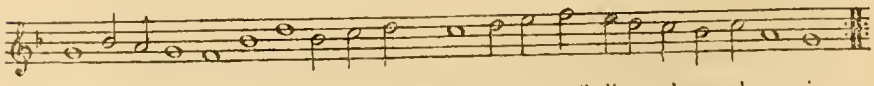

(1) Le Psautier de Strasbourg 1539 a exactement la même mélodie que le pseudo-romain.

PSALME XV [1].

Edit. pseudo-rom. 1542. Edit. de Genève 1542.

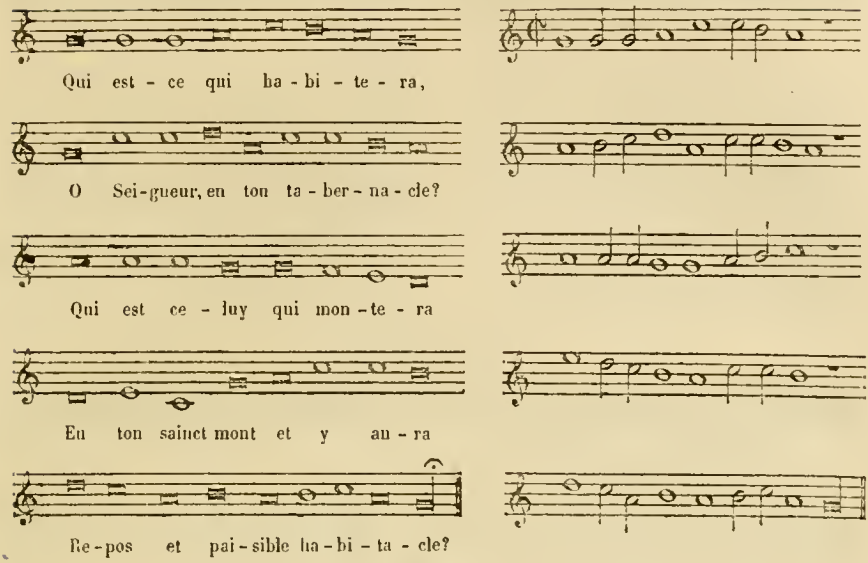

PSALME XXV [2].

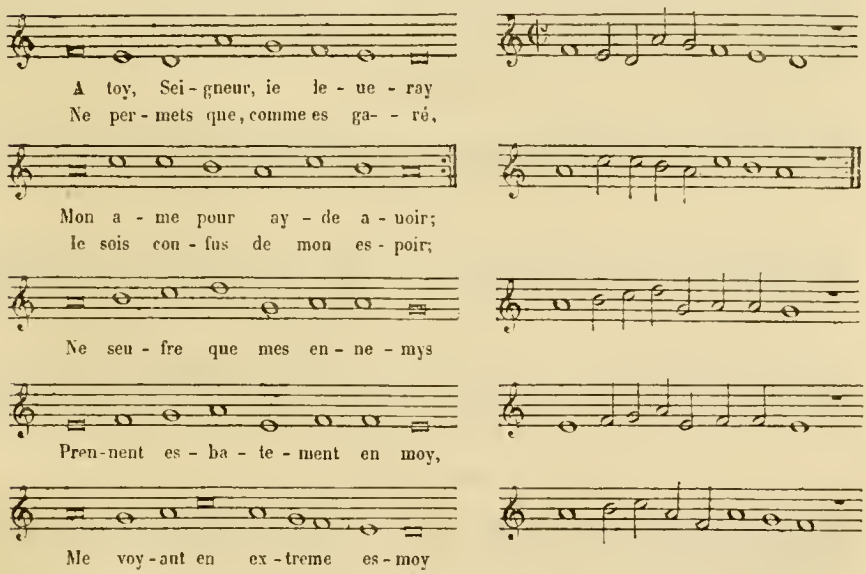

(1) Les Psautiers de Strasbourg 1539 et 1545 ont exactement la même mélodie que le pseudo-romain.

(2) Le Psautier de Strasbourg 1539 a exactement la même mélodie que le pseudo-romain.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

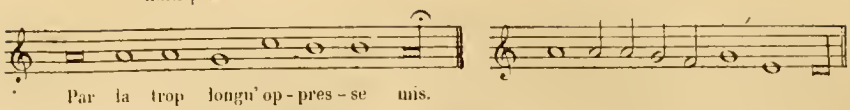

PSALME XXXVI.

Cette mélodie est la même dans les deux éditions; c'est celle qui est encore usitée, sauf une seule note, changée entre 1549 et 1558, la seconde du neuvième vers : le *si* ♭ d'aujourd'hui était primitivement un *do*. Dans le Psautier de Strasbourg 1539, la dernière note du septième vers était un *la*, au lieu d'un *do*.

PSALME XLVI [1].

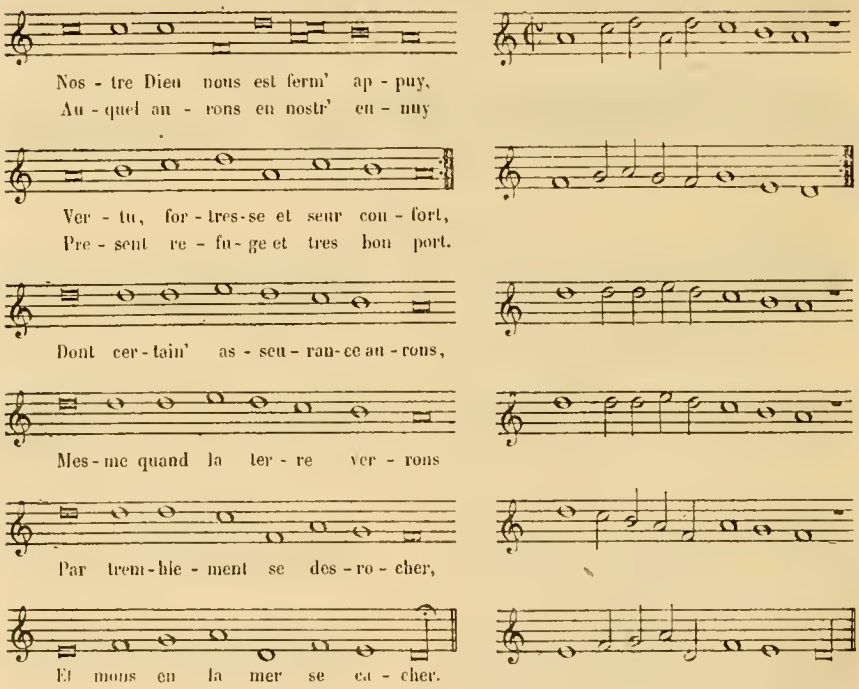

PSALME XCI [2].

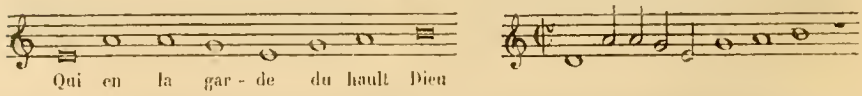

[1] Le Psautier de Strasbourg a exactement la même mélodie que le pseudo-romain.

[2] Le Psautier de Strasbourg a exactement la même mélodie que le pseudo-romain.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

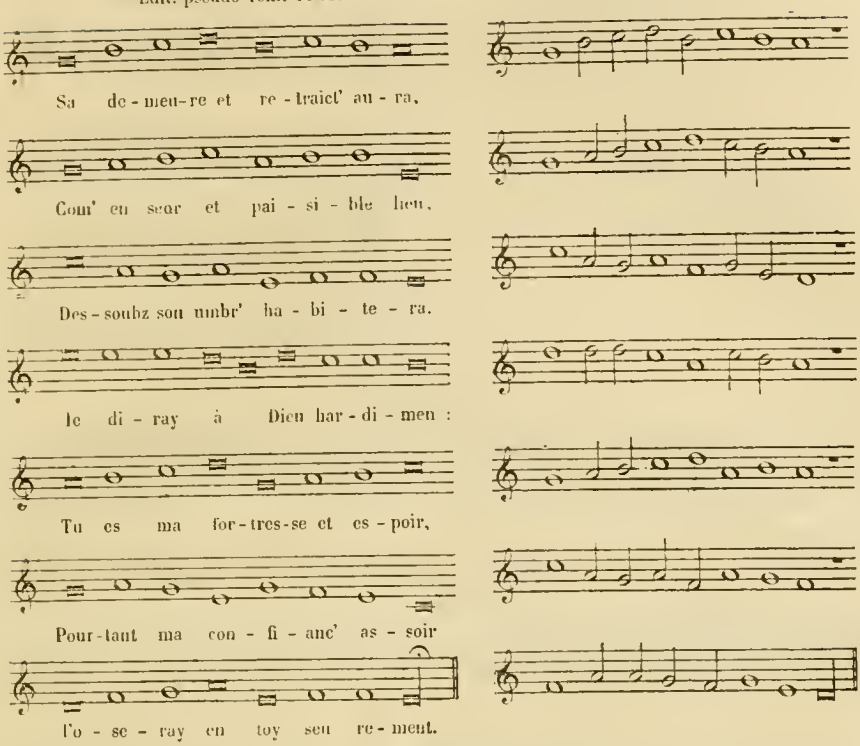

PSALME CIII.

La mélodie des deux éditions, pareille à celle du Psautier de Strasbourg 1539, est identique à celle qui est usitée de nos jours.

PSALME CIV [1].

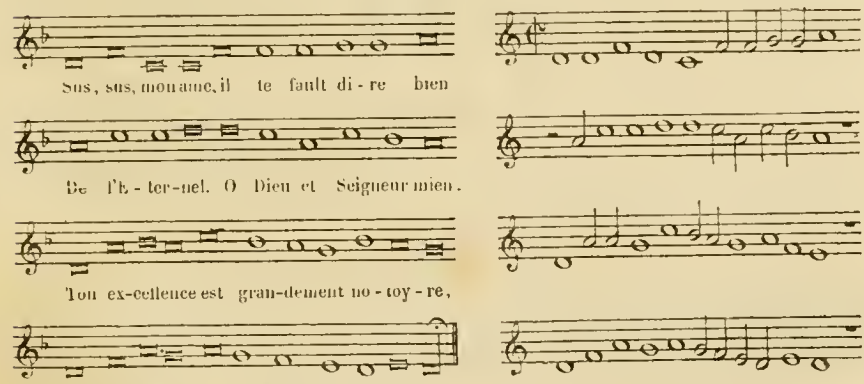

[1] L'édition de Strasbourg 1545 a la même mélodie que la pseudo-romaine.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

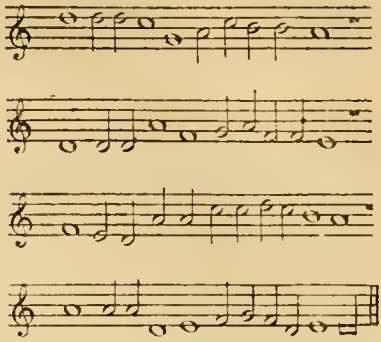

PSALME CXIV [1].

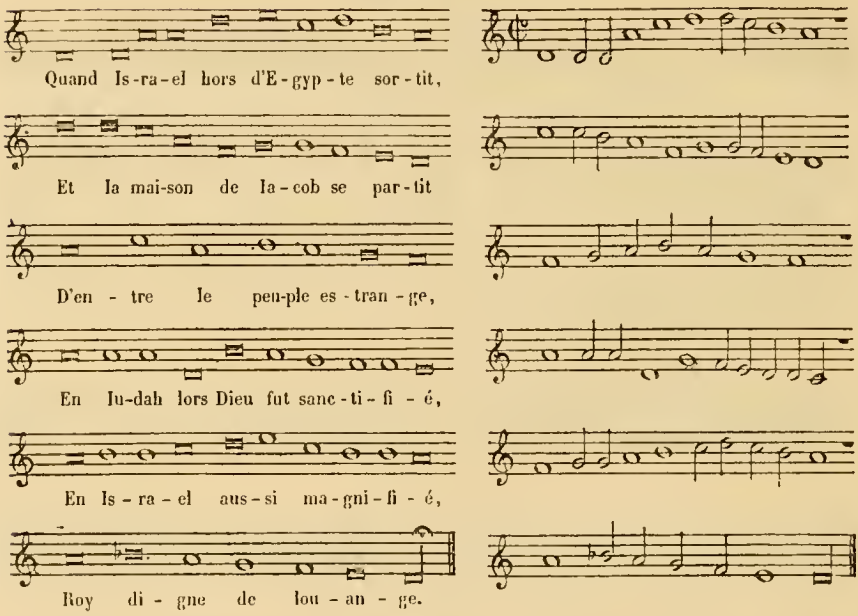

PSALME CXXX [2].

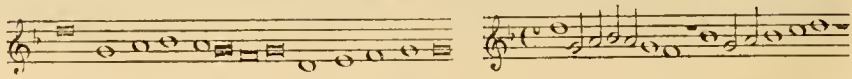

[1] Les trois dernières phrases de l'édition de Strasbourg 1545, qui a profité des corrections de Bourgeois, s'écartent du texte pseudo-romain, identique à celui du Psautier de Strasbourg 1539 :

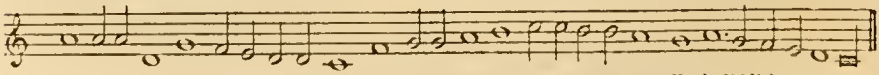

[2] La mélodie des éditions de Strasbourg 1539 et 1545 est pareille à celle de l'édition pseudo-romaine.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

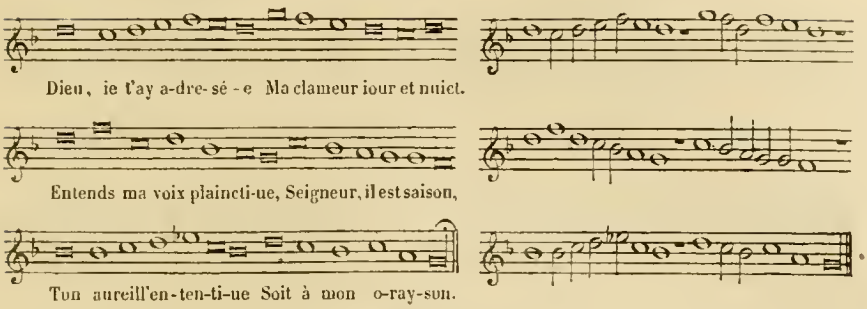

PSALME CXXXVII.

Les deux éditions ont la même mélodie, empruntée au Psautier de 1539 et identique à celle qui est encore usitée, sauf une variante de l'avant-dernière phrase, modifiée après 1549 et avant 1558; on la trouvera plus loin.

PSALME CXXXVIII [1].

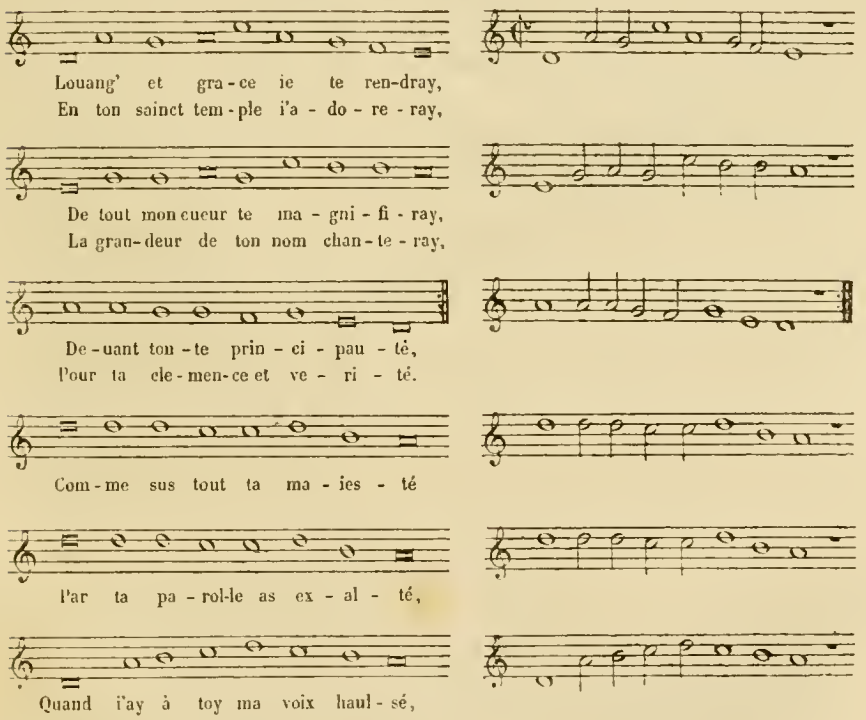

[1] Le Psautier de Strasbourg 1539 a la même mélodie que le pseudo-romain.

Édit. pseudo-rom. 1542. Édit. de Genève 1542.

In - con - ti - nent m'as ex - aul - cé,

De ta ver - tu me soubs - te - nant,

Mon am' en es - tat main - te - nant.

Al - le - - lu-ya, al - le - - lu-ya.

PSALME CXLIII[1].

Seigneur Dieu, oys l'o - ray - son mienne,

Ins-qu'à tes an - reil - les per - uien - ne

Mon hum - ble sup - pli - ca - ti - on;

Ta vray - e bon - té me sub-uien - ne,

En ta jus - ti - fi - ca - ti - on.

CANTIQUE DE SIMÉON[2].

Maintenant, Seigneur Dieu, As donné en moy lieu

(1) Les Psautiers de Strasbourg 1539 et 1545 ont la même mélodie que le pseudo-romain.

(2) Le Psautier de Strasbourg 1539 a la même mélodie que le pseudo-romain.

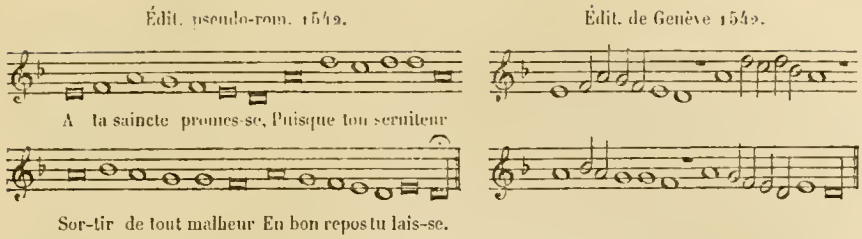

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il a paru bien des Psautiers à partir de 1542; mais quelques-uns sont sans musique, et un autre (celui de Strasbourg 1545) ne contient que quelques mélodies de Bourgeois. Le plus ancien qui renferme toutes celles que Bourgeois avait publiées jusqu'alors est, à notre connaissance, le suivant : *Cinquante psaulmes de David . . . traduictz en vers francois par Clement Marot et mis en musique à voix de contrepoinct egal consonnante au verbe par Loys Bourgeois, à quatre parties*, Lyon, chez Godefroy et Marcelin Beringen, 1547, petit in-4° oblong. Nous ne connaissons que deux exemplaires de cette édition (Bibl. impér. de Vienne, et Bibl. roy. de Munich) [1], qui n'a pas passé sous nos yeux; mais nous avons obtenu copie de quelques-uns des morceaux qu'elle contient, par l'entremise de M. F. de Schickler, président de la Société d'histoire du protestantisme, et grâce à l'obligeance de M. le docteur Birk, conservateur de la bibliothèque viennoise. Ces copies nous ont fait regretter l'éloignement du volume, qui renferme des variantes intéressantes; mais nous nous sommes dédommagé par l'étude du Psautier de Lyon 1549, que M. Alfred André a mis fort obligeamment à notre disposition [2].

Non satisfait des remaniements qu'il avait faits, en 1542, aux airs de l'édition pseudo-romaine, Bourgeois continuait encore à les retoucher en 1547 et en 1549; quatre mélodies seulement de 1542, celles des psaumes II, XXXVI, CIII et CXXXVII, ont été reproduites identiquement dans l'édition de 1549.

La première note du psaume I, qui était une ronde dans l'édition de Genève 1542, est transformée en carrée dans l'édition de 1549.

Les soixante et unième et soixante-deuxième notes du psaume III, qui étaient des rondes dans l'édition de Genève 1542, sont devenues des blanches dans celle de 1549.

[1] M. Georges Becker, musicien érudit, de Lancy, près Genève, nous écrit que M. Bovet l'a fait, à tort, possesseur de cette édition et de quelques autres, qu'il n'avait fait que lui indiquer.

[2] La *Bibliothèque du Protestantisme* a fait, depuis, l'achat d'un exemplaire de ce livre rarissime.

La sixième note du psaume XV, qui était un *si* dans l'édition de Genève 1542, est un *do* dans celle de 1549.

Les deux avant-dernières notes du second vers du psaume CIV, blanches dans l'édition de Genève 1542, sont des rondes dans celle de 1549.

Le *si* du troisième vers du psaume CXIV, qui était naturel dans l'édition de Genève 1542, est bémolisé dans celle de 1549.

Les deux premières notes du cinquième vers du psaume CXXX, qui étaient des rondes dans l'édition de Genève 1542, sont des blanches dans celle de 1549.

Les deux premières notes du dernier vers du psaume CXLIII, qui sont *la, la,* dans l'édition de Genève 1542, sont *do, si,* dans celle de 1549.

Trois des mêmes airs ont subi des modifications plus importantes (XXII, XLVI et XCI), et trois autres ont disparu de cette édition, pour faire place à des mélodies nouvelles (XXV, CXXXVIII et Cantique de Siméon).

PSALME XXII.

(Les trois derniers vers.)

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

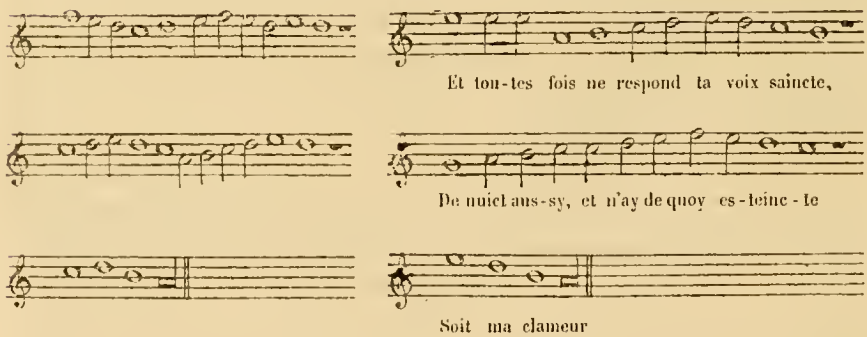

PSALME XLVI.

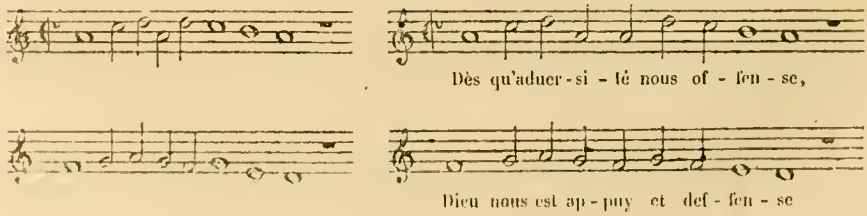

Edit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

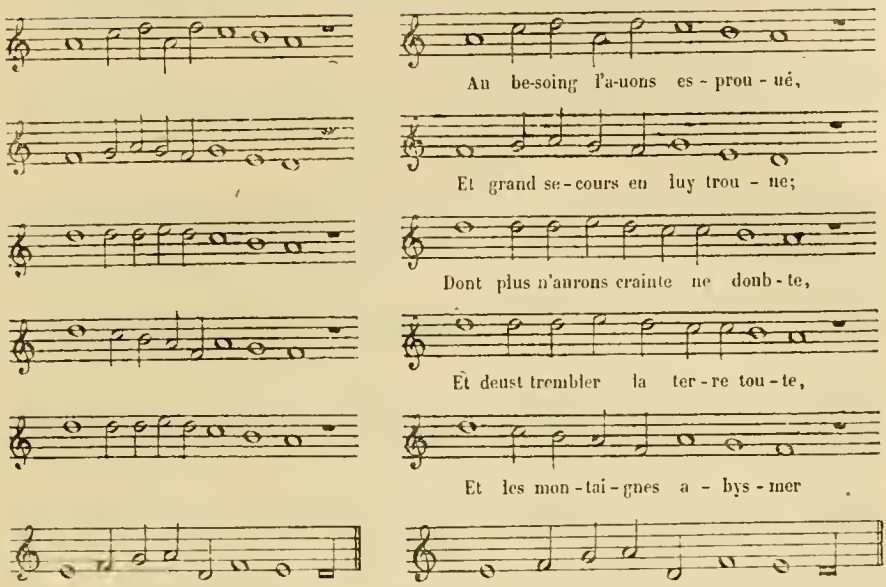

PSALME XCI.

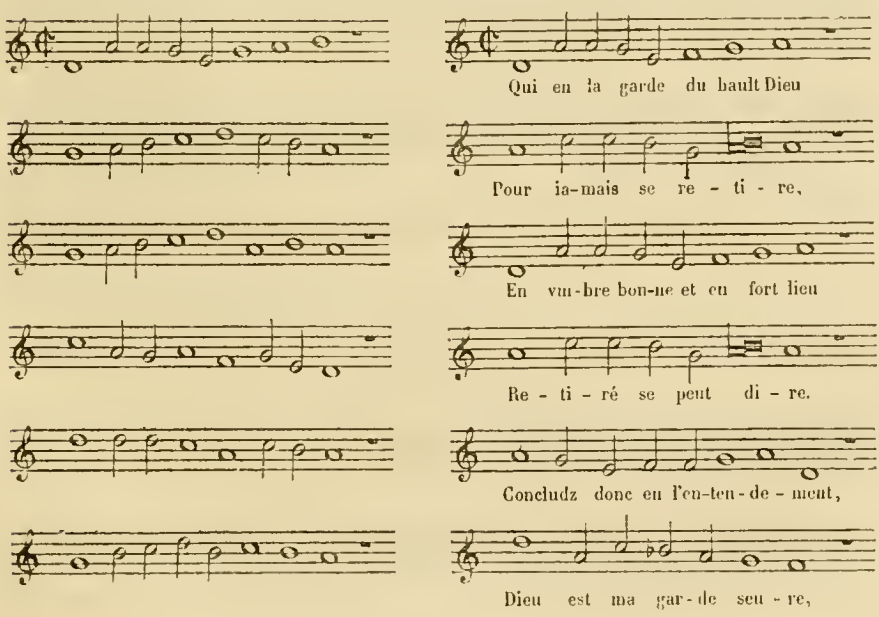

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

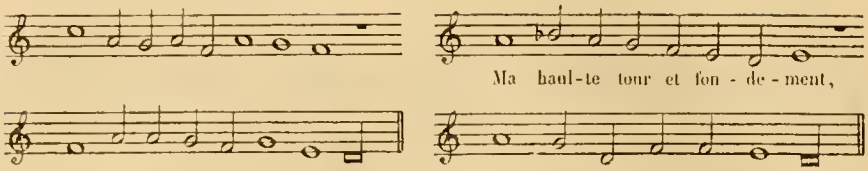

PSALME XXV.

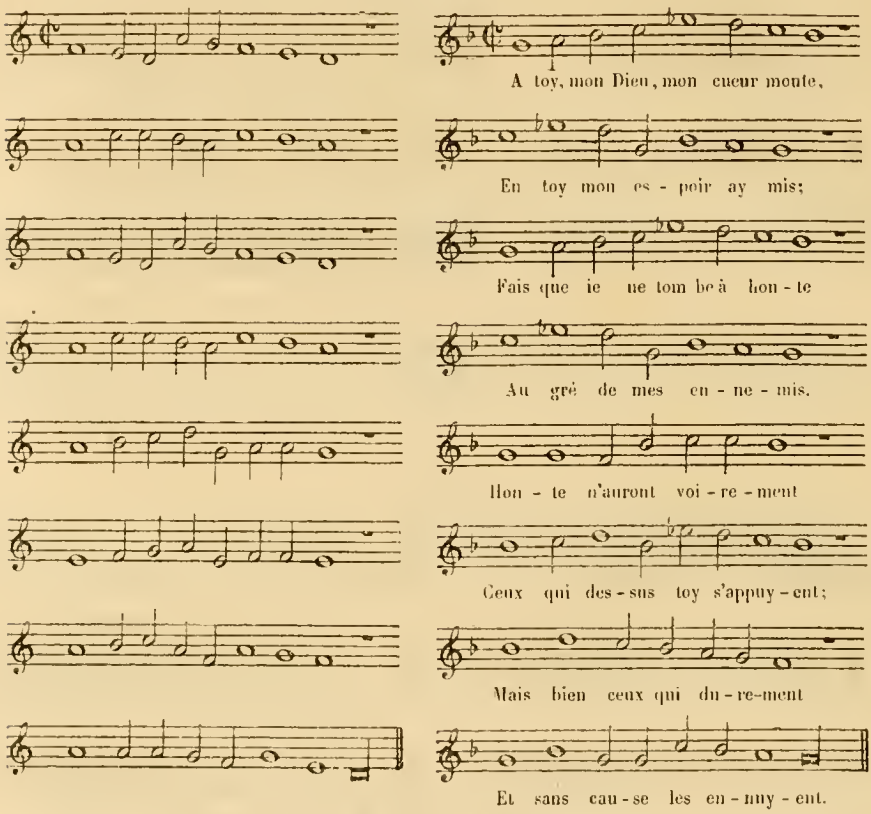

PSALME CXXXVIII.

C'est la mélodie encore usitée aujourd'hui ; on la trouvera plus loin.

CANTIQUE DE SIMÉON.

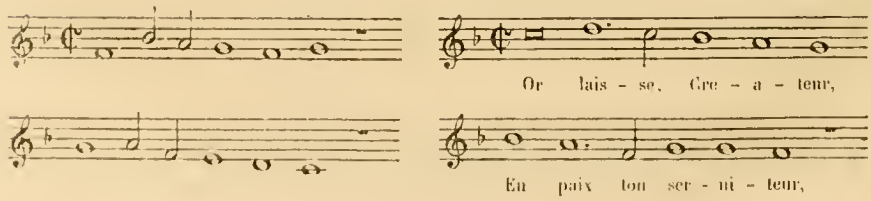

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

En suy-uant ta pro-mes-se,
Puis-que mes yeux ont eu
Ce cre-dit d'a-uoir veu
De ton sa-lut l'ad-dres-se.

Ce n'est nullement pour faire preuve de supériorité à l'égard des musiciens strasbourgeois, que Bourgeois remania leurs psaumes à plusieurs reprises; mais parce que, comme tout artiste véritable, il visait à la perfection,

Cent fois sur le métier remettant son ouvrage,
Le polissant sans cesse et le repolissant.

Nous en avons la preuve dans les corrections, non moins nombreuses, qu'il fit subir aux vingt et une mélodies qu'il avait lui-même introduites dans le Psautier génevois de 1542. Sept seulement (IV, V, VI, VIII, IX, LI, CXV) se retrouvent telles quelles dans l'édition de 1549; neuf (XI, XII, XIII, XIV, XIX, XXII, XXIV, XXXVIII, CXIII) ont été modifiées plus ou moins considérablement, et cinq (VII, X, XXXII, XXXVII, Dix Commandements) remplacées par des mélodies nouvelles. Nous mettons ces quatorze modifications sous les yeux du lecteur.

PSALME VII.

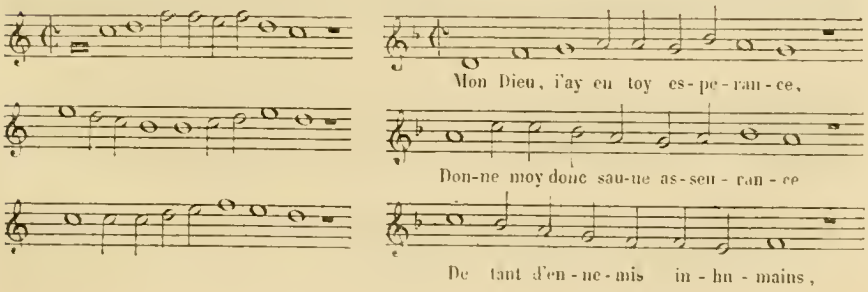

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

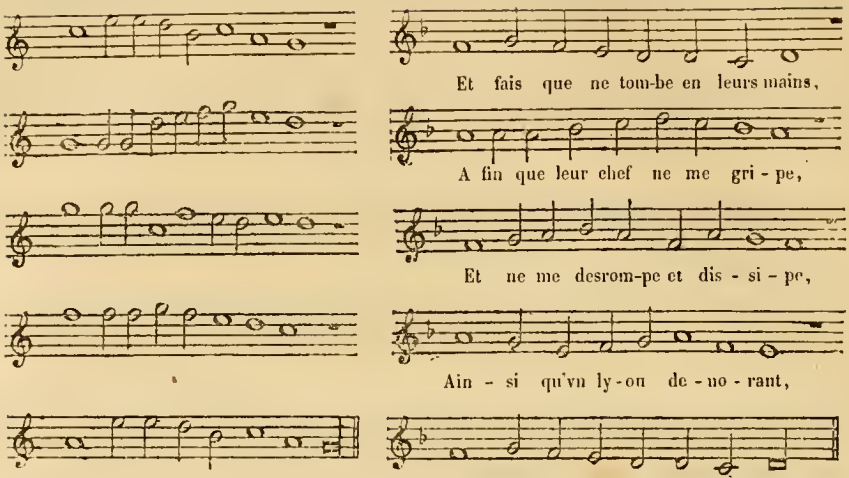

PSALME X.

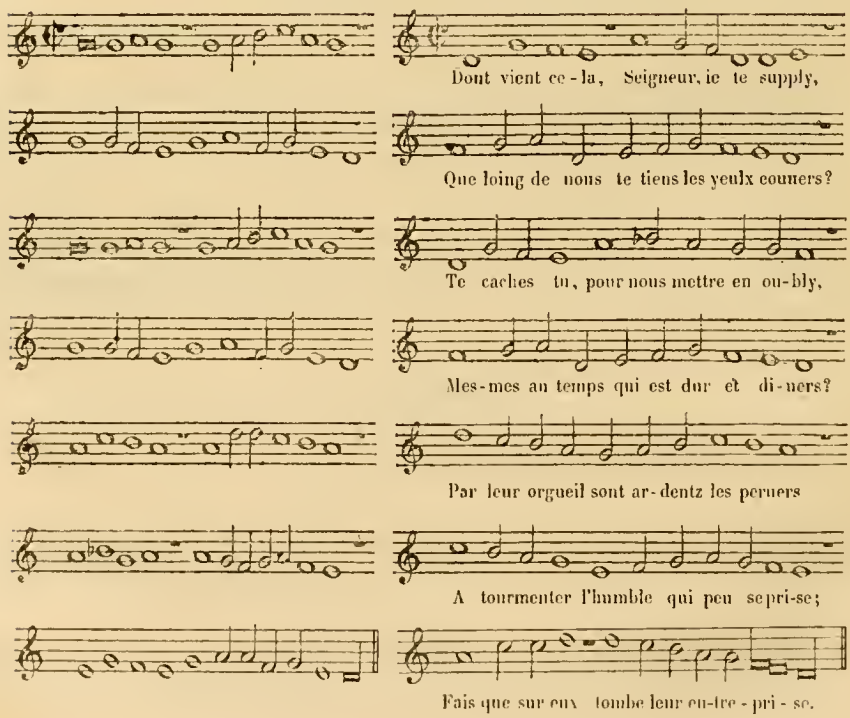

PSALME XI.

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

Veu que du tout en Dieu mon cueur s'appuye,

Ie m'es-ba-hy comment ue nostre mont

Plustost qu'oyseaux dictes que ie m'en-fuy-e.

Vray est que l'arc les malings ten-du n'ont,

Et sur la cor-de ont as-sis leurs sa-get-tes,

Pour contre ceux qui de cueur ius-tes sont,

Les descocher iusques en leurs ca-chet-tes.

PSALME XII.

Don - ne se - cours,

Sei-gneur, il en est heu - re,

Car d'hommes droitz som-mes tous desnu - és,

En-tre les filz des hommes ne demeu-re

Vn qui ayt foy, tant sont di - mi - nu - és.

PSALME XIII.

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

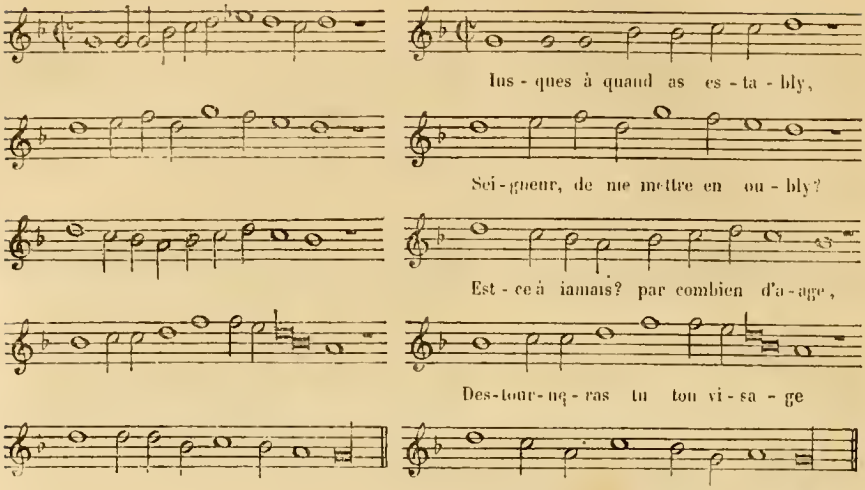

PSALME XIV.

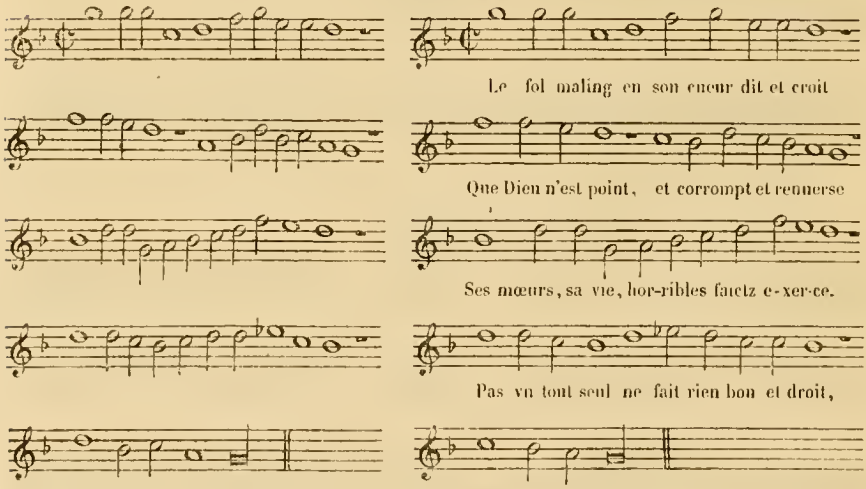

PSALME XXII.

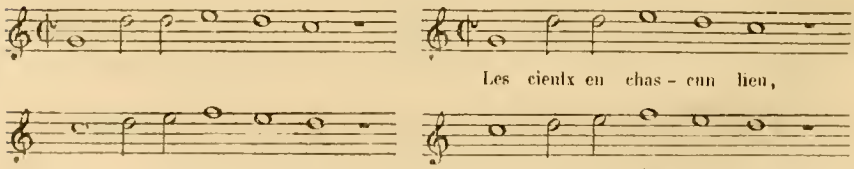

Édit. de Genève 1542. Edit. de Lyon 1549.

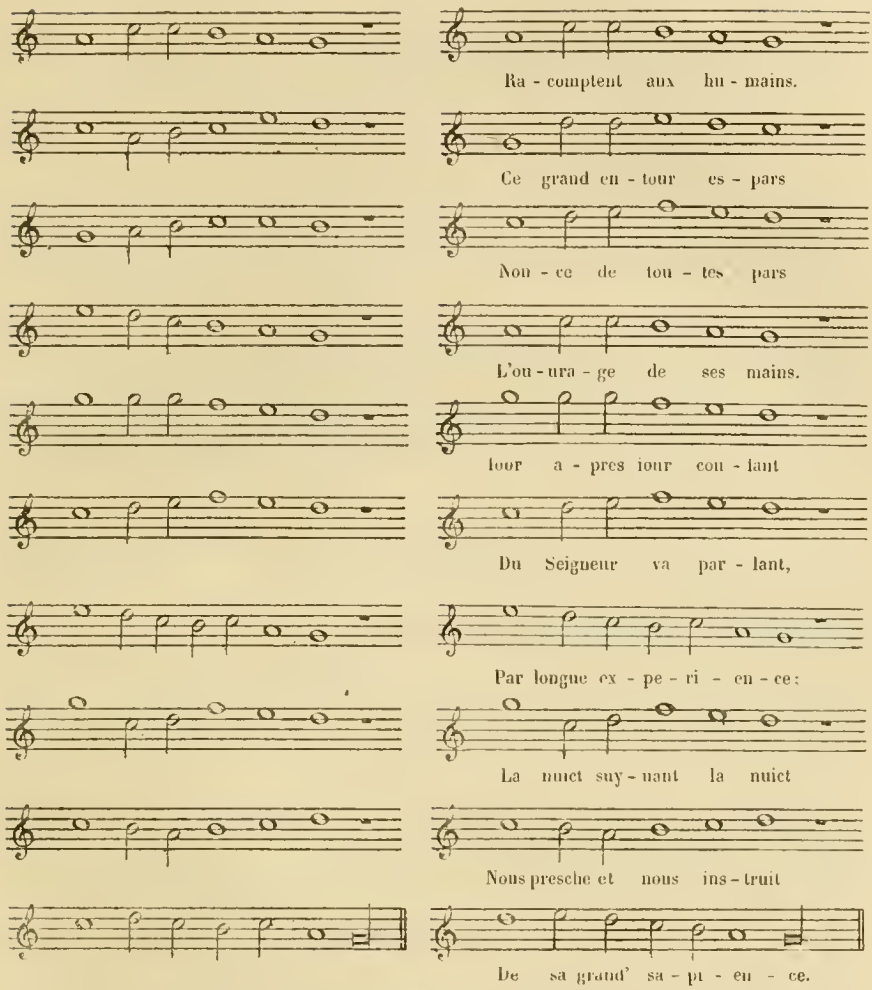

PSALME XXII.

(6e et 7e phrases.)

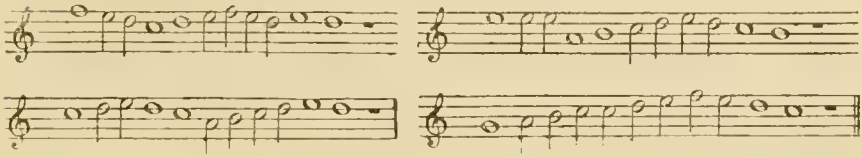

PSALME XXIV.

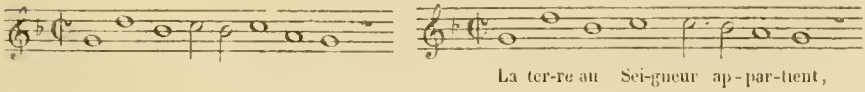

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

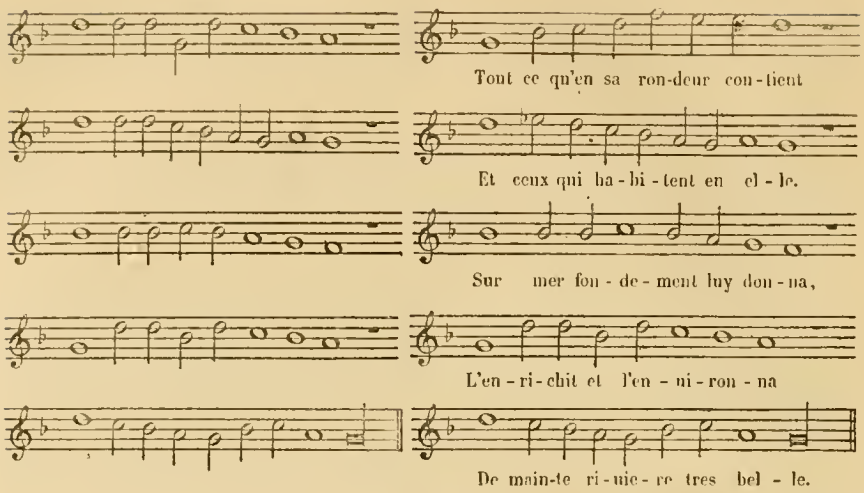

PSALME XXXII.

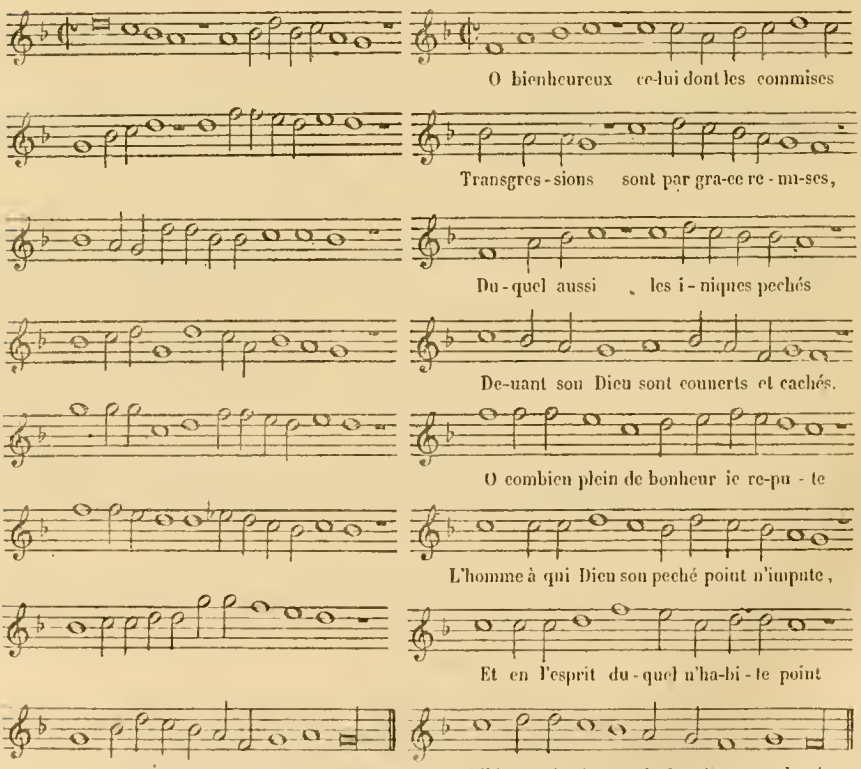

PSALME XXXVII.

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

Ne sois fasché si, durant ceste vi - e.

Souuent tu vois prosperer les meschans,

Et des malings aux biens ne porte en- ni - e;

Car en ru-i-ne à la fin trebuschans

Seront faulchés comme foin en peu d'heure,

Et se-cheront comme l'herbe des champs.

PSALME XXXVIII.

Las! en ta fu - reur ai - gü - e,

Ne m'argü-e De mon faict, Dieu tout-puissant;

Ton ar-deur vu peu re - ti - re,

N'en ton i - re, Ne me punis languissant.

PSALME CXIII.

En - fans qui le Seigneur ser - uez.

Édit. de Genève 1542. Édit. de Lyon 1549.

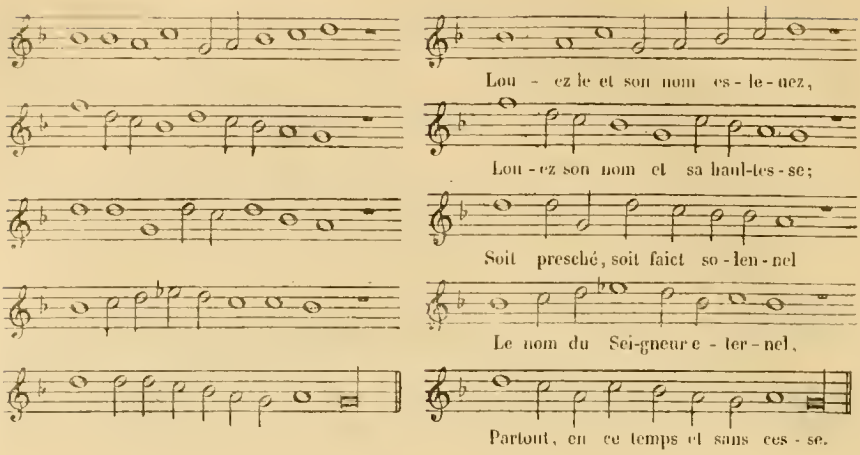

LES DIX COMMANDEMENS.

La mélodie de l'édition de Lyon 1549 n'a rien de commun avec celle de l'édition de Genève 1542; c'est celle qui est encore usitée aujourd'hui.

Bourgeois a dû retoucher également en 1549 les mélodies qu'il avait ajustées en 1543 aux vingt derniers psaumes de Marot; mais nous ne pouvons parler de ces modifications, n'ayant point vu d'édition antérieure à celle de 1549 qui contienne ces psaumes avec la musique.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit, il poursuivit son travail de révision après 1549; car des cinquante mélodies de cette date, dix-huit (III, VII, X, XI, XII, XXV, XXXVI, XXXVII, XLV, XLVI, LI, LXXXVI, CI, CX, CXIII, CXV, CXVIII et CXXXVII) offrent des différences avec celles de l'édition de 1558, que M. Charles Read a gracieusement mise à notre disposition.

En 1549, la deuxième note du neuvième vers du psaume XXXVI était un *do;* c'est un *si* ♭ en 1558.

En 1549, la troisième note du second vers du psaume XXXVII était un *fa;* c'est un *ré* en 1558; le même changement a été fait dans la même phrase répétée au quatrième vers.

En 1549, la deuxième note du troisième vers du psaume LXXXVI était un *si* ♭; c'est un *la* en 1558.

En 1549, les sixième et septième notes du premier vers du psaume CXV étaient *mi*, *mi;* ce sont deux *fa* en 1558.

En 1549, les cinquième, sixième et septième notes du psaume CXXXVII étaient *la, sol, fa;* elles sont devenues *do, si, la* en 1558.

En 1549, la seconde phrase du psaume CXVIII était peu mélodique et comme boiteuse; ces défauts n'existent plus dans l'édition de 1558 :

Édit. de Lyon 1547.

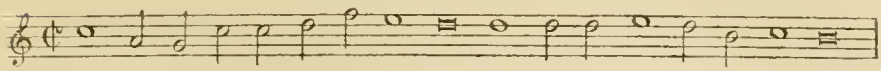

Édit. de Lyon 1549.

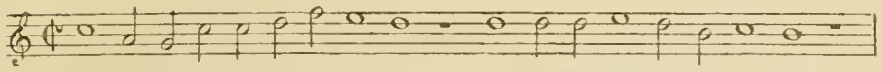

Édit. de 1558.

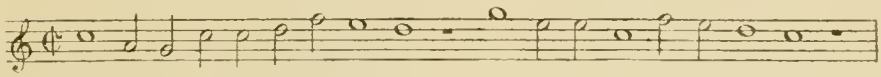

Enfin les douze autres psaumes (III, VII, X, XI, XII, XXV, XLV, XLVI, LI, CI, CX et CXIII) ont tous reçu après 1549 une mélodie nouvelle [1]. Ces changements ont évidemment eu lieu en 1551, et c'est en récompense de ces améliorations, qui n'ont plus été modifiées depuis, que l'artiste dévoué fut condamné à la prison, d'où Calvin le tira, non sans lui faire de vives remontrances. Le Psautier de 1549 ne contenait que sept mélodies nouvelles : c'était déjà de quoi faire murmurer la routine; mais douze à la fois et sitôt après, c'était un crime impardonnable. Des douze mélodies supprimées et remplacées en 1551 par celles qui sont encore en usage de nos jours, neuf ont été reproduites plus haut (III, VII, X, XI, XII, XXV, XLVI, LI et CXIII); voici les trois autres (XLV, CI et CX), que nous n'avons pas encore eu l'occasion de citer, parce qu'elles sont postérieures à 1542, et qu'elles appartiennent à la catégorie des derniers psaumes de Marot, dont nous n'avons pas vu l'édition originale avec musique.

[1] Ce sont les seuls que M. Riggenbach, à qui la pièce importante de juillet 1552 a échappé, attribue sans hésitation à Bourgeois.

PSALME XLV.

Édit. de Lyon 1549.

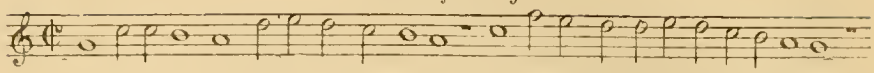

Propos exquis fault que de mon cueur sorte, Car du Roy veulx dire chanson de sorte,

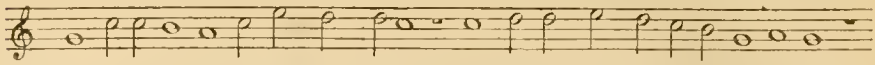

Qu'à ceste fois ma langue mieulx dira Qu'vn scribe prompt de plume n'escri - ra.

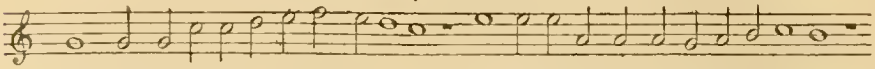

Le mieulx formé tu es d'hu-maine ra - ce, En ton parler gist merueilleuse gra - ce;

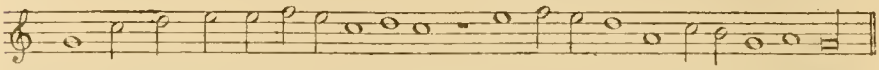

Parquoy Dieu faict que toute na - ti - on Sans fin te loue en be - ne - dic - ti - on.

PSALME CI.

Édit. de Lyon 1549. Édit. de Lyon 1558.

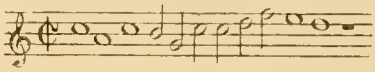

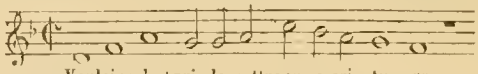

Vouloir m'est pris de mettre en es-cri - tu - re

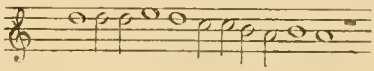

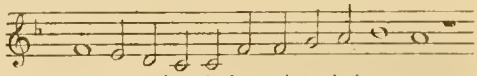

Psaume parlant de bon - té et droi - tu - re.

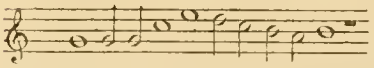

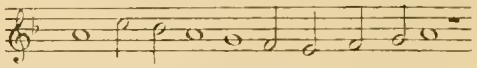

Et si le veux à toy, mon Dieu, chanter,

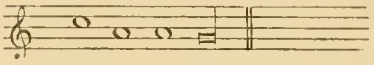

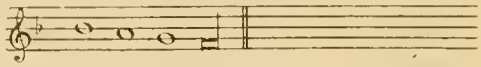

Et pre - sen - ter.

PSALME CX.

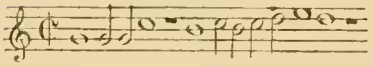

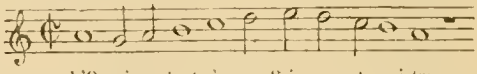

L'Omni - po-tent à mon Seigneur et maistre

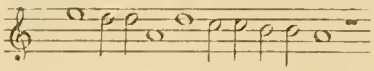

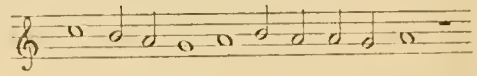

A dit ce mot: A ma dextre te siés,

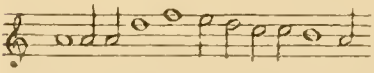

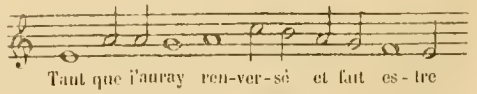

Tant que j'auray ren-ver-sé et fait es - tre

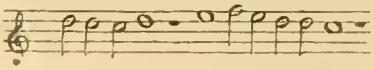

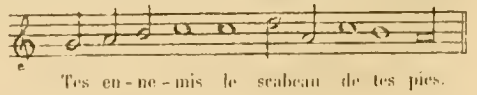

Tes en - ne - mis le scabeau de tes pies.

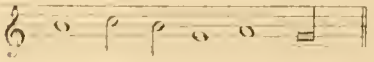

Le scabeau de tes pieds

Manquant des éditions originales des premiers psaumes de Bèze mis en musique par Bourgeois, nous ne poursuivrons pas plus loin l'examen comparatif de ses mélodies; aussi bien le résumé suivant, qui porte sur trente-neuf psaumes et deux cantiques de Marot, suffit pour donner une idée exacte du travail sans relâche auquel se livrait l'illustre musicien, et des améliorations qu'il ne cessait d'apporter à son œuvre [1].

MODIFICATIONS INTRODUITES PAR BOURGEOIS DANS LES MÉLODIES PRIMITIVES.

1. Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542, modifiée dans le recueil de 1549.
2. Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542.
3. Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542, modifiée dans le recueil de 1549, remplacée en 1551.
4. Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542.

[1] Ajoutons seulement qu'il a emprunté au moins le début du psaume CXXV à celui d'un cantique strasbourgeois, dont Winterfeld (*Zur Geschichte heiliger Tonkunst*, I, 14) n'a donné que la première phrase, et que le psaume LI de l'édition pseudo-romaine provenait de la même source.

(Straszburger Kirchenampt 1525.)

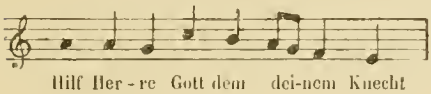

Hilf Her - re Gott dem dei-nem Knecht

Psalme CXXV.

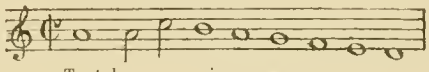

Tout homme qui son es - pe - ran - ce

(Straszburger Kirchenampt 1525.)

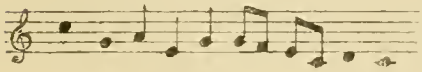

Psaume LI pseudo-romain.

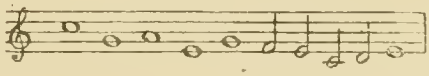

Notons encore les emprunts faits par Bourgeois au psaume CXX (Anonyme) de l'édition d'Anvers, mis en musique à Strasbourg en 1543.

PSALME CXX.
(*Oraison tres deuote*, 1543.)

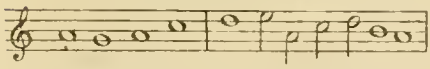

Au Seigneur Dieu pour recouurer li - es - se

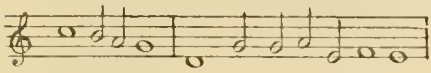

Et de-liurer mon cœur de sa tris-tes - se,

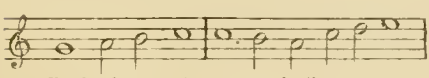

I'ay hault cry - é en mon dueil et en-nuy.

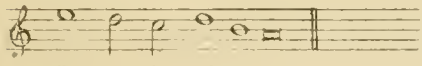

Et mon Dieu m'a ou - y.

PSALME CX.
Édit. de 1558 et 1562.

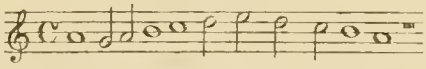

L'Omnipotent à mon Seigneur et maistre

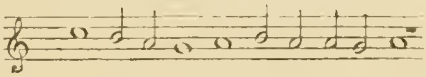

A dit ce mot : A ma dex-tre te siés

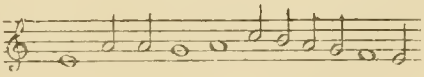

Tant que i'auray rennersez et fait es - tre

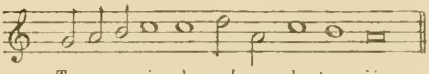

Tes ennemis le scabeau de tes piés.

5.	Mélodie de B. 1542.		
6.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542.		
7.	Mélodie de B. 1542,	remplacée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
8.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542.		
9.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542.		
10.	Mélodie de B. 1542,	remplacée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
11.	Mélodie de B. 1542,	modifiée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
12.	Mélodie de B. 1542,	modifiée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
13.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
14.	Mélodie de B. 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
15.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	une note changée dans le recueil de 1549.	
19.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
22.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
24.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
25.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	remplacée dans le recueil de 1549[1],	remplacée en 1551.
32.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	remplacée dans le recueil de 1549.	
36.	Mélodie de Strasbourg,	.....	une note changée en 1551.
37.	Mélodie de B. 1542,	remplacée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
38.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542.		
46.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
51.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	.....	remplacée en 1551.
86.	Non traduit en 1542, mélodie de B. 1543,	.....	modifiée en 1551.
91.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
101.	Non traduit en 1542, mélodie de B. 1543,	.....	remplacée en 1551.
103.	Mélodie de Strasbourg.		
104.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549.	
110.	Non traduit en 1542, mélodie de B. 1543,	.....	remplacée en 1551.
113.	Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542,	modifiée dans le recueil de 1549,	remplacée en 1551.
114.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	une note bémolisée dans le recueil de 1549.	
115.	Mélodie de B. 1542.		
118.	Non traduit en 1542, mélodie de B. 1543,	.....	modifiée en 1551.
130.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	deux valeurs changées dans le recueil de 1549.	
137.	Mélodie de Strasbourg,	.....	trois notes changées en 1551.
138.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	remplacée dans le recueil de 1543.	
143.	Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542,	deux notes changées dans le recueil de 1549.	

[1] La mélodie de 1549 se trouve déjà dans l'édition de 1547, avec cette seule différence que les notes finales de chaque phrase sont des carrées au lieu d'être des rondes comme en 1549, et que les phrases ne sont pas encore séparées par des silences.

Décalogue. Mélodie de Strasbourg, remplacée en 1542, remplacée dans le recueil de 1549.
Siméon. Mélodie de Strasbourg, modifiée en 1542, remplacée dans le recueil de 1549.

Si l'on rapproche notre Psautier actuel de ce tableau, on reconnaît que, des quarante et un morceaux qu'il contient, trois (XXXVI, CIII, CXXXVII) sont venus jusqu'à nous sous leur forme strasbourgeoise primitive (sauf des variantes d'une à trois notes); que huit autres (I, II, XV, XCI, CIV, CXIV, CXXX, CXLIII), plus gravement modifiés, ont pourtant la même origine; total, onze mélodies originaires de Strasbourg. Douze (II, IV, V, VI, VIII, IX, XV, XXXVIII, CXIV, CXV, CXXX, CXLIII) ont conservé presque absolument la forme première que Bourgeois leur avait donnée. Dix-sept (III, IV, VI, VIII, IX, XI, XII, XIII, XIX, XXII, XXIV, XXXVIII, XLVI, CI, CX, CXXXVIII et Siméon) ont eu successivement deux mélodies, et huit (VII, X, XXV, XXXII, XXXVII, LI, CXIII et Dix Commandements) en ont eu trois.

En embrassant ensuite du regard toute l'œuvre de Bourgeois, nous trouvons que près des deux tiers des psaumes, c'est-à-dire quatre-vingt-huit, sont chantés sur les airs qu'il leur a adaptés; mais cinq n'ont pas de mélodie propre et empruntent l'air d'autres psaumes. Il n'en a donc rassemblé et arrangé que quatre-vingt-trois, savoir :

Les trente premiers de Marot (I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XIX, XXII, XXIV, XXXII, XXXVII, XXXVIII, LI, CIII, CIV, CXIII, CXIV, CXV, CXXX, CXXXVII, CXLIII), en 1542;

Les dix-neuf autres de Marot (XVIII, XXIII, XXV, XXXIII, XXXVI, XLIII, XLV, XLVI, L, LXXII, LXXIX, LXXXVI, XCI, CI, CVII, CX, CXVIII, CXXVIII, CXXXVIII), plus le Cantique de Siméon, en 1544;

Les trente-quatre premiers de Bèze (XVI, XVII, XX, XXI, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXIV, XXXV, XXXIX, LX, XLI, XLII, XLIV, XLVII, LXXIII, XC, CXIX, CXX, CXXI, CXXII, CXXIII, CXXIV, CXXV, CXXVI, CXXVII, CXXIX, CXXXI, CXXXII, CXXXIII, CXXXIV), en 1551;

Et cinq autres de Bèze (LXIII sur l'air du XVII, LXIV sur l'air du V, LXV sur l'air du LXXII, LXVII sur l'air du XXXIII, CXI sur l'air du XXIV et du LXII), en 1554.

Quand Bourgeois quitta Genève (1557), il restait donc à traduire et à mettre en musique soixante-deux psaumes, auxquels on n'adapta que quarante mélodies (XLVIII, XLIX, LII, LIII sur l'air du XIV, dont il n'est que la répétition, LIV, LV, LVI, LVII, LVIII, LIX, LX, LXI, LXIII sur l'air du XVII et du

LXX, LXVI sur l'air du XCVIII et du CXVIII. LXVIII sur l'air du XXXVI, LXIX sur l'air du LI, LXX sur l'air du XVII, LXXI sur l'air du XXXI, LXXIV, LXXV, LXXVI sur l'air du XXX et du CXXXIX, LXXVII sur l'air du LXXXVI, LXXVIII sur l'air du XC, LXXX, LXXXI, LXXXII sur l'air du XLVI, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XCII, XCIII, XCIV, XCV sur l'air du XXIV, du LXII et du CXI, XCVI, XCVII, XCVIII sur l'air du LXVI et du CXVIII, XCIX, C sur l'air du CXXXI et du CXLII, CII, CV, CVI, CVIII sur l'air du LX, CIX sur l'air du XXVIII, CXII, CXVI sur l'air du LXXIV, CXVII sur l'air du CXXVII, CXXXV, CXXXVI, CXXXIX sur l'air du XXX et du LXXVI, CXL sur l'air des Dix Commandements, CXLI, CXLII sur l'air du C et du CXXXI, CXLIV sur l'air du XVIII, CXLV, CXLVI, CXLVII, CXLVIII, CXLIX et CL).

Le lecteur familiarisé avec notre Psautier aura remarqué que presque tous les plus beaux airs, les plus originaux et les plus mélodieux (I, II, VIII, XII, XXIII, XXIV et LXII, XXV, XXVII, XXXII, XXXIII et LXVII, XXXVI et LXVIII, XLII, XLVII, LI, LXV et LXXII, LXXVII et LXXXVI, XC, CI, CIII, CX, CXVIII, CXIX, CXXIX, CXXX, CXXXI, CXXXIV et CXXXVIII), appartiennent à la première période de la publication, c'est-à-dire à Bourgeois. Il aura remarqué en outre la fécondité, le goût et le sentiment profondément religieux, dont l'infatigable artiste a fait preuve, en adaptant si merveilleusement tous ces chants aux hymnes hébraïques. Si la mélancolie et les accents plaintifs du mode mineur sont le caractère dominant de son œuvre, il a pourtant su exprimer la force et la joie du monde nouveau retrouvant son Dieu, que l'Église du moyen âge lui avait caché par tant de tyrannie et de superstitions; il a la joie de Luther: on la sent dans les mélodies héroïques des psaumes XXV, XXXVI, XLII, CXXXVIII, écrites dans le mode majeur, ainsi que dix-sept autres. Parmi les airs du mode mineur, trois des plus originaux sont le II, qu'on a vu plus haut (p. 625), le LXXXVI et le CXXIX, que voici :

PSALME LXXXVI.

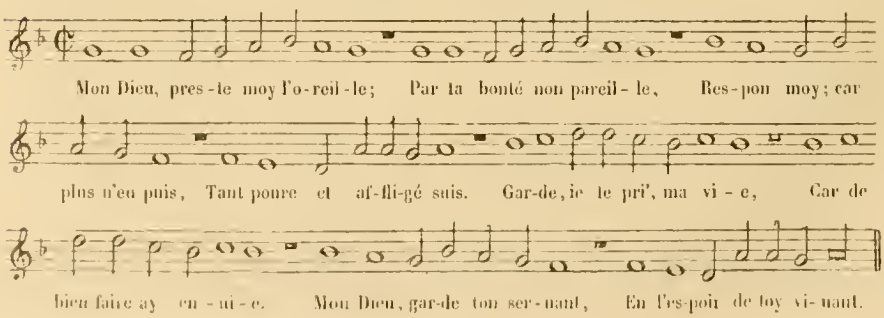

PSALME CXXIX.

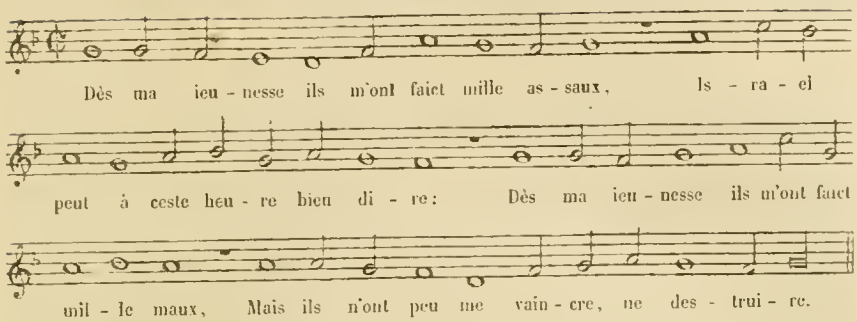

Enfin nous transcrirons encore, en vue des lecteurs étrangers à notre culte, les XLII, XXV et LI.

PSALME XLII.

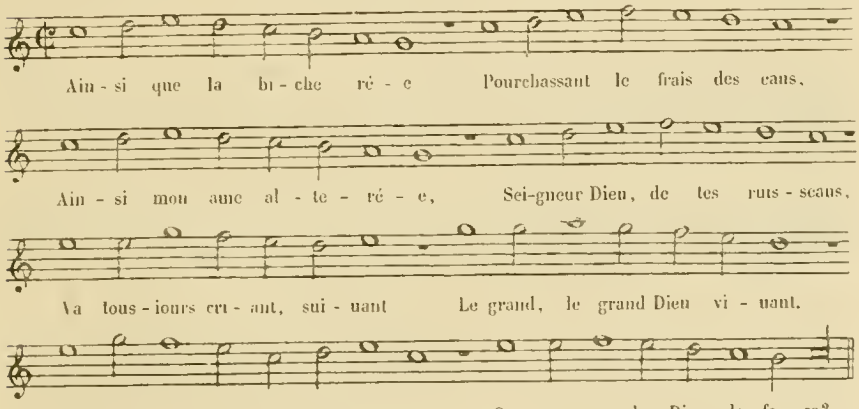

PSALME XXV.

Édit. de Lyon 1549. Édit. de 1558.

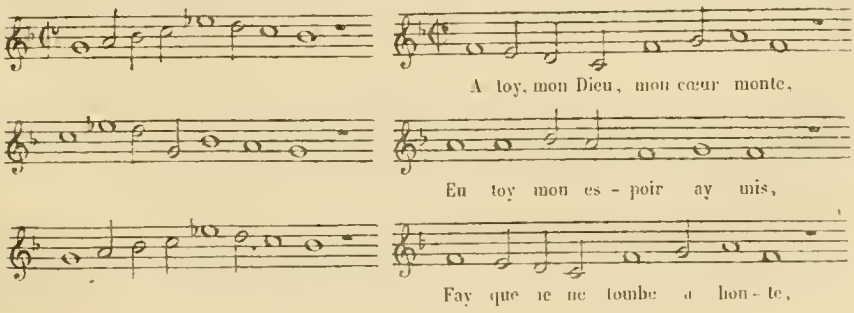

Édit. de Lyon 1549. Édit. de 1558.

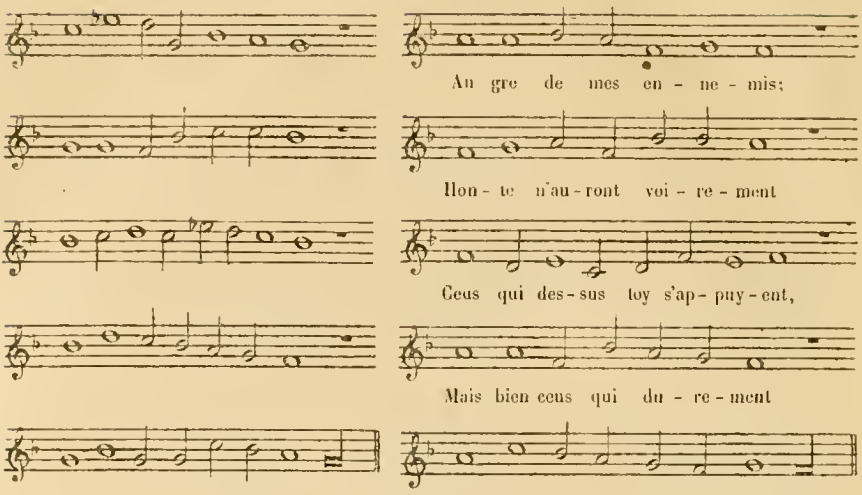

PSALME LI.

Édit. de Genève 1542. Édit. de 1558.

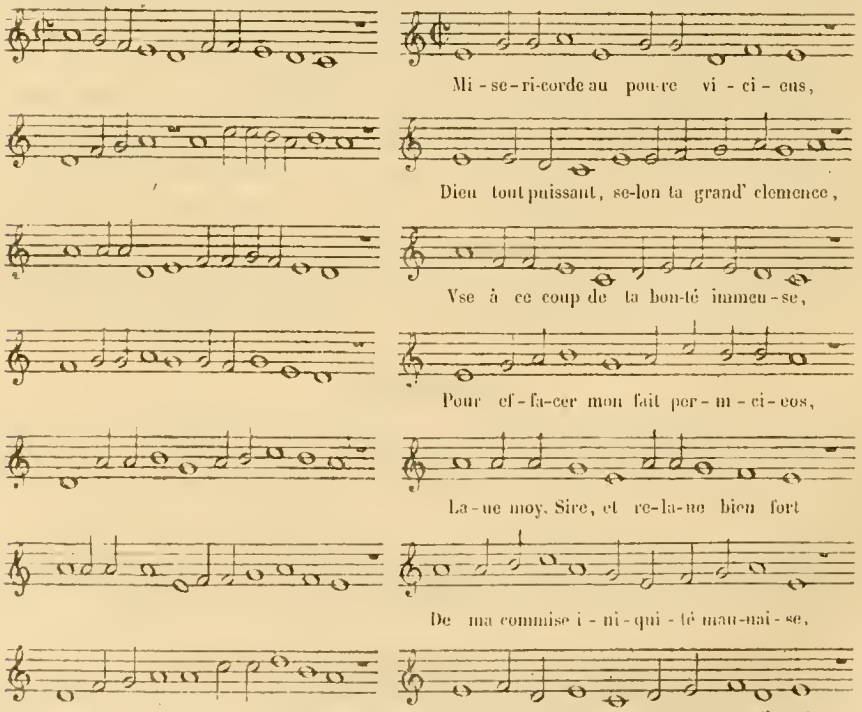

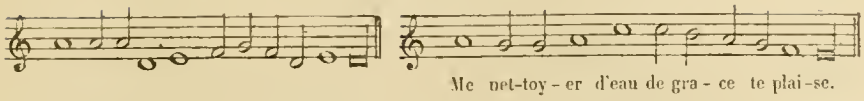

Nous ne ferons qu'une simple remarque sur les deux derniers morceaux. Les mélodies des psaumes XXV et LI (colonne de gauche) étaient déjà bien préférables à celles qu'on y avait mises à Strasbourg, et que Bourgeois avait d'abord adoptées : elles ont un charme pénétrant, auquel nulle oreille musicale ne saurait être insensible. Cependant Bourgeois, que l'amour-propre d'auteur n'aveuglait point, sentit bientôt qu'il y avait contradiction entre la tristesse plaintive de la mélodie du XXV et la joyeuse assurance qu'expriment les paroles; aussi la nouvelle mélodie, non moins belle, qu'il y a adaptée est-elle d'un tout autre caractère, et telle qu'eût pu la désirer l'auteur même du psaume, s'il avait vécu au XVIe siècle. — Bien que sa première mélodie du LI fût en parfaite harmonie avec le texte, Bourgeois cherchait à faire mieux encore, et, n'obéissant qu'à l'amour de l'art, il lui substitua la mélodie actuelle, qui est peut-être la plus remarquable de tout le Psautier; c'est du moins ainsi que l'appréciait Félix Mendelssohn.

Le musicien qui s'est occupé des derniers psaumes de Bèze (1562) était bien inférieur à Bourgeois, sous le rapport de la fécondité et du talent. On a vu que, pour soixante-deux psaumes, il n'a su trouver que quarante mélodies; il faut remarquer en outre que six d'entre elles seulement (LXI, LXXIV, LXXXIV, LXXXVIII, LXXXIX et XCII) ont une valeur, inégale mais incontestable. Nous mettons les trois plus belles sous les yeux du lecteur, sans dissimuler que les phrases 4e et 5e du LXXXIX nous paraissent laisser à désirer en fait de modulation; ce dernier est du reste tiré du CXIII de l'édition pseudo-romaine. Celle du CV, déjà beaucoup moins remarquable, n'est qu'un pastiche du CXXXVIII et du XXXII; nous l'ajoutons aux trois autres.

PSALME LXI.

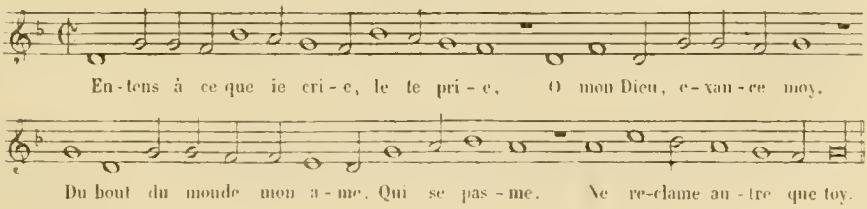

PSALME LXXXIV.

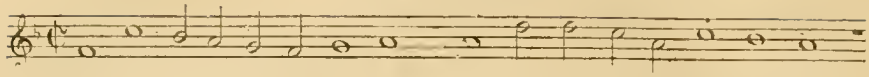

O Dieu des ar - mé - es, com - bien Le sa - cré ta - ber - na - cle tien

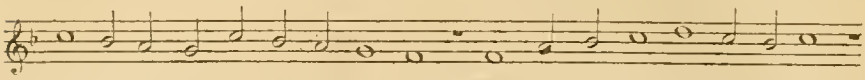

Est sur tou - tes cho - ses ai - ma - ble! Mon cœur lan - guit, mes sens ra - uis

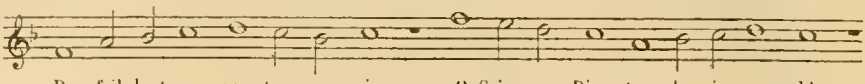

De - fail - lent a - pres tes par - uis, O Seigneur Dieu tres de - si - ra - ble;

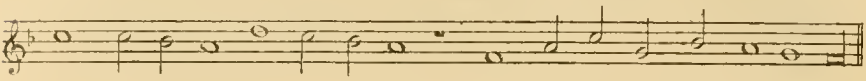

Bref, cœur et corps vont s'es - le - uant Ius ques à toy, grand Dieu vi - uant.

PSALME CXIII.

Édit. pseudo-romaine de 1542.

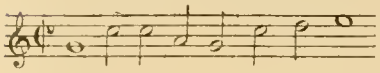

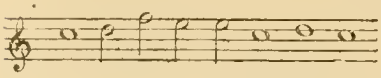

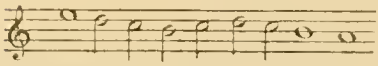

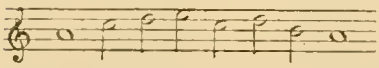

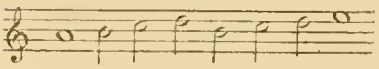

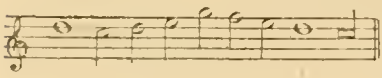

PSALME LXXXIX.

Édit. de 1562 [1].

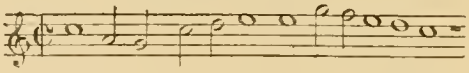

Du Seigneur les bontés sans fin ie chanteray,

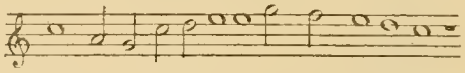

Et sa fi - de - li - té à ia - mais prescheray,

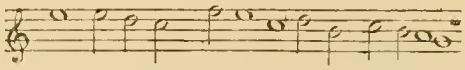

Car c'est vn poinct conclu que sa grace est bas-ti - e

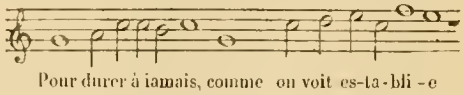

Pour durer à iamais, comme on voit es-ta-bli - e

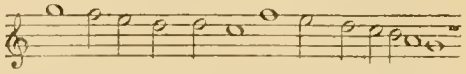

Dans le pourtour des cieux leur course inuari-a-ble,

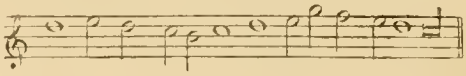

Si-gne seur et certain de son dire immu - a - ble.

[1] Il est indubitable que le continuateur de Bourgeois a emprunté la première et la dernière phrase de cette mélodie au Psautier pseudo-romain; mais il a dû s'aider en même temps de ce début d'une chanson, trois ou quatre fois répété dans la même pièce :

(Recueil de Susato.)

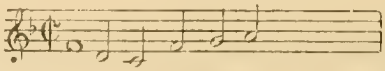

Faulte d'argent c'est la puce en l'oreille.

PSALME CXXXVIII.
(1re, 2e et 6e phrases.)

Édit. pseudo-romaine de 1542.

PSALME CXXII.
(8e et 9e phrases.)

PSALME CXXXVIII.
(Phrase finale.)

PSALME CV.

Edit. de 1562.

Sus, qu'vn cha-cun de nous sans ces-se
Lou-e du Seigneur la haul-tes-se;
Que son sainct nom soit re-cla-mé;
Soit en-tre les peu-ples se-mé
Le re-nom grand et pre-ci-eux
De tous ses ges-tes glo-ri-eux.

A part les sept mélodies que nous venons d'indiquer, toutes celles qui parurent en 1562 sont ou médiocres, ou en désaccord avec les paroles, ou même triviales, sans style ni rhythme, et presque inchantables. Voici par quel air de foire, qui ne mérite qu'un accompagnement de grosse caisse et de timbales, débute le continuateur de Bourgeois :

PSALME XLVIII.

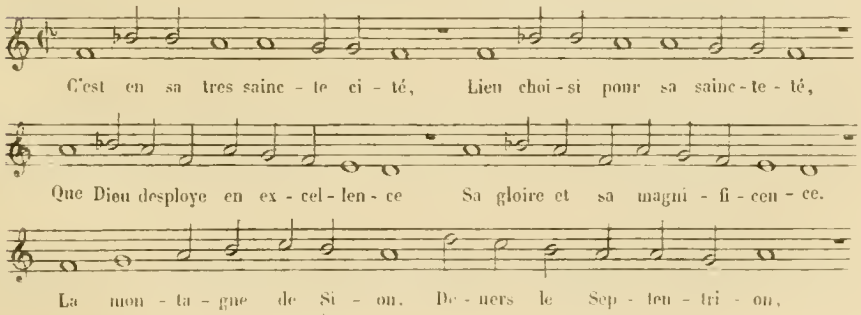

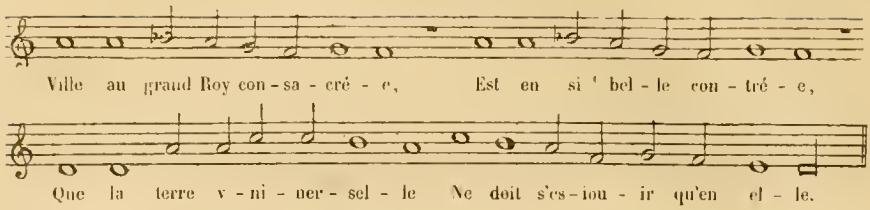

Les LXXXI et XCVII sont d'une pauvreté mélodique qui ne peut être dépassée; on en jugera par ce dernier, qui n'est pourtant pas le plus mauvais de tous.

PSALME XCVII.

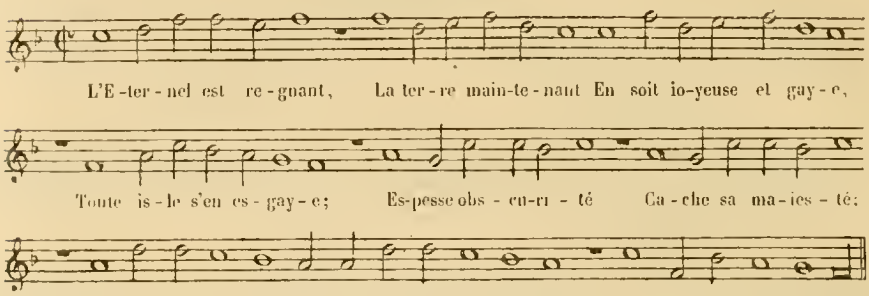

Il faut citer encore le LVIII, qui n'est guère composé que de phrases ou de lambeaux empruntés à Bourgeois :

PSALME CXXI.
(1re phrase.)

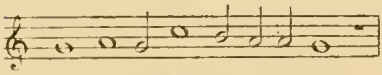

PSALME XLIII.
(1re phrase.)

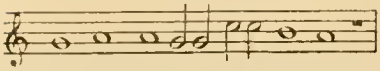

PSALME LXVI (XCVIII).
(2e phrase.)

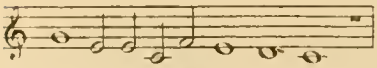

PSALME I.
(2e phrase.)

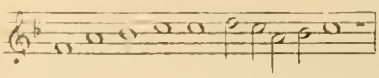

PSALME LVIII.

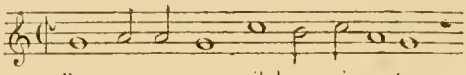

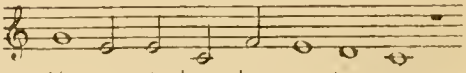

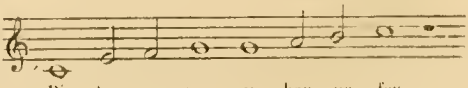

PSALME LXXVI.
(5e phrase.)

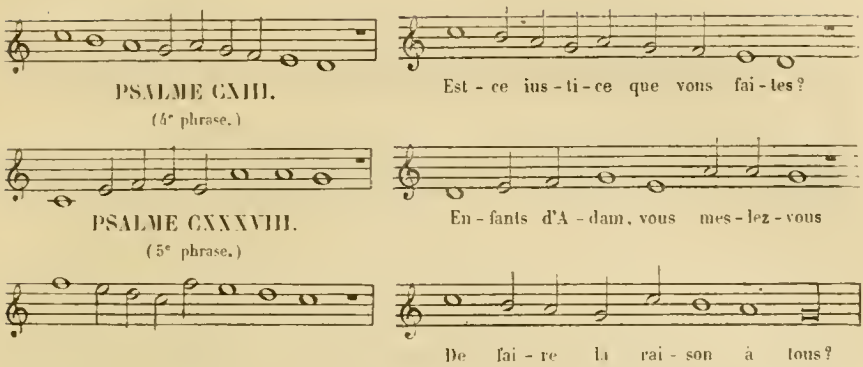

PSALME CXIII.
(4e phrase.)

PSALME CXXXVIII.
(5e phrase.)

Ainsi, au point de vue musical comme au point de vue littéraire, la partie du Psautier publiée la dernière n'a presque rien d'artistique, et manque de noblesse et de distinction. Le vrai Psautier, c'est celui de Marot et de Bourgeois. On est tout surpris de rencontrer, parmi ces airs presque burlesques, *le psaume des batailles*, ce chant grandiose et d'une incomparable vigueur, qui, descendant du sommet des Cévennes, au pétillement de la fusillade, frappait d'une sorte de terreur superstitieuse les troupes du grand roi envoyées à la poursuite des Camisards. Le début en est sourd et étouffé, comme les grondements de l'orage qui approche; vers le milieu, des notes aiguës et prolongées rappellent le fracas de la foudre, éclatant deux fois presque coup sur coup, et la finale n'est pas sans analogie avec le dernier roulement du tonnerre se perdant dans le lointain.

PSALME LXVIII.
Mélodie du XXXVI.

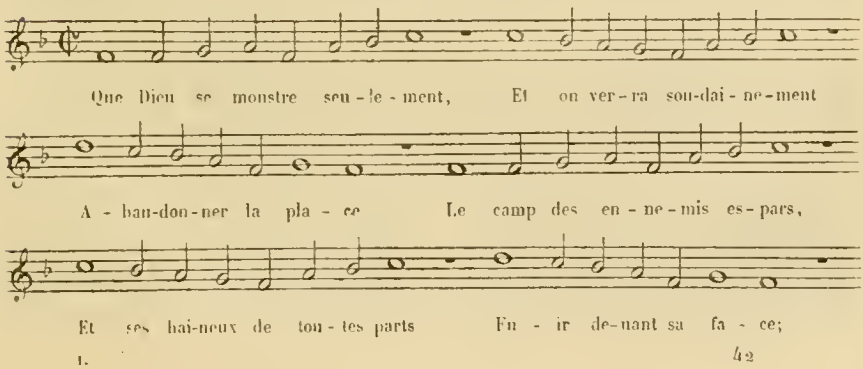

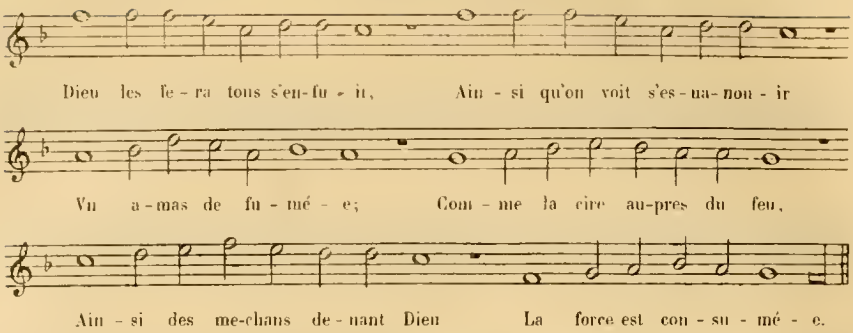

C'est une véritable, une sublime inspiration qui a fait mettre le psaume LXVIII sur l'air du XXXVI; mais c'est Bèze qui l'a eue, et non le continuateur de Bourgeois; car le rhythme du psaume LXVIII est calqué sur celui du XXXVI de Marot. Ici la foi invincible et l'élan suprême du juif ou du huguenot persécuté, qui combattra jusqu'au dernier soupir plutôt que d'apostasier, sont si admirablement exprimés par la mélodie, qu'on la dirait sortie brûlante du même foyer que les vers enflammés du psalmiste. Toutefois un homme s'est rencontré, nous n'osons dire un musicien, qui, à ce chant héroïque, déjà devenu la *Marseillaise* huguenote [1], a osé substituer une baroque ineptie. C'est Franc qui s'est rendu coupable de cet acte de béotisme.

PSALME LXVIII.

De G. Franc, 1565.

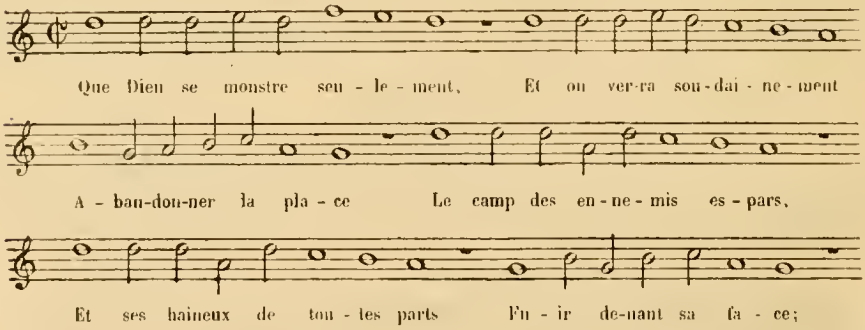

[1] C'est au chant d'une mélodie alsacienne que les huguenots marchaient au combat, cent ans avant que l'Alsace fût Française (Riggenbach), et le jour de sa délivrance, hélas! trop tardive, c'est le même chant que répéteront ceux de ses fils qui appartiennent à l'Église réformée. Nous l'avons trouvé avec ces paroles : *Als Iesus Christ unser Herr*, etc., dans les *Geistliche gesang und Psalmen*, Nurenberg, 1545, in-64. (Collect. de M. Weckerlin.)

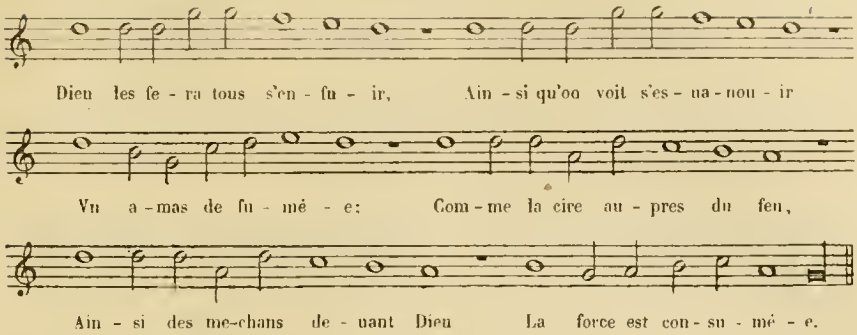

En vain objecterait-on que Franc n'était pas maître, qu'il ne faisait qu'obéir aux chefs de l'Église de Lausanne, qui désiraient que chaque psaume eût sa mélodie propre. D'abord, nous le soupçonnons fort d'avoir pris l'initiative en cette affaire; en outre, s'il fallait absolument que les psaumes XXXVI et LXVIII se chantassent sur des airs différents, qui donc l'empêchait de mettre un nouvel air au XXXVI? Bourgeois avait bien senti que la mélodie alsacienne de ce psaume n'était pas en harmonie avec les paroles; il ne l'avait conservée que parce qu'elle était admirable et parce que Calvin lui-même, étant à Strasbourg, l'avait adaptée à sa traduction.

La plupart des autres innovations de Franc ne sont guère plus heureuses.

Les 46 nouvelles mélodies de son Psautier se décomposent ainsi :

27 pour les psaumes qui n'avaient pas d'air propre;
5 substituées à celles de Bourgeois;
14 substituées à celles du continuateur de Bourgeois.

Au XCV, qui se chantait sur la belle mélodie du XXIV, il a mis un air insignifiant.

PSALME XCV.
Sur l'air du XXIV.

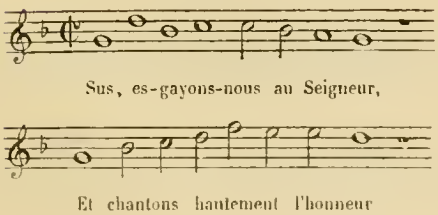

PSALME XCV.
De G. Franc.

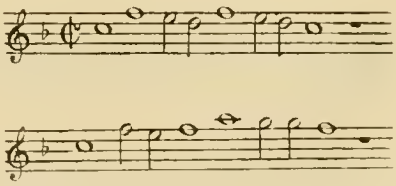

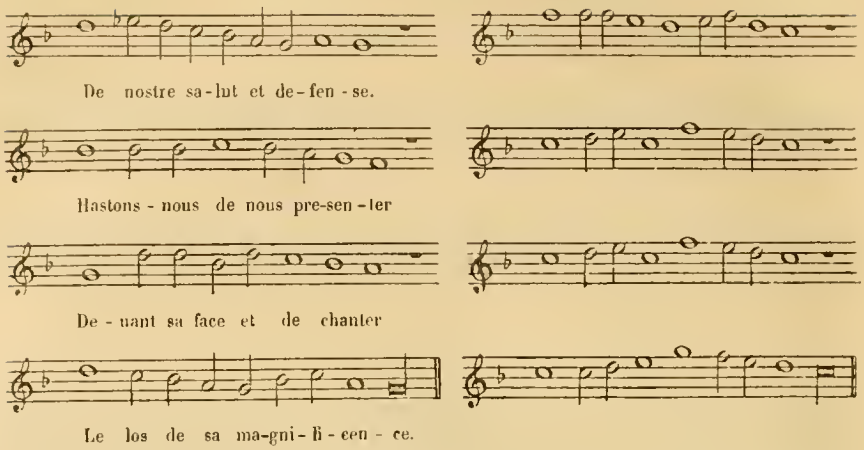

Il a fait de même pour les LXVI et XCVIII adaptés au bel air du CXVIII.

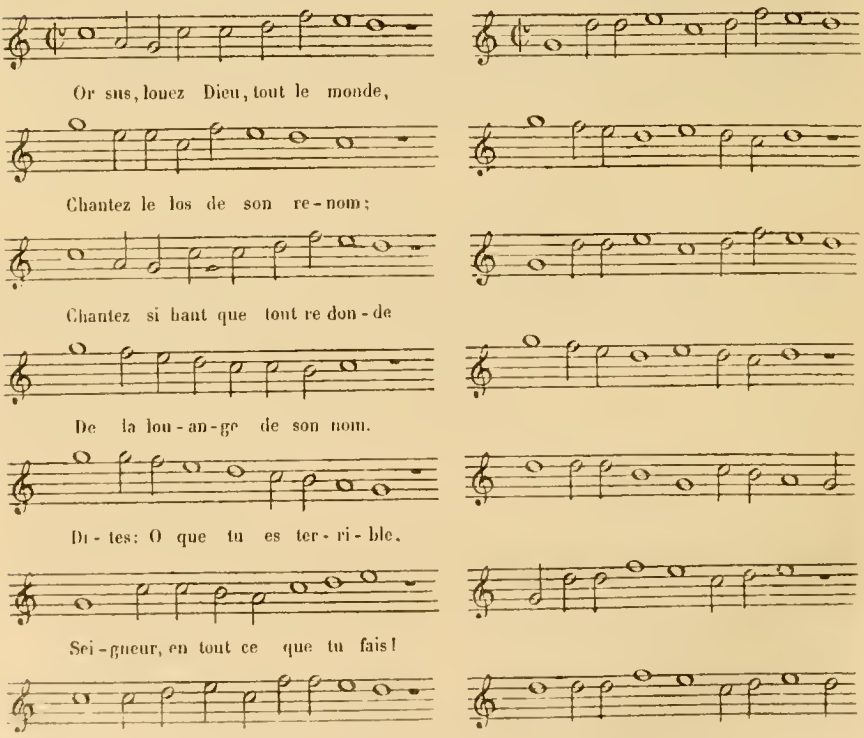

Te flattent pour a - voir la paix.

PSALME XCVIII.

De G. Franc.

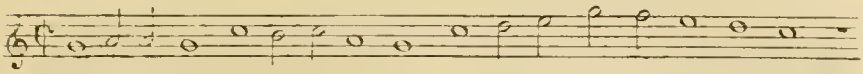

Chantez a Dieu nou-veau can - ti - que, Car il a puis-sam-ment on - uré,

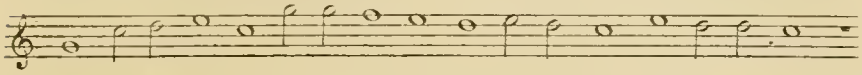

Et par sa for - ce ma - gni - fi - que, Par soy-mesme il s'est de - li - uré.

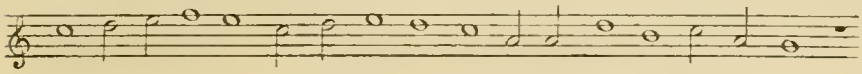

Dieu a fait le sa - lut co - guois - tre, Par le - quel sommes ga - ran - tis,

Et sa ius - ti - ce fait pa - rois - tre En la pre - sen - ce des Gen - tils.

La mélodie qu'il a mise au CXVI, qui se chantait sur l'air du LXXIV, jure avec les paroles; c'est au LXXIV qu'il fallait la mettre.

PSALME CXVI.

Sur l'air du LXXIV.

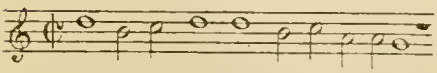

I' ayme mon Dieu, car lors que i'ay cri - é,

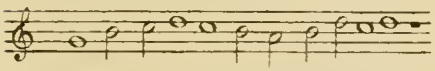

Ie scay qu'il a ma clameur entendu - e;

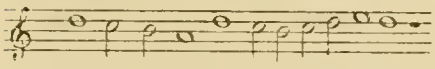

Et puis qu'il m'a son aureille tendu - e,

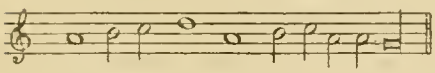

En mon dur temps par moy sera pri - é.

PSALME CXVI.

De G. Franc.

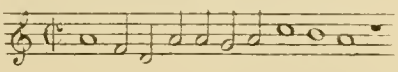

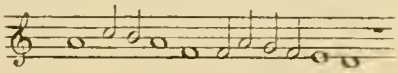

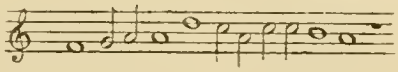

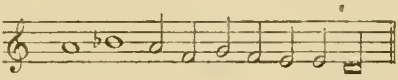

Au LXXVII, pour lequel semblait faite la mélodie distinguée du LXXXVI, il a mis un air incohérent, sans unité ni invention.

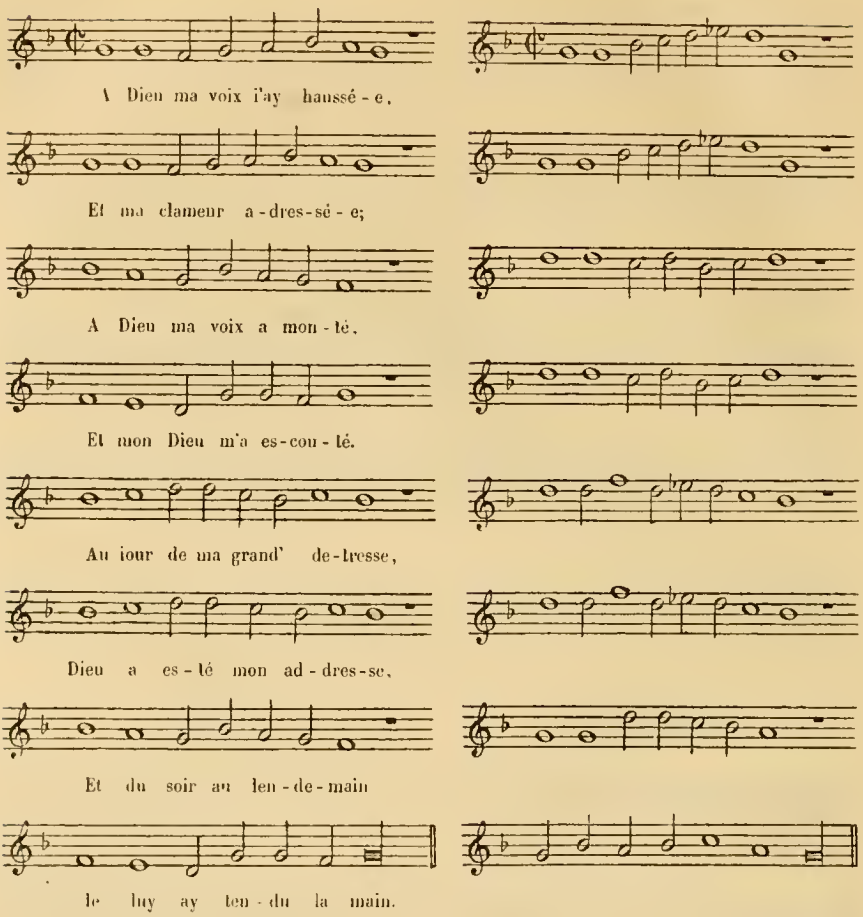

Une seule des vingt-sept mélodies adaptées par Franc aux psaumes qui en manquaient est fort belle; c'est celle que Bourgeois avait mise en 1542 au psaume LI, et qu'il remplaça en 1551 par une autre plus belle encore. On ne peut nier que Franc ait en cette fois la main heureuse; mais là même il a fait preuve de manque de goût; il fallait laisser au LI la nouvelle mélodie et mettre l'ancienne au LXIX; Franc a naturellement fait le contraire.

Des cinq airs qu'il a substitués aux plus médiocres de Bourgeois, trois

(1) Voir pour les réminiscences le psaume XXIV de l'édition de Genève 1542.

(XXIX, LVII, CXXXII) valent à peu près ceux-ci; un (XXVII) est bien inférieur: un seul (XVII) nous paraît préférable, malgré son étrangeté.

Enfin, parmi les quatorze mélodies qu'il a substituées à celles du continuateur de Bourgeois, deux sont moins bonnes (CII, CL), dix autres médiocres (LIV, LV, LVI, LXXV, LXXXIII, LXXXV, XCIV, CVI, CXLI, CXLVII), et deux (XLVIII et CXLVIII) moins triviales que celles qu'il a remplacées.

Ainsi Franc n'a guère amélioré le travail qu'il s'est permis de corriger; il l'a même le plus souvent gâté.

S'il n'avait point remanié l'œuvre du continuateur de Bourgeois, nous pourrions, connaissant la trop haute idée qu'il se faisait de son talent, être tenté d'en inférer, malgré le silence qu'il garde à ce sujet dans son avertissement aux lecteurs, qu'il est lui-même ce continuateur: mais il n'était pas homme à rejeter quatorze de ses mélodies sur trente-neuf. Ce remaniement est une nouvelle preuve que la musique génevoise des derniers psaumes de Bèze n'est pas de Franc.

Mais pourquoi parler d'un continuateur de Bourgeois? Pourquoi Bourgeois lui-même n'aurait-il pas achevé à Paris ce qu'il avait si bien commencé à Genève? A cette question il y a une réponse facile et péremptoire : Le caractère dominateur de l'homme qui présidait à l'achèvement du Psautier s'y opposait.

Ni l'art ni la liberté ne pouvaient fleurir, au XVIe siècle, dans la cité de Calvin. C'est l'amour de l'art, d'un côté, et l'amour de la liberté, de l'autre, qui privèrent Genève de la présence des deux immortels auteurs de notre Psautier. Bourgeois, « ce Palissy de la musique, qui n'a pas eu comme l'autre la gloire pour dédommagement. »[1] revint en France froissé des dédains de Calvin pour les psaumes harmonisés à quatre parties, dont il ne permit pas l'introduction dans le culte public; de même, Marot s'était réfugié en Savoie, ne pouvant se plier au despotisme du réformateur. Calvin a parlé moins encore du musicien que du poëte: le nom de Bourgeois ne se trouve pas, paraît-il, dans ses œuvres; il leur gardait rancune à tous deux, les jugeait infidèles, oubliait leurs immenses services pour ne se souvenir que de leur indépendance, qu'il considérait comme une révolte contre Dieu même.

[1] F. Bovet, *Hist. du Psautier*, p. 62.

Quand même Franc ne dirait pas catégoriquement que les mélodies du Psautier génevois ont eu plusieurs auteurs, il n'y aurait pas lieu de supposer un instant que Calvin ait pu confier au fugitif Bourgeois la mission de mettre en musique les derniers psaumes de Bèze. Il dut lui préférer même le plus inconnu, le plus incapable, à condition qu'il fût docile, et cette faute de l'absolutisme aboutit à un déplorable résultat. — Mais alors qui continua si malheureusement l'œuvre de Bourgeois?

En l'absence complète jusqu'ici de tout renseignement sur ce point, nous avons pensé un instant au Lyonnais Philibert Jambe-de-Fer et à Théod. de Bèze lui-même. Disons d'abord un mot du dernier.

Trois passages des *Registres de la Compagnie des pasteurs*, à la date du 31 octobre 1595 et du mois de mars 1597, nous apprennent que Bèze a *composé la musique de certains cantiques* [1], et à ces deux dates correspondent deux éditions des *Saincts cantiques recueillis tant du Vieil que du Nouueau Testament, mis en rime francoise par Th. de Beze.*

De ces dix-sept cantiques, l'un, celui de Siméon, a conservé la mélodie ordinaire; sept autres ont été adaptés à des mélodies du Psautier qui n'ont subi aucun changement; enfin neuf ont des mélodies nouvelles, dont aucune n'est bien remarquable.

Un simple amateur, essayant de composer à près de quatre-vingts ans, ne pouvait, cela va sans dire, avoir à sa disposition qu'un bien petit nombre de formes mélodiques; aussi se répète-t-il étonnamment : les airs VII, X et XI ne font guère que reproduire le V, en le modifiant un peu. Le III, celui du Cantique de Moïse : *Cieux, écoutez; terre, prête l'oreille*, est assez chantant; mais il est à peine nécessaire de faire remarquer qu'il

[1] Communication de M. Herminjard (par l'entremise de M. Henri Bordier), empruntée à l'*Histoire de la musique*, manuscrit de M. de Marcillac, de Genève (imprimée depuis).

«Le 31 d'octobre 1595, fut parle en la Cie des cantiques nouuellement traduits et mis en rime et en musique par M. de Besze, et ce pour ce que les frères d'Angleterre auoient demandé s'ils les chanteroient en leurs assemblées.»

1597. «L'aduis fut pris qu'à cause que cela auoit longtemps traisné, on prieroit M. de Besze auec trois ou quatre musiciens de corriger quelques tons aux dits cantiques, et quand cela fait on les pourroit chanter en l'église, moyennant le contentement de Messieurs.»

Mars 1597. «Les cantiques de M. de Besze ont esté remis en chant par vn personnage d'Auuergne, pour voir si on pourroit les chanter en l'église. Donné charge à M. Goulart de les essayer auec quelques musiciens. Ce que sachant M. de Besze a aussi fait la musique : ces musiciens lui trouuent plus d'air qu'au personnage d'Auuergne : il est adopté, en changeant quelques tons des pseaumes.»

manque de l'ampleur et de la grâce qu'exigeait la poésie hébraïque. En outre, ainsi qu'on va le voir, il ne se compose guère que de réminiscences des psaumes.

PSALME II.
Édit. de Genève 1542.
(4e phrase.)

CANTIQUE III.
Mélodie de Bèze [1].

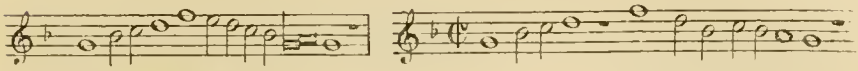

le parleray, cieux, donnez au-di-en-ce,

PSALME XIII.
Édit. de Lyon 1549.
(3e phrase.)

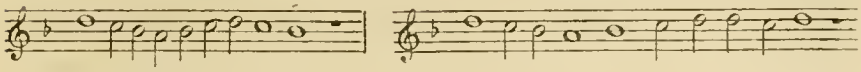

Ter-re s'appreste à mon dire es-cou-ter.

PSALME XI.
Édit. de Lyon 1549.
(6e phrase.)

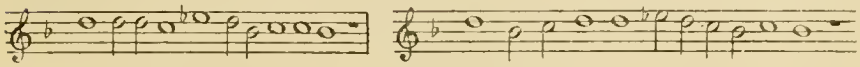

Car de ma voix de-coule-ra sci-en-ce,

(*Ibid.*)
(3e phrase.)

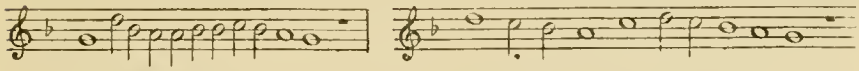

Comme s'entend la plu-ye de-gou-ter,

PSALME XXXII.
Édit. de Genève 1542.
(2e vers.)

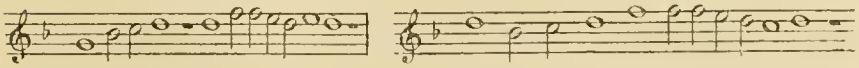

Comme des cieux la rosé-e distil-le,

[1] Voici une autre mélodie du même Cantique de Moïse, traduit par Accasse Dalbiac, dit Du Plessis. Elle se trouve dans l'édition des psaumes de 1558.

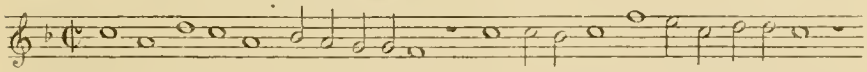

Cieus, terre, oy-ès, ma bouche par-le-ra, Soy-es heureux de ce qu'elle di-ra.

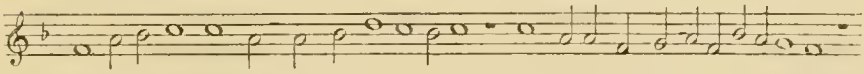

Je respandray de-uant vous ma doctri-ne Comme v-ne pluye ou rosé-e beni-gne

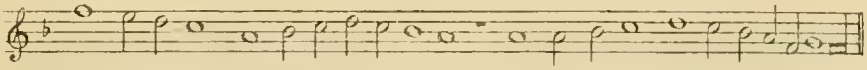

Sur l'herbe tendre, et comme plu-ye dru-e Sur l'herbe espaisse et grande deuenu-e.

PSALME XI.
Édit. de Lyon 1549.
(6e phrase.)

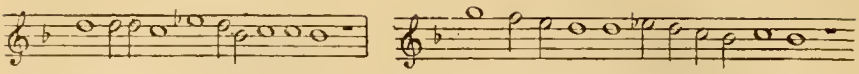

Faisant couler v-ne plu-ye subti - le

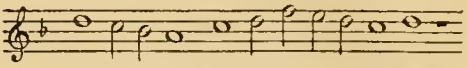

Sur l'herbe tendre et sur les fortes plantes,

PSALME II.
Édit. de Genève 1542.
(4e phrase.)

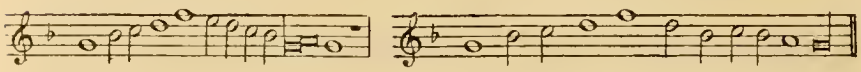

Versant d'en haut ses eaux plus abondantes.

Le huitième est un peu plus original et mieux d'accord avec les paroles [1].

CANTIQUE VIII.
Mélodie de Bèze.

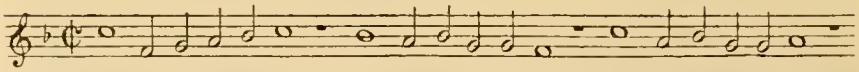

Voi - ci que dit Da - uid, qui d'I - sa - i fut né, Pe - tit de pe - tit lieu,

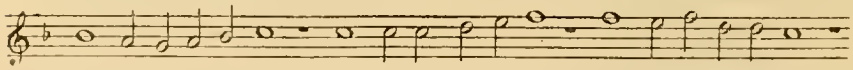

mais par le souue - rain Hau - tement es - le - ué, et sa - cré de sa main,

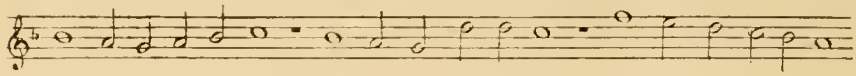

Pour re-gner en Ia - cob, et son chantre or - don - né, A - fin qu'en Is - ra - el

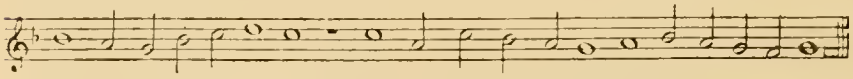

par ma saincte mu - si - que, Soit tousiours en - ton - né son re-nom magni-li-que.

Ces deux mélodies valent certainement autant et plus que celles de tels

[1] Il est facile de voir qu'ici encore Bèze se souvenait plutôt qu'il ne composait, et qu'il a emprunté à l'une des chansons imprimées par Susato, en 1544, au moins deux phrases de ce morceau :

Recueil de Susato.

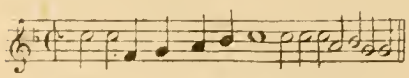

De retourner mon a-mi ie te prie...

Bèze.

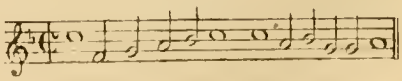

Oyez que dit David Petit de petit lieu.

et tels de nos psaumes, et montrent, croyons-nous, que Bèze pouvait au moins égaler le continuateur de Bourgeois. Mais de là à conclure que, après avoir *faict mectre en musique* ses premiers psaumes [1], le traducteur a lui-même arrangé ou composé les quarante mélodies des soixante-deux derniers, il y a une distance que nous nous garderons bien de franchir. Bèze manquait assurément en 1561 du loisir nécessaire pour entreprendre une semblable tâche, même à supposer que l'idée lui en soit venue, et que Calvin ait consenti à lui abandonner le choix des mélodies des soixante-deux psaumes qui restaient à mettre en musique. — En outre, on verra plus loin que la mélodie du psaume XLVIII a été empruntée à *La Bataille* de Clément Jannequin, composition compliquée, qui ne courait pas les rues; d'où il résulte que c'est sans doute un musicien de profession, et non Bèze lui-même, qui l'a arrangée.

Quant à Philibert Jambe-de-Fer, qui était à Lyon en 1561, et qui, un mois après la signature du privilége octroyé à Bèze par Charles IX pour la publication de ses psaumes, en obtint un autre pour les cent cinquante psaumes harmonisés par lui, il semble au premier abord qu'il ait pu être chargé par Calvin de l'arrangement des airs qui manquaient au Psautier. Cependant la longue préface qu'il a mise à son édition [2], et dans laquelle il parle à plusieurs reprises des mélodies usitées dans l'Église, garde un silence complet sur la part qu'il aurait prise à leur composition. Ce silence n'est point, il est vrai, un argument sans réplique; car on peut l'attribuer à la modestie, ou à l'habitude qui régnait alors de ne signer que des œuvres d'harmonie; en effet, rien non plus dans la dédicace de Bourgeois n'indique qu'il est l'auteur d'un grand nombre de nos mélodies. Mais nous avons une raison péremptoire d'admettre que Jambe-de-Fer est resté étranger à la composition de ces airs : c'est qu'il était avant tout harmoniste, qu'il avait mis en plusieurs parties les psaumes de Poictevin, et que cela suffisait pour que Calvin ne voulût avoir rien de commun avec un homme imbu des mêmes idées que Bourgeois. En outre, indignes, pour la plupart, de Goudimel, les mélodies des soixante-deux derniers psaumes de Bèze ne le sont pas moins d'un musicien de la valeur de Jambe-de-Fer. L'empressement qu'il mit à demander son privilége prouve seulement que

[1] « Le seigneur de Besse a presenté une supplication requerant par icele luy permettre faire imprimé la reste des psaulmes de David, et les a faict mectre en musique. » (*Registre du Conseil*, 24 mars 1551, *apud* Bovet, p. 64.)

[2] On la trouvera plus loin.

le voisinage de Genève lui avait permis de se tenir au courant de tout ce qui concernait l'achèvement du Psautier, et qu'il en profita pour être le premier à publier l'harmonie du Psautier complet.

Il y a donc tout lieu de penser, et nous tenons pour à peu près certain, que c'est le chantre de Genève qui fut chargé de rassembler et d'arranger nos quarante dernières mélodies.

Mais qui était alors chantre ou le principal chantre à Genève? Guillaume Fabri vivait-il encore en 1561? — Nous l'ignorons, et nous ne savons pas davantage si c'est de lui qu'il est question dans cet extrait des *Registres de la Compagnie*: «Du trente octobre 1561. Touchant le chantre, ayant esté aduisé en ses affaires, a semblé bon de desclairer à Messieurs qu'il seroit bon de le retenir pour la Magdeleine et pour sainct Geruais, pour voir comment la musique se gouuernera: car il y a long temps, et comme environ trois ou quatre ans, qu'elle n'y a esté d'accord: et pour ce on pourra experimenter ce qu'il pourra faire: car, quant à S. Pierre, il a la voix trop basse pour y demourer, et au reste luy a esté enioint de faire son debuoir à instruire les enfans mieulx qu'il n'a faict, aultrement qu'ils y aduiseront[1].»

Au reste, nous avons la consolation de pouvoir dire que le nom du musicien sans goût, et si peu zélé, qui s'est occupé des dernières mélodies du Psautier, méritait en partie l'oubli dans lequel il est tombé.

Le jugement porté par *Le Chrétien évangélique* de 1861, page 242, sur le choral protestant en général, s'applique tout particulièrement à la meilleure partie de notre Psautier :

Ces airs sont si bien choisis ou si bien composés, que leur mélodie, réellement populaire, c'est-à-dire appropriée à tous et comprise de tous, est encore aujourd'hui aussi fraîche et aussi nouvelle que si elle datait d'hier. Elle ne lasse pas, elle n'a rien de vulgaire, parce qu'elle n'a pas revêtu le costume transitoire d'une mode, et qu'elle correspond à ce qu'il y a d'éternel dans la manifestation d'un sentiment et non point à une forme passagère et de convention. Ces airs sont encore comme des modèles d'expression juste, convenable, digne, en même temps que sentie et profonde. Ils sont devenus une œuvre classique[2] et sont appréciés à cette valeur par tous les vrais

[1] Cramer, p. 114.

[2] «Ein herrlich gelungenes Werk, dit Thibaut (*Ueber Reinheit der Tonkunst*); Strahlende Meisterwerke, dit un autre critique de notre temps cité par Winterfeld (*Zur Geschichte heil. Tonkunst*, II, 37).» (Bovet, p. 71.)

musiciens (Mozart, entre autres)... La tonalité grégorienne (?) dans laquelle ces chants sont écrits, et leur marche franchement diatonique, leur impriment un caractère commun de grandeur, de sérieux, de sérénité, auquel viennent s'ajouter le mouvement et l'élan qu'ils reçoivent du rhythme...

Le rhythme renfermant la pensée musicale dans une phrase symétrique et cadencée ajoute un accent de plus au ton général, et permet de reproduire toutes les variétés de l'émotion avec une puissance nouvelle. Ceci était jusqu'alors chose étrangère aux chants de l'Église, et une forme nouvelle de chant religieux venait ainsi prendre place à côté du plain-chant.

Aussi les mélodies de Bourgeois eurent-elles, dès leur apparition, un succès immense, auquel participèrent celles de l'inconnu, et une influence peut-être plus grande encore que celle des premières traductions de la Bible. Comme moyen d'édification, le chant des psaumes prit aussitôt, dans le culte public et dans le culte privé, une place bien plus considérable que celle qui lui est aujourd'hui réservée. Comme instrument de prosélytisme, leur effet fut prodigieux, tant ils contrastaient avec ce que l'on entendait chanter dans les églises catholiques, et tant ils répondaient aux besoins religieux de l'époque. De là l'inextinguible haine que les ennemis de la Réforme portèrent au Psautier; de là les accusations mensongères, calomnieuses, dont il fut poursuivi; de là ces reproches de mollesse, d'inconvenance, et même d'obscénité, qui lui furent prodigués, et dont on trouve une réminiscence sous la plume de M. Charles d'Héricault. « C'était la première fois, dit-il[1], qu'on remplaçait la grave mélodie par un chant métrique et rhythmé, et cette *harmonie sensuelle* et entraînante dut contribuer au succès des vers, succès absolument inintelligible aujourd'hui. » — Déjà Florimond de Rémond avait dit[2] :

Il faut confesser qu'il n'y a rien qui ayt tant facilité l'entrée aux nouveautez de ces nouvelles religions, ni qui leur ayt acquis l'oreille de la peu caute populace, soit en Allemagne, soit en France, que le *nouveau chant doux et chatouilleux* de ces psaumes rimez. C'a esté la chaine et le cordage duquel, comme un autre Amfion Thebain, Luther et Calvin se sont seruis pour attirer apres soy les pierres dont ils ont basty et fondé les murs de leur nouvelle Babylone. Ils ont attiré les âmes par cette harmonie, ainsi que les oyseleurs arrestent dans leurs filets les vols entiers des oyseaux, etc.[3].

(1) *Œuvres de Marot*, p. cx.

(2) *Histoire... de l'hérésie*, p. 1033.

(3) Voir l'*Histoire du Psautier* de M. Bovet, dont cette partie est traitée de main de maître.

Cette harmonie protestante des psaumes fut d'autant plus détestée, qu'elle écrasait de sa supériorité la musique à quatre parties qu'un catholique, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, Pierre Certon, avait essayé d'y mettre dès 1546. Nous n'en connaissons malheureusement que la mélodie, qui manque d'invention et de grâce, et qui, en revanche, n'a aucun rapport avec les paroles du texte. En voici deux exemples, que nous devons à l'obligeance de M. Julius Maier, conservateur de la bibliothèque de Munich.

PSALME VI.

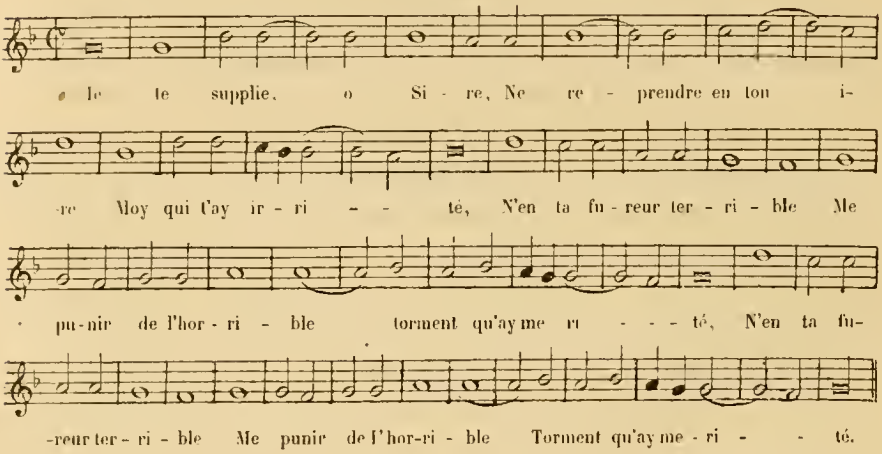

PSALME XXXII.

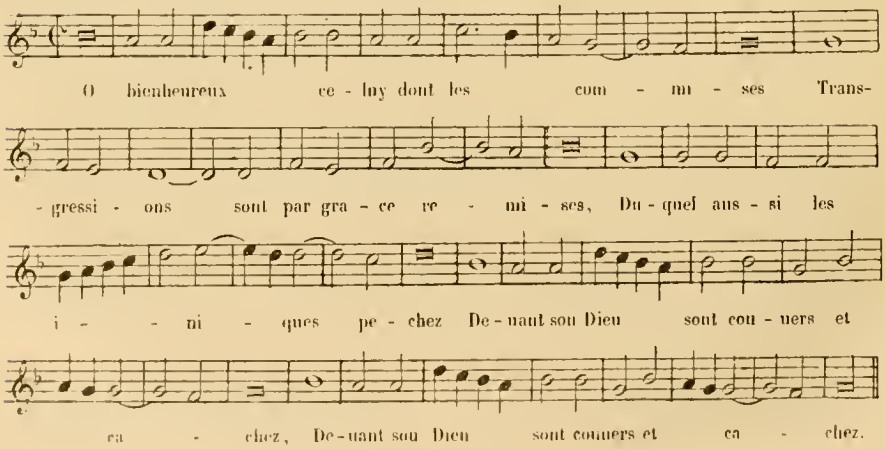

On lit encore dans la dédicace des cantiques de Guy le Fèvre de la Boderie[1], publiés en 1578 et dédiés à Henri III[2] :

Considerant que les pseaumes de Dauid traduits en notre vulgaire, *par la douceur de la musique et du chant melodieux* qu'on y aioute, ont alleché et distrait non moins de votre peuple que les assemblées et preches de la religion pretendue reformée, ie me suis auisé, pour vn remede et contre-poison, de traduire les hymnes ecclesiastiques et autres cantiques spirituels composés par les saints docteurs et anciens poetes.

Pour remédier à «l'improbité des hérétiques qui avaient traduit les psaumes peu fidèlement et avec une indiscrète curiosité[3],» l'auteur de *Rodomont*, Philippe des Portes, abbé de Thiron, se crut *obligé* d'en faire une autre traduction. Il publia en 1591 une édition qui n'en comprenait que soixante, et, en 1603, l'édition complète, qui fut mise en musique par Denis Caignet, *ordinaire en la musique du roy* (50 psaumes en 1607, chez Pierre Ballard, et 150 en 1624, in-12, chez le même imprimeur). Mais il en fut de la musique du Psautier catholique comme de la version de la Bible de René Benoist, qui, tout en réprouvant les *mechantes et heretiques Bibles*, n'avait guère fait que les copier[4] : Caignet et ses continuateurs firent à la sourdine de nombreux emprunts au Psautier génevois, que Rome décriait surtout parce qu'elle n'avait point à lui opposer un recueil qui l'égalât. Voici un spécimen de la manière dont Caignet composa ses airs :

PSALME XXXIII.
Huguenot.
(Les 6 premières phrases.)

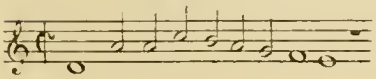

PSALME XXXII.
De Caignet.

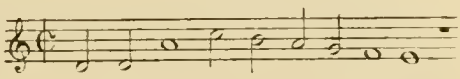

(1) Guy le Fèvre et son frère travaillèrent, dit-on, à la Bible polyglotte d'Arias Montanus.

(2) Bovet, p. 135.

(3) Ainsi s'exprime l'approbation placée en tête des psaumes de Des Portes : *Coegit adversariorum improbitas, ut psalmi Davidis, ab illis antehac, ut nimium curiose ita parum fideliter in gallicum rythmum translati, a nostris studiosius et fidelius tandem aliquando verterentur.* Cela s'accorde avec ce que dit Richard Simon (*Hist. crit. des versions du Nouveau Testament*, p. 340) des traducteurs de la Bible de Louvain : «Le principal but de leur version a esté d'oster au peuple les Bibles françoises des protestants, en substituant à leur place une autre qui fût plus conforme à l'ancien interprète de l'Église,» c'est-à-dire à la Vulgate.

(4) Sa traduction fut condamnée comme trop génevoise par une bulle de 1575.

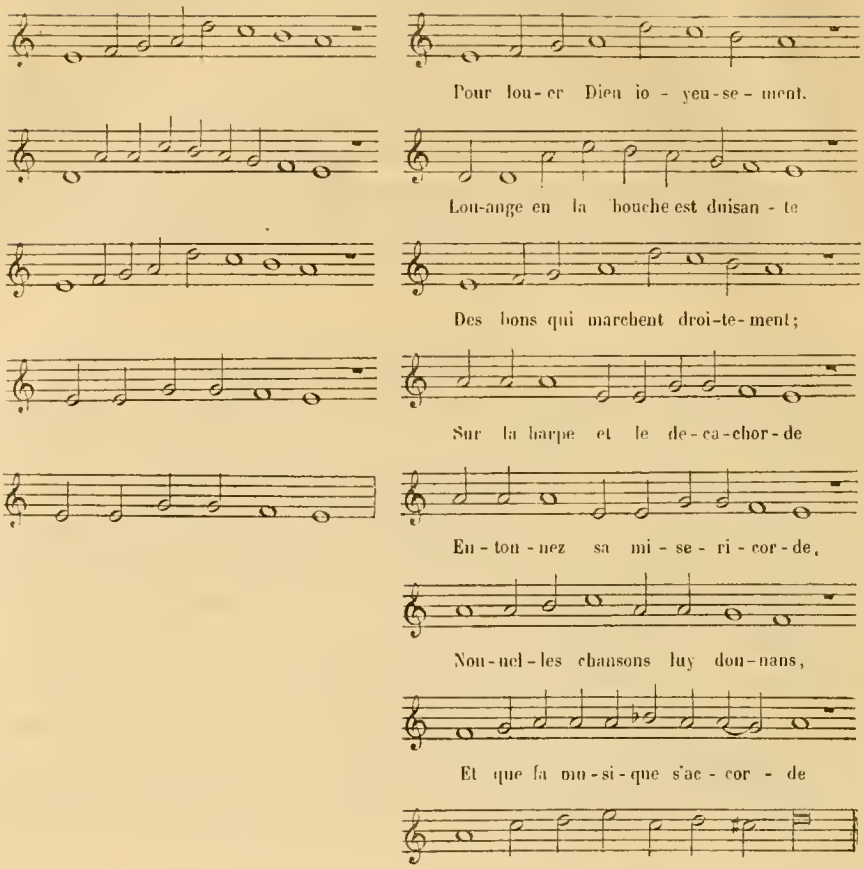

Godeau traduisit aussi le Psautier en manière de contre-poison (1645); mais au lieu d'être chantés par les catholiques, comme il l'avait espéré, ses psaumes ne le furent guère que par les huguenots, auxquels le chant de ceux de Marot était interdit hors des temples [1]. Ce fait paraît surprenant; mais

[1] Fénelon écrivait à M. de Beauvilliers (1686), à propos des protestants d'Aunis et de Saintonge, qu'il était allé essayer de convertir :

« La seconde chose qui vous paroîtra peut-être d'abord peu importante et que je crois capitale, c'est de leur accorder le chant des psaumes; ils demandent instamment la paraphrase de Godeau en vers françois; il faudroit la noter de manière que le chant en fût simple et facile à tout le peuple. On leur permettroit de chanter le dimanche dans l'église avec les catholiques quelques psaumes avant la messe et après vêpres. Ne pourroit-on pas faire pour les psaumes ce que les missionnaires font à la campagne pour certains cantiques sur les mystères, qu'ils font chanter aux paysans après l'office ? » (*Lettres inédites... publiées par l'abbé V. Verlaque*, Paris, V. Palmé, 1874, in-8°, p. 11.)

l'examen de la musique le rend plus concevable. Quatre musiciens ont ajusté des mélodies à ce Psautier : Jacques de Gouy (1650), Lardenois (1655), Artus Aucousteaux [1] (1656), Thomas Gobert (1659); le second, qui était ou devint chantre au temple de Nîmes, y avait introduit quelques mélodies protestantes sans aucun changement, et d'autres où l'on remarque bon nombre de réminiscences provenant de la même source.

Parmi les cent dix-huit mélodies qu'il y a adaptées, deux sont la reproduction intégrale des nôtres (LVII [XCIV et CXXII] = nos Dix Commandements, LIX [CVII] = notre XCV); quatre sont très-peu modifiés (IX = notre Siméon, XVIII = notre LVIII, CXXI = notre V, CXLVIII = notre LXXXIV), et trente-quatre autres renferment, surtout au commencement, des réminiscences évidentes (IV = notre LXXVII, V = notre III, VI = notre XXXIV, XI = plusieurs des nôtres, XII = notre LXXXIX, XV = notre XXXIII, XX = notre C et notre LI, XXIV = notre LXXXIX, XXVIII = notre XXXIV, XXIX = notre LXVI, XXXI = notre LXXVII, XXXIV = notre LXV, XXXVI = nos Dix Commandements et notre CXVIII, XL = notre CXVIII et nos Dix Commandements, LI = notre CXVIII, LXI = notre LXVIII, LXXV = notre CXXXVIII, LXXVIII = notre Siméon, LXXX = notre CIV, XCII = notre III, XCVI = notre LXVIII et un autre, C = notre III, CV = notre XCV, CIX = notre IX, CXXV = plusieurs des nôtres, CXXVI = notre LX, CXXX = notre XXIII, CXXXI = notre XXXIV, CXXXV = plusieurs des nôtres, CXXXVIII = notre XXIV, CXL = plusieurs des nôtres, CXLI = notre LXXXIX et un autre, CXLII = notre LXXXIX, CLVI = notre LXVIII). — Cela fait quarante mélodies, c'est-à-dire un tiers, empruntées, en tout ou en partie, à notre Psautier; le reste manque d'originalité, bien qu'il soit encore supérieur aux airs tourmentés, inchantables, de Gobert, dont un seul parmi les cinquante premiers, le XLVI, a quelque valeur. Le voici, suivi d'un de De Gouy, d'un de Lardenois et d'un d'Aucousteaux :

PSALME XLVI.

De Gobert.

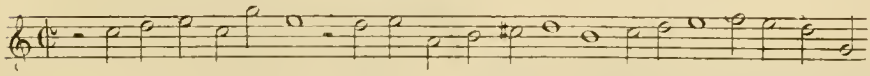

Peuples, bat-tez des mains, tressail-lez tous de joy-e, Cé-lé-brez la grandeur du

[1] Aucousteaux avait déjà publié, vingt-cinq ans auparavant, un autre ouvrage du même genre en latin : *Psalmi aliquot ad numerum musices, quatuor, quinque et sex vocum redacti.* Paris, R. Ballard, 1631, in-4°. (*Die Tonwerke.*)

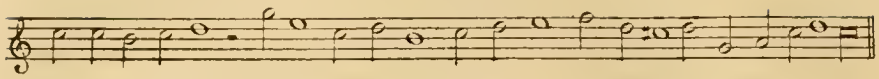

Roy qui fait les Roys, Louez par l'accord de vos voix Tant de grâces qu'il vous envoye.

PSALME XXIII.

De De Gouy.

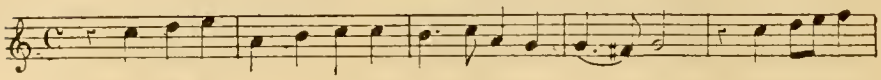

Le Seigneur qui sou-tient la mas-se de la ter - re En est le

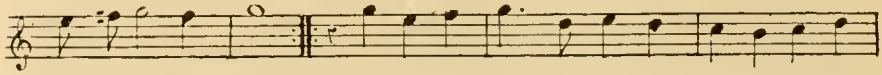

vé - ri-ta-ble roy. Et tous les ha - bi-tans que sa rondeur en-

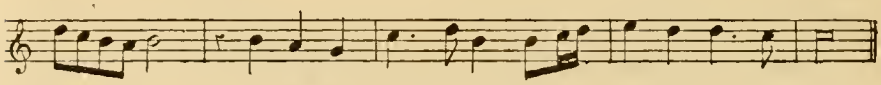

ser - re De son di - vin a-mour re - con-nais-sent la loy.

PSALME LXVIII.

(1re phrase.)

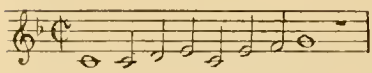

PSALME CXVIII.

(2e phrase.)

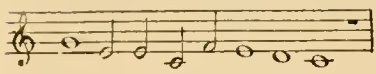

PSALME LXXXIV.

(Dernière phrase.)

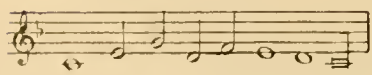

PSALME XCVI.

De Lardenois.

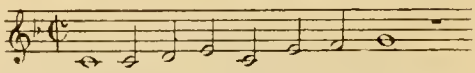

Le Seigneur dont je sui les loix

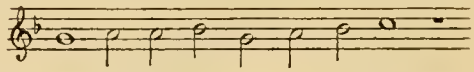

Est le Roy de qui tous les Roys

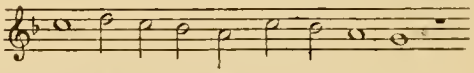

Tiennent et le sceptre et la vi - e;

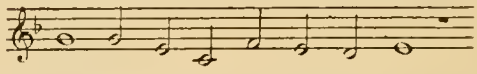

Que la ter - re de tous cos - tez

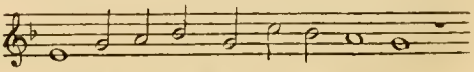

Fas-se glor-re d'estre as-ser - vi - e

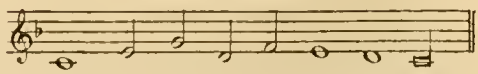

Au pou - voir de ses vo - lon - tez.

PSALME LXVIII.

(1re phrase.)

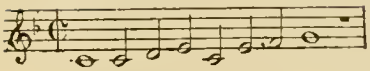

(10e phrase.)

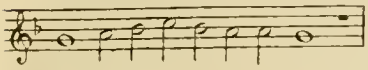

PSALME I.

D'Artus Aucousteaux.

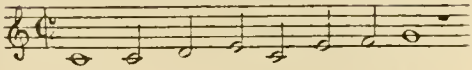

Heu-reux qui n'ou-vre point son cœur

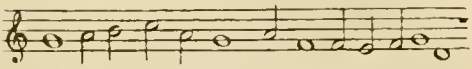

Au conseil des méchans pour des desseins tragiques,

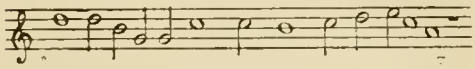

Qui ne s'arrête point dans leurs sentiers iniques,

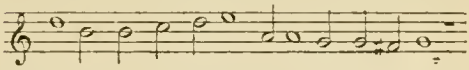

Et n'a point de commerce avec l'homme moqueur;

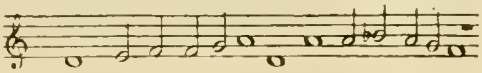

Mais qui, loin de se plaire à ses discours funestes,

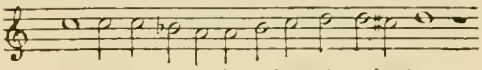

N'occu-pe son esprit, et la nuit et le jour,

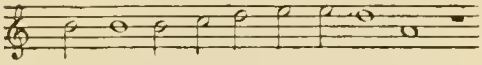

Qu'à mé-di-ter les loix cé-les-tes

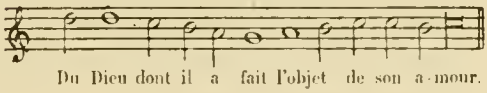

Du Dieu dont il a fait l'objet de son a-mour.

PSALME II.

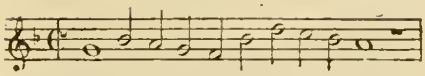

PSALME CXVIII.

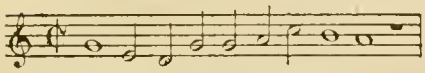

PSALME CV.

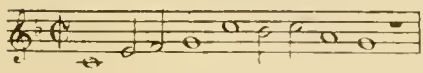

PSALME V.

D'Artus Aucousteaux.

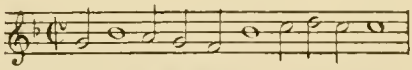

PSALME XIV.

Du même.

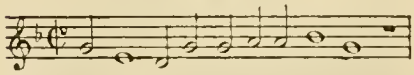

PSALME XVIII.

Du même.

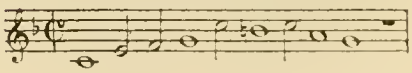

Nous empruntons aussi aux *Meslanges* de Ducaurroy (1610) un exemple qui ne donnera pas une meilleure idée des psaumes catholiques : c'est le cantique de Siméon, traduit par un poëte qui nous est resté inconnu.

O Cré-a-teur, tu re-mets A ce coup ton ser-vi-teur en paix, Com-
me permet-tre te plut; Puisque je suis si heu-reux Que d'a-voir con-tem-
plé de mes yeux Du peu-ple tien le sa-lut. C'est le sa-lut mis a-vant Pour
sau-ver tout peuple vi-vant A qui l'oy-ant voit et croit, Grand flam-
beau re-dres-sé Aux Gentils, Is-ra-el baussé Gloire et tri-om-phe re-çoit.

La seconde édition des psaumes du jésuite Le Breton, parue en 1663, contient la musique d'« une personne de qualité », laquelle, malgré son titre, n'a point surpassé ses prédécesseurs; nous n'avons trouvé de remarquable dans le premier tiers de ce livre que la première partie de la mélodie du psaume IX, celle du XXI et celle du XXVIII. En voici un des meilleurs :

PSALME XXI.

D'une personne de qualité [1].

O Dieu si pi-to-ya-ble, o l'ob-jet de ma foy,
Ne veux-tu point, mon Dieu, tour-ner les yeux sur moy?

[1] Le signe de la mesure manque.

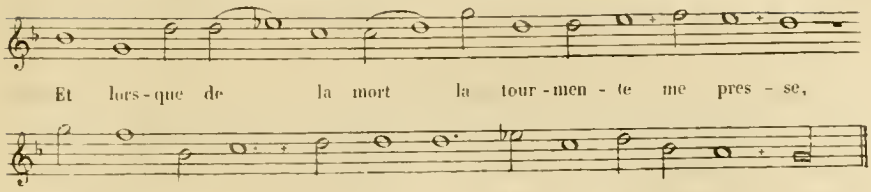

On sait, depuis la publication du beau travail de M. Bovet, que, grâce à l'exactitude de la traduction de Marot et au charme puissamment religieux des mélodies de Bourgeois et de son harmonie, bientôt suivie des harmonies de Goudimel et de Le Jeune, notre Psautier fut usité non-seulement dans toute l'Europe, mais jusqu'aux Indes, et qu'il eut l'insigne honneur d'être traduit en vingt-deux langues ou dialectes : anglais, hollandais, flamand, allemand, danois, polonais, hongrois, bohème, haut-romanche, ladin, italien, espagnol, portugais, gascon, béarnais, malais, tamoul, sessouto, latin, hébreu, esclavon et zend[1]. Et ce succès fut si durable

[1] Nous avons reçu, avec une sincère gratitude, de M. Henry M. Baird, de New-York, qui travaille depuis plus de douze ans à une *History of the Huguenots of France to the death of Charles IX*, un précieux document concernant l'histoire du Psautier. « Bien que je craigne, nous écrivait-il le 30 novembre 1875, que ma lettre n'arrive un peu trop tard, je prends la liberté de vous envoyer un petit extrait des registres de l'Église protestante française de New-York, que j'ai eu dernièrement le privilége d'examiner, privilége qui, jusqu'à présent, n'a été accordé qu'à bien peu de personnes. Cette Église était autrefois tout à fait conforme aux Églises réformées de France, quant à son service et à sa discipline; mais il y a une quarantaine d'années, elle a adopté le service anglican, dans l'espérance d'améliorer son état financier. Elle s'appelle actuellement Église du Saint-Esprit. M. Bumier, ancien prêtre catholique, en est pasteur ou recteur, et c'est à sa bonté que mon frère et moi nous devons l'accès à ces documents. »

Voici l'extrait en question :

6 mars 1763.

Il a ete ensuite proposé aux chefs de famille et membres communiants de l'Église, signés cy-contre et cy-dessous, de donner leurs opignions, voix et consentement, pour changer la vieille version des pseaumes de David, qui est en vzage parmi nous, et de praudre et introduire dans notre Église les pseaumes de la plus nouvelle version qui est en uzage dans les Églizes de Genève, Suisse et Hollande; a quoy ils ont vnanimement consenty, comme étant la ditte nouvelle version plus édiffiante et plus intelligible que la vieille : en conséquence, il a été décidé que le consistoire fairoit venir au fraix de l'Église vn nombre suffisant de pseaumes tous nôtés et d'un beau caractère, lesquels seront distribués parmy les membres du troupeau, qu'ils payeront le prix coûtant, et s'il s'en rencontroit quelques vns qui ne fussent pas en état de les payer, ils leur seront donnés gratis par l'Église.

Nous remercions aussi M. Puaux fils de l'envoi du passage suivant, extrait des *Voyages* de François Leguas, t. II, p. 149 :

On me dit, si je m'en souviens bien, pendant que j'étais avec ces braves gens (les réfugiés français du Cap de Bonne-Espérance), que le pasteur de leur Église, tres-bon personnage et fort sense, comme on le verra tout à l'heure, s'occupait depuis quelque temps à faire une nouvelle traduction des psaumes en vers, ou du moins à corriger

qu'en moins de deux siècles on en fit en Hollande trente traductions et un nombre un peu moindre en Allemagne. Pour que cette patrie du choral, qui possède une si riche collection de beaux cantiques, nous empruntât notre Psautier, dont elle réimprime encore aujourd'hui des morceaux choisis[1], il fallait que le talent des Bourgeois, des Goudimel, des Le Jeune, fût reconnu au moins égal, si ce n'est supérieur, à celui des musiciens allemands leurs contemporains. — Il est regrettable que ces faits, glorieux pour la France et pour notre Église, n'aient pas été connus plus tôt; car leur divulgation eût sans doute modéré l'ardeur de dénigrement que certains musiciens déployèrent, à la fin du XVIIIe siècle, pour décrier le Psautier parmi les protestants, et la manie des corrections qui s'est emparée de quelques autres au XIXe.

Aux précieuses communications extraites des registres génevois dont nous lui étions déjà redevable, notre savant collègue et ami M. Henri Bordier en a ajouté une nouvelle, très-importante, pendant l'impression de ce chapitre. Il a découvert à Genève, dans les *Comptes des recettes et depenses pour les pauures*, le nom du continuateur de Bourgeois, de l'auteur peu distingué des mélodies des soixante-deux derniers psaumes de Bèze. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les notes suivantes, qui comblent une lacune de notre travail :

1561, juin. — A M. de la Court, pour auoir transcript les psalmes de M. de Baise, pour ennoyer en court, 12 fl. 6 s.

A luy mesme pour auoir transcript le priuilege desdits psalmes, 8 s.

A MAISTRE PIERRE, POVR AVOIR MIS LES PSALMES EN MVSIQUE, 10 FL.

1561, juillet. — RENDV À M. DE BEZE, QV'IL AVOIT BAILLÉ ENCORE À MAISTRE PIERRE LE CHANTRE, POVR LES PSALMES EN MVSIQUE, OVTRE LES PROFFITS CYDESSVS, 20 FL. 5 S.

de son mieux la version de Marot et de Bèze, pour rendre ces sacrés cantiques intelligibles. C'est une chose étonnante et déplorable, pour ne pas dire absurde et criminelle, qu'on ait tardé si longtemps à mettre en exécution le dessein, formé en France dans les derniers temps, de substituer enfin une traduction propre à édifier au jargon ancien, devenu ridicule, barbare et scandaleux. La nécessité de cette réformation est si grande et si palpable, qu'il faut, pour ne pas la voir et pour n'y pas céder, ou le travers d'esprit le plus effroyable, ou quelque secrète raison d'orgueil, ou quelque vilain motif d'intérêt, ou je ne sçay quoi d'incompréhensible.

[1] Voir les deux recueils publiés par le professeur Ébrard, d'Erlangen, 1852, et le professeur Riggenbach, de Bâle, 1868.

XXII

ORIGINES DES MÉLODIES DU PSAUTIER.

Triple origine : les chants protestants d'outre-Rhin, l'imagination des artistes et les chansons populaires.

Les contrapontistes du XVIe siècle abandonnent aux poètes et aux chantres vulgaires l'invention de la mélodie. — Triple origine du choral allemand. — Tous les airs du Psautier flamand sont ceux de chansons populaires non modifiés. Les dix chansons françaises qu'il contient : *L'amour de moy; Sur le pont d'Avignon; Que maudit soit; Madame la Regente; Le bergier et la bergiere; De ma tristesse; I'ay mis mon cueur; Il me souffit; Dont vient cela; Langueur me fais.*

Airs mondains des cantiques catholiques : *Philomèle séraphique; Parnasse des odes;* Jean Ron; Jurieu; *Noëls de Colletet; Pseaumes, Noëls et Cantiques de Pellegrin;* sa mélodie du psaume L. — Scrupules. — Continuation du *pieux stratagème.* — Deux mélodies adaptées au psaume : *Les cieux instruisent la terre.* — *Cantiques de l'abbé de l'Attaignant.* — *Pseaumes de Gaume de Cangy;* sa mélodie du psaume CXXXIII. — Protestation du P. Bridaine. — *Concerts spirituels.* — *Cantiques de Saint-Sulpice.*

Cantique protestant sur l'air de la *Marseillaise.* — Les airs de nos anciennes chansons spirituelles sont des airs de psaumes ou de chansons mondaines. — Air de *Secourez-moy, Madame.* — *Chant natal de Barptolemy Aneau.* — Un procédé d'Eustorg de Beaulieu.

Les psaumes chantés à la cour sur des airs profanes. — Les airs populaires introduits dans le Psautier d'Anvers 1541 : *Ioyssance vous donneray; Le cueur est mien; C'est vne dure departie; Faulte d'argent; Dueil, double dueil.*

Florimond de Rémond et Cayer accusent les psaumes calvinistes d'être chantés sur des airs mondains. — Aveu de Jérémie de Pours. — Voltaire, les Dix commandements et l'air : *Réveillez-vous, belle endormie.* — Recueils de chansons consultés : Attaignant, Susato, Le Roy et Ballard. — Air de Marot : *Une pastourelle gentille* et le psaume CXXXVIII. — Air : *Petite camusette* et le psaume LXV. — Air flamand et le psaume XXV. — *La Bataille* de Jannequin et le psaume XLVIII. — Autre procédé d'adaptation : exemples. — Autres exemples tirés du Psautier strasbourgeois. — Les psaumes italiens et les nôtres. — Le cantional dalmate et l'*Ein feste Burg* de Luther. — Résumé.

Le chapitre précédent a dû nécessairement empiéter sur celui-ci : nous ne pouvions parler des auteurs de nos mélodies sans examiner leur œuvre, et nous avons noté en passant l'origine de quelques-uns des airs qui sont encore actuellement en usage.

Nous avons vu que trois psaumes (XXXVI, CIII et CXXXVII) sont chantés aujourd'hui sur l'air qu'ils avaient reçu à Strasbourg en 1539; que huit

autres mélodies (I, II, XV, XCI, CIV, CXIV, CXXX et CXLIII), remaniées par Bourgeois, ont été prises soit dans le même recueil primitif, soit dans le pseudo-romain; que le XC provient de la même source, et probablement aussi le LXXXIX[1]; total : treize mélodies empruntées au Psautier français de Strasbourg. Or Calvin nous dit lui-même qu'il a versifié quelques psaumes sur des airs allemands, et nous avons vu que l'air de notre psaume CXXV a été emprunté à un cantique allemand, de même que le LI du Psautier pseudo-romain. Il est donc évident qu'à Strasbourg et à Genève les auteurs de nos mélodies ont puisé dans les recueils d'outre-Rhin, où le chant religieux en langue vulgaire s'était propagé avant de pénétrer en France, et que ces recueils, livrés à une imitation libre, intelligente et non servile, sont une des sources du nôtre.

Les nombreuses réminiscences des psaumes que nous avons trouvées dans les airs de Caignet, d'Aucousteaux, de Lardenois, de Bèze, de Franc et du continuateur de Bourgeois (LVIII et CV), nous ont montré que nos musiciens ne se bornaient pas toujours à imiter de plein gré un air plus ancien pour l'adapter aux psaumes, mais qu'ils composaient parfois, qu'ils se livraient ou croyaient se livrer à leur inspiration, que le texte même des psaumes était le thème duquel ils essayaient de faire jaillir la mélodie.

Voilà donc deux origines des airs de nos psaumes, et toutes deux essentiellement religieuses : les chants antérieurs de l'Église réformée et l'imagination des artistes. Il en est une troisième, toute profane, plus contestée, mais non moins authentique, que l'air du cantique VIII de Bèze, imitation de la chanson : *De retourner, mon amy, ie vous prie*, nous a déjà révélée, et dont nous avons maintenant à nous occuper.

C'est un fait mis hors de doute par les travaux de MM. Fétis, De Cous-

[1] La première phrase de ce psaume se trouve en partie dans la première et en partie dans la dernière du CXIII de l'édition pseudo-romaine (voir ci-dessus p. 623); mais le successeur de Bourgeois a pu en prendre aussi le début dans la chanson suivante, qui pourrait bien être également l'origine du CXIII de Strasbourg :

RECUEIL DE SUSATO.

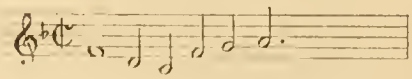

Faulte d'argent c'est la puce en l'oreille.

PSAUME LXXXIX.

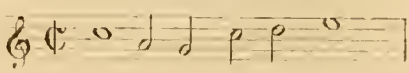

semaker [1], Félix Clément [2], etc., que les grands contrapontistes du xve et du xvie siècle laissaient aux poëtes et aux musiciens ou chantres vulgaires le soin de composer des mélodies [3], et se bornaient à harmoniser d'anciens chants d'église et des airs populaires.

Le goût des chansons [4] était si généralement répandu, depuis le règne de Louis XI, que les compositeurs de musique d'église furent contraints de prendre, pour thème principal de leurs messes et de leurs motets, les motifs des chansons les plus populaires, et que cet usage se conserva même en Italie jusqu'après la mort de Palestrina. Les motets français de Baïf et de Jodelle et de quelques autres rimeurs étaient appelés *chansons spirituelles*, parce qu'on les chantait sur des airs profanes. Il en était de même des psaumes de Marot.

La fin du xvie siècle [5] fut marquée par deux innovations qui exercèrent et qui exercent encore une influence puissante sur la musique : ces deux innovations contemporaines sont la création de l'harmonie dissonante par Claude Monteverde et l'application de la musique au drame..... *Alors cessa presque entièrement l'usage de choisir les thèmes des compositions dans le chant des hymnes, des antiennes et des chansons populaires, et l'invention de la mélodie fut considérée comme une partie indispensable de l'œuvre du musicien ; ce qui n'avait point eu lieu jusqu'à cette époque.....* Dans l'espace de quinze années la révolution radicale de la musique fut consommée, et un art en quelque sorte tout différent et tout nouveau fut substitué à l'ancien.

Tel étant l'usage pratiqué depuis des siècles, il est tout naturel qu'un grand nombre de chorals allemands aient emprunté leur mélodie à des airs populaires. Passons rapidement sur ce point, généralement admis [6].

Au mot *Gesang*, nous lisons dans la *Real Encyclopädie* de Herzog : « Le choral luthérien tire son origine de mélodies populaires dont le texte

[1] *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai*, etc. Paris, Techener, 1843, in-8°, p. 90.

[2] *Histoire générale de la musique religieuse, par Félix Clément, maître de chapelle et organiste de la Sorbonne*, Paris, Adrien Leclère, 1860, in-8°, p. 45.

[3] Le Dauphin, depuis Henri II, composa la musique du psaume CXXVIII (Bovet, p. 51) : Louis XIII fit de même pour quatre des psaumes de Godeau (*ibid.*, p. 137) ; en 1572, les Sancerrois chantaient le CXLIV sur une mélodie composée par un de leurs ministres, François de la Mare de Claireau (*La France protestante*, VI, p. 71).

[4] Fétis, *Curiosités historiques de la musique*, p. 373.

[5] Fétis, *Revue musicale*, Paris, 8 juin 1833.

[6] « Comment se fait-il, disait Luther, que nous ayons tant de belles choses dans le genre mondain et que, dans le spirituel, nous n'ayons rien que de froid et de mauvais ? » (Michelet, *Mém. de Luther*, Paris, 1835, in-8°, III, 116.) Il songeait donc à s'approprier ces belles choses, au moment où il parlait ainsi.

était profane. » La *Biographie des musiciens*, à l'article *Luther*, est absolument du même avis. Le réformateur n'a, selon M. Fétis, composé qu'une vingtaine de mélodies; les autres sont des airs de chansons qu'il a modifiés et arrangés pour leur donner un cachet plus religieux. Aux compositions nouvelles et aux airs populaires, Winterfeld, qui a traité à fond la question (*Der evangelische Kirchengesang*, etc.), ajoute, comme une autre source des cantiques allemands, d'anciennes hymnes catholiques. Voilà pour Luther et l'Allemagne.

Quant au Psautier flamand primitif (1540), tous les psaumes y sont notés à une seule partie, et les mélodies (sauf celles des psaumes CXVI et CXVIII [1]) sont celles d'airs populaires flamands et français. Les trente premiers psaumes se chantaient sur les airs suivants :

1. *Il était un petit garçon qui allait à l'école* [2].
2. *Petite rose rouge, fraîche éclose.*
3. *Il pleuvait beaucoup et j'étais tout mouillé.*
4. *Au levant le jour vient de poindre, la lumière s'étend partout.*
5. *Écoutez tous mes plaintes, beaux cavaliers.*
6. *Dans l'empire oriental il est une ville si bien parée.*
7. *Moi, pauvre agneau.*
8. *C'étaient deux bons camarades.*
9. *De tout mon misérable cœur.*
10. *J'entendais craquer les lances.*
11. *Hier soir encore, j'allais quelque part en grand secret.*
12. *J'avais fait choix d'un amant.*
13. *Le riche Dieu est mon amant.*
14. *Un cavalier et une fillette se promenaient au bord d'une rivière.*
15. *Qui m'éveillera demain? Ce sera le rossignol.*

[1] Le CXVI se chantait sur : *Benedicamus Domino;* le CXVIII, sur : *Dies est letitie*, et le cantique de Siméon, sur : *Christe, qui lux es.*

[2] 1. *Het was een clercxken dat ghune ter scholen.*

2. *Roosken root seer wijdt omcloken, ne.*

3. *Het reghende seer, end'ick vert nat.*

4. *Het daghet inden oosten het lichtet ouer al.*

5. *Aenhoort alle mun gheclach ghi ruyterkens fraey.*

6. *In oosten rijck daer staet een stadt si is so wel gheeneret.*

7. *Ick arm schaep.*

8. *Het waren twee ghespeelkens goet.*

9. *Wt ganseer ellendiger herte.*

10. *Ick hoorde die spiessen craken.*

11. *Ick ghinck noc ghister anont, so heymelijck eenen ganck.*

12. *Ick had een boelken wtuercoren.*

13. *Rijck God is mijn boel dus wilt.*

14. *Een ridder en een meysken canck op een rivierken.*

15. *Die mi morghen wecken sal, dat sal doen die nachtegael.*

16. *Toutes mes pensées me font tant de mal.*
17. *J'ai chanté un nouveau chant.*
18. *J'ai pour toujours une amante, non de passage.*
19. *J'avais fait choix d'un amant que j'aimais de tout mon cœur.*
20. *J'ai perdu la tête.*
21. *Fortune, qu'as-tu fait?*
22. *Un débauché doit prendre garde.*
23. *Un gentil tambour sans peur.*
24. *Mon cœur bat vaillamment.*
25. *Peines, retirez-vous.*
26. *Je sais une petite femme qui a gardé mon cœur.*
27. *Hier soir encore, j'allais quelque part en grand secret.*
28. *Vous, jeunes filles d'aventure.*
29. *Mon esprit m'a subjugué.*
30. *Où peut être la bien-aimée que j'aime?*

Inutile de poursuivre cette énumération, qu'on trouvera complète dans la *Bibliographie des deutschen Kirchenliedes* de Wackernagel (Erlangen, 1854, in-4°, p. 499).

Voici maintenant les airs français dont Van Nieuvelt, l'auteur du recueil, s'était emparé; ils ont tous un étrange cachet de mélancolie, même ceux qui ne peuvent rentrer dans notre mode mineur. De ces dix airs [1], les cinq que nous plaçons en tête ne nous sont connus que par le Psautier flamand: nous avons retrouvé les cinq suivants dans le recueil de *Chansons musicales à quatre parties imprimez à Paris par Pierre Attaingnant*, en 1529 et 1530, et pour donner une idée des modifications qu'ils ont subies, nous repro-

16. *Alle mijn ghepeys doet mi soe wee.*
17. *Een nieu lit heb ick ghedicht, met also een.*
18. *Ick had een ghestadicht minneken, geen schoon.*
19. *Ick had een boelken wtuercoren, die ick met herten minne.*
20. *Mijn sinnekens zijn mi onttoghen.*
21. *Fortynne wat hebdy ghebrouwen?*
22. *Een boelder moet sich miden veel.*
23. *Een aerdich trommelaerken sonder ducht.*
24. *Mijn hert dat iaecht seer onversaecht in desen socien.*
25. *Sorghe ghi moet besuden staen.*
26. *Ick weet een vrouken amoreus, si heeft mijn herte beuaven.*
27. *Ick ghinck noch ghister anont, sæ heymelijck op een oort.*
28. *Ghi ionghe meyskens van anontueren.*
29. *Minen geest heeft mi bedwongen.*
30. *Waer machszijn die liefste mijn, die ick met ooghen ye aensach?*

[1] Il y en a onze d'après Wackernagel; le onzième : *Poura avoir my*, qui servait de mélodie au psaume LXXIV, nous a échappé dans l'examen trop rapide que nous avons fait à Bruxelles du *Souter Liedekens*, dans la splendide bibliothèque de M. Fétis.

duisons les deux derniers, à la fois sous forme de psaume et sous forme de chanson. Cette reproduction répondra, nous l'espérons, au vœu exprimé par M. Riggenbach, p. 69 de son *Kirchengesang in Basel :* « Winterfeld se laisse, paraît-il, dominer par l'hypothèse que les mélodies des psaumes français tirent leur origine de chansons populaires et mondaines. On pourrait du moins examiner sévèrement le *Souter Liedekens* d'Anvers, décrit par Wackernagel, pour rendre sur ce point un jugement sûr. »

PSALME XXXI.

Sur : *L'amour de moy* [1].

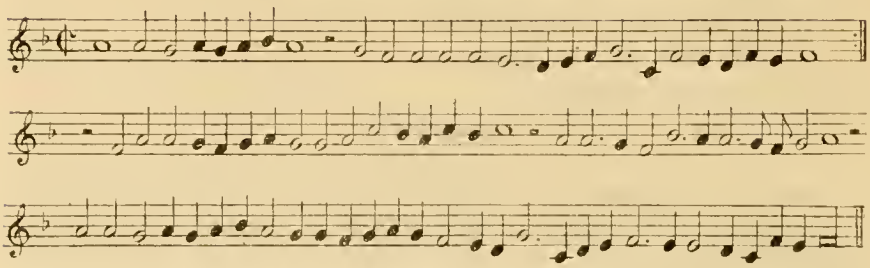

PSALME LXXXI.

Sur : *Sur le pont d'Anignon.*

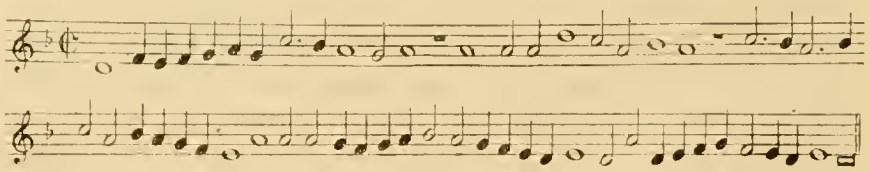

PSALME XCV.

Sur : *Que maudit soit ce faux vieillard !*

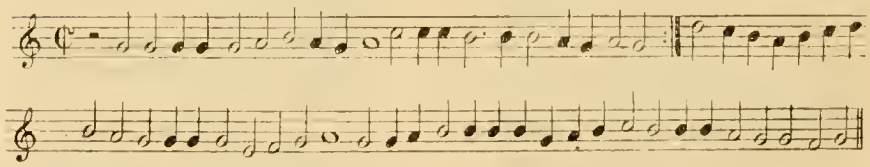

[1] Dans le Psautier d'Anvers 1541, le psaume CXXX de A. :

De ceste abyme tant profonde
A toy ie crie, mon Seigneur,

a aussi pour timbre :

L'amour de moy, amy, souffrez.

PSALME CXX.

Sur : *Madame la Regente, ce n'est pas la facon.*

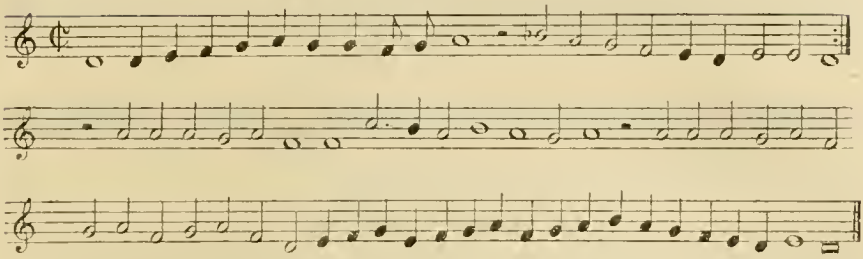

PSALME CXXXV.

Sur : *Le bergier et la bergiere sont à l'vmbre d'vn buisson.*

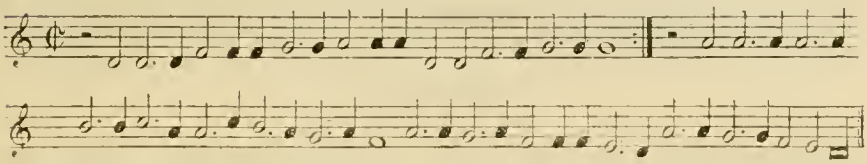

PSALME CXIII.

Sur : *De ma tristesse et deplaisir* [1]

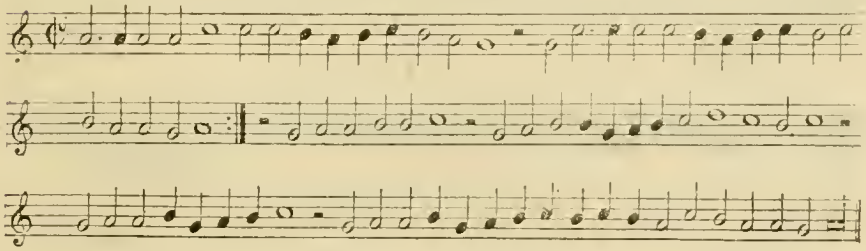

PSALME CXVII.

Sur : *I'ay mis mon cueur* [2].

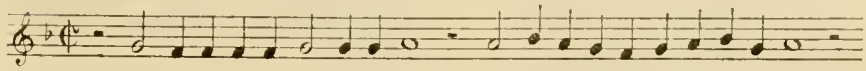

(1) *De ma tristesse et deplaisir*
A vous, belle, ie mi complains;
Car vous traictez mal mon desir,
Sy durement que ie my plains
Entre vos mains;
Souffre maulx mains
Sans nul confort,
Dont, sur ma foy,
Comme apercoy,
Vous auez tort.

(2) *I'ay mis mon cueur en vne seulement*
Si tres auant
Que ne sen peult sortir,
Mais non obstant
I'aimeray loyaument.

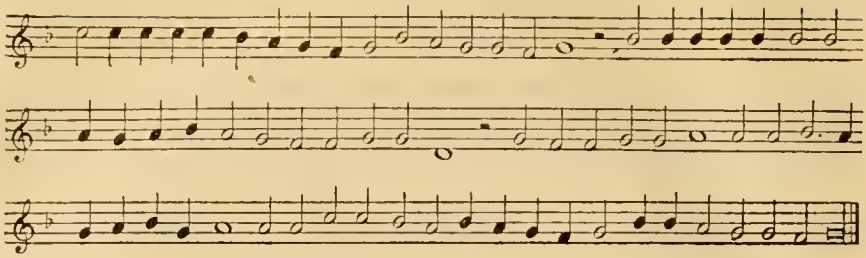

PSALME CXXVIII.

Sur : *Il me souffit de tous mes maulx* [1].

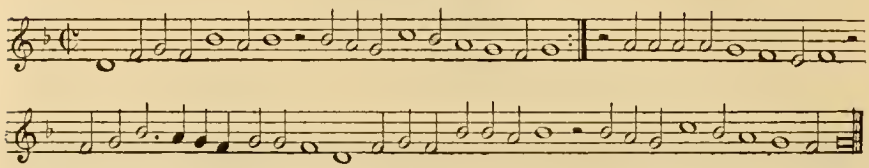

PSALME LXXII.

Sur : *Dont vient cela ?* [2].

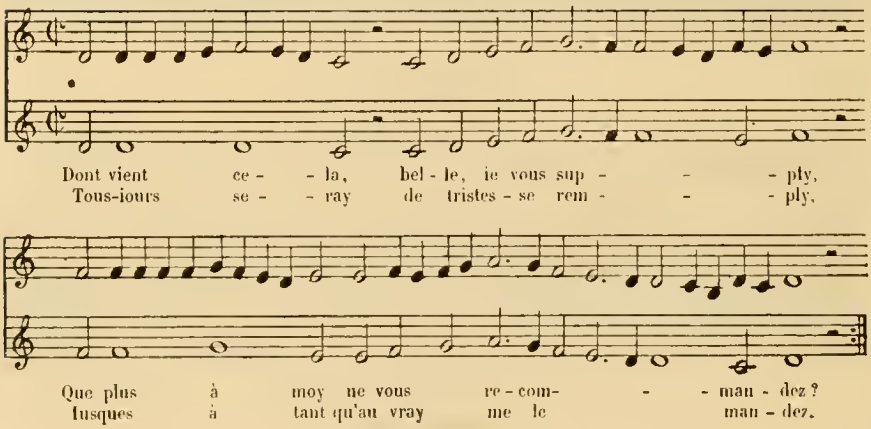

[1] *Il me souffit de tous mes maulx*
Puis qu'ils m'ont liuré à la mort ;
I'ay enduré peine et travaulx,
Tant de douleur et desconfort,
Que voulez-vous que ie vous face
Pour estre en vostre grace ?
De douleur mon cueur si est mort,
Si ne voit vostre face.

[2] C'est une chanson de Marot, qu'il avait sans doute mise lui-même en musique, à l'imitation des trouvères ses devanciers et de bien d'autres poetes.

L'air de la chanson fut aussi adapté, dans le Psautier français d'Anvers 1541, au psaume x de Marot :

Dont vient cela, Seigneur, ie te suppli,
Que loin de nous te tiens les yeux couuerts ?

La même chanson a, dans le recueil imprimé par Susato en 1544, un air différent, arrangé pour quatre voix par Thomas Crequillon.

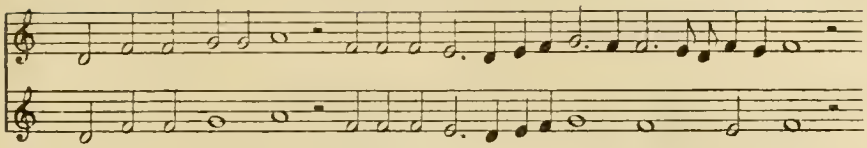

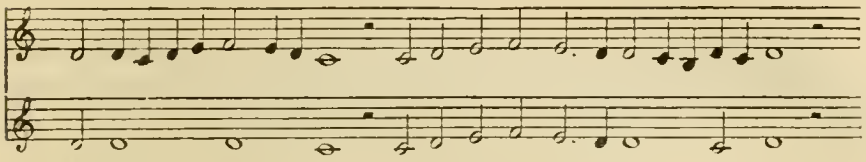

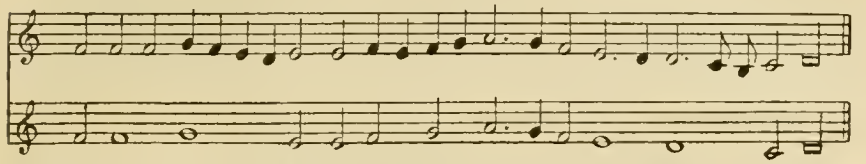

PSALME CIII.

Sur : *Languir me fais* [1].

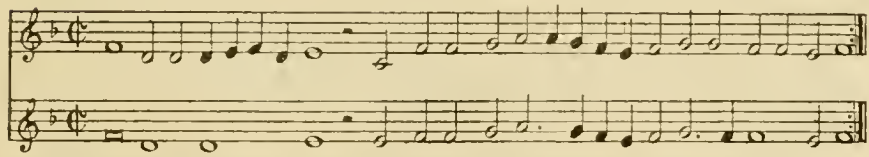

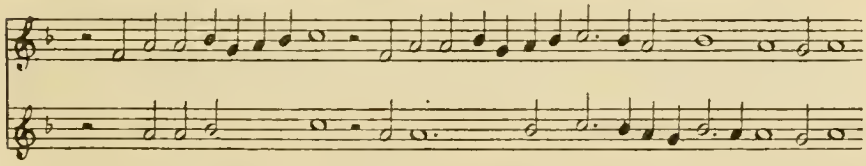

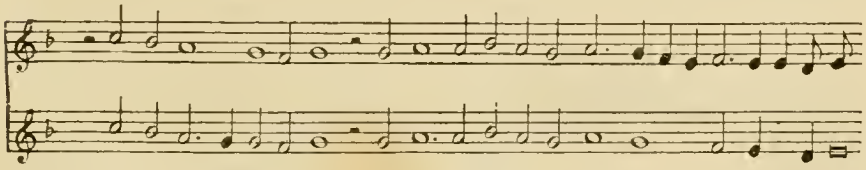

[1] C'est encore une chanson de Marot; l'air est aussi de lui probablement.

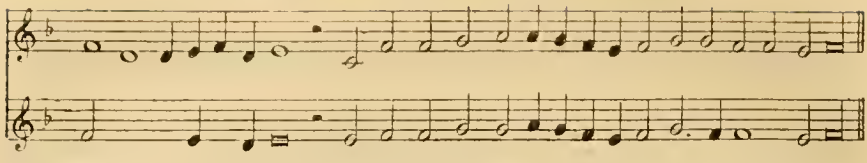

Ce sont chansons d'amour sans doute; mais à tout le moins pouvait-on, sans rougir, chanter l'air qui les rappelait. Quant aux fioritures de la mélodie, nous ne pensons pas qu'elles aient été ajoutées par l'auteur du Psautier flamand, qui n'avait aucun intérêt à changer des airs connus de tous et encore moins à les compliquer; nous pensons, au contraire, que ce sont les musiciens savants, dont Attaignant a imprimé l'œuvre, qui les ont retranchées pour donner plus de relief au dessin mélodique et une plus entière liberté à leur harmonie.

Il est donc manifeste que les réformés de la Flandre n'ont fait d'abord aucun frais d'invention pour la musique de leur Psautier [1].

Nos compatriotes catholiques ont usé du même procédé depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, c'est-à-dire qu'ils ont emprunté à la musique mondaine les airs de leurs cantiques. Sans nous arrêter ici à l'étrange psalmodie à laquelle ils se livraient du XIVe au XVIe siècle, et que nous ferons connaître plus loin, nous ne citerons que des publications postérieures à la Réforme [2].

Noëls nouvellement composés à l'honneur de nostre Sauveur... qui se chantent sur le chant de plusieurs belles chansons (par Jean Daniel, dit maître Miton, organiste de Saint-Maurice et chapelain de Saint-Pierre d'Angers), Lyon, Claude Le Nourry, sans date (vers 1524), petit in-8° gothique. — Ces noëls, qui ont largement contribué à rendre la religion frivole, ont été constamment réimprimés durant deux siècles (*Le Semeur*, 1837, *Hist. du*

[1] «La conjecture est véritable, dit De Pours (*L'Excellence et utilité du Psautier*, p. 579) que la crainte qu'on avoit du clergé a fait cacher ces pseaumes sous ces airs populaires.»

[2] Nous ignorons la nature des mélodies contenues dans les recueils suivants : *Les Cantiques de la Bible mis en vers françois par Lancelot de Carle, évêque de Riez, en musique à quatre parties par G. Belin*, Paris, Adrien Le Roy et Rob. Ballard, 1560; — *Les Psalmes et Cantiques qu'on chante en la chapelle de la Congregation en certains iours*, Paris, Adrien Le Roy et Rob. Ballard, 1583, in-4°.

cantique), et tout récemment encore au Mans, par M. Henri Chardon, chez Monnoyer, 1874, in-8°.

La pieuse alouette avec son tire-lire..... Chansons spirituelles, la plupart sur des airs mondains, etc. (par Ant. de la Cauchie, jésuite flamand). Valenciennes, Jean Véruliet, 1619. (*Ibid.*)

Odes spirituelles sur l'air des chansons de ce temps, par Anne Picardet, veuve du sieur de Moulières et d'Essartines. Lyon, 1619, in-12; 1623, in-8°. — L'auteur a recours aux airs du temps, « afin que les vases d'Égypte servent à l'ornement et à l'embellissement du tabernacle. » (*Ibid.*)

Les Rossignols spirituels ligués en duo regaillardis au primevère de l'an 1621. Valenciennes, Jean Véruliet. — Ce recueil a fait des emprunts aux airs protestants aussi bien qu'aux airs mondains. L'auteur s'en explique ainsi :

Eh, dira quelque envieux,
Eh, voici chose nouvelle!
Sont-ce pas les tons des gueux,
Que l'on chante à la Rochelle?

Puis il rassure son monde, en ajoutant que, de même qu'il ne faut qu'une M pour changer *Marot* en *Marmot*,

Ainsi ne faut qu'une note
Pour déguiser la chanson
Soit mondaine ou huguenote. (*Ibid.*)

La Philomèle séraphique, etc., *par Frère Jean l'Évangéliste, d'Arras, prédicateur capucin, sur les airs les plus nouveaux, choisis des principaux auteurs de ce temps, avec le dessus et le bas.* Tournay, Adrien Quinqué, 1632. (*Ibid.*) L'édition de 1640 est à la bibliothèque du temple de l'Oratoire. Voir aussi Weckerlin, *Souvenirs du temps passé, transcrits avec accompagnement de piano*, p. 15. Les airs sont tirés de Guédron, Signac, Moulinié, Boyer, Bœsset, Richart, Vavasseur et Du Métru. L'auteur de ce recueil janséniste suivait donc la méthode jésuitique de la *dévotion aisée* ou relâchée.

Le Parnasse des odes, ou Chansons spirituelles, accommodées aux airs de ce temps, composées par C. Hopil. Paris, Sébastien Huré, 1633, petit in-12 (n° 1414 du *Catalogue des livres rares de Pottier*, 1872).

Dans ses *Remarques sur l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg*, Jean Ron s'exprime ainsi :

Je trouve l'auteur admirable de critiquer le chant de nos psaumes. C'est bien aux musiciens de sa communion à toucher une pareille corde, eux dont les noëls ridicules semblent être faits tout exprès pour apprêter à rire, et parmi lesquels on n'oit point d'autres hymnes que ceux qui s'entonnent sur les plus libertins airs de cour, sur des coq-à-l'âne du Pont-Neuf, sur des chansons de cabaret, et, ce qui est encore plus infâme, sur des intermèdes de comédie ou sur des pas de ballet et des morceaux d'opéra. Il n'y a point ici d'exagération : tout le monde sait quels sont les cantiques imprimés chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, devant Saint-Yves[1]..... C'est dans ce curieux livre qu'on trouve des *Gaudinettes* et des *Colins*, qu'on entend des soupirs de l'époux céleste sur l'air des *Enfarinés*[2], des entrées de l'âme juste dans le ciel sur l'air *Daye den Daye*, des dialogues entre l'homme et Satan sur celui de

Vous y perdez vos pas,
Nicolas...

et ce qui vaut peut-être mieux que tout le reste, un délaissement de toutes choses sur :

Ce que fait et que défend
L'archevêque de Rouen.

Je vous feray voir quand il vous plaira, écrivait à son tour Jurieu[3], les cantiques spirituels de Colletet imprimés à Paris, chés Antoine de Raffé, avec privilége du roy de l'an 1660. Livre curieux, où vous trouverés des noëls sur le chant de ce vaudeville infâme qui commence : *Il faut chanter une histoire De la femme d'un manant*, etc.; le reste est un conte scandaleux autant qu'il y en ait dans le *Satyricon* de Pétrone. Vous en trouverés un autre sur l'air de ces paroles libertines d'une chanson de l'opéra :

A quoy bon tant de raison
Dans un bel aage?

un autre sur ce vaudeville impudent :

Allez-vous en.....
Un galant tout nouveau, etc.

Ce sont les plus honnestes.

[1] « Un dévot capucin, marchant sur ses traces, a donné aussi au public un recueil des plus curieux de ce genre. Il se nomme le père Martial de Brive. » (*Journal helvétique.*)

[2] Cet air, fort en vogue en 1649, servait à chanter des *Mazarinades* (Weckerlin, *Souvenirs du temps passé*, p. 16).

[3] *Histoire du Calvinisme et celle du Papisme mises en parallèle, ou apologie pour les réformateurs, pour la Réformation et pour les réformés... contre un libelle intitulé l'Histoire du Calvinisme par M. Maimbourg.* Rotterdam, chez Reinier Leers, 1683, 4 vol. in-16, au chapitre : *Apologie pour Marot.*

Voir aussi *Curiosités historiques de la musique*, p. 376 et 379.

Ces airs qui scandalisaient Jurieu ont disparu de la sixième édition des *Noëls nouveaux et Cantiques spirituels* de Colletet, Paris, Antoine de Rafflé, 1670, in-8°[1] (Collection d'O. Douen); mais presque tous ceux qu'elle contient sont du même genre. Colletet est loin de s'en cacher : « C'est sur la ruine (*lisez* : rime *ou* rhythme), dit-il dans sa dédicace à Mme la première présidente, des airs et des paroles prophanes du temps que j'ay façonné ce petit recueil de paroles dévotes. » Il poursuit ainsi, dans l'*Avis aux âmes pieuses*, placé en tête du volume : « Comme autrefois on a fait, des temples prophanes dédiez aux idoles, de superbes églises consacrées au Sauveur, de mesme je me suis advisé..... de convertir ces *chansons de dissolution et de débauche*, que l'on oit tous les jours dans la ville de Paris, en cantiques de piété, afin que ceux qui ont offensé Dieu par le chant mélodieux de *ces airs souvent impudiques* se servent des mesmes airs pour le louer et pour reconnaître leur crime. »

Voici la suscription de quelques-uns de ces cantiques :

Noël sur le chant :

La belle Iris sans cesse me suit;
Je hay son amour extresme.

Noël sur cet air de cour nouveau :

Goûtons bien les plaisirs, bergère :
Le temps ne dure pas toujours.

Hymne de la conception de la Vierge sur cet ancien air de cour :

Frère Frappart a dit en danse.

Noël sur l'air :

Vous perdez vos pas,
Nicolas.

Noël sur ce nouvel air de cour :

Le berger Samson pria sur l'herbette
La belle Nannette.

[1] La même année parurent à Paris les *Noëls nouveaux de cour ou Cantiques spirituels de la naissance de Nostre Seigneur Jésus-Christ, sur les plus beaux airs de cour de ce temps* (par Dufour, médecin), in-8°. — Les *Cantiques spirituels ou Noëls nouveaux sur la naissance du Sauveur du monde, sur les plus beaux airs de ce temps, par Mlle F. P. fille* (Françoise Pascal), Troyes, veuve Nicolas Oudot, sans date, in-8°, doivent avoir été publiés vers le même temps.

Noël sur l'air :

Jeanneton fait la farouche.

Colletet ne s'est pas borné à écrire des strophes sur le rhythme des airs de vaudeville, de ballet, etc.; à l'exemple de Jean Daniel, il s'est parfois emparé des premiers vers de ces pièces, pour les accommoder à la dévotion[1].

Le noël sur le chant :

O monsieur le capitaine,
Vous soyez le bienvenu,

commence ainsi :

Sauveur de la race humaine,
Vous soyez le bienvenu.

Tous les couplets du noël sur le chant :

Des chapeaux de poille,

se terminent par ces vers :

Il est sur la paille, Dieu,
Il est sur la paille.

Le noël sur l'air :

Ô l'heureux jour où Bacchus nous réveille,

débute ainsi :

L'heureuse nuit où Jésus nous réveille.

Le noël sur l'air :

Je voudrois bien estre bergère
D'un aimable et jeune berger,

a pour sommaire : *Il n'est point de chrestien qui n'envie le bonheur des bergers et bergères qui virent la naissance du Sauveur.*

[1] Voici les plus anciens exemples à nous connus de cette curieuse transformation :

CHANSONS.	NOELS DE DANIEL.
Amy, souffrez que ie vous aime, etc.	*Pecheurs, souffrez que Dieu vous aime*, etc.
Dictes-moy, belle, vos pensées, etc.	*Vierge, dictes vostre pensee*, etc.
En contemplant la beaulté de ma mye, etc.	*En contemplant la beaulté de Marie*, etc.

Le NOËL sur l'air :

Ma Jeanneton, tout de bon,
Je me meurs,

applique à Jésus-Christ ce refrain :

Je me meurs, si je ne le voy.

Le NOËL sur l'air :

Que vous sert-il d'estre belle,
Quel est donc vostre désir?

commence ainsi :

Que vous sert-il d'estre belle,
Si Dieu n'est vostre désir?

Le NOËL sur cet air de cour :

Passerons-nous sans amours
Nos plus beaux jours?

commence ainsi :

Passerons-nous ce saint jour,
Digne d'amour,
Sans penser à Jésus?

Le NOËL sur cet air agréable de ballet :

Tirsis, auprès d'une fontaine,
Me trouva lors que je dormois,

commence ainsi :

Assis auprès d'une fontaine
Chez le peuple samaritain,
Jésus vit la Samaritaine.

Sur cette pente de l'imitation soi-disant religieuse[1], Colletet ne sut pas même s'arrêter devant le grotesque et le trivial, et tomba dans ces jeux puérils, indignes de toute muse, même mondaine, qui a souci de sa dignité.

[1] Fénelon lui-même a fait plusieurs cantiques pour les opposer à de mauvaises chansons en vogue. (*Le Semeur* 1837, p. 207.)

Le NOËL sur le vaudeville :

A l'ombre d'un chesne,
J'estois l'autre jour,

débute ainsi :

Pasteur, je te prie,
Ne soupire plus;
La Vierge Marie
Enfante un, sans nulle peine,
Enfante un, la Souveraine,
Enfante un Jésus.

Le NOËL sur l'air ancien et joyeux :

Des poupons, comme les,
Comme les autres,

commence ainsi :

Pasteurs, ce n'est point une fable,
Jésus-Christ est né tout de bon,
Courons tous à l'estable,
Comme les, comme les autres,
Pour y voir ce poupon,
Comme les, comme les autres,
Pour y voir ce poupon,
Comme les autres fon (sic).

Enfin et pour terminer, chaque couplet du NOËL sur le chant divertissant :

Quand la mer Rouge apparut
A la troupe noire,

renferme un enfantillage comme celui-ci :

Il n'estoit petit ni grand
Qui n'apporta son présent,
Et no, no, no, no,
Et ne frit, frit, frit,
Et no, no, et ne frit,
Et n'offrit sans cesse
Toute sa richesse.

L'incompréhensible succès qu'eurent, à la fin de notre grand siècle

littéraire, ces cantiques de *dévotion aisée*[1], tenta le célèbre abbé Pellegrin[2], protégé de Mme de Maintenon, qui marcha sur les traces de Colletet.

Son cantique qui traite *de la fin pour laquelle nous avons été créés*, et un autre qui développe ces paroles de saint Matthieu : *N'affectez point de faire vos bonnes œuvres devant les hommes*, se chantent sur :

Tout cela m'est indifférent.

Celui qui a pour titre : *Que nous devons recourir à Dieu dans toutes nos afflictions*, est ajusté sur l'air :

Un inconnu pour vos beaux yeux soupire.

Celui qui roule sur cette sentence de saint Jean : *Qui fait le péché est esclave du péché*, se chante sur l'air :

Un tendre engagement va plus loin qu'on ne pense.

Ceux en tête desquels on lit : *En quoi consiste la véritable dévotion*, et : *Sur la vie mortelle de Jésus-Christ*, ont pour timbre :

Réveillez-vous, belle endormie.

[1] Cette dévotion s'exprimait ainsi dans la préface de *Judith*, pièce de l'abbé Boyer, qui eut du succès au théâtre : « Il faut que, sous le règne de Louis le Grand, après avoir vu l'hérésie exterminée, on voie *la piété florissante au milieu des plaisirs, les spectacles consacrés, le théâtre sanctifié.* » (Eug. Despois, *Le théâtre français sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1874, in-12, p. 207.)

[2] C'est de lui que Remi a tracé ce spirituel et trop fidèle portrait :

Le matin catholique et le soir idolâtre,
Il dînait de l'autel et soupait du théâtre.

Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages :

Les pseaumes de David et les cantiques françois de l'Ancien et du Nouveau Testament, mis en vers sur les plus beaux airs des meilleurs autheurs, tant anciens que modernes, notez pour en faciliter le chant, dédiez au Roy, Paris, 1705, in-8°. (Bibliothèque de la Société biblique.)

Cantiques spirituels sur les points les plus importans de la religion et de la morale chrétienne... sur des airs d'opéras, vaudevilles choisis, etc. 2e édit. Paris, Nic. Le Clerc, 1706, in-8° (Collection de M. Weckerlin), réimprimés *pour les dames de Saint-Cyr*. Paris, 1715, in-8°.

Noëls nouveaux, chansons et cantiques spirituels sur divers passages de l'Évangile, des pseaumes..... composez sur les plus beaux chants des Noels anciens, sur des airs d'opéra et vaudevilles choisis, etc. Paris, Nic. Le Clerc. Six recueils parus de 1707 à 1711, in-8°. (*Ibid.*)

Cantiques spirituels sur plusieurs points importans de la religion et de la morale chrétienne, sur les plus beaux airs anciens et nouveaux, par M. l'abbé Pellegrin et autres auteurs. Paris, Nic. Le Clerc, 1714, in-12.

Imitation de Jésus-Christ en cantiques, sur des airs d'opéras et de vaudevilles. Paris, 1727, in-8°.

Enfin le cantique : *Pour l'entrée des écoles après les vacances*, se chante sur l'air :

Petite la Valière.

Tous les airs de ses psaumes sont empruntés à des vaudevilles et à Lully, Campra, Lambert et Gautier.

Le CXXXVIII se chante sur :

Ah! Phaéton, est-il possible?

le CXXXIX sur :

Ah! quel tourment de garder en aimant!

le CVIII sur :

Amants qui vous plaignez, vous êtes trop heureux;

le LXVI sur :

C'est le Dieu des eaux qui va paraître;

le CXX sur :

Dans nos vaisseaux que de beautés ensemble;

le XXIV et le LXIV sur :

Goûtons bien les plaisirs, bergère;

le CXXXVI sur :

Il est vray, Philis, que je vous aime;

le CXXXIII sur :

Loin de vos yeux, belle Sylvie;

le LIV sur :

Qu'il est doux d'être amant d'une bergère aimable!

le L (notre LI) sur :

L'amour, le seul amour est cause.

Les voici tous deux :

PSALME L.

De Pellegrin.

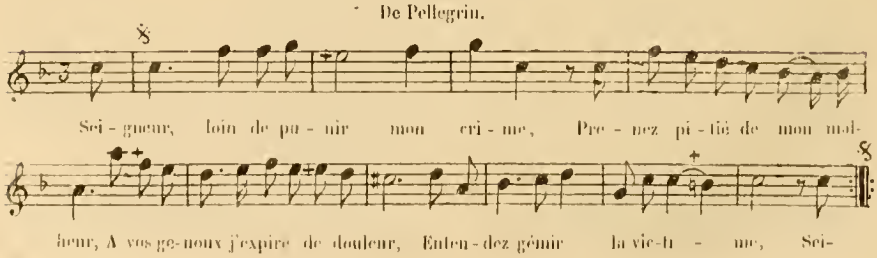

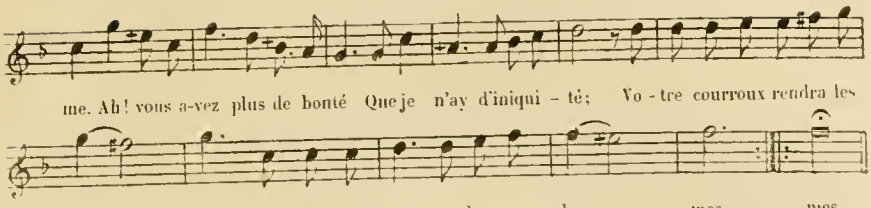

PSALME LI.

Huguenot.

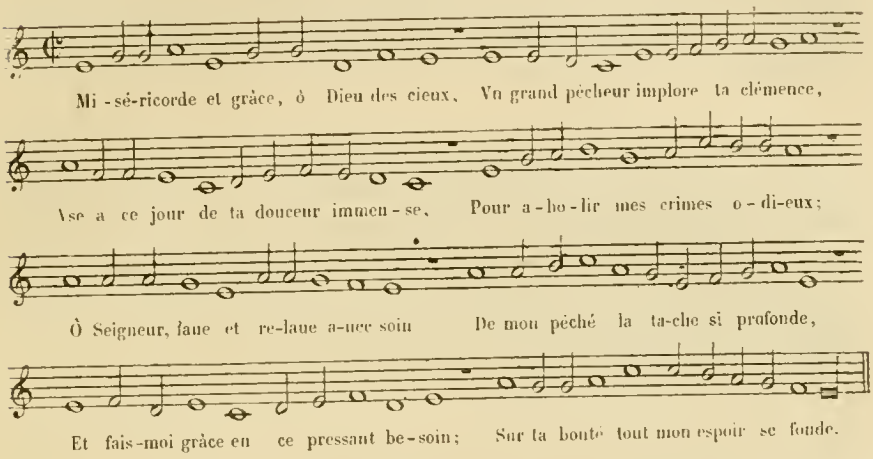

Lorsque l'intrigante dévote qui subjugua la vieillesse de Louis XIV honorait de sa protection les chants inconvenants de Pellegrin, les galères étaient peuplées de huguenots, qu'on y traînait en foule pour le seul fait d'avoir chanté les mêmes psaumes de David, et dont le crime consistait uniquement à préférer la traduction de Marot ou celle de l'évêque Godeau à celle du favori de Mme de Maintenon, et des mélodies austères à des airs d'opéra.

La délicatesse du goût, le sentiment de la dignité de l'art et de la religion, la véritable poésie et la véritable musique étaient du côté des martyrs du droit et de la liberté de conscience. Des catholiques dont la piété sérieuse ne pouvait se plier à la dévotion de cour semblent l'avoir reconnu comme nous.

Pellegrin s'exprime ainsi dans la préface de ses Psaumes :

Quelques personnes d'une piété délicate, m'ayant fait connoître qu'il seroit à sou-

haiter qu'un ouvrage aussi saint et aussi respectable que celui-cy ne fût pas profané par des chants qui ont déjà servi à des paroles purement mondaines, je me crois d'obligation de leur répondre que j'aurois profité de leurs avis, s'il m'eût été possible de trouver des airs qu'on n'eût jamais employez qu'à des usages pieux; mais qu'il n'en est point venu à ma connoissance qui n'ayent été infectez du poison du siècle, et que les Hymnes sacrez que l'Église chante ne sont pas même à couvert d'une contagion si générale.

J'avoue que j'aurois pu éviter cet inconvénient, en faisant des chants nouveaux sur chaque pseaume; mais comme peu de personnes scavent la musique, l'utilité de mon ouvrage auroit été bornée à un trop petit nombre. Je pourrois ajouter pour justifier ma conduite que *les airs sont indifférents d'eux-mêmes*, et que ce ne sont que les paroles qui les déterminent au bien ou au mal.

Les scrupules « d'une piété délicate », auxquels Pellegrin n'avait répondu que par un présomptueux faux-fuyant, persistèrent : on en retrouve la trace dans l'avis placé en tête des *Cantiques spirituels sur divers sujets de la doctrine et de la morale chrétienne, sur les plus beaux airs anciens et nouveaux, notez pour en faciliter le chant,* sans nom d'auteur. Paris, chez Ph. Nic. Lottin, 1728, 3 vol. in-12 (Collection d'O. Douen).

On lit en tête de cet ouvrage :

Pour nous conformer aux avis de plusieurs personnes très-éclairées, nous nous sommes servis des premiers mots des Noëls anciens et autres airs consacrés à la pieté, pour faire connoître *les chants sur lesquels sont composés* la plupart des cantiques de ces recueils; mais, pour les autres, au lieu d'employer les premières paroles des chansons profanes, dont on se sert ordinairement pour en indiquer les chants, nous leur avons substitué les premiers mots des cantiques les plus connus de M. Pellegrin et autres poëtes chrétiens, composés sur les mêmes chants.

Ce n'était là qu'une concession de pure forme et un peu jésuitique, qui fait un contraste choquant avec les paroles du premier air noté qui se trouve à la fin des trois recueils :

Loin de mes vers ces tendres sons
Que la vertu condamne :
Je ne veux plus dans mes chansons
Mêler rien de profane.

Escobar lui-même eût été en peine de montrer qu'il n'y a plus rien de

profane dans les cantiques dont la musique est en grande partie empruntée à des vaudevilles et à des opéras. Un tel début est bien singulier de la part de l'auteur inconnu qui fait chanter *La gloire de Jésus-Christ* (t. II, p. 69) et *le Symbole des apôtres* (t. III, p. 6) sur *Les folies d'Espagne; L'Ascension* (t. I, p. 75) sur *La marche des fanatiques; La résurrection de Jésus-Christ* (t. II, p. 142) sur *Quoi! ma voisine, es-tu fâchée?* les *Désordres du carnaval* (t. III, p. 47) et les *Dispositions qu'il faut apporter à la communion* (t. III, p. 81) sur *La Musette du Marais;* l'*Exhortation à nous préparer à la mort* (t. III, p. 86) sur l'air : *Objet de ma nouvelle flâme,* et la célèbre ode deuxième de J. B. Rousseau sur la mélodie suivante, qui n'a pas le moindre rapport avec la majesté du sujet[1] :

CHANT XI, CANTIQUE XIV.

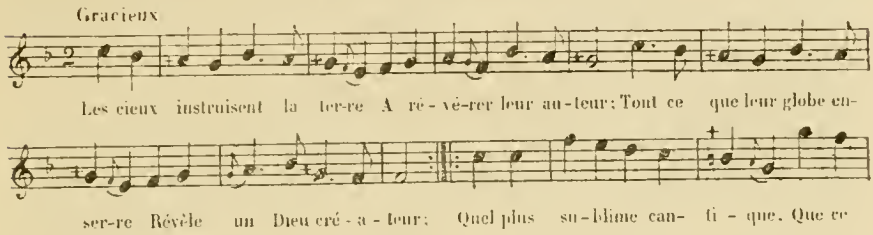

[1] Il en faut dire autant de la mélodie d'un autre genre que nous trouvons dans le *Recueil de psaumes, d'hymnes et de cantiques* publié à Berlin, en 1791, par le pasteur Henry.

RECUEIL DE BERLIN, 1791.

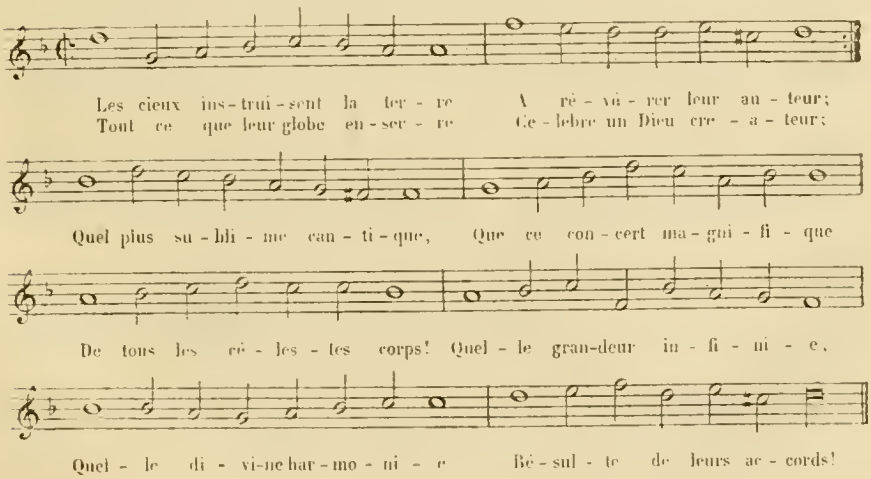

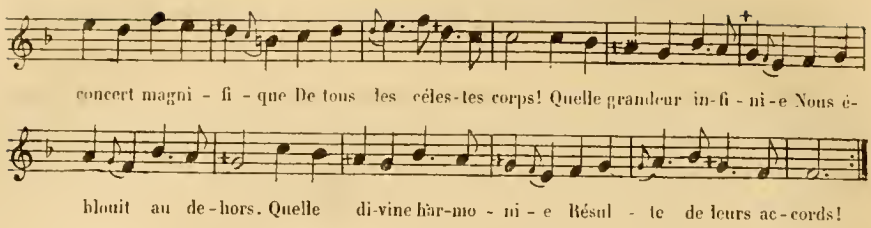

Les *Cantiques spirituels de M. l'abbé de l'Attaignant avec les airs notés... dédiés à la Reine...* Paris, Duchesne, 1762, in-12 (Collection de M. Weckerlin et Bibliothèque de l'Oratoire), sont tout à fait dans le même goût. Le troisième (*La foi raisonnée*) se chante sur l'air du *vaudeville d'Épicure;* le quatrième (*Le mystère de l'Incarnation*), sur *Les cœurs se donnent troc pour troc;* le neuvième (*La résurrection de Notre-Seigneur*), sur *Près de la jeune Thémire;* le dix-septième (*La mort chrétienne*), sur l'air *Des billets doux;* le dix-neuvième (*L'éloge de la vie religieuse*), sur l'air de *La Passacaille d'Armide*, etc.

Les mélodies de la *Traduction des Pseaumes et des trois Cantiques du Nouveau Testament en vers françois sur des airs choisis anciens et nouveaux, par M. G.* **** (Gaume de Cangy), Paris, veuve Gabriel-Charles Breton, 1763, in 12 (Collection de M. F. Bovet), proviennent aussi généralement de la même source. Nous n'en citerons qu'un des plus remarquables par son excentricité.

PSALME CXXXIII.

Air : *Bergers, rassemblez-vous dans cet heureux séjour*, etc. Noël, P.

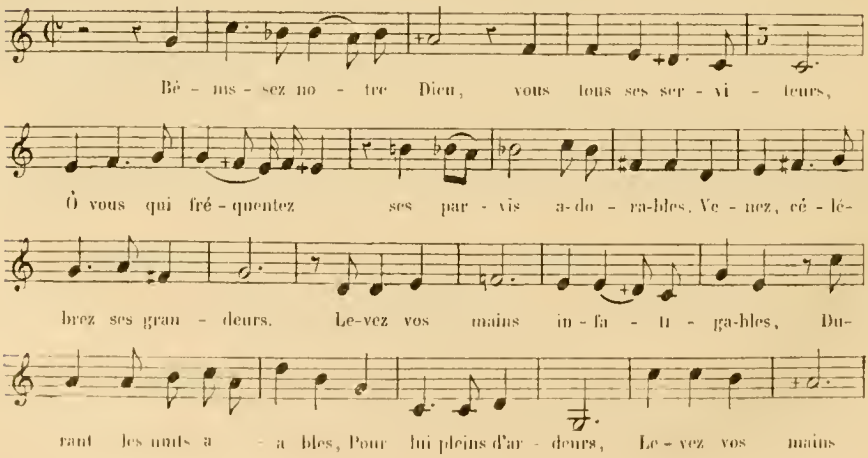

in - fa - ti - ga - bles, Du - rant les nuits a - gré - a - bles, Pour lui pleins d'ar-

deurs. Bé - nis - sez no - tre Dieu, vous tous ses ser - vi - teurs. Venez, courez, vo-

lez près de son sanctu - ai re. Ve - nez, courez, vo-

lez jusqu'à son sanctu - ai - re, Bé - nis - sez hau - te-

ment, bé-nissez l'Éternel; Qu'il vous bé - nisse aus-si de son sein pa - ter-

nel, De Sion, son séjour pros - pé - re, Ce divin créateur de la terre et du

ciel. Modé - rateur u - niver - sel, Notre Dieu, notre ai - mable Pè-

re. Venez, courez, vo - lez jusqu'à son sanctu - ai-re, Venez, courez, vo-

lez jusqu'à son sanctu - ai - re.

L'auteur s'exprime ainsi dans la dédicace : *A Nostre Seigneur Jésus-Christ :*

Le poison s'insinue, il entre par l'ouïe
Aux chants voluptueux sans crainte épanouie.
J'ai choisi ces beaux airs trop souvent profanés,
Mais de l'impiété triomphans ramenés
Au légitime usage.....

Puis il demande à Dieu d'approuver et bénir son *pieux stratagème*. Le mot y est.

L'abbé de Lapérouze a mis ses *Poésies sacrées, dédiées à Mgr le Dauphin, sur les airs les plus analogues aux sujets tirés des anciens et des nouveaux opéras.* Paris, Saillant et Nyon, 1770, in-8°. (Bibliothèque de l'Oratoire.) L'un de ses cantiques, et fort lugubre, *Pour le tems de Caresme*, est adapté à l'air le plus sautillant du monde; nous nous bornons à en reproduire le début :

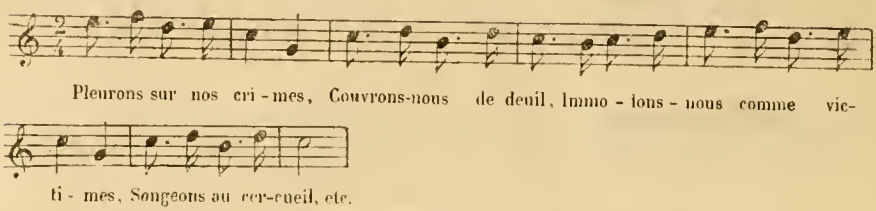

Cependant vers la fin du XVIIIe siècle une protestation sincère et éloquente s'éleva, paraît-il, contre cet abaissement de la musique religieuse[1]. Le fameux missionnaire Bridaine « composa, dit M. l'abbé Arnaud[2], les mélodies de ses *Cantiques*, pour éviter l'inconvénient d'une dissonance choquante entre des airs mondains et des paroles chrétiennes, fâcheux exemple qu'avait donné, entre autres, l'abbé de l'Attaignant dans son recueil de *Cantiques*, où la première pièce est sur l'air du *Menuet d'Exaudet*. Le grave et prudent missionnaire, qui avait compris l'inconvenance et le danger de cet assortiment adultère, s'affranchit du joug de cette bizarre et blâmable routine. Il voulut, selon l'esprit de l'Église, que la musique des cantiques fût chaste et religieuse comme les pensées qu'ils exprimaient; que le musicien et le poëte s'inspirassent l'un et l'autre des vérités divines, pour parler la même langue et produire les mêmes effets; que la mélodie ne fût qu'une interprétation harmonieuse de l'idée chrétienne, et que l'alliance des deux arts concourût dans une part égale à élever les âmes. »

Mais cette protestation n'a trouvé aucun écho dans les sacristies; on y a continué jusqu'à nos jours à penser, avec l'abbé Pellegrin, que « les airs sont indifférents d'eux-mêmes, » que la musique religieuse n'a point de cachet particulier, et que tout ce qui flatte l'oreille et séduit la foule est

[1] Déjà en 1685 le jésuite P. J. Grasset avait composé sur les paroles la musique de ses *Cantiques spirituels à deux et trois parties, avec la basse continue par M. Champenois*, Paris, in-4° obl. (Biblioth. Sainte-Geneviève.)

[2] D'Ortigue, *Dictionn.* col. 224.

par cela même digne de pénétrer dans le sanctuaire de la prière et de l'adoration.

Sous le titre de *Concerts spirituels*[1], on a publié à Avignon, vers 1835, des messes, *requiem*, proses, hymnes, prières, passages des saintes Écritures, adaptés aux plus beaux morceaux de musique dramatique de Gluck, Piccini, Sacchini, Mozart, Weber, Cimarosa, Paër, Spontini, Rossini, Grétry, Beethoven, Méhul et Gossec. « On y voit défiler, dit M. d'Ortigue[2], toutes les parties liturgiques de la messe, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, sur des morceaux de l'*Armide* de Gluck; toute la prose *Dies iræ* sur *la Flûte enchantée* de Mozart; tout le *Stabat* sur *les Noces de Figaro* et *Don-Juan*. Ici il faut admirer l'à-propos avec lequel le verset *O quam tristis et afflicta* a été appliqué à l'air : *Voi che sapete;* le verset *Pro peccatis* sur l'air : *Batti, batti, o bel Mazetto;* comme ailleurs la prose *Lauda, Sion, Salvatorem* est ajustée sur l'air : *Fin ch'an dal vino*, et l'*In te, Domine, speravi* sur le trio des masques. »

Castil-Blaze a donné, sous le nom de *Messe de Rossini*, un arrangement du même genre, auquel l'illustre maestro était tout à fait étranger, et dont l'inconvenance dépassait de beaucoup celle des *Concerts spirituels*[3].

Les airs du *Comte Ory* et de l'opéra de *Moïse* ont eu leur moment de vogue dans les églises catholiques.

Dans le *Nouveau choix des cantiques de Saint-Sulpice avec tous les airs de musique*, Paris, Th. Le Clerc jeune, 1841, in-16, se trouvent les mélodies de la *Romance de Joseph*, du *Chant du départ*, du *Pauvre Jacques* et les suivantes :

Je l'ai planté, je l'ai vu naître.
Partant pour la Syrie.
Tout est charmant chez Aspasie.
Ah! vous dirai-je, maman.
Femme sensible.
Un inconnu pour vos charmes soupire.
Jeunes amants.
Il pleut, il pleut, bergère.
L'amour..... la nuit et le jour, etc.

(1) Quatre vol. in-folio, contenant soixante et dix-neuf morceaux.

(2) *La musique à l'église*, Paris, 1861, in-12, p. 326. — (3) *Ibid.* p. 329.

L'auteur ou l'un des auteurs de ce recueil a imité jusqu'aux paroles du refrain du *Chant du départ :*

La religion vous appelle,
Sachez vaincre, sachez périr;
Un chrétien doit vivre pour elle,
Pour elle un chrétien doit mourir[1].

Toutes les chansons huguenotes furent également écrites soit sur des airs de psaumes, soit sur des airs populaires; mais tandis que les cantiques catholiques ont toujours été chantés dans les églises, aucune de nos chansons spirituelles n'a pénétré dans les temples depuis que les psaumes y ont été introduits. Nous ne connaissons qu'un seul recueil qui contienne, et encore n'est-ce qu'en petit nombre, des mélodies nouvelles composées sur les paroles : c'est la *Chrestienne resiouissance* d'Eustorg de Beaulieu (1546). Il y a dans ce volume rarissime cent soixante chansons contre le pape, les prêtres, les moines; cent vingt et une sont mises sur des airs du temps, tels que ceux-ci :

C'est boucaner de se tenir à vue.
Ces fascheux sots qui mesdisent d'aymer.
Vostre c.. verd couvert de verd.
Mon pere m'a donné un mary.

De Beaulieu n'a composé lui-même que trente-neuf mélodies[2]. Aucun de nos autres recueils ne contient de musique notée, parce que les airs adaptés à ces chansons étaient connus de tous.

[1] A la fin du siècle dernier, quelque protestant eut le mauvais goût de composer un cantique sur l'air de la *Marseillaise :*

C'est au Dieu qui m'a donné l'être
Que je veux consacrer mes chants;
Je lui dois tout : c'est mon bon Maître,
Et je suis un de ses enfants.....
O nous, ses rachetés, bénissons à jamais,
Chantons (bis) *d'un Dieu si bon l'amour et les [bienfaits*, etc.

(*Bullet.* 2e série, II, 93.)

[2] Il a placé l'avertissement suivant en tête de sa chanson CXXIV : «Ie t'ay mis icy à part, amy lecteur, trente et neuf chansons spirituelles parmy les autres. Lesquelles i'ay ainsi sequestrées pour t'aduertir expressement que ie n'ay point composé aulcun subiect ou autre partie du chant des chansons precedentes, n'aussi les aultres que tu trouueras subsequemment apres ceulx-ci. Mais touchant ce nombre icy des trente-neuf seullement, tu seras aduerti qu'après leur avoir faicte la lettre, ie leur ay aussi faict et composé chascune à part vn chant, à scauoir en note musicalement (les vnes à trois et les aultres à quatre parties) selon le don que Dieu m'a administré en ce tant noble art de musique.»

La chanson :

Mon Dieu, ie te supplie,
Oste-moi de soucy,
Et mes pechés oublie,
Me prenant à mercy [1],

se chantait sur l'air de celle-ci :

Quand Bourbon vid Marseille,
Il a dit à ses gens :
Vray Dieu! quel capitaine
Trouuerons-nous dedans?

La chanson :

Douce mort, heureuse mort,
Par toy nous auons la vie.

se chantait sur :

Là, là, tenez vos amours secrètes.

Un *Pater*, sur :

Les Bourguignons ont mis le camp.

D'autres, sur :

C'est vne dure departie.
Harri, harri l'asne.
Si nous perdons le varlet [2].
Qui me confortera et me donnera liesse?
Au bois de dueil, à l'ombre de soulci.
Faulte d'argent.
A l'ombre d'vng buissonnet.
Ribon, ribaine, tout en des.
Princes, veuillez nous pardonner [3].
Mon père, mariez-moy,
Ou ie suis vne fille perdue.

[1] Elle se trouve à la fin des *Dialogues rustiques d'un prestre de village, d'un berger, d'un cousier et sa femme. Très utile pour ceux qui demeurent ès pays où ils n'ont le moyen d'estre instruits par la predication de la parole de Dieu.* La Rochelle, 1612, in-8°.

[2] Voir un recueil de *Chansons spirituelles* imprimé vers 1606 et dont le titre manque à l'exemplaire de M. de Bray; à la fin se trouvent *Dix cantiques spirituels pour l'instruction et la consolation des fidèles.* La Rochelle, François du Pré, 1606.

[3] *Recueil de plusieurs chansons spirituelles*, 1555, in-32 (Collect. de M. H. Bordier).

Une autre se chantait sur l'air que voici :

(TRENTE-SEPT CHANSONS MVSICALES À QVATRE PARTIES IMPRIMÉES PAR ATTAINGNANT. 1530[1].)

Se-cou-rez-moy, Ma-da-me, par a - mours, Ou aul - tre - ment
la mort me vient que - - - rir; Aultre que vous
ne peut donner secours A mon las cueur, lequel pour vous s'en
va mou - - - rir. Helas, he-las! venez tost se - cou - rir
Celluy qui vit pour vous en grant tris- - tes - - - se;
Car de mon cueur vous es-tes la mais- - tres - - - se.

Les timbres suivants qui figurent en tête de plusieurs de nos chansons spirituelles, soit religieuses, soit de controverse, sont également empruntés à Marot :

Tant que viuray en aage florissant. (Chanson XIII.)
Languir me faictz sans t'auoir offensée. (Chanson XIV.)
Dont vient cela, belle, ie vous supply? (Chanson XV.)
Long temps y a que ie vis en espoir. (Chanson XXIV.)
Quand vous vouldrez faire vne amye. (Chanson XXV.)

Citons un dernier exemple : Barptolemy Aneau, dont M. Fétis a fait à tort un musicien, et qui fut massacré à Lyon comme protestant, au

[1] Si la date de 1530, mise à cette chanson de Marot (c'est sa troisième) par Lenglet-Dufresnoy, est exacte, il en résulte ou qu'elle fut calquée sur un air antérieur, ou qu'elle fut mise en musique, par Marot ou par quelque autre, aussitôt après avoir été composée, puisqu'elle fut imprimée la même année par Attaignant.

mois de juin 1561, a publié un recueil intitulé : « *Chant natal, contenant sept noëlz, vng chant pastoural et vng chant royal, auec vng mystère de la Nativité par personnages.* Composez en imitation verbale et musicale de diverses chansons. *Recueilliz sur l'Escripture saincte et d'icelle illustrez.* Lugduni, 1539, » in-8°. On y trouve un noël en « imitation de Marot sur la chanson : *Pourtant si ie suys brunette* (chanson xxxvi), tant en la lettre que en la musique ; vng chant pastoural sur le chant et verbe de : *Vous perdez tems* (chanson xxxv de Marot); un noël branlant sur le chant : *Barptolemy, mon bel amy;* l'annunciation aux pasteurs, sur le branle de : *Iolyet est Marie:* la venue et l'adoration des pasteurs sur le chant : *Sonnez-my quand vous irez.* » (*La France protestante.*)

Non-seulement nos poëtes empruntaient la musique des chansons populaires, ils imitaient parfois celles-ci en en changeant le sens, comme nous l'avons vu faire à Colletet, mais avec plus de sérieux. Ainsi, la chanson qui se chantait sur :

Languiray-ie plus guere,
Languiray-ie tousiours?

commençait ainsi :

En douleur et tristesse
Languirons-nous tousiours?
Las! Seigneur, tout nous presse
D'aller à ton secours [1].

Celle qui se chantait sur :

Amour, amour,
Que tu nous fais de mal!

commençait ainsi :

Seigneur, Seigneur,
Que tu nous fais de bien!

Celle qui avait pour timbre :

Quand me souuient de la poulaille,

commençait par :

Quand me souuient de l'Euangile.

[1] *A toi, dont vient le secours.*

C'est surtout Eustorg de Beaulieu qui est entré dans cette voie. De la chanson :

Puisqu'en amours a si beau passe-temps,

il a tiré celle-ci :

Puisqu'en amours a si beau passe-temps,
Ie vueil aymer Dieu, mon souuerain sire.

De celle qui commence par :

Vous mocquez-vous, Monsieur, de moy?

il a tiré celle-ci :

Vous mocquez-vous, moyne, de moy?

Enfin il a poussé l'imitation plus loin encore.

CHANSON XXIV DE MAROT. (1525.)	CHANSON D'EUSTORG DE BEAULIEU. (1546.)
Long temps y a que ie vis en espoir,	*Long temps y a que ie vis en espoir,*
Et que rigueur ha dessus moy pouuoir.	*Qu'vn iour i'auray liberté et pouuoir*
Mais si iamais ie rencontre allegeance,	*D'aller prescher l'Euangile dans France;*
Ie luy diray : Madame, venez veoir,	*Et si quelcun ne le veult recepuoir,*
Rigueur me bat, faictes m'en la vengeance.	*Dieu eternel en fera la vengeance.*

On a vu plus haut (p. 276) un pastiche du même genre; en voici un autre :

CHANSON XXXIV DE MAROT.	CHANSONNIER HUGUENOT. (H. Bordier, p. XXXIII.)
Puisque de vous ie n'ay aultre visage,	*Puisque de vous ie n'ay aultre visage,*
Ie m'en vay rendre hermite en vng desert,	*Rendre m'en vay à Dieu que ie dessers,*
Pour prier Dieu, si ung aultre vous sert,	*Pour le prier que, si chascun se perd*
Qu'autant que moy en votre honneur soit sage.	*A son escient, ie n'en souffre dommage.*
Adieu amours, adieu gentil corsage,	*Adieu la chair, adieu mondain seruage,*
Adieu ce teint, adieu ces frians yeux.	*Adieu vous dy, monde pernicieux;*
Ie n'ay pas eu de vous grand aduantage :	*Ie n'ay pas eu de vous grand aduantage,*
Vng moins aimant aura peut estre mieux.	*Du Seigneur Dieu i'espere beaucoup mieux.*

A la cour les psaumes de Marot furent aussi chantés sur des airs

connus, auxquels on ne changeait rien ou peu de chose, et dont le choix n'était dicté que par le rhythme, le nombre des vers et des syllabes, sans souci de la concordance de l'air et des paroles. François Ier en chantait souvent quelques-uns [1], un entre autres sur l'air :

Que ne vous requinquez-vous, la vieille? [2].

Chacun des princes et courtisans [3] en prit VII pour soy. Le roy Henri second aymoit et prit pour sien le pseaume XLII :

Ainsi qu'on oyt le cerf bruire [4],

lequel il chantoit à la chasse. Madame de Valentinois (Diane de Poitiers), qu'il aymoit, prit pour elle le CXXX :

Du fond de ma pensée,

qu'elle chantoit en volte [5]. La Royne [6] auoit choisi le VI :

Ne veuillez pas, o Sire,

auec VII air sur le chant des bouffons. Le roy de Navarre, Anthoine, prit le XLIII :

Reuenge-moy, prens la querelle,

qu'il chantoit en branle de Poitou; ainsi les autres..... Les psaumes ne furent pas lors mis en musique, comme on les voit auiourd'huy, pour estre chantez au presche. Mais chacun y donnoit tel air que bon luy sembloit et ordinairement des vau-de-ville..... Et me souuient qu'vn moine, preschant selon la nouuelle doctrine à Bergerac, portant son habit, afin de pouuoir sous cette sauuegarde trouuer de l'asseurance, au lieu des psalmes faisoit chanter au peuple vne chanson spirituelle qu'il auoit faite, commençant ainsi :

O pauure creature,
Tu teuds à pourriture,

donnant ainsi pour lors chacun telle forme que bon luy sembloit à son Église [7].

(1) « Rex quamvis ejus [Maroti] versiculos identidem cantitaret, » dit le jésuite Strada, *De bello Belgico*, dec. I, lib. III, p. m. 13.

(2) A. L. Blondeau, *Histoire de la musique moderne*, Paris, 1847, in-8°, II, 18.

(3) Fl. de Rémond, *Histoire de la naissance... de l'hérésie*, liv. VIII, ch. XVI.

(4) Florimond commet ici une légère erreur, relevée par M. Riggenbach. Le premier vers du psaume XLII, traduit par Bèze en 1551, était :

Ainsi que la biche vee,

ce n'est qu'en 1562, c'est-à-dire après la mort de Henri II, qu'il prit sa nouvelle forme :

Ainsi qu'on oyt le cerf bruire.

(5) Elle le chantait aussi sur *Baisez-moy donc, beau sire.* (Voir Blondeau, *loco citato.*)

(6) M. A. Coquerel fils a fait justement remarquer que Florimond a soin de ne la nommer qu'au troisième rang.

(7) C'est sans doute ce passage de Florimond qui a induit en erreur Michelet. « A la mort de Marot, dit-il, Bèze reprit l'œuvre du Psautier, l'acheva et fut autorisé à im-

Outre les airs populaires transcrits plus haut : *L'amour de moy* et *Dont vient cela ?* sur lesquels se chantaient deux des *Psalmes de Dauid translatez de plusieurs auteurs*, Anvers, 1541, les airs suivants servaient aussi de mélodies à des psaumes du même recueil :

au C :

Anauturiers de France ;

au CL :

Voulez ouyr chanson ;

au CXX :

Adieu tout solas, plaisir et liesse ;

et encore :

Adam a regress ;

au XLIII :

Ioyssance vous donneray (chanson V de Marot);

au CXIII :

Le cueur est mien ;

au CXXX :

C'est une dure departie ;

au CVIII :

Faulte d'argent ;

au CXLII :

Dueil, double dueil.

Voici les cinq derniers; trois sont empruntés aux recueils de chansons à quatre parties imprimés par Attaignant en 1529 et 1530 (Bibliothèque nationale); le quatrième et le cinquième, aux recueils du même genre imprimés par Susato en 1544-1545 (Collection de M. Bovet).

AIR DU PSAUME XLIII.

Psautier d'Anvers 1541.

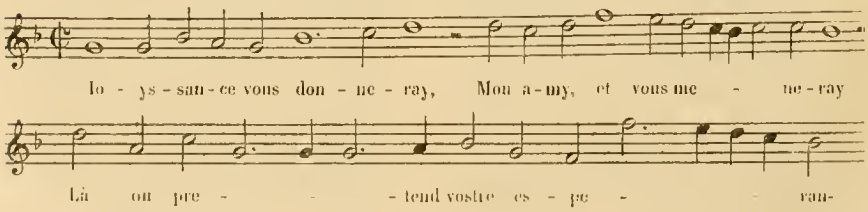

primer en 1551; mais on changea la musique primitive, galante, inconvenante, profanée par le succès même... Cette musique fut biffée, et on lui substitua des mélodies fortes et simples de l'Église de Genève.» (*Guerres de religion*, p. 110.)

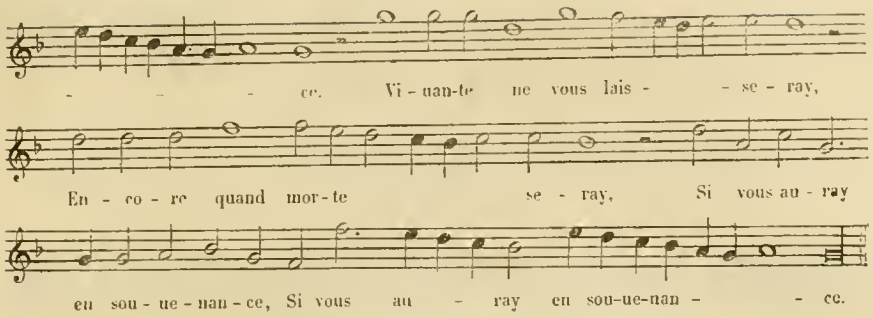

AIR DU PSAUME CXIII.

Psautier d'Anvers 1541.

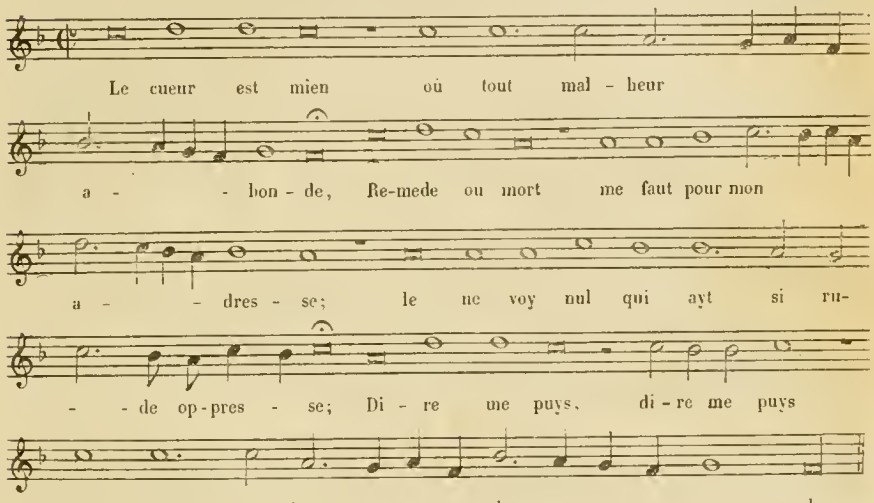

AIR DU PSAUME CXXX.

Psautier d'Anvers 1541.

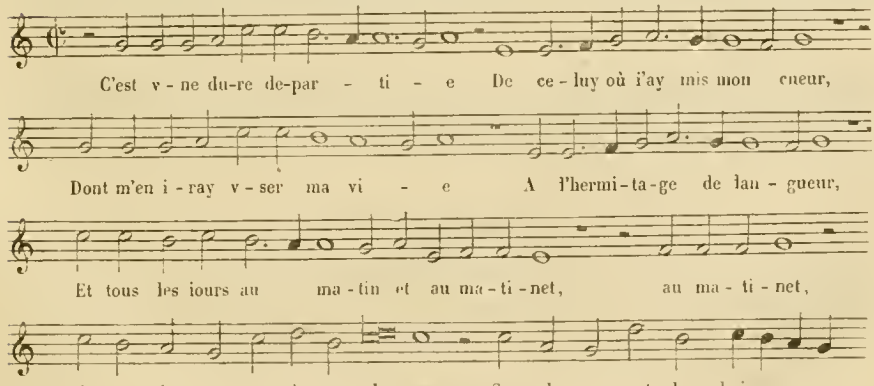

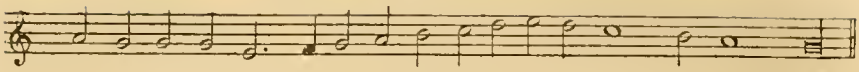

- - son - net, La pei - ne que pour luy i'en-du - - - re.

AIR DU PSAUME CVIII.

Psautier d'Anvers 1541.

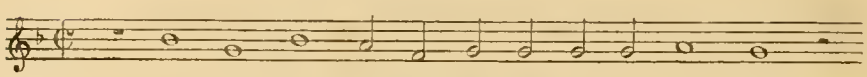

Faul - te d'ar - gent c'est dou - leur non pa - reil - le,

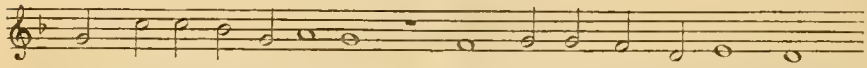

c'est dou - leur non pa - reil - le, c'est dou-leur non pa - reil - le,

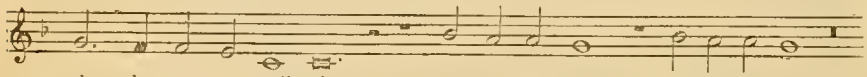

dou - leur non pa - reil - le; Se ie le dis, se ie le dis,

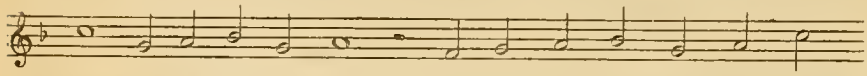

las, ie scay bien pour - quoy, las, ie scay bien pour - quoy, las,

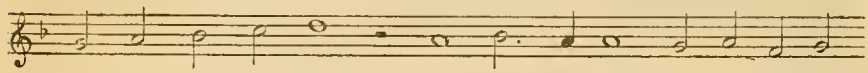

ie scay bien pour - quoy; Sans de qui - bus

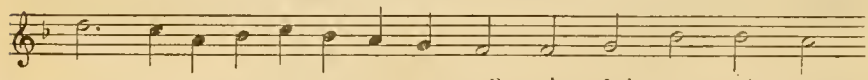

Il s'en fault te - nir quoy,

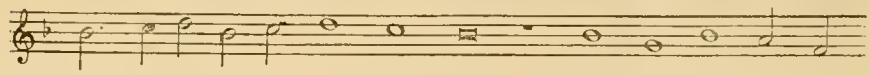

Fem - me qui dort pour

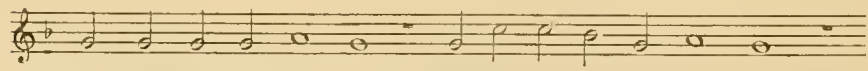

ar - gent se res - neil - le, pour ar - gent se res - ueil - le,

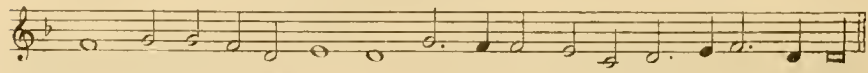

Pour ar - gent on l'es - ueil - le, pour ar-gent on l'es - ueil - - le.

AIR DU PSAUME CXLII.

Psautier d'Anvers 1541.

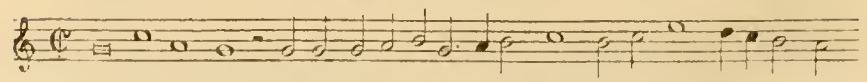

Dueil, double dueil, renfort de desplaisir,

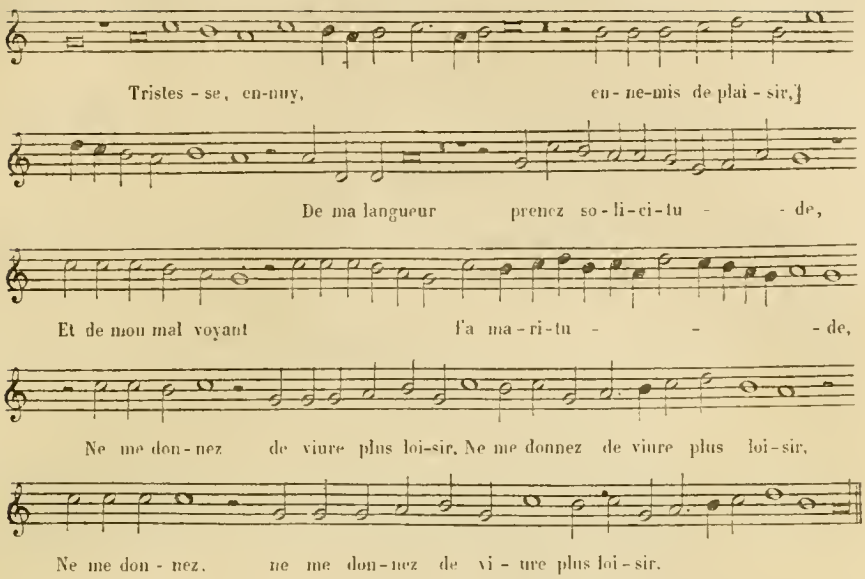

Puisque les protestants d'Allemagne et ceux de Flandre, les catholiques de France, les huguenots et les protestants wallons d'Anvers adaptaient à leurs cantiques, à leurs psaumes et à leurs chansons spirituelles, des airs populaires, pourquoi les auteurs des mélodies de notre Psautier n'auraient-ils pas suivi la coutume générale ?

Il faut noter que l'une des accusations portées contre nos psaumes par leurs ennemis est précisément leur ressemblance avec des chansons qui couraient les rues.

Après avoir dit que Calvin eut soin de les mettre entre les mains des plus excellents musiciens de l'époque, Goudimel et Bourgeois, Florimond de Rémond ajoute [1] :

Ceux-là diuersifièrent ces cent cinquante pseaumes d'autant de sortes d'airs infiniment doux et plaisans en leur variable diuersité. Toutes les douze sortes de modes, comme la dorienne, phrigienne, lydienne et autres, furent pratiquées sur ce suiet au genre diatonic, qui est le plus propre et aisé de tous ceux qui sont en la musique. Mais certes chant trop efféminé, lasche et remis, tel que l'harmonie ionique et lydienne, laquelle Platon vouloit estre chassée de sa republique; à plus forte raison indigne d'estre employée en la maison de Dieu, où le graue son [*lisez :* le plain-chant] est plus louable,

[1] *Histoire de l'hérésie*, liv. VIII, ch. XVII, p. 1049.

mesmement lorsqu'il est question de presenter à Dieu ces tres saintes et diuines paroles. Qui entendra le LXI :

Enteus pourquoy ie m'escrie,
Ie te prie,
O mon Dieu, exauce moy;
Du bout du monde mon ame,
Qui se pasme,
Ne reclame autre que toy,

ne dira-il pas que c'est vne chanson? De mesme le pseaume XXXVIII :

Las! en ta fureur aigüe,
Ne m'argüe.

Quiconque oit cet air, dit Cayer, ne se souuient-il point de celle qui disoit :

Mon bel amy, vous souvieñe
De Pieñe,
Quand vous serez par delà?

Si les ministres considèrent ceci, poursuit Cayer, n'auront-ils point de honte? Car ils ne scauront dire que le chansonneur du petit troupeau (il entend Beze) ait deu oster aux poëtes amoureux, comme à des iniustes possesseurs, cette mignardise lascive des airs petulans de la musique chromatique de ceux de Ionie. Vn certain de leurs pseaumes rhimez [le LXVI] se sonne au son de la cornemuse : *Or sus louez Dieu tout le monde.* Et vn autre se chante sur cette iolie chanson : *Petite camusette;* ie dy par le iugement mesme de celuy qui a fait la composition de la musique. Ce musicien le dit à Calvin, qui s'en prit à rire. Quel zèle pour esleuer au cœur de l'homme toute ceste iongleric! Jusques à la Cayer.

Propos haineux et mensongers d'apostats qui calomniaient leur ancienne religion, dira-t-on! Haineux, soit; mais faux et mensongers, il y a lieu d'en douter, quand on voit un protestant jaloux de la gloire de son Église, un ministre qui a fait un livre énorme sur le Psautier[1], tenir exactement le même langage. Ainsi s'exprime Jérémie de Pours[2] :

On a pris quelques airs du commun peuple pour y approprier le chant de quelques psaumes..... Florimond conforme notre psaume XXXVIII:

[1] Voir p. 30. — [2] *De l'excellence et utilité des pseaumes*, p. 577.

Las ! en ta fureur aigüe.
Ne m'argüe
De mon fait, Dieu tout puissant,

sur ce vodeville :

Mon bel amy, vous souvienne
De Pienne,
Quand vous serez par delà [1].

Le psaume CXXX est conformé à cest air :

Languiray-je plus guere,
Languiray-je tousiours ? [2].

..... Or qu'ils sachent qu'on a osté aux poëtes amoureux comme à des injustes possesseurs ces mignardises, et leur petulance est convertie en saincteté. Ce qui souloit appartenir leur est osté, et est comme sanctitié. Anciennement ce qui estoit d'un usage commun, fust-ce mesmes d'un butin, en estant ceremoniellement separé et sequestré, quand on l'appliquoit au service du sanctuaire, il estoit reputé pour chose saincte..... Il y a quelques-uns de nos psaumes [3] qui accordent avec quelques airs populaires, où le chant et la musique est la première. Mais aussi combien en a-il où, la poësie estant faite, la musique convenable y a esté appropriée !

Sans doute, J. de Pours, qui s'est trompé en avançant que Calvin n'avait traduit aucun psaume en vers, aurait pu se tromper encore en parlant de l'origine de nos mélodies; mais, sans entrer maintenant dans des détails d'appréciation qui viendront en leur lieu, nous pouvons affirmer d'une manière générale que les faits justifient son assertion, aussi bien que celles de Florimond et de Pierre-Victor-Palma Cayer, l'ancien pasteur, qui n'avait abjuré que pour prévenir une destitution imminente. Un grand nombre de nos psaumes sont effectivement calqués sur des airs populaires, et nous allons en donner la preuve.

Cette partie de notre tâche n'a pas été la moins laborieuse; il nous a fallu confronter avec les mélodies du Psautier toutes les chansons du XVIe siècle que nous avons pu trouver à Paris et ailleurs (près de 1,500,

(1) Nous examinerons tout à l'heure l'objection soulevée à ce propos par M. Riggenbach.

(2) Nous n'avons pas retrouvé cette chanson; mais la chanson huguenote :

En douleur et tristesse,

qui se chantait sur le même air, se compose, comme le psaume CXXX, de strophes de quatre vers de six syllabes. (*Le chansonnier huguenot*, p. 37.)

(3) *De l'excellence et utilité des pseaumes*, p. 581.

sans parler des 2,350, généralement plus modernes, que renferme *la Clef du caveau*).

L'énumération de tous les recueils que nous avons consultés serait fastidieuse et sans utilité directe; aussi nous bornons-nous à indiquer ceux qui nous ont fourni des éléments de comparaison :

Chansons du XVe siècle publiées, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Gaston Paris et Auguste Gevaert, Paris, Firmin-Didot, 1875, in-8°, contenant 143 pièces. Ce volume, n'ayant paru que depuis que notre ouvrage est sous presse, y a nécessité quelques remaniements.

Canti C. n° cento cinquanta. Venise, Ottaviano Petrucci, 1503 (Biblioth. impér. de Vienne[1]).

Dix livres de *Chansons musicales à quatre parties imprimez à Paris par Pierre Attaingnant*, 1529-1530, obl., comprenant 344 pièces (Biblioth. nation. Vm 1330, 3).

Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord, par E. de Coussemaker, Paris, Techener, 1843, in-8° (Biblioth. nation. V). On trouve à la fin plusieurs pièces musicales du XVIe siècle, entre autres une chanson flamande mise à quatre parties par l'un des deux Gheerkin (Petit Gérard), et extraite du manuscrit n° 124, daté de 1542, de la bibliothèque de Cambrai.

Dix livres de *Chansons à quatre parties..... conuenables tant à la voix comme aux instrumentz. Imprimées en Anuers par Tielman Susato, imprimeur et correcteur de musique*, 1544-1545, contenant 338 pièces (Collection de M. Bovet).

Huit livres de *Chansons nouuellement composées* (aliàs *mises*) *en musique à quatre parties*, Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard, 1552-1557, in-8° obl., contenant 133 pièces (Biblioth. nation. V. 1330, 2).

Dix livres de *Chansons nouuellement composées en musique à quatre parties*, Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard, 1556-1561, in-8° obl., contenant 190 pièces (Biblioth. du Conservatoire). Afin de distinguer les deux collections de Le Roy et Ballard, nous ajouterons au nom de l'imprimeur la lettre A pour désigner la plus ancienne et la lettre B pour désigner la plus récente.

Nous devons ici prévenir une nouvelle objection. Les personnes peu

[1] Voir Anton Schmid, *Ottaviano dei Petrucci da Fossombrone, der erste Erfinder des Musiknotendruckes mit beweglichen Metalltypen*, etc. Vien, 1845, in-8°.

versées dans l'histoire de la musique ne manqueront pas de penser que les airs contenus dans un manuscrit de 1542, dans les recueils de Susato (1544) et dans ceux de Le Roy et Ballard (1552-1561) sont nécessairement postérieurs à la composition des mélodies du Psautier génevois de 1542, et n'ont pu, par conséquent, leur servir de type. C'est une erreur, heureusement facile à dissiper. Les musiciens d'alors, exclusivement contrapontistes, n'inventaient pas de mélodies[1]; ils se bornaient, qu'on nous pardonne de le répéter, à harmoniser les airs les plus en vogue ou ceux qui leur plaisaient le plus. Il n'y a rien de nouveau, dans les recueils dont il s'agit et dans tous les autres du même genre, que l'harmonie: les airs sont beaucoup plus anciens[2]. Ainsi la mélodie qui a servi de thème à celle du psaume CXIII se trouve deux fois dans les recueils de Susato, sous deux formes différentes, avec des accompagnements divers, et cependant c'est bien la même, modifiée par le temps et les caprices de l'usage. De même la chanson : *Amour ne sauriés-vous aprendre?*, qui se trouve dans le recueil de Le Roy et Ballard de 1561, est déjà dans le recueil publié par eux en 1554. La chanson : *L'aultre iour m'alloy*, est à la fois dans le recueil de Le Roy et Ballard de 1562 et dans celui qu'Attaignant fit paraître en 1529. La chanson : *En esperant*, est à la fois dans le recueil de Susato de 1544 et dans celui d'Attaignant de 1530. La chanson : *Petite camusette*, citée par Cayer, figure dans le recueil de Susato, harmonisée pour six voix par Josquin des Prés; mais elle ne date pas de 1544, puisque Ottaviano Petrucci de Fossombrone l'imprimait à Venise, dès 1503, avec l'harmonie à quatre voix d'Okenghem. Les chansons : *Gentils galans auenturiers* et *Vray Dieu damours*, que nous trouvons en 1530 dans le recueil d'Attaignant, avaient déjà été imprimées par le même Petrucci en 1503, et elles remontent encore plus haut que cette date, puisqu'on les rencontre, ainsi que la chanson : *Se*

[1] Ainsi s'exprime M. G. Becker dans un livre rempli d'érudition : *La musique en Suisse*, Genève, 1874, in-12, p. 48 : « Qu'on nous montre dans toute la littérature musicale de cette époque (celle de Bourgeois, Jambe-de-Fer et Goudimel) un seul ouvrage composé pour une voix seule, avec la preuve qu'il a été publié comme tel *par l'auteur*. Il n'existe pas. » Le Psautier est, croyons-nous, le premier ouvrage de ce genre qui ait paru en France.

[2] Nous ne connaissons que deux exceptions à cette règle : les trente-neuf mélodies composées et harmonisées par De Beaulieu (1546) et les *Chansons nouvelles composées par Barthelemy Beaulaigne, excellent musicien, et par luy mises en musique à quatre parties*. Lyon, Robert Granjon, 1559 (Biblioth. nation. V^m 1530 A 2, à la suite du *Trophée de musique* du même imprimeur).

congié prens, aussi imprimée par lui en 1503, dans le manuscrit du xve siècle publié par MM. G. Paris et Gevaert.

Au reste, tandis que Van Nieuvelt et Pierre Alexandre avaient introduit dans le Psautier flamand et dans le Psautier français d'Anvers des airs populaires sans les modifier aucunement; tandis que les huguenots avaient suivi le même système pour leurs chansons spirituelles, et les catholiques pour leurs cantiques, les auteurs de nos mélodies se sont livrés à un sérieux travail d'adaptation, qui permet d'affirmer qu'aucune mélodie profane n'est entrée telle quelle dans le Psautier. Parmi les trente-sept exemples[1] que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, il n'en est que deux où l'imitation s'étende à la mélodie tout entière.

ATTAIGNANT.

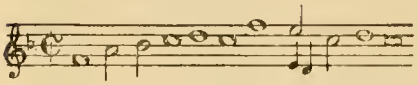

V-ne pastourel-le gen- -til-le

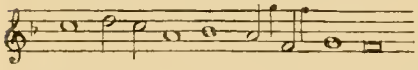

Et vng berger, en vng ver-ger,

PSALME CXXXVIII[2].

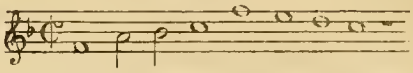

Il faut que de tous mes es-prits

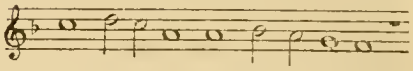

Ton los et pris I'e-xal-te et pri-se;

[1] Nous négligeons les deux que voici, parce que l'analogie qui existe entre les deux psaumes et les deux chansons n'est pas assez marquée :

LE ROY ET BALLARD, B.

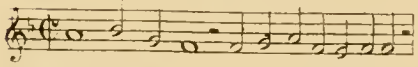

De quoy me sert ces-te douce paro-le?

PSALME X.

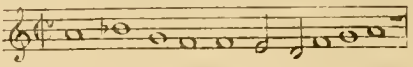

ATTAIGNANT.

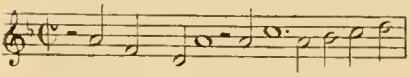

Longtemps y a que ie vis en es-poir.

PSALME LXVI.

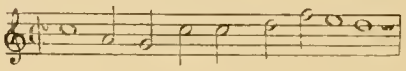

[2] Le début d'une chanson imprimée par Susato est, à une note près, le même que celui du psaume CXXXVIII, et le début du psaume CV, composé par le successeur de Bourgeois, est aussi, à une note près, identique à celui du psaume CXXXVIII :

SUSATO.

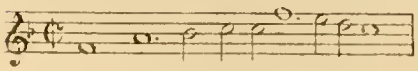

Cueur pri-son-nier, etc.

PSALME CV.

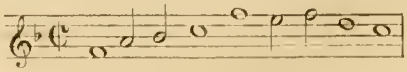

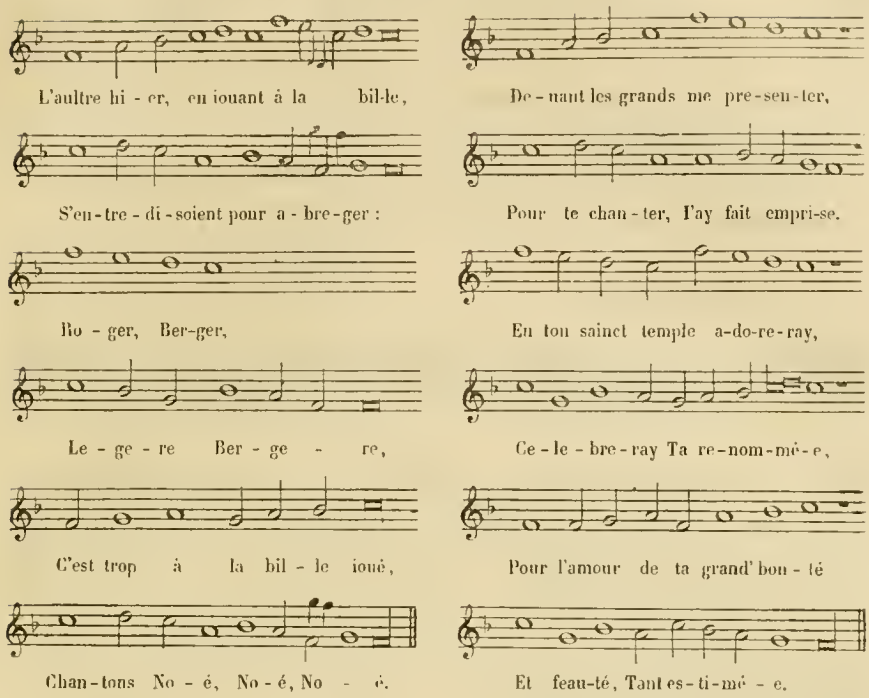

A l'air de la chanson I de Marot, qui est aussi celui de sa XXV : *Quand vous vouldrez faire vne amye* (sauf quatre imperceptibles variantes[1], que nous avons transcrites en petites notes à l'octave), Bourgeois n'a donc changé que quelques notes, pour en faire un de nos plus beaux chants de psaume. Si le lecteur se rappelle que Marot avait une belle voix et composait parfois des mélodies pour ses pièces, ne sera-t-il pas porté à croire avec nous que notre psaume CXXXVIII se chante sur l'un des airs inventés par le poëte? En effet, pendant son séjour à Genève, celui-ci a nécessai-

Il y a moins de ressemblance entre le psaume CXXXVIII et cette partie d'un trio d'Arcadet, qui nous a été envoyée par M. G. Becker :

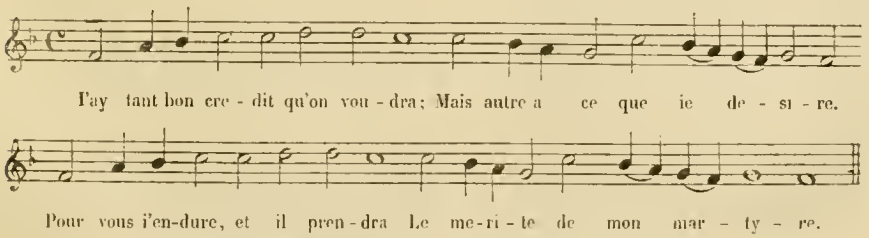

[1] Les deux chansons se trouvent, dans le même recueil d'Attaignant, harmonisées différemment.

rement été consulté par Bourgeois sur le choix des mélodies des vingt nouveaux psaumes, et a dû tout naturellement lui faire entendre l'air qu'il avait mis à deux de ses chansons, dont le rhythme est identique à celui du psaume CXXXVIII.

Notre psaume XXV n'est qu'une imitation d'un air flamand dont Bourgeois a émondé avec un goût parfait la végétation luxuriante et désordonnée :

DE COUSSEMAKER.

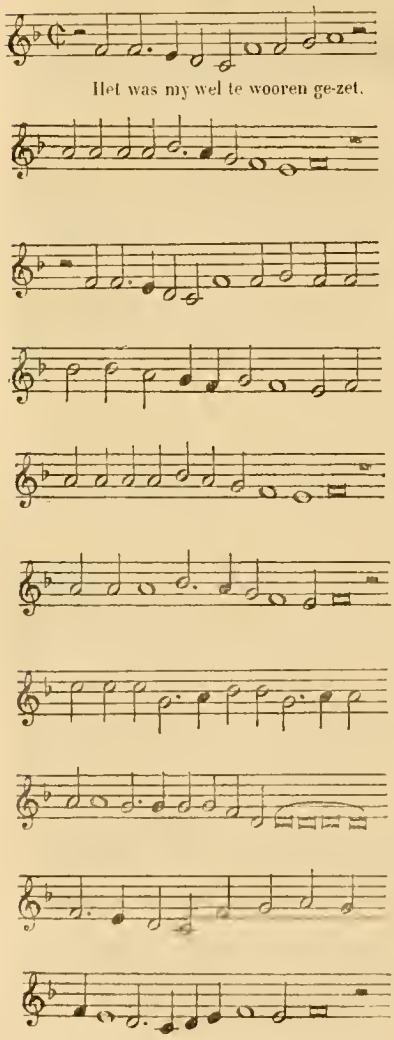

PSALME XXV.

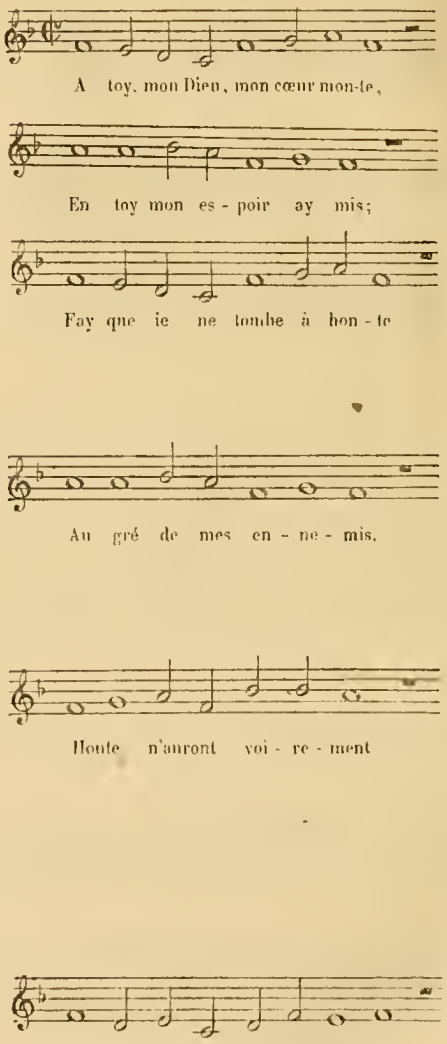

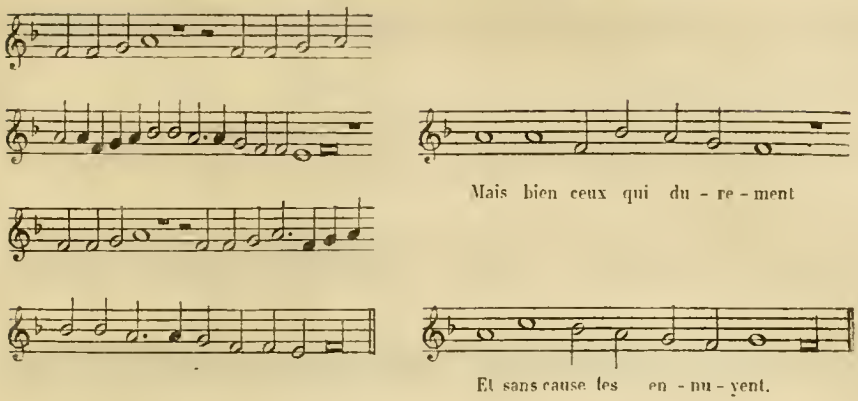

Dans ces deux exemples la ressemblance entre le psaume et la chanson dure presque jusqu'au bout; elle est tout aussi frappante, mais déjà moins complète, dans celui qui va suivre. Bourgeois n'a pris que trois ou quatre phrases à la ravissante chanson : *Petite camusette*, qui arrachait un sourire au rigide Calvin[1]. Le psaume qu'il en a tiré est fort beau; mais nous préférons de beaucoup, nous l'avouons, la fraîcheur et la grâce de la mélodie primitive, laquelle imitait si naturellement le chant du rossignol. En voici d'abord le début, sous la forme de canon que lui a donnée Okenghem, et dont nous devons une copie à l'obligeance de M. le docteur Birk, conservateur de la Bibliothèque impériale de Vienne :

OTTAVIANO PETRUCCI.

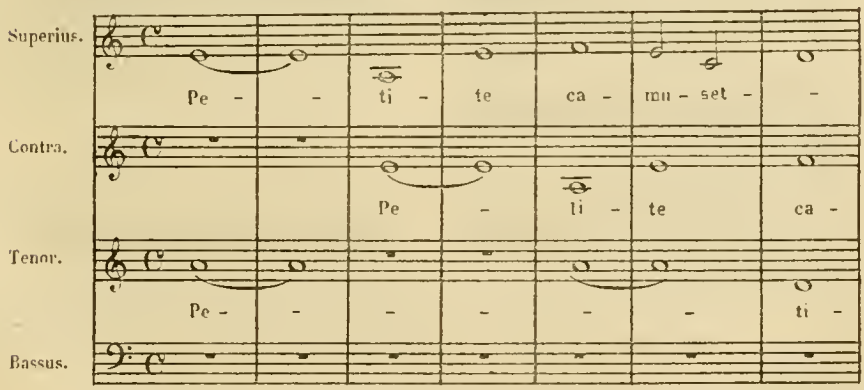

[1] Il n'était pas toujours d'humeur aussi débonnaire : témoin la jeune fille qui fut fouettée, à Genève, pour avoir chanté une chanson sur l'air d'un psaume. Peut-être avait elle reconnu l'air primitif.

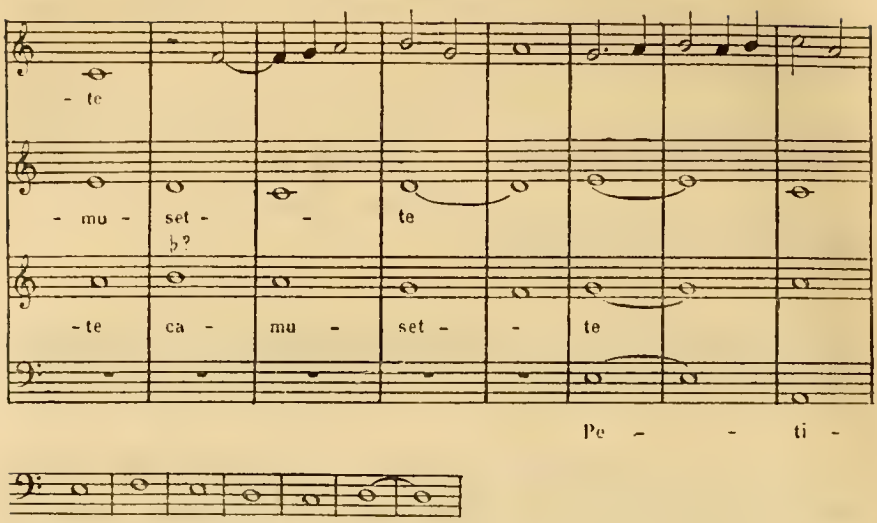

te ca - mu - set - te.

SUSATO.

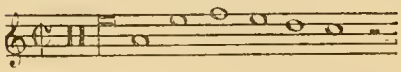

Pe - ti - te ca - mu-set - te[1],

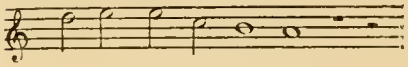

à la mort m'a - nez mis,

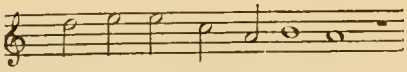

à la mort m'a - uez mis,

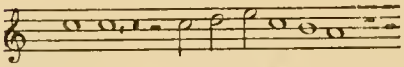

Ro-bin, Ro-bin et Ma-ri-on

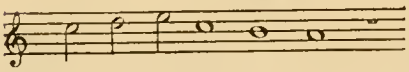

s'en vont au bois io - ly;

PSALME LXV.

Sur l'air du LXXII.

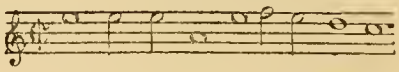

O Dieu, c'est dans ta Si-on sain-te

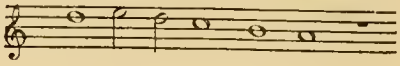

Que tu se - ras lou - é;

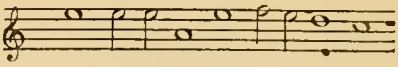

C'est là qu'avec respect et crainte

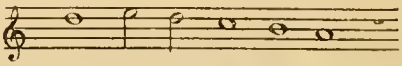

Tout hon-neur t'est vou - é;

(1) Cette phrase diffère bien peu de la première de la chanson suivante, qui est de la même époque :

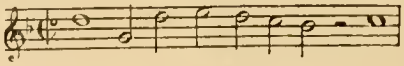

Au bois, au bois, Ma-da-me.

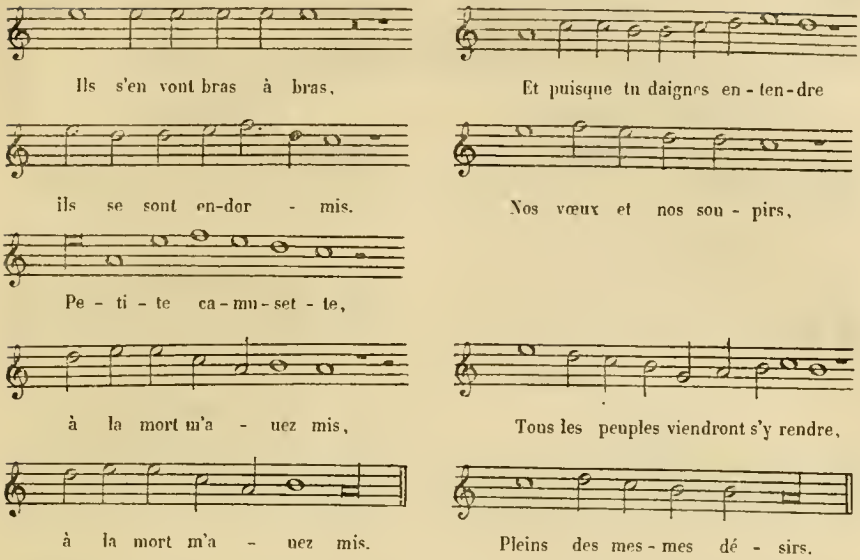

Le continuateur de Bourgeois est loin d'avoir été aussi heureux en empruntant les premières phrases du psaume XLVIII à un fragment de *la Bataille* de Clément Jannequin.

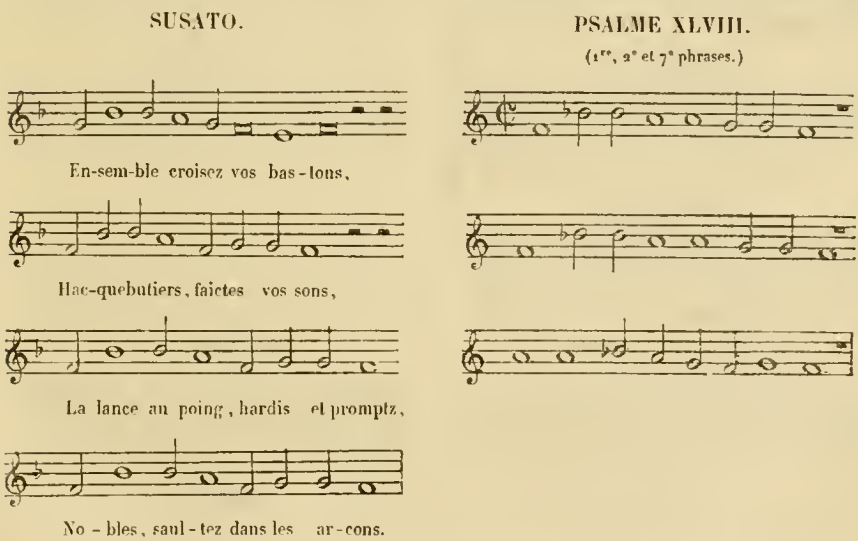

Ici c'est la phrase marquante et fréquemment répétée de la chanson qui est devenue le thème du psaume. Dans la plupart des cas, le psaume

n'emprunte à la chanson que la première phrase; puis toute ressemblance cesse; l'auteur nous conduit dans un monde tout différent.

LE ROY ET BALLARD, A.

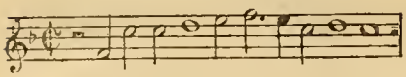

Amour ne scauriés-vous a-prendre.

PSALME III.

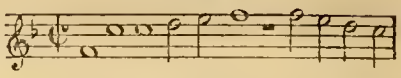

ATTAIGNANT.

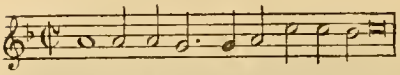

Si la nature en sa diuersité.

PSALME VI.

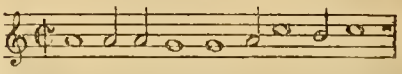

SUSATO.

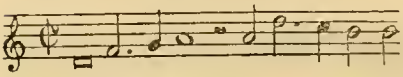

Si ton amour, si ton amour.

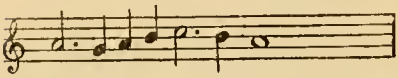

PSALME VIII.

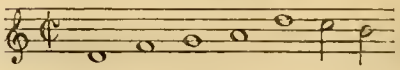

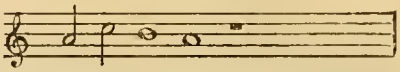

PARIS ET GEVAERT.

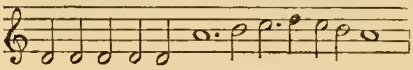

Resueillez-vous Picars, Picars et Bourguignons.

ATTAIGNANT.

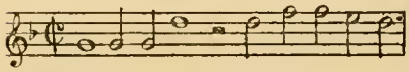

Vray Dieu d'amours maul - dit soit la.

ATTAIGNANT.

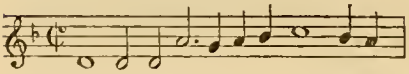

I'ay trop loué amour.

PSALME IX.

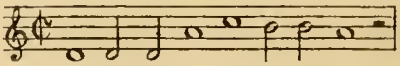

LE ROY ET BALLARD, B.

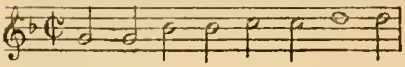

En ce mois de - li - ci - eux.

PSALME XIII.

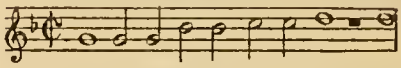

FREIGIUS[1].
(*Pædagogus.*)

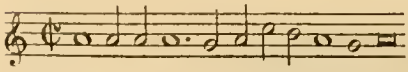

PSALME XX.

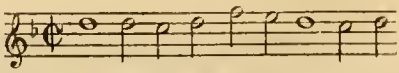

[1] Troisième et quatrième phrases de l'air : *Doulce memoire*, attribué à Marot.

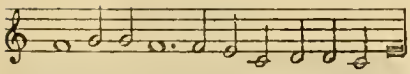

ATTAIGNANT.

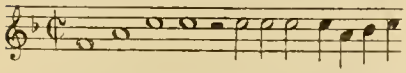

Las, voulez-vous qu'vne person - -

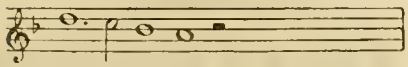

- ne chante.

PARIS ET GEVAERT.

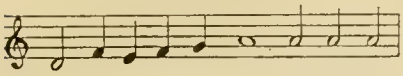

Se io - - - son mau maridade

LE ROY ET BALLARD, A ET B.

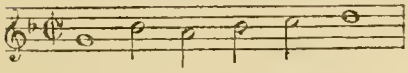

Vitamque fa - ci - unt beatiorem.

LE ROY ET BALLARD, B.

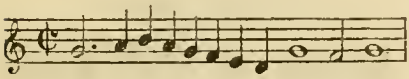

Le ciel benin.

PARIS ET GEVAERT.

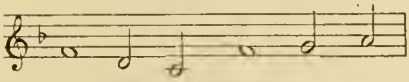

Gen - te pas - tou - rel - le.

SUSATO.

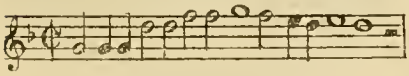

Ce mois de may sur la rou-sé - e.

ATTAIGNANT.

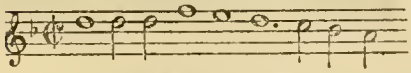

Le grand ennuy que inces-samment

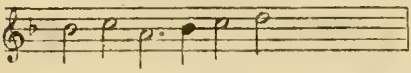

por - - te.

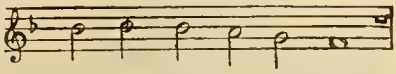

PSALME XXXII.

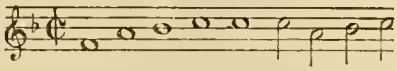

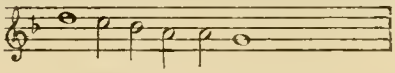

PSALME XXXIV.

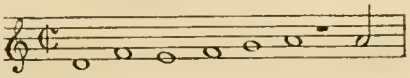

PSALME XLII.

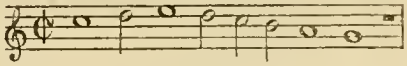

PSALME LVI.

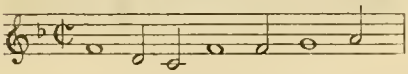

PSALME LXIV.

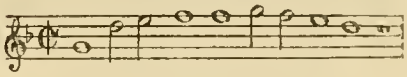

PSALME LXVII.

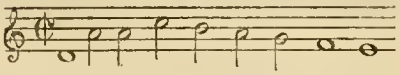

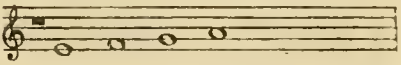

ATTAIGNANT.

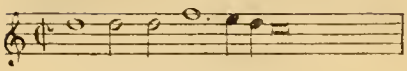

On n'en fait plus.

PSALME LXXIII.

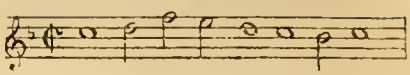

SUSATO.

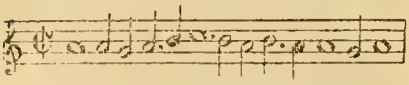

Amour se veult auoir selon for-tu-ne.

PARIS ET GEVAERT.

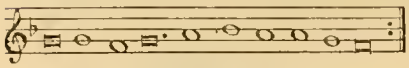

Si congié prens de mes belles amours,
Car i'ay souffert de plus graues doulours,

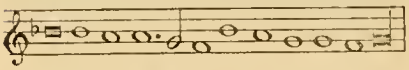

Vrays amoureux, ne m'en voullez blas-mer.

PSALME LXXVII.

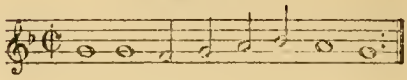

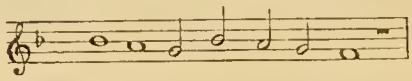

ATTAIGNANT.

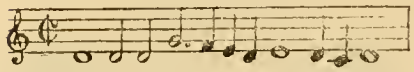

En regardant.

SUSATO.

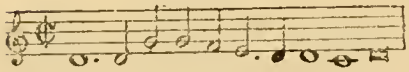

Congie m'auez don - - - - né.

PSALME LXXVIII.

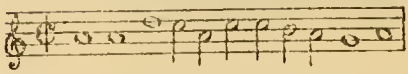

ATTAIGNANT.

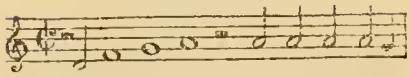

Se-cou-rez-moy, Madame.

PSALME LXXIX.

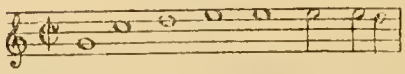

LE ROY ET BALLARD, A ET B.

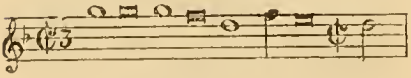

Le saint ser-ui-teur eshon - té.

PSALME XCVI.

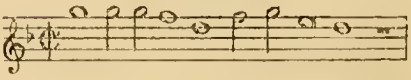

LE ROY ET BALLARD, B.

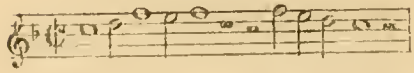

Ie perds mon temps, ie perds mon temps.

PSALME XCVII.

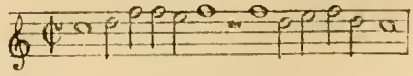

SUSATO.

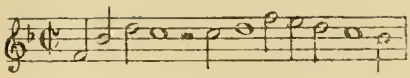

Force sera, si de brief n'ay secours.

LE ROY ET BALLARD, A ET B.

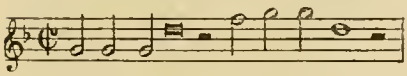

Vn cueur aymant, vn cueur aymant.

SUSATO.

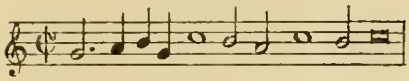

Las ie cog - - noys.

SUSATO.

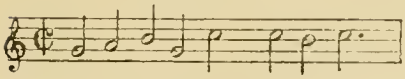

En es - pe-rant.

ATTAIGNANT.

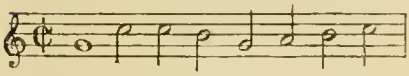

Par son grand art nostre mere nature.

PARIS ET GEVAERT.

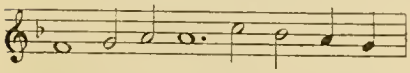

Vray Dieu d'amours, re - con - for - tez.

LE ROY ET BALLARD, B.

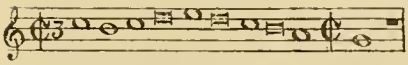

Quant ie te veux raconter mes douleurs.

PARIS ET GEVAERT.

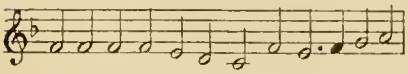

Il n'y a i - cy celluy Qui n'ait sa belle.

PSALME CI.

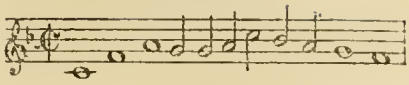

PSALME CVII.

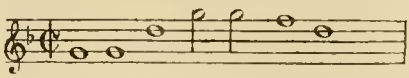

PSALME CXIII.

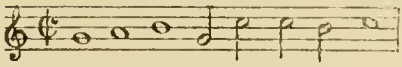

PSALME CXVII.

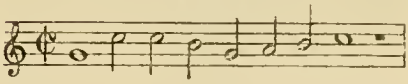

PSALME CXIX.

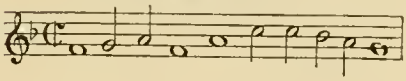

PSALME CXXVI.

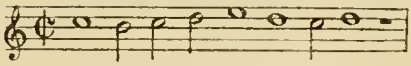

PSALME CXXXIV.

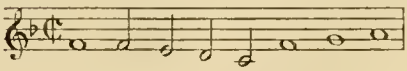

PARIS ET GEVAERT.

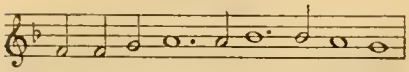

Vne pe - ti - te bac-que-né- e.

PSALME CXL[1].

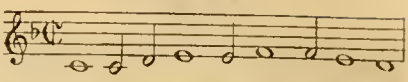

SUSATO.

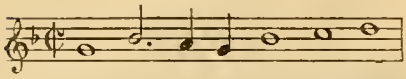

Viure ne puis content sans maistresse.

PSALME CL.

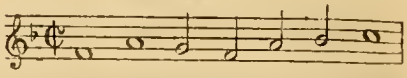

SUSATO.

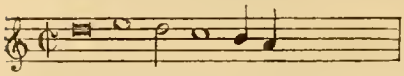

Si aul-cu - ne - ment.

ATTAIGNANT.

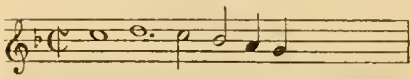

Le dur regret que i'ay de ma maistresse.

CANTIQUE DE SIMÉON.

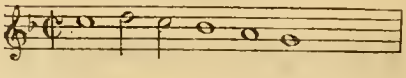

A Strasbourg, on avait suivi le même système, témoin les cinq airs suivants de l'édition pseudo-romaine :

PARIS ET GEVAERT.

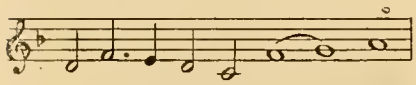

Gentilz gallans de Fran - ce.

PSALME II.

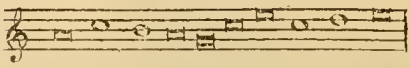

ARCADET.

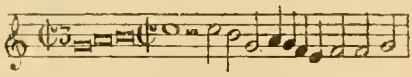

Est vn grand mal se sentir of - - fensé.

PSALME CIII.

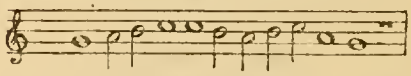

PSALME CIV.

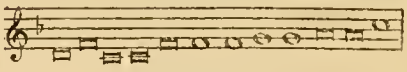

ATTAIGNANT.

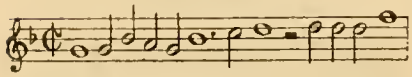

Ioyssance vous donneray.

PSALME CIV.
Édit. de Genève.

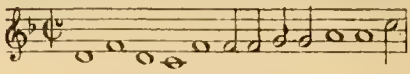

(1) Notons encore comme ayant de l'analogie avec ce psaume la chanson suivante :

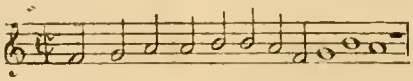

L'autre iour iou-er m'alloy' parmi ces champs.

ATTAIGNANT.

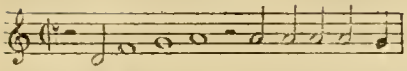

Secou - rez - moy, Madame.

PSALME CXXXVII.

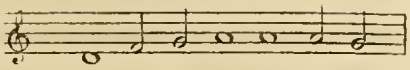

SUSATO.

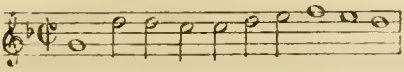

Puisqu'elle a mis a deulx son a - mi - tié.

PSALME CXLIII.

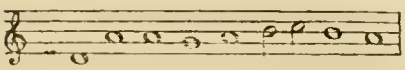

Admettons qu'il y ait dans ces trente-sept exemples quelques réminiscences accidentelles, c'est-à-dire non voulues ni cherchées, il n'en reste pas moins démontré que, à Strasbourg aussi bien qu'à Genève, les auteurs des mélodies du Psautier travaillaient sur des mélodies antérieures, auxquelles ils faisaient subir des transformations plus ou moins radicales. Il semble qu'avant de se mettre à composer, c'est-à-dire à inventer, ils croyaient indispensable de payer un tribut à la routine; les premières mesures de leurs chants ne sont généralement que la copie ou l'imitation du commencement d'un air connu, qu'ils abandonnaient ensuite pour se livrer à leur imagination. Leur manière de faire rappelle l'hésitation du nageur novice, que la crainte d'être entraîné empêche de s'écarter du rivage. Le lecteur attentif aura remarqué que plusieurs des chansons que nous venons de citer ont été écrites d'après le même système. Aujourd'hui que le moindre musicien se pique de produire des mélodies originales et absolument neuves, nous avons peine à comprendre une méthode si différente, qui avait peut-être pour but de frapper l'attention et de rendre le nouvel air plus facile à retenir. Ce procédé, qui n'est point sans analogie avec celui qu'employaient les poëtes d'alors pour transformer en cantiques des chansons grivoises, nous paraît étrange, presque absurde; mais il ne faut pas oublier qu'il constituait déjà un progrès sur l'usage universel qui permettait d'appliquer à une même mélodie les textes les plus dissemblables. Ce n'est que peu à peu que l'on se mit à conformer la musique aux paroles, et que la mélodie prit par là même une importance qu'elle n'avait point aux yeux des musiciens de profession.

Nous sommes maintenant en mesure d'apprécier à leur juste valeur les

accusations de Florimond et de Cayer, et les aveux de Jérémie de Pours. Malgré l'acharnement qu'ils mettaient à diffamer la religion qu'ils avaient quittée, les deux transfuges ne l'ont certainement pas calomniée en signalant la ressemblance des psaumes XXXVIII, LXI, LXV et LXVI avec des chansons populaires [1]. Leur tort est de s'être fait de cette ressemblance une arme contre le Psautier, d'avoir prononcé les mots, souverainement injustes, de «chant efféminé», de «mignardise lascive» et de «pétulance»; d'avoir impudemment feint d'ignorer l'existence des cantiques catholiques, lesquels méritaient toutes ces qualifications, et surtout de n'avoir pas dit que, loin d'être complète, la ressemblance incriminée ne consistait le plus souvent que dans la reproduction de quelques mesures de la mélodie primitive. De son côté, l'honnête De Pours n'a garde de nier cette ressemblance; aux quatre exemples cités par les détracteurs du Psautier il en

[1] Nous n'en pouvons dire autant de la boutade de Voltaire :

Pour tout plaisir Genève psalmodie
Du bon David les antiques concerts,
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers;

accompagnée de la note suivante : «Ces vers sont dignes de la musique; on y chante les Commandements de Dieu sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie.*» (Chant Ier de *La guerre civile de Genève.*) — Nous avons trouvé la chanson sous deux formes un peu différentes. Ni l'une ni l'autre ne rappelle en aucune façon l'air des Dix commandements, qui est celui du psaume CXL (voir p. 727).

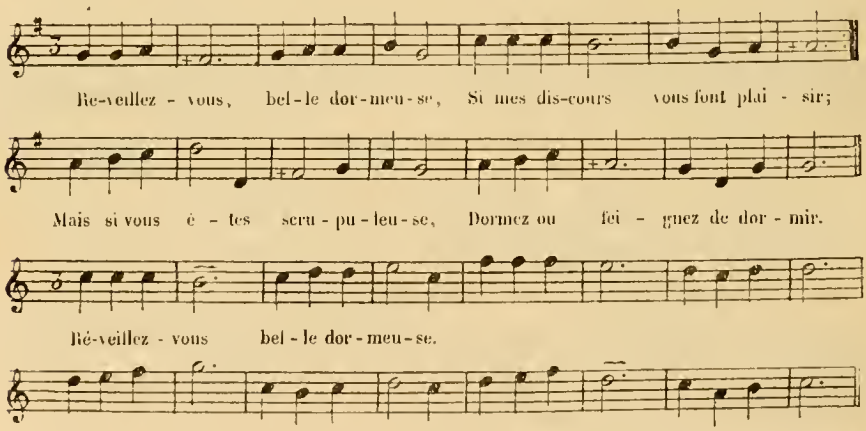

Il n'y a qu'une seule ressemblance entre le cantique et la chanson, c'est que tous deux se composent de strophes de quatre vers et de vers de huit syllabes. La constatation de ce fait n'eût offert aucun intérêt, tandis qu'il était piquant de faire chanter les Commandements de Dieu sur l'air de la chanson inconvenante. Entre une vérité banale et une mordante contre-vérité, le grand railleur n'a jamais su hésiter.

ajoute un cinquième, celui du psaume cxxx. Il sait que les airs des chansons du temps ont passé tels quels dans le Psautier flamand, et passent encore tous les jours sans aucune modification dans les cantiques de l'Église romaine, et, raisonnant par analogie, il conclut qu'il a dû en être de même pour quelques-uns de ceux qui ont eu accès dans le Psautier réformé. C'est en quoi il se trompe, et aussi en pensant que la «musique convenable» qui, d'après lui, a été «appropriée» au plus grand nombre des psaumes, est entièrement étrangère à ces mêmes chansons. En d'autres termes, l'assertion de De Pours manque un peu d'exactitude et de précision, parce qu'il ne s'est pas livré au minutieux travail de comparaison qui met en pleine lumière la manière de procéder de Bourgeois et de son continuateur.

M. Riggenbach fait observer avec raison [1] que Florimond de Rémond commettait une «très-jolie bévue chronologique,» s'il pensait réellement que le psaume xxxvii a été versifié sur la mélodie de la chanson :

Mon bel amy, vous souvienne
De Pienne,
Quand vous serez par delà ;

puisque cette chanson satirique, relative à la déconvenue de François de Montmorency, fils du connétable, qui, en 1556, fut contraint d'aller à Rome (*par delà*) demander une dispense pour ne pas épouser Mlle de Pienne, sa fiancée, est postérieure de quatorze ans au Psautier dans lequel le psaume xxxvii fut imprimé pour la première fois avec sa mélodie. A son avis et à celui de M. F. Bovet, qui lui a transmis la remarque, ce serait bien plutôt le psaume qui aurait donné sa mélodie à la chanson. Nous ne saurions partager cette manière de voir. Outre qu'il est bien peu probable que des catholiques soient allés chercher un air de psaume, pour se moquer d'un personnage qui n'avait rien de protestant, il nous semble évident que, si le psaume et la chanson avaient eu exactement le même air, et, à plus forte raison, si la chanson avait pris l'air du psaume, les huguenots auraient mis à leur chanson contre la papauté :

Sus, cardinaux, archevesques
Et evesques,
Venez tous me secourir,

[1] *Der Kirchengesang in Basel*, p. 34.

le timbre : Sur l'air du psaume XXXVIII, qu'ils avaient déjà mis à leur chanson d'avant 1555 :

Las, à nous, Seigneur, regarde
Et ne tarde
De nous aider promptement,

et non celui-ci : Sur le chant *De Pienne*[1]. La ressemblance entre le psaume et la chanson *De Pienne* ne s'explique que de la manière suivante. Le psaume avait, en effet, retenu le début et peut-être quelque autre phrase d'un air connu, et cet air tout entier fut adapté à la chanson : *Mon bel amy,* en 1556, à la chanson contre la papauté quelques années plus tard[2], et en 1562 à une autre chanson huguenote :

Sois-moy, mon Dieu admirable,
Favorable
Par mon Seigneur Jésus-Christ[3].

On a vu plus haut (p. 671) avec quelle liberté les musiciens qui mirent des mélodies aux psaumes catholiques du XVIIe siècle prenaient dans notre Psautier tantôt une phrase, tantôt plusieurs, tantôt une mélodie presque tout entière, et parfois sans même essayer de déguiser leurs plagiats; le même système a été suivi par l'auteur des mélodies du Psautier italien, calqué autant que possible sur le nôtre[4], mais où nos airs sont parfois étrangement défigurés. Il n'est personne qui, à première vue, reconnaîtrait nos psaumes XXVII et XLII dans les *Salmi* LIV et XLII[5].

(1) H. Bordier, *Le chansonnier huguenot*, p. 117 et 369.

(2) L'apostrophe au cardinal de La Ruine (de Lorraine), le triomphe de la Réforme et la défaite de la papauté, qui forment le sujet de quelques-unes de ses strophes, nous paraissent lui assigner la date de 1561.

(3) *Le chansonnier huguenot*, p. 220.

(4) Il lui a emprunté les mélodies suivantes : 2, 27, 32, 42, 51, 78, 79, 86, 103, 104, 129 et 130.

(5) *Sessanta Salmi di David, tradotti in rime volgari italiane, secondo la verità del testo Hebreo*, etc. Della stampa Giovan Battista Pineroli, 1573, in-32, avec liturgie, catéchisme, la préface de Calvin : *A tutti christiani e amatori della parola di Dio*, et un fragment de Marot :

O quanto annenturoso
Dir si potrà colui, ch'a i giorni suoi
Il bifolco udirà, guidando i buoi,
Laudi cantare al Signor glorioso, etc.

(Collection de M. A. Coquereel fils.)

PSALME XXVII.

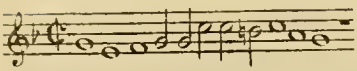

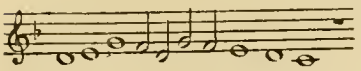

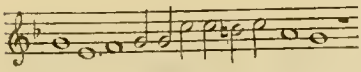

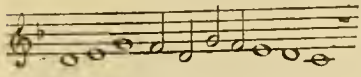

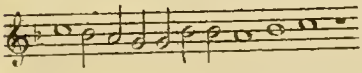

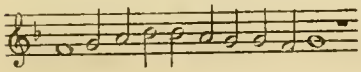

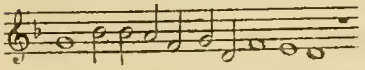

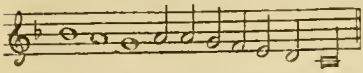

SALMO LIV.

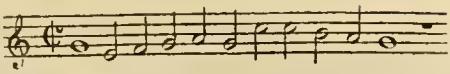

O Dio, nel nome tuo da mi sa - lu te.

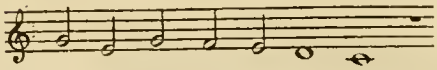

La ra - gion mia di - fen - di,

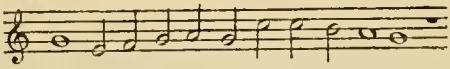

E con l' iauitta tua somma vir - tu-te

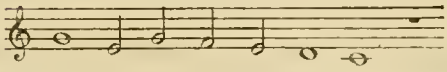

A ven - di - car mi pren-di.

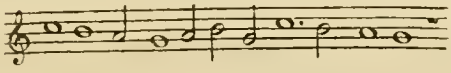

O Dio, la mia oratione as-colta e'ntendi,

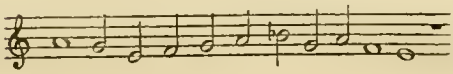

Presta l' orec - chia tua beni - gna et pia

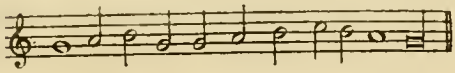

A le pa - ro - le de boc - ca mi - a.

PSALME XLII.

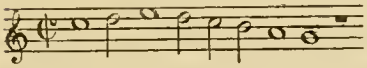

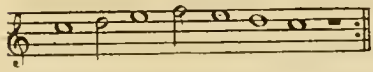

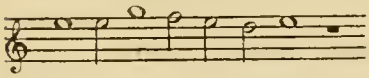

SALMO XLII.

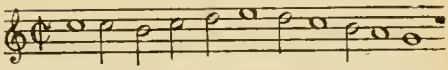

Come il cervo asse - ta-to va mughiando,

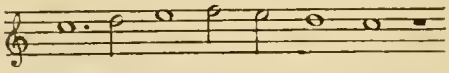

Per l'es - tremo di - si - o

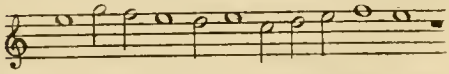

Di tro-var d'acque un chiero e fresco rio,

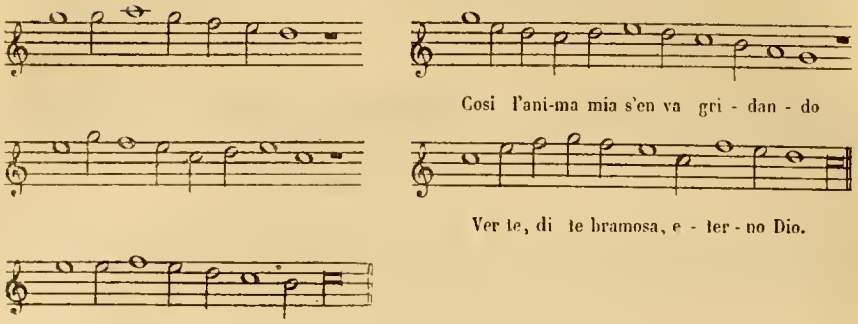

L'air suivant, qui est le psaume XLVI du cantional dalmate de 1584 (Collection de M. Fétis), est d'une facture plus étrange encore :

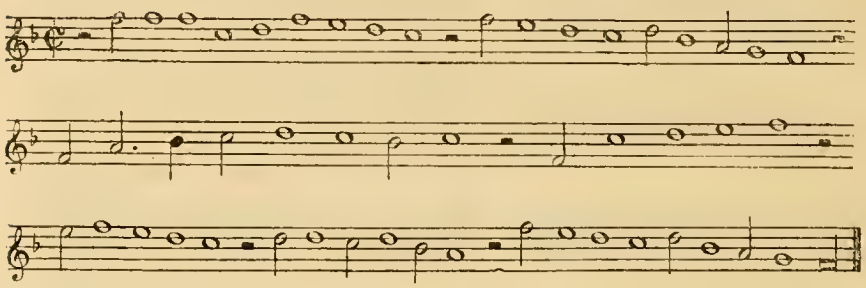

Les deux premières phrases reproduisent, à une note près, les deux premières du choral de Luther : *C'est un rempart;* la troisième est la copie exacte de la quatrième de notre psaume LXXXIV; la quatrième et la cinquième ressemblent singulièrement à la première et à la seconde de notre psaume III; la sixième, qui n'a que six notes, n'éveille en nous aucun souvenir; enfin la septième et dernière est la finale du même choral de Luther. C'est ainsi que l'on composait alors des mélodies.

Récapitulons maintenant. Treize de nos mélodies actuelles ont été empruntées au Psautier français de Strasbourg (I, II, XV, XXXVI, LXXXIX, XCI, CIII, CIV, CX, CXIV, CXXX, CXXXVII, CXLIII); une (CXXV) débute comme un cantique allemand; deux sont composées de fragments d'autres psaumes (LVIII et CV); trente-deux ont été calquées en partie sur des chansons populaires que nous avons indiquées (III, VI, VIII, IX, XIII, XX, XXV, XXXII, XXXIV, XLII, XLVIII, LVI, LXIV, LXV, LXVII, LXXIII, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, XCVI, XCVII, CI, CVII, CXIII, CXVII, CXIX, CXXVI, CXXXIV, CXXXVIII, CXL, CL, Siméon), et quatre sur des

chansons que nous n'avons pas retrouvées (XXXVIII, LXI, LXVI, CXXX). Nous connaissons donc l'origine de cinquante et une des cent vingt-trois mélodies du Psautier (ou cinquante-deux sur cent vingt-quatre, en y comprenant le cantique de Siméon), c'est-à-dire plus des trois septièmes, bien près de la moitié[1]. L'étude des chansons et des airs de danse qui ont échappé à nos recherches élèverait certainement ce chiffre, mais sans changer le résultat général auquel nous sommes arrivé. Des trois sources musicales du Psautier : les chants religieux antérieurs, l'invention et les airs populaires et profanes, la troisième est celle où Bourgeois et son continuateur ont le plus abondamment puisé. Quant aux quelques mélodies qu'ils ont dû inventer de toutes pièces, on ne les connaîtra sans doute jamais, parce qu'il faudrait posséder toute la musique du temps, pour s'assurer qu'elles sont véritablement originales et non tirées d'airs antérieurs à l'aide d'un procédé quelconque.

Malgré la défectuosité du procédé suivi pour en composer les mélodies, et malgré la faiblesse de la plupart de celles qui n'appartiennent pas à Bourgeois, le Psautier calviniste est une œuvre magistrale, dont toutes les nations protestantes qui le substituèrent au leur attestent l'évidente supériorité. Un souffle nouveau a passé dans cette musique, et purifié tout à la fois l'art et la piété, qui s'y prêtent un mutuel concours, parce qu'ils visent tous deux à l'idéal, et ne craignent pas d'innover pour s'affranchir des liens étroits de la tradition et du passé.

[1] D'après *Le chrétien évangélique*, 1861, p. 243, «les mélodies des psaumes VI, C, CXXVIII, CXXX, CXXXI, CXXXIV, CXLII sont prises des recueils allemands, qui, à leur tour, nous ont emprunté les airs des psaumes XXV, XXXVI, LXVIII, XLII, CXL,» etc. — Nous ne pouvons contrôler ces assertions; mais nous doutons que l'auteur ait consulté les plus anciens *Choralbücher*, car il y aurait vu que, dès 1525, notre mélodie des psaumes XXXVI et LXVIII était chantée en Allemagne avec ces paroles de la *Passio Jesu Christi : O Mensch, bewein dein Sunde*, etc. — (Voir Winterfeld, *Der evangelische Kirchengesang*, t. I, append. p 72.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

I. Rôle du Psautier dans l'Église réformée . . . . . 1 à 35

Le Psautier y règne exclusivement près de trois siècles, p. 1. — Les martyrs le citent en prose (Jean Leclerc, Wolfgang Schuch), le chantent en vers en marchant au supplice, p. 2. — Florim. de Rémond, p. 3. — *Les gens entrez sont en ton heritage*, p. 4. — Jean Rabec, p. 6. — Les colporteurs, p. 7. — Anne du Bourg, p. 8. — Massacre de Vassy, p. 9. — Le psaume des batailles, p. 10. — D'Aubigné, p. 12. — Henri IV, p. 12. — Coligny, p. 13. — Les soldats catholiques chantent les psaumes pour tendre des piéges aux réformés, p. 14. — Catherine, sœur de Henri IV, les fait chanter au Louvre, p. 15. — Édits contre le chant des psaumes, p. 15. — Anecdote de Jean Ron, p. 16. — Les protestants chantent ceux de Godeau, p. 17. — Perquisitions pour enlever les Psautiers, p. 18. — Une complainte du désert, p. 19. — Les chants du désert, p. 20. — La princesse palatine et le peintre Rousseau, p. 21. — La glorieuse rentrée des Vaudois, p. 21. — Les psaumes chantés dans les cachots, p. 22. — Les Camisards, p. 24. — Les derniers pasteurs martyrs, p. 26. — Louis Gibert, p. 26.

Le Psautier renferme-t-il tout ce qu'y virent nos ancêtres? p. 27. — Ce qu'ils y croyaient sous-entendu, p. 28. — Notion du Dieu juif passée dans le protestantisme, p. 28. — Les imprécations des psalmistes, p. 30. — Calvin, p. 30. — Influence de la philosophie du XVIIIe siècle, p. 31. — Samuel Vincent, p. 32. — Le *Réveil*, p. 32. — Décadence du Psautier, p. 33. — Les cantiques modernes, p. 34.

II. Jeunesse de Marot (1497-1525) . . . . . 36 à 59

Marot destiné au palais, p. 37. — Plus instruit qu'on ne le croit généralement, p. 37. — Il savait la musique et faisait des mélodies pour ses chansons. Exemple, p. 39. — Il rima de très-bonne heure, p. 40. — Il apprend le métier des armes, p. 41. — *Ballade IV*, p. 41. — *Le Temple de Cupido*, p. 42. — Marguerite l'accepte pour valet de chambre, p. 45. — Il suit le duc d'Alençon à la guerre, p. 48. — Ses pièces catholiques, p. 48. — L'*Epistre IV* en prose témoigne de sa conversion, p. 49. — L'*Oraison deuant le Crucifix*, p. 51. — Salut

Pages.

par la foi, p. 51. — Mysticisme, p. 52. — Il ne connut la piété qu'en abandonnant le catholicisme, p. 54. — Il entreprend la lutte contre le monachisme : *Ballade de Frère Lubin*, p. 55. — Le bruit de son arrestation ne tarde pas à courir, p. 56. — *Chansons* XXXIV, XIII, p. 56. — *Elegies* I et IV, p. 58.

III. Marot en prison (1526) . . . . . 60 à 84

Noms propres latinisés, grécisés, au XVIe siècle. Pseudonymes. Anagrammes. Noms allégoriques, étymologiques, p. 60. — Le *Rondeau d'Ysabeau*. Ysabeau signifie l'Église, p. 65. — La découverte du mystère fait jeter le poëte en prison, p. 65. — *Epistre au docteur Bouchart*, inquisiteur, p. 66. — *La foy catholique*, p. 68. — *Epistre à Lyon Iamet*, p. 69. — Marot transféré à Chartres, p. 71. — *Ballade contre Ysabeau*, p. 71. — *Qui a mangié le lart?* p. 72. — *Epigramme contre Ysabeau*, p. 73. — Révision du *Roman de la Rose*. Préface mystique de Marot, p. 74. — *L'Enfer*, p. 75. — Délivrance de Marot, p. 79. — *Rondeau* LVII, p. 79. — *Chant de may*, p. 80. — Sa déclaration à Marguerite, p. 81. — Son mariage, p. 83.

IV. Poëte de cour et poëte de la Réforme (1527-1533) . . . . . 85 à 153

Mort de Jean Marot; Clément demande au roi la place de son père, p. 85. — Il intercède pour ses amis, p. 87. — *L'Amour fugitif*, contre les moines, p. 89. — L'idolâtrie monarchique, p. 91. — Épigramme sur Maillart et Samblançay, p. 92. — Complainte sur la mort de Louise de Savoie, p. 93. — Marot remis en prison pour avoir délivré un prisonnier, p. 94. — Épître au roi, p. 94. — *Complaincte de Robertet*, le salut par la foi, p. 96. — Zèle du néophyte, p. 102. — Le purgatoire, les revenants, p. 103. — Spiritualisme de Marot, p. 104. — Les plaintes de Marguerite de Navarre, p. 106. — Mutilation de l'image, p. 108. — Fuite de Marot, p. 110. — La *première Epistre du Coq à l'Asne*, p. 110. — *Excuses d'avoir faict aulcuns adieux* aux dames de Paris, p. 113. — *Gloire à Dieu seul*, p. 115. — *Ludolescence Clementine*, l'épître aux lecteurs, p. 115. — Maladie de Marot, son nouveau procès d'hérésie, p. 117. — *Epistre au Roy pour avoir esté desrobé*, p. 120. — Épigrammes sur la mort, p. 122. — La chanson protestante, p. 123. — Le placard de 1533; réponses de Marot, p. 126. — Les premières années de la Réforme, les années 1533 et 1534, p. 129. — Discours du curé Lecoq, p. 129. — L'esprit de la Réforme, p. 134. — *Sermon du bon pasteur et du mauvais*, tout protestant, p. 134. — Le *Miroir de l'ame pecheresse* de Marguerite, p. 142. — Mysticisme de Marot, p. 146. — Excessive liberté de langage de l'époque, p. 147. — Traduction du psaume VI, du *Pater*, de l'*Ave Maria*, du *Credo*, p. 152.

Pages

V. Le placard de 1534. . . . . 154 à 167

Pamphlet d'Ant. Marcourt contre la messe, affiché à Paris, p. 154. — Colère du roi, p. 155. — Supplices, p. 156. — Procession généralissime accompagnée d'estrapades, p. 158. — Le pape intervient dans l'intérêt de sa politique, p. 160. — Marot, sommé de rentrer à Paris sous peine de bannissement et du feu, s'enfuit à la cour de Navarre, p. 161. — Colletet le disculpe d'hérésie, p. 162. — Épître à Marguerite, fille de François Ier, p. 165. — Marot se réfugie à la cour de Ferrare, p. 166.

VI. Marot et Calvin à Ferrare (1535-1536). . . . . 168 à 222

Renée de France. La cour de Ferrare, p. 168. — Vers adressés à la duchesse, à la comtesse de Maremmes, à Renée de Parthenay, au troisième enfant de la duchesse, p. 174. — *Epistre au Roy*, p. 176. — Les injures de Sagon, p. 188. — La *seconde Epistre du Coq à l'Asne*, p. 191. — Conversion de Calvin, p. 196. — Son voyage en Italie, p. 197. — Préface du Commentaire des psaumes, p. 197. — M. Merle d'Aubigné et M. Jules Bonnet, p. 199. — Date et durée du voyage, p. 202. — M. Albert Rilliet, p. 202. — Une page blanche, p. 204. — La comtesse de Maremmes, son frère Soubise, Anne de Beauregard, p. 205. — Lettres de Grynæus, d'Hercule d'Este, p. 206. — La duchesse n'a point encore ostensiblement abandonné la messe, p. 207. — Deux épîtres de Calvin à Duchemin et à Gérard Roussel, p. 207. — Intimité de Marot et de la duchesse, p. 210. — Bannissement des Français, p. 212. — Mme de Soubise partie auparavant, p. 212. — Marot peint à Marguerite les douleurs de Renée, p. 213. — Marguerite lui promet de l'*effacer du rosle des enchassez*, p. 216. — Maître François, p. 217. — La duchesse communie à la messe, p. 217. — Lettre de Calvin, p. 218. — Diversité des goûts de Calvin et de Marot, p. 219. — Calvin et Marot jugés par Maimbourg, Castelnau, p. 220. — Persécutions endurées par la duchesse, p. 222. — Son retour en France, p. 222.

VII. Marot à Venise (1536). . . . . 223 à 234

La Réforme à Venise, p. 223. — *Epistre au Dauphin*, p. 225. — Réponse à Sagon, *troisième Epistre du Coq à l'Asne*, p. 226. — *Quatrième Epistre du Coq à l'Asne*, p. 230. — Les amis de Marot demandent et obtiennent son rappel. Des Périers, Voultée, Marguerite, p. 231.

VIII. Marot à Lyon (1536). . . . . 235 à 249

Rappelé de l'exil, il exprime sa joie et sa reconnaissance dans l'*Epistre LIII*, p. 235. — Accueil qu'il reçoit à Lyon. *Adieu à la ville de Lyon*, p. 237.

Pages.

— Les injures de Sagon, p. 238. — Prétendue abjuration, p. 239. — Lenglet-Dufresnoy brode sur ce thème. Réfutation. Dolet. Des Périers, p. 240. — Édit de Coucy, p. 243. — Rappel sans condition, p. 243. — Versatilité du *Père des lettres*, p. 244. — Joie des humanistes : Nicole Glotelet, Voultée, p. 245. — Explication de la dernière strophe de l'*Adieu à Lyon*, p. 246. — Les sutures de la calomnie, p. 248.

IX. Marot à la cour (1537)..... 250 à 262

Dieu gard à la court, p. 250. — *Au Roy, pour estre remiz en son estat*, p. 251. — Traduction de deux Colloques d'Érasme, p. 252. — Pièces protestantes, p. 254. — Marot se remet à la traduction des psaumes, p. 256. — *Epistre de Frippelippes à Sagon*, p. 257. — *Eglogue au Roy sous les noms de Pan et Robin*, p. 260. — Préface de *Leander et Hero*, p. 262.

X. Les premiers chants de l'Église réformée..... 263 à 280

Despotisme sacerdotal du moyen âge, p. 263. — Aspirations à la lumière, p. 263. — Hymnes en langue vulgaire du IXe au XVIe siècle, p. 263. — Litanies versifiées des Bibles glosées, p. 264. — Épîtres farcies. Exemple, p. 267. — Traduction des Épîtres et Évangiles à l'usage des princes, p. 268. — Cantiques évangéliques du XIIIe et du XVe siècle en Allemagne, p. 268. — Psaumes rimés en français à la fin du XVe siècle, p. 269.

En France, le culte réformé d'abord privé de chant. Liturgie de Farel (1533), p. 270. — Les chants de la Réforme allemande et de la Réforme française, p. 271. — *Enchiridion* de Luther, p. 272. — Le chant à Strasbourg, Bâle, p. 272. — Psaumes interdits à Paris en 1531, p. 273. — Chansons spirituelles : *Les dix commandements. Oraison dominicale. Noël*, p. 275. — Calvin ne veut que les psaumes. Mémoire présenté au conseil de Genève en 1537, p. 278. — Embarras causé par le manque de traduction rhythmée, p. 279.

XI. L'édition originale des trente psaumes, 1541 (vieux style)... 281 à 299

Renaissance des études hébraïques, p. 281. — Qui donna l'initiative de la traduction en vers du Psautier? p. 282. — Entreprise en 1533 pour combler la lacune du nouveau culte, p. 284. — L'accueil qu'elle reçoit à la cour, d'après un témoin oculaire, Villemadon. Le cardinal de Lorraine lui préfère Horace, p. 284. — Elle est patronnée par François Ier et Charles-Quint, p. 287. — Approuvée par la Sorbonne, p. 289. — La dédicace au roi, p. 290. — Pourquoi elle ne parut qu'en 1542 : opposition de la Sorbonne à la traduction des Livres saints. Lefèvre

Pages.

d'Étaples. Érasme, p. 293. — Édits persécuteurs du 1er juin 1540 et du 30 août 1542, p. 295. — Mandat d'arrêt lancé contre Marot; sa fuite, p. 298. — Cause de la colère du clergé : les psaumes étaient déjà chantés à Strasbourg et à Metz, p. 298.

XII. Les premières éditions du Psautier réformé..... 300 à 361

Édition de Strasbourg, 1539, p. 300. — Calvin s'occupe de trouver des psaumes; il en traduit quelques-uns à Strasbourg, p. 300. — Découverte de l'édition primitive, p. 302. — Douze psaumes de Marot corrigés et mis en musique trois ans avant qu'il les eût publiés, p. 303. — Comment ils parviennent à Calvin, p. 303. — Tableau du contenu des sept plus anciennes éditions connues, p. 305. — Les psaumes de Calvin, p. 307. — *Édition d'Anvers, 1541*. Contient trente psaumes de Marot et quinze de divers traducteurs, p. 315. — Échantillon des derniers, p. 318. — Corrections des huit premiers psaumes de Marot par Pierre Alexandre, p. 325. — Priorité de cette édition sur celle de Marot, p. 330. — Comment le correcteur s'est procuré les trente psaumes, p. 331. — Bon vouloir de Charles-Quint, p. 332. — Récompense de l'éditeur et correcteur, p. 333. — *Édition pseudo-romaine, 1542*. Contenu. Préface. Liturgie du dimanche. Aux trente psaumes de Marot sont ajoutés ceux de Calvin et quelques autres. Six appendices, p. 333. — Desmaiseaux et la supercherie de l'inscription finale. L'imprimeur est le Strasbourgeois Knobloch, p. 341. — Comparaison de la préface avec celle du Psautier de Genève, p. 343. — Elles sont toutes deux de Calvin, p. 344. — Remarques sur la liturgie, p. 345. — Psaumes traduits par Pierre Alexandre, p. 347. — *Édition génevoise, 1542*. Contenu. Préface. Aux trente psaumes de Marot sont ajoutés ceux de Calvin, p. 347. — C'est toujours le texte d'Anvers, p. 350. — Liturgie du dimanche; modifications, p. 350. — Les mélodies de Genève diffèrent en partie de celles de Strasbourg, p. 350. — *Oraison tres deuote, 1543*. Adressée aux fidèles de Metz avec un psaume qui vient d'être mis en musique à Strasbourg, p. 352. — Quand a commencé le chant des psaumes? Baulacre, Maimbourg, Bèze, p. 355. — Quand furent proscrits les psaumes de Marot? Flor. de Rémond, Bayle, etc. Ouvrages condamnés en 1542, p. 356.

XIII. Marot et Calvin..... 362 à 387

Mœurs de Marot, p. 362. — Son portrait par Saint-Marc Girardin, p. 363. — En quoi Marot devance son siècle, p. 366. — Son caractère, p. 368. — Son protestantisme; Des Périers, Dolet, Rabelais, p. 369. — Sa piété, p. 371. — Son zèle, p. 373.

Le protestantisme avant Calvin, p. 375. — Le pape de Genève et le pape

Pages.

de Rome, p. 375. — La théologie de Calvin, p. 376. — Son caractère, p. 377. — Lois somptuaires, p. 377. — Tribunal de la foi, p. 377. — Étroitesse et despotisme, p. 379. — La tolérance au XVIe siècle : Luther, Brentz, Zwingle, Servet, Farel, Castalion, Zurkinden, Polydore Virgile, Lhopital, Marguerite, Renée de France, Thomas Morus, p. 381.

XIV. Marot à Genève (1542-1543) . . . . . 388 à 426

Novembre 1542 à fin de décembre 1543, p. 388. — Séjour en Savoie, de septembre à novembre 1542, p. 389. — *Epistre à M. Pellisson, president de Sauoie*, p. 389. — Pourquoi il va à Genève, p. 391. — *Epistre de Malingre*, p. 392. — Le chant des psaumes, p. 394. — Marot poursuit sa traduction, p. 394. — *Huitain au Roy*, p. 395. — *Epistre aux dames de France*. Marot les invite à chanter les louanges divines, p. 396. — *Complaincte d'vng pastoureau chrestien*, p. 398. — *Epistre à vng sien amy*, p. 402. — L'austérité génevoise, p. 406. — Rapports du traducteur avec Calvin, p. 407. — L'opposition. Les *Libertins*, p. 409. — Marot, Castalion et Bourgeois, p. 411. — Discussion sur l'*Ave Maria*, p. 412. — Le conseil refuse au traducteur des psaumes la subvention demandée par Calvin, p. 413. — Une partie de trictrac, p. 413. — Marot quitte l'*enfer* de Genève et retourne en Savoie, p. 414. — *Dixain au Roy*, p. 415. — Calomnies de Cayer, du jésuite Meynier, p. 416. — Sévérité de Bèze envers Marot et Lefèvre d'Etaples, p. 418. — Jurieu défend Marot, p. 420. — Antipathie de M. Merle d'Aubigné pour le poëte, p. 422. — Opinion de M. Jules Bonnet, p. 425.

XV. Les derniers mois de la vie de Marot (1544) . . . . . 427 à 446

Eglogue sur la naissance du filz du Dauphin, p. 427. — Constance de l'exilé; il ne demande plus son rappel, p. 428. — *Le Riche en pouvreté*, p. 429. — Marot célèbre la victoire de Cérisoles et la prise de Carignan, p. 433. — *Le Balladin*, p. 435. — Il rencontre Dolet à Turin, p. 438. — De quoi il mourut. Graves soupçons, p. 439. — Son épitaphe par Jamet, Malingre, etc., p. 443. — Mlle Marot, religieuse, p. 445. — Michel Marot, p. 446.

XVI. Les éditions des cinquante psaumes et les continuateurs de Marot . . . . . 447 à 461

Dix-neuf psaumes traduits à Genève, p. 447. — Quatre éditions en 1543, p. 448. — Cantique de Moïse traduit par Des Périers, p. 449. — Psaumes XXXIV et XLII de Cl. Le Maistre, LXII d'Étienne Pasquier, p. 450. — Le Psautier de Strasbourg 1545, p. 453. — La traduction de Marot complétée par les catholiques dès 1550, p. 454. — Pierre Gringoire, Gilles d'Aurigny, Claude-Bertrand Berger, Robert

Pages.

Brincel, Jean Poitevin. Sève, Guill. Guéroult, p. 456. — Louis des Masures, p. 460.

XVII. Marot traducteur . . . . . 462 à 533

Son rôle dans l'histoire de la langue poétique. M. Henri Martin, M. Jules Chavannes, p. 462. — Création de la poésie sacrée en notre langue, p. 464. — Deux cents de nos poëtes s'occupent des psaumes, p. 465. — Comment le XVIe et le XVIIe siècle envisagent ceux de Marot, p. 468. — Ce qu'en disent Voltaire et la critique contemporaine, p. 468. — Ni si haut, ni si bas, p. 469. — Difficultés du problème, p. 476. — Le génie du français diffère de celui de l'hébreu. M. Renan, p. 476. — Avantages et inconvénients de la langue de Marot, p. 478. — Exactitude et paraphrase, p. 478. — Le parallélisme hébraïque, p. 480. — Inégalité des divers morceaux du Psautier, p. 482. — Les beaux psaumes de Marot, p. 482. — Les rhythmes qu'il crée, p. 484. — Son langage a vieilli; ses défauts, p. 486. — Ses qualités : concision, respect du texte et des images de l'original, naïveté, grâce, harmonie, ampleur, variété des tons, mouvement, élan lyrique, majesté, hardiesse des tropes, énergie, p. 488. — Son psaume XVIII supérieur à l'ode de Racine, p. 503. — Son psaume XV supérieur à l'ode de J. B. Rousseau, p. 510. — Psaume CXLV de Malherbe, p. 514. — Incompatibilité de notre style lyrique et de la poésie hébraïque, p. 516. — Marot traduit; ses continuateurs christianisent le texte : MM. Guerrier de Dumast, de la Jugie, de Sapinaud, etc., p. 517. — Les imprécations adoucies : M. l'abbé Bertrand, p. 526. — Ce qu'on a mis dans les psaumes : de la Monnerie, p. 530. — Ce qui survit de la traduction de Marot, p. 532.

XVIII. Le Contre-poison d'Artus Désiré (1560) . . . . . 534 à 546

Miroer des Francs Taulpins, p. 534. — Dédicace du Contre-poison : Marot a nié dans ses psaumes la Providence, la divinité de Jésus-Christ, p. 535. — Il mérite tous les supplices, pour s'être moqué du purgatoire, des images, des saints, des indulgences, p. 537. — Psaume I : *Qui au conseil de Calvin n'a esté*, p. 538. — Divers autres, p. 538. — Approbation de la Sorbonne, p. 541. — Suppression de l'ouvrage, p. 542. — *Singulier antidote*, etc., p. 542. — *Comedie du pape malade*, p. 542. — *Singerie des huguenots*, p. 543. — Autres falsifications catholiques du Psautier, p. 544.

XIX. Les psaumes de Bèze . . . . . 547 à 572

Jeunesse de Th. de Bèze, p. 547. — Sa conversion. Son arrivée à Genève, p. 548. — Lettre de Calvin à Viret, relative à la traduction des

Pages.

psaumes, p. 550. — Le psaume XVI de Bèze, p. 551. — Préface de sa tragédie d'*Abraham sacrifiant*, p. 551. — Les trente-quatre psaumes de Bèze, 1551, p. 552. — *Th. de Besze à l'Eglise de nostre Seigneur*, p. 553. — Sept nouveaux psaumes, 1554, p. 557. — Diverses éditions des psaumes de Marot et Bèze, p. 558. — Achèvement du Psautier. Dates inexactes, p. 560. — Vingt-cinq éditions en 1562, p. 561. — Les priviléges accordés par Charles IX et Philippe II, p. 564. — Prohibition des psaumes aux Pays-Bas, p. 567. — Retraite de Granvelle, p. 568. — La révolution, p. 569. — Politique de bascule de Catherine de Médicis, p. 570. — Triomphe momentané du protestantisme, p. 571.

XX. Bèze traducteur. . . . . 573 à 599

Il est inférieur à Marot. Ét. Pasquier, Réguier, Guill. Guéroult, Sayous, p. 573. — Chevilles; trivialité; obscurité. Inversions vicieuses. Vers prosaïques, obscurs, p. 575. — Il en a cependant de faciles, parfois de gracieux, p. 580. — Psaumes LXXXIX, LXVIII, XLIV, p. 583. — Son psaume XLII et le XLIII de Marot, p. 586. — Psaume XXIX, traduction littérale, traduction de Bèze et traduction de M. de la Jugie, p. 591. — Style diffus, p. 593. — Théologie des sommaires, p. 595. — Contre-sens du psaume XX, p. 596.

XXI. Les auteurs des mélodies du Psautier. . . . . 600 à 678

Attribuées à Goudimel, par De Thou et les De Tournes, p. 601; — à Goudimel et Bourgeois, par Flor. de Rémond, p. 602; — à Le Jeune, par Varillas et Jean Rou, p. 602; — à Franc, par Bayle, Ruchat, Fétis, Haag, p. 603; — à Marot et Bèze, par G. Becker, p. 606. — Goudimel publie des messes en 1557, et n'a jamais été à Genève, p. 607; — Le Jeune non plus, p. 608. — Guill. Franc, p. 608. — Lettre de David Constant à Bayle, p. 609. — Psautier de Franc, 1565, différent du nôtre; ses mélodies de 1552, p. 610. — Bourgeois à Genève, 1541-1557, emprisonné pour avoir modifié quelques mélodies, p. 614. — Mélodies de Strasbourg 1542 en regard de celles de Bourgeois 1542, p. 617. — Bourgeois remanie son propre travail, substitue de nouvelles mélodies aux airs primitifs, p. 637. — Tableau de ces modifications, p. 647. — Mélodies dont il est l'auteur, p. 650. — Mélodies de son continuateur; leur infériorité, p. 653. — Le psaume des batailles, p. 657. — Ce que Franc y substitue, p. 658. — Examen des mélodies de Franc, p. 659. — Qui fut le continuateur de Bourgeois? p. 663. — Mélodies que Bèze met à ses cantiques, p. 665. — Philibert Jambe-de-Fer, p. 667. — Qui était chantre à Genève en 1561? p. 668. — Appréciation du genre choral, p. 668. — Immense succès

Pages.

de nos mélodies; jalousie des catholiques et des luthériens, p. 669. — Les mélodies de Pierre Certon, p. 670. — Les psaumes de Guy Le Fèvre de la Boderie, de Desportes, p. 671. — Mélodies de Caignet, p. 671. — Les psaumes de Godeau, mélodies de De Gouy, Lardenois, Auconsteaux, Gobert, p. 672. — Les psaumes de Le Breton, mélodies d'une personne de qualité, p. 676. — Grand nombre de traductions de notre Psautier, p. 677.

XXII. Origines des mélodies du Psautier. . . . . 679 à 735

Triple origine : les chants protestants d'outre-Rhin, l'imagination des artistes et les chansons populaires, p. 679.

Les contrapontistes du XVIe siècle abandonnent aux poëtes et aux chantres vulgaires l'invention de la mélodie, p. 681. — Triple origine du choral allemand, p. 681. — Tous les airs du Psautier flamand sont ceux de chansons populaires non modifiés, p. 682. — Les dix chansons françaises qu'il contient : *L'amour de moy*, p. 684; — *Sur le pont d'Auignon*, p. 684; — *Que maudit soit ce faux vieillard*, p. 684; — *Madame la Regente, ce n'est pas la facon*, p. 685; — *Le bergier et la bergiere sont à l'vmbre d'vn buisson*, p. 685; — *De ma tristesse et deplaisir*, p. 685; — *I'ay mis mon cueur*, p. 685; — *Il me souffit de tous mes maulx*, p. 686; — *Dont vient cela?* p. 686; — *Languir me fais*, p. 687.

Airs mondains des cantiques catholiques, p. 688. — *Philomèle séraphique; Parnasse des odes*, p. 689. — Jean Rou, p. 689. — Jurieu, p. 691. — *Noëls de Colletet*, p. 691. — *Pseaumes, noëls et cantiques de Pellegrin*, p. 695. — Sa mélodie du psaume L, p. 696. — Scrupules, p. 698. — Continuation du *pieux stratagème*, p. 698. — Deux mélodies adaptées au psaume : *Les cieux instruisent la terre*, p. 699. — *Cantiques de l'abbé de l'Attaignant*, p. 700. — *Pseaumes de Gaune de Cangy*; sa mélodie du psaume CXXXIII, p. 700. — Protestation du P. Bridaine, p. 702. — *Concerts spirituels*, p. 703. — *Cantiques de Saint-Sulpice*, p. 703.

Cantique protestant sur l'air de la *Marseillaise*, p. 704. — Les airs de nos anciennes chansons spirituelles sont des airs de psaumes ou de chansons mondaines, p. 704. — Air de *Secourez-moy, Madame*, p. 706. — *Chant natal de Barptolemy Aneau*, p. 706. — Un procédé d'Eustorg de Beaulieu, p. 708.

Les psaumes chantés à la cour sur des airs profanes, p. 708. — Les airs populaires introduits dans le Psautier d'Anvers 1541, p. 710. — *Iouyssance vous donneray*, p. 710. — *Le cueur est mien*, p. 711. — *C'est vne dure departie*, p. 711. — *Faulte d'argent*, p. 712. — *Dueil double dueil*, p. 712.

Florimond de Rémond et Cayer accusent les psaumes calvinistes d'être chantés sur des airs mondains, p. 713. — Aveu de Jérémie de Pours, p. 714. — Recueils de chansons consultés : Attaignant, Susato, Le Roy et Ballard, p. 716. — Air de Marot : *Une pastourelle gentille*, et le psaume CXXXVIII, p. 718. — Air flamand et le psaume XXV, p. 720. — Air : *Petite camusette*, et le psaume LXV, p. 721. — *La Bataille* de Jannequin et le psaume XLVIII, p. 723. — Autre procédé d'adaptation : exemples, p. 724. — Autres exemples tirés du Psautier strasbourgeois, p. 728. — Voltaire, les Dix commandements et l'air : *Réveillez-vous, belle endormie*, p. 730. — Les psaumes italiens et les nôtres, p. 732. — Le cantional dalmate et l'*Ein feste Burg* de Luther, p. 734. — Résumé, p. 735.

FIN DE LA TABLE.

Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01083 6551

Date Due

My 8	JUN 15 1994	
Mr 2 '48	JUN 15 1995	
	JUN 15 1996	
NOV 9 '62		
DEC 5 '62		
FACULTY		